YVES PEHAUT

LES OLEAGINEUX DANS LES PAYS D'AFRIQUE OCCIDENTALE ASSOCIES AU MARCHE COMMUN

LA PRODUCTION, LE COMMERCE ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS

TOME II

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III
— LE 28 AVRIL 1973 —

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1974 -

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547324_0002

YVES PEHAUT

LES OLEAGINEUX DANS LES PAYS D'AFRIQUE OCCIDENTALE ASSOCIES AU MARCHE COMMUN

LA PRODUCTION, LE COMMERCE ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS

TOME II

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III
— LE 28 AVRIL 1973 —

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1974 -

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

B) LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE : DIRIGISME ACCRU ET EFFONDREMENT DE LA PRODUCTION.

L'économie à peine convalescente de l'A.O.F. est durement touchée par la guerre. Alors que la production et la commercialisation ont en 1939 retrouvé un niveau normal, le conflit et la défaite signifient l'amenuisement puis l'arrêt des transactions et l'effondrement d'une production que des mesures dirigistes et des procédés de coercition s'efforcent pourtant de stimuler. A la suite des évènements de novembre 1942, l'A.O.F. totalement isolée de la métropole, ne peut songer qu'à subsister. Mais par compensation, tous ces désastres conduisent à la mise en place d'une véritable industrie de l'huilerie d'arachide.

I - DIRIGISME ET PLANS DE PRODUCTION

1) L'économie de guerre.

L'expérience de la première guerre mondiale a inspiré les plans d'approvisionnement inclus dans les projets "d'organisation de la Nation en temps de guerre". Dès le début du conflit, en septembre 1939, est créé le Service du Ravitaillement qui prend en main l'organisation des transactions et du transport des matières premières alimentaires fournies par l'A.O.F. Selon les instructions que le Ministre des Colonies, G.Mandel,adresse aux Gouverneurs, la Fédération doit avant tout fournir l'essentiel du contingent de 1,1 million de tonnes de produits oléagineux attendus de l'Empire pour la campagne 1939-1940 (191). Les milieux spécialisés ne sont d'ailleurs guère inquiets quant au ravitaillement en matières grasses, puisque l'on estime que le blocus exercé contre l'Allemagne et les pays qu'elle occupe déjà procure pour les Alliés d'énormes excédents évalués à plus d'un million de tonnes d'arachide en coques, à 375.000 tonnes de palmistes, 170.000 de coprah et 40.000 d'huile de palme (192). Cependant, pour éviter les difficultés

(191) Bull.du com.de l'Afrique franç., oct.-nov. 1939, p.242.

(192) Baillaud (E). La situation des matières grasses depuis le début de la guerre. Bull.des mat.grasses, 1940, n°5, pp.79-91.

commerciales surgies au début de la guerre précédente, de 1914 à 1916 et toute spéculation (cf p.546), le Ravitaillement annonce son intention d'acheter toutes les arachides décortiquées et la plus grande partie des autres productions (193). Cette déclaration d'intention est renforcée par le contrat passé entre le Commissaire général aux corps gras et le Gouverneur général portant engagement des autorités d'A.O.F. à intensifier la production et pour le Ravitaillement à la collecter. De telles déclarations devaient rassurer commerçants et producteurs parfois désorientés par les incohérences de la politique économique. En avril 1939, sur intervention de Paris, le Gouverneur général demande à la Côte d'Ivoire un effort sur le ricin ; en juin, c'est un contre-ordre ; en octobre, l'intensification est à nouveau prescrite. Naturellement, les indigènes et les commerçants plusieurs fois "échaudés" ne font rien. En 1940-41, le ricin sera encore totalement dédaigné en Côte d'Ivoire (194).

La prise en charge des responsabilités de la traite par le Ravitaillement signifie la fin de la liberté commerciale : c'est un système de taxation à tous les stades. Pour tous les produits, en principe, est imposé un cours en France. Un prix F.O.B. dans les ports de l'A.O.F. devrait être fixé mais l'Administration estime plus judicieux de laisser le commerce libre. En fait, le rôle des commerçants se borne essentiellement à la collecte car les transports et les exportations sont à la discrétion des pouvoirs publics. Un organisme officiel, la Société d'importation et de répartition des produits oléagineux (SIRPO) prend en charge les tonnages importés pour les répartir entre les utilisateurs.

La principale difficulté à surmonter est celle de la désorganisation des transports. Les navires manquant, le prix du frêt a augmenté de 50 % dans les premières semaines de la guerre. A la colonie, les transports publics sont quelque peu perturbés par les priorités militaires. Dès le mois de janvier 1940, les chemins de fer du Sénégal sont surchargés, les évacuations retardées et les stocks s'accumulent. Du fait de cette situation, un décret du 30 janvier 1940 accorde priorité pour l'exportation aux arachides décortiquées et prévoit même l'interdiction de celle du produit en coques à partir du 1er mars 1940. Cette décision sera

---

(193) Archives du Syndicoa. Campagne 1939-1940.

(194) Ministère des colonies. Direction des Affaires économiques : "Les exportations agricoles des cercles de l'A.O.F. et du Togo français". Paris, 1944, 334 pp., cf p.39.

rapportée le 9 février car le potentiel de décorticage est insuffisant (195). Sur ce sujet, une polémique s'engage avec le commerce, ce dernier estimant que du fait des difficultés des chemins de fer, il y aurait avantage à décortiquer dans les escales de l'intérieur et donc d'y transporter les installations situées dans les ports (196). En dépit de toutes ces difficultés, l'A.O.F. exporte avant le mois de juin la plus grande partie des tonnages commercialisés, soit 95.289 tonnes en coques et 255.250 tonnes décortiquées. Pour la première fois, les tonnages de produits conditionnés l'emportent sur les autres. Quant aux produits du palmier à huile, le recul des envois en fin de 1939 est assez marqué, mais pas catastrophique. Par contre, les trafics sur les oléagineux secondaires sont très perturbés : la guerre n'a pas déterminé la reprise du ricin car l'aviation utilise essentiellement des huiles minérales. Quant aux exportations de produits du karité qui, en 1938, avaient été dirigées pour plus de la moitié des tonnages vers l'étranger, elles connaissent un recul très marqué par l'arrêt de ces envois.

2) L'A.O.F. doit ravitailler en corps gras la métropole occupée

Après le désastre de juin 1940, les autorités d'A.O.F. décident le ralliement au régime de Vichy. Mais, de juin à novembre, les liens commerciaux avec la métropole sont inexistants, toute navigation étant suspendue. C'est seulement à la fin de l'année, avec l'accord tacite des belligérants que les navires peuvent renouer les relations et évacuer vers la France des matières premières d'autant plus précieuses que la pénurie commence à sévir. Alors le dirigisme se renforce. Le Groupement national d'achat des produits oléagineux (GNAPO), chargé du ravitaillement en matières grasses, fixe les prix à tous les niveaux. En même temps, sont imposés à l'A.O.F. des contingents mensuels d'exportation : 30.000 tonnes d'arachides décortiquées, 8.200 tonnes de palmistes et 1500 d'huile de palme (197). En dépit du manque de navires, les livraisons faites à la métropole lors de la campagne 1940-1941 atteignent environ les deux tiers des tonnages prévus.

---

(195) Fouquet (J). ouv.cit. p.120.

(196) Lettre du Syndicoa au Gouverneur général du Sénégal, 29 mai 1940.

(197) Arch.Nat. Dakar 1 R 39-158 : Notes sur quelques problèmes du ravitaillement en corps gras, par Lochard (A) et Luquet (J.M). Paris, le 20 mars 1941, 24 pp.

Mais en dépit d'une hausse des cours (140 à 185 frs), la situation s'aggrave lors de la traite suivante. Pour l'arachide, c'est la catastrophe : les pays producteurs souffrent de l'hivernage le plus médiocre que l'on ait connu depuis les origines de la traite ! (cf 1ère partie, p. 77). La production et la commercialisation s'effondrent : 199.000 tonnes contre 499.000 lors de la précédente. Dans les colonies guinéennes, la situation n'est pas plus brillante : partout par manque d'essence, les moto-concasseurs à palmistes s'arrêtent. L'huile de palme très demandée sur tous les marchés locaux manque. Les transactions diminuent d'autant plus que les fûts pour l'exportation font totalement défaut. A échelle plus modeste, la pénurie d'emballages empêche les transactions sur le beurre de karité. Dans ces conditions, l'approvisionnement de la métropole déjà précaire est en grande partie désorganisé.

TABLEAU 96 - Décalage entre les prévisions de livraison et les transactions réelles d'oléagineux en 1941-42 (A.O.F. et Togo).

	Métropole	Prévisions A F N	Total	Livraisons effectives
Arach.décort.			422.540	81.448
Palmistes	61.500	3.500	65.000	48.864
Huile de pal.	15.000	7.000	22.000	9.325
Coprah	3.870			3.055
Amand.karité	33.000	8.900	41.900	?
Graines coton	7.500			?

Face à cette situation dramatique, les autorités d'A.O.F. avaient pris des mesures sévères de coercition dans le cadre de l'"indigénat" : "Les sanctions prévues s'appliquent désormais au cas de mauvaise volonte dans l'exécution des travaux agricoles" (198). Dans toutes

(198) Arch.Nat. Dakar 1 R 39-158. Lettre du Haut Commissaire de l'Afrique française à MM.les Gouverneurs et au Commissaire du Togo. Dakar le 26 décembre 1941.

les colonies sauf le Niger trop isolé puisque son exutoire normal, le chemin de fer de Kano à Lagos lui est fermé, des plans de production ambitieux et théoriques sont imposés à chaque cercle (199). Une "Inspection mobile des colonies" multiplie les inventaires. On réunit toute la documentation possible sur les plantes à matière grasse. En novembre 1941, on envisage la collecte de 12.000 tonnes de fruits du soump, un peu plus tard, le ramassage du fruit du ben ailé (200). Mais comme le remarque l'agent de Maurel et Prom à Bamako, c'est là une fausse solution : "Les graines oléagineuses que l'on demande existent en brousse, mais les indigènes pensent qu'il faudrait plusieurs jours pour en trouver 10 à 15 kgs"(201). Tous ces projets n'auront guère plus de portée que ceux relatifs au ramassage obligatoire des faînes de hêtre en France (202).

3) L'A.O.F. coupée de la France

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord et l'occupation qui s'ensuit de tout le territoire métropolitain par les troupes allemandes changent le destin de l'A.O.F. Elle passe dans le camp des Alliés, mais se trouve totalement coupée de la France. La situation économique est des plus médiocres. Comme celui de 1941, l'hivernage de 1942 est désastreux : la production d'arachide est réduite presque à rien : 110.000 tonnes au Sénégal ! Les circuits traditionnels interrompus, les produits oléagineux sont destinés aux huileries locales ou expédiés en Afrique du Nord. Les missions économiques alliées achètent quelques contingents d'arachide, de ricin ou de produits du palmier (203).

---

(199) Ministère des colonies. Les exportations agricoles des cercles de l'A.O.F. et du Togo français. ouv.cit.

(200) Arch.Nat. Dakar 1 R 39. Dossier 311, oléagineux divers. Essais faits de 1902 à 1942 sur les graines grasses.

(201) Arch.Maurel et Prom. Correspondance de Bamako à Dakar en 1941. Lettre du 19 septembre.

(202) Mila (L). Les cultures oléagineuses. Paris, Flammarion, collection "La terre", 1942, 168 pp., cf p.165 (loi du 27 mai 1941).

(203) Bull.de la Chambre de commerce d'Abidjan, 14 décembre 1943. Passage de M.Pedler, chef de la mission britannique à Dakar.

TABLEAU 97 - Exportation de produits arachidiers de l'A.O.F. pendant la guerre 1939-1945 (en tonnes).

	COQUES		DECORTIQUEES		Huiles brutes et raffinées	Total en équiv.huile
	Tonnage	Equiv. huile	Tonnage	Equiv. Huile		
1940	95.289	30.016	255.254	112.312	13.193	155.521
1941	2.507	790	343.595	151.182	23.972	175.944
1942	37	12	81.448	35.837	11.020	46.869
1943	99	31	11.659	5.130	19.439	24.600
1944	453	143	116.550	51.282	27.842	79.267
1945	0	0	94.808	41.715	30.749	72.464

Les nouvelles autorités condamnent les procédés mis en oeuvre pour obtenir des matières premières. Mais très vite, il s'agit de produire. Une intense propagande est alors faite et dans la mesure du possible, des attributions de tissus et de marchandises, venus des Etats-Unis, sont destinées à encourager la production (204) : 1943 et 1944 enregistrent une reprise (cf tableaux 97 et 98). Faute de débouchés et de navires, des stocks de produits bruts et d'huiles commencent à s'accumuler. En 1944, alors que la Libération de la France survient et que la fin du conflit s'annonce, l'A.O.F. semble avoir plus que jamais vocation de ravitailler en corps gras une population métropolitaine durement touchée par la disette. En fait, le manque cruel de navires empêche pratiquement la reprise, comme le montre le bilan arachide du comptoir Maurel et Prom de Dakar pour 1944. Sur 15.778,887 tonnes d'arachides coques achetées, 8.081,070 sont vendues sur place aux huileries, 7.568,817 tonnes sont décortiquées qui donnent 5.371,326 tonnes de graines, lesquelles ont été livrées aux Alliés pour 4.475,845 tonnes ou dirigées sur le Maroc (895,481 tonnes).

(204) En janvier 1943 en Casamance, l'Administration accorde 5 mètres de tissus par tonne d'arachide livrée et 15 mètres par tonne de palmistes. En 1943-44, on passe à 30 mètres de tissus par tonne de produit ! Arch.Maurel et Prom. Lettres de Ziguinchor à Dakar, 1943 et 1944.

- TABLEAU 98 - Exportation de palmistes et d'huile de palme de l'A.O.F. et du Togo pendant la guerre 1939-1945 (en tonnes).

	PALMISTES						HUILE DE PALME					
	SENEGAL	GUINEE	CÔTE IV.	DAHOMEY	TOTAL A.O.F.	TOGO	SENEGAL	GUINEE	CÔTE IV.	DAHOMEY	TOTAL A.O.F.	TOGO
1940	0	9.352	6.030	35.395	50.777	5.638	13	61	2.420	9.941	12.422	729
1941	0	5.028	3.414	39.018	46.460	11.609	21	30	1.155	14.364	15.549	1.372
1942	1	4.068	2.802	34.798	41.669	7.295	0	0	1.743	6.059	7.802	1.523
1943	999	4.914	6.014	38.564	50.491	9.968	0	0	2.942	4.861	7.803	304
1944	1.310	7.666	3.045	38.661	50.082	9.325	0	0	2.612	8.006	10.618	1.184
1945	0	7.642	6.487	32.120	46.249	9.271	0	0	1.606	3.215	4.821	662

TABLEAU 99 - Situation des oléagineux d'A.O.F. à la fin de 1944.

	Tonnage disponible	Export.vers Afr.du Nord	Export.aux Alliés	Stocks
Arach.(base coque)	442.000	39.155 (décor.)	118.354	127.533
Huile d'arachide	32.500	21.067		
Palmistes	80.000	5.970	35.080	27.300
Huile de palme	17.500	1.375	6.260	6.300
Coprah	2.800		1.442	400
Sésame	904		854	50
Ricin	2.700		25	1.832
Graines de coton	2.975		975	2.000
Amandes de karité	10.000			4.208
Beurre de karité	2.000	57		1.500

(D'après Miège (E). Les oléagineux dans l'Empire français, p.83).

II - UN COMMERCE DIFFICILE MAIS RELATIVEMENT LUCRATIF

Dès l'ouverture des hostilités, de grosses difficultés assaillent le commerce, lesquelles rappellent celles rencontrées en 1914-1918. Sur le plan local, les effectifs des maisons de commerce sont ponctionnés par la mobilisation des agents les plus jeunes qui opèrent le plus souvent en brousse. Naturellement les firmes protestent. Dans sa séance du 31 janvier 1940, la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire conclut à la nécessité de maintenir le personnel "au risque de ruine des colonies" (205). Les inquiétudes des maisons sont d'autant plus grandes que leur retrait de nombreuses escales profite largement aux Syriens ! Les Chambres de commerce s'élèvent aussi contre les prix fixés surtout pour l'arachide. Pour la campagne 1939-1940, les prix CAF sont de 177,50 pour les 100 kgs de coques et de 240 pour les décortiquées. Ceci permet des cours

(205) Bulletin de la Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire, pp.1792-93.

moyens de 90 frs le quintal d'arachide coques aux escales les mieux placées, c'est-à-dire à peine ceux de la traite précédente. Or les prix des marchandises, raréfiées, d'importation ont augmenté de 60 % (206). Le 28 novembre 1939, les Chambres de commerce d'A.O.F. demandent par télégramme au Président du Conseil Ed.Daladier, un relèvement des prix d'achat en France, à 200 et 260 frs (207).

Ce problème des prix se pose rapidement avec une grande acuité dans les colonies et l'on retrouve des évènements similaires à ceux survenus lors du précédent conflit, mais aggravés par une pénurie sans cesse croissante de produits d'importation. A partir de la fin de 1940, les articles manufacturés de plus en plus rares en France ne parviennent qu'en quantités dérisoires en Afrique occidentale et le riz d'Indochine manque cruellement. Les autorités doivent encourager la production vivrière, instaurer un véritable système de rationnement et un strict contrôle des prix. Alors réapparaissent toutes les mesures de surveillance, les sanctions et les mises en garde envers le commerce : "Des jugements récents sont intervenus à Kaolack contre des commerçants insouciants vis-à-vis des règlements. Ces nombreuses condamnations de petits commerçants, les grandes maisons ne les ignorent pas. Elles ne peuvent croire que l'action administrative s'arrêtera à leur porte. Mais je ne traque pas le commerce" (208). Le contrôle des marges bénéficiaires est de plus en plus strict comme en témoignent les règlements imposés.

TABLEAU 100 - Pourcentage de frais et marges bénéficiaires sur les principales marchandises au Soudan en fin de 1942.

	Frais	Bénéfices	
		1/2 gros	détail
Vivres de 1ère nécessité	10-12,5 %	3	7,5
Matériaux de construction	15	5	15
Articles ménagers	15	10	30
Articles indigènes	15		20-40
Articles européens	15		20-45
Articles de luxe	15		30-50

(D'après une lettre du 15 janvier 1943 du comptoir Maurel et Prom de Bamako à celui de Dakar).

(206) Syndicoa, Campagne 1939-40. Au Sénégal, Maurel et Prom achètent à des cours qui varient entre 76,44 et 102,13. Rapport Dakar 1939-40.
(207) Bull.de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire, pp.1810-1811.
(208) Arch.Syndicoa. Lettre du Gouverneur du Sénégal au Président de la Chambre de commerce de Kaolack, le 15 mai 1942.

Mais c'est la pénurie croissante de marchandises qui pose les problèmes les plus difficiles aux commerçants. Lors de la traite 1940-41, ils peuvent écouler une partie de leurs stocks et même liquider des "rossignols" à des prix intéressants car les indigènes "regorgent d'argent" et vident les boutiques à peine assorties (209). A partir de 1941, progressivement, un rationnement sévère est imposé. Pour les ventes de produits, l'Administration délivre des tickets permettant de toucher des tissus. En 1942, la tonne d'arachide donne droit à 3 mètres de tissus dans le Sine Saloum, l'année suivante en Casamance 15 mètres de percale sont délivrées par tonne de palmistes (210). Ces mesures provoquent de nombreuses difficultés pour le partage des stocks entre les maisons. En vertu d'un décret du 6 décembre 1940 instaurant des "Groupements professionnels", celui des commerçants ou GAMACAF est responsable des répartitions. Dans chaque colonie, ce sont la S.C.O.A. et la C.F.A.O., présentes partout, qui en ont la charge. Naturellement récriminations et conflits sont constants ! De plus, les firmes ne doivent libérer les marchandises dont elles disposent que par contingents mensuels, ce qui complique singulièrement la conduite des affaires. Elles se heurtent d'autre part à de graves difficultés techniques. Le matériel qui ne peut être renouvelé, en particulier les véhicules et les embarcations, est à bout de souffle. L'usage des carburants locaux : huile d'arachide "soufflée", huile de pourghère, ou des gazogènes, fatigue les moteurs pour lesquels les pièces de rechange manquent totalement.

Les firmes doivent aussi résoudre de nombreux problèmes d'organisation. L'Armistice a signifié le retour à leurs postes de nombreux agents mobilisés, mais les relations entre les sièges sociaux en France et les comptoirs d'Afrique deviennent précaires. Jusqu'en 1943, il n'y a plus aucune liaison entre les succursales de la même maison établies les unes dans les colonies françaises et les autres dans les territoires britanniques. "Tout est coupé avec la Gambie" constate le 6 janvier 1941 l'agent principal Maurel et Prom de Dakar. Les évènements de novembre 1942 rendent les comptoirs totalement indépendants des maisons mères. Chaque chef de succursale doit agir au mieux des intérêts de la firme et résoudre de nombreuses difficultés. En début de 1943, c'est à nouveau la mobi-

---

(209) Rapport du Comptoir Maurel et Prom de Gambie, campagne 1940-41.

(210) Arch.Maurel et Prom. Rapports des comptoirs pour 1942 et 1943. Les Européens étaient strictement rationnés. A Dakar, ces rations étaient de 750 gr.de sucre et 1,5 de savon par mois, de 250 gr.de pain et 1/2 l.de vin par jour. Les lundi et vendredi, les boucheries étaient fermées.

lisation des agents européens, alors que la main d'oeuvre africaine est de plus en plus rare, car elle ne trouve pas à employer l'argent des salaires (211). La pénurie de marchandises reste très grande, en dépit de la distribution par un "Comité du commerce extérieur", de stocks américains de tissus et de conserves et de l'attribution de véhicules de même provenance. Chaque agent cherche à éviter la fermeture de ses principales factoreries. La fourniture de produits du crû à l'intendance militaire, la distribution des articles de l'artisanat local deviennent des activités essentielles ! Dans l'ensemble, le personnel des firmes de commerce, en ces circonstances difficiles - coupure avec la famille, long séjour à la colonie et drames politiques - témoigne d'un bel attachement à la "maison".

Les opérations commerciales de cette période souffrent avant tout du ralentissement considérable des transactions, mais les affaires qui peuvent se nouer sont d'autant plus positives. L'année de guerre 1939-1940 laisse apparaître sur tous les postes des soldes positifs. Puis le ralentissement de l'activité alors que les charges générales demeurent et la nécessité de constituer des provisions pour le renouvellement d'un matériel à bout de souffle, limitent nettement les profits. Cependant en 1944, les maisons de commerce peuvent estimer avoir passé sans trop de dommages la tourmente de la guerre et elles expriment le voeu que "la paix revenue avec la reprise de la production industrielle et l'amélioration des transports, la liberté commerciale permettra de développer les affaires"(212).

III - LE GRAND ESSOR DES HUILERIES D'ARACHIDE EN A.O.F. : LESIEUR-AFRIQUE

A l'ouverture des hostilités, il apparaît rapidement que le décret du 8 avril 1938 limitant à 5500 tonnes annuelles les entrées en franchise d'huile d'arachide d'A.O.F. sur le territoire français n'a plus de sens. Cette industrie dont la capacité de production dépasse 20.000 tonnes d'huile semble devoir ravitailler en priorité l'Afrique du Nord. Un décret du 17 décembre 1939 suspend celui de 1928 pour la durée des hostilités et accorde aux huileries d'Afrique occidentale un

---

(212) Maurel et Prom, rapport du Conseil d'a lministration. Assemblée générale ordinaire du 10 avril 1945.

contingent en franchise de 12.000 tonnes sur l'Algérie. Cette décision ne joue guère sur la production de 1939 qui ne dépasse pas 11.000 tonnes, mais elle permet aux usines de tourner à plein en 1940 : 20.800 tonnes d'huile sont fournies . Or entre temps, l'Armistice puis la conjoncture économique délicate qu'il implique bouleversent la situation de l'industrie française de l'huilerie. La pénurie s'installe en métropole où les matières premières manquent, alors que le potentiel de production de la région du Nord, en particulier celui de Dunkerque, a été durement touché par les opérations militaires. L'importation des graines d'A.O.F. pose par ailleurs le problème des tonnages maritimes. Dans ces conditions, l'expansion de l'industrie huilière sur les lieux de production en Afrique présente de multiples avantages : ravitaillement plus aisé de la métropole et production accrue sur place de produits de substitution : huile à la place du gas oil pour les moteurs diésel et tourteaux en remplacement du charbon pour les chaudières. Dès la fin de 1940, les autorités de Vichy demandent aux huiliers métropolitains d'envisager les possibilités de construction d'usines au Sénégal surtout. Seule la Société Lesieur manifeste de l'intérêt pour le projet : elle a déjà des attaches dans les colonies arachidières par sa filiale "Le Commerce africain" et surtout elle pourra transférer au Sénégal le matériel sauvé de l'usine de Dunkerque située en zone interdite qui ne peut valablement fonctionner faute de matières premières. Une loi du 23 janvier 1941 consacre cette nouvelle situation : le contingent d'huile d'A.O.F. admis en franchise est porté à 45.000 tonnes, dont 18.000 sont réservées à l'usine Lesieur.

En avril 1941, est créée la Société Lesieur-Afrique qui entreprend rapidement, avec l'aide de la S.C.O.A. et la SOCOPAO, l'édification de l'usine sur un terrain de 30.000 m2 qui lui a été attribué à Bel-Air, en arrière du môle aux arachides du port de Dakar. Il s'agit d'une usine à forte capacité pour le Sénégal de l'époque : décorticage de 125.000 tonnes, production de 20.000 tonnes d'huile qui sera rapidement portée à 37.000 tonnes, munie d'un matériel très moderne. Elle expédiera l'huile brute en France, mais aussi à Alger et à Casablanca où la Société possède des installations de raffinage. En fait, l'usine ne fonctionne véritablement qu'à la fin de la guerre. Entre temps cependant la production des autres a considérablement augmenté, de même que l'exportation vers la France et l'Afrique du Nord jusqu'en fin de 1942, vers l'Afrique du Nord seule en 1943 et 1944.

TABLEAU 101 - L'activité des huileries d'arachide d'A.O.F. pendant la guerre (en tonnes).

	Tonnages de coques réservées	Production	Exportation d'huile
1940	?	20.800	13.193
1941	94.500	40.000	23.283
1942	95.500	27.000	11.020 (213)
1943	126.130	40.000	19.439
1944	107.850	33.500	27.842

Dans le"sillage" de cette expansion industrielle du Sénégal, d'autres huileries ouvrent dans les pays de l'intérieur. Du fait des difficultés de transport, il s'agit surtout de faciliter l'approvisionnement des marchés locaux et avant tout, de fournir des carburants de remplacement. En septembre 1941, se crée à Casablanca une "Société des Huileries soudanaises" qui installe une petite usine à Koulikoro (2000 tonnes d'huile de capacité). La même année, du fait de la crise de carburants, le Gouvernement de l'A.O.F. passe convention avec la "Société des carburants coloniaux" (SECACO), détentrice d'un brevet de fabrication, pour la construction à Boromo sur les rives de la Volta, à proximité de la future ligne de chemin de fer, d'une usine pilote pouvant traiter 10.000 tonnes de matières premières. Elle utilisera surtout les amandes de karité. Le beurre sera par cracking et dégoudronnage transformé en essence et gas oil, soit en tout 27.000 hectolitres de carburant par an. Les travaux de génie civil sont commencés à la fin de 1943. Entre temps d'ailleurs, décision a été prise de limiter son activité à l'extraction de beurre. Une seule des deux presses Ollier fonctionne avec un rendement médiocre et très rapidement apparaît un grave déficit dans l'approvisionnement de l'usine (214). L'installation de craking ne sera jamais montée.

(213) Le recul de 1942 s'explique par le grand déficit de production de la campagne 1941-1942.

(214) Arch.Nat. Dakar 1 R 116. Dossier 26, enquête sur Boromo, 11/8/1946.

Toujours en Haute Volta, une Société qui se consacre surtout au coton, la CITEC, réunit en 1942 un matériel en partie artisanal pour la production d'huile d'arachide et de beurre de karité d'une capacité totale de 2000 tonnes d'huile destinées surtout au marché local (215). Enfin ce sont encore les problèmes de la fourniture du carburant qui expliquent la création en 1942 à Maradi, par la Société des transports routiers Mory, de la petite huilerie de la Siconiger, capable de triturer 2000 tonnes d'arachide en coques pour fournir environ 600 tonnes d'huile.

La guerre aura donc joué un rôle décisif dans l'équipement de l'A.O.F. en huileries de graines. Dès la fin du conflit, les usines ont une capacité de production de plus de 70.000 tonnes d'huile, soit trois fois plus qu'en 1939. Plus du tiers des tonnages d'arachide commercialisée sortent ainsi des circuits traditionnels d'exportation.

C) DE L'APRES-GUERRE A L'INDEPENDANCE : LES OLEAGINEUX DANS LA ZONE FRANC

L'année 1945 apporte la paix, mais aussi l'évidence d'un bilan économique désastreux. Les matières premières et les vivres manquent cruellement et en priorité les corps gras.

La France fait une nouvelle fois appel à l'A.O.F. et envisage une extension notable de la production. Mais à partir de 1949-1950, la situation du marché des corps gras redevient normale. Les débouchés sont garantis aux productions de l'Outre-mer dans le cadre de la zone franc. Des actions d'un style nouveau sont alors entreprises. Par delà la valorisation sur place des produits qu'ils encouragent, les Pouvoirs publics ont, surtout après 1950 par les "Plans de développement économique et social", le souci de rompre avec la tradition de faible productivité et la fatalité de revenus dérisoires pour le producteur. Dans toute l'Afrique occidentale, réformes politiques et initiatives socio-économiques vont de pair. Les maisons de commerce avaient souhaité le retour à la liberté ; elles sont de plus en plus enserrées dans le carcan de la réglementation officielle et leur rôle décline : l'ère de la véritable traite est déjà en partie close !

---

(215) Suret Canale (J). L'industrie des oléagineux en A.O.F. Cah.O.M. n°11, juil.-sept.1950, pp.280-288. Cette compagnie de l'industrie textile cotonnière appartient au groupe Boussac.

TABLEAU 102 - L'ampleur du déficit français en oléagineux à la fin de la deuxième guerre mondiale : importations de 1945 par comparaison avec celles de 1938. (en tonnes)

	1938	1945
Arachides en coques	386.000	128.270
Arachides décortiquées	359.000	
Coprah	143.300	1.705
Palmistes	98.026	64.882
Karité (amandes)	14.500	11.350
Graines de ricin	19.930	4.618
Graines de soja	13.590	78.144
Graines de lin	203.197	26.788
Sésame	510	232
	1.228.053	315.989
Equivalent en huile	615.120	105.469
+ importation sous forme d'huile	80.228	70.780
	685.348	176.249

Corps gras industriels disponibles

1938 ..... 300.000 T
1945 ..... 52.000 T

(Source : Marchés coloniaux, numérodu 4 mai 1948 (p.417) et numéro du 16 novembre 1946 (p.1204).

I - L'ARACHIDE, PROGRES DE LA PRODUCTION ET INNOVATIONS ECONOMIQUES, TECHNIQUES ET SOCIALES

Dès la fin de la guerre, les grands besoins en matières grasses de la métropole conduisent les autorités à miser sur une expansion de la production d'arachide. Le programme de l'équipement de l'A.O.F. préparé par la Direction, nouvelle, du Plan annonce dès le début de 1946, les moyens que l'on compte mettre en oeuvre : "démontrer les possibilités de culture de l'arachide en utilisant les moyens mécanisés et procédés d'assolement, apprécier les avantages de la transformation sur place des

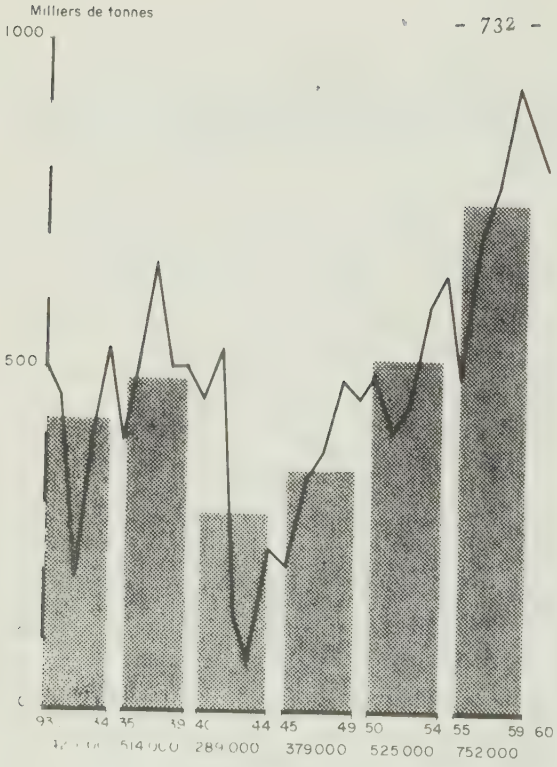

Figure 164 : Evolution des exportations d'arachide (base coque) d'A.O.F. de 1930 à 1960. Les moyennes d'exportation sont calculées par périodes quinquennales.

(Pour la période précédente, voir figure 119).

produits et prouver l'aptitude des populations à produire dans le cadre "coopératif" (216). Il est espéré pour 1956 l'exportation par l'A.O.F. de l'équivalent de 750.000 tonnes d'arachid en coques (217). En attendant les résultats de ces actions, il faut produire : les techniques traditionnelles fournissent au prix d'une extension des surfaces, des tonnages croissants.

1) L'expansion de la production et la valorisation sur place des produits arachidiers.

Passé l'immédiat après-guerre, la reprise de la production est nette dès 1947-48. Au début de la décennie 1950, l'A.O.F. dépasse ses moyennes de commercialisation de l'avant-guerre. Cependant, les progrès sont plus marqués au Soudan et au Niger qu'au Sénégal. Les tonnages

(216) Ministère de la France d'Outre-mer : 22 fév.1946. Note de la Direction du Plan pour le Ministre sur le programme d'équipement de l'AOF.

(217) Desporte (J). La production des oléagineux dans les territoires français d'Outre-mer. Marchés coloniaux, 16 nov.1946, pp.1204-1206

TABLEAU 103 - Production commercialisée d'arachides en A.O.F. (base coque) de 1946 à 1960 en milliers de tonnes arrondis.

CAMPAGNES	SENEGAL	SOUDAN	NIGER	Autres Territoires	TOTAL A.O.F.	TOGO
1946-47	365	7	31	24	427	
1947-48	452	8	40	15	515	
1948-49	439	24	75	37	575	4
1949-50	429	39	23	12	503	3
1950-51	342	49	25	21	437	5
1951-52	443	63	34	46	586	5
1952-53	460	67	62	11	600	2
1953-54	551	55	97	17	720	3
1954-55	390	80	93	20	583	5
1955-56	539	86	140	34	799	4
1956-57	712	84	213	21	930	3
1957-58	820	90	130	15	1055	5
1958-59	709	86	112	7	914	1
1959-60	741	80	81	20	922	2

D'après Outremer 58, ouv.cit. p.229 et, pour la période 1958-1960, B.C.E.A.O., rapport d'activité 1960

TABLEAU 104 - Exportations des produits arachidiers d'A.O.F. (1945-196[illegible])

	ARACHIDES COQUES			ARACHIDES DECORTIQUEES			H U I L E			TOTAL APPROCHE		
	Tonnage exporté	Equiv. décort.	Equiv. huile	Tonnage exporté	Equiv. coques	Equiv. huile	Tonnage exporté	Equiv. coques	Equiv. décort.	Equiv. coques	Equiv. décort.	Equiv. huile
1944-45	0	0	0	94.808	134.600	41.715	30.749	92.000	66.000	226.000	161.000	72.500
1945-46	15.788	11.000	4.900	154.321	219.100	67.900	35.121	103.000	77.000	340.000	242.000	108.000
1946-47	454	300	140	191.722	272.200	84.360	35.902	104.000	79.000	380.000	271.000	120.000
1947-48	1.468	1.000	460	241.189	342.500	106.120	49.248	148.000	110.000	495.000	353.000	156.000
1948-49	3.152	2.200	1.000	208.134	295.500	91.580	55.405	166.000	122.000	465.000	332.000	148.000
1949-50	1.255	900	400	200.330	284.500	90.000	71.445	214.000	158.000	500.000	359.000	162.000
1950-51	23.291	16.300	7.400	166.725	236.700	73.360	53.448	153.000	117.000	415.000	300.000	134.000
1951-52	20.956	14.700	6.600	180.758	256.600	79.530	59.698	176.000	132.000	455.000	327.000	145.000
1952-53	25.836	18.100	8.100	198.663	282.000	87.410	98.704	289.000	218.000	600.000	434.000	194.000
1953-54	38.093	26.700	12.700	235.509	334.400	103.620	93.508	280.000	206.000	655.000	468.000	219.000
1954-55	18.347	12.800	6.100	157.248	223.200	69.470	87.016	257.000	189.000	500.000	359.000	162.000
1955-56	12.396	8.700	4.100	284.524	404.000	129.320	98.760	194.000	218.000	710.000	511.000	232.000
1956-57	5.284	3.700	1.700	348.206	494.500	158.270	97.807	293.000	216.000	790.000	568.000	258.000
1957-58	158	110	50	436.094	619.200	198.220	107.289	322.000	236.000	940.000	672.000	305.000
1958-59	692	500	230	246.088	491.400	157.300	119.299	359.000	263.000	850.000	610.000	277.000
1959-60	11	88	4	319.811	454.000	145.360	118.759	358.000	262.000	812.000	582.000	264.000

Les taux de conversion utilisés sont :

$\frac{\text{Décort.}}{\text{coque}} = 0.70$ $\frac{\text{Huile}}{\text{coque}} = 0.[illegible]$ $\frac{\text{Huile}}{\text{décort.}} = 0.4$

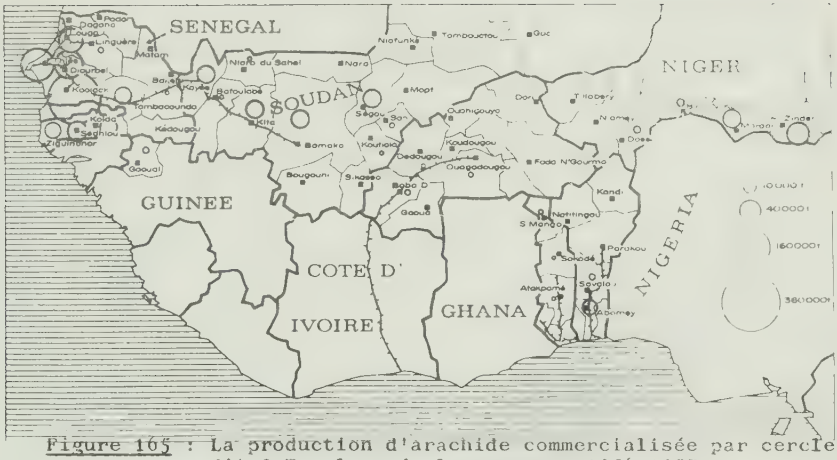

Figure 165 : La production d'arachide commercialisée par cercles d'A.O.F., lors de la campagne 1956-1957.

(Sources : Haut Commissariat de la République en A.O.F. et pour le Togo, les chiffres du service du conditionnement).

exportés, bien que valorisés par le décorticage, ne représentent qu'une part de plus en plus faible du produit de la traite, car les huileries locales accroissent régulièrement leur capacité de trituration.

a) Le Sénégal : reprise tardive de la production et rôle croissant des huileries et du décorticage.

- Le front pionnier est stabilisé mais les surfaces augmentent.

Lorsque la campagne 1945-46 s'ouvre, il apparaît que les séquelles de la guerre, pénurie cruelle des produits manufacturés et difficultés d'exportation par manque de navires, ont largement détourné les producteurs de la culture de l'arachide. Par rapport à l'immédiat avant-guerre, les surfaces ensemencées sont en recul d'environ 180.000 hectares (cf tableau 105). Certes les besoins immédiats de la métropole appellent une reprise rapide, mais les moyens manquent singulièrement pour l'assurer. Le maintien par le ravitaillement de prix assez bas, 350 frs en moyenne les cent kilos à la production en 1945-46, encourage d'autant moins les agriculteurs que ceux-ci ne peuvent pas toujours se procurer des produits d'importation. La pratique d'un prix unique rendue

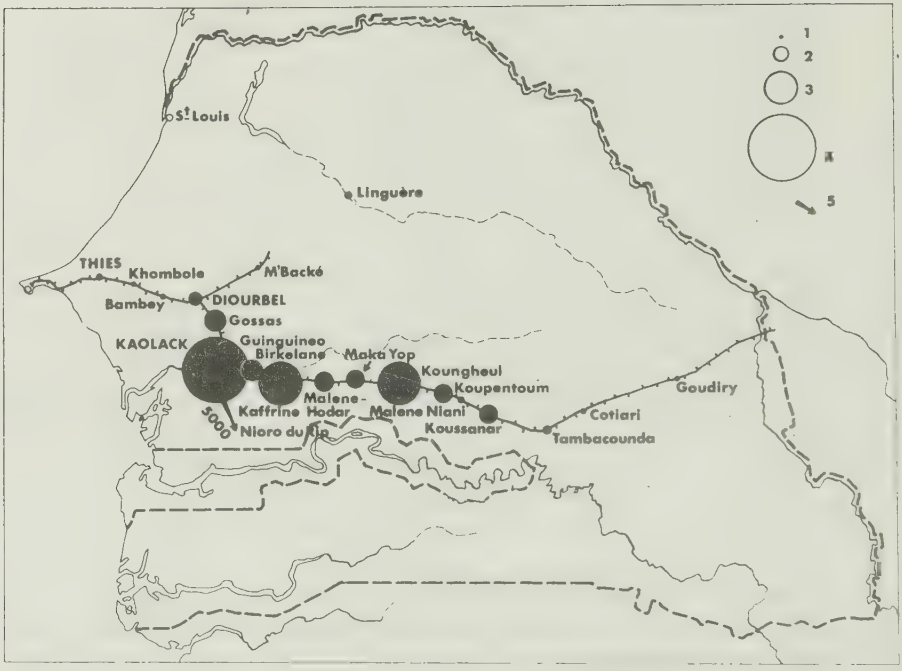

Figure 166 : L'arrivée des navétanes dans les principaux centres du Sénégal arachidier au début de la campagne agricole de 1955 (mois de mai).

1 - Moins de 10 navétanes 2 - 400 navétanes 3 - 2.500 4 - 10.000
5 - Près de 5.000 navétanes recensés à Kaolack se sont répartis dans la subdivision de Nioro du Rip.

(Source : Archives des Ets Vézia, traite 1955-1956).

possible par l'intervention d'une "Caisse de compensation des transports" qui intervient au bénéfice des zones de production éloignées, n'encourage pas, comme on le pensait, l'expansion de la production dans le Baol et le Sine Saloum orientaux. Mais c'est surtout le recul du nombre de navétanes qui diffère la véritable reprise. De 1943 à 1945 au nom de l'effort de guerre, leur nombre a pu être maintenu à plus de 40.000 annuellement du fait de l'emploi de mesures de coercition : au Soudan et en Guinée, des désignations d'office sont faites. Mais la guerre étant terminée,

les questions politiques reviennent au premier plan. Le comportement de la France en A.O.F. est alors dicté par les recommandations de la Charte de Brazzaville et par les engagements qu'elle a pris auprès des instances internationales, O.N.U. et F.A.O., de satisfaire aux besoins des populations dont elle a la charge et de favoriser leur progrès social.

Au début de 1946, le Ministère de la France d'Outre-Mer approuve la condamnation par le Gouverneur général de l'A.O.F. des "procédés" mis en oeuvre pour réaliser les tonnages obtenus pendant la guerre (218). La loi du 11 avril 1946 (J.O. A.O.F. du 4 mai) abolit le régime de l'indigénat et le travail forcé. Dès la campagne agricole de 1946, le nombre des navétanes tombe à 12.000 et la production reste comme la précédente, inférieure à 500.000 tonnes d'arachide en coque. Au mois de mai de la même année, l'Administration et les professionnels ont tenu à Saint Louis une conférence sur l'arachide qui prend acte de l'abandon du recrutement forcé et envisage les mesures propres à favoriser la venue au Sénégal de travailleurs volontaires. Un "comité de propagande" est créé qui informera les candidats éventuels au Soudan et en Guinée. Le principe est admis d'un aménagement plus avantageux pour lui, du temps de travail du navétane : il devra seulement trois jours hebdomadaires au propriétaire (219). Enfin le souhait est émis que le voyage soit gratuit. Il est aussi décidé que ces travailleurs recevront des vivres et qu'à leur arrivée sur le lieu de travail, ils toucheront deux mètres de tissus gratuits et trois mètres à leur départ (220). Ce n'est qu'en 1947 que ces dispositions donnent quelques résultats : le nombre des navétanes remonte légèrement (24.484). Mais les dépenses sont lourdes : quatre millions de francs pour le seul comité de propagande de Kaolack en 1947 ! Le desserrement du rationnement - certains tissus sont en vente libre à partir d'août 1947 - et l'augmentation du prix d'achat de l'arachide au producteur, favorisent le "retour à la normale" : dès 1949, 45.000 navétanes arrivent au Sénégal et les surfaces cultivées sont en progrès de près de 100.000 hectares sur 1946. Les effectifs annuels restent dans l'ensemble supérieurs, jusqu'à 1957, à 30.000. C'est toujours alors le Sine Saloum qui attire la plus grande partie de ces effectifs, les quatre cinquièmes en moyenne.

---

(218) Note citée du 22 février 1946.

(219) Marchés coloniaux, 25 mai 1946, p.506.

(220) Marchés coloniaux, 1er juin 1946, p.557. Les vivres seront fournis pour 60 % par l'Administration, 20 % par les S.P. et 20 % par le commerce.

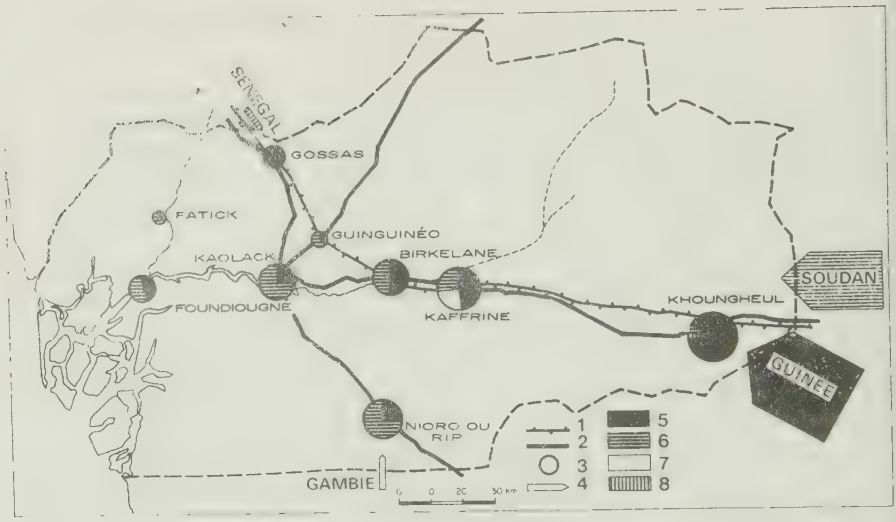

Figure 167 : L'origine des navétanes et leur répartition par secteurs du Sine Saloum lors de la campagne agricole 1955 (chiffres des S.P.).

1 - Voie ferrée
2 - Routes principales
3 - Nombre de navétanes : Koungheul : 5614, Kaffrine : 4682, Nioro : 3444, Birkelane : 3084, Kaolack : 2873, Foundiougne 1632, Gossas : 774, Guinguinéo : 507, Fatick : 397
4 - Provenance des navétanes : 1 mm = 2000 travailleurs.
5 - Guinéens 6 - Soudanais 7 - Gambiens
8 - Originaires du Nord du Sénégal.

Cependant à partir de 1956, sous la pression des autorités du Soudan désireuses de conserver la main d'oeuvre, le voyage de retour n'est plus gratuit : après 1958, les navétanes paient demi-tarif, alors leur nombre s'effondre.

Au long de ces années, pour autant que les recensements ou estimations de population, péchant en général par défaut, le laissent apparaître, une immigration définitive importante se produit à destination du Sine Saloum. En provenance du Fleuve ou de l'Est du pays et des colonies voisines, les nouveaux venus, auxquels s'ajoutent des mourides venus de la région de Diourbel, se fixent essentiellement dans le Sud-Est du cercle autour de Malème Hoddar et de Koungheul et débordent vers

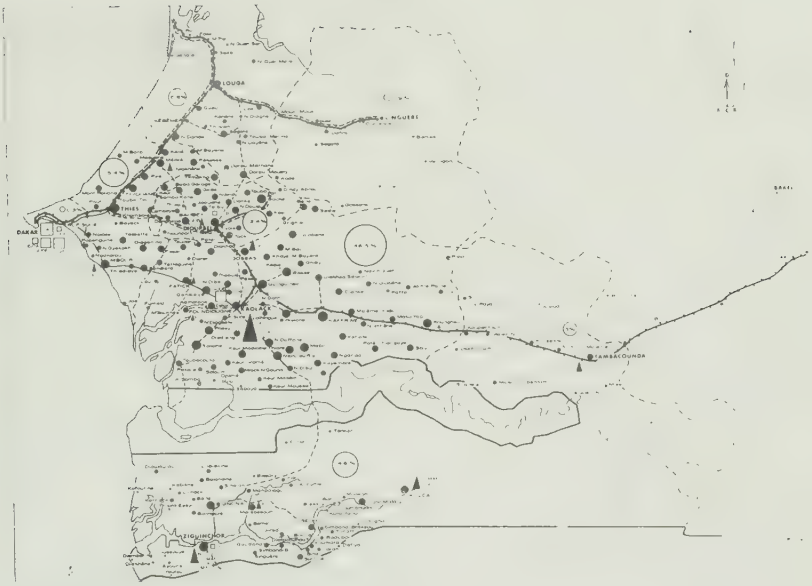

Figure 168 : La commercialisation des arachides au Sénégal pendant la campagne 1956-1957. (D'après les contrôles du service du Conditionnement).

Les surfaces proportionnelles des points représentent les tonnages traités, de moins de 50 tonnes (Youtou), à 1061 (Kar Moussa), 5075 (Sagatta Cayor), 10.068 (M'Bour)et 15.927 (Kaffrine).

1 - Tonnages triturés par les huileries
2 - Capacité de décorticage pour l'exportation. Les surfaces sont, à quantité égale, identiques à celles des cercles dans le rapport AB = $\frac{\text{diamètre du cercle}}{1,128}$ (Kaolack représente 160.000 T)
3 - Limites de cercle
4 - Routes goudronnées
5 - Autres routes principales

(Comparer à la figure 160, p.697).

Koupentoum et Koussanar sur celui de Tambacounda. Ce serait en moyenne 1000 à 2000 immigrants annuels qui s'installent dans cette région avant 1960 (221). L'expansion de la culture de l'arachide est très rapide : Koungheul traite 29.745 tonnes en 1957-58 contre 13.346 en 1938-39;

(221) Cros (C). Les migrations rurales vers la zone arachidière orientale. Dakar, Ministère du plan et de l'aménagement, Direction de l'aménagement du territoire, janvier 1968, 89 + XLIV pp., cf p.45.

TABLEAU 105 - Les données relatives à la production arachidière du Sénégal entre 1944 et 1960 (d'après les statistiques des services agricoles). Les chiffres agricoles ne sont que des estimations peu rigoureuses (colonnes 1, 2 et 3).

Campagnes	Superficies cultivées en arachide (1)	Production estimée (2) (en coques)	Rendement moyen (3)	Semences S.P.	Dt semenc. sélection.	Nb de navétanes	Prix moy.pondéré au producteur (fr les 100 kg coques)	
1938-39	750.000 ha	646.000 T	860 kg	48.474 T	7.410 T	69.757		
1944-45	407.000	377.000	810	61.616	9.000	40.164		300
1945-46	552.000	489.000	882	55.993	9.096	35.000		350
1946-47	600.000	496.000	828	57.593	15.000	12.000	Prix	600
1947-48	659.000	598.000	907	56.718	21?800	24.884	unique	700
1948-49	697.000	603.000	865	57.937	28.334	33.014		1450
1949-50	690.000	571.000	827	57.569	33.370	56.984		1450
1950-51	641.000	491.000	766	57.809	34.740	33.580	Prix	2400
1951-52	690.000	571.000	827	57.533	35.773	48.814	libre	1855
1952-53	665.000	565.000	850	59.362	38.175	30.215		1850
1953-54	700.000			61.390	40.074	29.939		1950
1954-55	720.000	465.000	645	61.144	40.477	42.736	Prix fixé au port	2135
1955-56	707.000	602.000	850	61.537	40.882	43.155		2005
1956-57	780.000	762.000	978	61.524	40.738	36.658		2080
1957-58	925.000	897.000	970	64.837	44.151	38.781	Prix fixé	2060
1958-59	881.000	765.000	870	62.938	30.307	17.850	par point	2060
1959-60	906.000	830.000	915	62.173	40.119	9.987	de traite	2200

Malème Hoddar, 48.105 contre 18.529 lors des années correspondantes ! Mais dans le même temps, l'avancée vers l'Est du front pionnier est bloquée. Dans l'Est du Baol, les périmètres de forêts classées opposent un obstacle efficace à une infiltration mouride qui s'essoufle et ne progresse plus que par petits groupes vers Linguère ou au long des vallées du Sine et du Saloum (222). Plus au Sud, de part et d'autre de la voie ferrée autour de Koupentoum et de Koussanar, l'apparition à proximité de la surface des niveaux cuirassés stoppe la progression et canalise seulement quelques groupes au long des vallées affluentes de la Gambie : Sandougou et Koussanar, où les sols sableux profonds sont favorables à l'arachide. Ainsi, le front pionnier se résoud-il vers le Sud-Est en une série de dégitations le long de la voie ferrée. ou des vallées à la rencontre des anciens centres de production du Niani Ouli à proximité de la frontière gambienne.

La conquête ralentie de nouveaux terrains de culture dans les Terres-neuves n'entre donc que pour partie dans la progression rapide des surfaces semées en arachide après 1955. Les cours élevés et la garantie d'écoulement instaurés par le décret du 13 novembre 1954 (cf p. 774) ont sans nul doute déterminé une reprise générale dans toutes les régions productrices du Sénégal, puisque la part des différents cercles dans la production totale varie peu entre 1939 et 1960 : le Sine Saloum commercialise 40 à 50 % du total, le cercle de Thiès et la Casamance 15 % environ chacun, le cercle de Diourbel 12 à 15 %, celui de Louga 8 à 10 %. A partir du début des années 1950, la reprise des régions "dévastées" du Nord est spectaculaire : Louga passe de 11.857 tonnes en 1950 à 21.488 lors de la traite suivante, Linguère de 1.150 à 5.397 ! Certes, après les années de mauvaise pluviosité de la décennie quarante, les conditions atmosphériques sont plus clémentes dans ces régions marginales, mais il n'en reste pas moins que du Cayor et du Djoloff au Baol et à la région de Thiès, la reconquête par l'arachide est générale : tous les rapports agricoles signalent une extension des surfaces et un raccourcissement du cycle de jachère. Cette situation est pour le moins paradoxale en un temps où tous les spécialistes dénoncent le risque de désertification.

---

(222) CINAM-SERESA : Rapport sur les perspectives de développement du Sénégal : la région arachidière, Dakar 1960, 3 T. 1ère partie, étude régionale : le mouridisme, 37 pp., cf T.II : L'expansion géographique. Pélissier (P). ouv.cit. p.318, estime aussi que les essais de culture mécanisée de Boulel ont attiré l'attention des marabouts sur l'intensification de la culture et les ont détournés de la conquête spatiale.

Figure 169 : La commercialisation des arachides des principales régions productrices du Sénégal, entre 1945 et 1960.

Cependant, il apparaît aussi une meilleure répartition spatiale des superficies consacrées à l'arachide. Bien que timidement, le prix unique pour l'achat au producteur pratiqué jusqu'en 1949-50, a favorisé l'extension plus rapide de la culture dans les secteurs éloignés des voies d'évacuation que dans les régions de desserte facile, déjà surchargées. Mais c'est surtout l'emploi généralisé du camion qui permet cet essor. Certes, il est toujours proscrit à l'"amont" entre lieux de production et points de traite, mais à l'"aval", il permet le transport des arachides à des coûts très inférieurs à ceux du portage animal et rend dès lors rentable la production dans des centres jusque là"enclavés" (223). Sauf pour celles de l'Est du Sine Saloum, les escales ferroviaires ont connu dans l'ensemble leur record de commercialisation avant 1939, au contraire, tant dans le "triangle" Thiès - Louga - Diourbel que dans le Sud du Sine Saloum ou en Casamance, la plupart des points de traite

(223) Barbier (J). ouv.cit. estime que vers 1957, au Nord de l'axe Dakar-Diourbel, le transport par animaux de bât revient à 55-56 frs la tonne kilomètre, plus un cadeau du traitant au transporteur, contre 20 au camion. Le rapport COGERAF, la commercialisation des arachides au Sénégal, sept-oct.1963, T.I, p.38, confirme ces données.

TABLEAU 106 - L'activité générale des Huileries sénégalaises (1946-1960).

	Capacité de trituration en coque	Tonnage de coques triturées	% de la commercial.	Production d'huile Totale	raffinée	Tourteaux	Chiffre d' affaire en million CFA	Valeur ajoutée mill.CFA
1946		133.000	46,5 %	42.000		38.900		
1947		144.000	40 %	45.000		65.000		
1948	375.000	199.000	42 %	63.000		69.200	5.500	2.350
1949		223.000	51 %	70.500	47.800	90.200	7.000	2.700
1950		221.000	52 %	73.300	15.700	84.460	7.600	3.400
1951		191.000	56 %	59.800	13.500	66.548	7.100	1.800
1952		272.000	61 %	86.000	36.150	96.099	9.900	3.200
1953		351.000	82 %	99.432	9.232	124.525	11.700	4.100
1954	400.000	331.000	60 %	110.740	21.040	127.500	13.000	5.100
1955		330.000	85 %	107.450	26.850	118.098	11.400	3.350
1956		358.000	65 %	128.000	25.000	137.029	13.000	4.500
1957		366.000	51 %	121.986	31.953	135.467	13.500	4.900
1958		405.000	49 %	133.733	35.100	153.392	14.600	4.800
1959		420.000	59 %	135.342	36.189	146.958	13.400	5.600
1960	550.000	450.000	60 %	143.819	38.256	171.679	16.600	6.800

Source : Syndicat des fabricants d'huile d'Afrique occidentale, situation actuelle et perspectives à terme de l'huilerie sénégalaise.

Dakar, 1965, 36 pp. + 10 annexes, cf annexe 2 et annuaires statistiques du Sénégal.

TABLEAU 107 - Productions des huileries sénégalaises (1951-1960) en tonnes.

1 - PRODUCTION HUILE

[illegible]	1951/52	1952/53	1953/54	1954/55	1955/56	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
[illegible] Afrique	21.136	27.227	29.270	29.979	28.954	30.593	31.388	38.346	46.706
V.Q. Petersen (1)	17.136	18.950	22.806	24.328	23.396	28.615	27.720	37.682	33.647
S.E.I.B.	3.972	4.543	5.811	5.348	6.240	5.392	5.349	5.147	5.943
H.S.O.A.	8.236	6.137	7.480	6.693	7.104	7.688	7.712	387	
Huiler.du Cayor	4.072	14.501	22.690	19.305	24.152(2)	21.298	29.210	27.599	26.958
C.F.A.O.	289	2.006	4.367	4.206	3.962	4.167	3.818	4.058	4.124
SODEC	17.808	20.352	28.281	23.832	23.837	26.394	28.429	25.956	26.439

2 - PRODUCTION TOURTEAUX

Lesieur Afrique	24.602	29.657	31.441	32.232	30.935	33.250	32.751	42.016	54.529
V.Q. Petersen (1)	29.604	27.522	29.977	27.161	31.184	32.827	36.406	43.572	45.161
S.E.I.B.	5.338	4.641	8.267	7.158	6.674	5.865	5.514	5.736	6.191
H.S.O.A.	8.426	6.706	8.941	8.278	8.508	9.000	9.130		
Huiler.du Cayor	10.742	16.703	25.459	24.139	27.037	22.306	32.377	29.544	31.240
C.F.A.O.	2.372	3.496	5.499	4.913	4.854	5.046	6.399	4.961	4.325
SODEC	18.353	25.746	32.065	24.345	26.044	31.337	31.082	27.564	35.391

(1) Ces chiffres cumulent les productions de Petersen à Dakar et de la S.E.I.C. à Ziguinchor..

(2) A partir de 1955-56, l'usine de Louga ferme et est relayée par la SODDEO à Dakar.

desservis uniquement par la route enregistrent vers 1957-58 des transactions trois à quatre fois supérieures à celles d'avant la guerre (cf figure 168).

- Les huileries triturent une part croissante des tonnages commercialisés.

A la fin du conflit, la capacité de production des usines sénégalaises se situe autour de 65.000 tonnes d'huile : celles-ci constituent donc déjà un ensemble puissant apte à défendre ses intérêts face aux huiliers métropolitains décidés à recouvrer leur prééminence. Mais la situation se complique du fait de l'expansion qu'a connue, pendant la guerre, l'industrie d'Afrique du Nord, Algérie et surtout Maroc (224). Lorsque, avec la paix, il s'agit de relancer la production, surgit alors un inévitable conflit d'intérêts : jusqu'en 1949 environ, en situation de pénurie, il se situe au niveau de l'approvisionnement en matière première ; dans la décennie 1950, il se replace, comme avant la guerre, à celui des débouchés (225).

Dès 1946, une polémique virulente s'ouvre entre le Syndicat des huiliers d'A.O.F. et son homologue métropolitain. Le premier, démonstration à l'appui, affirme que les huileries coloniales ont de meilleurs rendements économiques et techniques : 73 % au décorticage contre 72 %, acidité inférieure à 3 % contre 6,5 à 8 en métropole, possibilité d'utiliser par les coques l'équivalent de 220 kgs de charbon par tonne de décortiquées triturées, enfin économie sensible de frêt d'exportation, les produits issus de la tonne de décortiquées représentant 1.538 frs contre 1.752 frs pour celle des graines (226). Naturellement, le Syndicat de l'huilerie française réplique : pour garantir la ration d'huile maximale au consommateur, il faut traiter les graines en métropole, car seules ses usines sont équipées pour l'extraction au solvant qui permet une plus-value en huile de 5 % (227). Les importations pourraient se faire

---

(224) En 1946, les usines du Maroc peuvent triturer 80.000 tonnes de graines oléagineuses.

(225) Mensier (P.H.). Les huileries au Sénégal. Rev.intern.des prod. col., mars 1948, pp.227-230, cf p.228

(226) Marchés coloniaux, 13 juillet 1946, pp.692-694.

(227) En fait, les rendements varient selon les types d'installations et la qualité des graines, de 46,5 % à 52,5 % (décortiquées) avec tourteaux à 4 % d'huile (expellers) pour la pression et de 48 à 51 % avec tourteaux deshuilés à 1 % pour le solvant.

à nouveau en coques car en fait, le transport maritime d'huile en fûts représente un tonnage total très supérieur à celui des graines.

Il ne s'agit là que d'une sorte de "baroud d'honneur" des huiliers français puisque le Gouvernement, en contradiction de la décision du Ministre des colonies en 1941, de n'autoriser aucune nouvelle usine au Sénégal, permet en 1947 l'implantation de l'huilerie de la SODEC (228) à Lyndiane près de Kaolack, dans les bâtiments de l'ancienne usine à viande De Chanaud. Lorsqu'elle commence à produire en mars 1948, elle dispose d'un potentiel de trituration de 26.000 tonnes base coques qu'elle développe rapidement, pour atteindre près de 100.000 tonnes en 1957. Dans le même temps, au prix d'importants investissements, les autres firmes modernisent et accroissent leur capacité : les principales, Lesieur, S.E.I.C. et SODEC installent des unités de traitement au solvant. La mise en service par la Compagnie Paquet du Tanker Zit de 2.900 tonnes en 1949 favorise les exportations des usines disposant d'un quai d'embarquement : Lesieur, SODEC et S.E.I.C. Au long des années "cinquante", cette expansion se confirme en particulier grâce à la construction en 1955-56 dans le secteur de Bel-Air à Dakar d'une nouvelle huilerie, celle de la "Société Desmarais-Decomis de produits oléagineux" (SODDEO) destinée à prendre le relai de celle de Louga promise à la fermeture. Avec une capacité de plus de 60.000 tonnes, elle accroît le potentiel des usines sénégalaises à peine touché en 1951 par la fermeture de la SHROA à Kaolack (229). Dès 1954, les huileries locales peuvent traiter 400.000 tonnes de coques, 450.000 vers 1957 et 500.000 à la veille de l'Indépendance.

Lors de cette période de quinze ans, l'industrie de la savonnerie, complément de l'huilerie dont elle utilise les pâtes de neutralisation, fait aussi de grands progrès au Sénégal. Ils sont dûs essentiellement aux "Huileries et Savonneries de l'Ouest africain", installées route de Rufisque à Dakar qui, à leur fabrication d'huile, ont ajouté une unité de production du savon. En plus des pâtes fournies par les

---

(228) "Société de décorticage" qui appartient au groupe Prouvost et a des liaisons avec des groupements coopératifs français dont la "Société générale des coopératives de consommation". Elle a été créée en 1937 pour le décorticage.

(229) La Société des Huileries du Cayor transfère en 1955 son siège social de Louga à Paris et absorbe la "Société Desmarais frères de produits oléagineux" (SODEO). La nouvelle "Société Desmarais-Decomis de produits oléagineux" (SODDEO) a un capital de 600 millions de frs, auquel participent les Huileries Maurel.

firmes dakaroises, l'usine utilise des huiles acides importées de France après 1950 et un millier de tonnes de palmistes venus de Casamance. La capacité de fabrication augmente régulièrement pour atteindre environ 15.000 tonnes à la veille de l'indépendance. En 1959 d'ailleurs, à la suite d'accords passés avec l'huilerie Petersen, la Société abandonne la fabrication de l'huile pour se livrer à la seule production du savon dont elle produit 10.000 tonnes. La même année est ouverte à Dakar la petite usine de "l'Industrie sénégalaise de savons et annexes" (ISSA) à capacité de 1000 tonnes environ.

Le dynamisme de l'industrie sénégalaise, s'il marque l'abandon de l'esprit du pacte colonial, modifie en grande partie les circuits de l'arachide sénégalaise et même ceux des produits du Soudan. Jusqu'en 1950, les systèmes autoritaires de répartition subsistant, les huileries locales obtiennent du Gouvernement l'attribution d'un contingent annuel de graines. Dès 1950, il représente plus de la moitié des tonnages commercialisés du Sénégal (230).

Le retour à la liberté des transactions sur le marché de l'arachide signifie alors de véritables surenchères entre milieux locaux et métropolitains qui déterminent une hausse brutale des cours à la production (cf tableau 105) : de 15 frs en moyenne au kilo de coques, ils passent à 24 frs ! Le conflit entre industriels devient très âpre lors de la très mauvaise campagne 1954-55, où du fait du déficit de production, les prix d'achat au producteur montent de 20 à 24 ou 25 frs CFA le kg coques, alors que le prix CAF des décortiquées en France reste à 95,50 frs le kg métro. Le Haut-Commissaire doit intervenir. Par décret du 24 janvier 1955, il fixe les prix d'achat de l'arachide au stade usine au Sénégal et attribue 330.000 tonnes d'arachide en coques sur 390.000 commercialisées aux usines locales.

Tous ces évènements vont déterminer un rapprochement entre industriels de France et du Sénégal. Il tient tout d'abord à des initiatives individuelles : association de la Firme Decomis (Huileries du Cayor

(230) En 1945-46, par suite du manque de navires, les huileries sénégalaises ont trituré 46,5 % des tonnages commercialisés. Mais en 1947 sur pression des métropolitains, leur part a été réduite à 34 % (décision ministérielle du 2 avril). Mais l'intervention pressante du Président de la Chambre de commerce de Dakar, M.Tascher, auprès des plus hautes autorités (5 mai 1947) permet de le relever à 40 % avec garantie de 100.000 tonnes décortiquées. Oléagineux, juin 1947 p.334.

à Louga) et de la Société métropolitaine Desmarais Frères qui débouche sur la création de l'usine SODDEO à Dakar et rapprochement entre la Société V.Q. Petersen et certaines huileries marseillaises (231). Après médiation de la "Mission Echard", un accord professionnel est signé le 17 janvier 1956 pour une période de cinq ans. Les huiliers sénégalais tritureront 360.000 tonnes d'arachide en coques, équivalant à 120.000 tonnes d'huile et 130.000 tonnes de tourteaux. De plus, jusqu'à concurrence de 80.000 tonnes de coques, les usines métropolitaines ayant des accords avec certaines huileries sénégalaises, pourront confier à ces dernières la trituration d'une part de leur contingent.

L'écoulement de la production du Sénégal sera assuré , après satisfaction des besoins locaux : 15 à 18.000 tonnes, pour 8 à 10.000 T. vers l'Afrique du Nord, 3 à 4000 vers les territoires d'Outre-mer et 90.000 tonnes environ vers la métropole. L'essentiel de ces envois sera fait d'huile brute dont le raffinage est réservé aux usines de France. Quant aux tourteaux, ils seront absorbés pour partie seulement par le marché métropolitain, les pays scandinaves constituant en fait le principal débouché.

L'huilerie d'arachide du Sénégal connaît donc de 1946 à 1960 un bel essor rendu possible par les lourds sacrifices imposés à l'industrie métropolitaine qui, certaines années, n'utilise que le tiers de sa capacité de trituration (232). Cependant, au cours de la période, les firmes installées au Sénégal connaissent des difficultés liées avant tout à l'évolution des prix. Celui de l'huile d'arachide qui fait partie des 213 articles, est bloqué en métropole : non seulement il n'évolue pas en fonction de la dépréciation de la monnaie, mais il s'affaisse régulièrement.

Or, dans le même temps, les charges de l'industrie locale ne cessent de croître. En 1957, les diverses taxes pesant sur l'huile brute

---

(231) Création en 1956 des "Huileries réunies", au capital de 150 millions de francs dont le siège est à Marseille. La Société a pour objet la commercialisation des huiles importées du Sénégal.

(232) En 1938, elle avait produit 324.000 tonnes d'huile, en 1960, elle n'en fournit plus que 210.000. En avril 1951, R.Dumont dans un "Rapport sur la mise en valeur agricole de l'Afrique tropicale", avait proposé d'installer sur les lieux de production une partie de l'outillage inemployé à Bordeaux, Dunkerque et Marseille. Cf Arch.Nat. Dakar 1 R 200, arachides, 1951-1953.

TABLEAU 108 - Prix de l'huile d'arachide à la consommation en France et à l'exportation à Dakar (huile raffinée en fût au kg.).

	FRANCE	Départ DAKAR		FRANCE	Départ DAKAR
1940	12,84		1953	340,77	86,2
1946	84,79		1954	320,79	93,8
1947	117,15		1955	309,69	90,2
1948	135,31		1956	279,72	89,5
1949	278,05 (1)	96,6 CFA	1957	278,61	90,3
1950	284,16	82,4	1958	290,82	93,5
1951	365,19	83	1959	305,25	98
1952	360,75	83,2	1960	291,93	94

(1) A partir de 1949, conversion a été faite des litres en kilo sur la base : kg = litre x 1,11.

Source : SIOFA : L'arachide, éléments statistiques, 1923-1962. Paris, mars 1963, 58 pp. + 20 annexes, cf p.55 et Outremer 1958.

sénégalaise atteignent 13,40 frs CFA le kg (233). Les frais de salaires et charges sociales augmentent jusqu'à atteindre 9,47 % du poste dépenses en 1957, contre 4 % pour la métropole (234). Deux des avantages traditionnels dont bénéficiait l'industrie en A.O.F. sont en passe d'être annulés. Dans ces conditions, les investissements réalisés à la veille de l'Indépendance (cf tableau 106) représentent un effort maximum rendu seulement possible par la sécurité des débouchés liée à l'accord professionnel.

- Le décorticage valorise les graines exportées.

Le tonnage sans cesse croissant de graines triturées par l'industrie sénégalaise réduit régulièrement les exportations d'arachide mais l'évolution déjà largement amorcée avant la guerre et précipitée par le conflit est confirmée après 1945 : comme les autres producteurs d'A.O.F., le Sénégal abandonne les envois d'arachide en coques. L'économie

(233) Archives Scimpex 1957. Etude de Jamil Bachir, 3 novembre 1957 sur les prix et les marges à pratiquer.

(234) Barbier (J). ouv.cit., chap.IV. Ce poste est obéré par les effectifs considérables de manoeuvres utilisés et par le coût élevé des cadres européens. Vers 1955, l'industrie huilière sénégalaise employait en moyenne 2700 salariés dont 300 européens.

réalisée lors du transport (cf p.703) et la valeur ajoutée procurée localement par le décorticage sont des arguments décisifs.

La question de l'implantation géographique des installations ne progresse guère. Assez contradictoirement, elles sont localisées pour faible partie sur les voies ferrées ou sur la Casamance et pour l'essentiel dans les ports d'exportation : Dakar, Kaolack et Ziguinchor. Les centres de décorticage de l'intérieur, à équipement modeste, qui appartiennent aux firmes de commerce, permettent d'économiser sur les transports. Mais les unités installées dans les ports dont celles des huiliers ont une grosse capacité, permettent de meilleurs rendements et, surtout par le stockage en coques et le décorticage juste avant l'exportation, elles évitent l'acidification des graines (235). Or, aux termes de l'arrêté du 31 décembre 1947 celle-ci entraîne de lourdes réfactions pour les lots de graines qui dépassent le taux de 4 % (cf p.781).

Les installations de l'intérieur comportent souvent une seule décortiqueuse, Samat ou Terrin, dont la capacité ne dépasse guère 30 tonnes de coques par jour en fonctionnement continu de 24 heures. Elles ne traitent donc par campagne de janvier à mai que 4000 à 5000 tonnes de coques au maximum (236). Au contraire, les décorticages des huiliers, comme

---

(235) Syndicat des fabricants d'huile d'Afrique occidentale : "Situation actuelle et perspectives à terme de l'huilerie sénégalaise". Dakar, 1965, 36 pp + 10 annexes, cf annexe n°3. Pendant le 2ème semestre de 1950, l'acidité de graines stockées en décortiquées est passée de 3 à 14 % ! En 1957 à Kaolack, en décembre les arachides stockées en coques accusaient 3,25 % d'acidité, par contre les décortiquées atteignaient 5,90 %. Pour les huiliers, chaque point d'acidité signifie une perte de 4,80 kgs d'huile lors de la neutralisation. Vers 1957, chaque point d'acidité sur une commercialisation de 700.000 T. de décortiquées représentait une perte de 1 milliard de frs métro.

(236) Arch.Vézia, Bordeaux. Campagne 1956-57. Une note destinée au Scimpex récapitule les tonnages traités.

		Coques	décort.	rendem.	capacité jour. de ch.machine
Kaolack	(2 Samat 3500)	10.470,665	7.392,130	70,60 %	
Foundiougne	(1 Samat 3500)	2.354,557	[illegible]	70,90 %	30 tonnes
Khoungheul	(5 Samat 539)	2.842,361	2.010,393	70,71 %	7 tonnes
Tambacounda	(2 Samat 539)	5[illegible],709	375,852	67,39 %	14 tonnes
M'Bour	(1 Samat 1400)	4.204,202	3.038,197	72,26	

ceux de Lesieur-Afrique et de Petersen à Kaolack sont de véritables usines dont la capacité atteint de 200 à 300 tonnes par jour. Beaucoup des unités de décorticage semi-industrielles sont sous-employées, du fait de nombreux incidents techniques ou par manque de tonnages à traiter (227). La plupart des installations décortiquent les arachides coques de la firme à laquelle elles appartiennent, mais elles traitent aussi à façon des lots confiés par d'autres maisons (238). Or suivant les obligations des contrats passés avec les importateurs ou avec les huiliers, les mêmes centres de traite expédient plus ou moins selon les années, en coques ou en décortiquées. La carte de l'implantation des petites unités de décorticage est donc très mouvante, car elles sont souvent déplacées. Par exemple, avant 1955, les deux grands centres de décorticage de la maison Vézia sont Kaolack et M'Bour. L'ouverture de la route goudronnée Dakar - M'Bour en 1954 et la chute croissante des exportations par le médiocre wharf de cette dernière escale, font que la firme transporte une partie du matériel à Tambacounda puis à Gossas. Lors de la campagne 1958-59, elle associe ce qui lui reste de capacité à M'Bour au sein d'un pool Vézia - Lesieur - Soucail. En moyenne, moins de la moitié des 100 installations recensées vers 1955 (239) fonctionne réellement lors de chaque campagne : 47 seulement ont travaillé en 1955-56 (240), moins encore lors des années suivantes.

---

(237) Arch.Ets Vézia Bordeaux. Campagne 1954-55, Sine Saloum. Note du 14 mars 1955 de Vézia-Kaolack pour la direction de Bordeaux : au 1er mars, Kaolack qui a décortiqué seulement 3600 T. de coques et Foundiougne 1200 ont été arrêtés. Seuls les centres de Koungheul, de Tambacounda et de Koundara (Ste Guinée) continuent le décorticage. Les machines de ce dernier centre sont transférées à Tambacounda en 1956.

(238) Arch.Ets Vézia Bordeaux. Campagne 1957-58, Sine Saloum. Note du 4 juin 1958 de Vézia-Kaolack pour la direction de Bordeaux : "Tonnages décortiqués par nos installations du cercle" :

		Tonnages	coques	décortiquées	Rendement
Kaolack	Vézia	5.559	193	3.950	71,01 % (1)
	Encoop	5.117	283	3.539	69,14 %
	Le Saloum	314	218	209	66,6 %
Foundiougne					
	Vézia	2.047	738	1.450	70,80 % (1)
	Encoop	1.831	987	1.283	70,02 %
Koungheul					
	Vézia	2.634	410	1.881	71,39 % (1)
	Encoop	3.416	409	2.404	70,36 %
	Maurel Frères	962	422	672	69,80 %

(1) Le rendement supérieur des lots Vézia est attribué à un criblage plus soigné.

(239) Barbier (J). ouv.cit. chap.IV : Les probl.de l'export.de l'huilerie.

(240) Auguste (A). ouv.cit. p.80.

Les rendements du décorticage varient considérablement d'une année à l'autre selon la qualité de la récolte. En 1956-57, le résultat final de 72 % de graines représente ce que l'on attend d'une bonne campagne au Sénégal. Par contre, celui de 1959-1960 est fort décevant avec 69 % seulement. Pour la même traite, les bilans diffèrent d'une installation à une autre. Aux contrôles exercés par le Service du conditionnement en février 1957, le décorticage Clergue à M'Bour obtient le pourcentage exceptionnel de 74,90, par contre la Société Le Saloum à Tambacounda traite des lots qui ne fournissent que 68,68 %. Le réglage de la machine est souvent défectueux, ce qui détermine un pourcentage anormal de brisures, les manipulations très nombreuses provoquent des pertes par piétinements et tous les professionnels dénoncent vols et chapardage (241). Mais la qualité des graines est aussi en cause : les taux élevés d'impuretés, la présence de nombreuses gousses à graines mal venues et les mélanges de variétés de taille différente qui ne permettent pas un choix irréfutable des grilles, sont souvent facteur de faibles rendements. Il faut ajouter qu'en fonction des variétés cultivées, les résultats du décorticage sont en régression régulière, du triangle Louga-Thiès-Diourbel vers le Sud-Est, soit dans la région de Tambacounda. Il est donc évident que le coût de la tonne de décortiquées varie considérablement d'une région à une autre et d'une installation à sa voisine. Le compte d'exploitation des deux Samat 3500 de la maison Vézia à Kaolack pour 1956-57 montre un prix de revient moyen de 822 frs CFA à la tonne décortiquée (7442 tonnes obtenues). Mais lors de la campagne 1959-60, il est de 1248 frs à M'Bour (3713 tonnes décortiquées obtenues). Sur des dépenses totales de 6.120.000 frs, le poste des salaires pour les manoeuvres s'inscrit pour 2.360.000 frs ! Le décorticage permet donc le versement à la main d'oeuvre locale de 317 frs environ par tonne de décortiquées, soit environ 80 millions CFA pour 250.000 tonnes produites.

b) Le Soudan, une production relativement stagnante.

Comme celle du Sénégal, la production arachidière du Soudan ne reprend que lentement après la guerre. Le recrutement forcé de main d'oeuvre pour le Sénégal et la conscription ont privé le territoire d'un nombre important de jeunes travailleurs. Les insuffisances criantes d'un

(241) Auguste (A), ouv.cité, pp.81-84. On considère qu'un bon décorticage donne 40 à 50 % d'amandes entières, 40 à 45 % de demi-amandes et 5 à 10 % de brisures.

TABLEAU 109 - Exportations de produits arachidiers du Sénégal et du Soudan de 1946 à 1960 (en tonnes).

	Arachides coques	Arachides décortiquées	Huile brute	Huile raffinée	Tourteaux
1946	15.788	147.278	35.865		38.900
1947	447	158.624	35.908		65.000
1948	1.256	199.534	49.248		68.400
1949	3.128	148.000	55.405		89.600
1950	1.126	171.559	56.358	13.845	82.200
1951	23.342	124.377	45.724	7.067	64.700
1952	20.415	132.154	50.182	8.442	96.000
1953	24.465	151.554	89.633	8.527	122.900
1954	35.751	187.111	88.834	3.844	127.500
1955	8.000	96.000	80.912	5.450	117.600
1956	6.000	184.000	85.976	11.429	138.100
1957	5.460	274.000	84.858	13.059	137.000
1958	150	329.599	94.438	12.851	147.500
1959	366	287.841	99.016	15.043	153.230
1960	100	253.298	100.680	13.406	163.400

matériel de chemin de fer usé jusqu'à la corde, handicapent par ailleurs durement des centres de production situés à plus de 1.000 kms des ports d'exportation ; jusqu'à 1947, la commercialisation est faible, nettement inférieure à 10.000 tonnes (cf tableau 107). Cette conjoncture défavorable s'estompant, la production soudanaise progresse alors assez vigoureusement pour atteindre son niveau d'avant guerre au début des années "cinquante" où elle est supérieure à celle du Niger. Mais dès lors, cette dernière croît beaucoup plus vite. La garantie des prix et des contingents pour la France à partir de la campagne 1954-55 ne provoque pas, et de loin, la même expansion qu'au Sénégal et au Niger. Les raisons d'une telle situation semblent résider avant tout dans la mauvaise qualité des arachides du Soudan. Le rendement au décorticage est très bas : en 1959-60 à Bamako,

il n'a pas atteint 63 %, en 1957-58, il se situe seulement à 66,32 % (242). Les avaries dépassent régulièrement la franchise de 2 % admise - les retards souvent importants dans l'exportation des lots d'arachides décortiquées déterminent une acidification trop élevée des graines qui les dévalorise, alors que par ailleurs, les frais de stockage augmentent leur prix de revient. Dans la situation d'abondance qui règne sur le marché après 1950, l'arachide du Soudan est peu prisée (243). "Au 30 janvier 1958, les huileries de métropole n'ont toujours pas signé de contrats sur les Galam et les Soudan : les acheteurs qui risquent des grosses pertes se dérobent, alors que les producteurs s'affolent et vendent à quelques traitants au-dessous des cours" (244). Lors de la traite suivante, cette défaveur frappe toujours les graines du Soudan : la Grande Huilerie bordelaise et les Huileries alsaciennes les refusent (245).

Cette désaffectation inquiète tous les professionnels et les autorités. Dès la fin de 1956, des mesures avaient été prises pour sauvegarder la production soudanaise. Le 8 décembre, les exportateurs, les collecteurs d'arachide et les fabricants d'huile du Sénégal et du Soudan ont signé le "Protocole Demaille" au terme duquel les huileries s'engagent à se procurer 15 % au moins de leur approvisionnement au Soudan et en Casamance (246). Au même moment, les autorités inverviennent : l'abandon de la gratuité de transport pour les navétanes réduit considérablement les sorties de main d'oeuvre (cf p. 738). On espère une production accrue et plus soignée.

---

(242) Archives Ets Vézia, Bordeaux. Dossier Soudan, 1949-1963. Les conversions coques-décortiquées sont estimées officiellement à 65 % pour le Soudan contre 70 % pour le Sénégal.

(243) Dès la traite 1951-52, les invendus du Soudan sont assez considérables. La maison Vézia pour son compte, fait triturer à Bordeaux 2.500 tonnes de décortiqués lui appartenant. Dans un rapport du 9 mai 1956, son agent à Bamako signale que le commerce multiplie les plaintes contre la médiocrité de la qualité.

(244) Archives Scimpex. Réunion au Ministère du commerce et de l'industrie à Koulouba, 29 janvier 1958. Pour le commerce, la conjoncture apparaît désastreuse. Au 30 novembre 1958, 6612 tonnes de décortiquées au Soudan sont encore invendues.

(245) Archives Ets Vézia, Bordeaux. Dossier Soudan 1949-1963, traite 1958-59.

(246) Archives Scimpex, Sénégal, traite 1956-1957.

La situation peu favorable explique la progression assez lente des surfaces cultivées en arachide . Alors qu'elles étaient évaluées à 100.000 hectares environ en 1938, elles ne retrouvent cette même extension qu'au début des années 1950 (247). Elles connaissent alors avec les prix libres une assez forte progression jusqu'en 1954-1955 où, avec 173.000 hectares estimés, le Soudan est au deuxième rang en A.O.F. Puis elles stagnent pour n'atteindre que 190.000 hectares environ à la veille de l'Indépendance. Mais dans le détail s'observent des évolutions régionales contradictoires. Les "vieux" cercles producteurs de l'Ouest : Kayes et Bafoulabé perdent de l'importance. Ils ne représentent guère plus du cinquième des surfaces cultivées en arachide. Au contraire, la culture se maintient dans le cercle de Kita et surtout dans ceux de Bamako et de Ségou. Situation paradoxale si l'on songe qu'en 1958-59 par exemple, le prix d'achat à Kayes est de 16,5 frs le kg coques et 25,50 celui de décortiquées, contre respectivement 11,75 et 19,30 à Ségou et 14,75 et 24 à Bamako. Les causes d'une telle évolution sont multiples, mais il semble que le manque de main d'oeuvre soit essentiel : les navétanes pour le Sénégal se recrutent avant tout dans l'Ouest du pays. Cette région connaît aussi de mauvaises années agricoles : faibles récoltes et médiocre qualité découragent le producteur (248). Par contre, dans les régions orientales autour de Koulikoro-Banamba, l'arachide progresse car c'est la seule culture de commercialisation valable pour les sols sableux.

Entre la fin de la guerre et l'Indépendance, l'industrie de l'huilerie n'a qu'une activité modeste au Soudan. Le petit atelier de l'Office du Niger à Niono est équipé d'une presse Ollier qui peut traiter en principe environ 4000 tonnes d'arachide coques par an, mais aussi des graines de coton. En fait, elle ne fonctionne que très irrégulièrement et ne produit que pour satisfaire les besoins propres de l'Office : en 1950 (249)

---

(247) Il faut remarquer que la restauration du territoire de la Haute Volta en 1947 ampute celui du Soudan par rapport à l'avant guerre des cercles de Ouahigouya et Tougan.

(248) Lors de la campagne 1953-1954 par exemple, la pluviosité est déficitaire dans la région de Kayes et l'hivernage cesse prématurément. La commercialisation du cercle tombe à 9.500 tonnes contre 14.000 environ en année moyenne.

(249) Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle. L'Office du Niger, août 1951, pp.213-215.

par exemple, elle triture 273 tonnes d'arachide coques fournissant 83.900 litres d'huile et fabrique par des méthodes artisanales 40 tonnes de savon.

L'huilerie industrielle n'est représentée que par la seule usine des "Huileries soudanaises" à Koulikoro créée en 1941 (250) (voir p.729). Elle fonctionne au tourteau de karité et aux coques d'arachide et est équipée pour le traitement des deux oléagineux. Ses deux presses Ollier lui donnent une capacité de production d'environ 1600 tonnes d'huile d'arachide. En 1947, elle produit 800 tonnes d'huile et 120 de savon (251). Dans les années "cinquante", elle ne fonctionne qu'au ralenti : ses ventes annuelles ne dépassent guère 200 tonnes, sauf en 1956 où elles atteignent 427 tonnes. Il faut y ajouter une centaine de tonnes de beurre de karité. En 1957-58, elle ne triture que 733 tonnes d'amandes et 390 tonnes d'arachide en coques ! L'usine est sur le point de fermer : son matériel est devenu vétuste et elle a une dette de près de 40 millions CFA auprès de la Caisse centrale de crédit agricole. Lors de la campagne 1959-60, le Gouvernement du Soudan prend en charge une partie du passif et la SODEC de Lyndiane s'engage par convention à relancer la trituration (252). Mais en fait, l'usine est condamnée. Dès 1962, la firme Krupp en construira une autre.

c) Le Niger devient le deuxième producteur d'arachide de l'A.O.F.

Si la guerre et l'isolement ont confirmé avant 1945 la colonie du Niger dans sa médiocre vocation commerciale, l'après guerre apporte de grands changements. Dès 1946-1947, la culture de l'arachide connait une extension notable, puisqu'avec 30.849 tonnes de coques commercialisées, le bilan des meilleures années d'avant guerre est approché. Ce bel essor est stoppé net par la désastreuse saison agricole de 1949, où le Niger souffre de l'hivernage le plus déficitaire enregistré depuis le début de la période coloniale. En 1950, 12.980 tonnes seulement sont vendues. La reprise s'amorce cependant dès la campagne suivante et en 1953-54, le tonnage traité atteint 62.722 tonnes. La garantie accordée par la France à partir de novembre 1954 détermine une poussée spectaculaire

(250) L'Huilerie des briqueteries de Bamako ferme en 1954.
(251) Suret-Canale (J). art.cit.
(252) Archives Scimpex-Soudan, traite 1959-1960.

de la production et de la vente. En 1957, les fluctuations importantes des tonnages traités lors des différentes campagnes sont à inscrire à l'influence des aléas climatiques, la campagne 1959-60 est à ce propos fort médiocre : 57.556 tonnes.

- Progresion rapide des surfaces consacrées à l'arachide.

Ce dynamisme de la culture de commercialisation est à mettre au compte presqu'exclusif de la progression des surfaces qui lui sont consacrées. Alors qu'elles ne font que doubler en vingt ans : 73.000 hectares en 1934 contre 142.250 en 1954, elles connaissent à partir de 1955 une expansion remarquable et inquiétante. Selon les rapports agricoles, elles atteindraient 304.000 hectares en 1957 et 320.000 environ en 1960 ! Cette poussée est liée à n'en point douter à la mise en valeur croissante de "champs de brousse" sur les sols sableux de "gigawa" (cf p.46) des plateaux.

Dans le Niger centre et est, on observe dès lors une incontestable surcharge des terres utilisables et un raccourcissement général de leur temps de repos. Mais on constate aussi que l'arachide conquiert certaines superficies jusque là réservées au mil, cependant sans menacer sa prééminence. Du fait des distances à la mer, il est impensable de sacrifier la culture vivrière toute de pouvoir recourir comme au Sénégal à des importations de céréales. Par rapport aux superficies semées en mil, la part des surfaces consacrées à l'arachide croit régulièrement de l'Ouest (13,8 % dans le département de Dosso) à 43,8 % dans celui de Maradi, en passant par un maximum de 64,1 % dans la région de Tessaoua (253). Ces régions du Centre et de l'Est, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, fournissaient d'importants surplus de mil qui étaient vendus aux éleveurs du Nord sur les marchés de Zinder, de Madaoua et Tahoua surtout. Avec les progrès de l'arachide, ces disponibilités se sont amoindries et certaines années, les régions de Madaoua, Maradi et Magaria connaissent même un léger déficit. La production de mil pour la vente est devenue l'apanage de la frange septentrionale des cultures où depuis une vingtaine d'années, un véritable front pionnier des céréales s'est déplacé vers le Nord, impiétant sur le domaine des éleveurs ; ce fait a rendu nécessaire la définition par les autorités d'une limite nord

(253) Chiffres des services agricoles (1960-67). Ce sont là des estimations grossières. Voir aussi SEDES et Ministère de la Coopération : les produits vivriers au Niger. T.I, les mils et sorghos, 1963, 303 pp, cf pp.24-33.

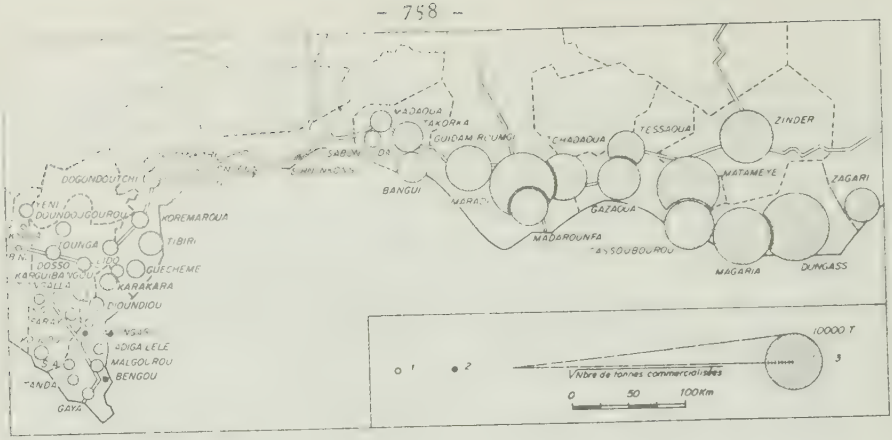

Figure 170 : La commercialisation des arachides au Niger par points de traite pour la campagne 1955-56 (Chiffres "base décortiquées").

1 - Moins de 50 tonnes 2 - De 50 à 100 tonnes

(D'après les documents d'archives de la Chambre de commerce de Niamey).

des cultures en 1954 (254). Mais cette "frontière" est peu respectée, au point que son report à 15° 10' de latitude nord en 1961 ne fera que sanctionner une nouvelle avance. A la différence du Sénégal, ce n'est pas l'arachide mais le mil qui constitue la spéculation des "Terres neuves". La progression de la légumineuse bloquée vers le Sud par l'existence de la frontière et la mise en valeur intense des terres (255) se fait ici en sens inverse de celui que l'on a pu suivre au Sénégal. Non seulement elle atteint l'extrême limite de son domaine climatique, mais elle conquiert des terres fragiles vite épuisées.

L'expansion des surfaces et de la production concerne essentiellement les deux régions centre et est qui, depuis les débuts de la culture, constituent le grand domaine de production de l'arachide au

(254) Dresch (J). Les transformations du Sahel nigérien. Acta geographica, fasc.30, juin 1959, pp.3-12. Dans l'Ouest et le Centre du pays, elle passe vers 14° 30' avant de s'infléchir vers le Sud-Est dans la région de Zinder.

(255) Avant l'Indépendance, il se produisait au contraire d'importantes infiltrations en territoire nigérien de Haoussa du Nigéria.

TABLEAU 110 - Les exportations de produits arachidiers du Niger de 1946 à 1960 (en tonnes).

	Exportation de décortiquées	Exportations par le Dahomey (Opération Hirondelle)				Exportation d'huile
		Ouest	Est	Total	% export.	
1946	3.695					
1947	30.849					
1948	33.643					
1949	22.214					
1950	11.672					195
1951	31.986					432
1952	37.724					468
1953	40.553					556
1954	39.200		4.700	4.700	12 %	830
1955	47.764		12.350	12.350	25,8 %	654
1956	86.255	6.000	18.000	24.000	27,9 %	1.751
1957	57.374	6.500	20.200	26.700	46,5 %	1.364
1958	87.004	9.060	19.600	28.660	32,9 %	1.193
1959	52.430	8.600	17.500	26.100	50 %	5.240
1960	50.524	3.220	19.350	22.570	54,75 %	4.673

(Sources : Archives de la Chambre de commerce de Niamey).

Niger. Certes, si l'on en croit les estimations des services agricoles, entre 1951 et 1960, les superficies consacrées à l'arachide auraient plus que triplé dans l'Ouest : de 9000 hectares à 32.000, alors qu'elles ont simplement doublé dans le Centre (60.000 ha et 135.000) et dans l'Est (73.000 puis 153.000). Il n'en reste pas moins que la commercialisation de l'Ouest reste modeste : de 3 à 4 % du total au début des années 1950, elle atteint 10 % au maximum vers 1960. En dépit des efforts de l'Administration : pression sur les chefs, distributions de semences, les progrès sont décevants alors que les régions de Dosso et de Gaya offrent les moyennes climatiques les plus sûres. L'organisation de l'Opération hirondelle que le Gouverneur du Niger espérait propre à lancer véritablement

la culture dans les cercles de l'Ouest (256) ne donne non plus, guère de résultats. Les causes d'une aussi médiocre réussite de l'arachide dans ces régions, semblent liées à l'exiguité des terrains valables disponibles, mais avant tout, aux solides traditions d'émigration des jeunes Djerma attirés par Niamey et surtout la Basse côte. On retrouve ici une situation similaire à celle qui handicape la production soudanaise.

Dans tout le Niger, sauf pour certains centres de traite de l'Ouest, le produit est valorisé au niveau de la production par le décorticage pratiqué en famille à la main ou grâce à de petits appareils manuels. Il s'agit donc là de tâches longues et fastidieuses, dont le mérite est de fournir une valeur ajoutée au produit et de réduire les frais de transport jusqu'aux points de traite.

- Expansion notable de l'industrie huilière du Niger.

En dehors de la progression de la culture et de la commercialisation de l'arachide, le grand fait des années "cinquante" est l'expansion de l'industrie nigérienne de l'huilerie. Au lendemain de la guerre, la production de l'usine de Maradi (cf p.730) est des plus modestes : 300 tonnes d'huile en 1947. Mais son matériel est alors renforcé. L'usine triture 2000 tonnes d'aracnides décortiquées et produit 900 tonnes d'huile en 1956.

En mars 1951 est créée à Zinder la "Société des huileries du Niger" (S.H.N.) au capital de un million de frs CFA, détenue par un commerçant de Zinder, Bernard Ruetsch et un huilier de Kano qui est en même temps transitaire, Georges Calil. En 1952, la Société construit à Matameye une huilerie à capacité de trituration de 7000 tonnes d'arachides décortiquées.

Avec les débuts de l'Opération hirondelle en 1953, l'industrie de l'huilerie occupe une situation spéciale, l'huile échappant à l'organisation d'une partie des transports par le Dahomey. En effet, seules les installations de stockage de Kano et les wagons citernes des Nigerian-Railways prévus pour le service des huileries locales peuvent permettre l'acheminement de l'huile aux prix les plus bas. La Société des

(256) Archives de la Chambre de commerce de Niamey. Lettre n°76/AE. Plan. de M.le Gouverneur du Niger à M.le Président de la Chambre de commerce, le 24 janvier 1955.

Huileries du Niger a des liens étroits avec la Bulk Oil Transport Company de Kano, spécialisée dans ce type de transport (257).

C'est à partir des possibilités offertes dans ce domaine qu'est fondée en 1957 à Zinder la "Société industrielle et alimentaire de Magaria" (S.I.A.M.), au capital de 25 millions de frs CFA. Elle construit une huilerie à Magaria, au coeur de la zone arachidière Est, laquelle commence à fonctionner le 1er avril 1959.

TABLEAU 111 - La production des huileries du Niger : 1958 - 1960 (en tonnes).

	Campagne 1958-1959			Campagne 1959-1960		
	Triturat. arach.déc.	Product. huile	Product. tourteaux	Triturat. arachid.	Product. huile	Product. tourteaux
Siconiger (Maradi)	4.800	2.090	2.700	4.938	2.200	2.695
S.I.A.M.	3.844	1.690	1.839	4.499	1.843	2.557
S.H.N. (Matameye)	3.540	1.597	1.942	3.161	1.579	2.104

Seule une faible partie de la production d'huile, 12 % environ, est destinée en fûts de 200 litres au marché local. Aucune usine ne disposant d'unité de raffinage, c'est une huile de première pression, centrifugée à moins de 1 % d'acidité, qui est proposée pour la consommation urbaine à 90 frs environ le litre en 1960. A Zinder et Maradi, est aussi vendue une huile artisanale"vierge", dont le goût prononcé est apprécié. Les tourteaux, très gras, sont consommés frits en boulettes.

La totalité de l'exportation d'huile se fait alors à destination de la France, dans le cadre des contingents garantis de produits arachidiers (après novembre 1954). Cependant, le problème du prix est

(257) Archives de la Chambre de commerce de Niamey : Thill (L). Etude sur l'Opération hirondelle, 49 pp.dactylographiées + 8 annexes, 25 mai 1959, cf p.26.

délicat car les huileries du Niger ne sont pas comprises, hormis pour la Sicoma en, dans l'entente des professionnels franco-sénégalais (accords de 1956). Par contre, les tourteaux sont pour part essentielle, destinés aux pays scandinaves, plus particulièrement le Danemark.

d) La production arachidière des autres territoires reste très modeste.

Autant qu'avant la guerre, la production de l'arachide pour la commercialisation, reste l'apanage du Sénégal-Soudan et du Niger. Lors de la traite 1956-1957, sur 17,885 milliards de frs CFA que la commercialisation aurait rapporté aux producteurs, 17,513 reviennent à ceux de ces trois territoires (258). Au lendemain de la guerre, l'arachide est restée dans les autres colonies une plante vivrière, dont une faible part seulement est commercialisée sur les marchés locaux. Les plans de développement de la production établis alors ne comptent que sur le Sénégal, le Soudan et le Niger. Seuls, quelques tonnages sont attendus fermement du Dahomey (259). Les exportations de petits lots de graines auxquels se livrent la Guinée, la Haute Volta, la Côte d'Ivoire et le Dahomey-Togo, se situent à la fin de la décennie 1940 à un niveau - faible - comparable à celui d'avant la guerre. Entre 1950 et 1960, l'expansion de l'arachide est modeste dans ces territoires, car avec l'abondance revenue, les prix d'achat sont jugés trop bas par les producteurs. De plus, le décret de novembre 1954 n'accorde l'écoulement garanti en France que pour de faibles contingents de graines du Dahomey, de Guinée, de Haute Volta et du Togo. C'est en fait une sanction de la faible vocation arachidière ce ces territoires. Lors des meilleures années, la commercialisation ne dépasse pas alors 30.000 tonnes d'arachide en coques.

- Le Dahomey

Si l'on en croit les estimations des services agricoles, l'arachide fait quelques progrès au Dahomey, puisque les superficies qui lui sont consacrées passeraient de 30.000 ha environ vers 1950 à 50.000 dix ans plus tard. Si elle est cultivée partout pour la consommation locale

(258) Haut-Commissariat de la République en A.O.F. La campagne arachidière 1956-57 en A.O.F., doc.cit. p.3. Le Togo est exclu de ces statistiques.

(259) Marchés coloniaux, 15 novembre 1947, p.1604. Prévisions d'exportations pour 1947-48 : sont espérées : 430.000 tonnes base coques du Sénégal, 10.000 tonnes de décortiquées du Soudan, 20.000 du Niger et 4000 du Dahomey.

TABLEAU 112 - Exportations des producteurs secondaires d'arachide d'A.O.F. (1946-1960) en tonnes décortiquées.

	HAUTE VOLTA	DAHOMEY	GUINEE		HAUTE VOLTA	DAHOMEY	GUINEE
1946		2.387		1953	1.805	4.409	1.010
1947		1.352		1954	1.412	7.504	1.448
1948		6.552	50	1955	1.121	10.964	
1949		3.860		1956	1.107	12.177	85
1950		9.751	60	1957	3.266	14.306	
1951	5.149	2.891		1958	2.074	15.617	
1952	848	6.750	448	1959	479	3.620	2.126
				1960	564	15.400	2.782

ce sont avant tout les régions du Centre-Sud qui fournissent les tonnages réservés à la commercialisation.

Les régions du Nord, où karité et kapok sont les seules faibles ressources monétaires du paysan, ne livrent que quelques centaines de tonnes au commerce. L'arachide qui est ici d'importation récente (260) est peu cultivée par les Somba et les Bariba et la rosette sévit régulièrement. Les surplus sont si faibles qu'aucun circuit de commercialisation régulier ne peut être mis en place. L'Opération hirondelle destinée à l'évacuation d'une partie des graines du Niger qui, à partir de 1953, anime l'axe routier Malanville-Parakou, n'a pas l'effet d'entraînement que l'on pouvait attendre.

La part des régions du Sud, en particulier celle de Porto Novo dans les ventes, reste faible du fait de la mauvaise qualité du produit. La récolte de la grande saison des pluies est régulièrement autoconsommée car un séchage parfait est presqu'impossible. Seuls quelques petits lots

(260) Dresch (J). Paysans montagnards du Dahomey et du Cameroun. B.A.G.F., janv-fév.1952, p.2.

de la deuxième saison sont reconnus propres à l'exportation par le Service du conditionnement (261).

C'est dans le Nord du domaine de la palmeraie, c'est-à-dire les cercles d'Abomey, de Savalou et à un degré moindre d'Athiémé, que l'arachide fait des progrès notables entre 1950 et 1960 car sa culture y bénéficie d'avantages cumulés. A distance faible du littoral, ce qui facilite le transport, en limite le coût et permet des prix d'achat supérieurs à ceux offerts dans le Nord, ces régions connaissent encore au moins pour leurs parties méridionales, deux saisons annuelles de culture. Mais les périodes sèches le sont davantage qu'au Sud, ce qui signifie un meilleur séchage du produit. De plus, les densités de population plus faibles qu'au Sud, permettent de dégager des terres pour la culture de l'arachide, alors que la main d'oeuvre, plus nombreuse qu'au Nord, n'est pas accaparée par les seules cultures vivrières (262). A partir du début des années "cinquante", ces régions commercialisent au moins les trois quarts du total dahoméen. La garantie de prix après 1954 stabilise cette situation. Cependant, à partir de 1956, les mauvaises récoltes de maïs déterminent un recul de l'arachide dans la région d'Athiémé. Dès lors, Abomey, Savalou et Savé demeurent les principaux centres de l'arachide. Au même moment, les premières coopératives mutuelles qui se forment à Savé : Union des Mutuelles Agricoles de Savé (UMAS) et à Bohicon, Société des Producteurs agricoles (SOPA), mènent une grande action de propagande en faveur de l'arachide. A la différence des régions du Nord, les arachides sont commercialisées ici en coques, aussi l'installation de centres de décorticage favorise-t-elle les transactions. Dès 1957, l'UMAS en ouvre un à Savé ; en 1959, la maison Fabre en installe un autre à Bohicon, enfin en 1960 le troisième est créé par l'UMAD (Union des Mutuelles agricoles de Dassa-Zoumé).

A la veille de l'Indépendance, le Dahomey n'est encore qu'un fournisseur secondaire d'arachide et son grand problème est celui du développement de la culture dans le Nord. Il n'en reste pas moins qu'il est devenu le quatrième exportateur d'A.O.F.

---

(261) Le service acceptait d'ailleurs des lots à 33 % seulement de graines intactes, contre 40 à 50 % en moyenne au Sénégal

(262) Vers 1960, les densités étaient de 70 habitants au km2 dans le cercle d'Athiémé, 50 dans celui d'Abomey et 25 environ dans le Sud de celui de Savalou (moyenne du cercle 9 à 10). Les densités des cercles de Porto Novo et de Cotonou atteignaient 225 et 170, alors que celles du Nord ne dépassaient pas 7.

- Le Togo

D'assez grandes similitudes apparaissent au cours de ces années, avec la situation décrite au Dahomey. L'arachide continue d'être avant tout une plante vivrière : seuls de faibles surplus de quelques milliers de tonnes sont commercialisés. La modestie des superficies: elles ne dépassent pas 30.000 hectares en 1960, la médiocrité des rendements : ils se situeraient à 300 kgs environ à l'hectare, expliquent une telle situation. Sur le plan géographique, à la différence du Dahomey, ce sont les régions du Nord qui cultivent les plus grandes surfaces, surtout autour de Lama-Kara et de Dapango. En 1958, les deux circonscriptions totalisent 18.000 hectares sur 28.000 ! Mais, du fait de l'éloignement , la commercialisation est difficile : elles ne fournissent que la moitié des tonnages vendus. Ce sont des graines décortiquées à la main par les producteurs qui sont proposées au commerce.

Vers le milieu de la décennie 1950, la culture de l'arachide progresse dans la région centrale autour d'Atakpamé et de Nuatja où l'arachide est vendue en coques ou en graines. Quatre petites décortiqueuses fonctionnent alors à Atakpamé. Il ne s'agit cependant que d'une commercialisation secondaire par rapport à celles du café et du coton.

La production d'arachide pour la commercialisation est donc encore très modeste au Togo en 1960. Mais le pays a alors l'avantage du fait de son ancien statut de pays sous mandat, de bénéficier d'un contingent garanti par la France de 3.850 tonnes de décortiquées. Or il n'a jusque là jamais exporté ce tonnage. Une certaine expansion peut donc être envisagée.

TABLEAU 113 - Exportations d'arachides décortiquées du Togo de 1947 à 1960 (en tonnes).

1946-47	2.084 T.	1953-54	2.222
1947-48	2.315	1954-55	3.622
1948-49	3.097	1955-56	2.992
1949-50	2.145	1956-57	1.630
1950-51	3.473	1957-58	3.445
1951-52	3.714	1958-59	164
1952-53	1.482	1959-60	1.571

(D'après B.C.E.A.O., Togo 1960 : "Faits et chiffres", p.133)

- La Haute Volta

En 1947, la Haute Volta redevient territoire indépendant. Pour ce pays pauvre, se pose avec acuité le problème des produits de commercialisation. L'arachide tient certes une place importante dans la gamme des plantes cultivées : en 1950, les services agricoles estiment à environ 200.000 hectares les surfaces qui lui sont consacrées. Mais la production est faible : elle ne dépasserait pas 50.000 tonnes, et la commercialisation très modeste. Si la plante est cultivée partout, seuls les cercles de l'Ouest, Bobo-Dioulasso et Dédougou, peuvent exporter valablement par le chemin de fer dont le terminus est à Bobo. Le prolongement de la voie qui atteint Ouagadougou en fin de 1954, permet une extension des ventes dans les cercles de Koudougou, de Ouagadougou et même de Ouahigouya et de Fada N'Gourma qui, jusque là, étaient pratiquement en marge des courants commerciaux.

Le fait saillant qui apparait à partir de 1952, est une diminution régulière des superficies consacrées à l'arachide : en 1959, elles ne seraient plus que de 112.000 hectares. Dans ce pays ingrat où la population dense, surtout en pays mossi, croît rapidement, la production de la nourriture est chaque année plus prioritaire. Or, au long de la décennie 1950, le nombre des jeunes travailleurs qui émigrent vers la "Basse-côte" ne cesse de croître (263). Bien que en principe ces émigrants soient de retour pour les façons agricoles, beaucoup n'y participent que peu. Paradoxalement, certains villages de Haute Volta manquent de bras. De plus, dans certains cercles, en particulier ceux de Dedougou et Tougan, l'action de la "Compagnie française de développement des textiles" en faveur du coton, limite les possibilités d'extension de la culture de l'arachide.

Producteur assez important d'arachide , mais faible exportateur, la Haute Volta offre un marché non négligeable pour les huiles et savons, d'autant plus que les distances grèvent lourdement le prix des produits importés. L'huilerie de la C.I.E.C à Bobo-Dioulasso qui, en plus de l'arachide traite les graines de sésame et les amandes de karité, dispose donc de débouchés certains. Régulièrement , le grand problème de

(263) Les chiffres précis ne sont pas connus, mais les seuls émigrants temporaires sont estimés par les rapports économiques de la Haute Volta, entre 1954 et 1957 à 130.000 au moins chaque année.

l'usine durant cette période est un problème d'approvisionnement : la qualité très inégale des produits traités accroît les prix de revient et réduit la fabrication à moins de la moitié d'un potentiel estimé à 6000 tonnes de produits finis : "L'usine subsiste péniblement grâce à sa production polyvalente" (264). Elle ne fonctionne en général que de janvier à juillet : elle commence par traiter du karité, puis de l'arachide, du sésame et à nouveau du karité. La savonnerie utilise les pâtes de neutralisation issues du raffinage de l'huile. L'huile de marque Ivor est vendue en Haute Volta et dans les territoires voisins, alors que le beurre de karité (moins de 5 % d'acidité) est exporté par fûts en Europe (265). Durant la période, l'usine emploie en moyenne cinquante Européens et cent cinquante Africains.

TABLEAU 114 - Evolution de la trituration et de la production de l'huilerie de la CITEC à Bobo Dioulasso de 1956 à 1960.

	Arachides décortiquées		Sésame		Karité		Savon
	Tritur.	Huile	Tritur.	Huile	Amandes	Beurre	
1956-57	2.293	1.004	213	97	2.020	767	150
1957-58	1.644	731	576	265	437	176	158
1958-59	1.380	621	34	16	512	210	
1959-60	1.922	853	115	53	931	364	

(D'après Marchés Tropicaux, numéro spécial : les marchés de la Haute Volta, avril 1967, p.1104).

(264) Yameogo (M). L'économie des oléagineux en Haute Volta. Dans : "Les oléagineux de la zone franc", numéro spécial d'Oléagineux, mai 1960, pp.353-359, cf p.357.

(265) Arch.Nat. Dakar 1 R 166. Karité, usines 1952-1954. Note de l'huilerie de Bobo-Dioulasso sur un projet de décentralisation de l'industrie locale (28 juillet 1952).

- La Côte d'Ivoire

Privée des cercles occidentaux de la Haute Volta à partir de 1947, la Côte d'Ivoire n'est plus qu'un très faible producteur d'arachide . A l'Indépendance, les surfaces cultivées n'atteignent guère plus de 40.000 hectares répartis pour les deux tiers environ dans les cercles de Korhogo et de Bouaké. La part disponible pour la vente est faible, au point que la commercialisation et l'exportation tombent à des niveaux très bas : 244 tonnes de décortiquées sont exportées en 1960 ! Alors, les pronostics sont empreints de pessimisme. En décembre 1954, la Chambre de commerce d'Abidjan constate : "On ne peut envisager le développement de l'arachide dans les années à venir". En fait, le territoire commence à mettre en valeur fébrilement le Sud. La situation médiocre du commerce de l'arachide auquel ne s'intéressent que quelques libano-syriens, n'est que le reflet du retard économique du Nord.

- La Guinée

A la fin de la guerre, les exportations d'arachide de Guinée sont tombées à un niveau très bas : quelques centaines de tonnes. La reprise d'après guerre est modeste : dans les meilleures années, la commercialisation ne dépasse pas 7000 tonnes d'arachide en coques. La Guinée maritime et les régions centrées sur la voie ferrée ont pratiquement cessé toute vente du produit. C'est le cercle de Gaoual dans le Nord-Ouest du pays qui commercialise alors la presque totalité des tonnages. Youkounkoun et Koundara, à proximité de la frontière sénégalaise, sont parmi les centres de production et de traite les plus actifs : les données du milieu sont favorables à l'arachide qui est le seul produit de commercialisation et l'émigration traditionnelle vers le Sine Saloum de forts contingents de navétanes aide à la vulgarisation de la culture. A partir de 1953-54 surtout, Koundara devient un important point de traite : lors de la campagne 1955-56, quatre maisons de commerce y ont acheté 2.800 tonnes d'arachide en coques (266). En mars 1955, l'escale a été lotie et la maison Vézia installe une décortiqueuse. La région commence aussi à produire de l'arachide de bouche dont le commerce acquiert une centaine de tonnes en 1956-57. Mais par ses liens avec le Sénégal qui reçoit par route tous les tonnages traités après conditionnement à

(266) Arch.Ets Vézia, Bordeaux. Règlements Sine Saloum 1954-55, 1955-56 et 1956-57. En 1955-56, les 2800 T. traitées ont été acquises par "Le Saloum" (600 T), Chavanel (200 T), Vézia (400 T), Bejani (1100) et divers (500 T), à un cours moyen de 15,50 frs le kg coques. Ces tonnages sont pris en compte dans les statistiques du Sénégal.

Youkounkoun, la région est vraiment peu "guinéenne" ! Le trafic sera pratiquement coupé après la réponse négative de la Guinée au référendum de 1958. "Partout ailleurs dans le territoire, l'arachide souffre d'une désaffection croissante : le manque de semences, les cours insuffisants expliquent sa régression continue" (267).

La répartition géographique du domaine de production de l'arachide pour la vente en 1960, dément les espoirs que beaucoup avaient placé en elle depuis le début du siècle sous le double prétexte qu'elle peut pousser partout et que la progression des ventes de l'A.O.F. dispenserait d'importations de graines étrangères en France. Plus que dans l'extension des surfaces dans les régions d'A.O.F. non encore conquises par la culture, l'avenir paraît lié à un aménagement rationnel des vrais bassins arachidiers : Sénégal, Mali et Niger.

2) Les bilans d'un commerce contrôlé, fermé et soutenu.

L'expansion de la production arachidière après la guerre ne se fait pas, comme certains le souhaitaient, dans le cadre d'une large liberté commerciale. Du reste, un bref retour à l'économie de traite traditionnelle ne débouche que sur une inévitable intervention des Pouvoirs publics.

Après 1954, la métropole impose en contre-partie de son soutien, une réglementation accrue des transactions.

a) L'organisation du marché de l'arachide : un dirigisme accru.

De 1945 à 1960, cette organisation doit gérer successivement la pénurie puis l'abondance et elle est conçue dans un souci prioritaire d'amélioration des revenus du producteur. De tels objectifs imposent en fait une intervention croissante des Pouvoirs publics : le "retour à la liberté" (1950-1954) n'est que très relatif.

- Le dirigisme d'après guerre (1945-1950) : le prix unique.

A la fin du conflit, le système dirigiste mis en place pendant la guerre, demeure. Le GNAPO a la lourde mission d'assurer le meilleur ravitaillement possible, dans un contexte de pénurie mondiale

(267) Haut-Commissariat de la République en A.O.F. La campagne arachidière en 1956-57, Dav.cit. pp.44-45

TABLEAU 115 - Exemple de barême pour les arachides décortiquées exportées par le Sine Saloum (campagne 1949-1950) (francs CFA à la tonne).

	Prix C.A.F. Port français		74.080 métro
	Prix FOB Dakar		32.250 CFA
	Frêt Kaolack - Dakar	362	
	Surplus prime assurance	25	
		387	
	Prix FOB Kaolack		31.863
	Taxe locale chif.af.FOB KK	319	
	Taxe transaction 2 % FOB KK	637	
	Droit statistique	4	
Charges fisc. & parafiscal. à l'exportat.	Conditionnement 1,5 % s/ valeur sortie	421	
	Taxe de port à Kaolack	20	
	Frais de mise à bord à Kaolack	81	
	Droit de douane 8 % sur valeur sortie	2250	
		3740	
	Valeur point de sortie		28.123
	Commission exportateur	500	
	Transit et pesage	113	
		613	
	Valeur loco magasin enbarquement		27.510
	Amortissement sacs	280	
	Camionnage, manutention, magasin	210	
	Frais généraux et intérêts	1035	
	Déchet Afrique	52	
		1577	
	Valeur sur bascule du port d'embarquement		25.933
	Coût décorticage	682	
	Forfait usure sacs, frais retour sacs	360	
		1042	
	Valeur du tonnage coques nécessaire pour obtenir une tonne décortiquée (rendement décort. : 71 %)		24.891
	Valeur s/bascule tonne de coques		17.673
Charges fisc. intermédiaires	Taxe locale sur chif.aff. : 1 % prix mercurialisé (15.620 fr)	156	
	Taxe transaction 2 % sur 15.620	312	
		468	
	Commission des intermédiaires	1120	
		1588	
	Prix théorique d'achat au producteur		16.085
	Prévision pr péréquat.transports	1585	
	Prix d'achat au producteur		14.500

(D'après Fouquet J. ouv.cit. p.133).

généralisée. Les prix de l'arachide sont déterminés à tous les niveaux par un système de "barême". Un calcul à rebours permet à partir du prix CAF port français de déterminer le prix FOB port d'exportation et par déduction des marges commerciales, des taxes et des frais de fixer un prix à la production.

La grande innovation est le système dit du "prix unique" : l'arachide est achetée au même prix, fixé à la veille de la campagne, sur tous les points de traite : de 3500 frs CFA la tonne coques en 1945-46, il passe par étapes à 14.500 en 1949-50 (cf tableau 105). Mais du fait de l'éloignement variable des points de traite au port d'embarquement et aux huileries, est instauré un système de péréquation des coûts de transport. Un taux compensatoire est fixé par différence entre le prix d'achat théorique au port ou à l'huilerie et celui qui est accordé au producteur, si le tarif de transport réel est inférieur, la différence est versée à un"Compte de l'arachide" (arrêté du 11 janvier 1946), si c'est le contraire le compte couvre le surplus de frais (268). La gestion en est confiée à un organisme officieux, le Groupement des exportateurs d'arachide (Groupexar).

On attendait de ces mesures, par-delà la garantie de prix offerte au producteur, une extension de la culture dans les régions éloignées et, en contre partie, sa stabilisation ou son recul dans les vieilles régions de production au sol menacé. En fait, ces objectifs ne sont qu'en partie atteints (cf p. 742).

Dès 1949, ce système est remis en cause, car le marché des oléagineux est redevenu normal ; il se pose déjà un problème de débouchés pour l'huile et les tourteaux. Le GNAPO est donc mis en sommeil pour la campagne 1950-1951 : c'est l'instauration de la liberté des transactions.

- Le retour passager à une liberté relative : 1950-1954.

A la veille de la traite 1950-1951, toutes les interventions d'organismes officiels pour l'achat, le stockage ou la vente des graines sont supprimées (269). Seuls les règlements "techniques" : ouverture et

---

(268) Le compte est remplacé (26 fév.1948) par la "Caisse de réajustement des prix". Lors de la dévaluation du 28 janv.1948 (le prix FOB est majoré de 80 %), il perçoit 5.154 frs par tonne de décortiquées exportées pour empêcher toute spéculation de la part du commerce. Il reçoit en tout 1100 millions CFA qui seront répartis dans toute l'AOF.

(269) Un arrêté du 24 février 1951 crée cependant un "Comité interministériel" chargé des importations et exportations des corps gras.

fermeture de la traite à dates fixées, limitation des points de traite et conditionnement des produits restent en vigueur. Dans le domaine des prix cependant, la fixation des cours des huiles d'arachide est maintenue, puisque ce produit de large consommation est un des indicateurs qui servent à la définition des indices des 213 ou des 179 articles.

La conséquence essentielle de ces décisions est la montée rapide des cours de l'arachide. Alors que la campagne 1950-51 s'ouvre au prix ancien de 14,50 frs le kg de coques à la production, les transactions se font couramment à 25 à la fin de l'année et atteignent jusqu'à 35 frs CFA dans les premières semaines de 1951. Dans le même temps, les prix CAF ports français qui étaient fixés à 74.080 frs métro la tonne de décortiquées en 1949-1950 montent jusqu'à 135.000 frs. Il s'agit certes là d'une tendance qui reflète celle du marché mondial : en Europe occidentale, les prix des graines et huiles d'arachide se situent à un haut niveau, du fait de la pénurie jusqu'à 1948, puis après un repli, c'est la montée sensible en 1951 par suite des évènements de Corée et de la pratique généralisée du stockage. Mais en France, cette hausse est plus rapide. Dans les premiers mois de 1951, les huiliers métropolitains, en concurrence avec les industriels du Sénégal, font de gros achats à des cours si élevés que les exportateurs et les Pouvoirs publics s'émeuvent. Le prix moyen des graines à la production atteint 24 frs contre 14,50 précédemment (71 % de hausse) (270). Or les autorités n'ont admis qu'un réajustement relativement modeste du prix au détail de l'huile d'arachide : 329 frs le litre contre 256 précédemment (+ 28 %) (271). Ces prix français sont d'ailleurs déjà supérieurs aux homologues mondiaux ce qui rend illusoire la perspective d'élargissement des marchés qui était un des objectifs de la libéralisation.

Dès la fin du mois de janvier 1951, les professionnels de l'arachide décident au Sénégal, avec accord des Pouvoirs publics, de ne pas acheter à plus de 23-24 frs CFA, soit 26 frs à Kaolack, 28 à Dakar et 110 frs métro CAF le kg décortiquées. C'est finalement reconnaître la nécessité d'une réglementation (272). Elle s'impose d'autant plus que

(270) O.E.C.E. Les productions principales des territoires d'Outre-mer : Les oléagineux. Paris, 1957, 349 pp. cf p.116.

(271) S.I.O.F.A. L'arachide, éléments statistiques : 1923-1962. ouv.cit.

(272) Malheureusement (arrêté du 3 fév.1951), les Pouvoirs publics fixent le cours CAF à 100.000 frs la T., ce qui risque de valoir de grosses pertes aux exportateurs qui ont acheté à prix fort. En fait, cette mesure est rapportée pour les lots d'arachide qui ont été acquis pour remplir des contrats passés avant la décision officielle.

passée la flambée de 1951, les cours de l'arachide s'affaissent en 1952 (273); hormis une reprise en 1953, ils ne cesseront de se dégrader jusqu'à la fin de la décennie. Dès la campagne 1951-1952, le Gouvernement est amené à imposer un prix CAF ports de la métropole de 97.000 frs la tonne de décortiquées. Ce cours est reconduit pour la campagne suivante où, par calcul à rebours, sont fixés les prix FOB dans les principaux ports d'importation.

TABLEAU 116 - Fixation des prix FOB du kilo d'arachide (base coque) dans les principaux ports d'exportation (francs CFA).

Campagnes	DAKAR	KAOLACK	ZIGUINCHOR	Prix CAF référence nouveaux frs métrop. (décortiquées)
1952-53	20,50	19,50	19,00	0,97
1953-54	21	20	19,50	0,93
1954-55	21	20	19,50	0,945
1955-56	22	21,25	20,50	0,945
1956-57	22	21,25	20,50	0,945
1957-58	22	21,25	20,50	0,97
1958-59	22	21,25	20,50	0,975
1959-60	22,75	22	21,25	1,005

Les prix CAF ainsi fixés, le commerce par référence, doit aligner ses cours d'achat. Dès 1952, ils sont calculés sur la base du prix au port, moins les frais de transport par le mode le moins onéreux, celui du chemin de fer quand il existe, ou sur la base d'un forfait routier au kilomètre défini en fonction de l'état des routes (274). Mais

(273) Ils baissent anormalement en France car les services économiques avaient procédé en 1951 à de trop grosses importations de soja pour limiter la hausse des cours. A l'ouverture de la campagne arachidière 1951-52, il existe en France un stock de 70.000 tonnes d'huiles fluides et au Sénégal 30.000 T. de décortiquées sont en souffrance.

(274) Le tarif moyen est de 15 frs CFA la tonne kilomètre sur route bitumée, de 20 frs sur route de terre dans le Sénégal au Nord de la Gambie et de 23 en Casamance. En janv.1957, ces taux sont relevés de 5 frs en moyenne.

jusqu'en 1956-57, ce ne sont que des prix indicatifs recommandés à ses adhérents par le Scimpex.

Dès 1953, cette réglementation est renforcée. Un décret du 30 septembre sur le fonctionnement des marchés agricoles crée une Société industrielle de transformation des oléagineux fluides alimentaires et du lin (SITOFAL) à statut de société anonyme à capital variable, chargée de la responsabilité du marché des huiles fluides et en particulier des importations. C'est une société professionnelle d'huiliers qui reprend en principe pour un an les anciennes attributions du GNAPO. Il apparaît dès lors que le régime de liberté n'en est en fait plus un.

- Le décret du 13 novembre 1954 : un marché protégé des oléagineux fluides de la zone franc.

La situation de fait des oléagineux fluides alimentaires dans la zone franc étant marquée par des interventions multiples des Pouvoirs publics, le décret du 13 novembre 1954 réorganise leur marché pour une période de 5 ans.

C'est un marché soutenu car la métropole s'engage vis-à-vis des producteurs d'Outre-mer. Cette véritable charte apporte une garantie d'écoulement à prix fixé pour un contingent de produits défini par décret. A l'origine, pour l'ensemble France - Afrique du Nord et Territoires d'Outre-mer, c'est un contingent de 420.000 tonnes base huile (275) raffinée qui est accordé à concurrence de 225.000 tonnes pour l'arachide, 97.000 tonnes pour le colza et 97.500 tonnes pour l'huile d'olive. Mais ces proportions peuvent être ajustées selon l'état des différentes récoltes. A partir de la campagne 1957-58, la part de l'arachide est portée à 270.000 tonnes d'huile dont 259.000 tonnes pour l'A.O.F., qui équivalent à 588.630 tonnes de décortiquées. Dans la limite de ce contingent, les producteurs ont l'assurance de pouvoir écouler leur récolte à un cours variant de 5 % de part et d'autre d'un prix de campagne qui est fixé avant le 15 novembre de chaque année.

---

(275) Au même moment (1954), la consommation moyenne d'huile fluide en France et en Afrique du Nord est estimée entre 390.000 et 400.000 tonnes, ce qui assure pratiquement l'écoulement garanti à toute la production.

TABLEAU 117 - Répartition du contingent d'arachide garanti par le décret de novembre 1954 (en 1958).

Garantie totale	Huile : 270.000 T	Equivalent arach.décort. 613.630 T.
dont :		
A.O.F.	259.000 T.	588.630 T.
Sénégal		420.630 T.
Soudan		58.000 T.
Niger		94.000 T.
Dahomey		11.000 T.
Haute-Volta		2.200 T.
Guinée		2.800 T.
Togo	17.100 T.	3.860 T.
A.E.F.	4.100 T.	9.320 T.
Cameroun	5.200 T.	11.820 T.

(D'après le Scimpex, 25 juin 1958)

TABLEAU 118 - Les prix CAF de l'arachide (nouveaux francs métro le kilo de décortiquées) de 1954 à 1959.

Campagne	Prix de Campagne	Prix d'intervention maximum	minimum
1954-55	0,945	0,955	0,930
1955-56	0,945	0,955	0,930
1956-57	0,945	0,955	0,930
1957-58	0,97	0,985	0,95
1958-59	0,975	0,99	0,955
à partir du 1/1/59		1,00	0,96

Au-dessous et au-dessus des prix plancher et plafond intervient une action automatique de régularisation : le prix est relevé par résorbtion des excédents ou il est abaissé par recours à l'importation. Ces interventions sont confiées à une "Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires" (SIOFA) contrôlée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Les moyens financiers nécessaires à ces actions sont fournis par un "Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires" qui reçoit pour chaque campagne une cotisation professionnelle fixée pour chaque produit en même temps que les prix. Elle est de 0,25 frs métro le kg de décortiquées jusqu'en 1957, puis de 1,50 fr en 1957-58 et de 2 frs en 1958-59. Elle s'ajoute aux versements destinés aux caisses locales de stabilisation (montant égal au quart des sommes précédentes).

TABLEAU 119 - Cotisations au Fonds de régularisation et aux Caisses locales de stabilisation lors de la campagne 1958-59.

Produits	Versement au Fonds de soutien et de régularisation	Versement aux Caisses locales de stabilisation	Total
Arach.décort.	1.000 frs CFA	250	1.250
Arach.coques	700	175	875
Huile brute	2.160	540	2.700
Huile neutre	2.280	570	2.850
Huile raffinée	2.360	590	2.950

Si, lors de la campagne 1954-1955, la SIOFA doit intervenir par des importations de l'étranger car la récolte ayant été faible, les huiliers se disputent les graines et font monter les prix, lors des années suivantes, apparaissent des excédents : 46.000 tonnes en 1956-57, 114.000 en 1957-58 (dont 102.000 pour le Sénégal). Afin de résoudre le problème posé par la liquidation de ces surplus, est ouvert à Dakar, en février 1958, un "Bureau de vente unique des arachides du Sénégal et du Soudan" chargé de prospecter les marchés extérieurs. Mais surtout est créé, du 6 janvier 1958 une Caisse de stabilisation des

prix de l'arachide au Sénégal : c'est un établissement public doté de l'autonomie financière dont l'intervention doit permettre une régularisation des prix d'achat. Elle reçoit 1/6 des droits de sortie sur l'arachide, une part de la cotisation professionnelle et le produit de la fiscalité sur l'huile vendue au Sénégal (276). Cette Caisse est aussi chargée d'aider le" Secteur de rationalisation du circuit arachidier" (SERCA) qui étudie les réformes. Des Caisses similaires sont créées au même moment dans les autres territoires (277,cf p. suiv.).

Le marché français des oléagineux fluides se ferme totalement : les produits d'A.O.F. ne peuvent être écoulés qu'en métropole ou en Algérie car l'écart devient considérable entre les prix garantis par la France et ceux en baisse constante du marché mondial. Le "surprix" consenti par la France atteint jusqu'à 29,6 % du prix CAF garanti.

TABLEAU 120 - Les surprix consentis sur le marché français (CAF) aux arachides décortiquées.

	Arach.du Sénégal en fr métro le kg.	Arach.du Nigéria en £/T longue Londres	Conversion fr. le kg.	Surprix en francs	Surprix en % du prix CAF français
1954	94,5	78,18	76,10	18,40	19,47
1955	94,5	68,19	66,5	28	29,6
1956	94,5	75,15	73,1	21,40	22,64
1957	94,5	86,8	73,75	20,75	21,95
Dévaluat.20 % (10/8/57)		68,8	79,15	15,35	16,24
1958	97	60,9	70	27	27,83
Déval.17,5 % (29/12/58)			85	13,5	13,91
1959	97,5	65,15	89,90	7,6	7,79
1960	100,5	73	100,75	0	0

(Sources : en partie Barbier. ouv.cit. et SIOFA, éléments statist.)

(276) Selon Barbier (J). ouv.cit., ses recettes sont de 353,7 millionsCFA et ses dépenses de 240,5 en 1956-57. Le soutien à l'exportation des 102.000 T. lui a coûté 148,5 millions CFA. Mais la métropole a versé autant. Selon le Scimpex (campagne 1958-59), les ressources de la caisse étaient de 360 millions CFA en mai 1958. Au même moment, selon le rapport COGERAF sur la commercialisation des arachides au Niger (sept.61), les réserves du Marketing Board du Nord Nigeria étaient de £ 19.065.000. Après la dévaluation du franc en 1968, en estimant la £ nigériane à 7 frs CFA, ceci représente environ 13,3 milliardsCFA

Certes, les dévaluations successives du franc en 1957-1958, puis la remontée des cours internationaux en 1960, réduisent à néant le surprix français au moment où les territoires africains accèdent à l'indépendance. Il n'en reste pas moins que cette sorte de marché commun avant la lettre, France - Territoires d'Outre-mer, a totalement isolé la zone franc du contexte mondial.

Au long des 15 années 1946-1960, où la France essaie d'organiser le marché des oléagineux fluides et de stabiliser les cours à la production, les territoires britanniques d'Afrique occidentale adoptent le système bien différent des "Marketing Boards". Ces organismes fixent en effet un cours de base port d'embarquement qui, grevé des prix du transport, donne un cours CAF proche des prix mondiaux. Si les réalisations se font à un niveau supérieur, le Board encaisse la différence et en cas contraire, il débourse. Ces organismes qui confient la commercialisation à des acheteurs privés agréés, deviennent très puissants, au point de pouvoir financer des actions de développement. Beaucoup de spécialistes ont vanté les mérites de ce système en comparaison de l'organisation française (278). Mais il ne faut pas oublier que les Boards fixent des prix très bas à la production, or ceci n'est pas possible dans les territoires français car les produits d'importation, venus essentiellement de métropole, s'y vendent beaucoup plus cher. En fait, le système français des surprix est la seule issue à partir du moment où les tarifs douaniers qui protègent les territoires d'Outre-Mer et le manque de devises y imposent les marchandises nationales.

Le voisinage de territoires appartenant depuis la fin de la guerre à des zones monétaires différentes, franc et sterling et les conceptions totalement dissemblables en matière d'organisation des campagnes de commercialisation, peuvent apparaître un véritable défi au bon sens. La Gambie, "monstrueuse" enclave étrangère dans le territoire sénégalais et "wolof", est une base rêvée pour la contrebande. Quant à la

---

(277) Au Niger, c'est depuis le 14 septembre 1957 la "Caisse de stabilisation des produits arachidiers et des transports au Niger" qui finance aussi "l'Opération hirondelle". Au Soudan, elle est créée par arrêté du 2 avril 1959, au Togo par decret du 3 décembre 1957.

(278) Voir sur les Marketing Boards : Carle (P). Les grandes structures de commercialisation, exemple de l'arachide. Minist.de la Coopération, Paris, 1964, 37 pp., cf pp.15-29 et surtout, pour celui du Nigéria, l'étude sur la commercialisation des arachides au Niger. COGERAF, ouv.cit. T.I, la commercialisation des arachides au Nigéria.

frontière entre le Niger et le Nigéria, elle sépare sur 1.400 kms deux fractions du même peuple haoussa. Dans les deux cas, Sénégambie et Niger-Nigéria, l'arachide est,de part et d'autre des frontières, le grand produit de commercialisation. Naturellement, des deux côtés, on joue sur les rapports de change et sur les prix d'achat à la production. En principe, les fuites d'arachide se produisent jusqu'en 1954 des territoires français vers les britanniques, car les ventes rapportent des Livres, devise forte appréciée qui permet d'acquérir des marchandises à un prix inférieur d'au moins 20 % aux homologues françaises. Après 1954, les surprix français compliquent les choses : d'une année à l'autre, selon les cours pratiqués dans les escales frontalières respectives, les flux changent de sens. Ainsi, de 1955 à 1958, ce sont chaque année des milliers de tonnes d'arachide de Gambie qui entrent au Sénégal. Au Niger, on estime les importations clandestines à 10.000 tonnes en moyenne lors des mêmes campagnes. En 1956-57, les excédents de 46.000 tonnes que la SIOFA a dû écouler à perte, proviennent en partie de ces trafics. A partir de 1958, les prix se rapprochant,les mouvements inverses reprennent. Ainsi, en fin de traite 1957-1958, les autorités de Gambie craignent des arrivages illicites du Sénégal : "Il se peut qu'en fin de février, il nous faille baisser les prix, car nous n'avons pas intérêt à payer une prime aux fermiers français. Quand on pense que nous avons gardé nos frontières pour empêcher les arachides de passer en A.O.F. et que maintenant nous envisageons d'empêcher leur récolte de passer en Gambie!!!" (279).

Ces trafics touchent durement le commerce au Sénégal et au Nigéria. Dans ce dernier territoire, les plaintes sont constantes à l'encontre des Nigérians se livrant clandestinement à des ventes de marchandises et de Nigériens qui entrent en fraude des produits britanniques (280). Pour le Sénégal, la Gambie est une sorte d'entrepôt : les

(279) Arch.Nat. Dakar 1 R 217. Extrait d'une lettre du Directeur de l'Agriculture à Bathurst au Consul britannique à Dakar (19 fév.1958). Le 12 janv., une motion signée du Syndicat des petits commerçants du Sine Saloum remarque ce fait : "Les paysans jettent leurs produits à des conditions désastreuses : ils vendent en contrebande en Gambie à 16.000 frs la tonne". Ce mouvement est dû selon les signataires aux faibles achats des traitants qui estiment que les marges du barême 1956-57 ne leur permettent plus de bénéfices car les salaires, l'essence, les transports et les taxes ont considérablement augmenté. Cf arch.Scimpex, traite 1957-58.

(280) Voir en particulier PV n°7 de la réunion de la Ch.de com.de Niamey, 16 mai 1955, où est évoquée la concurrence déloyale de commerçants haoussas qui vendent sans payer d'impôt des produits importés frauduleusement et les font souvent transporter par des camionneurs qui ne paient pas de patente.

marchandises passées en contrebande au Sénégal auraient une valeur CAF Bathurst de £ 520,000 en 1961 (281).

b) Le déroulement de la traite : une réglementation accrue et des problèmes renouvelés.

Entre 1945 et 1960, les grands principes d'organisation de la traite hérités de l'avant-guerre restent valables mais des interventions constantes des Pouvoirs publics essaient d'améliorer le système qui pose constamment de nouveaux problèmes.

- L'organisation des opérations de traite.

Le législateur intervient à de nombreuses reprises pour essayer "d'actualiser" les règlements d'avant-guerre. Si les dates d'ouverture et de fermeture sont toujours fixées par arrêté, s'y ajoute l'interdiction de toute opération de traite les vendredi, samedi et dimanche. Cette disposition doit faciliter le dénouement des comptes arrêtés chaque semaine et permettre le contrôle des opérations : chaque maison doit faire déclaration de ses stocks en fin de semaine (282). Mais on en attend surtout un ralentissement des opérations d'achat : la multiplication des points de traite et l'évacuation rapide des stocks par camion contribuent à réduire la durée de la campagne, ce qui en général détermine une baisse des prix offerts, favorise la spéculation à terme, surcharge les moyens de transport et gêne les opérations du conditionnement (283). En fait, les mesures prises n'influencent guère le rythme des transactions : tant au Sénégal qu'au Soudan ou au Niger, la traite est pratiquement terminée dès la 12ème semaine alors qu'officiellement, elle s'allonge sur 17 ou 18 (284).

---

(281) Christen (M.de). La Gambie et la contrebande. Rapport F.O.M., mars 1960.

(282) Arrêtés du 30 octobre 1944 et du 23 novembre 1950.

(283) Cette brièveté de la traite est préjudiciable aux intérêts des travailleurs saisonniers. Lors d'une séance de la Commission mixte paritaire de la Convention collective fédérale qui se tient à Dakar le 6 nov.1956, la Confédération générale des travailleurs africains proteste contre ce raccourcissement et demande un statut spécial des travailleurs saisonniers. Arch.Scimpex, campagne 1956-57.

(284) Arch. Scimpex, campagne 1957-58. Lors d'une réunion de la Commission chargée d'étudier l'amélioration de la commercialisation de l'arachide, "tout le monde est d'accord sur l'étalement". Pour y parvenir, on propose la diminution du nombre de sacs distribués aux producteurs et la suppression de certains points de traite !

Le principal problème qu'aient à résoudre les autorités est celui de la désignation des points de traite. Au Sénégal, il y en avait 175 en 1935, 179 en 1947. Mais il y a nécessité d'en ouvrir de nouveaux dans les terres neuves : en 1950, 203 sont officialisés. Le commerce proteste, car s'il veut mener une politique de présence partout, il lui faut multiplier les installations. Or c'est l'obligation de nouveaux investissements, alors que les comptoirs et factoreries existants perdent de leur activité. De plus, la limitation des points de traite avantageait les anciennes maisons car le prix des terrains dans les vieilles escales était coûteux, ce qui limitait le nombre des nouveaux concurrents (285). Du fait de ces critiques, l'Administration est amenée à définir sa politique. L'arrêté local du Sénégal du 23 février 1953 énumère les conditions requises pour l'ouverture d'un nouveau point de traite : absence d'un autre centre dans un rayon de 15 kms, existence de moyens d'évacuation des arachides traitées, possibilité d'alimentation en eau pour 2000 personnes et plus de 500 tonnes commercialisées. La nouvelle "escale" sera après quelques années érigée en centre urbain avec lotissement et obligation de construire en dur. Au Niger, le nouveau venu devra consentir un investissement d'au moins 5 millions CFA.

En 1956, il y a 300 points de traite au Sénégal, 52 au Niger dont 28 à l'Ouest et autant au Soudan. Cette inflation du nombre des centres comporte avantages et inconvénients; chaque nouveau point d'achat stabilise la population et limite l'usure des terres à proximité des escales anciennes. Mais ces créations conduisent à une prolifération des intermédiaires et à une accélération de la cadence des ventes.

- Les difficultés du conditionnement

Le 17 octobre 1945, naît dans toute la France d'Outre-mer le "Service administratif de contrôle du conditionnement et d'inspection des produits à l'intérieur". Dans chaque territoire, des arrêtés particuliers en fixent les attributions, le fonctionnement et les règlements (23 décembre 1947 au Sénégal). Le Service devient un organisme administratif : les Chambres de commerce n'y participent plus. Deux échelons de contrôle sont mis en place : à l'exportation dans les ports, les lots

(285) Arch. Scimpex, campagne 1951-52, 20 mai 1952. "Les points de traite trop nombreux créent beaucoup de déboires au profit des intermédiaires".

d'arachides décortiquées sont vérifiés et si les caractéristiques du produit ne respectent pas les normes en usage (contrat de Bordeaux, 1922-1929), il doit être reconditionné. Mais c'est surtout à l'arrivée des arachides en coques aux huileries que ce contrôle est sévère car les huiliers se plaignent des forts pourcentages d'impuretés (4 à 6 %). L'arrêté du 23 décembre 1947 permet de saisir de tels lots et, après jugement qui n'intervient que quelques mois plus tard, d'infliger des amendes et des peines d'emprisonnement.

Dans le même temps, on a mis en place dans les escales un système volant et peu efficace de contrôle, d'autant plus que le principe des sanctions contre le producteur est abandonné. Le commerce proteste car il estime qu'il supporte tous les risques et il dénonce des collusions entre des agents temporaires préposés à la surveillance sur les points de traite et certains producteurs, ainsi que des manoeuvres des acheteurs, huiliers ou importateurs, qui ont intérêt à ce que les lots comportent des impuretés puisque tout point supplémentaire de déchets au-dessus de 2 % vaut une réfaction de 2 %. Quant à eux, les agents du Conditionnement se plaignent d'être des boucs émissaires (286).

L'arrêté du 10 avril 1953 impose une disposition d'une importance capitale : l'obligation du criblage. De nombreuses expériences faites à partir de 1950 ont montré son intérêt (287). Des essais de tarares achetés en France n'ont pas été concluants, mais un concours organisé à Dakar du 14 au 16 janvier 1952 a montré les mérites du crible de Gambie (288). Dès la traite 1953-54, près de 4.000 cribles ont été acquis par les commerçants et le taux d'impuretés moyen des graines livrées aux huileries de Dakar tombe à 1,84 % (289). L'usage des cribles

---

(286) Auguste (A). ouv.cit. p.130. C'est pour tenter d'éviter ces abus et surveiller le déroulement de la traite que sont mis en place au Soudan les "Comités consultatifs de l'arachide" (arrêté du 15 juillet 1956, n°2657). Ils siègent dans chaque cercle et réunissent le Commandant de cercle, les chefs de subdivisions, l'agent du Conditionnement, quatre acheteurs, deux exportateurs et quatre représentants des producteurs.

(287) Arch.Vézia, Bordeaux : Soudan, 1949-1950. Dès cette campagne, la question du criblage est étudiée à Kayes.

(288) N'Diaye Abd el Kader. ouv.cit. p.113.

(289) Auguste (A). ouv.cit. p.132.

rapporte cette année selon certains, 150 millions CFA (290). Si ce taux remonte lors des campagnes suivantes, le progrès est tout de même sensible. De plus, les agents vérificateurs sont chargés lors de leurs tournées de recevoir les déclarations d'achat et l'état des stocks hebdomadaires des acheteurs. Cependant, de nombreuses critiques sont émises : certains agents ferment les yeux sur le mauvais usage du crible (accélération du débit) qui n'exclut pas alors toutes les impuretés et de toute façon l'appareil n'élimine pas les pailles ni les tiges...

En fait, la solution au problème du conditionnement paraît résider dans un encouragement de la qualité. Il pourrait être résolu comme en Nigéria par la fixation de plusieurs prix : alors le producteur serait enclin à débarrasser le produit des impuretés. On éviterait aussi sans doute les mélanges de coques de variétés différentes qui gênent le décorticage et qui rendent impossible tout pronostic valable sur le rendement des graines en huile (291). Le reproche est souvent fait au commerce de ne pas se soucier de cette question. Il s'en défend et met en cause le rythme de la traite : cinq ou six jours d'ouverture par semaine pourraient selon lui, aider à la solution de la question.

- Les problèmes des transports au Sénégal et au Niger.

Après la guerre, la plupart des règlements élaborés à la veille du conflit quant à l'organisation des transports restent valables, en particulier ceux qui interdisent dans de vastes régions de traite l'usage du camion en amont des escales (292). Mais quant à l'évacuation des tonnages achetés sur les points de traite, apparaissent de nouveaux nombreux problèmes. En fait, au Soudan, la situation n'évolue guère. Le grand moyen d'évacuation reste le Dakar-Niger. Dès Tambacounda, le camion ne peut lutter contre le chemin de fer (293). Au Soudan, il est le

---

(290) N'Diaye Abd el Kader. ouv.cit. p.121.

(291) Auguste (A). ouv.cit. p.162, montre que souvent des arachides pesant en coques 325 kgs au m3 sont mélangées à d'autres à 290 kgs le m3. Le tout est acheté au poids, or les premières donnent 730 kgs de graines, les autres 700 seulement à la tonne de coques.

(292) Cependant, les incidents sont multiples dès avant l'Indépendance, lorsque les Coopératives (ENCOOP) qui sont réputées "collecter" et non acheter, en ont l'autorisation.

(293) CINAM. Les flux de transport dans la République du Sénégal, 1961. 2 vol., cf vol.I, chap.III A 1. En 1959, les transports d'arachide par voie ferrée se font sur une moyenne de 300 kms (Soudan compris) et sur 70 kms seulement par la route.

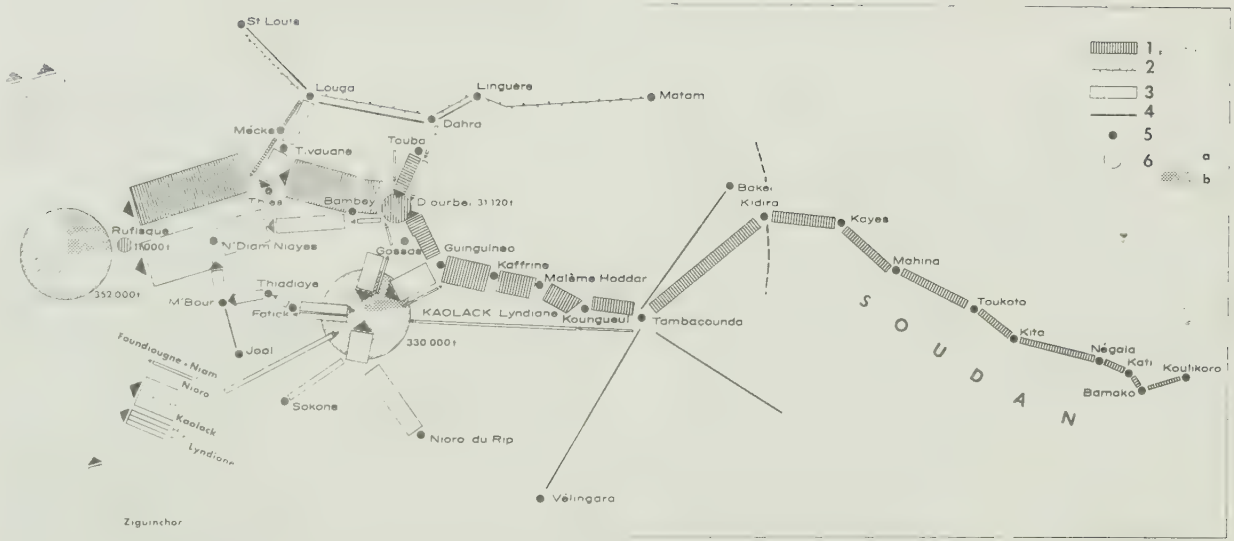

Figure 171 : Les transports d'arachides au Sénégal et au Soudan pour la campagne 1958-1959.

1 - Transports par voie ferrée (1mm = 10 000 tonnes). 2 - Transports ferroviaires inf. à 5000 T.

3 - Transports par route (1mm = 10 000 tonnes) 4 - Transports routiers inf. à 5000 T.

5 - Principaux centres d'expédition 6 - Centres de réception (330.000 T. =tonnage)

a) graines du Sénégal

b) graines du Soudan

Souce : en partie CINAM, ouv.cit., carte III A 1 et en partie Scimpex : campagne 1958-59 exportationsd'arachides du Soudan.

rapporte cette année selon certains, 150 millions CFA (290). Si ce taux remonte lors des campagnes suivantes, le progrès est tout de même sensible. De plus, les agents vérificateurs sont chargés lors de leurs tournées de recevoir les déclarations d'achat et l'état des stocks hebdomadaires des acheteurs. Cependant, de nombreuses critiques sont émises : certains agents ferment les yeux sur le mauvais usage du crible (accélération du débit) qui n'exclut pas alors toutes les impuretés et de toute façon l'appareil n'élimine pas les pailles ni les tiges...

En fait, la solution au problème du conditionnement paraît résider dans un encouragement de la qualité. Il pourrait être résolu comme en Nigéria par la fixation de plusieurs prix : alors le producteur serait enclin à débarrasser le produit des impuretés. On éviterait aussi sans doute les mélanges de coques de variétés différentes qui gênent le décorticage et qui rendent impossible tout pronostic valable sur le rendement des graines en huile (291). Le reproche est souvent fait au commerce de ne pas se soucier de cette question. Il s'en défend et met en cause le rythme de la traite : cinq ou six jours d'ouverture par semaine pourraient selon lui, aider à la solution de la question.

- Les problèmes des transports au Sénégal et au Niger.

Après la guerre, la plupart des règlements élaborés à la veille du conflit quant à l'organisation des transports restent valables, en particulier ceux qui interdisent dans de vastes régions de traite l'usage du camion en amont des escales (292). Mais quant à l'évacuation des tonnages achetés sur les points de traite, apparaissent de nouveaux nombreux problèmes. En fait, au Soudan, la situation n'évolue guère. Le grand moyen d'évacuation reste le Dakar-Niger. Dès Tambacounda, le camion ne peut lutter contre le chemin de fer (293). Au Soudan, il est le

---

(290) N'Diaye Abd el Kader. ouv.cit. p.121.

(291) Auguste (A). ouv.cit. p.162, montre que souvent des arachides pesant en coques 325 kgs au m3 sont mélangées à d'autres à 290 kgs le m3. Le tout est acheté au poids, or les premières donnent 730 kgs de graines, les autres 700 seulement à la tonne de coques.

(292) Cependant, les incidents sont multiples dès avant l'Indépendance, lorsque les Coopératives (ENCOOP) qui sont réputées "collecter" et non acheter, en ont l'autorisation.

(293) CINAM. Les flux de transport dans la République du Sénégal, 1961. 2 vol., cf vol.I, chap.III A 1. En 1959, les transports d'arachide par voie ferrée se font sur une moyenne de 300 kms (Soudan compris) et sur 70 kms seulement par la route.

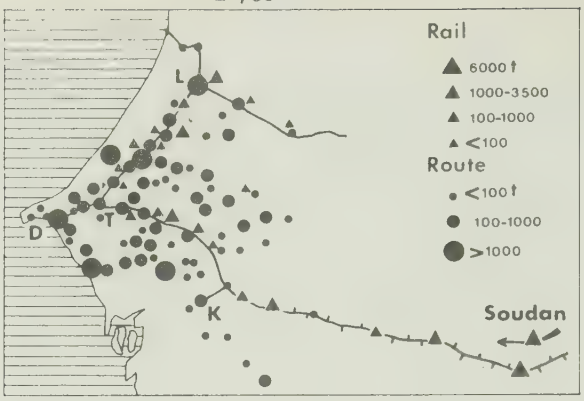

Figure 172 : L'approvisionnement en arachide de Lesieur-Afrique à Dakar pendant la campagne 1953-1954.
(D'après Kayser (B) et Tricart (J). art.cit. p.341, fig.5).

le chemin de fer jusque sur les routes parallèles à la ligne. En dépit des tarifs en apparence plus élevés, 15 frs en moyenne la tonne/kilomètre avant 1957 contre 9 pour le rail sur les parcours moyens comme Dakar-M'Backé (188 kms), le camion présente de gros avantages : il évite les ruptures de charge au passage d'un moyen de transport à l'autre, il permet de"remonter" aux factoreries et opérations de l'intérieur les marchandises prises à Dakar, enfin pour son propriétaire, son usage intensif pendant la traite, même à bas tarif, aide à l'amortissement. Lors de la traite 1958-59, pour le seul tonnage sénégalais, le camion transporte 480.000 tonnes d'arachide , le rail 210.000 seulement.

Les nouvelles conditions de la traite favorisent aussi l'usage du camion. Son raccourcissement impose aux chemins de fer des cadences d'évacuation accrues qu'il ne peut pas toujours respecter (297). Enfin, la récolte est évacuée en coques vers les huileries, en partie en graines vers les ports, ce qui complique les choses. Le transport des décortiquées produit plus cher occupant beaucoup moins de volume, est avantageux pour le camion qui peut les acheminer sur d'assez longues distances (298).

(297) Vers 1960, la capacité d'évacuation des chemins de fer est d'environ 50.000 T. de coques et 15.000 T. de décortiquées par mois, de février à mai.

(298) C'est ce qui explique par exemple l'abandon du wharf de M'Bour (voir p.751). Se référer aussi à Seck (A). Dakar. ouv.cit. p.419.

Mais aussi, les transports de coques vers les huileries lui reviennent en grande partie. Toutes ces interférences entre chemin de fer et camion conduisent à deux situations contradictoires : une grande complexité du système de transport vers les huileries et, par contre, une simplification de la carte des ports d'exportation. Dakar et Kaolack éliminent les concurrents, tandis qu'en Casamance où les conditions sont différentes, Ziguinchor reste le seul point d'embarquement.

Les huileries de Dakar et naturellement celles de Louga et de Diourbel s'approvisionnent en principe dans le "triangle" Thiès - Louga - Diourbel qui fournit les meilleures arachides d'huilerie. Mais la progression des capacités de trituration et la création de la SODEC à Lyndiane déterminent une extension régulière des zones d'achat des huiliers. De plus, la signature du protocole Demaille le 8 décembre 1956 les oblige à se procurer 15 % au moins de leurs approvisionnements au Soudan ou en Casamance (cf p.754). Les industriels passent des contrats d'achat avec de nombreuses firmes (299), ce qui est un facteur de dispersion supplémentaire. Tout ceci complique considérablement la carte de l'approvisionnement des huiliers qui l'était déjà comme le montre le cas de Lesieur en 1953-1954 (cf fig.172).

En 1956-57, le comptoir Maurel et Prom de Kaolack livre à la SODEC 3.407 tonnes coques, fournit 2.502 tonnes au décorticage Lesieur de Kaolack mais envoie 221 tonnes de coques à Petersen et SODDEO à Dakar (300). Lors de la même campagne, Vézia livre à Lesieur et à la SODDEO en plus de graines du "triangle", 1.630 tonnes de décortiquées de Guinée et 777 tonnes de Soudan (301). Cette situation créée donc une organisation extrêmement complexe des transports vers les huileries, mais elle est finalement très souple car ce sont les vendeurs qui choisissent le moyen de transport en fonction des disponibilités locales et des engage-

---

(299) Voir par exemple dans les archives Scimpex, traite 1956-57, la récapitulation des achats de la SODEC. L'huilerie a passé des contrats avec Vézia, le Commerce africain, Peyrissac, Devès & Chaumet, le Groupement des commerçants français indépendants, Maurel & Prom, la SCOA, Sentenac, les Huileries et Savonneries de l'Ouest africain et la Société Le Saloum.

(300) Arch. Maurel et Prom. Règlement du comptoir de Kaolack au 31 oct. 1957.

(301) Archives Vézia, Sénégal-Soudan, campagne 1956-57.

TABLEAU 121 - Répartition des achats des huiliers du Sénégal par régions pour la campagne 1956-57.

	Contingent	Nord Sénégal	Soudan	Casamance	15 % total exter.Sénégal
LESIEUR	89.376	75.970	776	5.690	13.406
SODEC	73.870	62.790	1.500	9.880	11.080
SODDEO	61.280	52.087	9.193		9.193
SEIB	15.823	13.450	2.373		2.373
CFAO	13.063	11.104	1.109	850	1.959
V.G.PETERSEN	72.293	61.449	10.844		10.844
HSOA	23.295	12.295		11.000	11.000
SEIC	11.000			11.000	11.000
	360.000	289.145 (dont 226.355 du triangle)	32.735	38.120	70.855

(Source : Scimpex, campagne 1956-57, Réunion commission mixte des 26-28 février 1957).

ments de livraison qu'ils doivent respecter. Le camion est souvent le plus pratique.

La grande concentration des huileries à Dakar, l'allongement des distances que peuvent supporter les arachides décortiquées dans l'intérieur favorisent déjà Dakar en tant que point d'aboutissement du trafic arachidier (302). Mais le grand port possède d'autres atouts : le môle aux arachides bien équipé en matériel de manutention permet l'accostage des gros navires pouvant enlever jusqu'à 3.500 à 4.000 tonnes d'arachides décortiquées. Les petits ports voisins sont donc condamnés, M'Bour

(302) Sur toutes ces questions, voir Seck (A). ouv.cit. pp.409-434. L'auteur étudie avec précision le coût des transports au départ de Dakar et de Kaolack, pp.426-427. Il s'agit certes de données relatives à 1963, mais elles sont valables pour la période d'avant 1960.

en particulier. Seul Kaolack continue d'exporter. L'amélioration du réseau routier du Sine Saloum qui converge vers Kaolack dessert les ports locaux concurrents ; Saboya disparaît. Niamnioroh et surtout Foundioungne n'évacuent plus que de faibles tonnages. La concentration de grands décorticages industriels à Kaolack lui confère un autre avantage. Il n'en reste pas moins que son rôle décline. Une partie importante des arachides décortiquées du Soudan va vers Dakar (303). Mais pour part non négligeable, ces envois sont réservés aux huileries de la capitale et non à l'exportation : par exemple, sur 1.814,5 tonnes de décortiquées expédiées du Soudan par la Maison Vézia en 1959, 1.519 sont destinées à Lesieur de Dakar (304).

En Casamance, Ziguinchor conserve sa place de point d'aboutissement presqu'exclusif du trafic arachidier, seulement quelques milliers de tonnes d'arachide en coques de la région de Velingara transportées par route vers Tambacounda lui échappent. C'est le chef-lieu du cercle qui possède la seule huilerie de la région, c'est lui aussi la seule porte de sortie des arachides qui lui parviennent en décortiquées de Vélingara et de Kolda mais surtout en coques traitées avant embarquement par ses décorticages. Le fleuve où circulent toujours côtres et chalands évacue la presque totalité des arachides de moyenne Casamance. Mais partout, le camion joue un rôle déterminant. Il assure les liaisons avec le fleuve autour de Sédhiou, relie Velingara à Tambacounda (voie ferrée) ou Diana Malary (fleuve). Mais surtout, il supplante largement les transports fluviaux en Basse Casamance où il dirige vers Ziguinchor plus de la moitié de la récolte.

Au Niger, depuis les débuts du commerce d'exportation des arachides, la voie d'évacuation pratiquement obligatoire passe par le Nigéria. Pour les régions de Zinder et Maradi qui sont celles de la grande production, la voie du Nigéria est la plus courte. C'est aussi la

---

(303) Seck (A); ouv.cit. estime (p.434) le tonnage soudanais exporté vers Dakar en 1959 à 43.000 T.de décortiquées contre 10.000 pour Kaolack. Par contre, l'étude de la CINAM évalue le total à 43.794 T. dont 23.568 vers Kaolack et seulement 17.003 pour Dakar. Par ailleurs, 240 T. sont destinées à l'huilerie CFAO de Rufisque et 2.953 à la SEIB à Diourbel. Il faut ajouter 1.974 T.de coques vers Dakar et 1.438 pour Kaolack, soit en tout 47.364 T.de produits arachidiers du Soudan.

(304) Arch.Vézia, Bordeaux. Campagne 1958-59, Sénégal-Soudan.

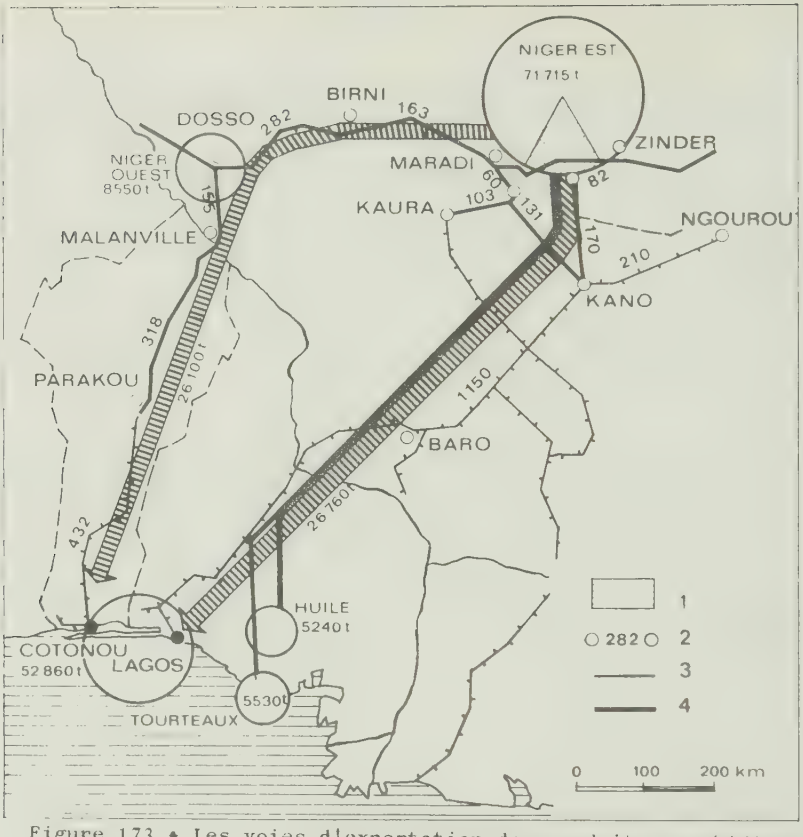

Figure 173 : Les voies d'exportation des produits arachidiers du Niger (Campagne 1958-1959).

1 - Parts des huileries dans la commercialisation des arachides par région.
2 - Distances en kilomètres.
3 - Voies ferrées.
4 - Routes principales.

mieux équipée. Les routes de Maradi ou Zinder à Kano sont bien entretenues et les chemins de fer du Nigéria possèdent des aires de stockage à Kano, des wagons pour le transport en vrac ou en sacs et des wagons-citernes pour l'huile. Enfin, les exportateurs du Niger sont habitués à travailler avec les transitaires du Nigéria à Kano et Lagos. Jusqu'en 1953, non sans heurts le plus souvent issus de la lenteur des évacuations d'arachide du Niger, les Nigerian-Railways exportent toute la

production du territoire français (305).

Depuis 1952, la situation politique et sociale est délicate dans le Nord Nigéria. La Direction des chemins de fer prévient alors les autorités françaises d'une possible diminution des quotas mensuels de transport accordés aux produits du Niger. De plus, le "Gouvernement" du Nord-Nigéria redoutant un éclatement de la Fédération, demande officieusement aux Français d'envisager l'aménagement d'une voie de transport éventuelle vers Cotonou (306). Dans ces conditions, le Gouverneur du Niger fait étudier un plan d'évacuation d'une partie de la récolte par le Dahomey. Cette "Opération hirondelle" représente à ses yeux de nombreux avantages : arrivée rapide des arachides du Niger en Europe, économie de devises appréciable (307), offre de frêt importante tant pour les transporteurs du Niger et du Dahomey que pour le chemin de fer dahoméen (Parakou-Cotonou). Le Gouverneur qui espère 750 millions CFA du FIDES pour l'amélioration de la route et la construction d'un pont à Malanville sur le Niger, compte que cette organisation permettra de grands progrès de l'arachide au Niger Ouest : "Je cherche à profiter de l'Opération hirondelle pour organiser autour de celle-ci toute l'économie du Niger"(308).

L'opération est cependant malaisée. Elle repose sur la route Zinder-Dosso-Parakou (1271 kms) et sur la voie ferrée Parakou-Cotonou (438 kms) (309). Or c'est un itinéraire difficile : route de terre ou de gravillons défoncée en fin d'hivernage et éprouvante pour les véhicules par ses nombreux passages en "tôle ondulée". La traversée du Niger

---

(305) En décembre 1953, 4.000 tonnes de la campagne précédente sont en souffrance à Kano, c'est-à-dire qu'elles ont supporté les détériorations infligées par l'hivernage.

(306) Lettre du Gouverneur du Niger au Haut-Commissaire, 29 juin 1955 et Besse (G.T). Rapport sur l'Opération hirondelle. Affaires Economiques, Niamey, 20 juillet 1954, 47 pp.

(307) En 1954-55, l'acheminement des arachides par route jusqu'à Kano est payé en francs CFA, mais le transport Kano-Lagos, soit £ 12.8.9 la tonne, est réglé en devises sur la base du change 600 frs CFA environ la livre, ce qui représente 7.400 frs CFA la tonne.

(308) Archives de la Chambre de commerce de Niamey. Lettre citée du 24 janvier 1955.

(309) Par la route, Zinder est à 250 kms de Kano, Maradi à 190. La distance par chemin de fer de Kano à Lagos est de 1.150 kms.

à Malanville se fait par un bac précaire. Enfin le chemin de fer est médiocre, il n'a pas de moyens de stockage à Parakou et il débouche sur le wharf de Cotonou souvent engorgé et coûteux pour les manutentions. De plus, sur le plan commercial, aucun circuit de transit n'existe. Cependant, dès la fin de la campagne 1953-1954, l'opération est lancée : chaque année, un arrêté local détermine les tonnages d'arachide qui emprunteront la voie dahoméenne et les quantités de marchandises à transporter en retour. Des marchés arachidiers désignés dans les cercles de Maradi, de Zinder et de l'Ouest fournissent des graines, alors que les maisons de commerce doivent respecter les quotas aux importations et aux exportations selon les possibilités du parc de camions du Niger et du Dahomey qui sont mis en "pool". Le gros problème est celui du prix de transport : 8.210 frs CFA en moyenne la tonne en 1954-55 pour l'arachide décortiquée payée 22.000 frs à la production. Pour éviter une hausse du prix des marchandises importées est créée par arrêté du 15 octobre 1955 une "Caisse de compensation des arachides et des transports du Niger" gérée par la Régie de chemin de fer Bénin-Niger qui a la responsabilité de l'opération. En 1959, elle devient la "Caisse de stabilisation des produits arachidiers et des transports du Niger" (CSPATN) (310). Les recettes proviennent d'un prélèvement de 0,50 fr CFA par kilo d'arachides décortiquées, porté à 1,25 fr en 1956, puis à 1,50 en 1959, auquel s'ajoute une ristourne de 1/6° des droits de sortie des arachides et une subvention de 50 millions de frs CFA du budget de l'A.O.F.

En 1958-59, les dépenses de l'Opération hirondelle portent sur 452 millions CFA, alors que le même transport par le Nigéria aurait coûté 267 millions (311). Le commerce est inquiet car il estime insuffisantes les compensations et trop compliquées les opérations. Cette attitude conduit d'ailleurs à l'extension des huileries car faute de moyens en camions et wagons-citernes, l'huile transite toujours par le Nigéria (cf p. 760). Cependant, l'Opération est bien lancée et les tonnages empruntant la voie dahoménne ne cessent de croître (312). A la veille de

(310) Arrêté 826 du 14 septembre 1957.

(311) Thill. Etude sur l'Opération hirondelle. Niamey, 25 mai 1954, 8 pp + annexes, ronéotypées.

(312) Les chemins de fer du Nigéria réagissent en baissant les tarifs à £ 11.4.3 la tonne à dater du 10 mars 1956. Cf archives de la Chambre de commerce de Niamey, P.V. de la réunion du Comité de gestion de la CSPATN, 6 et 7 janvier 1959.

l'Indépendance, le rapport Thill présente l'Opération hirondelle comme une entreprise artificielle comportant cependant des aspects positifs : elle est très bénéfique pour les transitaires du Dahomey et les activités de l'automobile, mais elle l'est peu pour les transporteurs routiers. Elle permet aussi de répartir au Niger et au Dahomey d'importantes sommes versées jusque là à l'étranger et d'économiser de précieuses devises: 400.000 livres en 1958-59. Certes, pour cette dernière campagne, l'Opération coûte 144 millions de frs CFA aux Finances publiques. En contrepartie, la Régie Bénin-Niger a enregistré un surplus de 82 millions de recettes et des rentrées fiscales supplémentaires de 50 millions ont profité au Trésor. Mais contrairement aux espoirs des autorités, la culture de l'arachide ne progresse pas au Niger-Ouest (cf tableau 110, exportations par le Dahomey).

c) Les bilans de la traite.

Les mêmes auteurs continuent d'animer la traite, du producteur aux grandes maisons d'exportation, en passant par les traitants libano-syriens et africains. Mais le grand commerce subit de longues années la dure concurrence des huiliers et de leurs acheteurs. A la veille de l'Indépendance, des accords approuvés par les autorités donnent des garanties aux uns et aux autres. Alors le commerce n'agit plus qu'en intermédiaire agréé : un certain nombre de maisons commencent à se désintéresser de l'arachide. Les traitants n'ont jamais été aussi nombreux: en cette époque de réglementation, ils deviennent commissionnaires et dans le contexte de l'émancipation politique, ils sont souvent revendicatifs. Quant au producteur, il est celui dont, en principe, on se préoccupe en priorité : la plupart des mesures prises ont pour but de défendre et d'améliorer ses faibles revenus. Par le truchement de statistiques fragiles, tenants ou adversaires du système vantent le succès ou dénoncent l'échec. Mais déjà sont envisagées de grandes réformes dont on pressent qu'elles accompagneront l'Indépendance. Les grandes maisons de commerce ont perdu la maîtrise de la traite !

- Les grandes maisons de commerce : la concurrence au Niger, l'entente au Sénégal-Soudan : le Groupara.

L'armature du grand commerce d'exportation est sortie intacte de la deuxième guerre mondiale. Passé l'immédiat après-guerre où le manque de marchandises et la pénurie de navires freine la reprise, il place ses espoirs dans un retour à la "normale". Mais au Sénégal-Soudan,

la situation n'est plus tout à fait ce qu'elle était avant la guerre, du fait du développement de l'industrie huilière : une partie sans cesse croissante des tonnages commercialisés échappe à l'exportation et pour leurs achats, les huiliers viennent concurrencer les maisons traditionnelles jusque dans leurs plus solides bastions. Au Niger où l'expansion de l'huilerie est plus modeste, la situation est assez différente : hormis les grandes firmes partout présentes en Afrique de l'Ouest : SCOA et CFAO, les maisons sénégalaises ne se sont pas installées : les Libano-syriens jouent un grand rôle dans le commerce d'exportation. Il existe donc deux organisations de marchés très différentes.

Au Sénégal-Soudan, une trentaine de maisons contrôlent le grand commerce de la traite. En principe, elles participent encore aux deux stades traditionnels de la commercialisation : détail et demi-gros. Au niveau de la "bascule" fréquentée par les producteurs, elles entretiennent encore 300 agents européens et africains au Sénégal en 1955-56 (313). Certaines maisons essaient de maintenir une politique de présence directe dans le plus grand nombre possible de points de traite. Par exemple, pendant la campagne 1956-57, la Société Vézia ouvre soixante points d'achat dans le Sine Saloum où elle acquiert 18.578 tonnes : elle rémunère cependant la plupart de ses facteurs à la commission (314). Au Soudan, lors de la traite suivante, elle contrôle quinze bascules dans la seule escale de Kayes (315). Cependant, du fait de la multiplication des points de traite, de la montée des frais et de leur politique de restriction constante des crédits d'hivernage, la plupart des maisons se replient dans leurs factoreries principales et acquièrent l'essentiel de leur tonnage au stade du demi-gros. La maison Maurel et Prom illustre cette tendance : lors de la campagne 1956-57, sur 6.056 tonnes coques acquises par la succursale de Dakar, 4.904 le sont à ce niveau. Dans le "triangle" et sur la Petite côte, la firme n'opère plus qu'à partir de cinq factoreries principales : Louga, Mecké, Bambey, Diourbel et M'Bour (316). Au Soudan, elle n'achète plus guère qu'à Kayes et Bamako. Ainsi se dessine ce partage des activités commerciales que beaucoup souhaitaient depuis la fin de la première guerre mondiale.

---

(313) Auguste (A). ouv.cit. p.31.

(314) Arch.Vézia. Traite 1956-57, Sénégal et Sine Saloum.

(315) Arch.Vézia. Traite 1957-58, Sénégal et Soudan.

(316) Arch.Maurel et Prom. Campagne 1956-57. Règlements de la succursale de Dakar au 31 octobre 1957.

Dès après 1945, cette évolution devient manifeste du fait de la demande croissante en arachide des huiliers locaux. Il apparaît alors un nouveau stade de commercialisation sur place, au Sénégal et au Soudan : la vente en gros. Lors des campagnes qui suivent la guerre, les huileries passent des contrats avec les maisons traditionnelles qui, dans les limites des contingents de trituration accordés aux industries locales, leur livrent au prix de détail fixé au port, majoré des commissions du traitant et de la marge accordée aux exportateurs. Mais très vite, du fait de la concurrence aux achats entre huiliers métropolitains et huiliers locaux, ce système s'altère. Pour se procurer des graines, les industriels sénégalais achètent directement par une filiale commerciale : le "Commerce africain" pour Lesieur par exemple, mais surtout "court circuitant" le stade de l'achat en gros, beaucoup se substituent aux maisons de commerce en passant contrat avec les traitants auxquels ils font de grosses avances pour les crédits d'hivernage (317). Les huiliers récupèrent ainsi la marge de l'exportateur ! La concurrence devient de ce fait farouche, surtout dans la période de "liberté" entre 1950 et 1954 et les surenchères sont monnaie courante. A.Auguste signale qu'en 1954-55, un groupe d'huiliers fait acheter dans le fief d'une autre huilerie, cette dernière commandite un gros commerçant syrien pour faire des offres dans le domaine de l'autre. On annonce les prix par hauts-parleurs , on distribue des billets donnant droit à un tirage dont les lots sont des voyages à La Mecque, etc... (318).

Face à une telle situation, le commerce traditionnel essaie de s'organiser. Dans le cadre du Scimpex, il tente de constituer un front commun, en particulier par une discipline des prix sur les marchés d'achat. Mais ces accords fragiles sont constamment transgressés par des "outsiders" mandatés par les huiliers métropolitains qui ne sont pas liés par ces conventions. Souvent alors, des maisons signataires suivent. La fixation des cours aux escales à partir de 1957 n'empêchera pas ces

---

(317) Par exemple, pour la campagne 1957-58 au 14 mai les huileries ont reçu ou passé contrat pour 406.276 tonnes coques. Leurs achats directs représentent 219.908 tonnes : Petersen : 57.000, Lesieur : 53.100, SODDEO : 41.206, SODEC : 36.550, SEIB : 19.757, HSOA : 12.295 (SEIC non connu). Archives Scimpex, Sénégal, traite 1957-1958.

(318) Auguste (A). art.cit. p.69.

TABLEAU 122 - La part des maisons de commerce dans les achats et les ventes d'arachides du Sénégal-Soudan (campagne 1958-59).

	SENEGAL		CASAMANCE		SOUDAN				
	Achats en coques		Achats en coques		Achats décort.		Export. décort. Sén.-Cas.-Soud.		Ventes huiliers coques
	Quotas	Achats	Quotas	Achats	Quotas	Achats	Quotas	Exports	
[illegible]	6,81	47.491	26 %	26.329			6,28	19.170	47.600
Lavanel	0,14	1.508		1.024	12 %	7.700	3,16	9.660	18.460
[illegible]	4,92	34.540			0,01	3.500	3,24	9.910	7.535
NOSOCO et CNF	1,77	1.180	14 %	13.500	6,04	3.400	4,50	13.736	-
SCOA	4,67	29.920			3,50	2.175			
Maurel Frères	3,47	21.050			10 %	6.000	4,68	14.305	9.700
Maurel et Prom	3,18	19.171	3 %	3.012	2,50	1.400	1,11	3.410	7.240
Le Saloum	2,27	12.630	5 %	5.325			0,51	1.557	10.900
Soucail	1,97	10.351					0,59	1.800	7.621
Perrissac	1,35	5.550							5.550
Devès et Chaumet	1,27	6.904			1 %	617			6.904
Sentenac	0,77	8.809					1,08	3.300	3.472
Buhan & Teissere	0,39	2.493			1 %	707	0,05	155	2.500
G.C.F.I.	5,99	40.760	2 %	2.000			5,42	16.557	17.143
Encoop	4,75	12.814	14 %	13.468			19,94	60.913	27.500
R. Nasser	1,94	15.500							
Foine	0,24				5 %	3.200	1,14	3.500	
SODDEO	10,93	60.549					5,08	15.500	41.206
Lesieur Afrique	4,11	28.498			7,5	4.550	22,36	68.285	5.500
Petersen	10,09	77.600	14 %	13.692	10 %	6.750	3,50	10.690	57.000
HSOA	5,45	30.500	12 %	11.995	14 %	8.556	3,37	10.314	12.295
SEIB	5,18	44.345	----	------	----	-----	2,40	7.350	19.757
CFAO	3,01	19.027	5 %	5.317	10 %	6.200	3,04	9.280	9.749
SODEC	3,57	35.527	5	4.811			1,57	4.800	36.550
OFSica	[illegible]	7[illegible]					0,24	725	
La Socase	0,40	2.149							2.094
Mme Cathala	0,25	1.000			0,6	500			
Jamil Bachir	1,00	7.252				750			20.000
El Hadj Amar	0,20	501			3	1.577			
Divers	0,00				7	4.400	0,79	2.400	
Mourides	0,40						6,05	18.171	
	100 %	725.780	100	100.468	100	62.082	100 %	305.496	406.276

(Source : Archives Scimpex, Sénégal et Soudan. Campagne 1958-1959)

excès (319). La fin de l'année 1956 apporte cependant une importante innovation. Sur la lancée de l'accord interprofessionnel entre huiliers (cf p. 748), les exportateurs d'arachides et les fabricants d'huile d'A.O.F. signent la convention Groupara (320) (14 décembre 1956). Sur la base des achats de la campagne précédente, des "quotas" sont accordés à chaque firme au Sénégal et au Soudan (321). Déduction faite des contingents qui doivent revenir aux huiliers locaux, chaque exportateur dispose d'une part garantie des exportations (cf tableau 122). Les Pouvoirs publics avalisent ces accords qui signifient un contrôle plus simple des opérations de traite. Ce système facilitera d'ailleurs la mise en place, après 1960, des nouvelles structures et la fixation des quotas de chaque "organisme stockeur" privé. Déjà apparaissent les ventes des coopératives: l'Entente coopérative ou Encoop centralise les apports des SMDR et une filiale, la SERCA décortique les tonnages destinés à l'exportation. Enfin un certain nombre de commerçants, Dupuy, Sallières, Perpère entre autres, s'associent dans un "Groupement des commerçants français indépendants" (GCFI) qui dispose d'un quota à l'achat de 6 % environ. Il faut remarquer aussi qu'un petit contingent est accordé pour la production mouride. Au Soudan, les accords concernent avant tout des maisons sénégalaises, mais des indépendants ou outsiders qui achètent pour les huileries marseillaises reçoivent des parts. A la veille de l'Indépendance, le Groupara en accorde aussi à des sociétés de commerçants africains qui livrent aux huiliers.

Ce système du "Groupara" est vivement attaqué par certains milieux : "Le Cartel des arachides est né... on protège le commerce contre le producteur en supprimant toute possibilité de concurrence loyale ; c'est un complot économique" (322). En fait, si l'on ajoute que le système

---

(319) Sur toute la période, les archives du Scimpex montrent une multitude de situations de ce type qui provoquent les plaintes des maisons s'estimant lésées. En général, les compétitions entre huiliers font monter les cours au Sénégal, alors qu'au Soudan où les arachides sont peu prisées, certains "outsiders prête-noms" se portent acquéreurs de lots importants à prix inférieurs aux cours officiels. Le commerce a alors du mal à écouler ses stocks.

(320) Groupara : Groupement d'achat et de répartition des arachides.

(321) Des bilans constants des achats sont tenus à jour et des compensations instaurées entre les firmes qui ont dépassé le quota et celles qui ne l'ont pas atteint.

(322) Journal "l'Essor", Bamako, 19 décembre 1956. Lors d'une réunion tenue à Dakar le 21 nov.1959 sous la présidence du Ministre du commerce, M.Dia Cissé, les traitants africains critiquent ce système et le député Fatick Ibrahima Diouf demande sa suppression. Arch. Scimpex, campagne 1959-60. D'autres accusent des firmes de vendre leur quota.

des barêmes de prix fixe le maximum de la rémunération des exportateurs (1.500 frs la tonne), il faut bien admettre que la concurrence forcenée aux achats qui caractérisait l'ancienne traite est abolie : avant la lettre, la transformation des commerçants acheteurs d'arachide en "organismes stockeurs" est pratiquement réalisée. Les maisons d'exportation ne font plus, par l'arachide, que des profits limités qui se situent assez nettement à moins de 1.000 frs CFA la tonne : en 1959-60, le gain réalisé par la maison Vézia sur ses ventes d'arachide en coque à la Sodec, varient de 825 frs la tonne pour les lots en provenance de Sokone à 160 pour ceux qui viennent de Koungheul ! (323). Lors de la campagne 1956-57, le profit moyen de la maison Maurel et Prom sur les 6.057 tonnes d'arachide coques traitées par le comptoir de Dakar, se situe à 950 frs (324). En fait, ces profits peuvent varier pour les graines destinées à l'exportation, en fonction du rendement au décorticage. Au-dessus de 70 %, c'est un bénéfice supplémentaire, au-dessous une perte. La qualité des graines exportées est aussi essentielle. Mais c'est naturellement le prix d'achat qui conditionne les résultats. Bien qu'il soit en principe fixé pour chaque escale à partir de 1957, il est souvent transgressé à la hausse à l'achat par les intermédiaires qui consentent des prix inférieurs à ceux du barême de la vente (325). Si les maisons suivent, elles risquent souvent la perte. Ainsi, en 1957-58, le comptoir de Kaolack de la maison Vézia enregistre-t-il sur 4.102 tonnes de décortiquées destinées à l'exportation, une perte de 1.071 frs CFA par tonne embarquée (326). On comprend dans ces conditions que beaucoup de maisons, surtout celles qui ont des activités polyvalentes, se détournent de plus en plus de l'arachide. Les plus puissantes, comme la CFAO ou la SCOA, les plus anciennes comme Maurel et Prom, Buhan et Teissère ou Devès et Chaumet, qui avant 1914 commercialisaient l'essentiel des tonnages, ne totalisent plus, selon les quotas, que 12 à 13 % des ventes du Sénégal ! On est donc loin des gros bénéfices dénoncés par certains auteurs (327).

---

(323) Arch.Vézia à Bordeaux. Campagne 1959-60, Sine Saloum.

(324) Arch.Maurel et Prom. Règlement du 31 oct.1957 du comptoir de Dakar.

(325) Les plaintes du commerce sont particulièrement vives au Soudan : il est désolant de voir que les prix sont déjà "transgressés" écrit le siège de Bordeaux de la maison Vézia à Bamako (8 fév.1955). Alors une firme s'illustre dans ce domaine, la SEPA qui joue à la hausse; mais la fixation des prix de gros (arrêté du 24 janv.1955) l'accule à la faillite.

(326) Arch. Vézia à Bordeaux. Campagne 1958-59, Sine Saloum.

(327) En particulier N'Diaye (Abd-el-Kader). ouv.cit. p.94 estime ces profits à 8,1 milliards en 1954 et 6,2 en 1955 ce qui est invraisemblable.

Ces données sont recoupées par les résultats financiers des exportateurs d'arachide du Niger, dont l'enquête COGERAF estime qu'ils se situent en 1960-61 à 78,1 millions CFA pour 76.568 tonnes décortiquées commercialisées, soit un peu plus de 1.000 frs à la tonne. Pourtant la situation sur le marché du Niger est assez différente. Les firmes sont moins nombreuses qu'au Sénégal - Soudan, 18 à la veille de l'Indépendance, auxquelles il faut ajouter les trois huiliers : SIAM, SHN et Siconiger. Seules trois d'entre elles, à vocation panafricaine : CFAO, SCOA et CNF sont aussi présentes au Sénégal - Soudan. Par contre, les autres exportateurs sont des commerçants indépendants ne faisant des affaires qu'au seul Niger. A la différence des régions de l'Ouest, les Libano-syriens participent largement à l'exportation.

TABLEAU 123 - Répartition par firmes des achats d'arachide au Niger. Campagne 1954-55 (base décortiquées, en tonnes).

	Est et Centre	Ouest	Total
Cie Niger Français	18.532.816	247.632	18.780.448
C.F.A.O.	5.238.541	392.475	5.631.016
S.C.O.A.	4.443.593		4.443.593
Ruetsch	1.496.880		1.496.880
Sté Huileries Niger	2.151.466		2.151.466
Chiaverini	1.531.915		1.531.915
Noctar	2.348.038		2.348.038
Abed	2.824.976		2.824.976
Chamchoum	5.024.327		5.024.327
Aklan Tabet	3.000.131		3.000.131
Cogeac	1.212.827		1.212.827
S.A.H.	2.148.699		2.148.699
Abadie	481.558		481.558
Karam	2.850.727	867.143	3.717.870
Dumoulin	921.228		921.228
Assac	2.008.783		2.008.783
Karoumi	508.893		508.893
Chidiac	291.291		291.291
Quenensse	101.180	280.216	281.396
Agier		222.916	224.916
Toubon		87.160	87.160
Somoni		193.950	193.950
Bissiriou		167.404	167.404
CFAA		78.007	78.007
Madjebi		99.375	99.375
Walon Niger		70.690	70.690
S.P.		458.274	458.274
TOTAL	57.117.860	3.165.239	60.283.099

(Source : Archives de la Chambre de commerce de Niamey)

Les accords Groupara ne jouant pas pour le Niger, les Libano-syriens se livrent à une pleine concurrence et sont souvent condamnés à une coûteuse politique de présence sur de nombreux marchés. Par exemple, dans le Niger Ouest, lors de la campagne 1956-57, la CFAO n'a acheté sur 23 marchés que 2.611 tonnes, soit un peu plus de 110 tonnes sur chaque. Si le marché de Tounga fournit 196,658 tonnes, celui de Goubeye n'en procure que 4,697 (328). Tous les déplacements des acheteurs et du matériel sur ces marchés ouverts successivement coûtent cher ! Sur ceux du Centre et de l'Est qui sont permanents, les firmes achètent des tonnages plus élevés et réduisent les frais de déplacement, mais elles entretiennent simultanément un nombre important d'acheteurs, ce qui est aussi fort onéreux.

- Les traitants deviennent des commissionnaires à la situation précaire.

Le repli de nombre de grandes maisons dans leurs factoreries principales du Sénégal et du Soudan, la multiplication des points de traite dans ces deux territoires et la concurrence des acheteurs au Niger, favorisent l'augmentation du nombre des traitants. Pour le seul Sénégal, ils sont vers 1956 environ 2.650 : 1.900 Africains et 750 Lybano-syriens, chacun de ces groupes achetant au détail environ 35 % de la production commercialisée (329). Au Niger, ils sont environ 800 à la veille de l'Indépendance.

A part au Soudan où leur rôle est relativement discret, les Lybano-syriens réussissent en quinze années à accroître régulièrement leur rôle : non seulement ils concurrencent de plus en plus les traitants africains au contact du vendeur, mais ils parviennent souvent à s'imposer comme intermédiaires entre ces derniers et les exportateurs et les huiliers : leur situation commerciale stable leur permet d'obtenir d'importants crédits de traite et la possession d'un ou plusieurs camions leur fournit une efficacité supplémentaire.

Mais tant au Sénégal - Soudan qu'au Niger, la grande innovation de cette période est la transformation de tous ces intermédiaires en "traitants commissionnés". Même lorsqu'elles conservent de

---

(328) Arch. Chambre de commerce de Niamey. Lettre de la CFAO au Président. 8 et 15 janvier et 14 février 1957.

(329) Auguste (A). ouv.cit. p.33 : le reste serait commercialisé pour 10 à 15 % par les agents des maisons, pour 8 % par les coopératives et [illegible] environ par des Français indépendants.

nombreuses bascules d'achat au détail, les firmes réduisent de plus en plus le nombre d'agents rémunérés par un salaire fixe : lors de la traite 1956-57, sur cinquante trois points d'achat Vézia dans le Sine Saloum, douze seulement sont confiés à du personnel salarié (dont sept Européens) (330). Le calcul des prix aux différents niveaux par le barême favorise cette évolution : les traitants reçoivent la commission prévue pour les intermédiaires entre détail et demi-gros livré sur bascule au point d'arrivée, soit 1.500 frs CFA la tonne d'arachide en coques, à charge pour eux de régler les frais de criblage, de pesage et de mise en secco et de supporter les réfactions pour déchets.

Dès 1955, les traitants estiment que les charges qu'ils supportent sont trop élevées, comme en témoigne un document remis en juin 1956 aux députés Senghor et Dia.

TABLEAU 124 - Aperçu des frais supportés par un intermédiaire traitant en moyenne 250 tonnes d'arachide en coques.

Loyer ou amortissement d'immeuble	48.000 frs	
Amortissement cribles et bascules	18.000	(90 en 5 ans)
Frais d'installation de secco	15.000	
Patente 3ème classe	21.400	
Manutention : 6 manoeuvres	120.000	(6 x 4 mois x 5000)
Gardien Secco (4 mois)	20.000	
Déchet de Secco et de route 1/2 %	28.440	
Salaire traitant	120.000	
	390.840 francs	

soit 1.560 francs par tonne.

(Source : Arch. Vézia à Bordeaux, Sine Saloum 1956-57).

A partir d'un tel calcul, les intéressés réclament 2.000 frs à la tonne, ce relèvement pouvant être compensé par un allègement des droits de sortie ou autres taxes. Dès novembre 1955, un manifeste remis

(330) Arch. Vézia à Bordeaux, campagne Sine Saloum, 1956-57 : "Organisation des escales".

par M. Djim Momar Gueye, ancien conseiller de l'Union française, a insisté sur le nombre élevé de faillites chez les traitants africains et demande le retour au prix unique à plus de 21 frs partout "au nom du Front de l'arachide" (producteurs et traitants). En 1957-58, les traitants renouvellent leurs demandes en réclamant un franc de plus par kilo, car "les salaires, l'essence, les transports, les patentes et taxes ont augmenté et l'on est toujours au même barême" (331). A la veille de l'Indépendance, le ton monte comme en témoigne l'exposé virulent d'un traitant de Sokone : "Les huiliers et exportateurs vivent de la sueur des traitants" (332). Le monde des traitants africains est alors en pleine effervescence au Sénégal. Certains envisagent une réorganisation qui leur attribuerait un rôle accru : "Le traitant et je le désire noir, est nécessaire à la commercialisation" (333).

Au Niger et au Soudan, la situation des traitants est en apparence encore plus fragile car leur "surface commerciale" est en moyene très limitée. Ainsi au Soudan, lors de la campagne 1957-58, quinze traitants fournissent à la maison Vézia les 767,590 tonnes qu'elle achète en demi-gros à Kita : deux d'entre eux ont commercialisé moins de 30 tonnes (334). Au Niger, les tonnages acquis par ces "acheteurs" sont aussi très faibles (335), inférieurs à cent tonnes pour la plupart et souvent à dix ! De plus, tout un formalisme qui a disparu au Sénégal est encore de rigueur : on emploie des meneurs (madagu) et on distribue des cadeaux qui attirent le vendeur mais valent aussi à l'acheteur un incontestable prestige. Bien que la commission soit ici fixée à 2.600 frs CFA la tonne de décortiquées, les profits de l'acheteur sont faibles. Il est vrai qu'il est le plus souvent lui-même producteur d'arachide , sa fonction commerciale ne fournissant qu'un appoint. Cependant, comme le montrent les

---

(331) Arch.Scimpex, Sénégal, 1957-58. Motion citée du syndicat des petits commerçants du Sine Saloum, le 12 janv.1958. Un relèvement du prix CFA de 3 frs est accordé, mais il couvre en priorité la cotisation à la caisse de stabilisation et les hausses du prix du frêt. "Il ne reste que 0,75 à 1 fr pour faire face à la hausse des charges des exportateurs : c'est insuffisant".

(332) Arch.Scimpex, Sénégal, 1959-60. Réunion citée du 21 nov.1959 au Ministère du commerce.

(333) Bachir (Dr A). ouv.cit. p.70.

(334) Arch.Vézia, Bordeaux. Campagne 1957-58, Sénégal-Soudan.

(335) La terminologie est ici différente de ce qu'elle est au Sénégal : des "traitants" indépendants qui ont la confiance des exportateurs délèguent les opérations de détail à des "acheteurs". Par exemple, pour la traite 1956-57, la Cie du Niger français emploie dans le Niger Ouest 5 traitants : Dadah, Pavarin, Touffic, Maiga et Ch. Karam, qui recrutent chacun des acheteurs. Arch.Ch.de com.Niamey.

états des cartes d'acheteurs qui sont délivrées par les Commandants de cercle, c'est un monde en perpétuel renouvellement, car beaucoup d'entre eux sont débiteurs de grosses sommes envers les maisons ou les traitants. L'enquête COGERAF estime qu'à l'ouverture de la traite 1960-61, les acheteurs de cinq exportateurs et huiliers leur doivent 56 millions CFA.

- La situation du producteur : un pouvoir d'achat fluctuant

Le style nouveau des liens qui, après la guerre, unissent la France à ses anciennes colonies et la volonté affirmée, selon les recommandations du chapitre XI de la Charte des Nations Unies, de reconnaître "le principe de la priorité des intérêts des habitants de ces territoires et l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité", font que les décisions prises en matière économique et sociale s'inspirent du désir de défendre et d'améliorer la situation du producteur. Le grand problème est donc de savoir si les mesures intervenues au long de ces quinze années ont été ou non bénéfiques. En fait, l'approche d'une telle question est pour le moins délicate. Les réformes, en particulier celles intervenues à l'échelon de l'A.O.F. en matière de prix, n'ont pas partout le même poids. Il est évident que la fixation des cours d'achat de l'arachide, en baisse régulière des régions côtières vers l'intérieur, touche durement les producteurs de territoires comme le Niger et le Soudan (cf figure 174). D'ailleurs, en sens contraire, les prix des marchandises importées en hausse régulière vers l'intérieur, les pénalisent doublement. Il n'y a en fait rien de changé : le paysan sénégalais est avantagé par rapport aux autres ou du moins le paraît. Il ne faut pas oublier en effet que les producteurs du Niger et du Soudan espèrent avant tout que les ventes d'arachide couvriront l'impôt et laisseront un léger surplus d'argent pour l'achat de quelques denrées ou produits manufacturés, sinon superflus, du moins non indispensables à la survie. Par contre, beaucoup de paysans sénégalais rompus depuis longtemps à des transactions commerciales ont acquis des habitudes de consommation qui exigent des visites plus ou moins fréquentes aux boutiques : le déficit vivrier rend incompressibles certains besoins. De ce fait, il est beaucoup plus sensible que le Soudanais ou le Nigérien au niveau du pouvoir d'achat que lui confèrent les recettes arachidières et surtout à la "valeur d'échange" en produits manufacturés qu'elles représentent. On ne saurait être surpris que de nombreuses études soient alors menées sur le rapport d'échange du producteur sénégalais d'arachide.

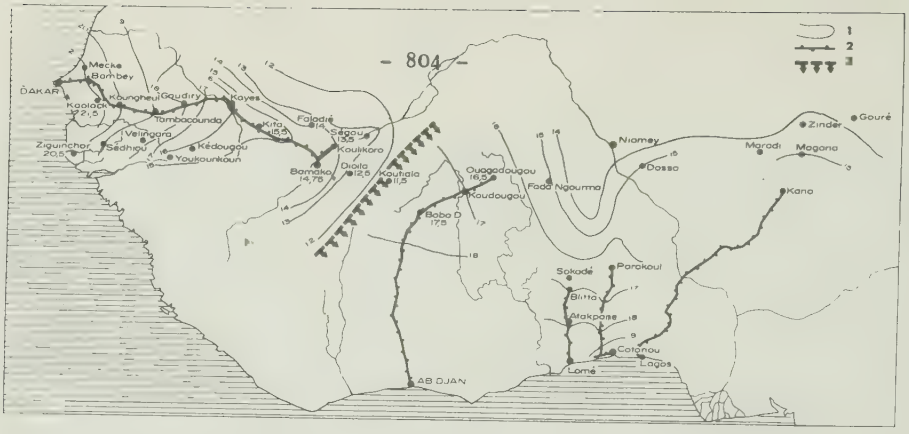

Figure 174 : Les prix à la production de l'arachide coques en A.O.F. pour la campagne 1956-57 (francs CFA au kg).

1 - Lignes joignant les escales pratiquant les mêmes cours.
2 - Voies ferrées.
3 - Limite est de drainage des arachides par le Dakar-Niger.

(Errata : lire Parakou et Atakpamé).

Elles ne fournissent que des réponses très élémentaires puisque les flux monétaires, les habitudes de consommation, donc les besoins familiaux sont mal connus (336). On ne peut alors raisonner valablement que sur des données simples et globales.

L'après-guerre est marqué dans l'ensemble par une progression assez régulière du revenu total procuré aux producteurs par la vente de l'arachide : dans la décennie 1950-60, ces recettes font plus que doubler. Il apparaît que jusqu'à 1954, la hausse régulière des prix à la production explique les progrès, puis ensuite les prix restant stables, hormis pour la campagne 1959-60, c'est surtout la poussée des surfaces, donc du tonnage des graines commercialisées qui en rend compte : "Depuis 6 ans (1954), c'est une politique d'austérité en matière de prix" (337).

(336) Mersadier (Y). Budgets familiaux africains (Sénégal). Et.sénég. IFAN, n°7, 1957, 102 pp., fournit les données les plus valables pour la période.

(337) Dia (M). Le Sénégal, dans : "Les oléagineux dans la zone franc". Ouv.cit., pp.328-334, cf p.331.

A la veille de l'Indépendance, ce prix est d'ailleurs fortement relevé (22 frs contre 20,50); certains estiment que les cours pourraient être plus rémunérateurs pour les producteurs si l'on "réduisait la marge bénéficiaire des maisons d'exportation" (338). Il faut remarquer que la pratique du crédit, voire de l'usure, fait perdre le bénéfice d'une partie du prix au producteur sans doute ponctionné de 10 à 20 % de sa valeur. Mais, en contre partie, il est très fréquent même avec la fixation rigide des prix, que les cours offerts soient supérieurs au tarif, du fait de la concurrence aux achats entre huiliers et exportateurs. Les archives du Scimpex recèlent un nombre incalculable de plaintes de ses membres contre les surprix pratiqués par des concurrents. Au Niger, lors de la campagne 1954-55, l'arachide décortiquée achetée officiellement à 21 frs CFA le kilo, l'est jusqu'à 25 (339). Lors de la mauvaise campagne 1959-60 où le prix officiel est de 21,50 frs CFA le kilo, les exportateurs paient jusqu'à 32 frs (340).Mais la plupart des spécialistes estiment surtout que la fiscalité beaucoup trop lourde pénalise durement le producteur. En tout au Sénégal en 1957, un kilo d'arachide en coques supporte 5,20 frs CFA de taxes diverses et de droits de sortie, l'arachide décortiquée 6,90 et l'huile brute 13,40. La fiscalité représente donc 25 % du prix d'achat à l'agriculteur !

TABLEAU 126 - Structure des prix de l'arachide décortiquée dans trois pays producteurs d'Afrique occidentale pour la campagne 1960-61 (prix CAF de 100).

	NIGER	NIGERIA	SENEGAL
Prix décort. producteur	45,24 %	46,60 %	62,03 %
Transport	26,7 %	21,78 %	8,37 %
Commercialisation	16,75 %	8,34 %	13,01 %
Fiscalité	8,91 %	10,52 %	13 %
Solde	2,35 %	12,70 %	3,59 %

(Source : Rapport COGERAF, Niger, ouv.cit. T.II).

(338) N'Diaye (Abd-el-Kader). ouv.cit. p.183.

(339) Arch.Chambre de commerce de Niamey. Président à M.le Gouverneur du Niger, 3 août 1955.

(340) Haut Commissariat de la République en A.O.F. : La traite des arachides en 1956-57. ouv.cit. p.34.

S'il est indéniable que la rémunération de l'agriculteur a progressé, le grand problème est de savoir s'il en est de même de son pouvoir d'achat. Il apparaît tout d'abord que le surprix payé par le consommateur français n'avantage guère le producteur d'A.O.F. car, dans le marché protectionniste de la zone franc, les prix des produits manufacturés français sont nettement supérieurs à ceux des homologues étrangers vendus dans les colonies anglaises par exemple. Le manque cruel de devises empêchant pratiquement tout achat hors de France, le consommateur sénégalais consent donc à son tour des "surprix" que la plupart des auteurs estiment à 30 % au moins.

De nombreux indices sont utilisés au cours de cette période pour le calcul du "rapport d'échange" du producteur d'arachide . Certains,très simples,utilisent le rapport entre le revenu procuré par la vente de 100 kgs d'arachide et le prix de 100 kgs de vivres de première nécessité : riz (341) et mil (342), ou de produits manufacturés (percale, sucre etc...). D'autres,plus compliqués,tentent d'établir la relation entre le prix de l'arachide et le coût pondéré des principaux produits de consommation (343).

Dans l'ensemble, comme le montre le tableau 127, le pouvoir d'achat du producteur sénégalais d'arachide s'améliore assez régulièrement après la guerre et il est aussi dans l'ensemble en progrès sur l'avant-guerre, sauf cas assez exceptionnels des années 1935 et 1936. Mais les variations ne sont pas exclues : l'après-guerre est marquée par une reprise lente, puis de 1949 à 1951, le retour fugitif à la liberté avantage le producteur : après un recul, 1954-55 apporte un mieux durable du fait de la fixation des prix de l'arachide et de la baisse de ceux de nombreux produits d'importation (344). Naturellement, certains

---

(341) C'est l'indice le plus classique. Après la guerre, il est faussé par rapport à la période d'avant 1939 du fait de la disparition des importations d'Indochine.

(342) La plus grande partie de la récolte est autoconsommée. Le prix est difficile à évaluer.

(343) Bertrand. Construction et emploi d'un indice de rapport d'échange pour l'A.O.F. Rev.écon. 1956, T.II, p.280. En déc.1957, dans Documents & Statistiques, n°XIX, le Ministère de la France d'O.M. a établi une pondération des dépenses courantes du producteur : riz 6 %, farine 6 %, sucre 8 %, vin 7 %, bière 2 %, tabac 3 %, articles ménagers 10 %, tissus 49 %.

(344) Fall Cheikh (Ibrahima). L'économie de l'arachide dans les Etats de l'Ouest africain. 1960, 53 pp. ronéotypées, estime p.13 que durant la période 1953-57, le prix du riz a reculé de 50 à 32 frs le kg, celui du sucre de 60 à 52 et celui des articles de coton de 12 %. En 1952, 100 kgs d'arachide représentent 29,44 kgs de sucre et 23,19 m. de percale ; en 1957, respectivement 40 et 36,66.

TABLEAU 127 - Le pouvoir d'achat du producteur sénégalais d'arachide, avant et après la guerre.

	Commerc. en coques (1)	Prix moyen prod.100kg	Revenu monét. (milliards)	Terme échange en kg. riz	mil	Indice Bertrand : base 100 : 1948-49		
						Prix arac. à la prod.	Prix détail	Rap. éch.
1934-35	364	78,5		112	131			
1935-36	466	72,5		116	161			
1936-37	574	81,2		85	54			
1937-38	483	92,7		56	124			
1938-39	569	94,2		57	105			
1939-40	560	90		51	60			
1940-41	419	95		34	63			
1941-42	199	140		441	62			
1942-43	114	185		41	71			
1943-44	274	188		19	63			
1944-45	234	300		21	67			
1945-46	354	350		21	70			
1946-47	365	600		35	95			
1947-48	452	700		35	91			
1948-49	434	1.450		42	93			
1949-50	429	1.450		72	74	100	106	94
1950-51	342	2.400	6,33	73	113	165,5	122	135,5
1951-52	443	1.855	8,22	32	82	130	132	98,5
1952-53	449	1.885	8,58	42	75	130	128	101,5
1953-54	550	1.995	11,01	57	95	137,5	119	115
1954-55	390	435	8,35	71	93	147	116	127,5
1955-56	529	2.005	11	65	87	138	116	119
1956-57	706	2.011	14,56	65	98	143,5	124	116
1957-58	830	2.047	17			142	124	114,5
1958-59	709	2.050	14,54					
1959-60	744	2.200	16,37					

(1) A partir de 1955-56, nous avons retenu les chiffres du Groupara supérieurs à ceux du Service du conditionnement.

(Source : Outremer 1958, Barbier. ouv.cit.)

auteurs critiquent les indices et en contestent les résultats (345) : "Le relèvement des cours de l'arachide depuis la guerre n'est pas suffisant pour maintenir le pouvoir d'achat du paysan sénégalais au niveau

(345) Diarassouba (V.C). L'évolution des structures agricoles du Sénégal. Coll."Temps de l'Histoire", Paris, Cujas, 1968, 298 pp. L'auteur, p.151, estime abusive la comparaison avec l'immédiat après-guerre où les circonstances particulières pénalisaient le producteur.

d'avant-guerre" (346). Cependant si l'on compare la situation du Sénégal à celle du reste du Tiers-monde, il apparaît qu'à la différence des autres pays sous-développés où la détérioration des termes de l'échange commence à devenir sensible, le producteur sénégalais d'arachide a vu son sort s'améliorer (347).

TABLEAU 128 - Evolution des prix dans le commerce international (indice 100 en 1952-53).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Art.manuf.	84	101	102	98	96	98	101	105	106	105	107
Mat.prem. agricoles	103	157	107	93	93	95	91	96	90	94	96
Oléagineux	95	122	98	102	97	87	91	92	94	99	92

(Sources : F.A.O. Situation agricole mondiale, 1958 et Les Cahiers africains, n°12 :"Pour intégrer le Tiers-monde", Malines, sans date, 104 pp. cf p.19)

Mais par-delà ces discussions, reste évident le faible revenu moyen que le paysan sénégalais tire de l'arachide qui lui assure ses ressources monétaires, mais aussi de son activité globale. En 1952, la mission Portères (348) estime que le plus favorisé, celui du Sine Saloum, obtient par son travail 17.900 frs par an (dont 14.000 pour l'arachide). En 1956, selon Fouquet, il aurait un revenu de 25.500 frs (dont 19.000 pour l'arachide) (349). Mais dans le même temps, le salaire annuel du manoeuvre à Dakar passe de 38.000 à 56.000 frs. Bien que les calculs sur les revenus agricoles soient sujets à caution, on comprend

(346) N'Diaye (Abd-el-Kader). ouv.cit. p.192.

(347) Barbier (J). ouv.cit., chap.III.

(348) Portères (R). Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal. ouv.cit., cf T.I, p.10.

(349) Fouquet (J). ouv.cit. p.253.

l'attirance de la ville sur le producteur, surtout celui des régions du Nord. Selon Portères, le paysan du "triangle" a en 1952 un revenu de 10.700 frs et celui de Louga de 3.500 !

Pour le Soudan et le Niger, les données précises sur ces questions font totalement défaut. De toute évidence, la progression des ventes et le relèvement des prix impliquent une distribution croissante d'argent dans les campagnes arachidières. Ainsi au Niger, lors de la campagne 1953-54 les producteurs touchent 1,3 milliard de frs CFA, en 1957-58 ils encaissent plus de 2 milliards de frs. Pour la région de Maradi, Guy Mainet estime que vers 1960-62, le revenu moyen procuré par l'arachide s'élève à 5.000 frs CFA, soit la vente d'environ 200 kgs de graines décortiquées (350). Il faut d'ailleurs soustraire à ce revenu brut le prix du transport vers l'escale : un franc environ au kilo dans le Centre et l'Est, jusqu'à trois francs dans l'Ouest et souvent la location d'une décortiqueuse à main qui revient à un franc le kilo de décortiquées. Les revenus que l'arachide assure au paysan sont donc faibles et ils sont consacrés en priorité au paiement de l'impôt, ce qui est "logique" puisque cette capitation a été conçue pour encourager la production agricole de commercialisation. En 1958, alors que l'arachide rapporte un peu plus de 2 milliards aux producteurs, elle représente 927 millions CFA, soit près de la moitié du revenu arachidier. Il reste donc en moyenne, après le paiement de l'impôt, 2.000 à 3.000 frs pour acquérir des produits manufacturés.

En dépit d'indéniables progrès, les revenus tirés de l'arachide par les paysans d'Afrique occidentale sont encore très faibles en 1960. Par-delà les attaques faciles portées contre le système de traite qui en fait n'en est déjà plus un, les causes d'une telle situation résident avant tout dans les médiocres possibilités agricoles de ces campagnes : la seule plante qui réussisse valablement en dehors du mil est l'arachide, or c'est une culture modeste, d'autant plus que les sols sont pauvres, souvent usés et les moyens matériels peu efficaces. C'est l'enchaînement du sous-développement. Pourtant, après la guerre, de nouvelles tentatives ont été faites pour rompre cette fatalité technique et sociale.

---

(350) Mainet (G). La vie des Haoussa de la région de Maradi. D.E.S. de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Bordeaux, juin 1965, 179 pp., cf p.162.

3) Résultats décevants des actions techniques et sociales au niveau de la production.

"Sénégal terre qui meurt... terre à faire renaître". Le ton est donné dès 1946 (351). Dans l'A.O.F. et singulièrement le Sénégal de l'après-guerre, les mises en garde se multiplient quant au risque de désertification des campagnes arachidières : "Le Sénégal se ruine petit à petit" (352). Au début des années 1950, les missions Dumont (353) et Portères (354) lancent les mêmes cris d'alarme : "J'ai l'impression que si l'on n'y met bon ordre... sur une période de vingt ans, le Territoire du Sénégal se trouvera devant un Tenessee, mais un Tenessee sans eau" (355).

Dès 1946-47, sont définies les actions à entreprendre et sont lancées les premières opérations : il s'agit d'améliorer la culture traditionnelle, de cultiver mécaniquement 400.000 hectares, de favoriser la tâche des S.P. et d'encourager un mouvement coopératif. Ces mesures intéressent avant tout le Sénégal. Mais on espère qu'elles pourront moyennant des adaptations locales être valables pour les diverses régions arachidières d'A.O.F. (356). Les actions arachide-mil sont coûteuses : pour le deuxième plan FIDES, elles reviennent à la fin de 1956 à 8.136 millions CFA dont 7.652 pour le Sénégal.

a) L'amélioration des techniques traditionnelles de culture est très insuffisante.

Si les années de guerre ont conduit à un recul marqué des superficies consacrées à l'arachide et en contre partie à une reprise des cultures vivrières, on peut craindre au lendemain du conflit, que les

---

(351) Adam (J). Le Sénégal, pays de l'arachide, terre qui meurt, à faire renaître. Oléagineux, octobre 1946.

(352) Arch.Nat. Dakar 1 R 152, rapport de M. Sagot, mai 1958.

(353) Arch.Nat. Dakar 1 R 200, rapport Dumont sur la mise en valeur agricole de l'Afrique tropicale surtout soudanienne, avril 1951.

(354) Mission R. Portères : Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal. 3 vol., 15 mars-30 avril 1952.

(355) Arch.Nat. Dakar 1 R 200, lettre de R. Portères à M.Jeannin, Directeur de la station de Bambey, 25 février 1952.

(356) Note citée de la Direction du plan du Ministère de la France d'O.M. Paris, le 22 février 1946.

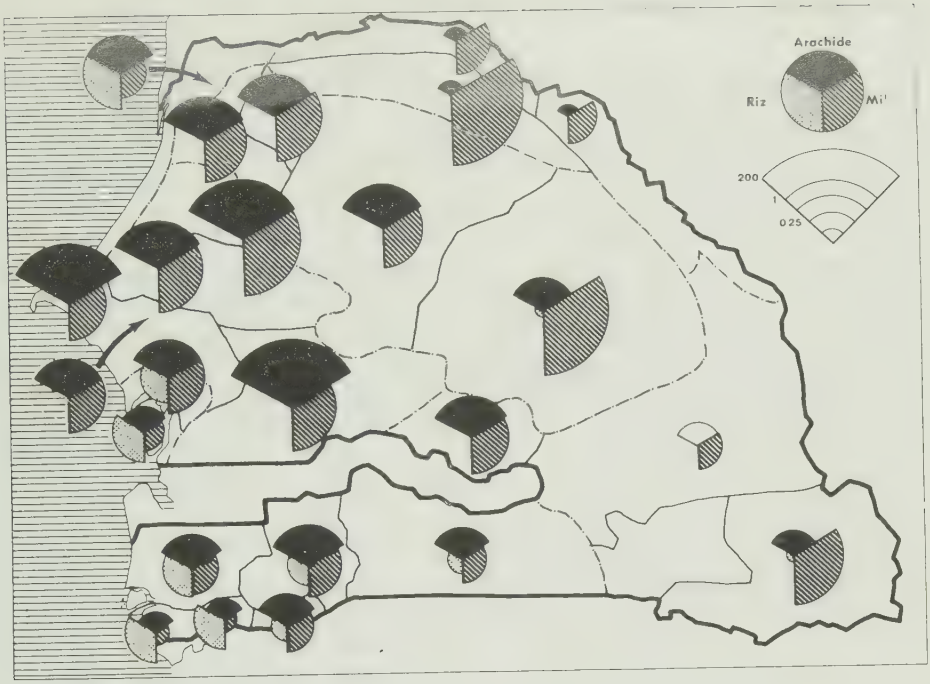

Figure 175 : Superficie cultivée par habitant au Sénégal en 1959.
(D'après la CINAM-SERESA, ouv.cit.).

plans de développement de la production arachidière ne conduisent à une aggravation des dangers signalés déjà depuis plusieurs décennies : surexploitation prédatrice des sols et déficit vivrier accru. Le moment paraît donc propice pour relancer des actions susceptibles d'améliorer les techniques traditionnelles. Il s'agit de reprendre les principaux thèmes déjà prônés avant la guerre. Il n'existe certes pas de miracle en ce domaine et de toute évidence, les résultats ne seront pas immédiats.

- Les résultats encourageants des recherches : le C.R.A. de Bambey et l'I.R.H.O.

Dans la perspective des transformations profondes à promouvoir dans les techniques de culture de l'arachide, le rôle du Centre de recherches agronomiques de Bambey est plus capital que jamais.

On attend de la station qu'elle poursuive ses recherches, mais surtout qu'elle fournisse des thèmes simples à vulgariser auprès des agriculteurs après essais dans les centres satellites de Louga, Nioro du Rip et Sinthiou Malème (357). En 195? est créée dans l'enceinte de la station une "section arachides" de l'I.R.H.O. qui accroît les possibilités (358). "L'équipement de Bambey en laboratoires, le groupement de chercheurs très spécialisés qui s'y trouve, constituent des bases de départ d'un grand intérêt" (359). Dès 1952, l'I.R.H.O. ouvre à Louga, Tivaouane et Darou (près de N'Doffane dans le cercle de Kaolack) des points d'essai chargés d'expérimenter en milieux bioclimatiques et sur des sols très différents les formules générales de Bambey et de proposer des solutions régionales. De plus, la station entretient depuis leur démarrage, des relations très étroites avec le bloc expérimental de l'arachide de Kaffrine et la CGOT à Séfa. Enfin, elle fournit l'impulsion aux centres expérimentaux de M'Pesoba au Soudan (360), de Tarna au Niger (361), de Saria en Haute Volta (362), de Ferkessédougou en Côte d'Ivoire (363) et d'Ina au Dahomey (364), auxquels s'ajoute le centre créé en 1949 par l'I.R.H.O. à Niangoloko (Sud de la Haute Volta) (365).

---

(357) La station transformée en 1938 en "Secteur soudanais de recherches agronomiques" devient en 1950 le "Centre de recherches agronomiques" (C.R.A.). En 1957, sa direction est confiée à l'"Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières" (I.R.A.T.).

(358) L'Institut de recherches des huiles et oléagineux est créé en 1942 par le Ministère de la France d'Outremer. Il doit regrouper des professionnels et des représentants de l'Administration pour la gestion d'organismes autonomes de recherche ou d'opération. Mais après la guerre, l'emprise administrative : contrôleur financier, majorité de fonctionnaires, s'accroît.

(359) Blondeleau. Note sur un programme de protection et de régénération des sols au Sénégal. Gouvernement général de l'A.O.F., Inspection générale de l'Agriculture. Dakar, 22 fév.1952, 4 pp. dactylographiées

(360) M'Pesoba à 126 kms de Ségou a été à partir de 1924 une ferme cotonnière, puis une ferme école et centre expérimental depuis 1940.

(361) Tarna, à proximité de Maradi, a été de 1927 à 1941 une ferme de vulgarisation. En sommeil jusqu'à 1949, la station a été alors rattachée au C.R.A.

(362) Centre qui collabore avec le C.R.A. depuis 1940.

(363) Ferme cotonnière à l'origine, collabore avec le C.R.A. depuis 1941 mais surtout pour les cultures vivrières.

(364) Après avoir fonctionné de 1929 à 1937, la station a repris ses activités en 1949 pour collaborer avec le C.R.A.

(365) Créée en 1949 pour l'étude du karité, elle se tourne rapidement les oléagineux annuels.

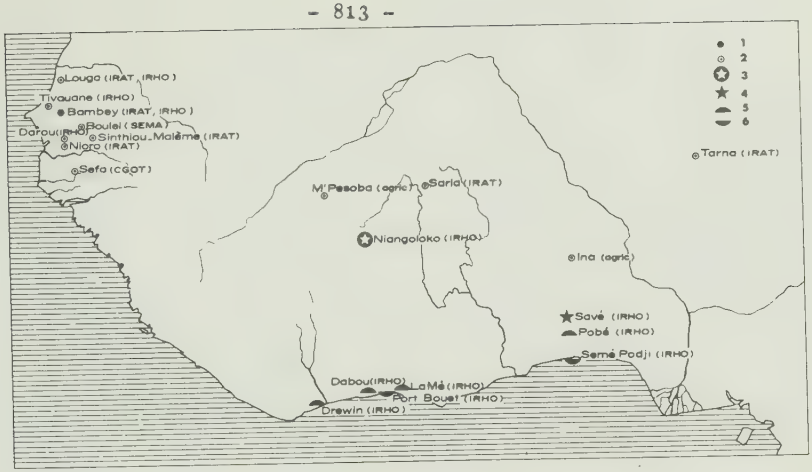

Figure 176 : Les stations de recherches sur les oléagineux en Afrique occidentale en 1960.

Arachide : 1) CRA Bambey
2) Points d'essais

3) Karité et arachide
4) Ricin
5) Palmier à huile
6) Cocotier.

L'action la plus avancée avant la guerre, la sélection et la production de semences à haut rendement, est naturellement poursuivie et intensifiée tant par le C.R.A. que par l'I.R.H.O. Sont désormais disponibles, des variétés assurant un rendement agronomique supérieur de 20 à 25 % à celui des graines de provenance locale et une production d'huile supérieure de 25 à 30 %. Le grand problème est le choix des lignées les plus adaptées aux différents milieux locaux (en 1960, Bambey en collectionne 606 !). En principe, le C.R.A. exécute un premier choix à partir d'essais comparatifs, puis les différentes stations expérimentent systématiquement ces lignées. Depuis 1950, sont aussi menés des essais multilocaux : une vingtaine de centres testent et comparent pendant 5 ou 6 ans, 8 à 10 variétés (366). Dès avant 1960, des lignées de qualité

(366) Sur ces questions, voir Silvestre (P). Monographies des recherches menées à Bambey sur l'arachide. ouv.cit. pp.642-654.

Figure 177 : Les engrais arachide recommandés par Bambey en 1958 (D'après Silvestre (P). ouv. cit. p.663
formule N.P.K.: 1- 10. 14.8. 2- 6.20.10. 3- 6.10.20.

Figure 178 : Zones de culture des lignées de semences sélectionnées en 1960.

1 - 31-33 R.T. 2 - 24-5 R.H. 3 - 29-56 E.T. 4 - 28-206 E.T. 5 _ 24-48 RT
6 - 48-115 E.T. 7 - 47-16 R.T
R = Rampante E = Erigée H = Hâtive T = Tardive
8 - Remplacement par des lignées supérieures : gains de rendement

sont largement éprouvées et leurs zones de prédilection délimitées. Mais le fait essentiel est la production massive de ces semences pour la distribution aux agriculteurs par le canal de S.P. Les stations remettent des lots de graines sélectionnées à des cultivateurs "sérieux" qui acceptent de suivre leurs conseils et deviennent en quelque sorte des spécialistes de la production des semences. Puis leurs graines sont cultivées deux ou trois ans de suite, pour éliminer les variétés locales par des villages où les producteurs sont volontaires. Après un contrôle rigoureux, les semences reconnues valables sont acquises par les S.P. à un cours supérieur de 1,50 fr à celui des arachides d'huilerie. Ainsi, en quelques années au Sénégal, la progression de semences sélectionnées est très rapide, bien que l'intérêt exigé par les S.P. soit de 25 %. En 1935, 26 tonnes avaient été réparties, en 1949, 28.234 tonnes sur 57.937 tonnes fournies par les S.P., soit la moitié du total, en 1960, 40.119 sur 62.173, soit les deux tiers (cf tableau 99). Largement avancée au Sénégal, l'opération semences sélectionnées n'en est qu'à ses débuts dans les autres territoires : en 1960, l'expérimentation y est seulement entamée.

Dès avant la guerre, les études de Bambey portent sur l'amélioration des techniques de production et en particulier sur la fertilisation des sols : mais les essais concernent surtout les amendements et aucune conclusion pratique à vulgariser ne s'en dégage. Après 1945, de grands progrès sont réalisés : l'étude systématique des types de sols du Sénégal est entreprise, la chimie agricole fait de grands progrès et surtout la mise au point de la méthode du "diagnostic foliaire" permet de déterminer les besoins en éléments minéraux de la plante (367).

Les nombreux essais faits sur les engrais de type N.P.K. conduisent dès 1953 à la définition de 4 formules régionales (368) qui

---

(367) La technique du diagnostic foliaire dont la théorie est énoncée dès 1925 par le Pr.Lagatu à Montpellier, consiste en l'analyse de la matière sèche fournie par les feuilles "de même rang" (feuille de rang 4) prélevées sur des plants au même stade de développement (début de la floraison). On peut en établir la composition minérale et la comparer à un "niveau critique" qui, pour chaque groupe variétal, constitue la teneur optimale en éléments minéraux. Le système permet donc par référence, de déceler des carences.

(368) Tourte (R), Fauché (J). Les engrais NPK sur l'arachide et le mil au Sénégal. Ann.du Centre de recherches agronomiques de Bambey, année 1953, pp.7-33.

sont ramenées à trois dès 1958 (cf fig.177). L'épandage de 150 kgs de ces engrais à l'hectare, sur les lignes d'arachide, un mois environ après le semis, semble la meilleure formule. De nombreux essais montrent que l'usage des engrais apporte des plus-values de rendement d' au moins 20 % surtout dans les régions plus humides du Sud où la "réponse" est plus favorable.

Dans le même temps sont menées des études sur l'emploi des phosphates naturels de Lam-Lam et de Taïba qui montrent les vertus du "phosphatage de fond" c'est-à-dire l'enfouissent en profondeur de l' amendement et de la végétation de la jachère ou d'un engrais vert. Mais il s'agit là de formules coûteuses qui exigent de surcroît ou le respect des temps de jachère, ou la mise au point d'assolements comportant une année d'engrais vert dans la rotation. C'est finalement aborder là le fond du problème, celui de la restauration des sols dans les régions dévastées, celui du maintien de leur fertilité dans les terres neuves.

Bambey et les stations expérimentales entreprennent aussi de nombreux essais sur les façons culturales et sur les mérites respectifs des différentes techniques, de la culture manuelle à l'usage des tracteurs et du matériel lourd. Une fois de plus est mis en évidence l' intérêt de la culture attelée qui cumule tous les éléments favorables à la promotion de l'agriculture des régions à climat contrasté : augmentation éventuelle des surfaces cultivées, accroîssement des rendements et maintien de la fertilité par la culture intensive.

Ainsi, dans les quinze années qui séparent la fin de la guerre de l'Indépendance, la recherche sur l'arachide fait de réels progrès et le mérite de Bambey est de dégager des thèmes relativement simples. Mais le grand problème est d'en réussir la vulgarisation.

- Les difficultés de la vulgarisation.

Si, en confirmation des tendances déjà marquées avant la guerre, l'opération semences est somme toute un succès au Sénégal, la diffusion auprès des masses paysannes des autres actions s'avère pour le moins délicate. Les responsables agricoles ne se font guère d'illusions: "Les services de l'agriculture passent leur temps à inculquer dans l'esprit du cultivateur les méthodes de bonne culture... démonstration, encouragements, primes sont restés et restent sans effet : j'émets le voeu

que ceux qui ignorent systématiquement ces efforts soient tenus de vulgariser dans le milieu autochtone les formules avantageuses... mais je crois savoir qu'ils n'y tiennent nullement" (369). Dans une note de septembre 1951 au sujet de l'évolution de l'agriculture dans la zone arachidière du Sénégal, l'Inspecteur général d'agriculture Sagot estime pour sa part : "Les spécialistes de la vulgarisation agricole au Sénégal savent, l'expérience le leur a amplement démontré, qu'ils feront adopter assez facilement tout ce qui dans l'immédiat rapporte ostensiblement au cultivateur : semences sélectionnées, semoirs, engrais minéraux, mais qu'ils échoueront dans leur action en faveur de procédés qui paraissent sans objet à l'agriculture... (d'autant plus que) cette production d'arachide est le fait non d'agriculteurs mais de producteurs" (370).

C'est dans cette "ambiance" que le rapport Portères en 1952, s'il propose sensiblement les mêmes remèdes que ceux prônés par les autres spécialistes, envisage des actions d'un type nouveau. On créera des unités de base, exploitations familiales de 10 à 30 hectares, groupées en hameaux fédérés dans des secteurs de modernisation ou cantons pilotes d' où naîtront des coopératives. Ces exploitations mettront à l'épreuve les procédés, les techniques et les moyens déjà éprouvés. En même temps, des dispositions d'ordre général seront prises : action de prévoyance vivrière, accueil de migrants des régions surpeuplées dans des secteurs de modernisation, immatriculation des terres des propriétaires-exploitants, organisation du paysannat en mutuelles et coopératives qui auront droit au crédit. Un Bureau de coordination rurale devra "doter le paysannat, l'éduquer, le créditer, l'organiser : un Centre d'études rurales préparera l'action, un Office de vulgarisation exécutera". Les S.P. apporteront leur soutien technique, les services agricoles leur personnel. Le rapport envisage des dépenses de 12,5 milliards CFA en trente ans, dont la moitié à investir dans les dix premières années, mais il prévoit à cette échéance une production de 900.000 tonnes d'arachide dont 700 commercialisées, 480.000 tonnes de mil et 140.000 tonnes de riz assurant la sécurité vivrière.

---

(369) Arch.Nat. Dakar 1 R 200. Note du Chef de service de l'agriculture du Sénégal Marchal, sur le rapport Dumont, cité, avril 1951.

(370) L'auteur place son espoir dans les résultats qui seront obtenus à Kaffrine en culture motorisée : "L'adoption de la traction animale pour les travaux de labour dépendra de l'exemple fourni par la traction automobile".

Dès 1954, les premières institutions commencent à fonctionner, les Cantons pilotes sont devenus les "Centres d'expansion rurale" où un "encadreur" et des moniteurs conseillent environ 2.000 cultivateurs. En 1955, ce sont 38 villages et 10.000 personnes qui bénéficient de cette organisation. Mais le système fonctionne mal, les lacunes de l'encadrement, la participation toute relative des intéressés et en définitive, l'ambition trop grande des projets, le condamnent : jusqu'en 1960, les C.E.R. ne sont qu'un cadre formel.

Les opérations "globales" étant en sommeil, ce sont finalement, comme l'avait prévu l'Inspecteur Sagot, les thèmes "culture attelée et engrais", susceptibles de valoir des profits immédiats, qui rencontrent le plus de succès comme en témoignent les chiffres fournis par les services agricoles.

TABLEAU 129 - Distribution de matériel et d'engrais par les Services agricoles et les S.P. au Sénégal.

	Semoirs	Houes	Charrues	Charrettes	Boeufs dressés	Arachide Engrais (en tons)	Fongicides (en T.)
1945-46	242	160	6				
1946-47	122	58				Essais de potasse d'Alsace	
1947-48	429	25					
1948-49	145		35				
1949-50	1.606	121				130	
1950-51	1.766			11		863,5	
1951-52	5.228	115	132	111	32	2.903	
1952-53	1.983	175	8	105	33	1.898	
1953-54	3.901	291	58	153	28	2.270,8	
1954-55	5.441	380	38	118		4.447	
1955-56	4.424	309	241	33	165	4.345	
1956-57	5.268	457	279	208	153	4.348	
1957-58	4.172	589	364	268	236	5.670,8	
1958-59	3.974	185	443	3.791	351	5.307	34,57
1959-60	1.309	248	319	177	484	3.666	18,12

(D'après les statistiques des Services agricoles, Ministère de l'Economie rurale).

Cet essor de l'équipement ne va pas sans poser des problèmes : ce sont les engrais et les semoirs qui sont de plus en plus demandés du fait de leur efficacité (371), ce qui revient à dire que les producteurs, surtout soucieux d'accroître les superficies cultivées, adoptent le semoir mais ne se préoccupent guère d'acquérir les houes qui permettraient un entretien plus soigné (372).

Le prix de revient des unités de culture attelées complètes est un obstacle à leur acquisition. En 1954, un cheval coûte 25.000 frs, un semoir Fabre 7.500 frs, une houe 3.000 frs (373), soit au total sans compter le harnais, 35.500 frs, c'est-à-dire le revenu procuré par près de deux tonnes d'arachide. Certes, les S.P. grâce aux crédits FIDES peuvent fournir ce matériel avec une remise de 10 % et surtout elles offrent un service d'entretien ; il n'en reste pas moins que la dépense est trop élevée pour la plupart des producteurs qui se contentent d'acheter un semoir et d'acquérir l'engrais réputé pour son efficacité : "Alors qu'il y a quelques années l'engrais cédé à crédit 500 frs les 100 kgs était peu demandé, il est vendu aujourd'hui 800 frs au comptant, or il manque" (374). Naturellement la demande et le niveau d'équipement varient considérablement d'une région à l'autre. Les résultats de l'enquête agricole 1960-61 montrent cependant l'avance du Baol : les Wolof sont ici avant tout des producteurs recherchant l'efficacité et la nature du sol permet l'utilisation des unités légères, par contre les régions du Sud sont handicapées par la nécessité d'acquérir des unités lourdes, coûteuses par le manque ou l'absence (Casamance) d'attelages de boeufs.

A la veille de l'Indépendance, les résultats des actions de rationalisation des techniques traditionnelles de culture sont fort modestes, au regard des projets trop ambitieux établis au début de la

---

(371) Arch.Vézia, Bordeaux. Campagne 1956-57, Sine Saloum. Lettre de Jamil Bachir au Directeur des Services économiques à Dakar, juin 1957.

(372) En 1960, 43 % des surfaces cultivées en arachide auraient été ensemencées au semoir mais moins de 6 % auraient été passées à la houe (d'après les statistiques des Services agricoles).

(373) Tourte (R), Gaudefroy-Demombynes (P) et Fauché (J). Perfectionnement des techniques culturales au Sénégal. Ann.du Centre de recherches agronomiques de Bambey, 1954, pp.3-109, cf pp.81-83.

(374) Lettre citée de Jamil Bachir. En fait, l'engrais revient vers 1955 à 19,60 frs environ ; la différence avec le prix de cession est supportée à concurrence de 9,75 frs par le FIDES et de 4,85 frs par le Fonds commun des S.P.

décennie 1950. Pour la récolte 1956 jugée bonne, les 130.000 tonnes obtenues en supplément de la précédente sont dues, selon l'IRHO, pour 40.000 tonnes à la bonne pluviosité, pour 40.000 tonnes à l'accroissement des surfaces et pour 5.000 tonnes chaque seulement, à l'usage des engrais et à l'emploi du matériel (20.000 tonnes dues à des "facteurs divers"). Il n'en reste pas moins que l'on a réussi à sensibiliser le producteur par quelques actions simples dont il comprend l'intérêt. On peut alors espérer la consolidation de ces premiers résultats et la participation du paysan à des opérations plus complexes.

L'effort essentiel d'amélioration des techniques traditionnelles de culture est mené au Sénégal où, de toute façon, il est logique d'expérimenter en priorité les résultats de Bambey. Au Soudan, dans les régions de Kayes et de M'Pesoba, commencent à être diffusées surtout vers 1957-58, les lignées sélectionnées, en particulier les 28-206 fournies par Bambey. La culture attelée à la charrue, grand thème de l'avant-guerre ne se maintient que dans le cadre des centres de colonisation indigène en terres sèches comme celui de M'Pesoba. Mais en 1960, les services agricoles estiment le parc d'engins aratoires à 4.314 charrues, 1.520 herses, 957 houes et 800 charrettes, c'est-à-dire que l'agriculture "sèche" soudanaise et singulièrement la culture de l'arachide sont largement restées au niveau des techniques traditionnelles.

Le Niger, lointain et récent producteur d'arachide, est à peine touché à la veille de l'Indépendance par les thèmes de Bambey. Certes Tarna a lancé l'opération semences sélectionnées dès 1953 avec la 24-5 (rampante à petites gousses) relayée à partir de 1957 par la 28-204 (hâtive). Mais les distributions ne portent alors que sur quelques dizaines de tonnes. On escompte une action généralisée pour 1964 seulement. Quant aux actions de culture attelée , elles n'en sont qu'aux premières expériences et de toute façon, leur vulgarisation s'annonce d'autant plus difficile que le revenu paysan est beaucoup plus bas que celui du Sénégal.

b) L'échec des expériences de culture motorisée (375) en Terres neuves : la reconversion par le colonat.

La contradiction évidente après 1945 entre l'urgence d'une reprise massive de la production et l'échéance lointaine des pre-

(375) Selon la terminologie de l'époque, la plupart des auteurs écrivent abusivement "mécanisation".

miers résultats de la "rationalisation des techniques traditionnelles" explique l'espoir placé en des types de culture entièrement nouveaux, puisqu'ils emploieront le tracteur et le matériel aratoire lourd (376).

L'idée en est exprimée dès 1946 où le "Plan de développement des oléagineux" établi au mois de novembre par la Commission de modernisation des Territoires d'Outremer, prévoit la mise en culture de 400.000 hectares d'arachide, dont 250.000 en A.O.F. (377). Mais les sommes à investir sont très lourdes et l'expérience fait totalement défaut. Aussi, assez prudemment, à la différence des Britanniques en Afrique orientale (378), décide-t-on de créer quelques stations d'expérimentation qui permettront d'éprouver le type de matériel le plus approprié, de définir les modes d'assolement favorables et les méthodes de culture. Dans cet état d'esprit, deux expériences vont être engagées, celle du "Bloc de l'arachide" à Boulel près de Kaffrine et celle de Séfa en Casamance.

- Le "Bloc de l'arachide" à Boulel.

Dès 1946, les Services de l'agriculture du Sénégal s'emploient à découvrir le site de la première expérience mécanisée qui requiert une superficie de 10.000 hectares vides d'habitants et de culture. Seule la région des Terres neuves peut offrir de telles possibilités. Après une première prospection négative dans le secteur de Malème-Hoddar, le choix se porte sur Boulel situé à 20 kms environ au Nord de Kaffrine donc de la voie ferrée. Une prospection pédologique rapide faite par M. Dubois, permet de délimiter l'emplacement de la station, hors des sols gravillonnaires qui affleurent à l'Est, sur les terres sablonneuses qui s'apparentent aux sols dior. Le démarrage est pour le moins laborieux:

---

(376) La seule tentative de ce genre, celle de la C.F.A.O. à Latmengué au lendemain de la première guerre mondiale, s'est soldée par un échec (cf p.516).

(377) Desporte (J). art.cit. La question a été aussi étudiée par le Groupement inter-professionnel pour le développement des oléagineux dans les Territoires d'Outremer (GIDOTOM).

(378) Après la guerre, les Britanniques ont lancé le "Groundnut Scheme" qui prévoyait la mise en culture en Afrique orientale de 1,3 million d'hectares en arachide. Les premiers centres de culture ouverts à grands frais dès 1947 sous la responsabilité de l'United Africa, puis de l'Overseas Food Corporation, donnent des résultats décevants. L'entreprise est liquidée dès 1950. De nombreux articles traitent de cette question. Voir en particulier Gourou (P). Le plan des arachides". Cah.O.M., T.VIII, avril-juin 1955, pp.105-118.

la nappe phréatique se trouve entre 65 et 80 mètres de profondeur, l'on ne dispose pas des matériaux indispensables, (ciment et fil de fer) à la construction de puits maçonnés. De plus les véhicules manquent, aussi les premières équipes de manoeuvres engagées doivent parcourir journellement 25 kms à pied en aller et retour du campement au chantier (379). Il n'en reste pas moins que les premiers travaux commencent dès la fin de 1946. On envisage la mise en culture d'une tranche initiale de 3.000 hectares pour 1947 ! Ce pari ne pourra être tenu : seulement 1.900 hectares sont utilisables en 1950 (380) et 2.855 en 1954.

Alors la formule employée est originale : c'est celle de la coopérative de production. Un puissant matériel a préparé le terrain en rectangles de 250 hectares, subdivisés en lots de 50 hectares qui constituent une unité confiée à cinq familles de cultivateurs (381). Ces machines permettent le défrichement en hivernage, la végétation abattue étant repoussée en andains sur les marges de chaque lot où sont préservées des bandes de végétation naturelle faisant office de coupe-vent. Puis, non sans difficulté, on extirpe les racines (382). La préparation du terrain et les semis sont faits à la machine, ainsi que la récolte et le battage. Le problème de la main d'oeuvre a été résolu par appel à des travailleurs mourides (383). Dès février 1947, avec l'accord du grand Khalife, 300 colons mourides, soit à peu près 1.000 personnes, s'installent sur la station (384). Ces colons sont en principe chargés de faire à la main les derniers binages mais aussi d'accomplir toute tâche que la machine ne pourrait assurer. Ils ne sont pas rémunérés directement car, pour respecter le système hiérarchique mouride, une partie des bénéfices

---

(379) Arch.Nat. Dakar. Document non classé, services agricoles : Kaffrine situation géographique et délimitation. 8 pp. ronéot.signé illisible

(380) Pélissier (P). L'arachide au Sénégal. art.cit.

(381) Doc.cit. note 369.

(382) Sur ces questions, voir Gaudefroy-Demombynes (Ph). Conditions actuelles de la motoculture au Sénégal. Ann.du CRA de Bambey, 1953, pp.37-64, cf pp.43-44. Il faut rappeler que les difficultés rencontrées dans l'enlèvement des racines sont une des causes de l'échec des Britanniques en Afrique orientale.

(383) Note citée de la Direction du plan de la FOM, le 22 février 1946, qui fait des réserves sur ce choix car "il présente l'inconvénient majeur en raison du caractère exceptionnel de cette communauté, de ne donner à l'expérience aucune valeur probante pour les autres régions du Sénégal et le Soudan".

(384) Doc.cit. note 337. L'agriculture s'est engagée à forer des puits, à construire 250 cases et une mosquée et à fournir 8 à 10 mois de vivres.

est remise au marabout qui distribue vivres et vêtements à ses talibés (385). Comme le remarque P. Pélissier, ce système a le défaut d'interdire toute promotion sociale et de rendre peu efficaces les tentatives de formation de la main d'oeuvre (386).

L'orientation économique de la coopérative est fixée dans le cadre de l'assolement estimé le plus avantageux : arachide en tête, puis mil pour la nourriture des colons et, en 3ème année, mil enfoui en vert dès avant la fin de l'hivernage. Elle ne peut donc compter que sur le mil et l'arachide, or ces cultures ne rapportent pas assez. Alors que localement les rendements moyens respectifs sont de 500 et 900 kgs, Boulel obtient 600 et 1.000 à 1.100 kgs, ce qui est insuffisant pour couvrir les frais considérables : il faudrait atteindre au moins 1.200 kgs d'arachide à l'hectare. Certes, on ne pouvait attendre de rentabilité immédiate d'une telle entreprise mais il reste que les perspectives sont peu prometteuses, alors qu'en 1953-54, c'est au total 350 millions CFA qui ont été investis (dont 130 pour l'infrastructure et 80 pour le matériel). Les enseignements, non négligeables, sont surtout négatifs : matériel américain inadapté, usure rapide des pièces surtout en façon de saison sèche (387), mauvaise formation des conducteurs qui négligent totalement l'entretien. Enfin et surtout, c'est l'échec sur le plan social : dès 1953, la main d'oeuvre mouride est éliminée et, comme le remarque Portères : "L'expérience n'apporte aucune amélioration immédiate à la vie de la population de brousse".

Alors, un véritable bouleversement intervient dans la structure et la finalité de l'entreprise. Par arrêté du 15 janvier 1955, le bloc de l'arachide est transformé en Secteur d'expérimentation et de transformation des Terres Neuves (S.E.M.A.), organisme public à autonomie financière. Il s'agit de faire entreprendre la mise en valeur des terres du bloc par des colons indépendants qui doivent pratiquer les assolements imposés par la S.E.M.A. et s'adapter progressivement à l'emploi de la culture attelée (polyculteur Nolle). En attendant le relai

---

(385) Il faut rappeler aussi que Boulel crée une certaine émulation chez les mourides au point que le Grand Khalife et les principaux marabouts adoptent le système de culture motorisée.

(386) Pélissier (P). L'arachide au Sénégal. art.cit.

(387) Gaudefroy-Demombynes (Ph). art.cit.

du tracteur par l'attelage, la S.E.M.A. assume grâce à la station de machines, certaines façons culturales, déchaumage, pulvérisage, épandage d'engrais, semis et deux binages, contre une redevance de 500 kgs d'arachide à l'hectare. Elle fournit l'encadrement et prête vivres et semences sans intérêt. En 1957, 155 familles soit 870 personnes cultivent 2.216 hectares. La superficie moyenne par adulte, 3,6 hectares contre moins d'un hectare pour le paysan sénegalais, les rendements supérieurs, plus de 1.000 kgs d'aracnide et 600 de mil, à ceux de la culture traditionnelle assurent un revenu enviable : 19.000 frs CFA par personne. Mais les prestations à la charge de la S.E.M.A. sont lourdes et occasionnent un déficit moyen de 5.000 frs CFA à l'hectare. Aussi, par arrêté du 12 juin 1958, le système est "encore" modifié. Trois sections sont créées au sein du S.E.M.A. : section expérimentale à objectifs techniques (meilleures façons culturales) et sociaux (association de l'homme et de la machine), section exploitation chargée d'appliquer les résultats de la première et section aménagement qui doit poursuivre les défrichements et équiper les unités de culture. Dans cette organisation, la S.E.M.A. n'assure que le déchaumage et les façons sur l'engrais vert. En 1959-60, 450 familles sont installées (2.500 personnes). Elles cultivent essentiellement au polyculteur Nolle, disposent de cases en dur et bénéficient d'un revenu élevé de 22.250 frs par personne (388). Le colon de la SEMA est donc un paysan privilégié (389). Bien qu'il soit avantagé par des prestations tecnniques et sociales pratiquement gratuites, ce qui est difficile à étendre à tout le Sénégal, sa situation enviable paraît en grande partie liée à l'efficacité de la culture attelée. Le système de colonat de la SEMA semble alors valoir la réussite.

- La Compagnie génerale des oléagineux tropicaux (C.G.O.T.) à Séfa (Casamance).

C'est en 1947 que, sur l'initiative de la Commission Pleven pour l'équipement des T.O.M. et de la Commission des corps gras du plan Monnet, est prévue la création d'une Société d'économie mixte chargée de

(388) Le meilleur résumé de la question est celui présenté par Barbier(J). ouv.cit. pp.135 et suiv. Mais on peut aussi se référer aux Ann.du Centre de recherches agronomiques de Bambey, en particulier à l'art. cit. de Tourte (R), Gaudefroy-Demombynes (P) et Fauché (J). Perfectionnement des techniques culturales au Sénégal, 1954, et aux rapports annuels du Bloc expérimental de l'arachide à Kaffrine.

(389) Diarassouba (V.C). ouv.cit. p.85.

"favoriser l'essor de la production des oléagineux" (390). Le 11 juin 1948 est créée la Compagnie générale des oléagineux tropicaux (C.G.O.T.) au capital social initial de 300 millions de francs, dont la plus grande partie est détenue par la Caisse centrale de coopération économique (391). Dès le 24 mars 1948, le Conseil général du Sénégal a accordé un droit d'usage pour cultiver l'arachide au tracteur et à la machine sur 200.000 hectares. Au milieu de l'année, des techniciens de la nouvelle société prospectent au Sénégal. Sont étudiés, puis abandonnés, des projets d'implantation à Kaffrine - trop faible pluviosité - et à Nioro du Rip - manque de place. Alors le choix porte sur Séfa, au Nord de Sédhiou en Casamance où 30.000 hectares sont délimités sur le bas plateau entre la Casamance et le Soungrougrou, sur des sols beiges légers favorables mais coupés de passées de sols rouges argileux moins valables (392). C'est dans la brousse arbustive dense parcourue par les pasteurs peul (393) que sont entrepris en 1949 les premiers défrichements, par des tracteurs lourds venus des Etats-Unis (394). Les arbres sont dessouchés par une lourde chaîne de navire tirée par deux tracteurs, puis les troncs sont repoussés sur les bords des parcelles de 1 km sur 250 mètres. Durant l'hivernage de 1949, sous la direction de 85 techniciens européens, 1.300 hectares sont ainsi préparés. En 1951, 5.250 hectares de forêt sont défrichés. Dès l'hivernage de 1950, 650 hectares sont semés en arachide, dans de mauvaises conditions : terrain mal nettoyé, semences médiocres et année trop pluvieuse. Les résultats sont cependant bons : on attendait 800 à 1.200 kgs, on en obtient 1.588 (395). Dès les années suivantes, ces espoirs sont déçus, car les rendements stagnent entre 1.000 et 1.200 kgs contre les 2.000 espérés. Mais fait aggravant, il s'avère très vite que

---

(390) Arch.Nat. Dakar 1 R 152, dossier 314, Kaffrine et la CGOT, 18 avril 1948.

(391) Le Conseil d'Administration comprend 4 représentants de la FOM, 1 de la Caisse centrale de la FOM, le Secrétaire général de l'ORSOM, 2 personnalités du Commissariat au Plan, le Président de l'IRHO, 1 représentant de l'A.O.F., 1 de l'A.E.F., enfin 5 souscripteurs privés.

(392) Fauck (R). Etude pédologique de la région de Sédhiou. art.cit.

(393) Pélissier (P). art.cit.

(394) En 1948, la Société a reçu une attribution de 400.000 dollars pour achat de matériel aux Etats-Unis.

(395) Guernier (M). Le plan français des corps gras et le rôle de la CGOT Encycl.col.et marit.mens., fév.1951, pp.38-41. Il faut rappeler que, en février 1951, la Compagnie prend en charge la station du Niari (Loudima)au Congo et s'implante à Madagascar en septembre 1950.

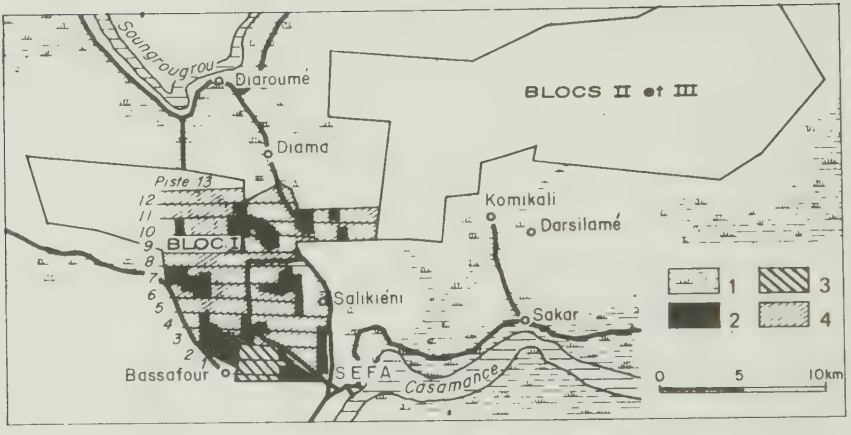

Figure 179 : La concession de la C.G.O.T. à Séfa et l'état des défrichements en 1951 (d'après Guernier (M).ouv.cit.).

1 - Zones basses et marigots
2 - Parties impropres à la culture
3 - Surfaces abattues en 1949
4 - Surfaces abattues en 1950.

dans ces régions humides, la grande culture expose les sols, même en secteurs de faible pente, à une érosion inquiétante:"dès les premières mises en culture, on s'aperçut que les dégâts dus au nivellement étaient très importants, des ravinements spectaculaires commençaient à se mettre en place au milieu des parcelles d'arachide" (396). A ces mécomptes s'ajoutent très vite des inquiétudes quant au prix de l'opération. Le matériel, très coûteux (36 millions en 1954), est fragile et souvent mal adapté. De plus, il ne travaille parfois que quelques jours par an, ce qui interdit tout amortissement raisonnable. Les dépenses d'infrastructure

(396) Portères (R), Fauck (R). Etude d'économie agricole et rurale en Casamance. ouv.cit. p.1.

sont considérables : 28 millions CFA ont été engagés en 1953 pour la première unité de culture (1.700 hectares). Enfin, les frais de salaires sont beaucoup trop élevés : 12 millions CFA en 1953. La présence de nombreux techniciens expatriés est coûteuse et les 1.000 salariés africains qui sont employés en permanence n'ont en fait qu'un travail saisonnier. Dès 1953, le déficit moyen par hectare de terre cultivée est de plus de 5.000 frs CFA, ce qui condamne un système élaboré pour fournir au meilleur prix des arachides à la métropole. De plus, la station est totalement en marge du milieu local : à part les flux de salaires, elle n'exerce sur le plan social aucune influence.

Comme le "Bloc de l'arachide", la CGOT révise sa politique : sur le plan agronomique, à partir de 1954 un effort particulier est porté sur le riz en culture sèche qui s'insère dans l'assolement ; quant au domaine technique, la principale innovation est le recul du rôle du tracteur. Pour l'arachide, la CGOT n'assure plus que les labours, pour le mil, elle laboure un tiers de la sole des associés, seule la culture du riz est entièrement mécanisée, avec emploi de salariés pour les sarclages. L'engrais vert est à la charge de la CGOT. Mais la grande nouveauté est, en matière sociale, la participation des paysans qui deviennent des "associés". De 40 en 1953, leur nombre passe à 639 en 1959. Chacun reçoit un lot de 6 hectares divisé en quatre soles : 3 hectares pour l'arachide, 1,5 pour l'engrais vert, le reste pour les céréales. En échange de ses prestations, la CGOT reçoit 450 kgs d'arachide à l'hectare. Le système vaut quelques satisfactions : à la veille de l'indépendance, le revenu par personne de la famille de l'associé est estimé égal, avec 22.000 frs CFA environ, à celui du colon de Boulel. Au début de la campagne 1958, 1.000 demandeurs environ des villages voisins n'ont pu obtenir satisfaction, au point que les défrichements reprennent en 1959 (397). En 1960, 684 familles présentes sur la station disposent de 2.418 hectares en arachide et en mil. Quant à la CGOT, elle réussit presque à équilibrer son budget : en 1957, ses recettes s'élèvent à 101 millions CFA, ses dépenses à 101,5 ; en 1959, son déficit ne dépasse pas 10 millions. Elle ne touche plus de subventions de fonctionnement depuis 1956, mais le FIDES fournit 24 millions CFA en 1956-57 et 20 l'année suivante

(397) Dubié (P). La compagnie des oléagineux tropicaux : développement des oléagineux dans la Communauté et modernisation rurale. Oléagineux, n° spécial "Oléagineux dans la zone franc", mai 1960, pp.403-413, cf p.406.

au titre de l'aide pour les investissements fonciers et de l'équipement en matériel : comme le remarque Ph.Durand-Gorry, la CGOT s'est transformée en secteur de promotion du paysannat (398).

En quelques années, toutes les illusions mises dans la culture motorisée de l'arachide se sont effondrées. Les enseignements ne sont cependant pas totalement négatifs car les expériences ont fourni des indications précieuses quant aux possibilités d'actions globales : défense des sols, conduite de l'assolement et mérites respectifs de la culture semi-motorisée et de l'attelage. Par contre, sur le plan social, s'il apporte des revenus supplémentaires aux colons et offre des possibilités de formation technique, le système n'attache guère ses associés à la terre : il n'en fait pas des paysans.

c) L'échec du mouvement coopératif.

C'est avec les S.P. qu'a été lancée en Afrique occidentale la première tentative d'organisation du paysannat. On sait l'importance de leur rôle dans la distribution des semences, du matériel et des engrais ou dans les avances en vivres de soudure. Mais on ne saurait voir dans ces Sociétés des organismes coopératifs : l'obligation d'adhésion, la présidence dévolue en tous cas au Commandant de cercle, la dépendance à l'Administration sont dénoncés par les adversaires du système comme autant d'éléments de contrainte (399), en contradiction avec les principes de coopération. Ces Sociétés connaissent une indéniable réussite économique mais conduisent à l'échec social (400).

C'est la loi française du 10 septembre 1947 sur les coopératives qui, par son article 29 relatif à "l'Outremer", permet le démarrage d'une organisation coopérative au Sénégal. Spontanément, pour la commercialisation de l'arachide, quatre groupements de producteurs apparaissent lors de la campagne 1947-48 : M'Backé, Diourbel, Kaolack et Kahone Diakhao, c'est-à-dire au coeur des principales régions arachidières : lors des campagnes qui suivent, le nombre de ces organismes ne cesse de croître, de même que le tonnage d'arachide qu'ils commercialisent.

---

(398) Durand-Gorry (Ph). La modernisation de l'agri culture au Sénégal. Thèse de Doctorat de Sciences économiques. Faculté de Droit de Dakar, juin 1962, 203 pp., cf p.152.

(399) Diarassouba (V.Ch). ouv.cit. p.91.

(400) Camboulives (R). L'organisation coopérative au Sénégal. Paris, [illegible], 102 pp., cf pp.20-21.

TABLEAU 130 - Les coopératives au Sénégal et leur rôle dans la traite (1947-1953).

	Nombre de Coopératives	Nombre de Coopérateurs	Tonnage commercialisé	Crédit octroyé
1947-48	4		6.352 T.	65 M. CFA
1948-49	27		14.000 T.	200 M.
1949-50	49	45.000	61.592 T.	500 M. Pouv.publ. 470 M. Sect.privé
1950-51	77		86.000 T.	306 M. Pouv.publ. 1600 M. Sect.privé
1951-52	214	200.000		309 M.
1952-53	300		20.000 T.	

Mais cette expérience tourne court. Imprudemment les Pouvoirs publics ont accepté de considérer comme coopératives tous les groupements déclarés, alors toutes les personnalités locales influentes veulent avoir leur coopérative. Il n'existe aucun encadrement valable, aussi les organismes sont-ils à la discrétion des chefs traditionnels et bientôt de traitants libano-syriens ou africains qui s'y sont immiscés sous prétexte de fournir une assistance technique. "Ce n'est un secret pour personne que les gérants des coopératives sont avant tout des commerçants" (401). Les producteurs ne sont alors attirés que par la promesse de versement de ristournes : 800 à 1.000 frs la tonne coques en 1947-48, plus de 1.000 frs lors de la campagne suivante. Ces adhérents ne manifestent donc aucun esprit coopératif (402) et n'interviennent en rien dans la gestion. Or celle-ci est pour le moins aventureuse : incompétence, népotisme, malversations et manoeuvres politiques menacent ces organismes fragiles : la première crise grave les condamne. Comme ces coopératives prétendent se substituer aux S.P. et aux commerçants

(401) Arch. Scimpex, campagne 1951-52.

(402) Gaye (K). Histoire du mouvement coopératif au Sénégal. Note d'information de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, n°97-98, août-sept.1963, 8 pp., cf p.3 : "La coopérative sans coopérateurs".

pour la distribution d'avances à leurs adhérents, les Pouvoirs publics ont pris l'habitude d'accorder des crédits de campagne. A partir de 1949, mais surtout en 1950-51 où la liberté du marché est rétablie, les huiliers locaux jouant la carte des coopératives leur consentent aussi d'importantes avances. Or en cette période de concurrence effrenée, ces dernières pour se procurer les tonnages promis, jouent constamment à la hausse. Certes, elles commercialisent plus de 80.000 tonnes, soit 23 % du total, mais au prix d'une gestion si aventurée qu'elles sont incapables de rembourser une bonne partie des prêts. En dépit d'une politique d'austérité imposée lors de la campagne suivante 1951-1952, le passif reste lourd : 300 millions de dettes envers l'Etat, 240 au détriment des huiliers.

Cette situation catastrophique appelle une réorganisation qui intervient dès 1952, par la création de "Coopératives pilotes" pour l'éducation du producteur qui sont groupées en six Secteurs pilotes contrôlés par des administrateurs élus et groupés au sein d'une Entente coopérative, "l'Encoop". Bien que présente sur 43 points de traite, cette Entente ne commercialise que 12.754 tonnes, soit moins que les coopératives traditionnelles qui subsistent (25.000 tonnes environ). Comme le remarquent tous les auteurs, c'en est fini de l'essai de "coopération libre".

Un décret du 2 février 1955 réorganise une nouvelle fois le système coopératif au Sénégal. Désormais une enquête préalable est néeessaire pour l'agrément de tout organisme coopératif : un service d'assistance technique la mène, un comité d'agrément prononce la sanction. Les anciennes S.P. sont alors transformées en Sociétés mutuelles de développement rural (S.M.D.R.) : en 1958, il en existe sept. Elles conservent certains des caractères des anciennes S.P. : adhésion obligatoire, présence du Commandant de cercle non plus comme Président, mais en tant que Commissaire du Gouvernement, de conseillers généraux, de certains chefs traditionnels et de techniciens. Si le Directeur est désigné par le Gouvernement sur proposition du Conseil d'administration, la grande innovation est la majorité détenue dans ces conseils (2/3 des sièges) par les administrateurs élus. Ces S.M.D.R. ont deux rôles essentiels : promouvoir la coopération et assister techniquement et financièrement les coopératives. Elles reprennent les anciennes fonctions des S.P. : stockage et distribution des semences, investissements, puits, hangars etc.., procèdent aux cessions d'engrais et de matériel et avancent des

vivres. Un Fonds commun des sociétés mutuelles, alimenté par une partie des cotisations des adhérents, des subventions du budget et du FIDES, puis du Crédit du Sénégal, surveille la gestion d'ensemble et fournit les sommes nécessaires à la couverture des prêts consentis.

Les S.M.D.R. ont aussi un rôle commercial : elles achètent les graines sur les points de traite : dès le stade du secco primaire, c'est l'Encoop qui centralise les graines et les livre aux huiliers ou bien à un nouvel organisme, la SERCA, chargé du décorticage et du transport jusqu'aux ports d'exportation. En 1958-59 sont ouverts des centres de décorticage à Koungheul, Nioro du Rip, Wack N'Gouna, Sokone et Kaffrine (403).

Le rôle de l'Encoop aux achats ne cesse de croître : 28.519 tonnes en coques en 1955-56, 22.475 en 1956-57, 138.982 en 1957-58 (dont 13.468 tonnes en Casamance) et 96.112 tonnes en 1958-59 (404). Au Soudan aussi, les S.M.D.R. jouent un rôle non négligeable : elles achètent plus de 5.000 tonnes en 1958-59. Du fait de cette poussée, le Groupara a accordé des quotas à l'achat et à l'exportation, mais l'Encoop les dépasse régulièrement : en 1957-58, elle contrôle près de 17 % de la commercialisation, alors que son quota est de 4,73 % et elle exporte 19,94 % des graines (60.913 tonnes) pour un quota de 1,24 %.

En dépit, ou à cause de ces multiples activités, la gestion de l'ensemble n'est pas satisfaisante. Au niveau de l'aide technique, les résultats sont assez décevants, la couverture des prêts de semences est pratiquement assurée mais en comprenant l'intérêt de 25 %, ce qui représente de nombreux débiteurs défaillants. Quant aux prêts de vivres et aux cessions de matériel, ils ne sont guère remboursés à plus de 60 %, ce qui provoque un déficit annuel de l'ordre de 100 millions CFA. Le paysan a tendance à considérer tout prêt comme un secours qu'il n'a pas à rembourser (405). Les opérations de commercialisation dont le coût est en principe couvert par la commission d'intermédiaire de 1.500 frs la tonne, conduisent à un gros déficit : plus de 51 millions CFA en 1958-59 (406). Il faut y voir les conséquences cumulées de frais de

---

(403) Arch.Scimpex, campagne 1958-59.

(404) Arch.Scimpex.

(405) Camboulives (M), ouv.cit. p.32. Lors de la campagne 1958-59, le Scimpex estime le déficit global à 300 millions.

(406) Camboulives (M). ouv.cit. p.32.

salaires trop élevés (personnel pléthorique, cadres trop payés), de multiples négligences et surtout de nombreux détournements et malversations. Lors de la campagne 1958-59, les organismes du Sine Saloum accusent en moyenne des manquants de 5 % : 350 tonnes font défaut sur les 7.000 tonnes réceptionnées par le décorticage Serca de Nioro du Rip, à Keur Aly Bassine ce sont 200 tonnes qui manquent sur 4.000 ! Il faut ajouter que le décorticage de la Serca est loin de donner satisfaction : les frais généraux sont considérables et le rendement médiocre : 68 à 69 % en moyenne (407).

A la veille de l'Indépendance, alors que se préparent des réformes décisives dans le domaine de la commercialisation de l'arachide, l'organisation coopérative qui doit être l'élément de base du nouveau système est en situation pour le moins précaire. Certes, on peut faire des reproches multiples aux diverses expériences tentées : elles ont été l'affaire du colonisateur et les structures n'étaient sans doute pas adaptées. "Par doctrine, la coopérative réalise la jonction entre le producteur et le consommateur ou l'utilisateur, or on a tout segmenté, on n'a pas développé l'esprit coopératif" (408). Il n'en reste pas moins que ces échecs sont assez inquiétants pour l'avenir. Les reproches faits aux tentatives de coopération ne constituent d'ailleurs que partie des griefs adressés à l'économie de traite accusée d'avoir en 70 ans acculé le Sénégal à une "grave crise rurale" : épuisement des terres, déficit alimentaire, appauvrissement des masses paysannes et désertion des campagnes (409). En fait, on peut aussi remarquer que ce système a ouvert les campagnes sénégalaises à une économie d'échange, qu'il procure quelques ressources en argent aux paysans de l'intérieur et qu'il a favorisé, au Sénégal surtout, la mise en place d'une infrastructure non négligeable et de nouveaux comportements. Certes, il n'a pu résoudre le problème de la défense et de la régénération du milieu naturel ni celui de la promotion sociale du paysan. Il serait alors bon de mettre l'accent sur les causes des échecs de toutes les tentatives faites dans ces domaines. Elles

---

(407) Arch.Scimpex, campagne 1958-59. Il faut reconnaître qu'alors les détournements sont fréquents aussi dans les opérations du secteur privé. En fin de campagne 1957, un gros huilier aurait eu 800 T. de manquants à Ziguinchor du fait de collusions entre traitants et peseurs de la firme. Un peu plus tard, le comptoir Vézia de Kaolack se plaint de la disparition de 286 sacs (20 T.) : "Il existe sans doute des combines" entre peseurs et chefs manoeuvres. Arch.Vézia, campagne 1957-58, lettres du comptoir de Kaolack à Bordeaux, 7 juin et 19 août 1957.

(408) Bachir (Dr A). ouv.cit. p.23.

(409) N'Diaye (Abd el Kader). ouv.cit. p.199.

n'étaient pas forcément mauvaises parce qu'inspirées par l'autorité coloniale, elles étaient souvent mal adaptées par manque d'expérience technique et méconnaissance du milieu humain mais elles se heurtaient à des obstacles qui, cumulés, créent le sous-développement : milieu naturel ingrat, cultures de mil et d'arachide de faible rapport et mentalités en général étrangères aux notions européennes de rendement et d'efficacité.

II - LE PALMIER A HUILE : LA RENOVATION DES PALMERAIES ET LES "USINES DU PLAN".

Comme pour l'arachide, la reprise des arrivages d'huile de palme et de palmistes est vivement souhaitée dans la France d'après la guerre. Dès 1949, avec plus de 85.000 tonnes, le tonnage de palmistes est supérieur à ceux des meilleures années d'avant 1939, exception faite de 1936 (cf tableau 79), par contre le tonnage d'huile de palme ne dépassera, exceptionnellement, qu'à la veille de l'Indépendance, ceux des années moyennes d'avant guerre. Certes, la traite traditionnelle des produits du palmier retrouve ses acteurs, ses mécanismes et ses circuits mais durant cette période, l'intérêt des autorités et des spécialistes porte assez peu sur les problèmes de la commercialisation. Au titre du plan, une grande action socio-économique est engagée, surtout au Dahomey: la "rénovation de la palmeraie". En complément est menée une politique d'industrialisation : les "usines du Plan" doivent drainer un tonnage de plus en plus important de fruits donc par là réduire les transactions de type traditionnel.

1) La commercialisation traditionnelle insuffisamment protégée ne porte pratiquement plus que sur les palmistes.

L'histoire de la commercialisation des produits du palmier à huile en A.O.F. et au Togo de 1945 à 1960 est profondément marquée par trois faits essentiels. A la différence de celui de l'arachide, le marché français des oléagineux concrets n'est, après 1954 et le "retour manqué à la liberté", que très imparfaitement organisé. Le seul secteur protégé est celui des huiles de palme industrielles à faible acidité, produites par les huileries du plan, ceci afin d'encourager les producteurs à apporter leurs récoltes à l'usine. Si l'on ajoute que dans les pays producteurs, la consommation d'huile de palme croît rapidement au point que

TABLEAU 131 - Les exportations des produits du palmier d'A.O.F. de 1946 à 1960.

	PALMISTES						HUILE DE PALME					
ANNEES	SENEGAL	GUINEE	COTE D'IV.	DAHOMEY	TOTAL A.O.F.	TOGO	SENEGAL	GUINEE	COTE D'IV.	DAHOMEY	TOTAL A.O.F.	TOGO
1946	1296	7843	4184	22045	35368	2859	0	1	137	570	708	9
1947	1018	12192	1095	25713	39018	4660	0	0	-	711	711	772
1948	3287	12938	8513	38372	63310	8111	0	0	856	9969	10845	820
1949	40	29507	11741	44204	85492	5026	2	0	613	6864	7498	424
1950	3771	25365	9680	46139	84456	12717	74	0	999	10125	11755	800
1951	1187	31624	10109	32334	75254	7526	214	44	1012	13263	14519	370
1952	1584	19432	4777	38313	64157	8156	10	0	1788	8104	9927	316
1953	110	26816	11180	47584	85698	11163	0	0	1225	15111	16340	453
1954	2441	24101	6915	48320	81526	8787	160	0	1300	12914	14375	847
1955	1841	21300	10500	50600	84841	8882	460	0	1793	16427	18680	1005
1956	1683	21900	12900	50990	87473	11555	190	34	1394	16180	17794	1900
1957	1600	20500	12000	44700	78800	7330	56	0	1700	13400	15156	722
1958	2296	19400	17255	61009	99960	12057	49	0	828	18596	19473	625
1959	2974	23160	14611	50372	91117	8077	52	0	367	12865	13284	101
1960	4182	21281	16354	61274	103091	14181	41	0	471	16014	16526	289

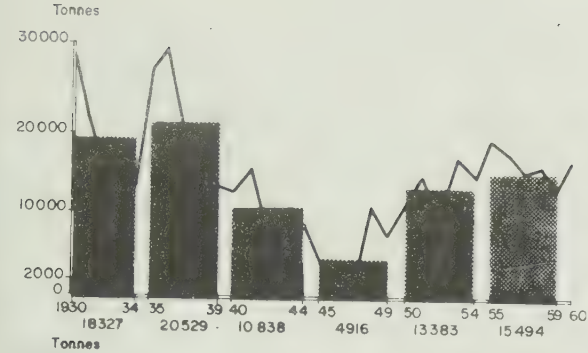

Figure 180 : Evolution des exportations d'huile de palme d'A.O.F. entre 1930 et 1960.

(pour la période précédente, voir fig.135, p.537).

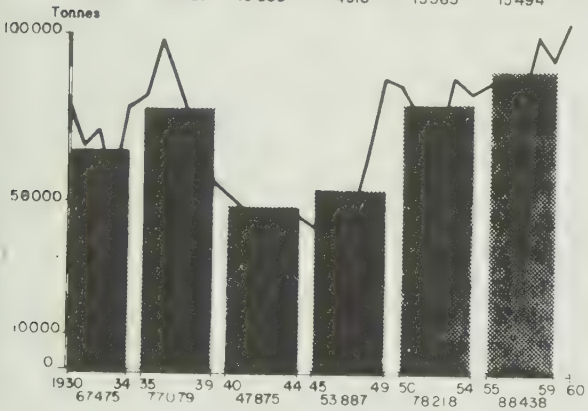

Figure 181 : Evolution des exportations de palmistes d'A.O.F. entre 1930 et 1960.

(pour la période précédente, voir fig.136, p.537).

Les moyennes d'exportation sont calculées par périodes quinquennales.

la Côte d'Ivoire doit en importer, on comprend l'évolution du commerce traditionnel : ses transactions sur l'huile de palme artisanale deviennent très faibles. L'essentiel de son activité porte alors sur les palmistes mais de 1952 à 1958, les cours très affaissés du fait d'une dure concurrence des coprahs ne permettent pas l'essor marqué des transactions. C'est seulement à la veille de l'Indépendance que le marché retrouve un certain dynamisme.

a) Un marché en partie protégé mais pas organisé.

Jusqu'en 1948, le marché des produits du palmier à huile d'A.O.F. ne connaît guère de problème car il est géré selon les principes dirigistes prorogés du fait de la pénurie, après la guerre.

TABLEAU 132 - Les cours moyens des produits concrets de 1947 à 1960.

PALMISTES 1)

	Cours CAF Marseille Fr. métro au kilo	Prix moyen production : Frs CFA au kilo				
		Côte Iv. prod.	Abidjan FOB	Dahomey prod.	Cotonou FOB	Lomé prod.
1947	37,08					
1948	38,65					
1949	50		22,8		20,7	
1950	67	16	24,9	17	26,8	21
1951	79,8	23	33	23	31,3	24
1952	58,2	14	18,5	13,8	27,3	17
1953	66,1	21	24,8	19,8	29,1	22
1954	57,7	17,5	23,6	17,7	26,8	18
1955	54,4	16,2	21,5	15,7	22,7	18
1956	54,8	16,5	19,1	16,2	22	18
1957	58,7		21,8	18,6	23,4	19
1958	73,6			20,25		24
1959	92			29		27
1960	82,5			27,15		26

	HUILE DE PALME					COPRAH (2)
	Cours CAF Marseille fr. métro au kilo	Prix garanti huile de faible acidité		Prix moyen prod. huile			Qualité Tahiti à Marseille francs métro au kilo
				Dahomey prod.	Cotonou FOB	Agou gare	
1947	35						27,8
1948	79,1						96,9
1949	92,6				39,7		77,3
1950	103,5			23	39,7	23	90,8
1951	137,8			32.5	45,1	39	106,7
1952	88,2			23	36,4	22	76,5
1953	89,5	surprix		24,3	38,7	18	90,9
1954	90,7	108		27,1	45,7	19	83,5
1955	86,9	103	27,9 %	25,9	41,2	25	71,1
1956	86,6	101,5	16,9 %	26	42,7	26	69,5
1957	92,3	104	12,8 %		40,7	25	72,2
1958		120	27,6 %			23	
1959		123,6	5,3 %			24	
1960	121	124	12,2	38			95

(1) et (2). Les prix du coprah peuvent concurrencer ceux des palmistes [illegible] rs que ceux-ci ne donnent en moyenne que 48 % d'huile, le coprah [illegible] plus les tourteaux de coprah se vendent un peu plus cher.

Mais, dès 1948, une nouvelle tendance apparaît : en parallèle des prix mondiaux des palmistes et de l'huile de palme qui ne cessent de croître, les cours à l'achat en A.O.F. amorcent une hausse régulière (cf tableau 132). Or le G.N.A.P.O. désireux d'éviter une poussée brutale des prix en France n'avalise que pour partie ces mouvements de prix : en début de 1949, il achète à des cours inférieurs à ceux du marché mondial. Le retour à la liberté, acquis en juin 1949, satisfait le commerce africain puisqu'il permet une hausse sensible des cours CAF en France (410). Mais cette période faste est éphémère : passée la flambée des cours liée au début de 1951 à la guerre de Corée, la baisse s'amorce dès le mois de juillet. En moins d'une année, les palmistes perdent sur le marché de Marseille plus de 20 frs au kilo, l'huile de palme plus de 50. Sur place au Dahomey et en Côte d'Ivoire, la chute des cours décourage les producteurs : le volume des transactions est durement affecté en 1952. Dans un marché marqué par l'abondance retrouvée, les industriels français importent des quantités accrues de coprah étranger, interchangeables avec de l'huile de palmiste, et d'huile de baleine qui peuvent se substituer à l'huile de palme alimentaire pour la fabrication de la margarine. Il faut remarquer d'ailleurs que les industriels français ont beau jeu de récuser l'huile de palme de l'A.O.F. Au début des années 1950, la plus grande partie des tonnages exportés est représentée par des huiles artisanales à forte acidité, qui sont plus chères que celles du Nigéria, du Congo belge ou d'Extrême Orient de qualité bien supérieure (411). Ces produits d'A.O.F. qui n'ont aucune chance pour la margarine sont, par ailleurs, durement concurrencés pour la savonnerie par les corps gras animaux, suifs et graisses en particulier (412).

---

(410) Didier (H). Le marché des oléagineux concrets. La nouvelle rev. franç.d'Outremer, oct.1955, pp.451-466, cf p.464.

(411) Le décret du 9 août 1946 sur le conditionnement reconnaît cinq qualités d'huile selon leur degré d'acidité. Seules les huiles de type I à moins de 4% d'acidité peuvent prétendre à une vocation alimentaire sur le marché européen. En 1954, les prix de l'huile V (16% d'acidité) du Dahomey varient entre 238 et 271 $ CAF, ceux de l'huile du Nigéria à 5 % de 210 à 223 !

(412) En 1954 par exemple, du fait de la concurrence des détergents, la consommation de savon en France n'est que de 245.000 T. contre 355.000 en 1938. Sur 196.000 T. de matières grasses utilisées en 1938, les huiles de palme, de coprah et de palmistes en représentent 100, tandis qu'en 1954 sur 167.000 T. de matières grasses, les concrètes ne représentent plus que 60.000 T. Cet essor des corps gras animaux (suif surtout) est lié à leur bas prix, alors que de 1938 à 1954, la tonne CAF Europe d'huile de coco ou de palmiste est passée de 56 à 300 $, le prix du suif a moins que doublé : 99 à 194.

Afin d'améliorer la situation médiocre du marché des produits concrets d'outremer, les Pouvoirs publics interviennent en février 1952 : la plupart des licences d'importation attribuées aux industriels français sont annulées et les allocations de devises supprimées. C'est obliger les industriels français à acheter des produits de l'Union française à des prix très supérieurs à ceux des marchés mondiaux. Les vives protestations de ces derniers provoquent un revirement des autorités qui accordent un système de "jumelage". Tout industriel pourra importer de l'étranger s'il a acheté un certain contingent de produits concrets de la Zone franc (413). En fait, le système est valable seulement parce que la production des Territoires d'Outremer, écoulée totalement en France, est assez inférieure aux besoins de l'industrie nationale : pour 1954, le déficit est de plus de 41.000 tonnes d'équivalent huile sur des importations totales de 154.400 tonnes environ.

TABLEAU 134 - Le marché français des produits concrets en 1954 : Importations en tonnes.

Huile de palme		Palmistes et équivalent huile				Coprah et équival.huile			
T.O.M.	Etranger	T.O.M.		Etranger		T.O.M.		Etranger	
		graines	huile	graines	huile	graines	huile	graines	H.
18.031	6.742	116.916	56.160	31.928	14.360	58.109	37.700	32076	20800
Total huile	24.773	Total huile :		70.520		Total huile		58.500	
Karité : équivalent en beurre : 600									

(D'après Didier (H), art.cit., pp.452-453).

(413)Didier (H). art.cit. p.464.

En 1954, des faits nouveaux interviennent. Dans le cadre de l'O.E.C.E., le retour à la liberté est en principe assuré (18 avril 1954). Mais des droits d'importation et des taxes protègent les produits des T.O.M.

TABLEAU 135 - Les droits d'importation et les taxes sur les oléagineux concrets suivant la provenance, en France à partir de 1954.

	Provenance	huile de palme brute	Palmistes	Huile Palmiste brute	Huile raffinée	Coprah	Huile coco brute	Huile coco raff.
Droits de douane	T.O.M.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	Etranger	15 %	10 %	15 %	18 %	10 %	15 %	18 %
Taxe de compensation	T.O.M.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	Etranger	Néant	7 %	11 %	11 %	7 % (1)	11 % (2)	11 % (2)

(1) Taux de 10 % d'avril à novembre 1954 ramené à 7 % à partir du 16 novembre 1954.

(2) Taux de 15 % d'avril à novembre 1954 ramené à 11 % à partir du 16 novembre 1954.

(D'après O.E.C.E., Les Oléagineux. Paris, octobre 1957, 349 pp.).

Dès le 2 mars 1954, avant que ne soit organisé le marché des oléagineux fluides alimentaires (cf p. 774) est intervenue une décision supplémentaire en faveur des huiles de palme industrielles : sous l'égide des Ministères de la France d'outremer et de l'Industrie, les syndicats d'utilisateurs métropolitains et le syndicat des producteurs d'oléagineux d'outremer (S.P.O.M.) signent un protocole. Il garantit à ces huiles à faible acidité (moins de 5 %) un prix CAF en France très supérieur au cours mondial (cf tableau 132), dans les limites d'un contingent fixé à 6.000 tonnes en 1954, puis à 14.000 tonnes à partir de 1955. En contre partie, les industriels français reçoivent pour complément de leur approvisionnement des licences leur permettant d'importer une quantité proportionnelle de 80 à 100 % (jumelage) d'huile de palme étrangère en suspension des droits de douane.

Jusqu'à la veille de l'indépendance des pays africains producteurs, ce système reste en place : il assure une protection du marché mais pas d'organisation stable comme pour celui de l'arachide. Dès la fin de 1954, les disparités dans l'évolution des cours des palmistes et du coprah et les écarts mouvants entre les prix des huiles et ceux des graines sont facteurs de perturbation. Pour les huiles de palme, les produits traditionnels de médiocre qualité ne bénéficiant que d'une protection douanière sont à terme condamnés.

b) Le rôle des maisons de commerce dans la commercialisation est en déclin marqué.

Lorsque la liberté du marché des produits du palmier à huile est rétablie en juin 1949, la dernière entrave à la reconquête du contrôle de la commercialisation par les maisons de commerce est en principe levée. En fait jusqu'en 1960, rien n'est plus comme avant la guerre: leur rôle décline assez rapidement. Dans la mesure où elles continuent à "faire des produits", les firmes européennes commercialisent presque uniquement des palmistes.

- Le Dahomey - Togo.

Plus que jamais, ces deux territoires sont les grands vendeurs de produits du palmier de l'Afrique française. Sur le total A.O.F. - Togo, ils ont exporté 60 % des palmistes et 78 % de l'huile de palme en 1939 ; en 1960 ils sont respectivement à 64 et 97 % ! Autant dire qu'ils ont pratiquement l'exclusivité des exportations d'huile de palme, le Dahomey étant en fait le pourvoyeur presque unique . Les exportations qui oscillent entre 15.000 et 20.000 tonnes ont dépassé dans les années "cinquante" le niveau moyen d'avant-guerre, exception faite des années record 1930, 1935 et 1936. Mais l'organisation du commerce de l'huile a beaucoup évolué.

A partir de 1952-1953 où elles atteignent un niveau assez régulier de production, les usines du Plan fournissent avec 7.000 à 8.000 tonnes d'huile industrielle, la moitié des tonnages exportés par le Dahomey (cf tableaux 131 et 138). Il s'agit là d'un secteur qui échappe totalement à la commercialisation par les maisons traditionnelles. Les huiles chargées en camions ou wagons-citernes sont transportées directement à Cotonou. Les usines destinent aussi sans intermédiaires 7.000 à

8.000 tonnes de palmistes à l'exportation (cf tableau 138). C'est cette huile industrielle du Dahomey qui représente la plus grande partie des tonnages exportés à prix et contingents garantis après la signature du protocole du 2 mars 1954.

Le grand commerce ne traite plus que la moitié environ des tonnages d'huile de palme exportés par le Dahomey, soit moins que dans les années les plus déficitaires de l'avant-guerre et la moitié ou le tiers des plus favorables. Or, si l'on remarque l'expansion des ventes de palmistes, il faut bien admettre une progression des tonnages d'huile artisanale préparée. Déduction faite des palmistes vendus par les huileries, les fournitures d'amandes par l'artisanat ressortissent à la fin de la décennie 1950 pour 40.000 tonnes, soit environ 500.000 régimes qui doivent procurer dans les 31.000 à 32.000 tonnes d'huile (414). Pour 7.000 à 8.000 tonnes qui passent à l'exportation, près de 25.000 seraient utilisées sur place (415). Or, avant la guerre, la plupart des estimations avançaient 15.000 à 16.000 tonnes. L'expansion de la consommation de l'huile liée à la poussée de la population et sans doute à des progrès du niveau de vie est le fait essentiel au Dahomey-Togo de l'après-guerre (416). Le marché de l'huile de palme s'en trouve profondément modifié.

La demande locale en huile, surtout celle qui est légèrement salée ou "zomi" et en savon artisanal ou "akoto" détourne sur les marchés de la palmeraie et vers les villes l'essentiel des tonnages et alimente des transactions sans cesse accrues contrôlées par des revendeuses d'huile organisées en véritables réseaux à partir de Lomé, Cotonou ou Porto Novo. C'est en priorité que ces circuits sont approvisionnés car les prix locaux de l'huile de palme sont en moyenne beaucoup plus avantageux que ceux qui sont offerts par le commerce d'exportation : vers 1960, tant au Dahomey qu'au Togo, l'achat à la production par les revendeuses ne descend pas au-dessous de 40 - 45 frs le litre pour l'huile de qualité médiocre (huile III), alors que le grand commerce ne peut acheter au maximum qu'à 38 frs le kilo (cf tableau 132) (417). Si l'on ajoute la

---

(414) Maga (H). La production des corps gras végétaux au Dahomey et ses perspectives d'avenir. Oléagineux de la zone franc. ouv.cit. pp.361-374, cf p.362.

(415) Les exportations clandestines d'huile du Togo vers le Ghana qui est en déficit, sont sans doute très importantes. Vers 1954, elles sont estimées à 500 tonnes en provenance du cercle de Tsévié.

(416) Marchés Tropicaux, 16 novembre 1963, p.2.709.

(417) La densité de l'huile de palme variant de 0,920 à 0,945 à 15°cent., un kilo d'huile représente en moyenne 1,07 litre.

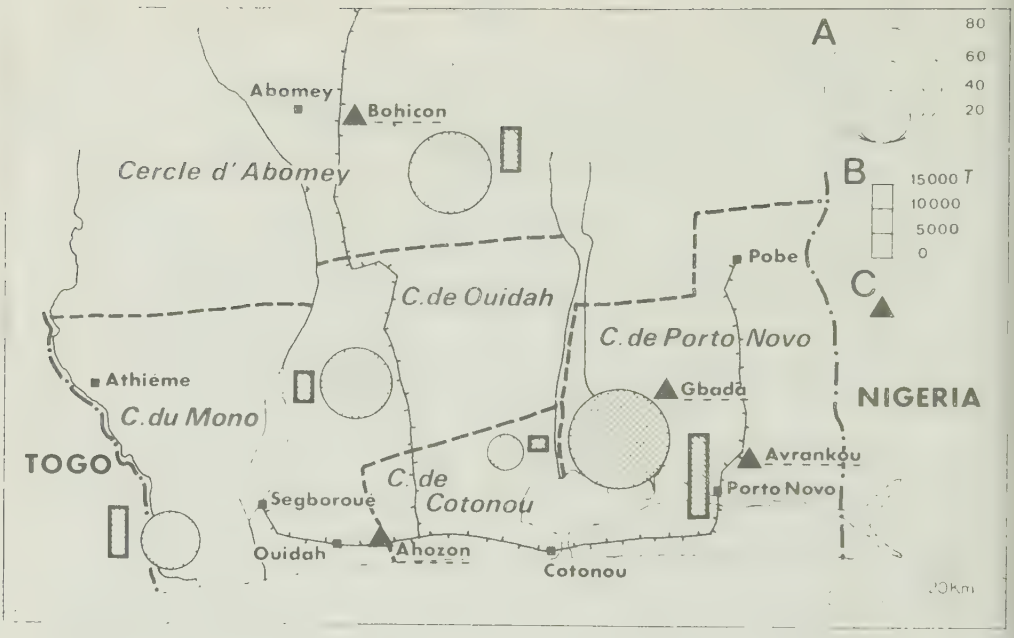

Figure 182 : Moyenne annuelle de commercialisation d'huile de palme et de palmistes par cercles du Dahomey dans la décennie 1950.

A) Tonnages d'huile B) Palmistes C) Huileries du Plan

concurrence faite à l'achat des produits par les usines du Plan (418), il apparaît qu'à la différence de l'avant-guerre, le marché de l'huile de palme n'est plus contrôlé par les grandes firmes. Elles doivent se contenter de l'acquisition des surplus dans les grandes régions productrices traditionnelles où sont installées les usines : cercles de Porto-Novo, Ouidah et Abomey. Elles continuent d'acheter dans les régions marginales : Grand Popo, Athiémé, Sakété, de faibles quantités. Ainsi, du

(418) Selon l'IRHO, "Le palmier à huile dans le Sud-Togo", ouv.cit. p.51, vers 1960, les femmes qui fabriquent l'huile achètent souvent les fruits à 8 frs CFA le kg. Or l'usine d'Alokoegbé paie alors les régimes 3 frs. Ceux-ci recelant 50 à 55 % de leur poids en fruits, le prix d'achat de ces derniers se situe donc autour de 6 frs. Le producteur a donc intérêt à livrer à l'artisanat. Mais les femmes ne peuvent traiter qu'une partie des régimes de la palmeraie. La vente à l'usine deviendrait avantageuse si le paysan se décidait à récolter toute la production des arbres.

fait du recul des tonnages manipulés et du caractère saisonnier des opérations d'achat, le commerce de l'huile est-il de moins en moins apte à entretenir un niveau de transactions satisfaisant pour les sept ou huit maisons d'import-export principales qui se trouvent partout en concurrence : C.F.A.O., S.C.O.A., Walkden, J.Holt, G.B.Ollivant dans les deux pays, C.I.C.A., Valla et Richard au Dahomey, U.A.C., la Société générale du Golfe de Guinée et Eychenne au Togo.

L'achat des palmistes fournis par la cueillette sur les régimes tombés à terre ou par l'artisanat devient,et de loin,l'activité principale de ces firmes. Déduction faite des tonnages exportés par les huiliers, ces dernières manipulent des quantités supérieures à celles de l'avant-guerre. Après 1957, du fait du relèvement des prix, elles dépassent 50.000 tonnes annuelles. Ce commerce,qui est régi par les règlements sur le conditionnement : interdiction de plus de 2 % de corps étrangers, bon séchage, absence de moisissures etc... a tendance à s'étaler sur toute l'année : au concassage manuel des coques en saison sèche, s'ajoute l'utilisation des moto-concasseurs (419). Ceux-ci sont aux mains des S.P., de gros propriétaires ou de traitants africains ou libano-syriens qui cumulent ainsi la valeur ajoutée du concassage à leurs profits commerciaux. Les trois principales maisons d'exportation : CFAO, SCOA et J.Walkden, manipulent chacune en moyenne plus de 10.000 tonnes d'amandes par an. S'y ajoutent les tonnages d'huile et de produits variés: café, cacao au Togo, coprah etc... En 1953, chacune des firmes précédentes emploie au Dahomey plus de vingt européens et 200 à 300 africains, sans compter les nombreux traitants africains et libano-syriens (420). Mais déjà elles se sont largement reconverties dans le "secteur technique" qui intéresse plus l'équipement que la consommation.

- La Côte d'Ivoire.

Le retour à une situation commerciale normale est assez laborieux après la guerre en Côte d'Ivoire. Le manque de main d'oeuvre sévit dès la levée des mesures de coercition : partout en 1946 et 1947, on signale des désertions, le manque de bois de chauffe perturbe

---

(419) Vers 1960, 108 moto-concasseurs à palmistes sont en service au Dahomey dont 80 dans le cercle de Porto-Novo. Il s'ajoute 12 moto-presses. Au même moment, il existe 44 moto-concasseurs au Togo. Leur capacité est de 6,000 tonnes mais ils ne traitent que 2.283 T en1958

(420) Lombard (J). art.cit. p.80.

le fonctionnement des chemins de fer et le mauvais état du wharf de Port Bouet ajoute à la désorganisation générale des circuits commerciaux (421). C'est seulement en 1948 que les affaires retrouvent un volume normal. En fait, si les transactions sur les palmistes atteignent puis dépassent le niveau d'avant-guerre, celles sur l'huile ne le retrouveront jamais. Il s'agit là d'une évolution similaire à celle du Dahomey-Togo mais selon des modalités assez différentes. Comme au Bénin, la consommation locale d'huile ne cesse de croître : en 1960, elle est estimée à 26.500 tonnes tant pour les besoins de l'alimentation que pour ceux de la savonnerie, alors qu'elle n'aurait été que de 15.000 tonnes environ après la guerre (422). Les besoins deviennent tels qu'à la fin de la décennie 1950, la Côte d'Ivoire importe chaque année quelques milliers de tonnes d'huile : en 1960, alors que les usines fournissent 3.500 tonnes et l'artisanat sans doute près de 17.000, il faut en importer plus de 4.000 tonnes (423). Il n'y a donc pratiquement plus place pour un commerce d'exportation de l'huile : seules quelques centaines de tonnes sortent de la Côte d'Ivoire, hormis les cas d'années exceptionnelles comme 1957 où les 2.000 tonnes sont approchées. Une des raisons essentielles de ce recul est le développement de l'industrie de l'huile et du savon dans le Sud-Est, c'est-à-dire la seule région fournissant des tonnages réguliers d'huile artisanale.

Lorsque la décision a été prise de construire l'huilerie du plan à Dabou, le commerce se montre hostile car il sent bien que la production du pays adioukrou va lui échapper. Or c'est la grande région d'achat de l'huile. Dès 1948, alors que se pose la question de la gérance de la future usine, les renseignements recueillis montrent que le projet a contre lui tous les milieux du commerce local (424). En fait, les débuts de l'usine en 1951 sont difficiles et dès 1952 c'est le conflit : d'importants achats d'huile artisanale sont faits par le commerce à des prix qui rendent peu rémunératrice la livraison des

---

(421) Marchés coloniaux, 22 juin 1946, p.620.

(422) Comme au Dahomey les prix de l'huile sur les marchés sont beaucoup plus élevés que ceux offerts par le grand commerce : en 1954 à Dabou, les femmes vendent l'huile 50 frs le kg, alors que les traitants en offrent 32 frs !

(423) Marchés tropicaux et méditerranéens, 15 juin 1963, pp.1331-1334.

(424) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Lettre du Gouverneur de la Côte d'Ivoire au Haut Commissaire en A.O.F. (27 octobre 1948).

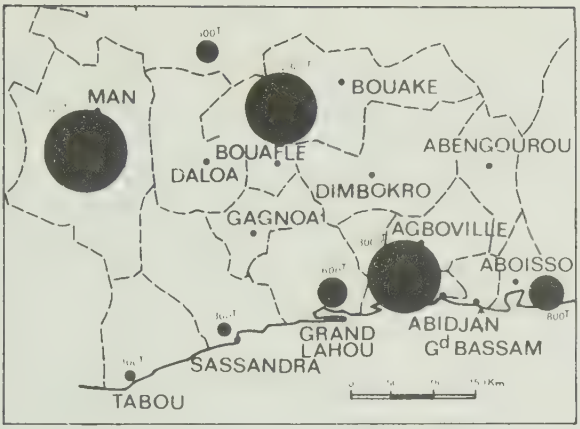

Figure 183 : Moyenne annuelle de commercialisation des palmistes par cercles de Côte d'Ivoire dans les années 1950.

(Chambre de commerce d'Abidjan).

régimes à l'usine : en mai, faute d'approvisionnement, elle interrompt ses activités. Une solution au conflit commerce-industrie n'est trouvée qu'en 1953 : le commerce s'engage à ne plus acheter d'huile dans le périmètre de collecte de l'huilerie (425).

Hormis des achats accidentels de petits lots d'huile, le commerce ne joue pratiquement plus aucun rôle dans les exportations puisque c'est l'huilerie de Drewin qui fournit l'essentiel des modestes tonnages vendus à l'extérieur. Il ne reste plus guère aux firmes que les transactions sur les palmistes, encore faut-il remarquer que leur expansion assez vigoureuse après 1955 est imputable pour 3.000 à 4.000 tonnes à l'industrie. Le grand fait nouveau de la période est le rôle sans cesse croissant joué par les régions éloignées de la côte dans la traite des palmistes : les cercles de Bouaké et surtout de Man où les fruits des palmiers locaux sont très peu riches en pulpe, fournissent des palmistes de cueillette. Ainsi, assez paradoxalement, le centre de gravité des activités du commerce d'exportation des produits du palmier se déplace vers l'intérieur du pays, l'amélioration du réseau routier permettant le déblocage de ces régions. Il faut remarquer cependant que ce ne sont plus pour les factoreries que des activités très secondaires en comparaison

(425) Selon Dupire (M) et Boutillier (J). ouv.cit., les ventes aux maisons de commerce pour l'ensemble du pays adoukrou en 1954 sont tombées à 400 tonnes d'huile et quelques centaines de tonnes de palmistes ; or elles étaient de plus de 3.000 tonnes d'huile avant la guerre. En 1949-50, 3.000 tonnes aussi auraient été commercialisées.

de la commercialisation de produits comme le café ou le cacao : dès 1953, les exportations de palmistes (11.180 tonnes) ne représentent déjà plus en poids que 3,80 % des sorties de Côte d'Ivoire et en valeur, avec 292 millions CFA, que 1,53 % du total. En 1960, l'ensemble des produits du palmier ne dépasse pas, tant en poids qu'en valeur, 1,6 % du volume total des ventes de la Côte d'Ivoire à l'étranger. L'ère du développement économique accéléré de la Côte d'Ivoire commence, or, paradoxalement pour ce pays favorable à sa culture, le palmier à huile n'y joue pratiquement aucun rôle !

- Des exportations accrues de palmistes de Casamance et de Guinée.

La Casamance et la Guinée connaissent à la fin de la décennie 1940, une bonne période pour le commerce des palmistes : la demande est encore forte et les prix qui jusque vers 1949 étaient peu rémunérateurs, bénéficient d'une flambée qui encourage les producteurs (426). Mais, si le Sénégal ne retrouve pas le niveau d'exportations d'avant-guerre, la Guinée dépasse ses meilleures "performances" d'alors (cf tableau 79) : l'année 1951 marque un record : 31.624 tonnes exportées (cf tableau 131). Mais dans cette dernière colonie, l'amélioration des cours n'explique pas tout : en 1950, un fait essentiel intervient : c'est l'ouverture de la route N'zerekoré - Monrovia, c'est-à-dire le déblocage de la Guinée forestière puisqu'elle n'est plus qu'à 400 kms de la mer, contre 1.100 vers Conakry. Alors chaque année, cette région jusque là enclavée, exporte au moins 10.000 tonnes de palmistes, soit environ la même quantité que les "Rivières" auparavant fournisseurs presqu'exclusifs ! Mais ce bel essor se ralentit à partir de 1952 du fait du net repli des cours. Jusqu'à la fin de 1958 où la Guinée accède à l'indépendance, le territoire commercialise en moyenne 20.000 tonnes de palmistes, ce qui n'est pas négligeable et justifie les opérations de "reconnaissance, de mise en défense et d'aménagement des meilleures palmeraies" entreprises timidement à partir de 1950 dans le cadre du "Secteur de régénération de la palmeraie" (427).

---

(426) Une lettre signée P.Soucail (8 février 1945) adressée de Bordeaux à M.le Gouverneur du Sénégal, signale dès avant la fin de la guerre l'inquiétude du commerce du fait du recul des ventes de palmistes en Casamance (2.144 T. en 1940, 700 en 1944) lié à l'avilissement des cours officiels : 1.620 frs la tonne en 1945 contre 1.700 en 1942 : "L'indigène ne se donnera pas la peine de récolter".

(427) Arch.Nat. Dakar, 1 R 139. Document anonyme "Aménagement de la palmeraie en Guinée", 16 pp. dactylographiées sans doute en 1951.

Les grands problèmes, en dehors de ceux que pose l'amélioration de la palmeraie, sont alors en Guinée d'ordre technique et commercial. Tous les rapports des spécialistes et des commerçants déplorent la mauvaise qualité du produit. Environ 25 concasseurs sont en service en Basse-Guinée, mais ils sont entre les mains d'un personnel à compétence douteuse et mal entretenus, les amandes sont triées en hâte : "Le commerce se plaint de recevoir des produits plus impurs qu'avant l'installation des concasseurs" (428). En fait, la plus grande partie des tonnages livrés provient du concassage manuel, mais la qualité n'est pas pour autant satisfaisante ! L'achat aux producteurs est devenu une spécialité de libano-syriens installés dans tous les points de traite où ile ne laissent que peu de possibilités aux traitants africains. Or, pris entre la nécessité de maintenir des cours "attractifs" aux producteurs et les tendances constantes à la baisse qu'imposent les grandes maisons du fait de la chute des cours à partir de 1952, ils ne réalisent au mieux que de faibles bénéfices sur le produit et se trouvent de l'avis unanime en position précaire. Les firmes qui les commanditent ont de plus en plus de difficultés à trouver un placement intéressant dès lors qu'elles exportent. Cette traite traditionnelle qui rapporte environ 500 millions CFA ne représente plus que 10 % des sorties en valeur de la Guinée.

En Casamance, comme par le passé, la vente des palmistes n'est qu'un appoint aux ressources procurées par l'arachide. Elle ne retrouve d'ailleurs pas son niveau d'avant-guerre et d'une année à l'autre, elle connaît une grande irrégularité (tableau 131). Pour le commerce, les transactions sur le produit sont assez secondaires et ce sont certains huiliers, comme la S.E.I.C. et surtout Petersen ou leurs correspondants, qui deviennent les principaux acheteurs car une partie importante des tonnages commercialisés est utilisée par les savonneries dakaroises (cf p.747).

Entre 1945 et 1960, la structure du commerce des produits du palmier à huile en A.O.F. connaît de grands changements. L'industrialisation et L'expansion des échanges locaux enlèvent une partie des tonnages aux circuits contrôlés par les grandes maisons, lesquelles se limitent de plus en plus à un rôle d'acheteurs en gros et d'exportateurs des palmistes, alors que les traitants africains et libano-syriens

(428) Document cité note 417, cf p.15.

assurent l'essentiel des opérations d'achat. La spécialisation du commerce souhaitée depuis longtemps (cf p.621) est alors en bonne voie.

2) Les progrès de l'industrie de l'huile de palme : les huileries du Plan.

Dès 1946, la Direction du Plan du Ministère de la France d'Outremer met au point en collaboration avec l'I.R.H.O. un plan de mise en valeur et d'exploitation rationnelle des palmeraies d'Afrique occidentale. L'ouverture de plantations et la rénovation de la palmeraie naturelle étant de toute évidence des oeuvres de longue haleine, les Pouvoirs publics se prononcent pour l'implantation immédiate d'usines qui permettraient l'obtention d'un meilleur rendement des fruits, traités auparavant par les méthodes traditionnelles et l'utilisation des régimes jusqu'alors non récoltés (429).

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le potentiel des usines de palme implanté en A.O.F. est très faible. Rien n'existe au Dahomey à l'exception de la petite usine de la station de Pobé (cf p.688) qui fournit en moyenne moins de 300 tonnes d'huile par an (430). Au Togo, l'huilerie d'Agou ne produit que quelques dizaines de tonnes d'huile. Seule la Côte d'Ivoire a un potentiel plus important (cf p.688). En janvier 1946, l'I.R.H.O. reprend les palmeraies et les usines de La Mé et de Grand Drewin. L'huilerie de La Mé est plutôt une installation expérimentale qui ne fournit guère plus de 400 tonnes d'huile par an. Celle de Drewin, rénovée en 1947-48, n'atteint pas 1.000 tonnes (431). En juin 1946, l'usine de Mopoyen de l'Union tropicale de plantation a fermé ses portes par suite de manque d'approvisionnement dû à la pénurie de main d'oeuvre (432). Reprise par l'I.R.H.O. en avril 1948, elle est modernisée. Il n'en reste pas moins qu'en 1950, la Côte d'Ivoire ne produit guère plus de 1.500 tonnes d'huile industrielle.

---

(429) Les huileries de palme du Plan : Chroniques d'Outremer, Ministère de la France d'Outremer, juillet-août 1957, n°37, pp.32-37, cf p.32.

(430) La station et l'usine gérées jusqu'au 1er janvier 1946 par le Service de l'agriculture sont alors passées sous le contrôle de l'IRHO.

(431) En fait, sa production maximum durant cette période est de 570 T. d'huile et 396 de palmistes en 1958. Il s'agit d'une huile de qualité, riche en carotène qui bénéficie de primes et est alors entièrement exportée.

(432) Elle n'a produit que 273 T. en 1946, alors que sa capacité est de 2.000 T. Elle devait en principe traiter les fruits fournis par les 2.000 hectares de la plantation.

La carence criante, par comparaison avec l'huilerie d'arachide, de l'industrie de l'huile de palme en A.O.F. justifierait à elle seule une action vigoureuse. Elle s'avère indispensable dès avant le retour à une situation de marché normale si l'on veut éviter que les territoires français ne se laissent davantage distancer par des concurrents dont la politique vigoureuse de reconstruction ou de réorganisation de l'appareil productif commence à porter ses fruits après 1950.

TABLEAU 136 - Tonnages de produits du palmier commercialisés par les principaux producteurs en 1938, 1950 et 1954 (milliers de tonnes métriques).

	HUILE DE PALME			PALMISTES		
	1938	1950	1954	1938	1950	1954
Territoires britanniques :						
- Nigeria	122	170	220	307	387	469
- Autres terr.afric.	2	2	2	82	72	80
- Malaisie	52	54	55	9	11	14
TOTAL	176	226	277	398	470	563
Territoires français :						
- A.O.F.	15	14	16	71	92	85
- Autres territoires	15	8	6	56	50	38
TOTAL	30	22	22	127	142	123
Territoires portugais	6	18	17	23	32	23
Congo belge	81	181	195	91	128	119
Indonésie	226	126	169	48	30	44
Divers	2	6	2	56	56	60
TOTAL MONDIAL	521	579	689	705	828	888

Source : Les oléagineux O.E.C.E., ouv.cit., pp.334-335.

Figure 184 : L'industrie des oléagineux en Afrique occidentale française à la veille de 1960
1) Huileries arach.Lesieur (L) 150.000 T.décort. 2) Huileries de palme : Gbada, 20.000 T.de régimes 3) Savonneries super.à 10.000 T. 4) Huileries mixtes : cercle noir, capacité de tritur.arach. 5) Traitement du sésame 6) Utilisation du karité.

Enfin, il s'agit, comme pour les actions en faveur de l'arachide, de concilier le progrès social et l'expansion économique dans le cadre du plan de mise en valeur de l'A.O.F. Les usines valoriseront les fruits apportés par les populations locales puisqu'elles fournissent un rendement très supérieur en huile de bien meilleure qualité que celle fournie par les procédés traditionnels. De plus, surtout dans les régions à main d'oeuvre peu nombreuse, elles libèreront le potentiel de travail considérable accaparé jusque-là par le transport des fruits et le traitement des produits : les palmeraies délaissées pourront être mises en valeur. Enfin, les actions de rénovation des palmeraies et l'ouverture de plantations qui accompagnent les usines accroîtront considérablement les revenus locaux.

Dès le 21 janvier 1946, une conférence tenue à Dakar sur le plan de mise en valeur de l'A.O.F. prévoit à échéance rapprochée la production de 400.000 tonnes d'huile de palme et de 200.000 tonnes de palmistes, dont la moitié environ par l'A.O.F. De nombreuses petites usines, d'une capacité de 1.000 tonnes d'huile chaque, traiteront les fruits de la palmeraie naturelle en attendant l'entrée en production,

sept à huit ans, des plantations de 500 à 2.000 hectares qui accompagneront chaque implantation industrielle (433). Dès la fin de l'année, ces projets totalement irréalistes, sont ramenés à des proportions plus modestes quoique très ambitieuses : dans 20 ans, l'A.O.F. produira 145.000 tonnes d'huile sur les 265.000 espérées de l'Afrique française (434). "Sur le terrain", les ambitions se limitent à quelques réalisations immédiates : en décembre 1946, les services du Plan de l'A.O.F. prévoient la construction de cinq usines au Dahomey, une de 4.000 tonnes de capacité en huile et quatre de 1.000 tonnes qui seront rapidement doublées (435). Déjà l'I.R.H.O. avait travaillé sur cette question avec les services du plan, aussi le projet prend-il rapidement tournure.

En janvier 1947, une mission est accomplie par trois spécialistes, A. Michaux, A. Rancoule et R. Wouters, afin de déterminer les sites les plus favorables au Dahomey, mais aussi en Côte d'Ivoire et au Cameroun (436). Sur leur proposition, la Direction du Plan décide la construction de huit usines en A.O.F., au Togo et au Cameroun.

Le choix des emplacements est dicté par deux principes essentiels : les usines doivent être rentables sur le plan de la concurrence internationale, aussi le rayon de collecte en palmeraie naturelle ne pourra dépasser 30 kms et elles seront situées à peu de distance d'un port.

La phase de réalisation commence dès le début de 1948 après qu'un premier crédit de 300 millions métro ait permis de commander les appareils d'huilerie à la Maison Stork d'Amsterdam (437). C'est l'I.R.H.O. qui est chargé de l'entreprise. Au début de 1954, la dernière construite des huit usines, celle d'Edéa au Cameroun, procède aux essais de son matériel. En dépit des difficultés considérables : mort à la tâche

---

(433) Arch.Nat. Dakar, Série 1 R moderne 1 R 154, Huileries de palme, 1945-1950.

(434) Desporte (J). art.cit. p.1205.

(435) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Lettre du Directeur du Plan R.Saller au Gouverneur du Dahomey (23 déc.1946). Il y aurait une usine de 2.000 tonnes à Adjara et celles de 1.000 tonnes seraient construites à Allada ou Ouidah, Abomey ou Bohicon, Adjohon et Athiémé.

(436) R.Michaux avait une grande connaissance des plantations de palmiers en Extrême-Orient, A.Rancoule une longue expérience des conditions de production en Afrique et R.Wouters était spécialiste des questions de manutention, de transport et de stockage de l'huile.

(437) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Lettre de R.Saller au Haut Commissaire, 17 avril 1947.

de trois directeurs de chantiers, pénurie de matériel et de matières premières et manque de main d'oeuvre, l'entreprise a été menée à bien et 1,7 milliard métropolitain investi (438).

Dès 1947, alors que la construction des premières usines n'a pas débuté, intervient une longue polémique entre firmes concurrentes, désireuses d'obtenir la gérance des usines en dépit d'un cahier des charges très exigeant : la société retenue aura la responsabilité de l'usine pour huit ans (dont trois d'expérimentation), elle devra fournir le matériel de transport, le mobilier et assurer l'entretien des pistes. Pendant la durée de la Convention, elle aura le monopole d'achat des régimes et fruits de palme dans un périmètre défini, mais elle devra payer les 100 kgs de régimes au comptant sur la base du prix de six kilos d'huile indigène, plus quatre kilos de palmistes. La firme devra distribuer au moins 33 % de son capital à des actionnaires autochtones (439). Le 26 août 1947, le Ministre de la France d'Outremer adresse au Haut-Commissaire en A.O.F. la liste des 24 firmes qui ont posé leur candidature : en décembre 1948, il n'en reste plus que 4 pour le Dahomey. Les trois conditions exigées : compétitivité industrielle, moyens financiers suffisants et bonne connaissance du pays permettent d'en éliminer deux. Ne sont plus alors en présence que les Savonneries Fournier-Ferrier et la Société d'Etude du palmier à huile de Marseille (440). La désignation de la première pour la gérance des huileries de Gbada et Avrankou (31 décembre 1948) déchaîne les protestations de l'autre, soutenue par les industriels marseillais V.Régis et Rocca Tassy et les firmes coloniales C.F.A.O. et S.C.O.A. entre autres. En Côte d'Ivoire, la désignation de la même maison Fournier-Ferrier pour la gestion de l'huilerie d'Acobo-Dabou (31 mars 1948) suscite elle aussi des remous, car la firme A.Blohorn

---

(438) Poujade (R). L'I.R.H.O. et les huileries du Plan. Dans I.R.H.O., vingt ans d'activité 1942-1962, numéro spécial d'Oléagineux, avril 1962, 448 pp., pp.413-417, cf p.414.

(439) Arch.Nat. Dakar 15.154. Convention de gérance pour les usines d'extraction d'huile de palme de Bohicon et d'Ahozon.

(440) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Procès-verbal de la réunion de la Commission chargée de désigner le gérant des huileries de palme, 3 déc. 1948. La Société d'Etude du palmier à huile a été créée en juin 1943 à Marseille pour "toutes questions d'intérêt général concernant les huiles de palme et les palmistes". Elle groupe alors sous la présidence de M.Guithard, Président de la C.F.A.O. 13 maisons coloniales, 4 banques et 116 firmes industrielles dont... Fournier-Ferrier et la Société Palme.

(Huileries et Savonneries des lagunes d'Abidjan) qui a fourni toutes les références requises (10 janvier 1948), introduit un recours contre la décision : "Ce privilège énorme (en faveur de Fournier-Ferrier) ne peut avoir comme conséquence que d'anéantir tout le travail de mise en valeur fait chez nous" (441). Enfin une troisième source de litige intervient au sujet de la gérance de l'installation de transport de stockage et déchargement des huiles en vrac prévue à Cotonou : la Société Palme et la Sotrasol se la disputent (442).

C'est donc dans une certaine confusion que va intervenir le démarrage des différentes installations (443). Finalement, la Société Fournier-Ferrier conserve la gestion des Usines d'Avrankou et de Gbada par l'intermédiaire de la "Société des Huileries modernes du Dahomey" (S.H.M.D.) qu'elle crée selon les termes de la convention de gérance. Par contre, les deux usines de Bohicon et d'Ahozon sont confiées à l'I.R.H.O. L'installation de stockage de Cotonou inaugurée le 4 avril 1955 (444) est attribuée à la S.A.S.E.M. (Société Africaine de Stockage et d'Embarquement) créée le 9 mai 1952 à laquelle participent la Société Palme, la Sotrasol, la C.F.A.O. et la S.H.M.D. Au Togo, c'est l'I.R.H.O.

---

(441) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Lettre du 2 avril 1948 des Huileries-savonneries des lagunes à M.le Président du Conseil Général de la Côte d'Ivoire reproduite dans un dossier adressé par le Gouverneur de la Côte d'Ivoire au Haut-Commissaire (26 août 1949).

(442) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Stockage et embarquement en vrac des huiles de palme à Cotonou (juin-juillet 1950). La Société Palme a été créée à Cotonou en juin 1932 par les maisons françaises et britanniques de la place. Elle fait partie de la Société d'Études du palmier à huile. La Sotrasol (Société pour le transport et le stockage des Oléagineux) a été créée le 10 juillet 1946, au capital de 40 millions, avec l'appui du Directeur du Plan et de la section des corps gras. Un des arguments de la Sotrasol contre la Société Palme où "Unilever a une grosse participation" est que celle-ci envisage "le transit des huiles par Lagos , sous le contrôle du Gouvernement anglais". Lettre de M.Curial de Brevannes au Cabinet du Gouverneur général, 11 mai 1948.

(443) Marchés coloniaux, 9 avril 1955, p.970.
Arch.Nat. Dakar 1 R 154 : "Les essais de Dabou vont commercer alors que nous ne savons pas si la convention a été signée... ce n'est pas sérieux". Lettre de M.Verney, Chef du bureau économique d'Abidjan à destinataire anonyme, 3 octobre 1950.

(444) Marchés coloniaux du 8 avril 1955, p.970.

TABLEAU 138 - La production des Usines du plan jusqu'en 1960 (A.O.F.& TOGO)

ANNEES	DAHOMEY									
	AVRANKOU		GBADA		BOHICON		AHOZON	
	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes
1950-51	1113	835						
1951-52	1394	1119	539	496				
1952-53	1362	1117			490	423		
1953-54	2747	2300	776	557	1069	1008	782	609
1954-55	1981	1648	2207	1932	1007	917	863	726
1955-56	3569	3152	1823	1528	1989	1751	1976	1563
1956-57	3072	2929	1436	1265	1710	1553	2250	1817
1957-58	2861	2460	2124	1895	2370	2193	3066	2347
1958-59	4228	3679	1745	1503	1166	1035	1626	1119
1959-60	3666	3107	1182	980	2047	1994	2834	2182

ANNEES	COTE D'IVOIRE Acobo-Dabou		TOGO Alokoégbé		PRODUCTION TOTALE DES HUILERIES DU "PLAN"	
	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes	Huile	Palmistes
1950-51	803	549			1916	1384
1951-52	1032	724			2965	2339
1952-53	1204	856			3056	2396
1953-54	1737	1186	615	551	7726	6211
1954-55	1608	1019	865	739	8531	6981
1955-56	2606	1616	711	581	12675	10195
1956-57	2464	1515	351	296	11283	9375
1957-58	2605	1682	295	301	13321	10878
1958-59	2072	1420	145	123	10982	8879
1959-60	2746	1700	491	454	12966	10417

qui est chargé de la responsabilité de l'huilerie d'Alokoégbé ; quant à la Côte d'Ivoire, un compromis est intervenu (6 février 1951) : la Société Fournier-Ferrier Afrique conserve la gérance d'Acobo-Dabou, l'huile produite sera écoulée par la Société Palme qui la délivrera dans la proportion de deux parties pour la Société Blohorn et pour une à la savonnerie de Dabou. Pour les ventes de savon, la première société pourra écouler en A.O.F. des quantités doubles de celles fournies par l'usine de Dabou, soit 3.200 tonnes contre 1.600 en 1951 (445). Enfin pour l'usine d'Alokoégbé au Togo, alors que l'installation terminée en décembre 1951 est remise en juin aux autorités du territoire, c'est en fin de 1953 seulement que la "Société fermière de l'huilerie d'Alokoégbé" passe avec l'Administration une convention provisoire d'exploitation de cinq ans; le 7 décembre, l'usine commence à produire (446).

En 1953-54, les 6 usines du plan d'A.O.F. et du Togo sont toutes en fonctionnement ; dès lors les tonnages d'huile fournie vont croître régulièrement pour atteindre près de 13.000 tonnes en 1960, alors que la capacité théorique est de 17.250 tonnes (cf tableau 137). Cependant leur marche n'est pas exempte de graves difficultés.

a) En Côte d'Ivoire, les débuts de l'huilerie d'Acobo-Dabou sont laborieux du fait de l'insuffisance notoire de son approvisionnement en régimes de palme : "En 1951, au lieu de 40.000 tonnes de régimes attendues, 8.500 tonnes lui sont livrées" (447). M.Dupire et J.Boutillier montrent dans le détail les aspects et les causes de ces difficultés : bouleversement des habitudes traditionnelles d'exploitation de la palmeraie, manque de grimpeurs et concurrence du cacao du fait de l'avilissement des cours des produits du palmier (448).

---

(445) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Accord du 6 février 1951 et lettre de M.Verney au Directeur général des services économiques de l'A.O.F., Abidjan, 1er mars 1951.

(446) I.R.H.O. Le palmier à huile dans le Sud-Togo. sept. 1962, ouv.cit. T.II, rapport technique : propositions et devis, 127 pp., cf pp.2-39, l'huilerie de palme d'Alokoégbé.

(447) Dupire (M), Boutillier (J). Le pays adioukrou et sa palmeraie, étude socio-économique. ORSTOM, L'homme d'Outremer, n°4, 1958, 100 p.

(448) Voir aussi Sourniès : A propos des Huileries de palme : Etudes éburnéennes, 1956, pp.216-219.

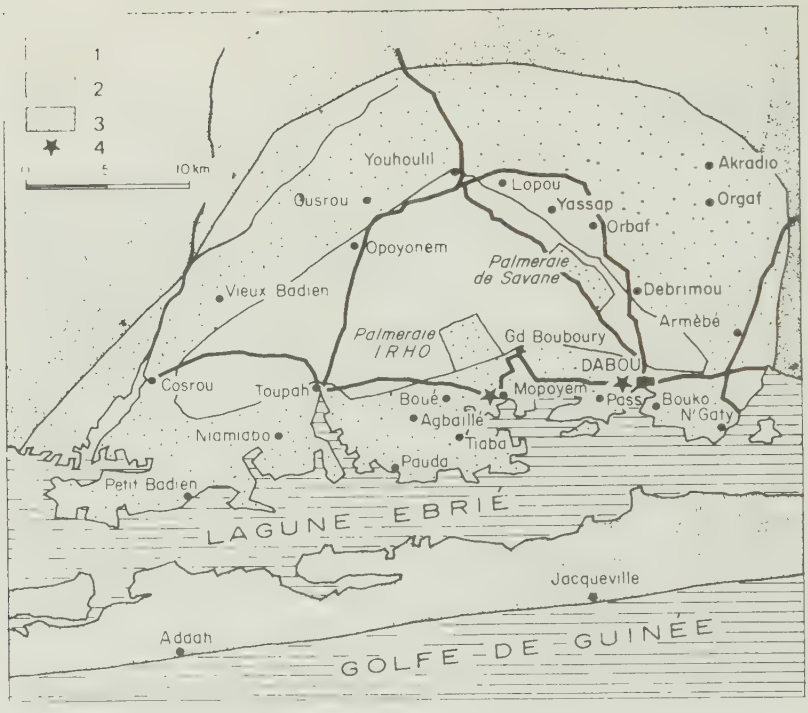

1) Palmeraie 2) Savane 3) Forêt dense 4) Huilerie

Figure 185 : Carte de la région adioukrou à l'implantation de l'huilerie d'Acobo.

(D'après Dupire (M) et Boutillier (J). ouv.cit.).

En fait sur le moment, le site de l'usine peut être discuté puisqu'elle est implantée à l'extrême Est d'une sorte de couronne de palmeraies qui, au Nord de la lagune Ebrié sur 30 kilomètres environ de long, enserre la clairière de savanes où est sise la plantation de Mopoyem de l'I.R.H.O. Toute la partie ouest de la région productrice se situe à 20 ou 30 kilomètres de l'huilerie. Or, selon les estimations de l'époque, l'ensemble de la palmeraie adioukrou fournissait à l'artisanat seulement 35.000 tonnes de régimes, soit moins que la capacité de l'usine. Le seul élément rassurant est la possibilité d'étendre la plantation en savane. Mais pour de longues années, l'usine doit s'en remettre avant tout à l'approvisionnement de la palmeraie naturelle.

En mai 1952, l'huilerie qui ne fonctionnait que quatre jours par semaine arrête son activité. Elle rouvre en 1953 mais n'offre plus que 2,40 frs le kilo de régime contre 4,5 précédemment. Il n'empêche qu'en 1953, elle subit une perte de 14 millions CFA, couverte par une subvention. A partir de 1954, le prix d'achat étant relevé à 2,75 frs s'amorce une reprise : elle reçoit près de 18.000 tonnes de régimes dont 1.800 proviennent de la plantation de Mopoyem de l'I.R.H.O. Dès lors, une partie de la production de l'usine est liée à cet approvisionnement; à partir du 12 mai 1958, l'huilerie I.R.H.O. de Mopoyem est arrêtée et la récolte de régimes de la plantation est livrée à Acobo : 4.782 tonnes en 1958, 9.282 en 1959. En 1960, l'usine vend 2.746 tonnes d'huile destinée essentiellement aux usages locaux, 344 tonnes pour l'alimentation et surtout 2.402 tonnes pour les Huileries et savonneries des lagunes à Abidjan. La part majeure de la firme Blohorn dans la clientèle de l'usine est en partie la cause d'une nouvelle organisation de la société gérante. En juillet 1959, est créée la "Compagnie fermière des huileries de palme" au capital de 60 millions CFA, chargée d'exploiter la palmeraie de Dabou et l'huilerie d'Acobo. Les principaux actionnaires sont les Huileries et savonneries des lagunes et la Société agricole et industrielle de la Côte d'Afrique (S.A.I.C.A.) qui détient 60 % du capital (449). Dès sa création, la Société décide de porter le potentiel de l'usine à 6.000 tonnes d'huile.

L'Huilerie d'Acobo-Dabou est donc la principale huilerie de palme industrielle de la Côte d'Ivoire. S'ajoutent à sa production les tonnages modestes fournis par les usines I.R.H.O de Grand Drewin et de La Mé, soit en moyenne 500 et 300 tonnes. En 1960, ce sont environ 6.000 tonnes d'huile industrielle qui sont fabriquées en Côte d'Ivoire. Or il s'agit d'une production très insuffisante, eu égard aux progrès déjà évoqués de la consommation, mais surtout aux demandes de l'industrie d'aval - huilerie alimentaire et savonnerie.

---

(449) La S.A.I.C.A. (capital 130 millions CFA) succède à l'ancienne société Fournier-Ferrier Afrique - y entrent comme actionnaires le Groupe Blohorn et la Banque Worms - son Président directeur général, P.H.Siriex est aussi PDG de la Compagnie Française du Haut et Bas Congo, de la Compagnie fermière des huiles de palme, Administrateur de la Société franco-africaine de raffinage (F.A.R.) et membre du bureau du Syndicat des producteurs d'oléagineux d'Outremer (S.P.O.M.). Le Groupe Unipol, dont Fournier-Ferrier devient une filiale, entre à la SAICA après 1960.

Cette industrie est essentiellement représentée par la firme Blohorn. Les Huileries et savonneries des lagunes installées à Abidjan au fond de la baie de Cocody, connaissent entre 1950 et 1960 un bel essor : de moins de 3.000 tonnes, la production de savon passe à 11.298 tonnes. Non seulement le marché ivoirien en large expansion est ravitaillé en savons "Palme" ou "Hélios", mais la firme peut exporter 2.350 tonnes vers le reste de l'A.O.F. en 1960. Entre temps, elle a considérablement diversifié ses activités. En 1953 est créée la "Société franco-africaine de raffinage" (F.A.R.) qui reprend à Abidjan la petite installation de l'"Huilerie abidjanaise" (450). Dès 1955, l'usine agrandie et rénovée fournit de l'huile de table raffinée de palme, de coprah et d'arachide (huile Dinor) et la margarine "Bloco". En 1960 sont produites 3.434 tonnes d'huile raffinée à partir de celle demi-raffinée fournie par les H.S.L. et quelques centaines de tonnes de margarine. Ainsi, à la veille de l'Indépendance, la Côte d'Ivoire possède-t-elle un ensemble industriel efficace, capable de fournir le marché local en savon, huile raffinée et margarine (451). Paradoxalement pour ce pays doué pour les productions oléagineuses, le gros problème est le ravitaillement de l'usine en matière première. Elle absorbe la production d'Acobo-Dabou et de petits tonnages d'huile artisanale, soit environ 4.000 tonnes vers 1960 auxquelles s'ajoutent près de 1.000 tonnes de coprah acheté sur le littoral par des agents qui passent en tournée tous les deux mois environ. Pour la première fois en 1960, l'usine traite aussi 1.500 tonnes de palmistes. Mais ces ressources locales sont insuffisantes. Depuis 1956, des importations considérables sont nécessaires : 2.826 tonnes d'huile de palme du Dahomey et 1.508 du Congo belge, 1.120 tonnes de suif de France et des Etats-Unis et 797 tonnes d'huile d'arachide du Sénégal en 1960 (452). Déjà s'impose la nécessité

---

(450) Les H.S.L. détiennent 54 % du capital et la S.A.I.C.A. 40 %.

(451) Au 1er juin 1959, les H.S.L. créent à égalité de participation avec Nobel-Bozel (5 millions CFA) le "Silicate de Côte d'Ivoire" (S.C.I.) dont l'usine d'Abidjan doit fournir le silicate de soude nécessaire à la savonnerie.

(452) C'est pour résoudre en partie ce problème que dès octobre 1954, A. Blohorn a créé la "Société des Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire"(P.H.C.I.) qui, en première phase, commence la plantation de 1.500 hectares de palmeraie sélectionnée à Cosrou, 700 hectares sont realisés en 1960.

d'une action massive en faveur des oléagineux en Côte d'Ivoire.

b) Au Togo, la localisation de l'usine du plan à Alokoégbé est intervenue en sanction d'une enquête comparative menée dans les cercles de Lomé (le Nord) et d'Agou. Ce dernier a été éliminé du fait du potentiel limité de palmeraies concurrencées par les plantations de café et de cacao. Au contraire, la région d'Assahoun-Tsévié paraît très propice puisqu'elle fournissait avant la guerre autour de 80.000 tonnes de régimes, or la capacité de l'usine est de 10.000 tonnes (453). Lorsqu'elle commence à fonctionner à la fin de 1953, on escompte "prudemment" une production de 750 tonnes d'huile (454). Or après un début honorable, l'huilerie connaît dès 1955 de graves difficultés, car les producteurs n'apportent pas leurs régimes à l'usine : la Société les paie 2,20 frs au kilo, ce qui apparaît moins avantageux que la livraison aux circuits artisanaux traditionnels. Le but de l'implantation de l'huilerie n'est pas atteint car les habitants ne tentent pas de mettre de nouveaux secteurs de la palmeraie en valeur, d'autant plus que la politique d'aménagement des routes et des pistes est mal conduite, ce qui interdit la prospection de vastes secteurs de palmeraie. Dans ces conditions, l'usine est mal ravitaillée et en 1957 et début 1958, une grève des producteurs qui veulent obtenir un prix supérieur pour les régimes aggrave la situation. La Compagnie fermière dont le contrat était à expiration abandonne : l'usine ferme en mai 1958.

Après différentes enquêtes, les autorités togolaises décident à la fin de 1958, de mettre en place un nouveau type de gestion. Un organisme coopératif groupant les producteurs de la région est chargé de la responsabilité de la collecte, de la conduite de l'usine et de la commercialisation de la production : c'est la Coopérative des producteurs de noix de palme d'Alokoégbé (C.P.N.P.).

Mais, décision démagogique et dangereuse, pour encourager la collecte, le prix des régimes est fixé à 3 frs. Certes, celle-ci reprend,bien qu'au ralenti : 7.500 tonnes de fruits de janvier 1959 à juin 1960, mais le prix de revient élevé hypothèque l'avenir car 90 % de l'huile et tous les palmistes sont livrés aux prix mondiaux. La brusque baisse des palmistes de 35 frs CFA usine en 1960 à 22,80 frs en 1961,

---

(453) I.R.H.O. Le palmier à huile dans le Sud-Togo. ouv.cit. III, p.2.

(454) Il est prévu de verser une indemnité de 16.500 frs CFA à la Société par tonne d'huile manquante !

condamne en partie l'expérience. De plus, l'emploi d'une main d'oeuvre pléthorique et l'absence de tout entretien sérieux de l'usine menacent son existence même. Vers 1960, l'industrie de l'huile de palme est dans une situation médiocre au Togo, d'autant plus que la petite huilerie d'Agou en partie rénovée en 1958 et dont la production est presqu'insignifiante, 40 tonnes d'huile et 21 de palmistes en 1959 et 70 et 35 en 1960, est menacée par des frais excessifs de main d'oeuvre et pénalisée par son outillage archaïque.

Depuis 1953, existe à Lomé la Savonnerie de la Société chimique et industrielle africaine qui, en 1960, produit à partir d'huile de palme artisanale, un millier de tonnes de savon de Marseille.

c) Le Dahomey est le principal bénéficiaire de l'opération "Usines du Plan" et dans l'ensemble, l'initiative s'y avère une réussite : en 1960, les quatre usines produisent près de 10.000 tonnes d'huile et plus de 9.000 tonnes de palmistes.

Les usines d'Avrankou et de Gbada distantes de 20 kms sont situées au coeur de la riche palmeraie de Porto-Novo, ce qui paraît garantir un approvisionnement régulier en régimes sur des zones de collecte assez restreintes. Certes la réussite n'apparaît pas inéluctable puisque l'implantation d'unités industrielles bouleverse des traditions bien établies : fabrication artisanale de l'huile, vente directe par le producteur et récupération des sous-produits. L'échec de la tentative faite par la C.F.A.O. à Adjara peut en être l'illustration. Il n'en reste pas moins qu'après un démarrage prudent, les deux huileries vont fonctionner dans des conditions satisfaisantes : il est vrai que le prix d'achat des régimes est élevé : 2,60 frs en moyenne le kilo. A l'origine, on ne prévoyait un fonctionnement des usines que durant la grande récolte (janvier à mai), mais à partir de 1954, elles travaillent la plus grande partie de l'année. Vers 1955, elles atteignent une pleine production au point qu'une extension de leur capacité est alors réclamée (455).

A l'achèvement des travaux, les usines de Bohicon et d'Ahozon paraissent vouées à un avenir incertain. Ces unités de production de 1.000 tonnes ont été récusées comme celle d'Alokoégbé par les

---

(455) Marchés coloniaux, 8 septembre 1956, p.2.397 : "Il devient nécessaire d'envisager l'accroissement de la capacité actuelle des usines du Plan".

différentes sociétés pressenties pour en assurer la gérance. On envisageait même de transformer Ahozon en hangar à coprah. Ces réserves des spécialistes visaient l'équipement des usines mais surtout leur situation : on craignait une carence totale d'approvisionnement. C'est dans ces conditions qu'en janvier-février 1952, l'I.R.H.O. entreprend à Bohicon des essais techniques. En dépit du caractère improvisé de l'opération, c'est un succès : l'usine est ravitaillée à peu près à sa capacité normale : en douze mois, elle fournit 800 tonnes d'huile sur 1.000 possibles (456). C'est cette réussite qui vaut à l'I.R.H.O. la gérance officielle de Bohicon (novembre 1953). C'est en janvier 1954 que l'organisme prend aussi en charge l'huilerie d'Ahozon. Beaucoup de spécialistes la jugent peu rentable car elle est située dans une palmeraie médiocre qui recule de plus en plus dans sa partie sud devant le cocotier : "On peut craindre que l'usine se trouve dans une cocoteraie" (457). Le Gouverneur du Dahomey avait refusé de donner l'assurance de rentabilité que lui réclamait le Haut-Commissaire. S'il se montrait optimiste sur les possibilités de l'huilerie, ses services ajoutaient qu'il ne s'agissait pas d'une usine d'avenir mais d'une installation d'exploitation immédiate (458). En fait, ces craintes sont excessives, au point que rapidement le potentiel de l'usine s'avère insuffisant. Dès 1957, sa capacité est portée à 3.000 tonnes, celle de Bohicon connaît la même extension. En dehors des huileries du plan, la petite installation de l'I.R.H.O. à Pobé continue de produire environ 500 tonnes d'huile et 225 tonnes de palmistes par an.

A la différence de la Côte d'Ivoire, il n'existe pas de grande industrie de transformation des huiles fournies par les usines d'extraction. Seule la petite savonnerie Patterson à Porto Novo fournit en moyenne 200 tonnes de produits vendus sur place. Dans ces conditions, la plus grande partie de l'huile industrielle du Dahomey est exportée par l'intermédiaire de la S.A.S.E.M. Elle est handicapée par le prix de revient de ses produits : les régimes sont livrés aux usines à prix doubles de ceux pratiqués au Congo Belge. C'est donc l'huile dahoméenne qui profite par priorité de l'accord professionnel du 2 mars 1954.

---

(456) Poujade (R). art.cit. p.414.

(457) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Note confidentielle du Chef de service de l'agriculture du Dahomey sur le choix des emplacements d'usines d'huile de palme. Porto Novo, le 7 mai 1949.

(458) Arch.Nat. Dakar 1 R 154. Lettre du Gouverneur du Dahomey à M. le Haut-Commissaire... Porto Novo, 1er juin 1949.

A la veille de l'Indépendance, l'industrie des produits du palmier à huile est encore modeste en A.O.F. et au Togo. Il n'en reste pas moins que les deux plans ont mis en place un premier réseau d'usines qu'il est envisagé d'étendre considérablement. Mais des actions d'envergure ne peuvent se concevoir à partir de la palmeraie naturelle : le succès des opérations de rénovation et de plantation les conditionnent.

3) La rénovation de la palmeraie et les plantations.

a) Les résultats spectaculaires des stations de recherche.

Passées les années de guerre où leur activité est quelque peu ralentie, les stations de recherche sur le palmier à huile qui sont tranférées à l'I.R.H.O. (1946) reprennent leur travaux axés en priorité sur la production d'un matériel végétal à haut rendement. De ce point de vue, les résultats obtenus sont très brillants. Dès 1946, l'I.R.H.O. qui a hérité des 2.000 hectares de plantation de l'U.T.P. à Dabou sélectionne les meilleurs "dura-deli" qui s'y trouvent (cf p.134) et à partir de 1948 entreprend des croisements avec des variétés tenera de La Mé.

A partir de 1950 débute une grande opération d'échange de matériel végétal, "l'expérience internationale" entre trois organismes de recherche : l'I.R.H.O., l'I.N.E.A.C. du Congo belge et la S.O.C.F.I.N. de Malaisie. Des échanges de pollen permettent le croisement des meilleurs spécimen de chaque station et les semences produites sont plantées chez chaque participant. Les résultats publiés en 1958 sont spectaculaires : le croisement entre origines différentes tel tenera La Mé et dura-deli Dabou fournit des lignées qui produisent en année moyenne trois tonnes d'huile de palme à l'hectare. Il ne fait pas de doute alors que le palmier à huile est l'oléagineux le plus intéressant puisqu'on obtient en plus une tonne de palmistes ! Dès lors, les stations de l'I.R.H.O., en particulier La Mé et Pobé, s'équipent pour produire massivement ce type de matériel.

Dans le même temps où elles mènent des actions décisives, les stations de recherche étudient les effets des fumures sur le rendement du palmier à huile. Grâce à l'utilisation de la méthode

du diagnostic foliaire, l'action des engrais potassiques apparaît décisive tant à La Mé qu'à Pobé. Enfin sont poursuivis de nombreux travaux sur les maladies du palmier, les techniques de la plantation et la conduite de l'entretien. Il apparaît donc vers 1960 que les stations de recherche du palmier à huile en A.O.F. ont parfaitement joué leur rôle et sont désormais prêtes à conduire les actions envisagées par les différents "plans palmier".

b) L'extension des plantations en Côte d'Ivoire

Lors du lancement du premier plan de développement économique et social d'A.O.F., le souvenir des échecs qui ont sanctionné toutes les tentatives d'amélioration de la palmeraie en Côte d'Ivoire, du début des années 1930 à la guerre, est encore vivace. Finalement, les services agricoles se contentent alors d'une action modeste : la réalisation sur la lagune Ono, affluent de rive gauche de la Comoé, d'une plantation pilote de palmiers à huile, chargée d'une part de fournir des plants sélectionnés, d'autre part de ravitailler l'usine prévue. Sur la concession de 1.176 hectares qui lui est attribuée, l'entreprise en déforeste 820 et plante 520 hectares en ananas, caféiers et... palmiers dont seulement 60 hectares sont à peu près valables. La baisse des cours des produits du palmier avant que les arbres plantés soient entrés en production et le climat psychologique défavorable : on ne trouve pas de main d'oeuvre, font d'abord abandonner l'usine puis la plantation. En fin de 1953, le matériel est transféré à Dabou et la plantation louée à la S.AL.C.I. (459). En fait l'entreprise est aussi condamnée par ses propres insuffisances : manque de moyens mécaniques, financement irrégulier et mise en terre de graines de qualité contestable (460). C'est donc un échec supplémentaire en matière de rationalisation de la culture du palmier à huile !

Finalement, l'action de rénovation de la palmeraie naturelle en Côte d'Ivoire va se limiter à quelques secteurs très précis. L'I.R.H.O. poursuit l'aménagement de sa plantation expérimentale de Grand Drewin : sur une concession de 1.960 hectares, il a hérité de 1.660 ha de palmeraie naturelle. En 1960, 940 hectares sont aménagés, 193 doivent l'être, 441 ont été replantés et sur 86 hectares les arbres ont été

---

(459) S.AL.C.I. : Société Alsacienne de Côte d'Ivoire qui développe considérablement la culture de l'ananas.

(460) Arch.Nat. Dakar 1 R 139. Plantation pilote d'Ono, Côte d'Ivoire, 1954.

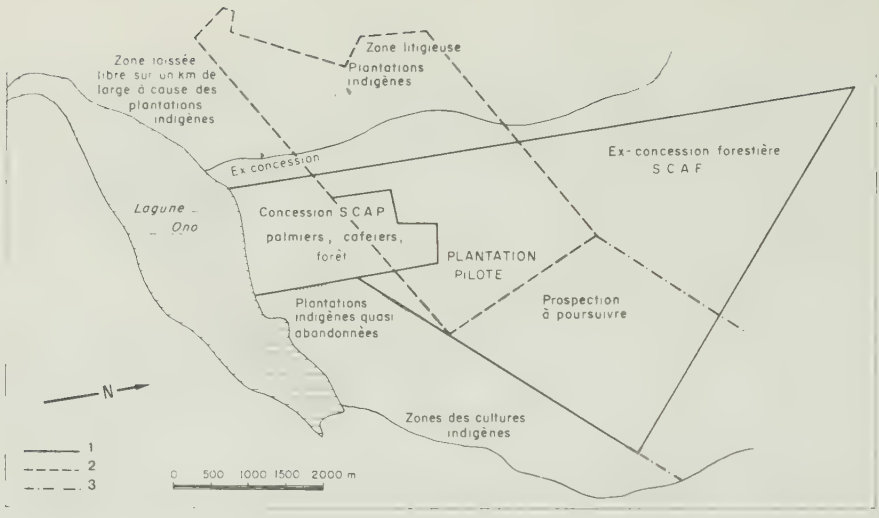

Figure 186 : La plantation pilote du palmier à huile à Ono, en Côte d'Ivoire : croquis de localisation.

1 - Limites du terrain primitivement prospecté ;
2 - Emplacement de la plantation ;
3 - Terrains dont on envisageait la prospection ultérieure.

(Source : Arch.Nat. Dakar 1 R 127).

empoisonnés pour replantation ultérieure. De nombreux essais agronomiques ont pu être menés (461). Grâce à la production de l'usine, la plantation réalise son équilibre financier mais son exemple n'a aucun"effet d'entraînement" sur la palmeraie naturelle africaine voisine.

C'est dans le seul secteur de la palmeraie adioukrou, pour les besoins en "matière première" de l'usine d'Acobo-Dabou, que les services agricoles mènent une action de rénovation. En novembre 1949 est créée la "station technique du palmier à huile et du cocotier à Dabou" (462) et en 1951 le "secteur expérimental de modernisation agri-

(461) I.R.H.O. Rapport annuel, 1959. 91 p., cf pp.15-16.
(462) Arch.Nat. Dakar 1 R 139, dossier 29.

cole" se propose le "renouvellement" de la palmeraie : débroussaillement au tracteur et à la machette, entretien des arbres valables et éclaircissage : 50 hectares sont ainsi traités à Orbaf en 1952, 82 à Débrimou en 1953. Mais finalement, ces actions sont pratiquement abandonnées, car l'aménagement est coûteux, 12.000 frs CFA et l'entretien est assez lourd, 2.600 frs annuels à l'hectare. Or il n'est pas effectué par les producteurs qui, une fois de plus, ne participent pas. Finalement l'on se rend très vite compte qu'un ravitaillement satisfaisant de l'usine ne pourra être assuré à terme que par les plantations. En attendant, on se contente d'aménager les voies de pénétration dans la palmeraie naturelle afin d'accroître le rayon de la zone d'approvisionnement de l'usine. Jusqu'en 1952-53, ces actions sont très insuffisantes, aussi de nouveaux crédits permettent en 1953-54 d'ouvrir 80 kms de routes autour de Débrimou, on envisage même de prospecter la palmeraie naturelle de l'Est vers Abidjan (463). Mais l'entretien des pistes est un véritable travail de Pénélope. C'est finalement l'apport de la récolte de la plantation de l'I.R.H.O. de Mopoyem qui, après 1956, sauve l'usine.

Il n'était pas besoin de ce nouvel échec pour confirmer de nombreux spécialistes dans l'idée que les grandes plantations dites "européennes" sont le moyen le plus économique et le plus efficace d'exploiter le palmier à huile en Côte d'Ivoire. Déjà en 1952, G.Bourlet faisait remarquer : "1.000 hectares de palmeraie rénovée valent 4 à 5.000 hectares de palmeraie naturelle et 1.000 hectares de plantation industrielle valent 4.000 hectares de palmeraie rénovée" (464).

Il faut pourtant souligner qu'à la fin de la guerre, la situation de la seule plantation valable de la Côte d'Ivoire, celle de l'U.T.P. à Dabou (cf p.710) n'est guère satisfaisante. Depuis l'avant-guerre, sa production n'a cessé de décroître : de 700 à 1.000 tonnes de moyenne annuelle entre 1938 et 1944, la vente d'huile de l'usine est tombée à 273 tonnes en 1946. Les problèmes agronomiques sont préoccupants : les graminées fournissent un tapis de plus en plus dense qui gêne les arbres, le sol ne cesse de s'épuiser et d'accuser une grande carence potassique : on a procédé à l'épandage, malheureux, d'engrais phosphatés ! Les questions de main d'oeuvre (on emploie des salariés

---

(463) Dupire (M) et Boutillier (J). ouv.cit.

(464) Bourlet (G). Le palmier à huile dans l'Union française : ses atouts. Conférence donnée le 27 octobre 1952, 20 p. cf p.16.

locaux) sont insolubles : absentéïsme et faible rendement empêchent tout travail continu. La Société connaît donc de graves difficultés financières. L'usine ferme en juin 1946. Le 10 avril 1948, l'Union tropicale de plantations remet à l'I.R.H.O., pour la somme symbolique d'un franc, la concession définitive de 4.000 hectares et l'usine. Alors, la station devient plantation expérimentale. Elle joue un rôle éminent dans la mise au point du matériel végétal à haut rendement puisqu'elle fournit les palmiers dura-deli qui sont croisés avec des tenera de La Mé ou les pisfera de Pobé et Sibiti et se consacre à la production de plants sélectionnés. Elle expérimente en même temps les méthodes de culture. Elle démontre en particulier les effets bénéfiques de la fumure potassique. Mais la conduite de la plantation met aussi en évidence la rentabilité économique d'une telle unité : la production annuelle d'huile passe de 300 tonnes en 1949 à 2.441 en 1960 ! Les bénéfices sont réinvestis dans l'amélioration du potentiel végétal de la station : en 1961, aux 1.950 hectares de la vieille plantation s'ajoutent 680 hectares de "jeunes cultures" et 12 hectares de pépinières. Enfin, la politique sociale est tout à fait nouvelle : la plus grande partie des 350 à 400 manoeuvres employés sur la plantation est recrutée non plus dans la région, mais dans la Haute Côte d'Ivoire, en Haute Guinée ou en Haute-Volta : il ne s'agit plus uniquement de travailleurs saisonniers célibataires : 50% des salariés se fixent avec leurs familles : cinq villages en dur et des services collectifs : école, infirmerie sont prévus à leur intention. Il apparaît rapidement que les principes de la conduite de la plantation de Dabou sont les plus susceptibles de valoir la réussite (465).

Avant même l'évidence de ce succès, les services de l'agriculture entreprennent en 1951 la création d'une plantation de 1.800 hectares en savane près de Débrimou, pour le compte de la "Compagnie fermière des huiles de palme" qui en traitera les fruits dans son usine d'Acobo-Dabou. En 1951-52, 140 hectares sont prêts et plantés, en 1954 410 hectares le sont et 700 environ en 1957. Mais des difficultés administratives et financières compromettent l'entreprise. En 1958, elle est confiée à l'I.R.H.O. qui en reprend l'entretien : élimination de l'Imperata et actions de fumure.

Créée le 11 octobre 1954, la "Société des Plantations et huileries de la Côte d'Ivoire", filiale des "Huileries et savonneries des

---

(465) Boyé (P). La plantation expérimentale de Dabou. Oléagineux, numéro spécial cité d'avril 1962, pp.297-306.

lagunes" se propose la création d'une plantation, puis l'ouverture d'une huilerie qui, à Cosrou, à l'Ouest de la Savane de Dabou, serait une sorte de symétrique de l'usine d'Acobo. Elle envisage la réalisation d'un programme de 3.000 hectares de palmiers sélectionnés. En moins de 5 ans, de 1956 à 1961, elle plante, avec la collaboration de l'I.R.H.O. de Dabou, plus de 1.000 hectares.

Ainsi, à la veille de l'Indépendance, la Côte d'Ivoire mise de plus en plus sur la plantation sélectionnée pour relancer véritablement l'élaéiculture. Jusque là cependant, c'est la seule région de la savane de Dabou, au coeur de ce pays adioukrou qui a vu les premières transactions sur l'huile de palme, qui est concernée. En dehors d'elle, seule la petite plantation de 220 hectares de palmiers de la Société des plantations et huileries de Bingerville (S.P.H.B.), existe (466).

c) Le "secteur de rénovation de la palmeraie" au Dahomey.

L'échec rencontré par les tentatives menées avant la guerre au Dahomey pour rénover la palmeraie (cf p.709) est d'autant plus grave que, du fait de la forte densité de population du Sud du pays, la solution de rechange des plantations ne peut, comme en Côte d'Ivoire, être envisagée. Dès la période de guerre, le système d'économie dirigée et d'administration autoritaire semble favorable à une reprise des principales actions d'amélioration de la palmeraie. Le plan Valentin qui est établi en 1943 pour vingt ans, prévoit une replantation obligatoire en palmiers à huile de toute la région proche de Porto-Novo, afin de multiplier par deux la production (467). Mais les populations sont en général hostiles car elles craignent un recul des cultures vivrières et se méfient des interventions administratives. Rapidement, le programme dévie sur le Nord du cercle. Entre 1944 et 1946, 380.000 palmiers sont mis en terre, mais sans soins suffisants (468). Une nouvelle fois, c'est l'échec. Cependant dès 1944, la Direction générale de l'agriculture avait étudié un autre plan qui débouche sur la création en 1947 du "Secteur de rénovation de la

---

(466) Cette société a été créée en 1926 pour la culture du café. Mais après 1950, le café s'avère décevant et est remplacé par le palmier à huile. Le principal actionnaire de la Société (capital 30 millions CFA) est la "Société des plantations réunies de l'Ouest africain" (S.P.R.O.A.).

(467) Marchés coloniaux, 10 mai 1947, p.601.

(468) De nombreux plans distribués n'ont pas été mis en terre comme en témoignent les chiffres de distribution : 1943 : 50.000, 1944 : 130.000, 1945 : 172.000, 1946 : 137.000. En 1947 sont fournis 90.000 à 100.000 plants et 180.000 en 1948 gratuitement.

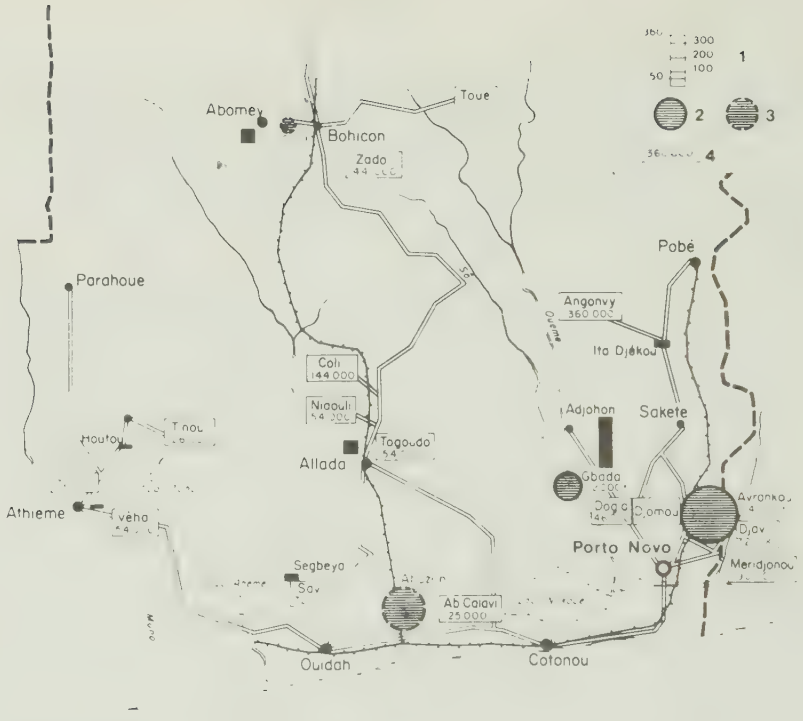

Figure 187 : La rénovation de la palmeraie au Dahomey : situation et capacité des pépinières en 1947.

1 - Blocs pilotes en hectares ;
2 - Usines d'huile en construction ;
3 - Usines prévues ;
4 - Pépinières avec indication du nombre de plants.

(Source : Arch.Nat. Dakar 1 R 139).

palmeraie" (S.R.P.). Il s'agit toujours d'une replantation des clairières mais avec l'appui technique de la station de Pobé et sans l'aide des propriétaires auxquels elle bénéficie. Tout est fait par des manoeuvres payés par l'Agriculture sur crédits F.I.D.E.S. (les propriétaires sont parfois embauchés sur leurs propres terres).

A partir de 1951 surtout, la station de Pobé affectée depuis le 1er janvier 1946 à l'I.R.H.O., s'emploie à fournir le matériel végétal nécessaire aux différentes actions du S.R.P. Elle livre tout

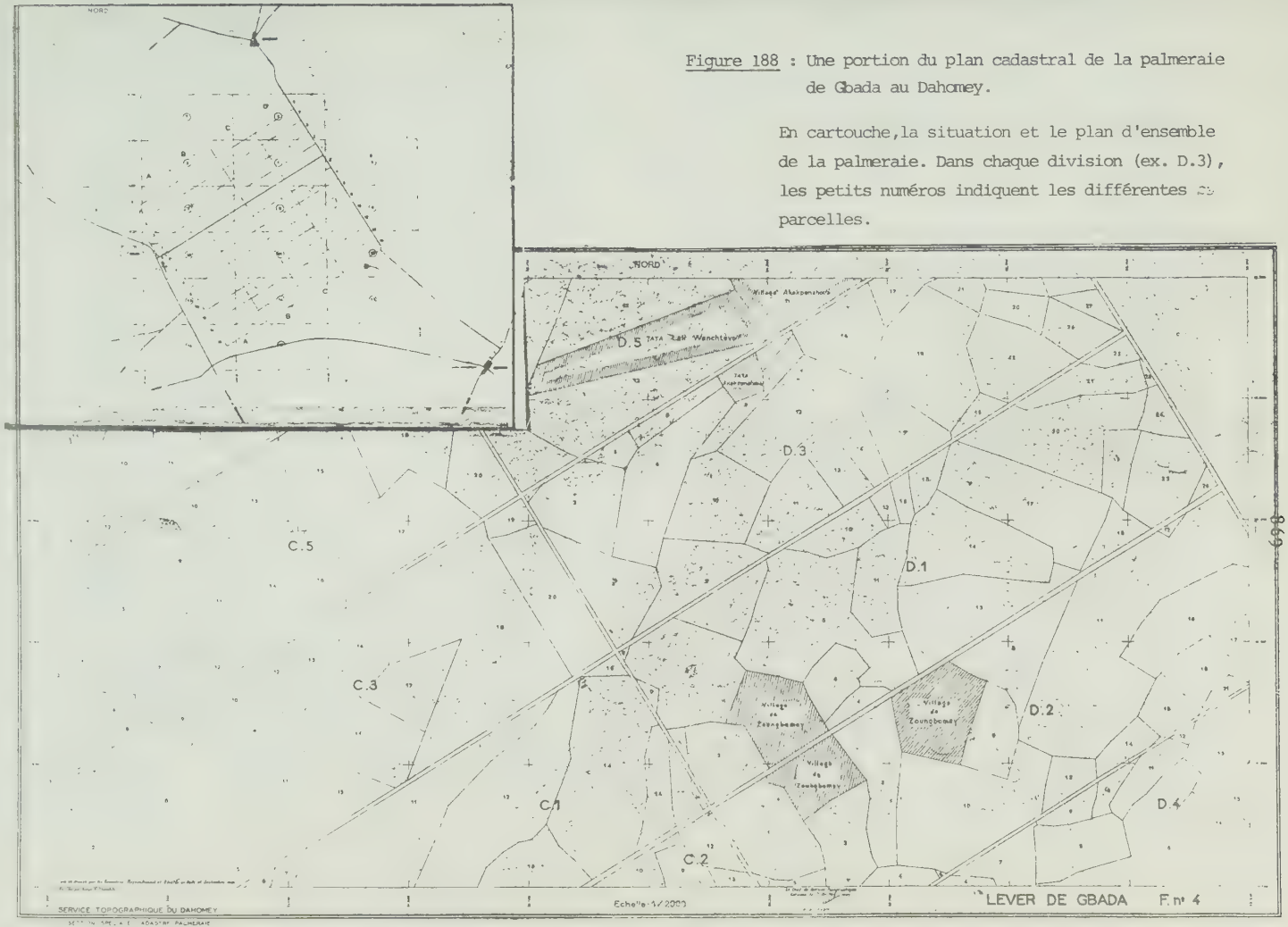

Figure 188 : Une portion du plan cadastral de la palmeraie de Gbada au Dahomey.

En cartouche, la situation et le plan d'ensemble de la palmeraie. Dans chaque division (ex. D.3), les petits numéros indiquent les différentes parcelles.

d'abord des plants issus des meilleurs palmiers du choix d'avant-guerre, au milieu de la décennie 1950, elle produit des semences de type tenera provenant de croisements dura-deli - pisifera. Entre 1946 et 1961, la station livre ainsi 6.500.000 plantules (469). Ces plants apportés par camions du S.R.P. sont repiqués dans onze pépinières où ils sont laissés de 18 à 24 mois (cf figure187) (470). Puis le terrain est préparé et les jeunes palmiers mis en terre. Mais hormis collaboration de quelques agriculteurs "évolués", le gros obstacle est la passivité, sinon l'indifférence des producteurs. Jusqu'à 1951, on plante surtout dans les périmètres des usines d'Avrankou et de Gbada, puis on envisage des actions dans les secteurs d'Allada et d'Athiémé (471). De 1947 à 1953, 117.480.000 frs CFA sont consacrés à la conduite de ces opérations dont le résultat est finalement faible (472). Les mécomptes viennent surtout de la dissémination des jeunes palmiers plantés sur de vastes superficies, ce qui rend difficile leur surveillance et nulles les possibilités d'entretien. La S.R.P. tente alors un système de plantations individuelles d'un seul tenant : la distribution, le transport des plants, le défrichement et la mise en place étant gratuits. Mais là encore, la déception est totale : dès l'instant que les palmiers sont en terre, les propriétaires s'en désintéressent ile entreprennent aussitôt des cultures vivrières d'interlignes sur le sol défriché qui s'épuise rapidement et après un an ou deux de mise en valeur est abandonné à l'Imperata (473).

En 1954, la S.R.P. modifie sa politique. Elle envisage la création de blocs de palmeraie dans les secteurs du Nord du cercle de Porto-Novo, Gbada et Agony, et à Allada et Ouassa dans le cercle d'Abomey. Afin d'éviter les errements liés aux actions précédentes rendues d'autant plus difficiles que l'on ne savait jamais quels étaient les propriétaires des terrains sur lesquels on intervenait, est entreprise une action de

---

(469) Pech (H). La station de Pobé. Oléagineux, n°spécial cité d'avril 1962, pp.329-336. Elle étend sa palmeraie de 115 ha en 1946 à 345 en 1961.

(470) S'y ajoutent 6 pépinières des S.P. pouvant contenir 115.000 plants.

(471) Guérard (R). La régénération de la palmeraie dahoméenne et l'accroissement de la production d'huile et d'amandes de palme. Agron.trop., janv-fév.1951, pp.66-71. Silvestre (P) développe toutes ces questions dans une étude de 8 p.dactylographiées : Protection et régénération de la palmeraie du Dahomey. S.R.P., Porto Novo, 28 déc.1951.

(472) Arch.Nat. Dakar 1 R 139. Secteur de rénovation de la palmeraie.

(473) Bureau d'études industrielles agricoles et commerciales (INDACOM) Bruxelles : Etude de la collecte des récoltes de palmeraies naturelles dans la zone littorale du Dahomey, 1968, 93 p. + annexes.

cadastrage (cf figure 188), tandis que l'on envisage une exploitation coopérative des blocs (474). Le S.R.P. finance l'opération et fournit l'encadrement technique. Afin de procurer à chaque coopérateur à la fois la subsistance et les ressources de la palmeraie tout en évitant la culture sous les palmiers, on adopte la formule originale de bandes alternées de culture de 20 mètres de large et de lignes jumelées de palmiers à 7,50 m. en triangle. Ainsi sont réalisés 292 hectares de palmiers à Ouassa (1954-56), 1.500 à Gbada (1954-58) et 324 à Agonvy (1955-58). Mais une nouvelle fois c'est la déception totale. Les paysans ne cultivent qu'une partie des lignes réservées, d'où l'envahissement rapide des friches par l'Imperata où se réfugient les rongeurs qui attaquent les palmiers. Ils ne pratiquent aucune rotation de culture susceptible de préserver la fertilité du sol, n'entretiennent pas les lignes de palmiers contre l'envahissement des graminées et le développement du recrû forestier et vont souvent jusqu'à mutiler les jeunes palmiers. Avant d'être entrés en production, ces blocs de palmeraie n'ont donc qu'une valeur économique toute relative et la formule de gestion coopérative est vide de signification (475).

En 1959, la politique en matière de rénovation est une nouvelle fois révisée. Le S.R.P. fusionne avec la "Mission d'étude de l'Ouémé" sous le nom de "Secteur palmeraie de l'Ouémé" indépendant du Service de l'agriculture. On s'oriente vers la réalisation de blocs homogènes de palmeraies : les anciennes bandes de culture d'Agonvy sont plantées en Elaeis et les blocs d'Hinvi (cercle d'Allada) et de Djavi (Porto-Novo) sont réalisés en plantation de palmiers disposés en triangle à 9 mètres d'écartement, soit 143 arbres à l'hectare.

Dans le même temps, de petites actions coopératives sont encouragées mais elles demeurent modestes. La plus dynamique, celle d'Ikpinlé près de Pobé, met en terre avec l'appui de la station de l'I.R.H.O 56 hectares de palmiers entre 1958 et 1961.

Au total, entre 1950 et 1960, un effort assez considérable de mise en valeur de la palmeraie dahoméenne a été entrepris : le F.I.D.E.S. a financé pour 1,8 milliard CFA les actions de la S.R.P.

---

(474) Clerc (J), Adam (P), Tardits (C). Société paysanne et problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne. Etude sociologique et cadastrale. Paris, O.R.S.T.O.M., L'homme d'Outre-mer, n°2, 1956, 147 p.

(475) Amoussou (B). Le développement du palmier à huile au Dahomey. Tiré à part, Oléagineux, avril 1967, 10 p. cf p.3.

TABLEAU 139 - Surfaces plantées en blocs plantations par le S.R.P. et le S.P.O. de 1955 à 1960 (en hectares).

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	Total par bloc
GBADA	480	420	480	120			1.500
AGONVY		66	173	85	102	177	603
OUASSA	195	97					292
DOJDA						55	55
HINVI					85	30	115
DJAVI						8	8
TOTAL PAR ANNEE	675	583	653	205	187	270	2.573

(D'après Amoussou, art.cit. p.3).

Lorsque survient l'Indépendance, les résultats pratiques sont de peu de portée. Du moins ces multiples tentatives ont-elles le mérite de montrer dans quelles voies il ne faut pas s'engager. L'action de la Société Nationale de développement rural du Dahomey (S.O.N.A.D.E.R.) pourra après 1962 tirer largement profit de ces expériences.

A la veille de l'Indépendance des territoires de l'A.O.F., la situation des produits du palmier à huile est en apparence peu différente de ce qu'elle était au lendemain de la deuxième guerre mondiale : par rapport à 1950, la commercialisation des palmistes a fait de légers progrès (16 % du total mondial contre 11 %), par contre, celle de l'huile de palme est restée stable (moins de 3 %). En fait, de grands changements se sont produits : l'expansion de la consommation locale de l'huile et la production accrue des usines condamnent les circuits anciens de la traite mais surtout si les thèmes d'expansion ou de rénovation de la palmeraie n'ont guère de réussite, les bases techniques d'une action de grande envergure sont désormais fixées.

III - LES OLEAGINEUX SECONDAIRES : DES MARCHES NON ORGANISES ET DES TRANSACTIONS STAGNANTES.

A la lumière des échecs enregistrés pendant le conflit par tous les plans d'intensification des fournitures d'oléagineux secondaires, les programmes d'après-guerre sont assez discrets à leur sujet. Seuls sont exprimés des objectifs, souhaitables, de production mais ne sont pratiquement pas définis les moyens qui permettraient d'y parvenir. En fait, jusqu'à 1960, le karité, le ricin, le cocotier et plus encore le cotonnier et le sésame n'alimentent que des transactions assez modestes et le plus souvent fluctuantes. En 1954, alors que sont mises en place les mesures de défense en faveur des produits oléagineux d'A.O.F., rien n'est fait pour les autres, à l'exception du coprah dont le sort est lié à celui des palmistes.

1) Le karité, grandes fluctuations des ventes et échec des essais d'industrialisation.

En 1943, le plan Rossignol prévoit un destin faste pour le karité d'Afrique occidentale : elle pourra fournir dans un avenir proche 72.000 tonnes environ de beurre. La première ébauche du plan d'après-guerre reprend, en les minimisant légèrement, ces prévisions et envisage pour y parvenir la mise en place, dans les territoires producteurs, d'usines standard à capacité de production de 2.000 tonnes de beurre (476). Mais instruit par l'expérience, le Gouverneur général estime que le but prioritaire à atteindre est la satisfaction des besoins familiaux locaux (477). De fait, les plans de 1947 laissent pratiquement de côté le karité qui demeure avant tout un oléagineux d'autoconsommation : la commercialisation modeste et très fluctuante ne concerne que des surplus qui n'existent pas toujours du fait des grandes variations de la production. Une part importante des tonnages d'amandes et de beurre exportés est d'ailleurs destinée à l'étranger, surtout Danemark, Belgique et Hollande dont les achats ne sont pas réguliers.

---

(476) Adam (J). Le karité. Encycl.marit.et col.,ouv.cit. A.C.F., T.II, pp.65-69.

(477) Note citée de la Direction du Plan. Ministère de la F.O.M., 22 fév.1946.

TABLEAU 140 - Exportations des produits du Karité : A.O.F. et Togo, de 1947 à 1960.

ANNEES	AMANDES				BEURRE			
	SOUDAN	HAUTE VOLTA	DAHOMEY	TOGO	SOUDAN	HAUTE VOLTA	DAHOMEY	TOGO
1947	1.326	1.515	?	1.666	60			
1948	4.320	658	?	3.252	891			
1949	834	1.363	1.997	980	682		108	16
1950	946	3.307	2.981	1.609	104	64	10	29
1951	2.881	3.133	5.432	2.264	423	115	231	32
1952	8.630	9.109	2.755	572	575	1.207	1	11
1953	589	2.747	4.635	934	259	423	23	2
1954	2.856	2.581	3.017	1.357	999	250	15	4
1955	621	1.587	3.791	420	219		75	-
1956	1.401	920	1.263	248	1.208	613	15	-
1957	68	926	1.980	367	214	51	59	9
1958	228	1.016	2.267	221	1.461		83	-
1959	36	380	4.492	283	36		53	-
1960	1.311	5.108	813	766		378	16	-

Ces caractéristiques du marché des produits du karité font que rien n'est prévu en 1954 pour son éventuelle organisation dans le cadre de la zone franc. Les transactions se font au niveau de cours mondiaux très flous, car les cotations ne sont pas permanentes : elles ne sont fixées qu'en fonction de l'existence d'une demande. Sur place, en Afrique occidentale, la commercialisation n'est possible que dans la mesure où les prix offerts par le commerce pour les amandes peuvent concurrencer ceux qui sont pratiqués pour le beurre artisanal sur les marchés locaux. Or, de l'après-guerre à 1960, le niveau des cours à la production est très bas : en 1940 au Soudan, l'amande de karité sèche était achetée à 1,70 fr le kilo contre 1 fr pour celui de mil et 1,20 pour l'arachide. En 1955, alors que l'arachide décortiquée est acquise par le commerce à 24 frs et le mil à 12, l'amande de karité ne vaut que 3 à 3,50 frs (478). A la veille de l'Indépendance, les cours sont en hausse mais ils ne dépassent guère 6,50 à 7 frs dans le Nord-Dahomey-Togo,et en Haute Volta leur meilleur niveau se situe à 10 frs lors de la campagne 1957-58 (479). En fonction des cours très bas pratiqués en Europe, surtout de 1952 à 1956, le commerce ne peut offrir mieux pour un produit handicapé par des coûts de transport prohibitifs. Les points de traite sont trop nombreux, le ramassage par camions se fait sur de mauvaises pistes,à longue distance des principaux centres. Alors que l'offre du producteur ne dépasse pas 3 frs à 3,50 frs dans la région de San au Soudan, les amandes sont achetées 7 frs à Bamako vers 1955. De plus, les distances au port d'embarquement grèvent lourdement le prix de revient lors des années où les cours sont très affaissés : "Le coût des sacs pour l'emballage est plus élevé que celui du produit, le transport par fer deux fois plus coûteux et le frêt maritime trois fois plus" (480). Enfin les amandes sont mal conditionnées et les lots dépassent le plus souvent les tolérances définies par l'arrêté du 30 juin 1946 : pas plus de 2 % de corps étrangers ni plus de 10 % de coques brisées. En 1951-52, une enquête de l'I.R.H.O. montre que les amandes expédiées du Soudan ont, du fait d'un cumul regrettable de vices de qualité, fourni seulement 25 % de beurre contre 45 % dans des conditions

---

(478) Comité agricole de coordination et de contrôle des recherches agronomiques et de la production agricole du Soudan. Session de 1956.

(479) Le marché est alors partagé entre 6 acheteurs principaux : la C.I.T.E.C.(491 tonnes), la C.F.A.O., la C.I.C.A., la S.C.O.A., la C.F.C.I. et le groupement des exportateurs.

(480) Didier (H). ouv.cit. p.459.

normales. On peut alors s'expliquer l'absence du commerce (481). L'alternative n'existe plus quant à savoir s'il est préférable d'exporter du beurre ou des amandes. La matière grasse artisanale est de si mauvaise qualité que de 1947 à 1960, les exportations ne cessent de régresser : vers 1960, le commerce n'en veut pratiquement plus. Il faut remarquer cependant que la demande locale en expansion constante lui laisserait peu de possibilités : en 1957-58, alors que le cours officiel des amandes est de 10 frs à Bobo-Dioulasso, elles se vendent jusqu'à 25 frs sur certains marchés du Nord où le beurre est proposé autour de 150 frs, or le commerce en offre 45 à 50 au kilo. De plus, des "fuites"importantes sont signalées régulièrement des territoires français vers le Ghana et le Nigéria.

Pour tenter de rompre avec l'anarchie de ce marché des produits du karité, les autorités de l'A.O.F. créent à l'échelle de la Fédération,par décret du 29 décembre 1956, une "Caisse de stabilisation du karité" qui doit être alimentée par une dotation budgétaire et par les surplus que laisseront des réalisations obtenues à des cours supérieurs aux prix références fixés par trois comités de cotation à Cotonou, Bamako et Ouagadougou. Elle prendra en charge le manque à gagner des années défavorables. De plus, les exportations de beurre et d'amandes ne seront autorisées que pour les seules firmes d'exportation qui auront souscrit des conventions avec la Caisse. En fait, si cette mesure explique le relèvement des cours enregistré à partir de 1957 (134 frs le kilo d'amandes CAF contre 30 en moyenne), le volume des transactions ne progresse pas. Par décret du 7 octobre 1959, la Caisse est dissoute et son actif, modeste, réparti entre la Haute Volta, le Mali et le Dahomey. A la veille de l'indépendance des pays producteurs, il n'existe donc toujours pas d'organisation rationnelle du commerce des produits du karité.

Ces difficultés ne sont pas une surprise pour les spécialistes ou les professionnels. Dès l'immédiat après-guerre, ils ont fait remarquer que les "filières" traditionnelles : ramassage et artisanat ne sauraient alimenter des transactions régulières. Il est certes très difficile d'intervenir au niveau de la "production" : on ne peut en rien

---

(481) En 1955-56 au Soudan, le commerce s'en désintéresse. Aussi avec l'aide de la Caisse de crédit agricole, l'Administration fait acheter à 4 frs le kilo 500 tonnes d'amandes livrées aux Huileries soudanaises. Cf Marchés coloniaux, 28 janvier 1956, p.207.

infléchir l'irrégularité du comportement des arbres et l'on voit mal quelles techniques nouvelles pourraient rendre plus efficace le ramassage des fruits. Conscient des insuffisances des études menées jusque là sur le karité (482), l'I.R.H.O. fonde en 1949 la station de Niangoloko (45 kms au Sud de Banfora) en Haute Volta. Enclave de 37 hectares dans une forêt classée, elle dispose aussi des terres nécessaires à une expérimentation des cultures annuelles : très rapidement, les recherches sur l'arachide, le sésame, le ricin ou le soja sont devenues essentielles. Quant au karité, en dehors d'observations sur le comportement des arbres, l'effort principal porte sur la mise au point d'un four pour le séchage des amandes et,en liaison avec la maison Colin, sur celle d'une presse artisanale (483).

C'est finalement le problème de la préparation du beurre qui suscite les principales initiatives. Vers 1946, l'idée qui prévaut est celle du traitement industriel des amandes : elle est logique puisque le Soudan et la Haute Volta disposent déjà d'installations non négligeables. L'usine de Boromo en Haute Volta (cf p.729) équipée pour traiter 10.000 tonnes d'amandes et produire un peu de savon, peut être conçue comme un premier maillon d'une chaîne d'huileries. Son fonctionnement au ralenti a depuis 1943 révélé des imperfections, aussi est-elle rénovée en 1946 : pratique de la double pression et utilisation de filtres-presses. Mais elle est mal située à près de 20 kms de Boromo à laquelle elle est reliée par une route impraticable et à 2 kms de la ligne de chemin de fer, et surtout elle est mal ravitaillée en amandes. Dès la fin de 1953, elle ferme. En 1954, on envisage sa réouverture (484) que le commerce local verrait d'un bon oeil car l'exportation des amandes est très aléatoire. Mais les débouchés éventuels sont mal assurés et il faudrait investir rapidement plus de 70 millions CFA pour relancer l'usine : "la mise en route ne serait justifiée que par des considérations locales".

---

(482) La plupart des connaissances acquises sur le karité, l'ont été avant la guerre à la station agricole de Ferkessédougou.

(483) Galland (Ph). La station de Niangoloko, dans "I.R.H.O., vingt ans d'activité, 1942-1962", ouv.cit. pp.316-326. L'essai de fours à karité "par dessication en atmosphère chauffée" est un échec : construction coûteuse, réglage délicat etc... Un four à séchage par fumée proche de celui des indigènes semble avoir plus d'intérêt.

(484) Arch.Nat. Dakar 1 R 166, dossier 26 : karité, usines 1952-1954. Dossier Boromo, lettre de M. Carrière de Belgaric à M. le Haut-Commissaire de la République en A.O.F. (décembre 1954) qui accompagne le rapport Jeannin sur l'huilerie.

En fait, l'usine est condamnée et à l'inverse du voeu exprimé par le rapport Jeannin, on ne trouvera pas "les moyens d'effacer rapidement avec les témoins, le remords d'une erreur qui a coûté plus de 60 millions de matériel" (485).

Dès 1947, la Compagnie agricole commerciale et industrielle de Badikaha (C.A.C.I.B.) qui,en Côte d'Ivoire s'occupe de sisal, a obtenu l'autorisation de créer à Koudougou en Haute Volta une usine pour la production du beurre de karité. Pour les mêmes raisons que celles invoquées pour l'usine de Boromo, c'est l'échec : au début de l'année 1954, l'installation cesse de fonctionner. En 1948, un projet de végétalinerie qui serait installée à Diourbakaho,au Sud de Banfora, est accepté par les autorités : il n'aura pas de suite (486).

Finalement, le seul établissement industriel qui parvienne à subsister en Haute Volta est l'huilerie de la C.I.T.E.C. à Bobo-Dioulasso (cf p. 730). Elle le doit, sur le plan technique, à sa polyvalance. Elle traite sésame, arachide et karité. La production du beurre est très irrégulière car liée à un approvisionnement très fluctuant (cf tableau 114). Ce beurre de bonne qualité : acidité inférieure à 5 % et peu d'impuretés, exporté en fûts, est essentiellement destiné à la margarine européenne : Bénélux, Allemagne et France en sont les acheteurs.

Au Soudan comme en Haute Volta, l'après-guerre se place sous le signe de tentatives d'expansion de l'industrie du karité. En 1948, la "Société d'études du continent africain" envisage l'installation d'une huilerie à arachide et karité à San. Mais les autorités d'A.O.F. font valoir aux demandeurs que l'usine envisagée risque de manquer d'approvisionnement en amandes "dont la production est très variable" et de connaître de graves problèmes de débouchés puisque les modestes installations en service rencontrent déjà des difficultés d'écoulement. Le projet est abandonné (487).

---

(485) Arch.Nat. Dakar 1 R 166. Rapport Jeannin. Les bâtiments sont alors en ruine mais le matériel est en bon état. Il sera cédé à d'autres usines.

(486) Arch.Nat. Dakar 1 R 116-158, karité. Projet présenté par M.Poinsot au nom de la "Raffinerie des beurres africains" d'Oran.

(487) Arch.Nat. Dakar 1 R 116. Lettre du 30 août 1948 du Haut-Commissaire de la République en A.O.F. au Président de la Société d'études du continent africain, 9 rue Hamelin, Paris XVIème.

La principale installation industrielle, les "Huileries soudanaises de Koulikoro", est conçue comme celle de la C.I.T.E.C. pour traiter les graines d'arachide et de karité. Pour cette dernière matière première, ses acheteurs s'approvisionnent tant bien que mal dans les cercles de Koulikoro et la subdivision de Dioila. Finalement, la production en beurre de karité ne dépasse pas en moyenne une centaine de tonnes par an (488) : 40 tonnes en 1958, 135 en 1959.

Vers 1953-1954, les avis sont unanimes : de véritables usines spécialisées ne sont pas adaptées à la situation du karité en A.O.F. Aussi les principaux efforts portent-ils alors sur la construction et la vulgarisation d'un appareillage artisanal susceptible d'améliorer le taux d'extraction et la qualité du beurre. En collaboration avec l'I.R.H.O., la firme Colin met au point un matériel simple (489). A partir de 1953, des essais sont menés à Niangoloko, ils sont poursuivis au Soudan après 1957 (490). Trois de ces unités sont mises en service dans le cercle de Parakou au Dahomey : à Bimkéréké, Biro et Ouénou. Mais le tonnage traité est faible.

TABLEAU 141 - Production des unités artisanales à karité du Nord-Dahomey.

	BIMBEREKE		B I R O		OUENOU	
	Noix traitées	Beurre	Noix traitées	Beurre	Noix traitées	Beurre
1956	38 T.	15 T.	25 T.	10 T.	10 T.	4 T.
1957	139	57	113	44	26	8
1959	En tout : noix traitées : 219 T. beurre : 79 T.				fermée	

(488) Arch.Nat. Dakar 1 R 116. Lettre de M. Ferraudi, Directeur général des Services économiques de l'A.O.F. à l'Inspecteur général de l'agriculture sur les possibilités d'utilisation du karité (30 mai 1953).

(489) Marchés coloniaux, 29 janvier 1955, p.387.

(490) Un ensemble artisanal aurait traité 7.793 tonnes d'amandes fournissant 3.029 tonnes de beurre en trois ans. Cf Modibo Keita : Les Oléagineux au Soudan, dans "Les oléagineux de la zone franc" ouv. cit. pp.335-340, cf p.339.

Une unité similaire fonctionne au Togo au Nord de Dapango, à Cinkassé, qui fournit du beurre destiné au Ghana.

Grand oléagineux du Soudan, le karité, malgré ces efforts renouvelés, ne parvient en rien à ce destin commercial faste que lui avaient prédit la plupart des spécialistes depuis le début de l'ère coloniale.

2) Le ricin du Dahomey, matière première du rilsan, le sésame et les graines de coton.

Après n'avoir joué qu'un rôle très discret pendant la deuxième guerre mondiale, le ricin d'A.O.F. connaît une légère reprise vers 1946-1949 : la France souffre alors d'une grave pénurie de corps gras industriels. Mais dès 1950, les tonnages exportés connaissent un recul spectaculaire : les colonies ne fournissant du ricin qu'occasionnellement, disparaissent une nouvelle fois de la liste des vendeurs. Seuls le Dahomey et le Togo s'y maintiennent, mais pour des quantités en recul marqué (cf tableau 142). Les ricins d'importation venus du Brésil et de l'Inde reprennent leur place sur le marché français.

Alors un fait nouveau d'une grande importance intervient : la mise au point du rilsan, fibre à haute ténacité et grande élasticité. Depuis 1942, deux ingénieurs de la "Société des produits chimiques des terres rares" menaient des recherches sur différents produits de synthèse au centre Péchiney de Salindres. A partir de l'huile de ricin, ils obtiennent un "superpolyamide", le rilsan, qui montre de remarquables qualités quant à son emploi dans les industries des textiles et des matières plastiques. Après la guerre, est créée par les deux firmes, la Société Organico chargée d'exploiter industriellement les nombreux brevets déposés. Dès 1950, à partir des enseignements fournis par l'usine pilote de Serquigny dans l'Eure, sont fabriqués à Agenteuil des fils et schappes pour usage textile. A partir de 1956, la Société exploite trois usines, à Marseille : fabrication du monomère du rilsan et de l'heptanol pour la production de matières plastiques, à Serquigny : chaîne de matières plastiques et à Valence : production de la fibre de rilsan (491).

---

(491) Léon (J.de). La culture du ricin en Israël, monographie du rilsan. Journal d'agric.trop.et bot.appl., 1962, pp.441-449.

Afin de disposer d'une source régulière d'approvisionnement en ricin, la Société Organico se porte acheteur depuis 1954 de la totalité des tonnages commercialisés au Dahomey à un cours supérieur à celui du marché mondial : en 1960, 23 frs CFA en moyenne au producteur. Il n'en reste pas moins que les transactions n'atteignent jamais 1.000 tonnes entre 1950 et 1960 : les faibles rendements du ricin dahoméen et les difficultés du décorticage sont à l'origine de cette situation commerciale médiocre.

En dehors du Dahomey, seul le Togo fournit régulièrement de petits tonnages à l'exportation. Ce sont surtout les cercles d'Aného et d'Atakpamé, où la plante occupe environ 1.000 hectares vers 1959, qui produisent l'essentiel. Mais dans la région d'Atakpamé, la principale, le ricin est en concurrence avec le coton pour la culture sur sols lourds, avec l'arachide pour la commercialisation : en 1958, alors que l'arachide décortiquée se vend jusqu'à 30 frs sur le marché de Nuatja, la graine de ricin ne dépasse pas 20 frs (492). En 1960, l'exonération des taxes à l'exportation permet de remonter les cours moyens à 22-23 frs et d'escompter une relance des transactions.

En dépit de ventes régulières de graines du Dahomey-Togo, la situation du ricin en A.O.F. est très précaire. Dès le début de la décennie 1950, l'I.R.H.O. acquiert la conviction qu'il faut renouveler le matériel végétal. Afin d'y parvenir, il ouvre en 1955 un point d'essai à Savé dans le Dahomey centre-sud où la plante a toujours joué un rôle non négligeable dans la gamme des produits de commercialisation (30 hectares sur les 110 de la concession sont rapidement voués à l'étude de variétés de ricin provenant des différents pays producteurs : Brésil, Inde, Israël, reste de l'Afrique...). Dès avant 1960, il apparaît qu'aucune ne peut être valable au Dahomey : le parasitisme et la coulure des inflorescences (humidité trop forte) les rendent pratiquement improductives. Alors, on envisage le croisement par hybridation du type local Ouidah 6, bien adapté mais dont les graines plates à coque très dure se prêtent mal au décapsulage, avec une variété étrangère à coque mince. C'est la R 63, originaire du Tonkin qui est retenue car elle présente en sus de cette dernière caractéristique un bon groupement des

---

(492) Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest : Les comptes économiques du Togo, 1956-57-58.

graines qui facilite la récolte. Dès 1960, on peut établir que cet hybride fournit plus de 1.300 kgs de graines à l'hectare contre 800 pour les meilleures variétés locales et 500 environ pour les types traditionnels. Alors sont envisagées des expérimentations sur les modes de culture et la fumure du ricin (493). Une fois de plus, la recherche donne d'excellents résultats... reste à vulgariser les principaux thèmes !

Plus encore que le ricin, le sésame et les graines de coton constituent des oléagineux mineurs de l'A.O.F.-Togo. Seules les graines de coton alimentent comme avant la guerre un courant régulier d'exportation à partir du Togo qui vend en moyenne 2.000 à 3.000 tonnes à la France et à l'Angleterre (cf tableau 142). L'implantation de la "Compagnie française de développement des textiles" (C.F.D.T.) dans les territoires à vocation soudanienne détermine, non sans difficultés, de légers progrès de la culture mais les graines sont assez délaissées : localement elles servent dans la préparation des sauces et sont utilisées comme combustible. Les huileries de Haute Volta et du Soudan, à part quelques dizaines de tonnes triturées à Nioro par l'Office du Niger, ne les utilisent pas. Aussi dans les pays cotonniers, Soudan et Haute Volta surtout, n'existent que des courants fugitifs de commercialisation. Les maisons de commerce ne s'y consacrent que dans la mesure où elles ont des intérêts dans l'égrenage du coton.

Ancien produit d'exportation de la Guinée, le sésame n'alimente toujours que de faibles courants commerciaux, non plus d'ailleurs au départ de la Guinée, mais en provenance de Haute Volta. Cette vieille culture traditionnelle des régions sud du territoire, où la graine est un condiment apprécié des sauces, connaît un regain d'intérêt dans les années 1950-1960. L'huilerie de la C.I.T.E.C. qui se porte acquéreur chaque année de quelques centaines de tonnes, est à l'origine d'un courant de traite régulier auquel participent les principales maisons de commerce du territoire. Elles réussissent à trouver quelques débouchés extérieurs, non plus en France où la trituration de la graine a été presque totalement délaissée, mais dans les pays étrangers, surtout l'Italie.

---

(493) Jarry (A). Le point d'essais de Savé. Oléagineux, ouv.cité., avril 1962, pp.343-348.

TABLEAU 142 - Les exportations d'oléagineux secondaires d'A.O.F. et du Togo de 1946 à 1960.

ANNEES	SESAME	RICIN		GRAINES DE COTON
	Haute Volta	Dahomey	Togo	Togo
1946-47		364	293	3.811
1947-48		1.039	177	1.001
1948-49		2.284	414	1.694
1949-50	188	612	167	3.102
1950-51		778	160	2.531
1951-52		814	241	2.820
1952-53		750	332	934
1953-54		784	375	1.357
1954-55		800	192	2.319
1955-56	8	492	359	1.332
1956-57	1.794	550	123	3.288
1957-58	868	534	168	2.873
1958-59	1.410	646	99	2.146
1959-60	175	988	382	3.960

3) Extension de la cocoteraie et régression des exportations de coprah.

Passée la période de guerre, l'expansion de la cocoteraie amorcée avant le conflit se poursuit. De 2.500 hectares environ en 1950, les surfaces plantées sont d'environ 7.100 en Côte d'Ivoire en 1960. Au Togo, elles passent de 5.500 à 7.000 hectares, au Dahomey de 5.000 à 9.000 hectares. Or en ces dix années, les exportations stagnent ou même régressent pour le Togo. Malgré les mesures de protection prises à partir de 1953 (cf p.836), les cours du coprah en Europe ne les encouragent guère : sur place, des débouchés locaux absorbent une part croissante

des produits de la cocoteraie en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Par contre au Togo, les plantations sont attaquées par un terrible fléau, la maladie de Kaïncopé. Comme pour les autres oléagineux, des recherches continues sont entreprises : l'I.R.H.O. ouvre des stations à Port-Bouet en Côte d'Ivoire et à Semé-Podji au Dahomey.

a) La Côte d'Ivoire : extension des plantations paysannes et création de la station de Port-Bouet.

Un vaste programme de développement de la cocoteraie débute en 1951 sur le littoral du Sud-Est, d'Assinie à Port-Bouet et plus à l'Ouest sur le rivage alladian, autour de Jacqueville, Addah et Grand Lahou. Les services agricoles distribuent des noix germées issues de jardins graniers et de pépinieres, aux agriculteurs du littoral qui réalisent de petites plantations : leur surface moyenne s'élève à 168 ares dans le pays alladian (494). L'expansion de la cocoteraie est alors assez rapide:dans la seule année 1957, plus de 700 hectares sont plantés dont 550 dans le cercle de Grand Bassam. Alors ces jeunes plantations qui ne sont pas entrées en production couvrent une partie importante des surfaces : en 1960, sur 7.100 hectares, seuls 4.000 sont en production et fournissent environ 2.000 tonnes de coprah.

Jusqu'au début de la décennie 1950, la plus grande partie des faibles quantités de coprah produites est destinée à l'exportation. La cocoteraie ivoirienne est alors surtout vouée à la production des noix fraîches que les Dioula achètent pour la vente sur les marchés urbains ou pour l'exportation tant vers la Haute Volta et le Soudan que vers Dakar ou la France. Or l'expansion de l'industrie de la savonnerie modifie ces circuits. La Savonnerie "Le Chat" de Dabou commence à acheter localement du coprah mais surtout les Huileries et Savonneries des lagunes envoient régulièrement leurs acheteurs, tous les deux mois environ, dans les principales régions productrices. Ils acquièrent le coprah de mauvaise qualité 30 à 40 frs le kilo vers 1960 mais surtout des noix sèches sur la base de 6 frs la pièce (495). Ce sont alors près de 1.500

---

(494) Ecole de statistique, République de Côte d'Ivoire : Enquête agricole sur la culture du cocotier en Basse Côte d'Ivoire, 1964, p.55.

(195) Situation économique de la Côte d'Ivoire. Ministère des Finances, Direction de la statistique, République de Côte d'Ivoire : situation économique de la Côte d'Ivoire, 1960, p.25.

Figure 189 : Les zones à cocotier en Côte d'Ivoire au début de la décennie 1950.
(source : Arch.Nat. Dakar 1 R 166).

tonnes de coprah qui sont acquises par la seule firme Blohorn. Si l'on ajoute que des tonnages non négligeables de coprah passent sans doute en Côte de l'Or, on s'explique qu'à partir de 1953-1954, les exportations de la Côte d'Ivoire soient devenues inexistantes (cf tableau 143).

Au moment même où les services agricoles lancent leur opération d'extension des plantations, l'I.R.H.O. crée à Port-Bouet la première grande station de recherche française sur le cocotier. C'est en janvier 1952 sur deux parcelles de cent hectares chaque, situées sur la façade maritime du cordon littoral au Sud de la lagune Ebrié, que débutent les tâches agronomiques. Tout commence par la création d'une pépinière et par la plantation des premières parcelles. En 1956, la Station qui dispose déjà d'importantes superficies d'étude, entreprend l'implantation de variétés naines et de matériels végétaux originaires du Mozambique et du Dahomey. Cette même année est ouverte, au long du canal d'Assinie, une annexe disposant de 250 hectares en forêt. De 1957 à 1961, cinq nouvelles parcelles sont plantées : 78 hectares de cocoteraies existent alors à Port-Bouet et 22 à Assinie et 45 hectares sont prêts pour la plantation.

Entre 1950 et 1955, le travail de sélection a porté avant tout sur le choix des meilleurs arbres indigènes. Puis ces sujets sont croisés entre eux par fécondation artificielle pour la fourniture de semences "typica". Enfin, à partir des nains importés, est réussi le croisement nain-typica (cf p.159) à grosses noix et production précoce. En 1961 est entreprise l'ouverture d'un jardin grainier qui permettra la plantation de 1.500 hectares par an. Dans le même temps sont mis au

point les principaux thèmes d'amélioration des techniques de culture et surtout est démontrée la vertu de la fumure potassique qui double presque le rendement en copran. Les bases techniques d'une extension de la cocoteraie par plantations villageoises et industrielles sont dès lors acquises (496). En 1958 est fondée la "Société d'assistance technique pour la modernisation agricole en Côte d'Ivoire" (S.A.T.M.A.C.I.) qui lance une opération de 3.000 hectares de plantations à réaliser en 5 ans sur le littoral alladian et la construction de 15 fours. De plus, des projets financés par des capitaux internationaux et la France envisagent l'établissement de deux pépinières capables de fournir chacune les plants pour 1.300 hectares (497).

b) Le Dahomey : la diversification de la production et la Station de Semé-Podji.

Entre 1945 et 1960, le cocotier connaît au Dahomey une évolution assez semblable à celle décrite pour la Côte d'Ivoire. En 1951 ici aussi, les services agricoles lancent des actions de plantations paysannes. La distribution de plants, 100.000 certaines années, permet la réalisation de petites cocoteraies n'excédant guère 3 hectares sur toute la longueur du rivage, de la région du Mono à Semé-Podji. La plus grande partie de ces plantations, 4.000 hectares environ, n'est pas entrée en production en 1960, ce qui explique la modestie des transactions commerciales sur les produits du cocotier. A la différence de la Côte d'Ivoire, les maisons de commerce du Dahomey maintiennent un petit courant d'exportation qui, de 1.000 tonnes environ vers 1953-1954 tombe à 200-300 tonnes en fin de décennie. Par ailleurs, 200 à 300 tonnes de noix fraîches sont exportées. Des débouchés nouveaux sont alors apparus. C'est tout d'abord l'expansion de la consommation locale qui semble aussi nette que celle signalée pour les produits du palmier. Les femmes fabriquent une huile artisanale, localement très appréciée. C'est une activité assez lucrative : vers 1958, les noix achetées 1,50 fr pièce en moyenne permettent de produire l'huile revendue environ 32 frs le litre. Il faut 15 noix pour produire un litre, ce qui représente la moitié seulement des rendements industriels mais les tourteaux sont disponibles pour les porcs (498).

---

(496) Frémond (Y). La station de Port-Bouet. Oléagineux, avril 1962, art.cit., pp.289-295.

(497) Il s'agit des projets BASIE et FAC 1960.

(498) Bernard (M). Le cocotier dans le Golfe du Bénin. ouv.cit. p.3.

Une partie des produits du cocotier : noix fraîches ou sèches, coprah et huile artisanale passe en fraude par les lagunes, vers le Togo et la Côte de l'Or. Enfin, à la veille de l'Indépendance, un fait nouveau se produit : c'est l'ouverture par M. Guerbe à Agblanganda près de Cotonou, en 1958, d'une usine de coco râpé séché destiné à l'exportation pour la biscuiterie. Près de 5 millions de noix sont traitées qui fournissent en moyenne 400 tonnes de produit élaboré.

Comme en Côte d'Ivoire, l'I.R.H.O. s'installe dans la cocoteraie du Dahomey. En 1952, il implante une station à Semé-Podji à 20 kms à l'Est de Cotonou près de la frontière du Nigéria. Elle dispose de deux concessions : 117 hectares de vieille cocoteraie (1930-1934) à Semé et 88 hectares de savane à Kraké, 8 kms plus à l'Est. La sélection est le premier objectif. Les plus beaux arbres : port régulier et production de plus de 100 noix par an, donnent naissance à une soixantaine d'hectares de champs généalogiques établis sur des parcelles débarrassées de mauvais arbres à Semé et sur les défrichements de Kraké après 1953. Puis la sélection ne retient que les arbres à grosses noix et utilise en partie du "matériel" d'importation surtout des cocotiers nains du Cameroun et de Malaisie. Dès 1957, un jardin d'essai est mis en place. On espérait que vers 1965 les livraisons de plans haut-producteurs couvriraient les besoins du Dahomey. Enfin la station démontre comme à Port-Bouet que la fumure, en particulier les engrais potassiques, double les rendements (499).

c) Le Togo : recul de la production du fait de la maladie de Kaïncopé.

Dès 1932 sont signalés au Togo, près de Kaïncopé, les premiers symptômes d'une grave maladie du cocotier : chute des noix, brunissement de l'extrémité des inflorescences, jaunissement des feuilles puis mort de l'appareil végétatif. Jusqu'à 1945, les attaques sont limitées (2.333 arbres atteints) mais alors elles s'accélèrent : 13.245 cocotiers sont détruits au début de 1950, soit 100 hectares environ sur les 5.500 de la cocoteraie togolaise (500). Dès lors, la maladie ne va cesser d'exercer ses ravages : en 1960, on estime qu'elle a détruit

(499) Briolle (Ch.E). La station de Semé-Podji. Oléagineux, n°spécial cité, avril 1962, pp.337-341.

(500) Arch.Nat. Dakar 1 R 166. Rapport de mission effectuée au Togo (11-25 mai 1950) par M.Meiffren : Bingerville, 12 juillet 1950.

TABLEAU 143 - Les exportations de Coprah de l'A.O.F. et du Togo (1947 - 1960)

ANNEES	COTE D'IV.	DAHO-MEY	TOTAL A.O.F (1)	TOGO	COURS COPRAH ANECHO CFA KG	EXPORTATIONS DE PRODUITS ANNEXES			
						DAHOMEY		TOGO	
						Coco Rapé	Noix Fraich.	Huile	Coco Rapé
1947	137	375	969	1.783	26				
1948	5	754	759	1.810					
1949		328	329	3.016					
1950	117	163	286	4.460	31				
1951	130	207	723	6.212	34				
1952	4	446	366	2.271	24				
1953	123	1.039	3.138	7.422	30				
1954	28	929	957	5.911	27				
1955		450	450	4.417	22			102	293
1956		553	553	4.500	22			219	100
1957	10	255	265	3.750	23			147	
1958		255	255	2.898	33	336	234	243	
1959		244	244	5.040	46	376	379	240	
1960		328	328	3.412		302	281	142	

(1) Les années où le total dépasse nettement l'ensemble Côte d'Ivoire-Dahomey sont celles où d'importants lots de coprah ont été réexportés par Konakry et surtout Dakar (1.976 tonnes pour ce dernier port en 1953).

1.000 hectares. Elle explique le net recul des exportations togolaises de coprah qui passent de 7.422 tonnes en 1953 à une moyenne de 3.000 environ entre 1957 et 1960, bien qu'un relèvement sensible des cours à la production, 38 frs en 1958 contre 23 en janvier 1956, ait rendu la commercialisation plus intéressante pour le producteur. Il faut cependant ajouter que, comme au Dahomey, une partie de la production est détournée de l'exportation directe. La fabrication d'huile de coco est prospère vers la fin de la décennie 1950 : elle est estimée à 1.000 tonnes ! Elle alimente les marchés de Lomé et d'Anécho mais d'importantes quantités sont exportées essentiellement sur le Ghana. Pour des ventes officielles de quelques centaines de tonnes, il y a sans doute d'importantes transactions clandestines : vers 1958, l'huile qui vaut 25 frs le litre à Anécho atteint 80 à 100 frs sur les marchés du Ghana !

CONCLUSION

A la veille des profonds changements que va apporter l'Indépendance, à l'heure où l'on dresse des bilans, il apparaît que la production des oléagineux et leur commerce constituent encore, après plus d'un siècle d'histoire riche en péripéties, les éléments essentiels de l'activité de certains territoires de l'ancienne A.O.F. Certes des réquisitoires sévères dénoncent les méfaits de la monoproduction et rendent l'organisation commerciale responsable de la pauvreté des paysans. On pourrait tout aussi bien remarquer que dans certains pays aux faibles possibilités, où de nombreuses expériences ont échoué, la mise en place par le système de traite de modestes circuits monétaires est déjà un résultat. Quoiqu'il en soit, il est vrai que quelques économies nationales dépendent presqu'exclusivement d'un produit : le Sénégal et le Niger ne vivent que par l'arachide, le Dahomey, s'il fournit des oléagineux variés, est avant tout dépendant des productions du palmier à huile. Le Soudan est essentiellement un producteur d'arachide mais le karité et les graines de coton apportent quelques ressources supplémentaires. L'économie de la Haute Volta est liée à peu près aux mêmes produits mais à un niveau très bas. Enfin le Togo et surtout la Côte d'Ivoire

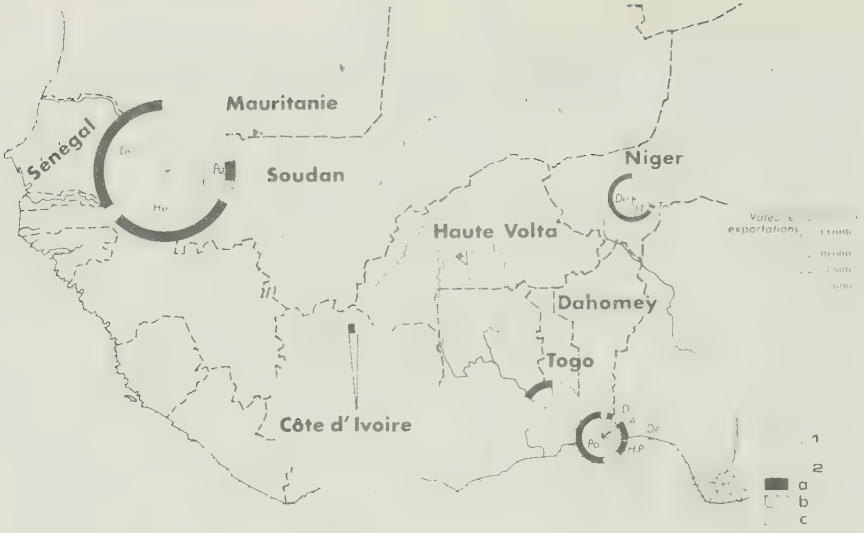

1 - Exportations de produits autres que les oléagineux.

2 - Exportations d'oléagineux :

a) vers la France
b) vers les autres pays de la C.E.E.
c) vers le reste du monde.

Figure 190 : La part des oléagineux dans le montant total en valeur des exportations des pays d'Afrique occidentale associés au Marché Commun en 1960.

occupent une place particulière. Alors que la conquête coloniale visait avant tout le contrôle de leurs palmeraies, celles-ci ne jouent plus qu'un rôle médiocre. La diversification des cultures est largement engagée aux dépens des oléagineux.

T R O I S I E M E P A R T I E

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

LA SITUATION DES OLEAGINEUX

DANS LES REPUBLIQUES INDEPENDANTES

(1960 - 1969)

A la fin de la décennie 1950, "l'histoire" accélère son cours dans le Tiers-monde et singulièrement en Afrique de l'Ouest. Au même moment où la Loi cadre de 1956 accorde aux territoires d'Outre-mer la possibilité de s'affranchir d'une partie de la tutelle de la métropole, leur association au Marché Commun leur impose de nouveaux liens. Survient 1960, "l'année de l'Afrique" : après le Togo et la Guinée, les autres anciennes colonies françaises d'A.O.F. deviennent indépendantes. Alors interviennent de véritables bouleversements dans les structures économiques internes. Les jeunes Etats espèrent pour la plupart assurer la promotion technique et sociale du paysan par de "nouvelles structures" où coopération et animation se retrouvent toujours. Dans le même temps, la nationalisation des circuits commerciaux, ou tout au moins la mise en place d'"Offices de commercialisation" , répond à des objectifs d'indépendance et de "moralisation".

Le poids de la tradition, l'influence des apports de la période coloniale et les actions de développement qu'implique une planification dont on attend tout et trop, marquent profondément les techniques de production des oléagineux. Partout survit la cueillette et prospère encore un artisanat à faible productivité, mais dans les campagnes arachidières, le "matériel attelé" concurrence l'outil et dans

les pays humides, plantations modernes et usines relaient la palmeraie naturelle et ses "campements d'huile de palme". Ce passage de la tradition à des techniques "modernes" met naturellement en cause l'organisation de l'espace et l'équilibre social.

Tous ces bouleversements extérieurs et internes que quelques années d'indépendance ont apporté aux anciennes colonies marquent déjà profondément leurs économies et créent des problèmes renouvelés. Pour les pays arachidiers et leurs producteurs, les difficultés sont grandes : l'anarchie du marché international, l'insuffisance des mesures communautaires et le mauvais fonctionnement des "nouvelles structures" nationales conduisent à l'appauvrissement du paysan et à la crise de production. Les pays du Golfe de Guinée délaissant la palmeraie naturelle misent sur une grande expansion de la production par la réalisation de vastes plantations industrielles ou villageoises de palmiers et de cocotiers. Ici, le délai d'entrée en production reportant à la décennie 1970 les problèmes de prix et de débouchés, les questions humaines sont actuellement primordiales.

CHAPITRE I

L'ASSOCIATION AU MARCHE COMMUN ET L'EVOLUTION DU MARCHE

Les pays de l'ancienne A.O.F. écoulaient en France l'essentiel de leurs exportations d'oléagineux. L'association au Marché Commun dont les six membres sont traditionnellement déficitaires en matière grasse pouvait donc passer pour une promesse d'extension du marché. Mais en dépit de certaines dispositions des règlements d'association qui favorisent leurs ventes, les Etats africains qui doivent renoncer progressivement aux garanties françaises se trouvent confrontés à une dure concurrence mondiale à laquelle ils ne sont pas préparés.

A) L'ASSOCIATION AU MARCHE COMMUN : SA SIGNIFICATION

Lorsqu'en 1956 les négociations sont véritablement engagées entre les six pays européens déjà membres de la C.E.C.A. pour créer un marché commun, la France pose avec fermeté le problème de l'avenir de ses colonies et territoires d'Outre-Mer. En effet, son adhésion à une future Communauté économique européenne ne pouvait que perturber le système de la Zone franc. Il est, du fait des protections tarifaires et contingentaires accordées aux produits des colonies, le type même du marché fermé. Les productions sont réservées à la métropole qui fournit l'essentiel des marchandises et objets manufacturés. Autant dire que les différents territoires de l'Union française n'ont alors pratiquement pas de contacts économiques avec les autres pays du monde.

La proposition française d'association de ses possessions d'Outremer au Marché commun est à l'origine assez mal accueillie par les Allemands et les Hollandais qui ne veulent pas s'affirmer solidaires des politiques coloniales de l'époque. Par contre, la Belgique, du fait du Congo et à un degré moindre l'Italie à cause de la Somalie, soutiennent

la position française. Celle-ci s'avérant irrévocable, car il ne peut être question d'abandonner à leur sort des territoires encore gouvernés depuis l'Europe, les adversaires s'inclinent. Dès mars 1956, les accords de Venise prévoient l'Association.

En fait, si l'on considère uniquement le sort que la Communauté va offrir aux productions oléagineuses des Associés, il faut remarquer que pour de longues années, il ne se passe pas grand chose car tout est lié à l'organisation du marché commun des matières grasses. Or sa réalisation prévue pour 1964 va être retardée par de nombreuses difficultés, ces retards s'expliquant par la situation particulière du marché des matières grasses des Six.

I - LA SITUATION DU MARCHE ELARGI : LE BILAN DES MATIERES GRASSES CHEZ LES SIX VERS 1960.

1) Un déficit de près de 50 % des besoins

Depuis le début du XIXème siècle, l'existence d'un déficit de plus en plus marqué est l'élément le plus évident de la situation du marché des matières grasses de l'Europe occidentale. En année moyenne au début de la décennie 1960, la production des six membres couvre seulement la moitié de leurs besoins. En dépit d'une légère amélioration, l'auto-approvisionnement n'est que de 56,1 % en 1968 et de 51,2 % en 1969 (cf tableau 144).

Faible productrice, la Communauté a des besoins très variables selon les types de produits. Elle fournit avant tout de grandes quantités de graisses animales, huiles marines mises à part, puisque sa production couvre 80 à 90 % des besoins pour ce type de produits. Tout au long des années 1958-1970, l'approvisionnement en beurre est même excédentaire. Par contre, la production des huiles végétales est fort insuffisante puisque pour le meilleur exercice (1968), elle ne satisfait guère plus de 28 % de la demande (cf tableau 145).

Ainsi cinq pays membres sur six obtiennent de leur élevage l'essentiel de leur production en matières grasses. Seule l'Italie présente un bilan différent par la place qu'y tient l'huile d'olive traditionnellement protégée.

TABLEAU 144 - Bilan des matières grasses par pays membre dans la C.E.E. : 1958-1969 (en 1.000 tonnes équivalent huile brute).

		1958	1960	1962	1964	1966	1968	1969
ALLEMAGNE	(Consommation	1584	1792	1830	1828	1897	1946	2004
	(Production	708	750	856	831	872	957	992
	(Déficit	876	1042	974	997	1015	989	1012
	(Auto-Approv^{t}	41,7%	41,8%	46,8%	45,5%	46 %	49,2%	49,5%
FRANCE	(Consommation	1129	1212	1204	1223	1431	1485	1594
	(Production	655	665	699	740	862	973	968
	(Déficit	474	547	505	483	569	512	626
	(Auto-Approv^{t}	58 %	54,8%	58,1%	60,5%	60,2%	65,5%	60,7%
ITALIE	(Consommation	852	1019	1084	1236	1199	1276	1418
	(Production	513	471	582	799	699	818	658
	(Déficit	339	548	502	437	500	458	760
	(Auto-Approv^{t}	60,2%	46,2%	53,7%	64,6%	58,2%	64,1%	46,4%
PAYS-BAS	(Consommation	454	575	449	526	597	637	709
	(Production	141	160	149	200	230	268	255
	(Déficit	313	415	300	326	327	369	454
	(Auto-Approv^{t}	32,2%	27,8%	30 %	38 %	41,2%	42 %	35,9%
U.E.B.L.	(Consommation	243	265	313	340	340	373	387
	(Production	112	114	141	141	156	164	164
	(Déficit	131	151	172	199	184	209	223
	(Auto-Approv^{t}	46,8%	43 %	42,3%	41,4%	45,8%	43,9%	42,3%
TOTAL C.E.E.	(Consommation	4262	4894	4880	5253	5424	5717	6112
	(Production	2129	2210	2427	2723	2823	3212	3127
	(Déficit	2133	2684	2453	2500	2601	2505	2985
	(Auto-Approv^{t}	50 %	44,1%	49,8%	51,8%	52 %	56,1%	51,2%

Source : 1958-1960 : Le marché des oléagineux tropicaux dans la C.E.E. - Série "Développement de l'Outre-mer" n°4, Bruxelles, 1966, 203 pp.

1960-1969 : Statistique agricole : C.E.E., 1970, n°6 : Bilan d'approvisionnement des graisses et huiles, 106 pp.

2) L'approvisionnement des Six vers 1960 : des importations massives d'origines variées.

Cette situation déficitaire de l'Europe occidentale explique sa place de premier acheteur mondial de ces produits : en 1960, sur des transactions globales estimées à 8.292.000 tonnes (équivalent huile

TABLEAU 145 - Le bilan des matières grasses de la C.E.E. par catégorie de produits et par pays (en milliers de tonnes).

		1958	1960	1962	1964	1966	1968	1969
ALLEMAGNE	(Huiles fluides(1)	24	28	47	35	34	44	63
	(Auto-Approv°	3,2%	3,2%	5,6%	4 %	3,6%	4,8%	6,5%
	(Grais.animales(2)	684	723	809	788	824	707	929
	(Auto-Approv°	80,8%	78,4%	97,4%	78,2%	84,5%	87,3%	88,8%
FRANCE	(Huiles fluides(1)	73	36	80	59	116	157	153
	(Auto-approv°	12,5%	6 %	13,2%	8,8%	16,1%	20,6%	19,1%
	(Grais.animales	582	629	619	701	740	802	815
	(Auto-Approv°	106,5%	102,5%	103,3%	99,4%	103,6%	111,2%	103 %
ITALIE	(Huiles fluides(3)	367	305	406	649	511	632	475
	(Auto-approv°	63,8%	44 %	53,2%	70 %	60,5%	63,2%	43,4%
	(Grais.animales	146	166	176	142	155	174	183
	(Auto-approv°	52,7%	47,8%	54,8%	45 %	56,7%	63,5%	57,2%
PAYS-BAS	(Huiles fluides(1)	7	11	13	0	2	5	0
	(Auto-approv°	2,6%	3,5%	5,5%		0,7%	1,8%	
	(Grais.animales	134	149	136	183	225	258	255
	(Auto-approv°	70 %	57,3%	63,2%	67,7%	80,6%	77,7%	62,2%
U.E.B.L.	(Huiles fluides(1)	6	6	7	5	4	1	1
	(Auto-approv°	5 %	4,1%	5 %	3 %	2,6%	0,7%	0,6%
	(Grais.animales	106	108	109	133	143	159	163
	(Auto-approv°	86,1%	80 %	80,7%	71,8%	76 %	69,7%	74,4%
TOTAL C.E.E.	(Huiles fluides	476	386	554	748	693	871	767
	(Auto-approv°	20,9%	17,7%	21,6%	26 %	23,2%	28,1%	23,1%
	(Grais.animales	1653	1774	1848	1963	2094	2398	2360
	(Auto-approv°	83,5%	80,9%	81,4%	78,4%	87,5%	89,3%	84,7%

(1) Il s'agit d'huile de colza et pour la France, en sus, de faibles tonnages d'huiles de tournesol, d'olive et de lin.

(2) Il s'agit de graisses fondues provenant des abattages qui sont à la fois alimentaires : beurre, saindoux et lard, et industrielles : suif. S'y ajoutent les productions nationales, faibles, d'huiles de poissons et le beurre.

(3) Huile d'olive essentiellement.

Source : Statistiques agricoles C.E.E., Bilans d'approvisionnement des graisses et huiles.

Tableau 146 - IMPORTATIONS PAR PRINCIPAUX PRODUITS DES PAYS MEMBRES DE LA C.E.E EN 1960 (Milliers de tonne huile brute).

	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	U.E.B.L	Total C.E.E
Huiles fluides alimentaires	402,65	374,12	278,58	133,30	76,25	1 265
Huiles concrètes tropicales, coprah, palmistes, palme	364,84	137,73	79,43	241,14	76,35	899
Huiles siccatives (lin, ricin)	111,47	86,90	28,12	32,56	17,08	274
Total Huiles végétales	878,96	598,75	386,13	406,00	169,68	2 438
% du total des importations nationales	78,9 %	94,6 %	68,5 %	67,6 %	79 %	77,3 %
Gr. Animales	88,86	3,59	173,12	123,05	23,54	410
Animaux marins et poissons	146,22	30,64	9,55	76,70	22,03	282
Total animaux	235,08	34,23	182,67	199,75	45,57	695
Total général	1 114,04	632,98	568,80	605,75	215,25	3 133
% Import. C.E.E	35 %	20,6 %	18,2 %	19,4 %	6,8 %	

Source : C.E.E - Le marché des oléagineux tropicaux dans les Etats membres, Décembre 1965, 157 p. ; Cf. pp. 33 et 95-121 voir pour le total note 6.

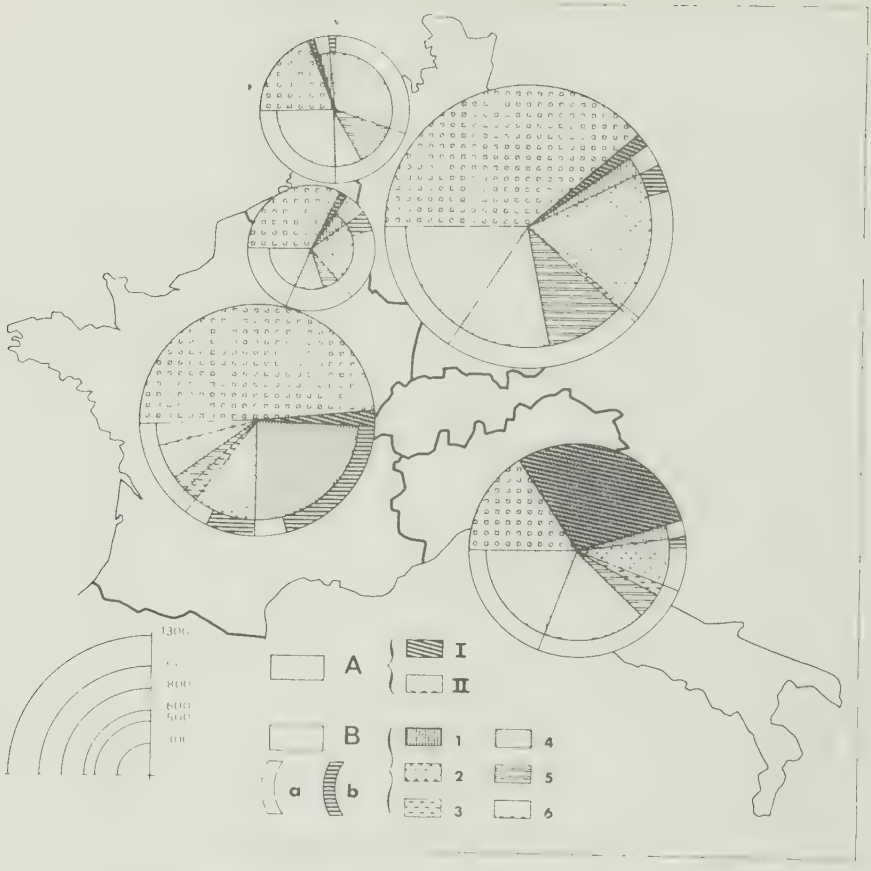

Figure 191 : L'approvisionnement en matières grasses des six pays du Marché commun en 1960 (base huile).

A) Productions nationales : I - Oleagineux fluides
II - Corps gras animaux

B) Importations ; a) en provenance des pays tiers
b) en provenance des E.A.M.A.

1) arachide
2) concrètes tropicales
3) tropicales diverses
4) fluides tempérées dont
5) soja
6) corps gras animaux.

D'après les statistiques de la C.E.E.

brute), elle s'inscrit pour 4.972.000 tonnes et la seule C.E.E. pour 2.684.000, soit 31,9 % du total du marché (1). Ces importations portent essentiellement sur les huiles végétales qui représentent 77,3 % des achats des Six en 1960 (cf tableau 146).

C'est précisément dans ce domaine des huiles végétales fluides et concrètes qu'interviennent les fournitures des pays tropicaux. Si l'on prend une nouvelle fois comme référence l'année 1960, il apparaît qu'avec 1.352.000 tonnes d'équivalent huile, ils s'inscrivent pour 54,9 % des approvisionnements de la C.E.E. en ces types de produits et pour 42,4 % du total de ses achats.

Or les Etats associés ne fournissent que 33,2 % du total des besoins de l'Europe en produits tropicaux et seulement 19,2 % de ses achats de graines et huiles végétales. Cependant, c'est la C.E.E. qui est de loin le principal client des E.A.M.A. pour leurs principales productions. Elle acquiert 88,7 % de leurs ventes de produits arachidiers, 71,3 % de leurs exportations d'huile de palme et 64,6 % de celles de palmistes.

Mais dans le détail des importations des différents partenaires, de grandes disparités apparaissent. L'Allemagne qui est le marché le plus important des Six a des sources d'approvisionnement très variées : produits tropicaux et tempérés sont presqu'à égalité et les huiles concrètes représentent l'essentiel des achats dans le domaine tropical. Les graines et huiles de soja et de coton fournies surtout par les Etats-Unis s'inscrivent pour plus du tiers des entrées. Les achats de graisses animales et surtout d'huiles de poissons et d'animaux marins sont aussi très importants (cf tableau 147).

La France, deuxième acheteur communautaire, demande avant tout des produits végétaux et se place sous le signe de l'arachide. Du fait de la reconduction des garanties qu'elle accordait à ses anciennes colonies, elle est toujours le grand débouché de leurs produits. Elle connaît un début de surproduction de corps gras animaux et singulièrement de beurre.

---

(1) C.E.E. Document synthétique sur l'économie mondiale des matières grasses : série développement de l'Outre-mer, n°2, Bruxelles 1964, 63 pp., tableau 14, p.43. Il s'agit ici du tonnage global importé, compte non tenu des réexportations qui s'élèvent à 449.000 tonnes. La couverture du déficit réél ressortit donc à 2.684.000 tonnes.

TABLEAU 147 - Importations des produits oléagineux des Six pour l'année 1960 (milliers de tonnes huile brute).

I - Oléagineux tropicaux par produits et provenances :

	ALLEMAGNE		FRANCE		ITALIE		PAYS-BAS		V.E.B.L.		TOTAL CEE	
	EAMA	Tiers	EAMA	Tiers	EAMA	Tiers	EAMA	Tiers	EAMA	Tiers	EAMA	Tiers
ARACHIDE		53	256	64	1	24		21	4	30	261	192
%des proven.	0	100	82,5	17,5	4	96	0	100	11,7	88,3	57,6	42,4
%ventes EAMA	0		87		0,03		0		1,4		88,7	
COPRAH	0	201	3	55	10	48	0	96	0	22	3	422
%des proven.	0	100	5,1	94,9		100	0	100	0	100	3,2	96,8
%ventes EAMA	0		100								100	
H.de PALME	44	29	31	2	19	12	0	87	38	4	132	134
%des proven.	60,2	39,8	93,9	6,1	61,2	38,8	0	100	90,4	9,6	9,6	50,4
%ventes EAMA	23,7		16,7		10,2		0		20,5		71,3	
PALMISTES	13	77	46	0	0	1	12	47	4	8	75	133
%des proven.	14,4	85,6	100	0	0	100	20,3	79,7	33,3	66,6	36	64
%ventes EAMA	11,2		39,6				10,3		3,4		64,6	
RICIN	0	15	1	28	0	5	0	3	0	3	1	54
%des proven.	0	100	3,4	96,6	0	100	0	100	0	100	1,7	98,3
SESAME					1	11					1	11
%des proven.					8,3	91,7						
TOTAL par pays	57	375	337	149	31	101	12	254	46	67	483	946
%des proven.	13,1	86,9	69,3	30,7	17,9	82,1	4,5	95,5	40,7	59,3	33,2	66,8
TOTAL Gal par pays	432		486		132		266		113		1.429	

II - Oléagineux non tropicaux :

COTON	103						10		12		125	
SOJA	207		34		50		89		26		406	
TOURNESOL	30				23		4		2		59	
COLZA	9				39		9		1		58	
OLIVE	2		20		129						151	
LIN	97		56				40		15		208	
Autres	2						1		1		4	
	450		110		241		153		57		1.011	
TOTAL par pays	882		596		373		419		170		2.440	
%prod.trop. ds total des achats	49 %		81,2 %		30,7 %		63,4 %		66,5 %		57,8 %	
%prod.EAMA ds total des achats	6,4 %		56,3 %		5,5 %		2,8 %		27 %		19,2 %	

Source : C.E.E., Marchés des oléagineux tropicaux, cit, pp.95-120

L'Italie, grand producteur d'huile d'olive, souffre cependant d'un assez gros déficit : ses importations portent en priorité sur ce type de produit auquel s'ajoutent plutôt des fluides tempérées que des concrètes tropicales. Ce pays doit par ailleurs acquérir d'importants tonnages de produits animaux du fait des insuffisances de son élevage.

Les Pays-Bas constituent un cas exceptionnel. Eu égard à leur population, ce sont d'énormes acheteurs de tous les types de matières grasses. Sur les marchés tropicaux, ils acquièrent surtout des huiles de palmiers, alors que les tonnages d'huile fluide qu'ils importent proviennent essentiellement du monde tempéré (soja américain). De tous les partenaires du Marché Commun, ils sont les plus attachés à un système de transactions libres sur le marché mondial : moins de 5 % de leurs achats proviennent des E.A.M.A. Enfin, ils sont les principaux exportateurs de l'Europe des Six : 205.000 tonnes en 1960 sur 449, soit près de 42 % du total. On devine le rôle éminent joué dans ce pays par la firme Unilever !

Enfin, l'ensemble Belgique-Luxembourg est un faible acheteur. Les productions animales des deux pays satisfont presque la demande. Quant aux importations d'oléagineux, il faut noter la part déterminante des produits tropicaux et l'approvisionnement prioritaire dans les E.A.M.A. (Congo) pour l'huile de palme (2).

3) Les données de consommation

a) La consommation alimentaire : la margarine.

L'importance des approvisionnements en matières grasses et leur variété se retrouvent au niveau de la consommation. L'"Européen moyen" est vers 1960 parmi les plus gros demandeurs de ces produits, alors que par ailleurs, sa ration alimentaire lui apporte d'importantes quantités de matières grasses invisibles (3). Mais d'un pays à l'autre, les "goûts" varient considérablement.

---

(2) L'année 1960 est de ce point de vue anormale. Les évènements du Congo réduisent considérablement les arrivages.

(3) Il s'agit de matières grasses contenues dans les différents aliments. En 1956, cette consommation s'établissait à 19 kgs en Allemagne (47,5 % de la consommation totale de matières grasses), 22,2 en France (50 %), 10,5 en Italie (35,1 %), 16,3 aux Pays-Bas (33,4 %) et 20 en Belgique-Luxembourg (42 %).

TABLEAU 148 - Consommation de corps gras alimentaires par habitant dans les pays de la C.E.E. (moyenne 1958-1960 en kg).

	Beurre	Saindoux	Huile	Margarine	Shortening (4)	Divers	TOTAL
ALLEMAGNE	7,7	4,5	2,3	11,3	1,3	1,4	28,5
en %	27,1	15,7	8	39,6	4,5	4,9	
FRANCE	10	1	6,8	2,4	0,5	1,5	22,2
en %	45	4,5	30,6	10,8	2,2	6,7	
ITALIE	0,8	3,2	13,6	0,4		1,4	19,4
en %	4,1	16,4	70,1	2		7,2	
PAYS-BAS	4,5	2,7	1	19,8	3,1	1,4	32,5
en %	13,8	8,3	3	60,9	9,5	4,3	
U.E.B.L.	10,8	0,6	3,2	10,8	0,5	1,4	27,3
en %	39,5	2,1	11,7	39,5	1,8	5,1	

Source : Ministère de la Coopération et SEDES : Le marché des oléagineux tropicaux. Paris, mai 1964, 6 volumes. Cf. Rapport général, 381 pp., cf tableau 30 p.122.

Seuls l'Italien et secondairement le Français sont gros consommateurs d'huile végétale, par contre celui-ci utilise beaucoup de beurre et celui-là peu. Mais dans les deux pays méditerranéens, on consomme de faibles quantités de margarine. Or les quatre partenaires septentrionaux de la C.E.E. en utilisent beaucoup, le record appartenant au Hollandais qui, en contrepartie, délaisse le beurre à la différence de ses voisins allemand et belgo-luxembourgeois. C'est dans cette concurrence entre le beurre produit par l'agriculture européenne et la margarine fabriquée à partir de matières premières importées que se situe dans le cadre du Marché Commun, un problème difficile à résoudre.

(4) Les shortenings sont des produits végétaux concurrents du saindoux, c'est-à-dire uniquement destinés à la cuisson, car ils ne sont pas émulsionnés comme le beurre ou la margarine. La "Végétaline" d'Europe occidentale, le Vanaspati de l'Inde en sont les variétés les plus connues.

Entre 1938 et 1960, la production de margarine des pays de la C.E.E. a presque doublé : elle passe de 589.000 tonnes à 1.040.000. Or, dans le même temps, celle du beurre a peu augmenté et aux Pays-Bas et en Allemagne, sa consommation par tête a même régressé (4,5 contre 5,6 et 7,7 contre 8,8 kgs respectivement). Le succès de la margarine est avant tout lié à son coût relatif de plus en plus bas par rapport à celui du beurre. Le rapport du prix de la première à celui du second passe de 0,67 à 0,37 aux Pays-Bas et de 0,63 à 0,38 en Allemagne entre 1938 et 1960. Certes cette baisse a été rendue en partie possible par une amélioration de la productivité des usines, mais elle l'a été surtout par l'appel aux matières premières les moins chères que l'interchangeabilité des corps gras autorise.

TABLEAU 149 - Evolution de la composition de la margarine en France et aux Pays-Bas entre 1956-57 et 1960 en liaison avec l'évolution des cours des produits.

	Composition en France		Composit. aux Pays-Bas		% variation cours des Prod. en "cents"le kg		
	1956-57	1960	1956-57	1960	1956	1960	
Coprah-Palmiste	50,5 %	41 %	25,3 %	9,3 %	25,9	29,9	+15,4
Huile Palme	13,4 %	16,4 %			25,7	30,5	+18,6
Huile arachide	7,1 %	8,5 %	51,9 %	56,7 %	36	32,7 en moy. :	-10 -15%
Graisses anim.	3,4 %	5,8 %	2,6 %	(1) 7,1 %	37,1	27,9	-24,8
Huiles baleine & autres marines	18,8 %	20,5 %	20,2 %	(2) 26,9 %	24,5	20,9	-14,7
				(3)	19,5	14,3	-26,7

(1) saindoux
(2) baleine
(3) poisson

Source : Ministère de la Coopération et SEDES : Le marché des oléagineux tropicaux, ouv.cit. Rapport général, 381 pp., tableaux 25 p.113 et 28 p.115.

b) Une énorme consommation de tourteaux

Pendant longtemps, la production et la vente des tourteaux n'ont été qu'activités liées à la valorisation d'un sous-produit de la fabrication de l'huile. Or, avec les progrès de l'élevage scientifique dans les pays industriels, l'utilisation de ces produits pour l'alimentation du bétail a connu des progrès spectaculaires. Dans l'Europe des Six, la consommation passe de 2.140.000 tonnes en 1955-56 à 3.916.000 tonnes en 1959-60. Dans ces conditions, les huiliers ont de plus en plus tendance à considérer le tourteau comme production essentielle et l'huile comme produit d'appoint. Alors le succès du soja, déjà largement amorcé en 1960, s'explique facilement : c'est la graine qui fournit le plus fort rendement en tourteaux : 79 % contre 50 % pour l'arachide, 35 % pour le coprah, 50 % pour le palmiste, 62 % pour le lin etc... qui par ailleurs sont des plus riches en protéines (44 %) (5). Entre 1954 et 1963, le soja connait une progression considérable dans la C.E.E. : sa consommation triple, ce qui signifie une expansion moyenne de 14,9 % par an ! (cf tableau 150).

Il faut ajouter que la plus grande partie des tonnages de soja est importée en graines, ce qui laisse aux huileries européennes la valeur ajoutée de la trituration, alors qu'une part importante des productions tropicales est acquise sous forme de produits élaborés : huile de palme et d'arachide et tourteaux d'arachide . Ainsi, dès le début de la décennie 1960, le soja apparaît-il comme un rude concurrent pour les productions des E.A.M.A.

c) Le déclin du savon et le succès des détergents

Depuis la fin de la guerre, la production de savon dans les pays à niveau de vie élevé ne cesse de décliner du fait de la concurrence des détergents synthétiques. En réalité, ce sont essentiellement les savons mous et les savons de ménage qui sont touchés, alors que le marché des savons de toilette évolue favorablement.

Cette régression d'une industrie jadis très puissante est en soi génératrice d'un repli très marqué des demandes en matières premières. Mais du fait des cours avantageux des suifs et graisses, le

(5) Contre 48 % à l'arachide, 39 % au tournesol, 36 % au lin, 21 % au colza et 19 % au palmiste.

TABLEAU 150 - L'évolution de la consommation des tourteaux dans les pays de la C.E.E. entre 1955 et 1960 (en milliers de tonnes).

	1955-56	1959-60
ALLEMAGNE	730 T.	1.717 T.
dont soja	365	716
arachide	12	38
FRANCE	543	789
dont soja	90	234
arachide	201	313
PAYS-BAS	379	602
dont soja	152	266
arachide	14	24
U.E.B.L.	190	302
dont soja	32	152
arachide	12	39
TOTAL C.E.E.	2.140	3.916
dont soja	679	1.498
arachide	266	464
Consommation huile de soja	159	271

Sources diverses

TABLEAU 151 - Evolution de la production européenne de savon de 1938 à 1958.

	1938	1958
Savons mous	335.000 T.	83.000 T.
Savons de ménage	960.000 T.	600.000 T.
Savons de toilette	130.000 T.	220.000 T.
	1.425.000 T.	903.000 T.

Source : Ministère de la Coopération, ouv.cit. p.149.

TABLEAU 152 - Evolution de la consommation de savon et détergents chez les Six de 1958 à 1961 (pourcentage de la consommation totale).

	1 9 5 8		1 9 6 1	
	SAVONS	DETERGENTS	SAVONS	DETERGENTS
ALLEMAGNE	28,5 %	71,5 %	21,2 %	78,8 %
FRANCE	48	52	35,1	64,9
ITALIE	71	29	62,1	37,9
PAYS-BAS	53	47	47,3	52,7
U.E.B.L.	47,5	52,5	41,3	58,7

Source : Ministère de la Coopération, ouv.cit. p.148.

pourcentage de ces corps gras dans la composition du savon ne cesse de croître. Ainsi, les débouchés offerts aux produits tropicaux sont-ils doublement atteints comme le montre l'exemple de la France (cf tableau 153).

Ainsi, alors qu'un des premiers actes de souveraineté des jeunes Etats de l'Afrique de l'Ouest sera la participation directe aux négociations entamées après 1960 pour le renouvellement de la Convention d'association, l'avenir de leurs productions oléagineuses semble conditionné par des données assez contradictoires. Les tenants de l'Association ne manquent pas depuis 1958 surtout, de mettre l'accent sur les possibilités accrues de débouchés que représente un marché considérablement élargi : "Les Etats d'Outre-mer associés peuvent trouver chez leurs partenaires européens un marché dépassant largement un million de tonnes d'huiles végétales" (6).

(6) Michaux (R.M.E.). Perspectives ouvertes par le Marché commun aux oléagineux tropicaux de la Communauté. Marchés trop.et médit., n° spécial, 19 déc.1959 : Produits tropicaux et Marché commun, 8 p.

TABLEAU 153 - Evolution de la consommation des corps gras par la savonnerie en France de 1938 à 1961 (en milliers de tonnes).

	1938	1955	1961
Coprah et palmistes (acide laurique)	75,8	42,1	15,8
%	38,7%	24,5%	12,6%
Suifs et graisses	36,4	77,5	81,6
%	18,6%	45,1%	67,6%
Huile de palme	24	7,1	1,5
%	12,2%	4,1%	1,2%
Concrets divers (pâtes de neutralisation)	5,2	13,2	7,2
%	2,6%	8 %	5,7%
Fluides diverses (sous-produits de raffinage)	42,5	27,2	13,1
%	21,7%	15,8%	10,5%
Résine	12,2	4,1	0,7
%	6,2%	2,4%	0,6%
TOTAL	196,1	172	125,1

Source : Ministère de la Coopération, ouv.cit. Rapport général p.151.

Mais en fait les courants d'approvisionnement et les habitudes de consommation sont si variés et les politiques à l'égard du Tiers-monde si différentes d'un pays membre à l'autre que l'on ne peut pas ne pas prévoir d'énormes difficultés dans la construction d'un Marché commun des matières grasses et dans la définition de règlements applicables aux productions des Associés.

II - LES PRINCIPES DE L'ASSOCIATION

Le traité de Rome (25 mai 1957) se préoccupe dans sa quatrième partie, articles 131 à 136, de l'avenir des pays d'Outre-mer ayant des liens de dépendance vis-à-vis d'un des six partenaires : "Le but de l'Association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires..." (art.131). Pour y parvenir, la Communauté impose des principes et définit des moyens. Une annexe au traité précise les modalités de cette Association pour une période de cinq ans renouvelable sur proposition unanime des Six pays membres.

1) Les Conventions d'association imposent l'abandon des préférences accordées par la France.

En conformité avec les grands principes qui régissent le Marché commun entré en vigueur le 1er janvier 1958, l'Association repose sur trois bases essentielles. Les discriminations douanières et contingentaires favorisant des échanges privilégiés entre un Etat membre et un ou plusieurs associés disparaîtront progressivement (articles 2 et 3 de l'Annexe). C'est donc prévoir l'extinction du système préférentiel français et l'organisation d'une zone de libre échange qui sera protégée par des tarifs extérieurs communs. Les Etats membres s'engagent à supprimer progressivement les droits de douane sur les produits des Associés mais une clause de sauvegarde laisse à ces derniers la possibilité d'en percevoir sur les importations en provenance des pays membres, afin de protéger leur industrialisation ou d'alimenter leur budget. Enfin l'article 132 du traité accorde une aide économique et sociale des Etats membres aux Etats associés. Le "Fonds européen de développement" (F.E.D.) qui la dispense, dispose en principe pour l'exercice de 5 ans (1er janvier 1958 - 31 décembre 1962) d'une somme globale de 531 millions d'unités de compte dollars versées au prorata de la richesse de chacun des Six.

L'histoire de ces cinq premières années de l'Association est assez mouvementée puisqu'en cours d'exercice, la plupart des territoires concernés accèdent à l'indépendance. Dès après son refus (28 septembre 1958) de demeurer dans la Communauté, la Guinée française sans dénoncer officiellement le traité, ne l'applique pas. Les 16 autres

Etats qui deviennent souverains en 1960 (7) décident malgré des oppositions provenant de groupements politiques ou syndicaux ou de personnalités (8) de proroger le fonctionnement de l'Association jusqu'à la date prévue de son éventuel renouvellement (1er janvier 1963).

2) La deuxième Convention : Yaoundé I

La reconduction ou non du traité préoccupe d'ailleurs dès 1961 tant les Associés que les Six. En juin 1961, une session de cinq jours réunit à Strasbourg les membres de l'Assemblée parlementaire européenne et des parlementaires africains et malgaches. Cinq conférences groupent en 1961-62 les ministres européens et africains. Toutes ces discussions conduisent au paraphe à Bruxelles, le 20 décembre 1962, de la nouvelle Convention d'association qui est signée officiellement à Yaoundé le 20 juillet 1963, pour entrer en vigueur le 1er juin 1964 (9).

Cette Convention, valable jusqu'à mai 1969, renouvelle les principes majeurs de la première. La notion de zone de libre échange est reconduite puisqu'aux termes des articles 2 et 3, les produits originaires des Etats associés bénéficient dans les Etats membres, sans discrimination, de la suppression progressive des droits de douane. En contre-partie, comme le précise l'article 23 du protocole 5, le but à atteindre étant "l'adaptation progressive des productions des Etats associés aux exigences d'une commercialisation aux prix mondiaux",ce qui reste des préférences accordées par certains pays membres (la France) à des associés doit disparaître ; l'annexe III prévoit pour les oléagineux des E.A.M.A. une mise en pratique de cette commercialisation aux cours mondiaux dès la réalisation de la politique agricole commune concernant ces produits (que l'on espérait proche) et au plus tard au début de la campagne 1963-1964 pour les produits du palmier et au début de la suivante pour l'arachide.

---

(7) Il s'agit du Cameroun, du Togo, de Madagascar, du Congo Léopoldville, du Congo Brazzaville, de la République Centrafricaine, du Tchad, du Gabon, de la Somalie et pour l'ancienne A.O.F., de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Niger, de la Haute Volta, de la Mauritanie, du Soudan et du Sénégal. Ces derniers font partie jusqu'en août 1960 de la Fédération du Mali.

(8) Parmi les reproches les plus fréquents, citons l'argument selon lequel la signature du traité a été apposée par la France sans consultation des organes de gouvernement des futures Républiques et les accusations de néo-colonialisme. Beaucoup craignent aussi que l'association au M.C. soit un obstacle décisif à d'éventuels regroupements avec des Etats africains non associés.

(9) Des mesures transitoires sont prises pour éviter un hiatus entre l'échéance de la 1ère Convention (31/12/62) et l'entrée en vigueur de la 2ème (1er juin 1964).

3) Une innovation : les aides à la production et à la diversification

Mais sous peine de graves perturbations pour l'économie des pays associés bénéficiant de surprix et de détérioration du revenu déjà modeste de leurs producteurs, ces mesures ne peuvent être d'application brutale et immédiate. Pour ménager une transition, l'article 17 (paragraphes 3 et 4) met en place le système original des "aides à la production et à la diversification". Il s'agit, par des actions sur les structures et les techniques agricoles, d'adapter les productions des Associés aux exigences de la compétition mondiale. Il faut aussi favoriser la diversification, facteur de faiblesse économique. L'article 24 du protocole 5 prévoit le déblocage de 230 millions d'unités de compte équivalent dollar pour le financement de ces actions. Onze anciennes colonies françaises reçoivent ces deux formes d'aide alors que les autres ne perçoivent que des crédits de diversification (10).

TABLEAU 154 - Aides à la production et à la diversification prévues par la deuxième Convention d'association en faveur des anciennes colonies françaises (millions U.C. = dollars).

SENEGAL	46,7	TOGO	5,7
MALI	5,6	CAMEROUN	15,8
NIGER	6,5	MADAGASCAR	31,6
CÔTE D'IVOIRE	46,7	CENTRAFRIQUE	6,8
DAHOMEY	5,5	TCHAD	5,7
MAURITANIE	5	CONGO-BRAZZAVILLE	6,4
HAUTE VOLTA	6	GABON	4
TOTAL ex-A.O.F. :	122	TOTAL ex-AFRIQUE FRANC. :	183

(10) Le Congo Kinshasa, le Ruanda, le Burundi et la Somalie commercialisaient leurs produits aux cours mondiaux, tandis que la Mauritanie, la Haute Volta et le Gabon n'exportaient que de faibles tonnages de produits agricoles.

Naturellement le F.E.D. est reconduit et ses dotations portées à 800 millions d'unités de compte. Enfin sont créées les institutions paritaires de l'Association : Conseil d'association, Conférence parlementaire et Cour arbitrale.

Ces accords qui règlementent les relations entre les Six et les Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.) conditionnent pour part majeure l'évolution économique et par là même l'avenir de ces derniers. Or, si sur le plan des aides et de l'assistance technique et si en matière de produits spécifiquement tropicaux les différentes dispositions prévues entrent rapidement en application, pour les matières grasses le système ancien, c'est-à-dire l'organisation mise en place avant 1958 dans l'Union française, subsistera en fait jusqu'à janvier 1968, essentiellement pour l'arachide, par suite du retard intervenu dans la réalisation du Marché commun des matières grasses (11).

III - LE MARCHE COMMUN DES MATIERES GRASSES

L'organisation d'un marché commun des matières grasses qui était prévue pour 1964 n'intervient que le 22 septembre 1966, quand est adopté le règlement concernant "le secteur des graines et fruits oléagineux ainsi que des matières grasses d'origine végétale ou extraites de poissons ou de mammifères marins" (12). On ne peut contester que priorité ait été donnée aux intérêts des consommateurs sur ceux des producteurs : les deux marchés des produits laitiers et des oléagineux ont été disjoints et surtout le nouveau règlement impose le principe d'une libre importation des graines oléagineuses. Certes il ne dit pas expressément qu'elles seront importées à droit nul, mais il ne prévoit pas, à l'égard des importations des pays tiers, les prélèvements en usage pour la plupart des autres produits. L'argument essentiel en la circonstance est la réalité de l'énorme déficit communautaire qui requiert une poli-

(11) La France reconduit par accords bilatéraux les contingents garantis aux anciennes colonies et si elle baisse le prix CAF des arachides décortiquées à 99 centimes le kg en 1965, puis à 97 en 1967, c'est pour tenir compte des sommes versées aux producteurs au titre de l'aide à la production.

(12) Fonsegrive (J.M). L'organisation du marché européen des oléagineux tropicaux. Etudes d'Economie Africaine, Paris, Pédone, 1970, Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, série Afrique Noire, n°1, pp.107-95, cf. p. 33.

tique mondiale d'approvisionnement. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'une "fissure dans les remparts tarifaires par laquelle les Américains en particulier peuvent engouffrer leurs surplus" (13). Ces dispositions sont applicables depuis le 1er juillet 1967.

1) La défense des productions d'oléagineux et de beurre des Six.

En dehors de l'attitude à définir vis-à-vis des graines oléagineuses des pays tiers, la Communauté devait régler le sort de ses propres productions, c'est-à-dire l'olive en Italie , le colza en Allemagne et en France et le beurre dans les six pays.

a) Les huiles fluides

L'huile d'olive est fournie, en dehors de 1.200 tonnes environ produites en France, par la seule Italie qui de 202.000 tonnes en 1951, passe à 320.000 tonnes en 1965. Seule ressource monétaire de nombreux agriculteurs du Sud de la péninsule, elle bénéficiait de multiples mesures de soutien : impôts sur la fabrication des huiles de graines et taxes sur les huiles végétales importées. Dans la nouvelle règlementation européenne, elle est assurée des mécanismes de défense classiques en matière de politique agricole commune. Sont ainsi fixés pour chaque campagne, des prix indicatifs à la production et sur le marché et un prix d'intervention que doivent pratiquer les organismes chargés de la commercialisation. Le dernier doit assurer une rémunération équitable au producteur. Un système de prélèvement aux frontières garantit le marché contre les perturbations que pourraient engendrer des importations massives en provenance de pays tiers.

Culture importante en Allemagne et en France jusqu'à la fin du XIXème siècle, le colza et, à un degré moindre, le tournesol dans ce dernier pays, ont connu un réel déclin du fait de la concurrence des oléagineux tropicaux. Ces plantes ont bénéficié d'un net regain de faveur pendant la deuxième guerre mondiale, par suite de la pénurie de corps gras. Depuis, cet essor s'est poursuivi car le colza et le tournesol sont intéressants dans certains assolements (14). Ces progrès de la

(13) Zeller (A). L'imbroglio agricole du Marché commun. Paris, Calman-Lévy, 1970. 316 pp., cf p.6.

(14) Le colza est considéré comme une plante utile à la modernisation agricole par les apports d'engrais qu'il exige et par l'emploi de moyens mécaniques qu'il nécessite. De plus, il constitue une bonne tête d'assolement dans les régions non betteravières.

production ont amené les gouvernements allemand et français à organiser les marchés et à garantir les prix. En Allemagne, il s'agit d'une obligation faite aux margariniers d'inclure l'huile de colza dans leurs fabrications. En France, le colza bénéficie largement de garanties de prix et d'écoulement jusqu'à 1951 et des dispositions des décrets du 13 novembre 1954 sur les oléagineux fluides. Ils lui accordaient un contingent de 97.000 tonnes d'huile, alors que la récolte de 1954 s'élevait seulement à 30.700 tonnes (76.830 tonnes de graines).

Les règlements communautaires ne mettent nulle entrave aux importations de graines de colza, de tournesol ou de navette en provenance des pays tiers. Pour les productions des pays membres, ils accordent une aide directe aux agriculteurs selon un système proche de celui des "deficiency payments" britanniques (15). Chaque année sont fixés un prix indicatif à la production et un prix d'intervention, aussi proche que possible du premier, auquel doivent se conformer les organismes d'achat communautaires. L'aide couvre la différence entre le prix indicatif et le cours mondial.

Ainsi la politique commune met en place une série de garanties efficaces en faveur de ses productions oléagineuses. Elle n'est pas sans rappeler les dispositions prises à partir de 1954 par la France en faveur des produits arachidiers de ses colonies. Or assez paradoxalement, au nom de la liberté et de la vérité des échanges, un des principes fondamentaux des règlements d'association est la disparition de ce système préférentiel consenti jusqu'alors aux E.A.M.A.

b) Le conflit beurre - margarine

La définition d'une politique commune en matière de graisses animales et essentiellement de beurre, est très délicate car la défense des intérêts des éleveurs de la Communauté ne manque pas de mettre en cause ceux des industries de la margarine. Dès la fin de la décennie 1950, les Six couvrent leurs besoins en beurre et connaissent déjà la surproduction. Comme d'autre part les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne sont grands consommateurs de margarine, le sort à réserver à chacun de ces produits concurrents l'un de l'autre, est un des sujets majeurs des discussions qui préludent à l'organisation du marché des matières grasses. Face à la menace d'excédents chroniques de beurre, le législateur euro-

(15) Fonsegrive (J.M.). art.cit. p.161.

péen envisageait la fixation de son prix à un niveau assez bas, propre à décourager certains producteurs. On connaît la réaction des éleveurs qui considérant la vente du lait comme garante d'un véritable salaire, obtiennent des prix élevés. Ils estiment par ailleurs que des excédents de 100 à 200.000 tonnes ne devraient pas poser de problème majeur pour un marché qui importe plus de 3.000.000 de tonnes de matières grasses. Pour résoudre les problèmes de ce corps gras "européen", ils proposent de réajuster les possibilités de concurrence avec la margarine et réclament de ce fait un règlement unique pour l'ensemble des matières grasses.

Pour les défenseurs du marché laitier, seule une taxe sur la margarine favoriserait la consommation du beurre en rapprochant les prix. Ils font aussi valoir qu'une telle politique permettrait un relèvement sensible du prix des huiles tropicales, en priorité celles des E.A.M.A. qui entrent dans la fabrication de la margarine.

Naturellement l'industrie margarinière européenne, dominée par l'énorme groupe Unilever, s'affirme hostile à de telles perspectives. Ses dirigeants estiment que du fait des habitudes prises, un relèvement du prix de la margarine ne favoriserait que peu la consommation du beurre : des études faites sur "l'élasticité" de la substitution beurre - margarine en fonction de leurs variations de prix, n'ont pas fourni de données très significatives (16). Ils considèrent qu'une hausse du prix de la margarine, contraire à l'esprit du règlement européen prévoyant le prix le plus avantageux pour les consommateurs, ne conduirait en rien au relèvement de celui des oléagineux tropicaux. En effet, les huiles fluides des régions tempérées : soja, tournesol, colza etc... que l'hydrogénation permet d'utiliser, seraient employées en quantités croissantes pour la fabrication de la margarine. Le danger serait même grand que suifs et saindoux n'entrent alors en quantité plus importante dans la composition du produit. Ces pressions valent à l'encontre des demandes des éleveurs la disjonction entre marchés des produits laitiers et des oléagineux. Mais en contre partie, le prix du beurre est fixé à un haut niveau.

2) Les mesures initiales en faveur des oléagineux des E.A.M.A.

La mise au point des mesures à prendre en faveur des oléagineux des E.A.M.A. est pour le moins délicate puisque s'affrontent les

(16) Ministère de la Coopération : Le marché des oléagineux tropicaux, ouv. cit. [illegible]

intérêts contradictoires des fournisseurs de produits laitiers et des consommateurs (défendus en l'occurence par huiliers et margariniers). De plus s'ajoutent les protestations et pressions exercées dans les diverses instances internationales par les pays tropicaux tiers, les Etats-Unis et la plupart des membres du Commonwealth, qui sont foncièrement hostiles aux préférences accordées aux E.A.M.A.

Finalement, les mesures initiales prises sont très fragmentaires. Il est tout d'abord décidé de reporter au 1er janvier 1968 (campagne 1967-68) l'abandon de la pratique des surprix et contingents en faveur de l'arachide. Mais surtout, le règlement fixe un tarif extérieur commun applicable aux huiles tropicales en provenance des pays tiers et valable jusqu'à la date d'expiration de la deuxième Convention d'association, soit le 31 mai 1969.

TABLEAU 155 - Tarif extérieur commun sur les huiles tropicales des pays tiers.

5 % sur les huiles industrielles brutes
8 % sur les huiles industrielles raffinées
4 % sur les huiles de palme industrielles
9 % sur les huiles de palme alimentaires brutes
14 % sur les huiles de palme alimentaires raffinées
10 % sur les huiles alimentaires brutes
15 % sur les huiles alimentaires raffinées.

Certes ces avantages ne sont pas négligeables si l'on se souvient qu'avant même l'indépendance des Etats Associés, la capacité des huileries de l'ancienne A.O.F., surtout pour l'arachide, est assez considérable. Mais l'avilissement d'ensemble des cours mondiaux fait que ces discriminations en faveur des E.A.M.A. ne compensent pas pour eux l'abandon du système français : ils perdent sur le prix et leurs débouchés sont menacés.

3) L'aide exceptionnelle du 25 juillet 1967 et la taxe sur la margarine

Pour apporter un remède à une situation qui risque d'empirer au point de devenir catastrophique, le Conseil d'association

annonce le 25 juillet 1967 l'application de mesures spéciales en faveur des oléagineux des E.A.M.A. Il décide d'accorder jusqu'à mai 1969 une aide exceptionnelle dont le total ne pourra dépasser 13 millions d'unités de compte (17). Elle interviendra lorsque les prix des marchés mondiaux, c'est-à-dire les conditions d'achat les plus favorables, seront inférieurs aux cours de référence que le Conseil fixe comme suit :

- arachides décortiquées : 186 U.C. la tonne CAF
- coprah : 188 U.C. la tonne CAF
- palmistes : 145 U.C. la tonne CAF
- huile de palme : 225 U.C. la tonne CAF

Le montant de la garantie est alors de 80 % de la différence entre ces cours référence et ceux du marché international. Mais elle n'intervient pas au cas où celle-ci est couverte par l'aide à la production prévue par la Convention d'association.

Au terme des accords intervenus sur les produits laitiers le 30 mai 1968, le prix du beurre est garanti dans la Communauté et les stocks doivent être résorbés par l'intervention du F.E.O.G.A. Afin de financer ces opérations, ce dernier doit recevoir 170 millions d'unités des comptes des Etats membres et 87,5 millions d'U.C. d'une taxe instaurée sur les huiles végétales et donc en grande partie sur la margarine. Celle-ci doit ainsi supporter un droit de 14 centimes le kilo, alors que les producteurs de lait en réclamaient 60. Le rapprochement des prix des deux produits que beaucoup souhaitaient, apparaît donc d'autant moins probable, qu'avant même ratification de cette décision l'Allemagne annonçait que, pour éviter une hausse du prix de la margarine, le montant de la taxe serait pris en charge par le budget national. Cette décision de taxation paraissait donc assez peu susceptible de valoir une revalorisation aux cours des produits oléagineux des E.A.M.A.

En moins de dix ans, les produits oléagineux des pays associés ont donc à supporter le choc du passage d'un système zonal de protection à une situation de large concurrence sur le plan mondial, atténuée cependant par des préférences et des aides. Il n'en reste pas moins que cette mutation est rendue d'autant plus difficile que l'évolution du marché international des matières grasses est très défavorable aux intérêts des producteurs tropicaux.

---

(17) Elle est couverte par des contributions des Six : France 32 %, Allemagne 31,2 %, Italie 20,3, Pays-Bas 8 %, Belgique 8 % et Luxembourg 0,2 %. Elle est débloquée par tranches de 6 mois : 3,4 millions pour chacune des trois premières, 2,8 pour la dernière.

B) L'EVOLUTION DU MARCHE MONDIAL EST DEFAVORABLE AUX PRODUITS DES E.A.M.A.

Entre 1960 et 1969, la production mondiale des matières grasses est en nette progression. Dans le même temps, la part des fournisseurs tropicaux, entre autres des E.A.M.A., dans le commerce international s'affaiblit, tandis que l'évolution des cours leur est défavorable. La douloureuse "dégradation des termes de l'échange" pénalise donc durement des économies déjà faibles et des producteurs démunis.

I - LES DONNEES DE LA PRODUCTION ET DES TRANSACTIONS MONDIALES : RECUL DES PAYS TROPICAUX

Entre 1960 et 1969, la situation mondiale des matières grasses est marquée par une double poussée de la production : elle augmente de 24,3 % et des exportations : elles progressent de 31,3 % (cf tableau 157). Or cette évolution ne consolide par les situations acquises au début de la décennie : tant au point de vue de l'importance des différentes régions dans la production et le commerce qu'à celui de la part de chaque produit, d'importants changements interviennent.

1) Les données géographiques : forte progression des U.S.A. et de l'U.R.S.S.

Le tableau 156 montre que le continent ayant connu la plus forte progressionest l'Europe dont la part passe de 28,5 % à 32,8 %. L'U.R.S.S. et les démocraties populaires en sont les acteurs principaux puisque leur taux d'expansion dépasse 60 % contre 24,2 % pour la moyenne mondiale et 35 % pour l'ensemble de l'Europe. L'Amérique enregistre une poussée plus modérée due surtout aux régions tropicales et au Canada. Mais les Etats-Unis connaissent un rythme d'accroissement supérieur à celui de la production totale du monde. Ensemble, Europe et Amérique représentent en 1969 66,9 % du bilan global des matières grasses contre seulement 62,6 % en 1960. En contrepartie, la situation de l'Afrique et de l'Asie se dégrade relativement : 33,1 % du total en 1969 contre 37,4% en 1960. La plupart des pays de ces deux continents qui représentent l'essentiel du Tiers-monde ont un taux de progression faible mais surtout certains enregistrent même un recul de la production sur 1960 : ce sont dans l'ordre de l'importance du déficit : l'Indonésie, l'Afrique occidentale et les Philippines, c'est-à-dire en dehors de l'Inde, les grands

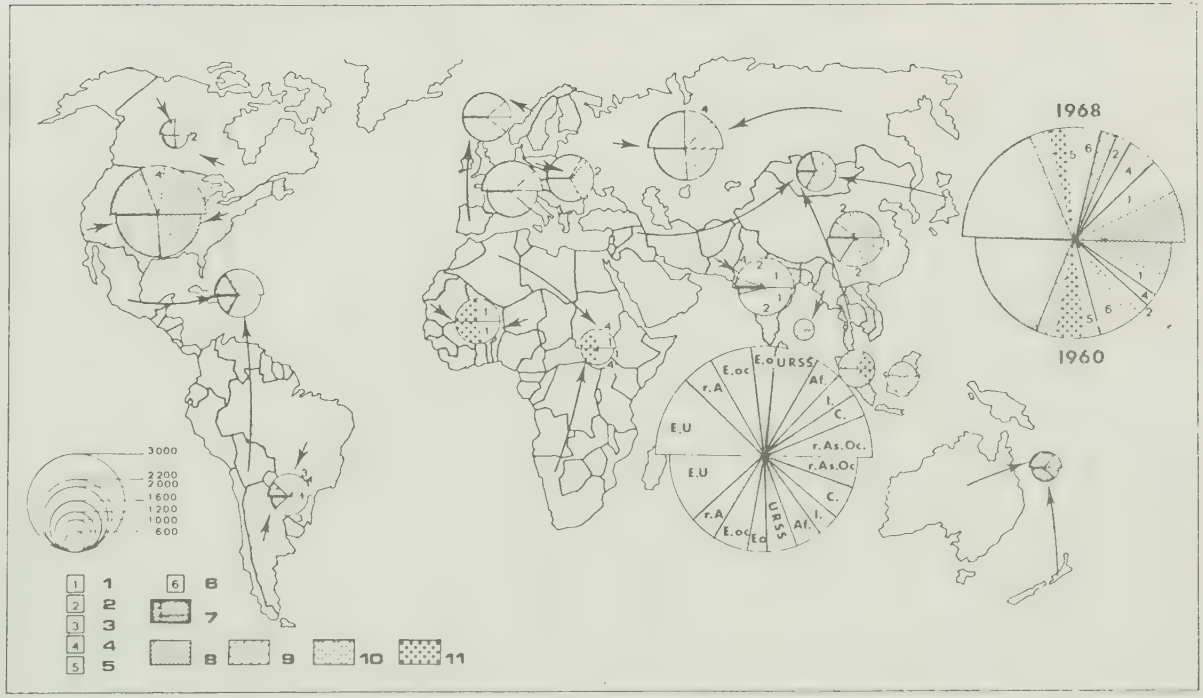

Figure 192 : La production des matières grasses dans le monde en 1960 et 1968.

1) arachide 2) colza 3) lin 4) coton 5) fluides industrielles
6) autres fluides alimentaires 7) corps gras animaux 8) soja
9) tournesol 10) copra 11) huile de palmier

TABLEAU 156 - Production mondiale par région (base huile en milliers de tonnes) de 1960 à 1969.

	1960	%	1963	1966	1969	%	1969/1960 en %
Etats-Unis	7.540	23,5	8.325	8.940	9.530	23,7	+ 26,4
Argentine & Brésil	1.595	4,9	1.625	1.845	1.910	4,9	+ 23,5
Reste Amérique	1.485	4,7	1.770	2.160	2.235	3,5	+ 50,5
TOTAL AMERIQUE	10.620	33,1	11.720	12.945	13.735	34,1	+ 29,3
Europe occidentale	4.165	12,9	4.295	4.220	4.430	12	+ 6,3
Huile de baleine	195	0,6					
Autres pays Europe	1.830	5,7	1.730	2.695	3.065	7,6	+ 67,4
U.R.S.S.	3.300	10,3	3.975	4.900	5.320	13,2	+ 61,2
TOTAL EUROPE et U.R.S.S.	9.490	28,5	10.000	6.915	12.815	32,8	+ 35
Afrique occident.	1.955	6,1	1.985	2.190	1.860	4,6	- 4,9
Reste de l'Afrique	915	2,9	1.170	1.195	1.320	3,4	+ 44,2
TOTAL AFRIQUE	2.870	9	3.155	3.385	3.180	8	+ 10,8
Inde & Pakistan	2.640	8,3	2.830	2.690	2.885	7,1	+ 9,3
Ceylan & Birmanie	250	0,7	310	260	290	0,7	+ 16
Indonésie & Malaisie	740	2,3	795	985	1.195	2,9	+ 4,1
Philippines	810	2,5	940	1.030	710	1,7	- 9
Chine & Mandchourie	2.945	9,2	2.725	2.900	2.835	7	- 3,8
Australie & Océanie	780	2,4	870	880	1.005	2,5	+ 28,8
Reste de l'Asie (sans Sibérie)	960	3	1.075	1.095	1.285	3,2	+ 33,8
TOTAL ASIE-OCEANIE	9.125	28,4	9.545	9.840	10.205	25,1	+ 11,8
TOTAL MONDIAL...	32.135	100	34.420	37.985	39.955		+ 24,2

Source : Revue Oléagineux : La situation mondiale des corps gras, rapport annuel.

TABLEAU 157 - Exportations mondiales par région de production (en terme d'huile et en milliers de tonnes).

	1960	%	1963	1966	1969	%	$\frac{1969}{1960}$ en %
Etats-Unis	2.609	29,6	3.036	3.961	3.369	31	+ 26,6
Argentine & Brésil	347	3,9	384	385	348	3,2	0
Canada			207	370	354	3,2	
Reste Amérique	324	3,9	333	319	491	4,6	+ 51,5
TOTAL AMERIQUE	3.280	37,4	3.960	4.025	4.562	42	+ 39
Europe occidentale	770	8,7	598	910	993	9,2	+ 29
Europe orientale avec U.R.S.S.	286	3,2	317	596	1.129	10,4	+294,7
TOTAL EUROPE	1.056	17,9	915	1.506	2.122	19,6	+100,9
Baleine & Cachalot (région polaire)	507	5,7	411	251	197	1,8	+ 61,2
Nigeria	639	7,3	730	785	519	4,8	- 18,7
Congo-Kinshasa	239	2,7	170	116	168	1,5	- 29,8
Ex-A.O.F. & A.E.F.	354	4	356	442	358	3,2	+ 1,1
Afrique portugaise	81	0,9	110	80	96	0,9	+ 18,5
Soudan	88	1	127	102	116	1,1	+ 31,8
Reste Afrique	264	3,2	326	264	335	3	+ 16,7
TOTAL AFRIQUE	1.664	19,1	1.529	1.593	1.328	14,5	- 20,2
Inde & Ceylan	171	1,9	257	102	112	1	- 34,6
Malaisie	137	1,5	139	219	391	3,6	+ 85,4
Indonésie	280	3,1	226	298	335	3	+ 19,6
Philippines	729	8,3	817	899	572	5,3	- 21,6
Chine	385	4,3	103	308	190	1,7	- 50,7
Reste Asie	109	1,2	105	103	135	1,3	+ 23,8
TOTAL ASIE	1.811	20,4	1.647	1.929	1.735	15,9	- 4,2
Océanie	490	4,5	587	567	673	6,2	+ 41,6
TOTAL MONDIAL....	8.808	100 %	9.049	9.997	10.881		+ 23,6

Source : Revue Oléagineux : la situation mondiale des corps gras, mise au point annuelle, et, pour 1960, C.E.E., Document synthétique sur l'économie mondiale des matières grasses : série "Développement de l'Outre-mer" n°2, 1964. La différence des sources explique les variations des totaux de 1960 et 1963 par rapport aux homologues du tableau 158 II.

exportateurs traditionnels d'oléagineux tropicaux (18).

Le tableau 157 montre justement que le déclin de ces pays est encore plus net sur le plan commercial. En 1960, Afrique et Asie assuraient 39,5 % des exportations mondiales, en 1969 leur part est tombée à 29,4 %. A l'opposé d'un progrès de 23,6 % des exportations mondiales, ces deux continents connaissent la régression : - 4,2 pour l'Asie et surtout - 20,2 pour l'Afrique. Pour cette dernière, les troubles politiques et les conflits armés expliquent largement le repli de grands fournisseurs comme le Nigéria et le Congo-Kinshasa, alors que l'Afrique francophone stagne. Naturellement, en contre-partie de cet effacement de grands exportateurs tropicaux traditionnels, ce sont essentiellement les producteurs tempérés qui prennent le relai (19). Les Etats-Unis renforcent leur position de premier vendeur national mais la poussée la plus spectaculaire est à mettre au compte de l'Europe de l'Est, singulièrement l'U.R.S.S. qui triple ses ventes.

2) Gros progrès du soja et du tournesol et recul des concrètes tropicales

Ces données d'ordre géographique se retrouvent au niveau des différents produits. C'est la catégorie des huiles fluides alimentaires qui assure l'essentiel des progrès du bilan mondial : elles représentent 47,2 % du total de la production en 1969 contre seulement 40,7 % en 1960 et enregistrent une progression de 45,1 % contre seulement 24,2 % pour le total mondial. Or pour ce type de produits, le fait essentiel est la "poussée" des oléagineux tempérés : les productions américaine de soja, russe de tournesol et à degré moindre canadienne de colza assurent la plus grande part des progrès. En contrepartie, les oléagineux fluides produits surtout par le Tiers-monde ne connaissent qu'une expansion modérée, certes supérieure au taux d'accroissement global des matières grasses pour l'arachide, mais très faible pour le coton et le sésame.

Produits spécifiquement tropicaux, les huiles de palmier souffrent d'une stagnation marquée surtout du fait des huiles de palmistes dont le recul sensible est à lier aux difficultés de grands

---

(18) La Chine semble connaître elle aussi un recul, mais l'estimation du volume de la production est plus fragile encore que dans les autres pays sous-développés.

(19) A l'exception de la Malaisie et de l'Océanie, grands producteurs d'huiles concrètes.

producteurs africains comme le Congo Kinshasa et le Nigéria. Par contre, grâce à la Malaisie, l'huile de palme progresse assez vigoureusement tandis que le recul de la production d'huile de coco est seulement temporaire : 1969 est une mauvaise année (20).

Pour les autres produits, il y a lieu essentiellement de retenir le faible dynamisme des huiles industrielles, ricin mis à part, la progression très modérée des graisses animales et le recul spectaculaire des huiles de baleine et cachalot qui, du fait de la raréfaction des prises,ne fournissent pas en 1969 la moitié des tonnages de 1960. Cependant pour cette catégorie de produits, les pertes sont compensées par un essor vigoureux des fabrications d'huile de poisson.

Si l'on examine par produits l'évolution des exportations, l'on s'aperçoit que le recul des oléagineux tropicaux est plus net encore que celui de leur production. Pour les huiles fluides alimentaires, le soja malgré des tonnages accrus perd un peu de son importance : 44,5% des exportations en 1969 contre 47,2 en 1960, mais la part des Etats-Unis devient écrasante. Cependant si l'on ajoute les poussées spectaculaires du tournesol et du colza, il apparaît que les produits tempérés représentent en fin de période 70,7 % du marché international des fluides contre seulement 53,7 % en 1960. L'arachide, le coton et le sésame, jadis grandes denrées du commerce mondial des oléagineux, connaissent un net repli : leur production a peu progressé et l'autoconsommation des grands fournisseurs à démographie galopante comme l'Inde, représente des tonnages accrus.

En liaison avec la situation défavorable de leur production, les produits concrets tropicaux perdent régulièrement du terrain sur le marché mondial, en dépit des progrès de l'huile de palme dont la plus grande partie des tonnages supplémentaires obtenus sur les lieux de fabrication passe à l'exportation. Mais le repli régulier marqué des huiles de palmistes et accidentel en 1969 des huiles de coco, fait que la part de ces produits dans le commerce mondial diminue de 26,5 % du total en 1960 à 19,3 en 1969.

Ainsi en conclusion, il apparaît nettement que la décennie 1960 est peu favorable pour les oléagineux tropicaux : leur production stagne ou en tout cas progresse beaucoup moins vite que celle des pays

---

(20) Une maladie à virus ? le "cadang-cadang" affecte la production de nombreuses cocoteraies surtout aux Philippines dont les plantations sont par ailleurs souvent âgées.

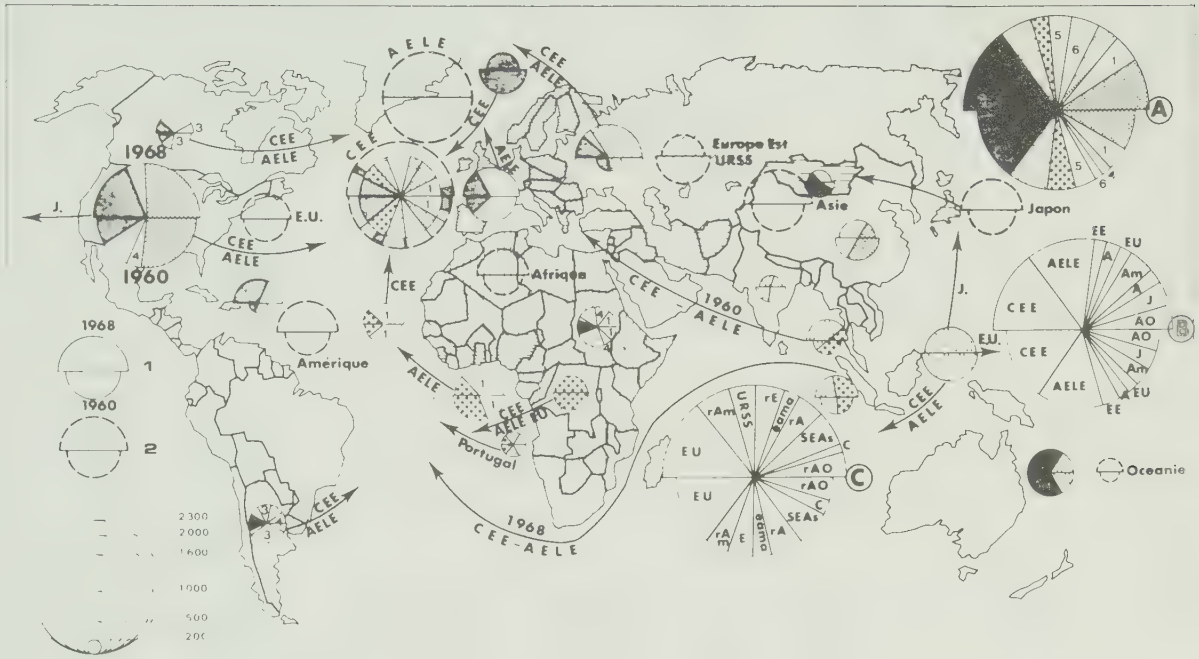

Figure 193 : Le commerce des matières grasses dans le monde en 1960 et 1968.
(cf légende figure 192, p. 918). 1 - Exportations 2 - Importations
A) Commerce par produits B) Importations C) Exportations
Pour B, la répatition par produits n'a été indiquée que pour la C.E.E.
R.a.m. : reste Amérique r.e. : reste Europe SEAs : Sud ESt asiatique rA : reste Afrique rAO : reste de l'Asie et Océanie.

TABLEAU 158 - Production et exportations mondiales par produit (huile en milliers de tonnes).

I - PRODUCTION

Huiles Alimentaires	1960 Prod.	1960 % tot. génér.	1963 Prod.	1963 % tot. génér.	1966 Prod.	1966 % tot. génér.	1969 Prod.	1969 % tot. génér.	1969/1960 en %
COTON	2.275		2.380		2.525		2.580		+ 13,4
% huil.alim.	17,3						13,6		
ARACHIDE	2.680		2.765		2.865		2.765		+ 31,7
% huil.alim.	20,3						14,5		
SOJA	4.020		4.375		5.305		6.090		+ 51,5
% huil.alim.	30,6						32		
TOURNESOL	1.180		2.195		2.675		3.255		+175,8
% huil.alim.	8,9						17,1		
OLIVE	1.250		1.010		1.340		1.560		+ 24,8
% huil.alim.	9,4						8,2		
SESAME	455		540		580		535		+ 17,5
% huil.alim.	3,5						2,8		
COLZA	1.075		1.242		1.535		1.745		+ 62,3
% huil.alim.	8,1						9,2		
MAÏS	160		270		305		295		+ 84,4
% huil.alim.	1,1						1,6		
CARTHAME	115		185		195		205		+ 78,2
% huil.alim.	0,8						1		
TOTAL..	3.110	40,7	14.985	43,9	17.325	45,8	19.030	47,6	+ 45,1
Huiles de Palmiers									
COCO	2.110		2.180		2.335		2.055		- 2,6
PALMISTES	440		455		430		385		- 12,5
PALME	1.100		1.100		1.140		1.380		+ 25,4
BABASSU	25		15		50		70		+180
TOTAL..	3.675	11,5	3.780	10,9	3.955	10,5	3.890	9,7	+ 5,8
Huiles Industrielles									
LIN	1.015		1.045		1.095		955		- 6
RICIN	220		275		300		345		+ 56,8
TUNG	115		110		100		105		- 8,7
Divers	460		345		390		435		- 5,4
TOTAL..	1.810	5,6	1.175	3,8	1.885	4,9	1.840	4,6	+ 1,6
Graisses animales									
BEURRE	4.615		4.650		5.060		5.110		+ 10,7
SAINDOUX	4.395		4.240		4.150		3.965		+ 9,8
SUIF	3.575		4.105		4.365		5.015		+ 40,2
TOTAL..	12.585	39,2	12.995	37,9	13.575	35,9	14.090	35,3	+ 11,9
Huiles Marines									
BALEINE	490		410		255		195		- 60,2
POISSON	465		635		860		910		+ 95,6
TOTAL..	955	3,0	1.045	3,3	1.115	2,9	1.105	2,8	+ 15,7
TOTAL GENERAL	32.135	100	34.580	100	37.855	100	39.955	100	+ 24,7

II - EXPORTATIONS

Huiles Alimentaires	1960 Export.	1960 % tot. génér.	1963 Export.	1963 % tot. génér.	1966 Export.	1966 % tot. génér.	1969 Export.	1969 % tot. génér.	1969/1960 en %
COTON	285		292		230		246		- 13,7
% huil.alim.	9,9						5,3		
ARACHIDE	747		1.001		1.066		879		+ 17,6
% huil.alim.	26,2						18,6		
SOJA	1.348		1.448		1.733		2.094		+ 55,3
% huil.alim.	47,2						44,5		
TOURNESOL	86		262		414		870		+911,6
% huil.alim.	3						18,4		
OLIVE	215		164		171		212		- 1,4
% huil.alim.	,5						4,4		
SESAME	75								
% huil.alim.	2,7								
COLZA	101		156		359		412		+307,9
% huil.alim.							8,8		
TOTAL...	2.857	34,5	3.323	38,8	3.973	39,8	4.713	43,3	+ 64,9
Huiles de Palmiers									
COCO	1.212		1.305		1.381		1.064		- 12,3
PALMISTES	385		369		376		315		- 18,2
PALME	586		530		587		719		+ 22,6
TOTAL...	2.183	26,5	2.204	25,7	2.344	23,5	2.098	19,3	- 3,9
Huiles Industrielles									
LIN	404		419		441		381		- 5,7
RICIN	160		190		171		258		+ 61,2
TOTAL...	564	6,8	609	7	612	6,1	639	5,9	+ 13,2
Autres huil. végétales	1,65	1,9	306	3,6	292	2,9	359	3,2	+117,5
Graisses animales									
BEURRE	437		549		515		546		+ 24,9
SAINDOUX	387		357		279		337		- 13
SUIF	970		411		1225		1.367		+ 40,9
TOTAL...	1.794	21,5	1.317	15,4	2.019	20,1	2.250	20,8	+ 25,4
Huiles marines									
BALEINE	490		411		251		197		- 59,8
POISSON	231		412		506		625		+170,5
TOTAL...	721	8,8	823	9,5	757	7,6	822	7,5	+ 14
TOTAL GENERAL	8.284	100	8.582	100	9.997	100	10.881	100	+ 31,3

Source : Revue Oléagineux : la situation mondiale des corps gras, mise au point annuelle.

tempérés et leur rôle dans les transactions mondiales, essentiel jusque vers 1955, ne cesse de décroître ! Il s'agit là pour des pays qui ne détiennent aucun des éléments de décision sur les marchés internationaux, d'une faiblesse supplémentaire.

II - L'ANARCHIE DU MARCHE MONDIAL

La situation du marché mondial des corps gras est dominée au long de la décennie 1960 par un état latent de surproduction. Les gros acheteurs, c'est-à-dire les pays développés et singulièrement l'Europe occidentale où la consommation par tête est proche d'un maximum, n'accroissent que lentement leurs achats et au contraire les pays sous-développés, où la demande serait très forte, ne peuvent la satisfaire faute de moyens de paiement (21) : la consommation progresse lentement. Ainsi des données très différentes selon les régions géographiques conduisent à l'apparence d'une conjoncture mondiale uniforme d'excédent de la production. Une telle situation serait déjà en soi peu propice à une bonne tenue des cours, la demande pouvant en principe être largement satisfaisante. Mais il faut aussi replacer cet avilissement des prix dans le contexte de dégradation générale de ceux des produits de base et des matières premières et le rattacher aux possibilités très larges de substitution d'un corps gras à un autre qui permet de peser sur les cours les plus élevés. Il n'en reste pas moins qu'un des facteurs essentiels de la baisse et des irrégularités dans les cotations est l'anarchie du marché des oléagineux.

Les transactions mondiales des matières grasses sont pour la commodité des présentations statistiques regroupées sous le titre générique de "Marché international". Mais en fait, il n'existe aucune organisation : ventes et achats se font selon des pratiques commerciales très variées constituant autant de marchés qui s'ignorent l'un l'autre et qui admettent des pratiques anormales, surtout en ce qui concerne les échanges en matière d'huiles fluides.

---

(21) Les habitants des pays industrialisés consomment de 55 à 60 grammes de matières grasses par habitant et par jour. Cette ration varierait de 9 à 28 grammes pour les pays sous-développés.

1) Le marché traditionnel est dominé par "Unilever"

Dans la mesure où existe un "marché mondial" des matières grasses lié en principe à la loi de l'offre et de la demande, l'on sait que la concurrence n'est qu'apparente du fait de la position dominante de quelques groupes commerciaux à vocation internationale. La firme américaine Procter et Gamble et sa rivale Colgate-Palmolive sont cependant d'assez peu de poids face à l'immense puissance d'Unilever dont le chiffre d'affaires vaut en moyenne trois fois celui de la première et six fois celui de la deuxième (22). L'énorme groupe anglo-hollandais qui contrôle plus de 600 sociétés s'étend dans plus de 60 pays. Il a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de 33,4 milliards de nouveaux francs dont 22,7 % représentés par la margarine et les corps gras alimentaires et 25,3 % par les détergents et les savons (23). Le groupe possède des unités de production dans tous les pays membres de la C.E.E., sauf au Luxembourg et exerce 65 % de ses activités en Europe occidentale. Mais il est présent partout, ne serait-ce qu'au niveau des achats, particulièrement en Afrique par l'intermédiaire de la puissante U.A.C. qui, entre autres activités, fournit des matières premières et contrôle les plantations de palmiers du groupe (95.000 hectares environ). On peut considérer qu'Unilever fournit jusqu'à 70 % de la consommation des corps gras dans certains pays d'Europe occidentale et qu'il réalise le tiers de la production mondiale des produits finis. C'est dire qu'au niveau des achats de matières premières, la politique de la firme pèse d'un poids considérable dans toutes les transactions : "Il est regrettable de constater que la route commerciale de Dakar à Casablanca passe par Rotterdam" (24). Naturellement, le groupe pratique une politique d'achat à des prix en baisse et cherche à faire monter les cours lorsqu'il revend.

2) Politique de l'Europe occidentale : abandon des accords de zone

En dehors du rôle décisif joué par quelques firmes, une grande partie des transactions sur les matières grasses est sous la dépendance de la politique économique pratiquée par les pays industria-

---

(22) Vellas (P). Organisation du marché international des matières grasses. Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Toulouse, Recueil Sirey, 1966, 593 pp, cf p.115

(23) Olmer (Ph). Unilever : grandeur et servitudes, margarine et lessives. La Vie Française, 19 mars 1971.

(24) Boinville (de) Président de l'"International Association of seed crushers" au Congrès de Bruxelles, novembre 1967.

lisés jusqu'à la veille des années 1960, les grandes puissances coloniales, Grande Bretagne et France, avaient chacune sa politique d'approvisionnement. Avec les pays du Commonwealth et certains pays tiers, tels le Danemark ou les Pays-Bas pour le beurre, la Grande Bretagne avait passé des accords à long terme qui lui assuraient le contrôle d'environ 15 % des quantités de corps gras mises sur le marché (25). Ce système a permis jusqu'à 1958 d'apporter un certain élément de stabilité. Au même titre, le régime préférentiel français (cf p. 774) contribuait à la régularisation des cours des huiles d'arachide puisqu'il contrôlait environ la moitié des transactions mondiales. Les marchés évoluaient à la hausse lorsque, les besoins britanniques et français étant couverts, les surplus étaient faibles, à la baisse seulement si de grosses quantités demeuraient disponibles.

Depuis 1959, la Grande Bretagne a renoncé à ce système de contrats et si la France continuait à dispenser ses aides, ce n'était on le sait que dans l'attente d'un règlement agricole commun. Alors la première se ravitaille sur le marché mondial, mais les traditions impériales imposent encore certains vendeurs : arachides et produits du palmier de Nigéria, coprah d'Extrême Orient ; quant à la France, sa politique n'est plus indépendante mais solidaire de celle du Marché commun. Bien que les règlements communautaires aient imposé l'entrée libre des graines, l'existence de ce bastion économique régi par ses règles propres est facteur de perturbation du marché mondial et source de multiples récriminations des pays tiers devant les instances internationales : G.A.T.T. (26) et C.N.U.C.E.D. (27). Les discriminations en faveur des produits des E.A.M.A. essentiellement pour les huiles faussent la concurrence normale entre produits tropicaux et l'aide accordée par la Communauté à ses propres productions contribue à la désorganisation des échanges mondiaux car la plus grande partie du colza produit en France et en Allemagne est écoulée à bas prix sur les marchés extérieurs grâce à l'intervention du F.E.O.G.A. (28). Les excédents

---

(25) Vellas (P). ouv.cit. pp.118-128.

(26) General Agreement on tariff and trade. A patronné les négociations du "Kennedy round" de 1964 à 1967.

(27) Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement : mars-avril 1964 Genève, février-mars 1967 New Delhi.

(28) Réunion du comité d'action eurafricain des oléagineux, 27 novembre 1969. Grâce à l'aide du F.E.O.G.A. (60 millions de dollars environ par an), la cotation a pu tomber à 82-88 livres sterling la tonne métrique alors que le soja est à 106 livres sterling ; or auparavant, il y avait à peu près parité.

de beurre sont cédés à un cours qui en général ne dépasse pas le quart du prix d'intervention à l'intérieur de la communauté (29).

3) Les énormes surplus américains et soviétiques échappent en grande partie au marché mondial

Mais il n'en reste pas moins que le principal facteur de perturbation provient des politiques nationales américaine et soviétique . Les deux pays, on le sait, sont devenus exportateurs essentiels de graines et d'huile.

TABLEAU 159 - Les ventes d'oléagineux des Etats-Unis et de l'Union soviétique de 1960 à 1969 (en milliers de tonnes).

	1960		1963		1966		1969	
	Graines	Huile	Graines	Huile	Graines	Huile	Graines	Huile
ETATS-UNIS								
SOJA (1)	4.024	479	4.755	486	6.688	406	8.473	418
Commerce mondial du produit	5.335	529	5.213	489	7.419	410	9.297	421
COTON (2)	7	204	5	166	9	80	7	119
Commerce mondial du produit	285	237	490	191	386	173	420	163
U.R.S.S.								
TOURNESOL (3)	70	46	105	196	146	355	403	731
Commerce mondial du produit	129	59	132	204	176	436	443	738

Les graines donnent en moyenne : (1) 16 % d'huile
(2) 16 % d'huile
(3) 25 % d'huile

(29) Les stocks de beurre de la Communauté s'élevaient à 400.000 tonnes à fin septembre 1969 dont 190.000 en France. Les liquidations se font en marge du marché mondial qui se résume essentiellement à celui de Londres. La Grande Bretagne achète en moyenne 70 % des quantités qui y sont traitées.

L'énorme production des Etats-Unis est faite pour les oléagineux surtout de soja et de graines de coton qui bénéficient vis-à-vis de l'extérieur d'une protection douanière très efficace : 0,73 cents au kilo pour celles-ci, 4,4 pour le soja. En fait, seules les huiles à acide laurique sont admises sans droits élevés. Or à l'abri de cette défense extérieure, la production américaine de soja et de graines de coton connaît depuis la guerre une grande poussée grâce aux prix de soutien consentis par le Gouvernement (30). L'opération est par ailleurs rendue possible par le fait que le produit essentiel, le tourteau, dont la demande est soutenue se vend à un cours intéressant. Pour maintenir les prix intérieurs à parité du prix de soutien, le Gouvernement américain procède à des achats de fèves par l'intermédiaire de la "Commodity Credit Corporation" du Ministère de l'agriculture. La C.C.C. stocke mais en principe revend très peu sur le marché national : elle liquide ses excédents après trituration essentiellement sous forme d'huile car le tourteau se négocie normalement. Or une partie seulement des lots est vendue selon les règlements commerciaux internationaux. De grosses quantités d'huile sont "bradées" sous le régime de la "Public law 480" votée par le Sénat en 1954 et qui permet au Gouvernement de donner ou de céder à bas prix à certains pays amis des Etats-Unis les surplus agricoles. En dehors de dons purs et simples du "Food for peace" qui certaines années comme en 1967 ont pu dépasser 100.000 tonnes d'huile de soja, les cessions se négocient à des conditions exceptionnellement avantageuses pour "l'acheteur" : paiement en sa monnaie sans guère d'intérêts et en principe retour immédiat de la somme totale pour des actions de développement. De 1955 à 1967, les exportations faites au titre de la loi 480 ont représenté 4,6 millions de tonnes d'huile, soit la moitié des transactions annuelles moyennes de tout le commerce mondial des oléagineux. Pour la seule campagne 1968-69, sur près de 450.000 tonnes d'huile de soja exportées par les Etats-Unis, 60.000 l'ont été sous forme de dons et 89 % du reste ont été cédés au nom de la P.L.480 (31). De telles pratiques qui profitent à des pays sous-développés ou à des pays d'Europe orientale les dispensent d'acheter à leurs fournisseurs habituels souvent producteurs du Tiers-monde. Ainsi, toute livraison d'huiles à l'Algérie ou à la Guinée nuirait aux intérêts des producteurs sénégalais

(30) La production de fèves de soja aux Etats-Unis passe de 12,35 millions de tonnes en 1956 à 18,5 en 1962, 25,2 en 1967 et 29,8 en 1969.

(31) Le Moniteur Africain, 29 octobre 1969 et Oléagineux : Situation mondiale des corps gras, août-sept.1970, pp.433-447, cf p.446.

d'arachide ou à ceux des fournisseurs d'huile de palme du Golfe de Guinée (32).

Quant à l'Union Soviétique qui destine des tonnages de plus en plus considérables d'huile de tournesol à l'exportation, sa politique ignore totalement les circuits internationaux du commerce. Elle procède uniquement par accords bilatéraux ou de liste fondés sur la pratique du troc : ses livraisons comportent le plus souvent des lots d'huile de tournesol. Or dans ces pratiques commerciales, les prix de cession des divers produits et marchandises livrés par chaque partenaire sont fixés en fonction de considérations politiques plutôt que par référence à des cotations "mondiales". Ces types de transactions pèsent évidemment sur les prix.

Ainsi l'anarchie du marché des matières grasses, souvent dénoncée, n'est pas illusoire et sans doute, en dépit des recommandations faites par les différentes instances internationales s'occupant de commerce : C.N.U.C.E.D., G.A.T.T., F.A.O. etc..., son organisation n'est pas pour demain (33). Or cet état de concurrence "sauvage" qui règne sur les transactions en matière de corps gras détermine un avilissement des cours fort dommageable pour les plus faibles, c'est-à-dire les producteurs du Tiers-monde.

III - LES COURS DES MATIERES GRASSES CONNAISSENT UN RECUL MARQUE DANS LA DECENNIE 1960

La décennie 1960 restera à n'en point douter, une des plus médiocres quant aux prix enregistrés sur le marché mondial des matières grasses. Sur l'ensemble des dix années, ils connaissent une dégradation relativement continue marquée cependant par une série de pulsations. Alors qu'en début de période (1961) les cours sont soutenus, pour la plupart des produits une baisse considérable intervient en 1962. Après

---

(32) Société Métra-International : analyse économétrique du marché des oléagineux tropicaux, 1969, 400 pp., cf extraits publiés par la C.E.E. en 1969, 55 pp. Les auteurs font remarquer (p.37) que si ces cessions n'étaient pas consenties, les bénéficiaires n'achèteraient sans doute pas, or les quantités supplémentaires mises sur le marché pèseraient encore sur les cours.

(33) Seul le marché de l'huile d'olive, très modeste, a pu être valablement organisé par des accords réalisés en 1956 et 1963. Cf Vellas, ouv.cit., pp.145-305.

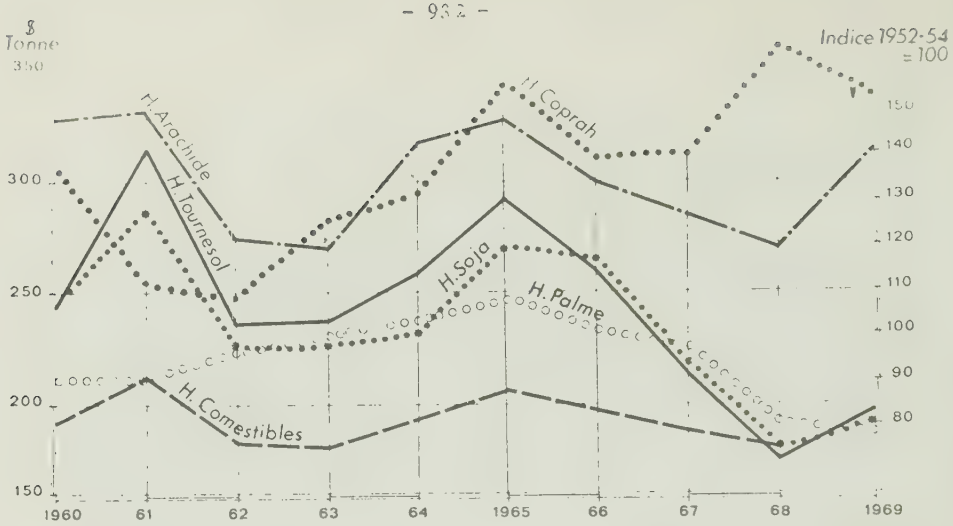

Figure 194 : Les prix des principales huiles comestibles entre 1960 et 1969 comparés à l'indice moyen F.A.O. (en dollars la tonne).

Source : B.C.E.A.O. et divers.

une reprise assez vive en 1964-65, c'est ensuite une longue dégringolade jusqu'aux cours désastreux de 1968, très mauvaise année pour les oléagineux. Une certaine reprise se manifeste ensuite en 1969 et 1970.

Toutes les études sur ces questions mettent en évidence la responsabilité d'une surproduction de plus en plus marquée. Or en fait, ce n'est pas la production mondiale qui est en cause puisque la plupart des pays du Tiers-monde ont une consommation faible, souvent insuffisante, ce sont les quantités de produits disponibles chaque année pour les pays développés qui conditionnent la tenue des cours. Or c'est dans l'ensemble à ce niveau que se situe une offre pléthorique du fait des disponibilités croissantes de tournesol en U.R.S.S., d'huiles marines dans les grandes régions de pêche : Pérou et Scandinavie et surtout de soja aux Etats-Unis. L'analyse précise faite par Métra-international montre que sur le plan de la formation des prix, les matières grasses sont dans l'ensemble groupées en deux grandes catégories dont chacune est sous la dépendance de la cotation d'un produit "leader". Les cours des huiles fluides et du saindoux dépendent étroitement de ceux du soja. Quant à l'autre groupe : huiles marines, produits oléagineux concrets et suifs, la tendance est fournie par les

TABLEAU 160 - Evolution des cours des corps gras (en dollars U.S. la tonne métrique).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Arachide décort. Nigéria CAF	197	194	171	172	187	206	187	179	166	206	217
Fèves Soja Etats-Unis CAF	92	109	101	110	111	116	127	114	111	106	
Huile Nigéria CAF	327	329	274	268	315	325	297	283	270	326	
Huile Soja Rotterdam	224	287	228	225	229	270	262	216	178	182	273
Saindoux Chicago	260		192	183	214	258	245	156	137	213	
Huile de palme (5%) CAF	224	227	212	220	233	245	232	225	168	165	257
Suif Etats-Unis FOB	170	180	137	140	159	188	172	124	121	163	
Huile Baleine Rotterdam	210	196	135	205	231	248	237	166	127	162	
Palmiste Nigéria CAF	169	136	136	153	151	179	155	161	181	167	
Coprah Philipp. CAF	202	165	164	184	194	226	185	202	228	202	
Huile palmiste Congo-Kinshasa	305	236	228	268	287	337	271	259	339	304	
Huile coprah Ceylan	312	254	249	284	296	346	312	319	385	370	

Sources : - 1960-1963 : C.E.E., Le marché des oléagineux tropicaux dans les Etats membres. Série "Développement de l'Outremer", n°4, 1960, tourteaux pp.108-109.

- 1963-1967 : Europe France d'Outremer : Les oléagineux dans l'économie de l'Afrique noire et de Madagascar, n°466, novembre 1968, p.23.

- 1968-1970 : Oléagineux, rubrique : Marché des Oléagineux tropicaux.

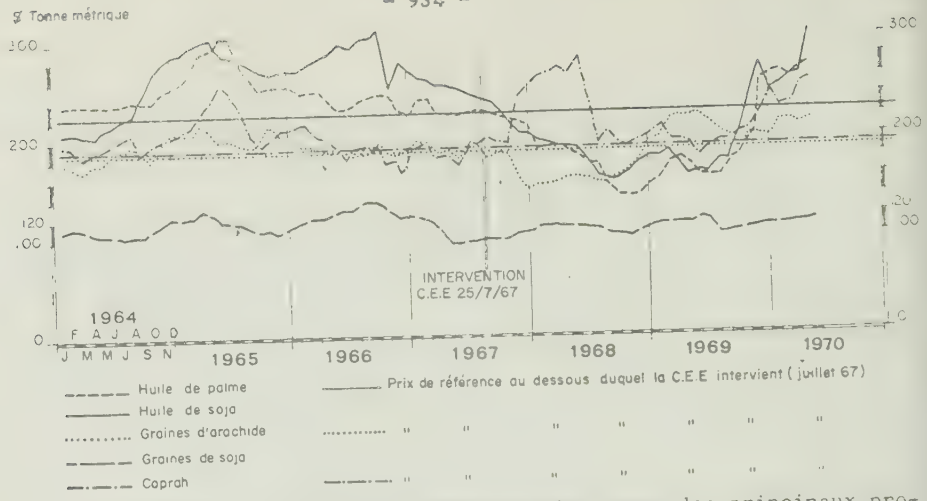

Figure 105 : L'évolution mensuelle des cours des principaux produits oléagineux tropicaux par rapport à l'huile et aux fèves de soja entre 1964 et 1970 (en dollars la tonne).

(Source : Oléagineux et syndicat des producteurs d'oléagineux d'Outre-mer).

premières et accessoirement par les huiles riches en acide laurique : huile de coco en priorité et de palmiste (34). On saisit donc l'impulsion à la baisse qu'ont pu imprimer le soja et dans son sillage le tournesol et les huiles de poisson (cf tableau 160. D'autre part, dans chacune des deux grandes catégories, s'il existe une concurrence entre produits tempérés et tropicaux, ces derniers ont toujours une position subordonnée : ils suivent presqu'obligatoirement les tendances à la hausse ou à la baisse. Leur situation propre : importance de la production et disponibilités pour l'exportation, n'intervient que pour "retoucher" pour part mineure leur rapport de dépendance vis-à-vis du produit leader. Certes, des situations exceptionnelles rendent quelque personnalité à ces oléagineux. L'année 1968 en fournit un bon exemple : les cours sont dans l'ensemble excessivement déprimés : l'huile de soja passe de 200 à 160 dollars la tonne de janvier à août mais l'arachide a précédé : l'annonce d'une bonne campagne agricole 1967 fait s'effondrer les cours de la graine décortiquée de 190 dollars en octobre 1967 à 150 en décembre. En fin d'année 1968 au contraire, les disponibilités sont faibles, en partie à cause de la guerre du Nigéria, la reprise est très vigoureuse par rapport à celle du soja. Dans la même année 1968,

(34) Métra-international. Analyse économétrique : résumé cité, cf p.15.

TABLEAU 161 - Dégradation de la situation du Tiers monde dans le bilan des exportations mondiales d'huile (1962-1967) à l'exclusion du trafic des graines.

	1962-64	1965	1966	1967	Variation $\frac{1967}{1962-64}$
1) Quantités exportées (en milliers de tonnes)					
Pays développés	1.423	1.731	1.590	1.582	+ 11,1 %
Pays sous-développés	1.067	1.174	1.109	951	- 10,9 %
Pays à planification centralisée	216	253	363	366	+ 69,4 %
2) Valeur F.O.B. des exportations (en millions de £)					
Pays développés	4.836	5.146	4.888	5.336	+ 10,3 %
Pays sous-développés	4.053	4.023	4.169	3.858	- 4,9 %
Pays à planification centralisée	593	715	1.208	1.310	+120,9 %

Source : Moniteur africain, 24 octobre 1968.

les huiles lauriques connaissent un renchérissement considérable : + 40 % entre octobre 1967 et mai 1968 du fait des conséquences cumulées de la sécheresse aux Philippines, de la fermeture du canal de Suez en juin 1967, des évènements du Nigéria et de la dévaluation de la livre en novembre 1967 (35).

Par delà les "péripéties" telles celles de 1968, la chute des cours frappe durement et régulièrement les producteurs non protégés c'est-à-dire ceux du Tiers monde. En 1968, par rapport au coefficient 100 lié aux moyennes des trois années 1955-1956-1957, les exportations d'oléagineux dans le monde sont en poids à l'indice 150 et seulement à 115 en valeur. Les pays sous-développés sont respectivement aux indices 114 et 103. Pour la période plus courte de 1962 à 1967, le Tiers monde

(35) Moniteur africain, 24 octobre 1968.

et singulièrement "l'Afrique" fait les frais de la super production mondiale et de la baisse des cours : ils perdent sur tous les tableaux car les quantités qu'ils exportent reculent alors que les prix se sont affaissés.

C) L'EVOLUTION DU MARCHE DES MATIERES GRASSES DES SIX :

LES DECEPTIONS DES ASSOCIES.

Assez paradoxalement, alors que les pays tiers ne cessent de dénoncer les préférences accordées par les Six à leurs Associés, ces derniers en profitent assez peu : dans un marché en expansion, leurs ventes d'oléagineux stagnent. Or, circonstance aggravante, alors que les positions solides qu'un produit comme l'arachide avait acquises au moins chez un partenaire, la France, sont menacées, la morosité du marché mondial pénalise les ventes des E.A.M.A. En dépit de l'aide incontestable apportée par la Communauté européenne, la dégradation des termes de l'échange les touche durement.

I - STAGNATION DES VENTES DES ASSOCIES D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LE MARCHE DES SIX.

Dans un marché communautaire où les importations ne cessent de croître, les ventes des E.A.M.A. et plus particulièrement des pays de l'ancienne A.O.F. associés n'augmentent guère ou même reculent. Cette situation est sous la dépendance directe de la stagnation de la production dans ces pays mais la dégradation de leur position relative sur le marché des Six comporte de gros dangers puisque la place laissée libre par leurs produits est occupée par d'autres. L'évolution des habitudes de consommation chez les Six au cours des dix dernières années ne manque pas, de ce point de vue, d'être inquiétante.

1) L'évolution peu favorable du commerce des oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O.

Dans les ventes globales de produits oléagineux des E.A.M.A., on peut considérer que les pays francophones associés membres de l'

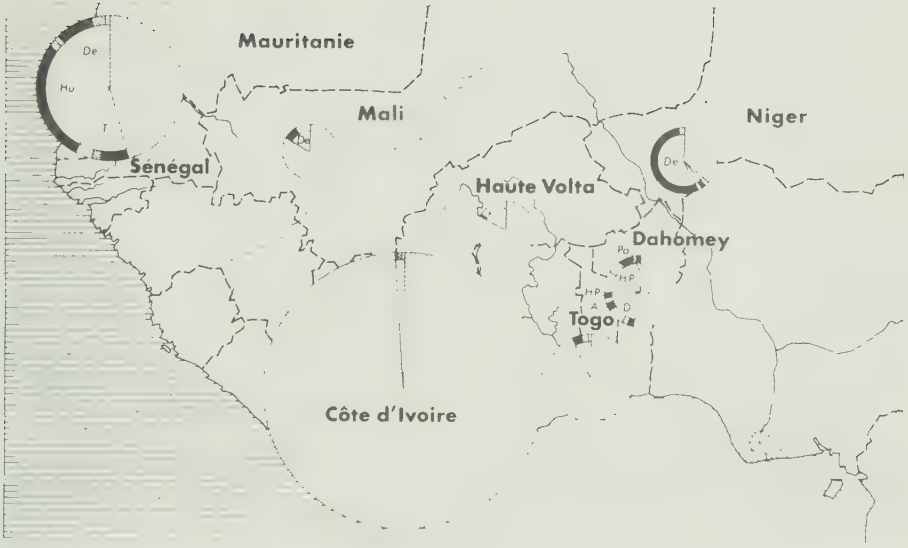

Figure 196 : La part des oléagineux dans le montant en valeur des exportations des pays d'Afrique occidentale associés au Marché commun en 1969.

(Voir légende figure 190, p.890).

U.D.E.A.O. - Togo (36) fournissent traditionnellement la part déterminante de graines et presqu'exclusivement d'huile d'arachide, alors que le Congo-Kinshasa occupe une place prééminente pour les fournitures de produits du palmier. Sur la période 1960-1969, le bilan des exportations d'oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O. ne manque pas de fournir des enseignements assez peu encourageants (cf tableau 162). En fait, la donnée essentielle qui apparaît sur le plan global est le recul du rôle des oléagineux dans leurs ressources extérieures. Entre 1958 et 1966, les ventes totales passent de 340 à 590 millions de dollars, soit une progression très satisfaisante de 8 % par an, contre seulement 5,8 % pour tous les E.A.M.A. et 5,9 % pour l'ensemble des pays sous-développés.

(36) Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui groupe le Sénégal, le Mali, la Haute Volta, le Niger, la Côte d'Ivoire et le Dahomey.

TABLEAU 162 - Les exportations totales d'oléagineux des pays associés de l'U.D.E.A.O. [illegible] de 1960 à 1969 (milliers de tonnes et d'unités de compte dollar).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ARACHIDE										
Graines (milliers de T.)	319,8		387,6	322,2	368,7	329,5	478,9	363,7	439,2	208,4
Huile (milliers de T)	118,7		120,8	106,1	132,8	147,2	147,2	169,5	202	121,7
Base huile (mil.de T.)	264		295,2	350,9	298,7	295,4	370,4	333,2	399,6	205,6
Valeur (1.000$)	97.946		105.465	94.106	109.591	107.887	132.974	111.982	110.954	70.452
PALMISTES										
Amandes (milliers de T.)	100,9		59,9	77,7	87,6	50,6	35	30,9	32,7	40,3
Huile (milliers de T.)						16,7	11,7	16,4	22,7	24,8
Base huile (mil.de T.)	45,4		26,9	35	39,4	39,5	27,4	30,3	37,4	42,9
Valeur (1.000$)	13.637		6.464	9.779	10.729	11.316	7.015	5.146	13.360	11.058
HUILE DE PALME (mil.de T.)	16,8		10,7	9,5	13,1	14,5	10,7	9,2	10,9	14,4
Valeur (1.000$)	2.796		2.232	2.007	2.899	3.354	2.039	1.261	1.865	2.056
TOURTEAUX (mil.de T.)	1.644		170,8	149,7	203,1	224,6	222,9	263,1	285,6	227,9
Valeur (1.000$)	8.829		9.010	7.890	10.512	11.362	8.697	20.565	22.655	17.451
DIVERS										
Valeur (1.000$)	1.997		1.513	3.701	3.603	6.484	7.239	1.794	11.958	8.617
VALEUR DES EXPORT.OLEAG. (1.000 $)	124.719		124.684	116.545	137.325	140.603	157.964	143.748	162.212	109.641
% de la valeur des exportations	40,7%		33,4%	22,4%	26 %	24,3%	25 %	33,3%	34,9%	20,8%

Sources : D'après les statistiques du commerce extérieur des pays associés de la C.E.E.

Nota : de janvier 1959 au 11 août 1969, le cours du dollar est à 4,937 FF, soit 246,85 francs C.F.A.

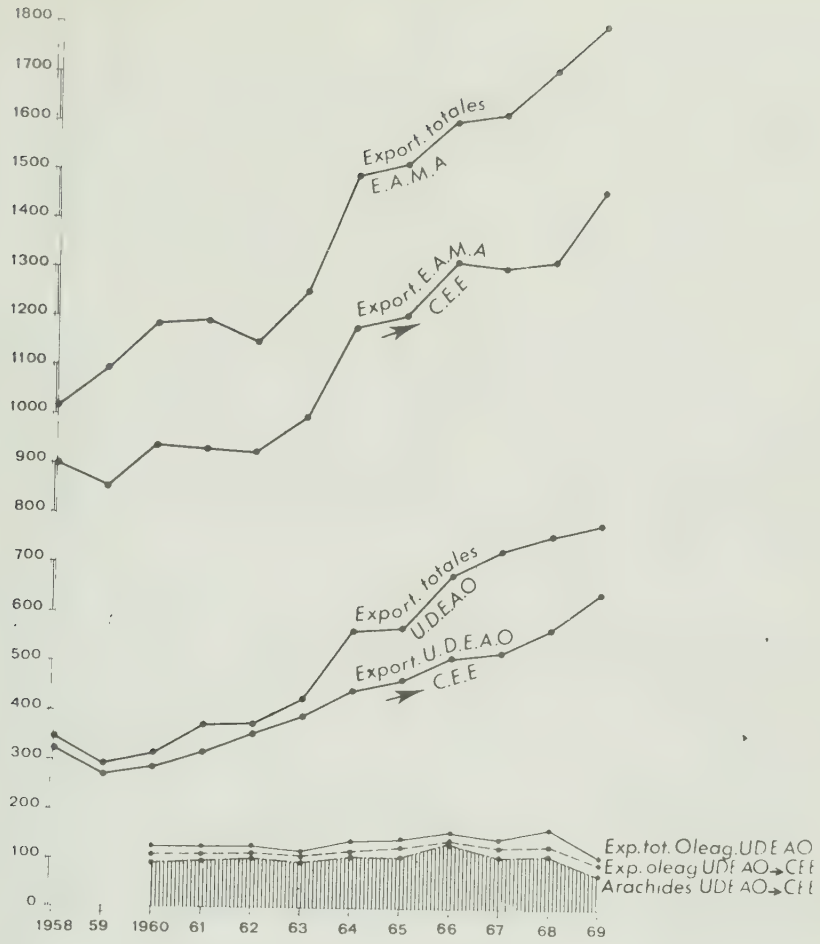

Figure 197 : L'évolution des exportations des pays de l'U.D.E.A.O.-Togo par rapport au total des ventes des E.A.M.A. et de l'U.D.E.A.O.-Togo de 1958 à 1969 (en millions de dollars).

Or dans le même temps, les sorties d'oléagineux ne progressent guère que de 3 % et leur part dans les exportations qui était de 40,7 % en 1960 est tombée à 25 % ! Après un recul en 1967 et une nette reprise en 1968, en fin de période, en 1969 c'est un véritable effondrement : les ventes de ces produits ne représentent plus alors que 20,8 % du total. Il apparaît facilement que la responsabilité d'une telle situation

incombe à l'arachide dont, de 1960 à 1969, les exportations passent de 97.640.000 dollars à 70.452.000, soit tout juste 53 % des recettes réalisées par le produit en 1966 ! Les autres oléagineux traditionnels, huile de palme et palmistes, reculent légèrement alors que les "divers" : sésame, graines de coton, coprah, karité progressent assez nettement et que les tourteaux enregistrent une avance spectaculaire témoignant de l'importance accrue de l'industrie huilière (tableau 163).

On peut rapporter cette évolution d'ensemble défavorable à la crise de production qui touche l'Afrique occidentale surtout pour l'arachide (tableau 156). Ainsi l'effacement des produits tropicaux sur le marché mondial et plus particulièrement celui des fournitures des pays d'Afrique occidentale ne saurait être seulement imputé à la concurrence agressive des produits tempérés. Ces derniers, par-delà l'anarchie des transactions qui les favorise, ont avant tout profité de places laissées libres.

L'analyse de la situation sur le marché de la C.E.E. montre que tout au long de la période, celle-ci achète de 80 à 90 % des produits oléagineux des Associés d'Afrique occidentale (cf tableau 163). Dans le détail, les Six témoignent même une grande fidélité aux exporteurs ouest-africains de palmistes et de produits arachidiers dont ils acquièrent en année moyenne plus de 90 % des ventes. Aussi apparaît-il une nouvelle fois que si la part des arachides de l'U.D.E.A.O. dans les achats des Six stagne jusqu'en 1968 autour de 50 % de l'approvisionnement total, puis régresse à 32,9 % en 1969, ce n'est pas par préférence de ces derniers pour de nouveaux fournisseurs mais impossibilité pour l'Afrique occidentale de couvrir des besoins accrus (cf tableau 162). La même conclusion s'impose, en proportion moindre, pour les produits du palmier à huile.

On peut aussi remarquer que l'obligation faite aux E.A.M.A. de commercialiser leurs produits au cours mondial ne semble guère leur avoir ouvert des marchés dans les "pays tiers". Si le pourcentage des achats totaux de la C.E.E. se situe seulement entre 80 et 90 % des ventes des Associés, alors que pour les grands produits, arachide et palmistes surtout, elle s'inscrit pour plus de 90 % (cf tableau 163), c'est que deux faits essentiels interviennent. Traditionnellement une partie importante des tourteaux d'arachide est vendue hors C.E.E., surtout dans les pays scandinaves. Par contre en fin de décennie, un nouveau

TABLEAU 163 - La part de la C.E.E. dans les exportations d'oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O. (en milliers de dollars).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ARACHIDE										
Graines										
Export. ot. U.D.E.A.O.	55.391		60.532	54.491	59.968	53.361	76.808	51.222	55.702	33.290
Exp.vers CEE	54.102		55.849	50.398	48.795	49.718	66.930	44.509	51.066	31.211
% C.E.E.	97,4		92,4	92,4	81,3	93,1	87,1	86,8	91,6	93,7
Huile										
Export.tot. U.D.E.A.O.	44.069		44.933	39.617	49.623	54.526	56.166	60.760	55.252	37.162
Exp.vers CEE	38.634		41.940	38.984	48.244	52.852	52.336	58.345	52.450	35.485
% C.E.E.	87 %		93,3	98,4	97,2	97,4	93,8	96	96,6	95,4
TOURTEAUX										
Export.tot. U.D.E.A.O.	8.829		9.010	7.890	10.312	11.362	8.697	20.565	24.075	17.450
Exp.vers CEE	3.965		6.450	5.160	6.105	7.044	7.364	15.833	15.496	14.598
% C.E.E.	44,7		71,6	65,4	59,2	61,9	87,3	52,1	92,1	74,1
PALMISTES										
Amandes										
Export.tot. U.D.E.A.O.	13.693		6.464	9.779	10.729	7.329	4.592	4.000	5.627	5.039
Exp.vers CEE	12.432		6.282	9.612	10.686	7.216	4.403	3.840	5.431	4.554
% C.E.E.	91,8		97,1	98,2	99,5	98,4	95,8	96	96,5	90,3
Huile										
Export.tot. U.D.E.A.O.								4.146	7.733	6.019
Exp.vers CEE								1.827	2.687	3.409
% C.E.E.								44	24,7	56,6
DIVERS										
Export.tot. U.D.E.A.O.	1.917		1.513	3.701	3.604	6.484	7.239	1.794	11.958	8.611
Exp.vers CEE	1.243		474	2.560	1.314	5.557	5.682	335	907	4.115
% C. .E.	51,8									
U.D.E.A.O.	124.719		124.684	116.745	137.325	140.603	157.964	143.748	162.212	109.642
Tot.exp.Oléag.										
Export.oléag. vers C.E.E.	110.755		113.031	108.621	117.844	124.137	138.887	125.867	129.756	91.896
% C.E.E.	88,8		90,6	93,2	85	88,5	87	87,2	79,5	85,3

TABLEAU 164 - La part des E.A.M.A. et des pays de l'U.D.E.A.O. - Togo dans l'approvisionnement en principaux oléagineux tropicaux de la C.E.E. de 1960 à 1969 (en milliers de tonnes huile).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ARACHIDES (1)										
Import.totales	431	464	483	554	567	537	642	575	652	673
dont E.A.M.A.	261	272	283	280	300	291	345	330	325	240
Part des E.A.M.A.	60,5%	58,6	58,5	50,5	52,9	54,1	53,7	57,5	50	35,6
dont U.D.E.A.O.	241	260	270	242	261	274	333	322	315	222
Part de l'U.D.E.A.O.	55,9%	56	55,9	43,6	46 %	51 %	51,8	57,3	49,2	32,9
PALMISTES (2)										
Import.totales	188	176	186	177	234	213	184	146	127	165
dont E.A.M.A.	86	65	72	66	64	62	54	45	52	54
Part des E.A.M.A.	45,7%	36,9	38,7	37,2	27,3	29,1	29,3	30,8	40,9	32,7
dont U.D.E.A.O.	34	35	26	34	39	36	22	19	22	28
Part de l'U.D.E.A.O.	18 %	19,9	13,9	19,2	16,6	16,9	11,9	13%	17,3	16,9
HUILE DE PALME										
Import.totales	251	249	204	247	275	237	285	291	271	328
dont E.A.M.A.	152	148	144	149	156	100	114	11	112	143
Part des E.A.M.A.	60,5%	59,4	70,5	60,3	56,7	42,1	40 %	40,8	41,3	43,6
dont U.D.E.A.O.	11,7	14,4	8,3	9,1	12,9	12,5	9,4	8,8	1,01	10,4
Part de l'U.D.E.A.O.	4,7%	5,8	3,9	3,6	4,3	4,6	3,1	3 %	3,6	3 %

(1) Les graines sont converties en huile sur la base de 0,45 en poids.

(2) Les amandes sont converties en huile sur la base de 0,45 en poids.

Sources : Statistiques diverses des Communautés.

type de transactions se dessine. Les succès de la culture du coton en Afrique occidentale rendent disponibles des quantités croissantes de graines qui sont vendues totalement hors de la C.E.E., avant tout en Grande-Bretagne et au Japon : sur 56.730 tonnes valant 2.417.000 dollars en 1969 ce dernier reçoit 32.747 tonnes pour 1.805.000 dollars !

Enfin, en dépit de la réunion des anciennes colonies d'A.O.F. au sein de l'U.D.E.A.O., les échanges entre Associés restent dérisoires. En 1960, Togo compris, ils n'ont réalisé entre eux que 107.000 dollars de transactions ! Par contre existe alors un courant appréciable vers la Guinée : 527.000 dollars d'huiles d'arachide et de palme et surtout vers l'Algérie : 5.405.000 dollars de ventes : graines et surtout huile d'arachide. En 1969, les échanges entre Associés de l'Afrique occidentale atteignent 568.000 dollars faits avant tout d'huile d'arachide venue du Sénégal. Les transactions avec la Guinée ont presque disparu (63.000 dollars) et celles avec l'Algérie n'existent plus. Par contre, des courants nouveaux se sont noués avec les E.A.M.A. d'Afrique centrale et Madagascar (605.000 dollars).

Contrairement à l'espoir caressé par beaucoup avant 1960, les ventes d'oléagineux des pays associés n'ont guère progressé jusqu'à 1969 et ceux-ci n'ont guère profité des possibilités d'expansion de leurs débouchés tant sur le marché des Six que sur ceux des pays tiers.

2) La France reste le client presqu'exclusif mais ses achats régressent.

En fait, la fidélité globale que l'ensemble de la C.E.E. semble vouer aux productions oléagineuses des pays associés de l'Afrique de l'Ouest est en grande partie fallacieuse. L'influence des liens anciens continuant de jouer, la France reste et de fort loin le client principal. Hormis légère "défaillance" en 1966 où l'Italie acquiert un tonnage inusité de produits arachidiers dont la production indique un record, la France achète jusqu'à 1967 90 % de la valeur des ventes de l'U.D.E.A.O. - Togo.

Après 1967, l'abandon imposé par la Communauté des surprix et contingents que la France accordait jusque là aux producteurs d'arachide d'Afrique de l'Ouest crée un fait nouveau. Alors que les disponibilités de ces pays régressent, surtout en 1969, la part de la France tombe au-dessous de 85 % et s'amorce alors timidement cette diversification des débouchés si longtemps espérée. L'Italie et surtout les Pays-Bas en sont les principaux responsables. Ces derniers sont même sur l'ensemble de la période les meilleurs clients après la France mais très loin d'elle. Ils acquièrent essentiellement des produits concrets,

TABLEAU 165 - La part de chaque pays membre du Marché commun dans les achats d'oléagineux aux pays de l'U.D.E.A.O. (1.000 dollars et %) de 1960 à 1969.

	1960	61	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
FRANCE	106.386		191.417	105.333	114.583	118.151	123.691	120.133	110.340	76.743
	97,1%		98,4%	97,4%	97,2%	94,9%	89,5%	95,4%	85,4%	83,5%
ALLEMAGNE	665		154	332	1.342	1.506	1.237	1.217	2.979	3.125
	0,6%		0,1%	0,3%	1,2%	1,2%	0,9%	1 %	2,3%	3,4%
ITALIE	259		416	124	262	2.233	10.004	997	6.779	4.046
	0,2%		0,3%	0,1%	0,2%	1,8%	7,3%	0,8%	5,1%	4,5%
PAYS-BAS	2.291		1.122	2.178	1.478	2.103	2.177	3.025	7.375	7.446
	2 %		1 %	2 %	1,3%	1,7%	1,6%	2,4%	5,4%	8 %
U.E.B.L.	144		292	254	179	436	1.068	495	2.277	536
	0,1%		0,2%	0,2%	0,1%	0,4%	0,7%	0,4%	1,8%	0,6%
TOTAL C.E.E.	199.745		113.031	108.621	117.844	124.437	138.187	125.867	129.750	91.896

Source : D'après les statistiques du commerce extérieur des pays associés de la C.E.E.

huile de palme, palmistes et, surtout après 1967, l'huile de palmiste en provenance de l'huilerie de Cotonou mais aussi des tourteaux. L'Italie, du fait de ses besoins en huiles fluides, achète avant tout des produits arachidiers et accessoirement, à la Haute-Volta, de petites quantités de graines et d'huile de sésame (37). Les achats de l'Allemagne augmentent régulièrement mais restent cependant à un niveau dérisoire. Ils portent sur de petites quantités de produits très variés dont la nature et la provenance changent beaucoup d'une année à l'autre. Enfin l'Union économique belgo-luxembourgeoise est un client presque négligeable. Dans son cas, les liens anciens sont encore vivaces : un seul Etat associé, le Congo-Kinshasa, est son fournisseur presqu'exclusif de produit du palmier.

(37) Pour éviter les coupages entre l'huile d'olive et les autres huiles de table, ces dernières doivent comporter une certaine quantité d'huile de sésame qui est décelée facilement par test au papier réactif.

II - LES CORPS GRAS TEMPERES PRENNENT UNE PLACE PREEMINENTE SUR LE MARCHE DES SIX.

La place laissée libre dans la Communauté par les produits tropicaux est occupée par les oléagineux tempérés qui, au long de la période 1960-1969, confirment la progression vigoureuse qu'ils avaient déjà amorcée avant 1960 (cf p.904). Cette poussée est d'autant plus dangereuse pour les fournisseurs africains qu'elle s'accompagne de modifications dans le goût de la clientèle et d'un renouveau de l'huilerie européenne. Or dans l'état actuel du marché, les vendeurs africains ne semblent pas disposer d'armes suffisantes pour redresser la situation.

1) Le soja, le colza et le tournesol, matières premières essentielles des huileries européennes.

Entre 1960 et 1969, le soja occupe une place croissante dans le bilan des importations de la C.E.E. Certes en "terme d'huile" sa poussée est modérée, 12,72 % des achats en 1960, 14,78 % en 1969 : il progresse à peine plus vite que l'arachide. Mais si l'on se rappelle qu'il ne fournit que 18 % d'huile contre 45 à 46 % par cette dernière l'on saisit la signification particulière des importations de fèves. De 1960 à 1969, elles passent de 1.883.000 tonnes à 3.181.000, tandis que les achats d'huile régressent légèrement : 74.000 tonnes contre 89.000 en 1966 (cf tableau 166). Il faut naturellement rapporter cette évolution à celle du marché des tourteaux. De 1960 à 1969, la consommation en Europe occidentale fait plus que doubler mais, pour les seuls tourteaux de soja, elle triple (cf tableau 167).

L'exemple du soja est révélateur de la situation du marché européen des corps gras depuis la réalisation de la politique agricole commune. Le tourteau est le produit recherché, l'huile est en passe de devenir un sous-produit : la qualité du tourteau de soja, la faible teneur en huile des fèves en font, on le sait, une matière première de grand intérêt. L'ouverture totalement libre des frontières du Marché commun aux graines oléagineuses facilite l'importation sous forme de fèves, laquelle présente aussi l'avantage de procurer la valeur ajoutée des opérations de trituration aux huiliers européens. Or ces derniers recherchent d'autant plus des graines que celles-ci se raréfient, du

TABLEAU 166 - L'évolution des achats de la C.E.E. en principaux corps gras de 1960 à 1969 (en milliers de tonnes) comparaison achats graines et huile.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969 / 1960 = 100
1) Achats convertis en base huile											
Total huiles fluides C.E.E.	1563	1416	1574	1636	1777	1789	2112	2141	2298	2466	158
dont : arachide	453	485	504	591	576	544	709	629	672	692	152
soja	405	292	357	379	467	463	556	540	577	646	159
tournesol	59	102	76	109	102	95	171	241	331	369	625
Total concrètes	896	906	708	870	857	862	944	917	779	835	93
dont : coprah	422	444	373	405	341	402	463	471	375	334	79
huil.palm.	474	462	435	461	516	460	481	446	404	501	105
TOTAL GENERAL PRODUITS ANIMAUX	3183	2997	2941	3219	3394	3354	3819	3704	4040	4449	137
2) Evolution des achats de graines pour les principaux oléagineux											
Arachide	614	757	775	742	855	711	772	864	925	887	144
Soja	1883	1529	2005	1996	2250	2350	2882	2818	2927	3181	169
Tournesol	89	117	54	79	116	68	148	165	218	311	349
Colza	54	93	152	219	73	180	347	261	327	358	662
Coprah	540	566	479	543	550	509	593	600	427	476	88
Palmistes	400	379	370	337	391	351	357	268	192	259	64
TOTAL GENERAL	3850	3441	3835	2916	4019	4599	5550	5530	5484	6009	156
3) Evolution des achats sous forme d'huile											
Arachide	170	137	147	136	183	27	244	232	237	274	161
Soja	89	32	16	41	51	40	37	33	50	74	83
Tournesol	28	55	55	70	61	71	117	183	255	260	928
Colza	34	9	3	6	20	11	35	37	78	106	311
Coco	77	75	60	71	57	76	87	87	102	129	167
Palmistes	26	14	29	29	38	55	11	26	41	49	189
Palme	266	266	228	262	270	237	269	291	271	328	123
Olive	152	129	140	146	130	48	98	110	111	118	177
TOTAL GENERAL	594	717	688	775	1056	970	1373	1204	1378	1542	276
% achat sous formes de graines (base huile)	75,8	69,1	69,8	69%	59,4	63,1	61,6	60,6	55,2	50,2	66,2%

Source : Statistiques de Commerce extérieur européennes : Les matières grasses.

TABLEAU 167 - La consommation de tourteaux dans les six pays de la C.E.E. de 1960 à 1969 (en milliers de tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969/1960 60=100
Consommation totale	3.772	3.875	5.087	5.234					7.496	8.407	222
Tourteaux de soja	1.526	1.236	2.033	2.128					3.965	4.550	297
% du soja	41,5%	31,9%	40 %	40,6%					52,9%	54,1%	
Production de tourteaux de la C.E.E.	1.950	2.489	2.882	2.867	3.209	3.562	3.876	3.953	3.830	4.021	206,2

Source : Statistiques des Communautés européennes et revue "Oléagineux".

fait de l'équipement en huileries des pays producteurs : le tableau 166 montre qu'entre 1960 et 1969 les importations d'huiles, qui pourtant paient des droits à l'entrée dans la Communauté si elles proviennent des pays tiers, sont passées de l'indice 100 à 276 alors que dans le même temps les achats de graines n'ont progressé que de 100 à 156. Or sur les huiles importées, les industriels européens ne peuvent bénéficier que de la seule phase du raffinage. A ses qualités propres, le soja ajoute donc pour les Européens une séduction supplémentaire : celle d'être disponible en fèves. En 1969, elles fournissent plus de 50 % de ses matières premières à l'industrie européenne de la trituration. Dès le début des années 1960, les industries allemande et hollandaise ouvertes on le sait à des approvisionnements très variés, se sont en grande partie converties au soja. Par contre, l'huilerie française présente un cas particulier. Du fait de l'équipement des anciennes colonies de l'A.O.F. en huileries d'arachide, l'industrie métropolitaine de la trituration a connu une nette régression au lendemain de la deuxième guerre mondiale : alors qu'elle avait traité 1.266.000 tonnes de graines en 1938, elle n'en a trituré que 850.000 en 1959 et 975.000 en 1963. Dès lors, les tonnages traités augmentent par les apports en expansion rapide

des graines indigènes, avant tout le colza : en 1966, la trituration qui concerne 1.235.000 tonnes retrouve presque son niveau d'avant-guerre. Au début de 1970, un fait nouveau se produit, la mise en service de la première usine française de traitement du soja, celle de la Société Soja-France S.A. à Saint-Nazaire dont la capacité de trituration annuelle atteint 400.000 tonnes environ (38). Ainsi avec près du tiers des tonnages de graines traitées, le soja devient en France une matière première majeure alors que le poids des graines d'arachide triturées qui stagne entre 500 et 600.000 tonnes jusqu'à 1969, recule à 396.000 tonnes en 1970.

En dépit de ces progrès non négligeables du soja dans le bilan des matières grasses de la Communauté entre 1960 et 1969, c'est sans doute le tournesol qui connaît l'expansion la plus spectaculaire. De 1960 à 1969, les importations sur la base huile sont multipliées par plus de 6 ! Certes l'industrie européenne de l'huilerie y trouve son compte puisqu'elle traite en fin de période trois fois plus de graines qu'en début. Cependant ce sont les achats d'huile qui progressent le plus avec le coefficient 928 ! (cf tableau 166). Ces huiles de qualité qui proviennent essentiellement des pays de l'Est ne conviennent guère à la fabrication d'huile de table homogène car elles supportent mal, à la différence des huiles d'arachide ou de coton, d'être chauffées. Mais elles permettent parfaitement l'hydrogénation pour la fabrication de la margarine et autorisent le mélange avec d'autres huiles fluides. Si l'on se souvient que les ventes soviétiques se font souvent à des prix anormalement bas, on comprend le succès du produit qui depuis quelques années menace durement en margarinerie l'huile d'arachide.

Enfin, la concurrence des productions indigènes protégées est loin d'être négligeable. Certes les progrès de la production italienne d'huile d'olive sont au service de la consommation nationale. Par contre, le colza acquiert une place importante en Allemagne, France et Italie surtout. La production des deux premiers pays passe de 56.000 tonnes base huile en 1960 à 252.000 en 1969. Si les exportations ne sont pas négligeables (110.000 tonnes en 1969), elles se font surtout à l'intérieur de la Communauté. Si l'on ajoute les importations (106.000 tonnes en 1969), c'est de 321.000 tonnes de colza qu'ont disposé les Six en 1969, contre 94.000 en 1960.

---

(38) La Société Soja-France S.A. a été formée par les deux groupes : "Eurasoya" (Lesieur, Unipol, Bange et Vandemoortele) et "Industrie du soja" (Cargill, Provimi, Soprorga -filiale Kuhlmann- et Synoxy-filiale de la Cie Financière Ed.de Rotschild-).

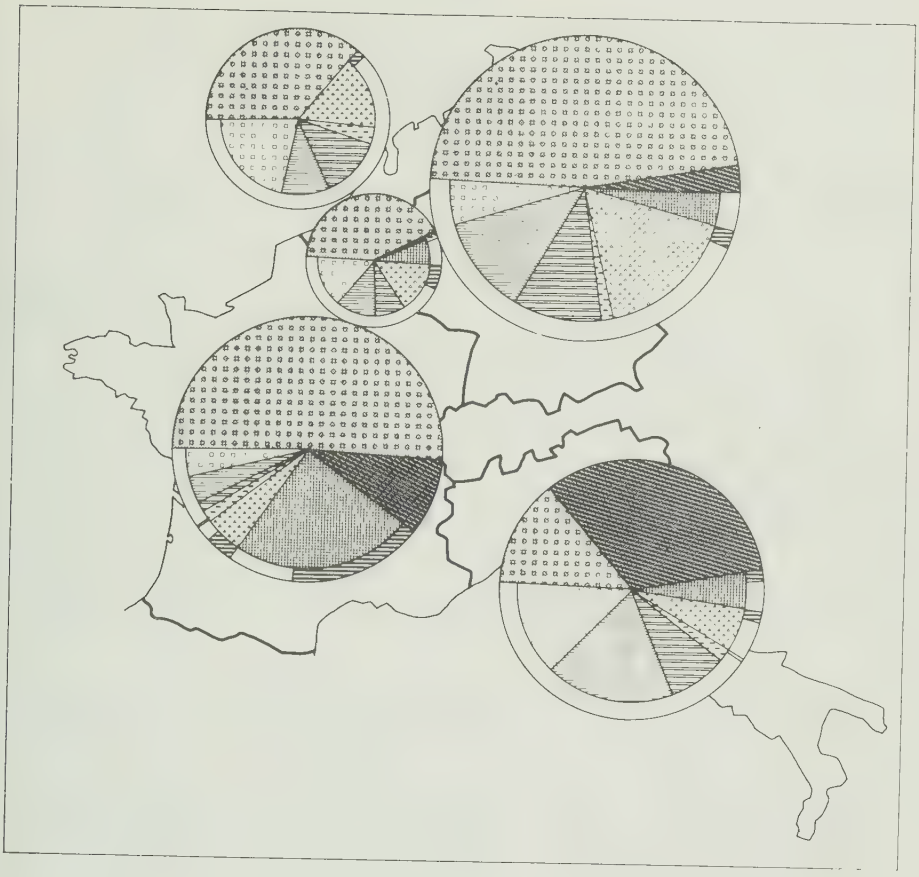

Figure 198 : L'approvisionnement en matières grasses des six pays du Marché commun en 1969 (base huile).

(Voir légende figure 191, p. 898).

Au niveau de l'approvisionnement en huiles concrètes, on retrouve des faits à peu près similaires. L'affaissement des achats en produits du palmier et du cocotier ne reflète que le manque de disponibilités des pays tropicaux. Mais comme pour les fluides, les produits des régions tempérées fournis par l'élevage : beurre, saindoux et suifs, et par la pêche : huiles de poisson et de cétacés, s'affirment de rudes concurrents.

2) Un danger pour les productions oléagineuses des Associés : des substitutions accrues.

Les données statistiques relatives à la consommation de matières grasses en Europe occidentale montrent la stabilité de la consommation. C'est avant tout l'accroissement de la population qui rend compte d'une progression régulière mais modeste de la demande. La période est tout d'abord marquée par une rivalité accrue entre le beurre et la margarine qui ne fait ni vainqueur ni vaincu, ce qui est "logique" eu égard aux décisions prises par les Six en faveur de chacun des deux produits. Cependant l'ampleur de la production et des stocks de beurre dans la Communauté pèse sur le marché tout au long de ces dix années. Les liquidations à bas prix auxquelles on procède, surtout en France : distribution aux économiquement faibles, vente à un prix "d'intervention" de 6,40 frs au lieu de 9,80 le kilo (en 1969) de milliers de tonnes, influencent les ventes de margarine dont les prix baissent. Le soja et le tournesol moins chers concurrencent alors durement l'arachide,et les huiles de poisson l'huile de palme pour l'utilisation en margarinerie ! (cf tableau 168).

Tout au long de la période, les substitutions d'un corps gras à l'autre sont constantes : on les retrouve au niveau de la fabrication du savon où les suifs sont concurrentiels. Les produits à acide laurique : coprah et palmiste ne se "sauvent" que par leur emploi spécifique dans les savons de toilette de qualité supérieure dont la demande est en progrès (cf tableau 169). L'évolution, déjà dessinée en début de période, vers le remplacement du savon par les poudres détergentes pour de multiples usages se confirme (cf tableau 170). Par contre en margarinerie, du fait de son prix relativement stable et des accords passés avec les producteurs d'huile de palme à faible acidité (cf p.839) l'emploi de cette huile se maintient tandis que les huiles de poisson connaissent un succès considérable et touchent durement coprah et palmiste.

Mais l'élément le plus inquiétant pour les productions des Associés est, au niveau de ces substitutions, la menace qui pèse en France sur l'huile d'arachide. Du fait de ses qualités propres et aussi sous la double influence des habitudes déjà anciennes et de l'organisation du marché des huiles fluides, l'huile d'arachide y est vers 1960 un produit national : elle représente alors près du tiers de la consom-

TABLEAU 168 - La consommation de beurre et de margarine dans les six pays du Marché commun (milliers de tonnes) de 1960 à 1969.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969 1960 60=100
ALLEMAGNE											
Beurre	355	392	409	422	424	413	419	427	429	426	120
Margarine	607	587	568	558	568	579	558	573	569	574	94
FRANCE											
Beurre	260	298	295	306	334	350	368	376	354	406	156
Margarine	103	139	147	157	164	163	160	156	157	166	161
ITALIE											
Beurre	64	73	69	77	78	74	80	74	80	88	137
Margarine	41	41	36	59	53	56	57	56	63	73	178
PAYS-BAS											
Beurre	32	53	51	57	54	46	45	38	30	30	93
Margarine	252	240	246	255	266	276	267	276	289	289	114
U.E.B.L.											
Beurre	75	70	72	73	88	70	71	72	85	82	109
Margarine	102	104	109	103	113	118	119	122	123	118	115
C.E.E.											
Beurre	786	886	896	935	968	953	983	987	976	1032	131
Margarine	1105	1111	1106	1132	1164	1192	1161	1183	1201	1220	110

Source : Statistiques agricoles des Communautés européennes.

mation de matières grasses et plus des quatre cinquièmes de celle d'huiles fluides (cf tableaux 147 et 172). Mais dès le début de la décennie, des signes dangereux apparaissent. A partir de 1963, on peut remarquer que la publicité des huiliers n'est plus orientée sur le mot arachide : "Bientôt la ménagère pourrait acheter Huilor, Lesieur ou Dulcine sans savoir si c'est de l'arachide, du tournesol ou du soja" (39). En fait commence à apparaître sur le marché français la concurrence des "huiles

(39) Afrique express, n°53, 25 juin 1963.

TABLEAU 169 - Evolution de la consommation de corps gras par la savonnerie en France de 1961 à 1969 (en milliers de tonnes).

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Coprah et palmistes	15,8	16,6	16,2	17,6	14,5	16,2	15,3	15,1	17,8
%	12,6%	13,3%	13,4%	14,7%	12,8%	14,1%	13,9%	14,5%	18,7%
Suifs et graisses	84,6	85,1	80,1	78,3	75	79	75,7	71,2	59,7
%	67,6%	68,3%	66,1%	65,4%	66 %	69 %	69,1%	68,3%	62,9%
Huile de palme et karité	1,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
%	1,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Concrets divers (Pâtes neutralisation	7,2	5,2	5	4,7	6,5	4,5	3,7	2,6	1,6
%	5,7%	4,2%	4,1%	4 %	5,7%	3,9%	3,4%	2,5%	1,7%
Fluides diverses	13,1	11,3	13,2	13,6	12,4	10,7	10,9	11,4	12,2
%	10,5%	9,1%	10,9%	11,3%	10,9%	9,3%	9,9%	11 %	12,9%
Résine	0,7	0,6	0,4	0,3	0,3	0,1		0,1	
Divers	2,2	5,4	6	5	4,6	3,8	3,7	3,6	3,3
%	1,8%	4,3%	5 %	4 %	4 %	3,3%	3,4%	3,4%	3,4%
	125,1	124,6	121,2	119,8	113,6	114,5	109,5	104,2	94,8

Source : Syndicat général des fabricants de savons, de détergents et de produits d'hygiène. Circulaire n°349, Paris, 7 février 1972.

de table" qui ne contiennent pas d'arachide. Elle est liée à plusieurs causes essentielles. Le fait fondamental est naturellement la diversification des sources françaises d'approvisionnement en huiles fluides alimentaires. Jusqu'en 1963, l'arachide représente plus de 80 % des approvisionnements puis son rôle régresse régulièrement jusqu'à 64,8% en 1969 (cf tableau 172). L'achat de graines et huiles tempérées : soja et tournesol et surtout la poussée de la production nationale de colza laissent, malgré des exportations non négligeables, des disponibilités substantielles en ces produits qui vers 1960 encore n'étaient utilisés qu'en petite quantité, surtout pour la fabrication de la margarine.

TABLEAU 170 - Evolution de la consommation de corps gras par la margarinerie en France de 1964 à 1969 (milliers de tonnes - huile raffinée).

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
HUILES FLUIDES						
Arachide	1,7	1,1	0,9	0,4	0,4	0,3
Colza - maïs	1,3	4,7	6	8,7	23,2	26,2
Tournesol	11,2	7,2	3,3	5,6	5,7	4,2
Soja			0,3	1,7	4,8	6
Autres			2,6	1	1,6	4,9
CONCRETES						
Coprah-palmistes	47,9	48,8	42,6	42,7	29	25,9
Palme	24,6	20,8	24,8	25,2	21,9	20,9
Autres	6,5	9,7	3,7	4,7	5,6	4,5
POISSONS & BALEINE						
Baleine	20,4	15,7	5,2	1,7	2,3	3,3
Poisson		19,4	37,1	36,5	36,9	38,3
Divers	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	
TOTAL	121,9	127,7	126	128,3	131,5	134,5

Source : Chambre syndicale de la margarinerie.

TABLEAU 171 - La production de savons et de poudres détergentes dans la C.E.E. de 1960 à 1969.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Product.totale de savons	669	657	612	567	562	516	512	501	509	494
dont savons de toilette	114	115	118	122	131	129	132	139	146	144
Savon ménage	364	357	349	307	290	252	243	230	221	200
Poudres détergentes	691	792	868	878	943	1.064	1.140	1.292	1.359	1.451

Source : Statistiques industrielles C.E.E.

TABLEAU 172 - Les disponibilités du marché national français en huiles fluides de 1960 à 1969 (en milliers de tonnes et la part de l'huile d'arachide.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Arachide	314	338	319	358	330	380	375	369	405	380
Soja	18	9	18	22	19	20	15	21	22	25
Coton					1	1	1	1	0	0
Colza	13	17	17	27	24	32	41	40	80	114
Tournesol			4	10	13	10	10	8	13	21
TOTAL	364	389	381	431	449	486	501	496	553	586
% arachide	86,2%	87,1%	83,7%	83 %	73,5%	78,1%	74,9%	74,4%	73,2%	64,8%

Sources : Statistiques agricoles C.E.E.

On a pu voir l'avantage des cours de ces huiles sur ceux de l'huile d'arachide (cf p.932). Alors qu'avant 1960 cette dernière n'était que de 30 centimes environ plus chère au litre que celle de colza ou de tournesol, la différence se situe en 1969 entre 50 et 80 centimes. On comprend dès lors un des éléments essentiels de succès des "huiles de table". L'arachide doit se battre contre le tournesol, le soja et le colza qui fixent les cours (40).

Face à une telle situation de marché, les firmes françaises les plus attachées à l'arachide ont dû s'adapter. En dehors de l'huile brute qu'elles acquièrent pour le raffinage, de leurs usines sénégalaises (Lesieur) ou de leurs correspondants dans le même pays ou au Niger : Groupe Prouvost, Unipol etc..., elles connaissent surtout depuis 1965-66 des difficultés accrues pour se procurer des graines d'arachide dont seuls après 1968, le Nigéria, la Gambie et le Niger sont vendeurs appréciables, ce qui conduit à partir de 1969 à une hausse des prix de la

(40) Document du groupe Prouvost sur la situation des huiles fluides en France et dans le monde : perspectives à la lueur de l'évolution des années passées, oct.1970, 16 pp. dactylographiées, cf p.4.

graine. Sur ce marché restreint, elles se heurtent à l'influence d'Unilever. Or pour profiter des marges de trituration plus avantageuses sur le soja et le tournesol, Lesieur tout en restant fidèle à l'arachide s'est lancé dans la fabrication de la margarine (41). En réplique, Astra-Calvé qui représente Unilever en France a diffusé l'huile de tournesol, ce qui a déterminé Lesieur à en produire sous la marque "Auréa" et à s'engager avec Unipol par participation à Soja-France de Saint-Nazaire à la trituration du soja. De plus, les principales firmes ne peuvent ignorer la concurrence des petits fabricants métropolitains d'huile qui travaillent surtout le colza national. Aussi doivent-elles envisager une trituration de toutes les graines. C'est la politique suivie par Lesieur et Salador pour la construction d'une huilerie à Fos s/mer. D'ores et déjà sont réalisés les mélanges et en particulier ceux qui permettent une huile "supérieure" par parité du coton, du tournesol ou du colza et de l'arachide (42).

Tous ces éléments de l'évolution de la consommation signifient des perspectives défavorables dans l'éventualité d'une expansion des offres d'oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O. sur le marché de l'Europe des Six et singulièrement en France. Un redressement de la situation impliquerait la mise en place par les vendeurs africains de réseaux de promotion et de vente d'une grande efficacité, lesquels de toute évidence n'existent pas aujourd'hui.

3) Les vendeurs africains essaient de s'organiser : le Conseil africain de l'arachide et le "Comité d'action eurafricain des oléagineux".

Assez paradoxalement, lors de leur accession à l'Indépendance, les pays de l'Ouest africain, surtout ceux qui produisent l'arachide, se sont surtout préoccupés de transformer les circuits nationaux de commercialisation du produit, alors que la perspective de son écoulement aux conditions du marché international aurait justifié une action extérieure prioritaire. Or aucun des principaux vendeurs ouest-africains d'oléagineux n'a mis en place de véritable Office extérieur chargé de la propagande, de la commercialisation ou de la défense des produits.

---

(41) C'est une filiale, SOPRODEL, qui fabrique la margarine Excel.

(42) Le mélange arachide-soja n'est pas possible pour des raisons "physiques".

En fait on le sait, les années qui suivent l'Indépendance ne changent pas grand chose au système qui régissait jusque là le marché de la zone franc : jusqu'au 1er janvier 1968, la France continue d'accorder des garanties de contingents et de prix aux produits arachidiers de ses anciennes colonies. Si les cours fixés sont en baisse, la différence est comblée par les aides accordées par Bruxelles. La seule innovation pour ces questions est la procédure suivie. Avant 1960, la France octroyait ces aides, depuis, pour chaque campagne, elle passe un accord bilatéral avec chaque pays africain concerné. Naturellement, les rouages techniques chargés de l'acheminement et de la vente des arachides demeurent à peu près les mêmes : embarquement par l'intermédiaire de transitaires et vente par des courtiers qui démarchent la clientèle. Les clauses de conditionnement des contrats Fenasycoa restent intangibles, de même que les conditions de règlement. Cependant un changement non négligeable intervient : la plupart des vendeurs, tel l'O.C.A. au Sénégal, abandonnent les contrats de vente F.O.B. pour les C.A.F. (43), c'est-à-dire que l'exportateur se charge par l'intermédiaire des transitaires, d'affrêter lui-même ses navires : ceci lui permet d'obtenir des tarifs de frêt très avantageux, en particulier de la part des navires de l'Europe de l'Est ou de "tramps" qui ne sont pas liés par les accords internationaux. De telles techniques de vente laissent donc peu d'influence aux bureaux installés en Europe, tel celui de l'O.C.A. à Paris qui n'aura guère de rôle en dehors de la transmission d'informations sur l'état du marché.

Une telle carence des services extérieurs des Offices de commercialisation aurait pu avoir des conséquences graves lors de l'abandon définitif après janvier 1968 des garanties françaises. En fait rien de dommageable ne s'est produit et au contraire à partir de 1969, les prix de vente en Europe se sont relevés (cf p. 932). Cette situation est imputable à la régression des tonnages de graines disponibles chez les principaux producteurs de l'U.D.E.A.O. Par ailleurs, le placement de l'huile ne pose pas de problème particulier puisque ce sont les industriels eux-mêmes qui la commercialisent. Il n'en reste pas moins que tout au long de la décennie, les producteurs ouest-africains n'ont pas manqué de manifester leur inquiétude devant l'orientation défavorable du marché et ont essayé de s'organiser pour imposer des solutions.

---

(43) C.A.F. : Coût, Assurance, Frêt. Le tout est pris en charge par le

Après de multiples contacts à partir de 1962 d'abord entre le Sénégal et le Nigéria puis avec le Niger, la Gambie et le Mali, est créé par la convention de Dakar du 18 juin 1964 le "Conseil africain de l'arachide" qui après novembre 1967, groupe sept pays par adhésion du Soudan et du Congo-Kinshasa. Cet organisme dont le siège est à Lagos, se fixe dès l'origine quatre buts essentiels : mener une action commune pour assurer des prix raisonnables, promouvoir l'accroissement de la consommation des produits arachidiers, organiser l'échange d'informations techniques et scientifiques et établir des liaisons permanentes au sujet des grands problèmes.

En fait le Conseil se "bat" au long de ces années sur deux fronts. A de multiples reprises, il réclame un accord international sur les matières grasses, afin de régulariser les cours. Il suggère en particulier l'organisation d'un stockage lors des années de forte production avec écoulement en période de déficit (44). Mais ce ne sont là que voeux pieux ayant peu de chance de prévaloir comme l'ont montré les différentes sessions de la C.N.U.C.E.D. Sur le plan "tactique", afin de vendre leurs récoltes au meilleur prix, les pays affiliés ont décidé, surtout depuis 1968, de "mener une action commune" : "l'absence d'une structure adaptée de coordination efficace des politiques de vente n'a pas manqué de se faire sentir car,face à cette atomicité de l'offre, se trouve une demande de quasi monopole des grands trusts internationaux" (45). Après avoir créé un bureau d'information commun, le Conseil décide en novembre 1969 l'ouverture d'une agence promotionnelle de vente à Genève, centre d'activité du principal "animateur" du commerce actuel de l'arachide, M. Nessim Gaon.

Le Conseil africain de l'arachide trouve depuis 1967 un soutien appréciable au sein du "Comité d'action franco-sénégalais pour la défense des producteurs d'arachide et de colza" créé fin 1967 et devenu depuis "Comité d'action eurafricain des oléagineux". Cet organisme a pour but essentiel la réorganisation du marché européen dans le sens d'une protection accrue des produits fluides eurafricains. Il propose la création d'une taxe d'ensemble sur les corps gras dont le produit irait à un fonds de régularisation qui interviendrait si une

---

(44) Session du Conseil à Khartoum, 5 avril 1970.

(45) Session (7ème) du Conseil à Dakar, novembre 1967 : Allocution d'ouverture du Secrétaire Général, M.Jacques Diouf.

crise grave conduisait à l'avilissement du prix d'un produit au-dessous d'un cours référence calculé sur la base des cotations des dernières années (46). Le renfort apporté à ce Comité par la participation d'observateurs du Niger et de la Côte d'Ivoire lui permet de renouveler en fin de 1969 sa demande de protection accrue contre les produits homologues des pays tiers (47) et son hostilité à une taxe éventuelle sur les tourteaux qui à ses yeux ne rapporterait rien aux E.A.M.A. car elle encouragerait l'utilisation des céréales pour la fabrication des aliments du bétail.

Alors que ces actions, bien que peu efficaces jusqu'ici, témoignent d'une volonté des producteurs d'arachide de défendre leurs intérêts, les pays de l'U.D.E.A.O. vendeurs de produits du palmier et du cocotier n'ont guère fait preuve d'initiative. En principe, le système de jumelage et de garantie accordé par la France aux huiles à faible acidité a été abandonné le 1er octobre 1963. Mais le contingentement en France des huiles de palme étrangères a été maintenu dans la période de transition, expirant à la date de réalisation du Marché commun des matières grasses. Or déjà, les utilisateurs français avaient passé avec les exportateurs de la Zone franc des contrats d'achat à long terme pour le total d'une production qui, on le sait, est encore stagnante. Le tarif extérieur commun des Six envers les huiles des non-associés joue pour ces produits un rôle non négligeable dans le choix des industriels. Depuis 1966, il en va de même pour les huiles de palmistes fournies par l'usine de Cotonou. Il est cependant incontestable qu'avec l'accroissement notable des disponibilités des pays africains du fait de l'entrée en production des plantations des différents "plans palmier", la concurrence risque d'être vive dans la décennie 1970. La recherche de nouveaux débouchés et la défense des cours mobiliseront sans doute les exportateurs.

Pour les ventes à l'extérieur du Marché commun, les progrès timides enregistrés procèdent en général d'accords bilatéraux relevant de la diplomatie. Ainsi jusqu'en 1966, le Mali vendait une moyenne de

---

(46) Afrique express, 10 décembre 1968.

(47) Aux yeux de certains spécialistes, il s'agit là d'une demande qui vise à "une sorte de remise en vigueur du pacte colonial". Cf Ansprenger (F). Les Etats africains et l'Association. Colloque de Berlin sur le renouvellement de la Convention de Yaoundé, sept.-oct.1968 - Revue juridique et politique, 1970, 384 pp., pp.27-45, cf p.33.

12.000 tonnes d'arachide aux pays de l'Est, par accord de clearing avec la Chine qui payait en thé, par une formule similaire avec cependant règlement d'une partie en devises avec l'U.R.S.S. (48). Pour les oléagineux secondaires, graines de coton et karité surtout, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont pu s'ouvrir des débouchés au Japon après des pourparlés menés en général en France, soit avec les diplomates japonais, soit avec des firmes spécialisées. Ainsi le Dahomey a, par l'intermédiaire d'un groupement des exportateurs présidé par l'O.C.A.D., signé avec une société japonaise représentant la Fuji-oil un contrat de trois ans stipulant l'achat par cette dernière de la totalité des disponibilités d'amandes de karité du pays à £ 67 C.A.F. la tonne.

Il faut enfin signaler dans le domaine des "relations extérieures" la solution originale adoptée par le Togo. En 1964, l'Office des produits agricoles du Togo signe un accord avec la firme britannique d'export-import John Holt au terme duquel celle-ci obtient pour cinq ans le monopole de ventes des produits agricoles moyennant une commission de 1 % du chiffre d'affaires. John Holt qui doit former des agents togolais ouvre un bureau à Paris, le "Comptoir de ventes des produits agricoles du Togo", un à Londres, le "Togo produce marketing Company" et une antenne d'information à Amsterdam. Après des tiraillements, l'accord est reconduit en février 1970 mais seulement pour un an renouvelable et la commission de J.Holt tombe à 0,50 %.

III - LA DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE ET LES AIDES AUX OLEAGINEUX DES ASSOCIES

Pour avoir sans doute trop attendu du Marché commun, les Associés d'Afrique occidentale ont éprouvé depuis 1960 une assez vive déception quant à l'évolution de leurs échanges extérieurs. En toute occasion, certains de leurs leaders comme les Présidents H. Diori et L.S. Senghor ne manquent pas de dénoncer les graves conséquences de la "dégradation des termes de l'échange" qui pénalise des économies déjà faibles. En fait, la situation est pour le moins complexe puisque l'on

(48) Renseignements fournis par le service commercial de la SOMIEX lors d'interviews par l'auteur en octobre-novembre 1970 à Bamako.

ne saurait ignorer que les Associés bénéficient chez les Six d'avantages non négligeables et d'une aide appréciable, ce qui ne manque pas lors des conférences internationales, de cristalliser l'opposition des autres pays sous-développés aux discriminations.

1) La dégradation des termes de l'échange et les oléagineux d'Afrique occidentale.

C'est surtout à partir de 1963, alors qu'en apparence rien n'est changé pour l'écoulement des produits oléagineux des pays associés de l'Ouest africain : ils continuent de vendre à la France à des prix garantis, que les premières inquiétudes se manifestent. Elles tiennent essentiellement aux perspectives défavorables que signifiera l'alignement des cours des produits oléagineux sur les cotations mondiales : "Si nous devons vendre au cours mondial au lieu du cours que la France nous accorde actuellement, les producteurs sénégalais perdront un cinquième de leur revenu qui est de 180 dollars par an" (49). En fait, ces perspectives ne se réaliseront qu'à partir de la campagne 1967-68. Dans le cadre des ventes faites essentiellement en France, les prix sont stables mais par suite de l'érosion régulière de la monnaie qui a suivi la dévaluation de 1958, ils représentent une rémunération en repli régulier. (cf tableau 173).

Le prix effectif payé par la France, qui est en 1967 au même niveau qu'en 1955, pour les arachides décortiquées, représente un avilissement égal à celui du franc pour la même période, soit 37,8 %. L'huile brute d'arachide recule de 32,4 %, l'huile de palme de 5 % et les palmistes de 10,5 %. Ainsi faute de revalorisation nominale de leurs cours, les produits oléagineux pourtant favorisés par le régime français des surprix, perdent régulièrement de leur valeur entre 1955 et 1967. Naturellement, le retour aux prix du marché mondial représente pour l'arachide une catastrophe car il intervient en 1968, année défavorable s'il en est (cf tableau 160). Les graines décortiquées des pays de l'U.D.E.A.O sont vendues en France à une moyenne de 760 frs la tonne contre 975 l'année précédente, soit un recul de 21,1 %. L'huile brute tombe pour sa part de 1.912 à 1.241 frs, ce qui représente une perte de 35 % (50).

(49) Marchés tropicaux et méditerranéens, 23 nov.1963, p.2.753. Déclaration faite à Bruxelles par M.Peytavin, ministre des finances du Sénégal.

(50) Durant cette période, le prix des graines tient mieux que celui de l'huile car les huiliers européens les recherchent pour la trituration dans leurs usines.

TABLEAU 173 - Prix de vente C.A.F. en France des principaux produits oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O. (francs lourds métro. la tonne) jusqu'en 1967.

	1955	1958	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	Perte de val. en fr.55
Arachides décort.	975	990	1025	1050	1050	1050	1050	990	975	975	37,8%
Surprix par rapport au parché mond.	67,2%	51,4%	0	11,5%	26,1%	26,1%	16,4%	10%	10,8%	6,5%	
Huile arach. brute	1816			2002	1870	1780	1912	1912	1912	1912	32,4%
Surprix	78,3%			21,5%	35,5%	32 %	24,1%	19,5%	36,6%	31,8%	
Palmistes	534	737,5	825	657,5	720,6	720	725	850	750	715	10,5%
Huile palme	869		1240	1180	1200	1160	1145	1275	1235	1190	15 %
Surprix	26 %	27,6%	11%	6,4%							
Valeur du franc 1938 = 100 (1)	4,1	3,3	3,08	3	2,89	2,77	2,71	2,65	2,58	2,55	37,8%

(1) D'après le Ministère des finances : La Vie Française, 10 avril 1970.

Par rapport à la valeur réelle des prix C.A.F. de 1955, ceux de 1968 sont à l'indice 47,5% en 1968 pour les graines, à 49,5% pour les huiles. "Le kilo d'arachide a subi une perte de plus de 50 % de son pouvoir d'achat" (51). Certes en 1969, la reprise des cours mondiaux permet un redressement des réalisations sur les graines d'arachide à 885,4 francs de moyenne et de celles sur les huiles brutes à 1.629,6. Il n'en reste pas moins que les cotations d'avant 1967 ne sont pas atteintes, or le franc a encore perdu de sa valeur. C'est seulement en 1970 que la situation s'améliore valablement car les cours mondiaux atteignent des niveaux les plus hauts enregistrés depuis de longues années.

(51) Ferrandi (J), directeur du F.E.D., Afrique express, 10 avril 1968, pp.29-31.

Les trois campagnes 1967 - 1969 resteront à n'en pas douter l'exemple d'"années noires" pour les vendeurs d'arachide de l'U.D.E.A.O. car, en contradiction avec les réactions les plus simplistes des marchés, se fait sentir un regrettable [illegible] au cours anormalement bas et de disponibilités pour la vente exceptionnellement faibles. La valeur globale des réalisations ne cesse de régresser à partir de 1966.

TABLEAU 174 - Valeur des exportations d'oléagineux par pays de l'U.D.E.A.O. de 1965 à 1969 (en milliers de dollars).

	1965	1966	1967	1968	1969
SENEGAL	101.419	116.247	107.122	114.676	66.878
NIGER	16.566	25.418	18.129	20.107	15.686
MALI	3.162	1.855	1.545	2.405	3.096
HAUTE VOLTA	1.801	2.139	2.462	3.854	3.697
CÔTE D'IVOIRE	3.247	2.390	3.197	3.413	4.751
DAHOMEY	11.283	6.728	8.520	14.268	12.630
TOGO	3.125	3.187	2.773	3.489	2.903

(Voir aussi tableaux 162 et 163).

Source : C.E.E., statistiques du commerce extérieur des Associés.

Certes la situation des producteurs de la palmeraie est plus encourageante. D'une part, les réalisations se maintiennent à un niveau assez stable : 1.150 frs pour l'huile de palme, 720 pour les palmistes. D'autre part, les exportations croissent légèrement comme pour le cas de la Côte d'Ivoire, ou sont valorisées dans ce [illegible] du Dahomey par la mise en service de l'huilerie de palmistes de Cotonou après 1966. Il n'en reste pas moins que, après 10 ans de fonctionnement du Marché commun, les Associés ont le sentiment d'un [illegible]issement réel de la valeur de leurs produits. Evidemment ce n'est pas la C.E.E. qui est seule responsable de l'évolution des cours mondiaux mais les partenaires africains sont portés

à penser que les mesures communautaires en faveur de leurs exportations n'ont pas porté leurs fruits puisque leur sort est identique à celui des pays tiers.

TABLEAU 175 - Indices des prix d'importation et d'exportation et des termes des échanges : 1963 = 100.

	ETATS AFRICAINS ET MALGACHES ASSOCIES A LA C.E.E.			ENSEMBLE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES		
	Prix export	Prix import	Termes des échanges	Prix export	Prix import	Termes des échanges
1960	104			103	99	104
1961	98			100	99	100
1962	98	96	102	97	100	98
1963	100	100	100	100	100	100
1964	106	102	104	103	101	102
1965	99	104	96	103	102	101
1966	104	104	100	104	103	101
1967	104	104	100	103	103	100

Source : Bairoch (P). Le problème des termes des échanges. Colloque de Berlin (sept.-oct.1968), Rev.juridique et politique, indépendance et coopération, n°spécial 1970, 384 pp., pp.217-238, cf p.236.

Alors que les recettes obtenues par leurs ventes d'oléagineux stagnent ou régressent, les Associés subissent comme tous les pays sous-développés le poids d'importations de plus en plus coûteuses de produits manufacturés. La politique sociale pratiquée dans les pays industrialisés l'inflation continue et les nombreuses dévaluations liées en partie aux troubles du système monétaire international expliquent depuis le début de la décennie 1960 leur renchérissement. Tous les spécialistes semblent d'accord pour admettre la réalité de la "dégradation des termes de l'échange" des pays sous-développés, illustrée par le solde de plus en plus

déficitaire de leur commerce extérieur. Mais quant à l'appréciation de l'ampleur exacte du mouvement, les difficultés sont grandes. Pour P. Bairoch, qui conteste d'ailleurs l'avis généralement admis d'une détérioration séculaire des termes de l'échange, celle-ci serait pour la période 1950 à 1965-66, d'une valeur globale de 20 % pour les produits primaires du tiers-monde (52). Cette évaluation recoupe celle de la C.N.U.C.E.D. pour laquelle sur la base de 100 en 1958, les prix des produits industriels étaient à 111 en 1965 et ceux des matières premières du tiers-monde à 88 ! Pour ce qui concerne les principales productions de leur propre pays, certains leaders africains estiment la dégradation encore plus importante. Ainsi selon le Président Hamani Diori, si l'indice 111 pour les produits manufacturés en 1965 est valable, celui de l'arachide serait à 78 pour la même année (53). Une tonne d'arachide permettait d'acquérir près de 7 tonnes de ciment en 1958, 5,6 seulement en 1965. Encore faut-il remarquer que ces estimations portent sur la période d'avant 1968, c'est-à-dire alors que l'arachide bénéficiait du prix garanti par la France.

La "dégradation des termes de l'échange" des pays de l'U.D.E.A.O. - Togo ajoute encore à la déception des Africains. Ils espéraient en effet du Marché commun des progrès rapides de leurs industries et dans l'immédiat, par disparition des avantages des surprix accordés aux produits français dans le système de la zone franc (cf p. 778), une certaine baisse des prix des produits importés d'Europe.

2) Les aides de l'Europe aux productions oléagineuses des pays de l'U.D.E.A.O. - Togo.

Si l'évolution générale du commerce de leurs oléagineux n'est guère favorable, les pays de l'U.D.E.A.O. - Togo ont cependant bénéficié depuis 1960 d'un appui non négligeable accordé à ces produits par la C.E.E. Il s'agit tout d'abord des aides à la production et à la diversification prévues par l'article 17 de la deuxième convention d'association (cf p.910). Sur les 127,7 millions d'Unités de compte, 117,854 avaient été engagés au 14 mai 1970. Cette aide représente au total un peu moins de la valeur moyenne des exportations annuelles pour la période 1960-69 (cf tableaux 162 et 163).

---

(52) Bairoch (P), art.cit. pp.225-226. Bien que les exportations de produits manufacturés du tiers-monde soient faibles, elles ramènent, si on les inclut, la détérioration globale de leur commerce pour la période à 8%.

(53) Diori (H), Discours à la Chambre de commerce de Cologne. Afrique express, 25 octobre 19[illegible]

TABLEAU 176 - Versements du F.E.D. au titre de l'aide à la production et à la diversification au 15 mai 1970 (millions d'U.C.).

	Prévu	Aide à diversif.	Aide à la product. & soutien du prix	Total de l'aide versée U.C. =	Francs CFA
SENEGAL	46,7	10,633	31,529	42,162	17.075.610.000
CÔTE D'IVOIRE	46,7	46,621		46,621 (1)	18.881.505.000
NIGER	6,5	1,625	4,867	6,492	2.629.260.000
HAUTE VOLTA	6	6		6	2.430.000.000
TOGO	5,7	2,466	3,217	5,683	2.301.615.000
MALI	5,6	1,245	4,148	5,393	2.184.165.000
DAHOMEY	5,5	1,585	3,918	5,503	2.228.715.000
MAURITANIE	5				
	127,7	70,175	47,679	117,854	47.730.870.000

(1) Sur cette somme, 6.395.000 d'unités de compte n'ont pas été donnés mais prêtés.

Source : Afrique express, 30 mai 1970.

a) Le soutien des prix par la Communauté.

Il est incontestable que dans ce domaine, le F.E.D. a tenu ses engagements. Cependant comme prévu, ces actions de soutien des prix n'ont absorbé qu'une faible part des crédits débloqués. Au 31 décembre 1967, sur 89,1 millions d'unités de compte de versements autorisés, 15,6 seulement soit 17,5 % du total avaient été consacrés au soutien des prix ; au 30 juin 1970 ce sont 17,790 millions U.C. (sur un total de 117,854, soit 15,1 %) qui y ont été affectés. L'arachide est de loin partie prenante essentielle et le Sénégal est naturellement le principal bénéficiaire.

Jusqu'à la campagne 1966-67, l'aide de la C.E.E. a fait la différence entre un prix français dégressif et le prix d'objectif fixé pour l'arachide. Par contre, pour la campagne 1967-68, elle doit

TABLEAU 177 - Aide au soutien des prix des oléagineux accordée aux pays de l'U.D.E.A.O. - Togo durant la deuxième Convention d'Association jusqu'au 30 juin 1970 (milliers d'Unités de compte et francs CFA).

	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	Milliers U.C.	= Milliers Frs CFA
SENEGAL (arachide)	6.190	4.285	930	3.240	0	14.645	3.640.000
NIGER (arachide)	82	136	188	1.570	0	1.976	494.000
DAHOMEY (palme)	173	214	139	0	0	526	131.500
TOGO (palme)	109		0	151	383	643	160.750
TOTAL	6.554	4.635	1.257	4.961	383	17.790	4.426.250

Source : F.E.D., Situation trimestrielle des projets du 2ème F.E.D. en exécution (30 juin 1970).

atténuer les effets catastrophiques de l'intégration des productions des Associés au système du marché mondial. Par rapport aux prix obtenus lors de la campagne précédente, les réalisations en Europe se font avec un recul de plus de 10 frs CFA le kilo CAF (cf p.67). Or les aides de la C.E.E. sont loin de couvrir les pertes. Le Niger ne reçoit au titre de soutien des prix que 1.570.000 U.C., soit 392,5 millions C.F.A. S'y ajoutent les fonds de l'aide exceptionnelle prévue par la décision communautaire du 25 juillet 1967 (cf p.915). Le cours de réalisation C.A.F. de l'arachide (38.500 frs C.F.A. la tonne) ayant été inférieur en 1968 au prix minimum retenu de 186 unités de compte, soit 45.916 frs, la C.E.E. doit régler 80 % de la différence, soit environ 580 millions de frs C.F.A pour le Niger (54). Au total, ce pays reçoit donc 972,5 millions C.F.A. pour un manque à gagner de 1,6 milliard. Quant au Sénégal, la perte est

(54) Le versement des sommes dues à ce titre pour les échéances des 1er juillet et 31 décembre 1968 n'interviendra qu'en 1970 car certains Parlements des partenaires européens, en particulier celui d'Italie, ne ratifieront cette décision qu'après un long délai.

estimée à 4,9 milliards C.F.A. dont seulement 825 millions sont couverts par l'aide prévue du soutien aux prix. S'ajoutent 1.500 millions C.F.A. versés au titre du règlement communautaire du 25 juillet 1967. Au total le Sénégal perçoit ainsi 2.325 millions C.F.A. soit environ 4,20 frs au kilo, alors que la perte est de plus de 10 frs sur les cours garantis de la campagne précédente (55). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement est obligé de solliciter dès le 1er semestre de 1968 une avance de 8.710.000 unités de compte, soit 2.149 millions C.F.A. pour alimenter la caisse de stabilisation de l'arachide (56).

Pour la campagne arachidière 1968-69, l'aide prévue au titre du soutien des prix qui devait constituer la cinquième et dernière tranche ne joue en fait pas. Les prix mondiaux ayant remonté, les réalisations se sont faites à une moyenne de 44,30 frs C.F.A. le kilo de décortiquées C.A.F. Or le prix d'objectif au-dessous duquel le soutien aurait dû être acquis, fixé à l'origine à 46 frs C.F.A., a été révisé en baisse à 44,30 frs. Il n'y avait donc pas motif à intervention. Il reste cependant que par rapport au prix garanti précédemment par la France, il s'agit d'une perte de plus de 5 frs par kilo d'arachide décortiquée. On comprend dès lors l'amertume des pays producteurs qui perdent sur les deux tableaux, celui des prix d'une part et celui des volumes de ventes d'autre part : les actions de productivité n'ont pas, contrairement aux espoirs, réussi à annuler le repli des cours par un progrès des quantités commercialisées. On s'explique ainsi les demandes réitérées de protection accrue présentées par les responsables africains à la veille de Yaoundé II et les positions du Conseil africain de l'arachide. Assez paradoxalement d'ailleurs, beaucoup de ceux qui en d'autres temps parlaient de méfaits du système français de protection, excipent de ses mérites pour dénoncer les insuffisances des solutions communautaires.

b) Les aides à la production et à la diversification

Si, en dépit de ses efforts, la C.E.E. n'a pu résoudre favorablement le problème des cours, il ne faut pas oublier que les actions de soutien ne représentaient qu'une intervention passagère et en tout cas des prévisions de dépenses relativement faibles en comparaison

(55) B.C.E.A.O., Economie Ouest-africaine, n°162, mai 1969 : la commercialisation de l'arachide au Sénégal en 1967-68, 20 pp., cf pp.13-14.

(56) La Convention de Yaoundé a prévu ce type d'avances chargées de faire face à de brusques baisses des cours. Elles proviennent du F.E.D. pour une enveloppe globale de 50 millions d'unités de compte.

TABLEAU 178 - Principales actions menées par le 1er F.E.D. au profit des oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O.-Togo.

PAYS	Date de signature de la convention de financement	Thème de l'action	Dépenses prévues U.C.	Dépenses réalisées U.C.	Francs C.F.A.
CÔTE D'IVOIRE	25/1/1963	Palmier à huile 4.700 ha de plant.	4659000	5.102.000	1.275.000.000
DAHOMEY	17/7/1961	Palmeraies et huileries de palme	4962.000	4.488.000	920.240.000
MALI	16/8/1960	Presses à karité	66.000	76.000	19.000.000
TOGO	21/4/1964	Palmier à huile 500 ha de plant.	587.000	492.000	123.000.000
			10274.000	10158.000	2.337.240.000

Source : 1er F.E.D. Situation semestrielle des projets en exécution : 30 juin 1970.

de celles qui concernaient l'amélioration de la production et la diversification des cultures (cf p.965). Le deuxième F.E.D. poursuit ainsi en l'intensifiant, la politique inaugurée avant l'Indépendance par le F.I.D.E.S. et poursuivie jusqu'à 1965 par le F.E.D.O.M. Naturellement, les actions entamées au titre de ce premier F.E.D. ont été menées à leur terme.

Du fait de la distinction entre diversification et aides à la production, le 2ème F.E.D. a prévu deux types de situations. Dans les pays où les oléagineux ne représentent qu'une faible part des échanges commerciaux, ces productions ont bénéficié de l'effort de diversification en concurrence ou non avec d'autres. Au contraire pour les pays où les oléagineux jouent un rôle essentiel et parfois exclusif, tels le Sénégal et le Niger, ce sont des aides pour l'amélioration structurelle qui ont été attribuées.

En cinq années d'exercice du 2ème F.E.D. (1965-1970), les dépenses d'amélioration structurelle engagées se sont élevées à 29.014.000 d'unités de compte, soit 7.253.000.000 de frs C.F.A. Au 30 juin 1970, 18.512.000 U.C., soit 4.628.000.000 frs CFA avaient été effectivement dépensées dont une part majeure consentie pour des actions en faveur des oléagineux. L'expérience la plus spectaculaire est à n'en point douter le lancement à partir de 1965 de l'opération de productivité arachidière au Sénégal.

TABLEAU 179 - La part des oléagineux dans les sommes engagées et dépensées par le 2ème F.E.D. au titre de l'amélioration structurelle (jusqu'au 30 juin 1970).

PAYS	Engagements totaux U.C.	Engagements totaux frs C.F.A.	Actions directes oléagineux (francs C.F.A)	Actions intéressant indirectement les oléagineux	Dépenses tot. consenties au 30/6/70
DAHOMEY	3.200.000	800.000.000	Palmier : 352.300.000 Arachide : 55.500.000 Cocotier : 31.000.000	Coton : 135.000.000	504.500.000
MALI	4.147.000	1036.750.000	Arachide : 157.000.000	Coton : 95.750.000	613.250.000
NIGER	1.944.000	486.000.000	Arachide : 422.500.000	Coton : 60.000.000	216.250.000
SENEGAL	17.370.000	4342.000.000	Arachide : 4.342.000.000		3040.000.000
TOGO	2.353.000	588.250.000	Arachide : 297.875.000 Cocotier : 10.750.000	Coton : 145.000.000	254.000.000
	29.014.000	1253.500.000	5.668.925.000	435.750.000	4628.000.000

Source : 2ème F.E.D. du 30 juin 1970.

Les aides à la diversification destinées à rompre avec les tendances à la monoproduction, cause de faiblesse pour les économies nationales, bénéficiaient d'un effort particulier. Au 30 juin 1970, 55.554.000 unités de compte, soit 13.888.500.000 C.F.A. sont engagées qui concernent 39 projets. La Côte d'Ivoire s'y taille la part principale car toutes les sommes devant lui revenir sont, sur sa demande, bloquées à cette rubrique et consacrées presqu'exclusivement à la réalisation d'un plan palmier de 32.000 ha de plantations dotées d'usines. Cependant la plupart des autres pays ont sur ce poste obtenu des crédits pour des actions en faveur des oléagineux. Au total, 9.386.250.000 frs C.F.A. sont engagés pour ces productions et plus de 2 milliards sont prévus en faveur du coton qui fournira des tonnages non négligeables de graines.

TABLEAU 180 - La part des oléagineux dans les sommes engagées et dépensées par le 2ème F.E.D. au titre de la diversification des cultures (jusqu'au 30 juin 1970).

	Nb de projets	Engagements 1.000 UC	Francs CFA (milliers)	Actions dir. oléagineux	Coton	Dépenses consenties au 30/6/70 mil.frs CFA
CÔTE D'IVOIRE	5	40.226	10.056.500	32.000 ha palm. 8.203.500 CFA + 911.000 prêt	1.158.500 +11.775 prêt(1)	7.963.000
DAHOMEY	4	1.585	396.250	2.400 ha de palmiers 121.500 frsCFA		118.750
MALI	3	1.614	463.500	Action U.N.C.C. 234.000 C.F.A.		88.500
SENEGAL	9	9.863	2.465.750	Arach.bouche 283.500 C.F.A.	937.500	608.000
TOGO	3	2.466	616.500	3.000 ha de palmiers 530.000 C.F.A.		89.500
	24	55.554	13.888.500	9.386.250 + 911.000(prêt)	2.096.000 +417.750 (prêt)	8868.250

(1) La C.E.E. avait prévu l'octroi de prêts à conditions avantageuses ("prêts doux") remboursables en 17 ans dont 5 ans de différé, à 2% d'intérêts. Cette formule "éducative" est conçue pour des projets rentables présentés par les Associés les mieux nantis.

Source : 2ème F.E.D., au 30 juin 1970.

Ces actions d'amélioration structurelle et de diversification n'excluent pas d'autres formes d'intervention du F.E.D. comme le montre l'exemple du Dahomey. Ce pays obtient en trois tranches, à partir du 10 janvier 1966, 281.000 U.C. soit 60,25 millions C.F.A. attribués au titre de "l'assistance technique liée" pour des études relatives à la palmeraie. Le 10 octobre 1967 est passée une Convention d'investissement au sujet de "l'aménagement agro-industriel de la région d'Agonvy" pour 7.497.000 U.C., soit 1.874.250.000 frs C.F.A. Enfin le 10 juin 1968 est signé encore pour le compte des "investissements industriels" un engagement de 505.000 U.C., soit 126,25 millions C.F.A. pour la construction de l'huilerie de palme du Mono.

Comme le montre le tableau 181, les aides directes accordées aux oléagineux de l'Ouest africain ne sont donc pas négligeables puisqu'en 10 ans environ, elles dépassent 28 milliards de frs C.F.A. Naturellement s'y ajoutent les effets induits d'autres réalisations : opérations agricoles, travaux routiers etc... que l'on ne peut chiffrer. Mais au total, l'aide de Bruxelles représente sur cette période la valeur globale F.O.B. des exportations d'oléagineux des pays concernés pour une bonne année, 1965 par exemple, soit 35,15 milliards C.F.A. (cf tableau 162). Il s'agit donc d'une contribution essentielle qui a le mérite de l'efficacité car elle est fournie seulement pour des projets spécifiques, les plans globaux étant exclus. De plus, elle est liée à une procédure de coopération qui s'avère satisfaisante : les projets sont présentés par les Etats africains eux-mêmes au Comité d'experts chargés des décisions. Cependant par delà ce bilan positif, l'impact de cette aide est limité par des dotations financières que tous les intéressés, à commencer par les responsables de la Communauté, jugent insuffisantes : "la C.E.E. dépense plus en un an pour son agriculture qu'en cinq ans pour aider les E.A.M.A." (57).

3) Les autres aides : le F.A.C. et les organismes internationaux.

L'Indépendance ouvre des possibilités accrues d'aide financière et d'assistance technique pour les jeunes Républiques de l'Ouest africain. Celles de l'U.D.E.A.O. - Togo restent dans l'ensemble, hormis une période de tiédeur des relations franco-maliennes jusqu'en

(57) Rey (J). Moniteur africain, 26 février 1970.

TABLEAU 181 - Total des subventions par pays et par type d'oléagineux consenties par les deux F.E.D. aux pays de l'U.D.E.A.O. - Togo, Haute-Volta exclue (1), en millions de francs C.F.A. et à la date du 30 juin 1970 (1er F.E.D. paiements effectifs 2ème F.E.D. engagements).

	Arachide	Palmier à huile	Cocotier	Oléagineux divers	Coton	Total
CÔTE D'IVOIRE		11.331,5			1.158,5	12.490,00
DAHOMEY	55,5	3.464,79	31	121,5	135	3.807,79
MALI	157			19	95,75	271,75
NIGER	1.150,5				60	1.210,50
SENEGAL	8.265,5				937,5	9.203
TOGO	297,875	813,75	10,75		145	1.267,375
	9.926,375	15.610,04	41,75	140,5	2.531,75	28.250,415

(1) Les crédits affectés à la Haute-Volta qui concernent les oléagineux sont inclus dans des actions régionales et ne peuvent guère être évalués.

1967, en excellents termes avec l'ancienne métropole. C'est dire qu'elles bénéficient de l'aide bilatérale offerte par le Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) qui a pris en 1959 le relai du F.I.D.E.S. pour la Communauté.

Il est banal de constater combien dans la décennie 1960, l'aide de la France aura été essentielle pour les Etats africains : pour les dépenses d'investissements ayant atteint en moyenne 140 à 150 milliards C.F.A. annuels, celle-ci en a assumé entre 80 et 105 (58). Au 31 décembre 1968, les autorisations d'engagement du seul F.A.C. depuis 1959 dépassaient 250 milliards C.F.A dont plus de 84 pour les programmes formulés par les pays de l'U.D.E.A.O. - Togo (59). Sur ce total

(58) Bauret (H). Assistance et coopération en Afrique, 1969-1970. Année Africaine 1970, Paris, Pédone 1971, 498 p., pp.227-244, cf tabl.II

(59) Bauret (H), Forlacroix (Ch), Gillet (M). Assistance et coopération en Afrique. Année Africaine 1969, Paris, Pédone 1970, 549 p., pp.86-à 113, cf p.98. S'ajoutent à ces programmes présentés par les Etats les opérations d'intérêt général.

de dépenses, près de la moitié concerne des actions de développement de la production. Du fait de leur aspect souvent global et de leur imbrication d'une année sur l'autre, il est difficile de dégager la part que les productions d'oléagineux tirent de ces opérations. Cependant, il est évident que pour des pays comme le Sénégal, le Niger ou le Dahomey, toute action en faveur de l'agriculture les concerne.

Surtout après 1963-64, alors que les programmes envisagés par le 2ème F.E.D. étaient définis, le F.A.C. s'est orienté vers la prise en charge d'actions précises souvent après accord du Comité directeur, en liaison avec Bruxelles ou avec les grands organismes internationaux. Ainsi par exemple dès 1964, le F.A.C. accorde un crédit de 190 millions C.F.A. pour le lancement de l'"opération arachide" qui sera ensuite financée par le F.E.D. Au Dahomey, le F.A.C. assure la mise de fonds pour l'ensemble de Gbada commencé par le F.I.D.E.S. et,alors que le F.E.D. finance le projet d'Agonvy, il débloque entre 1965 et 1968 1.060,3 millions C.F.A. pour celui du Grand-Hinvi. Au Mali, il prend en charge pour 450 millions C.F.A. le "programme coton" 1969-1971 et surtout l'"opération arachide" pour 1.240 millions maliens de 1967 à 1971. Mais en cette fin de décennie, le financement par la France revêt de nouveaux aspects. C'est tout d'abord la participation à des programmes en liaison avec d'autres organismes. Ainsi pour Grand-Hinvi en 1969, 1,2 millions de dollars (2.300 millions C.F.A.) sont prêtés pour moitié chaque par le F.A.C. et la B.I.R.D. Au Sénégal, les ressources de la Société de Développement et de Vulgarisation agricole (SO.DE.V.A.) qui prend le relai de la S.A. T.E.C., sont fournies pour la période 1968-1971 en dehors d'une contribution de l'Etat sénégalais, par un prêt de 600 millions C.F.A. de la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.) (60) et une aide de l'Association internationale pour le développement (A.I.D.) et de l'O.N.U. (Programme des Nations-Unies pour le développement ou P.N.U.D.) pour 170 millions.

Si l'on rappelle que jusqu'en 1967 la France a consenti des surprix aux productions arachidières des pays de l'Ouest africain et finance pour leur plus grande part les travaux de recherche fondamentale (O.R.S.T.O.M.) ou appliquée (I.R.H.O. et I.R.A.T.) pour les oléagineux et l'Assistance technique, on peut mesurer l'importance déterminante de son aide.

---

(60) La C.C.C.E. est "l'agent payeur" du F.A.C., elle a pris le relai en 1958 de la Caisse centrale de la France d'Outremer.

Hors celle de la France, les aides bilatérales étrangères ont assez peu profité aux productions oléagineuses. Les deux opérations les plus notables ont été prises en charge sous forme de prêt par la République fédérale allemande. Pour la construction de l'huilerie de Koulikoro au Mali en 1964, elle a prêté un milliard C.F.A. à 3,5% d'intérêt remboursables en cinq ans et pour celle de palmistes de Cotonou (1966) 750 millions C.F.A. pour 14 ans. Dans l'ensemble, les autres conventions d'aide étrangère qui consiste surtout pour les pays de l'Est en des prêts, ne concernent guère les questions agricoles et rarement les oléagineux.

Par contre, le fait nouveau est l'intérêt récent accordé aux pays africains par les organismes internationaux et surtout par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et sa filiale l'A.I.D. ; jusqu'en 1967-68, leurs interventions en Afrique de l'Ouest sont des plus discrètes car la Banque n'accorde sous la garantie des Gouvernements que des prêts aux conditions du marché, trop coûteux pour les pays pauvres (61). Lors d'un voyage effectué en début de 1969 dans cette région, le Président de la Banque, Robert Mc Namara, a confirmé une nouvelle orientation dans la politique de l'organisme : "doubler le volume des prêts agricoles au cours des cinq prochaines années et tripler le total des prêts aux pays africains" (62). Un prêt de 9,5 millions de dollars dont 6 de l'A.I.D. soit au total 2.375 millions C.F.A. est accordé au Sénégal pour la production arachidière, avec remboursement sans intérêt en 50 ans ; un crédit de 4,6 millions de dollars (1.150 francs C.F.A.) aux mêmes conditions, permettra au Dahomey de poursuivre avec la collaboration du F.A.C. l'opération de Grand-Kinvi ; enfin trois prêts qui représentent 17,1 millions de dollars, soit 4.250 millions C.F.A. sont décidés en faveur de la Côte d'Ivoire au profit des plans palmier et cocotier. Il faut naturellement ajouter à ces interventions de la Banque mondiale celles des Nations Unies dont le P.N.U.D. finance depuis 1966 de nombreuses études.

---

(61) Bauret (H), Forlacroix (Ch), Gillet (M), art.cit. p.111. En 1968 la B.I.R.D. prêtait à 6,50 % pour 20 ans. L'A.I.D. créée en 1960 a pour mission d'accorder des prêts plus avantageux aux pays pauvres : 1 à 3 % d'intérêt, remboursement en 50 ans.

(62) Mc Namara (R), 8 février 1969 à Dakar. Cf Oléagineux, la Banque mondiale et le développement des oléagineux tropicaux. Avril 1969, pp.197-198.

Tout étant relafif, ces différentes aides ne sauraient satisfaire les demandes ni les besoins réels de pays africains où les conditions de production étaient encore au milieu du vingtième siècle directement héritées d'une tradition séculaire. Il n'en reste pas moins que les F.I.D.E.S. ayant avant l'Indépendance ouvertla voie, celle-ci a valu aux pays associés de l'Afrique de l'Ouest une sorte de revanche : longtemps dédaignés par les capitaux privés, ils bénéficient aujourd'hui de la sollicitude de donateurs publics souvent concurrents.

C H A P I T R E I I

LES NOUVELLES STRUCTURES : ORGANISATION DES PAYSANNATS ET REFORME DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Dès les années qui précèdent l'Indépendance des anciennes colonies françaises d'A.O.F., s'amorcent des réformes radicales dans les domaines du social et de l'économique. La plus grande partie de l'élite politique de ces pays considère que l'émancipation peut prendre plein effet seulement si elle s'accompagne de l'indépendance économique et conduit au progrès social. Autant dire qu'un développement rapide et harmonieux semble la seule voie mais pour l'emprunter, des réformes fondamentales paraissent indispensables. Par delà les clivages très nets au niveau des principes et du choix du système économique (1), tous les gouvernements affirment la nécessité d'une intervention accrue de l'Etat et la plupart l'envisagent dans le cadre original du "Socialisme africain". La participation de nombreuses personnalités politiques africaines aux Gouvernements et aux différentes assemblées de la IVème République, leur adhésion à des partis politiques ou à des groupements socio-professionnels leur permettent de nouer des contacts étroits avec des équipes qui en France, dans le délicat contexte de la décolonisation, font réflexion sur la situation du Tiers-monde et envisagent une stratégie du développement. Quelques nuances mises à part, se dégage une véritable idéologie: condamnation du passé colonial surtout au travers de l'Administration et des sociétés commerciales qui impose une réforme administrative, la planification de l'économie et l'organisation coopérative du paysannat qui le libérera des abus de la traite !

On ne peut donc s'étonner si d'un pays à l'autre les nouvelles structures mises en place présentent de grandes analogies tout au moins

---

(1) Penouil (M). Le développement économique de l'Afrique noire. Dans "L'Afrique noire contemporaine", Paris, A. Colin, coll."U", 1968, 456 p., pp.252-320, cf p.267.

dans chacun des domaines soudanais et guinéen : ici prévaut le souci de mise en place d'une économie de plantation moderne, là la volonté d'amélioration des techniques paysannes et d'assainissement des circuits commerciaux.

Il faut cependant remarquer que les uns et les autres accordent une place essentielle à la recherche et à la vulgarisation de ses résultats : les stations agronomiques doivent jouer un rôle fondamental et les "experts" proposer des solutions pratiques. Tous font confiance au Plan pour définir et réaliser les objectifs. En fait, l'ère des commerçants est close, s'ouvre alors celle des théoriciens et des praticiens du développement.

A) LES "NOUVELLES STRUCTURES" DANS LES PAYS ARACHIDIERS.

Dans les pays producteurs d'arachide, les critiques du système de traite sont multiples. On lui reproche d'avoir engendré la mise en place de réseaux pléthoriques d'acheteurs et favorisé la pratique de l'usure, d'entretenir des circuits de ramassage et de transformation anarchiques et de transgresser les barêmes de prix. La mise en place de nouveaux organismes doit donc selon leurs promoteurs permettre d'obtenir une maîtrise réelle des prix et du crédit, de diminuer les frais commerciaux, de rationaliser les circuits et de conduire par des économies cumulées à la constitution d'importantes réserves de stabilisation, tout en valorisant le prix à la production (2).

D'un Etat à l'autre, les nouvelles structures présentent de grandes analogies : on y retrouve partout le rôle fondamental des coopératives, l'encadrement et l'animation des masses rurales et l'éviction de tout ou partie du commerce privé par des organismes de commercialisation d'Etat. Mais la philosophie politique des différentes équipes dirigeantes donne une empreinte originale à chaque expérience.

---

(2) Carle (P). Les grandes structures de commercialisation de l'arachide. ouv.cit. pp.5-10.

I - LE SENEGAL : LE "SOCIALISME HUMAIN"

Dans la décennie 1950, l'appareil statistique quoique imparfait a permis l'approche des réalités économiques de l'A.O.F. et ... du Sénégal. Pour ce territoire une enquête de la C.I.N.A.M.-S.E.R.E.S.A. (3) précise les faits. Le sous-développement du pays au moment de l'Indépendance est ainsi résumé : "prééminence totale de l'arachide conduisant au déficit vivrier et par la nécessité d'importation de produits alimentaires au déficit de la balance des comptes : commerce et industrie concentrés à Dakar et tournés vers l'extérieur car contrôlés par des sociétés étrangères, déséquilibre régional total, les régions périphériques étant sacrifiées ; partout une faible productivité, un équipement rudimentaire, des connaissances techniques insuffisantes et le sous-emploi" (4).

La plus vieille colonie française d'Afrique occidentale marquée par sa tradition politique déjà ancienne et par sa situation de producteur presqu'exclusif d'arachide avait vocation particulière de fournir des solutions originales. Dès avant l'Indépendance, elle n'y manque pas. En janvier 1957, aux assises du "Bloc populaire sénégalais" est proposée une politique économique s'inspirant du socialisme. Sont retenus l'idée d'un "Office de l'arachide" pour "augmenter le prix d'achat au producteur" et le projet de collectivisation de l'agriculture et de planification totale, "seules capables d'assurer la promotion des masses" (5).

1) Les "structures d'accueil" initiales.

C'est dès 1960 que sont mises en place progressivement les nouvelles structures prévues pour la plupart par la loi du 13 janvier 1960. Le découpage administratif colonial en cercles est aboli et le pays divisé en sept régions où le Gouverneur représentant de l'exécutif a toute autorité sur les différents services et sur les agents. En matière économique, il préside le "Comité régional de développement" chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans régionaux. Il est assisté pour ces tâches d'un adjoint au développement.

---

(3) C.IN.A.M. : Compagnie d'études industrielles et d'aménagement du territoire - S.E.R.E.S.A. : Société d'études et de réalisations économiques et sociales dans l'agriculture.
(4) Mamadou Dia : interview accordée au journal "Le Monde", 17 mai 1961.
(5) Agence France-Presse, Compte-rendu des assises du B.P.S. (22-24 janv. 1957). Le président du Grand Conseil, M.Boissier Palun, évoque les difficultés d'ordre financier auxquelles pourrait se heurter la création de cet Office.

C'est dans ce domaine de l'économie que les réformes sont les plus importantes. La création de l'"Office de commercialisation agricole" (O.C.A.) par la même loi (6) marque selon les promoteurs "le passage d'une économie de traite à une économie planifiée et rationnelle d'inspiration socialiste et d'orientation coopérative" (7). Organisme public qui jouit de l'autonomie financière et dont le Directeur est nommé par le Gouvernement, l'O.C.A. qui, à dater du 1er juillet 1960 succède à l'EN.COOP, a un triple but. Il contrôle les circuits de commercialisation des produits agricoles en particulier l'arachide et les céréales : "Il doit assainir et moraliser le commerce intérieur". Il exerce le monopole de l'exportation des arachides et de l'importation des produits alimentaires de base (riz, mil) : en fait, il supplante les firmes d'import-export traditionnelles afin de planifier le commerce extérieur" (8). Enfin il favorise le développement coopératif. Les coopératives lui vendent obligatoirement les produits collectés et reçoivent de lui, dans les meilleures conditions, les vivres de complément, le matériel et les produits nécessaires à la production.

Héritiers des S.M.D.R. et S.P. supprimées en septembre 1960, les "Centres régionaux d'assistance par le développement" (C.R.A.D.) sont des organismes-relais. Les sept C.R.A.D. régionaux contribuent à la collecte des produits pour le compte de l'O.C.A. et distribuent aux coopératives les équipements et produits nécessaires à la culture : matériel agricole, semences, engrais, fongicides etc... Pour le compte de la "Banque sénégalaise de développement" (B.S.D.), ils répartissent aux coopératives les crédits nécessaires à la commercialisation des produits et recouvrent les créances. Enfin ils accordent une assistance technique fondamentale aux coopératives par la gestion de leur comptabilité et le contrôle de leur matériel.

A la base, tout repose sur le système coopératif réorganisé par le décret du 20 mai 1960 : "Le mouvement coopératif au niveau des communautés humaines réelles (le village) constitue le mode d'organisation permettant de préserver les valeurs communautaires anciennes et de

---

(6) J.O. Sénégal du 29 janvier 1960, loi n°60-012. Un décret du 2 août 1961 modifie le statut initial et précise les tâches de l'O.C.A.

(7) O.C.A. : "La situation antérieure", document ronéotypé, juin 1964, 23 pp., cf p.1.

(8) O.C.A., doc.cit. p.23.

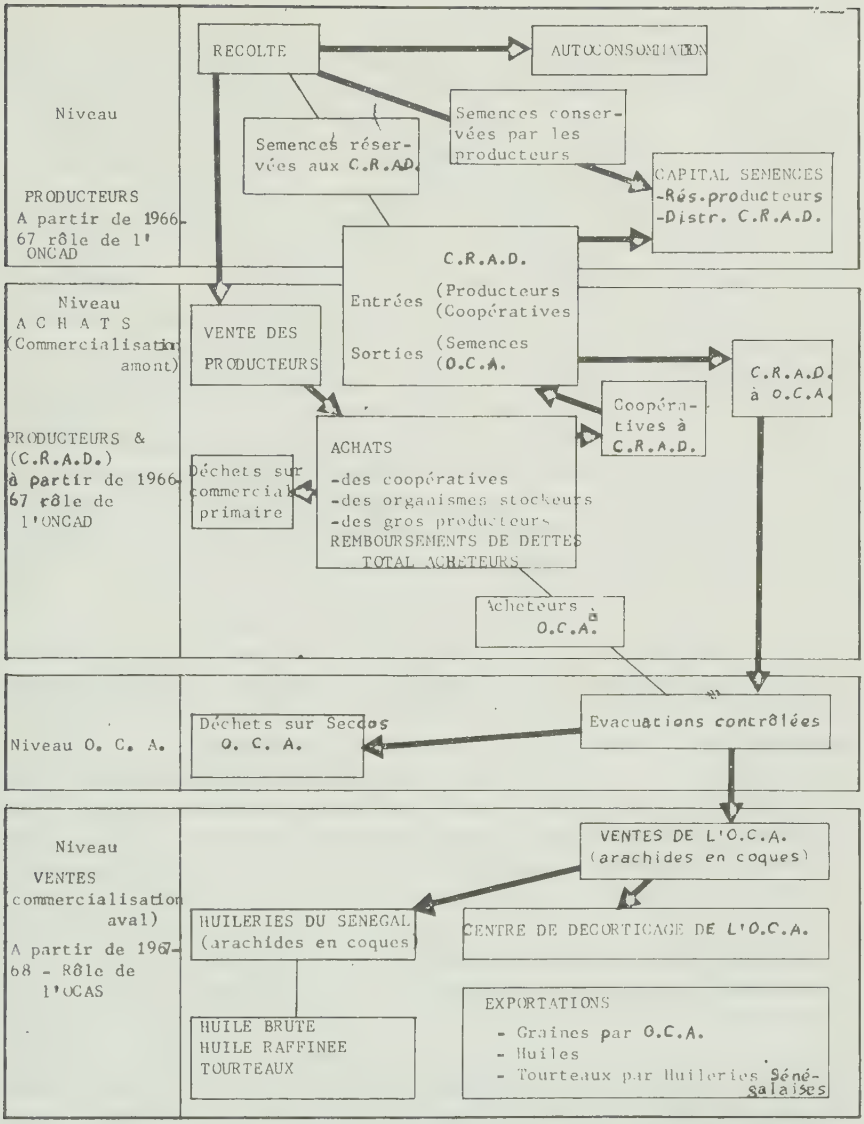

Figure 199 : L'organisation de la traite de l'arachide au Sénégal selon les nouvelles structures.

Document de la Banque sénégalaise de développement.

promouvoir un développement moderne"... (9). Créés dans le cadre du village, des organismes précoopératifs ou "Associations d'intérêt rural" (A.I.R.) sont des groupements de producteurs dont la gestion est assurée par des agents des C.R.A.D. en collaboration avec un "Conseil de gestion" désigné par les adhérents. La création de l'A.I.R. qui est "suscitée" par l'Administration est transitoire puisqu'au bout de deux ans, si son fonctionnement est satisfaisant, l'organisme est transformé en coopérative (10). Cette dernière est avant tout un organisme à but économique chargé en priorité de la collecte des produits du cru : mil et surtout arachide. A l'origine, l'adhésion du producteur est libre puisque les "inorganisés" qui n'en font pas partie peuvent commercialiser leurs productions auprès des "organismes stockeurs" (O.S.) du secteur privé qui subsiste. En application du décret du 20 mai 1960, ces coopératives distribuent à leurs adhérents l'excédent des recettes sur les dépenses sous forme de "ristournes". En fait, les sommes versées n'ont rien à voir avec le remboursement d'un trop perçu, elles sont des primes forfaitaires fixées à l'origine à 1,50 fr par kilo d'arachide, lesquelles doivent séduire le producteur et l'attirer à la coopérative puisque les O.S. ne peuvent en dispenser.

Pour les promoteurs du système, les coopératives doivent jouer aussi un rôle déterminant dans l'éducation des masses. Selon des principes élaborés par l'Institut de Recherche et d'Application des méthodes de développement (I.R.A.M.) (11), la création du service de l'Animation est une initiative très originale. Dépendant de la Direction du Plan, elle doit être l'outil du développement national. Les meilleurs paysans de chaque village, après des stages d'initiation, deviennent des animateurs qui, par leur exemple, doivent provoquer une prise de conscience révolutionnaire au sein des masses villageoises. Les populations sont ainsi amenées à découvrir et à mettre en place les nouvelles structures de base répondant à leurs traditions communautaires et à leur conception de leur propre développement dans le cadre des objectifs du Plan (12). Dans ce domaine, le soutien des "Centres d'expansion rurale poly-

---

(9) République du Sénégal, Présidence du conseil : doctrine et problème de l'évolution du mouvement coopératif au Sénégal. Circulaire n°32 du 21 mai 1962.

(10) Camboulives (M). ouv.cit., cf pp.82-102.

(11) Diarassouba (Y.C). ouv.cit., cf pp.187-200.

(12) Cissé Ben Mady. L'animation des masses. Dans "Sénégal an 2 par lui-même". Supplément à Développement et civilisations, 4ème trim. 1962, 99 p. cf pp.38-40.

valents" (C.E.R.P.) est déterminant. Constitués dans chaque arrondissement par la réunion des fonctionnaires des différents services, ils succèdent aux anciens Centres d'expansion rurale (cf p.818). Créés par la loi du 13 janvier 1960 et réorganisés par le décret du 21 juin 1963, ils sont chargés par le Ministère du plan d'assister les populations dans la réalisation des projets, de diffuser et de vulgariser les techniques améliorées d'exploitation et de susciter l'esprit coopératif.

Le fonctionnement de ces nouvelles institutions réclamait des organismes de crédit adaptés. La Banque sénégalaise de développement (B.S.D.) est la banque des coopératives et des grands projets. Créée comme l'O.C.A. par la loi du 13 janvier 1960, elle est à la fois un organisme public et une banque de type commercial. Son capital de un milliardde francs (C.F.A.) est réparti entre l'Etat sénégalais, la B.C.E.AO. et la Caisse centrale de coopération économique. C'est elle qui assure le financement des opérations de collecte des produits par les coopératives et qui prend en charge, dans le cadre du Plan, certains gros équipements industriels d'intérêt national.

"L'Union sénégalaise de banque" (U.S.B.), émanation du Crédit lyonnais, est une société anonyme de droit sénégalais du secteur public, puisque la B.S.D. détient 51 % de son capital. Banque des commerçants et des industriels, elle intervient dans les opérations commerciales privées à court terme. Enfin les banques privées du Sénégal, à l'exclusion de la B.S.D., sont réunies en un "Consortium". Depuis longtemps spécialisées dans les crédits à court et moyen termes, elles fournissent à l'O.C.A. les avances nécessaires au financement des achats d'arachide par les O.S. privés agréés par l'O.C.A.

Une des originalités du système à ses débuts est la possibilité laissée aux anciens traitants devenus O.S. de participer à la traite en concurrence avec les coopératives. Le décret du 7 juillet 1960 fixe les conditions d'octroi de l'agrément à ces commerçants : inscription au Registre du commerce et surtout antériorités commerciales suffisantes garanties par les achats effectués lors des deux campagnes précédentes : au moins 400 tonnes pour les escales où ont été traitées en deux ans au moins 3.000 tonnes, 500 tonnes pour une commercialisation de 3.000 à 6.000 tonnes et plus de 600 tonnes pour les autres. Quelques O.S. nouveaux peuvent être autorisés là où les apports auront excédé de 15 % ceux de la saison précédente. Les petits traitants enfin ont la possibilité de devenir O.S. en se regroupant dans des "Sociétés en nom collectif ".

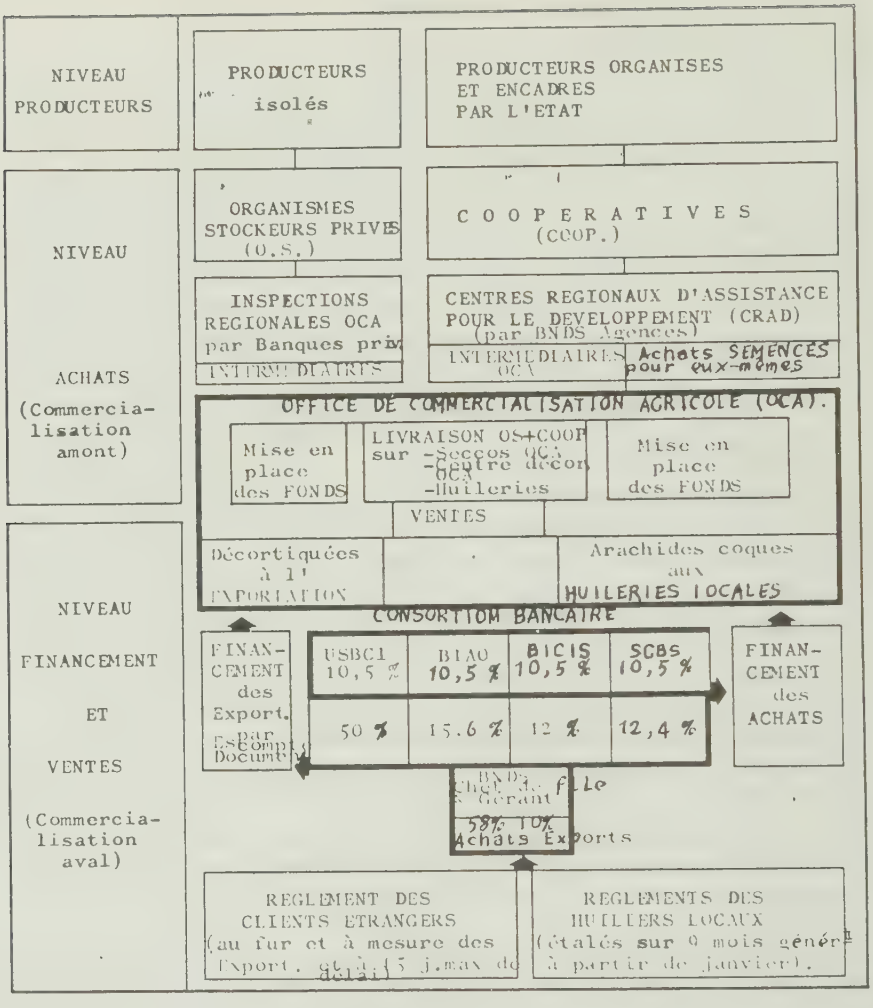

Figure 200 : Le financement de la traite de l'arachide dans les nouvelles structures (Document B.S.D.).

2) Les transformations ultérieures

Les textes ne pouvant avoir tout prévu dès la mise en place des nouvelles institutions, des difficultés surgissent. Très rapidement de nouvelles décisions apportent des retouches ou même de véritables innovations du système. Ce sont avant tout les C.R.A.D. et leur fonc-

tionnement qui sont en cause. Un décret du 30 juillet 1964 leur confie l'inspection régionale des coopératives. Mais assez paradoxalement, ce qui semble être une expansion de leur activité n'est en fait qu'une mesure qui doit "favoriser leur dépérissement au profit d'une union régionale des coopératives" (13). De fait, la campagne 1965-1966 sera la dernière à voir fonctionner les C.R.A.D. Alors des données nouvelles qui interviennent : les O.S. disparaissent de la traite, et des perspectives qui s'annoncent : le Sénégal devra en 1968 aligner ses prix sur les cours mondiaux, rendent nécessaire une réorganisation de l'O.C.A. et le remplacement des C.R.A.D.

La loi du 30 juin 1966 crée un "Office de coopération et d'assistance au développement" (O.N.C.A.D.), établissement public considéré comme le successeur des anciennes S.M.D.R. et des C.R.A.D. Il a pour but d'encadrer les coopératives, de commercialiser les produits qu'elles collectent, de prêter ses services à l'O.C.A. et à la B.S.D., d'exécuter le programme agricole, d'assurer aux communautés rurales les prestations de service nécessaire, d'assumer les transports de produits collectés et des biens d'équipement destinés au monde rural, enfin de gérer les semences. Dans un premier temps, l'O.C.A. qui subsiste s'occupe essentiellement de la gestion des stocks d'arachide accumulés dans les seccos de regroupement ou dans les centres de décorticage, de leur acheminement vers les quais d'embarquement ou les usines et du dénouement des comptes de vente. Or le Conseil interministériel du 18 septembre 1967 crée un "Office de commercialisation agricole du Sénégal" (O.C.A.S.) qui se consacre exclusivement à la mise en vente de l'arachide soit auprès des huiliers, soit à l'exportation. Ce qui reste de l'O.C.A. fusionne au 1er juin 1968 avec l'O.N.C.A.D. Ainsi, à la formule de l'organisme unique est substitué un système de dichotomie : l'O.N.C.A.D. se consacre aux tâches intérieures qui concernent le monde rural alors que l'O.C.A.S. a une action exclusivement tournée vers l'extérieur.

II - LE NIGER : DES SOLUTIONS MODEREES

Au lendemain de l'Indépendance (novembre 1960), le Gouvernement du Niger estime indispensables des réformes de structures capables à ses yeux "d'assurer l'indépendance économique du pays dans l'inter-

---

(13) Diarassouba (V.C). ouv.cit. p.219.

dépendance, de permettre l'élévation du niveau de vie des masses et de renforcer l'unité nationale" (14). Mais en l'occurence, il fait montre d'une grande prudence. Les premiers organismes ne sont mis en place qu'en 1962 et par des formules souples, ils associent le commerce à leur action.

1) Les organismes étatiques de commercialisation : la SO.N.ARA.et la CO.PRO.NIGER (15).

Ils sont créés par un décret du 28 mai 1962. La SO.N.ARA. est une Société d'économie mixte qui exerce le monopole des ventes d'arachide à l'exportation. Les commerçants nigériens qui étaient jusque là de simples peseurs et les maisons de commerce, leurs anciens patrons, deviennent des "Organismes stockeurs" dont la liste est arrêtée avant chaque campagne (arrêté du 7 juin). Ils obtiennent autorisation d'achat sur les marchés désignés d'une quantité (quota) déterminée en fonction de leur activité des campagnes précédentes. Les huileries, prioritaires, reçoivent un contingent précis d'arachide coques. Les O.S. achètent sur les marchés pour le compte de la SO.N.ARA. qui leur accorde une commission. Par delà ces nouvelles dispositions, la plupart des règlements anciens restent en vigueur.

La SO.N.ARA dont le Président est le Ministre de l'industrie et du commerce, dispose à sa création d'un capital de 120 millions de francs C.F.A. : Etat 8 millions, B.D.R.N. 25, Caisse de stabilisation des prix des produits 25, CO.PRO.NIGER 2, alors que les O.S. souscrivent pour un total de 60 millions des actions de 10.000 frs au prorata de leur quote-part de commercialisation. Dès la fin de la première campagne (1962-1963), le capital est porté à 300 millions, par incorporation de réserves.

La Banque de Développement de la République du Niger (B.D.R.N.) assure avec l'appui de la Banque de l'Afrique occidentale (B.A.O.) le financement des opérations de traite. Chacun de ces organismes fournit 50 % des crédits de campagne. Avant l'ouverture des opérations de traite, elles accordent des crédits de démarrage de 2frs le kilo pour la part d'achats autorisée à chaque O.S.

---

(14) Mariko (K.A.). "Qu'est-ce que l'U.N.C.C.?" Document dactylographié, Niamey, mai-juin 1968, p.4.

(15) SO.N.ARA : Société Nigérienne de commercialisation de l'arachide. CO.PRO.NIGER : Société de commerce et de production du Niger.

La CO.PRO.NIGER est un organisme d'économie mixte destiné, en concurrence avec les maisons de commerce traditionnelles, à la vente des produits d'importation mais surtout son principal objectif est l'intervention sur les marchés pour l'achat des produits vivriers : mil, sorgho, riz, oignons etc... et leur revente. Par arrêté du 7 juin 1962, elle est aussi agréée pour les opérations d'achat et de mise en stock des arachides sur les marchés de Birni N'Konni, Sabonmachi et Gabi (cercle de Maradi), de Ouacha, Bandé et Dan Barto (cercle de Magaria). En 1964 (arrêté du 17 octobre), cet agrément est valable pour 13 marchés. Mais à partir de 1966, elle résigne cette fonction d'organisme stockeur.

2) L'organisation de la coopération : l'Union nigérienne de crédit et de coopération (U.N.C.C.).

L'U.N.C.C. succède elle aussi aux organismes para et précoopératifs S.M.D.R. et S.P. Elle reprend aussi les attributions de l'ancienne Caisse de crédit agricole du Niger. C'est une loi du 20 septembre 1962 qui crée le nouvel organisme dont le but est de développer parmi les populations rurales la pratique de la coopération et du crédit mutuel. L'U.N.C.C. est un établissement public de l'Etat doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Son statut prévoit une exemption d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, de contribution des patentes et d'impôts sur le revenu des propriétés bâties et des capitaux mobiliers.

En s'appuyant sur les structures villageoises qui adhèrent collectivement, l'U.N.C.C. suscite la création de coopératives polyvalentes vouées au développement technique, économique et social. Par la "Caisse nationale de crédit agricole" créée par la même loi, elle effectue "toutes les opérations financières intéressant la vie rurale et favorise la production agricole, pastorale et artisanale". Depuis septembre 1967, ces deux missions sont devenues distinctes.

Le budget de fonctionnement de l'U.N.C.C. est alimenté par des dons de l'Etat, par un prélèvement de 4 % sur les budgets des arrondissements et par la contre-partie des prestations rendues aux coopératives. Pour la tâche d'équipement des campagnes, l'U.N.C.C. a la charge de répartir les aides fournies par le F.E.D. au titre de l'aide à la production ; enfin elle reçoit l'aide de l'assistance technique, en

particulier en matière de personnel. Depuis 1966, l'U.N.C.C. est organisée en trois divisions essentielles : administration générale et services de la Coopération et du crédit et de la comptabilité.

3) "L'Animation" et la commercialisation par les coopératives.

Comme au Sénégal, "l'Animation" se veut l'élément le plus original du nouveau système. Dirigée par un Commissariat général à la promotion humaine, elle a pour propos d'établir des relations étroites entre les populations et les cadres dirigeants et de diffuser des mots d'ordre simples relatifs à l'amélioration des techniques de culture. Elle dispose d'agents nigériens mais surtout d'un personnel issu de l'assistance technique.

A tous les échelons dans ce nouveau système doit exister une articulation entre l'Animation et la Coopération (16). L'unité de base ou village animé est en même temps "Groupement mutuel villageois" (G.M.V) qui réunit l'ensemble des producteurs et répartit les prêts de semences, d'engrais et de matériel entre ses adhérents. La responsabilité financière, collective, est garantie par les ristournes versées par l'U.N.C.C.

A l'échelon supérieur, le "Groupement de villages animés" (G.V.A.) correspond à une section coopérative de cinq à dix villages qui a une fonction de commercialisation. En effet, les marchés coopératifs autogérés peuvent commercialiser la production des adhérents aux G.M.V. Depuis 1963-64, l'U.N.C.C. réserve un certain nombre de marchés, fermés aux organismes stockeurs, à ces ventes directes par les coopératives (31 marchés en 1967-68) (cf fig.238, p.1269).

III - LE MALI : UNE SOCIALISATION RADICALE

1) Socialisation intégrale de l'appareil commercial.

Si dans le pays, les analyses économiques et sociales parviennent aux mêmes conclusions que celles qui ont été menées au Sénégal et au Niger et si finalement les nouvelles structures adoptées sont sensiblement identiques, l'originalité du système réside dans la volonté

---

(16) Belloncle (G). Une expérience d'animation coopérative au Niger. Centre de Recherches coopératives. Ecole pratique des Hautes-Etudes (6ème section), archives internationales de la Sociologie de la Coopération (janv-juil.1966), 30 p. cf p.6.

de socialisation radicale. Pourtant les premières initiatives sont relativement modérées. Le 29 octobre 1959 est créée la "Société malienne d'import-export" ou SO.M.I.EX. chargée à l'origine de collecter les produits des sociétés para-administratives et des organismes coopératifs, de prospecter les marchés et de préparer les accords commerciaux. En fait, la nouvelle société, qui prend en charge les avoirs des caisses de péréquation et de stabilisation, va détenir le monopole des exportations d'arachide : les maisons de commerce qui continuent la traite de l'arachide ne sont plus que des organismes stockeurs agréés !

C'est le 22 septembre 1960 que différents décrets et lois conduisent à la nationalisation intégrale de l'économie dans le cadre de la planification socialiste. La SO.M.I.EX. ajoute alors à ses fonctions de commerce extérieur le contrôle de plus en plus étroit du commerce intérieur. Elle a le monopole de distribution des produits d'importation aux magasins d'Etat ou aux organismes coopératifs et d'autre part, elle décide de l'attribution de licences et de contingents au nommerce privé dont la plupart des représentants disparaissent d'ailleurs en 1965 du fait des critères draconiens imposés aux commerçants pour l'octroi d'une patente (17). La collecte des produits locaux est assurée après 1964 par les seuls organismes d'Etat. En ce qui concerne l'arachide, en dehors des régions de Koulikoro-Banamba où la"Société d'exploitation des Produits oléagineux du Mali" (S.E.P.O.M.) a le monopole des achats pour le compte de la nouvelle huilerie de Koulikoro ouverte en fin de 1964, c'est la SO.M.I.EX. qui partout ailleurs remplit le rôle autrefois dévolu aux maisons de commerce : avances de trésorerie et de sacherie et collecte des graines. En mars 1965, est en plus créé"l'Office de commercialisation des produits agricoles du Mali" (O.P.A.M.) qui est chargé de la commercialisation des produits vivriers et de la constitution de stocks régulateurs.

Dans tous les autres domaines de l'économie, des structures dirigistes sont mises en place. La "Banque populaire du Mali" dont le rôle est celui d'un institut d'émission depuis la création le 1er juillet 1962 du franc malien (1 fr.M = 1 fr.CFA), est la source presqu'exclusive de tout financement. La "Banque de développement du Mali" fournit les fonds pour la commercialisation des produits et par l'intermé-

---

(17) Il faut entre autre avoir plus de trente ans, disposer d'un capital d'au moins 10 millions de frs maliens, posséder une boutique en dur etc... (cf loi du 25 mars 1965).

diaire du "Service du crédit agricole et de l'équipement rural" (S.C.A.E.R.), procède aux distributions de matériels et de produits nécessaires à l'agriculture. Dans le domaine des transports enfin, des monopoles sont accordés à la CO.MA.NAV.(Compagnie malienne de navigation), à la Régie des transports du Mali (route) et à la Régie des chemins de fer.

2) Coopération et mobilisation des masses

Ce système rigide des sociétés d'Etat coiffe une organisation totalement nouvelle du paysannat. La structure coopérative en est naturellement la base.

Dès avant la promulgation de la loi du 25 janvier 1963 qui définit le statut général de la coopération au Mali, les rouages sont en place. Le "Groupement rural de production et de secours mutuel" (G.R.P.S.M.) est au niveau de la cellule de base, le village, l'embryon de la future unité collective de production.

En effet, en dehors des services classiques de la commercialisation des produits et de l'achat groupé des approvisionnements en instruments, semences ou vivres, les G.R.P.S.M. doivent entretenir des champs collectifs. C'est le développement régulier de ces parcelles qui conduira à la collectivisation complète de l'agriculture malienne. A l'échelon de l'arrondissement, ces groupements ruraux s'organisent en "Groupement rural associé" (G.R.A.) qui est en priorité chargé, dans le cadre du Plan, de la réalisation d'aménagements collectifs. Enfin, au niveau du cercle, la "Société mutuelle de développement rural" est avant tout l'intermédiaire entre la SO.M.I.EX. et les producteurs. Elle collecte pour cette dernière les produits, en particulier l'arachide, les conditionne et les transporte à ses seccos. En contrepartie, elle a la charge de répartir aux producteurs les sommes dues, le matériel, les semences et les vivres. A cette organisation s'ajoute le rôle d'entraînement des "Centres d'animation rurale" (C.A.R.) chargés de répercuter les consignes du parti, de vulgariser les nouvelles techniques et même de dispenser une formation paramilitaire aux jeunes ruraux.

3) Les réformes après le 19 novembre 1968

Avec l'arrivée au pouvoir des militaires, après le 19 novembre 1968, des réformes interviennent en vue de restaurer une économie gravement compromise. Si le nouveau régime annonce son intention de

maintenir en place les principales Sociétés d'Etat, il s'emploie à obtenir un assainissement général de leur gestion. Par ailleurs, pour rétablir la confiance, de nombreuses mesures de libéralisation sont prises. Les champs collectifs dont l'existence était fort précaire, sinon totalement formelle, sont supprimés. Une ordonnance du 10 mars 1969 abroge la loi du 25 mars 1965 sur le commerce. Naturellement, le retour du franc malien dans la zone franc qui avait été négocié en février 1967 par le régime précédent est confirmé. Mais surtout la nouvelle équipe essaie de relancer l'économie et en particulier la principale culture d'exportation, l'arachide. Pour la campagne 1967-68, l'ancien Gouvernement inquiet de l'effondrement de la commercialisation, avait mis en place l'"opération arachide" par l'intermédiaire du B.D.P.A. Lors de la traite suivante, elle est confirmée et étendue. En fait dans les régions où elle opère, la SO.M.I.EX. et la S.E.P.O.M. sont déchargées de l'achat à la production. Elles sont seulement habilitées à recevoir les graines en gros pour la trituration (S.E.P.O.M.) ou l'exportation (SO.M.I.EX.).

IV - L'ORIGINALITE DES SOLUTIONS VOLTAÏQUES : LES O.R.D.

Parmi les pays d'Afrique de l'Ouest associés au Marché commun, la République voltaïque occupe une place peu enviable en matière économique, celle d'un pays aux ressources presqu'exclusivement agricoles ne commercialisant que des tonnages très faibles de produits. La médiocrité de l'économie monétaire est telle que des circuits de traite structurés fonctionnant régulièrement n'ont jamais pu être mis en place. Aussi la création par la loi du 28 juillet 1960 de l'Office de commercialisation agricole (OF.COM.) est-elle assez formelle. Le nouvel organisme a en fait pour mission essentielle une intervention sur le marché des produits lorsque ceux-ci ne sont pas achetés régulièrement par le commerce, particulièrement le karité. Puis il est chargé de l'approvisionnement des industries et de l'exportation des produits qu'il a collectés.

Les coopératives agricoles sont directement héritées du système des S.P. Comme partout, elles ont pour mission la vente des produits des adhérents, la distribution des fournitures qui leur sont indispensables et l'octroi des crédits. Mais du fait des médiocres possibilités de ces organismes : nombre restreint d'adhérents à très faibles disponibilités monétaires, ce sont les "Groupements villageois" qui ont audience auprès

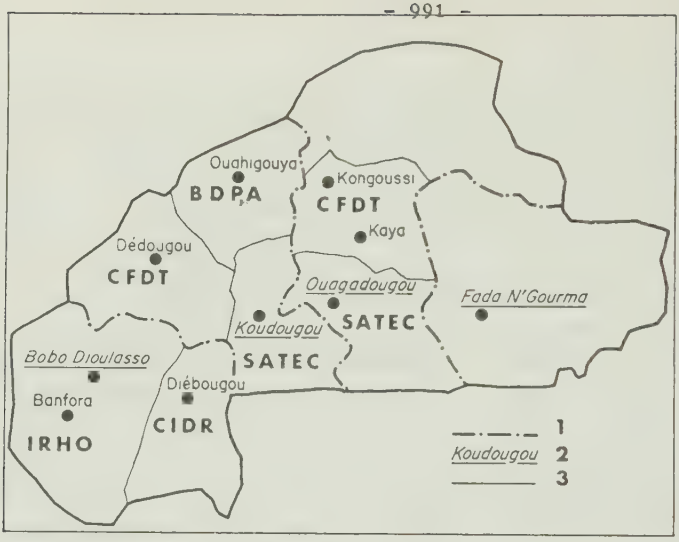

Figure 201 : Les O.R. de Haute Volta en 196
1) Limites de départe ments
2) Chef-lieux de dépa tements
3) Limites d'O.R.D.

de la "Banque nationale de développement". Moyennant paiement d'une coti sation, les paysans peuvent solliciter des prêts par leur canal.

Finalement le grand problème voltaïque n'est pas lié à la gestion de la production commercialisée mais à son expansion. Dès avant l'Indépendance, de nombreuses tentatives ont été faites pour l'accroître Dans les années "cinquante", le système de fermes pilotes avait été mis en place pour former les paysans aux techniques de la culture attelée et les sensibiliser à des thèmes de productivité accrue. Depuis 1965, les "Centres de formation et d'action rurale" (C.F.A.R.) ont pour ambition la formation de "leaders villageois" qui seront des animateurs dans leurs villages. Cette opération est prise en charge par la "Compagnie internationale de développement rural" (C.I.D.R.).

Mais la grande originalité de la Haute Volta quant aux institutions de développement rural, est la création des "Offices régionaux de développement"(O.R.D.) par la loi du 28 juillet 1965. Il s'agit de structures administratives régionales d'un type inédit, chargées de promouvoir le développement économique et social de la population. Elles doivent y parvenir par l'association de cette dernière à l'effort entrepris et par l'intégration des activités des différents services techniques à l'échelle de la région. Chaque O.R.D. est administré par un

Directeur nommé et par une Assemblée générale qui sont responsables devant la direction du Développement rural. L'assistance technique est assurée par des sociétés spécialisées dans les questions agricoles (B.D.P.A., C.F.D.T., S.A.T.E.C., C.I.D.R. et I.R.H.O.)(18) qui ont charge chacune d'une ou plusieurs dessixO.R.D. existant en 1969. Le financement est assuré par des subventions budgétaires et par les aides du F.A.C. ou du F.E.D.

B) LES PAYS DU PALMIER : LES SOCIETES D'ETAT

A la fin de la décennie 1950, les problèmes de la commercialisation des produits du palmier à huile dans les régions productives préoccupent assez peu les autorités. Les progrès de l'industrie et de la consommation locale font que le vrai commerce de traite n'a plus qu'un rôle secondaire (cf p.833). Les Offices de commercialisation que certains pays vont créer ne joueront donc qu'un faible rôle sans commune mesure avec les organismes homologues des pays arachidiers. Par contre, en continuité des efforts déployés depuis la fin de la guerre, la grande affaire dans ces pays est l'accroissement et la diversification de la production.

Pour le palmier à huile et le cocotier,l'expansion rapide de la production est considérée comme prioritaire, la réalisation de plantations modernes est partout le moyen retenu pour y parvenir. L'unicité des thèmes techniques mis au point par l'I.R.H.O. et la politique des organismes internationaux qui financent les opérations (ils refusent de prendre en charge les frais de fonctionnement lorsqu'il s'agit de l'administration traditionnelle de l'agriculture) conduisent dans les trois pays concernés à des solutions opérationnelles similaires. Des Sociétés d'Etat créées pour la circonstance reçoivent la responsabilité exclusive des projets. C'est seulement au niveau de la structure socio-économique des réalisations que les formules varient : les plantations sont industrielles ou villageoises à appropriation privée en Côte d'Ivoire, coopératives au Dahomey-Togo.

---

(18) B.D.P.A. Bureau pour le développement de la production agricole.
C.F.D.T. Compagnie française pour le développement des textiles.
S.A.T.E.C. Société d'assistance technique et de coopération.
C.I.D.R. Compagnie internationale pour le développement rural.
I.R.H.O. Institut de recherches pour les huiles et oléagineux.

Dans le même temps où l'essentiel des efforts porte sur palmier et cocotier, les trois pays ont mis en place des expériences intéressantes qui concernent les cultures vivrières et parfois les oléagineux secondaires : anacarde, arachide ou graines de coton, produits surtout par les régions du Nord défavorisées. Organismes coopératifs, Animation souvent inspirée de l'expérience israélienne, Service civique et Sociétés d'intervention doivent permettre l'ouverture de ces régions à l'économie monétaire.

I - LA CÔTE D'IVOIRE : LA SO.D.E.PALM.

Dès la fin de la décennie 1950, la Côte d'Ivoire entreprend de mettre en place les outils d'un développement économique rapide et ambitieux (19). Dans un premier temps, il s'agit d'accroître la production puis d'améliorer la productivité. Dans cette perspective, les services agricoles doivent jouer un rôle essentiel dans la définition des objectifs, la mise en place des moyens et le contrôle des résultats. Des expériences originales ont été tentées, en particulier celle du Service civique, qui finalement ne concernent pratiquement pas la production des oléagineux. De même, la commercialisation modeste de ces produits ne connaît guère de bouleversements. Cependant dans la perspective de l'abandon (campagne 1963-1964) des garanties offertes par la France aux huiles de palme à faible acidité, était prévue par le décret du 14 octobre 1964 une organisation de soutien des prix, de même nature que les Caisses de stabilisation du café ou du cacao. En fait, la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles n'étend sa garantie aux produits du palmier, au coprah et au coton qu'en vertu du décret du 9 février 1968.

Avant la mise au point des perspectives décennales 1960-1970 qui, pour la réalisation des différents programmes, prévoient des Sociétés d'Etat jugées plus efficaces et plus souples que les services agricoles traditionnels, la Côte d'Ivoire a choisi cette voie : dès 1958 a été créée la "Société d'assistance technique pour la modernisation agricole de la Côte d'Ivoire" (S.A.T.M.A.C.I.) au capital de vingt millions

(19) Ministère du Plan, République de Côte d'Ivoire : "Perspectives décennales de développement économique, social et culturel", 1960-1970. 249 pp.

C.F.A. qui, sous le contrôle du Ministère de l'agriculture, doit assurer toutes les opérations techniques en matière agricole. En 1962, elle reçoit la responsabilité des opérations du premier "Plan palmier" qui porte sur la plantation de 5.200 hectares à échéance de 1966. Elle est aussi chargée d'un plan d'extension de la cocoteraie. Mais il s'agit d'une société d'intervention polyvalente dont les attributions sont bientôt limitées au secteur des productions vivrières et plus particulièrement de la riziculture. En effet dans le cadre de la diversification des cultures financée par le F.E.D., la Côte d'Ivoire propose avec succès en 1963, la création de 32.000 hectares de palmeraies sélectionnées industrielles et villageoises. Alors le Plan étant appelé à prendre de l'ampleur, la formule d'une société spécialisée responsable des secteurs palmier à huile et cocotier paraît la plus opportune au Gouvernement ivoirien. Le décret n°53-463 du 7 novembre 1963 créée la "Société d'Etat pour le développement et l'exploitation du palmier à huile en Côte d'Ivoire" (SO.D.E.PALM). Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, elle dispose à l'origine d'un capital de 50 millions C.F.A. porté à 200 millions en mai 1965 puis à 400 millions en 1968 entièrement souscrit par l'Etat ivoirien. Elle est administrée par un conseil de dix membres où sont représentés le secteur privé et l'I.R.H.O.

Dès 1964, la SO.D.E.PALM. reprend à son compte les réalisations et les marchés de la S.A.T.M.A.C.I. en matière de palmier et cocotier et passe un accord avec l'I.R.H.O. pour obtention d'une assistance technique permanente et fourniture du matériel végétal sélectionné. Enfin une convention est signée avec la Caisse nationale de crédit agricole (C.N.C.A.) pour l'organisation des prêts aux planteurs. Dans le cadre de ses attributions, la Société obtient le financement nécessaire de différents organismes internationaux : Fonds européen de développement, Banque mondiale, Caisse centrale de coopération économique (France). Mais elle reçoit aussi des dotations du "Budget spécial d'investissement et d'équipement" (B.S.I.E.) créé en 1962 en Côte d'Ivoire.

Cette structure a été modifiée à partir de mars 1969, époque où les plantations les plus anciennes commencent à produire, de même que les premières usines. Dès 1967, le principe est acquis de la répartition des tâches entre trois Sociétés dont les statuts sont définis en 1968, avant approbation du Conseil des Ministres de la Côte d'Ivoire le 17 décembre de cette même année et de l'Assemblée nationale en mars 1969.

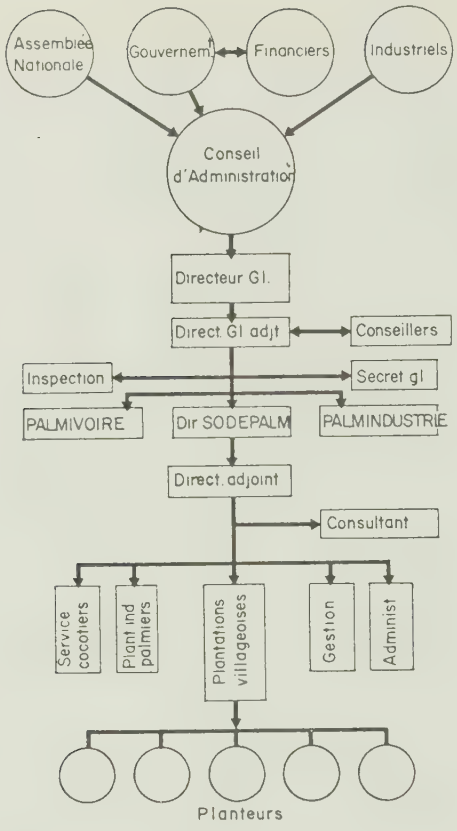

Figure 202 : Organisation de la SO.D.E.PALM.

D'après Blume (H). Organisational aspects of agro-industrial development agencies. Institut für Wirtschaftforschung, München, Weltforum Verlag, 1971, 239 p., cf p.179.

Le 24 juin 1968, avant la constitution des nouvelles Sociétés, la SO.D.E.PALM passe des accords avec les principaux groupes privés qui y participeront selon les prévisions du programme des 32.000 hectares de plantation : le Groupe SO.GES.C.OL. appartenant au Groupe SOCFIN, spécialisé dans la commercialisation et la production de l'huile de palme, le Groupe Blohorn, principal utilisateur de l'huile de palme en Côte d'Ivoire, les Banques privées du pays et la Société d'Etat SO.NA.FI. qui apporte des capitaux ivoiriens (20).

(20) SODEPALM. 1968, rapport de la Société, 62 pp., cf p.52.
SO.GES.C.OL : Société de gestion commerciale pour le caoutchouc et les oléagineux.
SOCFIN. : Société financière des caoutchoucs.
SO.NA.FI. : Société nationale de financement.

La SO.D.E.PALM. reste l'instrument d'exécution du Gouvernement ivoirien pour la réalisation du Plan palmier : elle assure la direction de l'ensemble. Elle est propriétaire des plantations industrielles sous réserve du versement à un "Fonds d'extension et de renouvellement des plantations" (F.E.R.) de 80 centimes par kilo de régime produit à concurrence des dotations de 10 milliards de francs C.F.A. accordés par le F.E.D. et le B.S.I.E. Elle est la responsable des plantations villageoises et du Plan cocotier : elle assure l'assistance technique, achète les régimes et les fait usiner contre redevance.

PALM.INDUSTRIE est une Société d'économie mixte qui à sa création, dispose d'un capital de 2,5 milliards C.F.A., dont 1,81 est apporté par l'Etat. Elle est propriétaire des Usines PALM.IVOIRE qui bénéficient d'un même statut au capital de 50 millions C.F.A. dont 20 pour l'Etat. Elle est chargée par la SO.D.E.PALM de la gestion des plantations industrielles et par PALM.INDUSTRIE de celle des usines. En plus, PALM.IVOIRE est chargée de la commercialisation des produits obtenus. En même temps que ces sociétés sont créés en plus du F.E.R. deux fonds publics. Le "Fonds de développement agricole" et le "Fonds social" seront alimentés par les bénéfices réalisés par l'Etat, soit lorsque toutes les plantations seront entrées en production, plus d'un milliard C.F.A. Le dernier organisme qui recevra 25 % des sommes est chargé de financer l'infrastructure économique et sociale tant sur les blocs industriels que dans les villages de planteurs. Le Fonds de développement agricole utilisera les subsides fournis par le palmier à huile à des actions de développement agricole dans les régions de Côte d'Ivoire non concernées par le Plan et donc moins favorisées.

II - LE DAHOMEY : LA SO.NA.DE.R. ET LES STRUCTURES COOPERATIVES

Si en apparence les nouvelles structures mises en place au Dahomey pour favoriser le développement de l'élaeïculture sont proches de celles créées en Côte d'Ivoire (une société spécialisée prend en charge les tâches du Plan palmier), dans le détail l'organisation est très différente. Les fortes densités de population, l'appropriation totale des terres et leur sur-exploitation avaient déjà imposé des contraintes auxquelles ni la S.R.P., ni le S.P.O. n'avaient pu apporter de solutions satisfaisantes (cf p.867). A l'Indépendance, les nouvelles autorités

prennent en compte les plantations déjà réalisées et lancent un "Plan palmier" consistant en la réalisation de blocs de palmeraies homogènes qui seront exploités en formule coopérative et livreront leurs récoltes aux usines. Pour assurer la réussite de tels projets, le Gouvernement dahoméen crée un cadre juridique tout à fait original.

1) Les Sociétés d'intervention spécialisées : la SO.NA.DE.R. et la S.NA.H.DA.

Dès le 8 juillet 1961, un décret autorise la création d'une société d'économie mixte, la "Société nationale pour le développement rural du Dahomey" ou SO.NA.DE.R. dont les statuts sont approuvés le 3 février 1962. L'Etat et la "Banque de développement du Dahomey" détiennent chacun 10 % du capital social de 150 millions C.F.A. Le reste est divisé en 30.000 actions nominatives de 4.000 frs chaque : 15.300 du type A fournissant un intérêt de 3 % sont attribuées aux propriétaires des terres constituant le domaine de la Société, les autres, ou part sociales B, sont détenues par les personnes ayant fait apport d'au moins 200 journées de travail. Elles rapporteront 3 % lorsque la Société aura une gestion excédentaire. La Société administrée par un Conseil de douze membres a en principe compétence géographique "sur tout le territoire national" et peut prendre en charge la préparation, la réalisation, la coordination ou le contrôle d'opérations de développement agricole (21). En fait, elle se spécialise essentiellement dans le palmier à huile et elle a hérité à ce titre de l'actif du "Secteur palmeraie Ouémé". Elle poursuit donc l'action engagée en matière de plantation de palmier à huile, assure la coordination dans la gestion coopérative des blocs et joue pour les périmètres concernés le rôle d'un organisme global de développement. Elle est aidée par la Banque dahoméenne de développement (B.D.D.) qui apporte son concours aux coopératives et gère un "Fonds de renouvellement, d'extension et d'entretien de la palmeraie" qu'alimentent les remboursements par les coopératives des investissements consentis (22).

Dans le même temps où la Direction des plantations est confiée à la SO.NA.DE.R., celle des usines est transférée à une société

(21) Beynel (D.J). Revue des différentes solutions dahoméennes au problème du développement de l'agriculture. Penant, revue de droit des pays d'Afrique, avril-juin 1972, pp.209-245, cf p.236.

(22) Amoussou (B). Le développement du palmier à huile au Dahomey. Oléagineux, avril 1967, pp.205-214, cf p.209.

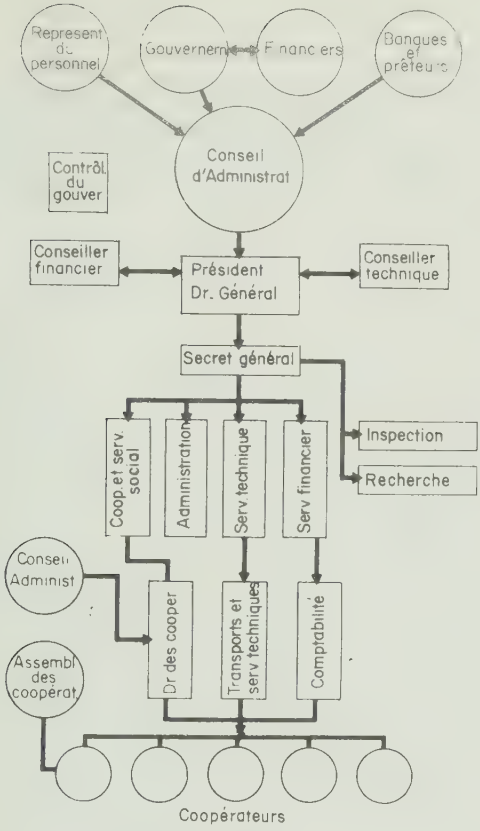

Figure 203 : Organisation de la SONADER.

Source : Blume (H). ouv. cit. p.167.

d'Etat, la S.NA.H.DA. (Société nationale des huileries du Dahomey), créée par décret du 2 décembre 1961 et placée sous la tutelle du Ministère de l'économie. Son capital de 600 millions de francs C.F.A. est représenté avant tout par la valeur des usines du P an : elle succède à la Société des huileries modernes du Dahomey pour Avrankou et Gbada, à l'I.R.H.O. pour Ahozon et Bohicon. Mais elle assure aussi la commercialisation des productions des usines de Pobé (I.R.H.O.) et de l'huilerie togolaise d'Alokoegbé. A partir de 1964, elle reçoit la direction de l'huilerie nouvelle de palmistes de Cotonou. Enfin elle reprend les installations de stockage et d'embarquement des huiles de la S.A.S.E.M. (cf p. 853). Elle est administrée par un conseil de seize membres.

Avec la création de ces sociétés, les organismes de direction susceptibles de valoir succès au Plan palmier sont en place. Mais en tenant compte du contexte socio-économique particulier de la palmeraie dahoméenne, la gestion des blocs est confiée à un système coopératif original.

2) L'organisation coopérative des blocs de palmeraie

Comme au Sénégal, l'expérience coopérative était assez ancienne au Dahomey et les S.P. et S.M.D.R. avaient joué un rôle non négligeable en matière d'équipement en unités artisanales de traitement des produits de la palmeraie (cf p.712). Mais la loi du 10 août 1961 abroge toute la législation antérieure concernant la coopération agricole et par deux textes essentiels, met en place de nouvelles structures. La loi crée des "Périmètres d'aménagement rural". Elle reprend des textes anciens qui avaient déclaré d'utilité publique les plantations de palmiers sélectionnés qui ont bénéficié ou bénéficieront d'une aide financière de la puissance publique (23) et apporte de nombreuses innovations capitales. Elle prévoit qu'après les travaux portant sur la nature des sols et sur les types de cultures et leurs techniques, des décrets pourront définir ces Périmètres d'aménagement rural. Une des premières démarches est la réalisation du plan cadastral permettant une connaissance précise de la situation de la terre à l'intérieur du périmètre. Le droit de propriété subsiste mais les parcelles ne sont pas bornées car dans le Périmètre, tous les propriétaires doivent se grouper en une ou plusieurs "coopératives d'aménagement rural" et apporter leur travail. S'ils ne le peuvent, ils devront louer tout ou partie de leur terre pour cinquante ans à des travailleurs non propriétaires qui, par leur apport en travail, deviennent eux aussi des coopérateurs.

La loi 61-27, promulguée en complément de la précédente le 10 août 1961 et modifiée à plusieurs reprises, prévoit la création, sur décision du Ministre, d'une ou plusieurs coopératives obligatoires d'aménagement rural pour la mise en valeur et l'exploitation des zones délimitées. En fait, pendant deux ans, il s'agit d'un groupement à vocation coopérative présidé par un agent du service de l'assistance aux coopératives et un conseil d'administration élu. Les parts sociales accordées aux coopérateurs sont de catégorie A pour les propriétaires

(23) Ordonnance du 27 février 1959. Cf Beynel (D.J). ouv.cit. p.224.

(elles ne peuvent être annulées) et de catégorie B pour les travailleurs. En principe, elles sont accordées selon une estimation moyenne du terrain à 30.000 frs l'hectare ou une épargne forcée de 150 frs par jour de travail pour une période de 200 journées. Ces coopératives ne doivent pas faire de bénéfices. En cas d'excédents, des ristournes sont accordées sur la base des journées de travail fournies. Lorsque les groupements deviennent coopératives à part entière, c'est le conseil d'administration qui élit le président.

Hors de ces Périmètres d'aménagement rural qui réalisent pour les régions de la palmeraie une sorte de réforme agraire, la législation a prévu la possibilité de groupement des paysannats en "groupements d'action rurale et de crédit mutuel" (décrets d'avril 1965) qui peuvent être créés dans chaque village après agrément du Ministre du développement rural et de la coopération. Ils peuvent obtenir des prêts d'un "Fonds de crédit agricole mutuel" géré par la Banque dahoméenne de développement et alimenté par le produit d'une taxe régionale. Mais surtout, il faut rappeler les essais d'investissement humain auxquels a procédé le Dahomey. Un décret du 22 novembre 1960 cr[illegible] le Groupement national des jeunes travailleurs qui recrute pour des tâches agricoles les bénévoles de plus de 18 ans. Séduits par l'expérience israélienne, les gouvernants organisent aussi en liaison avec la Défense nationale le Service civique (24 juillet 1960) et un système de "pionniers" qui permet aux militaires de participer aux tâches de formation et de développement agricoles. Une loi du 14 mai 1962 décrète la "réquisition des chômeurs et sans travail", alors qu'un décret du 1er juin 1962 impose pour chaque village la mise en valeur d'un champ collectif. Enfin l'ordonnance du 29 décembre 1966 décide de la participation des hommes valides dans les zones prioritaires de développement. La désignation est faite par listes établies dans le cadre du village avec menaces de sanction pour les réfractaires. Ce système doit procurer aux Périmètres d'aménagement rural la main d'oeuvre des non-propriétaires.

La priorité donnée par le Dahomey aux actions de développement, en particulier dans la palmeraie, rejette un peu dans l'ombre les mesures prises en matière de commercialisation. La création essentielle est celle de l'"Office de commercialisation agricole du Dahomey" (O.C.A.D.) par la loi 62-35 du 30 octobre 1962. Il est chargé d'intervenir dans les circuits de commercialisation des produits agricoles afin de favoriser

la répartition et le stockage des produits vivriers, d'améliorer la distribution des biens d'équipement et d'étudier les marchés pour aider au placement des produits du Dahomey. En fait, il ne vise pas les circuits traditionnels de commercialisation, en particulier pour les oléagineux. Sa vocation essentielle est en ce domaine l'achat des produits des coopératives et l'acquisition des lots dédaignés par le commerce privé. Enfin, il a mission d'assurer l'approvisionnement en matières premières de certaines industries locales : par exemple, il a la responsabilité de la fourniture des palmistes à l'huilerie de Cotonou de la S.NA.H.DA.

III - LE TOGO : LES SO.R.A.D. ET LA SO.NA.P.H.

Bien qu'ayant accédé à l'autonomie (30 août 1956) avant les anciennes colonies de l'A.O.F., le Togo montre une grande prudence quant à la mise en place de structures nouvelles, aussi bien pour la production que pour la commercialisation. Cependant comme tous les pays voisins, l'ancien territoire sous mandat affirme sa volonté de promouvoir et d'intensifier la production agricole et d'éduquer les masses rurales en stimulant l'esprit coopératif. Pour ce faire, la loi du 5 juin 1959 crée les "Sociétés publiques d'action rurale" (S.P.A.R.) qui sont regroupées en une fédération : dès 1962, 17 S.P.A.R. y adhèrent. Afin d'orienter les jeunes vers le travail de la terre, le Togo comme le Dahomey met en place avec l'appui de cadres israéliens le mouvement de la "Jeunesse pionnière agricole".

Sur le plan de la commercialisation des produits, l'innovation essentielle est la création de l'Office de production agricole du Togo (O.P.A.T.) par la loi du 24 juin 1964. Par comparaison aux organismes homologues des autres pays ouest-africains, il joue un rôle assez particulier. En commercialisation "amont", il ne remplace pas les acheteurs traditionnels : il a la responsabilité de l'organisation et du contrôle des campagnes d'achat et de la défense de la qualité des produits. C'est lui qui au port d'exportation, essentiellement Lomé, prend en charge les produits qu'il acquiert des traitants aux prix fixés par le barême en vigueur. En principe, il est responsable du placement des produits togolais à l'étranger mais depuis 1964, un accord passé avec la Société John Holt a délégué à cette firme la charge des opérations commerciales"extérieures" (cf p.959).

A partir de 1965, les études pour le financement par l'aide extérieure - F.E.D. et F.A.C. surtout - débouchent sur des projets concrets de développement agricole. Il apparaît alors nécessité de mise en place de moyens régionaux de développement. La loi du 22 décembre 1965 crée les "Sociétés régionales d'aménagement et de développement" (SO.R.A.D.), organismes polyvalents chargés d'assurer l'expansion dans tous les domaines de la production, des équipements et de l'infrastructure, de recevoir les crédits et d'organiser la commercialisation. Ce sont des Sociétés d'économie mixte d'intérêt collectif qui reprennent en compte l'actif et le passif des S.P.A.R. Elles pourront obtenir l'appui financier et technique de sociétés étrangères spécialisées et disposer des crédits dispensés par l'aide internationale. Elles perçoivent aussi des cotisations versées par les chefs d'exploitation. Elles disposent, sous la direction du Plan, de cadres provenant des services administratifs et de l'ensemble du personnel de l'économie rurale. Les SO.R.A.D. sont au nombre de cinq : régions maritimes, savanes, centrale, plateaux et Kara. Ce sont les deux premières surtout qui ont à se préoccuper des projets en matière de développement de la production des oléagineux. La disparition des S.P.A.R. implique par ailleurs une remise en ordre du mouvement coopératif. L'ordonnance n° 13 du 12 avril 1967 porte sur le statut de la coopération, alors que celle du 14 juin 1967 (n° 25) remplace le crédit du Togo par le "Crédit agricole" chargé d'accorder des prêts à l'équipement aux adhérents.

Si les SO.R.A.D. sont chargées de donner l'impulsion et de coordonner les efforts en matière de développement régional, les autorités décident par ailleurs la mise en place d'organismes spécialisés chargés de la réalisation de programmes précis. Le décret 66-135 du 26 août 1966 créée le "Secteur palmier", Société d'Etat dont le siège est à Tsévié qui est investi de toutes les responsabilités relatives à la réalisation et à la conduite des palmeraies sélectionnées. Dans un premier temps lui est attribué autorité sur le programme de 500 hectares de palmiers dans le périmètre de l'huilerie d'Alokoegbé. La Société doit aussi organiser la collecte des régimes au profit de l'usine. En 1968, le système des sociétés spécialisées est encore renforcé par la création de la "Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries" (SO.NA.P.H.) qui gère sous la tutelle du Ministre de l'économie rurale les blocs de palmeraies par abrogation du Secteur palmier. Elle est aussi responsable de l'usine d'Alokoegbé et des instal-

lations futures par reprise du capital (100 millions C.F.A.) et des attributions de la "Société togolaise d'extraction d'huile de palme" ou SO.T.E.H.PA. qui avait été créée en 1965. Les capacités d'exportation étant modestes, la Société passe un accord avec la S.NA.H.DA. : les huiles togolaises prennent le chemin du Dahomey.

C) L'ERE DES EXPERTS ET DE LA COOPERATION TECHNIQUE

Les quinze années qui s'écoulent entre la fin de la deuxième guerre mondiale et l'indépendance des Républiques de l'Ouest africain ont été très bénéfiques sur le plan de la recherche agronomique. Pour les oléagineux, les efforts de l'I.R.H.O. soutenu pour l'arachide par l'I.R.A.T. ont donné des résultats spectaculaires (cf p.811). Toutes les actions de productivité entreprises depuis 1960 sont inspirées par les thèmes précis mis au point par ces organismes dans les différents Etats africains. Mais, nouveauté essentielle par rapport à la période précédente, la responsabilité des opérations sur le terrain échappe aux différents services de l'agriculture. Dans les pays du palmier à huile, elle échoit aux Sociétés d'Etat créées pour la circonstance (cf p.992). Partout les experts internationaux et surtout les Sociétés qui se sont spécialisées dans les actions de développement agricole reçoivent des Gouvernements africains mission de réaliser sur le terrain les programmes définis par l'I.R.H.O. et financés par la Communauté européenne ou les autres formes d'aide internationale ou bilatérale.

I - ROLE ACCRU DE LA RECHERCHE : L'I.R.H.O. et l'I.R.A.T. INSPIRENT TOUS LES PROGRAMMES.

Si dans le domaine de la recherche théorique, l'I.R.H.O. est parvenu dans la décennie 1950 à des résultats spectaculaires (cf p. 811), c'est après l'indépendance des pays où il est implanté qu'il joue en dehors des remous politiques un rôle déterminant sur le plan opérationnel (24). Les surfaces intéressées par son action représentent plus de 200.000 hectares de palmiers, auxquels s'ajoutent les 10.000 des stations et plantations expérimentales, 150.000 hectares de cocotiers et la plus grande partie du domaine du karité. Quant à l'arachide, les thèmes de

(24) Pour la rédaction de ce paragraphe, nous avons utilisé les publications et rapports d'activité de l'I.R.H.O.

progrès qu'il préconise intéressent plus de 5 millions de personnes ! Par delà une vocation internationale illustrée par ses interventions dans vingt pays, l'Institut joue donc un rôle fondamental dans l'Ouest africain. Au total, il emploie 2.600 personnes dont 150 ingénieurs et techniciens.

Les buts de l'organisme sont restés ceux qui lui avaient été dévolus à sa création : il est chargé de promouvoir des techniques améliorées de culture et d'exploitation et des procédés rentables d'extraction et de transformation des produits et dérivés et d'étudier les possibilités d'extension des débouchés. Pour remplir sa mission, l'I.R.H.O.,qui jouit de l'autonomie de gestion, dispose d'une organisation très structurée. A Paris sont les organismes centraux : Conseil d'administration, Assemblée générale et Secrétariat général et administratif. Ils coordonnent l'action d'ensemble par les Directions du développement et des stations expérimentales. Les départements spécialisés : palmier à huile, cocotier et arachide-ricin contrôlent les différentes stations et rassemblent les résultats, interprétés dans les laboratoires de recherches ou de technologie des produits, analysés par le département statistique et archivés par la section documentation. Disposant de toutes les informations nécessaires, le siège de Paris peut ainsi préparer les programmes demandés par les différents Etats, souvent en liaison avec d'autres organismes français, étrangers ou internationaux. De nombreuses missions et inspections outre-mer permettent aux Directeurs et Chefs de divisions d' être constamment informés de la situation "sur le terrain".

Le dispositif expérimental repose sur les stations et points d'essais qui pour les différents oléagineux existaient déjà avant 1960. Il s'appuie essentiellement sur deux points forts : le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Du C.R.A. de Bambey qui est géré par l'I.R.A.T. mais où l'I.R.H.O. possède une section étoffée,partent les impulsions en matière de recherches sur l'arachide alors que La Mé est la station principale du palmier à huile et Port-Bouet celle du cocotier. A partir de ces centres principaux,fonctionnent dans les différents territoires les stations déjà en place avant l'Indépendance (cf p. 812) qui sont habilitées à adapter au milieu local les thèmes généraux diffusés. Mais par-delà le rôle prioritaire de la recherche théorique ou appliquée, beaucoup de ces stations, singulièrement celles du palmier à huile qui disposent de vastes plantations et d'usines : La Mé, Dabou, Drewin, Pobé, fournissent tous les moyens d'une conduite pratique des travaux et de la recherche de la

meilleure rentabilité financière. La plupart pourvoient par la cession de leurs produits à une part importante de leurs dépenses, alors que Dabou et Drewin qui couvrent l'intégralité de leurs besoins sont placées hors budget.

Les techniques de gestion des principales stations montrent qu'un des soucis essentiels de l'organisme est de définir des solutions d'ordre pratique, alors que pendant longtemps on avait reproché à Bambey et à La Mé un manque certain de réalisme (cf p.508). Aujourd'hui, elles ne se contentent pas de définir des thèmes : par la coopération et l'assistance technique, elles jouent un rôle décisif dans leur vulgarisation. Ainsi en est-il au Sénégal où pour l'opération arachide, une collaboration étroite existe entre l'I.R.H.O. et l'I.R.A.T. d'une part et la SO.DE.VA. et la S.A.T.E.C. chargées de l'action sur le terrain d'autre part. En Côte d'Ivoire et au Dahomey, l'I.R.H.O. assure l'assistance technique respectivement auprès de la SO.DE.PALM et de la SO.NA.DE.R. pour la réalisation des plans palmier et cocotier. En même temps en Côte d'Ivoire, l'I.R.H.O. assure la formation des techniciens de la SO.DE.PALM. et des Sociétés soeurs dans deux centres créés à La Mé et Port-Bouet.

A une époque où les techniques évoluent très vite, le travail en cellules isolées ne saurait se concevoir. L'I.R.H.O. a noué des relations techniques très étroites avec de nombreux Instituts de recherches agronomiques et laboratoires en France. Outre mer, dans le cadre de nombreuses actions de développement global dans lesquelles il se trouve impliqué, il a depuis la fin de la guerre des liaisons constantes avec l'O.R.S.T.O.M. et les organismes français spécialisés dans les autres types de produits agricoles. A l'échelon supérieur à Paris, existait un "Comité de liaison organique des recherches spécialisées outremer". Son remplacement en juin 1970 par le "Groupement d'études et de recherches pour le développement agricole tropical" (G.E.R.D.A.T.) doit donner une impulsion nouvelle à la coordination des études sur les questions d'intérêt commun. Enfin les relations avec les centres de recherches homologués à l'étranger et les services scientifiques des principales firmes privées n'ont cessé de se renforcer : visites, échanges scientifiques et colloques permettent des contacts plus étroits.

Le rôle accru joué depuis l'Indépendance par l'I.R.H.O. et l'I.R.A.T. dans l'Afrique de l'Ouest, en dépit de la balkanisation, la place éminente que leur ont conféré les différents Gouvernements dans

les opérations de développement sont à n'en point douter les preuves d'une belle réussite.

II - LES "EXPERTS" ET LES "SOCIETES DE DEVELOPPEMENT" SUPPLANTENT LES SERVICES DE L'AGRICULTURE.

Les choix faits par les différents Gouvernements africains quant à l'esprit et à la portée des nouvelles structures impliquent de toute évidence des moyens considérables en hommes et des disponibilités financières accrues. L'aide internationale fournissant l'essentiel de ces dernières, restait à recruter les équipes chargées de la conduite sur le terrain des opérations prévues. Assez paradoxalement, alors que de l'avis unanime, un des critères majeurs du sous-développement est la pénurie de cadres et de fonctionnaires subalternes, la bonne marche des nouveaux organismes mis en place supposait l'existence d'un nombre appréciable d'hommes capables et acquis au bien public. Naturellement, dans la mesure où ils existaient, le recrutement a permis de fournir en priorité les tableaux d'effectifs des Sociétés d'Etat chargées de la commercialisation ou de l'expansion de la production.

Partout subsistaient les anciens services de l'agriculture érigés le plus souvent en "Ministères de l'économie rurale" et les anciennes Directions techniques ayant des liaisons étroites avec eux. Dans la plupart des cas, ces Ministères exercent une tutelle théorique des Sociétés d'Etat. Mais par suite de la modestie des dotations budgétaires et des ponctions faites au profit des organismes spécialisés dans un personnel déjà insuffisant, il est apparu rapidement que ces Services étaient singulièrement dépourvus en dépit du renfort apporté par les "conseillers techniques". En fait, déjà dans la décennie 1950, au nom de l'efficacité et de l'impartialité, des "experts" avaient été chargés d'étudier les grands problèmes du monde rural et de proposer des solutions : les missions Dumont et Portères avaient eu alors d'importantes conséquences pour les régions arachidières (cf p.817). Depuis la fin des hostilités, la direction des Stations de recherches échappait aux Services agricoles au profit d'organismes spécialisés créés pendant la guerre, tels l'I.R.H.O. et l'I.R.A.T. Finalement, ces services n'avaient plus pour compétence majeure que la tâche la plus ingrate et la moins recherchée, celle de la vulgarisation (cf p.816). L'Indépendance accélère leur déchéance.

Vers 1960, les moyens n'existant pas sur place, l'établissement des bilans indispensables à la planification est confié à des Sociétés d'études créées en France par les théoriciens les plus notoires du développement qui ont d'ailleurs inspiré largement les réformes. Ainsi au Sénégal, deux Sociétés anonymes, la C.I.N.A.M. et la S.E.R.E.S.A. (25) prennent sous la direction du R.P. Lebret une part essentielle à la définition des nouvelles structures et à l'établissement du premier Plan. S'ouvre alors une longue série de travaux menés à la demande des différents Gouvernements en préliminaire d'actions envisagées. Ils sont confiés, dans le cadre de conventions de financement (26) passées avec les organismes d'aide, à des Sociétés anonymes le plus souvent spécialisées dans l'étude des aspects économiques et sociaux du développement, telles les Sociétés françaises CO.G.E.R.A.F. et S.E.D.E.S. ou le bureau belge IND.A.COM. (27).

De leur côté, les grands organismes internationaux multiplient les missions d'experts pour l'instruction de leurs propres projets, alors que pour ce qui concerne les réalisations intéressant la production des oléagineux, l'I.R.H.O. prolonge sa mission de recherche par le rôle d'assistance technique : il prend une part essentielle dans l'établissement des plans palmier et dans la définition des thèmes majeurs de l'opération de productivité de l'arachide au Sénégal.

S'ils ne jouent qu'un rôle mineur dans l'étude des programmes de développement, les services agricoles sont pratiquement évincés des tâches opérationnelles : les organismes d'aide étrangers refusent de prendre en charge leurs frais de fonctionnement. Là où les Sociétés d'Etat créées pour la circonstance : SO.DE.PALM., SO.NA.D.E.R. par exemple, n'existent pas, la conduite des opérations est confiée à des sociétés étrangères spécialisées. Les projets étant agréés, le Gouvernement intéressé

---

(25) C.I.N.A.M. : Compagnie d'études industrielles et d'aménagement du territoire créée en 1957, transformée en 1962 en société coopérative. SE.RE.SA. : Société d'études et de réalisations dans le secteur agricole.

(26) Pour les aides du F.A.C. et du F.E.D., les dossiers sont préparés par les Missions locales d'aide et de coopération ou les représentants des Communautés.

(27) CO.GE.R.A.F. : Compagnie générale d'études et de recherches pour l'Afrique, société anonyme. S.E.D.E.S. : Société d'études pour le développement économique et social, société anonyme. IND.A.COM. : Bureau d'études industrielles, agricoles et commerciales, Bruxelles.

et le bailleur de fonds s'entendent pour en confier la responsabilité, sur proposition du premier, à un tel organisme. Dès avant l'Indépendance, en France, avaient été constitués des groupements habilités à mener des actions de développement précises en matière agricole. En 1950 a été fondé le "Bureau pour le développement de la production agricole" (B.D.P.A.), Société d'Etat qui a pour vocation d'intervenir dans le domaine rural d'une "manière globale" en liant problèmes techniques et humains. Depuis 1960 sur financement du F.A.C., du F.E.D. ou d'autres sources, la société est intervenue pratiquement dans tous les pays africains. Elle assure tant des responsabilités à l'échelon régional : prise en charge de l'O.R.D. du Yatenga en Haute-Volta, qu'au niveau de thèmes précis : opération arachide au Mali depuis 1957. De plus, à la demande des Etats, elle fournit des experts et du personnel technique. En 1956 a été créée à Paris une autre Société d'Etat, la "Société d'assistance technique et de crédit social" ou S.A.T.E.C. au capital de 7 millions de francs, dont le propos essentiel est "l'évolution des petits producteurs". Après avoir travaillé surtout dans les départements d'Outremer en tant qu'instrument des Pouvoirs publics, elle intervient par une association régie par la loi du 1er juillet 1901, la "Société d'assistance technique et de coopération" (S.A.TE.COOP) dans les pays africains. Elle a d'abord mené une action d'animation rurale dans la région de Ouagadougou avant de recevoir la charge de l'O.R.D. de ce cercle, a fourni des experts à la SO.NA.DE.R., mais surtout a la responsabilité de l'opération de productivité de l'arachide au Sénégal depuis 1964. Ces Sociétés qui sont d'ailleurs liées entre elles par l'intermédiaire de la "Société d'étude et de développement agricoles" (S.E.D.AGRI.) (28) ont à peu près toujours la même stratégie d'intervention : à l'action technique d'accroissement de la production ou d'amélioration de la productivité s'ajoutent les tâches d'animation et de formation de personnel. En effet, la société n'est engagée que pour une durée déterminée. A la fin de son contrat, elle doit pouvoir transmettre les responsabilités à une équipe autochtone d'"homologues" qui, jusque là, se préparaient grâce à un système de dédoublement des postes.

---

(28) Elle groupe outre le B.D.P.A. et la S.A.T.E.C., l'I.R.A.T., la "Compagnie française de développement des fibres et des textiles" (C.F.D.T.), société d'économie mixte, le "Centre technique forestier tropical" (C.T.F.T.), société d'Etat, et l'"Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux" (I.E.M.V.P.T.), établissement public.

Certes de nombreuses sociétés spécialisées sont, en dehors des deux précédentes, intervenues en Afrique de l'Ouest. On ne peut les signaler toutes. Il convient cependant de remarquer le rôle joué dans le domaine de l'animation par l'"Institut de recherche et d'application des méthodes de développement" (I.R.A.M.), association internationale privée sans but lucratif, dont le siège social est à Genève. En étroite relation avec les organisations spécialisées des Nations-Unies et avec les Instituts français de recherche sur le développement et le système coopératif, l'I.R.A.M. s'est attaché surtout à la "mise au travail des populations" (29). Après avoir par l'assistance technique dispensée par ses équipes pris une part déterminante dans le démarrage des nouvelles structures au Sénégal, c'est lui qui a reçu responsabilité de l'animation au Niger.

Finalement, on peut remarquer combien les "nouvelles structures" ou la pratique de l'assistance technique ont fait table rase du passé. Les Offices de commercialisation ont éliminé le commerce privé ou strictement limité son rôle dans la traite. Les Sociétés d'études ou d'intervention ont ravi aux anciens services agricoles la plupart de leurs attributions. Ils sont le plus souvent réduits à un rôle théorique d'inspection et doivent céder l'essentiel de leur personnel aux différents organismes spécialisés. Le rapport annuel pour 1966 du Service du Développement rural du Ministère du même nom au Dahomey, montre que sur 506 fonctionnaires, 299 étaient détachés auprès de la SO.NA.DE.R., l'I.R.A.T., la S.A.T.E.C., la C.F.D.T. ou d'autres ! (30)

---

(29) O.C.D.E. Inventaire des organismes français actifs dans le domaine du développement. Paris, 1966, 981 p., cf p.700.

(30) République du Dahomey, Ministère du développement rural et de la coopération, Service du développement rural. Rapport annuel 1966, 193 p., cf pp.3-11.

C H A P I T R E I I I

LES NIVEAUX TECHNIQUES ACTUELS

En dépit des efforts entrepris au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le problème des techniques de production des oléagineux en Afrique occidentale reste entier au moment de l'Indépendance. Des rendements très faibles et une productivité dérisoire les caractérisent. Aussi, la plupart des Gouvernements des nouveaux Etats, qu'ils aient ou non jugé nécessaires des bouleversements dans les structures commerciales, affirment leur volonté d'améliorer la situation. Quels que puissent être leurs résultats, les efforts sont évidents : à la cueillette et à l'agriculture du type traditionnel qui restent encore très vivaces, se substituent des formules modernes : culture attelée pour les plantes annuelles et plantations. En même temps au niveau de la transformation des produits, le mouvement largement amorcé avant 1960 s'amplifie : pour les oléagineux essentiels, l'usine est en passe de faire disparaître l'artisanat. En bref, les pays de l'Afrique de l'Ouest connaissent après l'adoption des plantes étrangères et l'ouverture commerciale une troisième révolution, celle des techniques de production.

A) PERMANENCE DES TECHNIQUES TRADITIONNELLES, L'EXEMPLE DU KARITE.

Hors quelques exceptions comme celle du Soump dont un ramassage régulier des fruits permet la fabrication artisanale d'une huile utilisée pour "relever" le goût des sauces, la plupart des ressources du verger ouest-africain sont aujourd'hui dédaignées. Les habitudes se perdent et beaucoup de jeunes ignorent déjà les usages éventuels des oléagineux sauvages. Seul le karité maintient une véritable tradition de cueillette, alimente des activités artisanales régulières et entretient des transactions commerciales.

Le karité est un arbre de peuplement naturel : le paysan africain ne met pratiquement jamais de graines en terre. Cependant l'on sait (cf p.105) que sa répartition est largement anthropique. Alors que les karités de brousse souffrent durement du passage des feux, ceux de la zone des champs régulièrement cultivés sont scrupuleusement respectés car malgré leur ombre fournie, ils ne gênent pas la culture. Comme le néré et le Faidherbia, ils participent au paysage du parc qui, du Haut-Sénégal au Niger, s'associe à la ceinture de cultures permanentes enserrant chaque village. On comprend dès lors que depuis les temps les plus anciens, l'arbre, qui fournit l'essentiel des ressources en matières grasses, ait bénéficié de strictes mesures de protection. Dans le pays mossi, un chef ou "naba des karités" était chargé d'assurer la défense des boisements naturels sous l'autorité directe du souverain (1). Dans le pays marka à l'Ouest de la Haute Volta, il était interdit avant l'arrivée des Français d'abattre un karité même sur son propre champ sous peine d'amende (2). Enfin dans le pays senoufo, "l'arbre de la richesse" ne peut être abattu qu'après autorisation du chef de terre, le "tarfolo", lequel ne l'accorde que pour de vieux karités ayant cessé de produire (3). En somme, la législation coloniale interdisant la coupe du karité (arrêté du 29 juillet 1906 au Haut-Sénégal-Niger) s'inspire d'une vieille tradition locale.

Hors ce réflexe de protection, le karité n'engendre d'autre activité agricole que celle de la récolte des fruits à l'époque de la maturation c'est-à-dire, par définition, la cueillette.

I - LA CUEILLETTE PAR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

L'ouverture de la période de ramassage qui coïncide avec l'établissement de l'hivernage varie donc selon les régions : mai en Haute Volta, juin au Soudan. Les premières tornades qui font tomber à terre les fruits parvenus à maturité en donnent le signal. Alors dans les

---

(1) Meniaud (J). Haut-Sénégal - Niger. ouv.cit., vol.1, p.265.

(2) Bitard (J.P), Faffa (J.C). Di, monographie d'un village marka de la vallée du Sourou (Haute Volta). Service de l'hydraulique de Haute Volta et Institut des sciences humaines appliquées de Bordeaux, 1958, 275 p., cf p.164.

(3) Coulibaly (S). Les paysans senoufos de Korhogo. Cah.O.M., jv-mars 1961, pp.26-59, cf p.40.

matinées qui suivent les fortes averses, femmes et enfants quittent le village pour visiter les arbres du parc : ils sont les plus productifs et les plus proches du village et sur le sol nettoyé par les sarclages nécessaires aux différentes cultures ou occupé seulement par les herbes de la jachère, la collecte est relativement facile. C'est pendant deux mois environ que ces tournées vont se succéder, mais chaque arbre ne produit en moyenne que durant un mois. Dans la plupart des cas, elles conduisent femmes et enfants sous les karités des champs de la famille puisque selon une tradition assez générale, les fruits appartiennent à ceux qui cultivent (4). Dans certaines régions cependant, en particulier en pays Sénoufo, la récolte est libre même dans les champs cultivés (5). En fait partout, sans grande contrainte, on peut procéder au ramassage car sauf campagne exceptionnellement déficitaire, d'importantes quantités de fruits non collectés pourrissent sur place : au maximum les deux tiers des fruits produits par les arbres du parc seraient effectivement récoltés (6). On s'explique que les karités de "brousse" dont le nombre est certainement égal à celui des arbres du parc soient rarement visités, bien que l'appropriation de la récolte soit totalement libre. Ces arbres faibles producteurs, enfouis dans la végétation, sont éloignés des villages ce qui oblige les ramasseurs éventuels à camper plusieurs jours et à parcourir de grandes distances tant pour la collecte que pour le transport au village des paniers chargés de fruits.

Au mieux dans les parcs les plus denses et lors des meilleures années, une personne ramasse une quarantaine de kilos de fruits qui fournissent environ quatre kilos de beurre, soit sans doute moins que la consommation annuelle d'une personne (7). Pour assurer la provision indispensable à une famille de six personnes, c'est plus de 300 kilos, soit 15.000 à 20.000 fruits qu'il faut ramasser et transporter. C'est donc une tâche

---

(4) Une règle générale en matière de droit foncier en Afrique occidentale veut que le planteur soit propriétaire des arbres même s'il a perdu ses droits sur la terre qui les porte. Voir Kouassigan (G.A.). L'homme et la terre. O.R.S.T.O.M., "L'homme d'Outremer" n°8, 1966, 283p.cf 172.

(5) Coulibaly (S). art.cit. p.49.

(6) Ruyssen (B). Le karité au Soudan. art.cit. p.289. Les pertes concernent les fruits précoces ou tardifs non ramassés et de nombreux fruits oubliés qui germent rapidement. De plus les animaux sauvages en mangent beaucoup.

(7) Chevalier (A). Dans "Nouvelles observations sur l'arbre à beurre au Soudan", art.cit. p.243, il estime à 5 kgs par personne et par an la consommation de beurre de karité en Afrique occidentale. Bienaymé (A). Les conditions de développement des oléagineux en Afrique noire française. Thèse de doctorat en droit, Paris 1957, 227 p. : "Dix millions d'Africains consomment 40 à 50.000 tonnes de beurre" (cf pp.126-127) soit donc à peu près le même résultat.

considérable : certes au début de la récolte, alors que les travaux agricoles ne sont pas encore très absorbants, elle est entreprise d'autant plus volontiers que l'on consomme avec plaisir la chair sucrée des fruits blets dont on était privé depuis la précédente campagne. Mais au fur et à mesure que l'hivernage se déroule, le gros des tâches agricoles, essentiellement les sarclages qui accaparent le maximum de bras, gêne la collecte. On comprend dès lors que priorité étant donnée à la constitution du stock d'amandes nécessaire aux besoins personnels, la cueillette des fruits pour la commercialisation ne soit que très accessoire : le plus souvent, on vend des surplus faits des amandes les plus médiocres que l'on juge inaptes à la préparation du produit familial.

Les fruits ramenés au village, commencent les tâches longues et fastidieuses de la préparation du beurre qui comporte quatre phases essentielles à la responsabilité presqu'exclusive des femmes. Il faut tout d'abord séparer le péricarpe de la noix, puis sécher les coques, les concasser et enfin extraire la matière grasse.

II - LE CONDITIONNEMENT ET LE SECHAGE : LES FOSSES ET LES FOURS

Le dépulpage des noix est une opération préliminaire qui doit être entreprise rapidement afin d'éviter la germination de l'amande (8) et l'acidification excessive de sa matière grasse. Au "Soudan" sont partout utilisées les fosses à fermentation : dès 1880, la mission Galliéni a remarqué que "l'on en rencontre jusque dans les rues et sur les places" (9). Les fruits sont tassés dans des trous en forme de jarres de deux mètres environ de profondeur pour un mètre et demi de diamètre qui en contiennent 200 à 300 kilos. On verse un peu d'eau sur la masse et l'on recouvre de terre. La fermentation conduit en quelques jours à la disparition de la pulpe et empêche la germination : on peut donc conserver les noix plusieurs mois dans ces fosses et ne les en retirer qu'au fur et à mesure des besoins. Mais la technique n'est pas totalement satisfaisante : la fermentation donne à l'ensemble une odeur

---

(8) Les amandes germées ont une teneur moindre en matière grasse et produisent un beurre de goût désagréable.

(9) Galliéni (Cdt). Exploration du Haut-Niger, 1880-1881 : Le Tour du Monde, 1882, pp.257-320 et 1883, pp.113-208, cf p.199.

de moisi désagréable et surtout, si les noix des couches inférieures recèlent des amandes saines à faible acidité (moins de 5 %), celles qui sont stockées sur les bords et au sommet de la fosse sont germées et dépassent souvent 10 % d'acidité (10). Ce sont ces dernières qui seront vendues au commerce !

En Haute Volta et au Nord-Dahomey, les fosses n'existent pas. Les fruits sont mis en tas et après quelques jours, alors que la chair est en voie de disparition, on termine le dépulpage à la main ou par foulage. Souvent les noix auxquelles adhèrent des fragments de pulpe sont versées dans un vase poreux plein d'eau placé sur le foyer. Lorsque l'ébullition commence, les noix sont retirées et mises à sécher. Ainsi les facultés germinatives des amandes sont-elles détruites.

Le séchage des noix en prélude au décorticage est une opération indispensable : lorsqu'on les sort des fosses ou des récipients, l'amande qui est encore humide adhère à la coque ; il serait alors difficile de briser cette dernière sans léser son contenu. Deux procédés sont utilisés pour le séchage. Le plus rustique est celui de l'exposition au soleil pratiquée surtout dans le Nord du Ghana et du Dahomey-Togo et dans certaines régions de Haute Volta. Mais c'est une technique pleine d'aléas car cette opération qui intervient en hivernage est constamment contrariée par les averses : il faut protéger ou rentrer dans une case les noix étendues sur des nattes et l'on doit les brasser fréquemment. Il est rare qu'elles ne soient pas plusieurs fois réhumidifiées, ce qui allonge le temps du séchage sur plusieurs semaines et accroit les risques d'acidification des amandes (11). En variante à cette méthode, il faut signaler qu'au Borgou, dans le Nord du Dahomey, les noix sont stockées dans un panier de vannerie suspendu au toit d'une case, au-dessus du foyer, et sèchent ainsi pendant au moins deux mois (12).

C'est dans l'ensemble la formule du séchage par les fours qui est de loin la plus utilisée et la plus satisfaisante. Déjà Mungo

---

(10) Bienaymé (A), Servant (M), Desmarets (J). La conservation des amandes de karité. Oléagineux, oct.1956, pp.635-644, cf p.637.

(11) Servant (M), Desmarets (J), Poliakoff (J). L'amélioration du karité au stade de la production paysanne. Oléagineux, fév.1956, pp.89-93, cf p.90. Si le séchage naturel est trop lent, l'acidité peut atteindre 30 %.

(12) Arch.Nat. Dakar 1 R 39-158 (karité, 1902-1941). Note de Vuillet sur le karité (sans date).

Park ajoute à la première description de l'arbre celle du four : "On me permit de coucher dans un grand ballon (case) en un coin duquel était un four destiné à faire sécher des fruits de shea. Il contenait environ une demie charretée de ce fruit sous lequel était un feu de bois clair" (13). Rien n'a changé depuis. Les fours sont en forme de tour ou de demi-cylindre adossé au mur d'une case. Ils ont environ 1,50 m de hauteur et sont souvent protégés par un toit végétal ou un auvent. Au bas de la façade, sous le vent, ils comportent une ouverture circulaire d'environ 25 centimètres de diamètre où l'on dispose des braises ou des bûches très sèches de bois brûlant sans trop de flammes et ne produisant que peu de fumée, laquelle donnerait un goût désagréable. C'est l'air chaud qui à température modérée, 70° environ, sèche les noix versées par fournées de 100 kgs environ au-dessus d'une grille faite de barres de bois vert amovibles. Quatre à cinq jours sont nécessaires à l'opération, mais tous les deux jours, il faut remuer la masse ou bien vider le four pour placer dessous les noix qui se trouvaient au sommet.

A l'issue de ce séchage, les amandes qui ont perdu la plus grande partie de leur humidité (7 % est un taux satisfaisant qui permet une bonne conservation) bougent librement dans la coque rendue cassante. Alors les noix peuvent être stockées dans les greniers : elles seront ensuite utilisées progressivement jusqu'à la saison sèche, pour la fabrication du beurre proprement dite. En moyenne, 100 kgs de noix fraîches ont "réduit" de moitié et fournissent 50 à 60 kgs de produit sec.

III - LA PREPARATION DU BEURRE : L'ARTISANAT EST ENCORE ESSENTIEL.

C'est certainement René Caillié qui donne la première "recette" précise de préparation du beurre. A Tiemé à l'Est d'Odienné en Haute-Côte d'Ivoire où il séjourne du 3 août 1827 au 2 janvier 1828, il a l'occasion d'assister à l'opération : "On pile le fruit dans un mortier... on le met dans une grande calebasse, puis on jette de l'eau tiède jusqu'à consistance d'une pâte claire que l'on pétrit avec les mains : on ramasse le beurre puis on le fait cuire sur un grand feu et on l'écume... quand il est ainsi préparé, on l'enveloppe dans des feuilles et il se conserve sans se gâter" (14).

---

(13) Mungo Park (M). Voyage dans l'intérieur de l'Afrique. ouv.cit. T.I, cf p.355.

(14) Caillié (R). Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné. ouv.cit. T.II, cf pp.54-56.

Ces techniques immuables sont celles que l'on retrouve chez tous les auteurs de la période coloniale (15) et dans les villages aujourd'hui. Lorsque les femmes veulent préparer du beurre, elles le font par lots d'une trentaine de kilos de noix sèches qu'il s'agit tout d'abord de décortiquer : elles sont cassées une à une sur la meule dormante au moyen d'une pierre, parfois elles sont écrasées dans un mortier mais alors les amandes sont souvent brisées et il faut les séparer des débris de coques. Après deux ou trois heures de travail, une vingtaine de kilos d'amandes sont prêts pour le traitement (16). Parfois elles sont placées sur la grille chaude du four mais le plus souvent, on les torréfie dans un bassin de terre cuite percé de trous, posé sur un feu doux sans flamme. Alors les amandes chaudes sont écrasées au rouleau sur la meule ou au pilon dans un mortier. La pâte de teinte brune obtenue est alors battue dans un bassin avec de l'eau chaude. Puis l'eau étant exprimée, elle est pétrie pendant au moins deux heures sur une pierre plate allongée, soit à l'aide d'un rouleau, soit avec les mains. Elle devient homogène et prend une allure de chocolat épais qui s'écoule dans une bassine placée à l'extrêmité de la pierre. Elle est ensuite versée dans un récipient où on la bat successivement dans de l'eau chaude ou froide. Alors elle devient grisâtre et le beurre monte par paquets blancs que l'on écume à la surface. Il est déposé dans un autre récipient et lavé à l'eau froide à plusieurs reprises. Les boules de beurre sont pétries puis épurées à l'eau chaude qu'on laisse progressivement évaporer tout en agitant pour éviter les grumeaux et pour faire reposer les débris au fond. Enfin la matière grasse est versée dans des calebasses où elle se solidifie en une quinzaine d'heures. Si l'on veut en vendre, on démoule et on conditionne en pains de 3 à 4 kilos emballés dans des feuilles de ficus, retenues par des lianes. Ces pains sont éventuellement débités en cubes et en petites boules de 40 grammes environ, de la grosseur du poing, pour la vente sur les marchés locaux.

---

(15) Ruyssen (B). art.cit. p.292 et Manessy (G). Tâches quotidiennes et travaux saisonniers en pays bwa. Université de Dakar, Faculté des Lettres, publications de la section langues et littérature, n°5, 1960, 359 p. (cf pp.128-141). Donnent de bonnes descriptions dont nous nous sommes en partie inspiré pour le Soudan et la Haute Volta. Nous avons personnellement suivi ces opérations en de nombreux villages des pays mossi et bobo, lors de l'hivernage de 1957.

(16) La plupart des études faites, en particulier à Niangoloko, ont montré qu'une femme peut décortiquer environ 125 kgs de noix donnant autour de 80 kgs d'amandes par jour.

La fabrication du barre alimentaire terminée, les femmes utilisent souvent les restes. Les résidus de beurre sont récupérés et, après ébullition dans de l'eau, la matière grasse est écumée : elle est alors destinée à l'éclairage. De petites coupelles munies de deux tiges disposées en angle droit que l'on peut enfoncer dans le sol ou ficher dans les murs sont remplies de cette huile où baigne une mèche de coton. On prépare fréquemment du savon avec les restes ou bien avec du beurre avarié : on fait cuire cette matière grasse dans l'eau provenant du lessivage de cendres végétales jusqu'à réduction de moitié du mélange brassé avec une spatule. Après refroidissement, on prépare de petites boules de savon brunâtre à l'aspect granuleux, cassant et difficilement soluble.

Dans l'ensemble, toutes ces tâches du karité sont fastidieuses pour un résultat finalement très faible. En dehors du temps de fabrication (un à deux jours pour trois à quatre kgs de beurre), la préparation des noix puis des amandes prend un temps considérable. Or le résultat est décevant tout au moins si l'on raisonne sur les bases d'une éventuelle commercialisation. Au mieux, les procédés artisanaux permettent d'extraire 18 à 20 % de matière grasse d'amandes qui en contiennent 50 % en moyenne. Il s'agit d'un beurre auquel les techniques de préparation et la présence de latex donnent une odeur désagréable, dont le taux d'acidité est en général supérieur à 10 % et dont le rancissement est très prononcé (17).

L'on sait que si la cueillette est de toute évidence le seul moyen, peu efficace, d'approvisionnement en fruits, l'on a essayé à de nombreuses reprises de relayer les techniques traditionnelles de préparation par des moyens industriels ou semi-industriels ayant l'avantage de fournir des rendements très supérieurs en un produit de bien meilleure qualité. Or nous avons montré (cf pp.444 et suiv.) que l'irrégularité des apports de matières premières est un obstacle déterminant qui explique l'échec de la plupart des tentatives. Mais sur le plan technique, la présence du latex dans la matières grasse est aussi une gêne, tandis que l'absence de débouchés valables pour le tourteau, indigestible, accroît le prix de revient du traitement.

---

(17) En général lorsqu'il est employé pour la cuisine, le beurre bouillant est aspergé de gouttes d'eau froide qui atténuent ce goût par élimination d'une partie des acides gras volatils.

Actuellement, les méthodes de préparation semi-artisanales du beurre de karité mises au point par l'I.R.H.O. à Niangoloko depuis une vingtaine d'années, n'ont qu'un faible rôle dans la production. Les divers types de four en maçonnerie expérimentés n'ont pas détrôné les fours traditionnels et aucun décortiqueur rustique et efficace n'a pu être diffusé. Seul le matériel d'extraction semi-industriel du beurre mis au point conjointement par l'I.R.H.O. et la firme Colin est en service dans quelques centres du Mali et de Haute Volta. Il se compose d'un ensemble rustique d'un fonctionnement simple : les fruits mis à fermenter pendant une dizaine de jours passent dans un dépulpeur-décortiqueur puis, après broyage des amandes, la pâte est versée dans un chauffoir malaxeur avant d'être chargée dans une presse hydraulique à étages (18) permettant de traiter 40 kgs d'amandes à l'heure, fournissant 16 kgs de beurre environ, soit le double de la production par les techniques traditionnelles et une qualité supérieure. Chaque ensemble qui vers 1965 coûtait 3.250.000 frs CFA pourrait être amorti et le fonctionnement assuré si on retenait 20 à 25 % du beurre produit : les paysans apportant leurs fruits obtiendraient en plus du temps gagné, un surplus de beurre égal à 50 % des quantités produites par la technique villageoise (19).

Seules deux usines traitent actuellement de petits tonnages d'amandes de karité en Afrique francophone : celles de la C.I.T.E.C. à Bobo-Dioulasso, de la S.E.P.O.M. à Koulikoro (cf p.1305). Comme elles sont polyvalentes, la trituration du karité, de l'arachide et du sésame est effectuée par les mêmes installations : presses continues travaillant en double pression. En fait dans les deux cas, le karité a simplement exigé des silo ou hangar de stockage distincts et pour l'usine de la C.I.T.E.C. un circuit de transport interne des tourteaux, à 7-8 % de matières grasses, qui par brouettes alimentent les chaudières utilisant par ailleurs les coques d'arachide. Le rendement en beurre à faible acidité de telles installations est d'environ 38 à 40 %.

---

(18) Marchés coloniaux, 29 janvier 1955, p.387 : Huilerie artisanale pour beurre de karité.

(19) Institut national de sciences appliquées de Lyon et Ministère de la coopération : Mission karité au Soudan, 1965.

B) DE LA PALMERAIE NATURELLE A LA PLANTATION

Par sa participation aux principaux paysages végétaux de son domaine, le palmier à huile ne manque pas d'apparaître comme un don de la nature à des populations qui se contentent d'en recueillir les fruits. Mais l'existence de palmeraies homogènes sur des sols soigneusement cultivés laisse deviner que le travail de l'homme ne se limite pas partout au périlleux grimpage qu'impose la récolte. La multiplication des plantations depuis l'Indépendance, fait nouveau dans l'Afrique de l'Ouest, révèle la domestication actuelle de l'espèce et la promotion de techniques très élaborées. Ainsi la variété des types de palmeraies suggère des nuances fondamentales quant à leur origine et leur conduite. Elles sont soulignées au niveau de la transformation des produits : les pratiques artisanales des campements d'huile de palme, améliorées ou non par l'adoption d'engins mécaniques, sont en passe d'être relayées par les méthodes industrielles de l'huilerie de palme.

Pour sa part, la cocoteraie, d'apparition récente (cf p. 254), est d'origine produit de la plantation. Mais les réalisations actuelles substituent des techniques rationnelles aux méthodes "indigènes".

I - LA PALMERAIE NATURELLE ET L'ARTISANAT : DES FORMULES DEPASSEES.

C'est assez récemment que le terme de "palmeraie naturelle" est apparu dans les ouvrages traitant de l'Ouest africain : jusqu'à la fin du XIXème siècle, on évoque seulement la "palmeraie". C'est avant la guerre de 1914 que l'on oppose les deux notions de palmeraies de plantations qui commencent à apparaître en Extrême Orient et de palmeraies naturelles d'Afrique. Or ce dernier terme n'est pas dépourvu d'ambiguïté. En effet, il évoque à la lettre l'existence de peuplements qui, pour leur origine ou leur évolution, ne doivent rien à l'homme. Certes l'existence de vastes palmeraies envahies par la végétation spontanée laisse à penser qu'il ne leur apporte aucun soin et qu'il n'est pour rien non plus dans leur renouvellement : la germination spontanée des graines tombées à terre ou leur dispersion par des animaux friands de la pulpe des fruits y pourvoit. Mais par ailleurs, on ne saurait nier le rôle de l'homme,

évident partout dans la mesure où il protège l'arbre et essentiel quant à l'origine et au destin des principales palmeraies : sans que l'on puisse à l'image des initiatives des rois d'Abomey (cf p.404) évoquer en toutes circonstances une volonté délibérée de créer des peuplements homogènes, il est bien connu que dans de vastes régions de la palmeraie actuelle, les villageois ont l'habitude de disperser des graines sur les champs en voie d'abandon (20). Partout dès que l'on approche des villages, les palmeraies sont plus denses et de meilleure venue car on y jette tous les déchets qui contiennent de nombreuses graines. En Côte d'Ivoire, au sein de la forêt qui ne l'autorise pas, l'Elaeïs est le compagnon de l'homme dans les clairières de défrichement (cf p.186). Quant à son origine, la palmeraie d'Afrique occidentale nous paraît donc plutôt subspontanée que véritablement naturelle.

1) Les types de palmeraies naturelles : de la brousse au parc.

Par delà cette question, la notion de "palmeraie naturelle" semble justifiée pour qui, parcourant les peuplements d'Elaeïs,en découvre l'hétérogénéité. Elle est soulignée dès l'abord par le libre jeu de l'évolution naturelle partout évidente. Des bouquets denses de jeunes palmiers, poussant en véritables buissons touffus difficilement pénétrables, côtoient des arbres moyens en pleine production et des individus trop âgés souvent surcimés par la recherche du soleil et de la lumière imposée par la concurrence des autres essences arborées. Comme ces dernières, le palmier à huile participe donc au renouvellement constant de la végétation illustré par la coexistence d'individus de toutes les générations.

Dans ce fouillis végétal, la densité des palmiers varie considérablement. Elle est certes liée à des données de situation et de site : elle est en général plus forte dans les régions méridionales au climat plus favorable et sur le bord des plateaux plus humides (cf 1ère partie, pp.175-287) mais qui sont aussi des lieux d'implantation privilégiés pour l'habitat. La plupart des auteurs ont remarqué fort justement qu'elles varient en même sens que celles de la population (21). Mais

---

(20) Arch.Nat.Dakar 1 R 101. Robin Délouère dans une étude citée sur le cercle du Bas-Sassandra (1917) remarque : "Les palmeraies du cercle ne sont pas spontanées... des graines de palme sont répandues sur les terrains défrichés. Le vent, la pluie, les rongeurs et les oiseaux ajoutent à la dispersion".

(21) D'après Brasseur, ouv.cit., elle varie dans la palmeraie de Porto-Novo de 200 à 250 près des habitations et de 40-60 dans les champs éloignés.

toute loi d'ensemble mise à part, d'un peuplement à son voisin, le nombre des arbres est localement très variable et rend difficile toute estimation. Par exemple d'un secteur à l'autre des palmeraies du Sud-Est de la Côte d'Ivoire autour de Dabou, cette densité "moyenne" offre de grandes disparités.

TABLEAU 182 - Répartition des palmiers dans la région de Dabou sur 25.000 hectares environ et production estimée.

	Superficie	Nb d'arbres à l'hectare	Rendement en régimes à l'hectare
Palmeraie ébrié	5.000 ha	120	2.600 kgs
Palmeraie adioukrou	17.000 ha	60	1.300 kgs
Palmeraie de la lagune	3.000 ha	80	1.750 kgs

Source : Cauvin (C). De la palmeraie naturelle à la plantation sélectionnée : Toupa, un village en pays adioukrou. Doctorat de 3ème cycle, Université de Strasbourg, Faculté des Lettres, 1er juillet 1968, 215 p. cf p.46.

Or sur de plus faibles surfaces au sein du même peuplement, la répartition des arbres est aussi très irrégulière comme le montrent toutes les opérations de comptage, délicates, qui ont été réalisées(22).

TABLEAU 183 - Répartition des palmiers sur 1.000 ha environ à l'Ouest de Lauzoua en 1937 (Côte d'Ivoire).

	Adultes	Jeunes
150 à 200 hectares	100 à 200 / ha	50-60
250 à 300 hectares	90 à 100 / ha	30-40
250 à 300 hectares	80 à 90 / ha	20-25
150 à 300 hectares 800 à 1100	50 à 60 / ha	faible nb.

Source : Arch.Nat.Dakar 1 R 101 : Aménagement de la palmeraie naturelle. Gouverneur de la Côte d'Ivoire à M.le Gouverneur général de l'A.O.F., Abidjan, 15 janv.1938.

Cependant on peut, par delà toutes ces nuances, remarquer que les palmeraies du Sud-Est de la Côte d'Ivoire et de la région de Porto Novo sont lesplus régulièrement denses. Par contre, dans les régions plus marginales de l'intérieur ou dans les Rivières du Sud, ces moyennes établies sur de vastes superficies sont plus faibles et localement elles n'offrent aucun caractère d'homogénéïté. Mais paradoxalement, c'est aussi là que l'on trouve les palmeraies les plus denses : sur les plateaux du Togo autour d'Anfoin ou de Vogan, elles dépassent souvent 300 arbres à l'hectare : ici ce n'est plus la palmeraie à huile mais le vignoble.

L'âge varié des individus et leur densité irrégulière défient déjà toute estimation de production. Celle-ci est d'autant plus aléatoire que le nombre d'arbres stériles ou non encore productifs est considérable. Au Dahomey, pour des moyennes de 80 à 250 pieds à l'hectare, 50 à 100 seulement sont productifs (23). Le tableau 183 montre une situation à peu près similaire pour la Côte d'Ivoire. Or ces individus fertiles n'offrent en général aucune similitude de comportement car ils proviennent de graines fournies par des arbres de variétés très différentes : quatre ou cinq principales existent dans chaque palmeraie de l'Ouest africain (cf tableau 6, p.133) et les formes de transition sont innombrables. La taille des régimes, leur nombre, le poids des fruits, leurs pourcentages respectifs de coque et de pulpe et la teneur en huile de cette dernière enlèvent toute valeur à un signalement moyen (24) (cf 1ère partie pp.131-134 et tableau 74 p.623).

Les caractères généraux précédemment évoqués définissent la palmeraie naturelle la plus "classique" celle de la brousse où l'homme est responsable tout au plus d'une mise en terre des graines lors de l'abandon du terrain en fin d'éventuelles périodes de culture et se contente de tours assez réguliers de récolte. Au mieux, lorsqu'il entretient les pistes conduisant aux palmiers visités, il dégage "le rond" au pied de l'arbre pour faciliter la récolte, alors que le grimpeur coupe par-

---

(22) Nicolaï (H). Le Kwilu - Etude géographique d'une région congolaise. Thèse de doctorat, Bordeaux, Cemubac 1963, 469 p. montre p.285 que la palmeraie de Kipemble sur 4.880 ha offre des densités variant de 10 à 140 palmiers à l'hectare.

(23) Guérard (R). art.cit. p.66.

(24) C'est ce qui, lors de la création de la station de La Mé, avait rendu très difficile le choix des meilleurs sujets.

fois les palmes desséchées. C'est le visage de la "palmeraie en friche" (25) ou de "recrû forestier" (26). Mais il s'agit là d'une formation instable et qui peut être constamment remise en cause. Si pour de longues périodes, l'homme renonce à l'utilisation de ces terrains, les palmiers sont noyés par la friche arborescente qui asphyxie les jeunes et condamne les adultes à une élongation vers le soleil qui les prive de toute capacité valable de production. La palmeraie abandonnée est bientôt étouffée par la forêt secondaire où les Elaeïs n'apparaissent que dans les "trous" de la végétation : alors est reconstituée la "palmeraie sauvage" pratiquement improductive et inutilisée. Bientôt la forêt secondaire conduit à la disparition des palmiers.

Qu'au contraire l'homme vienne à réoccuper le sol de la palmeraie en friche pour le cultiver, le paysage change totalement. En général autour des villages ou des "cases" subsiste une ceinture de palmeraie très dense et homogène, véritable "forêt de palmiers" qui apparaît nettement sur les photographies aériennes. Plus loin, sur les terrains choisis pour la culture, la hache n'épargne que les palmiers, du moins les adultes, car de nombreux jeunes dont le large cercle de feuilles couvre au sol une vaste surface, sont sacrifiés et en tout cas mutilés tandis que nombre d'individus proches de l'entrée en production sont abattus pour la fourniture du vin de palme. Alors apparaît la palmeraie homogène, si souvent décrite dans la région de Porto Novo, faite d'arbres de taille uniforme, assez âgés et lâches : 60 à 80 individus au plus. Lors du nettoyage du terrain, ils souffrent du brûlis qui calcine les troncs, détruit les feuilles les plus basses et surtout ne laisse subsister des jeunes épargnés que les sujets les plus vigoureux. Mais les arbres dont les racines ont alors une possibilité d'extension, précieuse dans ces régions à déficit hydrique prononcé, profitent rapidement des soins apportés aux cultures : l'aération du sol permet une meilleure utilisation de l'eau et le nettoyage du terrain rend plus aisées les tâches de récolte. Cependant pour peu que la culture soit permanente comme pour le cas des plantations de café et de cacao du pays adioukrou de Côte d'Ivoire ou pour les "glétas" de maïs et de plantes associées des deux saisons de culture annuelles du Bas-Dahomey, la situation du palmier

---

(25) Cosnier (H). ouv.cit. p.21

(26) Mondjannagni (A). ouv.cit. p.147.

s'altère. Le sol s'épuise malgré l'apport dans cette dernière région de compost fait de déchets divers et de cendre des rachis des régimes et les arbres en souffrent : la carence potassique est durement ressentie. De plus, les ébranchages souvent exagérés auxquels procèdent les grimpeurs pour éviter que les arbres ne gênent les cultures, les affaiblissent (27). Or, en culture prolongée du sol, les arbres vieillissent sans qu'un renouvellement judicieux soit pratiqué à temps puisque les jeunes sont une gêne. Ainsi, dans la palmeraie cultivée à Dabou, sur environ 60 arbres à l'hectare, la moitié ne produisent plus qu'épisodiquement (28). Les courtes jachères, le plus souvent inférieures à trois ans, qui sont accordées au sol, permettent seulement l'envahissement par les graminées, dont l'Imperata, qui sont pacagées par les troupeaux. C'est là l'exemple le plus élaboré de la "palmeraie parc". Au total ces paysages humanisés de la palmeraie cultivée, si souvent vantés, ne sauraient être assimilés à des peuplements à haute productivité. Des récoltes de 2.000 à 3.000 kgs de régimes à l'hectare fournissant en système artisanal 200 à 300 kgs d'huile peuvent être considérées comme assez exceptionnelles. Paradoxalement, comme l'ont signalé la plupart des auteurs, ce verger n'est pas organisé au profit de l'arbre : on accepte celui-ci dans la mesure où il ne gêne pas les cultures. Il n'existe pas en fait de véritable civilisation du palmier !

Le seul paysage qui pourrait l'évoquer est celui de la palmeraie aménagée : l'arbre est d'origine naturelle mais l'intervention européenne apporte de véritables soins de culture à la palmeraie. Le meilleur exemple est fourni par le périmètre expérimental de l'I.R.H.O. à Grand Drewin. Il comporte en 1969 763 hectares de vieilles palmeraies de près de 50 ans d'âge. L'éclaircissage à 140 arbres de moyenne procure une impression d'alignement relatif des arbres qui sont dégagés du recrû forestier (près de 200 hectares sont intégralement "cultivés" par extirpation des souches) et élagués lors des tournées de récolte facilitées par un réseau de pistes distantes de 200 mètres sur la route centrale de la palmeraie et des layons permettant d'accéder aux arbres. En fait, on devine déjà le paysage de la plantation qui, sur de vastes surfaces

---

(27) Le fait est particulièrement net aussi en Casamance. Au Dahomey, l'Abbé Laffitte (ouv.cit. p.40) avait remarqué plaisamment : "O poètes, n'allez pas chercher la rime à l'ombre du palmier, vous la trouveriez peut-être, mais certainement vous y prendriez une insolation".

(28) Cauvin (C). ouv.cit. p.46.

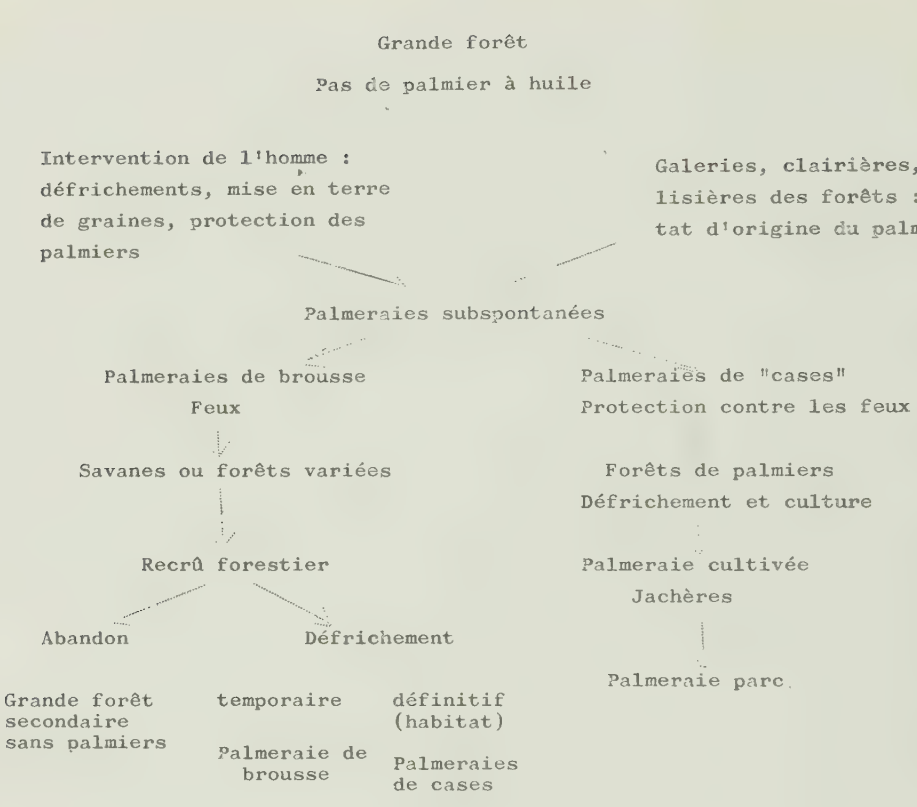

Figure 204 : Le cycle de la palmeraie. En partie d'après Waterston (J.W.). African Institute of oil palm research, 1953, I, p.78.

(650 hectares),a succédé, après empoisonnement à l'arsenic, aux plus vieux peuplements naturels.

La multiplicité des paysages de la palmeraie "naturelle" montre donc combien l'intervention de l'homme est décisive quant à son aménagement et son évolution. En effet, les palmeraies sont, sauf pour les terroirs fixés comme ceux du Sud-Est dahoméen, en perpétuelle trans-

TABLEAU 184 - Production moyenne à l'hectare des principaux types de palmeraies de l'ancienne A.O.F. (extraction de l'huile par procédés artisanaux).

	Nombre de pieds productifs	Rendements par arbre					Rendements à l'ha.		
		Régimes		Poids tot. des fruits	Poids huile	Poids palm.	Régimes	Poids huile	Poids palm.
		Nb.	Poids						
SENEGAL GUINEE	40	5	25	15	1,5 k	2,5	1.000	60	100
CÔTE D'IVOIRE (Palmeraie en friche)	50	6	36	25	2,5	3	1.500	125	150
CÔTE D'IVOIRE (forêt de palmiers)	50	8	50	35	3,5	4	2.500	210	200
DAHOMEY (Palmeraie en friche)	50	6	30	20	2	2,5	1.500	100	125
DAHOMEY (Palmeraie cultivée)	50	7	45	32	3	3,5	2.250	180	210
Palmeraie aménagée (Grand Drewin)	120	5	60	45	6	2,5	7.000	850 (1)	420

(1) Il s'agit, dans le cas de la plantation aménagée de Grand Drewin, d'une extraction industrielle.

formation : il existe en fait un véritable cycle des palmeraies (cf figure 205). Cependant, en dépit des mérites éminents de certains types d'aménagement, les possibilités de production sont toujours très faibles. La palmeraie naturelle apparaît donc aujourd'hui comme une formule dépassée.

2) La crise du grimpage

En l'absence de volonté délibérée d'entretien ou d'amélioration des arbres de la palmeraie naturelle, les tâches de récolte sont les seules auxquelles s'astreignent les populations. Il s'agit donc d'une cueillette rendue difficile par la nécessité de monter à l'arbre pour détacher les régimes : le grimpage conditionne le volume de la récolte.

C'est là une activité spectaculaire et dangereuse qui utilise à peu près partout les mêmes techniques... immuables, témoin la description encore valable faite par le Révédend Père Labat : "Les nègres ne se servent point d'échelle pour monter à la cime des palmiers.. ils ont un expédient merveilleux pour se passer du secours des échelles. C'est une sangle de gros fil de coton ou de feuilles de palmier battues et tressées, assez longue pour embrasser le corps de l'arbre et celui d'un homme tout à la fois et laisser encore eutre eux deux environ un pied et demi de distance. Il y a une fente à l'un des bouts et à l'autre un petit bâton de travers... Ils se lient donc à l'arbre avec cette ceinture en s'aidant des pieds, des genoux et des mains comme on fait ordinairement quand on monte à un arbre, ils poussent en haut une partie de la sangle pendant que l'autre partie leur demeure par le haut des cuisses et leur sert de siège ou du moins de ligature... comme ces arbres ont l'écorce inégale, la sangle ne peut glisser pour peu que l'homme qu'elle embrasse fasse effort avec ses genoux contre l'arbre. C'est ainsi que les nègres étant montés jusqu'au sommet, ont les bras libres pour travailler à couper les fruits, les descendre en bas avec une corde qu'ils portent en bandoulière avec eux et à couper les branches" (29).

On peut cependant remarquer qu'en général, le coupeur détache le régime avec une machette ou un couteau à lame plate fixé à son poignet ou contenu dans un panier tressé, puis le laisse tomber à terre, ce qui lèse de nombreux fruits et favorise l'acidification. En principe, le grimpeur ne doit cueillir que les régimes parvenus à maturité parfaite mais il est souvent tenté d'en récolter le plus grand nombre possible sans trop se soucier de leur état. En fait, tout au long de la période de récolte, il faut visiter plusieurs fois les arbres, toutes les trois semaines environ car celle-ci s'allonge en principe sur toute la grande saison sèche, de décembre à avril-mai : c'est la période de grande production de la palmeraie, celle des "gros régimes" où le grimpage est relativement aisé. Cependant la récolte peut durer toute l'année puisque la maturation des régimes est échelonnée (cf 1ère partie, p.129), avec un deuxième maximum lors de la petite saison sèche, en août-septembre. Dans des périodes pluvieuses, le grimpage est de toute évidence une activité dangereuse

(29) Labat (R.P.). Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. ouv.cit. T.III, p.35. En fait, il ne s'agit pas de couper les "branches" mais les feuilles jaunies, ce qui soulage l'arbre et évite le développement des plantes épiphytes.

et peu rémunératrice mais quelle que soit la saison, il s'agit d'une tâche pénible dont le rapport est très variable. Si pour les palmeraies homogènes où les arbres sont proches les uns des autres et faciles à aborder, le rendement peut dépasser 50 régimes par coupeur et par jour, dans la palmeraie de brousse, les distances et les difficultés d'accès aux arbres productifs, leur hauteur (souvent 15 à 20 m.) compliquent le travail qui ne rend guère plus de 15 à 20 régimes par jour.

Cette tâche du grimpage ne peut de toute évidence être assurée que par les jeunes. Dans la société traditionnelle, l'organisation des classes d'âge était parfaitement adaptée. Aux jeunes adultes revenait le soin de couper les régimes et d'initier leurs aides, les garçons adolescents. Les hommes d'âge mûr, plus de 30 ou 35 ans, étaient chargés du nettoyage du rond sous les palmiers et du rassemblement des régimes. Aux femmes incombait le transport vers le campement de préparation de l'huile, alors que les plus âgées aidées des enfants glanaient les fruits détachés et les entassaient dans des paniers (30).

La commercialisation de l'huile de palme a profondément perturbé cette organisation. Jusque là, la cueillette devait satisfaire aux besoins familiaux, ce qui explique la non-utilisation de nombreux palmiers. Tout au long de la période coloniale, l'Administration et le Commerce ont espéré que cette autoconsommation étant assurée, l'attrait de l'argent conduirait les populations à récolter la plus grande partie des palmiers. On sait quelles furent les déceptions (cf p.863). On ne peut comprendre l'attitude passive des intéressés que par la complexité des systèmes fonciers de la palmeraie et des relations économiques au sein des sociétés villageoises ou des groupes de parenté. Comme pour le cas du domaine du karité, le sol de la palmeraie était un bien collectif inaliénable dont les différents groupes sociaux : villages et familles, étaient les détenteurs. La palmeraie de brousse appartenait à la collectivité et les droits d'usage y étaient pratiquement libres. Mais du fait du manque d'entretien et des distances à parcourir, elle n'était que faiblement utilisée : seuls les palmiers riverains des principales pistes étaient éventuellement récoltés. Les prix offerts pour l'huile et les palmistes n'ont jamais eu assez d'attrait pour déterminer une mise en valeur générale de ces peuplements. Par contre, les palmeraies proches

---

(30) Voir en particulier : Dupire (M) et Boutillier (J). ouv.cit. chapitre III.

des villages, qui assuraient l'approvisionnement en huile des habitants étaient régies par la règle générale en Afrique selon laquelle celui qui a mis en terre les arbres jouit pleinement de leurs fruits. Elles étaient donc à appropriation familiale, tandis que les revenus procurés par leur exploitation étaient gérés par les détenteurs des prérogatives économiques : les chefs de famille. A partir du moment où les produits de ces arbres pouvaient être vendus, des tensions se sont manifestées entre membres des différents lignages quant au partage de l'argent obtenu : au nom de la tradition, les vieux entendaient le gérer, or rapidement se sont affirmées des tendances individualistes : les grimpeurs et les femmes qui prennent une part déterminante à la fabrication de l'huile, réclamaient une part des recettes. Certes des solutions de partage ont pu prévaloir comme le montre l'exemple de la palmeraie adioukrou (31) mais elles sont fragiles. Dans le Sud de la Côte d'Ivoire, le développement des plantations de café et de cacao, puis l'expansion de la zone urbaine d'Abidjan ont porté un coup très dur au grimpage (32). Apparaissent alors des formes graves de déséquilibre : le nombre des grimpeurs est insuffisant. Ils délaissent en priorité la palmeraie collective, travaillent sur leurs propres palmeraies ou s'engagent sur celles d'autres familles selon des contrats variés : salariat ou droit de récolte moyennant paiement d'une somme forfaitaire. En contre partie, certains propriétaires ne peuvent assurer la récolte de leurs palmeraies que par recours à une main d'oeuvre étrangère : des Dahoméens, des Voltaïques ont été recrutés à partir de l'entre deux guerres. C'est la formule qu'a utilisée l'I.R.H.O. pour la conduite de sa palmeraie de Mopoyem. Mais il s'agit là d'un travail régulier, alors que le grimpeur adioukrou cueille essentiellement en saison sèche. Traditionnellement, dans l'Est de la Basse-Casamance, la récolte est faite par des Manjaques ou des Mancagnes qui louent leurs services contre la moitié de l'huile et la totalité du vin (33).

Dans le cas du Bas-Dahomey, la situation est encore plus complexe. Alors qu'au XIXème siècle, la plus grande partie de la palmeraie était propriété royale ou aristocratique, l'exploitation était concédée à des sortes de fermiers. Avec le temps ces derniers, en échappant aux

---

(31) Dupire (M), Boutillier (J). ouv.cit. chap.III.

(32) Garros. Aperçu sur l'exploitation actuelle du palmier à huile en Côte d'Ivoire. La Mé, 8 nov.1939. Arch.Nat.Dakar 1 R 101 : "L'extension des plantations de café et de cacao entraîne l'exode des populations...Les difficultés sont grandes pour recruter les grimpeurs. Les jeunes gens de Divo et de Lakota venaient à Lahou pour la grande récolte. Aujourd'hui ils sont devenus planteurs chez eux !".

(33) Rousseau (R). art.cit. p.146.

redevances traditionnelles, ont affirmé leurs droits sur le sol et sur les palmiers. Dans ces régions très peuplées, la propriété individuelle joue un rôle d'autant plus déterminant que les fortes densités de population l'encouragent. Or dans ce système, se multiplient les cas de dissociation entre propriété et exploitation de la terre ou de la palmeraie. Dans la situation la plus simple mais assez peu fréquente, le jeune exploitant récolte lui-même ses palmiers. Beaucoup de propriétaires sont trop âgés pour assurer eux-mêmes ces tâches et l'aide de leur famille est insuffisante. Très souvent aussi, les détenteurs des palmiers sont des étrangers qui ont acquis leurs droits par achat ou par gage. Ainsi existe à Porto-Novo une véritable aristocratie terrienne qui tire des rentes de la palmeraie. Cette évolution de la propriété a eu pour complément l'apparition d'une classe de salariés agricoles chargés du grimpage. En général, comme pour les vendanges dans nos pays, chaque propriétaire utilise régulièrement la même équipe de grimpeurs rémunérés à la pièce ou à la journée (34). C'est la formule qui s'est généralisée depuis l'ouverture des huileries du "Plan" (cf p.848).

Dans la mesure où cette main d'oeuvre locale est beaucoup moins absorbée par le travail d'extraction de l'huile, la cueillette qui traditionnellement occupait seulement le début de la semaine, les autres jours étant consacrés à la préparation de l'huile, peut en principe s'intensifier. C'est l'espoir nourri par les promoteurs des usines. Or jamais le ravitaillement des huileries en régimes de la palmeraie naturelle n'a été totalement satisfaisant. Le système de contrat tacite existant au Congo, en particulier au Kwilu, au terme duquel le coupeur vend sa production à l'usine, n'a jamais bien fonctionné au Dahomey ou en Côte d'Ivoire. En dehors des considérations de prix offert par les huileries et jugé souvent insuffisant par les intéressés, les obstacles sont multiples. En Côte d'Ivoire, les vieux prétendent récupérer la recette versée sur le champ par l'huilerie : les jeunes refusent, les régimes pourrissent sur place (35). La résistance vient aussi des femmes : dans le système traditionnel, leur travail de portage et de préparation de l'huile et des palmistes était rémunéré par la vente de ceux-ci et l'attribution de petites quantités d'huile portées au marché. Or le système de cession à l'huilerie

---

(34) Cette formule était courante aussi dans le cercle de Lahou en Côte d'Ivoire avant 1939. Cf Garros. Tournée dans le cercle de Lahou, 28 juillet-12 août 1939. Arch.Nat. Dakar 1 R 101.

(35) Documentation française. Problèmes économiques, 22 nov.1969. Cf Dumont (R). Présence africaine, avril-mai 1960.

ne leur impartit que le transport des régimes dont la rémunération est laissée à la discrétion des hommes. C'est pour cette raison qu'au Dahomey elles font concurrence à l'usine en achetant les régimes qui leur sont nécessaires pour le maintien de leurs activités artisanales et commerciales (cf p.841). Elles abandonnent alors les tâches de portage des régimes ce sont les grimpeurs qui doivent acheminer ceux-ci sur le bord des pistes desservies à horaires fixes par les camions des huileries.

En dehors des questions de rendement des peuplements de palmiers à huile, ce sont ces difficultés d'approvisionnement liées à la crise du grimpage traditionnel qui ont déterminé la création des plantations de type industriel ou villageois. L'exploitation de la palmeraie naturelle ne se conçoit plus, de ce point de vue, que pour la fourniture de l'huile nécessaire à la consommation de la famille et, éventuellement, la vente de quelques surplus sur les marchés locaux. Elle ne saurait durablement alimenter une véritable industrie : au Dahomey, elle est en passe d'être relayée par les plantations.

3) L'artisanat traditionnel : faibles rendements et productivité médiocre.

Dans le système traditionnel, le débouché pour les fruits de la palmeraie naturelle est la fabrication de l'huile artisanale. Ce sont les femmes qui transportent dans un panier posé sur la tête de lourdes charges de régimes, des arbres récoltés aux lieux de fabrication. Les sites de ces derniers sont impérativement liés au voisinage de points d'eau. Pour les palmeraies proches des rivières : Comoé, Mono, Ouémé, ou des lagunes, ils sont en général implantés sur les rives, parfois en "campements" ou véritables centres d'artisanat où se retrouvent plusieurs familles. A la fin du XIXème siècle, le Docteur Lamy découvre à Grand-Alépé en pays Attié... "une véritable usine pour la fabrication de l'huile de palme... composée de plusieurs hangars... (elle) contenait une douzaine de mortiers de très grande taille creusés dans d'énormes troncs d'arbres" (36). Le pays adioukrou offrait le même type d'organisation "pour exploiter le palmier, chaque village important peut avoir 200 à 300 fermes à la lisière des taillis... au milieu de l'espace se trouvent des hangars spacieux contenant le matériel d'exploitation : mortiers de forme prismatique creusés dans un tronc d'arbre placé en terre, de nombreux baquets, des cuves à fermentation en bambou, de vastes récipients métalliques...

(36) Lamy (Dr). Souvenirs de la Côte d'Ivoire. art.cit. p.64.

d'un mètre cinquante de diamètre pouvant contenir 100 à 200 kgs de fruits en vue de la cuisson : c'est presqu'une usine" (37). Par contre, sur le plateau de terre de barre, au Togo et au Dahomey, où l'eau est fournie par des puits, la fabrication se fait en général dans chaque concession. Ce problème de l'eau est très aigu car la nappe, profonde souvent de 60 mètres ou plus, n'offre que peu de ressources surtout en saison sèche où la fabrication bat son plein (cf p.226) (38). Seules de petites quantités d'huile peuvent être préparées : la vocation presqu' exclusive de certaines palmeraies est alors la fourniture du vin !

a) Les techniques de fabrication de l'huile

Dans l'ensemble, les opérations de fabrication de l'huile utilisent des procédés séculaires, puisque V.Fernandez en avait fait la description encore valable aujourd'hui : "On cueille le fruit quand il est mûr et alors on le brise avec une hache ; on enlève le fruit qui est à l'intérieur, qui est comme une amande et on le cuit et dès qu'il est cuit on le pèle dans de grands mortiers, on le prend ensuite et on le met dans un grand pot d'eau et on fait bouillir longtemps et ainsi l'huile se sépare de l'eau et on enlève l'huile et l'eau reste" (39) ... En principe, deux techniques principales sont connues dans la palmeraie naturelle : celle qui nécessite une fermentation préalable et celle où les fruits sont stérilisés sitôt cueillis. En fait, ce dernier procédé, très supérieur car il permet d'obtenir des huiles "douces" à faible acidité, est rarement utilisé (40). Même si la volonté n'est pas délibérée de faire fermenter les fruits, il s'écoule souvent plusieurs jours avant que l'on ne les traite. On attend en général la constitution d'un stock suffisant de régimes (150 à 200 kgs en moyenne) pour procéder à la préparation de l'huile. Il faut souvent quelques jours pour y parvenir. Au Dahomey, certains petits propriétaires renoncent à fabriquer eux-mêmes de l'huile et vendent leur maigre récolte. Fréquemment aussi,

---

(37) Etesse (M). Le palmier à huile. Dans les grands produits africains : L'Afrique française, renseignements coloniaux, mars 1929, pp.173-179. L'auteur cite une description de M. Bret.

(38) Selon l'ingénieur adjoint des travaux agricoles Pierron (cf Tournée palmier à huile, cercle de Lomé, 11-30 oct.1932, doc.cit. Arch.de Lomé), il faut 200 litres d'eau pour traiter 100 kgs de fruits donnant de 8 à 12 kgs d'huile.

(39) Fernandez (V). ouv.cit. p.19 fol.96.

(40) Selon le B.M.A.E.A.O.F. de janvier 1937 : "Note sur l'acidité des huiles de palme", les femmes hollis du Dahomey connaissaient des procédés très efficaces mais lents.

pour des raisons d'organisation du travail, la cueillette est organisée en début de semaine, la fabrication de l'huile en fin. Mais surtout, dans la plupart des cas, on laisse fermenter volontairement les régimes coupés en morceaux, mis en tas et parfois arrosés d'eau (41), ce qui permet de détacher les fruits sans difficulté (42).

Après ou non fermentation, les fruits détachés subissent une cuisson dans des jarres ou des fûts métalliques découpés, jusqu'à ébullition de l'eau qui les recouvre. Après refroidissement, ces fruits ramollis subissent un broyage ou un foulage qui permet la séparation de la pulpe et de la noix. Dans les campements d'huile proches des cours d'eau, on procède en général à cette opération dans des pirogues monoxyles. Dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, on utilise d'énormes mortiers creusés dans des troncs d'arbres. Dans le Sud du Dahomey, les hommes (c'est une tâche masculine) s'appuient sur des bâtons pour travailler la masse dans des bassins de deux à trois mètres au carré, au sol compacté, délimités par des murettes d'argile de 40 cm environ de hauteur. Après plusieurs heures d'un travail pénible, les fibres d'où s'échappe de l'huile sont séparées des coques. Alors en général, on verse de l'eau puis on plonge des paniers d'osiers faisant tamis que l'on emplit du mélange. Lorsqu'on les souleve, l'eau entraîne l'huile et les fibres mais restent les coques.

Lorsque le tri des coques est terminé, les femmes écument la graisse jaune qui surnage sur l'eau. Puis elles rassemblent les fibres qui sont pilées dans un mortier avec un peu d'eau. Au fur et à mesure qu'elle apparaît à la surface, on récupère l'huile. On la verse ensuite dans une marmite où pendant plusieurs heures, elle est portée à ébullition : elle prend alors une teinte rouge, l'eau s'évapore, les impuretés sont enlevées. Après cette épuration, le corps gras est laissé pour décantation dans des canaris avant d'être stocké dans des dame-jeannes, des pots ou hélas dans des récipients métalliques de propreté douteuse qui vont conférer à l'huile un surcroît d'acidité.

Il existe localement de multiples variantes à ces techniques un peu théoriques. En Casamance et en Guinée, la séparation des coques et de la pulpe se fait le plus souvent par pilonnage dans un mortier :

---

(41) En Casamance, on recouvre souvent de sacs mouillés.

(42) Selon Dupire (M) et Boutillier (J), ouv.cit.,de janvier à mai, on ne fabriquait que trois fois de l'huile en utilisant en chaque occasion les produits de 5 à 6 semaines de grimpage.

les noix sont enlevées à la main (43). Parfois comme dans certains "campements" du pays adioukrou, l'extraction de l'huile se fait par pression. La pulpe est placée dans un manchon tressé de 60 à 80 cm de long sur 30 à 40 de diamètre. Une extrémité est solidement fixée à un piquet, l'autre comporte un bâton auquel deux hommes impriment un mouvement de rotation : l'huile s'écoule dans un bac. Après arrosage, on procède à une deuxième torsion qui fournit un supplément d'huile de moindre qualité cependant (44). Enfin dans certains cas, l'on pratique sur place une opération supplémentaire, le blanchiement. L'huile est placée dans une marmite en présence d'un peu d'eau (45). Par chauffage à plus de 100°, l'eau qui se trouve au fond du récipient entre en ébullition : de grosses bulles brassent la masse de l'huile qui subit une oxydation prolongée. Après refroidissement, on obtient une huile de couleur jaune qui reste stable : pas de rancissement ni de progrès de l'acidité. Mais sur le plan diététique, ce procédé est criticable car l'élimination de la matière colorante conduit à celle du carotène donc de la vitamine A (46).

b) Le concassage manuel des palmistes.

Ces tâches de fabrication de l'huile se répètent surtout lors des deux principales saisons de cueillette mais elles peuvent se produire tout au long de l'année, alors qu'en général le concassage des palmistes est une activité réservée pour les périodes pluvieuses. Après la préparation de l'huile, les palmistes sont abandonnés sur les lieux de fabrication afin que les noix sèchent au soleil. Lorsque la saison des pluies commence, on en transporte au village et on les accumule dans une case. Le concassage est une tâche réservée aux femmes et aux enfants qui travaillent généralement en fonction des besoins d'argent. "L'opérateur assis dispose entre ses jambes une pierre plate faisant enclume et en tient à la main une autre servant de marteau. La main droite frappe continuellement sur les noix, l'autre les amène une à une sur l'enclume

(43) Arch.Nat. Dakar 1 R101. Gouverneur par intérim de Guinée à M.le Gouverneur général de l'A.O.F. : Situation de l'huile de palme en Guinée, 4 oct.1937.

(44) Castelli (L). Note sur l'emploi des pressoirs à vis pour l'extraction de l'huile de palme. B.M.A.E.A.O.F., n°69, sept.1926, pp.193-195. V.Fernandez, ouv.cit. p.57 folio 114, avait remarqué cette technique dans la "Rivière de Cantor" (Gambie):"On presse dans un tissu et on obtient l'huile".

(45) Au Togo et au Dahomey, on y ajoute du sel pour fabriquer l'huile "zomi" très appréciée.

(46) Arch.Nat.Dakar 1 R 101, Bouffil : Etude sur le blanchiement des huiles de palme. Bingerville,15mai 1934.Voir aussi Cazanove (Dr).L'alimentation des indigènes en A.O.F. : huile de palme et vitamines. L'Afrique française, juil.1936, pp.283-284.

et récupère au fur et à mesure les amandes libérées. Chaque noix reçoit deux coups de pierre : le premier pour briser la coque, le deuxième plus léger en faisant riper la noix pour détacher les débris et faire place à la noix suivante. Si la coque est trop dure, il y a nécessité de plusieurs coups. Le travail est rapide si les noix sont sèches et saines. Si elles sont humides, la coque adhère à l'amande et le concassage brise nombre de celles-ci (47). Les amandes sont stockées dans des paniers ou des récipients divers dans l'attente de la livraison au commerce. Les coques servent de combustible.

A partir du début de l'époque coloniale, alors que les spécialistes ont pu appréhender les détails de ces techniques complexes et élaborées, tous les auteurs déplorent leur faible efficacité. Elle réside tout d'abord dans la médiocrité de leur rendement qui, cumulée avec les maigres aptitudes des arbres et les lacunes de la récolte, enlève par comparaison avec les plantations d'Extrême-Orient toute valeur économique véritable à la palmeraie ouest-africaine. Les maigres récoltes de régimes fournies à l'hectare sont en partie gaspillées par les techniques d'extraction. On peut admettre qu'au mieux, entre 40 et 50 % de l'huile contenue dans la pulpe est effectivement récupérée : 1.000 kgs de fruits de la palmeraie naturelle qui contiennent en moyenne 220 à 230 kgs d'huile, n'en fournissent guère que 80 à 90 kgs. Dans de nombreux cas, après traitement, les fibres recèlent encore 15 à 20 % d'huile, les boues jusqu'à 70 % ! Fait aggravant, ces huiles sont généralement très dépréciées par une forte acidité. On n'en finirait pas de citer tous les rapports de l'époque coloniale dénonçant une acidité de 10 à 20 % au moment de la vente, encore accrue pour les huiles non blanchies durant le transport dans des fûts métalliques de propreté douteuse. Si l'on ajoute les impuretés que les façons d'épuration ne peuvent totalement faire disparaître, on comprend que malgré leur mérite, ces techniques ne soient guère satisfaisantes (48). Jusqu'à l'ouverture des huileries du plan, l'A.O.F. n'a fourni, on le sait, que des huiles "dures" très dépréciées, aptes seulement à la fabrication du savon ou à la consommation locale.

Aux faibles rendements, s'ajoute une médiocre productivité. Les tâches de fabrication de l'huile sont pénibles et fastidieuses.

---

(47) Etesse (M). Le palmier à huile. art.cit. avril 1929, pp.256-258.

(48) On sait que les factoreries devaient épurer ces huiles par ébullition avant l'exportation.

"Il faut pour fabriquer une tonne d'huile de palme, cueillir 2.330 régimes, les transporter, soit plus de 17.000 kgs, extraire 11.500 kgs de fruits, faire cuire, malaxer, pilonner, puiser l'eau et ramasser le bois, faire bouillir, décanter, épurer et transporter jusqu'aux points de vente. Il faut de plus concasser 2.000 kgs de coques pour obtenir 665 kgs d'amandes ! Peut-on exiger davantage des indigènes ? Non !" (49). Si l'on admet, avec la plupart des auteurs, que la production est au mieux de deux kilogrammes d'huile par journée de travail et par personne, on saisit la faible productivité d'un tel artisanat. Le concassage des palmistes est peut-être encore moins rémunérateur. De l'avis unanime, une femme ne casse guère plus de 5 à 6 kgs de coques par jour, soit au maximum 2 kgs d'amandes ! Vers 1920, H.Cosnier estimait que la préparation de l'huile pour l'exportation en A.O.F. (moyenne de 20.000 tonnes) représentait 13 millions de journées de travail, soit l'emploi continu de 150.000 hommes et femmes pendant trois mois. Le concassage des amandes (moyenne de 40.000 tonnes) aurait exigé 30 millions de journées, soit le travail de 330.000 femmes et enfants pendant trois mois (50) !

C'est l'évidence du faible rapport de ces activités qui a conduit dès le début du siècle les spécialistes à mettre au point et à vulgariser un matériel mécanique léger, artisanal, susceptible d'améliorer nettement la situation (cf p. 637). Si les pressoirs et les motopresses n'ont pas eu de succès, les concasseurs à palmistes ont par contre, une bonne réussite. La variété des modèles est grande (51) : les plus petits traitent 600 à 700 kgs de noix par jour (200 kgs d'amandes), les plus usités en concassent 2.000 à 3.000 kgs (700 à 1.000 kgs d'amandes). Ils appartiennent à des propriétaires enrichis, des commerçants ou des fonctionnaires qui les louent avec l'opérateur à la journée, à l'heure ou à façon. Le problème est ici la séparation des coques et des amandes. Elle se fait en général dans un bain d'eau salée, les débris de coques flottent à la surface, ce qui exige un séchage soigneux des amandes.

Toutes ces opérations ne se justifient guère plus s'il s'agit de vendre de l'huile à l'exportation. Par contre, aux yeux des intéressés,

---

(49) Arch.Nat. Dakar 1 R 127. Note de la Chambre de commerce du Dahomey, novembre 1933.

(50) Cosnier (H). ouv.cit. p.23.

(51) Aujourd'hui les appareils à cylindre sont dans l'ensemble abandonnés pour les concasseurs centrifuges : les noix sont projetées violemment contre une surface de "choc".

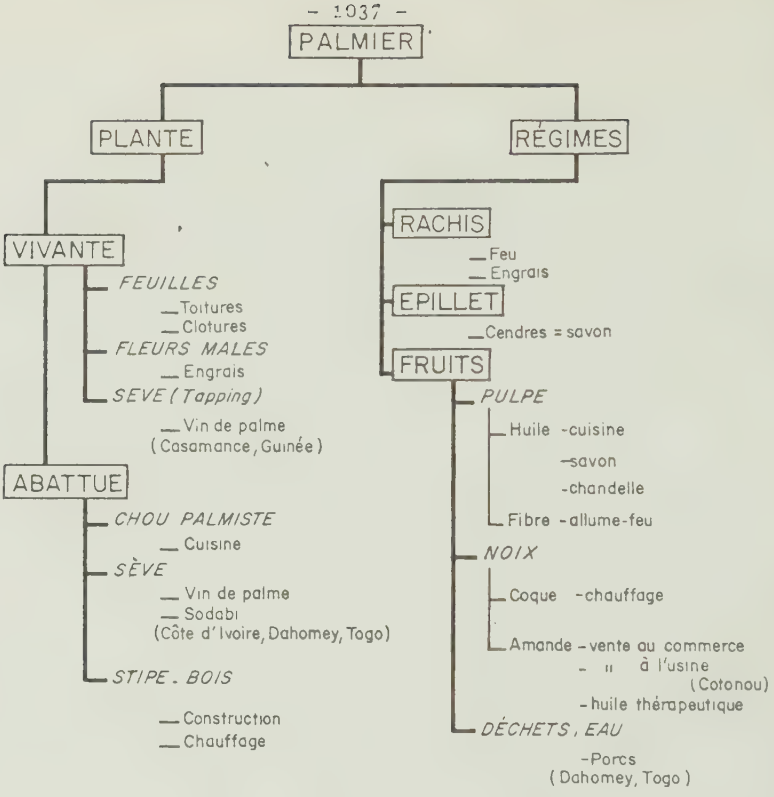

Figure 205 : Les débouchés artisanaux du palmier à huile.

(En partie d'après Leclerc (M). Akpro, un village de la palmeraie proto-novienne. Thèse de 3ème cycle, U.E.R. de Géographie, Université de Bordeaux III, sept.1971, 217 p., cf p.159.

elles ont encore tout leur intérêt pour la fourniture de l'huile de consommation familiale et la vente sur les marchés, son goût est préféré à celui du produit industriel et surtout on peut se la procurer sans dépense d'argent. Enfin il ne faut pas oublier que l'artisanat fournit une série de sous-produits appréciés (cf fig.205) dont le plus valable est le savon. Une lessive de potasse obtenue à partir des cendres des épillets est mélangée par ébullition à l'huile de qualité inférieure. Après refroidissement, ce savon est pétri en petites boules ou moulé dans des boites de formes diverses. Ainsi, après l'intermède de l'économie de traite, l'artisanat de la palmeraie retrouve sa vocation première, c'est-à-dire la satisfaction des besoins domestiques.

II - LA PLANTATION "MODERNE" ET L'USINE

A la fin des années 1950, la production de graines sélectionnées à haut rendement et la définition par l'expérience de techniques très élaborées quant à la création de la plantation et à sa conduite, font que l'I.R.H.O. est pratiquement prêt à fournir les services et prestations nécessités par la création de plantations de palmiers à huile. La volonté des Gouvernements de Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Togo de réaliser des "Plans palmier" financés par le F.E.D., le F.A.C. ou les organismes internationaux (cf p.964) rendent donc opérationnels ces thèmes. Dans les trois pays, ils inspirent directement toutes les réalisations de ces dernières années.

1) Les thèmes techniques communs

a) La fourniture des graines par les stations de La Mé et Pobé

On peut dire que les plantations récentes de l'Afrique occidentale naissent dans les stations expérimentales de l'I.R.H.O.; ce sont elles en effet qui ont charge de la fourniture des semences. Deux ensembles de stations jouent un rôle déterminant. Celui de la Côte d'Ivoire repose sur la station principale de La Mé et la plantation expérimentale de Dabou. A la fin de 1969, La Mé comportait 811 hectares de palmiers à huile dont 774 en production, sur une concession de 2.740 ha. Plus de 80.000 arbres sont alors observés et récoltés individuellement. Après des analyses physiques et de teneur en huile des régimes, des centaines de fécondations artificielles font progresser constamment le programme de sélection. Mais surtout la station représente le plus grand jardin grainier du monde qui a été réalisé de 1960 à 1964 sur financement du F.A.C. Plus de 500 hectares produisent des graines dura et tenera. Les régimes récoltés, produits par fécondation artificielle, sont égrappés et les fruits dépulpés. Les noix sont séchées dans des casiers, puis conservées après traitement aux fongicides dans une pièce climatisée en attente de livraison. En 1969, La Mé a fourni ainsi 900.000 graines à la SO.DE.PALM. Mais beaucoup de graines sont transférées directement au germoir chauffant de grande capacité (2.400.000 graines par an) qui doit maintenir des conditions optimales de chaleur (38° à 40° C), d'humidité et de teneur de l'air en oxygène. Dans la technique traditionnelle, les graines sont placées dans des caissettes en mélange avec du charbon de

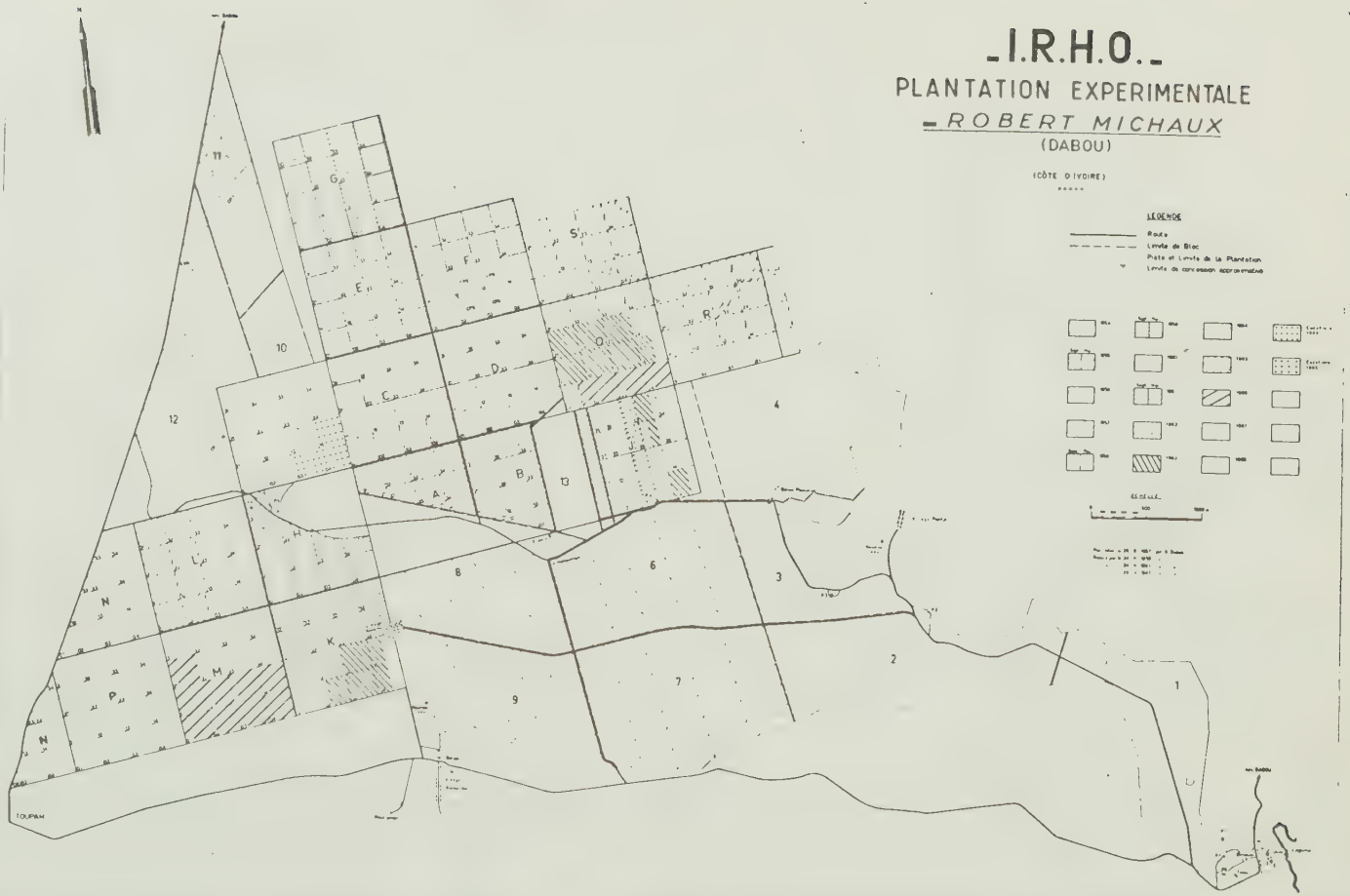

Figure 26 : La plantation expérimentale de Dabou. Document I.R.H.O.

bois et chauffées pendant soixante à quatre vingt jours,avec un arrosage régulier, puis on laisse refroidir : quatre mois après la mise en germoir, la germination est terminée. Aujourd'hui, on pratique de plus en plus une méthode "accélérée" qui tient compte des temps de germination différents selon les variétés de graines et on développe la technique de germination des graines trempées pendant 6 à 7 jours en sacs de polyéthylène hermétiques que l'on ouvre quelques minutes chaque semaine. Les graines levées sont réhydratées puis emballées en sacs étanches (52). En 1969, la station a livré près de 1.400.000 graines germées, soit le matériel végétal nécessaire pour plus de 17.000 hectares de plantations. Naturellement une partie des graines produites est transférée en prépépinières, puis en pépinières qui fourniront des plantules et des plants pour l'extension des palmeraies de la station ou pour la cession à l'extérieur. Mais ce dernier type de prestation est assez peu pratiqué : 54.000 plantules et 40.000 plants seulement livrés en 1969. Le transport encombrant et délicat ne peut se faire sur de longues distances car il faut mettre en place définitivement le jeune individu le jour de sa sortie de pépinière. Aussi la technique la plus usitée est celle de la création de pépinières sur l'emplacement de la future plantation.

La Mé qui ajoute à ces fonctions prioritaires une activité véritablement économique : production d'huile et de palmistes, reçoit une aide essentielle de la plantation expérimentale R.Michaux de Dabou. Celle-ci poursuit en effet les recherches sur la sélection des souches dura-deli nécessaires aux croisements inter-origine. Elle a mis au point les techniques de plantations sur savanes et étudié les moyens de lutte contre la fusariose, maladie de dépérissement qui frappe les vieux palmiers (53). Mais la plantation de Dabou fournit elle aussi les exploitations privées et la SO.DE.PALM.en graines (770.000 en 1969), en graines germées (978.000) et en plantules (478.000).

La station de recherches du palmier à huile de Pobé a pour le Dahomey-Togo des fonctions homologues à celles des précédentes. La sélection améliorée chaque année conduit aux livraisons de graines

---

(52) Données fournies par la station de La Mé et par les "Conseils" de l'I.R.H.O., n°27-29, 93-96 parus dans Oléagineux en 1964 et 1970.

(53) La technique de mise au point d'un matériel résistant par "test" en prépépinière ou pépinière se généralise. On inocule la maladie pour l'obtenir : c'est une technique coûteuse car beaucoup de graines sont perdues. Des techniciens de Dabou pensent que la fusariose est peut-être liée à la plante de couverture, essentiellement le Pueraria (Interviews accordées à l'auteur en octobre 1969).

germées fournies par un germoir isotherme d'une capacité d'un million de graines (1.260.000 pour la SO.NA.DER. et 180.000 pour la SO.NA.P.H. en 1969. L'expérimentation et l'assistance technique au profit des plantations sont poursuivies, alors que l'exploitation de ses palmeraies et de son usine fournit à la station une part essentielle de ses ressources.

b) L'ouverture de la plantation

- Choix de l'emplacement.

En préliminaire de la réalisation des plans palmiers nationaux, le choix de l'emplacement de chaque plantation est aujourd'hui issu d'études approfondies menées essentiellement par l'O.R.S.T.O.M. et l'I.R.H.O (54). Il faut remarquer cependant que les implantations décidées ne cumulent pas en toutes circonstances les données les plus favorables. Ainsi en Côte d'Ivoire, alors que les conditions naturelles conduisaient au choix presqu'exclusif du Sud-Ouest et du bassin sédimentaire du Sud-Est (cf fig.72 p.206), la volonté du Gouvernement d'animer la région Centre-Sud moins douée a imposé l'ouverture de plusieurs blocs. Au Dahomey, le Sud-Est serait la seule région relativement valable pour l'obtention de rendements satisfaisants : la surcharge démographique n'y permet guère de réalisations.

Par delà ces contraintes politiques ou humaines, le choix est aussi orienté par des considérations d'ordre technique. La vocation de la palmeraie sélectionnée étant la fourniture de la matière première de l'usine, il s'agit d'adapter les superficies plantées à la capacité de celle-ci. L'unité industrielle la plus modeste qui représente une cadence de traitement de trois tonnes de régimes à l'heure, correspond selon les régions à la production de 600 à 800 ha de palmeraie sélectionnée. Mais l'usine qui traite 12 tonnes à l'heure a une rentabilité relative très supérieure : elle doit recevoir les récoltes de 2.400 à 3.200 hectares de palmiers. C'est cette superficie moyenne de 3.000 ha qui a été choisie comme unité de base par l'I.R.H.O. Il s'agit donc de trouver des périmètres homogènes par les conditions de site et de nature des sols, soit en un seul lot comme à Soubré ou en deux ou trois parcelles comme à La Toumanguié ou à Ehania en Côte d'Ivoire. Dans le cas des blocs coopératifs du Dahomey, les choix sont plus complexes car les sols légers à alimentation hydrique convenable

(54) Voir par exemple les études de l'I.R.H.O. sur le projet de 32.000 hectares en Côte d'Ivoire et celle du même organisme sur le programme de développement de la culture du palmier à huile au Sud-Togo (étude des sols et de l'écologie).

ne couvrent pas de vastes zones et l'habitat est dense. On s'est donc orienté vers l'utilisation de multiples périmètres alternant avec des cultures vivrières (exemples de Grand Hinvi et d'Agonvy). Pour les plantations villageoises de Côte d'Ivoire dont la production doit s'ajouter à celle d'un bloc de base de plantations industrielles, les parcelles sont agréées en fonction de critères assez stricts. Le site doit être praticable et les sols valables, d'après les données recueillies par les enquêtes de secteur. Les emplacements d'anciennes plantations de café et de cacao sont recommandés. La distance à l'usine ne peut pas, en principe, dépasser un rayon de collecte "économique" de vingt kms et la plantation doit se situer en bordure ou à proximité d'une piste ou d'une route carrossable. Enfin plusieurs palmeraies doivent voisiner afin d'éviter de longs trajets pour la desserte de peuplements restreints à faible production (55). Au Sud-Togo où les possibilités sont assez médiocres, les parcelles retenues pour la plantation peuvent être, comme pour le cas de la région d'Agou et de celle de l'Adéta, distantes jusqu'à 55 kms de l'usine (ici celle d'Alokoégbé).

- La préparation du terrain : les plantes de couverture.

Le choix et la délimination des parcelles étant effectués, la première façon est celle de préparation du terrain (56). Deux types de techniques sont utilisés en fonction de la nature des formations végétales naturelles - forêt ou savane - En domaine forestier, la méthode la plus fréquemment employée est celle de "l'endainage alterné". Tout débute par le piquetage des lignes d'orientation Sud-Nord. Le dispositif de plantation utilisé étant de 143 arbres en quinconces à l'hectare, elles sont distantes de 7,80 mètres. Un interligne sur deux, plus deux mètres de part et d'autre de la ligne de plantation, soit au total 11,80 m, est entièrement dégagé. Le sous-bois est coupé à ras, puis les gros arbres sont sectionnés à environ 1 mètre du sol. Encore verts, ils sont ébranchés et tronçonnés. Tous les bois sont poussés dans les andains de 3,80 m.de large. En palmeraie industrielle, les interlignes dégagés sont essouchés, seules les souches des grands arbres sont épargnées si elles ne gènent pas la circulation des engins. Pour les forêts sans gros

(55) SO.DE.PALM.et Ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire. Plantations villageoises de palmiers à huile. Sans date, 10 p., cf pp.5-6.

(56) Pour toutes ces questions, voir Surre (Ch) et Ziller (R). Le palmier à huile. ouv.cit.

arbres, ces souches sont souvent arasées. Enfin tous les débris sont brûlés et le terrain grossièrement nivelé. Au total, ce sont 280 jours de travail à l'hectare qui sont nécessaires (57).

La technique de préparation du terrain sur savane à Imperata concerne essentiellement la région de Dabou et quelques périmètres mis en valeur au Dahomey. Elle consiste en une destruction de la végétation par brûlage et passage de pulvérisateurs à disques crénelés qui détruisent les rhizomes en fin de saison sèche. Puis le terrain est labouré (58).

Le sol ainsi préparé, sont tracées les routes et pistes qui desserviront la plantation. En général, elle est divisée par des voies perpendiculaires, en blocs de cent hectares, eux-mêmes partagés en huit parcelles de 12,5 ha ou en 6 de 16,5 par un réseau de pistes distantes de 250 ou 330 mètres : le récolteur ne doit pas avoir plus de 250 mètres à parcourir pour le transport des régimes sur la route fréquentée par les camions.

Dès le début de la saison des pluies, le périmètre aménagé est ensemencé en légumineuses de couverture qui protègent le sol dénudé de l'érosion et des excès de température, gênent le développement de plantes adventices nuisibles et augmentent la teneur du sol en matières organiques. Deux légumineuses sont communément utilisées : Pueraria phaseoloïdes aux racines touffues fournit en début de plantation une couverture très épaisse, Centrosema pubescens pousse plus vite et ne fournit qu'un tapis végétal plus mince qui s'accommode de l'ombrage fourni par les palmiers adolescents. On sème souvent un mélange des deux graines à la volée en faisant suivre d'un passage du pulvérisateur. On sème à la main par poquets sur les petites parcelles. Dans les six mois nécessaires à la levée définitive, il faut sarcler à plusieurs reprises afin de détruire les pousses d'Imperata (59).

---

(57) Surre (Ch), Fraisse (A), Boyé (P). Plantation de palmier à huile sur sol de forêt et sur savane à Imperata. Oléagineux, fév.1961, pp.91-98.

(58) Il existe aussi une méthode chimique dite "d'essuyage" (wiping) qui après traitement permet de détruire les touffes résistantes par essuyage au chiffon imbibé d'insecticide.

(59) Brédas (J), Moreau (Y). Les légumineuses de couverture. Oléagineux, Pratiques agricoles, conseils de l'I.R.H.O., n°32, août-sept.1964, 4 p.

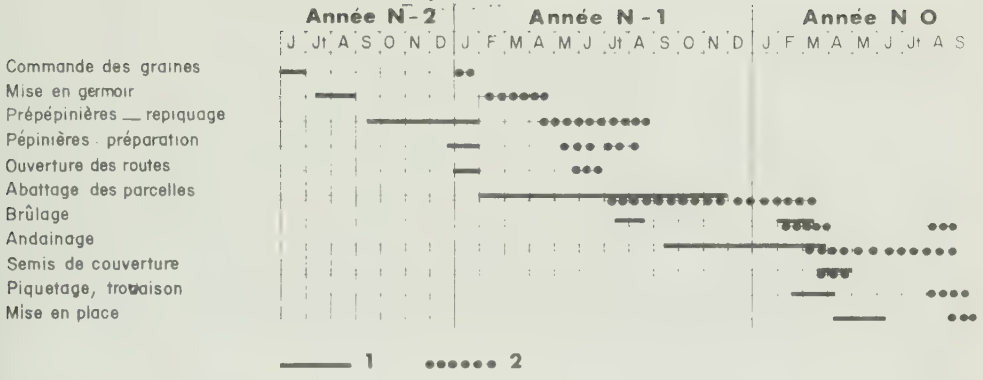

Figure 207 : Echéancier des travaux dans la plantation jusqu'à la mise en place des plants.

1) Plants mis en place lors de la grande saison des pluies de l'année N-O.
2) Plants mis en place lors de la petite saison des pluies de l'année N-O.

Source : I.R.H.O. Etudes générales des possibilités de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire, 2ème partie : Reconnaissance générale. Titre I : Etudes de base. Juin 1967, 67 p., cf p.47.

- La fourniture des plants : prépépinières et pépinières.

Alors que ces travaux de préparation se poursuivent, les graines fournies par l'I.R.H.O. donnent naissance aux plants, dans les prépépinières, puis les pépinières qui ont été ouvertes en priorité sur une des lisières du périmètre choisi (60). La pépinière doit recevoir les graines germées apportées par containers. Elle est constituée de plate-bandes de 2mètres environ de largeur sur terrain horizontal, faites d'un terreau forestier soigneusement nettoyé de tous débris ligneux. Les graines germées sont repiquées à distance d'environ 12 cm les unes des autres. L'ensemble est protégé des excès d'ensoleillement soit par une végétation naturelle soit par des feuilles de palmier. La prépépinière où les plantules restent jusqu'au développement de 4 à 5 feuilles

(60) La graine germée donnera le plant après 15 à 18 mois de séjour en prépépinière et pépinière.

(4 mois environ) est régulièrement arrosée et le sol desherbé soigneusement à la main ou par herbicide. Aujourd'hui, à cette technique traditionnelle, s'est substituée dans la plupart des cas, celle de la prépépinière en sachets de polyéthylène. Les graines germées sont placées dans des sacs emplis de terreau et percés de trous au fond pour laisser écouler l'eau d'arrosage. Ce système facilite la transplantation en pépinières : il suffit de découper le fond pour déposer la plantule avec sa motte. Dans celui de la plate-bande, il faut récupérer le plant et sa terre avec un plantoir qui sert au transport et à la replantation en pépinière (61).

La pépinière est implantée sur un sol aussi riche que possible, bien nettoyé et frais, ameubli et enrichi par du phosphate bi-calcique enfoui par un deuxième labour. Les plants y sont repiqués à densité moyenne de 10.000 à l'hectare (60 hectares environ de plantation). La pépinière doit être soigneusement abritée par des feuilles de palmiers posées sur une armature à deux mètres environ du sol, afin d'éviter les attaques de "blast", maladie du brunissement des feuilles qui tue les plants exposés au soleil. La pépinière est régulièrement arrosée, binée, paillée avec les rafles des régimes usinés et éventuellement on lui apporte un surcroît d'engrais. Lorsqu'après 12 à 15 mois, les plants sont aptes à la transplantation définitive, la pépinière abandonnée doit être laissée au repos trois ou quatre ans. Aussi au cas de réalisations échelonnées de périmètres de plantation, il faut disposer de nombreuses planches utilisées par rotation. De plus en plus, on emploie la méthode des sacs emplis de terreau fumé, où l'on repique les plantules sorties de la pépinière. Les sacs sont disposés sous abris à distance régulière (40 cm à l'origine et écartés à 70 cm trois ou quatre mois avant la mise en place définitive). Cette technique présente de grands avantages : réduction des temps d'entretien et facilité de manutention, entre autres (62). La SO.NA.DE.R. au Dahomey a mis au point une méthode de mise en paniers des plants six semaines avant la plantation, ceci accélère cette dernière et fournit du travail de vannerie aux coopérants.

---

(61) Bénard (G) et Sérier (J.B). Sélection en prépépinière. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O. n°39, Oléagineux, avril 1965, 3 p. Ils estiment que les pertes à la sortie de la prépépinière sont de 25 % environ.

(62) Surre (Ch). Les pépinières de palmiers à huile en sacs plastiques. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O. n°77, Oléagineux, oct.1968 5 p.

- La trouaison et la mise en place des plants.

C'est la plantation en début de la grande saison des pluies qui assure les chances les plus certaines de réussite. Le plus souvent, quelques semaines avant cette opération, on a procédé à l'aménagement des emplacements ou trouaison. A la main ou à la tarière mue par un tracteur, sont creusés des trous de 60 cm environ de diamètre et d'autant de profondeur : les racines sont sectionnées et les débris végétaux éliminés. Puis on rebouche dans l'attente de l'opération définitive. Le jour de la mise en terre, le trou est recreusé au plantoir de même type que celui qui permettra l'enlèvement du plant dans la pépinière ou de la dimension des sacs de polyéthylène. Le plant, dont les feuilles sèches ont été coupées et les autres taillées, est déposé avec sa motte de terre dans le trou, le collet affleurant au niveau du sol. La terre est tassée tout autour et en même temps, on dispose un cylindre de grillage de 70 cm de diamètre et de 0,25 cm de haut qui protègera la jeune pousse contre les déprédations éventuelles des agoutis et desgros rongeurs. Au même moment le sol est paillé de matière végétale sur un rayon de 40 cm environ autour du plant afin d'éviter l'échauffement excessif du sol et la pousse trop rapide des herbes. Enfin, quelques semaines après la plantation, on apporte autour du palmier une fumure minérale dont la composition est définie localement après diagnostic foliaire établi par l'I.R.H.O. (63). Partout la carence potassique est grande, l'apport d'engrais de ce type garantit un progrès spectaculaire du nombre de régimes et de leur poids. Les jeunes palmiers reçoivent en couronne autour du plant 200 grammes en moyenne de KCl. Ils ont aussi besoins d'azote qui leur est dispensé par dose annuelle de 250 à 600 grammes sous forme de sulfate d'ammoniaque ou d'urée. Localement aussi, dans la région de Dabou en particulier, on apporte du magnésium en début de plantation.

c) L'entretien de la plantation

Pendant les quatre ou cinq années qui suivent la plantation (64), le jeune palmier doit recevoir des soins réguliers d'entretien.

---

(63) En général le diagnostic foliaire est établi pour 50 ha de palmeraies jeunes et pour 100 hectares de plantation en rapport.

(64) Nous rappelons qu'en général les palmiers sélectionnés entrent en production à quatre ans en Côte d'Ivoire, à cinq seulement au Dahomey (cf p.216).

Après l'entrée en production, ils cumulent avec les tâches de récolte. Ces travaux que l'on n'a jamais réussi à imposer en palmeraie naturelle sont facteurs essentiels des hauts rendements et de la productivité du travail sur la palmeraie sélectionnée. La jeune palmeraie reçoit trois types de soins. Lors de sa première année, à six reprises, le "rond" d'un rayon de deux mètres environ autour de chaque plant, est dégagé à la machette et sarclé à la houe. Puis lors des années suivantes, ce sont seulement quatre passages qui sont effectués. Les essais de desherbage chimique au "paraquat" ou au chlorate de soude faits à La Mé sur palmeraies adultes, où la plante de couverture disparaît et est remplacée par des graminées, ont donné de bons résultats. Trois traitements en début et fin de la grande saison des pluies et en fin de petite suffisent (65). Une fois par an, ce travail s'accompagne de l'épandage de la fumure. Pour l'arbre en production, il s'agit essentiellement de chlorate de potasse (2 kgs en moyenne).

La lutte contre le recrû forestier dans les interlignes est aussi une tâche essentielle. Des graminées annuelles et des plantes vivaces font concurrence aux arbres et peuvent étouffer la plante de couverture. Lepassage d'équipes travaillant à la machette ou à la piochehache est souvent mensuel en début de plantation, puis ensuite il ne se fait plus que deux fois par an. Pour la palmeraie adulte, l'entretien n'a lieu que tous les 12 ou 18 mois. Le rabattage peut se faire au girobroyeur ou à la charrue landaise. Les anlains sont aussi nettoyés. Ces travaux sont complétés par l'entretien régulier du réseau des routes et pistes.

Au cours de ces tournées, avant leur entrée en production, les palmiers sont régulièrement visités : on coupe les feuilles sèches et l'on veille à lesprotéger des attaques des prédateurs ou de la maladie. L'assistance technique apportée par l'I.R.H.O. et par le personnel d'encadrement est de ce point de vue décisive pour le "dépistage" et l'éradication. En fait la plupart des maladies mortelles, telles la fusariose décelée par jaunissement des palmes inférieures (cf p.1049, la pourriture du coeur (la flèche s'arrache) ou du tronc(les palmes inférieures pendent), l'anneau rouge (le développement est atrophié) ou le pouridié (pourriture humide du tronc) sont, pour l'instant, sans remèdes:

---

(65) I.R.H.O. Rapport annuel 1969, 136 p., cf p.62.

l'abattage et la destruction soigneuse de l'arbre par incinération sont les seules indications. Par contre la lutte contre les animaux parasites est constante. L'Oryctes qui gîte dans les troncs abattus avant de s'attaquer à la couronne des arbres où il pénètre par galerie est combattu par destruction des bois morts et traitement de Lindane mélangé à la sciure de bois et déposé à l'aisselle des palmes (66).

Les Rhyncophores sont de gros charençons dont les larves pénètrent dans l'arbre par d'éventuelles blessures, la flèche pourrit et le palmier meurt. Le meilleur moyen de lutte est la prévention des blessures de tous ordres, le traitement immédiat à l'insecticide de celles qui sont infligées et le colmatage des trous de sortie (67). Coelaenomenodera élaéidis est un coléoptère qui sévit surtout en Côte d'Ivoire, dont les larves creusent des galeries dans les folioles qui brunissent et meurent, affectant la vie de l'arbre et son rendement. Les adultes et larves sont détruits par pulvérisations puissantes à l'insecticide (H.C.H. et Lindane) après élagage des feuilles atteintes qui sont ensuite brûlées (68). La pyrale du palmier à huile, papillon dont la larve creuse la jeune feuille du palmier qui casse, est elle aussi combattue efficacement par pulvérisation d'un insecticide du type D.D.T. Parmi les autres dangers qui menacent la plantation, les rongeurs sont particulièrement redoutables. Les grillages de protection sont efficaces contre les agoutis mais non contre les rats qui attaquent jeunes arbres et régimes. Dès que des populations nombreuses sont signalées, la lutte est menée par appâts de grains de maïs, enduits d'un produit anticoagulant, déposés au pied des arbres.

Enfin, à la veille de l'entrée en production des arbres, intervient une opération décisive pour leur avenir : la castration. Dans l'évolution végétative naturelle, les premiers régimes produits sont petits et assez pauvres en huile : leur récolte éventuelle ne couvre pas les frais. Si l'on arrête la production des inflorescences pendans une certaine période, le palmier produit ensuite un nombre et un

---

(66) Mariau (D). Les ravageurs et maladies du palmier et du cocotier : Oryctes et espèces voisines. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O. n°103. Oléagineux, février 1971.

(67) Mariau (D). Les ravageurs et maladies du palmier et du cocotier : le Rhynchophore. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°100, Oléagineux, novembre 1970.

(68) Ruer (P). Les conditions de lutte contre un prédateur du palmier à huile : coelaenomenodera élaéidis. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°30, Oléagineux, juin 1964.

poids de régimes supérieurs mais aussi, par effet de décalage, une meilleure répartition saisonnière de la production. La méthode utilisée théoriquement dans les plantations porte sur des individus âgés de 18 à 20 mois environ et dure 14 mois. En Côte d'Ivoire et au Dahomey elle commence plus tard (24ème mois) et dure 18 mois. Chaque mois on procède à l'aide d'un ciseau spécial à l'ablation de l'inflorescence. Dans certains cas (rareté des inflorescences mâles), il est procédé dans les plantations à une "pollinisation assistée" qui consiste en un poudrage de pollen sur les inflorescences femelles en anthèse (floraison). C'est ce qui a été réalisé dans le bloc industriel d'Anguededou en Côte d'Ivoire en 1969 (69).

Ainsi, en contraste total avec l'abandon de la palmeraie naturelle, la conduite de la plantation exige des soins réguliers et une surveillance constante.

d) Les techniques de récolte.

Tâche pratiquement exclusive dans la palmeraie naturelle, la récolte représente la façon la plus exigeante en main d'oeuvre sur la plantation ; c'est aussi une opération délicate. En dehors de la question des rendements, un des avantages majeurs du système plantation - usine est la possibilité de traiter les fruits dans le délai le plus bref. Encore faut-il qu'ils soient récoltés au moment opportun : les fruits trop mûrs ou pourris sont largement acidifiés, ceux qui sont immatures sont relativement pauvres en huile. Certes comme les fruits du sommet du régime sont mûrs avant ceux de la base, il faudrait presque les cueillir un à un, ce qui n'est pas possible. A partir du moment où un certain nombre de fruits se détachent du régime, on estime que celui-ci peut être récolté. En plantation, on visite les arbres à cet effet tous les quatre ou cinq jours en grande saison de production, tous les huit ou dix en période plus creuse.

Les techniques sont très différentes de celles de la palmeraie naturelle du fait de la taille beaucoup moins élevée des arbres. En début de production, entre la quatrième et la septième année du palmier, celui-ci est suffisamment bas pour que les régimes soient détachés du sol, par le coupeur ; celui-ci travaille avec précaution :

(69) I.R.H.O. Rapport d'activités 1970, cf p.57.

il coupe le pédoncule au ciseau plat sans léser la feuille qui le soutient. Passé l'âge de sept ou huit ans, le travail est plus long car souvent le travailleur doit grimper en prenant appui sur les cicatrices du stipe, mais il est plus facile car la feuille est détachée en même temps que le régime. Passé douze ans, alors que l'arbre atteint ou dépasse cinq ou six mètres ou plus, les techniques précédentes ne sont plus valables. On généralise aujourd'hui la formation d'un personnel apte à utiliser une faucille soigneusement affutée, fixée au haut d'une perche de bambou. Ce moyen de cueillette, vulgarisé à Dabou, sera employé sur toutes les plantations lorsqu'elles deviendront adultes. Pour les arbres très hauts des vieilles plantations, on utilise les échelles de bambou ou le grimpage de type traditionnel, rendu plus sûr par utilisation de chaussures à pointes. Il faut cependant rappeler que les prévisions d'amortissement des palmeraies portent sur 25 ans "âge au-delà duquel les palmiers ont une taille trop élevée impropre à l'exploitation"(70).

Au pied du palmier, le récolteur marque son matricule à la craie sur les régimes, après avoir sectionné le pédoncule. Pendant ce temps, de jeunes aides ramassent les fruits détachés qui sont placés dans des sacs. Le tout est alors transporté par paniers en bout de ligne où, sur le bord de la route sillonnée par les camions-bennes de l'usine, une aire propre a été ménagée. Le pointeur pèse la récolte et remplit le bordereau. PALMIVOIRE utilise aujourd'hui des camions munis de dispositifs hydrauliques de chargement. Des essais sont actuellement en cours dans de nombreuses plantations pour faciliter le transport en bout de ligne. Dabou a essayé les dumpers, un peu partout on expérimente l'emploi d'attelages de boeufs ou de bêtes de bât, ânes ou mulets.

2) Les types d'organisation des palmeraies

Les thèmes techniques étant à peu près similaires, que ce soit en Côte d'Ivoire, au Dahomey ou au Togo, les palmeraies présentent partout de grandes analogies. Cependant, en fonction des choix nationaux très différents quant à la structure juridique et à la finalité sociale de ces plantations, s'individualisent quelques grands types d'organisation du travail.

---

(70) Munari (G). Les conséquences économiques des investissements industriels associés au projet de plantation de 32.000 hectares de palmiers à huile. S.E.D.E.S. et Ministère du plan de la Côte d'Ivoire, novembre 1967, 53 p., cf p.8.

a) La palmeraie industrielle de Côte d'Ivoire : unité de production et cellule sociale.

Les plantations industrielles de Côte d'Ivoire réalisées par le plan palmier représentent l'exemple classique de la gestion de type "capitaliste" qui caractérisait jusque là les seules palmeraies d'Extrême-Orient. D'un bloc à l'autre, l'organisation mise en place par la SO.DE.PALM et contrôlée depuis 1969 par PALMIVOIRE se répète. Elle est largement inspirée de l'expérience acquise par l'I.R.H.O. à la plantation de Dabou.

Un chef de plantation assume toutes les responsabilités et doit rendre compte de sa gestion à la Direction des plantations du siège à Abidjan. Il dispose pour le seconder d'une équipe de cadres stables, recrutés en fonction de leurs compétences. L'assistant pour les questions administratives, aidé de commis, s'occupe des états du personnel, de la tenue des bordereaux de paye et des pièces comptables et assume toutes les tâches de secrétariat : statistiques de production, rapports d'activité etc... Chaque plantation possède un centre médical où un ou plusieurs infirmiers dispensent des soins au personnel et aux familles. Pour la marche de l'exploitation, le chef est secondé par un ou plusieurs "assistants" de plantation. En principe, chacun d'entre eux est responsable de 500 hectares en période de création, puis de 1.500 ensuite. Il doit surveiller la bonne marche des travaux et l'état phytosanitaire des périmètres dont il a la charge. Il a pour intermédiaires auprès des travailleurs des "surveillants", sortes de contremaîtres qui commandent à trois équipes de travailleurs.

La masse du personnel est faite de manoeuvres qui sont payés à la journée. Ils sont organisés par équipes de quinze ou vingt conduites par un chef d'équipe. Ce dernier transmet les ordres du surveillant et répartit les tâches. Pour la récolte, il est chargé d'accompagner le "pointeur" qui, sur les aires où les régimes sont stockés dans l'attente du camion de l'usine, note les apports de chacun.

Une organisation très stricte régit le travail dans la plantation, en fonction de cadences bien définies pour les différentes tâches. Les tableaux d'effectifs des palmeraies ont été arrêtés après les premières expériences faites à Eloka et à La Toumanguié. Le bloc type de 3.000 hectares qui doit produire environ 42.000 tonnes de régimes, emploie autour de 480 personnes dont 460 journaliers, 310 sont

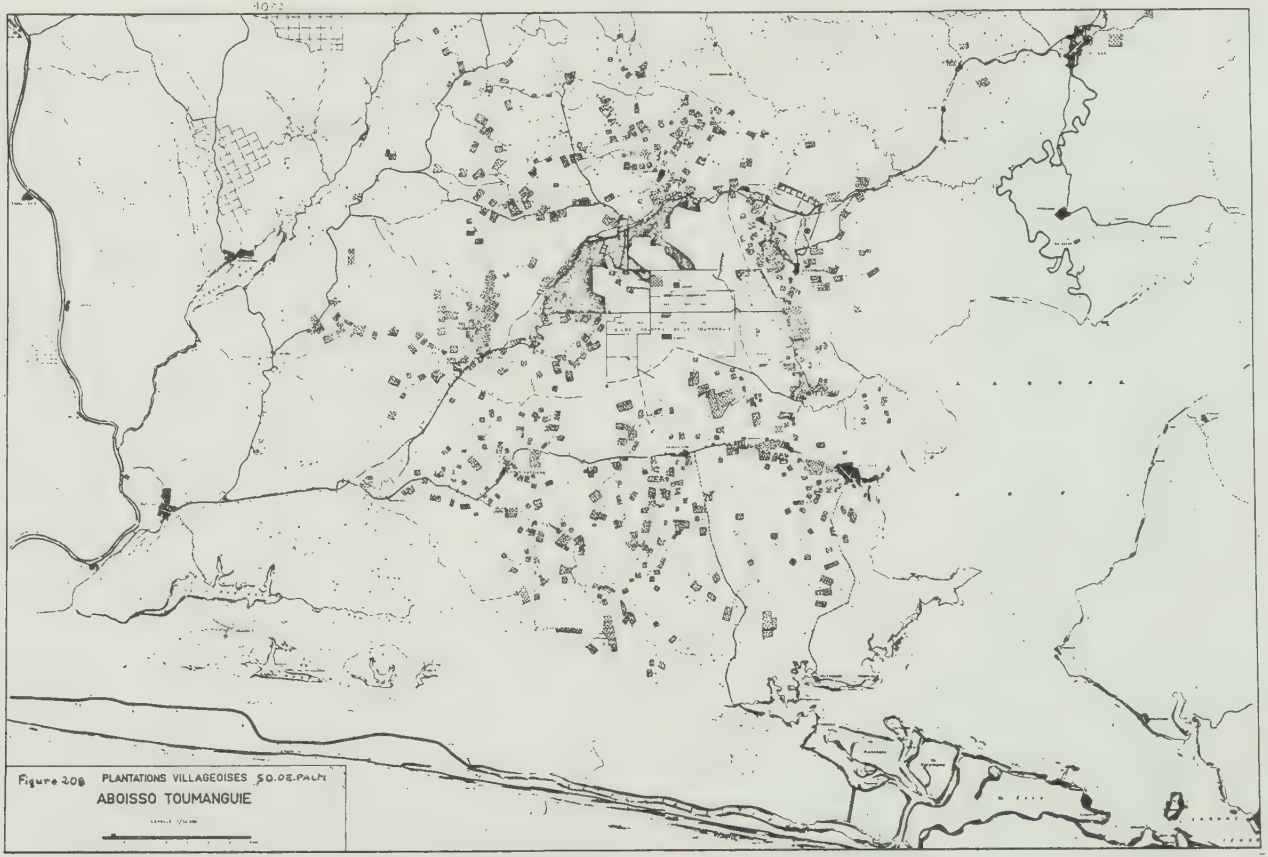
Figure 208 PLANTATIONS VILLAGEOISES S.O.DE-PALM
ABOISSO TOUMANGUIE

spécialisés dans la récolte, 55 à l'entretien des interlignes et des routes, 50 aux travaux d'élevage, 41 aux services généraux et 17 au contrôle phyto-sanitaire (71).

La plantation, si elle constitue une unité économique, représente aussi une cellule sociale d'un type nouveau. Du fait de l'appel quasi général à une main d'oeuvre étrangère, il a fallu pourvoir à son hébergement. Après accueil dans des "cases provisoires" en dur, sont édifiés les logements définitifs. L'idée générale d'urbanisme qui prévaut sur tous les blocs est d'éviter une agglomération trop massive des travailleurs ou un éparpillement par petites unités d'habitation qui isolerait certains,des ensembles collectifs : école (72), marché (73), édifices du culte (mosquée et église),centre sportif, dispensaire... et augmenterait considérablement les frais d'infrastructure : routes et transport des fluides. Le compromis partout retenu a consisté en l'édification d'une sorte de bourg central proche de l'huilerie et des bâtiments administratifs, qui comporte des villas pour les cadres supérieurs, plantation et usine, des "cases individuelles" pour cadres moyens et des blocs pour manoeuvres, le centre commercial et les infrastructures sociales. Le reste du personnel est regroupé en plusieurs villages dont l'emplacement est défini par la proximité du lieu de travail des intéressés. Les cadres, commis, chefs d'équipe sont logés dans des habitations individuelles à deux ou trois pièces plus cuisine et sanitaires, jumelées ou groupées par six ou sept entre cours et jardins. Pour les manoeuvres sont réalisés des ensembles chambre-cuisine-terrasse pour trois célibataires ou un ménage, édifiés par groupes de douze disposant chacun d'un bloc-sanitaire - lavoir.

Ces constructions ont été réalisées pour la plupart par des sociétés privées, choisies après soumission sur appel d'offres. Mais les plans ont été dressés par le service architecture : SO.DE.PALM.-PALM.IVOIRE. De plus, de très importants programmes de génie civil sont

---

(71) SO.DE.PALM. et Ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire. Projet 32.000 ha de palmeraies sélectionnées - aspects sociaux (déc.1967).

(72) L'enseignement est à la charge de l'Education nationale mais pour la plupart des blocs, les bâtiments sont fournis par la Société et souvent au début elle a procuré l'encadrement.

(73) A l'ouverture des blocs est mis en place un économat qui propose les vivres de première nécessité et les produits manufacturés, relayé ensuite par les sociétés commerciales succursalistes (Chaîne-avion etc...) alors qu'au marché sont proposés les produits locaux.

menés par la section travaux publics de PALM.IVOIRE disposant d'un important parc d'engins qui a la charge en particulier des opérations de déforestation mécanique pour le palmier ou le cocotier, de l'ouverture des pistes de collecte et de certaines routes de desserte des huileries.

A l'origine du programme de plantations, il était prévu d'attribuer aux travailleurs des lopins de terre où ils pourraient se livrer à une petite culture vivrière. Jusqu'en 1967, des lots avaient été répartis à concurrence de soixante hectares à Ehania et la Toumanguié, 30 à Eloka, Tamabo et Soubré, 20 à Yocoboué, 12 à Bolo. Mais ailleurs , cela n'a pas été possible du fait des difficultés de défrichement. Partout ce système a été abandonné car la culture demande trop de temps à une main d'oeuvre employée en moyenne 270 jours par an. Par contre des essais de cultures maraichères semblent pouvoir donner de bons résultats.

b) La palmeraie villageoise : une organisation rigoureuse en milieu traditionnel.

Les blocs industriels constituent des unités économiques et sociales en marge du milieu rural des régions où ils sont implantés. La création des palmeraies villageoises répond à une volonté d'animation des populations autochtones : il s'agit de les intégrer dans un système de production moderne susceptible de procurer des revenus monétaires appréciables. Pour ce faire, toute une organisation a été mise sur pied où la participation de la SO.DE.PALM. est décisive puisque c'est elle qui gère directement ces réalisations. Toutes les plantations villageoises dépendant de la même usine sont groupées en un "secteur" dont la responsabilité est confiée à un chef ayant rang d'ingénieur adjoint (74). Au nom de la "section technique" de la Direction des plantations villageoises, il a à connaître toutes questions se posant dans son secteur en matière de prospection, d'ouverture de nouvelles plantations, de conduite et de récolte des palmeraies et de relations avec l'usine. A la Section administrative, il transmet toutes les données nécessaires à la tenue des registres : situation des planteurs, états d'endettement, relations avec la Caisse nationale de crédit agricole.

---

(74) Depuis 1970, il existe 16 chefs de secteur dont la compétence individuelle s'étend sur environ 1.200 ha et 280 planteurs.

En retour, il est le garant des prestations que la SO.DE.PALM accorde aux planteurs. Il est assisté dans son travail par un adjoint et des commis et sur le terrain est représenté par trois ou quatre chefs de groupe (75) qui sont au contact des villageois, dispensent les conseils prêtent le matériel requis par certaines façons et transmettent les doléances des planteurs. Ils jouent un rôle essentiel d'animateurs en organisant des séances de démonstration avec participation de techniciens de l'I.R.H.O. ou de la SO.DE.PALM. (76). Mais surtout, ils surveillent le service de collecte des régimes (77) et en contre partie, répercutent auprès des intéressés les états financiers individuels, établis mensuellement par ordinateur au siège, qui en fonction des livraisons de régimes et des remboursements à consentir, fixent la somme à percevoir.

Si la réussite dépend en bonne partie de la valeur et du zèle de cet encadrement, il n'en reste pas moins que le planteur est collectivement et individuellement responsable. Obligatoirement, le bénéfice des prêts consentis par la SO.DE.PALM. n'est accordé qu'à des groupes de 6 à 10 paysans qui offrent une caution mutuelle et conjointe : une défaillance de gestion d'un des membres pénalise les autres. Mais surtout, le planteur qui reçoit les prêts et les prestations de la SO.DE.PALM. s'engage à respecter les consignes techniques et à apporter les façons prévues.

Le travail demandé à l'adhérent est assez considérable si l'on songe qu'en principe, il doit être accompli par lui-même et les membres de sa famille (78). La préparation manuelle du terrain est particulièrement lourde : elle est estimée au mieux à 170 jours de travail à l'hectare. Dans de nombreux cas, la SO.DE.PALM. doit apporter une "aide mécanique". Par contre, les travaux d'entretien et de

---

(75) En moyenne, le chef de groupe est responsable de 260 ha et de 60 planteurs.

(76) Le personnel d'encadrement est régulièrement recyclé à l'I.R.H.O. Il organise des visites des blocs par les villageois, un concours du meilleur planteur et dispense de nombreux conseils par des séances de cinéma et des distributions d'affiches ou de tracts.

(77) Comme en palmeraie industrielle, le planteur regroupe ses régimes en un point de collecte en bord de piste. A jour fixe, un camion muni d'une bascule pèse et emporte la récolte contre remise par le pointeur d'un reçu.

(78) Ce n'est pas là une règle stricte. Il est simplement admis qu'au cas de choix nécessaire entre candidats, la préférence est accordée à ceux qui travaillent en famille ou n'utilisent qu'un minimum de main d'oeuvre salariée.

TABLEAU 185 - Prestations respectives à la charge des planteurs et de la SO.DE.PALM.

S O . D E . P A L M .	P L A N T E U R S
Année 0 : - Piquetage préliminaire Piquetage des lignes - Fournitures : Graines de couverture Plants Grillages Engrais - Crédit de défrichement : 8.000 Frs C.F.A.	- Défrichement manuel - Trouaison, rebouchage - Semis des graines de couverture - Plantation
1ère année et suivantes : - Services et conseils - Transports des engrais - Contrôle phytosanitaire	1ère à 4ème année : - Sarclage des ronds - Paillage - Epandage des engrais - Lutte éventuelle contre les prédateurs. Ensuite : - Récolte et toilette des arbres, livraison à l'usine - Travaux d'entretien de la plantation et des pistes - Lutte éventuelle contre les prédateurs - Versement annuel pendant 12 ans des remboursements.

D'après documentation SO.DE.PALM.

fumure n'exigeraient guère que 25 jours par an et par hectare, alors que la coupe et le transport des régimes demanderaient environ 40 jours.

c) La plantation coopérative : travail collectif en palmeraie et individuel dans les champs

La formule dahoméenne de plantations suit les mêmes thèmes techniques que ceux utilisés en Côte d'Ivoire mais les structures coopératives apportent à l'expérience son originalité. Pour chaque bloc

créé, tels Grand Hinvi ou Agonvy, l'interlocuteur de la Société d'Etat, ici la SO.NA.D.E.R., n'est pas comme pour les plantations villageoises de Côte d'Ivoire le planteur indépendant mais la coopérative (cf p.999) La Société d'Etat assume à peu près les mêmes responsabilités que son homologue ivoirienne. C'est elle qui assure la direction technique de l'ensemble du projet, qui surveille la réalisation et apporte, avec l'aide de l'I.R.H.O. pour la palmeraie (79), de l'I.R.C.T. (coton) et de l'I.R.A.T. (cultures vivrières) une assistance technique et des conseils permanents. Elle fournit aussi des prestations essentielles : aide de son parc d'engins pour la préparation du terrain, fourniture des plants, des matériaux, du matériel etc...

Chaque "périmètre d'aménagement rural" (cf p.999) comprend à peu près par parité de surface des blocs de plantations et des zones de culture vivrière : 6.000 hectares de chaque à Grand Hinvi, 7.000 à Agonvy. La gestion de l'infrastructure, du capital plantations et de l'huilerie est confiée à l'Union des coopératives. Les coopératives obligatoires d'aménagement rural reçoivent la responsabilité de parties à peu près égales de ces deux types de terroirs : 600 de palmeraie et 600 de culture. Elles regroupent en moyenne 300 chefs d'exploitation à Grand Hinvi. L'encadrement : Directeur, moniteurs, aide-comptables et "encadreurs" (un pour 200 hectares de palmiers) est fourni par la SO.NA.D.E.R. Le travail sur la palmeraie est un travail collectif par équipes de trente manoeuvres soit propriétaires (actions A), soit travailleurs sans terres (actions B) dirigées par un chef. Les tâches et les cadences sont pratiquement similaires à celles de la palmeraie industrielle de Côte d'Ivoire. Par contre, le travail des champs vivriers est individuel : il est confié au coopérant et à sa famille avec appoin ou non de main d'oeuvre salariée à sa charge. Les lots sont en moyenne de 2,40 hectares. Le Directeur de la coopérative est responsable de la mise en valeur de ces lopins de terre. Il met à la disposition des cultivateurs les moyens matériels qu'il tient de la SO.NA.D.E.R., en particulier pour les labours faits globalement au tracteur. Il distribue les semences, engrais et équipements dont le remboursement est acquis par retenue d'une part de la récolte. En contre partie,les coopérateurs

(79) Des problèmes techniques particuliers se posent au Dahomey. Ainsi dans les régions de l'Ouest (Mono) où la sécheresse est prononcée, l'I.R.H.O. a recommandé la suppression de la plante de couverture qui concurrence les palmiers quant à l'utilisation des réserves d'eau. Partout la lutte contre l'Imperata revêt une grande acuité.

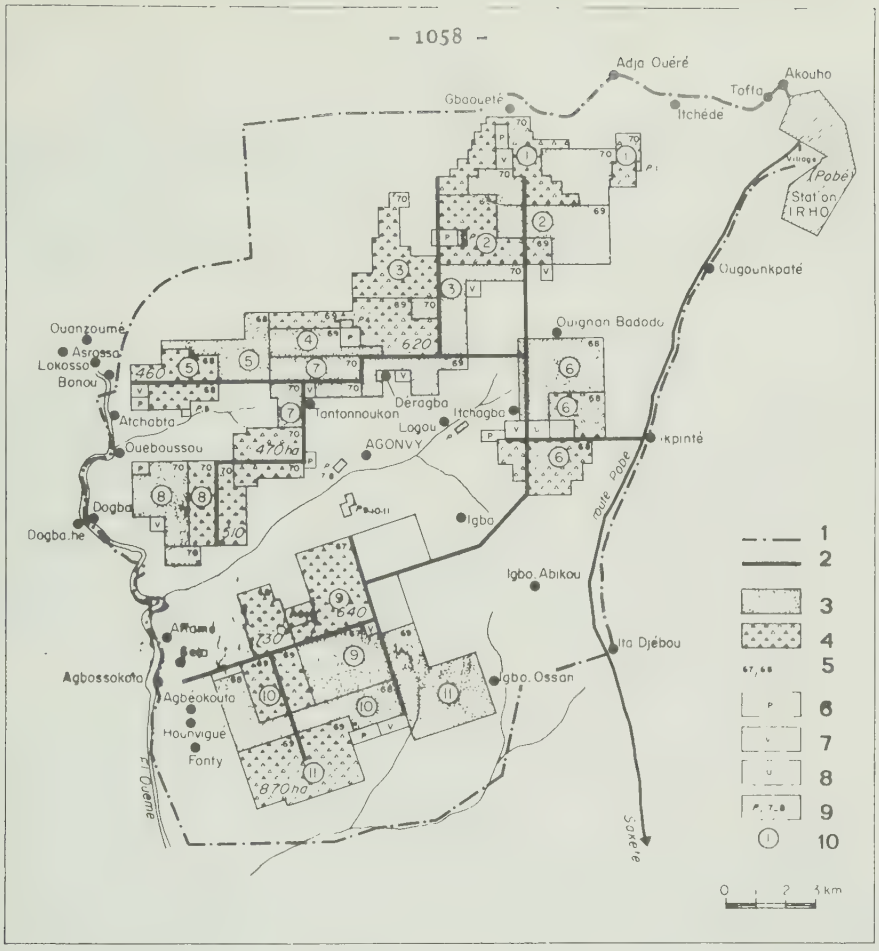

Figure 209 : Le bloc d'Agonvy : calendrier des réalisations.

1) Limites primitives du bloc
2) Pistes principales
3) Cultures vivrières
4) Palmeraies
5) Années de plantation
6) Pâturage
7) Village
8) Usine
9) Pépinière
10) Numéro de la Coopérative

Sources : Amoussou (B). art.cit. Oléagineux, avril 1967, p.213 et SO.NA.D.E.R. Etude de la palmeraie d'Agonvy : plan technique au 1/50.000, 1966.

doivent respecter les thèmes de culture et les techniques imposées dont la vulgarisation est assurée par les encadreurs de la coopérative qui sont constamment instruits par les agents de l'I.R.C.T. ou de l'I.R.A.T. Dans chaque pépinière existent aussi des parcelles de démonstration

qui facilitent l'animation. En général, le maïs (1,2 ha en moyenne), le coton et l'arachide (chacun 0,3 ha) sont les principales cultures qui alternent d'une année à l'autre avec une jachère cultivée en plante de couverture (centrosema), selon des rotations définies localement. La vente de la récolte, collective, se fait par le canal de l'O.C.A.D.

3) Les huileries de palme

C'est seulement à la veille de la guerre de 1914-1918 qu'apparaissent les premières huileries de palme en Afrique occidentale (cf p.640). Elles n'ont qu'une existence éphémère ou ne survivent que médiocrement à l'exemple de celle de Grand Drewin. C'est après la deuxième guerre mondiale, avec les "huileries du Plan" que prend place le premier essai véritable d'industrialisation de la palmeraie (cf p.848). Avec les plans palmier, les dix années qui suivent l'Indépendance apportent la construction d'une génération d'usines modernes et une innovation pour la palmeraie dahoméenne avec l'édification de la première huilerie de palmistes.

a) Les principes généraux de l'huilerie de palme (80)

Du fait des déceptions engendrées par les faibles fournitures d'huile de palme de leurs colonies au regard des possibilités que paraît recéler la palmeraie naturelle, les Européens mettent en cause dès le début du XXème siècle les techniques de production traditionnelles. Dès lors, des études menées rapidement conduisent à la mise au point d'un matériel industriel. En 1909, la firme allemande Haake est primée après concours et Krupp s'y intéresse. Au même moment, Fournier de Marseille installe une usine au Dahomey (cf p.640). Depuis les firmes industrielles fournissant le matériel nécessaire se sont multipliées et les procédés se sont perfectionnés. Il n'en reste pas moins que d'une génération d'usines à l'autre, ils restent à peu près similaires.

Un des premiers avantages de l'huilerie industrielle sur les méthodes traditionnelles est la possibilité et l'obligation de traiter les fruits dans un délai très bref après leur récolte, afin

(80) Sur ces questions, voir Surre (Ch) et Ziller (R). ouv.cit. pp.159-180, Oléagineux de l'Afrique française. Cah.encycl.d'Outre-mer n°3 T.II : Bagot (Y). Technologie des huiles et graisses, pp.6-21, la "Revue Stork de l'huile de palme", Amsterdam 1960-63. De nombreux renseignements nous ont été fournis à l'occasion de la visite des usines d'Agou et Alokoegbé au Togo, d'Avrankou et Ahozon au Dahomey d'Acobo-Dabou, Eloka et La Mé en Côte d'Ivoire.

d'empêcher une acidification brutale. La stérilisation permet de détruire les enzymes qui la provoquent. Elle est menée par traitement à la vapeur dans un récipient à double enveloppe qui, entre autre, facilite l'égrappage des fruits et l'évaporation d'une partie de l'eau contenue dans la pulpe. Les boues sont récupérées pour extraction de l'huile qu'elles recèlent.

Les régimes stérilisés passent ensuite à l'égrappage, opération permettant la séparation, par chocs répétés dans des tambours, des fruits des rafles. Les débris de ces dernières sont évacués et brûlés dans les chaudières. Le procédé par pression directe du régime débité en morceaux, mis au point avant 1914 par la Maison Fournier de Marseille et qui était utilisé dans quelques huileries aujourd'hui disparues comme celle d'Agou au Togo (cf p.647) a été abandonné du fait de son médiocre rendement en huile : 15 % en moyenne du poids des régimes. Les fruits passent ensuite dans un malaxeur : dans une cuve réchauffée à plus de 90°, ils défilent en continu et sont brassés par des pales métalliques, la pulpe est déchiquetée et à la sortie, elle forme en mélange avec les coques un "gâteau" envoyé à l'extraction. Cette façon est directement héritée de celle du "dépulpage" qui vers la guerre de 1914 avait été mise au point par les Anglais Trevor et Plane et utilisée dans certaines installations comme celle du Pericarp Syndicate en Côte d'Ivoire (cf p.645) ou celle de Grand Drewin.

L'extraction de l'huile de palme est effectuée à chaud et à sec (81) par trois procédés principaux. La presse hydraulique a été utilisée dans toutes les installations les plus anciennes. Le procédé a été régulièrement amélioré : les presses "révolvers" sont munies de deux cages, une en pression l'autre en chargement, les presses automatiques n'employant pratiquement pas de main d'oeuvre sont aujourd'hui classiques. Elles permettent d'extraire près de 96 % de l'huile mais leur défaut principal réside dans la discontinuité du travail (82). Au contraire, les presses à vis, selon le procédé Anderson repris par de nombreuses firmes, ont l'avantage d'un fonctionnement continu et elles

---

(81) Le procédé par voie humide qui avait été mis au point par la firme belge Velgue consiste en un lavage des fruits dépulpés par de l'eau chaude dans le malaxeur autoclave.

(82) Stork and Co's Apparatenfabrick N.V.Amsterdam : Revue sur l'huile de palme, 2ème année, n°3, septembre 1961. Presses hydrauliques, 8 p.

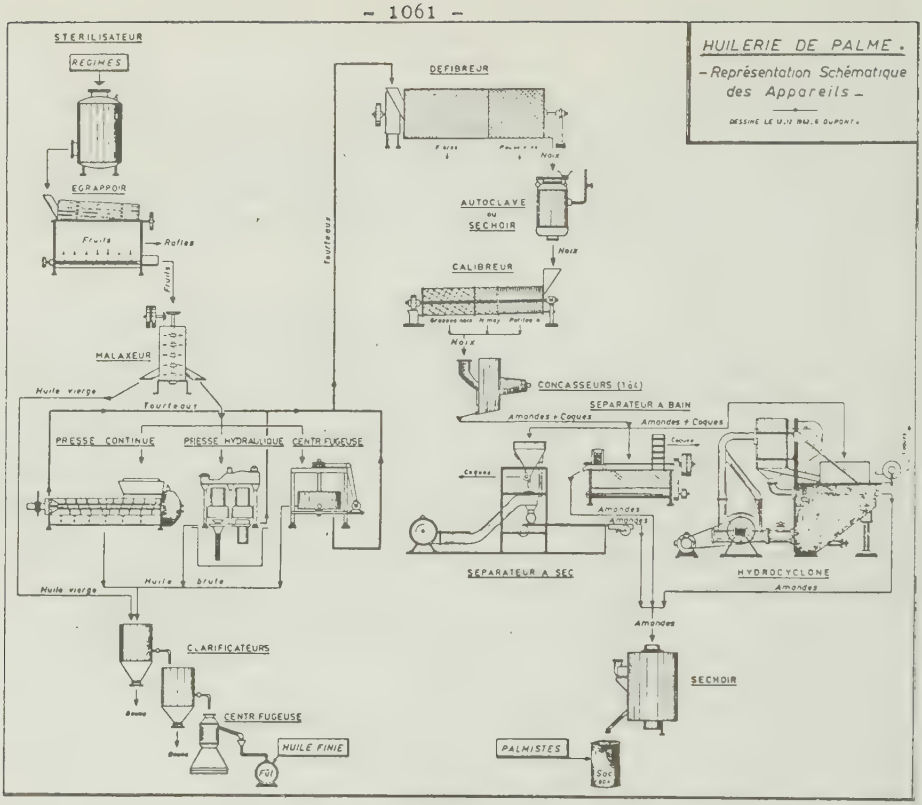

Figure 210 :L'huilerie de palme. Principes généraux.
(D'après Surre (Ch) et Ziller (R). ouv.cit. p.158).

permettent d'extraire plus de 96 % d'huile. Enfin la méthode par centrifugation utilise des essoreuses : un panier cylindrique perforé contenant le gâteau réchauffé à la vapeur tourne à grande vitesse (plus de 1.000 tours minute) expédiant la masse sur la paroi cylindrique perforée de trous par lesquels l'huile s'écoule. Mais le rendement ne dépasse guère 90 %.

L'extraction donne une huile brute, colorée, chargée d'eau, de mucilages et d'impuretés qui doit "être façonnée". La décantation autrefois menée dans des bacs, ce qui exigeait de multiples "reprises", est aujourd'hui réalisée dans des clarificateurs. Ce sont des réservoirs à fond conique, traversés par un serpentin qui alimente l'appareil en

eau chaude (80°). L'huile brute admise en continu à mi-hauteur du cylindre perd ses boues qui tombent au fond et son eau qui reste dans la partie inférieure. L'huile épurée, accumulée au-dessus de l'eau, s'écoule par trop plein. Il existe aussi des centrifugeuses qui permettent de réaliser ce travail mais c'est un appareillage coûteux et souvent assez fragile. Après cette clarification, l'huile est en général réchauffée par serpentin à plus de 100° dans un brasseur, ce qui permet l'élimination du reste d'eau et des mucilages. Alors terminée, elle est refoulée par pompes dans les réservoirs de stockage remplis par le bas afin de limiter les risques d'acidification.(83).

A la sortie de l'appareil d'extraction, alors que l'huile est dirigée vers les appareils de finition, commencent les opérations de traitement des palmistes menées dans la chaîne d'appareils de la "kernellerie". Le mélange de fibres et de noix passe tout d'abord dans des défibreurs à cage, de section hexagonale ou octogonale dont les parois sont faites de barreaux ou de tôles perforées. L'appareil tourne sur lui-même : alors que la matière progresse à l'intérieur, les fibres passent entre les barreaux et sont évacuées en wagonnets ou par aspiration. Certaines usines importantes utilisent aujourd'hui des défibreurs à ventilation où un malaxage du tourteau émotté permet la séparation : les fibres sont aspirées alors que les noix tombent dans la partie basse du tambour. Il faut ensuite sécher celles-ci afin que l'amande soit décollée de la coque. L'utilisation de silos chauffants est maintenant la plus classique car le séchage à l'air sous hangar est long. Après calibrage permettant un classement en lots, le concassage des noix est à peu près partout réalisé par appareils centrifuges qui ont remplacé les broyeurs à cylindres dont le réglage était délicat et qui lésaient beaucoup d'amandes. Enfin, il faut procéder à la séparation des coques brisées et des amandes. Elle peut être réalisée dans un appareil où ces dernières tombent par gravité alors que les coques sont propulsées vers le haut par un courant d'air. En fait, la plupart des usines utilisent des "hydrocyclones",appareils qui ont renouvelé l'ancienne technique de la séparation par bain de boue. Dans une cuve, des pompes puissantes brassent de l'eau, celle-ciévacue les impuretés. Les amandes passent alors dans un séchoir continu qui abaisse leur humidité de 25 à 5 ou 6 %, ce qui prévient toute fermentation lors du stockage en sacs de 80 kgs en moyenne.

---

(83) Stork : Rev.cit., 2ème année, n°5, décembre 1961 : clarification II, 8 p., cf p.5.

Les chaînes industrielles modernes sont très exigeantes en eau, en chaleur, en vapeur et surtout en énergie. Aussi la chaufferie et la centrale comportent-elles d'importantes installations. Les chaudières sont chauffées avec les débris de fabrication, essentiellement les coques qui ont un pouvoir calorifique élevé (4.000 calories) mais on utilise aussi dans certaines les fibres séchées (2.000 calories) et les débris de rafles (1.000 calories). Toutes disposent d'alternateurs à vapeur fournissant l'électricité et de groupes électrogènes à moteur diesel qui jouent un rôle d'appoint ou de secours.

b) Les "huileries du Plan" : des unités à productivité modeste

A part l'huilerie de Grand Drewin (I.R.H.O.) très ancienne et rénovée à de multiples reprises : depuis 1947-48, elle est équipée d'un système classique de stérilisateurs verticaux, égrappoirs et presses hydrauliques Duchscher, et celles des stations I.R.H.O. de Dabou, Mopoyem, La Mé et Pobé conçues à l'origine comme des unités expérimentales qui de ce fait ont été souvent remaniées, la génération la plus ancienne d'usines de palme encore en service en Afrique occidentale est celle des six "huileries du Plan" (cf pp.848-862). Ce sont des huileries conçues au lendemain de la guerre par l'I.R.H.O. et équipées en matériel par la firme néerlandaise Stork . La chaîne comporte la succession de "phases" de traitement définies plus haut. Cependant les conditions particulières d'utilisation ont imposé certains choix. L'élément essentiel de décision a été le fait que, hormis le cas particulier d'Acobo-Dabou dont le périmètre d'approvisionnement comportait une petite superficie de plantations, toutes ces usines devaient être ravitaillées par la palmeraie naturelle. La grande irrégularité dans les apports saisonniers a conduit à la mise en place de batteries d'appareils de capacité moyenne dont un seul peut fonctionner en période creuse. Ainsi l'huilerie d'Acobo-Dabou (21 tonnes de régimes à l'heure) est-elle alimentée par sept chaudières, celle d'Alokoegbé de faible capacité (4 tonnes de régimes à l'heure) en comporte deux, deux stérilisateurs et deux centrifugeuses. Mais surtout, l'hétérogénéité des fruits fournis et leur faible richesse en pulpe au Dahomey-Togo a imposé pour l'extraction le choix de centrifugeuses de préférence aux presses hydrauliques ou continues car ces dernières briseraient trop de coques. Or ces appareils n'autorisent qu'un taux d'extraction assez inférieur aux autres. Seule l'huilerie d'

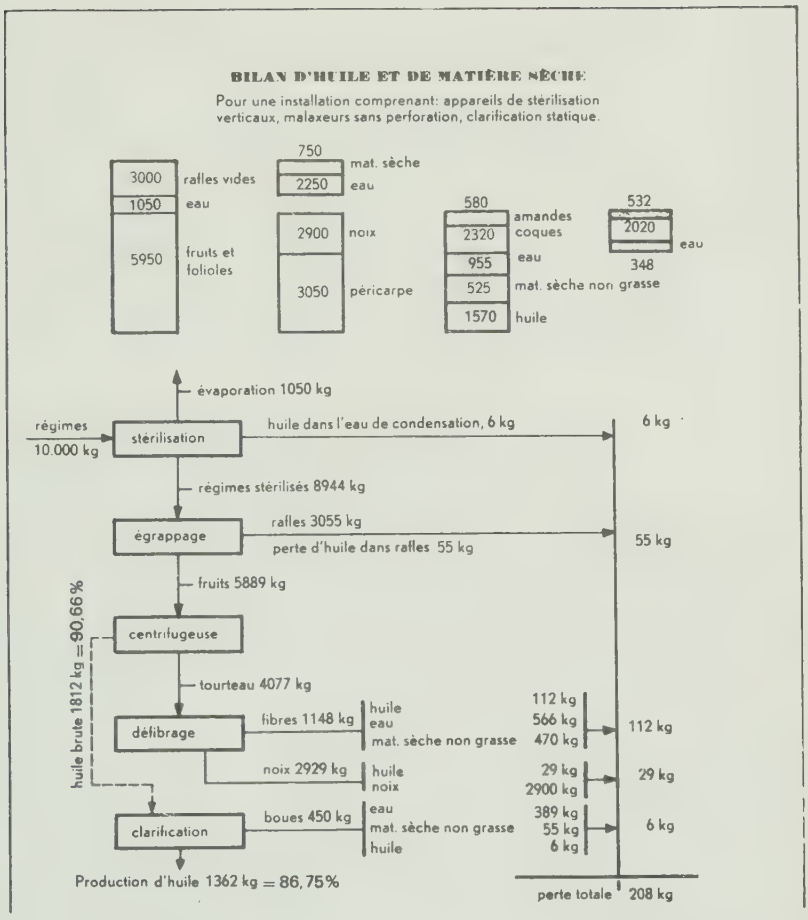

Figure 211 : Les rendements d'une huilerie de palme type "huilerie du Plan" traitant 10.000 kgs de régimes provenant de la palmeraie naturelle.

Source : Stork, Revue de l'huile de palme. Amsterdam, 3ème année, n°1, février 1962, p.3.

Acobo-Dabou qui reçoit des fruits plus riches en pulpe avait pu être équipée de presses hydrauliques.

Au total, il s'agit donc d'ensembles industriels qui sont loin de pouvoir travailler dans des conditions optimales de rendement et de productivité. Si Acobo-Dabou relativement favorisée fournit en

moyenne 15 % du poids des régimes traités, en huile, et 6 % de palmistes, les huileries du Dahomey et celle d'Alokoegbé au Togo atteignent à peine 9 % pour l'huile et environ 8 % pour les palmistes. Naturellement la productivité du personnel augmente avec la capacité de l'usine. Pour une livraison annuelle d'huile ne dépassant guère 700 tonnes, Alokoegbé emploie 77 personnes, pour une moyenne de 4.000 tonnes entre 1965 et 1969 Acobo-Dabou en utilise 175. Alors que leur production maximale n'a pas atteint 12.000 tonnes (11.882 tonnes en 1969), la S.NA.H.DA. emploie dans ses quatre usines d'huile de palme environ 485 permanents et 300 saisonniers en période de pointe (cf tableau 186). Il est vrai qu'au Dahomey le problème de l'emploi, préoccupant, n'est guère favorable à une éventuelle compression des effectifs.

c) Les "plans palmier" : une génération d'usines modernes et la première huilerie de palmistes.

Par rapport à leurs aînées de la décennie 1950, les usines ouvertes ou prévues dans le cadre des "plans palmier" en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo apportent de nombreuses nouveautés. Elles sont certes en partie liées aux progrès technologiques réalisés en une vingtaine d'années. Mais surtout l'environnement de ces huileries tout-à-fait différent de ce qu'il est pour les précédentes, a permis l'utilisation de nouvelles solutions. Il s'agit d'usines ravitaillées par des plantations produisant des régimes à fruits relativement réguliers et riches en pulpe et assurant une production saisonnière moins contrastée que celle de la palmeraie naturelle. Quels que soient les constructeurs choisis, les solutions techniques sont à peu près similaires (84).

Innovation par rapport aux usines précédentes, ces huileries sont munies en début de chaîne de stérilisateurs horizontaux permettant de traiter jusqu'à 15 tonnes de régimes à l'heure et d'éviter toute opération manuelle puisque les bennes des wagonnets introduits dans l'appareil sont chargées directement par les camions de collecte et sont à la sortie reprises par des palans permettant l'approvisionnement automatique de l'égrappoir. Tous les appareils suivants fonctionnant en continu sont reliés entre eux par des élévateurs à godets. L'autre grande

(84) Pour la Côte d'Ivoire, la firme germano-luxembourgeoise De Wecker a eu le marché des usines de Toumanguié, Eloka, Tiegba, Ehania, Soubré et Irobo. La firme française Speichim (Société pour l'équipement des industries chimiques) a obtenu la construction des huileries de Bolo et Anguededou pour PALM.IVOIRE et de celle de Cosrou de la Société des plantations et huileries de Côte d'Ivoire.

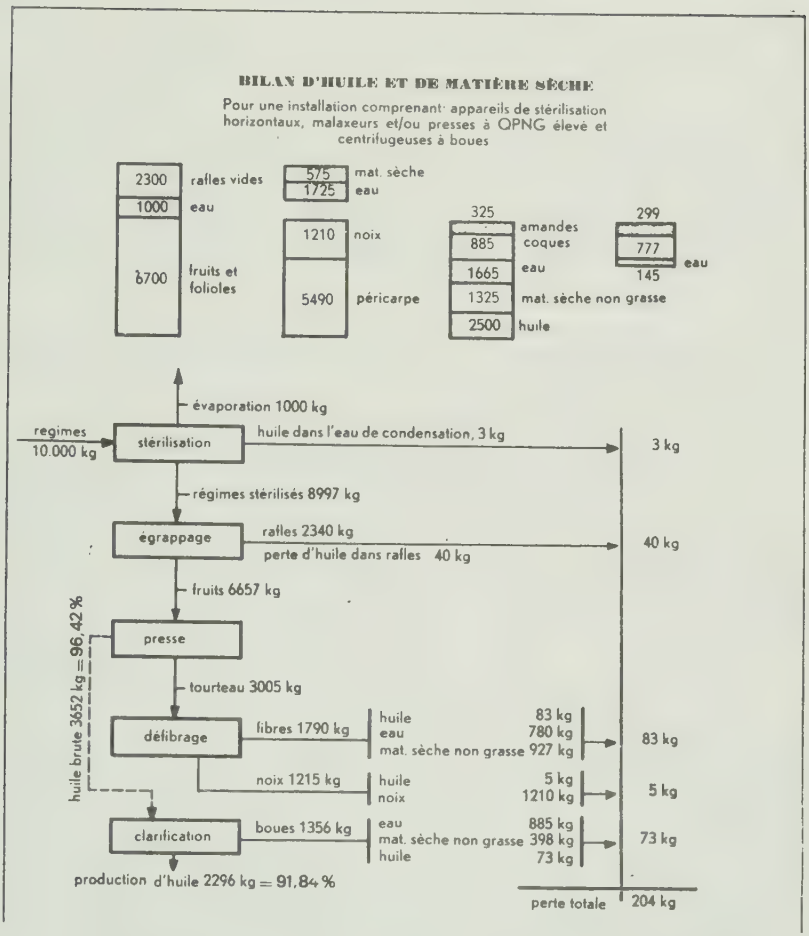

Figure 212 : Les rendements d'une huilerie de palme récente à extraction par presses continues, traitant 10.000 kgs de régimes provenant de la plantation.

Source : Stork, rev.cit. p.7.

nouveauté est l'utilisation générale des presses à vis à travail continu : les fruits riches en pulpe et les coques de calibre assez régulier en permettent l'usage, ce qui assure la récupération de 96 % environ de l'huile. En première année de fonctionnement (1968), l'usine PALM.IVOIRE d'Eloka a obtenu avec des fruits de jeunes palmiers (4 ans) un taux d'extraction d'huile de 17,9 % par rapport au poids des régimes traités

et 3,7 % de palmistes. Passé l'âge de six ans, ces palmiers permettent de dépasser 20 % pour l'huile et 5 % pour les palmistes (85).

A tous les stades de la fabrication, les progrès de la productivité sont considérables. Par exemple, l'usine d'Eloka qui a la même capacité que celle d'Acobo-Dabou ne possède que deux chaudières servies seulement par six hommes : elles sont chargées automatiquement en coques prises par vis sans fin à leur sortie du concassage. L'automatisation des tâches limite considérablement l'emploi de main d'oeuvre (86).

TABLEAU 186 - Effectifs en personnel de trois usines d'huile de palme.

	Alokoegbé TOGO (1952)	Acobo - Dabou CÔTE D'IVOIRE (1950)	Eloka (1) CÔTE D'IVOIRE(1968)
Cadres et maîtrise) administration	15	28	6
Ouvriers et manoeuvres employés régulièrement	32	146	44
	47	174	50
Production moyenne d'huile (1968-1969)	700 T.	4.000 T.	4.000 T.
Production par personne employée	15 T.	23 T.	80 T.

(1) Du fait de son intégration dans le puissant ensemble PALM.IVOIRE, Eloka n'a besoin que d'un encadrement administratif peu nombreux car beaucoup d'opérations sont assurées par le siège.

Source : Interviews accordées à l'auteur.

(85) Données fournies par la SO.DE.PALM.

(86) Il ne faut pas oublier que pour les ensembles industriels de la Côte d'Ivoire, le recrutement de main d'oeuvre pose des problèmes délicats.

Si la pulpe des noix de palme exige un traitement immédiat sur place, le palmiste conditionné prenait régulièrement le chemin des huileries européennes. Aussi est-ce une innovation que la construction terminée en février 1965 de l'huilerie de palmiste de la S.NA.H.DA. à Cotonou. C'est un ensemble important puisque sa capacité de traitement est de 41.000 tonnes de palmistes fournissant près de 20.000 tonnes d'huile et autant de tourteaux. L'usine construite par l'entreprise Coutinho de Caro,de Hambourg, utilise les dernières techniques de l'huilerie de graines : broyeurs à cylindres, réchauffeurs et presses continues Krupp. L'huile est décantée et filtrée alors que les tourteaux (5 à 6 % d'huile) sont séchés avant stockage. Ce sont les mêmes procédés que l'on retrouve à l'"Huilerie et savonnerie des lagunes" (Blohorn) à Abidjan (cf p.858) pour la production des huiles de coco et de palmiste utilisées avec de l'huile de palme et des matières premières d'importation, suif, huile de tournesol et de soja pour les fabrications d'aval: margarine, savons, huile de table. Avant la vente ou la transformation, les huiles d'origine locale sont décolorées par passage dans des batteurs où elles sont mélangées,sous vide à 150°,à de la terre. Le filtrage permet de récupérer celle-ci. Elles sont neutralisées par traitement à la soude qui, après décantation et lavage, fournit un corps gras pur et des pâtes pour la savonnerie. Enfin, les huiles concrètes sont fluidifiées par fractionnement : trois unités de refroidissement successives permettent d'extraire la partie concrète (30 % environ) utilisée pour la fabrication du savon. Celle-ci est assurée par deux chaînes Mazzoni d'une capacité de deux tonnes à l'heure, produisant savons de ménage et de toilette. La filiale "Franco-africaine de raffinage" est spécialisée dans la préparation et le conditionnement des huiles de table et la production de margarine,après hydrogénation des huiles fluides,dans une unité moderne à capacité de 1.500 tonnes par an de corps gras. L'ensemble des installations a été transféré après modernisation dans la nouvelle usine de la S.I.T.CO.G. (Société ivoirienne de transformation des corps gras) à Vridi.

C) LES COCOTERAIES : DES STRUCTURES SOCIALES ET DES NIVEAUX TECHNIQUES TRES VARIES

A la différence du palmier à huile, le cocotier est partout, en Afrique occidentale, un arbre de plantation. L'importance des peuplements, leur état et finalement leur capacité de production sont liés, en dehors des données du milieu naturel (cf 1ère partie, pp.157-159, 207-212 et 231-237), à des faits humains essentiels. Si les grands principes techniques de la plantation sont établis depuis longtemps, les progrès dans la connaissance du cocotier et de sa culture sont tels que les plantations anciennes ont un faible potentiel comparé à celui des réalisations récentes ou en cours. Les autorités ont depuis l'époque coloniale systématiquement encouragé la plantation : à l'origine les paysans partout, les familles bourgeoises des villes au Bénin, les planteurs européens en Côte d'Ivoire, s'y sont intéressés. Aujourd'hui en Côte d'Ivoire comme pour le palmier, elles ont planifié les réalisations de plantations industrielles et de plantations villageoises. C'est dire que les types de propriété sont très variés; or le plus souvent, ils influencent largement les niveaux techniques.

I - LES PLANTATIONS FAMILIALES TRADITIONNELLES

Ce sont naturellement les paysans des régions littorales qui, partout en Côte d'Ivoire et au Bénin, ont réalisé spontanément les premiers peuplements de cocotiers, considérées avant tout comme des vergers. Elles se sont multipliées sous la pression des autorités. Partout ces plantations se sont faites à partir des lieux habités, les premiers arbres ont été plantés autour des cases, si bien que chaque village pouvait être repéré par la présence des cocotiers. Puis souvent en limite même des dernières habitations, ont été réalisés de véritables boisements, totalement désordonnés et trop serrés avec, dans la plupart des cas, plus de 200 arbres à l'hectare. Mais il s'agit de peuplements bénéficiant de certains apports fertilisants : déchets divers, pacage du bétail etc... Ce sont là surtout pour les villages du littoral de la Côte d'Ivoire ou des bords des lagunes du Dahomey, les seuls vestiges d'une propriété villageoise collective de la cocoteraie.

1) Extension de la cocoteraie à partir du village et du rivage

Comme l'ont fait le café et le cacao, le cocotier a développé les tendances individualistes : le planteur qui doit assumer le travail de préparation du terrain et de mise en place des plants achetés, entend profiter seul du rapport, différé de 7 à 8 ans, que procurera son investissement. Ce sont donc partout de petites plantations qui ont été réalisées : 96 % ont moins de dix hectares dont 71 % moins de quatre au Dahomey (87), 80 % ont moins de cinq hectares dont 75 % moins de deux en Côte d'Ivoire (88). Elles sont en général faites d'une seule parcelle qui à l'origine ménageait des possibilités d'extension future. Aussi d'une propriété à sa voisine, les peuplements n'étaient-ils pas continus. Autour du premier îlot de plantation, le terrain restait en friche avant d'être mis en valeur,à la veille de la création d'une jeune cocoteraie, par les cultures vivrières et avant tout le manioc. Naturellement, ce système s'est développé à partir du village : les premiers planteurs ont occupé les terres proches de leurs habitations, ceux qui ont suivi s'en sont éloignés. Cette progression s'est faite dès l'arrière des plages sur les terres sableuses des cordons récents et n'a été bloquée que par rencontre avec le front des plantations réalisées par les habitants du village voisin. Ces terres littorales jusque là inutilisées offraient l'avantage d'une mise en valeur facile car elles sont dénudées ou au pire couvertes d'un maigre bush. Il se trouve que souvent sans le savoir, les planteurs ont par ce choix occupé les terres les plus favorables : la carence potassique est moins forte qu'à l'intérieur et le micro-climat marin joue à plein. Ainsi partout, on constate que les premiers cocotiers plantés dans chaque parcelle sont de plus en plus récents au fur et à mesure que l'on s'éloigne des villages et que pour chacune se côtoient plusieurs générations d'arbres, les plus âgés sont adossés à la mer, les plus jeunes sont plantés vers l'intérieur. Le cordon littoral récent étant ainsi saturé : pays alladian en Côte d'Ivoire, littoral du Dahomey-Togo, le système se reproduit sur les cordons anciens qui bordent les lagunes, en arrière des dépressions médianes défavorables par leurs sols hydromorphes (cf fig.213). Mais ce sont ici des extensions plus difficiles à réaliser : il faut défricher la forêt dans le

(87) I.R.H.O. Etude de la cocoteraie dahoméenne et de ses possibilités de développement. 1965, ouv.cit. p.49.

(88) Ecole de statistique, République de Côte d'Ivoire. Enquête agricole sur la culture du cocotier en Basse Côte d'Ivoire. ouv.cit. 1966, p.55.

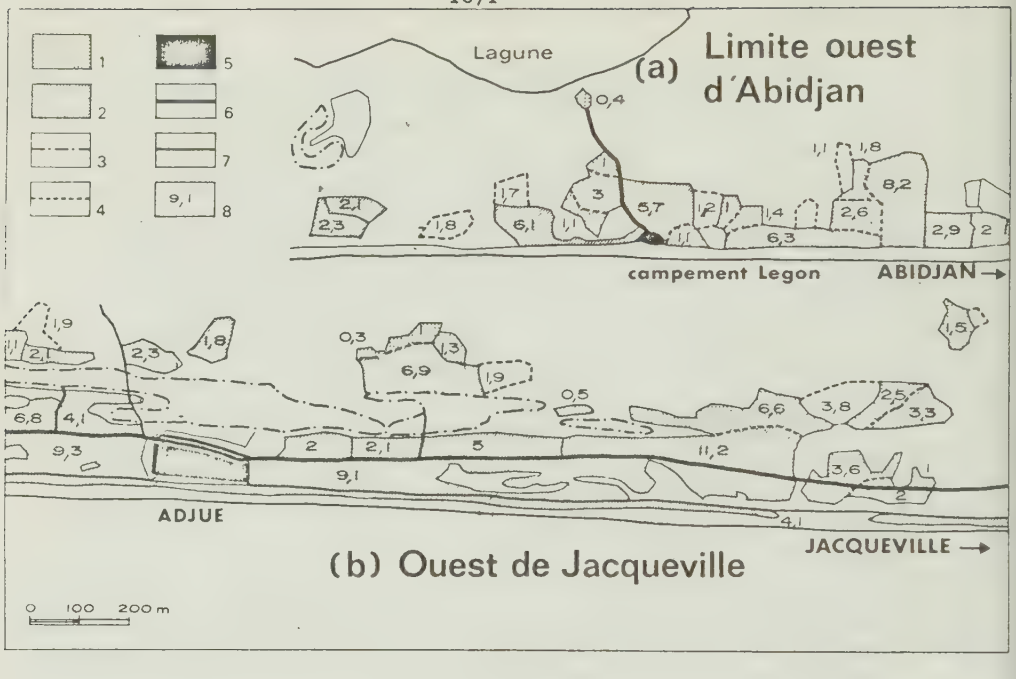

Figure 213 : La cocoteraie du littoral alladian.
(D'après Service de la statistique de la Côte d'Ivoire, ouv.cit.).

1 - Jeune cocoteraie
2 - Cocoteraie en production
3 - Dépressions à sols hydromorphes impropres au cocotier
4 - Défrichements pour extensions
5 - Villages
6 - Routes
7 - Pistes
8 - Superficie des parcelles en hectares.

cas de la Côte d'Ivoire, nettoyer la savane ou la brousse arbustive au Dahomey-Togo , et moins"payantes" car les influences maritimes sont moins prononcées et surtout les sols sont fortement carencés en azote. Au total, il s'agit d'une mise en place qui, mutatis-mutandis, évoque le système du "rang".

2) Des principes techniques simples et peu exigeants

Les techniques de plantation et de conduite de la cocoteraie familiale sont largement marquées par les traditions locales mais elles sont aussi plus ou moins inspirées des thèmes vulgarisés par les Services de l'agriculture.

La préparation du terrain et la mise en place des plants ont été pendant longtemps, pratiquement jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, des opérations trop hâtives et approximatives. Dès le début de la décennie 1920, les services agricoles recommandaient un nettoyage minutieux du terrain après une culture de manioc de deux ans pour lutter contre l'Impérata. Ils essayaient de vulgariser la petite pépinière individuelle et insistaient sur l'intérêt d'une plantation régulière à espacement des arbres de 7 à 8 mètres en tous sens (89). Or dans l'ensemble, la préparation du terrain intervenant souvent après la culture du manioc était trop sommaire : souches et troncs "oubliés" constituaient autant de gîte pour l'Oryctes, l'Imperata envahissait par tâches. Mais surtout les planteurs, par souci d'économie, se contentaient de mettre directement en terre les noix non germées provenant d'arbres souvent médiocres (90). Aucune règle stricte de mise en place n'était respectée, les arbres n'étaient pas alignés et suivant les régions étaient trop serrés ou trop lâches. Ainsi aux alentours de Vridi trouve-t-on des parcelles comportant seulement 110 arbres à l'hectare, alors que de vieilles plantations du Dahomey réalisées à écartement de trois mètres, cinq au mieux, en offraient en dépit de la mort de nombreux plants, plus de 200.

C'est seulement après la guerre que les planteurs ont partout amélioré les techniques. L'ouverture de jardins grainiers par les Services de l'agriculture permet la distribution de noix germées issues d'arbres sélectionnés (cf p.884) mises en terre à la densité moyenne de 145 arbres à l'hectare, après un séjour dans de petites pépinières ouvertes sur les plantations. Beaucoup de planteurs agrandissent leur cocoteraie sur des terrains mieux préparés qu'auparavant par la culture.

---

(89) Houard (A). Le cocotier au Dahomey, sa situation actuelle, son avenir. Congrès de la production coloniale, ouv.cit., 1922, pp.192-202, cf p.199.

(90) Presse coloniale illustrée, février 1924.

Mais certains qui, en Côte d'Ivoire surtout, défrichent dans la forêt pour en ouvrir de nouvelles, se heurtent à de grosses difficultés et plantent souvent sur un terrain encore encombré de restes d'arbres et semé de débris !

Toutes les campagnes menées pendant de longues années auprès des planteurs, pour les inciter à un bon entretien de leur cocoteraie, se sont heurtées à une grande inertie des intéressés. Ceux-ci considèrent que le seul travail est celui de la récolte (91). Le cocotier a la réputation de produire sans soins : "Il fait vivre l'homme qui ne peut plus travailler, il assure la retraite des vieux" (92). Dans ces conditions, l'arbre ne bénéficie au mieux que d'un entretien sommaire. Beaucoup de cocoteraies, surtout celles aménagées sur forêt en Côte d'Ivoire, sont encore très mal tenues : débris d'arbres abattus, végétation parasite sur certains arbres et menace du recrû forestier que l'on combat par la pratique contestable du feu qui mutile les arbres. Les manquants ne sont en général pas remplacés. Dans les cocoteraies ivoiriennes, sont souvent pratiquées des cultures intercalaires avant que les arbres n'entrent en rapport vers 7 ans. Le manioc, l'arachide, le café, le cacao, l'ananas sont les plus fréquentes. Comme pour la palmeraie, les façons apportées aux cultures profitent aux arbres mais une concurrence sévit pour l'eau et les matières minérales.

De prime abord, la cocoteraie du Bénin paraît mieux entretenue, comme peut en témoigner le sol souvent parfaitement propre. En fait, sans nier le sérieux de certains planteurs, il faut remarquer que le mérite de beaucoup est assez relatif. En effet le climat très sec, surtout au Togo et dans l'Ouest du Dahomey, prémunit contre toute menace de recrû forestier : seule l'Impérata présente un danger. Le bush ou le tapis herbeux sont entretenus par le pacage des bovins qui, du fait d'un climat moins outrancier, s'adaptent mieux que dans la cocoteraie ivoirienne où seulement quelques exploitants "évolués" sont éleveurs. Les bêtes métissées de N'dama et de la race des lagunes parcourent la cocoteraie dans la journée et passent la nuit attachées chacune à un arbre auquel elles apportent un peu de fumier. Enfin la mareté du bois

---

(91) Ecole de statistique de la Côte d'Ivoire, Ouv.cit. p.41.

(92) Arch.Nat. Dakar 1 R 166. Note sur le cocotier en Côte d'Ivoire.

fait que les débris végétaux (bourres, feuilles et pédoncules) sont utilisés pour les foyers. Le sol propre ne favorise guère la propagation des maladies et des prédateurs : Oryctes, termites. Mais ces habitudes ajoutent à la pauvreté du sol auquel aucun déchet n'est restitué ; or les bourres enterrées au pied font un excellent engrais, de même que les cendres de coques. Dans les cas les plus classiques, cette cocoteraie ne reçoit pas d'engrais.

Toutes ces insuffisances dans la mise en terre des plants et ces négligences dans l'entretien expliquent, en dehors des données climatiques souvent marginales, le faible rapport moyen de la cocoteraie familiale : les meilleurs arbres de 15 ans fournissent au mieux 10 régimes par an, soit 50 à 60 noix, ce qui assure un rendement enviable d'environ 1.200 kgs de coprah à l'hectare. Mais une production de 20 à 30 noix par arbre, pour un rendement de 500 kgs de coprah, est considérée comme satisfaisante. En principe, le cocotier fournit toute l'année mais l'essentiel de la production tient entre mars et juin, avec pointe secondaire en août. La période de novembre à février est creuse, avec des moyennes mensuelles de moins de 5 % du nombre annuel de noix collectées, lesquelles sont d'ailleurs assez pauvres en albumen. Aidé de sa famille ou d'un travailleur salarié, le propriétaire récolte sa plantation trois à quatre fois par an. En principe la noix doit être cueillie parfaitement mûre, c'est-à-dire lorsque son épiderme est de couleur brune et que l'eau intérieure rend un son creux lorsqu'on agite le fruit. Le plus grand nombre des noix tombe d'ailleurs à terre, ce qui limite la récolte aux simples tâches du ramassage et du transport. Mais parfois le propriétaire qui veut rendre son tour de récolte plus fructueux ou qui craint le vol des noix qui tomberont prochainement, les cueille sur l'arbre par grimpage ou par coupage au croissant fixé en bout d'une longue gaule (93). Les fruits récoltés sont alors stockés en tas sur la plantation ou sur la plage, près des habitations. Ils sèchent au soleil trois semaines à un mois.

3) Des procédés défectueux de préparation du coprah

Lorsque les noix ont commencé à sécher, débutent les opérations de traitement : elles sont entreprises en général par lots de 5.000 à 6.000 fruits. Dans de nombreux cas, on ne procède pas au débourrage, opération qui consiste à éliminer l'enveloppe fibreuse qui entoure

(93) Les noix destinées à la consommation fruitière doivent être en principe cueillies sur l'arbre.

la noix. En effet, une des caractéristiques de l'exploitation du cocotier en Afrique occidentale est le dédain des fibres ou coir. Cependant aujourd'hui le débourrage se vulgarise. Il est pratiqué à la machette, puis les noix sont fendues selon une technique contestable. Alors qu'en Extrême Orient, on les ouvre en deux calottes d'un coup sec donné transversalement par une barre de fer, en Afrique on les fend longitudinalement d'un coup de machette, l'amande se divise en plusieurs morceaux ce qui facilite le rancissement. Cependant l'usage d'un morceau de rail Decauville se généralise.

Alors les fragments de noix sont exposés au soleil sur le sable, l'intérieur vers le haut. Après quelques heures, l'albumen, par rétraction, se détache de la coque d'où on l'arrache, souvent sans précautions, ce qui le brise encore et occasionne des pertes. Le coprah est alors étendu au soleil sur des nattes où il sèche en 8 ou 10 jours si l'on prend soin de le mettre à l'abri la nuit dans une case. Ce procédé fournit en principe un produit de qualité, "sundried" (94) mais le plus souvent le coprah est dévalorisé par le rancissement et les souillures de sable et de débris divers. Si son séchage est relativement facile du moins en saison sèche au Togo et dans l'Ouest du Dahomey, il est beaucoup plus délicat en Côte d'Ivoire, singulièrement en saison des pluies. Le produit dont la dessication est trop longue, imparfaite et constamment remise en cause, moisit et prend de l'odeur. Quelques fours fonctionnant aux coques de noix sont utilisés entre Port-Bouet et Grand Bassam. Dans la plupart des cas, il faut achever son traitement par l'enfumage qui est pratiqué dans une case relativement étanche où pendant deux ou trois jours se consument des coques. Mais il s'agit alors d'un produit de qualité inférieure, "kilndried".

Le coprah est vendu au commerce mais au Togo-Dahomey, une partie de la production est utilisée sur place pour la préparation par les femmes d'une huile artisanale assez appréciée, obtenue par un pilonnage et un malaxage en présence d'eau chaude.

II - LA GRANDE PROPRIETE CITADINE

Si par les revenus qu'elle garantit, la cocoteraie assure une véritable "retraite" à des propriétaires âgés, elle fournit aussi une "rente" à des citadins qui, au Dahomey-Togo, ont financé la création

(94) Un bon coprah sec ne contient pas plus de 6 % d'humidité.

de vastes plantations. Les familles bourgeoises, le plus souvent créoles, de Lomé, Anécho, Grand Popo, Ouidah ou Porto-Novo, dont certaines au Dahomey avaient déjà constitué un patrimoine au XIXème siècle, épargnent une partie des revenus tirés du commerce ou de l'emploi administratif et réinvestissent dans le domaine foncier (95). Elles ont ainsi constitué de grandes propriétés tant rurales que citadines. Après la première guerre mondiale, avec l'appui des autorités (cf pp.451 et 453), elles plantent une partie de leurs terres des régions littorales en cocotiers. La plupart des plantations ont entre 10 et 25 hectares (96). Elles sont organisées selon des principes à peu près communs. Au centre de la propriété est édifiée la résidence du maître : construction en dur à étage, réalisée souvent par étapes et parfois abandonnée avant l'achèvement, entourée par un mur de parpaings en ciment. L'ensemble est surveillé par une sorte de gardien-fermier souvent descendant d'anciens esclaves attachés à la famille du maître. Il vit des gratifications données par le propriétaire et de cultures vivrières qu'il entretient en intercalaire sous les arbres, à proximité de l'habitation. En l'absence de son employeur, c'est lui qui fait assurer les tournées de récolte par des salariés et qui, éventuellement, leur fait effectuer des travaux d'entretien. D'une plantation à l'autre, la conception de la conduite de l'exploitation est très différente. Certains propriétaires, faute de temps ou de moyens financiers, négligent leur cocoteraie et se préoccupent seulement d'en retirer les faibles revenus. Mais dans la plupart des cas, ce système de faire valoir indirect, signifie une conception relativement "éclairée" des devoirs du planteur. Il s'agit d'un citadin, plus instruit que le propriétaire rural et beaucoup plus réceptif que ce dernier aux slogans des services agricoles. De plus, les revenus procurés par l'emploi salarié ou le commerce lui permettent de consentir des dépenses pour l'entretien et l'amélioration des cocoteraies. L'utilisation des gadoues dans la région de Ouidah, l'usage d'engrais et d'insecticide sont presqu'exclusivement le fait des propriétaires citadins. De même, ce sont eux qui possèdent les troupeaux les plus importants. L'ampleur de la récolte permet aussi des investissements pour la préparation du coprah. Beaucoup de ces "grandes" plantations possèdent des aires de séchages cimentées et quelques unes un four.

---

(95) Tardits (C). Porto-Novo, les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident. Mouton, Paris-La Haye, 1958, 128 p. cf p.36.

(96) Bernard (M). Le cocotier dans le golfe du Bénin art.cit. pp.31-36. Après la dernière guerre, 18 planteurs seulement ont plus de 2.000 arbres, soit entre 17 et 120 hectares.

III - LA PLANTATION PLANIFIEE : ENSEMBLES INDUSTRIELS ET VILLAGEOIS EN CÔTE D'IVOIRE

Les plans de développement établis depuis l'Indépendance ont prévu en Côte d'Ivoire une expansion spectaculaire de la cocoteraie, alors qu'au Dahomey il s'agit surtout de la fertiliser et au Togo de la défendre contre les terribles ravages de la maladie de Kaincopé.

Comme pour le palmier à huile, la Côte d'Ivoire a lancé sous l'égide de la SO.DE.PALM. un "plan cocotier" qui s'inspire largement du système pratiqué dans la palmeraie : ensembles industriels et plantations villageoises,et des techniques utilisées pour cette dernière.

Pour le cocotier, la station I.R.H.O. de Port Bouet (cf p.885) remplit les mêmes rôles que ses homologues de La Mé ou de Pobé pour le palmier à huile : sélection du matériel végétal et fourniture de semences, étude de la nutrition minérale et mise au point de méthodes de culture et de défense des arbres. C'est la livraison à la SO.DE.PALM. de noix de semences fournies par le bloc semencier, 810.000 en 1969, qui est la fonction prioritaire. Jusqu'ici, elles sont essentiellement de la variété locale "grand d'Afrique". Mais la production a commencé en 1969 d'hybrides "nain-grand" plus précoces et plus productifs (cf tableau 8 p.159) (97) ; Port Bouet forme aussi chaque année les techniciens de la SO.DE.PALM.,en particulier les chefs de groupe.

Les consignes techniques imposées par la SO.DE.PALM pour la préparation du terrain, la conduite des germoirs et des pépinières, la création et l'entretien de la plantation reprennent la plupart des thèmes vulgarisés dans la palmeraie. Les variantes tiennent à la nature de l'espèce et aux caractéristiques du milieu littoral. Si les techniques du germoir et de la pépinière ne présentent guère d'originalité foncière, il faut retenir la nécessité de l'opération préliminaire d'entaillage des noix. Après séchage de trois semaines ou un mois suivant la récolte, la bourre est coupée à la machette du côté du pédoncule. En pépinière, la noix étant couchée, l'entaille est placée vers le haut. Selon les variétés, les plants sont prêts pour la mise en terre entre huit et douze mois après la mise en germoir (98). L'usage des sacs de plastique se

---

(97) Frémond (Y) et Nucé de Lamothe (M.de). Le bloc d'amélioration du cocotier de Port Bouet. Oléagineux, fév.1971, pp.71-82.

(98) Villemain (G). Les pépinières de cocotiers. Conseils de l'I.R.H.O. n°5, Oléagineux, février 1962, 6 p.

vulgarise aussi pour le cocotier.

La préparation du terrain fait appel aux méthodes classiques mais la lutte contre l'Imperata prend une importance particulière, alors que le dessouchage sur sol sableux est relativement aisé. Les mêmes plantes de couverture que celles de la palmeraie sont utilisées. Cependant en région à faible pluviosité (Sassandra, Togo et Dahomey de l'Ouest), le sol nu s'impose. Les cocotiers sont plantés comme les palmiers au début de la saison des pluies et à densité moyenne de 143 arbres à l'hectare. Mais pour eux, l'apport de matière organique (bourre) qui retient l'humidité et de fumier dans chaque trou avant la plantation est essentiel. On utilise aussi en fumure de fond de l'engrais minéral, 150 grammes de phosphate tricalcique et 150 grammes de chlorure de potassium. En général sous ces climats pas trop humides, le plant est mis en terre au-dessous du niveau du sol, en "cuvette" et est recouvert par trois à quatre centimètres de terre (99).

L'entretien de la cocoteraie comporte des obligations classiques : en saison sèche, il faut veiller à l'entretien de la couverture quand elle existe ou au nettoyage du sol et au paillage des plants par des bourres. La fumure minérale est apportée en fin de saison des pluies, alors que la protection contre les animaux et la lutte contre les ravageurs sont constantes (100). De ce point de vue, la plupart des ennemis du palmier : Oryctes, Rhynchophores, chenilles et termites sont aussi ceux du cocotier. Cependant ce dernier est en plus menacé par d'autres insectes comme Aceria guerreronnis, minuscule animal vermiforme qui s'attaque aux noix dont le mésocarpe se fend : leur développement est entravé et le fruit tombe prématurément. Jusqu'ici aucun traitement d'une efficacité totale n'a été mis au point.

On attend du matériel végétal sélectionné et des techniques d'entretien des rendements élevés de 2,2 tonnes de coprah en palmeraie villageoise et de 2,7 en bloc industriel. Les premières productions étant prévues seulement pour 1973, les techniques de récolte ne sont pas encore vulgarisées et le modèle définitif de fours à installer n'est pas arrêté:

---

(99) Villemain (G). La mise en place des jeunes cocotiers. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°15, Oléagineux, février 1963, 6 p.

(100) Villemain (G). Entretien des cocoteraies. Pratique agricole, Conseils de l'I.R.H.O. n°25, Oléagineux, janvier 1964, 5 p. Voir aussi du même : Règles à suivre pour la fumure manuelle des cocoteraies de l'Ouest africain. Conseils de l'I.R.H.O. n°43, Oléagineux, août-septembre 1965, 5 p.

140 sont prévus. Des études sur ces questions ont été confiées à la S.E.D.E.S. et à l'I.R.H.O. D'ores et déjà, il semble que selon les méthodes recommandées, la culture du cocotier soit la plus "payante" car le travail imposé est assez léger : environ 6 jours par an pour l'entretien d'un hectare et 23 à 24 pour la récolte et la préparation d'une tonne de coprah (environ 50 jours à l'hectare). Un travailleur pourrait donc conduire 5 hectares.

L'organisation des cocoteraies est calquée sur celle des palmeraies. Les blocs industriels sont de taille variable car les espaces disponibles étaient rares. Si ceux d'Assinie, de Grand Lahou et du littoral alladian dépassent 1.000 hectares, celui de Port Bouet atteint seulement 550 hectares alors que Toumodi n'en comporte que 300 et Fresco 250. Chaque bloc réalisé est dirigé par un chef disposant d'assistants chargés de l'administration et de la plantation. Des surveillants contrôlent l'état des jeunes arbres et font effectuer en temps utile par des manoeuvres temporaires les travaux d'entretien. Un infirmier est à la disposition du personnel sur chaque bloc. Les infrastructures économiques et sociales, routes et pistes, centres administratifs et villages avec écoles et dispensaires ne devaient être réalisés qu'après 1971.

Les plantations villageoises qui ont débuté en 1967 sont regroupées en 4 secteurs : Assinie, Alladian, Grand Lahou et Port Bouet, dirigés chacun par un chef : ce dernier est secondé par des chefs de groupe, un pour 30 planteurs et 150 ha environ , la superficie moyenne de la plantation étant de 5,2 hectares. La division des prestations entre SO.DE.PALM. et planteurs est identique à celle de la palmeraie.

En dehors de son action directe sur ses périmètres ou de sa tutelle sur les plantations villageoises, la SO.DE.PALM. procure une assistance technique à la cocoteraie familiale, elle relaie depuis 1968 les Services de l'agriculture dans cette tâche. Un nombre important de plants (250.000 en moyenne) sont fournis par la station de Port-Bouet et les pépinières ouvertes dans les principales régions productrices. Ces cessions permettent depuis 1968 une extension annuelle d'au moins 1.000 hectares de la cocoteraie traditionnelle. Cette assistance porte aussi sur les fournitures d'engrais et se traduit par de nombreuses actions d'animation et de vulgarisation.

Au Dahomey et au Togo, aucun plan d'ensemble de création de cocoteraies, à l'image de celui de Côte d'Ivoire, n'est envisagé. La station de Semé Podji fournit les semences pour l'extension ou le renouvellement des cocoteraies existantes et des thèmes de culture améliorée, en particulier par l'emploi de l'engrais. Le grand problème reste celui de la lutte contre la maladie de Kaïncopé, sans doute d'origine virale mais à laquelle on ne trouve aucune parade irréfutable : la plantation de cocotiers nains considérés un temps comme résistants est menée avec prudence car, en fait, on n'a pu en acquérir la preuve.

D) LES TECHNIQUES DE PRODUCTION DES OLEAGINEUX ANNUELS ET L'HUILERIE DE GRAINE

Alors que dans la palmeraie et dans la cocoteraie les formules "européennes" tendent à relayer parfois sans transition les techniques ancestrales, les oléagineux saisonniers des pays de Soudan restent en tout état de cause des cultures paysannes. C'est dire combien les techniques agricoles héritées du passé sont encore vivaces. Cependant les actions menées au long de la période coloniale et intensifiées depuis l'Indépendance, avant tout au profit de l'arachide, pour accroître les rendements et améliorer la productivité, ont vulgarisé des techniques nouvelles dont la "culture attelée" est le fondement.

L'artisanat local n'avait guère pu résoudre le problème de l'extraction de l'huile (cf p.242) ; celui-ci l'est aujourd'hui par la présence sur les lieux de production d'équipements modernes et puissants, décortiqueries et huileries, qui valorisent la matière première.

I - LES OLEAGINEUX MINEURS : DES TECHNIQUES ELEMENTAIRES

Le cas du coton dont les progrès sont liés à l'intérêt majeur accordé à la fibre étant à part, les oléagineux saisonniers cultivés dans le domaine soudano-sahélien sont peu nombreux. En dehors de l'arachide, seules les cucurbitacées, le sésame et le ricin, sont l'objet de techniques culturales en prélude à la récolte. Mais pour des raisons diverses dont la faible importance commerciale est la plus déterminante, ces méthodes sont restées élémentaires.

1) Les cucurbitacées : des façons simplistes

Les cucurbitacées sont cultivées à peu près partout en Afrique occidentale (cf pp.22 et 171). Le béref (Citrullus vulgaris) est une culture commune des "grafr" de Mauritanie et des terroirs de dieri de la rive nord de la vallée du Sénégal. C'est une sorte d'homologue de l'arachide pour les régions à très faible pluviosité : 200 mm environ. Sans travail préparatoire du sol, on sème en début de saison des pluies, juillet en général, en disposant des graines dans de petits trous assez profonds, quarante à soixante centimètres, soit dans les jachères ou sur les dunes fixées, soit en culture dérobée dans les champs de mil sous pluie où les seules façons apportées sont un ou deux désherbages grossiers quelques jours après la mise en terre. Un mois à un mois et demi après celle-ci, la récolte peut commencer. Les pastèques fendues sont mises en tas et abandonnées au soleil. Après quelques jours, la pulpe décomposée puis rétractée et desséchée ne retient plus les graines qui sont récupérées et séchées. Elles sont utilisées dans les sauces après torréfaction : "Dans la région du lac de Cayor, les nègres ramassent les graines (des "pompons") et les mangent après les avoir fait rôtir dans un pot semé de petits trous" (101). Mais une partie de la récolte est traitée pour la production de l'huile. Les graines torréfiées puis pilées donnent une poudre qui, par addition d'eau, prend la consistance d'une pâte. Ou bien celle-ci est pressée dans un chiffon, ou bien après ébullition en présence d'eau dans un canari, l'huile qui surnage est écumée.

Dans les régions humides du Soudan : Sud de la Haute Volta, Dahomey méridional et pays baoulé entre autres, des variétés de cucurbitacées sont cultivées pour leurs graines oléagineuses. On les retrouve dans l'inventaire des plantes présentes dans les jardins de cases mais aussi en culture de plein champ, surtout dans la région de Bouaké où dans le lopin d'ignames, en deuxième année, le "ouré ouré" est semé à plat par poquets en association avec le maïs et l'arachide (102). Du fait de son cycle végétatif rapide, la pastèque libère rapidement le terrain et ne gêne pas les autres cultures. Ici, la fabrication d'huile

(101) Labat (R.P.). Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. ouv.cit. T.III, cf pp.62-63.

(102) République de Côte d'Ivoire, Ministère du plan : Etude régionale de Bouaké, 1962-1964, T.III : L'économie, 319 p., cf pp.61-78 et 85.

est très rare : l'emploi des graines torréfiées et pilées dans les sauces est général.

2) Le sésame : culture de défriche ou culture dérobée

Le sésame est une vieille culture dans toute l'Afrique occidentale. Mais partout, même en Guinée où il fournissait la traite ou en Haute Volta où il devient depuis quelques années un produit de commercialisation, c'est une ressource mineure. Le paysan ne lui accorde donc qu'un minimum d'attention. Mais c'est une plante qui cumule les avantages : elle est peu exigeante en façons et son calendrier est décalé par rapport à ceux des cultures principales. Dans de nombreuses régions de la Haute Volta, sa rusticité lui confère un rôle de"tête" de rotation. Au mois d'août, sur le terrain défriché sommairement du champ de brousse qui sera cultivé en mil lors de la campagne agricole de l'année suivante, on laboure très superficiellement à la daba le sol couvert de débris et l'on jette à la volée des graines de sésame (103). Sans façon d'entretien on attend la récolte faite au mois de décembre. On arrache les tiges ou on les coupe au ras du sol au couteau alors que les fruits ne sont pas encore à maturité, pour éviter que les capsules ne s'ouvrent, libérant les graines. De telles techniques se fournissent que des rendements dérisoires : 100 à 150 kgs à l'hectare.

Le sésame demande une mise en terre tardive car la floraison qui se produit environ un mois et demi plus tard est contrariée par de fortes pluies qui déterminent une coulure considérable. Cette exigence est en fait un avantage : au mois d'août, les grosses façons accordées aux céréales, à l'igname et au coton, connaissent quelque répit. Dans les sillons entre les billons, on procède au semis de graines à la volée. Huit à dix jours après, elles germent : le paysan consciencieux procède à un désherbage. Puis les tiges poussent dru étouffant les mauvaises herbes. Tout sarclage est alors superflu, d'autant plus que la saison étant déjà avancée (les pluies se raréfient en septembre-octobre), la végétation parasite est moins vigoureuse. Le décalage du calendrier de la plante permet aussi de ne la récolter qu'après

(103) Savonnet (G). Un système de culture perfectionné pratiqué par les Bwaba, Bobo-Oulé de la région de Houndé (Hte Volta). Bull.I.F.A.N. série B, n°2-4, 1959, pp.425-458, cf p.44. Voir aussi Manessy (G). Tâches quotidiennes et travaux saisonniers en pays bwa Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Section langues et littérature, n°5, 1960, pp.191-221.

les autres en décembre, c'est-à-dire en période déjà relativement creuse. Cette culture dérobée fournit des rendements plus honorables que ceux précédemment évoqués : 300 à 400 kgs à l'hectare constituent de bons résultats.

Les recherches menées sur le sésame par les stations I.R.H.O. de Niangoloko et I.R.A.T. de Saria ont permis l'introduction de variétés à fructification mieux groupée que celles des sésames locaux et ont montré l'intérêt de la fumure. Mais ces "innovations" sont encore peu vulgarisées. Cependant des campagnes sont menées en Haute Volta pour que la date des semis soit avancée à fin juillet et que des façons plus soignées soient apportées à la plante.

Lors de la récolte, la saison sèche est définitivement installée : le séchage ne pose guère de gros problèmes. Les tiges coupées sont liées en bottes qui sont étalées sur des toits de cases ou suspendues à des piquets. Dans certaines régions, on dispose les capsules vers le bas ; comme elles s'ouvrent par leur sommet, elles laissent tomber les graines. On procède ensuite à un battage de complément. Ailleurs on place les têtes des capsules vers le haut, puis à complète dessication on frappe les gerbes sur un morceau de bois disposé au-dessus de nattes où tombent les graines. Un vannage permet d'éliminer les débris et termine les façons.

C'est assez rarement que les femmes fabriquent de l'huile selon des techniques très fastidieuses : les graines sont écrasées avec une pierre, puis la pâte obtenue est malaxée à la main avant pression dans un linge ou ébullition pour extraire la matière grasse. L'autoconsommation porte essentiellement sur les graines grillées qui entrent dans de nombreuses préparations culinaires.

3) Le ricin : cueillette et culture épisodiques

Le ricin est une plante à contradictions en Afrique occidentale : il est présent partout, il est cultivé rarement ; par son état subspontané, il peut passer pour une plante rustique mais pour qui le met en terre, il représente une culture exigeante. Enfin si son polymorphisme lui permet de s'adapter à des conditions naturelles très différentes, il complique le choix d'une variété par le sélectionneur. Les aléas du commerce de ses graines marquent encore la situation de la

plante : cultivée lors de périodes de cours favorables, elle est totalement délaissée dès que les prix sont peu rémunérateurs : c'est cette dernière situation que connaît depuis 1963 le ricin du Dahomey.

Dans la plupart des régions d'Afrique occidentale, le ricin est une plante subspontanée abondante aux environs immédiats des cases : elle colonise les dépôts de détritus, constitue des haies et se retrouve par quelques pieds dans l'inventaire des plantes des jardins. Il s'agit en général de variétés arborescentes pérennes (communis minor). Les plants trouvent dans ces sites satisfaction partielle à leurs gros besoins en matières minérales mais ils ne bénéficient guère des sollicitudes de l'homme. Lorsque les cours sont favorables, on procède à la récolte et au mieux on désherbe les pieds du champ de case et on les rajeunit par écimage à environ un mètre de haut. L'arbuste fournira ainsi pendant cinq à six ans mais entretemps, les graines tombées à terre ont levé aux premières pluies et assurent le renouvellement des pieds âgés avec une telle vigueur que le cultivateur doit souvent lutter contre l'envahissement.

C'est pratiquement dans le seul Moyen-Dahomey que la culture du ricin est menée, épisodiquement d'ailleurs. La variété locale (Ricinus zanzibarensis) est un arbuste vivace à ramifications peu nombreuses mais basses, aux grosses graines plates et à système radiculaire très développé. Elle est cultivée le plus souvent en intercalaire avec l'arachide ou l'igname. Dès le début de la saison des pluies (vers mai-juin) sur le sol défriché, on sème deux ou trois graines, trempées dans l'eau pendant 48 heures, dans des poquets distants d'environ un mètre cinquante sur les lignes séparées entre elles par deux mètres environ. Après la levée, soit dix jours environ, il faut nettoyer le sol, puis lorsque les plants ont atteint 10 à 15 centimètres, un démariage s'impose.

Plusieurs sarclages profitent au ricin et aux plantes associées. Quatre mois après la mise en terre, soit vers octobre-novembre, on procède à la récolte. Il s'agit d'une façon assez fastidieuse car la maturité des capsules est échelonnée : celles du bas y parviennent en priorité. Il faut donc procéder à plusieurs tours de ramassage à la main. Les capsules devenues dures et cassantes sont placées en tas et étalées au soleil : elles éclatent libérant les graines. Mais il faut procéder à un ou plusieurs battages au bâton et parfois décortiquer à

la main un restant de coques non brisées. Tous les essais d'utilisation de machines ont été des échecs car la dureté de la coque et la forme plate de la graine sont des obstacles à de bons rendements. La récolte faite, il faut casser le bout de la branche principale et couper le bourgeon pour faciliter la reprise lors de la prochaine saison des pluies. Au total, il s'agit d'une culture assez absorbante - plus de 250 jours de travail à l'hectare - pour de faibles rendements de 300 à 400 kgs de graines (104).

Depuis 1955, l'I.R.H.O. a ouvert à Savé à 265 kms de Cotonou, sur une concession de 110 hectares un point d'essais pour le ricin. Priorité ayant été donnée à la sélection de variétés améliorées, de nombreuses expériences ont été menées. Après des échecs sur des types étrangers, une lignée locale améliorée, la Ouidah précoce (elle doit être semée en mai) a été retenue pour ses rendements supérieurs (700 à 800 kgs) et le décapsulage mécanique satisfaisant des graines. Elle a été rapidement diffusée au point qu'elle supplantait la variété locale dès le début des années 1960 (105). Les études sur les techniques de culture ont montré la supériorité de la culture pure du ricin, débarrassé de la concurrence des autres plantes et favorisé par des façons plus faciles à effectuer. La R.63 originaire du Tonkin, plante annuelle résistante à l'humidité lors de la fructification qui peut fournir plus de 1.000 kgs à l'hectare et permet un décapsulage mécanique intégral, a été choisie. Mais la vulgarisation de ce matériel végétal ou d'hybrides Ouidah 6 - R.63 ainsi que celle de modes de culture à forte densité des plants avec apport de fumures et engrais phosphatés et potassiques n'ont pu être entreprises car depuis 1964, les conditions économiques défavorables ont conduit pratiquement à l'abandon du ricin et à la mise en sommeil du point d'essais.

II - LES TRAVAUX DE L'ARACHIDE : PAYSANS ET PRODUCTEURS

Si le rôle de l'arachide comme produit de traite à partir du milieu du XIXème siècle a suscité de nombreux écrits, bien peu d'auteurs contemporains se sont attachés aux questions des techniques de culture, d'autant plus que beaucoup étaient portés à croire qu'"elle pousse sans

---

(104) Oléagineux, août-septembre 1961 : Le ricin au Dahomey, p.539.

(105) Jarry (A). Le point d'essais de Savé. Oléagineux, n° spécial cité d'avril 1962, pp.343-347.

soins" (cf p.380) (106). Il faut attendre le début du XXème siècle et la création du Service de l'agriculture de l'A.O.F. pour constater que les descriptions des façons apportées à la légumineuse et des moyens utilisés rappellent point par point les scènes de la vie des champs en Afrique brossées par certains des principaux auteurs du XVIIIème siècle (107). Le spectacle des travaux et des jours dans les campagnes arachidières actuelles confirme la survivance de certains gestes immuables.

En dépit des déboires enregistrés avant 1960 dans les "actions d'intensification des cultures", l'attelage et le petit équipement mécanique avaient fait des progrès dans les campagnes sénégalaises (cf pp.818-820). Depuis l'Indépendance, surtout au Sénégal, une véritable "révolution agricole" a largement vulgarisé ces nouveaux moyens.

1) Les techniques de culture : l'outil et le matériel attelé

La culture de l'arachide implique des façons simples réalisées à l'aide d'un nombre réduit d'outils localement adaptés. Des engins mécaniques pratiques sont aujourd'hui conçus pour ces diverses tâches.

a) La préparation des champs est encore essentiellement manuelle

C'est sur des champs sommairement préparés, après défrichement et nettoyage des débris laissés par la culture de l'année précédente, que va être semée la légumineuse. C'est la tâche qui absorbe les hommes en fin de saison sèche, un ou deux mois avant les premières pluies (cf p.54). Lorsque l'arachide sera cultivée en tête de succession de culture, ce qui est le cas le plus général, le choix de la parcelle à défricher se fait en fonction de l'apparition sur le sol de

(106) Lacoste (ou Costa d'Arnoba). Voyage au pays de Bambouk, ouv.cit, p.40. Il rapporte cette remarque de Compagnon (1716) : "Il suffit d'ensemencer le terrain une fois pour recueillir trois récoltes pendant trois années consécutives sans être obligé d'y faire le moindre travail". Sans vérifications de nombreux auteurs du XIXème siècle reprennent ces arguments. Cf p.438 et suiv. de notre texte.

(107) En particulier les Pères Labat et Loyer (ouv.cit.) ou Pruneau de Pommergorge : Description de la Négritie (ouv.cit. pp.31-33) : "Manières dont les nègres yolof sujets du roi Brack cultivent la terre".

de "plantes indicatrices d'un bon niveau de fertilité" (108). Il suffit au coeur des régions arachidières du Sénégal du Nord ou du Niger, sur les terres déboisées trop sollicitées par la culture, d'un nettoyage. Les buissons ayant colonisé la jachère sont coupés, arrachés au rhock, bâton fourchu pourvu d'une lame de fer et les débris végétaux sont rassemblés et brûlés après quelques jours de séchage. Par contre il s'agit d'un travail très pénible dans les régions méridionales du domaine arachidier où, de la Casamance à la Haute Volta méridionale, l'hivernage est long et très humide. Il faut couper les arbustes, écimer les arbres gênants et non protégés à la hache ou au coupe-coupe et rassembler les débris. L'appel à l'entraide est souvent nécessaire pour cette tâche qui exige au minimum 20 à 25 jours de travail. On comprend dès lors que le champ chèrement acquis soit cultivé jusqu'à épuisement.

Ces nuances entre régions nord et sud du domaine arachidier se retrouvent au niveau de la préparation du champ pour le semis. Les campagnes du vieux bassin arachidier du Sénégal et du Niger, au sol sableux, sont celles où l'outil essentiel est l'iler (109). Sa lame plate, reliée par une douille au long manche manipulé en position verticale par le paysan, permet une façon rapide et peu pénible du champ. Elle consiste en un grattage superficiel de la mince couche de sol biologique, lequel évite de ramener à la surface les sables grossiers. Les semis se font ainsi sur terrain plat. Au contraire les régions humides du Sud, récemment conquises par l'arachide, sont celles où la houe, la "daba", est l'instrument aratoire de base. Elle seule permet de travailler les terres profondes et lourdes de Casamance ou d'utiliser les médiocres terrains gravillonnaires du Sud du Mali ou de Haute Volta, en rassemblant les maigres traînées de terre. C'est alors un véritable labour conduisant à la préparation du champ en billons qui permettent, entre autres avantages, la défense des plants contre l'excès d'eau et l'enfouissement des débris végétaux. Les Mandingues utilisent pour cette façon, pénible du fait de la position courbée, une houe spéciale, le "donkonton" dont la longue lame plate, reliée à angle aigu au manche, permet un travail très efficace.

---

(108) Portères (R). Plantes indicatrices du niveau de fertilité du complexe cultural édapho-climatique en Afrique tropicale. L'agron. trop., 1948, pp. 246-257. Au Cayor, Cassia occidentalis signalerait les terres valables pour l'arachide, en zone soudanienne, ce serait Cassia tora.

(109) Raulin (H). La dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord. Paris, C.N.R.S., 1967, 202 p.

"Les machines attelées" interviennent encore très peu dans ce travail de préparation du champ. Dans les régions où l'Hiler est employé, le matériel le plus répandu, la houe "occidentale",est mal adapté à un tel usage. Le châssis, trop léger, ne peut porter une lame. La houe "sine", plus robuste, utilisée surtout dans le Sud du bassin arachidier, permet avec montage de lames scarifieuses un grattage croisé du champ qui accroîtrait le rendement. Mais cette opération assez longue, quarante à cinquante heures à l'hectare, venant en sus des façons traditionnelles est peu comprise et rapement pratiquée. Ce sont finalement les régions où le champ est aménagé en billons qui tireraient le plus de profit d'une telle opération. La charrue araire, la plus répandue dans les campagnes arachidières de Casamance et du Mali, permet de préparer un hectare en quarante heures environ de travail. Cependant dans ces régions, c'est l'unité polyvalente : rotoculteur ou polyculteur, qui est la plus avantageuse puisque le montage d'outils différents sur le même chassis permet outre le labour et le billonnage, les autres façons agricoles. Mais il s'agit d'un matériel coûteux exigeant des attelages bovins bien dressés : ce sont aussi des engins difficiles à manipuler qui ne sauraient évoluer valablement dans des champs "hirsutes".

b) Les semailles : le semoir fait disparaître les façons traditionnelles

Alors que les champs sont prêts dans l'attente du début de la saison des pluies, femmes et enfants s'occupent des semences. Il n'y a pas si longtemps, elles étaient fournies pour partie par les réserves familiales, pour le reste par les traitants. Aujourd'hui en prolongement de l'action menée avant 1960 par les S.P., elles proviennent pour part essentielle des organismes officiels qui s'efforcent de diffuser les variétés sélectionnées par Bambey et éprouvées du Sénégal au Niger par les stations expérimentales qui lui sont liées. C'est un long travail que celui consistant à écosser les gousses, à rejeter les graines détérioriées et à ventiler celles qui ont été préparées pour obtenir les 70 à 90 kgs de semences utilisées par hectare. Dans presque toutes les campagnes s'ajoute aujourd'hui le traitement à la poudre fongicide : les graines sont brassées dans une bassine en présence du produit (110).

---

(110) Il s'agit de D.D.T. ou le plus souvent d'un mélange de thirame ou de captane et de dieldrine. Un sachet de 200 gr. convient pour 100 kgs de graines.

La première pluie utile (cf p.59) donne le signal de la mise en terre. Alors dans le système traditionnel, toute la famille y participe. Avec l'iler ou la daba, parfois avec le manche d'un outil ou un simple bâton, les hommes creusent à distance variable de vingt cinq à quarante centimètres des poquets de 4 à 6 de profondeur, disposés en quinconce sur les terrains semés à plat, en ligne sur les sommets des billons pour les autres. Femmes et enfants qui suivent, déposent une ou deux graines dans chaque, puis du plat du pied ramènent la terre et la tassent avec le talon. Selon les régions et la date du semis, la densité des pieds d'arachide est variable. En général elle est d'autant plus forte que le total moyen des pluies est moins élevé et la mise en terre plus tardive. Mais en moyenne, elle ne dépasse guère 55.000 à 60.000 pieds à l'hectare.

Le plus souvent en Afrique occidentale, toujours au Sénégal au lendemain même de ces semis, une façon rapide et superficielle, le "radou" des Wolof permet de nettoyer le sol des mauvaises herbes, de l'émietter afin de faire profiter la graine du maximum d'humidité et de dissimuler son emplacement à la voracité des prédateurs : oiseaux et chacals surtout. Quatre ou six jours après la mise en terre, la plantule apparaît. Alors la date de la deuxième pluie scelle le sort des jeunes plants. Si elle est trop tardive, ils sont perdus et de nouvelles semailles sont **obligatoires** (cf pp.59-60). Au total ces travaux agricoles sont très absorbants : plus de cent heures seraient nécessaires au semis et au radou d'un hectare (111). Or il faut au même moment s'occuper du mil ou d'autres plantes. Dans les régions sèches du Nord où le calendrier est court, on réserve les jours qui suivent la première pluie pour l'arachide, en prenant le risque de semer la céréale hâtive avant les ondées. Pour peu que celles-ci tardant trop, ces premiers semis soient perdus, il y a danger de concurrence de toutes les tâches agricoles.

On comprend dès lors la réussite du semoir attelé dans les campagnes arachidières. Dès le lendemain de la dernière guerre, le modèle léger "super-éco" de la maison Fabre donnait toute satisfaction. Le coutre placé à l'avant ouvre le sillon élargi par le soc semeur

---

(111) Tourte (R), Gaudefroy-Demombynes (P) et Fauché (J). Perfectionnement des techniques culturales au Sénégal. Ann.du Centre de recherches agronomiques de Bambey au Sénégal, année 1954, pp.9-111, cf p.65.

dont la goulotte conduit les graines distribuées par disque à 24 alvéoles, entraîné par les roues porteuses, qui est placé au bas de la trémie d'une contenance d'environ cinq kilos de graines. Selon le réglage de la machine, la distance des pieds sur la ligne oscille entre 20 et 30 cms alors que la graine est déposée entre 4 et 8 cms de profondeur. Puis les rasettes qui sont montées de part et d'autre du châssis, à l'arrière, rabattent la terre sur la ligne mais extirpent aussi les jeunes tiges des herbes parasites : le radou n'est plus aussi urgent. Enfin la roue "plombeuse" de l'arrière, large et pesante, tasse la terre et fait disparaître la trace du semis. Parvenu au bout du rang, le conducteur repart sur une autre ligne parallèle, sur le tracé laissé à 35 cms en moyenne de la première par un traceur fixé au semoir.

Les avantages d'un tel appareil sont multiples mais assez paradoxalement, sur le plan pratique, ils sont contradictoires. Son emploi réduit la durée des semailles : un champ d'un hectare est ensemencé en un jour. Il permet donc soit d'économiser du temps au profit d'autres façons, soit d'étendre les superficies cultivées en arachide : c'est l'option suivie par le paysan. Mais pour les promoteurs et vulgarisateurs actuels, sa vertu principale réside dans le fait qu'il autorise des semis rapides faits au bon moment et surtout une disposition en ligne des pieds, avec écartement régulier qui rend aisées les façons suivantes. Sur le plan économique, la diffusion d'un tel appareil est facilitée par son prix modique, alors que sa légèreté (15 kgs) autorise son emploi en traction légère, équine et même asine. Il faut remarquer qu'il n'a pas son homologue pour les champs préparés en billons. Seuls les multiculteurs ou polyculteurs, peu répandus, permettent le montage de plusieurs semoirs en ligne. L'usage de roues marqueuses munies de dents, qui espacent de 15 cms les poquets sur le billon, est assez fréquent en Haute Volta.

C'est au lendemain des semis que le paysan procède éventuellement à l'épandage de l'engrais sur son champ. Il s'agit d'un investissement dont on attend plus-value immédiate sous forme d'un rendement accru. Il existe des épandeurs qui sont peu vulgarisés du fait de leur prix. Aujourd'hui, l'agriculteur répand en général à la volée l'engrais, plus rarement il le dispose en rond autour des pieds. Le gros problème est le calcul des quantités à utiliser car la superficie du champ n'est pas connue. L'usage de l'engrais n'est pas véritablement entré dans les moeurs paysannes : toute déception sur le plan agronomique ou toute difficulté économique signifient son abandon !

c) Les sarclages : le problème de l'utilisation de la houe.

Si la deuxième pluie utile est intervenue à temps (cf p. 59-60), les graines lèvent mais la végétation parasite prospère. Alors dès que les rameaux ont 5 à 6 cms de haut, il faut commencer les sarclages (112). Ce sont les travaux les plus absorbants de la saison agricole car l'arachide et les céréales les requièrent pratiquement au même moment, essentiellement de juillet à septembre. C'est l'époque de mobilisation générale de la main d'oeuvre car au sarclage qui suit la levée, s'en ajoute un deuxième en pleine floraison de la plante ou lorsque les gynophores pénètrent en terre. Ce dernier est très délicat car il faut éviter de soulever les rameaux au risque de briser les pédoncules des jeunes fruits. Enfin, alors que la fructification est avancée, il faut procéder à la main à l'arrachage des mauvaises herbes.

Partout où il est employé, l'iler permet des façons relativement rapides : 40 à 50 heures environ pour le sarclage d'un hectare. Mais traditionnellement dans ces régions, il faut aller vite car le calendrier court fait entrer en concurrence les façons nécessaires aux différentes plantes : l'arachide, culture de commercialisation, bénéficie en principe d'une priorité au détriment du mil souvent mal entretenu. Mais, circonstance aggravante, l'emploi du semoir permet souvent d'accroître les surfaces jusqu'à limite du raisonnable : le paysan bâcle toutes les façons.

Dans les régions méridionales, le sarclage constitue une tâche pénible et représente un véritable goulot d'étranglement quant à l'extension éventuelle de la superficie cultivée par personne. Il faut, à l'aide de la daba, prélever de la terre entre les plants et la rassembler, en intervalles entre les lignes, en nouveaux billons qui enfouissent l'herbe. Au total, l'entretien d'un hectare demanderait 150 à 180 heures ! Les désherbages à main sont aussi très lents car c'est une lutte continuelle contre la végétation parasite que l'hivernage très humide favorise à l'excès.

Quel que soit l'outillage manuel utilisé et le soin apporté aux façons, les sarclages limitent donc considérablement les possibilités du paysan. Les nombreuses études menées sur les temps moyens

---

(112) Le sarclage a pour but d'éliminer les mauvaises herbes et le binage d'aérer le sol. En fait ces deux opérations sont confondues.

des travaux agricoles montrent que pour les seules tâches requises pour l'entretien des champs entre semis et récoltes, l'arachide réclame au minimum 25 jours de travail dans les régions du Nord, contre 40 environ au Sud. Or dans la même période, le mil occuperait respectivement 15 et 30 jours ! Les temps de travail plus courts du Nord ne sont pas un avantage car le calendrier est trop serré; le long hivernage du Sud n'est pas plus favorable car les tâches sont plus lourdes. On peut admettre avec la plupart des auteurs que les exigences du sarclage limitent au maximum à un hectare et demi la surface que peut entretenir un actif agricole. Toute extension notable des surfaces cultivées en arachide passe alors par un subterfuge : sacrifice de la céréale ou appel à la main d'oeuvre supplémentaire : culture par les femmes, appoint de groupes d'entraide collective ou main d'oeuvre étrangère. Elle peut aujourd'hui résider dans l'emploi de la houe.

Deux types de houe sont depuis de longues années proposés aux cultivateurs d'arachide en Afrique de l'Ouest. La houe "occidentale" est un outil léger (20 kgs environ) que peut tirer ou cheval ou âne. Cet instrument muni de trois rasettes est très maniable et facile à conduire. La houe "sine" est plus robuste et polyvalente : on peut l'équiper de lames souples pour le sarclage, d'un butteur-billonneur ou d'une souleveuse pour la récolte et même d'une lame de charrue. Elle demande au moins le cheval comme animal de traction. L'usage d'un tel matériel pour les sarclages-binages offre des avantages évidents : il permet de réaliser en temps opportun des façons soignées et surtout rapides. Deux jours de travail sont nécessaires par hectare contre six ou sept selon les façons manuelles. Or cependant, le paysan sénégalais a longtemps boudé la houe (cf tableau 129) pour des raisons multiples. Avec le semoir, il effectuait le plus souvent des semis trop denses fréquemment en variétés d'arachide rampante, ce qui interdisait toute possibilité de sarclage mécanique. Un certain nombre d'acquéreurs de houes devaient même renoncer à l'utilisation de leur instrument. De plus son usage ne dispense pas des façons manuelles. Beaucoup de propriétaires ne s'en servent pas pour le radou. Les sarclages mécaniques peuvent être entrepris entre les lignes distantes de 50 à 60 cms mais il faut désherber à la main les intervalles entre pieds sur les lignes. Ainsi, au mieux, les sarclages et binages exigent-ils une solution mixte : manuelle - attelée. Mais l'usage de la houe fortement encouragé ces dernières années se répand rapidement car il fait disparaître le goulot d'étran-

glement que représentaient les seules façons manuelles après semis au semoir. Dans les cas techniques les moins favorables, l'emploi de la houe permet au minimum le doublement des surfaces.

d) Mécanisation très inégale des opérations de récolte et de conditionnement

Lorsque les tiges commencent à fâner, l'époque de la récolte s'annonce. Celle-ci est souvent prématurée car on craint que la dernière pluie ne se soit produite, ce qui signifie un arrachage malaisé sur un sol durci et le risque d'abandon sous terre de nombreuses gousses. On sait aussi la tentation qu'éprouve parfois le paysan, presque toujours le navétane, de récolter et de vendre prématurément, avant même l'ouverture officielle de la campagne (cf p.679). Une nouvelle fois toute la main d'oeuvre participe à la tâche. A l'aide de l'outil, iler ou daba, les hommes soulèvent chaque pied auquel adhèrent les gousses. Femmes et enfants passent derrière pour glaner une partie des fruits oubliés : les autres, les sakhagayes, resteront en terre jusqu'à la prochaine campagne agricole. Ces opérations sont fastidieuses : 60 heures environ sont nécessaires à l'hectare mais, pour peu que le sol soit sec, souvent plus longues. La mobilisation de toute la main d'oeuvre familiale est dans beaucoup de cas insuffisante, surtout si le semoir a permis d'étendre le champ. Les besoins exigent alors le recours à l'entraide mais ils sont aussi à l'origine du mouvement saisonnier de travailleurs migrants : les firdous.

La mise au point d'un matériel mécanique adapté à la récolte de l'arachide a été difficile. La solution actuelle satisfaisante est celle des lames souleveuses en forme d'ailes d'oiseaux dont la largeur varie en fonction de l'espacement des lignes. Cette lame "firdou" peut être fixée sur la houe sine ou les différents multiculteurs. Elle coupe le pivot de la racine principale, soulève le pied sans amener trop de terre et le retourne, les gousses étant alors dessus. Or la souleveuse qui permet un travail rapide (30 à 32 heures pour un hectare) est encore peu employée parce qu'elle exige en général la traction bovine et demande une assez grande dextérité : la lame qui s'enfonce trop soulève un pied emballé de terre, celle qui ne pénètre pas assez le mutile et laisse beaucoup de gousses dans le sol. L'instrument est surtout apprécié dans les régions assez humides comme le Sud du Sine Saloum et la Casamance où la culture attelée ne se pratique qu'avec les boeufs qui peu-

vent tirer la souleveuse. De plus les billons sont largement aplatis par les sarclages et les pluies et ne constituent donc plus un obstacle.

L'arrachage est suivi de la mise en petits tas par les femmes puis, après quelques jours de séchage, les hommes construisent de grosses meules parfois protégées par un couvert végétal mais le plus souvent exposées aux méfaits d'éventuelles pluies tardives. Quelques semaines plus tard, alors que la sécheresse est définitivement installée, les hommes procèdent sur le champ au battage au moyen de bâtons à deux brins. Puis à l'aide du vent d'Est qui commence à souffler, les femmes vannent les lots de gousses mêlées de débris. Ce sont là encore des travaux longs : cinquante heures au moins sont requises pour le traitement de la récolte d'un hectare. Aujourd'hui d'ailleurs s'ajoute une opération supplémentaire : le criblage, rendu indispensable par les règles du conditionnement. Le crible de Gambie à cylindre rond et celui plus récent du Sénégal , à trommel à coupe hexagonale, sont communs dans tous les villages des régions arachidières où ils permettent de trier environ 2.000 kgs d'arachide en coques à l'heure. A ces façons d'après récolte s'ajoutent dans les pays de l'intérieur où la vente du produit se fait en graine, les tâches du décorticage. Si les techniques traditionnelles d'égoussage à la main par les femmes et les enfants subsistent encore, la décortiqueuse manuelle est largement répandue au Mali ou au Niger. C'est un appareil simple composé d'une cage en tôle et d'un ensemble mobile comportant des patins en fonte qui, mu par un mouvement alternatif, oblige les coques à passer entre les rainures d'une grille ajourée interchangeable, située à la base de l'appareil. Celui-ci permet de traiter environ 100 kgs de coques à l'heure.

Alors les façons agricoles sont pratiquement closes et les greniers pleins : c'est dans une ambiance détendue que l'on s'apprête à participer à la traite. Reste à transporter la récolte au point d'achat : l'usage de l'animal de bât, l'âne ou le boeuf, le recours aux services du transporteur maure sont encore les moyens les plus classiques. Mais l'usage des charrettes se répand. Longtemps après que les premiers européens aient pu manifester quelque surprise en constatant que ces grands pays d'élevage ignoraient l'attelage et l'usage de la charrette, le paysan africain en découvre les avantages. Du matériel léger à traction asine à la charrette lourde tirée par les boeufs ou

à la charrette rapide attelée au cheval, toute une gamme de matériel monté sur pneumatiques est largement vulgarisée, des campagnes sénégalaises au Niger Est. Précieuse pour les transports requis par les travaux champêtres, le charrette l'est sans doute plus encore pour les voyages, les visites de saison sèche ou les transports urbains, comme en témoigne l'animation de centres tels que Thiès, Kaolack ou Maradi !

2) Paysans et producteurs d'arachide

Le schéma simpliste d'une agriculture ouest africaine faite uniformément de sociétés sans véritables paysans et de campagnes sans terroirs qui a longtemps prévalu chez la plupart des auteurs, est largement infirmé par les études agraires récentes. L'arachide, culture d'expansion nouvelle, a été intégrée dans les "successions de culture", là où elles étaient pratiquées et en a imposé ailleurs. C'est dire que les paysanneries ont su apporter des solutions variées à ce problème. Cependant en fonction d'un milieu édapho-climatique qui"pèse lourd" sur les décisions de l'homme, les principes "zonaux" ont souvent dicté les choix.

Par ailleurs, les faits historiques et économiques différencient le Sénégal des autres régions arachidières. La plus vieille colonie française de l'Ouest africain, par sa position de façade maritime et par l'ancienneté de l'économie de traite, possède une personnalité originale : à la différence des pays de l'intérieur, le produit de commercialisation a acquis une prééminence sur les cultures vivrières. Il a attiré à la terre des "producteurs" sans véritables racines paysannes ni attachement au terroir.

a) La place de l'arachide dans les systèmes paysans (113)

- Successions de cultures et cultures associées.

L'arachide a connu une grande et uniforme expansion sur les terres sableuses ou en tout cas relativement légères de la frange septentrionale de la zone soudanaise, c'est-à-dire celles qui étaient vouées traditionnellement à la culture du mil. Du vieux bassin

(113) Nous ne retenons ici que les conséquences essentielles de l'intégration de l'arachide dans les techniques paysannes. Pour les structures agraires et les systèmes de culture, nous renvoyons pour le Sénégal à Pélissier (P). Paysans du Sénégal. ouv.cit., et pour le Niger aux différentes publications de Nicolas (G) sur le pays haoussa.

sénégalais au pays haoussa, elle a suscité de grands défrichements dans la "brousse" jusque là livrée au parcours de culture du champ de céréales et où de vastes réserves foncières n'étaient guère entamées. A la culture itinérante se substituent des successions de cultures arachide-mil qui, souvent imprécises, sont tout de même régies par certains principes. Dans le Nord du Cayor ou au contact de la frange pionnière du mil au Niger (cf p.757) dans cette "zone de famine" (114), les aléas de la production sont tels que la culture céréalière est faite en priorité sur les terres nouvellement défrichées, les moins épuisées. L'arachide ne vient qu'ensuite : elle utilise les dernières ressources du sol (115). Par contre, pour les régions plus méridionales : Baol, Mali occidental Niger des terres proches de la frontière nigériane, on retrouve cette règle commune en Afrique : "Quand une culture annuelle industrielle vient s'insérer dans une succession de cultures primitives, elle est placée en tête" (116). Cette habitude s'inscrit dans une certaine "logique agronomique" : l'arachide profite des terrès ayant retrouvé par le repos quelque fertilité, de plus elle laisse le sol libre après la récolte, ce qui facilite la préparation du champ pour la culture céréalière suivante et elle lui apporte un sol à peine appauvri en azote. Au contraire, de la Casamance aux pays de l'Atakora, en passant par le Mali méridional et le Sud de la Haute Volta, dans ce Soudan humide aux terroirs variés et aux champs préparés en billons, elle ne s'intègre dans les successions de culture qu'après une ou plusieurs années de céréales. Sa place en tête de rotation vaudrait bien des déboires : sur ces sols gorgés d'eau et souvent neufs, elle "fait" trop de feuillage et est concurrencée à l'excès par les plantes parasites. Aussi s'adapte-t-elle beaucoup mieux aux terres déjà appauvries où elle sera cultivée deux ou trois ans avant que le manioc ne les épuise totalement.

L'intégration de la nouvelle culture dans une succession pluri-annuelle n'est pas la seule solution utilisée par les paysanneries ouest-africaines. Partout les associations de culture, où sur le même champ l'arachide est cultivée avec d'autres plantes, sont très

---

(114) Portères (R). L'assolement dans les terres à arachide du Sénégal. Rev.intern.de bot.appl.et d'agr.tropic. Janv-fév.1950, pp.44-50, cf p.44.

(115) Richard Molard (J). I'A O.S., ouv.cit. p.124 remarque "le vrai assolement est conçu de façon à permettre une exploitation continue sans appauvrissement de la terre, au contraire les successions d'Afrique occidentale sont faites pour épuiser totalement le sol".

(116) Portères (R). art.cit. p.45.

Figure 214 : Les successions de culture à N'Dieng (Pays wolof, arrondissement de Kébémer) sur les deux années 1965 et 1966. D'après les photographies aériennes au 1/5.000 de la S.A.I.E.C. (n°12-13-14-21-22-23) 1965 et l'enquête sur le terrain par l'équipe Léger-Guinot, 20-28 juillet 1966.

A) 1966 : 1) Arachide 2) Mil 3) Niébé 4) Manioc 5) Friche
B) 1965 : 1) Arachide 2) Mil 3) Niébé 4) Manioc 5) Friche

Les surfaces défrichées en 1966 sont cultivées en arachide. Puis les successions mil-arachide ou inversement prévalent.

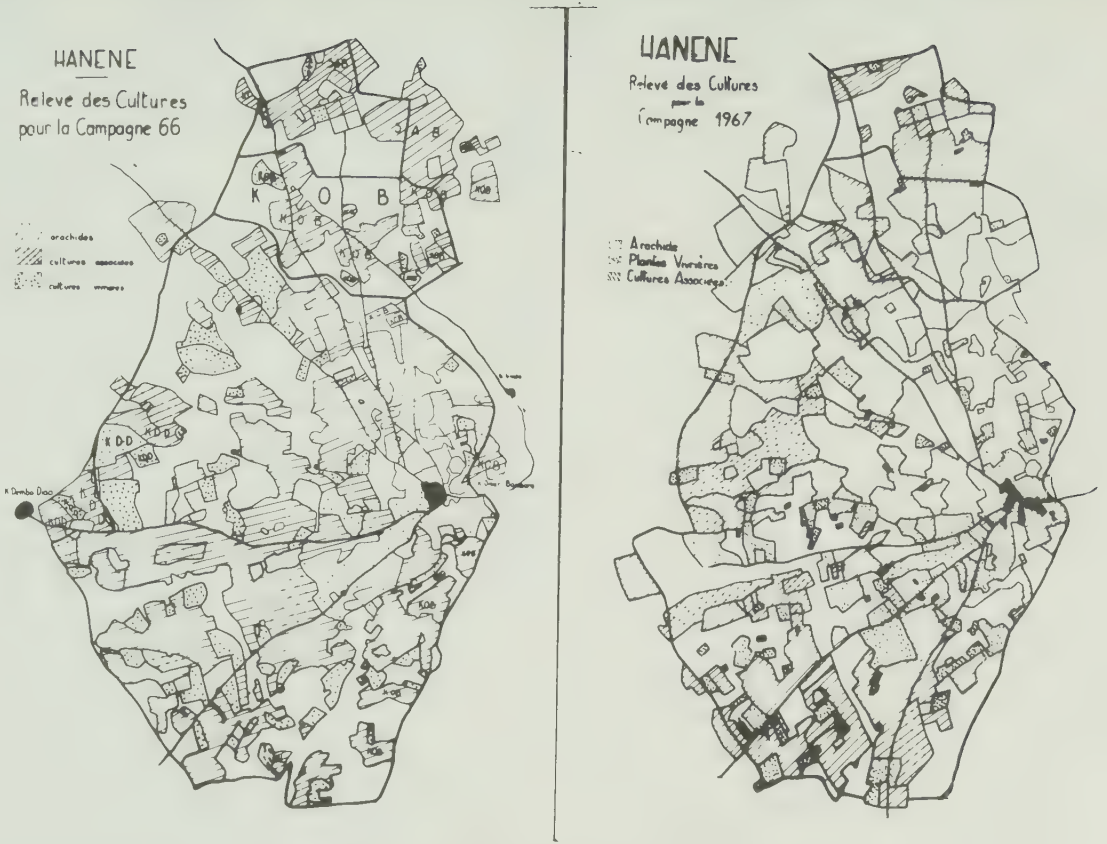

Figure 215 : Les successions et associations de culture à Hanène, près de Darou, Département de N'Doffane, en 1966 et 1967. Documents de l'I.R.H.O.

pratiquées. Du Cayor aux plateaux de Casamance, la légumineuse est très souvent complantée avec le mil, le haricot niébé ou le manioc. L'association du mil et de l'arachide est aussi très fréquente dans le Niger arachidier. Les semis de mil les plus précoces sont assez lâches pour autoriser en intercalaire des rangs d'arachide. En Haute Volta, le maïs, les pois, les haricots sont souvent semés sur les buttes avec l'arachide, tandis que dans la palmeraie de Porto Novo, la culture associée maïs-arachide prévaut à peu près partout. Les avantages du système sont multiples : le paysan n'a qu'un seul terrain à préparer et à cultiver, le sol est occupé tout au long de l'hivernage, les vides du mil sont comblés et la variété des cultures gêne la propagation des maladies spécifiques alors que la légumineuse fournit l'azote à ses voisines. Mais les sarclages sont délicats et seules les variétés d'arachide érigées peuvent être cultivées.

- La place de l'arachide dans les terroirs : la surcharge des terres.

L'introduction de l'arachide dans les successions de culture, qui pourrait être considérée comme une intensification, conduit en fait paradoxalement à de graves problèmes agraires. Le système arachide-mil des régions septentrionales du domaine agricole ouest-africain n'a de sens que s'il est associé à l'existence de vastes réserves de terre. Or dès avant 1914, pour le Sénégal du Nord, la situation est alarmante (cf p.467). La poussée de l'arachide est telle que les temps de repos sont trop abrégés : à l'appauvrissement du sol issu de l'abus de culture, s'ajoute sa destruction par le vent liée aux excès du défrichement. Plus récemment le Niger arachidier connaît une telle menace. Or dans tous les cas, cette saturation de l'espace disponible s'accompagne d'un empiètement de l'arachide sur le mil : le paysan ne peut plus accroître les surfaces consacrées à la plante de commercialisation qu'aux dépens de celles vouées à la céréale. De plus, la brièveté de la saison agricole et la modestie de ses moyens ne lui permettent pas de tout faire : il délaisse le mil. Au Niger, l'arachide conquiert les champs de mil en surplus des régions de Maradi ou de Zinder, dont le produit était jusque là destiné à l'"échange avec les Peul" (cf p.757). Mais dans la nécessité où se trouve le paysan d'assurer sa nourriture, ces progrès sont limités. Au cœur des plateaux, sur les terroirs concentriques des anciens villages de culture (angoa des Djerma, garin gona des Haoussa), elle ne pénètre la couronne interne des champs permanents

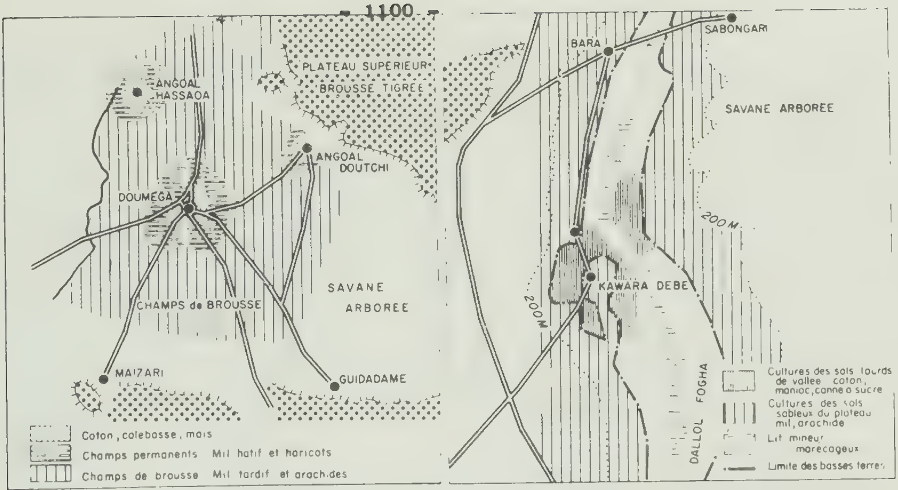

Le terroir de Doumega, village du plateau intermédiaire du Niger Ouest. — Le terroir de Kawara Debé, village de la vallée du Dallol Fogha

D'après R. [illegible], J.D. [illegible], F. [illegible], A. [illegible] : « Doumega, Dioundiou, Kawara Débé, villages des dallols Maouri et Fogha » Études Nigériennes IFAN-CNRS n° [illegible]

<u>Figure 216</u> : La place de l'arachide dans les terroirs du Niger Ouest.

réservés au mil que par la pratique des associations de plantes et se cultive en général dans la zone externe autrefoisdomaine deschamps de mil conquis sur la brousse. Elle n'a pu empiéter sur les terres lourdes de "fadama" des vallées des goulbis vouées au maïs, au coton et à la canne à sucre. Les villages de ces vallées ne lui ont accordé que les terres sableuses de "gigawa" du rebord du plateau.

Par contre en pays wolof, la relative uniformité dans la nature des sols, la pression des intérêts commerciaux et la perméabilité de la société rurale aux innovations et à l'attrait de l'économie de traite sont autant de facteurs favorables à une suprématie absolue de l'arachide. Ses champs s'inscrivent aujourd'hui dans le paysage de l'enceinte des jardins de cases témoignant d'un système où le déficit vivrier s'ajoute à la médiocrité des rendements. Dès lors pour ces campagnes, l'équilibre ne pouvait être maintenu qu'au prix d'une émigration vers les terres neuves du Sud ou les villes.

Du pays sérer et de la Casamance au Nord-Dahomey, l'expansion de la culture de l'arachide s'est posée en termes différents pour les "vrais paysans noirs". Pour les agricultures à terroirs des provinces continentales du Soudan traditionnel, la variété des sols confinant la légumineuse sur les terres légères et les faibles disponibilités des échanges commerciaux ont fait qu'en dépit de certaines pressions administratives, les progrès de la plante ont été modestes. Tout au plus dans les terroirs gravillonnaires plus homogènes du pays mossi, tient-elle une place accrue dans le domaine de champs permanents du parc en association avec le mil ou le maïs. Naturellement, pour ce Soudan, la façade maritime du Sénégal fait figure de région originale. Le cas particulier de ces remarquables paysans que sont les Sérer est aujourd'hui bien connu. Ce n'est pas sans réticences que pour le paiement de l'impôt et l'achat d'alcool ou de modestes marchandises, ils sont venus à l'arachide (cf p.363). Ces producteurs de céréales ne l'ont pas admise dans le secteur des champs de parc fumés (pombod) voués en permanence à la culture du petit mil hâtif. Ils ne la cultivent que dans le domaine extérieur où alternent traditionnelement mil tardif (match) et jachère (tos). L'assolement biennal a donc été remplacé par une formule triennale jachère-arachide-mil. Mais par suite de l'expansion démographique, les densités atteignent 50 à 75 habitants au kilomètre carré, une tendance de dessine à la suppression de la jachère qui est rendue possible par le parcours des troupeaux et la fumure des champs après la récolte. La rotation arachide-mil est certainement une phase ultime de conquête des terroirs puisqu'il n'y a pratiquement plus d'espaces disponibles, du moins sur les sols sableux favorables à l'arachide. La solide organisation agraire des Sérer leur a donc permis à la différence de leurs voisins wolofs, de conserver la prééminence à la céréale. Mais sans vouloir diminuer leur mérite, il faut remarquer que les données naturelles les y aident, surtout dans le Sine : les larges passées de sols lourds deck qui alternent avec les dior (cf p.38) fournissent à chaque terroir villageois un domaine où la mise en valeur passe presqu'obligatoirement par la culture du sorgho (117).

La Casamance représente un cas particulier pour les régions sud-soudaniennes : d'abord dans la région moyenne, puis en aval autour

---

(117) Sur ces questions, voir Pélissier (P). ouv.cit. et Lericollais (A) La détérioration d'un terroir en pays sérer. Etudes rurales, sept. 1970, pp.112-128.

de Bignona et Ziguinchor, les terres des plateaux ceinturés par les rideaux d'Elaeïs sont conquises par l'arachide; les contrastes topographiques et pédologiques souvent caractéristiques des pays du Soudan méridional n'existent pas ici : on y retrouve une organisation concentrique des terroirs. Autour des villages de moyenne Casamance, sont les parcelles de maïs, puis, faisant transition avec la "brousse" encore intacte, une auréole de champ est complantée en mil et arachide, après une ou deux années de culture de céréales pour en appauvrir le sol. En Basse Casamance, c'est le riz qui prépare le champ. L'extension des surfaces cultivées en arachide et la lourdeur des travaux (du fait de l'humidité il faut trois à quatre sarclages) font que la main d'oeuvre masculine est accaparée par les cultures sèches et qu'elle abandonne la rizière aux femmes.

b) La culture aventureuse : les producteurs d'arachide du Sénégal

L'extension rapide des surfaces consacrées à l'arachide au Sénégal s'est accompagnée d'une véritable mobilisation à son profit de la main d'oeuvre disponible : l'appel aux classes d'âge et la culture d'un champ par les femmes rendent compte en partie des progrès de la production. Mais très vite, il est fait appel à une main d'oeuvre étrangère saisonnière. Certaines formes de salariat agricole remplacent souvent les anciennes pratiques d'entraide. Le paysan sème imprudemment des surfaces trop vastes qu'il est incapable par son seul travail et l'aide des membres de sa famille d'entretenir valablement et de récolter. Il fait appel occasionnellement à des travailleurs agricoles journaliers, les "baraguinis", mais surtout à des spécialistes de la récolte, les "firdous" venus des régions sud-est du pays où le calendrier de culture plus précoce les libère dès le mois d'octobre, c'est-à-dire à temps pour qu'ils puissent aider à la récolte chez un ou plusieurs employeurs. Dans les vieilles régions agricoles du Sénégal, il est évident que l'appoint de cette main d'oeuvre rend en partie compte de la surcharge des terres.

Dès les débuts de la culture de l'arachide ont été organisées, surtout dans les Rivières du Sud, des migrations temporaires de travailleurs chargés de cultiver l'arachide (cf pp.332-341). Le système s'est perpétué dans le "navétanat" qui, surtout après la deuxième guerre mondiale, avec l'appui des autorités, portait dans le Sine

Saloum sur des effectifs considérables (cf p.737). Ces jeunes hommes venus du Soudan, de Guinée ou du Nord du Sénégal cultivent l'arachide pour le compte d'un employeur ou "diatigui", essentiellement wolof, selon les clauses d'un contrat verbal imposant en général quatre matinées de travail par semaine sur un champ d'environ deux hectares qui lui est confié. En contre partie, le travailleur nourri et logé reçoit aussi en prêt un champ qu'il peut cultiver dans ses moments libres pour son propre compte. Les méfaits du système sont bien connus : cet immigrant qui vient pour se procurer l'argent des impôts, le montant de la dot ou quelques marchandises, produit exclusivement de l'arachide sur ses champs. En pricipe, sur ceux de l'employeur, il cultive aussi l'arachide mais il est fréquemment sollicité de s'occuper du mil dont on craint une trop grande pénurie. En général il faudra en emprunter pour nourrir le travailleur. On a coutume de remarquer que,de ce point de vue, le navétane est un fléau puisqu'il mange du mil et n'en produit pas ou très peu. De plus, à l'origine du système, dans les années 1930 et dans l'immédiat après-guerre, les navétanes affluaient surtout dans les campagnes proches des vieilles escales du Sine Saloum, c'est-à-dire dans des régions assez peuplées et anciennement mises en valeur. Ils contribuaient alors pour part déterminante à la surcharge et à l'appauvrissement des terres, d'autant plus qu'étrangers au pays, ils ne procèdent sur les champs prêtés qu'à des façons élémentaires, n'utilisent pas les engrais et pour peu que le diatigui qui les emploie régulièrement chaque année soit imprévoyant en leur confiant à plusieurs reprises le même lopin de terre, ils cultivent arachide sur arachide ! Par contre, ce système a contribué pour part essentielle à la progression de l'arachide en une véritable colonisation dans les régions peu peuplées du Sud du Saloum (cf pp.483 et 694).

Il n'en reste pas moins que les grands pionniers de la culture arachidière qui, on l'a vu, ont conquis les terres du Ferlo occidental, sont les mourides (cf p.699). On sait combien pour cette secte, une interprétation originale de l'Islam lie religion et travail. Le disciple ou talibé a l'occasion de montrer son attachement à son marabout ou au Grand Khalife par son zèle dans les champs. Le défrichement à partir des villages de culture, les "daras", fondés par les différents marabouts et le travail sur les champs de ce dernier, occupent son temps. Autour du village aux cases carrées bien tenues, au-delà de la zone des champs soignés des tapades, la culture est essentiellement celle de l'arachide. Certes on sème du mil mais il est souvent négligé faute de

bras, d'autant plus que pour les façons sur les vastes champs d'arachide, il faut souvent faire appel aux groupes d'entraide, les "santaane" et pour la récolte aux "firdous". Le travail collectif sur le champ d'arachide du marabout, "le champ du mercredi", est une tâche essentielle. Les talibés assurent un défrichement souvent excessif : "plus un arbre n'est debout", les façons sont faites en commun et la récolte mobilise dans une véritable ambiance de fête jusqu'à des milliers de travailleurs (118).

Le déboisement abusif, le respect approximatif de successions de cultures formelles puisque l'arachide a priorité, les travaux souvent peu soignés car les surfaces ensemencées dépassent les possibilités des travailleurs conduisent à un épuisement du sol, illustré par la fréquence des déplacements et l'avancée du front pionnier : "le navétane est ruineux, le mouride est agressif" (119). Cependant, il faut rappeler que ces pratiques ne sont pas immuables. Avant l'Indépendance, les marabouts ont tenté la culture motorisée (cf p.823) ; aujourd'hui ils accordent une attention particulière à la production du mil.

Quelle soit le fait de paysans ou le fait de producteurs, la culture de l'arachide, surtout au Sénégal, suscite depuis de nombreuses années des inquiétudes. Les menaces pour le milieu, les faibles rendements : 1.000 kgs de coques sont exceptionnels (cf fig.19 p.68) et la médiocre productivité avaient, dès l'Indépendance, motivé de nombreuses actions. Elles ont été reprises et intensifiées, surtout au Sénégal dans la décennie 1960.

3) Les thèmes techniques des actions de développement et de productivité

Dès avant 1960, le centre I.R.A.T. de Bambey où l'I.R.H.O. joue un rôle important et tous les points d'essais de l'arachide, tant au Sénégal que dans les autres pays d'Afrique occidentale, ont largement dégagé les thèmes techniques susceptibles de conduire à une "intensification" de la culture de l'arachide (cf pp.810 et suiv.). Après l'Indépendance, recherche et expérimentation permettent "d'affiner" ces résul-

---

(118) Dakar-Matin, 22 oct.1964, reportage sur la récolte du champ d'arachide de 2.500 ha du Grand Khalife des mourides à Toubabogo, à l'Est de Touba.

(119) Portères (R). Rapport cité, p.56. L'auteur oppose ces grands défrichements mourides itinérants au système monastique européen du Moyen Age où les centres de colonisation étaient fixes (cf p.108).

tats et de fournir les bases concrètes d'une action globale sur le terrain que les responsables politiques des principaux pays producteurs entendent entreprendre.

a) Le Sénégal : le programme de développement accéléré de la productivité d'arachide et de mil

Au lendemain de l'Indépendance, les actions de vulgarisation des techniques améliorées de culture et d'équipement en matériel des paysans sont poursuivies et intensifiées dans le cadre de la planification et par le canal des nouvelles structures. Cependant dès 1963, les perspectives ouvertes pour le renouvellement de la Convention d'Association au Marché commun créent une situation nouvelle. L'alignement prochain de l'arachide sénégalaise sur le cours mondial fait craindre l'obligation d'une baisse sensible du niveau de la production. L'idée s'impose alors que le faible revenu du paysan pourra être maintenu et éventuellement amélioré seulement par une progression des rendements moyens des cultures et de la productivité de son travail. Le Gouvernement sénégalais "accepte" alors en 1963 les propositions, faites lors de nombreuses réunions, de l'I.R.A.T. et de l'I.R.H.O. Les deux organismes assurent que les données acquises de la recherche permettent de compenser par un accroissement de productivité de l'ordre de 25 % la baisse du prix de vente (120).

- Les propositions de l'I.R.A.T. et de l'I.R.H.O.

Les bases d'une telle action sont nettement définies par les Instituts, en note détaillée de la lettre réponse d'acceptation qu'ils adressent au Président de la République du Sénégal dès le 2 mai 1963. Cinq moyens essentiels largement éprouvés sont retenus qui, utilisés globalement, garantissent selon les spécialistes un accroissement minimum des rendements de 45 % ! Compte-tenu des aléas de la vulgarisation, la marge aux 25 % demandés est telle que le résultat final sera assuré.

La fourniture accrue des semences sélectionnées est le premier des moyens envisagés. Au lieu de 26.000 tonnes distribuées effectivement en 1962 (121), il faut passer rapidement à 100.000 tonnes qui

(120) Lettre du 28 mars 1963 du Président de la République du Sénégal à MM. les Directeurs Généraux de l'I.R.H.O. et de l'I.R.A.T.

(121) En 1962, 40.000 tonnes d'"arachide sélectionnée" ont été distribuées mais elles n'étaient pures que pour 65 % environ du total.

permettront l'ensemencement d'un million d'hectares. L'expérimentation locale de longue durée permet de proposer trois lignées bien adaptées. Il s'agit donc d'une simplification du schéma imposé dans la décennie précédente (cf figure 178 p.814). La 47-16 confrontée à la sécheresse du Nord a donné en moyenne 56 % de mieux de rendement que les variétés communes. La 48-115 vaut 48 % d'amélioration dans le Centre, alors que la 28-206 assure dans le Sud un surplus d'environ 33 %. Ces trois variétés ne sont d'ailleurs pas immuables puisque Bambey et les centres d'expérimentation poursuivent les recherches. De longues études menées à Louga font apparaître la grande supériorité de la 55-437 résistante à la sécheresse sur les variétés locales et même sur les 47-16. La limite de l'arachide se trouve en quelque sorte repoussée vers le Nord. Dès 1967, une action portant sur cinq ans est engagée sur financement F.A.C. pour la vulgariser. Plus de 500 paysans passent contrat avec l'I.R.H.O pour produire des semences pures selon les thèmes techniques imposés. Une autre grande réussite en matière de sélection est la mise au point, après de longues études, d'une variété d'arachide de bouche, de type Virginia et d'origine américaine, la G.H.119-20. Bien adaptée au Sine Saloum en particulier dans le Laghem oriental, elle permettra à partir de 1969 une extension régulière de la culture.

Pour tous les usages, la désinfection des semences au fongicide est obligatoire car elle vaut un gain de production très sensible.

L'usage régulier et systématique de l'engrais constitue la troisième proposition. Les études plus récentes n'ont fait que préciser et réajuster les formules régionales utilisées avant 1960 (cf fig.177 p.814). Le bassin arachidier est divisé en quatre zones correspondant chacune, sauf nuance locale, à un type homogène de fumure : pour les zones A et B au Sud, la formule est surtout riche en phosphate, alors qu'au Nord (C et D), azote et potasse sont les principaux constituants. Les organismes de recherche recommandent des doses de 100 à 150 kgs à l'hectare pour l'arachide. Cet emploi de l'engrais d'entretien ne résoudra pas, aux yeux des spécialistes, le problème de l'amélioration foncière. Pour corriger les carences du sol, de gros investissements sont nécessaires : de grands espoirs ont été fondés sur le "phosphatage de fond". Mais dès 1969-70, il est apparu que cette opération coûteuse n'apporte guère d'avantages évidents sur la fumure de surface. L'enfouissement de la matière organique est une autre technique largement

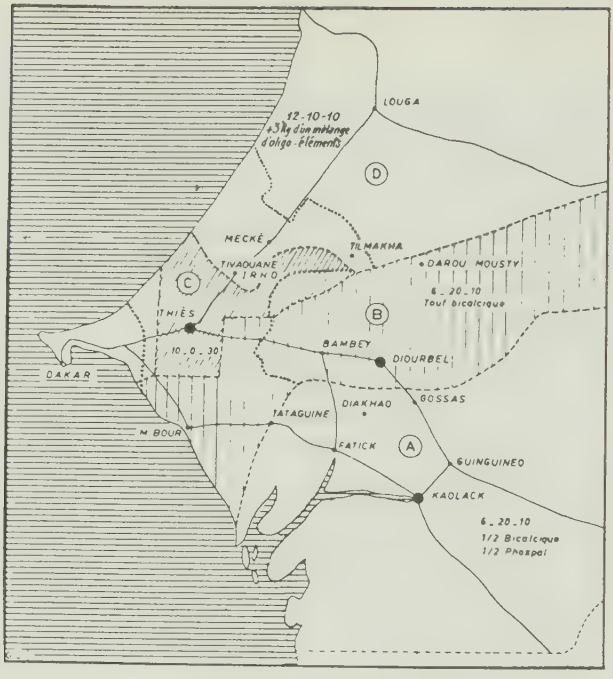

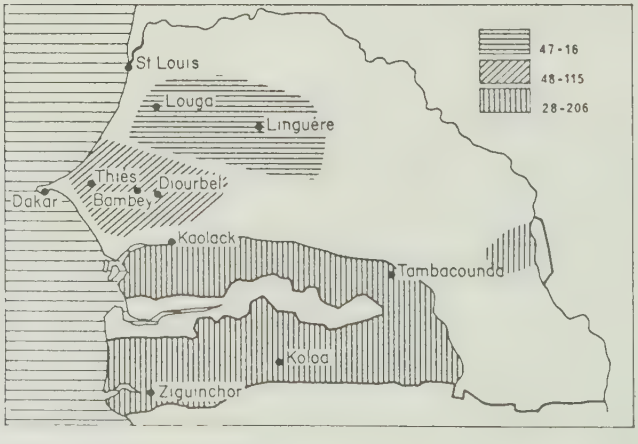

Figure 217 : Les thèmes engrais (A) et semences (B) proposés par l'I.R.H.O. pour l'opération productivité au Sénégal. Comparer aux figures 177 et 17[illegible], p.S14.

expérimentée (122).

Les autres recommandations de l'I.R.H.O. et de l'I.R.A.T. portent sur les techniques de culture depuis longtemps éprouvées à Bambey et sur les différents points d'essai. "L'intérêt d'une forte densité des semis a été démontré pour le Sénégal, il est nécessaire de semer à une densité minimum de 110.000 pieds à l'hectare, soit environ 100 kgs de gousses à l'hectare contre 65 à 70 kgs actuellement" (123). Enfin la bonne conduite des cultures est un élément essentiel. Il faut semer le plus vite possible après la pluie, à espacements de 25 à 30 cm (au lieu de 15) sur des lignes distantes de 60 cm environ, ce qui facilitera les sarclages. Ceux-ci devront être multiples et soignés. La récolte ne devra pas être entreprise avant 110 jours de cycle. Ces façons améliorées exigeront l'équipement du paysan en semoirs, houes et souleveuses en particulier, alors qu'une organisation efficace de distribution des semences, engrais et fongicide sera l'élément essentiel du succès.

TABLEAU 187 - Bonifications de rendements attendues des actions recommandées.

Semences sélectionnées	10 %
Désinfection des semences	14 %
Engrais	11 %
Fortes densités	10 %
Techniques culturales	pour mémoire
	45 %

(Source : Propositions pour l'augmentation rapide des rendements, art.cit. p.2.)

(122) I.R.H.O. Rapport d'activités 1970, pp.32-33. C'est le type d'investissements coûteux et à effet différé qui n'est devenu concevable qu'après la promulgation (17 juin 1964) de la loi sur le "domaine national".

(123) Propositions pour l'augmentation rapide des rendements au Sénégal. Doc.cit. Ceci implique nécessité de majorer en deux ans les quantités de semences destribuées (67.000 tonnes en 1962) de 35 %.

La mission des deux organismes ne comporte pas les actions de vulgarisation systématique. Cependant ils offrent leur assistance technique qui comporterait l'organisation de démonstrations sur le terrain, la formation par leurs techniciens du personnel d'encadrement de l'opération et la réalisation de brochures. De plus, leur participation à toutes études permettrait de préciser la connaissance sur les différentes régions agricoles. Enfin tous les thèmes techniques proposés ne constituant qu'une somme de résultats pratiques momentanés qui seront dépassés assez rapidement, des perspectives d'avenir se dégagent déjà : remplacement des successions de cultures par un assolement rationnel, association de l'élevage à l'agriculture et élévation de la fertilité moyenne des sols.

- L'action de la S.A.T.E.C. (124)

Les propositions techniques des organismes de recherche étant acceptées par le Gouvernement sénégalais et le financement de l'opération décidé par le F.E.D. au titre du "programme quinquennal d'aide à la production au Sénégal" (125), reste à désigner l'équipe chargée de la vulgarisation sur le terrain. Le délai très court que s'est assigné le Gouvernement pour atteindre l'objectif d'augmentation de 25 % de la productivité arachidière, implique l'aide d'un organisme extérieur disposant de techniciens spécialisés formés aux méthodes d'action en milieu rural (126). C'est finalement la S.A.T.E.C. qui est choisie. Elle doit réaliser à court terme (avril 1964 - octobre 1967) le "programme d'arachide et de mil", former les cadres sénégalais devant assurer la relève et créer "une nouvelle structure du développement rural".

Le "programme productivité" concerne les trois régions de Thiès, de Diourbel et de Kaolack, soit l'essentiel des régions arachidières moins la Casamance et le cercle de Louga au Nord où les aléas climatiques ne permettent guère d'envisager l'amortissement d'éventuels investissements. L'arrondissement de Koumpentoum dans le Sénégal oriental sera "encadré" en début de 1966. L'implantation de l'opération est

---

(124) Voir p.1008.

(125) C.E.E. Direction générale du développement de l'Outre-mer, Bruxelles, décembre 1964, 42 p.

(126) Ministère de l'économie rurale, République du Sénégal. Rapport sur le programme accéléré d'augmentation de la productivité arachidière et du développement des cultures vivrières au Sénégal. 25 fév. 1964, 81 p., cf p.37.

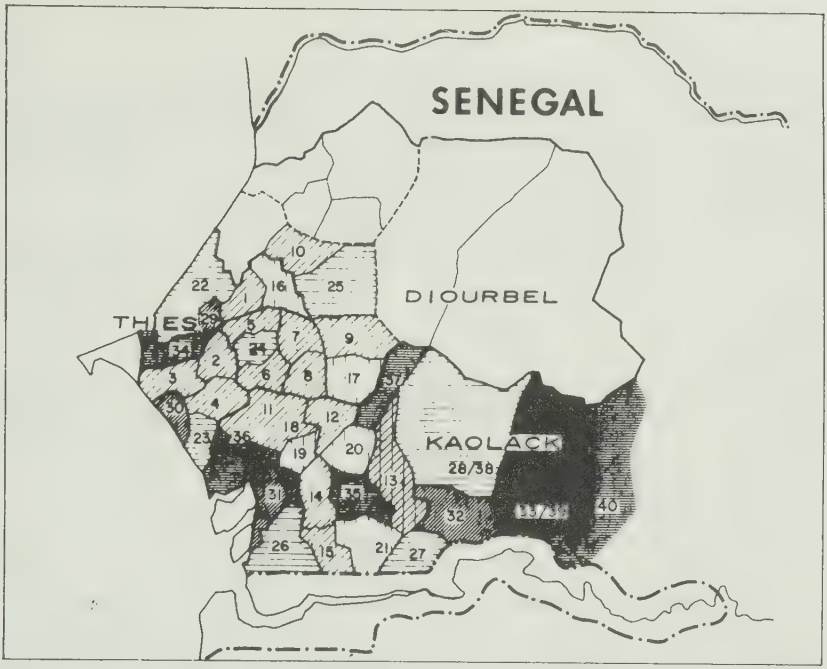

		IMPLANTATION					
		Début 1964	Exten. 1964	Ext. début 1965	Exten 1965	Décembre 1965	Début 1966
THIES	1	MERINA D.	MERINA D.*		22 MEOUANE	29 PAMBAL	34 POUT
	2	THIENABA	THIENABA *		23 THIADIAYE	30 N'GUEKOKH	
	3	NOTTO					
	4	FISSEL	FISSEL *	NIAKHENE			
	16						
DIOURBEL	5	BABA G.	BABA G. *		24 LAMBAYE		
	6	N'GOYE	N'GOYE *		25 DAROU-MOUSTI		
	7	N'DINDY	N'DINDY *				
	8	N'DOULO					
	9	N'DAME	N'DAME *				
	10	SAGATTA	SAGATTA *				
	17			KAEL			
KAOLACK	11	NIAKHAR	NIAKHAR *		26 SOKONE	31 DJILOR	35 N'GOFFANE
	12	OUADIOUR	OUADIOUR *		27 MEDINASA-BACK	(13) BIRKELANE	36 TATTAGUINE
	13	BIRKELANE				32 N'GANDA	37 GOLOBANE
	14	DIEDIENG			28 MALENE-HODARI	33 KOUNGHEUL	MALEME HODAR II
	15	W.N'GOUNA	W.N'GOUNA*				
	18			DIOUTAO			39 KOUNGHEUL II
	19			GAINDIAYE			40 KOUMPENTOUM
	20			KAHONE			
	21			PAOS-KOTO			

+ 2ème moitié de l'arrondissement.

Figure 218 : Les phases d'implantation de "l'opération productivité" au Sénégal de 1964 à 1966. Document S.A.T.E.C.

en effet progressive comme en témoigne le calendrier établi. En mai 1964, les premiers échelons sont mis en place dans 15 arrondissements des trois régions retenues. L'implantation s'étend ensuite régulièrement jusqu'à toucher en début de 1966 40 arrondissements, soit la totalité du périmètre prévu (cf fig.218).

L'organisation de l'opération utilise un dispositif en 4 échelons calqués sur le découpage administratif. La Mission S.A.T.E.C. à Dakar assure les responsabilités au niveau national : liaison avec l'Administration de tutelle (Ministère du développement rural), la Direction des Services agricoles, l'Animation, l'O.C.A. et les C.R.A.D. (l'O.N.C.A.D. à partir de 1966), rapports avec les organismes de financement F.A.C. puis F.E.D., élaboration des programmes annuels d'opération et contrôle de leur exécution, enfin gestion administrative et comptable. A l'échelon régional, un ingénieur est responsable. Il est assisté d'adjoints "vulgarisation" et "formation" (en 1967, ce dernier est remplacé par des agents). L'ingénieur a la charge de la conduite de l'opération et de l'analyse des informations et des résultats dans sa région, il recrute et administre les vulgarisateurs et il note les assistants techniques. Il fait partie du Comité régional de développement et se tient en liaison constante avec le Gouverneur. Chaque arrondissement est confié à un "assistant technique". En 1966 et 1967, la "sénégalisation" est totalement réalisée (127). La tâche essentielle des assistants techniques est de former, de guider et de contrôler les vulgarisateurs qui sont au contact du paysan. Ils dirigent et animent une équipe de 12 à 20 personnes. Ils ont reçu une formation initiale sous forme de sessions journalières et de stages et bénéficient de séances régulières de recyclage. Les "vulgarisateurs" sont des paysans de 25 à 35 ans en moyenne, sélectionnés parmi les candidats proposés par les villages. Ils suivent un stage de sélection-initiation puis bénéficient d'une formation de base. Ils reçoivent régulièrement des directives et doivent connaître parfaitement les thèmes à imposer dans les 150 à 180 "carrés" dont ils ont la charge. Des fiches de vulgarisation et d'exécution les y aident. Ils sont aussi chargés de tenir deux cahiers. Le "cahier de vulgarisation" indique les caractéristiques foncières, sociales et techniques de chaque exploitation et le "cahier de contrôle"

(127) Sauf dans les arrondissements où depuis le début de 1968 se déroule l'opération "thèmes lourds" qui emploie 13 assistants européens spécialisés dans la "traction bovine".

porte jugement sur la façon dont chaque carré applique les thèmes techniques. La vulgarisation n'est pas un métier : chaque agent ne peut passer plus de 2 ou 4 ans à cette tâche. Il redevient ensuite cultivateur. En principe, il n'a jamais cessé de l'être, puisqu'il vit constamment au contact des agriculteurs qu'il visite à cheval ou à bicyclette. Il n'est pas isolé car l'assistant technique consacre l'essentiel de son temps, cinq jours par semaine, à des tournées auprès de ses vulgarisateurs.

La tâche prioritaire de l'opération est dès 1964 la propagation des thèmes proposés par l'I.R.H.O. et l'I.R.A.T. En 1964-65, priorité est accordée à la vulgarisation des fongicides, du disque de semoir à 24 alvéoles et des consignes de récolte. En 1965 un gros effort est fait sur la diffusion des principes de culture améliorée du mil qui, dans l'esprit des promoteurs, doit obligatoirement accompagner l'opération arachide. En 1966, l'accent est mis sur les avantages de la culture attelée, équine ou asine (thème léger) : on entraîne les paysans à la conduite des bêtes, au respect de l'écartement des lignes à 50 cm et à la pratique de sarclages précoces et répétés. En 1967 et 1968, tous les thèmes étant diffusés, les vulgarisateurs doivent insister sur leur interaction et en propager les résultats à partir de l'exemple de "paysans appuis" qui les ont appliqués.

Naturellement, une action d'une telle importance soulève de nombreux problèmes et en premier lieu, celui de sa place dans la stratégie globale du développement rural. Il apparaît très rapidement qu'un des facteurs de réussite est la bonne exécution du "programme agricole", opération complexe de crédit et de logistique qui permet de fournir aux agriculteurs avant l'hivernage les équipements et les produits nécessaires à la culture. Des coopératives à la Direction des Services agricoles, les commandes cheminent lentement par l'intermédiaire des Centres d'expansion rurale et des C.R.A.D. puis de l'O.N.C.A.D. et,en retour,les livraisons sont approximatives (cf p.1253).

Dès juillet 1965, le réseau de vulgarisateurs de la S.A.T.E.C. a mission de déterminer les objectifs optimaux d'équipement et d'approvisionnement des exploitations (128), de préparer, d'orienter et de

(128) En juin 1965, le Gouvernement sénégalais a adopté les "normes d'équipement des paysans sénégalais" qui doivent assurer le plein emploi de la main d'oeuvre familiale, garantir l'amortissement des emprunts d'équipement et laisser 30 à 50 % de profit aux paysans utilisant correctement engrais et matériel".

collationner les demandes et de contrôler la distribution des matériels. Autant dire que les vulgarisateurs et assistants techniques jouent un rôle déterminant au sein des assemblées générales des coopératives. C'est la connaissance approfondie des problèmes de gestion et de fonctionnement de ces organismes qui permet à la S.A.T.E.C. de proposer leur remise en ordre en juin 1967 (129). Ainsi, de proche en proche, l'opération doit-elle s'intéresser à tous les problèmes du monde rural.

Le rôle éminent de l'Opération auprès des producteurs conduit le Gouvernement sénégalais à prolonger l'expérience jusqu'à 1971. D'une part le programme quinquennal d'aide à la production établi par le F.E.D. prévoit la prise en charge de l'opération par les Sénégalais à la fin de 1967, d'autre part le Gouvernement doit contrôler étroitement l'exécution du programme. Aussi après avoir renoncé à transférer ce dernier aux Services agricoles, le Conseil ministériel du 20 novembre 1967 a-t-il approuvé la création de la "Société de développement et de vulgarisation agricole" (SO.DE.V.A.), société d'économie mixte dont il détient 51 % du capital (130), pour prendre la relève de la S.A.T.E.C. Celle-ci, après être restée sur le terrain en 1968, assume une fonction d'assistance technique, en particulier pour le nouveau thème propagé depuis 1968, le "thème lourd" qui porte sur la vulgarisation de la traction bovine dans 11 arrondissements des départements de Foundiougne, Nioro du Rip, Kaolack et Kaffrine, plus celui de Koumpentoum (131). Dans le même temps, l'action menée dans les autres régions vise à la consolidation des résultats de l'opération "thème léger" dont on estimait qu'elle atteindrait son terme vers 1972. D'ores et déjà est prévue l'extension généralisée du thème lourd associé aux labours, aux fumures de redressement et à des assolements faisant une place aux cultures fourragères.

---

(129) S.A.T.E.C. Mission au Sénégal : réflexions sur la remise en ordre du mouvement coopératif, juin 1967, 26 p.

(130) Le reste du capital est aux mains de la B.N.D.S (19 %), de l'O.N.C.A.D., de l'O.C.A.S. et de la S.A.T.E.C., chacun pour 10 % des actions.

(131) Dans un premier stade, on initie le paysan au dressage (centre villageois de dressage), à la conduite des bêtes et à la nécessité de leur fournir une alimentation hors du parcours. Dans une deuxième phase, on lui fournit tout l'équipement et on exige de lui la pratique de l'assolement et l'application des actions de fertilisation. Enfin on le familiarise à la pratique de l'association culture-élevage.

Les autres pays du Soudan, producteurs et exportateurs d'arachide, ne pouvaient accorder à l'amélioration de la culture de la plante la même attention et des moyens comparables à ceux mis en oeuvre au Sénégal. Cependant dans le cadre de la planification et des programmes d'intensification des cultures, des actions "arachide" sont un peu partout entreprises.

b) Les actions de productivité du Niger

Le Niger lointain, malgré les progrès spectaculaires de la production de l'arachide, n'a suivi qu'avec beaucoup de retard l'exemple sénégalais. Il faut remarquer que beaucoup d'obstacles s'opposaient au lancement d'une éventuelle "opération productivité" d'envergure. La seule station expérimentale du pays, celle de Tarna (I.R.A.T.) plutôt spécialisée dans le mil, n'a étendu que récemment son travail à l'expérimentation de lignées sélectionnées fournies par Bambey. La faiblesse des revenus des paysans limite considérablement leur possibilité d'endettement, donc d'équipement en matériel. Les tentatives faites, surtout depuis 1955 par les S.M.D.R., n'avaient en 1962 guère dépassé le stade de l'essai. L'U.N.C.C. (cf p.986) a depuis cette date, par son service de la coopération, mission de pourvoir le monde paysan en matériel et produits nécessaires à la culture, alors que l'animation doit diffuser les mots d'ordre simples relatifs à l'amélioration des techniques de culture : semences sélectionnées, emploi de l'engrais et culture attelée (132). A partir de 1964-65 surtout, la SO.N.ARA. a pu commencer à vulgariser des variétés d'arachide testées avec succès à Tarna. Quatre types essentiels sont prévus. La 28-204 érigée, hâtive, est la mieux adaptée aux faibles précipitations, très irrégulières, du Nord de la zone arachidière. La 47-16 rampante et tardive est de bonne venue dans la zone intermédiaire du bassin : régions de Dioundiou à l'Ouest, de Mada oua et du Nord de Maradi au Centre et de Zinder-Magaria à l'Est. Enfin, au Sud, la 28-206, érigée et tardive, donne les meilleurs résultats mais pour la région de Gaya, elle est relayée par la 48-37. Par contre, la vulgarisation de la fumure en est à ses débuts, son effet semble en moyenne assez modeste et presque nul lors d'années à mauvaise pluviosité. L'Animation recommande l'emploi d'une dose de 75 kgs d'une

(132) En décembre 1968 à Maradi, nous avons pu assister à la représentation sous le patronage du Parti et de l'Animation, d'une pièce de théâtre où, après de multiples péripéties, le paysan "rétrograde" se rallie aux arguments de celui qui a suivi avec profit les consignes.

formule N.P.K. 6-20-10 avec adjonction de soufre.

Depuis 1962, l'U.N.C.C. fournit le matériel agricole acheté en partie sur crédit F.E.D., alors que la Caisse nationale de Crédit agricole (C.N.C.A.) assure le financement des prêts aux cultivateurs. "L'unité de culture attelée" recommandée se compose de l'attelage, âne ou boeufs, d'un buttoir, d'un semoir et d'une houe,tandis que l'usage de la charrette est vivement conseillé. Avec l'appui du "Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole" (C.E.E.M.A.T.), l'U.N.C.C. procède à des démonstrations itinérantes d'emploi du matériel et à la formation d'agents vulgarisateurs. Elle a ouvert surtout dans les régions les plus méridionales des centres de dressage des boeufs de labour. Enfin, initiative originale, depuis 1966 avec l'aide du F.A.C. et du B.I.T., l'U.N.C.C. a mis sur pied la formule des camions ateliers qui chaque année avant l'ouverture de la campagne agricole, font des tournées et procèdent contre paiement comptant, aux réparations du matériel.

c) L'"opération arachide" au Mali : ses thèmes de productivité.

Au Mali, on peut dire que jusque vers 1965, aucune action d'intensification de la culture de l'arachide n'est véritablement menée. Les autorités de l'époque insistent avant tout sur l'investissement humain qui, par les champs collectifs ou la réalisation de travaux d'intérêt communautaire, doit avec les nouvelles structures d'encadrement et de commercialisation mises en place (cf p.987) permettre la promotion d'un nouvel ordre social et favoriser le développement. Avec les années, priorité étant accordée aux cultures vivrières pour résoudre les problèmes de ravitaillement des villes, l'arachide régresse et ne profite guère de sollicitude particulière. A la fin de l'année 1964, l'accord franco-malien annuel de commercialisation n'étant pas renouvelé, c'est la perspective de vente aux cours mondiaux, mais, par le programme quinquennal d'aide à la production du Mali financé par le F.E.D., l'arachide bénéficie d'une relance. Le Gouvernement malien propose une opération de développement en 6 points. Par un financement de 1,5 milliard de francs maliens (dont un milliard de prêt), il fournira l'encadrement, les fongicides pour le traitement des semences et le matériel de culture attelée. Le F.E.D. procurera pour 157 millions maliens d'engrais et accordera 26 millions pour les fermes de première multi-

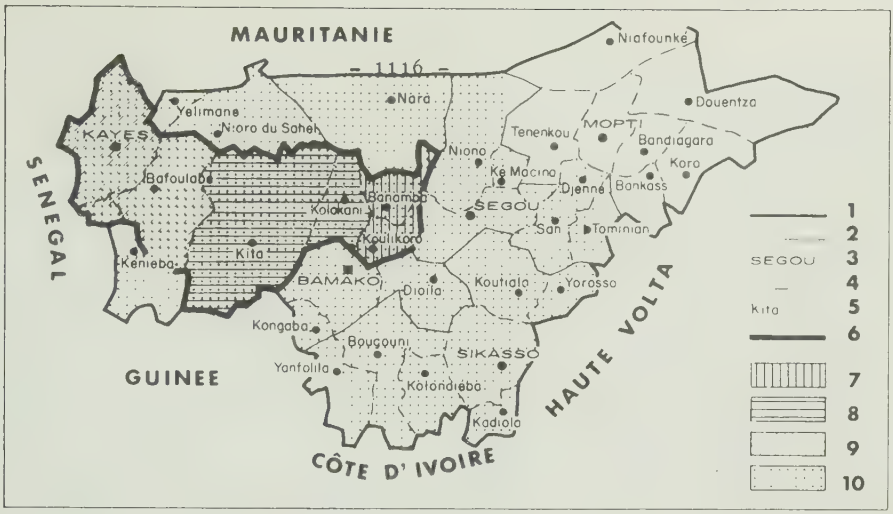

Figure 219 : L'opération arachide au Mali : l'expansion et les phases d'implantation.

1 - Frontières
2 - Limites de région
3 - Chef lieu de région
4 - Limites de cercle
5 - Chef lieu de cercle
6 - Limites de l'opération en 1970
7 - Opération en 1967-68
8 - Extension de 1969
9 - Extension de 1970
10 - Cercles commercialisant de l'arachide au Mali.

plication de semences. En fait, ce programme ne verra jamais le jour et les"moyens sont perdus à 100 %" (133).

C'est le 20 juin 1967 que le Gouvernement du Mali, par le canal du Service de crédit agricole et du développement rural (S.C.A.E.R.) signe avec le B.D.P.A. une convention créant un organisme administratif rattaché au Secrétariat d'Etat à la République du Mali, "l'opération arachide", chargé d'organiser la commercialisation et de favoriser les progrès d'une culture améliorée de l'arachide. Cette action menée sur crédits du F.A.C. n'intéresse en première année (1967-1968) que les régions de Koulikoro et de Banamba. Le périmètre est

(133) Giordano (M). L'opération arachide Mali : Oléagineux, juillet 1972, pp.363-370.

étendu à celles de Kita, Kolokani, Bamako puis de Kayes-Bafoulabé représentant les deux tiers des surfaces consacrées à la plante.

Tout un dispositif d'encadrement est mis en place, à partir d'un découpage en quatre zones, chacune confiée à un chef qui supervise des secteurs et sous-secteurs groupant un certain nombre de cellules élémentaires ou secteurs de base qui rassemblent environ 250 exploitants de 6 villages, cultivant à peu près 350 hectares d'arachide. La formation de l'encadrement subalterne est continue : stages, séminaires et services de fiches de vulgarisation y pourvoient. Mais la grande originalité du système réside dans son "couplage" avec une action d'"alphabétisation fonctionnelle" patronnée par l'U.N.E.S.C.O. Les thèmes de l'opération arachide servent de base à la pregression de l'enseignement. Comme pour le programme de productivité du Sénégal, la formation d'un personnel local capable de prendre la relève des expatriés est imposée. Du chef de l'Opération aux chefs de secteur, chaque Européen a un homologue malien. Sur le plan technique, deux types d'actions sont menées. Les "interventions primaires" ne modifient pas les structures paysannes, elles changent seulement les habitudes et visent un accroissement immédiat de la productivité (134). Elles portent sur l'utilisation de semences de qualité, essentiellement la 28-206. Un système de trois phases de multiplication à partir d'un lot de 5 tonnes, fourni à chaque zone, doit permettre de couvrir l'ensemble du domaine d'intervention en quatre années : ces semences sont traitées au fongicide. Les encadreurs insistent avec force sur la nécessité de réaliser des semis précoces et serrés et vulgarisent l'usage de l'engrais : 65 kgs de superphosphate (135). Enfin les thèmes insistent aussi sur l'intérêt des sarclages répétés et de l'arrachage à maturité.

Par l'intermédiaire du S.C.A.E.R., un équipement en matériel est fourni : l'effort initial a porté sur les charrettes. L'habitude ancienne étant prise d'user de la charrue, les fournitures continuent mais les techniciens lui préfèrent le multiculteur ; quelques semoirs et des cribles complètent la gamme. Mais il s'agit là d'une action encore peu importante. Est en effet prévu dans quelques années, un effort de "modernisation" qui transformera les techniques de culture par l'

(134) Interview accordée à l'auteur par le Directeur, le 27 octobre 1970.

(135) La formule N.P.K.6.20.10 à 100 kgs à l'hectare est prévue mais elle est plus coûteuse.

usage d'unités attelées lourdes après dessouchage, le respect d'assolements et l'association culture-élevage. Il s'agit en fait de projets homologues à ceux formés au Sénégal (cf p. 1109).

d) La Haute Volta : l'I.R.H.O. inspire les actions menées dans les O.R.D.

En dépit ou à cause du faible rôle que joue l'arachide dans les revenus monétaires dérisoires des paysans, le Gouvernement voltaïque se préoccupe d'encourager une extension de la production et de favoriser la "vulgarisation de la culture améliorée". Dès 1960, l'I.R.H.O. accepte la responsabilité de cette action pilote pour la région de Banfora qu'il étend en 1964 à celle de Bobo-Dioulasso. Depuis 1953, la station de Niangoloko menait sur le plan local des thèmes de recherche parallèles à ceux de Bambey et en expérimentait les résultats avec l'aide de la station de Saria pour le Centre et du point d'essai de Oushigouya pour le Nord. La sélection permet la fourniture d'un matériel végétal éprouvé : dans le Nord, les variétés hâtives : TE 3 et 5.90 s'avèrent les plus valables ; dans le Centre les 28-206 semi-érigées sont les mieux adaptées, enfin après de longues études sur la résistance à la rosette, la 48-37 à partir de 1961 puis la 1-040 donnent de bons résultats dans le Sud-Ouest humide, permettant ainsi une extension de la culture vers le Sud. En même temps, les études de fertilisation ont permis de vérifier la "bonne réponse" d'une fumure d'entretien de 75 kgs de superphosphate, tandis que la recherche de meilleures techniques de culture met en évidence l'intérêt de semis denses à 110.000 pieds à l'hectare effectués en lignes régulières (0,60 x 0,15) par la houe planteuse et la rentabilité de binages et désherbages fréquents réalisés à la houe "manga" équipée de dents de canadiens (136).

L'I.R.H.O. vulgarise lui-même ces thèmes jusqu'en 1967 dans le secteur de Banfora et plus tard dans celui de Bobo-Orodara. Un encadrement dense est mis en place : un chef de secteur, 7 moniteurs, 45 encadreurs dans le secteur de Banfora, 3 moniteurs, 15 encadreurs dans l'autre, en tout 76 villages et 4.800 paysans (137). Les conseils donnés à ces derniers doivent leur permettre d'obtenir des rendements

(136) Voir les rapports annuels de l'I.R.H.O., Haute Volta.

(137) Ministère de l'économie agricole de Haute Volta. Direction des services agricoles. Rapport annuel, campagne 1964, 244 p. cf pp. 191-196.

triples, 1.500 kgs contre 500 en culture traditionnelle. L'organisme distribue les semences et les engrais à crédit et l'encadrement veille à la bonne application des thèmes par les paysans qui adhèrent à l'opération car ils "assureront la diffusion et l'assimilation en profondeur des techniques améliorées" (138).

Les autres organismes intervenant sur le terrain dans le cadre des O.R.D. vont diffuser ces thèmes. Dès 1960, le Gouvernement voltaïque a fait appel à la S.A.T.E.C. pour la recherche d'une "méthode efficace d'animation rurale" (139). Cette société propose l'intensification de l'action de la vulgarisation entreprise avant l'Indépendance dans les régions de Ouagadougou et Koudougou. Elle envisage une action en trois phases : introduction de la houe attelée en traction asine, fertilisation et amélioration des techniques de culture et encouragement à l'expansion des cultures de rente : coton et arachide. De 1961 à 1965 est vulgarisée la houe manga, alors qu'est entreprise une initiation à l'utilisation de l'engrais. Après 1966 sont développés les thèmes de la "bonne"culture : semis denses en ligne des semences sélectionnées traitées au fongicide. L'opération est sous-tendue par un "encadrement rapproché"où chaque vulgarisateur anime une "zone"de 500 exploitants environ regroupés en "carrés d'auditeurs" d'environ 80 personnes. L'animation utilise la radio qui diffuse et renouvelle constamment les consignes techniques et s'appuie sur les groupements traditionnels : Conseil des anciens disposant de l'autorité morale, Conseil des notables où anciens fonctionnaires ou combattants sont souvent ouverts aux innovations et disposent de revenus monétaires appréciables, groupements de jeunes enfin qui peuvent apporter une aide pratique en particulier lors des sarclages.

Pour sa part dans l'O.R.D. du Yatenga dont il a la charge, le B.D.P.A. a pu commencer à vulgariser des thèmes valables pour la région du Nord : diffusion de la variété 5.90 hâtive et semis précoces à 130.000 pieds effectués avant le 1er juillet permettant l'arrachage vers le début d'octobre, soit avant la récolte du sorgho auquel en cas de concurrence dans le calendrier, le paysan accorde toute priorité(140).

---

(138) I.R.H.O. Rapport d'activités, 1970, 142 p., cf p.101.

(139) S.A.T.E.C. Les organismes régionaux de développement (O.R.D.) de Ouagadougou et Koudougou. Rapport annuel 1967, 92 p.

(140) Dhéry (M). La culture de l'arachide dans le Centre et le Nord de la Haute Volta : premiers résultats de recherches et thèmes de vulgarisation. Oléagineux, août-sept.1969, pp.481-488, cf p.482.

III - LES HUILERIES DE GRAINE : UN EQUIPEMENT PUISSANT ET MODERNE

A la différence du palmier à huile et du karité, essences oléagineuses d'origine locale, l'arachide n'a pas engendré d'activités artisanales très vivaces. Certes elle est constamment utilisée sous forme de pâte dans les préparations culinaires mais l'extraction de l'huile par les producteurs n'est pas régulière : elle est active surtout en période de crise comme le montrent les exemples du début de la décennie 1930 (cf p.669) et de ces dernières années. Au Sénégal, les techniques les plus anciennes utilisaient les façons classiques : les amandes étaient pilonnées dans un mortier, puis la pâte chauffée à la vapeur dans un récipient percé de trous placé sur une marmite pleine d'eau. La vapeur cuisait la pâte, puis après un nouveau pilonnage, celle-ci était passée dans un linge : l'huile qui "suait" était recueillie dans un récipient. Il s'agissait là d'un procédé fastidieux et peu rentable puisque la perte de matière grasse était considérable (141). Aussi la presse à main a dans l'ensemble amélioré ces techniques. Elle est faite d'un bâti muni d'une vis qui permet de presser la pâte placée dans un linge. La préparation de cette dernière exige aussi après décorticage un pilage puis une cuisson à la vapeur. Mais le rendement est meilleur puisque l'on obtient en moyenne 25 litres d'huile pour cent kilos d'amandes, soit environ la moitié de celui des usines modernes.

En dépit de l'opposition des industriels marseillais (cf p.745), l'huilerie de graine africaine représente au sortir de la deuxième guerre mondiale un potentiel de production non négligeable. On sait comment ses rivaux métropolitains essaient de limiter son essor en invoquant son retard technique (cf p.745). En fait, au prix d'importants investissements, celui-ci disparaît au point que les usines d'Afrique occidentale, du moins les plus importantes, peuvent aujourd'hui rivaliser en matière de productivité avec celles d'Europe (142).

Par camions ou wagons, l'huilerie reçoit en vrac des arachides en coques (143). Elles sont déversées dans une trémie enterrée,

(141) B.M.A.E.A.O.F. L'industrie des huiles au Sénégal. avr.1934 pp.1034.
(142) Les données sur ces questions nous ont été fournies par Gillier (P) et Silvestre (P). L'arachide, ouv.cit., par Bagot (Y).Oléagineux de l'Afrique intertropicale,ouv.cit.T.II et par les visites à de nombreuses huileries : Lesieur Afrique, SODEC et SEIC au Sénégal, SF. PAM à Koulikoro, CITEC à Bobo Dioulasso et Siconiger à Maradi.
(143) Les huileries métropolitaines ne traitent plus aujourd'hui que des graines décortiquées. Les usines d'Afrique occid.bénéficient des avantages des réceptions en coques longtemps défendues par les Bordelais : faible acidification et utilisation des débris pour la chauffe entre autres.

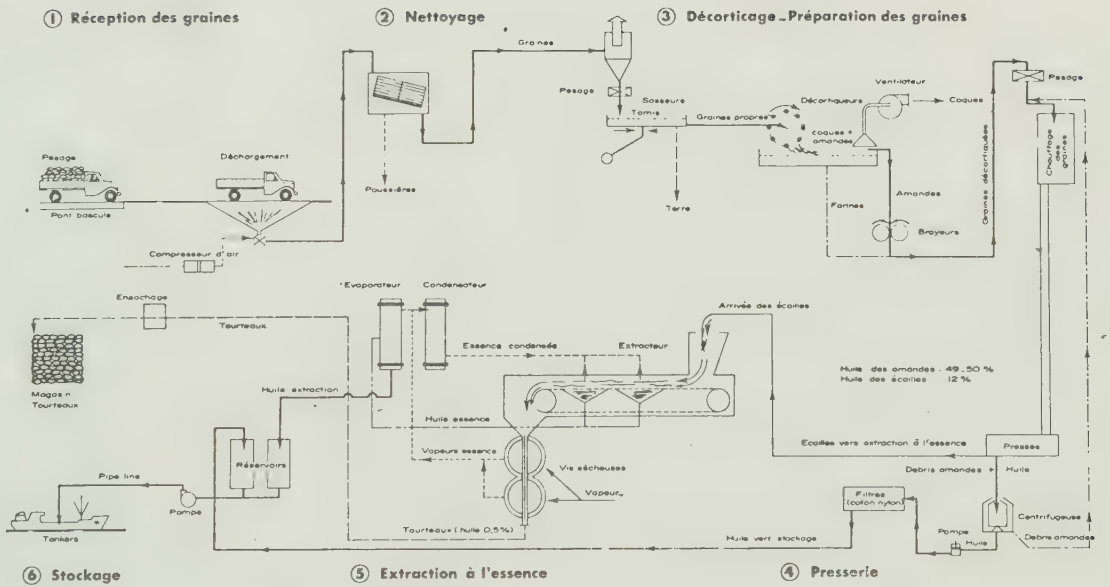

Figure 220 : Les principes de l'huilerie de graines.
(D'après un document Lesieur Afrique).

dont la partie supérieure, de niveau avec le sol, comporte une grille à mailles assez lâches qui retient les grosses impuretés. Reprises par un élévateur à godets, les coques sont épierrées et dépoussiérées dans un caisson où un courant d'air puissant les soulève, alors que les débris lourds tombent dans un "sasseur ventilateur" où la séparation est assurée par une table à secousses. Puis les coques passent dans un séparateur magnétique qui retient les particules métalliques éventuellement mélangées aux arachides et qui risqueraient de détériorer les presses (144). Après pesage automatique, elles sont stockées dans les silos.

Le décorticage prélude au traitement proprement dit des graines. Il utilise la technique classique de la cage cylindrique horizontale dont les parois sont munies de barreaux métalliques ou de tôles perforées dont les vides sont fonction du calibre des coques (145). Un arbre garni de croisillons batteurs brise celles-ci en libérant les amandes. Le mélange des unes et des autres passe au travers des barreaux ou des trous et tombe sur une table à secousses ventilée qui permet un triage. Les amandes sont expédiées aux broyeurs alors que leurs petits débris, les "farinettes" sont incorporés dans la pâte à la sortie de ces appareils. Les débris de coques sont refoulés vers la chaufferie (146), les coques non brisées retournées aux décortiqueuses. Le broyage des amandes permet par fractionnement d'augmenter leur "surface", donc de faciliter l'extraction de l'huile. Il est réalisé par un appareil à cylindres qui fournit à l'aval des brisures de la grosseur d'un grain de blé auxquelles s'ajoutent les farines.

Après pesage automatique, le mélange est paré pour l'extraction par un passage dans les "cuiseurs-conditionneurs". Ce sont des cuves à double enveloppe, souvent superposées et couplées avec les presses.

---

(144) Vers le début de la décennie 1960, des lots de tourteaux du Sénégal expédiés en Scandinavie recélaient des morceaux de fil de fer utilisés par certains producteurs ou traitants pour fermer les sacs. Les débouchés dans ces pays ont pu paraître un moment compromis.

(145) Les lots de coques réceptionnés étant souvent très hétérogènes, la plupart des huileries doivent utiliser des trieuses avant passage des lots dans les décortiqueuses. Ces dernières années, le diamètre des coques variait au Sénégal de 6 à 31 mm.

(146) Les usines possèdent comme celles d'huile de palme, une centrale comportant chaudières, machines à vapeur, générateurs et groupes électrogènes. Les deux huileries de Diourbel (S.E.I.B.) et de Ziguinchor (S.E.I.C.) fournissent le courant électrique aux deux villes respectives.

Un chauffage entre 90° et 110° est réalisé par la vapeur alors que les palettes permettent, par brassage, une homogénéisation et par poussée, l'évacuation de la matière qui défile en permanence. Toutes les huileries emploient aujourd'hui des presses continues à vis faites de cages cylindriques légèrement coniques, à barreaux séparés de quelques dixièmes de millimètres. Une vis sans fin à pas variable selon les modèles pousse le mélange vers l'extrémité en le comprimant de plus en plus : l'huile s'écoule par les interstices entrebarreaux et tombe sur des tamis d'où elle est dirigée vers les réservoirs (147) ; les "écailles" de tourteaux comprimées sortent par un espace annulaire ménagé entre l'arbre de la vis et l'extrémité de la cage. Une circulation d'eau froide dans l'intérieur de l'arbre et des armatures (frettes) empêche l'échauffement des pièces et un éventuel "brunissement" de l'huile.

Le réglage des presses, donc la richesse en huile des tourteaux, procède d'un choix technique fondamental lié à l'équipement d'aval de l'usine. La seule pression fournit environ 43 à 44 kgs d'huile par quintal de graines et donne un tourteau "expeller" riche de 6 à 7% d'huile. C'est pour obtenir un pourcentage d'huile supérieur que certaines usines disposent d'une station d'extraction de l'huile au solvant : par traitement chimique, le tourteau est deshuilé jusqu'à ne recéler qu'un pour cent d'huile. L'usage d'une telle installation implique une pression moins énergique des graines : les écailles qui sortent alors des presses contiennent en moyenne 12 à 13 % d'huile. Broyées ou pas, elles sont préparées en vue de l'extraction en général par chauffage à la vapeur à 45° environ. Le traitement est effectué soit dans des appareils "discontinus" souvent rotatifs qui exigent un certain nombre de manipulations, soit dans des installations continues, automatiques. L'extracteur est un appareil de filtrage où le tourteau à deshuiler est mis en présence d'un solvant. Le plus fréquemment, il s'agit d'Hexane, c'est-à-dire d'une variété d'essence de pétrole ou essence B. Le solvant chauffé autour de 50° se charge après contact d'une durée convenable, de l'huile contenue dans les écailles. La solution huile-essence ou

---

(147) L'utilisation de ces presses fournit donc en continu une seule qualité d'huile alors que le système ancien utilisant les presses hydrauliques qui comprimaient des sortes de sacs ou "scourtins" contenant la pâte donnaient par reprises successives des huiles de première, deuxième et troisième pression (cf tableau 24 p.343). La capacité des presses varie naturellement selon leur taille, de 3 et 5 tonnes de graines à 35 en 24 heures en pression unique. Cependans les huileries de la S.E.P.O.M. à Koulikoro et de la S.H.S.H.V. à Bobo-Dioulasso pratiquent encore la double pression mais par presses continues.

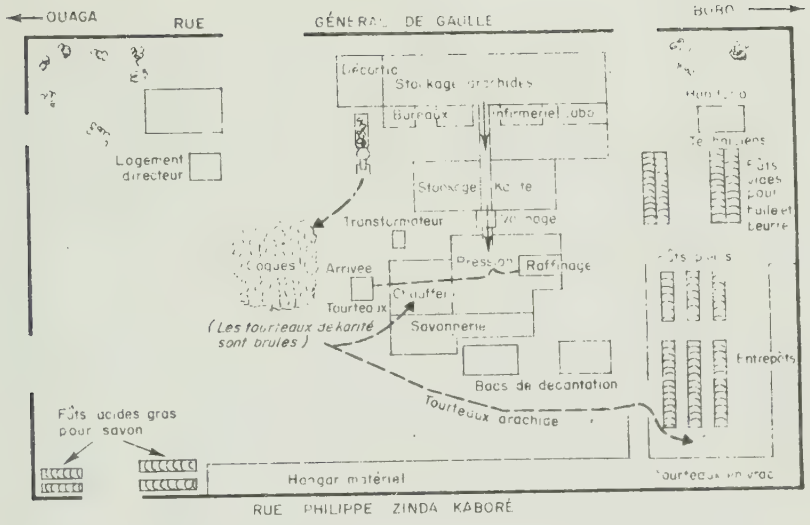

Figure 221 : Une petite huilerie de graines mixte, celle de la S.H.S.E.V. (ex C.I.T.E.C.) à Bobo-Dioulasso.

(L'échelle n'est pas rigoureuse car le croquis a été levé par l'auteur d'après une maquette exposée dans les locaux administratifs de l'usine.

"miscella" est alors soumise à une distillation : l'huile est recueillie en bas de l'appareil, alors que, après condensation des vapeurs, l'essence est récupérée, de même que toutes les traces de solvant contenues dans les appareils (incondensables). Ainsi, le produit est constamment réutilisé, les pertes étant faibles (moins de 1 % du poids de matière traitée). Le tourteau pour sa part est "séché" à la vapeur, ce qui permet un bon conditionnement pour son stockage et une récupération des traces de solvant. Les unités continues traitent un moyenne 100 à 250 tonnes d'écailles par jour.

Qu'elle sorte directement des presses ou des extracteurs, l'huile brute contient une certaine proportion de débris ou "pieds"(148),

(148) Ces "pieds" d'huilerie sont particulièrement riches en aflatoxine. cf Adrian (J) et Jacquot (R). Valeur alimentaire de l'arachide et de ses dérivés, ouv.cit. p.98,

Les huiles de pression continue sont épurées au tamis vibrant puis au filtre presse, alors que celles qui sortent de l'extraction passent dans un filtre de "polissage" qui élimine l'eau. Pour leur part, les tourteaux sont le plus souvent préparés en farine grossière par broyeurs et parfois réhumidifiés jusqu'à 7 à 8 % avant d'être pesés et ensachés (149).

A la fin de ces opérations, l'usine peut vendre son huile "brute". Dans le cadre de l'accord professionnel de 1956 (cf p.748), les huileries d'Afrique occidentale devaient livrer un tel produit à leurs correspondants métropolitains qui procédaient au raffinage. Or depuis quelques années, cette opération est de plus en plus pratiquée sur les lieux de production. Elle a pour but l'élimination des impuretés insolubles, des pigments et des odeurs. La démucilagination est en général menée avec la neutralisation. Les deux opérations se font soit dans des batteuses, soit dans des centrifugeuses en continu où l'huile est mise en présence d'une lessive alcaline qui entraîne les mucilages et acides gras. Ces pâtes sont destinées à la savonnerie, alors que l'huile est lavée et séchée sous vide. Puis dans une batteuse chauffée, celle-ci est décolorée ou "blanchie" en présence de terres "activées" avant de passer dans un filtre presse (150). Enfin la désodorisation consiste en l'élimination des matières volatiles par la vapeur, sous vide, à forte température (180 à 200°). A la sortie de ces appareils, l'huile raffinée est disponible pour la consommation. Son stockage exige de grandes précautions : réservoirs très propres et protection contre la lumière, la chaleur et l'humidité.

Ces principes techniques généraux se retrouvent dans la plupart des usines d'Afrique occidentale. Mais en dehors de leurs capacités respectives de trituration, elles se différencient par l'utilisation ou non de toutes les phases de fabrication. Seules de grandes usines possèdent une unité d'extraction car le coût d'une telle installation est très élevé et son utilisation délicate. L'emploi de l'essence chauffée à 50° présente des risques tels que le personnel doit être

---

(149) La conservation des expellers, riches en huile, est plus délicate que celle des tourteaux maigres.

(150) Il s'agit de silice hydratée et d'alumine ("terre à foulon"). Cette opération de décoloration est encore menée en "discontinu".

très qualifié et constamment vigilant (151). De plus, le transport de l'hexane dangereux sur de longues distances ajoute un handicap pour les usines en position continentale. Seules les trois usines portuaires de Lesieur Afrique (Dakar), SO.D.E.C. (Lyndiane) et S.E.I.C. (Ziguinchor) en sont équipées. Après avoir longtemps produit uniquement de l'huile brute, la plupart des usines d'Afrique occidentale possèdent aujourd'hui des unités de raffinage (cf tableau 188). Seules les usines de Ziguinchor (S.E.I.C.) et Maradi (S.I.CO.NIGER) en sont dépourvues. La première, appartenant à Unipol, livre ses huiles brutes aux usines du groupe en France ; quant à la deuxième, elle fournit le marché nigérien qui demande, par référence à l'huile artisanale, un produit "vierge". Les huiles qu'elle exporte doivent effectuer un long trajet à travers le Nigeria, ce qui présenterait des risques d'acidification au cas de transport du produit raffiné.

Enfin, alors que les plus grosses huileries ne triturent que l'arachide, trois sont mixtes. La S.E.I.C. traite les palmistes, la S.H.S.H.V. et la S.E.P.O.M. le karité. En fait, cette situation ne présente pas de problèmes particuliers. Les mêmes presses traitent les deux matières premières par roulement. Sont seulement prévus des hangars ou silos de stockage différents pour chaque oléagineux et des tanks spéciaux pour l'huile. Par contre dans la perspective du traitement des graines de coton, ces huileries ne pourraient guère les triturer car elles exigent un certain nombre de façons spécifiques : machines à délinter, décortiqueuses, lamineuses préparant la pression etc... La SO.DEC. commence à les triturer et de nombreuses usines vont s'équiper.

---

(151) Les mesures de sécurité sont draconniennes : les installations sont placées en plein air à bonne distance des autres ateliers. Toutes les parties métalliques sont mises à la terre pour l'écoulement de l'électricité statique. Les boitiers de commande, les lampes électriques sont protégés par des coffrets étanches. Le personnel ne doit posséder ni allumettes, ni briquet, ne pas porter de chaussures à bouts ferrés, ni utiliser d'outils susceptibles de produire des étincelles.

TABLEAU 188 - Equipement des huileries de graine d'Afrique occidentale en 1969 (X = présence de l'unité en question).

	Capacité triturat. (base coq.)	Décor-ticage	Pression continue	Extrac-tion	Raffinage part.	Raffinage tot.	Savon	Product. diverses
LESIEUR AFRIQUE	270.000 T.	X	X	X	X			
S.O.D.E.C.	140.000	X	X	X	X			arach.de bouche
PETERSEN DAKAR	150.000	X	X			X		
S.E.I.B. (Diourbel)	20.000	X	X			X		Electric. vinaigre eau javel glace
S.E.I.C. Ziguinchor + huileries palmistes	60.000	X	X	X				Electric.
S.E.P.O.M. Koulikoro + karité	30.000	X	X		X		X	
C.I.T.E.C.(1) Bobo-Dioulasso	6.000	X	X		X		X	
S.I.CO.NIGER	25.000	X	X					

(1) Depuis le 11 février 1967, la C.I.T.E.C. est devenue la Société des huiles et savons de Haute Volta.

C H A P I T R E I V

LES OLEAGINEUX ET LES ECONOMIES DES REPUBLIQUES INDEPENDANTES

(1960 - 1969)

Bien que dix années ne constituent qu'une période très courte, l'ampleur des bouleversements qui ont affecté le commerce extérieur des oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O., les circuits internes de commercialisation et les conditions de la production, est considérable et a déjà profondément marqué les différentes économies nationales. Pour toutes, la voie du développement est semée de difficultés et seule la Côte d'Ivoire obtient des résultats satisfaisants. Mais sur le plan de l'économie des oléagineux, deux types de situations apparaissent. Les pays du palmier ont donné priorité aux investissements : les résultats étant différés, la décennie 1970 apportera les sanctions à cette politique. Par contre, pour les pays arachidiers où les transformations ont porté à la fois sur les structures commerciales et sur les techniques de production, les répercussions ont été immédiates mais hélas pas dans un sens favorable : ils connaissent d'énormes difficultés et la situation du producteur s'est en général dégradée.

A) LES PAYS DES PALMIERS : PRIORITE AUX PLANTATIONS

Pour les pays du palmier à huile, les dix premières années d'Indépendance ont apporté des destins très différents. A la stabilité politique, la Côte d'Ivoire ajoute le "miracle" économique, alors que le Togo après une période agitée, retrouve le calme mais souffre d'une certaine stagnation de la production et des échanges et que le Dahomey se signale malheureusement par son instabilité politique chronique et ses graves difficultés financières et économiques. Mais le fait commun essentiel est que ces pays de la palmeraie naturelle consentent d'importants efforts en faveur de la plantation. Ces investissements sont

TABLEAU 189 - Valeur des exportations d'oléagineux par pays de l'U.D.E.A.O. (en milliers de dollars) de 1960 à 1969.

1) Exportations totales d'oléagineux

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969/1960
SENEGAL	96.169	101.395	82.345	95.000	101.419	116.247	107.122	114.676	66.878	69,5%
MALI		4.476	4.324	8.427	3.162	1.855	1.545	2.405	3.076	
HAUTE VOLTA	566	690	889	1.609	1.801	2.139	2.462	3.854	3.677	653 %
NIGER	7.470	8.217	13.950	15.706	16.566	25.418	18.129	20.107	15.686	209 %
CÔTE D'IVOIRE	2.991	177	2.127	2.391	3.247	2.390	3.197	3.413	4.751	158,8%
DAHOMEY	14.207	7.725	10.026	11.137	11.283	6.728	8.520	14.268	12.630	88,8%
TOGO	3.316	1.999	2.884	3.055	3.125	3.187	2.773	3.489	2.903	87,5%
TOTAL	224.719	124.684	116.545	137.325	140.603	157.964	143.748	162.212	109.641	87,9%

2) Exportations d'oléagineux vers la C.E.E.

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969/1960
SENEGAL	84.315	95.465	79.212	89.729	96.039	105.616	97.800	96.895	61.463	76,4%
MALI		544	1.127	263	188		234	711	1.316	
HAUTE VOLTA	197	265	635	674	959	953	1.235	1.149	931	421,8%
NIGER	7.000	7.957	13.610	12.842	12.502	12.842	11.025	18.281	14.743	209,2%
CÔTE D'IVOIRE	2.659	60	1.739	2.000	2.821	1.668	3.091	2.989	2.577	97 %
DAHOMEY	12.816	7.030	9.665	10.473	9.190	5.218	5.138	6.903	8.388	
TOGO	2.758	1.720	2.633	1.865	2.938	2.890	2.344	3.022	2.480	89,9%
TOTAL	109.745	113.031	108.621	117.814	124.437	138.187	125.867	129.756	91.896	85,3 %
Pourcentage des ventes totales d' oléagineux	88,8 %	90,6 %	93,2 %	85 %	88,5 %	87 %	87,2 %	79,5 %	85,3 %	82,9 %

Source : Communautés européennes

rendus possibles par les fonds que procure l'aide extérieure (cf pp. 967-975) et justifiés par les perspectives favorables que toutes les études menées par la F.A.O., la B.I.R.D. ou Unilever au début des années 1960, attribuent à moyen terme aux produits du palmier à huile et accessoirement au coprah. Sur la moyenne 1958-60, la demande d'huile de palme devrait augmenter d'au moins 750.000 tonnes par an vers 1975 (1). Les hypothèses de prix prévoient des possibilités de rémunération intéressantes (2), puisque le cours C.A.F. de l'huile de palme qui atteint 56.000 frs C.F.A. la tonne en 1960, devrait se maintenir à 46.000 entre 1968 et 1972 et à 43.600 dans les cinq années suivantes (3). Il s'agit là de possibilités d'autant plus intéressantes que les variétés de palmiers sélectionnés et les thèmes de conduite des plantations proposés par les organismes de recherche garantissent le rendement, sans concurrence pour les oléagineux, de deux à trois tonnes d'huile de palme à l'hectare plus celle de palmistes !

I - LA CÔTE D'IVOIRE PRODUIRA MASSIVEMENT APRES 1970

Dans la décennie 1960, la Côte d'Ivoire a en quelque sorte rompu avec le passé sans pour autant le renier. L'expansion économique amorcée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale s'accélère et surtout priorité est accordée à des actions de diversification des ressources. Un des paradoxes du bilan ivoirien vers 1960 n'était-il pas un déficit annuel régulier dans la production d'huile de palme, alors que le pays est une des régions d'origine de l'Elaeis. La "grande affaire" est donc la réalisation de plans palmiers et cocotiers pour le moins ambitieux. Ils rejettent dans l'ombre les actions en faveur des oléagineux secondaires dont un seul, la graine de coton, connaît indirectement un essor spectaculaire. Dans l'attente de l'entrée massive en production des plantations et des usines qui lui sont associées, la

---

(1) La stagnation des achats d'huile de palme de la C.E.E. dans la décennie 1960 telle que nous l'avons décrite (cf tabl.166 p.946) ne saurait apporter un démenti formel puisqu'elle résulte en partie du manque de disponibilités.

(2) Munari (G). Rentabilité et effets économiques du plan palmier de 32.000 ha. S.E.D.E.S., 1967, 53 p. Ce sont ces estimations qui ont permis de fixer à 5 frs C.F.A. dont 4 pour le planteur, le prix d'achat des régimes par les usines ivoiriennes.

(3) Les 2 années 1968 et 1969 infirment ces pronostics puisque le cours de l'huile C.A.F. est tombé à 42.000 frs C.F.A. (cf tabl.160 p.933). Mais en 1970, la cote est remontée à 63.000, ce qui peut laisser penser que la moyenne quinquennale 1968-73 approchera ou même dépassera les 46.000 prévus.

décennie 1960 est marquée par le faible intérêt accordé aux transactions sur les oléagineux. Ils ne jouent qu'un rôle presqu'insignifiant aux exportations. Quant aux opérations intérieures de traite, la période est marquée par l'abandon définitif des grandes maisons de commerce.

1) Les plans palmier et cocotier : réussites techniques et problèmes humains

a) Les programmes de plantation se déroulent selon les prévisions

De moins de 7.000 hectares en 1960, la palmeraie sélectionnée de Côte d'Ivoire passe à près de 65.000 en 1970. C'est dire que la décennie restera celle de sa promotion dans le groupe des grands pays de plantations d'Elaeis. Beaucoup plus que l'extension assez négligeable des plantations privées, elles représentaient la totalité des surfaces plantées en 1960 et ne dépassent guère 10.000 hectares (cf tableau 191) en 1970 , c'est l'essor des plantations industrielles d'Etat (36.870 en 1970) et de leurs compléments villageois (17.245 hectares en 1970) qui explique cette poussée. L'extension de la cocoteraie, pour être indéniable, est moins spectaculaire. A la fin de 1970, la SO.DE.PALM. contrôle 7.306 hectares, dont 4.747 de plantations industrielles, plantés à partir de 1967 ; quant à la cocoteraie familiale, des extensions régulières et continues permettent de passer de 7.500 hectares environ en 1960 à 16.800 en 1970. Au total pour la seule réalisation des plans de la SO.DE.PALM., plus de 26 milliards de francs C.F.A. ont été investis.

- Les plantations industrielles de palmiers.

Les choses ont pourtant commencé modestement : c'est en 1962 que la S.A.T.M.A.C.I. (cf p.993) reçoit mission d'exécuter à échéance de 1966 un plan de création de 4.700 hectares de palmeraies sélectionnées (4). Sur proposition de l'I.R.H.O., 3.200 hectares sont prévus en plantation industrielle dans l'extrême Sud-Est : 1.200 à Eloka sur l'emplacement de l'ancienne concession de la "Société des plantations d'Afrique occidentale" et 1.000 hectares en forêt de la Toumanguié à l'Ouest

(4) Par la convention C 183, le F.E.D. prend en charge l'opération pour 1.280 millions C.F.A. S'ajoute un financement de 1.000 hectares de plantations industrielles par le B.S.I.E. (Budget spécial d'investissement et d'équipement de Côte d'Ivoire).

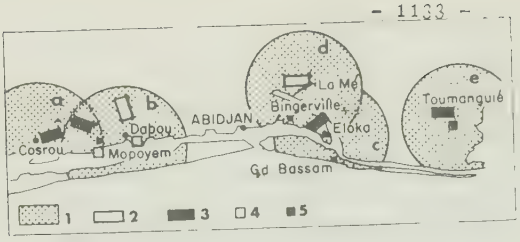

1) Zone couverte par le Plan
2) Plantations blocs existantes
3) Plantations blocs à créer
4) Huileries existantes
5) Huileries à créer

Figure 222 : Le premier plan palmier en Côte d'Ivoire. Les implantations géographiques.

Source : Marchés tropicaux, 9 mars 1963.

de la lagune Aby. Pour 2.500 hectares sont envisagés cinq ensembles d'environ 500 hectares chaque de plantations villageoises. Deux secteurs flanqueront les blocs industriels précédents et fourniront donc un surplus de matière première aux usines prévues. Deux sont ouverts à La Mé-Alépé et Attinguié dans le périmètre de l'huilerie de la station I.R.H.O. de La Mé. Quant au dernier, à Dabou-Cosrou, il dépendra de l'usine d'Acobo. En fait, pour les impératifs de traitement des régimes, ces nouvelles créations renforcent la capacité de production des grandes régions de commercialisation traditionnelle des produits du palmier. C'est sur ces surfaces que la S.A.T.M.A.C.I. éprouve les normes I.R.H.O. de plantation qui seront ensuite utilisées par la SO.DE.PALM (cf p.994). A la fin de 1963, lorsque celle-ci succède à la première, 1.278 hectares en périmètres industriels (cf tableau 190) et 1.226 hectares de plantations villageoises (cf tableau 192) qui représentent 671 parcelles ouvertes par 443 planteurs, sont réalisés.

Sans solution de continuité, la SO.DE.PALM. poursuit ce programme en 1964 en même temps qu'elle prépare le lancement du plan de 32.000 hectares qui prévoit 27.925 hectares en forêt (5) et 4.075 en savane. Une nouvelle fois, priorité est accordée à des réalisations intéressant le Sud-Est. Dès 1965, débutent des extensions à Eloka et La Toumanguié, alors que sont ouverts les nouveaux blocs d'Anguedédou et Dabou-Cosrou. En 1966, toujours dans l'Est, est entrepris le bloc d'Ehania mais les premiers travaux débutent à l'Ouest du Bandama à

(5) En 1966, une convention est passée avec la firme ouest-allemande Joseph Klane d'Herzogenrath, pour le défrichement de 21.600 hectares en forêt.

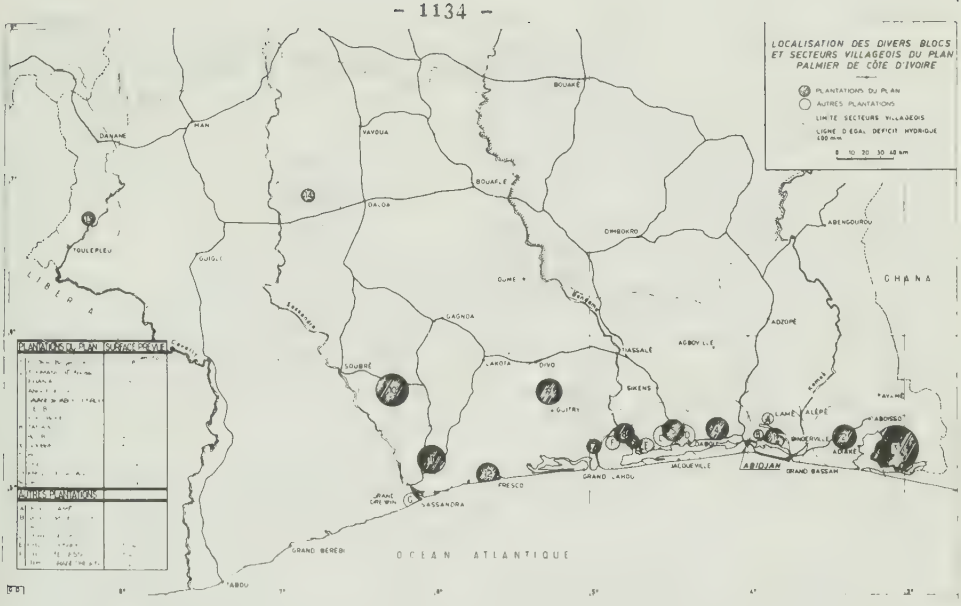

Figure 223 : Le plan 32.000 hectares de palmiers à huile en Côte d'Ivoire : localisation des blocs industriels et des secteurs villageois.

(Source : Oléagineux, juin 1967).

Yocoboué, Bolo et Boubo. Jusqu'à 1970, les plantations sont poursuivies à peu près selon les cadences établies.

En fin de 1970, 36.229 hectares ont été plantés depuis 1962 et huit blocs sur les douze prévus sont terminés. Dans le même temps, les premières usines ont été achevées et mises en service : Eloka en janvier 1968, La Toumanguié en janvier 1969, puis Ehania et Irobo en 1970. Depuis 1969, sans à coup notable, un nouveau programme de 4.000 hectares financé par la B.I.R.D. et la C.C.C.E. a été inauguré.

Dans le même temps, de 1963 à 1970, les extensions de palmeraies privées sont relativement limitées. Elles concernent surtout la région de Dabou où palmier à huile et hévéa conquièrent pratiquement toute la clairière de savane (cf fig.224).

TABLEAU 190 - L'extension des plantations industrielles de palmiers de SO.DE.PALM. - PALM.IVOIRE de 1963 à 1970 (en ha).

	avant 1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
ELOKA	82	901	956						2.681
ANGUEDEDOU			908	1.040	887				2.835
TOUMANGUIE	454	499	1.241	826		261			3.281
EHANIA				917	1.210	2.393	2.370	1.582	8.472
TIEGBA			816	1.334					2.150
TAMABO					1.142	1.105			2.247
BOUBO				728	1.225	917	914	589	4.373
YOCOBOUE				722	684				1.406
BOLO					703	1.182	946	593	3.424
SOUBRE					718	1.014	1.107	999	3.838
TOTAL DE L'ANNEE	1.278	1.400	394	5.567	6.529	6.872	5.337	3.763	
TOTAL CUMULE		2.678	6.599	12.166	18.735	25.607	30.944	34.707	34.707
DABOU (plantation gérée par la C.F.H.P.)			671	786	13	52			1.522
TOTAL GENERAL	1.278	2.678	7.270	93.623	20.205	27.120	32.466	36.229	36.229
Surface en rapport				322	1.172	2.682	10.360	17.354	17.354

(Sources : SO.DE.PALM. - PALM.IVOIRE).

- Les palmeraies villageoises.

L'opération "plantations villageoises" a débuté en 1959 dans les régions de Dabou, Bingerville, Alépé et Attinguié. Avec l'appui des services de l'agriculture, des planteurs, sans volonté délibérée d'opération concertée, sont à l'origine du mouvement. En 1961, après étude, l'I.R.H.O. fournit un avant-projet définissant les caractères de base de telles plantations et justifiant le choix des cinq

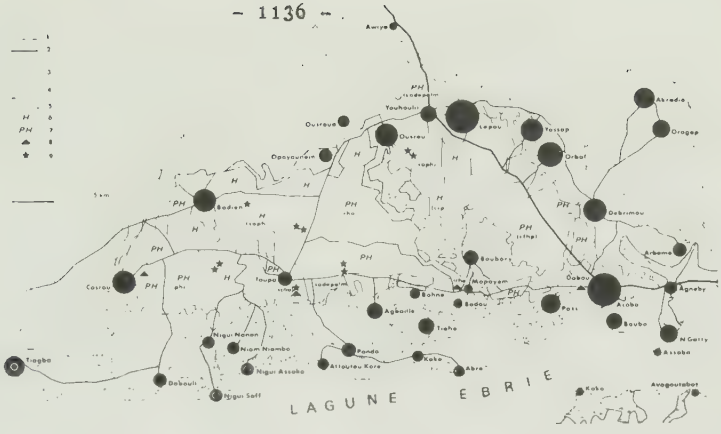

Figure 224 : L'occupation de la savane de Dabou par les plantations : le pays adioukrou vers 1966.

(D'après Cauvin (C). ouv.cit.)

1 - Forêt
2 - Savane
3 - Marécages
4 - Hévéas
5 - Plantations industrielles de palmiers
6 - Usine
7 - Cités ouvrières
8 - SO.DE.PALM
9 - Route goudronnée
10 - Piste principale.

(Comparer à la figure 185, p.856).

TABLEAU 191 - Extension des plantations privées 1963-1970.

		Avant 1963	1970
I.R.H.O.	DABOU	2.821 ha	3.336
	LA ME	545	754
	DREWIN	498	651
P.H.C.I.	COSROU	1.683	3.045
C.F.H.P.	DABOU	1.794	1.950
S.P.H.	BINGERVILLE		551
		7.341	10.287
Surfaces en rapport			

périmètres qui seront réalisés par la S.A.T.M.A.C.I. au titre de la convention F.E.D.183. Puis, au même moment, est obtenu un crédit du B.S.I.E. pour la réalisation de 8.029 ha, alors qu'en fin de période, à partir de 1967, des prêts de la C.C.C.E. et de la B.I.R.D. couvriront la réalisation de 15.000 hectares supplémentaires. Dans l'ensemble, le démarchage auprès des villageois résidant dans les zones concernées et le lancement des opérations respectent un échéancier strictement programmé : à leur entrée en production, les différents secteurs devront pouvoir écouler leurs régimes auprès de l'huilerie du bloc industriel auquel ils sont associés. Jusqu'à 1965, ne sont donc ouverts que les secteurs villageois proches des usines existantes ou de celles qui seront construites en priorité : La Toumanguié et Eloka. En 1966 débutent non sans difficulté (il s'agit de régions très peu peuplées) les opérations dans l'Ouest. Malgré tout l'ensemble progresse régulièrement au point qu'en fin de 1970, 17.258 hectares de plantations villageoises sont ouverts.

Si la mise en place se fait donc à un rythme très satisfaisant, les premiers résultats d'entrée en exploitation confirment largement les prévisions. En 1966, les deux blocs industriels d'Eloka et de La Toumanguié fournissent leur première récolte, soit au total 1.366,7 tonnes de régimes ; celle-ci progresse régulièrement pour atteindre 13.734 tonnes en 1968. On s'aperçoit alors que la palmeraie industrielle fournit moins qu'espéré lors de sa première année de production (4ème année), pour dépasser les prévisions dans le cas des palmiers de six ans.

TABLEAU 192 - Rendement de plantations industrielles selon l'âge (tonnes de régimes à l'hectare) en 1968.

AGE DES ARBRES	E L O K A		LA TOUMANGUIE	
	Prévision théorique	Rendement obtenu	Prévision théorique	Rendement obtenu
6 ans	9 tonnes	12 tonnes	12,5 tonnes	13,5 tonnes
5 ans	6 "	6,4 "	9 "	9 "
4 ans	4 "	0,9 "	7 "	3,5 "

(Source : Rapport SO.DE.PALM. 1968, p.11).

TABLEAU 193 - Expansion des plantations villageoises de palmier entre 1963 et 1970

1) Réalisation des secteurs de plantations :

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1970
ABOISSO-TOUMANGUIE	130	125	106	233	152	215	122	223	1.306
ADIAKE-TOUMANGUIE	2	44	117	126	165	300	230	109	1.093
ALEPE-LA ME	241	125	166	212	126	156	183	115	1.324
BINGERVILLE-ELOKA	122	77	59	120	77	77	146	123	801
ABOBO-ELOKA	156	81	77	187	194	233	121	150	1.199
DABOU-YASSAP	103	85	148	260	258	306	276	148	1.584
COSROU	93	104	228	340	586	522	223	164	2.260
ATTINGUIE-ANGUEDEDOU	215	30	154	256	305	322	180	101	1.583
EHANIA				56	199	291	275	203	1.024
YOCOBOUE-IROBO	9	9	23	128	233	304	304	167	1.177
DIVO-BOUBO				115	232	224	275	233	1.071
SOUBRE				49	119	144	182	120	614
SASSANDRA-BOLO					102	135	181	278	696
NOUVEL OUSROU	75	28	53	111	182	141	135	107	832
TOTAL ANNUEL	1236	762	1167	2359	3091	3491	3009	2240	
TOTAL CUMULE (1)	1226	1988	3155	5514	8565	11996	15005	17258	17.258
dont surf.en rapport				714	1336	1988	3375	5501	

2) Caractéristiques des plantations :

Nombre total de parcelles ouvertes	671	455	607	1126	1523	1739	1535	1314	8.970
Nombre cumulé	671	1126	1733	2859	4382	6121	7656	8970	
Nouveaux planteurs		268	265	582	805	777	543	394	
Nombre cumulé de planteurs	443	711	976	1558	2363	3140	3683	4077	4.077
Surface moyenne des parcelles par année (en ha)		1,65	1,92	2,09	2,03	2,01	1,89	1,72	
Surfaces moy.existant	1,83	1,76	1,81	1,92	1,96	1,98	1,96	1,92	
Surf.parcelles plantar	2,77	2,78	3,22	3,53	3,64	3,85	4,07	4,23	

(Source : SO.DE.PALM. - PALM.IVOIRE).

(1) Certaines petites réalisations n'étant pas prises en compte, le total cumulé excède légèrement celui obtenu par addition des surfaces des différents secteurs.

Les rendements de la palmeraie villageoise paraissent tout aussi intéressants si l'on considère qu'en 1968, 2.682 hectares en exploitation ont fourni 13.734 tonnes de régimes (5,1 tonnes à l'ha en moyenne) et qu'en 1970, 5.501 hectares ont procuré 32.892 tonnes (près de 6 tonnes à l'ha en moyenne) (6). Au total, la production de régimes atteint en 1970 132.275 tonnes (P.V. 32.892, P.I. 99.383), alors que les prévisions portent sur 135.000 tonnes. Le démarrage des usines apporte aussi des résultats satisfaisants. A Eloka, avec des régimes provenant de palmiers de 4 à 6 ans, on obtient en 1968 17,9 % d'huile et 3,7 % de palmistes par rapport au poids total de régimes (7). Or les prévisions portent pour les palmiers de 5 ans sur 18 % d'huile et 4,5 % de palmistes. En 1969, des résultats s'améliorent : pour les deux usines de La Toumanguié et Eloka, ils passent à 19,2 et 4,5 % respectivement. Or on attendait 20 et 5 % !

Sur le plan technique, abstraction faite des aléas climatiques, il apparaît donc vers 1970 que les thèmes techniques proposés étaient judicieux.

- Les cocoteraies.

C'est dès avant l'Indépendance que la S.A.T.M.A.C.I. a reçu mission de favoriser l'extension de la cocoteraie ivoirienne : 3.000 hectares doivent être plantés en cinq ans de 1958 à 1963 et deux pépinières doivent être ouvertes (cf p.886). Dès la fin de 1961, il s'avère que la Société a rempli son contrat : en deux ans, elle a fourni 400.000 plants (8) à partir de semences tout venant sélectionnées par Port-Bouet. Les superficies plantées de 1960 à 1963 s'élèvent à environ 2.000 hectares, elles consistent essentiellement en des extensions des cocoteraies familiales. Dès lors, le rythme de croissance annuel de la cocoteraie ivoirienne est d'environ 1.000 hectares par an. Dès 1965, le Gouvernement charge l'I.R.H.O. de délimiter les zones favorables à l'extension de la cocoteraie. En dehors du littoral, 43.000 hectares sont déclarés aptes, les zones de savanes de Toumodi et d'Adiaké (19.000 ha) paraissent convenir. En 1966 est décidé le lancement d'un plan cocotier

---

(6) Rapport SO.DE.PALM. 1970.

(7) Rapport SO.DE.PALM. 1968, p.35. Le rendement escompté des plantations villageoises est de 75 % de celui obtenu par le bloc industriel du secteur.

(8) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 15 juin 1963.

Figure 225 : Le plan cocotier en Côte d'Ivoire : les zones d'étude et de découpage en secteurs.

(Source : SO.DE.PALM. 1968)

1 - Secteur de Port Bouet
2 - Secteur alladian
3 - Secteur Brignan
4 - Secteur Assinie
5 - Secteur Bonoua-Adiaké
6 - Secteur de Toumodi
7 - Plantations de 1967

qui prévoit la réalisation en cinq ans (1967-1971) de 15.000 hectares. Comme pour la palmeraie, sont envisagés des blocs industriels (9.500 ha) et des plantations villageoises (5.500 ha) (cf p.1077). Dès 1967, l'opération débute sur financement de la C.C.C.E. prolongé en 1968 par un prêt de la B.I.R.D. Deux mille travailleurs sont employés au défrichement et aux opérations de plantations des premiers blocs industriels à Assinie, sur le littoral alladian (Jacqueville) et à Port Bouet. Ils sont plantés en hybrides inter-origines qui produisent à 7 ans. Mais d'importants retards interviennent dans la préparation des terrains .

520 hectares seulement peuvent être réalisés au lieu de 1.000 prévus. L'opération de Toumodi doit être reportée pour préparation insuffisante. En fait, ce retard ne sera pas rattrapé ; certes à la fin de 1970 tous les blocs sont ouverts mais leur surface totale n'atteint que 4.637 hectares, soit un manque de près de 1.500 hectares sur les prévisions.

TABLEAU 194 - L'expansion des plantations industrielles de cocotiers de la SO.DE.PALM. : 1967-1970 (en hectares).

	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1970
ASSINIE	200	1.020			1.220
ALLADIAN	220	487	351	321	1.379
PORT BOUET	100	100	165	216	581
GRAND LAHOU			261	746	1.007
TOUMODI		300			300
FRESCO		52	198		250
TOTAL ANNUEL	520	1.959	975	1.283	4.737
CUMUL		2.479	3.454	4.737	

Source : SO.DE.PALM.

C'est seulement en 1968 que débutent avec le déforestage mécanique des premières parcelles dans les secteurs de Port-Bouet et d'Alladian, les réalisations prévues au titre des plantations villageoises. Alors, 627 planteurs s'engageant pour 3.000 hectares prévus pour la fin de 1970, sont retenus. Là encore, les opérations connaissent quelque retard puisqu'en 1970, seulement 2.572 hectares sont terminés. Des problèmes fonciers et la réticence des villageois à s'engager dans des plantations qui ne rapporteront que sept ans plus tard en sont la cause.

TABLEAU 195 - L'extension des plantations villageoises de cocotiers de la SO.DE.PALM. (1969-1970).

Secteurs	1969	1970	Total réalisé	Total prévu 1971
ASSINIE	211	490	701	753
ALLADIAN	343	975	1.318	1.509
GRAND LAHOU	61	228	289	468
PORT BOUET	264		264	270
	879	1.693	2.572	3.000

Malgré ces retards intervenus dans les réalisations officielles, l'extension de la cocoteraie ivoirienne durant la décennie 1960 est indéniable puisqu'elle passe de 7.661 ha à 24.789.

TABLEAU 196 - Evolution de la cocoteraie ivoirienne de 1963 à 1970.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Plantations familiales	7.500	8.300	9.100	10.133	11.500	12.500	13.423	14.878	15.380	16.851
I.R.H.O, Port-Bouet	171	184	184	190	217	267	360	392	540	629
Plant.indus. SO.D.E.PALM							520	2.479	3.454	4.737
Plantations villageoises									879	2.572
Total planté	7.661	8.484	9.284	10.323	11.717	12.767	14.303	17.749	20.253	24.789
Surfaces en production	4.000	4.200	4.578	5.282	6.570	6.700		8.130	8.680	9.100
Production base coprah			2.910		3.500		5.720	5.920	6.500	11.300

Source : République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan. Travaux pour la préparation du plan 1971-1975. Les objectifs de production agricole : le cocotier, 15 p. cf p.2 et sources diverses.

Certes les surfaces en production font plus que doubler mais ce n'est guère avant 1973 que les premiers périmètres de la SO.DE. PALM. fourniront leur première récolte.

b) De graves problèmes humains se posent

Les choix du Gouvernement ivoirien lors de la définition des "spécifications sociales" des projets ont conduit au rejet des formules d'appropriation collective ou étatique des blocs, de même qu'à leur autogestion de type coopératif. La formule la plus séduisante apparaît celle de l'intéressement direct. Les blocs seraient confiés en usufruit par parcelles de quatre hectares à 8.000 familles d'agriculteurs indépendants (9). Ainsi serait créé un "milieu rural moderne" (10). Mais bientôt des difficultés insurmontables surgissent. L'usufruit ne pourrait être que précaire : la terre et la plantation sont propriétés de l'Etat. Mais surtout les usufruitiers devant être choisis parmi les salariés qui, dans la phase de réalisation, ont travaillé sur les blocs, ceci reviendrait à distribuer pour 80 à 90 % des surfaces à des étrangers car les missions d'information effectuées dans les régions proches des plantations n'ont rencontré que réticences. Mieux même, deux tentatives faites dans la région d'Ono pour instaurer un système d'usufruit ont été un échec total : des villageois ont refusé de planter, d'autres ont abandonné les arbres dès leur première année (11). La solution définitive s'inspire de ces enseignements. Le salariat est la seule formule valable à l'intérieur des blocs puisqu'il concilie les nécessités d'organisation collective, de rigueur technique et d'adaptation à la grande mobilité de la main d'oeuvre agricole. Les objectifs sociaux que l'on n'abandonne pas seront menés en dehors, en milieu villageois. La propriété de la terre y est à qui défriche, l'habitude à l'économie de plantation individuelle est déjà ancienne et l'aspiration à la promotion économique est unanime. C'est là que l'on construira les collectivités rurales modernes.

---

(9) Ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire : 2ème réunion du comité mixte Côte d'Ivoire - F.E.D. Projet 32.000 ha : aspects sociaux, janv.1967, 42 p., cf p.6.

(10) Ministère des finances, des affaires économiques et du plan de Côte d'Ivoire. Projet de création de 32.000 ha de plantations de palmier à huile, titre IV, spécifications sociales du projet, août 1964, 72 p.

(11) Ministère de l'agriculture, doc.cit. janvier 1967, p.15.

Dès le lancement des premières réalisations du plan de 32.000 hectares, la SO.DE.PALM. mène une vaste campagne d'information : "Notre but était d'intéresser les jeunes qui trainent dans les villages sans travail, à travailler pour la SO.DE.PALM." (12). Mais après démarchage dans tous les villages, le nombre de candidats est très faible. Alors la Société essaie de recruter dans le Centre et le Nord de la Côte d'Ivoire : "une mission mobile" embauche... 96 travailleurs en 1966 ! Alors il faut en revenir au système classique de la "Basse Côte", l'appel aux travailleurs étrangers, qui est systématiquement pratiqué par l'I.R.H.O. sur ses plantations : à Dabou en 1969, tous les manoeuvres sont des Voltaïques (13). Dès 1968, plus de 90 % des 4.400 travailleurs sont des étrangers. Naturellement un tel recrutement pose de graves problèmes. Lors de l'ouverture des premiers chantiers, alors que l'infrastructure d'accueil est précaire, on engage surtout de jeunes manoeuvres venus seuls. Ils sont payés sur la base du "S.M.A.G." (14). Leur présence sur la plantation est très irrégulière, il faut donc réembaucher constamment, ce qui créée des incidents avec les planteurs ivoiriens des villages voisins qui ont l'impression que l'on essaie d'attirer leurs travailleurs (15). De plus, la présence d'effectifs de jeunes célibataires coupés du reste de la population pose de graves problèmes. A La Toumanguié en 1968, de violentes bagarres opposent à plusieurs reprises, pour des questions de femmes, salariés des blocs et villageois.

C'est pour résoudre ces problèmes délicats que la SO.DE.PALM puis PALM.IVOIRE depuis 1969, mènent une politique sociale active : la construction de logements attrayants, la réalisation d'une infrastructure sociale et économique (cf p.1053) doivent permettre la fixation de

---

(12) Ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire. Réunion du comité mixte Côte d'Ivoire-F.E.D. Séances des 1-5 juillet 1966. Intervention de M.Dieng, chargé de ces contacts.

(13) Visite de l'auteur en octobre 1969.

(14) Salaire minimum agricole garanti. Il s'établissait à 156 frs CFA par jour en 1967.

(15) Diarra (O). La main d'oeuvre étrangère. Ministère du plan de Côte d'Ivoire. Travaux préparatoires au plan quinquennal 1971-1975. Fév.1968, 45 p., voir p.24, le statut de l'emploi des immigrants : en milieu de petite plantation, le manoeuvre est en général nourri et logé et touche 2.000 à 2.500 frs par mois ou globalement 20.000 frs. Souvent l'employeur qui ne peut payer, donne un hectare de terre. De nombreux Maliens et Voltaïques sont ainsi devenus planteurs dans le Sud-Est.

la main d'oeuvre. Dès la fin de 1967, 18 % des travailleurs mariés étaient installés avec leur famille (16). De plus, la Société pratique une politique de promotion rapide permettant l'amélioration des salaires de base. Après un an de présence, le manoeuvre passe dans la deuxième catégorie : 210 frs par jour en 1968 contre 156 pour la première. A partir de 1971, seront versées des primes de fidélité. Alors la rémunération moyenne directe ou indirecte sera au moins de 128.000 frs annuels.

Le choix d'une telle politique au bénéfice de sa main d'oeuvre salariée pose des problèmes délicats dans les relations de la SO.DE.PALM. avec les planteurs villageois. Les recettes et charges financières de ces derniers ont été conçues pour que le solde annuel global soit équivalent au salaire du travailleur de la plantation industrielle mais avec des normes de travail moindres. Alors que ce dernier s'occupe en moyenne de sept hectares, le planteur villageois en cultivera en général quatre qui lui rapporteront 135.000 frs C.F.A. par an (33.750 frs à l'hectare) (17).

Les bilans depuis 1968 laissent apparaître que certains des objectifs sont atteints, en particulier celui des quatre hectares par planteur (cf tableau 192). Les recettes à l'hectare en production passent de 15.064 frs en 1966 à 23.900 en 1970 et le revenu moyen par planteur progresse dans le même temps de 36.305 frs à 84.400. Mais déjà surgissent des difficultés. Il apparaît que les objectifs initiaux de production de régimes ont été approchés parce que les plantations de plus de six ans ont une production plus importante que prévu. Dès 1967 se font jour des négligences dans l'entretien et la récolte : "Des paysans non contents de payer la main d'oeuvre étrangère ne visitent pas leurs propres domaines... ces citoyens fainéants s'ils ne comprennent pas leur indispensable mutation, sont appelés un jour à être les manoeuvres de leurs manoeuvres" (18). En 1969, les mêmes faits se

---

(16) Ministère de l'agriculture et SO.DE.PALM. Projet 32.000 ha : aspects sociaux : l'ouvrier dans les ensembles agro-industriels. Déc.1967, p.18.

(17) Ministère de l'agriculture et SO.DE.PALM. Projet de 32.000 ha de palmeraies sélectionnées, aspects sociaux : les plantations villageoises, cf p.8. Compte d'exploitation et revenus des planteurs. Des calculs faits en 1964 ont montré, eu égard aux cours pratiqués alors, que l'hectare de café rapportait 18.000 frs C.F.A. et le cacao 23.200 avec des risques élevés car les bénéfices n'étaient que de 38 % du prix de revient pour ce dernier et de 15,5 % pour le café contre 66 % pour le palmier.

(18) Fraternité matin, 31 novembre 1967.

TABLEAU 197 - Compte d'exploitation pour un hectare de plantation villageoise (en francs C.F.A.) d'après la SO.DE.PALM.

ANNEE	Rendements Tonne Régime	RECETTES		DEPENSES		Outillage	TOTAL Dépenses	REVENU annuel
		Avances espèces	Ventes régimes 4fr/kg	Remboursement dette(1)	Engrais			
1						2.000	2.000	-2.000
0		11.000				1.000	1.000	10.000
1		3.000				500	500	2.500
2		3.000				500	500	2.500
3		3.000				500	500	2.500
4	3,5		14.000	1.200	2.400	500	400	9.900
5	5		20.000	2.500	2.400	500	5.400	14.600
6	7,5		30.000	3.600	3.400	500	6.500	23.500
7	10		40.000	5.090	2.400	500	7.990	32.010
8	12		48.000	6.200	2.400	500	9.100	38.900
9	12		48.000	8.100	2.400	500	11.000	37.000
10	12		48.000	8.960	2.400	500	11.860	36.140
11	12		48.000	8.800	2.400	500	11.700	36.300
12	12		48.000	8.640	2.400	500	11.540	36.460
13	12		48.000	8.480	2.400	500	11.380	36.620
14	12		48.000	8.320	2.400	500	11.220	36.780
15	12		48.000	8.160	2.400	500	11.060	36.940
16 à 30	12		48.000		2.400	500	2.900	45.100

(1) Le planteur rembourse presque la moitié du coût des prestations de la SO.DE.PALM. (cf p.1056). Elles sont estimées à 128.000 frs. Il reverse 63.000 frs plus 2 % d'intérêt calculé à partir du 1er avril de l'année de plantation.

renouvellent au point qu'à partir du 10 février 1970, est ouvert un "mois du palmier" au cours duquel de nombreuses manifestations ont pour but de sensibiliser le paysan sur les avantages qui lui ont été consentis et de le rappeler à ses devoirs (19). Beaucoup de planteurs font

(19) Moniteur africain, 12 février 1970.

alors valoir que le travail sur la palmeraie n'est qu'e partie d'obligations trop lourdes pour la famille, puisqu'il faut en même temps s'occuper des cultures vivrières et des autres plantations, alors que le chef de famille est souvent sollicité à l'excès de participer à des actions locales de développement. Ces charges justifient aux yeux de beaucoup de planteurs en contradiction avec les règles de sélection originelles (cf note 78, p.1055) l'emploi massif de main d'oeuvre salariée (20). On a pu constater à de nombreuses reprises que des plantations villageoises de un à deux hectares emploient plusieurs manoeuvres, alors que quatre hectares devaient être entretenus par une famille. On a là une situation dangereuse à terme : les charges d'exploitation deviennent telles que le paysan perd de vue les avantages qu'offrait la plantation de palmiers et, souvent incapable de payer ses manoeuvres, il peut être tenté d'abandonner une partie de ses terres à ces derniers. Les immatriculations des planteurs ont montré justement la place essentielle des "étrangers" dans le contrôle des terres du Sud-Est. De tels faits risquent au cas de difficultés graves d'alimenter un courant de xénophobie déjà latent (21). Or, aux conséquences éventuelles de déséquilibre à la défaveur des planteurs individuels, souvent par leur propre faute, entre leurs revenus et ceux des salariés étrangers, s'ajoutent les dangers que recèle la politique sociale menée sur les blocs. Les planteurs ivoiriens commencent à remarquer que l'essentiel de l'effort social est consenti au profit des salariés étrangers. Dès 1968-1969, le Gouvernement inquiet envisage des actions en faveur de l'habitat et de l'infrastructure dans les villages de planteurs. Mais c'est alors de proche en proche toute une action globale d'aménagement qu'il faut consentir. Le Fonds social prévu pour le financement des réalisations tant sur les blocs que dans l'environnement immédiat (cf p.996) risque de ne

(20) Il faut ajouter qu'un certain nombre de planteurs ne sont pas des paysans. Des cadres et des fonctionnaires ont fait défricher à leur profit souvent sans bourse délier par le matériel de la SO.DE.PALM. Ils emploient naturellement des salariés. Ces abus ont été dénoncés en particulier lors du dialogue entre le Président et les cadres en octobre 1969 : "La terre ivoirienne, si l'on y prend garde, risque de devenir un jour la propriété d'un groupe privilégié". Fraternité matin, 20 octobre 1969.

(21) Conscient des problèmes posés par la présence de près d'un million de travailleurs étrangers, le Président Houphouet-Boigny avait proposé en 1965, au sein des pays du Conseil de l'Entente, la double nationalité. Mais il n'a pas été suivi par le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire ni par les trois autres partenaires du Conseil : Haute Volta, Niger et Togo.

pouvoir faire face et de loin aux demandes ! Or une éventuelle intervention massive de l'Etat est difficile à imaginer puisqu'il s'agit là des régions les plus favorisées du pays, auxquelles plans palmiers et cocotiers apportent de nouvelles richesses : les urgences nationales imposeraient des actions prioritaires en faveur du Nord.

2) L'économie de la palmeraie : l'organisation industrielle supplante la traite.

L'entrée en rapport maximum des palmeraies et cocoteraies sélectionnées sera le grand fait de la décennie 1970 : plus de 300.000 tonnes d'huile sont prévues pour 1980 (22). Il n'empêche que dès 1967-68, la production connaît un essor très net puisque les palmeraies sélectionnées les plus anciennes sont entrées en production.

Par delà l'incertitude des estimations grossières, il apparaît une stagnation marquée de la production de la palmeraie naturelle. On peut dès l'abord être surpris qu'elle n'ait pas reculé : le manque de grimpeurs était déjà avant 1960 un facteur décisif de limitation et même de recul de la production (cf p.1026). De plus, dans les régions les plus favorables à la palmeraie sauvage comme celle de Dabou, les plantations villageoises commencent à relayer cette dernière. C'est là une perspective générale qui, d'après les planificateurs, devrait conduire après 1974 au déclin régulier des peuplements naturels. Malgré l'essor du niveau de vie au long de ces dix années, les productions de l'artisanat n'ont guère varié pour l'huile : 17.000 à 18.000 tonnes en moyenne (23), tandis que la collecte des palmistes a dans l'ensemble régressé du fait d'un prix d'achat peu attrayant, inférieur en général à 20 frs C.F.A. le kilo. Il n'en reste pas moins qu'en dépit du manque de main d'oeuvre pour la récolte, de la concurrence d'autres activités

---

(22) Ministère du Plan : Les objectifs de production agricole 1971-1975: Le palmier à huile, doc.cit. De telles perspectives impliquent la poursuite des créations de palmeraies jusqu'à plus de 100.000 ha.

(23) Ministère des finances, des affaires économiques et du plan de Côte d'Ivoire : projet de création de 32.000 ha de palmiers à huile. Titre I, Etude des marchés et des prix, août 1964, 155 p., cf p.50. Le rapport estime la production artisanale à 20.000 tonnes environ et la consommation à 30.000, ce qui, compte tenu de la production industrielle, laisse un déficit de 3.000 à 4.000 tonnes.

TABLEAU 198 - Evolution de la production de la palmeraie ivoirienne de 1960 à 1970.

1) Production de régimes

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Palmeraie naturelle (estimation)	240.000	210.000	240.000	245.000	265.000	255.000	255.000	265.000	260.000	260.000	255.000
Palmeraie sélectionnée	58.121	51.627	57.424	58.580	62.339	74.300	63.030	64.265	72.200	117.300	236.000
TOTAL	298.121	261.627	297.424	303.580	327.339	329.300	318.030	329.265	332.200	377.300	491.000

2) Production d'huile(artisanale auto-consommée pour mémoire 10.000 T.environ)

Artisanale	7.850	8.400	6.821	7.800	8.000	7.743	7.553	8.600	6.650	7.000	7.700
Industrielle	6.630	5.670	5.720	6.976	7.425	8.395	6.968	9.257	15.060	20.563	46.614
TOTAL	14.480	14.070	12.541	14.776	15.425	16.138	14.521	17.957	21.710	27.563	54.314

3) Production de palmistes

Artisanale	13.830	10.330	8.115	7.040	9.130	12.220	8.452	12.400	9.100	9.000	9.800
Industrielle	3.495	2.764	3.021	3.002	3.755	4.290	3.400	4.052	4.834	6.408	10.240
TOTAL	17.325	13.094	11.136	10.042	12.915	16.510	11.852	16.452	13.934	15.408	20.040

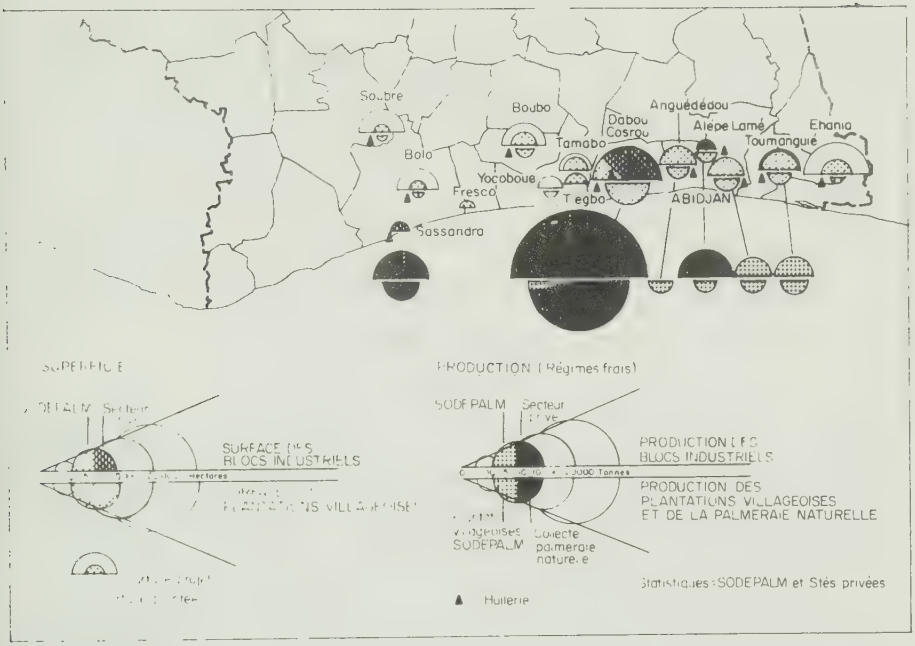

Figure 226 : La production en régimes frais des palmeraies du Sud de la Côte d'Ivoire en 1967.
(D'après Trouchaud (J).

et de l'attrait de la vente aux usines qui paient 3,30 frs le kilo de régimes de palmeraie naturelle, les vieilles traditions n'ont pas disparu. Elles subsistent essentiellement pour la satisfaction des besoins familiaux mais aussi pour la vente. Environ 6.000 tonnes d'huile brute de fabrication artisanale sont écoulées annuellement sur les marchés ruraux à un prix intéressant : 70 à 80 frs le litre en moyenne (sans compter les palmistes), alors que les 14 kgs de régimes nécessaires à la fabrication sont cédés pour 46 frs à l'usine. Mieux même, le produit entretient un courant régulier d'achat par les Huileries et savonneries des lagunes qui acquièrent chaque année 1.500 à 2.000 tonnes d'huile de palme et 4.000 de palmistes auprès des producteurs.

La cocoteraie ivoirienne, où de nouvelles parcelles entrent chaque année en production, fournit dans l'ensemble des récoltes en progression régulière. De 2.500 tonnes en 1960, la production de coprah

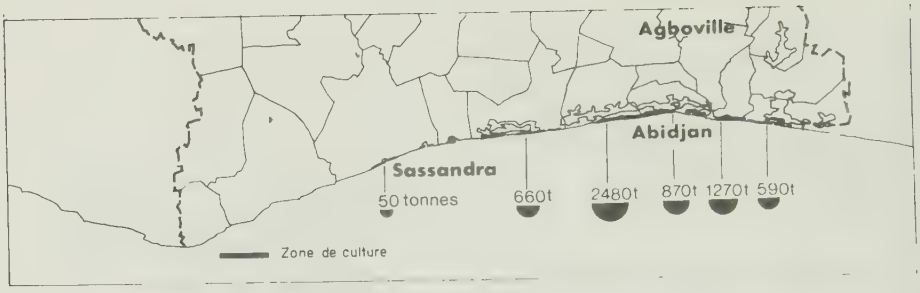

Figure 227 : La production en équivalent coprah de la cocoteraie ivoirienne en 1967.
(D'après Trouchaud (J).

commercialisée passe à 4.000 en 1966 et 5.500 en 1969. Poursuivant sa politique d'achat inaugurée avant 1960, la firme Blohorn (H.S.L.) acquiert la totalité au terme d'un contrat passé avec le Gouvernement. Seules les noix fraîches entrent dans des circuits commerciaux classiques.

a) Les firmes européennes abandonnent "la traite".

Tous ces faits confirment le retour, au moins pour la palmeraie, à la vocation première de satisfaction des besoins locaux et expliquent la disparition de l'organisation commerciale en place depuis plus de 100 ans. Dès la décennie précédente, le rôle des grandes maisons de commerce dans la traite des produits avait décliné (cf p.845) ; depuis 1960 elles ont pratiquement abandonné cette activité pour des raisons multiples. La faible importance des transactions ne justifiait plus le maintien d'échelons commerciaux étoffés et coûteux. Mais surtout, la reconversion de ces firmes entamée avant l'Indépendance est menée à son terme. Au niveau du comptoir principal à Abidjan, elles développent en priorité leurs représentations de marques et les activités techniques. Dans tout le pays, elles "repensent" entièrement leur implantation : la plupart des opérations et factoreries de brousse sont fermées ou cédées à d'anciens traitants que l'on organise parfois en réseaux succursalistes. La Société se replie dans les chefs lieux où,dans les installations rénovées, elle se consacre au commerce de vente. Dans ces conditions, ce qui subsiste des transactions de l'ancienne traite est recueilli par les commerçants africains ou libano-syriens qui doivent acheter à des prix officiels connus de tous

les vendeurs (24). Les Syriens sont de ce point de vue les mieux organisés : un membre de la famille collecte les produits, essentiellement les palmistes, un second les transporte et un troisième procure les marchandises réclamées par les producteurs. Grâce au camion, le système s'affranchit des relais des comptoirs de brousse : les produits sont transportés directement à Abidjan où ils sont cédés aux grossistes libano-syriens qui fournissent les produits d'importation ou aux maisons européennes qui se contentent de "conditionner" et d'exporter essentiellement des palmistes et des noix de coco fraîches.

b) L'expansion de l'industrie de l'huilerie.

L'effacement du commerce de traite va de pair avec l'expansion, lente jusqu'à 1967, puis spectaculaire avec l'entrée en service des nouvelles huileries, de l'industrie de l'huile de palme. Les trois huileries de l'I.R.H.O., Mopoyem, La Mé et Grand Drewin et l'usine d'Acobo-Dabou de la "Compagnie fermière des huiles de palme" constituent jusque là le seul potentiel de production (25). Les premiers régimes fournis par les plantations sélectionnées en début de production leur parviennent de même que certains tonnages de la palmeraie naturelle. En fait, La Mé et Grand Drewin usinent essentiellement les fruits fournis par les plantations respectives. L'huilerie de l'I.R.H.O. à Mopoyem-Dabou n'est ouverte que par courtes périodes : en effet en vertu d'accords passés avec la C.F.H.P. afin de lui fournir le maximum de matière première, l'I.R.H.O. fait le plus souvent traiter sa récolte en sous-traitance à Acobo. Jusqu'à 1967, cette usine est une sorte de carrefour où aboutissent des productions d'origine variée. En 1965 par exemple, elle traite 14.216 tonnes de régimes provenant de sa propre plantation, 17.203 tonnes fournies par celle de l'I.R.H.O., 2.187 tonnes issues de la plantation de la Société du palmier à huile àe Bingerville, 20.873 tonnes procurées par les premiers périmètres villageois de la SO.DE.PALM et la plantation naturelle et 7.792 tonnes venant du bloc des P.H.C.I. à Cosrou. Au total, l'usine traite 62.271 tonnes qui fournissent 8.377 tonnes d'huile et 3.658 tonnes de palmistes. Pour la première fois depuis

(24) Bonnefonds (A.L). La transformation du commerce de traite en Côte d'Ivoire depuis la dernière guerre mondiale et l'Indépendance. Cah.d'O.M., oct-déc.1968, pp.395-413. Ainsi la S.C.O.A. crée la "Chaîne-avion" et la C.F.A.O. la "Société d'achat et de vente économique" (S.A.V.E.).

(25) Après l'Indépendance, l'usine est devenue propriété de l'Etat ivoirien, la C.F.H.P. en assurant la gérance.

sa création, elle approche de sa capacité optimale de traitement (70.000 tonnes) et fournit des bénéfices (plus de 7 millions). Mais après 1967, avec l'entrée en service de l'huilerie des P.H.C.I. (groupe Blohorn) à Cosrou, puis des usines SO.DE.PALM.-PALM.IVOIRE d'Eloka (janvier 1968), de La Toumanguié (janvier 1969) et d'Anguédédou (mars 1969), l'activité d'Acobo décline. L'usine vit ses dernières années puisqu'elle doit fermer à l'entrée en service de la nouvelle huilerie PALM.IVOIRE de Dabou-Cosrou. Ainsi, la capacité de traitement des usines de Côte d'Ivoire se renforce-t-elle de façon spectaculaire en fin de période. Dès la fin de 1970, en plus de Cosrou (12 tonnes/heure), les quatre huileries de PALM.IVOIRE en marche apportent une capacité supplémentaire de 70 tonnes/heure (Eloka, La Toumanguié et Irobo : 20 tonnes chacune et Ehania 10). Au total, près de 280.000 tonnes supplémentaires de régimes peuvent être traitées. Même si ces dernières usines ne peuvent encore travailler à leur capacité maximum, le chemin parcouru depuis 1960 est considérable. Alors que l'industrie ivoirienne avait traité en cette année 40.000 tonnes de régimes fournissant 6.630 tonnes d'huile et 3.495 tonnes de palmistes, elle transforme en 1970 237.000 tonnes de produits donnant 43.346 tonnes d'huile et 10.147 tonnes de palmistes. En un peu plus de 10 années, les investissements pour les huileries de palme fonctionnant en 1970 représentent plus de trois milliards de frs C.F.A.,tandis que cinq autres sont prévus et plus de 500 emplois nouveaux ont été créés. Le chiffre d'affaires dépasse 2,4 milliards en 1970.

La première vocation de cet ensemble industriel de base est l'approvisionnement en huile brute et accessoirement en palmistes de l'usine des Huileries et savonneries des lagunes (groupe Blohorn) à Abidjan. Dans la décennie 1960, cette entreprise connaît une grande expansion qui en fait un ensemble unique en Afrique de l'Ouest par l'importance et la variété de ses fabrications. En 1960, elle représente déjà un potentielnon négligeable. La savonnerie fournit 11.298 tonnes de savons type Marseille, vendus sous les marques Palme, Sonic ou Hélios et elle produit 4.956 tonnes d'huile de palme demi-raffinée qui est en partie traitée par la filiale, la Franco-africaine de raffinage, qui vend sur le marché local 3.434 tonnes d'huile "Dinor". En 1963, la création de la Société africaine de produits chimiques et de synthèse (S.A.PRO.C.SY.) permet à la firme de fournir le marché ivoirien en poudres à laver et à récurer et en détergents liquides. En 1970, le groupe fournit 19.000 tonnes de savon, 20.500 tonnes d'huiles raffinées

TABLEAU 199 - Evolution de l'activité des huileries de palme de Côte d'Ivoire de 1960 à 1970.

1) Régimes traités

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
					65.354	74.300	63.701	92.994	96.117	110.115	237.900

2) Huile produite

LA ME (I.R.H.O.)	300	340	365	461	450	514	657	1.314	1.328	1.445	2.547
MOPOYEM (I.R.H.O.)								483			3.492
DREWIN (I.R.H.O.)	500	460	581	722	742	949	614	805	806	860	622
ACOBO-DABOU (C.F.H.P.)	5.187	4.870	2.499	3.260	6.750	8.377	7.238	9.150	6.253	7.085	6.325
COSROU (P.H.C.I.)								1.071	2.816	2.500	5.900
PALM.IVOIRE											
ELOKA									3.563	4.467	8.914
TOUMANGUIE										4.228	7.294
EHANIA											1.038
IROBO											5.192
AUGNEDEDOU											1.022
TOTAL	6.088	5.670	6.021	7.495	8.207	9.830	8.506	12.823	14.735	20.585	43.346
3)Palmistes produits	3.495	2.764	[illegible]	3.902	3.785	4.290	3.469	4.053	4.834	7.279	10.147

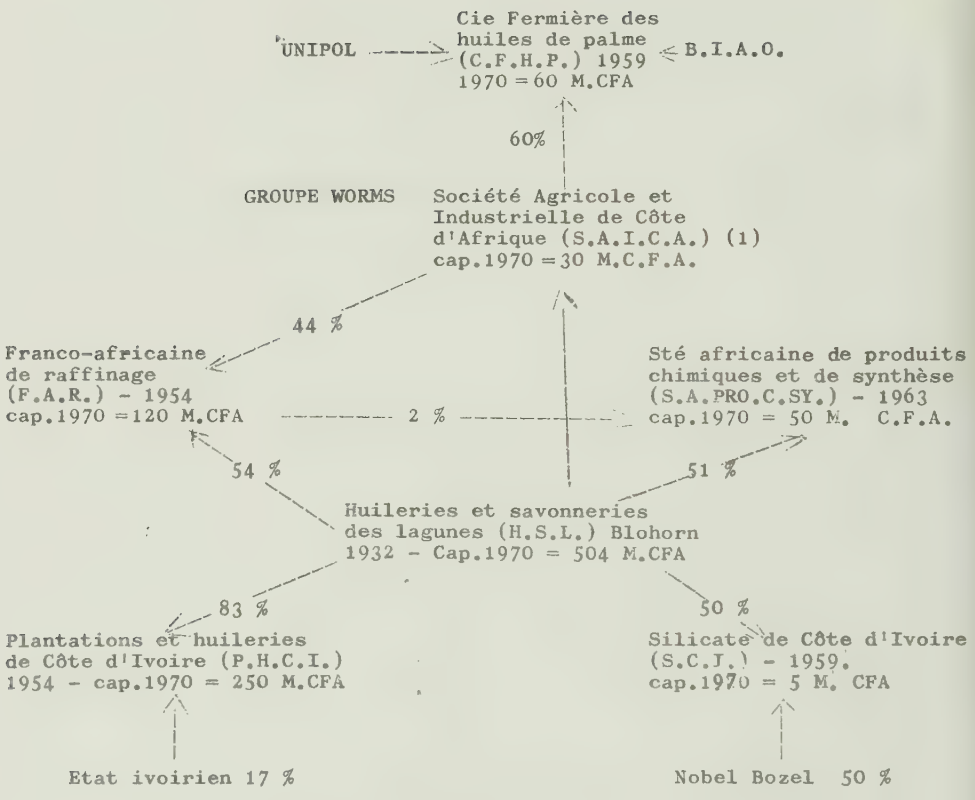

(1) Voir note 449, p.857.

Figure 228 : Le Groupe Blohorn et ses filiales avant le 16 septembre 1970.

ou demi-raffinées diverses, 550 tonnes de margarine et 1.410 tonnes de produits de synthèse. Le chiffre d'affaires consolidé atteint alors 5 milliards C.F.A. Entre temps est survenu un évènement capital. En 1969 a été créée la "Société ivoirienne de transformation des corps gras" (S.I.T.CO.G.) qui réalise la fusion entre les H.S.L. et la F.A.R. et bénéficie de l'apport de capitaux extérieurs : Intersoge et Pardor. La nouvelle société a pour but essentiel la reconstruction d'un ensemble industriel, modernisé et agrandi dans la zone industrielle de Vridi,

capable de triturer 20.000 tonnes de graines, de raffiner 50.000 tonnes d'huile et de produire 40.000 tonnes de savon. Dès février 1970, alors que 1.500 millions C.F.A. ont été investis, l'ensemble peut démarrer (26).

Jusqu'à 1968, le grand problème du groupe Blohorn est le ravitaillement en matières premières, délicat dans un pays déficitaire. Aux produits locaux qui proviennent de sources très variées, s'ajoutent les matières premières d'importation. Par exemple en 1967, Blohorn se procure en Côte d'Ivoire 11.750 tonnes d'huile de palme brute qui proviennent pour 9.500 tonnes des usines locales : Acobo-Dabou, La Mé (27) et Cosrou dont la production commence, et 1.750 tonnes d'huile artisanale collectée surtout dans la région de Dabou. Ce sont les camions citernes Blohorn qui acheminent ces corps gras vers Abidjan. L'usine acquiert aussi 6.300 tonnes de palmistes dont 4.300 fournies par la palmeraie naturelle sont achetées par des traitants, de même que la totalité du coprah, soit 5.720 tonnes. Mais ces diverses sources d'approvisionnement sont insuffisantes. La firme achète 1.020 tonnes d'huile de palme au Nigéria, 7.136 tonnes de suif aux Etats-Unis, 1.050 tonnes d'huile de soja en Finlande, près de 5.000 tonnes d'huiles fluides diverses, colza et tournesol, en Europe, enfin 1.200 tonnes d'huile d'arachide au Sénégal et en Argentine. A partir de 1968, la production croissante d'huile de palme locale permet de réduire les achats à l'étranger qui disparaissent dès 1970, sauf pour les suifs et huiles fluides qui continuent d'être importés.

La fonction prioritaire de la firme est la satisfaction des besoins ivoiriens. Vers 1967-1968, elle écoule environ 10.000 tonnes d'huile de table de palme Dinor vendue en moyenne 120 frs le litre, 1.000 tonnes d'huile d'arachide "l'Abidjannaise" qui en vaut 150, 15.000 tonnes de savon et 200 tonnes de margarine (28). Vers 1962-63, la société escomptait des débouchés non négligeables pour le savon dans les pays africains voisins. Elle participe même à la réalisation de sociétés destinées éventuellement à créer des unités de production, ainsi la "Voltaïque des corps gras" (V.C.G.) et la Société des produits chimiques du Niger (S.P.C.N.). Mais le développement ou les projets de firmes

---

(26) Afrique industrie : Fichier industriel de l'Afrique noire. S.I.T. C.O.G., 15 février 1969 et 15 février 1971.

(27) L'usine de Grand Drewin a été dans la décennie 1950 la seule à exporter.

(28) Renseignements fournis à l'auteur lors d'une interview en oct.1969.

concurrentes, S.E.P.O.M. au Mali, C.I.T.E.C. en Haute Volta restreignent les possibilités et finalement les ventes à l'extérieur ne se maintiennent en fin de période que par l'ouverture d'un nouveau débouché à Madagascar. Par contre, la firme exporte annuellement 4.000 à 5.000 tonnes de tourteaux de palmistes et de coprah, surtout sur l'Allemagne de l'Ouest, des huiles de palmistes (2.400 tonnes en 1967, 1.860 en 1968) et de l'huile de coco (1.500 tonnes en moyenne) vers la C.E.E., de même que de la glycérine : 300 tonnes environ.

Ainsi la firme Blohorn représente un bon exemple de l'expansion industrielle en Côte d'Ivoire depuis l'Indépendance.

TABLEAU 200 - Principales exportations de la firme Blohorn de 1960 à 1969 (en tonnes).

	Huile de palme raffinée	Huile de palmiste	Huile de coco	Tourteaux de palmiste	Savons	Glycérines
1960	471					
1961	383					
1962		1.112		544	3	
1963	439		444	1.020	140	215
1964	869		214	512	1.214	305
1965	1.208	122	273	2.143	1.208	298
1966	680	181		2.247	927	441
1967	513	2.426	1.431	4.851	797	334
1968	405	1.864	2.503	3.503	1.762	274
1969	2.025	804	1.513	3.686	1.956	251

c) PALM.IVOIRE commence à exporter en 1969

Si les premiers tonnages d'huile de PALM.IVOIRE sortent de l'usine d'Eloka en 1968, ce n'est qu'en 1969 que la Société inaugure timidement sa fonction d'exportateur.

La totalité de la production de palmistes, soit 3.019 tonnes, est embarquée vers l'Europe. Mais c'est véritablement en 1970 que débutent les ventes régulières : date symbolique, le 30 juin 1970, la première expédition destinée à l'Allemagne fédérale qui semble devoir être le principal client pour l'huile, soit 1.100 tonnes, quitte Abidjan à bord du cargo belge Mokaria (29).

TABLEAU 201 - Exportations de la SO.DE.PALM en 1970.

	HUILE DE PALME	PALMISTES
Commercialisation totale	20.816 T.	4.540 T.
Exportations	11.174 T.	4.540 T.
Nombre de contrats	23	19
Valeur quai Abidjan	678 M. C.F.A.	169 M.
Prix moyen cumulé	60,56 Frs	37,22 Frs
Exportations par pays :		
- Belgique	7 %	
- France	10 %	44 %
- Italie	11 %	
- Pays-Bas	35 %	13 %
- Rép.Féd.Allemande	37 %	5 %
- Grande Bretagne		13 %

(source : SO.DE.PALM.)

Pour les besoins de transport et d'exportation des produits, PALM.IVOIRE a mis en place toute une infrastructure et consenti d'importants investissements. Pour les livraisons à l'industrie locale, essentiellement. le groupe Blohorn, aussi bien que pour l'exportation,

(29) Afrique express, 30 juin 1970.

tout converge vers Abidjan en 1970, les usines de l'Ouest devant écouler leur production par San Pedro : Soubré et Bolo ne sont pas encore en service . Après étude détaillée, le projet d'un pipe line qui aurait relié les usines aux deux ports est abandonné car le coût aurait été considérable : deux milliards C.F.A. au moins, du fait de la nécessité de calorifuger les canalisations pour empêcher la congélation de l'huile (30). Aussi la solution retenue a-t-elle été celle du transport par route : le réseau routier du Sud-Est étant en voie d'amélioration constante, ce sont des citernes semi-remorques de vingt tonnes de charge utile qui sont utilisées. Elles prennent l'huile aux réservoirs de stockage des usines (31) et l'amènent soit à l'huilerie Blohorn, soit au terminal PALM.IVOIRE d'Abidjan pour l'exportation. Les palmistes sont transportés par camions en sacs de 80 kgs. L'usine d'Ehania bénéficie d'une solution différente - c'est à Nguiémé sur le bord de la lagune Aby à 20 kms de l'usine qu'a été construite la station de stockage, approvisionnée par des camions citernes de six tonnes - ce sont des chalands automoteurs transportant 160 tonnes d'huile et 40 tonnes de palmistes qui par le canal d'Assini et la lagune Ebrié effectuent les 135 kms jusqu'à Abidjan.

La première station de stockage et d'exportation de la SO.DE.PALM est située en zone d'extension portuaire d'Abidjan, à Vridi. Un pipe-line permet de décharger les chalands, il conduit à une station de pompage où l'huile est réchauffée à la vapeur. Quatre postes pour camions assurent dans les mêmes conditions la vidange des citernes. Dans une première phase, la station dispose de deux réservoirs de 1.000 tonnes, alors qu'un troisième de 2.000 est en construction, de même que le pipe-line qui doit la relier au quai où s'amarrent les navires de haute-mer. Il permettra une cadence de chargement de 400 mètres cube à l'heure, c'est-à-dire une immobilisation très courte des navires puisque les lots sont de 500 tonnes pour les cargos munis de réservoirs et 1.000 à 1.500 pour les tankers spécialisés. C'est à proximité de cette station que doivent être construits en 1971 les services techniques centraux de PALM.IVOIRE avec des ateliers pour le matériel d'huilerie et les véhicules, les magasins de pièces de rechange et le matériel général (32).

---

(30) Ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire et SO.DE.PALM. Projet 32.000 ha, oct.1966, T.III : Caractéristiques techniques des moyens à mettre en oeuvre, 2° partie, pp.141-274.

(31) Dans une première phase, elles ont une capacité de stockage de 100 T.

(32) Le siège administratif des trois sociétés est situé sur la route de Dabou à la sortie d'Abidjan ; il a été inauguré en avril 1967.

3) En dehors des graines de coton, la stagnation des autres oléagineux est générale.

L'ampleur des réalisations en matière de palmiers et de cocotiers et l'importance des investissements qui leur ont été consentis font que les autres oléagineux ne bénéficient que de peu d'attention. Or l'arachide et le karité, les moins négligeables, sont des productions du Nord, c'est dire combien leur sort est lié à celui de cette région défavorisée. Certes les perspectives décennales 1960-1970 envisagent-elles la possibilité de développer la culture de l'arachide (33) dont en 1970 6.000 tonnes seraient destinées à fournir une huilerie de graine que l'on projette de créer dans le complexe portuaire d'Abidjan. Mais ces projets restent pratiquement lettre morte puisqu'aucune action valable n'est menée en faveur de l'arachide qui reste une production vivrière dont on ignore la situation exacte et qui n'entretient épisodiquement que de médiocres transactions et un volume d'exportation infime. L'essentiel de l'huile consommée est par ailleurs importé. Le karité n'est guère mieux loti, il n'entre pas dans les préoccupations officielles et n'intéresse guère le commerce. Cependant un courant de vente existant vers le Japon en particulier, quelques contrats permettent l'exportation de petits lots d'amandes.

En fait, le seul oléagineux secondaire en expansion est celui que l'on n'attendait guère : le coton. Comme tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a dès le lendemain de l'Indépendance, consenti d'importants efforts au bénéfice d'une culture doublement intéressante (34) : l'industrie locale, en l'occurence l'usine Gonfreville de Bouaké semble capable d'accroître sans risque sa production, puisqu'en 1960 la Côte d'Ivoire importe pour plus de trois milliards C.F.A. de cotonnades et l'expansion de la culture du coton pourrait apporter des recettes appréciables aux agriculteurs pour le moins démunis du Nord du pays. Les perspectives décennales prévoyaient une production de 50.000 tonnes de coton graine en 1970, en fait le programme a été accéléré. L'I.R.C.T. (Institut de recherche pour le coton et les textiles) fournit les thèmes techniques à partir de recher-

---

(33) Ministère du Plan, République de Côte d'Ivoire. Perspectives décennales de développement économique, social et culturel, 1960-70. Abidjan, 1967, 249 p., cf pp.143-144.

(34) Jusqu'à 1968, l'opération coton a été financée par des prêts du F.A.C. et de la C.C.C.E. : 1.203 millions C.F.A. A la fin de 1969 un crédit F.E.D. de 1.752 millions C.F.A. dont 464 millions de prêts assure la poursuite de l'expansion.

ches menées à Bouaké, la C.F.D.T. (Compagnie française de développement des textiles) l'encadrement et la vulgarisation des méthodes de culture mais assure surtout la commercialisation et l'égrenage (35). Naturellement, le sous-produit de la graine de coton n'a pas fait à l'origine l'objet de projets spécifiques. Mais les disponibilités n'ayant cessé de croître, un courant régulier d'exportations est né, surtout vers la Grande-Bretagne et le Japon. C'est la Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles qui assume ces ventes. L'importance de ces transactions appelées à croître ces dernières années, justifie le projet d'huilerie de graines qui serait construite à Abidjan et qui traiterait surtout le coton. La valeur ajoutée de la fabrication resterait à la Côte d'Ivoire qui exporterait la majeure partie de la production.

TABLEAU 202 - Exportations d'oléagineux (hors les usines de la palmeraie) de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1970 en tonnes.

	PALMISTES	COPRAH	NOIX DE COCO FRAÎCHES	ARACHIDE décort.	GRAINES DE COTON	AMANDES DE KARITE
1960	10.354	192		104	2.146	
1961	12.487				2.028	
1962	10.696				1.248	
1963	10.441	364	336	2.579	6.094	2.110
1964	12.822		584	1.195	4.284	6.353
1965	14.861	90	750	2.124	4.875	1.051
1966	9.385	287	740	960	3.030	3.418
1967	10.137		669	953	12.191	2.376
1968	8.675	302	522		14.852	1.276
1969	12.563	202	1.056	976	21.609	777

(35) La C.F.D.T. possède quatre usines, deux à Bouaké, une à Mankono, une à Boundiali (capacité totale : 48.000 tonnes) et les Etablissements Escarré sont propriétaires de la cinquième à Korhogo (2.000 tonnes). Des extensions étaient en cours en 1970 et de nouvelles unités prévues.

II - LE DAHOMEY : LES OLEAGINEUX RESTENT LE FONDEMENT D'UNE ECONOMIE EN DIFFICULTE.

Depuis 1960, le Dahomey connaît une situation délicate : les crises politiques se succèdent, les ressources budgétaires n'assurent même pas les dépenses de fonctionnement, le commerce extérieur est en déficit croissant et la production piétine, aucune ressource nouvelle n'ayant été dégagée. Dans cette ambiance morose, les oléagineux ont continué de représenter la richesse économique essentielle du pays (cf figure 196, p.937). Mais en dépit d'efforts non négligeables, les recettes à l'exportations ont plutôt tendance à régresser (cf tableau 189 . Ce constat peu encourageant dissimule en fait des évolutions contradictoires : alors que les produits du palmier et les graines de coton fournissent des bilans en amélioration, les autres oléagineux stagnent ou régressent, c'est dire que l'économie dépend plus que jamais du palmier à huile qui alimente toujours le seul secteur industriel valable du pays. Les transactions commerciales contrôlées par la S.NA.H.DA. progressent mais, à la différence de la Côte d'Ivoire, les circuits traditionnels subsistent.

1) Réalisations et mécomptes du "plan palmier"

Des efforts importants en faveur des oléagineux et surtout du palmier à huile ont été consentis sur crédits F.I.D.E.S. avant 1960. Ils sont poursuivis après l'Indépendance grâce aux ressources fournies par l'aide extérieure. La palmeraie en est le principal bénéficiaire.

En 1960, en dépit des déboires rencontrés, le mouvement de création de plantations de palmiers est amorcé au Dahomey (cf p.867). Alors, 2.573 hectares de blocs sont réalisés (cf tableau 139 p.872). L'effort est poursuivi en 1961 par le Secteur palmeraie-Ouémé qui plante 155 hectares (105 à Dodja et 50 à Djavi), ce qui porte le total à 2.728 hectares lorsque la SO.NA.DE.R. prend le relai (36).

La nouvelle société (cf p.997) poursuit sur financement du F.A.C. l'extension de certains périmètres déjà engagés mais surtout, elle lance les opérations tout à fait nouvelles des blocs coopératifs

---

(36) En fait, celle-ci estime à la fin de 1961 que seulement 2.276 ha sont valables car 452 ha complantés de 1955 à 1957 ne peuvent être considérés comme véritablement productifs.

(cf pp.999 et 1056). De 1962 à 1966, elle plante 4.055 hectares à Houin-Agamé (Mono) sur financement du F.E.D. Dès 1964, les plantations sont reprises à Grand Hinvi grâce à des crédits F.A.C. et A.I.D. A la fin de 1969, 6.208 hectares sont aménagés sur les 8.600 prévus pour 1970. En 1967, le F.E.D. accorde les fonds nécessaires à une extension massive des peuplements d'Agonvy : aux 648 hectares aménagés avant 1963, s'en ajoutent 4.655 entre 1967 et 1969. La réalisation de ces plantations n'appelle guère de remarques majeures. Les thèmes techniques de l'I.R.H.O. sont bien au point et la station de Pobé est équipée pour fournir dès 1967 1.500.000 graines germées par an. De son côté, la SO.NA.DE.R. dispose de moyens matériels efficaces et d'équipes dotées aujourd'hui d'une grande expérience. Il faut remarquer que les temps de travaux sont plus courts qu'en Côte d'Ivoire car la végétation est très clairsemée. Le principal danger est en fait la menace de l'Imperata. Mais la sécheresse relative de ces régions fait que la période des semis en début de grande saison des pluies se limite au mieux à quarante jours environ. Il a fallu mettre au point un système d'utilisation massive des moyens et de la main d'oeuvre sur cette courte période. Pour les grands blocs, la SO.NA.DE.R. réussit à planter jusqu'à cinquante hectares par jour.

Comme en Côte d'Ivoire, les difficultés majeures de l'entreprise apparaissent après la réalisation de plantations. Il faut remarquer partout, en dehors de la méfiance des paysans envers les innovations, une réticence très nette à l'égard des initiatives publiques : toutes les tentatives passées ont été autant d'échecs et l'expérience des champs collectifs vers 1962-1963 qui a coûté du travail aux paysans ne leur a rien rapporté. De plus, les conflits politiques constants et l'absence de confiance sinon l'hostilité envers l'Administration compliquent souvent les choses. Un premier élément de malaise nous semble résider dans la non-participation des propriétaires détenteurs des parts sociales A. En dépit d'efforts d'animation menés souvent pendant plusieurs années comme à Houin-Agamé ou à Hinvi, ils n'assistent pas aux réunions des assemblées de coopératives. De plus, un pourcentage non négligeable de propriétaires, 10 à 20 % selon les secteurs, sont des femmes qui ne participent pas à la gestion de la coopérative. Pour la plupart de ces détenteurs du sol, le seul avantage du système est la perception de la rente annuelle de 1.000 frs versée par hectare de palmeraie, mais comme les terres cédées pour les cultures vivrières

TABLEAU 203 - L'extension des palmeraies sélectionnées au Dahomey par la SO.NA.DE.R. (1962-1970).

	Avant 1962	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
GBADA	1.500									
AGONVY	603	35					640	1.960	2.055	1.745
OUASSA	292									
DODJA	160									
HINVI	115	50		609	603	614	617	1.800	1.800	2.439
DJAVI	58	100	370							
HOUIN		108	770	1.560	1.589	28				
DJOMON				370						
SAKETE					400					
CALAVI						410	400			
TOTAL annuel		293	1.140	2.259	2.592	1.052	1.657	3.760	3.855	4.184
TOTAL cumulé	2.276 valables (1)	2.469	3.609	5.868	8.460	9.512	11.169	14.929	18.784	22.868

(1) Voir note 36.

ne fournissent pas d'intérêts, la rémunération rapportée à la surface globale cédée est faible : beaucoup de propriétaires s'estiment spoliés car les cultures ou les palmeraies qui occupaient ces terres rapportaient beaucoup plus (37). Mais surtout ces propriétaires, souvent âgés, n'apportent pas les journées de travail que l'on escomptait : à Hinvi en 1966-67, sur 338 coopérateurs, 43 travaillent, à Ouagbo 10 sur 192 et à Agou 5 sur 149 ! (38). Dans ces conditions, ils ne peuvent espérer acquérir des parts sociales B qui permettent de participer au partage des revenus de la palmeraie. Ils s'excluent de la mise en valeur de

(37) Vallet (J). Région du Grand Hinvi, étude de géographie agraire SO.NA.DE.R. et I.G.N. 1968, 3 vol. rapport de synthèse, 183 p.cf167.

(38) Coco (P). Région du Grand Hinvi. Etude citée, rapport sociologique, 75 p., cf p.44.

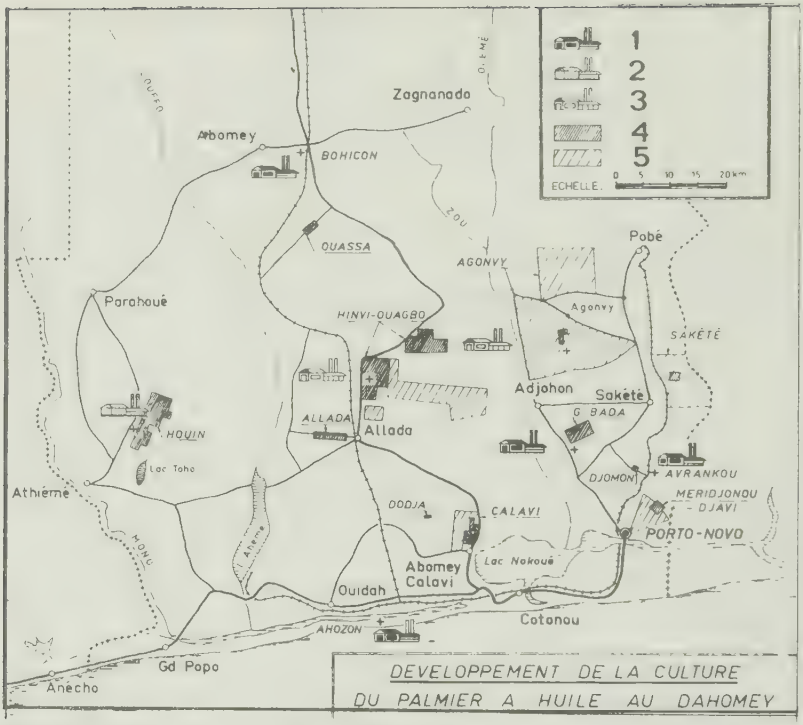

Figure 229 : Les programmes prévus par le plan palmier à huile au Dahomey.

1) Usine existante
2) Usine en construction
3) Usine en projet
4) Surface plantée en palmiers à l'origine du plan 1962
5) Réalisations prévues.

(Source : Amoussou (B). art.cit. Oléagineux, avril 1967, p.210).

leurs terres (39). Mais la même crise sévit quant au recrutement des travailleurs coopérateurs de la catégorie B. Très peu nombreux sont ceux qui effectuent les deux cents journées de travail permettant d'accéder à ces parts sociales. L'espoir mis dans le recrutement éventuel des jeunes souvent désoeuvrés ne se réalise pas. Il s'agit d'une main d'oeuvre très instable qui travaille pour partie de son temps sur ses champs et

(39) Vallet (J). ouv.cit. p.167.

pour des périodes courtes dans les palmeraies ou les plantations d'autres propriétaires. Les avantages (salaire et nourriture) paraissent plus attractifs que les 125 frs journaliers versés par la coopérative. Sur trois villages du bloc de Hinvi où 694 jeunes de moins de 35 ans sont recensés, 55 ont le statut de coopérateurs B (40). De plus, ils trouvent que le travail sur les blocs, régi par les normes sévères imposées, est trop lourd : chaque matin à la constitution des équipes, les directeurs connaissent de grandes difficultés car tous les travailleurs veulent être affectés aux tâches les moins pénibles. Dans ces conditions, la conduite de la plantation est assurée pour large part par appel à des manoeuvres salariés venus souvent de régions éloignées. Ainsi à Hinvi, le nombre des manoeuvres varie-t-il de 60 à 100, alors que le nombre théorique de travailleurs B est de 96 (41). Aussi le système est-il largement altéré puisque le fonctionnement des structures prévues n'est qu'en grande partie formel.

Des difficultés non moins évidentes surgissent dans la gestion des surfaces vouées aux seules cultures vivrières. Le principe est en soi jugé choquant puisque partout l'association palmeraie-cultures vivrières est fondamental. L'obligation pour chaque coopérateur d'entretenir 2,4 hectares est dans l'ensemble considérée comme une corvée imposée. Cette attitude vient en confirmation "logique" des échecs rencontrés par le système des "allées de culture" lancé par le Secteur de rénovation de la palmeraie (cf p.867). Partout les cultivateurs préfèrent travailler en priorité sur leurs champs et ils justifient leur réserve par de nombreux arguments. Ils dénoncent fréquemment la pauvreté des terres offertes qui, souvent épuisées, ont donc été abandonnées sans trop de difficultés par les propriétaires. Ces derniers estiment que le travail éventuel dans la palmeraie et la culture sur les lopins individuels sont des tâches suffisamment lourdes. Les fils qui pourraient s'occuper de la parcelle coopérative préfèrent travailler leurs champs personnels et s'embaucher comme salariés sur les blocs ou auprès de propriétaires : ils accomplissent alors des tâches simples, sans risques. Or le système des champs coopératifs est jugé trop contraignant. L'obligation de la jachère cultivée n'est dans l'ensemble pas comprise : on considère que le travail de la terre doit valoir une récolte (42).

---

(40) Coco (P). ouv.cit. p.44.
(41) Vallet (J). ouv.cit. p.167.
(42) Sur certains petits périmètres financés par l'aide américaine, les planteurs se sont opposés à la mise en place de plantes de couverture. Elles ont été remplacées pendant un ou deux ans par des cultures intercalaires (cf Service du développement rural, Rép.du Dahomey, rapport annuel 1966-67, cf p.105).

De plus, les façons imposées qui comportent en particulier de nombreux sarclages, paraissent trop lourdes à beaucoup qui, à la rigueur, cultivent le sol en maïs mais n'apportent pas le soin désirable au coton. Mieux même, en contradiction des règlements, certains propriétaires relativement aisés font cultiver ces lopins par de la main d'oeuvre salariée !

On ne saurait préjuger encore de la production des plantations réalisées récemment par la SO.NA.DE.R., essentiellement les extensions faites à Agonvy et Hinvi depuis 1967. Par contre les résultats des blocs plus anciens sont assez décevants (ils ne produisent que 2.040 tonnes de régimes en 1965), ainsi qu'en témoigne l'enquête menée en 1968 par le Bureau d'études IND.A.COM.(43). Sans être à l'état total d'abandon qui caractérise le périmètre de Ouassa où de nombreux arbres ont été abattus par les pionniers ou celui de Dodja dégradé par les tisserins, la plupart des plantations sont envahies par l'Imperata et dans certaines, telles celles de Djomon et de Meridjonou Djavi, les arbres ont beaucoup souffert de cultures vivrières abusives qui ont empêché leur développement normal. Pour sa part, le bloc de Sakété (400 hectares plantés en 1965) donne dès 1967 de graves inquiétudes du fait d'une carence potassique considérable qui exige des doses accrues d'engrais. Par ailleurs, tous ces peuplements sont très vulnérables à la sécheresse qui malheureusement est fréquemment trop marquée, et même à l'incendie comme en 1966. En 1967, les plantations réalisées à Agonvy avant 1962, soit 638 hectares, fournissent 2.173 tonnes de régimes, soit 3.400 kgs à l'hectare, rendement certes appréciable mais inférieur aux prévisions : on en espérait 6.000 au moins de cet âge.

Bien que leurs premiers résultats soient parfois décevants et que leur gestion soulève de nombreux problèmes, les blocs de plantation apportent de nombreuses transformations agraires dans le Sud-Dahomey et on peut en espérer une révolution dans le comportement du paysan, en particulier envers le palmier à huile auquel il n'accordait jusque là aucun soin particulier (cf p.1020). Mais pour l'instant, il semble que ces réalisations conduisent surtout l'agriculteur à renforcer l'affirmation de ses droits sur la terre et sur les palmiers naturels. Dans la mesure où les périmètres d'aménagement rural risquent de

(43) IND.A.COM. : Etude de la collecte des récoltes des palmeraies naturelles de la zone littorale du Dahomey, 1968, 93 p. + annexes.

s'étendre, l'inquiétude est grande. Les propriétaires qui ne travaillent pas ont peur de perdre les arbres exploités pour leurs fruits ou pour le vin, qui leur rapportaient beaucoup plus que la rente versée par la SO.NA.DE.R. Les femmes elles aussi sont hostiles car elles sont attachées aux profits liés à la fabrication de l'huile dont les débouchés locaux progressent et à la vente des palmistes. Dans ces conditions, la réalisation des blocs qui doivent en principe valoir des revenus accrus est ressentie comme facteur d'appauvrissement.

2) De grandes concurrences pour la transformation et le commerce des produits du palmier.

Déjà amorcées avant l'Indépendance, de grandes concurrences sévissent entre artisanat et industrie pour la transformation des produits de la palmeraie. Elles se prolongent à l'"aval" puisque le commerce local, les maisons d'exportation et les Sociétés d'Etat s'occupent des transactions.

a) Artisanat et industrie : des activités rivales en progrès

Si les blocs de palmeraie doivent par définition alimenter les usines existantes : celles du "Plan" et l'huilerie I.R.H.O. de Pobé, puis lorsqu'elles seront terminées fournir celles de Houin-Agamé, Hinvi et Agonvy, la palmeraie naturelle a jusqu'ici une double vocation : elle procure la matière première à l'artisanat et aux usines.

Les activités traditionnelles liées à la palmeraie naturelle semblent plus actives que jamais au Dahomey car les débouchés sont en progression constante. La fabrication de l'alcool, le "Sodabi" est en pleine expansion en dépit d'une interdiction officielle tout-à-fait formelle. Les enquêtes récentes montrent que l'abattage annuel ne porte sans doute pas sur plus de 5 % des arbres (44), ce qui ne saurait nuire à la production d'huile puisque l'accroissement naturel de la palmeraie est plus rapide et que ce sont essentiellement des arbres médiocres ou des peuplements trop serrés impropres à une fructification

(44) Vallet (J). Région de Grand Hinvi. ouv.cit. p.112.
Leclerc (M) dans : Akpro, un village de la palmeraie porto-novienne, estime que dans cette région, ce sont seulement 2 % des arbres qui sont annuellement abattus (cf p.175).

véritable qui sont sacrifiés. Cette activité procure des revenus substantiels aux habitants de la palmeraie qui craignent sa disparition au cas d'aménagement pour la création de blocs de palmiers sélectionnés (45).

La consommation de l'huile artisanale semble aussi en progrès constants. De 25.000 tonnes avant 1960 (cf p.841), elle serait passée à 32.000 environ vers 1965 et à 35.000 en fin de décennie. Ce serait dans la région de l'Ouémé que cette progression serait la plus forte (46). On sait qu'en dehors de la satisfaction des besoins familiaux, cette fabrication dont la productivité est pourtant faible est jugée intéressante car la vente des produits rapporte davantage que celle des régimes à l'usine et surtout le partage traditionnel réserve des revenus aux femmes. Vers 1968, on peut estimer que 100 kgs de régimes fournissent à l'artisanat six litres d'huile vendue en moyenne 50 frs, dix kgs de palmistes à 20 frs, plus 25 frs de fibres et 15 frs de savon, soit au total 540 frs environ, alors que l'usine offre au mieux 2,75 frs au kilo, soit 275 frs ! Or le propriétaire des palmiers reçoit en moyenne 3,60 frs par kilo de régime vendu aux femmes. Il a donc intérêt à vendre à ces dernières. Ainsi, comme dans la période précédente, le ravitaillement des usines est assuré en surplus des débouchés prioritaires de l'artisanat. Il faut remarquer aussi que les producteurs sont assez mécontents du système de collecte des usines. L'acheteur agréé, souvent chef de village ou notable, passe la veille du ramassage dans les postes d'achat situés au long des pistes. Après contrôle de la qualité, les fruits pourris ou pas assez mûrs sont éliminés. Il reçoit 103 kgs pour 100 effectivement payés, afin de compenser les pertes issues du stockage et du transport. Il paie les régimes au comptant grâce aux fonds avancés par l'usine et établit un ticket fournissant tous les renseignements sur l'origine du chargement de régimes et de poids. Sa rémunération est en principe de 100 frs C.F.A. par tonne. Le lendemain, le chauffeur du camion de ramassage enlève les tas et collecte les tickets qu'il remet à l'usine. Après pesée du chargement, un constat contradictoire est établi, l'acheteur étant responsable des déficits. Or ce système semble vicié par de nombreux abus

---

(45) Un palmier de 10 à 15 ans produit en moyenne 50 litres de vin, soit 10 litres de Sodabi rapportant environ 1.500 frs. Si l'on rappelle la forte densité des palmeraies vignobles, on saisit combien leur rapport est important. Certains propriétaires vendent les arbres sur pied 300 à 400 frs. On retrouve les mêmes données au Togo.

(46) Direction de la statistique, annuaire statistique du Dahomey, 1969, 353 p.

et anomalies. Certains acheteurs paient les vendeurs seulement à crédit après leur avoir fait supporter les réfactions éventuelles faites par l'usine et beaucoup fraudent sur le poids ou sur le calcul des sommes dues. Enfin dans de nombreux cas, les camions ne passent pas aux dates prévues ou court-circuitent certains itinéraires, ce qui détermine des pertes importantes.

En fait si l'usine peut remédier à certains des défauts de ce système, elle n'est pas seule responsable des lacunes dénoncées. L'état des pistes est souvent tellement médiocre qu'elles sont parfois impraticables. De plus, la fourniture des régimes par les paysans, qui ne porte que sur de maigres surplus, impose des itinéraires de collecte trop "étirés". Les deux usines de Gbada et d'Avrankou situées au coeur de palmeraies denses se ravitaillent dans un rayon de trente kilomètres. Par contre, pour Bohicon et Ahozon, certains postes d'achat sont distants de soixante kilomètres. Dans ces conditions, la collecte est très coûteuse, la rotation des véhicules insuffisante et leurs tours de ramassage trop espacés. Mais surtout, ce système comporte un vice essentiel : les données climatiques font que la production de la palmeraie est maximale de février à avril, soit en grande saison sèche, période où le manque d'eau pour la préparation de l'huile oblige les paysans à livrer leurs régimes aux usines qui travaillent presqu'à limite de leurs capacités et parfois ne peuvent tout collecter. Or, de juin à novembre, alors que la récolte est faible, ils disposent d'eau et peuvent livrer tous les régimes à l'artisanat : les usines doivent fermer d'août à octobre !

Toutes ces difficultés cumulées expliquent les vicissitudes dans le fonctionnement des usines dont en 1961 les deux sociétés gérantes, la Société des huileries modernes du Dahomey pour Avrankou et Gbada et l'I.R.H.O. pour Ahozon et Bohicon, ont dénoncé les contrats. Jusqu'à la fin de 1961, le Ministère de tutelle assure leur gestion provisoire et en janvier 1962, elles sont remises à la S.NA.H.DA. (cf p.997). Jusqu'en 1964, la situation de la société est précaire : les usines "tournent" aux deux tiers de leur capacité et un conflit latent oppose le conseil d'administration à la direction. En 1964, la situation administrative s'améliore et surtout depuis 1965, l'ouverture de l'huilerie de palmistes de Cotonou, construite sur prêt allemand (cf p.974), permet de redresser quelque peu la situation financière. A partir de 1967-68, la fourniture de régimes par les plantations sélectionnées

TABLEAU 204 - Activité des huileries du Dahomey.

1) Huileries de palme de la S.NA.H.DA. (les campagnes vont en fait du 1er octobre au 30 septembre).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
REGIMES TRAITES	120.678	101.726	83.538	91.505	117.299	107.084	97.374	76.356	100460	117.524
TOTAL HUILE	19.730	9.216	7.655	8.390	9.842	9.970	9.686	6.839	8.784	11.882
Bohicon	2.047	1.804	1.367	1.660	2.330	2.067	1.999	1.167	1.869	3.218
Ahozon	2.835	2.188	1.635	2.462	2.890	2.452	2.505	1.535	2.270	4.193
Avrankou	3.666	3.666	3.013	2.710	2.296	3.530	3.392	2.827	3.803	
Gbada	1.182	1.558	1.640	1.560	2.326	1.921	1.790	1.310	842	
TOTAL PALMISTES	8.263	8.029	6.034	6.690	7.858	8.258	8.158	5.325	7.194	9.435

2) Huilerie de palme de Pobé (I.R.H.O.)

HUILE	684	324	628	619	712	513	709	508	573	701
PALMISTES	310	147	272	310	378	301	385	321	338	458

3) Huilerie de palmistes de Cotonou (S.NA.H.DA.)

PALMISTES reçus						38.416	42.684	34.404	48.915	52.534
HUILE						17.913	18.846	18.345	22.828	23.085
TOURTEAUX						17.365	19.212	18.610	22.290	22.759

(Pour la période avant 1960, cf tableau 138 p. 514.

augmente et permet aussi d'améliorer les résultats : la production globale est en progrès et surtout les apports de périmètres sélectionnés permettent d'espérer un approvisionnement et des rendements en huile supérieurs à ceux d'aujourd'hui (9 à 10 %). Cependant de graves hypothèques pèsent sur l'avenir car les usines déjà vieilles de près de 20 ans exigeraient d'énormes investissements. A la fin de 1969, la S.NA.H.DA. les estime à 210 millions C.F.A. pour les seules unités d'Avrankou et de Gbada (47). Or, en dépit de l'accroissement régulier du chiffre d'affaires : 2.024 millions C.F.A. pour 1966-67, 2.314 en 1967-68 et près de 3 milliards en 1968-69, la capacité d'auto-financement est très faible (48). Il n'en reste pas moins que la S.NA.H.DA. joue un rôle capital dans l'économie si débile du pays : elle emploie en permanence 626 agents et recrute en grande saison, de février à avril, plus de 300 manoeuvres et distribue environ 220 millions de salaires.

b) La S.NA.H.DA. et le commerce privé se partagent les transactions

La concurrence au niveau de la transformation des produits se retrouve naturellement à celui de la commercialisation. La S.NA.H.DA. est maîtresse de sa production d'huile qui est exportée en totalité, elle est aussi habilitée à écouler celles des usines de Pobé et d'Alokoegbé au Togo. L'huile est évacuée par camions et entreposée à Cotonou où la Société utilise les installations de l'ancienne S.A.SE.M (cf p.853) situées dans l'enceinte du wharf désaffecté et reliées au nouveau port par pipe-line. Les ventes sont réalisées par un bureau installé à Paris. Aussi, comme dans la période précédente, pratiquement toute la production industrielle est exportée, ce qui est paradoxal pour un pays où l'huile de palme est une denrée de base. Une tentative faite en 1962-1963 (achat d'huile artisanale stockée puis revendue en période de soudure pour encourager les producteurs à livrer à l'usine) n'a pas eu de résultats. La suggestion faite récemment de lancer sur le marché de l'huile industrielle à prix légèrement inférieur à celui du produit artisanal n'a pas jusqu'ici été retenue (49).

---

(47) En 1969, des travaux importants d'extension de la capacité de l'usine sont entrepris.

(48) La mise en service de l'usine de Houin-Agamé (1971) et la construction de celles d'Hinvi et d'Agonvy vont modifier l'organisation géographique de la collecte et peut-être condamner certaines des usines du "Plan".

(49) Suggestion d'IND.A.COM., ouv.cit. p.69.

L'huile artisanale à haute acidité (qualités III et IV) est donc destinée essentiellement à la consommation nationale. Cependant chaque année, de petits tonnages (2.000 tonnes au maximum) sont commercialisés sur les principaux marchés à des cours moyens qui, au long de la période, oscillent autour de 50 frs le litre. Les maisons de commerce européennes en achètent peu, ce sont essentiellement des commerçants locaux qui se livrent aux transactions. Par exemple en 1967, sur 22 acheteurs, 16 sont africains (50). Les quantités collectées sont destinées à l'exportation pour faible part, 400 à 500 tonnes en moyenne, et le reste est utilisé par de petits industriels, en particulier par la Société chimique et industrielle africaine du Dahomey (Chimique africaine) qui fabrique du savon à Cotonou-Akpakpa : 400 à 800 tonnes selon les années. La production a cependant diminué depuis 1967 car le débouché de quelques centaines de tonnes vers le Niger a disparu.

Jusqu'à 1965, l'organisation traditionnelle du commerce des palmistes, dont l'exportation dépasse en moyenne 50.000 tonnes, se maintient. Cependant, si l'on tient compte des ventes de la S.NA.H.DA., soit 7 à 8.000 tonnes environ, il apparaît que celles des producteurs régressent. Les prix ne sont pas attractifs : en 1961 ils sont inférieurs à 19 francs. Puis ils remontent un peu, ce qui détermine une légère reprise (cf tableau 205). Mais alors les transactions connaissent un changement radical du fait de l'ouverture de l'huilerie de palmistes. Dès lors existent deux marchés bien distincts. Les amandes de palme fournies par l'artisanat sont destinées pour presque totalité à l'approvisionnement de l'usine d'Akpakpa. La commercialisation en est faite par l'intermédiaire du commerce traditionnel avec part déterminante des traitants locaux, sous la responsabilité de l'O.C.A.D. Celui-ci impose des normes de conditionnement rigoureuses et fait respecter les prix : ces dernières années, l'achat au producteur est fixé à 19.000 frs la tonne; la livraison à Cotonou à l'O.C.A.D. se fait à 21.000 frs et la cession à l'usine à 24.000 frs. Celle-ci utilise en général tous les lots fournis à concurrence de sa capacité (42.000 tonnes) et ne cède que quelques surplus à l'exportation. L'usine d'Akpakpa apporte une valeur ajoutée non négligeable. En 1968, les

(50) Service de contrôle du conditionnement de l'inspection des produits et des poids et mesures. Rapport annuel, 1967, 129 p.

TABLEAU 205 - Commercialisation et exportationsdes produits du palmier du Dahomey (1960-1969).

I - COMMERCIALISATION

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
HUILE (tonnes)		13.786	10.035	10.336	14.837	14.107	11.516		8.860	
Prix achat product. (frs C.F.A.kg)	41	28	32,5	31	32	39,5		37,5		
PALMISTES (tonnes)	61.274	58.915	44.344	50.199	57.026	49.874	46.597	42.143	49.099	
Prix achat product. (frs C.F.A.kg)	27,15	18,8	22	25,5	26	19	19	19,5	19	19

II - EXPORTATIONS (en tonnes)

HUILE DE PALME	15.407	11.050	8.670	9.265	12.707	13.257	9.907	8.315	10.526	12.370
PALMISTES	61.274	48.480	44.790	50.557	56.159	16.670	5.762	3.971	7.153	8.500
HUILE DE PALMISTES						16.691	11.698	11.890	22.715	24.503
TOURTEAUX						16.625	11.737	19.814	23.316	23.503

Source : Service du conditionnement et divers.

recettes issues des ventes d'huile de palmistes et de tourteaux dépassent 2.120 millions C.F.A. valeur F.O.B., alors que la somme procurée par une exportation des palmistes traités n'aurait pas dépassé 1.700 millions. A elle-seule, l'usine emploie 150 ouvriers, ce qui est appréciable sur le marché pléthorique de main d'oeuvre qu'est Cotonou. L'huile de palmiste est exportée essentiellement vers le Marché commun et les Etats-Unis, alors que les tourteaux sont vendus en Hollande et en Allemagne.

La plus grande partie des palmistes artisanaux étant valorisée sur place, l'exportation des amandes ne représente plus qu' un faible courant de quelques milliers de tonnes. Ces ventes à l'extérieur sont devenues une spécialité presqu'exclusive de la S.NA.H.DA. qui écoule les palmistes fournis par ses huileries de palme et quelques surplus de l'usine de Cotonou. Cependant depuis 1969, lessociétésprivées procèdent à quelques ventes. Après avis favorable du Conseil des ministres du 22 août 1968, 14 firmes,dont la C.F.A.O., la S.C.O.A., Walkden et J.Holt sont les plus représentatives, ont constitué un Groupement des exportateurs qui exporte 1.548 tonnes de palmistes en 1969.

3) Situations contradictoires des autres oléagineux

L'effort principal sinon exclusif portant sur les plantations de palmiers, les oléagineux secondaires ne bénéficient que de peu d'initiatives et dans l'ensemble leur situation n'évolue guère.

a) Des oléagineux en difficulté : l'arachide et le ricin.

L'arachide cultivée partout au Dahomey et deuxième oléagineux d'exportation connaît depuis 1960 des fortunes diverses et dans l'ensemble sa production stagne. D'assez grandes ambitions avaient été caressées pour 1964 ou 1965 où l'on espérait une extension notable des superficies, surtout dans le Nord et le Centre et un progrès des rendements grâce à l'utilisation de semences sélectionnées, en particulier la 48-37 adaptée au Nord. Mais tous les projets liés à l'extension du système des champs collectifs sombrent en même temps que ces derniers. L'aide à la production offerte à partir de 1965 par le F.E.D.(51)

(51) C.E.E. Direction générale du développement de l'Outremer, Exposé quinquennal d'aide à la production de la République du Dahomey. Bruxelles, novembre 1964, 36 p. cf pp.10-17.

(55,5 millions consacrés à la diffusion de la 48-37 et de décortiqueuses à bras dans la région de Djougou) pas plus que le soutien des prix (260 millions C.F.A.) n'apportent de réussite valable. Les coopératives de la région Centre comme celles de Savé et de Dassa Zoumé (cf p.764) qui cultivent l'arachide comme produit de commercialisation n'obtiennent **guère,** malgré l'appui de l'Union suisse des coopératives, de résultats encourageants. De 2.500 en 1962, le nombre des adhérents tombe à 1.850 en 1967 et la production plafonne autour de 700 à 800 tonnes d'arachide en coques (531 tonnes de décortiquées en 1967)(52). Enfin, la qualité, donc les possibilités de commercialisation du produit fourni par les deux campagnes de culture du Sud, est toujours très variable d'une année à l'autre du fait des difficultés de séchage. Le plus souvent, la commercialisation des produits de la grande saison des pluies n'est pas autorisée. Dans ces conditions, le Dahomey ne parvient même pas à fournir les contingents dont jusqu'à 1967 la France garantit l'écoulement. Ainsi en 1963, alors que 10.700 tonnes décortiquées sont accordées au Dahomey au prix de 1,03 franc français le kilo C.A.F., le contrôle du conditionnement porte sur 7.930 tonnes coques et 1.416 décortiquées et seulement 6.835 tonnes de graines sont exportées. De plus, la situation est aggravée par une détérioration lente des prix d'achat au producteur. En 1960, ils vont de 12 (Natitingou) à 17 frs (Bohicon) pour le kilo de coques et de 24 à 28 pour les décortiquées. En 1967, ils sont resserrés entre 13,5 et 15 pour les premières et de 21,25 à 24 pour les graines. Or l'arrêt du soutien français conduit à une nouvelle dégradation : pour la campagne 1967-68, les prix sont baissés à 12-14 frs pour les arachides en coques et à 19-22 pour les décortiquées ! Enfin l'anarchie des circuits commerciaux est grande. La plupart des maisons de commerce ferment les quelques comptoirs qu'elles entretenaient dans le Nord et le Centre. En dépit de ses efforts, l'O.C.A.D. ne réussit pas à réaliser une commercialisation valable "faute des structures et des moyens financiers nécessaires". De plus, le Fonds de soutien à la production ne peut encourager la commercialisation par suite du blocage de ses liquidités (53). Dans ces conditions, il est vain d'espérer une expansion des exportations, d'autant plus que sur les marchés extérieurs, l'arachide dahoméenne, moins riche en huile que celle du Sénégal, subit

---

(52) Service de contrôle du conditionnement, rapport annuel 1967 cité, cf p.56.

(53) Moniteur africain, 14 août 1968. Déclaration du 5 août du Président Zinsou.

une décote d'au moins 2 frs C.F.A. au kilo, alors que les charges de transport qu'elle supporte sont plus lourdes ! Aussi le niveau des ventes est-il bas depuis 1962 et, après des fluctuations diverses, il se situe en 1969 à un peu plus du tiers des exportations de 1960 !

Plus encore que l'arachide le ricin, ressource non négligeable de la région du Centre, surtout autour de Savé et d'Aplahoué, connaît une véritable catastrophe. A dater du 30 juin 1962, la Société Organico qui depuis 1954 était installée au Dahomey et achetait la totalité des tonnages à un cours garanti, cesse ses activités dans le pays car elle envisage de remplacer l'huile de ricin par des produits de synthèse dans la fabrication du rilsan. Alors la production et la commercialisation des graines, que le paysan ne cultivait déjà qu'avec réticence du fait des exigences en main d'oeuvre, s'effondrent car on passe du prix garanti par la Société française : 26 frs C.F.A. le kilo en 1962 à 14,50 frs en 1963. Bien que le Fonds de soutien accorde une aide qui jusqu'à 1965 garantit un cours de 21 francs, la rémunération est jugée insuffisante, la commercialisation tombe de 584 tonnes en 1962 à 189 en 1965. Dès lors, le ricin n'est plus qu'une sorte de ressource de cueillette qui entretient un maigre courant de vente d'environ 200 tonnes exportées par la S.C.O.A. et Walkden. Mais en 1969, avec l'abandon du soutien, le produit disparaît presque. Les producteurs se reconvertissent à la culture plus rentable du tabac.

b) Les autres oléagineux enregistrent quelques progrès.

L'économie du cocotier connait bien des vicissitudes au Dahomey dans la décennie 1960. Aucune action d'envergure n'est entreprise pour l'extension des plantations bien que l'étude effectuée par l'I.R.H.O. en 1965 ait reconnu la possibilité de planter 4.500 hectares supplémentaires (54). Chaque année, la station de Sémé-Podji fournit quelques milliers de plants qui permettent d'accroître les superficies de quelques dizaines d'hectares et surtout de remplacer les arbres trop vieux ou improductifs. Aussi depuis de longues années, les services officiels estiment-ils la superficie moyenne de la cocoteraie à 9.000 hectares environ, dont près de 8.000 devaient être en production vers 1969. Toutes les estimations retiennent comme vraisemblable la prépa-

(54) I.R.H.O. Etude de la cocoteraie dahoméenne et de ses possibilités de développement, 1965, ouv.cit.

ration d'environ 2.500 tonnes annuelles de coprah, dont la plus grande partie provient de la région de l'Ouémé.

Comme dans la période précédente (cf p.886), une partie importante de la production de la cocoteraie est détournée de la préparation du coprah jusqu'en 1965, l'usine d'Agblanganda près de Cotonou absorbe une moyenne de cinq millions de noix de coco par an pour fabriquer 300 à 400 tonnes de coco râpé. Mais en dépit de l'aide du Fonds de soutien, l'entreprise qui exporte l'essentiel de sa production ne peut lutter contre la concurrence des produits cinghalais. Elle ferme en 1965. Par contre, les transactions sur les noix fraîches restent très actives tout au long de la période : le prix au producteur (cinq francs pièce en moyenne) est intéressant et ce dernier est dispensé de toute préparation du produit. La vente sur les marchés locaux et l'expédition vers les pays voisins sont actives. Le Service du conditionnement n'en contrôle qu'une partie, essentiellement aux expéditions outremer par le port de Cotonou. Ce courant officiel est entretenu essentiellement par les ventes de la C.I.C.A. qui écoule les plus beaux fruits de sa grande plantation de Semé Podji et par les ventes de la maison Fourn. Enfin la préparation de l'huile de coco semble toujours très active puisqu'elle entretient un courant d'exportation non négligeable qui s'accroît en fin de période.

La production de coprah est donc sans doute très inférieure à ce qu'elle pourrait être, essentiellement pour des raisons de prix. Les 7.000 noix nécessaires à la fabrication d'une tonne de produit rapportent 34.000 frs si elles sont vendues comme fruits. Or, tout au long de la période, les cours du coprah à la production sont peu rémunérateurs. Ils ne dépassent pas 32 frs le kilo jusqu'en 1964, ils montent à 36 frs en 1965 pour redescendre à 29-30 ensuite : autant dire que la préparation du produit n'est guère encouragée. Conscient de ces difficultés, le Gouvernement essaie par décret dès le 1er septembre 1962 d'organiser le marché du coprah. Les transactions peuvent avoir lieu toute l'année, surtout de décembre à mars, mais sur des marchés autorisés, par des firmes agréées et à dates imposées. Il instaure une prime versée par le Fonds de soutien. Son montant fixé annuellement est en moyenne de 2 frs par kilo (55). En fait, si la commercialisation et l'expor-

(55) Marchés tropicaux et méditerranéens, n°880, 22 septembre 1962.

tation progressent, ce n'est pas tellement parce que la préparation du produit est plus active, c'est seulement parce qu'un courant clandestin de vente de coprah au Togo qui sévissait dans la région de Grand Popo se renverse. Vers 1964-66, ce sont au contraire des produits togolais qui se vendent sur le marché dahoméen. Ainsi vers 1970, la cocoteraie dahoméenne n'a guère progressé et elle ne représente à l'échelle nationale qu'une richesse secondaire, mais elle est la seule ressource de commercialisation des populations du littoral.

La situation du karité, source privilégiée de matière grasse pour les populations du Nord, est assez paradoxale dans ces dernières années. Aucune action n'est menée en sa faveur ; or pourtant, après quelques années de conjoncture médiocre (1960-1963), la commercialisation se situe à un niveau appréciable à partir de 1964, du fait d'une demande plus ferme à l'exportation, surtout vers le Danemark et le Japon. Cependant les caprices de la production et les faibles possibilités de ramassage limitent d'autant plus les possibilités que malgré tout, le prix moyen de 10 à 12 frs le kilo d'amande dans le Centre et de 6 à 7 frs dans le Nord reste peu encourageant, en dépit des primes offertes : 6 frs en 1964-65, 3 frs ensuite. On retrouve une nouvelle fois l'effet déprimant d'une organisation d'achat très imparfaite, contrôlée en principe par l'O.C.A.D. et des parcours considérables imposés jusqu'à Cotonou à un produit de valeur médiocre. Il n'en reste pas moins que des transactions plus régulières se nouent. En 1968, des contrats intéressants ont même fait monter le prix aux producteurs à 14 frs dans certaines régions : ils vendent davantage d'amandes et remplacent en partie le beurre par la pâte d'arachide pour leur consommation (56).

Comme tous les pays d'Afrique occidentale, le Dahomey consent depuis l'Indépendance de gros efforts pour la culture du coton. C'est après le palmier, la plante qui bénéficie des aides extérieures les plus importantes : F.E.D., F.A.C. et A.I.D. sous la responsabilité théorique d'une "Société nationale agricole pour le coton" (SO.NA.CO.). Ce sont en fait l'I.R.C.T. pour la recherche et la C.F.D.T. pour la vulgarisation, la commercialisation et l'égrenage (5 usines), qui ont la charge des opérations : de 3.000 tonnes de coton graines en 1965, la production passe à 23.000 tonnes en 1968-69; les régions du Nord, Borgou

(56) Moniteur africain, 25 juillet 1968 : Un contrat de 3 ans a été signé entre le Groupement des exportateurs et la firme japonaise Fusi-oil ; la Société Francap-import en est l'agent d'exécution.

surtout et du Sud, Mono et Ouémé, participent à cet essor (57). Aucune usine n'existant, les graines issues de l'égrenage sont exportées essentiellement sur la Grande Bretagne et le Japon, après prise en charge par l'O.C.A.D.

Amande oléagineuse utilisée en fait comme "produit de bouche", la noix de cajou (cf p.120) devient un produit de commercialisation non négligeable sur lequel le Dahomey fonde de grands espoirs. A partir de 1954, l'Administration avait encouragé les plantations et réalisé elle-même quelques périmètres dans le Centre et le Nord du pays. Cet effort est repris à partir de 1961-62 sous diverses formes. Une aide américaine permet d'ouvrir plus de 1.700 hectares de plantations administratives en 1963 et 1964. En même temps, on réalise mais dans de très mauvaises conditions, près de 700 hectares de périmètres collectifs. A partir de 1966-1967, le F.E.D. apporte son aide. Dans le même temps, les services agricoles encouragent les plantations privées soit dispersées, soit groupées. Au total en 1970, plus de 9.000 hectares de peuplements ont été réalisés dont 4.565 appartiennent à l'Administration (58). Mais seulement 7.500 hectares présentent quelque intérêt. Les régions du Zou et du Borgou ont environ 2.500 hectares de plantations chacune et l'Atakora 1.750. L'expansion est donc indéniable, encore que les résultats soient très en deça des prévisions du plan quinquennal 1962-1965 qui fixait un objectif futur de 35.000 hectares avec réalisation de 8.000 hectares dès 1965 !

C'est seulement trois ans après la plantation que l'anacardier commence à produire, ce qui explique que la première commercialisation n'ait eu lieu qu'en 1965 avec environ 20 tonnes ! Dès lors, celle-ci a progressé assez rapidement : 180 tonnes en 1967, 420 en 1969 et 650 en 1970 (59). Jusque là c'est l'O.C.A.D. qui a commercialisé et exporté la production vers l'Inde où existent les principales usines

---

(57) Dans le Borgou, l'"opération coton" donne prétexte à une expérience de développement global où sont prévus le développement des productions de riz et d'arachide et l'essor de la culture attelée. De nombreux organismes internationaux, I.R.A.T., F.A.O. etc... collaborent à l'action lancée en 1966. On note surtout un effort de regroupement des champs en vue d'acquérir "des moyens améliorés de travail" (Rapports du Service de développement rural et de la C.F.D.T., 1968).

(58) B.C.E.A.O. L'économie ouest-africaine, n°187, août-sept.1971 l'anacarde au Dahomey. 7 p.

(59) Le prix moyen au producteur est de 15 frs le kg de noix pour CFA prix F.O.B. de 27 et un prix C.A.F. moyen de 36 frs. Or en 1970, le cours mondial est de 45 frs.

de traitement (décorticage). Mais depuis la création en avril 1969 de la Société nationale pour le développement forestier (S.NA.FOR.), celle-ci est chargée de la plantation de 6.500 nouveaux hectares en forêts classées et de l'amélioration d'anciens périmètres. Collecte et usinage dépendront d'elle, alors que l'O.C.A.D. sera toujours habilité à exporter. Le grand problème est celui de l'usinage. Un premier projet d'usine financée par une firme américaine (Forter International Co) n'a pas vu le jour car, pour assurer sa rentabilité, il fallait disposer de 8.500 hectares en production, soit environ 1.200 tonnes de fruits (60). Des pourparlers ont été ouverts en 1970 entre le Gouvernement et une firme italienne pour la réalisation d'une telle unité qui pourrait être installée à Parakou.

TABLEAU 206 - Les exportations d'oléagineux secondaires du Dahomey de 1960 à 1969 (en tonnes).

	Arach. décort.	Ricin	Coprah	Noix de coco	Huile de coco	Coco râpé	Amandes de karité	Graines de coton	Noix de cajou
1960	15.407	988	328	28		302	813	1.280	
1961	15.520	577	265	417		570	2.891	1.027	
1962	4.123	568	314	456	21	313	2.572	301	
1963	6.835	670	577	458	4	395	953	1.400	
1964	3.788	284	1.525	899	92	322	7.398	1.325	
1965	2.268	279	1.731	578	124	47	4.964	966	20
1966	3.284	216	1.066	298	56		3.816	2.270	60
1967	5.289	236	724	328	18		5.289	3.945	182
1968	8.144	189	752	332	58		8.344	5.122	350
1969	5.675	32	1.416		328		5.712	10.043	420

Source : Rapports annuels du Service du conditionnement des produits.

(60) Moniteur africain, 4 septembre 1969.

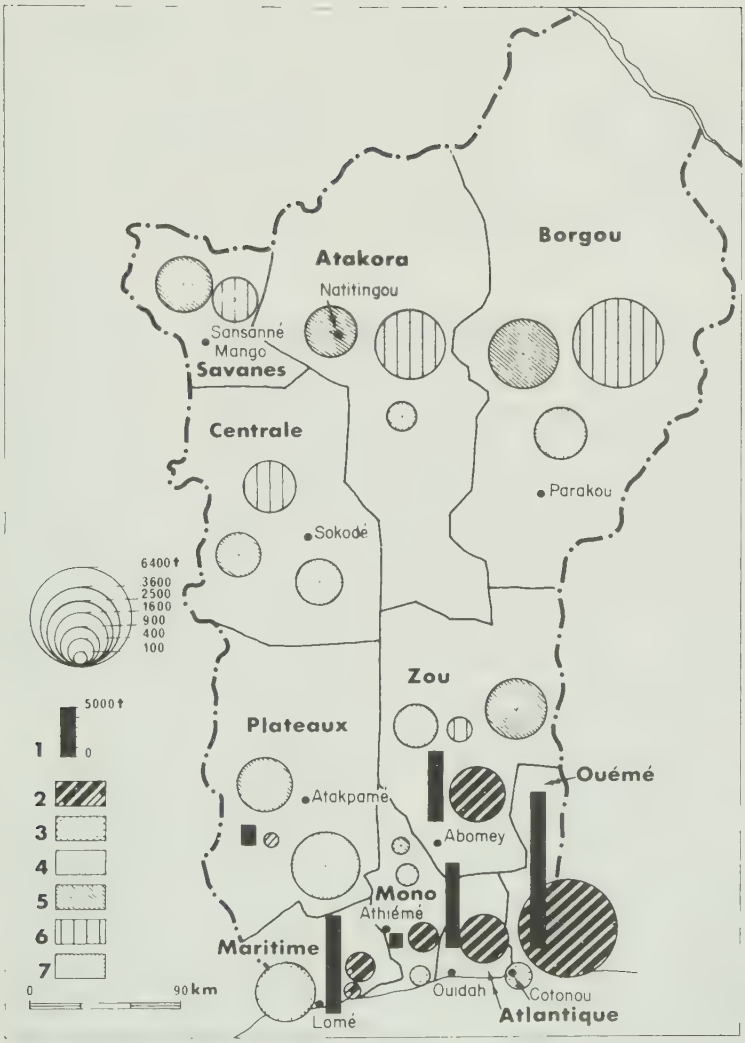

Figure 230 : La commercialisation des oléagineux par régions du Dahomey-Togo en 1967 (en tonnes).

1) Palmistes
2) Huile de palme
3) Coprah
4) Ricin
5) Arachide décortiquée
6) Amandes de karité
7) Graines de coton

En dépit d'efforts non négligeables, le Dahomey peut tirer peu de satisfactions de la décennie 1960. Les incertitudes politiques compromettent tout effort de redressement durable : nombre de projets sont différés car, de plus en plus, les bailleurs de fonds exigent le retour à la stabilité comme une condition préliminaire à tout financement. Les oléagineux, et plus particulièrement le palmier à huile, seront encore dans la décennie 1970 la ressource de base du Dahomey dans un contexte économique sans doute peu favorable !

III - LE TOGO : DES PRODUCTIONS MODESTES EN LEGER PROGRES

Après avoir connu l'instabilité politique et une situation économique assez précaire, le Togo amorce depuis 1967 un incontestable redressement. Dès 1968, le budget atteint l'équilibre et le déficit du commerce extérieur s'atténue (61). En l'absence d'actions agricoles spectaculaires, la production globale, dont celle des oléagineux, progresse tout de même assez régulièrement. Mais la commercialisation et les ventes à l'extérieur de ces derniers restent modestes (cf figure 196 p.937). Elles concernent toujours une gamme de produits très variés dont les destins sont différents : dans un contexte général de progrès, la cocoteraie togolaise connaît un recul préoccupant en grande partie du fait de la maladie de Kaïncopé.

1) La palmeraie : des projets déçus et une production stagnante.

A la différence de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, le Togo ne réalise tardivement que de modestes plantations de palmiers à huile sélectionnés : de 1967 à 1969, cinq cents hectares de périmètres villageois sont réalisés dans la région de Tsévié (54 en 1967, 207 en 1968, 239 en 1969). C'est là une situation assez décevante si l'on songe que dès 1964 un premier Plan palmier prévoyait la plantation en cinq années de 5.300 hectares : 3.000 dans la région des plateaux de l'Ouest, 1.800 autour de Tabligbo et 500 à Tsévié. L'enquête confiée à l'I.R.H.O. est

(61) Le déficit s'est accru en 1969 mais il est lié en partie à des importations exceptionnelles de biens d'équipement (usine de marbre en particulier). Le taux de couverture des importations par les exportations est de 56 % en 1960, 60 en 1965, 82 en 1968 et 79 % en 1969 (B.C.E.A.O., décembre 1969).

menée sur le terrain à partir de juin 1965. Elle montre que le manque de terres disponibles et la sécheresse marquée sont des obstacles majeurs : bientôt pour cette dernière raison, le projet de la région de Tabligbo est abandonné. En dehors des 500 hectares de Tsévié dont le principe de financement a été admis par le premier F.E.D., il faut attendre septembre 1969 pour que l'accord du 2ème F.E.D. (553 millions C.F.A.) permette d'envisager la réalisation des plantations d'Agou-Adéta (62). Un bloc industriel de 600 hectares créé sur l'emplacement de la concession domaniale d'Agou sera la base d'un système comportant 2.100 hectares de périmètres villageois et une usine qui sera construite au Nord de Palimé, à proximité de l'usine hydro-électrique de Kpimé. L'ensemble ne produira guère avant 1976-77.

Tout au long des années 1960, la palmeraie naturelle est encore plus que dans les périodes précédentes le fondement de l'économie huilière. Encore plus car les vieilles plantations allemandes et les arbres plantés sur leurs périmètres après 1920 sont hors d'âge ! Depuis 1965, la palmeraie la plus importante, celle d'Agou, qui appartient au Domaine depuis 1963, est gérée par une coopérative de production rurale (CO.P.R.A.) dont la situation est pour le moins précaire : la récolte de 1966 faite sur 700 hectares procure 950 tonnes de régimes dont 822 seulement sont vendables à l'usine d'Alokoegbé (63). Le rendement moyen est inférieur à celui d'une palmeraie naturelle. L'huilerie paie d'ailleurs les régimes au prix prévu pour les produits de la palmeraie naturelle, soit 2,70 frs le kilo. La situation de l'usine est elle aussi assez médiocre. Depuis 1958 où la Société fermière qui l'a jusque là gérée renonce, du fait du déficit constant d'approvisionnement en régimes (cf p.859), la direction manque de fermeté. Le système de gestion coopérative sans portée véritable n'est que formel. Sous la dénomination d'"huilerie d'Etat", elle est en fait dirigée depuis 1959 par un Directeur nommé par le Gouvernement et responsable devant le Ministre du commerce. En mai 1965, la forme juridique de Société d'Etat est mise en place : par la création de la Société togolaise d'extraction d'huile de palme (SO.T.E.H.PA.). C'est le problème de l'approvisionnement en régimes qui reste le plus délicat. La collecte doit s'étirer sur des

---

(62) Trois cents hectares supplémentaires sont prévus à Tsévié.

(63) I.R.H.O., Programme de développement de la culture du palmier à huile au Sud-Togo. Documents cités, T.IV, Etudes régionales, propositions et devis, déc.1967.

distances atteignant jusqu'à 80 kms, alors que routes et pistes sont dans un état déplorable (64). De plus, les arrivages sont totalement déséquilibrés puisque la forte production et le manque d'eau dans les villages font que les seules livraisons valables ont lieu en grande saison sèche : en mars l'usine traite souvent 20 % du total annuel. Elle ne travaille guère que de novembre à juin, or le personnel permanent s'élève à 42 employés ! De plus en période de pointe, il faut affrêter des camions de transporteurs privés, ce qui est coûteux. Enfin l'usine aurait besoin d'une refonte générale, un crédit de 41 millions de frs C.F.A. accordé par le F.E.D. n'ayant permis que des réparations indispensables. La médiocrité de la matière première utilisée et la vétusté de l'équipement expliquent la faible productivité qui ne dépasse guère 8 % du poids d'huile par rapport à celui des régimes. L'amélioration de la gestion et des approvisionnements a permis cependant d'assainir les résultats d'exploitation : alors qu'une perte totale de 5,6 millions de frs C.F.A. a été enregistrée en 1961, de légers bénéfices sont réalisés depuis 1966.

TABLEAU 207 - L'évolution de la production de l'huilerie d'Alokoegbé de 1960 à 1969 (en tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Régimes traités	5.981	5.050				5.646	7.991	6.428	9.700	
Huile produite	491	436	276	516	838	544	693	555	780	736
Palmistes	454	366	261	468	728	427	680	508	775	711

La production d'huile de l'usine d'Alokoegbé est destinée en partie à l'approvisionnement du marché togolais, essentiellement aux modestes ateliers de la "Société chimique et industrielle africaine du Togo "(Chimique africaine du Togo) qui, à Bé près de Lomé, fabrique en

(64) I.R.H.O., Programme de développement de la culture du palmier à huile. Documents cités, T.IV.

moyenne 1.000 tonnes de savon par an, des parfums et du gin, en grande partie avec des matières premières importées. La même firme est à l'origine de la création de la Société des huiles du Bénin (mars 1970) qui envisage la création d'une huilerie d'arachide (3.000 tonnes d'huile) dans l'enceinte du port de Lomé.

Le reste de l'huile produite à Alokoegbé passe à l'exportation par la voie dahoméenne puisqu'elle est prise en charge par la S.NA.H.DA. D'une année à l'autre, les ventes varient considérablement : ainsi 610 tonnes ont été livrées en 1966 et seulement 167 en 1967 ; quant aux palmistes, ils sont cédés pour l'exportation à l'O.P.A.T. (cf p.1001).

La carence du "secteur moderne" de la palmeraie explique le rôle déterminant des peuplements naturels dans la satisfaction des besoins locaux et dans l'animation de courants commerciaux où se perpétuent les vieux mécanismes de la traite. L'huile artisanale produite (8.000 à 10.000 T. ?) est pour grande part autoconsommée et elle entretient un très faible courant de commercialisation de quelques dizaines de tonnes en moyenne. Mais il s'agit là de transactions officielles qui ignorent totalement le trafic clandestin sans doute important qui se fait en direction du Ghana. Ce sont cependant les palmistes qui alimentent pour l'essentiel ce commerce. Tout au long de la période, leur commercialisation oscille entre 11.000 et 16.000 tonnes. Les deux cercles d'Anécho et de Tsévié en fournissent généralement les trois quarts mais le premier à lui seul procure plus de la moitié des tonnages. A la différence du Dahomey et de la Côte d'Ivoire, le fait original est que ce trafic intéresse toujours les maisons de commerce européennes : selon les années, les six principales ou partie d'entre elles commercialisent la totalité des palmistes (65). Par exemple en 1967, les tonnages sont acquis seulement par trois de ces firmes : U.A.C. pour 3.500 tonnes, S.C.I.A. pour 6.700 et C.F.A.O. pour 2.250 tonnes (66). Il semble que d'une année à l'autre, en fonction des contrats obtenus, elles décident ou non d'acheter. En fait, elles n'ont pour rôle essentiel que le regroupement et le transport des produits jusqu'à Lomé, puisqu'à la

(65) Les principales sociétés sont John Holt, United Africa company (U.A.C.), Société générale du Golfe de Guinée (S.G.G.G.), Société commerciale de l'Ouest africain (S.C.O.A.), Compagnie française de l'Afrique occidentale (C.F.A.O.) et la Société commerciale et agricole (S.C.I.A.), firme parisienne d'importation.

(66) Service du conditionnement du Togo, Lomé, Rapport annuel 1967, p.44.

sortie des magasins, c'est l'O.P.A.T. qui acquiert les palmistes à un prix imposé (29 frs en moyenne ces dernières années), alors qu'au port les embarquements se font selon les ventes réalisées depuis 1964 par John Holt qui assure la représentation extérieure de ce dernier organisme (cf p.959). Les maisons ne sont pas non plus présentes sur les lieux de production. Elles utilisent les services d'acheteurs souvent occasionnels et dont la fidélité commerciale est toute relative. Ainsi dans la palmeraie du Mono, en fin de 1968, John Holt ayant cessé ses achats, les traitants sont passés à l'U.A.C. Ceux-ci sont rémunérés sur la base de 5 % du prix d'achat, soit 20 à 21 frs, plus une commission de manutention. Mais il semble qu'ils trompent souvent les vendeurs non avertis sur les cours ou sur les mesures. Il faut remarquer que les livraisons annuelles de ces acheteurs ne dépassant guère trente à quarante tonnes, leur gain total reste modeste (67).

TABLEAU 208 - Exportation des produits de la palmeraie togolaise de 1960 à 1969 (en tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Palmistes	12.988	11.140	10.586	13.276	14.880	15.316	16.601	13.000	12.875	15.972
Huile de palme	681	300	304	172	140	23	156	223	36	60

Source : Service du conditionnement.

2) La cocoteraie : une richesse compromise par la maladie de Kaïncopé

Dès avant 1960, la cocoteraie togolaise est durement frappée par la maladie de Kaïncopé : sur 5.500 à 6.000 hectares, 1.000 sont détruits : en grande partie de son fait, les exportations ont reculé à 3.000 tonnes environ de coprah (cf pp.888-889). Entre 1960 et

(67) Ces renseignements nous ont été fournis par B.Antheaume qui travaillait en 1969 sur le village d'Agbétiko situé au bord du Mono.

1969, en dépit d'études poussées (68), le fléau garde son secret et frappe encore durement. Au cours de la seule année 1963, 94.658 cocotiers malades, soit 631 hectares de plantations, doivent être abattus (69). Les superficies valables ne cessent donc de régresser pour dépasser à peine 4.000 hectares, soit 2.700 dans la région d'Anécho et 1.350 dans celle de Lomé vers 1969. L'incertitude dans laquelle on se trouve quant à l'origine de la maladie explique la modestie des opérations de restauration sur crédits F.A.C. Une action de replantation en cocotiers nains menée par l'I.R.H.O. prolonge les premières réalisations entreprises depuis 1959. Mais dans l'ignorance où l'on est de l'invulnérabilité de cette variété, celles-ci ne dépassent guère le cadre expérimental : entre 1959 et 1967, 123 hectares seulement sont replantés (70).

A la fin de 1968, la S.O.R.A.D. maritime (cf p.1001) ouvre à 15 kms de Lomé un champ grainier pour cocotiers nains qui fournit des semences pour ... 40 hectares ! Les campagnes de fumure n'ont,elles aussi,qu'une audience limitée (20 tonnes d'engrais par an en moyenne). La situation de la cocoteraie togolaise est compromise au point que des programmes de remplacement du cocotier par d'autres espèces sont envisagés. L'anacarde qui fournit des fruits et du bois de chauffe semble donner d'assez bons résultats. On projette aussi de développer la culture de l'arachide de bouche dans la région d'Anécho.

La production de la cocoteraie togolaise est à n'en pas douter en recul constant. Pour le seul coprah, elle a dû regresser de 4.000 tonnes vers 1960 à 2.000 - 2.500 vers 1970. En fait, les chiffres précis manquent par suite de trafics frontaliers considérables.Jusque vers 1964, les cours sont relativement favorables au Togo pour le coprah et l'huile de coco car, en dépit de la fermeture de la frontière, une contrebande très active se fait vers le Ghana. Une partie de la production dahoméenne est commercialisée au Togo et gonfle à la fois les ventes clandestines et les exportations. L'octroi d'une prime au coprah par les autorités dahoméennes à partir de 1964 conduit au renversement

---

(68) Les spécialistes de l'I.R.H.O. et de la F.A.O. accomplissent de nombreuses missions.

(69) Ministère de l'économie rurale du Togo. Rapport annuel, 1963, 111 p., cf p.38.

(70) Ministère de l'économie rurale du Togo. Direction de l'agriculture, Rapport annuel 1967, 113 p., cf pp.22-23.

de la tendance (cf p.1179). A partir de 1966, les exportations officielles de coprah descendent régulièrement au-dessous de 1.000 tonnes, soit au niveau d'avant 1939. Quant à l'exportation des noix fraîches, les résultats sont tout aussi décevants, avec au mieux quelques dizaines de tonnes annuelles. La commercialisation de ces produits n'intéresse pratiquement pas les maisons de commerce : des acheteurs locaux livrent par camion à l'O.P.A.T. à Lomé.

TABLEAU 209 : Les exportations togolaises des produits du cocotier de 1960 à 1969 (en tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Coprah	3.110	4.810	1.894	3.064	3.772	1.019	901	724	451	975
Noix fraîches			20	80	98	32	36	24		12

(Source : service de la statistique).

3) L'arachide, oléagineux secondaire en meilleur progrès

Comme au Dahomey, la production et la commercialisation des oléagineux comportent plusieurs produits traditionnellement secondaires par rapport au palmier à huile et au cocotier. Le karité connaît comme dans les périodes précédentes une commercialisation modeste en moyenne et très irrégulière d'une année sur l'autre. Aux "caprices naturels" que nous avons maintes fois évoqués, il faut ajouter le médiocre encouragement fourni par des cours qui, jusqu'à 1968, varient entre 10 frs le kilo d'amandes pour les marchés de la région de Sokodé à 7 frs pour ceux du Nord autour de Sansanné-Mango et de Dapango. L'instauration d'un prix unique de 9 frs lors de l'ouverture en octobre de la campagne 1969-70 ne semble guère susceptible de valoir un grand essor à la collecte. Il est évident que les frais de transport grèvent trop lourdement un produit à faible audience internationale. Lors de la campagne 1968-69, le produit payé 7 frs à Dapango ou à Lama Kara est facturé valeur bascule à Lomé à 14,60. Les maisons de commerce ne s'intéressent

TABLEAU 210 - Les exportations d'oléagineux secondaires du Togo de 1960 à 1969 (en tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Arachide décort.	1.576	3.372	1.840	2.804	2.602	2.159	3.363	3.833	5.726	4.744
Amandes de karité	766	496	2	733	755	2.082		418	1.614	634
Graines de ricin	382	549	956	732	389	296	375	303	255	251
Graines de coton	3.968	3.244	1.970	3.788	1.410	2.162	2.665	3.832	4.443	1.001

(Source : service de la statistique).

qu'irrégulièrement au produit, cependant en fin de période quelques débouchés sur le Japon créent un courant de transactions plus animé.

Le ricin donne lieu sinon à une culture active, du moins à une cueillette relativement régulière dans le cercle d'Anécho. Jusqu'en 1963, la conjoncture est relativement favorable du fait des besoins d'Organico qui cependant n'a pas signé d'accords comme au Dahomey. La cessation des achats par la firme marque un net déclin des transactions à partir de 1954 où commercialisation et exportation se situent autour de 300 tonnes du fait des cours peu stimulants : de 20 à 21 frs le kilo, ils tombent brutalement à 16-17. Cependant le maintien de ce petit courant de vente laisse espérer en une éventuelle reprise pour le cas où la Société Organico, comme annoncé depuis 1969, envisagerait de repasser contrat avec des pays producteurs. Mais il faudrait des prix planchers relativement attractifs car dans la région d'Anécho, il y a la concurrence du maïs et de l'arachide de bouche et autour d'Atakpamé celle du coton.

Les graines de coton constituent une exportation traditionnelle du Togo : jusqu'à 1960, il est même le vendeur le plus régulier et le plus important de l'ensemble français d'Afrique occidentale

(cf tableau 142 p.883). Mais à la différence des anciens territoires d'A.O.F. qui,du fait de l'essor de la culture depuis l'Indépendance, deviennent d'importants exportateurs de graines, la situation du produit est assez médiocre au Togo. En dépit de l'aide du F.E.D. (333 millions C.F.A. au titre de la diversification), de l'intervention scientifique de l'I.R.C.T. (Station d'Anié-Mono) et de l'assistance technique apportée par la C.F.D.T. aux SO.R.A.D. chargées depuis 1965 de la vulgarisation et de l'encadrement, les résultats sont encore assez décevants. Certes les surfaces augmentent mais la variété mono, qui représente la masse principale de la récolte, fournit de faibles rendements, accentués lors des mauvaises années de la période 1964 - 1966. Les ventes de graines sont assurées par les quatre stations d'égrenage de l'O.P.A.T. à Nuatja, de la S.G.G.G. et de la S.C.O.A. à - Atakpamé et de l'U.A.C. à Lomé.

C'est finalement l'arachide qui affiche les progrès les plus encourageants : les surfaces seraient passées de 31.000 hectares environ en 1960 à plus de 40.000 en 1969 et la récolte moyenne de 10-11.000 tonnes à 16.000 au moins. Il s'agit donc surtout d'un progrès lié à l'expansion spatiale plus ou moins spontanée de la culture, beaucoup plus que d'une amélioration des rendements qui restent très faibles (400 kgs de coques à l'hectare). Jusqu'en 1964, par l'intermédiaire des coopératives groupées au sein des S.P.A.R. (cf p.1001), des prêts d'équipement sont consentis aux agriculteurs : au total pour les deux campagnes 1962 et 1963, près de 150 millions sont attribués. Mais l'échec est total car les paysans ne respectent pas leurs engagements en invoquant de mauvaises récoltes ou la stagnation du prix d'achat (71). Un projet financé par le F.E.D. depuis 1965 au titre de la diversification (298 millions C.F.A.) qui prévoit le développement de la culture attelée et la vulgarisation de l'engrais est aussi un échec. En fait, l'opération ne débute véritablement pas : "On paie l'encadrement à ne rien faire" (72). Le plan quinquennal 1966-1970 prévoit l'ouverture de 22.000 hectares supplémentaires de culture d'arachide : cet objectif ne pourra être réalisé. Aussi en 1969, l'action est relancée sur de nouvelles bases à l'image de méthodes utilisées jusque là par l'assistance technique du F.A.C. à la SO.R.A.D. des savanes (région de

(71) Ministère de l'économie rurale, Rapport annuel 1963 cité, cf p.19.

(72) Interview accordée à l'auteur par la Direction de l'économie rurale à Lomé en novembre 1969.

Dapango surtout). Des chefs de secteurs disposent chacun d'un agent économique, d'un spécialiste de formation et d'un ingénieur rural pour diffuser la nouvelle variété 48-37, les fongicides, l'engrais et le matériel. En fin de 1969, sont utilisés 694 attelages, 280 billonneuses, 460 semoirs etc... (73). L'action porte sur 3.230 hectares et doit s'étaler sur plusieurs années, c'est dire que son impact sur la production arachidière est encore discret.

C'est donc beaucoup plus à des incitations d'ordre économique qu'à l'influence d'actions techniques qu'il faut rapporter les progrès de la production arachidière. La France par accord bi-latéral annuel garantit un contingent de 3.800 tonnes jusqu'à 1966 et de 4.500 pour la campagne 1966-67 à un prix de 51,50 frs C.F.A. puis de 48,50 pour ces mêmes périodes. En dépit de la disparition de cette protection, le courant d'exportation se maintient et même s'améliore à partir de 1968 car l'Italie achète quelques lots et surtout des ventes intéressantes sont faites au Ghana, ce qui permet de maintenir les prix du produit décortiqué à 25 frs dans la région des savanes et à 27 dans la SO.R.A.D. maritime. La campagne commerciale ouverte de janvier à début juin est organisée comme celle des palmistes. Des acheteurs africains ou libano-syriens font la traite au prix imposé au niveau du producteur : ils travaillent contre commission pour les maisons de commerce, surtout la S.G.G.G., l'U.A.C. et accessoirement la C.F.A.O. qui acheminent les graines vers Lomé où elles sont avant embarquement facturées à l'O.P.A.T. En fait, comme pour les autres produits de traite, les grandes firmes rassemblent les lots d'oléagineux, les transportent et les conditionnent en vue de l'exportation, contre commission dont le montant est déterminé par les barèmes établis chaque année.

En conclusion, il apparaît que la décennie 1960-1970 se place, au Togo, sous le signe de la tradition. Aucune innovation technique importante ne marque la production des oléagineux qui enregistre cependant de modestes progrès. Les circuits de commercialisation connaissent au plus un réajustement, une spécialisation en trois échelons : détail pour le commerce local, regroupement et gros pour les firmes européennes, exportation pour l'O.P.A.T. et son représentant John Holt.

---

(73) Cf note 71.

TABLEAU 211 - Achats de produits oléagineux par les firmes d'import-export pour la campagne 1966-1967 (en tonnes).

	Amandes de karité	Arachides décortiquées	Ricin	Palmistes	Graines de coton (Sortie égrenage)
U.A.C.	135 033	1.000,200	150.060	3.500	
S.C.I.A.			150.919	6.700,160	
S.G.G.G.	150,000	2.282,265			4.326,830
S.C.O.A.	100,050			50	
C.F.A.O.		500,025		2.250	
	485,083	3.782,490	311.979	12.500,160	4.326,830

(Source : service du conditionnement, rapport annuel 1967 p.44).

B) LES PAYS DE L'ARACHIDE : D'ENORMES DIFFICULTES

La décennie qui suit l'Indépendance ne saurait passer, quoi qu'il advienne, pour une période faste. Un invraisemblable cumul d'éléments défavorables crée, surtout dans la deuxième partie de la période, une conjoncture désastreuse pour l'arachide et par là même ébranle, sauf le cas de la Haute Volta qui n'est que médiocre producteur, les économies nationales du Niger, du Mali et surtout du Sénégal dont le produit est le fondement. A partir de 1966, une succession de campagnes agricoles calamiteuses (sécheresse exceptionnelle ou mauvaise répartition des pluies) joue un rôle déterminant dans le recul marqué de la production qui tombe au-dessous du niveau moyen de la décennie 1950. Or c'est dans ce contexte défavorable qu'à partir de 1967, les décisions communautaires imposent l'abandon des garanties françaises. A la différence des agriculteurs des pays industriels, Europe ou Etats-Unis qui, du fait des mesures de défense prises en leur faveur, ne souffrent guère

d'un recul du prix mondial, les paysans d'Afrique occidentale ressentent durement l'alignement du cours de leur produit sur ce dernier : "sur eux est répercuté l'essentiel de la baisse" (74).

Ainsi, la crise de production s'aggrave-t-elle d'un repli exceptionnel des revenus. Mais ce contexte économique défavorable résulte aussi pour large part du mauvais fonctionnement des "nouvelles structures" de commercialisation. Les anciens circuits de traite qui, en dépit de leurs imperfections, assuraient une collecte efficace de l'arachide disparaissent au profit d'un système compliqué et théorique dont les acteurs irresponsables ignorent ou enfreignent les règles pour le plus grand dommage d'un paysan perdant toute confiance et se détournant d'un produit qui ne procure plus que de faibles rémunérations. Or la détérioration de la situation économique des producteurs est ressentie d'autant plus douloureusement qu'au même moment, les diverses actions de productivité leur demandent partout un effort exceptionnel d'investissement. Sans oublier que celles-ci comportent sans doute des lacunes ou des faiblesses techniques, il est évident que dès leur démarrage, les chances de réussite sont largement compromises par l'appauvrissement et la lassitude que le désordre commercial apporte aux paysans.

I - LE SENEGAL : L'ECONOMIE DE L'ARACHIDE EN CRISE, LE PAYSANNAT EN DETRESSE.

Sur la lancée de l'Indépendance, les "nouvelles structures" (cf p.978) sont mises en place au Sénégal. En dépit d'énormes difficultés, le système étend son emprise au point qu'à partir de la campagne 1967-68, les "organismes stockeurs", les anciennes firmes qui depuis plus d'un siècle animent la traite, disparaissent. Jusque là, hormis le jeu des aléas climatiques classiques, la production et la commercialisation ont dans l'ensemble progressé atteignant même un record absolu en 1965-66. Puis brusquement tout se dégrade, l'économie arachidière s'effondre au point que par-delà les causes "extérieures" : climatologie désastreuse et alignement sur les cours mondiaux, la responsabilité de la nouvelle organisation commerciale paraît largement engagée.

---

(74) Afrique express, 25 octobre 1967, p.3 : déclaration de M. Rochereau: "le cultivateur américain reçoit pour un kilo d'arachide trois fois plus que le sénégalais, or le sol américain est inférieur à celui du Sénégal.

1) Le déroulement des campagnes et les nouveaux circuits de l'arachide

a) Le recul de la production : ses implications géographiques

Après 1960, malgré les nombreux bouleversements économiques, la production arachidière semble poursuivre sa progression régulière en dépit d'accidents classiques, tels ceux de la campagne agricole 1962 où une mauvaise climatologie : total des précipitations légèrement inférieur à la moyenne mais surtout mauvaise répartition (cf pp.84-85) est responsable d'une récolte relativement décevante. Dès la campagne suivante, la marche en avant reprend jusqu'en 1965 où une saison agricole satisfaisante procure la commercialisation record de 985.000 tonnes (75). En 1966-67, le recul est brutal puisque la collecte n'atteint que 736.000 tonnes. Le médiocre déroulement de l'hivernage est une fois de plus en cause : juillet et août sont partout très déficitaires et une amélioration en septembre ne redresse que partiellement la situation : le bilan est catastrophique pour la région de Diourbel dont le tonnage livré diminue de plus de moitié sur celui de la campagne précédente et le capital semences est en partie détruit. La thèse de l'accident est d'autant plus plausible qu'en 1967 une pluviométrie plus satisfaisante (le total est même excessif) rétablit en partie la situation globale, encore que l'excès d'humidité en fin octobre-novembre dans le Sud ait gravement touché la production du Sine Saloum et de la Casamance. Mais la campagne agricole 1968 est marquée par un hivernage véritablement catastrophique qui rappelle par son "profil climatique" ceux du début des années quarante (cf pp.78 et suiv.). Les régions du Nord, Thiès et Diourbel, reçoivent la moitié du total moyen, celles du Sud 60 à 75 % ! Jusqu'en septembre, les précipitations sont totalement indigentes : 13,5 mm en août à Thiès. Le Sine Saloum et la Casamance n'améliorent pas leur mauvaise performance de la campagne précédente et Diourbel et Thiès reviennent au niveau très médiocre de 1966. C'est le cumul des bilans régionaux les plus décevants depuis de longues années.

(75) Ce bilan est fort satisfaisant puisqu'il atteint presque les prévisions qui espéraient un million de tonnes (cf Conseil national de l'U.P.S., 2 mai 1965, bilan de la campagne agricole 1964-65 et préparation de la campagne 1965-66 par K.Gaye.

d'un recul du prix mondial, les paysans d'Afrique occidentale ressentent durement l'alignement du cours de leur produit sur ce dernier : "sur eux est répercuté l'essentiel de la baisse" (74).

Ainsi, la crise de production s'aggrave-t-elle d'un repli exceptionnel des revenus. Mais ce contexte économique défavorable résulte aussi pour large part du mauvais fonctionnement des "nouvelles structures" de commercialisation. Les anciens circuits de traite qui, en dépit de leurs imperfections, assuraient une collecte efficace de l'arachide disparaissent au profit d'un système compliqué et théorique dont les acteurs irresponsables ignorent ou enfreignent les règles pour le plus grand dommage d'un paysan perdant toute confiance et se détournant d'un produit qui ne procure plus que de faibles rémunérations. Or la détérioration de la situation économique des producteurs est ressentie d'autant plus douloureusement qu'au même moment, les diverses actions de productivité leur demandent partout un effort exceptionnel d'investissement. Sans oublier que celles-ci comportent sans doute des lacunes ou des faiblesses techniques, il est évident que dès leur démarrage, les chances de réussite sont largement compromises par l'appauvrissement et la lassitude que le désordre commercial apporte aux paysans.

I - LE SENEGAL : L'ECONOMIE DE L'ARACHIDE EN CRISE, LE PAYSANNAT EN DETRESSE.

Sur la lancée de l'Indépendance, les "nouvelles structures" (cf p.978) sont mises en place au Sénégal. En dépit d'énormes difficultés, le système étend son emprise au point qu'à partir de la campagne 1967-68, les "organismes stockeurs", les anciennes firmes qui depuis plus d'un siècle animent la traite, disparaissent. Jusque là, hormis le jeu des aléas climatiques classiques, la production et la commercialisation ont dans l'ensemble progressé atteignant même un record absolu en 1965-66. Puis brusquement tout se dégrade, l'économie arachidière s'effondre au point que par-delà les causes "extérieures" : climatologie désastreuse et alignement sur les cours mondiaux, la responsabilité de la nouvelle organisation commerciale paraît largement engagée.

---

(74) Afrique express, 25 octobre [illegible] p.3 : déclaration de M. Rochereau: "le cultivateur américain reçoit pour un kilo d'arachide trois fois plus que le sénégalais, or [illegible] américain est inférieur à celui du Sénégal.

1) Le déroulement des campagnes et les nouveaux circuits de l'arachide.

a) Le recul de la production : ses implications géographiques

Après 1960, malgré les nombreux bouleversements économiques, la production arachidière semble poursuivre sa progression régulière en dépit d'accidents classiques, tels ceux de la campagne agricole 1962 où une mauvaise climatologie : total des précipitations légèrement inférieur à la moyenne mais surtout mauvaise répartition (cf pp.84-85) est responsable d'une récolte relativement décevante. Dès la campagne suivante, la marche en avant reprend jusqu'en 1965 où une saison agricole satisfaisante procure la commercialisation record de 985.000 tonnes (75). En 1966-67, le recul est brutal puisque la collecte n'atteint que 736.000 tonnes. Le médiocre déroulement de l'hivernage est une fois de plus en cause : juillet et août sont partout très déficitaires et une amélioration en septembre ne redresse que partiellement la situation : le bilan est catastrophique pour la région de Diourbel dont le tonnage livré diminue de plus de moitié sur celui de la campagne précédente et le capital semences est en partie détruit. La thèse de l'accident est d'autant plus plausible qu'en 1967 une pluviométrie plus satisfaisante (le total est même excessif) rétablit en partie la situation globale, encore que l'excès d'humidité en fin octobre-novembre dans le Sud ait gravement touché la production du Sine Saloum et de la Casamance. Mais la campagne agricole 1968 est marquée par un hivernage véritablement catastrophique qui rappelle par son "profil climatique" ceux du début des années quarante (cf pp.78 et suiv.). Les régions du Nord, Thiès et Diourbel, reçoivent la moitié du total moyen, celles du Sud 60 à 75 % ! Jusqu'en septembre, les précipitations sont totalement indigentes : 13,5 mm en août à Thiès. Le Sine Saloum et la Casamance n'améliorent pas leur mauvaise performance de la campagne précédente et Diourbel et Thiès reviennent au niveau très médiocre de 1966. C'est le cumul des bilans régionaux les plus décevants depuis de longues années.

(75) Ce bilan est fort satisfaisant puisqu'il atteint presque les prévisions qui espéraient un million de tonnes (cf Conseil national de l'U.P.S., 2 mai 1965, bilan de la campagne agricole 1964-65 et préparation de la campagne 1965-66 par K.Gaye.

L'hivernage de 1969 semble, en dépit d'un léger retard des premières pluies dans certaines régions, apporter les éléments naturels garants d'une bonne reprise : total et répartition des précipitations satisfaisants. Or aucun redressement de la production, donc de la vente, ne se manifeste. Pour la première fois depuis de longues années, ce n'est plus un aléas climatique mais une réaction psychologique des paysans qui explique la déconvenue comme en témoigne le recul brutal de 20 % des surfaces ensemencées. Or cette conjoncture défavorable se prolonge sur la campagne suivante où ses conséquences sont encore aggravées par un nouvel hivernage médiocre : la première pluie est partout tardive et après un déroulement normal des précipitations en juillet-août, un retour prématuré de la sécheresse en septembre raccourcit à l'excès le cycle végétatif utile, au point que de nombreux fruits ne se développent pas. C'est une récolte catastrophique qui ramène au niveau moyen de la période 1953-1955.

Si l'on considère les apports régionaux en pourcentage du total de la commercialisation, il apparaît dans l'ensemble une grande stabilité des positions relatives pour chaque campagne. Le Sine Saloum représente 40 à 50 % des apports, la région de Diourbel 20 % en moyenne et celles de Thiès et de la Casamance 10 à 15 % chaque.

TABLEAU 212 - Part des différentes régions dans la commercialisation (de 1960 à 1970).

	60-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
SINE SALOUM	45,6	41,6	46,4	43	48,6	48	57	39,9	51,7	47,4
DIOURBEL	23,5	26,1	21,4	25,2	20,7	25,1	14,1	29	18,3	23,2
THIES	14,9	15	13,2	14,3	11,8	10,6	11	15,8	13	14
CASAMANCE	12,6	12,4	13,3	12,3	13,8	12,1	13,3	11,5	14,3	11,9
AUTRES	3,4	4,9	5,7	5,2	6,1	4,2	4,6	3,8	2,7	3,5

(Voir la figure 15, p.64).

TABLEAU 213 - Bilans simplifiés des campagnes arachidières au Sénégal de 1960 à 1970.

	Estimation superficies (milliers ha)	Production estimée en coques (milliers T.)	Commercialisation (milliers de T. coques)	Prix achat moyen producteur (frs CFA/kg)	Revenus producteurs (millions CFA)	Total ventes (millions CFA)	% Prod. arach. ds exportat.
Moyenne 1950-59	756	750	600	21,50	13.000		
1960-61	980	915	812	21,75	17.054	25,4	
1961-62	1.025	1.040	873	"	18.310	24,9	81,1
1962-63	1.060	911	751	"	15.730	20,4	74,1
1963-64	1.080	953	782	"	16.990	25,2	77,9
1964-65	1.050	1.015	847	"	17.620	30,4	78,5
1965-66	1.115	1.135	985	"	20.660	37,9	77,8
1966-67	1.115	923	736	20,90	15.640	29,6	71
1967-68	1.160	1.005	851	"	15.120	26	72
1968-69	1.100	830	619	17,65	11.250	22,5	53,6
1969-70	980	790	600	"	13.320	25,9	48,3

Source : Services agricoles et B.C.E.A.O.

Cependant dans la mesure où les faits climatiques affectent la production, sont vérifiées la régularité relative des régions du Sine-Saloum et Casamance et les grandes variations des régions du Nord : de 1965 - 1966 à 1968 - 1969, celle de Diourbel offre une série de quatre campagnes où se succèdent, par couples de deux ans, bonnes et mauvaises années dont la commercialisation varie du simple au double !

Le recul de la production totale, surtout à partir de 1969, se retrouve au niveau régional : le tonnage commercialisé par le Sine Saloum et les régions de Diourbel et de Casamance est en repli d'environ 30 % par rapport au début de la période, pour celle de Thiès le déficit atteint au moins 40 % ! L'étude de l'évolution de la situation au niveau des départements permet une analyse plus fine et la mise en exergue de tendances locales assez dissemblables. Certes partout ou presque, le recul de production est sensible mais dans une même région, certains départements ont un déclin beaucoup plus marqué que d'autres. Ainsi pour Diourbel, assez paradoxalement ce sont les régions du Nord : Louga, Kébémer et Linguère qui ont le repli le moins sensible et qui sont même en progrès, alors qu'autour du chef lieu et de Bambey la production s'effondre ! Dans le Sine-Saloum, les vieilles régions productrices : Kaolack, Fatick surtout et Gossas à un degré moindre sont les plus touchées, alors que les domaines de mise en valeur récente : Kaffrine et surtout Nioro du Rip ne reculent guère, tandis que le département de Foundiougne améliore les tonnages qu'il commercialise. En Casamance, l'importance des chutes de production croît régulièrement de la région de Kolda vers l'Ouest : alors que cette dernière progresse, le secteur de Sédhiou reste le grand centre de production mais en recul sensible, tandis que la basse Casamance autour de Bignona et Ziguinchor est durement touchée. Vers l'Est, la production du département de Velingara est en baisse. Enfin la région de Thiès où la dégradation est la plus sensible ne fournit des résultats honorables que dans le département de Tivaouane : autour de M'Bour et surtout de Thiès, la désaffection pour l'arachide est inquiétante ! Il apparaît donc sur la carte de l'évolution régionale de la commercialisation de l'arachide, un repli plus sensible dans les régions centrales du bassin, coeur du Sine Saloum et du Baol, que dans la périphérie.

Au niveau des marchés, toute comparaison est pratiquement impossible du fait du passage de la traite traditionnelle pratiquée

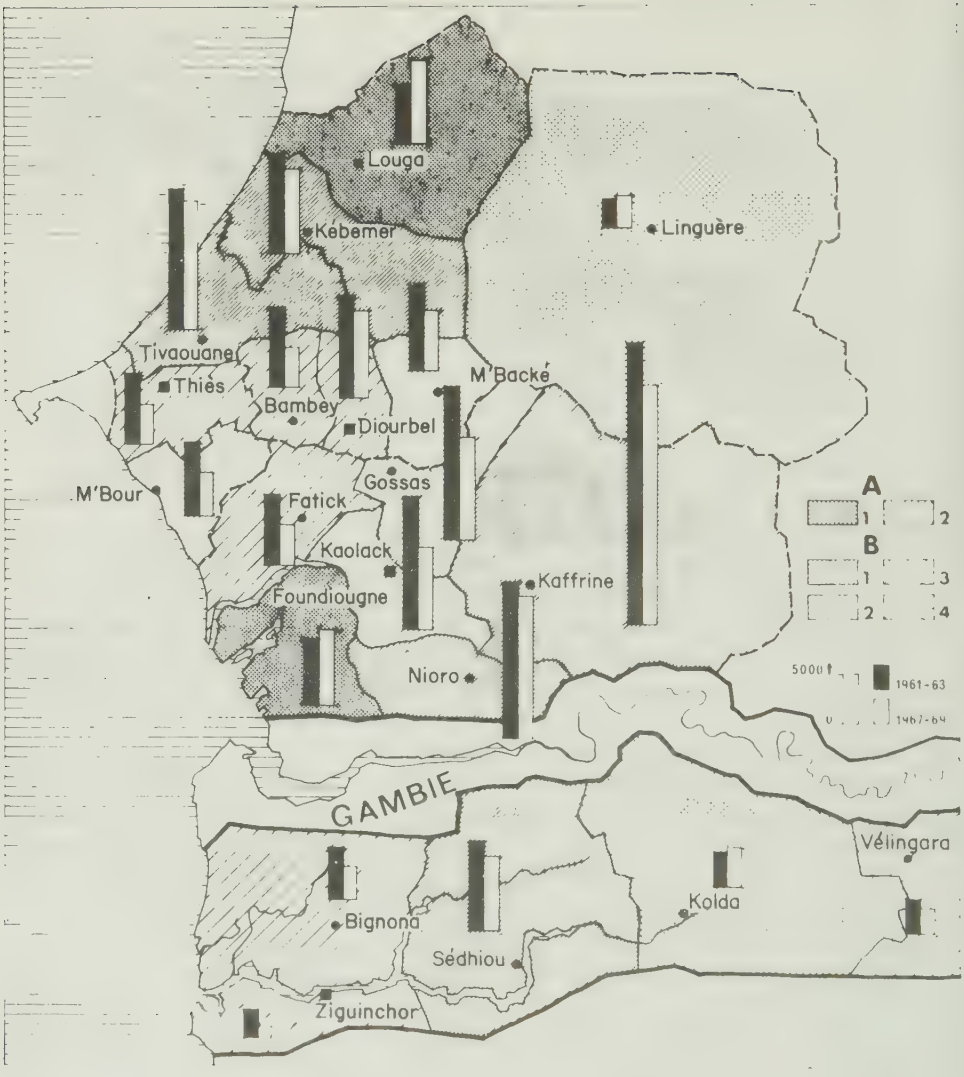

Figure 231 : L'évolution de la commercialisation d'arachide en coques : comparaison des moyennes 1961 -1963 et 1968 - 1970 par départements.

A) Départements en progrès : 1 - Plus de 20 % 2 - 0 à 10 %

B) Départements en déclin : 1 - Moins de 20 %2 - de 20 à 40 %
3 - de 40 à 60 % 4 - de 75 %

sur 323 points d'achat en 1960 à la collecte par les coopératives : 1.623 y participent en 1968-69. Il se produit en fait une sorte de dilution des opérations de vente qui marque un irrémédiable déclin de la plupart des escales telles qu'elles existaient encore à la veille de l'Indépendance (cf fig.168, p.739). Les moins favorisées entrent en sommeil, les plus importantes deviennent des centres administratifs régionaux. L'animation liée aux transactions sur l'arachide se concentre autour des "seccos" de l'O.C.A. où aboutissent les tonnages collectés en "amont" chez les producteurs. En dehors de la période de traite, c'est là que l'on convoque les paysans pour la distribution des semences, du matériel ou pour tout autre service. Mais en dépit d'importants rassemblements, il s'agit en l'absence de toute infrastructure commerciale (certains rêvaient d'édifier dans ces sites des coopératives de consommation) de centres sans vie véritable où rien ne rappelle l'ambiance de fête de la traite traditionnelle.

b) L'évolution de l'organisation de la traite

La mise en place des nouvelles structures (cf p.978) signifie naturellement un véritable bouleversement dans l'organisation de la traite (cf fig.200, p.980), bien que certains règlements anciens soient toujours en vigueur. La limitation de la durée des transactions est encore fixée autoritairement. L'ouverture est conditionnée par le remboursement des dettes des coopérateurs : avances de semences (plus 25 % d'intérêt), prêts de matériel ou de vivres qui, sauf exception de la Casamance, est effectué en arachide. Ce sont les C.R.A.D. (cf p.979) jusqu'à 1966, puis l'O.N.C.A.D. qui en ont la responsabilité. En principe, le remboursement doit être réalisé au moins à 80 % pour que la campagne puisse débuter. Mais en fin de période 1968-69, des assouplissements sont apportés du fait de la mauvaise situation des producteurs. C'est aussi à la veille de l'ouverture de chaque campagne que les prix d'achat au producteur sont fixés : jusqu'à la traite de 1966-67, ils sont calculés à partir de Dakar, Kaolack et Ziguinchor en fonction de la distance de chaque escale. A partir de 1968, ils sont baissés massivement et ramenés à un barême simple ne comportant que cinq bases régionales.

- La commercialisation "amont" : les coopératives éliminent les organismes stockeurs (76).

(76) Tout au long de la période, les "gros producteurs" : marabouts et SO.D.A.I.CA. en Casamance ont latitude de livrer directement à l'O.C.A. (10.000 tonnes au plus).

TABLEAU 214 - Evolution des prix d'achat de l'arachide coques au producteur (frs C.F.A. au kilo).

PORTS *	DE 1960 à 1967
DAKAR	22,75
KAOLACK	22
ZIGUINCHOR	21,25

* En 1966 et 67, 90 % seulement sont payés à la livraison. La ristourne est de 1,20 fr. Mais à partir de 1966, elle est amputée de 0,60 fr pour charges de transport.

REGIONS *	DE 1968 à 1970
THIES - CAP VERT	18,442
DIOURBEL Fleuve	17,565
SENEGAL Oriental	16,607
SINE SALOUM	17,971
CASAMANCE	16,598

* 95 % seulement sont payés à la livraison. La ristourne est de 0,60 fr.

Au terme du décret n°60.228 paru dans le Journal Officiel du Sénégal le 16 juillet 1960, les acheteurs privés d'arachide doivent être agréés par l'O.C.A. sur la base d'"antériorités" (cf p.982) pour participer à la traite. Pour la campagne 1960-1961, plus de 500 commerçants dont une grande majorité d'Africains et de Libano-syriens satisfont à ces exigences (77). Mais en fait, grâce à la possibilité offerte à de "petits faiseurs" de s'associer en "organismes de regroupement" répondant à ces normes, près de 1.550 organismes stockeurs s'engagent dans les opérations d'achat. L'O.C.A. (cf p.979) ayant l'exclusivité des opérations"d'aval", c'est-à-dire la livraison aux huiliers ou au décorticage pour l'exportation, les O.S. ne sont que des intermédiaires rémunérés par une commission de demi-gros de 1.700 frs la tonne de coques dont 200 frs sont destinés à l'achat de la sacherie et 800 frs sont retenus jusqu'à apurement des comptes en fin de campagne comme caution envers l'Union sénégalaise de banque (cf p.982), puis après 1964 le "consortium", qui avance chaque semaine la totalité des crédits nécessaires aux achats (78).

(77) Archives SCIMPEX : commercialisations 1959-60 et 1960-61. Pour la région du Sine Saloum, lors de la traite 1960-61, il y a 318 agréments : 163 Africains, 104 Libano-syriens et 41 Européens.

Les acheteurs privés réalisent encore en 1960-61 l'essentiel des transactions, soit près de 630.000 tonnes sur 812.000 (77,5%) (79). Mais dès la traite suivante, en 1961-62, leur nombre et leur rôle dans les achats régressent. En 1966-67, dernière année où ils participent à la traite, ils ne sont plus que 470 qui commercialisent 280.000 tonnes sur 736.000 (38 %) (cf figure 232). Dès la campagne 1961-62 beaucoup de traitants africains disparaissent. Lors de la traite précédente, le Gouvernement avait fait prêter 400 millions de frs aux sociétés de commerçants qui regroupent nombre de ces petits acheteurs. Du fait de la mauvaise gestion et des difficultés de trésorerie constantes de ces "grossistes", beaucoup ne peuvent tenir et une partie de la somme accordée ne sera pas recouvrée (80). Cependant jusque là les grandes maisons de commerce participent sans restriction à la traite et le Groupara continue de régir un système de quotas (81). Mais dès 1962, nombre de firmes réduisent leurs activités en "brousse" car il est devenu impossible de concurrencer les coopératives (82) dont certaines déclarations officielles annoncent qu'elles auront l'exclusivité complète des achats à partir de 1963 (83). Certes cette échéance sera repoussée jusqu'en 1967 mais les maisons de commerce devant l'évidence de leur prochaine éviction, se dégagent et laissent la place aux commerçants africains et libano-syriens.

---

(78) Le 1er juillet 1964 est créée la Banque nationale de développement du Sénégal qui remplace la précédente. Elle est chef de file du nouveau consortium : B.N.D.S. : 51 %, U.S.B. : 19 %, Banque de l'Afrique occidentale (B.A.O.) : 12 %, Société générale de banque du Sénégal : 9 %, Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Sénégal (B.I.C.I.S.) : 9 %. Désormais il assure toutes les opérations de financement de la campagne.

(79) Les réflexes anciens jouent encore puisqu'en début de traite, beaucoup d'achats se font à des prix supérieurs à ceux qui sont imposés, ce qui vaut une mise en garde du Ministre du commerce.

(80) Contrôle financier du Sénégal : la campagne arachidière 1961.

(81) Arch.Scimpex : commercialisation 1959-60 et 1960-61. La situation au 15 avril 1961 montre que les gros acheteurs conservent leurs places : Chavanel : 33.000 T.achetées, Maurel Frères : 17.300, Maurel et Prom : 15.739, Vézia : 21.700, Ristoun Nasser : 15.000, C.F.A.O. : 12.600 etc... Les traitants africains ont acquis 69.147 tonnes sur 792.869 alors achetées !

(82) Dès la veille de la traite 61-62, la plupart des grandes firmes renoncent définitivement à la distribution de prêts aux cultivateurs.

(83) Arch.Vézia Bordeaux : lettre de Vézia Dakar, 6 sept.1961 : "Le Gouvernement envisage l'exclusion complète du commerce de la commercialisation à partir de la campagne 62-63 incluse. Voir aussi arch. Scimpex Sénégal, traite 60-61 : "Le Directeur du C.R.A.D. de Thiès aurait fait valoir qu'il n'était pas besoin de textes pour évincer le commerce et que l'élimination se ferait d'elle-même".

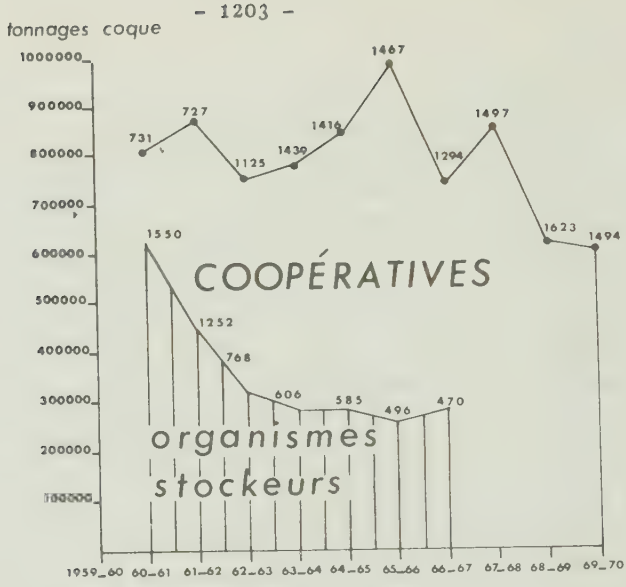

Figure 232 : La commercialisation "amont" : parts des O.S. et des coopératives dans les achats d'arachide (1960-1969).

En contre partie de ce déclin régulier, avant la disparition du commerce privé dans l'achat de l'arachide, le mouvement coopératif progresse régulièrement. De 1960-61 à 1966-67, le nombre des organismes achetant l'arachide passe de 731 pour 188.000 tonnes à 1.294 pour 451.000 tonnes. Cette réussite ne peut s'expliquer que par les avantages exclusifs accordés par ces groupements aux paysans. "L'enthousiasme des agriculteurs envers les coopératives est lié au versement de ristournes" (84). En effet l'O.C.A. rémunère les coopératives comme les O.S., ce qui, déduction du coût de la sacherie qui leur est fournie, soit 200 frs, représente 1.500 frs par tonne coques dont 300 à l'origine, puis 200 à partir de 1967 sont destinés au peseur. Le solde amputé de 25 % bloqués à la B.S.D. au profit d'un "Fonds commun des coopératives"

(84) Contrôle financier du Sénégal, doc.cit. cf p.23.

est ristourné en fin de campagne (août) après apurement des comptes de prêt à chaque organisme pour être distribué aux adhérents. Dès la traite 1960-61, 159 millions de francs C.F.A. sont ainsi répartis entre les producteurs qui ont apporté 188.000 tonnes, soit environ 84 centimes de bonification au kilo. Or le commerçant privé ne les verse pas ! De plus, très rapidement ce sont les coopératives qui, en sus des distributions à taux d'intérêt très bas du matériel délivré par le Fonds mutuel de développement rural, allouent les prêts de semences et de soudure, ce qui encourage de nombreux "inorganisés" à abandonner le commerce privé (85). Au fil des années et du fait du retrait de ce dernier, la fréquentation des coopératives est donc inéluctable, d'autant plus qu'elles bénéficient de nombreuses entorses au règlement imposé aux O.S. Alors que ceux-ci ne reçoivent pour chaque semaine en début de campagne que 15 % au maximum des sommes représentant le total de leurs achats de la campagne précédente, les coopératives ne sont limitées par aucune restriction de crédits. Elles font ainsi des achats considérables dans les premières semaines car les producteurs ont besoin d'argent. Mieux même, dès 1960-61, alors que les transactions ne sont autorisées que les lundi, mardi et mercredi, elles s'y livrent tout au long de la semaine ! Certes en fin de traite, les protestations du commerce (86) ont des résultats puisqu'elles abandonnent cette pratique. Mais elles la reprennent dès les campagnes suivantes. Enfin à la différence des O.S., elles ont tolérance d'entamer la collecte dès avant l'ouverture officielle. A partir de 1960-61, tous les rapports signalent la généralisation de cette pratique de "précollecte" souvent confondue avec les opérations de remboursement en nature des prêts. Cette tolérance détermine les travailleurs saisonniers à céder rapidement leurs récoltes à des coopératives dont ils ne font pas partie. En 1968-69, alors que les O.S. ont disparu, le règlement devient encore plus souple. Il est institué une sorte de "précampagne" où sans aucune condition de remboursement de dettes, chaque adhérent peut commercialiser l'équivalent en tonnage de semences qu'il

---

(85) Arch.Scimpex, Sénégal traite 1960-61. Il semble que les premières années les prêts des coopératives sont très libéraux. Ainsi en début d'hivernage de 1961, celles de la région de Thiès accordent 4.300 frs par tonne livrée lors de la précédente campagne, soit 1.000 frs en espèces et le solde moitié en riz à 33 frs le kilo, moitié en mil à 23 frs avec intérêt à 8 %. Le tout est remboursable en arachide avant l'ouverture de la prochaine traite.

(86) Arch.Scimpex, Sénégal traite 1960-61.

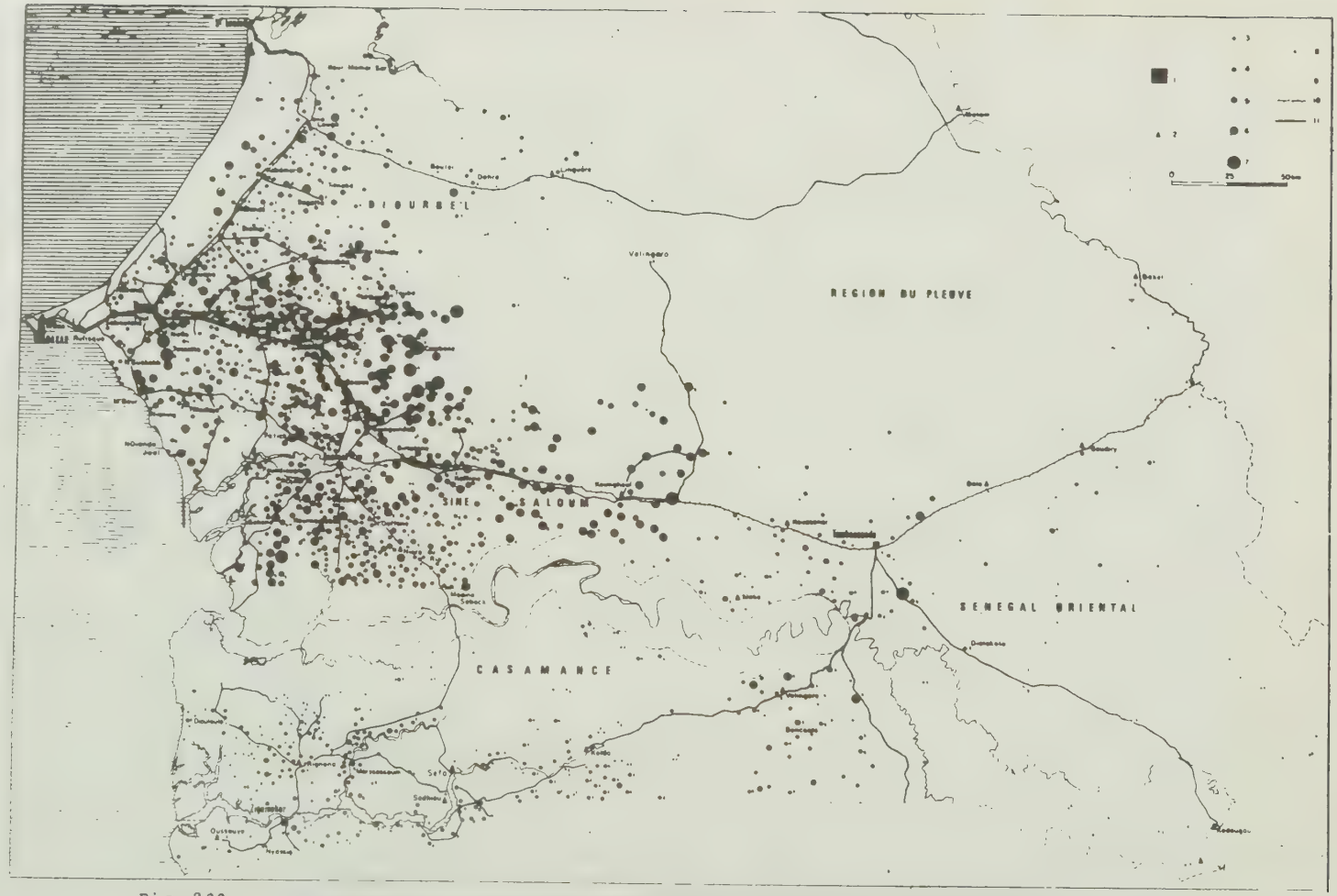

Fig. 233 **La collecte des arachides coques par les coopératives (campagne 1963-1964) d'après les documents O.C.A. (Région du Fleuve exclue)**
1. Chef-lieu de Region, siege de C.R.A.D. — 2. C.R.A.D. — 3. Coopératives de moins de 100 tonnes collectées. — 4. 100 à 300 t. — 5. 300 à 500 t. — 6. 500 à 1 100 t. — 7. Plus de 1.100 t. — 8. Secco C.R.A.D. — 9. Limite de Region. — 10. Voies ferrées. — 11. Routes principales.

a emprunté. Ajoutons aux privilèges des coopératives en matière de concurrence avec les O.S. l'économie sensible de frais de transport que réalise l'adhérent par rapport à l'inorganisé. Ce dernier doit transporter sa récolte aux points de traite distants parfois de trente kilomètres et d'où l'O.S. ne peut sortir. Par contre, le secco de la coopérative n'est guère éloigné de plus de sept kilomètres (87). De plus, pour cette dernière, l'O.C.A. prend à sa charge la moitié des déchets de route à l'aval jusqu'à la limite de 0,5 % du tonnage évacué.

- Les opérations d'achat

C'est aux points de commercialisation "primaire" à proximité du secco de la coopérative ou de l'organisme stockeur que se déroulent les opérations de conditionnement du produit. Elles consistent essentiellement en un passage au crible de ses apports par le producteur. Jusqu'à 1964 sont employés des cribles Darragon ou de Gambie. Ils sont en grande partie remplacés après 1964 par 3.000 cribles du Sénégal (procédé Piquet) acquis par l'O.C.A. (88). Les coques sont à nouveau ensachées puis portées sur la bascule et pesées (89). Le peseur de la coopérative ou de l'O.S. inscrit alors les résultats sur une feuille tandis que le vendeur vide les sacs dans le secco. Jusqu'à 1965, il paie intégralement le vendeur et rédige un ticket d'achat en trois exemplaires, indiquant la date, les noms de l'organisme acheteur et du vendeur, le poids et la somme réglée. Le producteur reçoit un volet, une copie est destinée à l'organisme bancaire avançant les fonds et la souche reste sur le carnet. Le peseur coopératif procède à une récapitulation journalière sur un livre journal, à quatre exemplaires, alors que l'O.S. dresse un relevé hebdomadaire. Ces documents indiquent en particulier l'état des stocks et les reliquats de fonds disponibles. Chaque semaine sur la foi du solde de la précédente, de

---

(87) C.O.G.E.R.A.F. La commercialisation des arachides au Sénégal. sept-oct.1963, 2 vol. cf vol.I p.38. En fait beaucoup de coopérateurs sont démunis de moyens de transport et doivent faire appel à l'O.S. qui en profite souvent pour acheter clandestinement chez le producteur.

(88) Ils sont importés par l'intermédiaire de la Société d'importation et d'exportation de matériel industriel (S.I.E.M.I.). Depuis ils sont fabriqués par la Société industrielle sénégalaise de constructions mécaniques et de matériels agricoles(S.I.S.C.O.M.A.) à Pout.

(89) Pour les coopératives, le secco est en général préparé par les adhérents : aire compactée et palissade de "cринting". Elles reçoivent les bascules de 1.000 kgs, les poids et les cribles de l'O.C.A.qui fournit aussi les sacs et les ficelles. La B.S.D. distribue des coffrets pour les fonds.

nouvelles avances sont allouées. Elles sont versées aux O.S. et aux Présidents des coopératives par des agents de l'O.C.A.

Avant même la disparition des O.S., dès la campagne 1965-66, "afin de préparer l'alignement sur le marché mondial", des innovations sont apportées au système de commercialisation. Alors le mode de paiement au producteur est modifié. A la livraison, celui-ci ne perçoit que 90 % du prix officiel du produit. La retenue de 10 % sert de garantie, sur laquelle après constat de propreté seront défalqués les prix réels de transport et éventuellement les impuretés et déchets. Toute tolérance est abolie : la vente est faite "base pure". Mais dès la traite de 1966-67, des modifications sont apportées. Du fait de la médiocrité de la commercialisation, la retenue est abaissée à 5 % alors que les frais de transport sont imputés par forfait de 600 frs la tonne sur la ristourne. En 1967-68, par suite de la tension sur le marché de l'arachide que l'on veut assainir, de nouvelles méthodes sont imposées. La commercialisation se fait toujours "base pure" garantie par les 5 % et l'O.N.C.A.D. prend en charge les frais de transport ; mais il est décidé que les apports ne peuvent être payés qu'après remboursement intégral des dettes de l'intéressé. On lui remet donc un ticket ou "valable" lors de l'achat. Il n'est honoré qu'après vérifications. L'on sait qu'en 1968-69, ces mesures sont assouplies puisqu'on autorise la pré-collecte avant tout remboursement (90).

- L'évacuation des arachides

Le produit de la collecte est destiné à deux points d'aboutissement : les huileries du Sénégal pour la trituration et les décorticages pour la préparation des graines qui seront exportées. En fait, entre les seccos primaires et ces deux destinations, il existe des relais : les seccos de groupement des huileries et de l'O.C.A. qui permettent un stockage prolongé en vue d'un étalement régulier des livraisons. Comme dans les périodes précédentes, le transport de l'arachide pose d'importants problèmes. Jusqu'en 1965-66, deux systèmes coexistent. Les organismes stockeurs doivent évacuer régulièrement les tonnages qui s'accumulent sur leurs seccos car ils n'ont pas le droit

(90) Pour toutes ces questions, voir le dossier annuel consacré par la B.C.E.A.O. : "Economie ouest-africaine" à la commercialisation de l'arachide au Sénégal.

d'y garder plus de deux semaines d'achat. Ils doivent s'occuper du transport jusqu'aux huileries, aux décorticages ou aux seccos de regroupement, selon les indications de lieux de destination et de quantités fournies par l'O.C.A. qui établit un plan en début de campagne. Les frais de transport sont pris en charge par le système du "différentiel de transport" qui avait été calculé en 1955 (cf p.785). Pour chaque point d'achat, on a estimé le prix à la production en fonction du coût de revient du moyen de transport le moins onéreux jusqu'au port d'exportation. En gros la somme allouée aux O.S. pour le transport est égale à la différence des prix producteurs entre le lieu d'achat et celui de livraison. En 1958, les coûts ont été révisés et en 1959 la responsabilité financière de l'opération a été confiée à une "Caisse de péréquation des transports" alimentée par une redevance qui est évaluée à 300 frs par tonne de coques en début de période, payée à l'"aval" à l'exportation ou par les huiliers. Jusqu'en 1962, elle est administrée par le Groupara puis elle est prise en charge par l'O.C.A. Pour ces transports, les O.S. utilisent essentiellement deux moyens. Leurs propres camions qui en général ne dépassent guère cinq tonnes de charge utile sont employés surtout dans les régions isolées, loin de la voie ferrée. Au contraire, à proximité de celle-ci, ils confient d'importants tonnages au chemin de fer car c'est le moyen de transport le moins onéreux, même sur de petites distances et en dépit de la rupture de charge nécessaire dans les gares où les arachides en coques sont apportées par leurs camions. En Casamance, l'emploi des chalands est général car ceux-ci appartiennent aux firmes. Ce sont en principe des barges de vingt tonnes que tire par train un remorqueur. Du fait du délai nécessaire à leur remplissage, les O.S. sont ici exemptés de l'obligation faite ailleurs de ne pas stocker pendant plus de deux semaines.

Jusqu'en 1965, les coopératives sont déchargées des opérations de transport. D'après le plan fourni par l'O.C.A., les évacuations sont assurées par les C.R.A.D. contre rémunération de 50 frs par tonne de coques. Ceux-ci disposent de parcs de camions mais ils s'avèrent souvent insuffisants, aussi des contrats sont-ils passés avec des transporteurs publics disposant de petits camions car la plupart des seccos de coopératives sont desservis par des pistes ou de mauvaises routes qui n'acceptent pas les gros porteurs. Les graines des coopératives ne sont pratiquement jamais évacuées par la voie ferrée car il

est jugé préférable d'éviter les manutentions coûteuses. C'est seulement dans les régions de Louga et Linguère que ce moyen de transport est utilisé car, du fait des distances aux lieux de destination, il est moins coûteux que la route. Enfin en Casamance, le C.R.A.D. affecte ses camions aux coopératives isolées. Il reçoit comme les C.S. une indemnité spéciale pour franchissement des bacs. Il affrête aussi les chalands de firmes privées. Lors de la campagne 1965-66, une grande innovation intervient : les coopératives doivent prendre en charge les opérations de transport selon le système du différentiel appliqué aux O.S.

A la sortie des seccos de regroupement ou des centres de décorticage, les transports "secondaires" acheminent les arachides en coques vers les huileries et les graines vers les ports. Pour celles-ci les transports sont organisés par l'O.C.A. alors que pour l'évacuation des coques stockées dans leurs seccos de brousse, les huiliers sont couverts par le différentiel de transport mais l'O.C.A. leur verse une somme forfaitaire pour frais de transit (300 à 400 frs la tonne).

A partir de 1967, les O.S. étant éliminés, le problème des transports est entièrement repensé. Un plan transport organise les évacuations d'arachide selon des prévisions confiant les deux tiers du trafic à la route. Les camions acheminent l'arachide coques en deux étapes : les petits camions vident les seccos de collecte pour alimenter des seccos de groupage installés près des grands axes. Puis chemins de fer et gros camions assurent l'approvisionnement des huileries ou à la sortie des décorticages évacuent les graines vers les ports. Chaque année, le Ministère des transports délivre des licences portant attribution pour chaque transporteur d'un tonnage à acheminer selon un échéancier prévu. Le financement de ce plan transport est assuré par le prélèvement de 600 frs par tonne d'arachide coques imputé sur les marges de commercialisation des coopératives. Le barême accorde 12 frs la tonne-kilomètre sur route goudronnée à 28 frs sur pistes secondaires. Le chemin de fer facture ses services sur la base d'un tarif de 7 frs la tonne-kilomètre.

C'est en cours de transport, sur les grands axes routiers qui mènent aux centres de réception, que le "conditionnement" des arachides en coques est contrôlé. Les règlements techniques imposent les mêmes normes qu'avant 1960. Jusqu'en 1962, une tolérance de 2 % d'im-

puretés est admise. A partir de la traite 1963-64 (décret du 15 mars 1963), elle est abaissée à 1,5 %. Enfin à dater de la campagne 1964-65, elle est supprimée puisque la vente est faite "base pure". Les contrôleurs doivent prélever un sac sur dix mais il s'agit là d'une opération longue, aussi pour éviter les embouteillages, on se contente en général de trois sacs par camion, de dix par wagon. Le contenu de ces sacs est criblé : si une nouvelle opération est nécessaire, elle est effectuée aux frais de l'expéditeur. Elle immobilise le transporteur plusieurs heures et lui fait donc supporter injustement une grande perte de temps !

c) La valorisation des produits : le décorticage et l'huilerie

Dès avant l'Indépendance, l'arachide sénégalaise passe au décorticage en vue de l'exportation ou est livrée aux huileries dont le principal débouché reste la France. Les nouvelles structures n'apportent de ce point de vue aucune nouveauté. Mieux même, par suite de retards intervenus dans la réalisation de la politique agricole commune, la France est autorisée à proroger jusqu'à 1966-67 ses garanties de contingent et de prix. Chaque année un accord franco-sénégalais intervient à la veille de la campagne pour en fixer les modalités. Jusqu'à 1961-62, le total est fixé à 240.000 tonnes base huile, c'est-à-dire 527.000 tonnes de décortiquées ou 750.000 tonnes de coques. De 1962-63 à 1965-66, il est ramené à 215.000 tonnes soit 480.000 tonnes de graines équivalant à 690.000 tonnes de coques. Dans le premier accord sont prévues 277.500 tonnes de graines pour la trituration en France et 125.000 tonnes d'huile. Par la suite, le contingent des premières est abaissé à 200.000 tonnes.

A partir de 1966-67, la situation change totalement. La France cesse d'accorder ses garanties. Alors les produits doivent se négocier aux cours mondiaux. Mais très vite la crise de production condamne pratiquement l'exportation des graines et met au chômage les centres industriels de décorticage qui ont en grande part relayé les unités artisanales des organismes stockeurs. Les huiliers qui, sur la foi des objectifs de production ambitieux, augmentent leur capacité de trituration, connaissent deux difficultés essentielles : le problème de leurs relations avec l'O.C.A. et en fin de période, celui de leur approvisionnement en matière première.

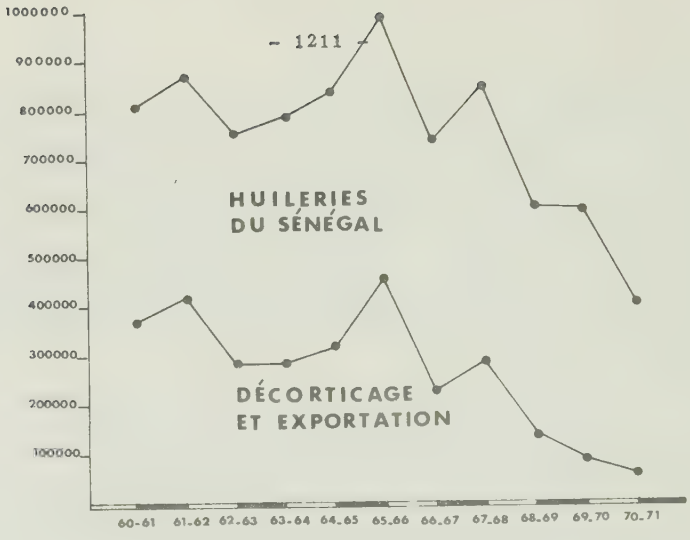

Figure 234 : La commercialisation aval : parts du décorticage et des huileries (1960-1969).

- Le décorticage et l'exportation des graines sont en voie de disparition.

Vers 1960, la capacité des installations de décorticage du Sénégal est considérable : elle atteint sans doute 500.000 tonnes d'arachide en coques mais beaucoup d'entre elles travaillent au-dessous de leurs possibilités ou ne sont ouvertes qu'épisodiquement (cf p.749). La création de l'O.C.A. ne modifie guère les choses. Certes le nouvel organisme prend en charge les opérations de décorticage mais il les confie pour une part essentielle aux installations appartenant aux O.S. ou aux huiliers. Par contrat, l'O.C.A. s'engage à livrer aux différents centres un tonnage déterminé qui sera traité à un prix fixe de 900 à 1.100 frs en début de période, selon les régions. Les prévisions de décorticage établies chaque année interfèrent avec celles de livraison aux huiliers. En principe, les régions de Thiès, Diourbel et Cap Vert doivent fournir essentiellement ces derniers.

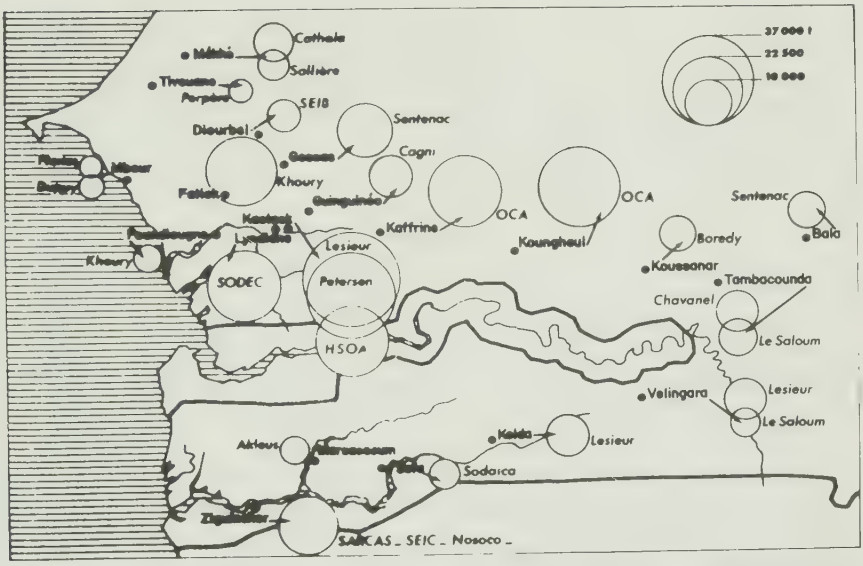

Figure 235 : Le décorticage au Sénégal. Campagne 1963-64 (tonnages base coques).

(Source : O.C.A.)

Aussi la plus grosse part des graines décortiquées provient du Sine Saloum, de Casamance et du Sénégal oriental (cf fig.235). Naturellement en fonction de l'importance des tonnages commercialisés, les quantités d'arachide coques fournies à ces installations varient considérablement d'une année à l'autre puisqu'en principe le tonnage destiné aux huiliers est fixé en priorité et se situe à un niveau en progression d'une année à l'autre, hormis en fin de période où sévit la pénurie. Aussi en années normales, le nombre de décortiqueries en service continue-t-il d'être très fluctuant : 37 en 1961-62, 24 en 1962-63, 33 en 1965-66, 29 en 1966-67. La tendance est cependant à leur réduction par rapport à la situation d'avant l'Indépendance du fait de la mise en service de gros centres équipés industriellement. A l'origine, il s'agit d'installations appartenant à l'O.C.A. Les deux premières sont ouvertes dès 1961 à Koungheul et Kaffrine. Elles ont une grosse capacité(autour de 50.000 tonnes de coques)alors que les deux suivantes à Balla et Kedougou (Sénégal oriental)sont très modestes (91).

En 1965 est créée la "Société sénégalaise pour le commerce et l'industrie" (SO.SE.C.I.) au capital de 22,5 millions C.F.A. qui a pour but le décorticage, le transport des arachides et la commercialisation des produits agricoles. De 1966 à 1968, elle ouvre quatre installations à Thiès, Kolda, Vélingara, puis Nioro du Rip. Cette dernière a une capacité de 50.000 tonnes de coques et par sa centrale elle peut fournir de l'électricité à la ville (92).

Mais ces investissements qui approchent cent millions C.F.A. n'ont que peu de chances d'être amortis. Dès 1968-69, les centres ne reçoivent que 137.000 tonnes de coques contre une moyenne de plus de 300.000 jusque là. En 1969-70, leur attribution s'effondre à 85.700 tonnes. La désaffectation générale de tout le potentiel de décorticage du Sénégal est en vue !

A la sortie du décorticage, après contrôle du conditionnement, le transport "secondaire" conduit les graines jusqu'aux ports. Sur ordonnancement de l'O.C.A., il est assuré par les moyens de transport existant dans chaque région, chemin de fer et route vers Kaolack et Dakar, chalands et route vers Ziguinchor, route jusqu'à Niamnoro, camion et chaland depuis Vélingara jusqu'à Kuntaur en Gambie. Le stockage est réalisé à Dakar et Kaolack en magasins, ailleurs sur des aires avec possibilité de bâchage. L'O.C.A. puis à partir de 1967 l'O.C.A.S. a la charge des exportations qui se font essentiellement vers la France. En début d'automne, avant ouverture de la campagne, le bureau européen de l'O.C.A. établit un planning avec les huiliers français : six ou sept en moyenne à Bordeaux, Dunkerque et Marseille (93). C'est en fonction de ces accords que sont réalisées les prévisions d'expédition. Elles sont basées sur des lots de 900 tonnes mais un navire peut en prendre plusieurs. Pour Kaolack, la barre empêche de dépasser 1.500 tonnes; comme auparavant un complément éventuel peut être

---

(91) D'après le rapport CO.G.E.R.AF. cité, T.I p.99, le décorticage O.C.A. du moins jusqu'à 1963 est très coûteux : 1.800 frs la tonne contre 1.130 frs pour les O.S. Ceci est dû à une mauvaise implantation des seccos, un manque de matériel et une pléthore de personnel.

(92) Marchés tropicaux, 14 février 1968, p.503.

(93) Il s'agit d'Unipol (Bordeaux et Marseille), Lesieur (Dunkerque et Bordeaux), Astra Calvé (Bordeaux) et Roux (Marseille).

réalisé à Dakar. De la réception au port à l'arrimage des graines dans la cale, un pool de transitaires : Foine, SO.CO.PA.O., U.S.I.MA. a la responsabilité des opérations. En général vers Marseille, l'O.C.A. utilise les services des navires réguliers de la compagnie Paquet à des prix de frêt fixés en début de campagne. Vers Bordeaux et Dunkerque, sont affectés des "tramps" dont les prix fixés à chaque opération sont avantageux. La firme de courtage maritime Barry - Rogliano-Salles s'occupe de ces problèmes en fonction des contrats passés avec les huiliers. A l'arrivée dans les ports, un courtier, la maison Raffin, s'occupe de la réception (94). Tous les règlements se font sur la base du contrat Fenasycoa qui est toujours valable.

Sur le plan géographique, la baisse régulière des tonnages exportés touche durement le trafic des ports. Dès 1962-63, le total dépasse à peine 200.000 tonnes, soit moins que les exportations de coques du seul port de Kaolack en 1937 (95). C'est la décadence de ce dernier qui est la plus spectaculaire puisque c'est le seul port d'exportation notable d'où ne partent que des graines, la SO.DEC. expédiant son huile directement de Lyndiane. La rupture des relations avec le Mali après le 10 août 1960, prive le port de Kaolack des apports de graines du Soudan (96). Puis le recul des ventes sénégalaises le pénalise durement au point qu'en fin de période, les expéditions de graines tombent à moins de 10.000 tonnes. Comme Rufisque quarante ans plus tôt, le dernier grand port spécialisé dans l'arachide est totalement déchu ! Seul le sel y maintient un trafic d'exportation.

- L'industrie huilière au Sénégal : expansion de l'équipement et recul de la production

L'infrastructure actuelle de l'industrie huilière sénégalaise est déjà en place en 1960 (cf p.745). Les principaux événements qui surviennent dans ces dix dernières années ne lui apportent que des retouches.

---

(94) Renseignements fournis à l'auteur par le Directeur du Service des transports de l'O.C.A.S. lors d'une interview en novembre 1967.

(95) Seck (A). Dakar, métropole ouest africaine. ouv.cit. p.435.

(96) A la reprise en 1963, les produits du Mali prennent la direction de Dakar. Ainsi en 1966, le port exporte 10.891 tonnes de graines (8.496 en 1967) et 1.776 tonnes de tourteaux (2.753 en 1967).

TABLEAU 215 - Exportations d'arachides décortiquées du Sénégal (en tonnes).

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Tonnage	269.436	276.673	195.300	197.500	218.500	318.500	151.800	197.000	95.240	52.400
(1)Valeur millions CFA	11.440	11.772	8.702	9.105	9.217	12.886	7.369	7.586	4.044	2.914
Valeur tot. exportation prod.arach.	25.410	44.878	20.246	27.137	27.843	32.917	25.498	23.731	19.095	22.394
% exportat. graines	45,02%	47,32%	42,98%	33,55%	33,11%	39,14%	28,89%	31,96%	21,17	13,01%

(1) Il s'agit de valeurs C.A.F.

TABLEAU 216 - Les exportations de produits oléagineux des ports du Sénégal de 1960 à 1970 (en tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
DAKAR											
- Graines	67.648	77.889	107.798	80.000	137.000	118.300	167.000	107.365	123.400	63.200	58.400
- Huile	80.401	91.805	93.037	86.000	101.300	93.530	97.044	94.033	100.100	74.700	79.800
- Tourteaux	126.000	146.120	131.239	132.000	137.400	139.500	142.239	131.919	140.100	137.700	138.600
PORTS DU SALOUM											
- Graines	160.386	115.000	136.658	94.660	42.675	79.178	110.000	41.895	72.285	20.587	14.035
- Huile	26.000	23.000	24.966	28.197	32.044	34.250	35.972	34.208	42.737	23.530	40.278
- Tourteaux	28.000	32.000	30.817	32.544	36.703	43.596	45.019	44.682	61.910	47.547	54.093
ZIGUINCHOR											
- Graines	34.777			31.500	32.000	35.530					
- Huile	7.718				17.061	17.075					
- Tourteaux	8.636										
- Palmistes	4.182										
KUNTAUR											
- Graines				9.000	9.390	12.827					

En 1963, Lesieur Afrique prend le contrôle de l'huilerie SO.D.DE.O. de Dakar dont les installations sont voisines de celles de son usine de Bel-Air (97). Jusqu'en 1968, les deux continuent de produire mais alors c'est dans la dernière, rénovée et agrandie, qu'est transféré tout le potentiel de trituration tandis que l'usine du "Rond-Point" est équipée pour la production de détergents pour le compte de la "Société africaine des détergents" créée en mai 1969 au capital de 65 millions de francs avec participation de Lesieur Afrique (majoritaire : 53 %), les N.S.O.A. (18,75), V.Q.Petersen (11,25), U.S.B. (10) et S.E.I.B. (7 %).

L'autre évènement important est la disparition en 1969 de la petite huilerie de la C.F.A.O. à Rufisque. Sa capacité étant trop faible, elle ne pouvait assumer sa mission d'approvisionnement des comptoirs de la firme à des prix concurrentiels. L'usine fermée en décembre 1966 est reprise par la SO.DEC.en janvier 1967. Mais dès la campagne 1968-69, elle est démantelée. Ainsi depuis 1969, ne subsistent plus que deux huileries dakaroises et les trois usines "provinciales". S'y ajoute la savonnerie dakaroise des "Nouvelles savonneries de l'Ouest africain" (98) dont la capacité de production est portée de 16.000 tonnes en 1966 à 24.000 tonnes après absorption de l'"Industrie sénégalaise des savons et annexes" (I.S.S.A.) qui dans l'atelier de l'ancienne petite huilerie artisanale libanaise Copti fabriquait environ 1.800 tonnes de savon (99).

Après quelques années d'amortissement des unités de production mises en place avant 1960, l'industrie de l'huilerie consent un gros effort durant le 2ème plan (1965-69). Il porte tout d'abord sur la capacité de trituration : en 1965 elle est de 625.000 tonnes coques. On envisage de l'accroître dans la perspective d'une commercialisation qui devrait atteindre de 1.000.000 à 1.200.000 tonnes en 1968-1969.

---

(97) En mai 1970, les actionnaires de Lesieur-Cotelle approuvent l'absorption de la SO.D.DE.O. Cf La Vie française du 15 mai 1970.

(98) Il s'agit des anciennes "Huileries et savonneries de l'Ouest africain" qui depuis avril 1960 sont contrôlées par Unipol. Il faut remarquer qu'en 1970 les actionnaires d'Unipol acceptent l'apport du domaine huiles fluides alimentaires du groupe à Lesieur-Cotelle.

(99) Ne subsiste plus aujourd'hui en dehors des N.S.O.A. que la petite fabrique Hussein Bourgi et Cie.

Entre 1967 et 1970 toutes les usines augmentent cette capacité qui, en fin de cette dernière année, atteint 900.000 tonnes. Mais dans le même temps, quelque peu inquiètes quant à l'évolution du marché mondial, elles mettent en place de nouvelles activités (100). Pour Lesieur il s'agit de la réalisation de l'usine de détergent. La SO.DEC.comme Lesieur crée une installation de conditionnement et de manutention des tourteaux en vrac, elle lance une chaîne de traitement des arachides de bouche et de confiserie et entreprend la production d'huile de coton : 500 tonnes en 1969, 2.000 tonnes en 1970, pour laquelle on projette la mise en place d'une unité spéciale de trituration en 1973. La S.E.I.B. modernise et agrandit sa centrale thermique, produit depuis 1968 de l'eau de javel à partir de sel de Kaolack et des bouteilles en matière plastique. Elle envisage de créer une margarinerie avec l'appui d'Astra Calvé. Enfin la S.E.I.C. accroît elle aussi la capacité de sa centrale. Depuis 1965, elle triture en moyenne 1.000 à 1.500 tonnes de palmistes de Casamance à façon pour le compte des N.S.O.A. En quatre ans, de 1965 à 1968, les huiliers sénégalais investissent plus de 1.700 millions C.F.A. (plus de deux milliards avec les dépenses de gros entretien), alors qu'au total pour la période de quatre ans précédente, ce sont seulement 1.450 millions qui ont été affectés à cette "formation brute de capital fixe". Dès 1970, près de 1.400 millions étaient prévus pour de nouvelles réalisations.

Paradoxalement, au moment où les huileries sénégalaises misent sur l'expansion, leur situation économique se dégrade. Jusqu'à 1966-67, elles enregistrent une progression régulière de leurs résultats. Elle est liée en grande partie au maintien de débouchés français et à la bonne tenue de la commercialisation arachidière. Finalement dans ces quelques années qui ont suivi l'Indépendance, l'industrie huilière a pu conserver sa place éminente dans l'activité économique du pays : son capital productif peut être estimé à 15 % des investissements réalisés jusque là au Sénégal, elle emploie plus de 2.500 personnes soit 3 à 4 % du nombre des salariés et elle verse autour de 1,2 à 1,3 milliards au titre des salaires et des charges sociales, soit environ 4,75 % des prestations totales fournies par les entreprises sénégalaises (101). Mais son chiffre d'affaires représente autour de

---

(100) Hommes et organisations d'Afrique noire, 18 février 1969 : tableau des projets d'extension des huileries d'arachide au Sénégal.

(101) Rapport CO.G.E.R.A.F. cité sur l'huilerie au Sénégal (cf pp.20-21).

TABLEAU 217 - L'activité de l'industrie huilière sénégalaise de 1960 à 1970.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Total trituré	450.000	441.000	450000	471.000	501.982	530252	534.000	514.000	558.400	457.000	509.200
Total huile brute	104.988	115.808	107.306	104.952	118.992	131280	120.500	120.800	133. 845	101.034	116.910
Total huile raffinée	38.831	36.948	45.847	55.765	56.427	55.200	56.500	56.200	54.876	54.680	59.750
Tourteaux	159.000	178.000	159.051	167.000	184.000	199.055	193.383	198.907	226.749	185.608	196.508
Production de savon	11.438	10.439	10.968	11.493	10.874	11.808	13.805	16.157	16.583	18.391	16.617

40 % de celui de toute l'industrie sénégalaise (102) et ses ventes d'huile et de tourteaux à l'extérieur rapportent environ le même pourcentage des recettes aux exportations (103). L'Indépendance n'a pas imposé de bouleversements au statut juridique de cette industrie qui a pu s'adapter aux nouveaux contextes économiques extérieur et intérieur. Certes l'accord professionnel qui avait été conclu pour cinq ans (cf p.748) n'est pas renouvelé à son expiration en décembre 1960 en grande partie du fait de la sévère concurrence qui règne alors entre Lesieur, Unipol et Calvé-Delft sur le marché des huiles fluides. Mais la caution apportée par la France à l'écoulement de la production sénégalaise est assortie d'une clause qui prévoit l'interdiction d'importation de graines ou d'huiles d'arachide tant que les trois quarts du contingent garanti au Sénégal ne sont pas importés. Ceci contribue à sauvegarder débouchés et prix aux industriels du Sénégal. Lesieur, la S.E.I.C. et la S.E.I.B. ne sont que des filiales de groupes français qui, de toute façon, absorbent leur production. Seuls les indépendants : SO.DEC.et Petersen pourraient connaître des difficultés. Elles sont levées par l'instauration d'un quota au Sénégal : chaque huilier ne pourra d'abord exporter que les 4/5 (100/125) des tonnages de 1960-61. Le complément du contingent sera écoulé ensuite (104). Ce type d'accord est renouvelé jusqu'à 1966-67, ce qui permet à l'huilerie sénégalaise de supporter sans trop de dommages à partir de 1962 la perte du marché algérien (105).

A l'intérieur, au lendemain de l'Indépendance, le fait principal est la disparition des réseaux d'achat que contrôlaient les huiliers. Ils ne peuvent être organismes stockeurs et doivent de ce fait s'approvisionner obligatoirement par le canal de l'O.C.A. Ce der-

---

(102) Le chiffre d'affaires de l'huilerie est important par rapport à celui des autres industries du fait du coût élevé de la matière première.

(103) Syndicat des fabricants d'huile d'Afrique occidentale. Situation actuelle et perspectives à terme de l'huilerie sénégalaise, Dakar, janvier 1965, 36 pp. + annexes, cf pp.7-8. Une étude faite par Mas (J.B.) "Le rôle de l'arachide dans la croissance économique du Sénégal", service de la statistique, juil.1964, 16 p. a retenu ces chiffres et démontré (p.9) que le Sénégal a tout intérêt à transformer son arachide sur place plutôt que de l'exporter sous forme de décortiquées.

(104) Contrôle financier du Sénégal, doc.cit. p.46.

(105) En moyenne, l'Algérie absorbait 10 à 12.000 tonnes d'huile. Dès 1963 les Etats-Unis fournissent gratuitement au nouvel état de l'huile de soja. En juin 1968, les principales filiales des huiliers européens (Lesieur et Unilever) sont nationalisées.

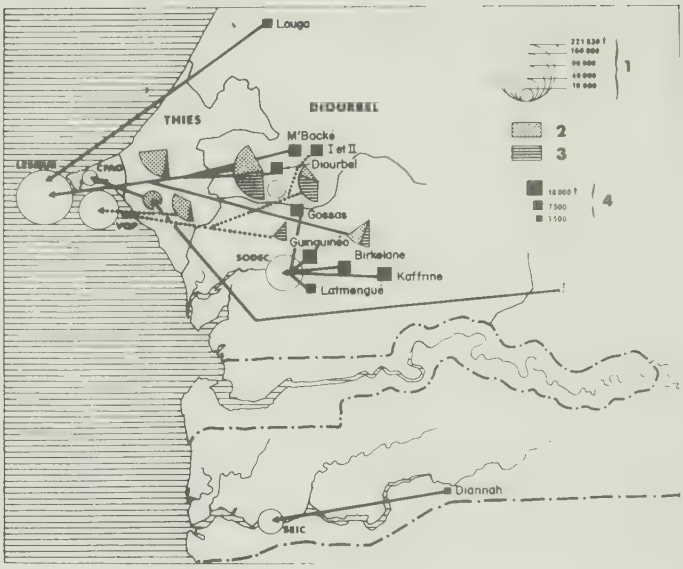

Figure 236 : Approvisionnement des huiliers sénégalais en arachide coques: campagne 1963-64.

(Source : O.C.A.)

1) Approvisionnement total 2) par route 3) par fer (La S.E.I.C. reçoit une bonne partie de ses arachides par voie fluviale) 4) Secco de regroupement huiliers
Les secteurs indiquent la part de chaque région dans les expéditions vers chaque usine.

nier garantit aux industriels un tonnage annuel que ceux-ci doivent obligatoirement acquérir sous forme de livraisons échelonnées par contingents mensuels de janvier à juillet à des seccos de brousse au nombre de quinze à vingt. L'huilier règle l'O.C.A. au prix "producteur" du lieu de livraison plus la commission de l'acheteur de 1.500 frs la tonne, les 200 frs de sacherie et à l'origine 1.400 frs représentant la marge propre de l'O.C.A. Jusqu'à 1964-65, le prix d'achat moyen du kilo d'arachide en coques se situe autour de 24,75 frs C.F.A. En 1965-66, l'abandon de sa marge par l'O.C.A. afin de favoriser la compression des cours le ramène à 23,75. Mais dès la traite suivante, les

huiliers sont tenus de verser une cotisation exceptionnelle de 900 frs par tonne (106), ce qui porte leur prix moyen d'achat à 24,85 frs alors que jusque là l'huile brute se vend en France à un prix C.A.F. de 191,17 frs français le quintal très supérieur au cours mondial (cf tableau 173 p.961).

L'abandon des garanties françaises détermine les parties prenantes : gouvernement du Sénégal et huiliers, à définir les bases d'un nouvel accord. Un protocole fixe le "régime" applicable à l'huilerie du Sénégal dans le cadre du marché libre (107). Afin d'assurer l'approvisionnement régulier des huiliers et de leur permettre d'obtenir les mêmes conditions que leurs concurrents étrangers, sont fixés des tonnages indicatifs et des cours déterminés chaque jour par un comité de cotation à partir des prix mondiaux (108). Les contingents des huiliers sont divisés en un terme fixe d'un tiers du tonnage mensuel versé obligatoirement et un terme variable des deux tiers laissant aux acheteurs une certaine liberté pour lier leurs achats aux cours du moment. Le prix mondial étant très bas, le cours moyen de livraison aux huiliers s'affaisse à 17,934 frs C.F.A. le kilo (vente à 63,65 frs le kilo C.A.F. d'huile brute). Les huileries commencent à réduire leurs activités.

En 1968-69, alors que les cours mondiaux en progrès déterminent une forte hausse des prix de cession de l'arachide coques (24,80 frs C.F.A. le kilo), le gros problème est celui de l'approvisionnement. Les huiliers demandaient 708.000 tonnes, le Gouvernement leur en accorde 615.000, l'O.C.A. leur livre 461.000 tonnes (109). La situation ne s'améliore que légèrement en 1969-70 où sur 625.000 souhaitées, ils n'en reçoivent que 509.000 au prix très élevé de 20,35 frs le kilo, alors que la capacité de trituration est de 900.000 tonnes ! Les huiliers du

---

(106) B.C.E.A.O. La commercialisation de l'arachide au Sénégal en 1966-67, "Economie ouest-africaine", mars 1968, 18 p. cf p.13. Le décompte de cette somme attribue 350 frs pour avance sur l'aide de la C.E.E., 200 frs pour la participation aux frais de transport de l'O.C.A. et 350 frs pour compenser la réduction des taxes parafiscales.

(107) Protocole de 11 titres et 25 articles signé à Dakar par le Ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat et les huiliers.

(108) Ils sont basés sur des cours de 97 nouveaux francs C.A.F. et de 24,65 frs C.F.A. au Sénégal. Tout changement de 1 nouveau franc détermine une variation de 0,35 au Sénégal. Toute modification de la fiscalité et de 5 % des taux de frêt détermine un réajustement correspondant des prix.

(109) Moniteur africain, 8 mai 1969. Pour parvenir à ce tonnage, l'O.C.A. a dû acheter des stocks d'arachide en Gambie au cours mondial.

Sénégal sont alors à la recherche de graines ; des achats sont envisagés au Mali où l'opération arachide a permis une relance. La SO.DEC. commence à triturer des graines de coton et étudie la possibilité de mélange arachide-coton. Ainsi l'activité des huileries est-elle gravement perturbée d'autant plus que dans le même temps elles ont dû cesser faute d'arachide le décorticage à façon pour l'O.C.A. puis l'O.N.C.A.D. : 232.500 tonnes coques en 1961-62, 124.000 en 1963-64 et 77.000 tonnes en 1965-66 (110). Dans ces conditions, l'écoulement de l'huile produite ne pose guère de problèmes d'autant plus que marché libre ou pas, le client normal de la production des huiliers "affiliés" reste la maison mère ou le correspondant en France. Cependant quelques inquiétudes se manifestent quant à l'avenir. Au cas espéré d'une reprise pour laquelle les huileries sont prêtes, il faudra compter sur le changement de goût du consommateur français qui du fait de la crise se déshabitue de l'huile d'arachide (cf p.950). De plus, le marché local et la demande dans les autres pays de l'U.D.E.A.O. stagnent en dépit de l'accroissement de la population. En 1967-68, ces débouchés connaissent un fléchissement marqué sans doute parce que du fait de la baisse des cours de l'arachide, la fabrication d'huile artisanale connaît une nette reprise dont témoignent les ventes à des industriels ou exportateurs de Dakar de quantités notables de tourteaux gras.

2) La responsabilité des nouvelles structures dans la crise de l'arachide

Lors de la mise en place de l'O.C.A. et des autres structures socialistes, certains des adversaires du nouveau système spéculaient sur sa disparition rapide. Plus de dix ans après leur création, l'Office, les coopératives et les circuits relais sont toujours en place. Mieux même, on a pu croire jusque vers 1967 que les progrès de la production arachidière étaient à porter au crédit de la nouvelle organisation et qu'ils étaient gage de bonnes perspectives d'avenir. Lorsqu'à partir de 1967-68 la situation commence à se détériorer, le réflexe le plus simple consiste à mettre en cause les facteurs "extérieurs" : mauvaise climatologie et brusque recul des cours. C'est en fait la campagne 1968-69 qui sert de "révélateur" quant à l'existence

(110) Le grand décorticage Lesieur-Afrique de Kaolack ferme lors de la campagne 1966-67 après n'avoir traité que 37.000 tonnes de coques en 1966. En 1967, les huiliers n'ont décortiqué que 39.100 tonnes pour l'O.C.A. A partir de 1968, ils cessent pratiquement cette activité.

TABLEAU 218 - Les ventes des huileries du Sénégal (en tonnes).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
HUILE BRUTE	104.988	105.808	107.386	104.952	114.877	119.872	127.394	120.793	133.845	101.034	116.910
zone franc	104.988	105.808	107.386	104.952	114.377	118.247	123.313	120.193		99.552	107.163
hors zone fr.					500	1.625	1.950	700		2.482	9.747
HUILE RAFFINEE	38.831	36.948	45.847	54.100	56.670	58.390	54.853	53.418	54.876	54.680	59.750
dont Sénégal et U.D.E.A.O.	25.392	25.343	29.906	31.800	31.385	34.953	30.414	29.521	29.410	35.460	35.064
zone franc	13.439	11.605	15.941	25.588	24.967	23.437	24.420	23.884	24.920	16.390	20.006
TOURTEAUX	169.255	180.730	163.907	179.600	181.964	199.055	198.135	184.752	226.749	185.608	196.508
zone franc		55.182	108.630	91.684	104.387	124.957	141.249	159.714	120.696	116.359	129.794
hors zone fr.		125.548	55.277	62.000	77.577	74.098	56.886	25.038	106.053	69.259	66.714
TOTAL DES VENTES (millions de frs C.F.A.) (C.A.F.)				18.080	19.325	19.676	21.770	22.216	18.945	14.698	18.897

d'une grave crise interne de l'arachide pourlaquelle l'explication de détérioration des cours mondiaux ne joue pas puisque depuis 1969, ils ont vigoureusement remonté ! Elle est mise en évidence par l'existence d'un véritable "malaise paysan". Le revenu procuré par les ventes d'arachide a reculé de plus de 20 milliards C.F.A. en 1965-66 à 11.250 en 1968-69 et 13.320 en 1969-70. Les prix pratiqués à la production restent compris entre 15,80 et 17,50 payés comptant plus versement éventuel de 5 % en plus après apurement des comptes. Or l'O.C.A.S. vend l'arachide coques à 24,80 aux huiliers (contre 18 frs en 1967-68) en 1968-69, puis à 30,34 en 1969-70. Dans le même temps, les prix C.A.F. de réalisation des décortiquées en Europe passe de 39 à 44,27 puis à 55,61 C.F.A. (111). Le paysan réagit en réduisant les surfaces consacrées à l'arachide, en dédaignant l'engrais et en éludant le remboursement des dettes (112). En 1968-69, la récupération des semences ne porte que sur 62 % des exigibles contre 83 % lors de la campagne précédente, en 1969-70 elle ne dépasse pas 76 %. Les coopératives ne remboursent que 85 % de leurs dettes à la B.N.D.S. en 1968-69 contre 91 % l'année précédente et les couvrent seulement à 89 % en 1969-70. En début de la campagne de commercialisation en février-mars 1970, le Ministre du développement rural doit effectuer une tournée en "brousse" pour rassurer les paysans qui pratiquent une sorte de grève des livraisons (113). Sous la pression de ces évènements, il est décidé de ristourner en fin de campagne un franc par kilo d'arachide coques, la somme étant prélevée sur "une partie des quelques milliards C.F.A. mis de côté en 1969-70" (114). Sont aussi annoncés pour la prochaine traite une hausse du prix au producteur (un franc en moyenne) et l'abandon du remboursement préalable qui laisse présager un moratoire des dettes des producteurs.

---

(111) B.C.A.O. Economie ouest africaine : mai 1970 et mai 1971. Les excédents considérables procurés par ces ventes ne sont pas versés à la Caisse de compensation mais budgétisés.

(112) Ajoutons que "la tension soucieuse, la morosité est partout ; on a l'impression que les hommes ne savent plus sourire". Cf Terrisse (A). Aspects du malaise paysan au Sénégal, Revue franc.d'Et.pol. afric., n°55, juillet 1970, pp.79-91, cf p.88.

(113) Moniteur africain, 23 avril 1970.

(114) Senghor (Président L.S.). Déclaration au Conseil économique et social, mars 1970.

TABLEAU 219 - Evolution de la fiscalité et de la parafiscalité sur l'arachide de 1962 à 1970 (frs C.F.A. à la tonne).

1) Prélèvements fiscaux à la tonne) 1 - Fiscalité) 2 - Parafiscalité) 3 - Total

	Jusqu'à 1964-65			1965 - 1966			1966 - 1968			1969 - 1969			1969 - 1970		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Arachide décort.	6.811	1.903	8.714	4.811	1.903	6.714	4.782	1.403	6.185	4.399	1.403	6.202	5.499	1.403	6.802
Huile brute	13.024	4.110	17.134	9.054	4.110	13.164	9.030	3.031	12.061	9.030	3.031	12.061	10.059	3.031	13.190
Huile raffinée	13.391	4.338	17.729	9.309	4.338	13.647	9.724	3.331	13.035	9.724	3.331	13.035	10.943	3.331	14.254
Tourteaux	1.119		1.119	929		929	929	929	929	929		929	1.045		1.045

2) Recettes fiscales à l'exportation (arachide) (millions de frs C.F.A.)

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
Fiscalité	3.683,3		3.416,1	3.741,3	3.150,8	2.263,5	2.678,1	1.735,9	1.956,7
Parafiscalité	1.044,3		961,6	1.062,6	1.261,2	670,9	789,9	509,1	523,3
Total	4.692,6		4.377,7	4.803,9	4.412	2.934,4	3.468	2.245,5	2.430
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES ORDINAIRES		33.102	33.724	36.902	35.825	35.579	35.841	36.750	37.850
Part de l'arachide ds ressources budgétaires (1)			12,90 %	13,01 %	12,31 %	8,24 %	9,56 %	6,10 %	6,42 %

(1) Sont comptées seulement les ressources à l'exportation, à l'exclusion du droit de consommation intérieur sur les huiles et des ressources indirectes ou directes liées aux activités dérivées de l'arachide.

Source : B.C.E.A.O. et mémento de l'Economie africaine (EDIAFRIC).

Or le malaise à la base se répercute à tous les niveaux, rappelant à ceux qui imprudemment ont pu l'oublier, combien l'arachide est encore le fondement de l'économie sénégalaise. Le net recul de la production pénalise durement, on le sait, l'activité des huileries et élimine pratiquement le décorticage. Il affecte aussi considérablement les recettes fiscales et parafiscales (115) dont à partir de 1968 le total se situe à la moitié de la moyenne des rentrées de la période 1961-1966, sans parler des conséquences du ralentissement général des multiples activités liées à l'arachide.

Dès 1968, l'évidence de cette situation critique de la principale richesse du pays s'impose : on en parle dans les réunions politiques ou économiques au Sénégal et la Presse s'en fait l'écho. Naturellement les avis sont très partagés quant à la responsabilité des structures socialistes. Pour certains, "la traite d'Etat qui s'est substituée à l'ancienne traite est responsable de l'échec actuel" (116). Les "Groupements économiques sénégalais" (G.E.S.) qui réclament l'accession des Sénégalais aux commerces de gros et de demi-gros, demandent le rétablissement d'un double secteur, coopératif et privé, pour la commercialisation de l'arachide (117) car "l'implantation artificielle d'un système coopératif a substitué aux anciens traitants une nouvelle classe de Présidents, de peseurs et d'encadreurs... la confusion est totale du fait de la multitude d'agents intervenant dans le monde rural. Il faut grouper en coopératives les seuls paysans qui le veulent" (118). A l'opposé, les défenseurs du système qui représente "une idée saine et généreuse : soustraire les agriculteurs à la rapacité de traitants qui travaillaient pour leur compte" (119) estiment

---

(115) La fiscalité (budgétaire) comporte essentiellement un droit fiscal de sortie (12 % du cours mercurialisé), la taxe forfaitaire (5,4 %), les taxes de recherche (1 %) et de conditionnement (0,5%) et le droit de statistique. Les taxes parafiscales sont destinées à soutenir certains organismes : elles sont la cotisation professionnelle sur les oléagineux, la taxe professionnelle sur les huiliers et exportateurs et la redevance pour péréquation des transports.

(116) Decraene (P). Le Sénégal, dix ans après l'Indépendance. Le Monde, 20 août 1970, rapporte les propos d'un haut fonctionnaire.

(117) Moniteur africain, 17 sept.1970. Le Gouvernement prend note de cette demande mais estime que cette proposition est peu susceptible de résoudre le problème du commerce.

(118) Moniteur africain, 7 mai 1970.

(119) Decraene (P). art.cit.

que les échecs sont dus à la méconnaissance des mentalités, à des erreurs techniques,voire à l'action des milieux capitalistes étrangers (120) mais les principes sont bons et les seuls aptes à valoir une promotion rapide au monde rural. Ces analyses débouchent dans de nombreux cas sur des prises de position politiques réclamant un socialisme plus radical. En de nombreuses occasions, le Président de la République ne manque d'ailleurs pas de s'opposer à ces socialistes "verbeux et stériles ... qui cherchent des disciples et après avoir échoué en Afrique du Nord se sont rabattus sur l'Afrique noire (121) pour tenter l'expérience qu'ils n'ont pu ni voulu faire chez eux" (122).

Par delà la polémique que suscite la situation délicate actuelle du secteur nationalisé, force est de reconnaître que dès l'origine les difficultés qu'il rencontre sont énormes et que de la base au sommet de l'organisation, les différentes structures ne cessent de mal fonctionner en dépit ou à cause de réorganisations presque permanentes !

a) La mauvaise gestion des coopératives

S'il est un pays d'Afrique de l'Ouest où l'on avait déjà une solide expérience du système coopératif, c'est bien le Sénégal (cf p.828). Mais les échecs passés n'engendrent guère la réflexion puisque dans le contexte politique particulier de l'Indépendance, on se contente de considérer que des organismes imposés par l'autorité coloniale étaient d'avance condamnés à l'échec. Moyennant quoi, les A.I.R. ou coopératives instaurées après 1960 (cf p.981) sont elles aussi imposées d'en haut puisque rapidement ce sont elles qui distribuent les prestations indispensables et en particulier les vivres de soudure. Il serait bien surprenant que ces modalités d'une adhésion

---

(120) Aux journées d'études de l'U.P.S. (16-17 mai 1969) est mis en accusation "le capital local étranger qui se décharge (?) sur les structures socialistes d'une bonne partie des risques et charges inhérentes à ses activités industrielles ou commerciales... Le paysannat supporte les charges du fonctionnement de ces organismes au profit des huiliers et des maisons de commerce" !

(121) Moniteur africain, 27 février 1969. Le Président Senghor dénonce un lobby antisénégalais.

(122) Le Monde, 22-23 novembre 1964 : Discours du Président Senghor à l'Université de Strasbourg qui lui a décerné les insignes de Docteur "Honoris causa".

obtenus par des "harangues assorties de promesses" (123) provoquent assez miraculeusement chez le paysan l'apparition d'un esprit coopératif et d'une conviction profonde quant à ses vertus. Mais les servicesdela coopération et l'animation (cf p.981) doivent dispenser une pédagogie coopérative accélérée dont on attend imprudemment à l'origine des résultats rapides puisque l'on considère que le système coopératif est parfaitement adapté aux cellules sociales et aux mentalités de la paysannerie ! Certes tout au long des dix années qui ont suivi l'Indépendance, la tâche de ces organismes est souvent impossible, du fait de l'insuffisance de moyens et du manque de cadres (124) mais très rapidement, il s'avère que l'information ou les consignes, souvent mal adaptées, ne tiennent pas compte de la grande diversité des sociétés rurales sénégalaises mises en évidence par les travaux de P.Pélissier (125). Il apparaît dès lors que la formation des coopérateurs sera au mieux une oeuvre de longue haleine et que de ce point de vue, les nouvelles structures n'ont guère réussi.

En l'absence de véritable esprit de coopération, les groupements de producteurs auraient pu connaître le succès sur le plan économique par la valorisation de l'arachide vendue par leurs adhérents et la distribution à des conditions avantageuses des produits et matériels. Il ne faut pas oublier en effet que c'est en grande partie la promesse de versement de ristournes qui a contribué à la multiplication des coopératives. Mais très rapidement les producteurs sont totalement désenchantés car ils associent le recul de leurs revenus à une faillite du système ! Il faut reconnaître que les coopératives ne peuvent que subir les effets de la conjoncture : baisse des prix en particulier, ou les conséquences néfastes du fonctionnement médiocre des structures de tutelle ou de relai. Mais par leur mauvaise gestion, elles contribuent largement au désordre et au discrédit de l'organisation socialiste.

On n'en finirait pas de citer les exemples de groupements coopératifs à situation anarchique et d'en énumérer les causes. De

---

(123) Rivière (C). Les coopératives agricoles en Guinée. Rev.franç. d'ét.polit.afric. n°59, novembre 1970, pp.54-64, cf p.56.

(124) L'utilisation du poste à transistors est un moyen essentiel de diffusion des consignes.

(125) Il semble aussi que dans les régions où les populations sont tenues bien en mains par leurs marabouts, la tâche de l'animateur n'ait guère été facilitée.

nombreuses enquêtes et rapports permettent de dégager quelques "faiblesses" fréquentes dans leur conduite. Il apparaît tout d'abord qu'à de rares exceptions près, la plupart des groupements n'ont récupéré qu'une faible partie du capital social que devaient constituer les parts des adhérents : "Ceux-ci considérant que les usagers (non adhérents) bénéficient des avantages qui leur sont accordés à eux-mêmes sans aucune participation au capital social, ne sont pas enclins à verser leurs propres parts" (126). Dans ces conditions, l'adhésion à la coopérative ne signifie rien ! Mais le gros problème des coopératives est celui du choix des deux personnages-clés : le Président et le peseur ! Le premier, élu, est responsable par sa signature de tous les actes officiels et en particulier des états de prêt (127). Quant au second, choisi par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale, il est "l'âme" de la coopérative puisque c'est lui qui reçoit les arachides, paie les producteurs et établit les documents d'achat et de transport. Un des premiers vices du système est que le président est "plus choisi en tenant compte de sa famille, de son prestige et de ses relations politiques que de sa compétence ou de son dévouement à la collectivité... pour élargir sa clientèle... il la favorise au besoin au détriment des autres coopérateurs" (128). Quant au peseur, il doit savoir lire et écrire, ce qui limite les choix : un certain nombre d'anciens traitants ont pu ainsi se faire désigner. Les défaillances innombrables de cet encadrement coûtent chaque année des sommes considérables aux coopératives. Détournements, fraudes, négligences des peseurs et des présidents font partie du rituel de la campagne de commercialisation et sans s'étendre avec complaisance sur ces indélicatesses, on peut remarquer que la "normalisation" attendue de la mise en place des nouvelles structures ne s'est guère produite au niveau des achats au producteur (129). Circonstance aggravante, beau-

---

(126) Poupon (M). L'organisation et le fonctionnement des coopératives et A.I.R. Inspection générale du Sénégal, rapport n°24, 22 juin 1965, 57 p. cf p.1. Cette part est de 1.000 frs C.F.A. par adhérent. Sur 11 coopératives de la région de Thiès et de Casamance visitées pour un capital théorique de 1.399.000 frs, 906.400 seulement avaient été versés (cf p.22).

(127) C'est une fonction honorifique qui n'est pas rémunérée ou plutôt qui l'est seulement à partir de la campagne 1970-71. Le président reçoit une indemnité fixe de 10.000 frs et une commission de 25 frs par tonne.

(128) Dumont (R). Le mouvement coopératif africain : plus d'échecs que de réussite. Rev.franç.d'ét.pol.afric. n°59, nov.1970, pp.37-53.

(129) S.A.T.E.C. Réflexions sur la remise en ordre du mouvement coopératif, juin 1967. Ce document énumère (p.3) les principales indélicatesses commises.

coup de ces cadres dont l'honnêteté n'est pas en cause sont incompétents et surtout n'ont pas le minimum d'instruction requis . Nombre de présidents, totalement illettrés, signent en confiance n'importe quelle pièce et sont proprement incapables de contrôler la gestion du peseur. Ce dernier sait en général lire et écrire mais souvent si laborieusement que lors des transactions d'achat avec le producteur, il ne remplit que sommairement ou pas du tout les souches et les lettres de voiture. Nombre d'entre eux rédigent les documents de mémoire ... le soir ! La tenue des cahiers d'endettement des adhérents n'est pas plus satisfaisante. En général, les peseurs ne tiennent que des listes sommaires très incomplètes (130). Dans ces conditions, les pièces qui parviennent aux organismes devant dénouer les comptes des coopératives : C.R.A.D. ou O.C.A. (puis O.N.C.A.D.) ou B.N.D.S.,sont pratiquement inexploitables et tout contrôle est impossible car les documents conservés par les coopératives sont en très mauvais état, sans aucun classement et dispersés un peu partout : "personne n'attache un intérêt quelconque aux archives" (131). L'anarchie de cette gestion est particulièrement grave puisqu'elle autorise tous les abus. Certains des promoteurs du système comptaient que l'auto-surveillance au sein de la coopérative se traduirait par une pression des adhérents sur les indélicats ou les mauvais payeurs. En fait, elle s'exerce rarement et est en de nombreux cas annulée par une invervention du Président. En conséquence, le mauvais comportement de certains adhérents est supporté collectivement par tous les autres, du fait des retenues sur les ristournes. La somme débloquée, inférieure aux prévisions, n'est remise qu'en août et partagée entre tous, d'où un sentiment de frustration pour beaucoup. La survie du système coopératif paraît, de ce point de vue, liée aujourd'hui pour de nombreux spécialistes, à l'alphabétisation fonctionnelle : "Il faudrait remettre en ordre tous les comptes, les cahiers, la comptabilité des coopératives... les seuls contrôleurs efficaces seront finalement les paysans" (132).

---

(130) Poupon (M). doc.cit. p.29 : "Je trouve beaucoup de quittances bleues (original du carnet à souches) non utilisées. A Adéane, le vice-président qui doit vérifier la caisse est illettré... Les lettres de voiture ne sont pas mieux tenues...".

(131) Poupon (M). doc.cit. p.38. A de nombreuses reprises lors des visites à des présidents de coopératives, nous avons pu vérifier ces assertions : carnets à souche non remplis ou illisibles "traînant" sous les meubles ou utilisés comme jouets par les enfants !

(132) Dumont (R). art.cit.p.49. G.Belloncle partage ce point de vue. Il nous semble relativement nouveau car il y a quelques années, certains théoriciens du système nous ont déclaré que la tenue des documents n'était pas nécessaire à la bonne marche des coopératives.

"Le producteur fait la comparaison avec l'ancien système, la coopérative lui apparaît de plus en plus comme un organisme imposé qui le gruge, comme un O.S. de l'Etat avec cette différence qu'elle fait payer par tous les coopérateurs les impayés de quelques uns, alors que l'O.S. privé ne faisait payer que ses débiteurs" (133).

Alors joue un vieux réflexe : "la fuite" devant le remboursement des dettes. Jusqu'à 1966, leur recouvrement se fait à concurrence de 95 % des créances dans les grandes régions de production de l'arachide : Diourbel, Thiès, Sine Saloum où se manifestent seulement les défaillances de quelques organismes coopératifs très mal gérés. Par contre, celles-ci sont chroniques dans les régions éloignées : Fleuve, Casamance (souvent moins de 50 %), Sénégal oriental (27 % en 1965). Cependant il ne faut pas oublier que cette situation globale assez satisfaisante est obtenue en grande part par les retenues sur les ristournes car les impayés à la seule B.N.D.S. passent de 11 millions en 1962 à 108 en 1965. Pour cette dernière campagne, les ristournes auraient dû atteindre 659 millions, 312 sont effectivement distribués (134). En somme apparaît déjà une baisse inquiétante de la qualité de la gestion des coopératives et se justifie hélas la pratique de taux d'intérêts élevés (25 % pour les semences) ou celle des gages (ici la ristourne puis les 10 ou 5 % de retenue) que le commerce avait toujours estimés indispensables. Dans de telles conditions, la grave crise qui sévit à partir de 1966-67 ne peut que contribuer à la dégradation du système (cf p.1195). Mieux même certaines mesures maladroites, telle celle du paiement contre tickets à partir de la traite 1967-68, mettent en évidence l'existence d'une foule d'usuriers que le nouveau système devait faire disparaître. La mauvaise organisation du commerce depuis la fermeture des "opérations" des maisons traditionnelles a en fait jusque là alimenté leurs activités mais le système des "valables" leur offre une grande possibilité d'action. La première réaction des paysans est de ne pas céder leurs graines à crédit, la campagne n'ouvre donc réellement qu'en février. Mais ces producteurs ont besoin d'argent. Or dans la plupart des cas, les apports aux bascules officielles ne sont réglés, non sans contestations, qu'après trois ou cinq semaines. Beaucoup de bénéficiaires de ces tickets préfèrent

---

(133) Gatin (A). Bilan de quatre annees de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal : Colloque de Bambey, 26-28 nov. 1968. 29 p. cf p.24.

(134) C.I.N.A.M. Résultats d'exploitation des coopératives arachidières de 1960-61 à 1964-65, août 1966, 19 p.+ annexes statist., cf pp.9-12.

les céder à des usuriers : anciens traitants, notables ou même agriculteurs qui agissent parfois pour le compte de fonctionnaires ! Alors qu'en moyenne le paysan doit toucher 17 francs au kilo, on lui paie ses "valables" sur la base de 10 ! On comprend que beaucoup de producteurs découragés abandonnent la culture de l'arachide. Ainsi en quelques années, tout le capital de confiance que certains paysans au moins avaient pu placer dans le système coopératif est dilapidé et un des moindres paradoxes de la situation n'est pas le regret exprimé par beaucoup de l'ancien système (135).

b) Le fonctionnement anarchique des organismes de tutelle

La mauvaise gestion de nombreuses coopératives est en soi génératrice de désordre pour les organismes chargés de les assister et pour les circuits intermédiaires. Mais ces derniers représentés jusqu'à 1966 par les C.R.A.D. puis contrôlés par l'O.N.C.A.D. souffrent pour leur part de mille maux, ce qui ajoute à la confusion des coopératives et complique la tâche des administrations de tutelle qui par ailleurs ne sont pas exemptes de reproches. Ainsi à tous les niveaux de la hiérarchie, chaque échelon est victime de ses propres défaillances mais aussi des errements des autres auxquels en retour il n'apporte pas les services attendus.

La multiplicité des organismes de tutelle des coopératives est en soi génératrice de confusion dans les compétences, de rivalité stérile et de tentation pour les moins scrupuleux. Si les détournements des présidents et des peseurs sont une véritable charge pour l'ensemble des adhérents, les indélicatesses commises par les agents chargés de la répartition des fonds sont dès le début de son fonctionnement une des plaies du système. Elles sont favorisées par la complication des circuits (fig.200 p.983). L'argent nécessaire aux opérations d'achat est demandé par les directeurs de C.R.A.D. ou après 1966 par les agents régionaux de l'O.N.C.A.D. à l'O.C.A. puis au dernier organisme. Les chèques établis par la B.N.D.S. sont perçus aux guichets de ses agences régionales par des chefs de section qui répartissent à des chefs de groupe qui, contre décharge, fournissent l'argent

(135) Naturellement parmi les plus nostalgiques se trouvent les anciens traitants mais ils ne sont pas les seuls. Voir en particulier : Couty (Ph). Entretiens avec des marabouts et des paysans du Baol. O.R.S.T.O.M. Dakar, 2 T., fév.1968, 76 p. et juin 1968, 79 p. avec la collaboration de J.Copans.

aux présidents (136). Très souvent, ces derniers sont trompés sur le nombre de liasses ou en reçoivent d'incomplètes : ils ne vérifient laborieusement qu'après ! Naturellement l'absence de pièces comptables valables facilite les fraudes en empêchant tout contrôle sérieux. Systématiquement les C.R.A.D. ou les agences locales de l'O.N.C.A.D. demandent des sommes supérieures à celles qui sont nécessaires aux achats, ce qui facilite les détournements ou du moins coûte cher en intérêts superflus à l'O.C.A. (137).

Tous les rapports insistent sur l'incohérence des rapports entre les différents organismes de tutelle dont l'illustration la plus surprenante est l'ignorance dans laquelle ils se trouvent du nombre exact de coopératives et d'A.I.R. (138). Comme dès la base, nombre de pièces comptables sont inexploitables ou fausses, les états de situation financière des différents groupements coopératifs fournissent des résultats contradictoires d'un échelon à l'autre : C.R.A.D., O.C.A. (puis O.N.C.A.D.) et B.N.D.S. De plus, les deux derniers organismes ont souvent des relations directes au sujet des comptes de coopératives sans en informer l'échelon régional (139), ce qui accroît encore la confusion : des dettes fictives sont réclamées à des coopératives bien gérées, des ristournes indûment payées à des organismes défaillants ! Mais par delà ces désordres issus d'une mauvaise coordination, chaque échelon souffre de graves carences.

Les C.R.A.D. sont prévus à l'origine à la fois comme les représentants des organismes centraux et les "tuteurs" des coopératives. En fait, ils succèdent aux S.M.D.R. dont ils héritent un personnel formé de longue date (140), un patrimoine immobilier et un parc de véhicules. L'autonomie financière dont ils disposent et la multi-

---

(136) Poupon (M). doc.cit.p.6.
(137) L'intérêt des avances faites à l'O.C.A. par la B.N.D.S. est de 4,5% S'ajoute pour les fonds non utilisés une commission de reprise de 2 %.
(138) Poupon (M). doc.cit. p.3 et suiv. L'auteur signale que les chiffres de la B.N.D.S. sont différents de ceux de l'Inspection des coopératives. Dans une étude d'ensemble : "L'O.C.A., problèmes de l'équipement et de la commercialisation" rapport n°57 (19 nov.1965),55 p. l'Inspecteur général Chovard signale que dans le même document..., la B.N.D.S. évoque 1.416 puis 1.853 groupements tandis que la coopération en recense 1.620.
(139) Poupon (M). doc.cit. p.3.
(140) Pourtant toutes les inspections mettent en cause le personnel d'exécution ainsi que celui de l'O.C.A. pour sa "médiocrité, son insuffisance et son absence de conscience professionnelle" : Inspecteur général Chovard, rapport cit., cf p.13.

plicité de leurs ressources : partie des taxes régionales, dotations de l'Etat et rémunération des services rendus leur fournissent des moyens à la mesure du rôle éminent de liaison qui leur est dévolu. Or rapidement, ces organismes connaissent de graves défaillances : en tant que comptables des opérations financières des coopératives, ils souffrent des carences de celles-ci mais pour leur part, ils s'avèrent totalement au-dessous de leur tâche puisque tous les rapports signalent une gestion financière déplorable et une négligence totale dans la transmission des pièces à l'O.C.A. et à la B.N.D.S. qui retarde indéfiniment le dénouement des crédits (141) et l'attribution des ristournes. Les C.R.A.D. sont aussi chargés de gérer le capital semences : ils les distribuent avant la saison agricole et les récupèrent avec intérêts de 25 % avant l'ouverture de la traite. Or très rapidement, des plaintes multiples s'élèvent quant à la gestion des stocks, les graines de n'importe quelle provenance étant mélangées, la notion de semences sélectionnées est tout à fait formelle : "les paysans livrent des graines pures et en mai, celles qu'on distribue, comportent jusqu'à 20 % de déchets" (142) !

On reproche aussi aux C.R.A.D. l'absence totale d'inventaire, en particulier quant au matériel de culture qu'ils détiennent. Pour d'importants stocks en souffrance dans les hangars des C.R.A.D., l'O.C.A. paie des intérêts à la B.N.D.S. Les critiques sont tout aussi fondées quant à leur défaillance dans l'approvisionnement des adhérents. Leur culpabilité est évidente dans l'échec total des coopératives de consommation. Ils ne les ravitaillent pas à temps, ce qui conduit à des ruptures constantes de stocks et finalement à la fermeture de ces boutiques (143). Enfin dès l'origine, les C.R.A.D. se désintéressent des agents de la coopération qui dépendent pourtant comme eux du Ministère de l'économie rurale. Ils ne leur fournissent aucun des moyens

---

(141) Le Président Senghor pour sa part dénonce ces carences à de multiples reprises. Ch.Diarassouba (ouv.cit. p.125) parle de "sclérose des C.R.A.D." : du fait du retard dans le dénouement des comptes, lors de la campagne 1963-64 l'O.C.A. devait encore à la B.S.D. 500 millions de francs C.F.A. sur les programmes antérieurs !

(142) C.I.N.A.M. Etudes préparatoires à l'élaboration et à l'exécution des programmes régionaux. Fév.1964, arrondissement de Thiadiaye.

(143) Laville (P). Notes sur les coopératives de consommation, fév.1963. Les C.R.A.D. ont ici quelque excuse car les transports qu'ils effectuent ne leur sont en général pas réglés.

nécessaires à leurs missions, en particulier les véhicules (144). Cette mauvaise volonté des directeurs de C.R.A.D. (145) envers un service dont le rôle était essentiel aux yeux des promoteurs du système, impose une fusion C.R.A.D. - Coopération par le décret du 30 juillet 1964. Mais elle n'apporte guère d'améliorations. Dans la plupart des cas, les agents de la coopération sont, faute de moyens de transport, isolés aux centres d'expansion rurale ou employés aux sièges des C.R.A.D. à bien d'autres tâches que celles pour lesquelles ils ont été recrutés.

Enfin pour le transport de l'arachide, l'action des C.R.A.D. est anarchique et leur comportement prête à de nombreuses critiques : en général ils confient à leurs véhicules le soin de vider les seccos les plus accessibles et prétendent attribuer les autres aux transports privés !

Au total, ces organismes qui devaient jouer un rôle déterminant dans le nouveau système manquent singulièrement à leurs principaux devoirs et connaissent un bilan désastreux. Dès le mois de mai 1963, une inspection systématique des C.R.A.D. évalue leur déficit global à un milliard C.F.A., "soit l'équivalent du budget de fonctionnement du Ministère de l'économie rurale pour 1962-63" (146). Dans ces conditions, l'organisme est condamné. La loi du 30 juin 1966 qui met en place l'O.N.C.A.D. confie à celui-ci son patrimoine et une lourde succession.

Au sommet de la hiérarchie, la situation de l'O.C.A. est naturellement hypothéquée par la mauvaise gestion des organismes qu'il administre, alors que la B.N.D.S. est condamnée faute de documents précis à n'établir, avec grand retard, que des bilans approximatifs

---

(144) Ce "dénuement" des agents de la coopération nous a été profitable car le fait de disposer d'un véhicule nous a permis de trouver en toutes occasions des volontaires pour nous accompagner dans nos tournées !

(145) Buffet (H). Rapport n°49 de l'Inspection générale d'Etat sur la remise en ordre du mouvement coopératif. 5 juillet 1966, 18 p.+ annexes, cf p.9. L'auteur évoque un véritable mépris des agents des C.R.A.D. envers ceux de la Coopération.

(146) Coste (J). Problèmes et perspectives de l'Administration au Sénégal. Thèse pour le Doctorat en Science politique. Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Bordeaux, 11 mars 1965, 306 p., cf p.279.

qu'il faut constamment redresser (147). Cependant beaucoup de griefs peuvent être formulés à leur encontre. C'est tout d'abord pour la plupart des campagnes des retards constants dans le calendrier que l'O.C.A. s'est lui-même imposé. Aussi l'exécution du "programme agricole" prévue pour mai-juin dure en fait beaucoup plus longtemps, ce qui veut dire que des matériels et des engrais sont distribués trop tard. Les ristournes sont réglées à partir d'août avec une grande lenteur. Mais, comme le remarquent tous les inspecteurs généraux, c'est l'incertitude des comptabilités qui constitue un grave sujet d'inquiétude (148). Ainsi, pour établir le bilan définitif de l'O.C.A. en 1962-63, il faudra opérer des redressements atteignant 237 millions, alors que le Commissaire aux comptes l'avait accepté (149).

Faute d'un contrôle valable, l'O.C.A. est durement pénalisé : en trois ans, de 1962 à 1964, il est victime de fausses déclarations d'O.S. pour un total de 104 millions, or un certain nombre de ces indélicats reçoivent l'agrément pour la campagne suivante (150). Il est souvent aussi contraint à régler des dépenses qui ne lui incombent pas. Ainsi en 1964-65, l'O.C.A. paie les salaires du personnel du conditionnement, soit 18 millions C.F.A., alors qu'à l'exportation il acquitte une taxe de conditionnement de 0,5 % du prix mercurialisé des décortiquées, soit environ 36 millions pour 200.000 tonnes. Les négligences sont totales dans la gestion du matériel de collecte : cribles, bascules, poids etc... remis chaque année en novembre aux coopératives. Entre 1961 et 1965, l'O.C.A. en acquiert pour 710 millions mais aucun inventaire n'existe et l'entretien est réalisé très approximativement. Aussi les 20 centimes qu'il retient sur la marge

---

(147) C'est ainsi que les bilans de la gestion 1962-63 ne seront présentés qu'en janvier 1965 ! Cependant la Banque est souvent fautive. Ainsi l'Inspecteur général Chotard (doc.cit. p.36) signale que la comptabilité de l'O.C.A. plaçait en actif 264 millions hérités de l'ancienne Caisse de stabilisation des cours de l'arachide. Au même moment, la B.N.D.S. comptait seulement 51.847.000 frs car sur ordre du Ministre ou du Directeur de la Banque, des dépenses ont été engagées sans en référer à l'O.C.A. !

(148) Chotard : L'Office de commercialisation agricole : problèmes de l'équipement et de la commercialisation. Dakar, Inspection générale d'Etat, rapport n°5, 19 nov.1965, 55 p. cf p.9.

(149) Chotard, doc.cit. p.10. Pour sa part (cf p.11), la B.N.D.S. a réclamé indûment 41.904.068 francs à la SO.D.A.I.CA. !

(150) Buffet (H). Commercialisation des arachides: circuit commercial et circuit financier. Inspection générale d'Etat, rapport n°30, 27 juil.1965, 45 p. cf p.32. En 1964-65 dans le Sénégal oriental, un manquant de 43.353.595 frs est constaté dans le compte des O.S. avec la complicité... du contrôleur départemental. Parfois ces O.S. indélicats sont réintégrés sous pression du siège de l'OCA à Dakar

des coopératives au titre de l'amortissement de ces matériels et de la sacherie sont-ils très insuffisants : il faudrait prélever 35 centimes ! De ce fait sur ce poste, entre 1961 et 1965,pour des dépenses de 710.912.000 frs, l'O.C.A. n'en récupère que 399.040.869 (151). Partout on signale un trafic sur la sacherie dont la mise en place pour la campagne laisse souvent à désirer : jusqu'à 1967, le manque de sacs des coopératives favorise souvent la concurrence des C.S.

Certes, en dépit de ces nombreuses insuffisances, l'O.C.A. accomplit l'essentiel de ses tâches : achat de la récolte, mise en place des matériels agricoles, des vivres de soudure et de sommes énormes, mais à quel prix ? Les bilans de l'O.C.A. que nous avons pu obtenir pour la période 1961-1966 montrent une dégradation progressive de la situation. Elle est illustrée par un recul régulier des bénéfices globaux qui tombent de 671 millions en 1962 à 151 en 1966, alors que dans le même temps, le compte arachide qui laisse 508 millions de bénéfices en 1962, devient déficitaire à partir de 1966 (152). Mais surtout le bilan laisse apparaître une évolution inquiétante de certains postes. A l'actif, les stocks de matériel qui n'ont pas été distribués sont beaucoup trop lourds, surtout en 1963 et 1964 où les programmes agricoles ont été mal conduits. Les valeurs "réalisables", c'est-à-dire les créances diverses prennent une importance démesurée puisqu' elles sont multipliées par cinq, et alarmante car beaucoup d'entre elles dont celles des C.R.A.D. ne seront jamais recouvrées. En même temps, les postes "débiteurs divers" ou "chèques à encaisser" dont un certain pourcentage est totalement douteux, ne cessent de croître. Naturellement l'organisme ne peut se couvrir qu'au prix d'un appel accru, démesuré par rapport à l'actif, en crédit bancaire. Ainsi les bénéfices, d'ailleurs en baisse régulière, ne sont-ils que tout à fait théoriques. Au moment de préparer la campagne 1966-67, l'O.C.A. a un découvert de près de 4 milliards C.F.A. ! L'O.N.C.A.D. qui lui succède hérite donc d'une situation délicate.

---

(151) Chotard. doc.cit. p.8.

(152) Lors de cette campagne 1965-66, l'O.C.A. abandonne la marge de commercialisation de 1.400 frs la tonne qu'il se réservait, afin de contribuer à la diminution des prix dans la perspective de l'alignement sur les cours mondiaux.

TABLEAU 220 - Eléments essentiels des bilans de fin d'exercice de l'O.C.A. de 1961 à 1966 (en francs C.F.A.).

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
1) ELEMENTS DE L'ACTIF						
Valeurs d'exploitation : stock de matériel agricole			843.299.383	1.332.214.578	404.251.655	387.602.323
Valeurs réalisables	965.405.016		1.834.090.050	2.018.084.602	4.745.326.771	5.021.367.815
dont C.R.A.D.	288.465.716	624.416.611	604.374.248	615.755.716	1.090.402.431	1.204.143.733
- Coopératives						
- Débiteurs div	270.402.116	170.108.748	266.494.275	163.618.490	1.010.714.386	856.102.796
- Chèques à encaisser						
2) ELEMENTS DU PASSIF						
Dettes en banque	424.196.692	370.490.596	3.287.177.619	2.890.037.115	4.876.337.110	6.965.814.195
Bénéfice de l'exercice	perte	671.005.141	496.916.901	363.438.931	131.047.808	151.052.240
dont arachide		508.000.000	298.000.000	76.355.439		

Source : O.C.A.

La création de l'O.N.C.A.D. se justifie essentiellement par un besoin de simplification des circuits et par la nécessité de contrôles renforcés de l'administration centrale. Certes, nous n'avons pu obtenir de bilans détaillés de l'activité du nouvel organisme, cependant il semble qu'il ait eu des débuts pour le moins laborieux puisqu'en décembre 1968 la S.A.T.E.C. fait des propositions pour le réorganiser (153). L'O.N.C.A.D. supporte la charge d'un effectif d'agents pléthorique : 1966 sans compter les temporaires "dont on ne sait pas le nombre". Beaucoup n'ont qu'un médiocre comportement et submergent le siège de papiers... inutilisables. Dans la tradition des années précédentes, on retrouve tous les reproches adressés auparavant aux C.R.A.D. et à l'O.C.A. : aucun contrôle de gestion, fonction d'approvisionnement mal organisée conduisant à de multiples ruptures de stocks, magasins mal rangés, sans comptabilité, matières et semences souvent mélangées sans tenir compte de la qualité. En conséquence, les relations avec les coopératives sont toujours aussi anarchiques : les règlements demandent deux à trois semaines, ils suscitent des contestations multiples et coûtent excessivement cher à l'O.N.C.A.D. "qui paie toutes les pertes". Certes, l'organisme est victime des habitudes prises et de la situation particulière créée par la crise de l'arachide; cependant l'autorité de tutelle, en l'occurence le Ministère du développement rural, montre que sa gestion est saine puisqu'en 1968 il réalise un bénéfice global de 109.988.000 frs ! Mais sa trésorerie est victime "des mauvais payeurs" puisque leurs agissements coûtent tout son profit à l'Office (154) moyennant quoi sont recherchées une nouvelle fois les voies d'une gestion saine et efficace ! A la fin de 1969, la Société italienne Italconsult est chargée de réorganiser l'O.N.C.A.D. dont les structures sont trop complexes. Pendant trois ans, après avoir remis les premières conclusions, 36 experts dont 14 permanents doivent redresser la situation de l'Office. Il en coûte 750 millions à la B.I.R.D. et au Gouvernement sénégalais qui financent l'opération, soit environ 2,8 % du chiffre d'affaires annuel moyen de l'O.N.C.A.D.

Quant à l'O.C.A.S. (cf p. 983), le moins que l'on puisse dire est que sa gestion soulève peu de problèmes car la mission dont il est investi, le placement sur les marchés extérieurs des arachides

---

(153) S.A.T.E.C. Propositions pour la réorganisation de l'O.N.C.A.D. déc.1968.

(154) Moniteur africain, 22 mai 1969. M.Habib Thiam, Ministre du développement rural au Conseil national de l'U.P.S., 10 mai 1969.

décortiquées, n'a pratiquement plus de sens du fait de l'amenuisement considérable des tonnages disponibles.

c) Les graves difficultés des transports et du commerce intérieur : la fraude

La marche hésitante des nouvelles structures a des conséquences économiques et spatiales assez préoccupantes : l'organisation des transports est un souci permanent pour les autorités. De plus, le repli du grand commerce sur des bases urbaines conduit à de graves difficultés d'approvisionnement. Enfin les divergences de plus en plus marquées entre les politiques économiques du Sénégal et de la Gambie fournissent matière à une fraude considérable qui draine vers l'enclave anglophone une part non négligeable de la production arachidière sénégalaise et vaut en retour l'entrée clandestine massive de marchandises d'importation.

- Le problème des transports routiers.

Il ne cesse de préoccuper les autorités à l'occasion de chaque campagne. Dès l'origine, la prise en charge par l'O.C.A. des transports d'arachide des coopératives pose des problèmes inextricables. En principe, celui-ci passe des conventions avec les C.R. A.D. et les transporteurs privés et établit un planning dont le contrôle doit être assuré par l'Inspecteur régional de l'O.C.A. Certes les organismes d'Etat ne sont pas tenus comme les O.S. d'évacuer rapidement les seccos (cf p.208). Il n'empêche que les plans prévoient un acheminement régulier vers les décorticages ou les huileries. Or ils ne sont jamais respectés, en partie parce que les ventes des premières semaines sont considérables et en général, le rythme des évacuations "primaires" vers les seccos de regroupement est très inférieur aux prévisions (155), ce qui requiert le recours à des solutions improvisées en particulier l'appel coûteux aux camions de l'armée. En dehors des retards, l'organisation des transports est marquée par de nombreux abus. L'attribution de frêts de retour est totalement anarchique. Des transporteurs doivent acheminer du matériel à certaines coopératives

(155) A de nombreuses reprises, le Président de la République s'en inquiète personnellement en particulier lors de la campagne 1965-66.(Cf Marchés tropicaux du 12 fév.1966) et de la suivante (cf Moniteur africain du 27 déc.1967.

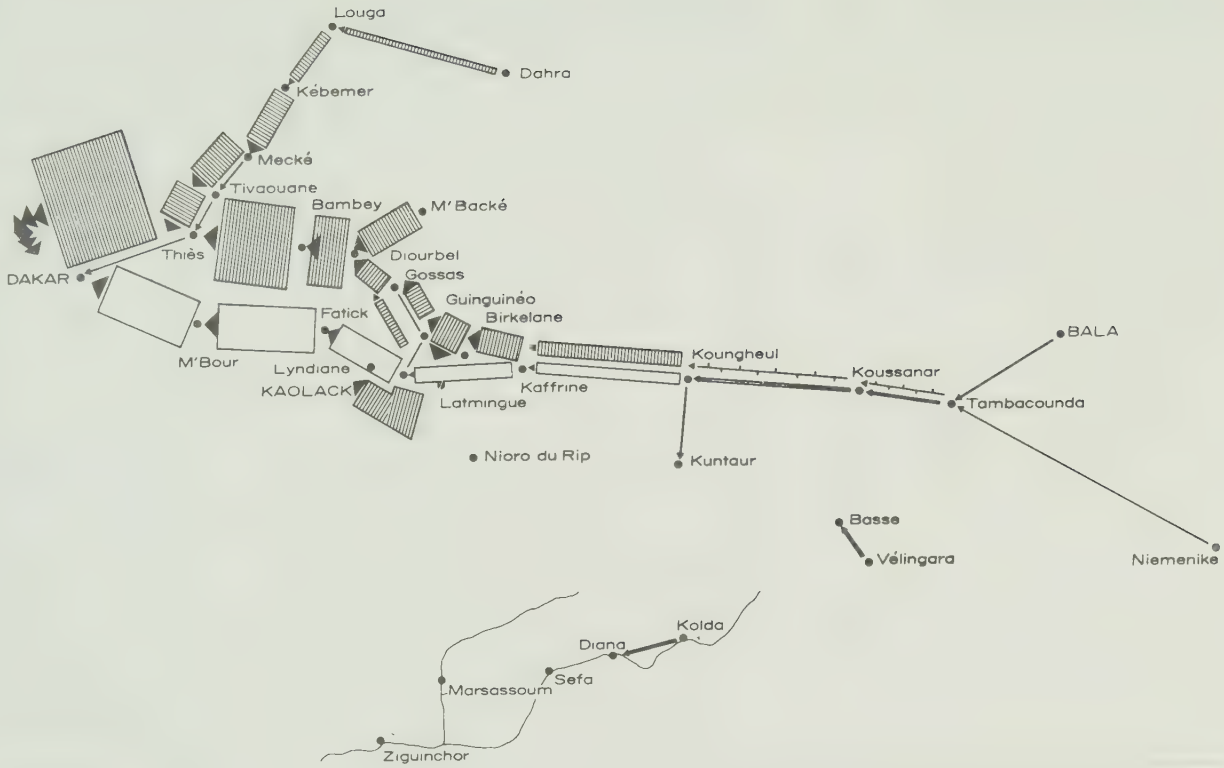

Figure 237 : Les transports d'arachide au Sénégal, campagne 1963-64. (d'après O.C.A.)
(Voir légende Figure 171, p.784).

et prendre des arachides coques aux seccos de groupements différents (156). De plus, la mise en place des matériels du programme agricole se produit en mai-juin seulement, alors que jusque là les camions sont revenus à vide. Beaucoup de trafics d'influence et de fraudes dénaturent le plan de transport. Ainsi les C.R.A.D., surtout celui de Kaolack, se plaignent que d'importants transporteurs libanais aient des contrats en priorité alors que leurs capacités de transport sont sous-utilisées ! Quant aux "erreurs" sur les barêmes, elles sont monnaie courante : on accroît indûment les distances réelles (Léona-Louga payé pour 45 kms alors qu'il y en a 26 !) ou bien l'on règle sur la base des tarifs-pistes des trajets accomplis sur route goudronnée, ainsi le trajet de Maka-Tare à Louga est facturé à 2.280 frs la tonne au lieu de 1.048 frs (157).

La prise en charge des transports par les coopératives puis par l'O.C.A. à partir de 1966, n'améliore guère la situation qui, au contraire, se dégrade en dépit du recul des tonnages à transporter. Le décrét du 13 octobre 1967 crée un "Comité directeur des transports de matériels et de produits agricoles" pour remédier à une situation inquiétante : en 1965, 2.481 licences de transports ont été attribuées; en fin de septembre 1967, 915 camions seulement sont dûment recensés ! On s'aperçoit que des licences et des fiches de visite de complaisance sont délivrées et des tonnages attribués à ces camions fictifs sont vendus à d'autres transporteurs. De nombreuses avances faites par l'O.C.A. puis l'O.N.C.A.D. ont été consenties pour la remise en état de véhicules inexistants. En quatre ans, 700 camions neufs ont été acquis sans que le service distribuant les licences les ait pris en compte (158). Ainsi en 1967-68 dans le Sine Saloum, sur 82 millions C.F.A. de frais de transport, 71 ont été versés à de grands entrepreneurs libanais (159). Certes on essaie dans la mesure du possible de favoriser les Sénégalais groupés dans des coopératives, mais elles n'ont qu'une existence éphémère. En fait, le nouveau Comité des transports essaie

(156) Buffet (H). Commercialisation des arachides : organismes régionaux. Inspection générale d'Etat, rapport n°31, 5 août 1965, 44 p. cf p.10.

(157) Buffet (H). rapport n°30, 27 juillet 1965 cité, p.26.

(158) Marchés tropicaux, n° spécial, 24 février 1968, n°1.163 : L'automobile au Sénégal, p.414.

(159) Il faut remarquer que le parc de l'O.N.C.A.D. (122 camions en 1968) est mal géré en dépit d'un effectif pléthorique (400 agents). En 1967-68, il transporte seulement 92.525 tonnes sur 844.995.

de rationaliser les évacuations en révisant la carte des seccos de groupage (160), en favorisant l'emploi du chemin de fer (gel de certaines licences) (161) et en contrôlant de plus près les opérations. Mais la situation du parc de petits camions, seuls capables d'accéder aux seccos de coopératives, est préoccupante car le barême des transports primaires,bloqué depuis de longues années, n'assure pas de rémunération suffisante : ils ne sont utilisés valablement que trois à quatre mois et surtout la dissociation de la complémentarité des mouvements : "descente" d'arachide - "montée" de vivres ou de matériel, ne permet pas une rentabilité satisfaisante.

Enfin le problème des transports se double de celui des pertes et déchets. Tout au long de la période, les destinataires d'arachide (décorticage et huiliers) constatent des différences considérables entre les poids indiqués sur les lettres de voiture et ceux effectivement réceptionnés mais surtout, tous les clients se plaignent de la mauvaise qualité des graines qui sont livrées : "tout venant". En moyenne de 1962-63 à 1969-70, les pertes et abattements globaux dépassent 2 % sauf en 1964-65 (1,6 %) (162) ; naturellement ils sont à la charge de l'O.C.A. puis de l'O.N.C.A.D. auxquels ils coûtent des sommes considérables ! Par lettre du 6 avril 1965, les Huileries Lesieur se plaignent que la plupart des livraisons donnent lieu à des abattements supérieurs à 2 %, certaines à des réfactions de 10 à 20 %, une à un "redressement" de 48 % ! Un lot de graines de 2.250 tonnes débarqué en France accuse un déchet de 4,85 %, ce qui en dehors de la perte sur le poids, coûte 2 millions C.F.A. de réfaction à l'O.C.A.! (163). Certes à l'origine, celui-ci supporte la moitié des déchets de route jusqu'à 0,50 %, puis c'est le transporteur qui, à partir de 1964, en est responsable sur les 10 % du prix du transport qui ne lui sont réglés que plus tard. Mais du peseur de la coopérative au contrôle au lieu de réception, les culpabilités sont difficiles à cerner. Sur de

---

(160) La Société africaine d'études techniques (ORGATEC) a mené en 1966 une étude sur la "détermination des centres de stockage des arachides".

(161) Benveniste (C). Les relations Dakar - St Louis, le rail et la route. D.E.S. de Géographie, Faculté des Lettres et Sc.humaines de Dakar, déc.1967, 119 p. L'auteur présente p.85 un bon résumé de la question.

(162) B.C.E.A.O. Rapports sur les campagnes arachidières au Sénégal.

(163) Buffet (H). rapport n°30 du 27 juillet 1965 cité, pp.27-29.

nombreux seccos de coopératives, les arachides souvent mal criblées (164) sont enlevées en vrac par "sauterelle", ce qui interdit au peseur la connaissance exacte des poids qu'il expédie et favorise les détournements à sa charge. Pour sa part, le transporteur qui veut faire contrôler sa cargaison perd un temps précieux. Aussi sont souvent pénalisés des innocents qui naturellement essaieront de se "rattraper". Si l'on ajoute qu'en cours de transport des manquants considérables de sacherie se produisent, on imagine quelles charges les fraudes, les négligences et le mauvais fonctionnement des contrôles ajoutent aux prix de revient des transports.

- Le malaise commercial

L'extension du rôle des coopératives, puis leur monopole en matière d'achats d'arachide bouleverse l'organisation du commerce en région rurale puisqu'on l'a vu, seul le cumul des deux activités complémentaires,traite des graines et vente des produits et marchandises, justifiait le maintien en activité de la plupart des "opérations de brousse". La seule fonction de distribution ne permet pas la rémunération des services d'une personne et l'amortissement des frais généraux. Le nombre des clients est relativement faible, vu leur dispersion géographique mais il s'agit de consommateurs aux moyens financiers dérisoires (au mieux 10 à 15.000 frs C.F.A. par an et par personne). Non seulement l'arrêt de la traite fait perdre 50 % du chiffre d'affaires mais les possibilités d'achat des clients sont amenuisées par la progression des prélèvements fiscaux et par le détournement du circuit des biens de consommation, des sommes importantes mobilisées par le programme d'équipement agricole. Si l'on ajoute que l'O.C.A. contrôle l'essentiel des distributions de mil et de riz, on imagine combien le commerce traditionnel est privé de sa substance (165). De plus, la politique généralisée du crédit à la vente était garantie par les apports d'arachide. Ceux-ci étant orientés vers d'autres circuits, les risques sont trop grands pour les commerçants(166).

---

(164) Tous les inspecteurs remarquent l'emploi fréquent des anciens cribles. Les nouveaux, fragiles (manivelles brisées), sont souvent délaissés faute de réparations.

(165) Arch.Vézia, Bordeaux : Vézia Dakar à siège de Bordeaux, 18/1/1961: "Les recettes des boutiques sont faibles, tous les commerçants se plaignent... le cultivateur étale ses dépenses, voyage beaucoup, achète de plus en plus dans les villes. Les coopératives éloignent les producteurs des escales".

(166) Sur toutes ces questions, voir : "Etude sur les circuits commerciaux dans l'intérieur du Sénégal". Conseil économique et social du Sénégal, décembre 1965, 167 p. + annexes.

Dans ces conditions, beaucoup d'entre eux renoncent rapidement. Le traitant est abandonné par la maison qui le commanditait et faute d'affaires, celle-ci ferme la plus grande partie de ses comptoirs de brousse qui rassemblaient l'arachide et distribuaient en demi-gros les produits.

Dès 1961-62, la plupart des vieilles firmes sénégalaises et beaucoup de libano-syriens se replient (167) et tentent de vendre ou de louer leurs installations. C'est alors l'apparition d'un "vide commercial" (168) qui n'est pas sans inquiéter les autorités car les tentatives de restructuration du commerce se soldent par un échec total. Dans la "foulée" des réformes socialistes, la Direction de la Coopération lance "l'opération consommation" à partir de 1961. Il s'agit de mettre en place tout un réseau de magasins coopératifs qui approvisionneront au meilleur compte les paysans en produits de première nécessité. La B.S.D. financera, l'O.C.A. honorera les commandes et les C.R.A.D. ravitailleront les points de vente tenus par des gérants rétribués à la commission à raison de 3 % des recettes (169). Des magasins en dur sont édifiés à cet usage, 25 dans la région de Thiès, 72 dans celle du Sine Saloum pour un total de 86.434.817 frs fournis par la retenue de 25 % du montant des ristournes bloquées à la B.N.D.S. (170). L'expérience périclite rapidement : les prix de revient sont mal calculés, les prévarications ou négligences des gérants, souvent incompétents, sont constantes et les C.R.A.D., nous l'avons vu, ne ravitaillent pas régulièrement ces organismes d'autant plus que la dotation initiale étant en partie dilapidée, ils ne peuvent renouveler les marchandises. Aussi les ruptures de stock sont-elles constantes comme le remarque en mai 1965 l'Inspecteur Poupon (171). Dès 1963,

---

(167) Arch.Vézia Bordeaux. Vézia Dakar à siège Bordeaux : "Il y a cinq ou six ans, il y avait à N'Doulo dix à douze libanais, il en reste deux ! Les uns sont partis en Côte d'Ivoire, les autres à Diourbel ou Kaolack et leur standing a diminué".

(168) L'expression est employée par le Président Senghor, lors d'un discours devant le Conseil économique et social le 18 mars 1965.

(169) Renseignements fournis à l'auteur lors d'interviews de fonctionnaires de la Coopération, en novembre 1964.

(170) Buffet (H). Rapport n°30, 27 juil.1965 cité, p.44. Un certain nombre de ces organismes louent les locaux d'anciennes "opérations" mais rapidement ne peuvent payer le loyer.

(171) Poupon (M). Rapport n°24 du 22 juin 1965 cité, pp.36-37. En principe, ces magasins vendent seulement quelques articles : huile, savon, sucre, semoule, riz, biscuits, conserves de tomates, lait condensé et pétrole.

la plupart des magasins sont fermés. L'expérience est reprise en 1964 pour la seule région de Thiès mais elle ne débouche sur rien de concret (172). En fait, en dehors de la période de soudure où l'O.C.A. assure, en dépit d'énormes difficultés, les distributions de vivres (mil et riz) dont il a l'exclusivité, les produits de première nécessité manquent régulièrement dans les campagnes où fleurit un commerce clandestin animé par d'anciens traitants ou tout simplement par certains paysans avec la complicité de fonctionnaires (173).

Désireux de combler ce vide inquiétant, le Gouvernement entreprend dès 1964 de se rapprocher des firmes privées traditionnelles qui se sont repliées sur les grandes villes et essentiellement Dakar et se consacrent surtout aux représentations de marque. Elles sont prêtes au dialogue car leur maintien est en jeu mais aussi parce que beaucoup de leurs dirigeants actuels nés au Sénégal ou appartenant à des familles qui y ont une très ancienne implantation sont sincèrement attachés au pays (174). En avril 1965 est constituée la Société nationale de distribution (SO.NA.DIS.), société anonyme de droit sénégalais. Y participent la S.C.O.A. et la Société sénégalaise de commerce et de distribution (SO.SE.CO.D.) (175) au total pour 71 % du cppital de 430 millions C.F.A. mais aussi les Banques (11 %) et l'Etat sénégalais (18 %) : l'O.C.A. souscrit pour 80 millions. Elle a pour but essentiel l'approvisionnement de l'arrière pays dans un système de libre concurrence. Disposant d'un réseau de gros et demi-gros, la Société contrôle 62 points de vente et fournit aussi des adhérents et le secteur coopératif. Elle doit s'approvisionner en priorité auprès de l'industrie locale et ne commercer au détail qu'au comptant mais à un prix presqu'uniforme pour l'ensemble de ses points de vente qui sont tenus uniquement par des gérants africains. Mais il s'agit de magasins représentant une assez grosse surface (chiffre d'affaires moyen de 18 millions dn 1965) (176), ce qui explique leur implantation dans

---

(172) Des tentatives faites pour former des gérants capables de tenir une comptabilité (stages de perfectionnement du Collège coopératif) n'ont pas plus de portée.

(173) Dès février 1964, l'étude de la C.I.NA.M. citée, sur l'exécution des programmes régionaux signale que dans la région de Birkelane, les commerçants refusant les achats à crédit, l'usure sévit entre paysans au taux de 50 % en espèces ou 100 % en nature pour 3 mois.

(174) En maintes circonstantes, le Chef de l'Etat rappelle qu'il est issu d'une famille de commerçants et il rend hommage à l'activité des firmes commerciales.

(175) La SO.SE.CO.D. est un organisme créé par la S.C.O.A. qui, par suite de crédits généreusement accordés aux commerçants africains membres fait faillite en 1963.

des centres relativement importants bien desservis par les moyens de communication. De crainte de compromettre son équilibre, la Société ne s'est pas installée dans les régions éloignées dont les populations dispersées ont un faible pouvoir d'achat.

Finalement les campagnes sont aujourd'hui approvisionnées par une masse de petits commerçants africains, depuis le détaillant installé en boutique jusqu'aux "tabliers" et colporteurs dont le nombre est très fluctuant. Ils ne disposent d'aucun stock, ne vendent que par petites quantités (à la pièce de 5 francs) et sans doute à des prix très supérieurs à ceux pratiqués par les boutiques des centres principaux. Ils se ravitaillent chez des grossistes ou demi-grossistes installés dans les principales escales : comptoirs demeurés ouverts des anciennes firmes, libano-syriens et groupements de commerçants sénégalais telle la Compagnie sénégalaise du Sud-Est à Tambacounda (177). Mais il n'empêche qu'une part toujours croissante de détaillants, à l'occasion de voyages à Dakar facilités par l'amélioration du réseau routier, se ravitaillent directement à la capitale. Naturellement, c'est dans les régions les plus éloignées : Fleuve et Sénégal oriental, que le demi-gros local joue un rôle encore essentiel ; par contre pour le bassin arachidier, dès 1965 il n'assure que moins de 50 % des approvisionnements. C'est l'effondrement du rôle traditionnel de redistribution des anciennes escales déjà privées d'une bonne part de l'activité liée autrefois à la traite de l'arachide.

- La fraude

"En Gambie, la paix continue à régner, les relations avec le Sénégal sont excellentes et le pays vit toujours de l'arachide et de la contrebande" (178). Certes depuis toujours, l'appartenance de cette enclave "monstrueuse" à un système impérial et économique étranger, a été pour le Sénégal une source de difficultés (cf p.779). Après 1960, la Gambie reste attachée au système du "marketing-board" qui se contente de contrôler les achats d'arachide faits par les firmes

---

(176) Conseil économique et social : Etude sur les circuits commerciaux citée, cf p.69.

(177) Dupon (J.F.). Tambacounda, capital du Sénégal oriental. Cah.O.M. T.XVII, avril-juin 1964, pp.175-214.

(178) Marchés tropicaux et méditerranéens, 4 janvier 1969, n°1208.

privées et par quelques coopératives (179). Mais surtout elle pratique une politique économique tout à fait différente de celle de son voisin. Alors que le Sénégal, comme l'y autorisent les accords d'association, fait de lourds droits à l'importation une des sources essentielles de rentrées pour le Trésor, la Gambie pratique une politique très libérale. Dans ce dernier pays, la fiscalité frappe pour 20 à 24 % le prix de revient des différents produits, au Sénégal elle les touche pour 60 à 90 % de leur valeur (180). Il y a là pour les personnes peu scrupuleuses, des possibilités d'action illimitées. Le mouvement d'entrée en fraude d'arachide du Sénégal en Gambie qui avait commencé vers 1958 (cf p.779) prend une ampleur considérable ! Le passage de 30.000 tonnes de coques en moyenne par campagne est communément admis. Mais à partir de 1968, la fuite devant les remboursements et l'attrait du paiement comptant en Gambie rendent vraisemblables les passages clandestins, de 60 à 65.000 tonnes par campagne, sans compter des ventes importantes en Guinée portugaise. Certes les prix offerts en Gambie ne sont pas plus avantageux : en 1969, ils sont à £ 28 la tonne longue, soit 16.327 frs la tonne (1 £ = 592,447 frs C.F.A) (181). Mais l'argent obtenu est assitôt converti en marchandises d'importation qui seront revendues au Sénégal (182). Les pertes sont évidemment considérables pour l'économie sénégalaise. On a pu calculer que pour 50.000 tonnes d'arachide détournées, elles s'élèvent à plus de 800 millions C.F.A. dont 350 pour l'O.C.A.S. et 175 pour le fisc (183). Naturellement, c'est de Casamance et du Sine Saloum que proviennent ces tonnages dont la fuite aggrave en partie l'impression d'effondrement de la production à partir de 1967. Ainsi pour la moyenne des deux campagnes 1967 et 1968, par rapport à celle des deux traites 1963 et 1964, la Gambie semble avoir progressé de 73,8 % et la Casamance reculé de 12 %. Au total, la contrebande alimentée par ces ventes d'arachide et les

---

(179) Il s'agit de l'U.A.C., S.Madi, C.F.A.O., Maurel et Prom, Maurel Frères, Le commerce africain et Vézia.

(180) Decupper (J). La fraude, un fléau national. Africa n°47, 1969, pp.29-53, cf p.31.

(181) B.C.E.A.O. Economie ouest-africaine n°173, mai 1970 : La commercialisation de l'arachide sénégalaise en 1968-69, 18 p. cf p.14.

(182) Cigarettes, allumettes, alcools, tissus et postes à transistors sont les articles les plus appréciés. A certaines périodes à Dakar, les "bana-bana" ont proposé des appareils de radio à un prix inférieur à celui acquitté à la sortie de la douane par les commerçants spécialistes de la capitale.

(183) Decupper (J). art.cit.

multiples formes de fraude constituent une perte estimée à 5 milliards C.F.A. pour le Sénégal. Vers 1964, un rapprochement entre ce dernier et la Gambie a fait espérer une fédération mais cet espoir ayant été déçu, la "Gambie a rejeté les projets d'accord à l'amiable" (184). On en comprend les raisons : la contrebande est devenue une véritable industrie nationale pour ce petit pays. Elle est aussi une source de profits lucratifs pour de nombreux Sénégalais de tous les groupes socio-professionnels, y compris les fonctionnaires. En dépit du renforcement récent des contrôles douaniers, on voit mal comment un tel trafic pourrait cesser !

3) Les déboires des opérations de productivité et de diversification

Un des mérites que beaucoup d'observateurs impartiaux reconnaissent au nouveau système est celui de la diffusion du progrès technique dans les campagnes sénégalaises en liaison avec la commercialisation de l'arachide. Il est incontestable que les états sur la situation du "parc" de matériel agricole montrent sa rapide expansion depuis 1960 et la rationalisation de cet équipement du fait de l'équilibre rapidement atteint de 1964 à 1968 entre le nombre des semoirs et celui des houes.

TABLEAU 221 - L'évolution du parc de matériel agricole au Sénégal de 1960 à 1968.

	1960	1964	1968
Semoirs	45.833	86.473	114.564
Houes	3.897	27.939	115.874
Souleveuses	213	1.919	14.404
Charrues		4.293	6.626
Charrettes	2.024	13.500	40.206

Sources : 1960 et 1964 : Rapports annuels des services de l'agriculture - 1968 : S.A.T.E.C.

(184) Senghor (Président L.S.). Congrès de l'U.P.S., janvier 1970.

La vulgarisation de ce matériel dans les campagnes est incontestablement liée au rôle éminent joué depuis 1962 surtout par le "Programme agricole" dont l'exécution à la veille de chaque hivernage est une des tâches essentielles des nouvelles structures. L'analyse du détail des moyens et des réalisations annuelles de cette opération montre qu'elle a traversé depuis son origine deux phases différentes. Jusqu'à 1968, c'est la période d'expansion régulière et soutenue. Les sommes débloquées en sa faveur doublent en quelques années jusqu'à atteindre plus de deux milliards de francs en 1966 et 1967. Les distributions des différents matériels progressent régulièrement mais, plus encore, celles d'engrais d'arachide qui connaissent un essor spectaculaire : 3.666 tonnes en 1960, 48.241 en 1968 ; enfin les C.R.A.D. allouent des quantités croissantes de semences. La seule ombre à ce tableau positif serait le recul momentané du pourcentage de graines sélectionnées et surtout de leur pureté depuis 1964(185). Naturellement, on est tenté d'associer ces progrès techniques à ceux des rendements de la production d'arachide jusqu'à 1965-66 au moins.

Dès 1966-67, les tonnages commercialisés régressent mais l'équipement des campagnes sénégalaises continue de progresser alors que la consommation d'engrais croît régulièrement jusqu'à 1967. C'est la période où les facteurs extérieurs (mauvaise climatologie et baisse des cours) sont mis en cause. Mais à partir de 1968, le recul régulier de la production va de pair avec celui des sommes consacrées au programme agricole et s'associe à l'effondrement des commandes de matériel et d'engrais par les paysans. Or un tel constat de récession ne manque pas de surprendre si l'on se souvient que le "plan de productivité" arachide-mil exécuté depuis avril 1964 par la S.A.T.E.C. devait valoir dès 1968 un accroissement de 25 % des quantités d'arachide commercialisées (cf p.1105) et la mise en place d'une nouvelle structure du développement rural (cf p.1109). Peut-on conclure à une faillite de l'expérience ? En fait les choses ne sont pas si simples car les "facteurs extérieurs" pèsent évidemment d'un poids très lourd ! De plus, il n'y a pas que l'arachide. Les tentatives de diversification des cultures faites lors du premier plan sont un échec total. Par

---

(185) Les semences "d'élite" sont produites par des paysans "semenciers". Mais du fait des négligences, elles sont souvent mélangées, ce qui limite considérablement leur pureté variétale. Cf S.A.T.E.C., Propositions concernant la réorganisation de l'O.N.C.A.D., doc.cit. p.48.

TABLEAU 222 - Bilans des programmes agricoles de 1960 à 1969 (la première année indiquée est celle de la campagne agricole concernée).

1) Coût du programme (en millions C.F.A.)

	1960/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70
Dépense totale	62	1.327	1.247	1.640	1.951	1.880	2.226	2.077	1.596	916
Dont prêt de soudure		319	779	551	650			168	109	84
Remboursement des coopérat.	95%	97,6%	94,5%	85,9%	82,5%		72 %	82 %	85 %	89 %

2) Distribution de matériel (unités)

Semoirs	1.310	4.589	12.001	24.906	16.269	16.550	14.127	17.251	12.416	7.667
Houes	241	1.601	6.327	12.335	7.414	9.000	21.900	28.121	24.771	16.724
Charrues	427	200	1.587	1.484	3.095	1.006	2.100		2.205	1.995
Souleveuses			619	588	574	826	1.391	8.856	8.160	
Charrettes		634	257	1.590	14.488	6.997	6.331		7.433	5.868

3) Distributions d'engrais arachide et de fongicide (en tonnes)

Total distribué	3.666	11.669	21.000	27.412	31.214	28.212	38.281	48.241	23.497	11.589
Superficie traitée en % du total		8,1 %	14,6%	16,9%	19,7%	16,8%	23,2%	28,4%	15,6%	7,7 %
Fongicide	18	30	48	47	62	66	76	62	25	95

4) Distributions de semences (en tonnes)

Total distribué	64.000	66.885	68.300	68.315	74.513	76.602	78.068	90.775	88.530	87.530
% sélectionnées		49,5%	55,7%	64,7%	61,1%	58,6%	59,6%	60,7%	72,6%	79,3%
Remboursements (5% intérêts y compris)				96,5%	96,7%		70 %	83 %	62 %	76 %

Sources : Services agricoles et B.C.E.A.O.

contre, depuis quelques années la production des céréales progresse, l'arachide de bouche ouvre des perspectives intéressantes et le coton fournit des résultats inespérés.

a) Succès et difficultés du "Programme agricole"

Dès l'Indépendance, l'accent est mis par les autorités sur la nécessité d'améliorer la mutation technique du monde rural sénégalais. Les actions entreprises avant 1960 vont être intensifiées et réorganisées. Jusqu'à 1962, les autorités agricoles continuent à dispenser engrais et matériel qui sont distribués par le canal de l'O.C.A. et les C.R.A.D. Mais c'est véritablement en 1963 qu'est lancé le premier programme agricole dont chaque tranche annuelle doit correspondre aux objectifs du plan de développement élaboré par l'Economie rurale et exécuté par l'O.C.A. (186).

L'élaboration du "programme agricole" procède de démarches émanant de la base. Après avoir délibéré en Assemblée générale, les coopératives établissent des demandes de matériels et de produits qui doivent tenir compte de la situation globale du groupement (187) et individuelle des demandeurs. Les listes sont soumises à une Commission régionale du crédit composée des Directeurs de tous les services locaux intéressés. Puis les états sont transmis au Ministère de l'Economie rurale qui en fait la critique et communique ses décisions à l'O.C.A. (puis à l'O.N.C.A.D.) qui passe commande du matériel par adjudication (188) et achète l'engrais, après 1967, à la Société industrielle d'engrais du Sénégal (S.I.E.S.). En mai et juin, l'organisme central fait exécuter les livraisons aux coopératives par les C.R.A.D. puis les services régionaux de l'O.N.C.A.D. qui retournent à Dakar les accusés de réception signés par les Présidents. La couverture financière de l'opération est réalisée par le déblocage des sommes correspondant à des prévisions acceptées par le Gouvernement. Elles sont fournies d'une part par le "Fonds mutualiste de développement rural" (F.M.D.R.) créé par décret du 22 mars 1961 qui garantit les prêts

---

(186) Le premier plan quadriennal 1961/64 est prolongé jusqu'en juin 1965. Il prévoit la distribution de 3.750 unités de culture attelée par an et celle de 65.000 tonnes d'engrais arachide pour 1964.

(187) L'endettement ne peut dépasser 25 % de la recette totale de la commercialisation par la coopérative pour les 3 dernières années. Déduction doit être faite des annuités des programmes précédents et des impayés.

(188) La S.I.S.C.O.M.A. n'a pas le monopole des livraisons, une partie du matériel est commandée en France ou dans d'autres pays par le bureau parisien de l'O.C.A.

consentis à l'agriculture (40 % du risque), finance l'équipement des coopératives et fournit des avances sur récoltes aux gros producteurs (189). La B.N.D.S. accorde l'essentiel des sommes nécessaires aux crédits à court terme (un an) pour la cession des engrais, des fongicides et des vivres de soudure, aux prêts à moyen terme (deux ans) pour l'achat de matériel à la pièce et à ceux à longue durée (cinq ans) pour l'acquisition des unités de culture attelée.

Le principal mérite du système est, nous l'avons vu, l'accélération de la diffusion de matériel et engrais, ce qui implique en corollaire une évolution de la mentalité des paysans telle que la révèle la transformation de la structure des dettes. Alors que dans l'ancienne organisation, les prêts de consommation, stériles, représentent leur presque totalité, ils tombent à 43 % du total en 1964. C'est un résultat pourtant un peu décevant (on espérait 30 %) que beaucoup expliquent par un taux d'intérêt trop faible (6 %) qui encourage l'endettement excessif sur ce poste. Beaucoup proposent de ce fait d'exiger 25 % comme pour les semences ! Si l'on raisonne en termes économiques, l'utilisation croissante des matériels et des engrais paraît rendre compte, dès avant le démarrage de l'opération productivité en 1964, des progrès réguliers de la production obtenus par ceux cumulés des surfaces (cf tableau 213) et des rendements moyens.
Or dans le même temps, les navétanes qui fournissaient une part non négligeable de la production ont pratiquement disparu du fait des litiges politiques avec le Mali et la Guinée.

L'arrêt de l'immigration de ces travailleurs saisonniers étrangers pose le problème du rôle régional du programme agricole, puisque de toute évidence le Sine Saloum qui les accueillait est seul touché par leur disparition (190). Si l'on se souvient qu'ils étaient nombreux surtout autour de Kaolack (cf p.735), on saisit sans doute une des causes du recul local de la production (cf p.1198). Mais il faut remarquer que cette même région dont les résultats sont en partie faussés par la contrebande vers la Gambie, est celle qui profite le plus des possibilités offertes par le Programme. Jusqu'à 1967, le Sine Saloum

---

(189) Ses ressources sont fournies par une partie du capital social et de la réserve légale des coopératives (40%) par des subventions de l'Etat et par prélèvements sur la Caisse de stabilisation.

(190) Rapport Vaillant (I.R.H.O.) sur les aspects de la campagne 1961-62: "Le navétanat est en régression partout dans le Sine Saloum. Du fait du manque de navétanes, les travaux sont plus longs. Le nombre des semoirs a augmenté mais il y a peu de houes attelées.

qui totalise environ 45 % des surfaces cultivées en arachide, utilise en moyenne 70 % des engrais et bénéficie de 60 % des distributions annuelles de matériel. Les Terres neuves de l'Est : Malème-Hoddar, N'Ganda et Koungheul s'inscrivent pour 40 % du total régional pour les engrais et pour 30 % des allocations de matériel. Or ce sont ces régions qui reçoivent un flot continu d'immigrants : plus de 30.000 sans doute de l'Indépendance à 1967 (191). On comprend pourquoi leur production se maintient à un niveau honorable malgré la crise (cf p.1198). Quant aux autres régions, essentiellement Thiès et Diourbel, si leur consommation d'engrais progresse seulement au taux national, soit tout de même un gain de 80 % de 1963 à 1967, l'équipement des paysans certes plus précoce qu'ailleurs ne suit pas et de loin le rythme général, ce qui pourrait expliquer le recul de leurs productions en dehors des calamités climatiques locales. Au contraire, pour la région nord autour de Louga, la distribution d'engrais est multipliée par trois et celle du matériel excède la moyenne nationale de progression, ce qui aurait facilité l'extension des surfaces et permis les résultats honorables de cette région défavorisée pourtant sur le plan climatique (192).

Mais par delà les mérites évidents du programme agricole et les conséquences difficiles à mettre en évidence que l'on peut lui reconnaître sur le plan de la production régionale, force est de constater que chaque année son déroulement souffre de multiples errements de la base au sommet. Les demandes de crédit faites par les coopératives sont souvent établies de façon fantaisiste. Les paysans n'assistent pas aux réunions, ignorent les conditions de prêt, ne comprennent pas les obligations qu'impose la vente à crédit et ne connaissent souvent pas l'intérêt de tel ou tel matériel. Les états dressés en fait par le Président et quelques notables font une large part au favoritisme. En retour, les distributions aux intéressés sont faites un peu au hasard par le peseur qui ne tient aucun registre de commande. D'importantes quantités de matériels ne correspondent pas aux demandes ou, non réclamées, sont entassées dans des abris précaires. Fait plus grave,

---

(191) Cros (C). Les migrations rurales vers la zone arachidière orientale. ouv.cit. T.I, p.45. Il faut lier en partie ces mouvements à une reprise de la poussée mouride comme tendrait à le prouver le déclassement de périmètres de forêts classées.

(192) Sar (M). Louga, la ville et la région. Thèse de doctorat de 3ème cycle de géographie, Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences humaines, nov.1970, 388 p. cf pp.255 et suiv.

un trafic des matériels est rapidement apparu. La livraison d'un instrument aratoire que souvent on ne paiera pas totalement, permet par cession immédiate à bas prix de se procurer de l'argent. Dès l'origine de la mise en place du Programme agricole, par suite de la désorganisation du commerce, tout un système d'usure s'organise au profit de certains paysans qui retiennent en gage de prêts à 50 % d'intérêt les instruments aratoires (193). Comme en nombre de cas ils ne seront pas réclamés, un véritable réseau de vente de matériels d'occasion est entretenu par cette pratique.

Pour leur part, les Commissions régionales de crédit ne sont pas exemptes de reproches, leurs décisions n'étant pas toujours très logiques : elles admettent parfois les demandes de coopératives très endettées et tronquent excessivement celles de groupements bien gérés. Mais c'est au niveau de la livraison par les C.R.A.D. puis de l'O.N.C.A.D. que le système pêche gravement : "les conditions de distribution des matériels agricoles et des produits vivriers à l'intérieur du pays ne sont pas sans préoccuper... trop souvent le paysan n'a pas reçu le matériel qui lui convenait, trop souvent les matériels et produits sont restés entassés dans les C.R.A.D. où ils ne sont pas entourés des soins nécessaires... Ce sont là fautes graves" (194). Les difficultés considérables de mise en place du Programme font que souvent les livraisons de matériels et d'engrais interviennent après la période d'utilisation. Beaucoup des instruments ne répondent pas aux spécifications, l'engrais est parfois pris en masse ! La réception par les coopératives se fait en principe au secco C.R.A.D. mais en général sans que personne soit prévenu : le transporteur laisse le matériel en dehors de tout contrôle (195). De plus, les bordereaux ne portent qu'un décompte sans aucune indication de prix : les factures ne parvientront que beaucoup plus tard, avec souvent indication de prix supérieurs à ceux annoncés lors des réunions préparatoires. L'acquéreur ne sait jamais à quelle dépense exacte il devra faire face (196). Enfin beaucoup

---

(193) C.I.N.A.M. Etudes préparatoires... doc.cit. arrondissement de Thiadiaye. Voir aussi Gastellu (J.M.). Techniques d'enquête sur les comportements économiques en zone arachidière sénégalaise. O.R.S.T.O.M., Dakar, nov.1967, 48 p. cf p.13.

(194) Senghor (Président L.S.). Discours du 17 mars 1965 devant le Conseil économique et social.

(195) Poupon (M). doc.cit. p.2. Souvent le transporteur fait signer [illegible] décharge à la première personne rencontrée. L'O.C.A. se préoccupe ensuite de l'authenticité du document !

(196) Poupon (M). doc.cit.

de demandes étant inconsidérées ne sont pas confirmées, ce qui explique l'importance des matériels laissés pour compte. En juillet 1964, les C.R.A.D. détiennent en principe un stock de 323 millions d'instruments dispersés on ne sait où. A la même époque de 1965, les immobilisations s'élèvent à 350 millions (197). Naturellement l'existence de ces invendus dont l'inventaire n'est jamais fait coûte cher à l'O.C.A. qui paie les intérêts sur les découverts. Lors du programme agricole 1963-64, l'O.C.A. doit encore 500 millions à la B.D.S. sur les opérations antérieures.

Du fait de toutes ces tares, le programme n'a sans doute pas la portée que l'on pourrait en espérer. Mais surtout s'il est indéniable que l'équipement des paysans progresse rapidement, le grand problème est celui de savoir s'ils l'utilisent effectivement. Avant les débuts de l'opération de productivité, il ne le semble pas. Faute d'informations techniques suffisantes, certains producteurs commandent du matériel lourd alors qu'ils n'ont pas de boeufs ou n'en ont jamais dressé. De plus, l'absence cruelle d'un véritable service après vente que les forgerons ne peuvent suppléer, fait que faute de pièces détachées et d'un entretien minimum, beaucoup d'instruments sont rapidement inutilisables. Mais surtout de nombreux paysans ne tirent que peu de profits de leurs investissements. On a déjà signalé le sous-emploi des houes (cf p.1091). On constate un incroyable "gaspillage" dans l'usage des unités de culture attelée. En 1963, l'enquête de l'Institut de science économique appliquée (I.S.E.A.) (198) dans l'arrondissement de Thiénaba montre que sur 80 paires de boeufs distribuées depuis 1960, 14 sont dépareillées ou mortes, 26 replacées dans le troupeau, 16 vendues, 24 conservées à la concession mais 7 seulement utilisées ! Si les semoirs dont beaucoup sont en piètre état sont employés pour l'arachide, les houes sont encore dédaignées : sur 93 acquises, 21 ont été revendues, 61 ne sont pas utilisées et 11 sont effectivement attelées ; sur les 58 souleveuses, 4 seulement contribuent effectivement à la récolte. Par contre les charrettes sont d'emploi journalier. De tels exemples montrent combien une partie des dépenses d'équipement

---

(197) Chovard (Insp.gén.), rapport cit. n°51, cf p.21.

(198) Renaud (M) et Brochier (J). Etude monographique sur la diffusion des unités de culture attelée dans l'arrondissement de Thiénaba janvier 1964, 66 p. cf pp.33-53.

n'ont aucune justification mais ils conduisent aussi au procès de ceux qui à tous les niveaux ont la charge de la diffusion du progrès en milieu rural. Beaucoup de cadres considèrent que l'essentiel est de placer les quantités de matériel prévues : "Le programme agricole est alors un compromis entre les demandes anarchiques de la base et la la volonté du sommet de maintenir une certaine rationalité à la politique agricole" (199). Les insuffisances notoires des Centres d'expansion rurale (cf p.982) qui manquent de personnel valable et de moyens, la mauvaise coordination des services techniques, les faibles possibilités de l'Animation et de la Coopération sont de ce point de vue en cause. Un des défauts évidents du système est d'être imposé d'en haut et tenu en main par des fonctionnaires qui, à la différence des "broussards" de l'Administration coloniale proches des habitants, ont acquis après quelques études une mentalité urbaine, rêvent de la ville et en toutes occasions abandonnent volontiers les campagnes à l'Assistance technique.

b) Résultats contradictoires de l'"Opération productivité"

L'on sait que les opérations de productivité accélérée de l'arachide et du mil confiées à la responsabilité de la S.A.T.E.C. en 1964, répondent au double objectif d'accroissement de 25 % de la production selon les thèmes proposés par l'I.R.H.O. et l'I.R.A.T. et de promotion par la vulgarisation du progrès technique dans les campagnes sénégalaises (cf p.1105).

Le moins que l'on puisse dire est que la Société mène l'opération avec grande conscience. Année après année, elle respecte l'échéancier prévu pour la diffusion des différents thèmes (cf p.1112) qui sont propagés par plus de 700 vulgarisateurs quadrillant constamment le terrain. Dépassant ses propos initiaux, l'organisation qui a pu déceler les imperfections dans l'exécution du Programme agricole propose au Gouvernement qui accepte en 1965 "des normes d'équipement" des paysans qui doivent assurer le plein emploi familial,

(199) Ministère de l'Economie rurale, République du Sénégal. Rapport sur le programme accéléré d'augmentation de la productivité arachidière et de développement des cultures vivrières du Sénégal, 25 février 1964, 81 p. cf p.22.

garantir l'amortissement des emprunts et laisser 30 à 50 % de profit au producteur (200). Progressivement, les agents de l'opération animent les coopératives. Dès 1968, la relève est prête car les cadres de la SO.D.E.V.A. qui doit prendre le relai sont formés et l'opération "traction bovine" qui prépare le proche avenir, mise en place (201). Au total, par leur zèle, leur dévouement et leur compétence, cadres et vulgarisateurs de la S.A.T.E.C. s'attirent et conserveront l'estime de tous (202).

TABLEAU 223 - Pourcentage de paysans ayant, par région, respecté les principaux thèmes arachide diffusés par la S.A.T.E.C.(1965-1967).

	THIES			DIOURBEL			KAOLACK		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967
Semis en lignes à + 40 cm	33%	32%	47,7	44%	60%	45,4	44,4	38,4	49,4
Engrais	6,4	14,6	16,1	22,8	15	12,4	32,7	33,8	39,6
Deux ou trois sarclages	14,1	13,2	31,1	50,8	71	67,6	15,9	33	42,9

D'après S.A.T.E.C. Exécution du programme, ouv.cit. annexes IV.

Vers 1968, on peut croire que le pari est en partie gagné. En dépit d'avatars climatiques, en particulier en 1966 (cf p.1195), la production se maintient à un niveau élevé et les rendements qui ont

(200) S.A.T.E.C. Exécution du programme de développement accéléré de la productivité d'arachide et de mil dans les régions de Thiès, de Diourbel et du Sine Saloum. avr.1964-juin 1968, 1 vol.162 p. + annexes, cf p.100. En première phase est prévue partout la traction équine ou asine avec matériel léger puis l'unité lourde tirée par des boeufs.

(201) Il faut ajouter au crédit de la S.A.T.E.C. de nombreuses études sur le monde rural sénégalais.

(202) Pélissier (P). Réflexion sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole. Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou. Mouton, Paris, La Haye, 1972, pp.397-405, cf p. 398.

baissé lors de cette dernière campagne semblent "repartir". Après l'anarchie des années 1964 et 1965 où les programmes agricoles se soldent par d'énormes quantités d'invendus, les distributions réelles de matériels et d'engrais progressent régulièrement. L'étude de "pénétration des thèmes" montre en dépit de quelques difficultés locales une "réponse" favorable du monde paysan.

Or brusquement à partir de 1968, la situation se dégrade rapidement : la production d'arachide s'effondre et les paysans qui ont apporté un concours actif à l'opération se détournent de ses consignes. Naturellement, sur ce plan aussi, toute tentative d'explication suggère en priorité le rôle cumulé de "facteurs" extérieurs défavorables. La mauvaise climatologie, dont l'hivernage 1966 avait fourni un avant-goût, sévit à nouveau lors de la campagne agricole 1968 et des suivantes. Son rôle dans le recul de la production n'est plus à démontrer mais n'était-ce par un des objectifs des thèmes de productivité que d'en atténuer les effets ? Certes on peut admettre avec les responsables de l'opération que celle-ci a sans doute limité l'incidence sur la récolte de ces hivernages détestables (203). Mais l'on doit remarquer que les organismes de recherche avaient fixé le progrès à attendre de la diffusion des thèmes à 25 % seulement, pour tenir compte des aléas et en particulier des calamités climatiques. Il semble donc qu'imprudemment on n'ait pas accordé assez d'importance à leur influence. Mais on peut aussi retenir que la culture améliorée ne procure qu'une maîtrise relative du milieu. On doit par ailleurs se souvenir que toute mauvaise année agricole a des répercussions sur les suivantes par l'altération de la qualité des semences ; or de ce point de vue, la campagne 1966-67 a pratiquement détruit le stock. De plus, on sait que la mauvaise tenue du capital par les organismes responsables fait que la pureté des semences est toute relative : 39,3 % du total en 1962, 38,1 en 1965, 56 en 1967 et 48 % en 1968, ce qui ne contribue pas à l'amélioration des rendements !

Pas plus que pour les accidents climatiques, la responsabilité de l'Opération n'est engagée dans la dégradation du contexte économique de la traite de l'arachide qu'implique la baisse massive du prix d'achat au producteur à partir de 1968. On sait qu'elle a été

---

(203) Gatin (A). Bilan de quatre années de vulgarisation. doc.cit. cf p.17.

justement lancée pour éviter le recul du revenu. Or celui-ci se produit malgré tout. Le paysan réagit en réduisant les dépenses impliquées par la poursuite de l'Opération. L'exemple le plus évident en est fourni par l'effondrement des achats d'engrais à partir de 1968. Les paysans déçus par la "faible réponse" des sols souvent épuisés, lors des années de mauvaise climatologie en abandonnent l'emploi. Circonstance aggravante, le prix de l'engrais arachide n'a cessé de croître : de 12,20 frs le kilo en 1964, il passe à 16,40 en 1968 (204). Dans le même temps, les commandes de matériel décroissent nettement. Certes on peut penser que dans certaines régions au moins, les paysans étant relativement bien équipés, il s'agit d'un recul explicable. Cependant il semble que dans beaucoup de cas, il y ait volonté délibérée de ne pas accroître un endettement qui paraît excessif, au point que beaucoup éludent le remboursement. N'était-il pas imprudent d'encourager des investissements considérables au moment où l'on pouvait craindre un recul des revenus déjà modestes des paysans ? Il apparaît cependant que la responsabilité d'une telle situation échoit pour bonne part à la mauvaise organisation du système coopératif qui ne parvient pas à personnaliser le crédit. On sait que la S.A.T.E.C. s'en est préoccupée au point d'avoir suggéré la remise en ordre du mouvement dès juin 1967 (205). Un autre élément expliquant le recul considérable des commandes de matériel nous paraît être,dès 1968, la situation du cheptel existant. La S.A.T.E.C. elle-même admet dès 1968 que moins de 70.000 chevaux et de 40.000 ânes sont disponibles, ce qui rapporté à l'équipement global de l'époque (cf tableau 221) signifie déjà un suréquipement en semoirs et en houes. Ce bétail trop sollicité, mal nourri, est souvent épuisé dès la fin des semis, ce qui explique en partie le mauvais usage de la houe. Cette situation est très caractéristique du Sine Saloum et particulièrement des Terres neuves où, par contre, l'importance du cheptel bovin a logiquement inspiré le thème d'attelage lourd. De ce point de vue, il nous semble que son extension uniforme aux régions les plus septentrionales posera quelques problèmes. S'impose-t-il en pays sérer où les capacités de travail mettent déjà en exergue le manque de surfaces ? Sera-t-il facilement assimilé dans les campagnes wolofs où les bovins sont certes nombreux mais dont les

---

(204) Ceci tient au fait que jusqu'en 1967, le F.E.D. a accordé une subvention pour les engrais.

(205) S.A.T.E.C., doc.cit.

paysans ne s'occupent pas au point que toutes les tentatives précédentes ont été autant d'échecs ?

Les principales implications de faits extérieurs défavorables sur le destin de l'opération de productivité étant évoquées, on peut se demander si les thèmes proposés et les moyens utilisés étaient des recettes infaillibles de succès. Le premier reproche fait aujourd'hui par beaucoup est que le véritable pari engagé de relever la production de 25 % en trois ans était irréalisable ou du moins trop risqué (206). Comment peut-on en quelques années imposer des changements aussi radicaux dans des sociétés paysannes si complexes ? On peut cependant concéder à l'opération qu'à défaut de réussite, elle a en peu de temps bouleversé bien des habitudes sinon des routines et ainsi préparé l'avenir par une action de formation en profondeur incontestable (207). Il nous semble que depuis l'opération, rien n'est plus comme avant dans les campagnes sénégalaises.

Plus sérieux nous paraît le dédain marqué par les propositions puis par la vulgarisation envers les unités régionales du Sénégal. Les thèmes proposés le sont uniformément pour le bassin arachidier et les moyens à mettre en place ne reconnaissent qu'un partage sommaire en trois régions : Nord, Centre et Sud. C'est là schématiser jusqu'à caricature les multiples nuances de la réalité humaine sénégalaise. Certes l'on pardonne volontiers aux promoteurs de n'avoir pu, faute d'études précises que les travaux de la S.A.T.E.C. ont contribué d'ailleurs à amorcer, proposer de solutions adaptées aux différentes structures d'exploitation agricole? Mais comment ne pas être surpris de constater que l'on impose pour chacun des trois grands domaines retenus des solutions identiques, quelles que soient les traditions des différents groupes humains, les densités de populations ou l'ancienneté d'implantation du peuplement. C'était là préparer des difficultés qui ne manquent pas d'apparaître. Dans certaines régions densément peuplées comme en pays sérer, le matériel attelé conduit à la disparition de la jachère et dans le cadre familial au sous-emploi. Au contraire dans la région des Terres neuves, il fournit les moyens d'une extension notable des surfaces, alors que dans les vieilles ré-

---

(206) Dumont (R). Le mouvement coopératif africain. art.cit. p.44

(207) Nous renvoyons pour ces questions aux analyses détaillées de P.Pélissier dans les deux articles précédemment cités.

gions de culture du Nord, il contribue sans doute à la dégradation de sols déjà très appauvris et encourage , en conséquence, l'accélération du mouvement d'émigration. Mais il est vrai qu'au moment où le matériel attelé a procuré une efficacité plus grande au producteur et en particulier la tentation de produire selon la tradition davantage d'arachide par extension des surfaces, il n'en a rien fait : depuis 1968, les superficies qui lui sont consacrées sont en repli. Il apparaît alors que la conquête spatiale se fait en partie par d'autres cultures et,en particulier, celle du mil. Les statistiques combien fragiles en cette matière montrent qu'à partir de 1967, les superficies consacrées à la céréale auraient progressé de plus de 150.000 hectares sur les années précédentes. D'autre part, l'amélioration de la production semble indéniable, si l'on en croit le recul massif de prêts de soudure : 650 millions en 1964, 168 en 1966, 109 en 1968 (208). Certes les déceptions causées par les mauvais résultats de l'arachide ont une nouvelle fois montré que les paysans reportent leurs efforts sur la céréale. Mais le fait nouveau à porter au crédit de l'Opération est de leur avoir fait admettre qu'elle aussi mérite des techniques de culture améliorées.

c) Progrès récents des actions de diversification concernant les oléagineux

Dans la foulée de l'Indépendance, l'idée essentielle qui inspire les théoriciens de la nouvelle économie est que l'arachide occupe une place exagérée tant dans les préoccupations des ruraux que dans les bilans économiques. L'idée de base que l'on retrouve dans le premier Plan est la nécessité d'une promotion des autres cultures et un encouragement systématique à une diversification : "Les extensions ne devront pas porter sur l'arachide". En fait, ni les projets d'expa sion des cultures céréalières qui devaient dispenser de toute importation vers 1964, ni ceux relatifs aux progrès des nouvelles cultures : canne à sucre, tomate, coton ou anacarde, n'ont de résultats concrets. L'arachide garde toute sa prééminence, la commercialisation du mil reste à un niveau très bas et le seul produit secondaire de rente reste le palmiste de Casamance vendu individuellement aux traitants privés ou écoulé par les groupements coopératifs sur la base de 15 francs

(208) Cependant le déficit vivrier global du Sénégal subsiste du fait des habitudes de consommation urbaines.

environ le kilo sur le lieu de production. Par le canal de la S.E.I.C. qui triture, les Huileries et savonneries de l'Ouest africain en absorbent 1.000 à 1.500 tonnes par an, le reste étant disponible pour l'exportation. Certes de nombreux projets ont prévu la valorisation des peuplements de palmiers, puisqu'on estimait vers 1961 que pour 3.000 à 5.000 tonnes commercialisées, 10.000 étaient perdues (209), mais en fait rien de concret n'est entrepris.

L'échec de la diversification espérée par le premier Plan fait que le second revient à l'arachide dont l'extension de la production parallèle à celle du mil justifie la mise en place de l'Opération productivité qui accapare l'essentiel des crédits et des initiatives consentis au monde rural. Cependant dès 1966, les inquiétudes provoquées par la crise de l'arachide font que la diversification est à nouveau envisagée.

L'arachide de bouche dont le marché est totalement disjoint de celui du produit destiné à l'huilerie a depuis longtemps attiré l'attention des organismes de recherche. En 1957, l'I.R.H.O. a introduit au Sénégal la Georgia hybride 119-20 originaire des Etats-Unis. De nombreuses autres variétés dont certaines venues d'Israël sont aussi tentées. Dès 1963 la multiplication de la G.H.119-20 est entreprise par des paysans de la région de Darou. En 1964 l'expérience porte sur 150 hectares qui fournissent un rendement de près de 2.000 kgs. De plus, des essais sont entrepris autour de Sokone et de Sinthiou Malème. Dès lors cette culture s'affirme d'autant plus intéressante que le prix est très supérieur à celui de l'arachide d'huilerie (24 frs en moyenne contre 17). En 1968-69, la production de 2.490 hectares dans le Sine Saloum fournit 3.350 tonnes dont 2.285 sont vendues en grande partie par la SO.D.E.C. qui produit un mélange pour apéritif. La mise au point d'un système d'égoussage en "vert" permet de fournir un "premier choix" commercialisé à 35 frs C.F.A. le kilo en 1970. Il s'agit donc d'une culture intéressante dont le 3ème Plan prévoit l'extension sur 14.000 hectares vers 1973 (210).

Au lendemain de l'Indépendance, la C.G.O.T. connaît à Séfa (cf p.824) de graves difficultés. Une partie des colons maliens

---

(209) Portères (R), Fauck (R). Etude d'économie agricole et rurale en Casamance. ouv.cit. pp.81-85, cf p.81.

(210) En mars 1969, le F.E.D. a débloqué 280.000.000 de frs C.F.A. pour la réalisation de 7.300 hectares.

et guinéens désertent, le matériel est à bout de souffle et la Société qui a fusionné avec le B.D.P.A. ne maintient plus que quelques techniciens payés un temps par la F.A.O. En 1963, l'ensemble de la concession et du matériel est transféré à une Société d'économie mixte ou "Société de développement agricole et industriel de Casamance" (SO.D.A.I.CA.) au capital de 150 millions C.F.A. avec participation majoritaire de l'Etat. Très rapidement le système de colonisation par paysans semi-salariés est remplacé par une organisation coopérative de zone pionnière (211) où l'unité attelée lourde remplace le tracteur. La SO.D.A.I.CA. en assure la tutelle et à ce titre, elle commercialise la récolte d'arachide comme "gros producteur", soit 4.500 tonnes environ jusqu'en 1966-67 et 1.898 seulement en 1968-69. Depuis 1958 avaient été tentés à Séfa des essais sur l'arachide de bouche. L'expérience est poursuivie par la SO.D.A.I.CA. qui fait cultiver environ 1.300 hectares de ce produit fournissant en année moyenne 1.500 à 1.800 tonnes dont 800 à 1.000 sont exportées, surtout vers l'Afrique du Nord. Dans le cadre de la relance de l'activité de la SO.D.A.I.CA. inscrite au 3ème Plan, 1.575 millions C.F.A. doivent être investis pour mise en valeur des 40.000 hectares. L'extension à près de 9.000 hectares de cette culture est envisagée et la Société étudie la possibilité d'ouvrir un atelier de traitement (lavage, triage, séchage, conditionnement). D'importantes plantations d'anacarde sont aussi prévues.

Enfin l'arachide de bouche semble devoir être une ressource non négligeable du Nord du pays dans la région de Louga. En effet la variété 55.437 résistante à la sécheresse que l'I.R.H.O. a mise au point et qui est vulgarisée surtout depuis 1969 affirme de bonnes possibilités pour l'utilisation en confiserie au point que le 3ème Plan quadriennal envisage la production de 8.500 tonnes de produit spécialement conditionné pour 1973 !

Comme pour la plupart des autres pays de l'Afrique occidentale, le coton s'affirme une des cultures de diversification les plus dynamiques. Son essor au Sénégal est récent et inespéré. Après de multiples échecs de la période coloniale et les déceptions totales du premier Plan, des essais ont été confiés en 1963-64 à la C.F.D.T.

---

(211) Ces terres sont classées zones pionnières dans le cadre des dispositions de la loi de juillet 1964 sur le "Domaine national". Cependant 5.000 hectares seulement (soit le tiers du bloc I) sur 40.000 de la concession sont utilisés. L'expérience de Boulel (cf p.821) est abandonnée.

sur crédits du F.A.C., au Sénégal oriental. C'est un bon succès et rapidement la production s'étend dans la région de Tambacounda, autour de Vélingara et dans les régions relativement humides entre la vallée du Saloum et la frontière gambienne. En 1968-69, 7.300 hectares dont 4.580 au Sénégal oriental, 1.820 en Haute-Casamance et 900 au Sine Saloum fournissent 9.700 tonnes de coton graine. Cette réussite encourage des prévisions ambitieuses. Pour 1973, près de 18.000 hectares sont envisagés qui fourniraient près de 25.000 tonnes de coton graine, laissant après égrenage environ 12.000 tonnes de graines qui seront triturées par l'Huilerie de la SO.D.E.C.

Dans les dix années qui suivent l'Indépendance, la situation de l'arachide, principale richesse du Sénégal, est totalement bouleversée. La mise en place brutale de nouvelles structures cumulant ses effets décevants à ceux d'une conjoncture extérieure très défavorable à partir de 1968, conduit presqu'au désastre avant une timide reprise en 1971. Paradoxalement, cette période très médiocre sur le plan économique s'associe à une véritable révolution technique et sans nul doute à de profonds changements de mentalité dans les campagnes. Avec les progrès récents de la diversification des cultures, il y a là promesse d'un avenir plus prospère.

TABLEAU 224 - Exportation d'oléagineux secondaires du Sénégal de 1960 à 1970 (en tonnes).

	Palmistes	Graines de coton
1960	4.181 T.	
1961		
1962	5.587	
1963	4.000	
1964	4.316	
1965	3.757	
1966	3.266	
1967	3.859	
1968	4.005	501
1969	3.273	1.046
1970		

Source : C.E.E.

II - LE NIGER : PROGRES ET CRISE

C'est seulement à partir de la campagne agricole 1962-63 que les organismes nouveaux, U.N.C.C. et SO.N.ARA., interviennent dans la commercialisation de l'arachide au Niger. Depuis, la situation de celle-ci est marquée, comme au Sénégal, par l'influence de "facteurs extérieurs" : alignement sur le cours mondial après 1967 et mauvaise climatologie, surtout à partir de 1968. Dès cette dernière année, l'économie du pays traverse une conjoncture très défavorable. Mais les difficultés rencontrées par le secteur coopératif n'ont pas les mêmes répercussions qu'au Sénégal, parce que l'arachide n'a pas une place aussi importante dans les systèmes paysans et que par-delà le monopole de collecte de la SO.N.ARA, la concurrence des organismes stockeurs privés reste vive.

1) Les circuits de l'économie arachidière, de la production à l'exportation

Le fait préliminaire que mettent en évidence les statistiques établies depuis 1960 est la progression régulière du tonnage d'arachide commercialisé jusqu'à 1966-67, suivi d'un léger recul lors de la campagne suivante, puis d'un déclin plus marqué en 1968-69 et 1969-70. Alors les "faits extérieurs" déjà signalés sont intervenus. A cause de l'alignement sur le cours mondial de l'arachide, le Niger a dû s'imposer de lourds sacrifices. En dépit d'une baisse de 40 % de la fiscalité par rapport à 1963 (2.750 frs la tonne de graines contre 4.750) et de la chute de la rémunération des O.S. de 2.500 frs à 1.600 frs la tonne et de celle des transporteurs de 725 à 424, le prix moyen à l'achat de la tonne d'arachide décortiquée est ramené de 22.150 frs pour la campagne 1966-67 à 18.000 pour la suivante. La détérioration évidente des termes de l'échange (cf p.960) est peu faite pour stimuler les paysans. Or, en défaveur supplémentaire, les hivernages de 1968 anormalement sec (212) et même de 1969, sont catastrophiques. Si l'on ajoute la dévaluation de 12,5 % du franc et l'influence de la guerre du Nigéria qui paralyse en partie le commerce extérieur, on saisit la fatalité des difficultés de l'arachide au Niger vers 1969.

---

(212) Le total des précipitations est très inférieur à la moyenne, touchant durement les cultures d'arachide et de mil, au point qu'une véritable disette aggravée par une épidémie de rougeole détermine un exode paysan vers les villes. La moitié du cheptel est perdu.

TABLEAU 225 - Bilans simplifiés des campagnes arachidières au Niger de 1960 à 1970.

	Estimation superficies milliers ha	Evaluation production coques	Commercialis. base décort. (1)	Prix d'achat décort. au prod. MARADI	Prix d'achat décort. au prod. ZINDER	Exportation graines	Production huile	% Produits arachidiers ds exportat.
1960-61	320.000	150.000	76.720	17	18	61.115	6.841	
1961-62	349.000	152.000	76.670			69.626	2.981	56,4 %
1962-63	323.000	205.000	91.846	21	20,25	85.627	4.430	70,4 %
1963-64	318.000	220.000	114.130	21	20,25	92.766	7.827	72,8 %
1964-65	293.000	184.000	106.361	21,5	20,85	85.892	9.244	55,3 %
1965-66	341.000	276.000	156.081	22,25	21,5	134.998	10.810	65,2 %
1966-67	339.000	288.000	191.307	21,75	21	167.165	8.609	71 %
1967-68	356.000	298.000	182.701	17,5	17,75	163.131	10.700	69 %
1968-69	432.000	252.000	163.732	18	18	139.587	10.487	64,5 %
1969-70	320.000	207.000	164.824	20	20	132.140	11.250	56 %

(1) Y compris la vente en territoire nigérien d'importantes quantités venues de Nigéria (30.000 tonnes en moyenne en fin de période).

Figure 238 :La traite des arachides au Niger : campagne 1967-68.

1) Marchés réservés U.N.C.C. 2) Marchés libres 3) Achats d'arachide en coques 4) Achats mixtes 5) Achats en décortiquées 6) Part de chaque acheteur dans les transactions du marché (voir liste) 7) Volume des achats par marché : 1 mm = 200 T. 8) Marchés ayant commercialisé moins de 100 T. 9) Niger-Ouest : ligne au Sud de laquelle les achats sont répartis entre Moussa Gros (25) et Maman Zinder (32) 10) Centres de décorticage de la SO.N.ARA. 11) Routes principales.

Identification des organismes stockeurs : leurs achats (base décortiquées)

1 - Niger Afrique	8.82[illegible]	[illegible] - Hamoumou Coulibaly	4.339,220
2 - Chamchoum	13.613,600	18 - E.H. Daouda	4.623,584
3 - S.C.O.A.	8.508,167	19 - Assad	1.395,390
4 - C.F.A.O.	10.642,088	20 - Baba Dan Ango	2.013,549
5 - Ruetsch	6.606,551	21 - Malam Abdou	2.362,795
6 - Courdavault	6.938,507	22 - Saadou Balla	4.227,744
7 - Moctar Ben Cherif	6.275,346	23 - Johnson Angelo	1,838,652
8 - Chiaverini	4.705,085	24 - Mahaman Dan Baria	2.408,296
9 - Cogeac	1.942,402	25 - Moussa Gros	2.951,146
10 - E.H. Ali Illia	5.009,004	26 - Malam Maazou	2.082,380
11 - E.H. Mahamam	5.218,444	27 - E.H. Sanoussi	2.592,590
12 - Malam Karemi	4.225,760	28 - Maina Beybey	2.997,742
13 - U.C.N.	3.191,573	29 - E.H. Tella	2.713,346
14 - Abed Frères	4.013,474	30 - Nabangui	3.389,187
15 - Bokari Diallo	2.318,526	31 - Nayache	3.043,141
16 - Elias Issa	3.500,261	32 - Maman Zinder	2.704,164

Source : SO.N.ARA.

a) Evolution géographique et technique de la traite

Le fait essentiel, sur le plan géographique, est l'essor spectaculaire de la commercialisation du Niger-Centre jusqu'à 1967-68, puis son déclin relatif ensuite. De 1962 à 1967-68, il progresse de 30.631 tonnes à 86.561 : sa part dans l'ensemble des apports sur les marchés du Niger passe de 33,3 % à 47,3 %. Mais la région ne maintient pas cette parité avec l'Est puisqu'après un premier recul lors de la campagne suivante, cette part tombe à 38 % avec environ 62.700 tonnes en 1969-70. Quant au Niger-Ouest, il double d'abord ses tonnages : 8.466 tonnes en 1967-68 contre 4.249 en 1962-63 mais ne conserve qu'une part infime des apports , 4,7 % en moyenne. Or à partir de 1968, sa situation pourtant modeste se dégrade : 3,3 % en 1968-69 et 2 % seulement en 1969-70 !

TABLEAU 226 - Répartition régionale de la commercialisation d'arachide (base décortiquées) de 1962 à 1970 (1).

	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
OUEST	44.249	3.053	3.869	7.406	10.632	8.466	5.422	3.295
%	4,6	2,7	3,6	4,7	5,5	4,7	3,3	2
CENTRE	30.631	34.490	41.332	64.560	82.550	86.561	55.170	61.839
%	33,4	30,2	38,9	41,3	43,2	43,3	33,7	37,5
EST	56.966	76.586	61.159	84.114	98.124	87.673	103.138	99.808
%	62	67,1	57,5	54	51,3	48	63	60,6

(1) C'est seulement depuis 1962 que les statistiques différencient les deux régions centre et est.

Source : SO.N.ARA.

L'analyse au niveau des marchés montre qu'ils connaissent pratiquement tous le même mouvement contradictoire : poussée des tonnages jusqu'à 1967, repli depuis. Cependant, par rapport aux débuts de la période, le progrès est à peu près général. C'est sur les marges des régions arachidières, là où la production a récemment conquis de

nouvelles surfaces, que les gains sont les plus nets. Ainsi Karguéri (dans la circonscription de Gouré) passe de 24,7 tonnes en 1962-63 à 427,4 en 1967-68 ; Mallaoua, à l'Est de Magaria, progresse de 868,4 à 4.380,8 tonnes. Au Nord, tous les marchés de la région de Tessaoua-Mayahi affirment un grand dynamisme, de même que ceux du secteur de Dakoro-Adjékoria : les marchés ouverts depuis 1964-65 : Aguié, Kanembakatché, Dodori, Dan Mero et Dakoro, ont tous dépassé largement mille tonnes. Enfin la même évolution se dessine à l'Ouest du Bassin central pour les marchés de Tokorka, Bangui et Madaoua. A l'intérieur des régions anciennes de production, on remarque d'assez grandes variations d'une année sur l'autre. Ces fluctuations reflètent, le plus souvent, les tendances de la traite d'une année. Par exemple pour la circonscription de Magaria, au coeur des années favorables, la campagne 1964-65 est médiocre, tous les marchés sont en recul marqué.

Avant 1968 où la baisse générale des prix affecte tous les points de traite, bien que ceux proches de la frontière offrent en moyenne 18,50 frs contre 17,30 seulement pour ceux de l'extérieur favorisés par les distances et hors d'atteinte d'une éventuelle attraction du Nord-Nigéria, on peut constater aussi que le niveau des cours influe sur l'importance des tonnages achetés par chacun. Ainsi l'exemple de points de traite voisins du Niger-Est est significatif. En 1966-67, le marché de Kantché achète à un prix supérieur de 75 centimes à celui pratiqué par ses voisins, il traite 3.044 tonnes. En 1967-68, les cours étant les mêmes, Kantché tombe à 1.671 tonnes. Il semble que les caravanes de chameaux qui descendent du Nord jusqu'à Kantché et même Matamèye s'arrêtent alors à Takiéta. A n'en point douter, le producteur n'hésite pas à transporter ses arachides sur une plus longue distance s'il peut en tirer un meilleur prix. C'est un élément important de la concurrence entre marchés libres et centres d'achat coopératifs.

Comme dans la période précédant l'Indépendance, l'activité des marchés frontaliers est perturbée par les trafics clandestins avec le Nigéria. En 1960-61, du fait du relèvement des cours mondiaux, il y a presque parité des prix, ce qui signifie un avantage au profit des marchés nigériens puisque les frais de transport sont moins élevés chez le puissant voisin du Sud. Lors de cette campagne, il y aurait "fuite" de 5.000 tonnes de décortiquées pour le seul cercle de Magaria. Pour éviter de tels abus, les prix des marchés frontaliers du

Niger sont fixés à un niveau supérieur à celui de l'intérieur et du Nigéria. Lors des bonnes années jusqu'à 1967, la venue de graines à travers la frontière n'a pas d'importance particulière. Par contre, à partir de cette dernière campagne, ces apports dont il est difficile d'estimer l'importance, renforcent artificiellement l'activité des marchés du Niger bénéficiaires et masquent pour part non négligeable une partie du recul de la production.

TABLEAU 227 - Part des différents acheteurs dans la commercialisation depuis 1962.

	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
Organismes stockeurs								
- Total	84.607	93.165	79.223	130.831	149.820	140.757	100.297	104.946
- %	92,10	81,6	74,5	83,2	78,3	77,1	61,3	63,7
Copro-Niger								
- Total	7.239	17.199	8.249					
- %	7,90	15	17,75					
Coopérativ.								
- Total		3.766	18.889	26.250	41.487	41.944	63.435	59.879
- %		3,4	17,75	16,8	21,7	22,9	38,7	36,3

Sur le plan des agents de la commercialisation, le fait le plus évident est le recul relatif, très marqué, des firmes européennes. En 1962-63, avec 38.242 tonnes, elles commercialisent 41,64 % des achats En 1967-68, leur tonnage a un peu progressé : 47.624 tonnes mais il ne représente plus que 28,08 % du total et en 1969-70, 21 %. Nombre de petits traitants tels Dumoulin, Pavarin, Ballay... se retirent. Seules huit maisons de commerce européennes s'occupent encore de l'arachide. Elles ne sont plus que des intermédiaires de la SO. N.ARA., exportateur exclusif. La règlementation de la traite leur impose un regroupement des achats sur un petit nombre de marchés du Centre et de l'Est, ce qui assure une meilleure rentabilité des opérations. Ainsi en 1968, la C.F.A.O. commercialise 10.642 tonnes sur trois marchés, Niger Afrique 8.822 tonnes sur trois points de traite également. En 1969-70, il n'acquiert plus au total que 2.485 tonnes.

La part des commerçants libano-syriens et nigériens qui est de 50,47 % en 1962-63 se situe à 50,95 % en 1967-68, c'est-à-dire que les tonnages qu'ils commercialisent doublent : 93.049 tonnes contre 46.359. En 1962-63, beaucoup d'entre eux en achètent moins de 1.000 tonnes. En 1967-68, la maison Chamchoum est avec 13.613 tonnes l'organisme stockeur qui réalise les plus gros achats. En 1970, elle est encore la plus importante avec 10.926 tonnes. Ces commerçants traitent sur un ou deux marchés, hormis deux d'entre eux, Moussa Gros et Maman Zinder, qui ont reçu l'exclusivité de la commercialisation pour les petits centres de l'Ouest. Au total en 1969, 32 Organismes stockeurs sont agréés et leur part progresse légèrement par rapport à la campagne précédente.

Dans le même temps, les organismes publics ou coopératifs qui opèrent sur des marchés réservés prennent une part croissante dans la commercialisation. Entre 1962-63 et 1964-65, la CO.PRO.NIGER est agréée pour effectuer les opérations d'achat au détail et la mise en stock des arachides sur six marchés (213). Après avoir commercialisé 7.239 tonnes en 1962-63, puis 17.199 tonnes en 1963-64, la Société tombe à 8.249 tonnes en 1964-65 avant de disparaître de la traite. Par contre, dès 1963-64, l'U.N.C.C. est en passe de prendre le relai. Ses débuts sont modestes puisqu'elle ne réalise que 3.766 tonnes d'achats sur les quatre marchés de Bandé, Droum, Gabi et Mayahi. En 1964-65, a vec 18.889 tonnes, elle est le principal acheteur du Niger. Elle commercialise 26.250 tonnes en 1965-66, 41.487 en 1966-67 (21,7 % du total), puis 41.944 en 1967-68 (23 %) en trente et un centres. Elle passe à 63.435 tonnes (38,7 %) en 1968-69 avant de tomber à 59.879 en 1969-70, soit 36,3 %. A la différence des Organismes stockeurs qui n'opèrent plus chacun que sur deux ou trois marchés, les interventions de l'U.N.C.C. se font dans toutes les régions arachidières du Niger. En 1967-68, elle acquiert sur les marchés réservés 2.767 tonnes de décortiquées dans l'Ouest (huit centres), 16.573 tonnes sur dix neuf du Centre et 22.603 tonnes sur dix de l'Est.

---

(213) Arrêté n°11 M/I/C. du 7 juin 1962. Il s'agit des marchés de Birni N'Konni, Sabonmachi, Gabi, Ouacha, Bandé et Dan Barto. En 1963-64, les achats lui sont réservés sur huit marchés du Centre et de l'Est : Ouacha, Gouchi, Mallaoua, Dogo-Dogo, Dan Barto, Adjekoria, Dakoro, Sabonmachi et sur tous ceux de l'Ouest.

Enfin, il faut noter une progression assez marquée des achats des huiliers. Chaque année, avant l'ouverture de la traite, un arrêté fixe le tonnage d'arachide réservé à cette fin par la SO.N.ARA. En 1962-63, la S.I.CO.NIGER est seule à triturer : elle reçoit un contingent de près de 10.000 tonnes de coques (6.700 tonnes de décortiquées) achetées autour de Maradi. Pour les années suivantes, ces tonnages augmentent assez régulièrement jusqu'à atteindre 35.000 tonnes en 1969.

Sur le plan technique enfin, apparaît la progression rapide des tonnages commercialisés en coques. Pour la campagne 1963-64, ces ventes ne sont autorisées que sur cinq marchés du Centre : Maradi, Madarounfa, Tibiri, Gazaoua et Tchadaoua, où s'approvisionne la S.I. CO.NIGER qui décortique elle-même, et sur les points de traite de l'Ouest. Pour ces derniers, la dérogation est liée au fait que l'harmattan ne s'installe qu'assez tardivement (décembre), ce qui en cas de décorticage, retarde le vannage et encouragerait les ventes clandestines en coques. En tout, lors de la traite 1963-64, 25.326 tonnes d'arachide en coques sont commercialisées, soit l'équivalent de 16.884 tonnes de décortiquées et 14,78 % des transactions totales. Or pour la campagne 1967-68, sur un total de 182.701 tonnes base de décortiquées achetées sur les marchés, 61.073 soit 33,42 % le sont sous forme de coques (91.599,9 tonnes). Si les marchés de l'Ouest conservent la commercialisation exclusive en coques, ceux du Centre connaissent alors une poussée très marquée de ce type d'achats. Les ventes en coques valent au producteur des frais de transport jusqu'au marché plus élevés mais elles dispensent du travail fastidieux du décorticage qui exige la location onéreuse d'un appareil à main et n'est guère rémunéré par les barêmes officiels. Ainsi pour la campagne 1967-68, sur les marchés où sont autorisés à la fois les deux types de transactions, le rapport des prix des arachides coques est en moyenne de 66,7 % de celui des décortiquées. Si l'on rappelle que le décorticage par les paysans ne dépasse guère le rendement de 66 %, on constate que la valeur ajoutée du produit n'est pas prise en compte . Un meilleur ajustement des prix et la règlementation des types de vente par marché conduit à une baisse assez marquée des transactions en coques lors des deux campagnes suivantes 1968-69 et 1969-70. Cependant les livraisons du produit brut ne devraient guère reculer dans la mesure où elles assurent le fonctionnement des trois centres industriels de décorticage de la SO.N.ARA.

TABLEAU 228 - Pourcentages d'arachide coques commercialisés au Niger de 1962 à 1970.

	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
Tonnages coques	13.436	25.326	28.298	52.164	81.755	91.600	57.518	66.138
% du total base décortiquées	9,75	14,78	17,78	22,29	28,49	33,89	23,42	26,73

b) Le décorticage et l'industrie huilière

Pour toutes les régions de production isolées, en particulier dans le Niger-Est, les coûts élevés de transport imposent depuis longtemps le décorticage par le producteur. Les machines à main sont aujourd'hui largement utilisées. Mais pour répondre aux besoins représentés par les ventes massives d'arachide coques, la SO.N.ARA. ouvre en quelques années à partir de 1963 trois centres de décorticage industriels. Celui de Dosso (1965) dont la capacité est de 25.000 tonnes traite la production de l'Ouest, c'est-à-dire qu'il travaille surtout depuis 1968-69 à cadence très réduite puisqu'en cette année, il décortique seulement 6.500 tonnes de coques. L'usine de Malbaza (1966) reçoit les arachides brutes de la région de Tahoua-Madaoua-Birni-N'Konni : pour une capacité de 12.000 tonnes, elle ne traite en 1968-69 que 5.600 tonnes de coques. Ces deux décorticages livrent des coques comme combustible, le premier à la briqueterie de Niamey, celui de Malbaza à la cimenterie. Enfin, un troisième décorticage de loin le plus important (40.000 tonnes de capacité) est implanté à Tchadaoua depuis 1964 pour le traitement des arachides coques provenant des arrondissements de Tessaoua et Mayahi. Après avoir traité 41.000 tonnes en 1967-68, il n'en a décortiqué que 11.500 l'année suivante. Ainsi depuis 1966-67 où leur production totale de décortiquées atteint 40.800 tonnes, les décorticages SO.N.ARA. ont une activité en déclin, en tous cas très inférieure à leur capacité de 82.000 tonnes d'arachide en coques.

Lors de l'Indépendance, les trois huileries d'arachide existant au Niger fonctionnent normalement (cf p.760). Mais dès la

campagne 1961-62, celle de la S.I.A.M. à Magaria cesse toute activité. Quelques années plus tard, elle est démantelée : l'essentiel de son matériel est repris pour partie par la S.I.CO.NIGER et le reste par la S.H.N. à Matamèye. La décennie 1960 est fertile en péripéties pour cette dernière... Elle est handicapée par de nombreuses défaillances d'un matériel usagé et par l'insuffisance du stock de pièces détachées. En année moyenne, elle ne travaille guère plus de sept mois par an contre onze à la S.I.CO.NIGER. Entre 1961 et 1963, l'huilerie de Matamèye est fermée, elle fonctionne ensuite jusqu'en 1967 avant d'être à nouveau arrêtée jusqu'à la campagne 1969-70.

C'est donc l'usine de la S.I.CO.NIGER à Maradi qui représente tout au long de la période l'essentiel du potentiel industriel du Niger avec une capacité de trituration d'environ 25.000 tonnes. Il s'agit d'une huilerie simple non équipée pour le traitement au solvant, ni pour le raffinage (cf tableau 188, p.1127). Elle obtient cependant un rendement convenable de 46 % d'huile en moyenne. La vente au Niger représente 1.500 à 2.000 tonnes d'huile épurée livrée en fûts de 200 litres. Pour l'exportation, elle est évacuée par camions citernes. Avec les tourteaux, elle emprunte la voie nigériane. L'usine emploie environ cent permanents nigériens et utilise 250 journaliers pour la manutention en période de traite. Avec un chiffre d'affaires qui dépasse régulièrement le milliard de francs C.F.A. depuis 1968, elle s'affirme comme l'une des installations industrielles les plus importantes du Niger. Depuis 1966, pratiquement aucun gros investissement n'a été réalisé car un projet prévoit la construction d'une nouvelle usine à proximité (214). Elle comprendra une unité de trituration de 50.000 tonnes de coques et une centrale électrique qui fournira l'électricité à la ville de Maradi. La construction a été plusieurs fois retardée mais la signature de l'accord avec le Gouvernement nigérien en octobre 1970 laisse prévoir l'entrée en service pour 1973. Il faut enfin remarquer que par sa filiale l'"Union commerciale du Niger" (U.C.N.) dont le principal actionnaire sst la Société Mory, la S.I.CO.NIGER se

---

(214) Un projet en cours de la "Société d'exploitation des produits d'arachide au Niger" porte sur la construction d'une huilerie d'arachide à capacité de trituration d'environ 55.000 tonnes coques à Magaria. En décembre 1969, un protocole d'accord a été réalisé avec la firme allemande J. Hansen und Söhne de Hambourg.

livre au commerce d'importation et d'exportation. En tant qu'organisme stockeur, l'U.N.C. a par exemple acheté 3.191 tonnes de graines sur les trois marchés de Koundoumawa, Takieta et Myriah dans le département de Zinder en 1969.

TABLEAU 229 - Activité des huileries du Niger de 1961 à 1970.

	S.I.CO.NIGER (Maradi)			S.H.N. (Matamèye)		
	Décort.trit.	Huile	Tourteaux	Décort.trit.	Huile	Tourteaux
1960-61	5.850 T.	2.580	3.250	5.928	2.550	3.310
1961-62	7.401	2.081	4.278	Fermeture de l'usine		
1962-63	9.675	4.430	5.215			
1963-64	13.168	6.327	6.574	3.190	1.500	1.670
1964-65	13.875	6.524	7.009	6.658	2.720	3.880
1965-66	17.930	8.010	9.560	6.768	2.800	3.900
1966-67	15.884	7.309	8.575	3.100	1.330	1.705
1967-68	23.206	10.437	12.018	Fermeture de l'usine		
1968-69	24.099	11.250	12.750			
1969-70	24.794	10.941	13.390	11.000	4.400	6.300
			S.I.A.M. (Magaria)			
			1960-61	3.934	1.711	2.200

La seule innovation dans le domaine de l'industrie des corps gras est la création en septembre 1965 de la "Société des produits chimiques du Niger", société anonyme de 30 millions de francs, où l'essentiel des actions est détenu par la Banque de développement du Niger, la CO.PRO.NIGER et la Chimique Africaine de Cotonou (cf p. 1173). Depuis 1966, elle a ouvert une savonnerie à Niamey pouvant fournir 1.200 tonnes par an de produit ordinaire, plus des savonettes, des poudres détergentes et des parfums.

c) Les problèmes du transport aval : poursuite de l'Opération hirondelle

TABLEAU 230 - Les voies d'exportation des produits arachidiers du Niger.

Campagnes	Arachides décortiquées		Huile	Tourteaux
	DAHOMEY	NIGERIA	N I G E R I A	
1960-61	29.291	30-35.000	4.231	4.672
1961-62	26.460	43.166	2.262	4.224
1962-63	25.972	50.655	2.666	3.796
1963-64	24.368	68.398	5.536	7.734
1964-65	16.075	69.817	4.811	6.755
1965-66	27.556	107.442	8.789	11.453
1966-67	68.747	98.448	7.481	7.484
1967-68	59.293	103.838	8.263	11.788
1968-69	44.688	94.899	8.322	12.412
1969-70	37.735	94.405		

Dès la veille de l'Indépendance, se pose la question de l'avenir de "l'Opération hirondelle" (cf p.789). En effet, la disparition de la Fédération de l'A.O.F. signifie la fin du soutien financier accordé par elle à l'Opération (215). Le 5 juillet 1959, les deux Gouvernements du Niger et du Dahomey d'accord pour poursuivre l'expérience, approuvent la création de l'Organisation commune Dahomey-Niger (O.C.D.N.) qui reçoit la responsabilité de l'Opération, la gestion du chemin de fer du Dahomey et celle du wharf de Cotonou. Elle doit assumer la charge financière de compensation des tarifs de transport qui jusque là ressortit de la "Caisse de compensation des arachides et des transports du Niger". Chaque Gouvernement est concerné pour 50 % par les bénéfices ou le déficit de l'exploitation.

(215) L'Opération hirondelle. Problèmes d'Outremer, 1er janvier 1960.

Cette organisation fonctionne jusqu'à la fin de 1963. Alors le 27 décembre 1963, à la suite de graves difficultés politiques issues d'un litige frontalier entre les deux pays, l'activité de l'O.C.D.N. est suspendue. Mais le 3 juin 1964, le différend étant aplani, la reprise est décidée. L'O.C.D.N. n'est plus responsable du port de Cotonou, désormais port en eau profonde, mais surtout la part du Niger dans les comptes d'exploitation n'est plus que de 37 %, celle du Dahomey étant portée à 63 %. Toute la production arachidière du Niger-Ouest et du Cercle de Madaoua, une partie de celle de Maradi et de Zinder doivent être évacuées par la voie dahoméenne. Le transport d'une tonne d'arachide de Gaya à Cotonou revient à 6.000 francs tandis que le prix est de 8.540 francs au départ de Maradi et 9.255 francs depuis Zinder. L'opération fonctionne de façon satisfaisante mais le déficit d'exploitation est préoccupant : pour la campagne 1964-65, les recettes de l'O.C.D.N. s'élèvent à 1.159.000.000 frs C.F.A. pour des dépenses de 1.493.000.000.

Depuis 1967, les évènements du Nigéria et l'entrée de l'arachide du Niger sur le marché mondial en application de la Convention de Yaoundé font une situation nouvelle à l'"Opération hirondelle". La guerre du Nigéria limite les possibilités d'évacuation des arachides vers Lagos à partir du mois de mai 1967. Jusqu'en août, plus de 20.000 tonnes d'arachide sont expédiées vers Cotonou alors que 7.000 tonnes seulement empruntent la voie nigériane. Le tonnage qui transite par cette dernière régresse de 107.442 tonnes en 1965-66 à 98.418 tonnes pour la campagne suivante, alors que dans le même temps le trafic par le Dahomey croît de 27.556 à 68.747 tonnes. Une telle situation peut apparaître comme favorable puisqu'elle procure un surplus de frêt à l'O.C.D.N. En fait, elle ne l'est pas à cause de l'insuffisance des tonnages de marchandises disponibles à la montée : 30.040 tonnes seulement en 1966-67. Beaucoup de camions et de wagons revenant à vide, le prix de transport de la tonne d'arachide acheminée dans ces conditions se trouve grevé d'une charge supplémentaire d'environ 5.000 frs, ce qui correspond à un déficit de 2.000 francs par tonne empruntant la voie dahoméenne. La Caisse de soutien des prix de l'arachide doit faire face à cette conjoncture financière défavorable. De plus, le parc de camions nigériens s'avérant insuffisant (216), la situation ne peut

(216) En 1963 est créée avec l'appui de la Transafricaine, la "Société nationale des transporteurs du Niger" (S.N.T.N.) qui dispose de plus de 200 véhicules mais n'intervient qu'assez peu dans l'Opération hirondelle.

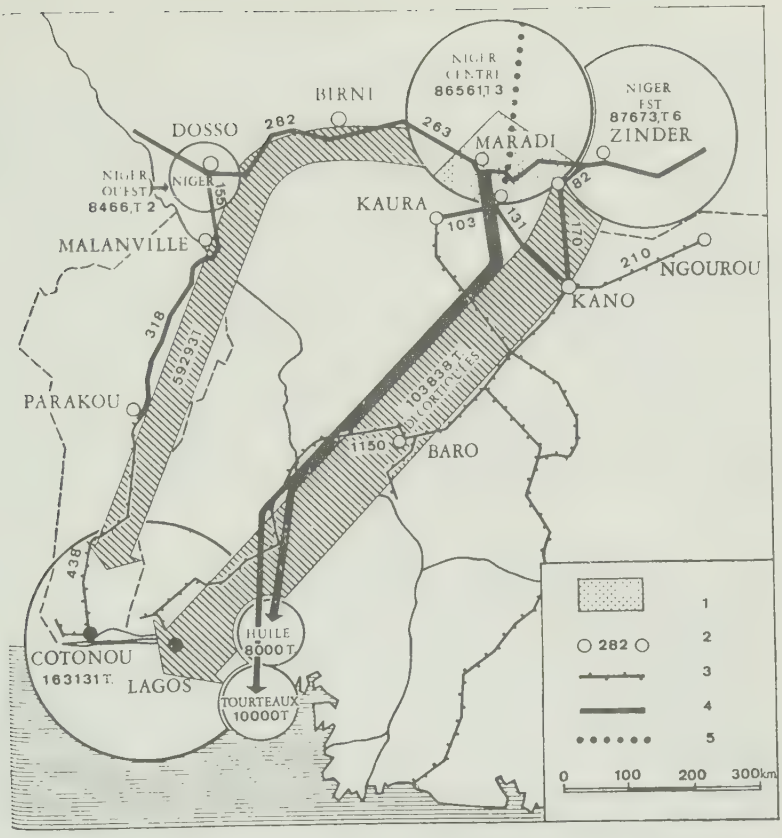

Figure 239 : L'exportation des produits arachidiers du Niger. Campagne 1967-68 (comparer à la figure 173 p.790).

1) Part de l'huilerie de la S.I.CO.NIGER dans la commercialisation de l'arachide du Niger-Centre (décortiquées).
2) Distances en kilomètres.
3) Voies ferrées
4) Routes principales
5) Limite est de la zone de production arachidière concernée par l'Opération hirondelle.

être améliorée que par une aide d'urgence du F.A.C. permettant l'achat par la SO.N.ARA. de 25 tracteurs avec semi-remorques de 25 tonnes. Par contre, pour les transports d'huile qui empruntent exclusivement la voie nigériane, l'arrêt des évacuations est total pour quelques mois :

en mai 1967, la S.I.CO.NIGER doit arrêter la trituration et en juin le décorticage.

Aux effets de ces évènements, s'ajoutent les problèmes posés par l'alignement des prix sur les cours mondiaux. Dès la campagne 1964-65 est préparée l'échéance de 1967. Les opérations de transit sont confiées à une société unique, la Transcap, alors qu'à Paris la Francap a la responsabilité des opérations commerciales et la charge de l'encaissement des factures. Toutes deux sont des filiales de la C.F.A.O. A partir de 1967, la Transcap accepte de réduire de 725 à 425 francs par tonne la rétribution qui lui est accordée au titre du transit. En même temps la SO.N.ARA. recherche les taux de frêt les plus avantageux : de nombreuses cargaisons sont confiées à des navires russes, yougoslaves ou polonais qui ne sont pas tenus d'appliquer les tarifs de la "conférence maritime" occidentale.

Dans ces dernières années, la politique de la SO.N.ARA. vise à faire travailler au maximum l'O.C.D.N. pour diminuer les coûts de transport en assurant un frêt de retour. Dans ces conditions, le volume d'arachide évacué doit correspondre à peu près à celui des produits importés par Cotonou. Chaque année, pour la durée de l'Opération hirondelle, le Gouvernement du Niger interdit tout transit d'importation par le Nigéria à destination de l'Ouest et du Centre du Niger. En 1969 avec le recul des exportations d'arachide, les tonnages à la montée et les évacuations de graines s'équilibrent presque avec respectivement 43.081 et 44.688 tonnes. Un des éléments importants parmi ceux qui conditionnent l'avenir de l'Opération est l'amélioration de la grande artère routière Zinder - Dosso-Gaya - Parakou. Or depuis 1968 surtout, d'importants crédits provenant du F.E.D. et du F.A.C. ont permis le bitumage de plusieurs tronçons et l'amélioration de ceux en instance de l'être. Ces aménagements permettent de diminuer les prix de revient du transport. En 1968, on estimait que du marché de commercialisation à Cotonou, ils ne devaient pas dépasser 9.500 francs C.F.A. par tonne, ce qui situait la ligne de partage des transports entre Dahomey vers l'Ouest et Nigéria vers l'Est, à l'Est de Maradi. Mais depuis 1969, la fin de la guerre au Nigéria a restauré le pouvoir d'attraction des voies de transport à travers ce pays.

Depuis la réalisation du barrage de Kaindji au Nigéria à la fin de 1968, on espère une régularisation du débit du fleuve jusqu'à

Gaya qui permettrait des transports économiques (217). Cependant les responsables nigériens et dahoméens n'ont pas renoncé à un éventuel prolongement de la voie ferrée de Parakou à Dosso. En tous cas, l'évacuation d'une partie des arachides du Niger par le Dahomey paraît devoir se prolonger pour de longues années.

2) Les difficultés du nouveau système de commercialisation

La dégradation de la situation de l'arachide nigérienne après 1967 échappe certes pour large part à toutes responsabilité des producteurs ou des dirigeants du pays. Il n'en reste pas moins que tant sur le plan des techniques de production que sur celui du système de commercialisation, les déboires sont nombreux. Les importantes réformes intervenues depuis 1962 dans les circuits de commercialisation ne vont pas sans poser des problèmes aigus.

a) Problèmes financiers de la SO.N.ARA.

Au niveau de la SO.N.ARA., les difficultés sont d'ordre technique mais aussi depuis 1967 de nature financière. Un premier problème préoccupant est l'accélération des opérations d'achat dans les premières semaines de la traite. Alors qu'au début de la décennie 1960 la moitié des transactions était réalisée en six semaines, elle l'est en deux fois moins de temps dès 1965. Par exemple la campagne 1967-68 a été ouverte le 26 novembre : à la fin de la quatrième semaine, 50 % des tonnages définitifs sont déjà achetés. Pour les seuls marchés coopératifs, 10.700 tonnes sont vendues au 23 décembre ; or à la fermeture de la traite, le 10 février, leur total s'élève à 16.900 tonnes. Il faut voir dans cette évolution une des conséquences majeures de la fixation des prix à l'achat. Certes elle est pratiquée depuis 1954 mais jusque vers 1960, les firmes, on le sait (cf p.805), majoraient souvent leur prix pour réaliser les tonnages qui leur étaient nécessaires. Aujourd'hui, ces pratiques ont disparu. D'une part les Organismes stockeurs ne peuvent acheter sur chaque marché que dans la limite des quotas qui leur ont été distribués : ils n'ont donc guère la possibilité de traiter de gros tonnages supplémentaires. D'autre part, ces O.S. n'étant plus exportateurs n'ont plus à honorer des contrats passés avec des acheteurs européens. Enfin par suite de la baisse régulière

(217) Bulletin de l'Afrique noire, 10 novembre 1970, n°620.

des marges de commercialisation, les acheteurs abandonnent de plus en plus la politique des primes et cadeaux qui attachaient autrefois le vendeur à une firme.

Le système de concurrence parfois effrénée déterminait autrefois les producteurs à ne pas livrer la totalité de leurs apports dès l'ouverture de la traite : ils jouaient souvent sur une hausse des cours pouvant intervenir après quelques semaines de transactions. Aujourd'hui ces paysans ne peuvent escompter une quelconque évolution et sont tentés de vendre dès l'ouverture de la traite car le besoin d'argent frais est toujours aussi impérieux.

Des apports massifs d'arachide dans les premières semaines de la campagne posent tout d'abord un problème financier. Il faut alors mettre à la disposition des acheteurs des sommes très élevées dont une partie importante ne trouvera emploi que pendant deux ou trois semaines. Tous les rapports administratifs montrent aussi que les achats considérables des premières semaines posent le problème de la sacherie. La pénurie de sacs quasi générale en début de traite entrave les opérations de stockage et paradoxalement limite parfois les transactions ou même les arrête. En début d'année 1968, les trois marchés réservés de Dan Meiro, Mayahi et Kanembakatché dans le département de Maradi, ont été gravement perturbés pendant dix jours par suite du manque de sacs : 300 tonnes d'arachide coques étaient stockées en vrac à Mayahi, ce qui favorise les détournements (218). Enfin l'engorgement des seccos des marchés exige une accélération des évacuations d'arachide en coques vers les centres de décorticage et des arachides en graines vers le Dahomey et le Nigéria. On a vu que la SO.N.ARA. a été obligée de renforcer son parc de véhicules, or ces camions qui sont soumis à rude épreuve pendant quelques semaines restent ensuite sans frêt durant de longs mois.

Du fait de la baisse des prix de vente de l'arachide, la SO.N.ARA. a dû, elle aussi, accepter des sacrifices. Lors de la campagne 1967-68, elle a entrepris de réduire de 20 % ses frais d'exploitation mais ne peut y parvenir qu'au prix de graves difficultés de gestion. De plus, la baisse des prix de vente fait que les arachides vendues en Europe sont placées au cours F.O.B. moyen de 38.500 frs C.F.A.

---

(218) U.N.C.C. Rapport d'activité, exercice 1967-68, cf p.12.

la tonne alors que le prix de revient est de 41.720 frs. Au total, c'est une perte de 580 millions C.F.A. (219). En dépit de l'aide de la C.E.E., l'exercice se traduit par un déficit de 110 millions de frs C.F.A. Certes en 1968-69, la situation de la Société s'améliore mais en 1969-70, du fait du recul de la production et du ralentissement de l'activité des décorticages, les difficultés sont grandes. En septembre 1970, le Président lui-même évoque "les difficultés de gestion des sociétés d'économie mixte" (220). Il faut remarquer que c'est surtout la CO.PRO.NIGER qui inquiète. Les grandes ambitions qui ont présidé à sa création (cf p.986) ont été constamment déçues. L'intrusion de la Société dans la traite de l'arachide est un fiasco total (cf p.1273). Depuis l'abandon de cette activité en 1966, elle commercialise au prix d'un déficit d'exploitation constant des denrées du crû et quelques produits d'importation de première nécessité. Enfin la dernière source d'inquiétude pour les autorités et la SO.N.ARA. vient des doléances multiples des O.S. dont la commission n'a cessé de s'amenuiser : de 2.500 frs la tonne en 1962-63, elle est passée à 1.600 frs en 1967-68, et qui depuis 1969 sont touchés par la régression de leurs achats. La marge de commercialisation est devenue manifestement insuffisante. Or dans les perspectives à moyen terme, ceux-ci devraient continuer d'assumer environ 50 % des transactions, c'est-à-dire un quota en rapport avec l'importance du total de leurs parts au sein du capital social de la SO.N.ARA.

b) Complexité et fragilité du système coopératif

Depuis la mise en place en 1963 des premiers marchés coopératifs, leur gestion pose en dépit de multiples expériences et d'innovations constantes des problèmes renouvelés qui, répercutés à l'U.N.C.C., posent les questions graves de l'efficacité et de la rentabilité des opérations qu'elle a prises en charge. Un des premiers paradoxes de l'intervention de ces organismes dont le principe essentiel est l'assainissement des circuits, est l'ampleur excessive de leurs frais de commercialisation, comme le montrent les exemples des campagnes 1966-67 et 1967-68 :

---

(219) Bulletin de la B.C.E.A.O., octobre 1968, n°155 : Indicateurs économiques nigériens.

(220) Moniteur africain, 1er octobre 1970.

TABLEAU 231 - Les frais de commercialisation des marchés de l'U.N.C.C. lors des campagnes 1966-67 et 1967-68.

	1966 - 1967	1967 - 1968
Tonnage acheté base décortiquée	41.487 T	41.944
Frais par tonne	17	36
Prestations U.N.C.C.	546	489
Frais de marchés	46	41
Pertes sur achats	223	202
Frais financiers, amortissemt bascules		72
Total	832 frs CFA	840 Frs CFA

Certes si l'on remarque que la marge de commercialisation accordée aux O.S. est de 1.900 frs C.F.A. la tonne d'arachide coques en 1966-67 et de 1.600 frs lors de la campagne suivante, il semblerait que la gestion de l'U.N.C.C. soit des plus rentables. En fait, si l'on examine les comptes en détail, il n'en est rien. En 1966-67, le solde entre la marge de commercialisation de 1.900 frs accordée aux O.S. et les 832 frs de frais, soit 1.068 frs la tonne, aurait permis la distribution intégrale des 750 frs de ristourne promis aux coopérateurs et le versement des sommes dues par l'U.N.C.C. au Fonds de garantie et au Fonds national de formation et de vulgarisation. Or cette même année, le coût des interventions de cette dernière a été tel que quinze millions de frs C.F.A. sont imputés au compte d'exploitation arachide au bénéfice du budget de l'U.N.C.C. Cette somme rapportée au tonnage traité représente un surcroît de charge de 361,50 frs à la tonne, soit un coût total de commercialisation de 1.193,50 frs la tonne coques, ce qui ne dégage plus les 750 frs de la ristourne. De plus, il n'est pas tenu compte ici des aides importantes dont bénéficie l'U.N.C.C. en personnel et en matériel. Lors de cette campagne, elle utilise les services de 52 assistants techniques européens et américains, soit beaucoup plus que le personnel expatrié des firmes européennes qui pourtant ont commercialisé à peu près le même tonnage. De plus, une part importante du matériel utilisé, en particulier le parc automobile, provient de dons extérieurs. Si l'on pouvait comptabiliser

le coût de ces prestations, nul doute que l'on dépasserait les 1.500 frs de charge à la tonne. C'est la somme qui, dans les 1.900 frs accordés aux O.S., est censée couvrir les frais, les 400 frs restant constituant une commission forfaitaire. Or dans ces 1.500 frs, l'O.S. doit rémunérer pour 800 frs la tonne, le peseur ! Il est donc bien évident que pour cette campagne 1966-67, l'intervention de l'U.N.C.C. n'apporte aucune limitation des frais de commercialisation.

Du fait de la baisse des prix à la production et de la diminution des marges, la gestion de la campagne 1967-68 est difficile. Comme le montre le tableau 231, les frais généraux sont réduits de 64 frs à la tonne mais cet effort est annulé du fait de l'usure exceptionnellement rapide des bascules qui ne sont pas entretenues. Il faut donc ouvrir un compte spécial "amortissement" des bascules. Bref, le coût réel de la commercialisation n'a pas varié, alors que la marge officielle des O.S. est tombée à 1.600 frs. Or du fait de la tension sur les prix et de la stagnation des rémunérations (221), de multiples abus émaillent les opérations de traite et grèvent considérablement leur coût réel. Sur de nombreux marchés de l'Est, les pertes et détournements sont considérables : à Sassoumbouroum, elles atteignent un total de 85 frs la tonne, à Kantché 48,50 et 105 frs à Sabonmachi. Les records sont atteints à Chadakori près de Maradi et à Goubeye dans l'Ouest où les indélicatesses d'agents d'encadrement valent des pertes respectives de 1.210 et 1.685 frs la tonne (décortiquées sur le premier marché et coques sur l'autre). L'U.N.C.C. souffre de l'emploi d'intermédiaires parfois peu scrupuleux, souvent incompétents et presque toujours prisonniers de liens familiaux et sociaux aliénant leur indépendance professionnelle. De plus, comme au Sénégal, la complexité des transferts de fonds, l'indigence criante de la comptabilité, l'insuffisance des surveillances et des contrôles autorisent de nombreuses tentations !

Dans ces conditions, l'U.N.C.C. attend un assainissement des circuits de commercialisation et un abaissement des coûts de la bonne gestion des "marchés autogérés" inaugurés en 1967. La principale innovation par rapport au marché coopératif classique est l'élection par les paysans des peseurs et des secrétaires qui ne reçoivent que des rémunérations modiques : 125 frs par tonne de décortiquées aux

---

(221) La ristourne est abaissée à 700 frs.

premiers, 50 aux seconds. Nous avons pu, en décembre 1968, prendre contact à Gabi avec ce "nouveau système". Trois plots correspondant chacun à une section coopérative et un quatrième géré par l'U.N.C.C. ouvert aux non-adhérents achetaient des arachides. Du fait de l'analphabétisme des paysans, des signes imaginés et vulgarisés par l'Animation permettent la tenue des documents indispensables. Chaque paysan reconnaît son "plot" à un insigne et sur sa carte d'adhérent des chiffres romains et des bâtonnets figurent les quantités livrées. Au niveau du village, un cahier où est mise à jour la position de chaque adhérent est tenu par le secrétaire. Du fait de ces obligations, ce dernier doit être lettré, souvent en arabe, ce qui limite le choix des électeurs. Ceux-ci élisent parfois des illettrés qui pour la tenue des livres, doivent s'en remettre aux marabouts, ce qui risque de perpétuer les liens de dépendance. Finalement un tel système ne peut fonctionner qu'au prix d'une surveillance constante. Il nécessite sur chaque marché la présence d'un comptable européen chargé du dénouement des opérations financières en fin de journée. C'est là une responsabilité délicate car les erreurs d'écritures sont constantes, ce qui favorise à n'en point douter la fraude. Si l'on ajoute que de longues semaines avant la traite, des stages et réunions multiples sont indispensables pour inculquer quelques rudiments de calcul et d'écriture aux intéressés, on peut imaginer combien la généralisation de tels marchés dépasserait les possibilités d'un encadrement de l'U.N.C.C. De plus, le système de l'élection des peseurs et secrétaires crée des tensions au sein de la société villageoise entre les paysans désireux de désigner des hommes nouveaux et ceux qui continuent à faire confiance aux notables ou aux anciens peseurs. Dans de nombreux cas, cette situation est compliquée par des rivalités entre services administratifs et par des luttes d'influence d'ordre politique.

Finalement, au niveau des nouveaux circuits coopératifs, l'U.N.C.C. rencontre d'énormes difficultés qui tiennent une fois de plus à l'absence totale d'esprit coopératif. Comme au Sénégal, le seul intérêt du système aux yeux des paysans est le paiement de la ristourne, soit 750 frs jusqu'à 1968, 700 depuis. En principe, elle garantit les emprunts faits par les paysans à l'U.N.C.C. L'ampleur des impayés est telle que les retenues supportées collectivement sont considérables. Beaucoup de paysans se sentent frustrés (222). Dans le système coopératif classique,

(222) Collin(R). I.R.A.M. Niamey, jv-fév.1968. Paris, juil.1968. C.R. d'une session de travail organisée à Maradi (25-31 jv.1968) sur "l'analyse sociologique et l'animation en pays haoussa du Niger". 50 p. cf p.50.

seuls les adhérents ayant payé leur part sociale y avaient droit, ce qui a entraîné de multiples abus. Certains achetaient leur récolte aux non-organisés afin de toucher la ristourne. Ils apportaient ainsi des tonnages considérables. L'U.N.C.C. dût réagir, par exemple sur le marché de Bandé en 1965-66, elle avait décidé de limiter le plafond des ristournes à trois tonnes d'apport, ce qui avait créé un grave malaise (223). A l'opposé, dans le système des marchés autogérés, la ristourne est attribuée à tous les producteurs, ce qui supprime ces abus mais ce qui ôte toute motivation au paiement de la part sociale et supprime le peu d'intérêt que le producteur adhérent pouvait accorder à la gestion de la coopérative... De plus,par exemple pour la campagne 1967-68, si tous les tonnages commercialisés par l'U.N.C.C. avaient donné lieu au paiement de la prime de 700 frs, la dépense totale se serait élevée à 29 millions, ce qui aurait pratiquement absorbé tout le "résultat d'exploitation" de l'U.N.C.C., soit 32.953.763 frs C.F.A. (224).

3) Faible résultat des actions de productivité

Entre 1960 et 1967, il semble que les progrès de la production arachidière sont pour part assez mineure liés à ceux des surfaces. Elles ne seraient passées que de 320 à 360.000 hectares (12,5 %), alors que la récolte aurait progressé de 150.000 à 300.000 tonnes (100 %) et que la commercialisation a été multipliée par trois (191.307 tonnes contre 66.670). Il faut donc supposer une progression non négligeable des rendements. Ils seraient passés de 460 kgs à 830 (estimation grossière), sans doute essentiellement du fait de bons hivernages dont celui de 1966 est exceptionnel. Les années suivantes désastreuses confirment, si besoin était, le rôle décisif de la climatologie dans le volume de la récolte. Est-ce à dire que les actions de productivité dont nous avons exposé les modalités (cf p.1114) n'ont aucun résultat ? Sur le plan pratique, il nous semble que leur influence est encore modeste mais il est indéniable que certaines innovations deviennent familières aux paysans, même s'ils ne les adoptent pas ! Dès 1963, plus de 8.000 agriculteurs ont accepté de cultiver pour multiplication les semences sélectionnées fournies par Tarna, surtout la 28-204. Lors de l'année agricole 1967, plus de 2.000 tonnes sont distribuées pour la culture. C'est là un progrès, certes modeste, que l'on doit confirmer lors des campagnes suivantes. Malheureusement

les mauvaises récoltes surviennent qui compromettent la qualité du produit et surtout, comme au Sénégal, par nécessité ou négligence, les responsables des stocks s'hésitent pas à mélanger différentes provenances, ce qui remet constamment en cause les résultats acquis. D'autre part, si l'U.N.C.C. distribue des semences ordinaires, ses prestations ne portent que sur de faibles tonnages, quelques milliers de tonnes, peut-être du fait de l'intérêt de 50 % qui est réclamé. On comprend qu'à partir de 1967, les impayés n'aient cessé de croître (de 15 à 30 % ?). L'usage du fongicide est par ailleurs très insuffisant : moins de 12 tonnes en 1968-69 pour plus de 40.000 tonnes de semences !

L'emploi de l'engrais n'a pas connu la large audience qu'espéraient les services intéressés. Certes tous les rapports estiment que le paysan nigérien a pris conscience de l'intérêt de la fumure minérale qu'il utilise essentiellement pour l'arachide. Jusqu'à 1968, les distributions portent sur 500 à 600 tonnes annuelles. Un léger progrès est enregistré en 1969 avec 800 tonnes. Mais si l'on prend pour base la dose minime de 75 kgs à l'hectare, il s'avère qu'à peine plus de 10.000 hectares soit 3 % de la surface ensemencée en 1969 est fumée. Cette modestie des résultats est liée à des causes multiples. Il faut tout d'abord remarquer que les essais d'engrais n'ont pas encore fourni de réponses catégoriques. Certes le superphosphate avec adjonction d'un peu de soufre ou l'engrais composé 6-20-10 semblent les mieux adaptés mais lors des dernières années, la médiocre pluviosité n'a pas permis une mise en évidence irréfutable de leur vertu. Dans ces conditions, le paysan se décourage et n'achète plus d'engrais l'année suivante. A l'origine aussi, jusqu'à 1967, les opérations de distribution mal organisées ont gêné la vulgarisation : "les opérations se sont déroulées dans des conditions exécrables (en 1967)" (225). De nombreux paysans ayant versé l'acompte exigé de 200 frs C.F.A. par sac, n'ont pas obtenu la livraison ou n'ont été approvisionnés que trop tard. Depuis, on a essayé de lier distribution d'engrais et de semences. Mais cette meilleure organisation ne porte guère ses fruits car alors le problème du financement devient préoccupant. L'engrais est cédé à 16 frs C.F.A. le kilo mais impose à l'U.N.C.C. un déficit de 4.620.000 frs C.F.A. pour la seule campagne 1967. Il n'est donc pas

(225) Direction de l'agriculture, rapport annuel 1967, T.I, p.93.

question de baisser ce prix, or le cours de l'arachide à la production est en repli de 4 frs environ au kilo dès cette année. Comme au Sénégal, le paysan déçu et gêné récuse l'engrais. L'amélioration du prix de l'arachide à 20 frs en 1969 pourrait expliquer la légère reprise des achats de fertilisant.

Les rapports agricoles estiment aussi que "le cultivateur a compris la nécessité et l'importance de la culture attelée" (cf p.1114). Mais en dépit d'efforts non négligeables, les résultats sont encore ténus. On a vu que dans l'idéal, l'acquisition de l'unité de culture attelée est prônée, en fait les cessions portent souvent sur un seul instrument car les capacités d'endettement sont faibles. Ainsi le catalogue U.N.C.C. pour 1968 fixe le prix du buttoir à 2.000 frs, de la houe à 6.500, du semoir à 7.500 et de la charrette à boeufs à 22.750 frs. Si l'on ajoute que la paire de boeufs revient au moins à 20.000 frs, on doit se demander quels paysans peuvent consentir de telles dépenses. Certes le système de créditleur permet de limiter l'apport initial au tiers de la somme, le solde étant liquidé en trois ou quatre annuités. Mais en dépit de ces facilités, ce sont des charges trop lourdes. Alors existent les mêmes abus qu'au Sénégal : revente du matériel à bas prix et surtout fuite devant le remboursement. Jusqu'à 1967, la moyenne d'impayés est de 25 à 30 %, en 1968 dans la région de Zinder elle atteint 50 % (226). L'U.N.C.C. peut récupérer les sommes dûes sur les ristournes mais les paysans "voient d'un mauvais oeil ces prélèvements" (227). Finalement seuls les paysans relativement aisés peuvent conserver le matériel acquis, ce qui va à l'encontre du but poursuivi (228).

En dépit d'efforts incontestables des animateurs qui organisent des séances d'explication ou des démonstrations itinérantes, le paysan ne sait pas toujours utiliser au mieux son matériel qui d'ailleurs n'est pas toujours adapté. Ainsi dans la région de Maradi, le buttoir est inutilisable puisqu'il chausse la plante alors que dans la pratique locale, on sème sur billon puis par les sarclages, on déchausse

---

(226) Mariko (K.A.). Qu'est-ce que l'U.N.C.C. ? document ronéotypé, Niamey, mai-juin 1968, 37 pp. cf p.14.

(227) Rapport agricole de 1967 cité, cf p.172.

(228) Il apparaît même un système de location de matériel à la journée pour les tâches précises, le labour par exemple.

les pieds pour édifier des buttes dans l'intervalle. De plus, beaucoup de matériel a été gaspillé faute de réparations élémentaires. Le passage des camions ateliers (cf p.1115) semble avoir amélioré la situation.

Au total, l'opération culture attelée n'a eu jusqu'ici qu'une faible audience. Seules les charrettes qui sont d'ailleurs autant utilisées en ville qu'à la campagne et plus à des transports rémunérés qu'à ceux des produits de l'exploitation ont un succès croissant. Les distributions des autres matériels ont été finalement modestes. Lors de la meilleure année, 1967, 107 semoirs, 52 houes, 200 buttoirs, 416 cultivateurs, 196 sarcleuses et 108 charrettes sont répartis de même que 445 paires de boeufs provenant des centres de dressage de l'U.N.C.C. La baisse des prix de l'arachide et la grave crise économique qui frappe le Niger à partir de 1968 expliquent un recul : en 1969, 61 charrettes et 82 sarcleuses seulement sont distribuées, alors que le service de l'Animation se dilue du fait de l'extinction de l'aide française pour ce type d'action.

Ainsi l'opération de productivité du Niger n'a qu'une portée réduite et en partie compromise par les mauvais résultats des dernières années. Il semble qu'elle ait été quelque peu prématurée. Les techniques traditionnelles aux résultats aléatoires ne seront pas améliorées dans un avenir proche. Mais faute de possibilités de diversification, l'arachide restera le principal produit de commercialisation. Certes, il y a le coton qui, malgré des déceptions (229) est en progrès au Niger : 4.500 hectares en 1960, 19.000 en 1968. Mais à part le Goulbi de Maradi où il est associé en culture de vallée dans le cadre de chaque exploitation à l'arachide produite sur le plateau, c'est une ressource des régions aux sols lourds : Maggia, vallée du Niger etc... Il ne peut donc être considéré comme base d'une éventuelle disersification des cultures dans les campagnes arachidières. L'égrenage pratiqué dans trois usines de la C.F.D.T. (2 à Madaoua et un à Maradi) fournit un tonnage appréciable de graines qui passent à l'exportation vers des pays extérieurs à la C.E.E. (Angleterre et Japon essentiellement).

---

(229) Faibles résultats sinon échec des périmètres de cultures irriguée de la Maggia et de la région de Tillabéry.

TABLEAU 232 - Exportations de graines de coton du Niger (en tonnes).

1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
		834	1.209	4.858	3.872	2.958	3.698	1.582	3.431	4.137

III - LE MALI : EFFONDREMENT ET REPRISE

Au lendemain de l'Indépendance (20 juin 1960) acquise pour l'ex-Soudan français dans le cadre de la Fédération du Mali, les évènements du 20 août et la rupture avec le Sénégal permettent au nouvel Etat malien d'affirmer des choix originaux (cf p. 987). On peut penser alors qu'il a les moyens de sa politique : des réserves de devises estimées à 3 milliards C.F.A. (230), d'importants stocks de produits qui, par l'arrêt des relations avec le Sénégal auquel ils étaient en partie destinés, resteront dans le pays (231) et une incontestable adhésion d'une fraction importante de la population à la nouvelle politique. Mais en quelques années, la situation ne cesse de se dégrader au point que la commercialisation d'arachide s'effondre de 85.000 tonnes en 1961 à 23.000 en 1967. Les circuits commerciaux sont totalement anarchiques, le ravitaillement de la population est précaire et l'économie et les finances nationales sont à ce point menacées qu'il faut revenir au sein de la zone franc, accepter la dévaluation et relancer la production d'arachide par la mise en place d'une opération spécifique (cf p.1116). Celle-ci permet la reprise, alors que par ailleurs le coup d'Etat du 19 novembre 1968 marque la libéralisation générale du commerce.

---

(230) Alexandre (Cl). L'expérience du Mali. Documentation française, Problèmes économiques, 25 mars 1971, pp.12-17.

(231) Biro (A). Mali, le réalisme a pris le pas sur les chimères. "Cérès", revue F.A.O., sept.-oct.1969, cf pp.28-34.

TABLEAU 233 - Bilans simplifiés de l'économie arachidière au Mali de 1960 à 1970.

	Production supposée en tonnes coques	Commercialisation en tonnes coques	Prix au producteur en Fr. malien / kg coq	Exportations en tonnes		
				Décortiquées	Huile	Tourteaux
1959-60		50.683	15,60			
1960-61		85.386	14	58.218		
1961-62	138.500	66.945	14	41.035	10	1.323
1962-63	166.600	73.605	14	29.791		1.113
1963-64	181.800	72.130	14	58.697		719
1964-65	172.500	44.002	13	22.198		4.700
1965-66	111.600	24.900	13	11.711	5	2.191
1966-67	108.500	23.258	16	16.986	863	5.466
1967-68	117.000	30.000	24 (1)	11.057	5	3.180
1968-69	92.500	26.160	24	6.018	2.315	6.444
1969-70	119.800	47.350	30			

(1) Il s'agit d'un franc malien dévalué de 50 % et qui ne vaut plus que 0,50 fr C.F.A. ou un centime français.

1) L'effondrement de l'économie arachidière de 1960 à 1968

a) Recul progressif de la commercialisation

Lors de la préparation de la campagne arachidière 1960-61, le fait nouveau essentiel est l'apparition de la SO.M.I.EX. (cf p.988) à laquelle est dévolu le monopole d'exportation. En dehors de cette innovation, homologue de celle créée au Sénégal par les débuts de l'O.C.A., la règlementation en vigueur reste valable. Les firmes privées sont autorisées à participer à la traite en concurrence avec les organismes coopératifs ou les groupements ruraux en cours de formation et la France accorde sa garantie d'achat après négociation avec le Gouvernement malien pour un contingent équivalent à 50.000 tonnes de décortiquées à 1,05 frs le kilo C.A.F. La campagne se déroule dans l'ensemble de façon satisfaisante puisqu'un tonnage record (85.386 tonnes coques) est commercialisé. Mais les difficultés sont considérables en matière de transport car la voie d'évacuation sur le Sénégal est coupée. Une flotte de camions est affectée à l'exportation vers la Côte d'Ivoire sur le trajet Bamako-Ouangolodougou, gare sur la voie ferrée Abidjan-Niger à 597 kms d'Abidjan. Par Bougouni, Sikasso, Kadiola et Niellé, il faut parcourir 550 kms de route dont 390 après Bougouni sont en mauvais état. Ce moyen ne permet guère d'expédier plus de 200 tonnes (232) par jour, ce qui pour 58.218 tonnes exportées, représente une évaluation échelonnée sur toute l'année. Or rien n'existe pour le stockage à Ouangolodougou ! Le coût d'une telle opération justifie la baisse du prix d'achat qui passe de 15 frs 60 le kilo coques à 14 et la limitation à 850 frs seulement de la commission d'achat. A Abidjan, un pool de transitaires organisé autour de la SO.CO.P.A.O. s'occupe de l'embarquement. Pour la première fois, une part non négligeable de ce tonnage (16.782 tonnes) est exportée vers l'Union soviétique.

Lors de la campagne 1961-62, le tonnage commercialisé est en repli et seulement 41.035 tonnes sont exportées dont 13.387

---

(232) Archives Scimpex : Campagne 1960-61 Mali : au 30 avril, seulement 10.600 tonnes sont parvenues à Abidjan dont 6.000 ont été exportées.

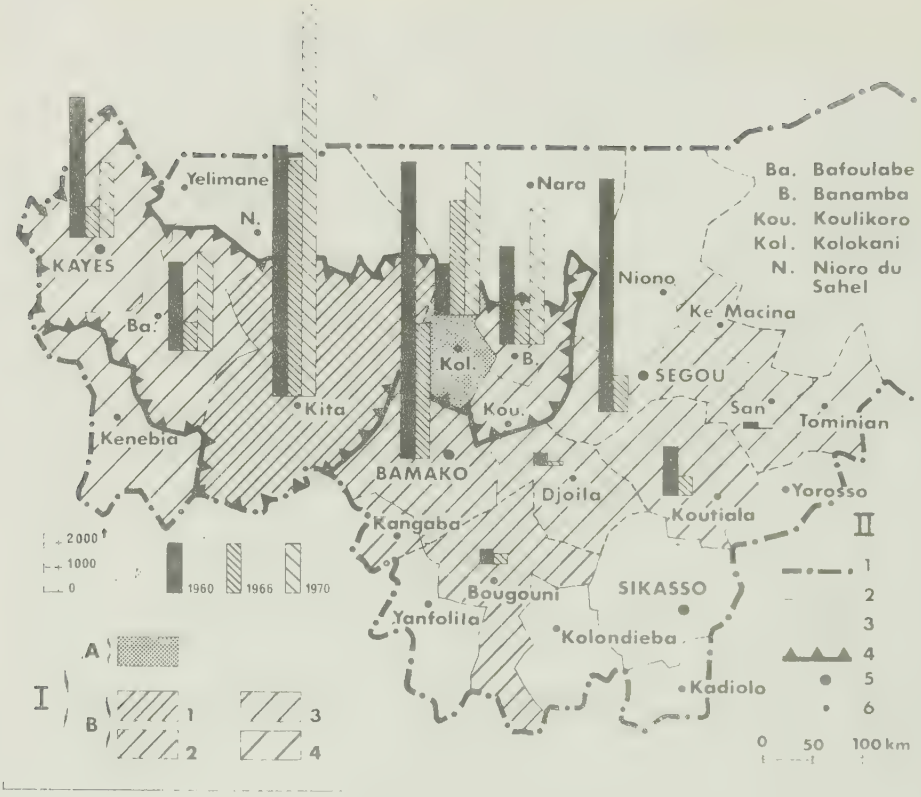

Figure 240 : L'évolution par cercle de la commercialisation de l'arachide coques au Mali : 1960-1966-1970 (pour cette dernière campagne, seuls les tonnages acquis dans la zone de l'Opération arachide sont indiqués).

I - Evolution de la commercialisation : 1966 par rapport à 1960

A) Cercle en progrès : plus de 100 %

B) Cercles en déclin : 1 - moins de 10 %
2 - de 40 à 50 %
3 - de 60 à 70 %
4 - de 70 à 80 %

II - 1) Frontière 2) Limite de région 3) Limite de cercle
4) Limites de l'Opération arachide 5) Chef lieu de région
6) Chef lieu de cercle.

Sources : Service de l'agriculture et Opération arachide.

vers l'U.R.S.S. (233). Mais l'année prépare des évènements décisifs : le franc malien (1 fr.m.= 1 fr.C.F.A.) est créé le 1er juillet 1962 et un rôle de plus en plus important est accordé à la S.O.M.I.EX. qui contrôle les importations de onze articles essentiels (234), tandis que de nombreuses sociétés d'Etat, spécialisées chacune dans un secteur économique, sont mises en place, ce qui contribue à la réduction du chiffre d'affaires du commerce traditionnel : de 14,7 milliards en 1959 à 12 en 1962. En fin d'année, de nombreuses sociétés dont Maurel Frères S.A. qui, pour le compte de Lesieur, était un des principaux animateurs du commerce de l'arachide, cessent leurs activités au Mali. La campagne 1962-63 est la dernière à laquelle participent des firmes privées. La commercialisation atteint en principe un haut niveau (73.605 tonnes officiellement déclarées). Mais les difficultés de transports et d'écoulement (l'U.R.S.S. n'achète pas et les relations avec la France sont pratiquement interrompues) font que les ventes s'effondrent à 29.791 tonnes de décortiquées dont 14.012 sont cédées au Sénégal après la reprise du trafic ferrovière en juin 1963. Certes la campagne 1963-64 marque une accélération des exportations grâce à d'importants achats des pays de l'Est : 27.250 tonnes par l'U.R.S.S., 5.955 par la Tchécoslovaquie, 10.202 par la Chine et 2.961 par Cuba ! Mais dès l'année suivante, la commercialisation et les exportations amorcent un repli continu et catastrophique qui détermine la mise en place en 1967 de l'Opération arachide.

b) Le malaise des campagnes : la crise de production

La crise arachidière tient à la fois à un grave malaise rural et à la situation anarchique du commerce. On a vu que jusqu'à 1965 (cf p.1150) l'arachide ne bénéficie d'aucune intervention spécifique. Au contraire, par suite de la dégradation de la production à

---

(233) L'évacuation vers la Côte d'Ivoire n'est possible que par l'appui offert par la firme Krupp. Elle livre à des conditions avantageuses un grand nombre de camions dont elle abandonne peu après la fabrication. Ces véhicules, faute d'entretien, sont pour la plupart hors d'usage dès 1964. Cf Ph.Decraene, Le Monde, 23 juillet 1964 : "Le socialisme malien cherche à se soustraire aux influences étrangères".

(234) Sucre, sel, farine, lait, huile, thé vert, savon, allumettes, cigarettes, ciment, sacs; la SO.M.I.EX. délivre aussi les licences d'importation pour les autres articles. En 1965, elle s'octroie 68 % des cinq milliards d'achat autorisés !

partir de 1964, priorité absolue est accordée au ravitaillement des villes en produits alimentaires dont les stocks sont épuisés (235) : "La priorité donnée aux cultures vivrières, l'équipement du sol et le faible prix offert à l'achat expliquent le recul de la production arachidière" (236). Non seulement la conjoncture est défavorable à cette culture mais, sur le plan général, les innovations imposées dans les campagnes maliennes sont sanctionnées par autant d'échecs ! Le plus marqué est celui du champ collectif, "terrain d'expérience des méthodes modernes de culture, de la pratique des fumures et de l'assolement" (237). A l'origine, il doit comporter une superficie d'un hectare pour 25 imposables qui lui consacrent un jour de travail par semaine. Par extensions successives, il doit conduire à la mise en place d'un système socialiste où la "grande exploitation collective moderne sera substituée à la petite exploitation individuelle familiale dispersée et arriérée" (238). Le revenu de ces champs devait en principe procurer aux villages des outils, des engrais et des matériaux divers. Or il alimente le recouvrement de certains impôts et le paiement de traitements à des fonctionnaires de contrôle ou entretient la caisse du cercle (239). Les paysans ont donc tendance à se désintéresser du "champ du Roi (de Prusse) ou de l'Etat" (240). Ils témoignent d'une résistance passive. Partout où le fonctionnaire de contrôle est rigide, ils cultivent les surfaces imposées mais sans aucun soin. Le champ mal entretenu donne des rendements dérisoires ce qui est un non-sens puisqu'il devait être un modèle (241). Là où les cadres manquent de zèle, les superficies cultivées régressent régulièrement.

---

(235) De véritables réquisitions exigent la livraison de 20 kgs de céréales par imposable ou de 100 kgs par famille.

(236) Déclaration du Président Modibo Keita (faite en 1968), d'après le Moniteur africain du 13 février 1969.

(237) Diarra (I). Voies et moyens du socialisme au Mali. Economie et Politique, oct.1964, pp.97-108, cf p.104.

(238) Rapport de synthèse du premier séminaire national sur la coopération en milieu rural. Bamako, 27-30 mai 1968. Voir Bulletin de l'économie rurale édité par l'Institut d'économie rurale, juillet 1968, n°2, pp.6-9, cf p.6.

(239) Alexandre (Cl). art.cit. p.15.

(240) Capian (A). Sur l'origine des difficultés de l'option socialiste au Mali. Afrique contemporaine, juillet-août 1972, n°62, pp.6-14 cf p.12.

(241) Capian (A). art.cit. p.12.

En matière de production des champs individuels, la situation n'évolue pas non plus dans un sens favorable car le plan de développement de la culture financé par le F.E.D. (cf p.1115) et appuyé par l'aide soviétique est un échec. La vieille tradition d'emploi de la charrue au Mali (il y en aurait un parc de près de 30.000 en 1960 et de 72.000 en 1964) fait que l'on espère une progression rapide de l'équipement.

La promotion de techniques de culture modernes est un mot d'ordre essentiel. Mais elle est imposée d'en haut sans plan véritablement cohérent. On s'en rend bien compte en matière des feux de brousse. Une loi de 1961 les interdit brutalement et menace de peines sévères : ils doivent être remplacés par des labours. En 1962, les cadres politiques et l'encadrement technique se "battent" sur ce thème mais en 1963, de nombreux feux éclatent spontanément ! En 1965, ils sévissent partout comme autrefois. En principe, bien que l'on ne connaisse par les chiffres précis, les distributions de matériels représentent un effort considérable surtout à partir de 1967 où sont répartis d'importants lots acquis en France grâce au F.A.C. et à des crédits propres au Mali ou fournis par l'aide des pays de l'Est : charrues et pulvérisateurs russes et yougoslaves. Dans le seul périmètre de l'opération arachide en 1968, 5.945 charrues et 2.264 charrettes sont distribuées (242). Mais en dépit de tableaux de placement de matériel encourageants, le paysan malien continue le plus souvent de cultiver à la daba. Il faut tout d'abord remarquer que seul le matériel de préparation du champ est vulgarisé : les semoirs sont presqu'inconnus, les houes ou herses sont très rares. S'il emploie vraiment la charrue, le paysan peut agrandir le champ mais il ne peut ensuite l'entretenir, d'autant plus que là où la charrue est vraiment employée, le nombre des personnes de l'exploitation régresse (243). Une fois de plus, on peut se demander quel est le rapport entre les matériels existants et ceux qui sont effectivement utilisés (244). En admettant qu'

---

(242) Ministère de la production, service de l'agriculture, République du Mali, rapport annuel 1968-69, 165 p. cf p.95.

(243) Capian (A). art.cit.cf p.12.

(244) Capian (A). art.cit. cf p.12. L'auteur évoque l'opération "Haute vallée" du Niger où on a lié la distribution du matériel à son utilisation collective. Il est totalement inemployé. Nous avons pu aussi remarquer que la conception de l'élevage des bêtes est un obstacle à la vraie culture attelée. En saison sèche, on rend les boeufs (qui doivent se nourrir seuls) aux Peuhl. Après de longs mois de parcours, ils ont perdu l'habitude de l'attelage et entament la saison de travail dans un triste état de santé !

individuellement les paysans aient passé commande, rien n'existe pratiquement pour la démonstration et la maintenance. Au mieux, on fournit à l'acquéreur une notice écrite, or il ne sait pas lire (245). On peut d'ailleurs se demander quels paysans,dans une conjoncture économique aussi défavorable que celle du Mali entre 1964 et 1967 (arachide vendue 13 frs, mil 10 à 12), peuvent envisager l'acquisition et le paiement réel de matériels qui, en dépit de subventions, sont coûteux: 22.000 à 25.000 frs maliens la charrue, 18.500 le semoir, 20.000 le multiculteur (246) etc... En réalité, les cadres responsables distribuent impérativement le matériel aux Groupements ruraux sans considération de leurs besoins ni de leur capacité d'endettement. Ainsi l'on retrouve des abus bien connus : "anarchie due à une mauvaise coordination entre le S.C.A.E.R. qui prend en charge les opérations de commande et de récupération des fonds (cf p.989) et l'organisation de la vulgarisation" (247), et remboursement très insuffisant des dettes : 70 % en moyenne pour les campagnes agricoles 1967 et 1968 (248). En 1966 dans le Cercle de Koulikoro, 213.900 frs sur 1.093.290 à échéance sont remboursés,dans celui de Banamba 948.235 sur 1.234.270 (249) ! En 1967, l'Opération arachide consent 10.475.000 frs maliens de crédits : elle en recouvre 54 % ! Comme au Sénégal et au Niger, ce sont finalement les charrettes qui ont le succès réel le plus évident.

Les actions semences et engrais n'ont elles aussi qu'une audience assez faible. La production de graines sélectionnées (28-206 tardive et 47-10 hâtive) était conçue pour couvrir les besoins en cinq ans : les fermes d'Etat, les champs collectifs ou des paysans pilotes étaient chargés de la multiplication. Mais de nombreuses défaillances dans l'organisation de cette production et les abus de mélanges font qu'en 1967, lors de son lancement, l'Opération arachide devra

(245) Alexandre (Cl). art.cit. cf p.15.

(246) Moureau, Morel et Gorse. Opération arachide au Mali, étude de "factibilité", campagnes 1971-72 - 1975-76. B.D.P.A., 1970, 85 p. + annexes, cf p.33.

(247) Rapport annuel cité du Service de l'agriculture, 1968-69,cf p.12.

(248) Moureau, Morel et Gorse. Doc.cit. p.32. Ces prêts à 3 % sont de deux ans pour les dettes de 10 à 20.000 frs, 3 ans pour celles de 20 à 30.000 frs et 5 ans pour celles de plus de 30.000 frs.

(249) Nasse. Réalisation d'un programme de développement de la production arachidière dans les cercles de Koulikoro et Banamba. B.D.P.A., juillet 1966, 2 vol. T.I. 129 p. cf p.17.

repenser tout le système. De plus, les semences vraiment sélectionnées sont vendues en principe 15 % plus cher, ce qui n'incite guère le paysan à en acquérir. La vulgarisation des engrais n'a pas non plus les résultats escomptés. On avait prévu l'utilisation de 100 kgs à l'hectare d'engrais 6-20-10 dont le prix de revient est de 3.200 frs (250). Avec un prix de vente de l'arachide de 13 frs le kilo, il faudrait un surplus de production de 250 kgs à l'hectare pour rembourser l'achat ! On comprend dès lors les réticences des paysans ! De plus, les distributions sont mal organisées. En brousse, on ne dispose souvent d'aucun abri valable pour le stockage. En outre le superphosphate d'origine russe qui entre dans le mélange corrode les sacs (251). Enfin l'engrais parvient très souvent trop tard. Dans ces conditions, l'usage du fertilisant ne progresse guère : 875 tonnes d'engrais arachide sont placés en 1968, soit la quantité nécessaire à l'épandage sur 8.750 hectares !

L'échec des actions de productivité fait que le niveau de la production reste conditionné par celui des surfaces et par la climatologie de chaque campagne. De ce point de vue, le Mali connaît aussi des années calamiteuses. L'hivernage de 1967 est beaucoup trop humide, dans certaines régions les champs sont inondés. Par contre, celui de 1968 est marqué par un déficit général des précipitations. Cependant ces mauvaises conditions climatiques n'expliquent pas et de loin le recul certain de la production que tous les spécialistes admettent. Mais l'estimation de son importance et l'explication de ses causes varient de l'un à l'autre. Pour certains le recul est moins considérable que ne laisserait croire celui de la commercialisation car l'auto-consommation serait en progrès constant (252). Pour d'autres la "baisse vertigineuse" de la vente est liée à une chute sensible de la production, à l'exode rural, au découragement des paysans ou à la disparition de l'incitation à produire que représentait le commerce de traite (253).

---

(250) En fait, le prix réel est de 68 frs le kilo mais une subvention de 36 frs est accordée grâce à une aide du F.E.D.

(251) Nasse. ouv.cit. cf p.42.

(252) Giordano (M). Opération arachide, compte-rendu de fin de campagne, 30 juin 1968. B.D.P.A., 54 p. cf p.2. L'auteur estime qu'en 1953-54 pour 55.000 tonnes commercialisées, la production aurait été de 89.000 T. et qu'en 1966-67 pour 39.000 T.vendues, la récolte serait de 87.000 T.

(253) Nasse. ouv.cit. cf p.38.

Cet affaissement de la production n'affecte pas de manière uniforme toutes les régions : de 1963 à 1966, celle de Kayes reculerait des deux tiers (22.000 tonnes contre 70.000), celle de Bamako de plus de 30 % (50.000 tonnes contre 72.000), alors que la récolte se maintiendrait hors du vrai bassin de l'arachide qui fournit l'essentiel des ventes ; c'est dire combien les conditions de commercialisation semblent affecter la situation globale de l'arachide.

c) La crise des circuits de commercialisation

Il est partout admis dès 1967, même par les responsables, que la crise de l'arachide est en grande partie liée à l'avilissement progressif du prix d'achat à la production (cf tableau 233). Or dans le même temps, les produits importés de première nécessité, que la SO.M.I.EX. doit en principe vendre partout au même prix modique, manquent le plus souvent ou bien sont proposés au prix fort sur le marché parallèle. Il y a déjà dans ces faits incitation à ne pas produire ou à frauder. Il est difficile de chiffrer les exportations clandestines d'arachide vers les pays voisins : Sénégal et Côte d'Ivoire surtout. Elles sont sans doute très importantes et intéressent certainement en priorité la région de Kayes relativement isolée de la capitale et profondément enclavée dans des territoires étrangers (254). La vente au Sénégal présente un attrait considérable : prix supérieur, paiement en francs C.F.A. (255) et possibilité d'achat de produits manufacturés introuvables au Mali. Les multiples contrôles ou menaces de sanction n'y font rien : "le trafic frontalier ruine l'économie, de 1962 à 1966 plus de deux milliards de devises sont volés" (256).

Une nouvelle fois cependant, il s'avère que le recul catastrophique des ventes et des exportations d'arachide est à mettre au compte d'une véritable faillite des nouveaux organismes de commercialisation qui, à partir de 1963, ont totalement évincé le commerce privé traditionnel. Le système mis en place comporte une hiérarchie

---

(254) Pour éviter la concurrence que le transport routier pourrait faire au chemin de fer du Mali, la route Bamako-Kayes a été laissée sans entretien et est devenue pratiquement impraticable.

(255) Avant le retour du Mali à la zone franc en février 1967, le franc malien n'est repris contre son homologue qu'à parité de 60 % de sa valeur.

(256) L'Essor, 9 mars 1968.

à trois niveaux. Au sommet la SO.M.I.EX., qui a l'exclusivité de l'exportation des graines, consent les avances de trésorerie et de sacherie nécessaires au déroulement de la campagne. Ses interlocuteurs sont les S.M.D.R. (cf p. 989) qui, en contre partie, doivent procéder aux achats auprès des groupements ruraux et acheminer l'arachide collectée aux seccos que la SO.M.I.EX. contrôle dans chaque cercle. Seule exception à ce système, après l'ouverture de la nouvelle huilerie de Koulikoro en décembre 1964, c'est aux seccos ouverts par cette dernière dans les cercles de Banamba et de Koulikoro que les livraisons sont effectuées. Les S.M.D.R. bénéficient d'une marge de rétrocession fixée chaque année mais qui est en général de 2,50 frs, soit un franc pour le transport et le reste pour les frais.

Rapidement le fonctionnement du système devient anarchique pour des raisons souvent similaires à celles évoquées précédemment pour le Sénégal et le Niger. Les paysans des Groupements ruraux, totalement illettrés, sont à la merci de fonctionnaires souvent abusifs, parfois malhonnêtes. Comme par suite de multiples carences la traite s'éternise, ils sont tentés de vendre à des intermédiaires clandestins, anciens traitants, peu scrupuleux. L'insuffisance des moyens de transport les oblige souvent à évacuer eux-mêmes leur arachide vers le secco du cercle. S'ils ne disposent pas personnellement d'ânes et de charrettes, ils doivent s'en remettre à des voisins exigeants. Les S.M.D.R. souffrent d'une insuffisance criante de personnel et d'équipements. En principe, ils disposent de quelques camions, toujours en panne, qui peuvent au mieux transporter matériel et vivres destinés aux paysans. Pour l'acheminement de l'arachide, on doit s'en remettre aux camions réquisitionnés par le Commandant du cercle. Or non seulement du fait de la crise, les véhicules en bon état se raréfient, mais lorsqu'ils existent, leurs propriétaires font ce qu'ils peuvent pour échapper à une obligation coûteuse car les 24 frs versés à la tonne kilomètre transportée ne tiennent pas compte des frais d'exploitation et surtout des charges d'investissements occasionnés par la circulation sur des pistes en très mauvais état. Dans ces conditions, la traite et l'évacuation des produits sont très lentes. La qualité des graines exposées souvent aux pluies de l'hivernage suivant s'en ressent durement. La Régie des transports du Mali refuse pour sa part d'aventurer ses camions gros porteurs sur les pistes et quand elle consent à affecter un véhicule, elle facture à des prix trois fois supérieurs au tarif légal(257)

(257) Giordano (M). Compte-rendu de fin de campagne, doc.cit. p.37.

En fait, elle se réserve le transport "aval" sur bonnes routes.

Enfin et surtout, le mauvais exemple est fourni au sommet par la SO.M.I.EX. qui "ne paraît pas adaptée aux formes modernes de commerce" (258). Son rôle est capital puisque le commerce privé est réduit à la portion congrue : les firmes européennes qui subsistent se limitent à leurs réprésentations de marque à Bamako. Quant au commerce libano-syrien ou africain, sa seule fonction est la vente au détail ou parfois le demi-gros (259). La SO.M.I.EX. est donc chargée des opérations d'achat de l'arachide et en retour de la distribution des produits de consommation courante dont elle a le monopole. Son chiffre d'affaires est considérable, 15 milliards de frs maliens en moyenne, ses effectifs pléthoriques (1.500 personnes environ) ; or elle remplit très mal ses fonctions. Dans sa mission d'achat de l'arachide, elle est desservie par l'anarchie des circuits qu'elle contribue à accroître par des retards constants dans les distributions de produits, matériels ou argent et par l'absence de comptabilité ou d'inventaires véritables. Ainsi la SO.M.I.EX. ne sait pratiquement pas quelles quantités d'arachide sont achetées dans les différents cercles (260). La fonction d'approvisionnement de la SO.M.I.EX.,présente dans tous les chefs-lieux de cercle, est remplie approximativement : les ruptures de stocks sont constantes, ce qui incite des détaillants avec la complicité de nombreux cadres de la Société, à spéculer en période de raréfaction sur les stocks disponibles (261). On a voulu libérer le paysan de l'état de dépendance où il se trouvait vis-à-vis du commerce "on ne lui apporte que la baisse des prix et la pénurie" (262) et leurs compléments inévitables, la fraude et le marché noir. Tout se traduit en fait par une véritable dégradation des rapports ville-campagne au détriment du producteur (263). De plus la gestion interne de la SO.M.IEX

---

(258) Giordano (M). Notes provisoires sur la collecte 1968-69.

(259) Entre 1960 et 1968, le chiffre d'affaires du secteur commercial privé diminue des trois quarts.

(260) Giordano (M). Compte-rendu de fin de campagne, doc.cit. p.19.

(261) Lebigre (J.M.). Les activités commerciales à Diré, République du Mali. T.E.R. U.E.R. de Géographie, Université de Bordeaux III, juin 1971, 160 p. cf p.141.

(262) Alexandre (Cl). art.cit. p.16.

(263) Capian (A). art.cit. p.6. Une partie des sommes détournées s'est investie dans l'acquisition de terrains ou de vergers autour de Bamako ou de véhicules.

manque pour le moins de rigueur ! Les nombreux cadres touchent des avantages en nature, voiture de service, logement de fonction et indemnités diverses qui multiplient par trois ou quatre leur traitement officiel. Les détournements sont constants du fait de la collusion entre de nombreux fonctionnaires et des commerçants : on commande par téléphone ou par ordres griffonnés sur un morceau de papier que l'on fera disparaître plus tard ! Certaines administrations passent des ordres impératifs de livraison et n'en imputent pas le règlement à leur budget. "Les Maliens se rendent compte par le déficit des sociétés et entreprises d'Etat qu'elles n'étaient pas de nature à apporter le bonheur" (264). A la fin de l'année 1968, alors que la France a demandé sa remise en ordre, la SO.M.I.EX. est en véritable état de faillite (265). Il semble vraisemblable que sa gestion ait coûté à l'Etat l'équivalent de l'aide française, soit plus de 3 milliards C.F.A. !

d) Problèmes du décorticage et de l'huilerie

De graves problèmes se posent aussi à la SO.M.I.EX. en matière de décorticage des graines collectées. La Société dispose en dehors des cercles de Koulikoro et Banamba réservés aux achats de l'huilerie, d'une dizaine de centres artisanaux équipés essentiellement en matériel acquis aux anciennes sociétés de traite. Par usure normale et manque d'entretien, il est à bout de souffle. Pour la campagne 1967, le taux de rendement au décorticage du fait des défaillances techniques, de la mauvaise qualité des arachides et des mélanges de différentes espèces tombe à moins de 57 % (266). Or il s'agit d'une opération coûteuse estimée dans le barême à 1.775 frs la tonne (267), alors qu'en 1961, 1.100 frs seulement étaient prévus (268).

---

(264) L'Essor, 22 septembre 1969.

(265) Le Gouvernement malien espérait après février 1967 que la dévaluation de 50 % du franc local permettrait un excédent budgétaire, donc le règlement d'une partie des dettes officielles à la Société qui pourrait ainsi à son tour rembourser une fraction de son découvert à la Banque du Mali.

(266) Giordano (M). Compte-rendu de fin de campagne 1967-68. doc.cit. cf p.20.

(267) Moureau, Morel et Gorse. doc.cit. cf p.35.

(268) Archives Scimpex, traite 1960-61, Soudan.

A la fin de 1964, la nouvelle usine de Koulikoro (cf pp.1166-1167) qui remplace celle des "Huileries soudanaises" (cf p. 756) est en état de marche. Construite sur un prêt allemand d'un milliard de francs maliens, elle est gérée par la "Société d'exploitation des produits oléagineux du Mali" (S.E.P.O.M.), société d'Etat créée le 24 avril 1962 (269). L'usine équipée de matériel Krupp a une capacité de 30.000 tonnes d'arachide coques, soit plus de 10.000 tonnes d'huile brute et peut aussi traiter le karité. Une unité de raffinage et l'ancienne savonnerie pouvant fournir 4.000 tonnes par an de produits de ménage la complètent. Dès l'origine, le gros problème est, pour la direction, l'approvisionnement en matière première. La capacité de l'usine avait été calculée sur des prévisions d'augmentation marquée de la production d'arachide par rapport aux années référence 1960-62. Or non seulement elle n'a pas progressé mais encore elle a connu un recul marqué. Aussi, rapidement, la production des deux cercles de Koulikoro-Banamba qui lui est réservée s'avère-t-elle insuffisante. En 1964-65, elle commercialise 6.429 tonnes coques et lors de la campagne suivante 2.964 seulement. Dans ces conditions, dès le 14 juin 1966, le Gouvernement du Mali passe avec la B.D.P.A. une convention portant sur l'amélioration de la production d'arachide dans les deux cercles (270). En attendant les résultats concrets de cette action, il faut faire vivre l'usine. A coût élevé, des tonnages de graines de la SO.M.I.EX. sont acheminés vers Koulikoro. En 1967, dans l'espoir de trouver des graines, elle verse à des intermédiaires une somme de 400 millions avancés par la Banque ; or ils ne livrent pratiquement rien. Ainsi, aux difficultés d'approvisionnement s'ajoutent les effets néfastes d'une gestion très approximative (271). L'entreprise connaît donc sans doute un important déficit puisqu'elle ne travaille pas à plein et emploie plus de 300 personnes ! De plus elle doit livrer l'huile au prix de 160 frs le litre départ usine, alors qu'il faudrait 220 francs pour assurer une bonne rentabilité. Elle fournit en priorité le marché malien par l'intermédiaire de la SO.M.I.EX. en huile d'arachide

---

(269) Elle succède à l'ancienne "Société nationale d'exploitation des huileries du Mali" (S.N.H.M.).

(270) Nasse. ouv.cit. cf p.1.

(271) Lorsque nous avons visité l'usine en octobre 1970, la fabrication du savon était arrêtée depuis plusieurs semaines car, faute d'emballages, les stocks ne pouvaient être livrés !

et beurre de karité raffinés et lui destine toute la production de savon. Le surplus de l'huile et les tourteaux expellers sont exportés vers l'Europe par train via Dakar ou camions via Abidjan.

TABLEAU 234 - Production de l'huilerie de la S.E.P.O.M. à Koulikoro de 1965 à 1969.

	ARACHIDE			KARITE		SAVON
	Tonnage trituré (décortiquées)	Huile	Tourteaux	Tonnage trituré	Beurre	
1965	7.510	2.420	4		230	1.326
1966	6.600	2.383	3			2.675
1967		3.021	4.474			3.251
1968	6.104	2.773	3.122		1.108	
1969	10.921	4.306	6.447	6.221	2.320	3.153

2) L'Opération arachide : la reprise

On a vu dans quelles conditions le Gouvernement malien, inquiet de l'effondrement de la production arachidière, obtient en 1967 le concours financier du F.A.C. et la collaboration du B.D.P.A. pour relancer la culture (cf p.1115). Mais beaucoup plus que la reprise et l'intensification des thèmes de productivité, l'Opération arachide signifie ici, dans l'immédiat, une réorganisation complète des circuits de commercialisation. Pour l'achat de l'arachide, l'Opération remplace dans leurs zones respectives la SO.M.I.EX. et la S.E.P.O.M. qui restent seulement destinataires des tonnages collectés. La première initiative qui vise à rétablir la confiance du paysannat est l'augmentation du prix d'achat du produit en coques de 16 à 24 frs. En fait, il s'agit là d'une majoration seulement théorique puisque le franc malien a perdu en février 1967 la moitié de sa valeur. Lors de la campagne suivante, ce cours est porté à 30 frs. Des équipes compor-

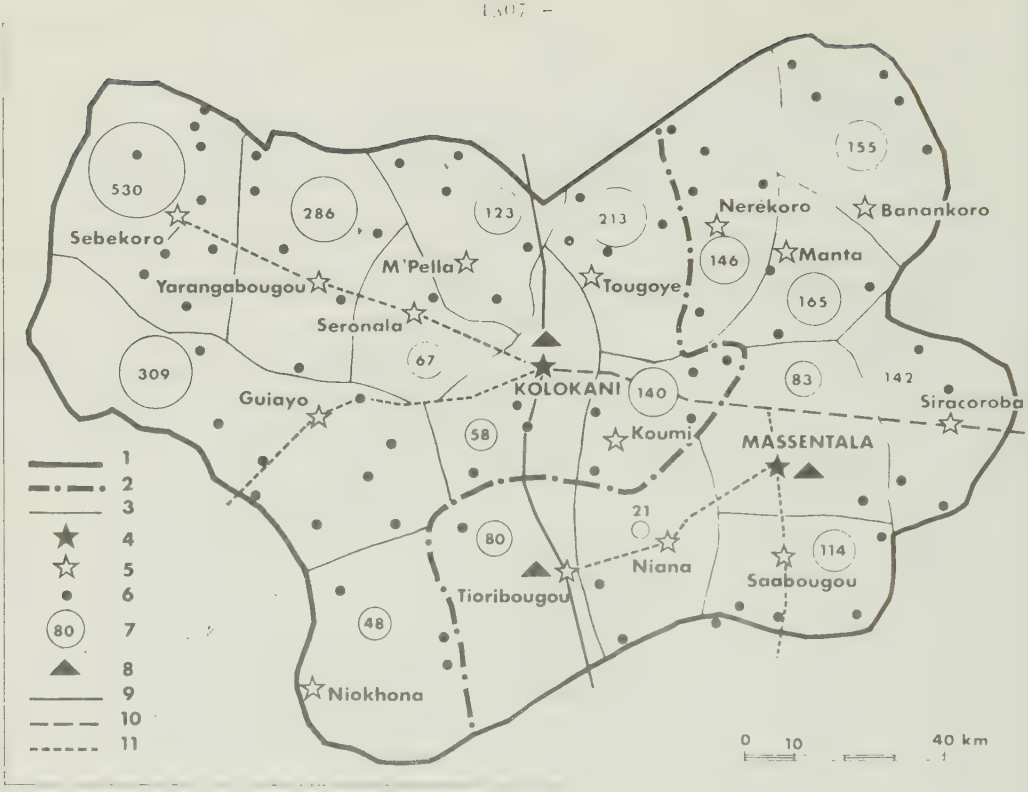

Figure 241 : L'organisation de la commercialisation par l'Opération arachide Mali. L'exemple du cercle de Kolokani en 1967-68.

1) Limite de cercle 2) Limite de Z.E.R. 3) Limite de secteur de base 4) Chef lieu de Z.E.R. 5) Chef lieu de S.B. 6) Points d'achat 7) Achats en 1968 en tonnes 8) Secco SO.M.I.EX. 9) Route permanente 10) Route intermittente 11) Piste principale.

(Source : Documents Opération arachide).

tant un peseur, un payeur et un pointeur en même temps chauffeur sont chargées des opérations d'achat qu'elles réalisent sur des marchés soigneusement localisés (272). Les autorités administratives et politiques

(272) En principe, les producteurs ne doivent pas avoir plus de 7 kms à parcourir mais chaque marché doit commercialiser au moins 10 T. La durée des opérations d'achat est fixée à 90 jours à partir du 1er janvier. Les équipes passent deux fois dans chaque marché.

en informent les producteurs. Le personnel sélectionné bénéficie de contrats avantageux pour toute la durée de la campagne. Il est assisté de manoeuvres et de gardiens de secco. En tout environ 500 personnes sont mobilisées. Certes, faute d'un niveau d'instruction suffisant, les agents ne remplissent pas toujours les pièces, bulletins et feuilles de route de manière convenable. Mais chaque soir, le payeur doit arrêter sa caisse et tous les deux jours, il est contrôlé par un cadre du B.D.P.A. L'équipe est chargée du recouvrement des prêts consentis par le S.C.A.E.R., elle délivre un reçu de remboursement et paie immédiatement le solde en espèces. Sur quatre campagnes, si l'on compte l'action lancée dès 1966 dans les cercles de Banamba et Koulikoro, pour plus de deux milliards de fonds manipulés, seulement 200.000 frs sont détournés (273) ! La seule difficulté d'importance rencontrée à ce niveau est en 1968-69 le mauvais financement de la part de la SO.M.I.EX. Le B.D.P.A. fait des avances sur fonds propres. La même carence de la SO.M.I.EX. vaut en fin de la campagne suivante un découvert bancaire de 200 millions pour l'Opération (274).

L'organisation rationnelle des achats doit être soutenue par un système de transport efficace. Dès sa mise en place, l'Opération obtient le financement par le F.A.C. d'un parc de 33 camions de cinq tonnes, auxquels s'en ajoutent 8 acquis sur crédits F.E.D. Ces véhicules sont destinés au drainage de l'arachide des points d'achat vers les seccos de la SO.M.I.EX. et de la S.E.P.O.M. (cf fig.242). Ils ne suffisent cependant pas,si bien que la location de véhicules privés est nécessaire. Pour éviter des difficultés comptables, la gestion des transports est indépendante de celle des achats.

Dans l'ensemble, l'Opération est un succès comme en témoigne la progression régulière des tonnages collectés et les sommes distribuées aux producteurs. Dans chacune des trois zones touchées depuis le début, Koulikoro, Banamba (I), Kolokani-Bamako (II) et Kita (III), les achats par secteurs de base (cf p.1117) doublent en moyenne en quatre ans. Dans la zone IV (Kayes), ils augmentent encore plus vigoureusement en deux ans (cf fig. 240).

---

(273) Interview accordée à l'auteur par M. Giordano, directeur de l'Opération en octobre 1970.

(274) Giordano (M). Notes provisoires de collecte, doc.cit.

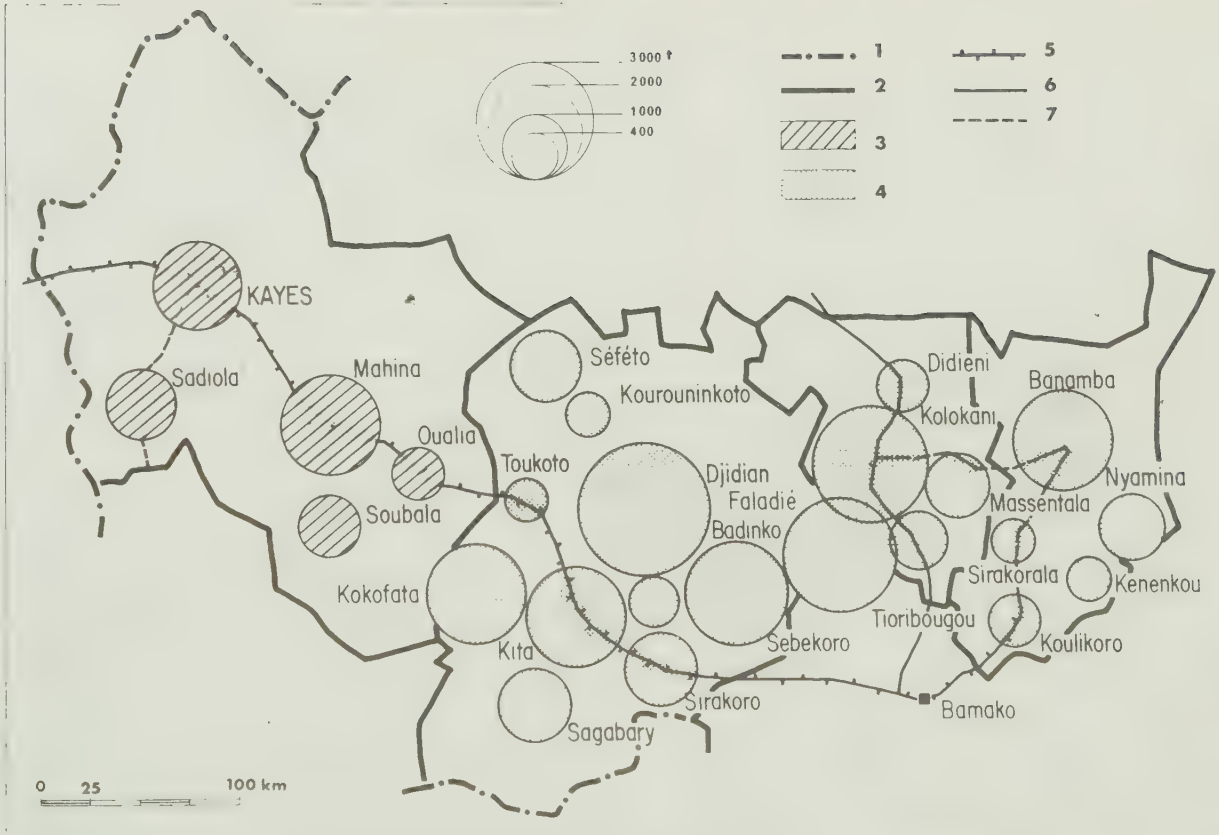

Figure 242 : Opération arachide Mali - Implantation de seccos des Sociétés d'Etat.
Quantités collectées en 1969-70.

1) Limite d'Etat 2) Limite de zone 3) Seccos de la SO.M.I.EX 4) Seccos S.E.P.O.M.
5) Voie ferrée 6) Route permanente 7) Route temporaire

TABLEAU 235 - Bilan de l'Opération arachide Mali.

	Superficie intéressée (en km2)	Population estimée	Superficies d'arachide (en ha)	Production commercialisée (T.coque)	Sommes versées aux paysans en francs maliens	Hectares traités	
						Engrais	Fongicide
1967-68	22.850	268.000	42.600	10.472	255.000.000	1.824	6.238
1968-69	40.350	341.000	51.000	11.442	347.000.000	4.925	9.941
1969-70	111.100	669.000	79.400	38.074	1.142.220.000	5.707	11.229
1970-71	111.100	682.000	101.500	46.057	1.380.000.000	19.309	18.556

Source : Hubert (J). L'Opération arachide. Coopération et Développement, novembre-décembre 1972, pp.16-27, cf p.23.

La gestion peut être considérée comme satisfaisante. En 1967-68, les frais de commercialisation ne dépassent pas 2,58 frs au kilo, alors que la marge de rétrocession est de 3,36 ! L'Opération verse 13.398.000 frs à la caisse de réserve et répartit 3.938.000 frs aux producteurs (275). En 1969-70, du fait de l'expansion géographique de l'intervention, il faut louer des véhicules, ce qui représente une charge de 1,40 fr par kilo traité et porte le prix de revient à 3,63 frs, soit la marge de commercialisation (276). Mais on doit rappeler que le coût de l'encadrement de l'Opération, non plus que ceux des investissements ou du fonctionnement général, n'apparaissent dans ces calculs. Pour les deux campagnes 1967-68 et 1968-69, le F.A.C. accorde 568 millions maliens de subvention et 688 pour les deux suivantes ; si l'on ajoute 112 millions pour l'alphabétisation, il s'agit de 1,5 milliard malien en quatre ans auquel s'ajoutent les 500 millions de la quote part malienne ! Mais il faut reconnaître que c'est seulement pour partie que ces crédits peuvent être imputés comme charges supplémentaires aux prix de revient de la commercialisation. Ils financent aussi les actions de productivité.

On a vu (cf p.1117) que les thèmes propagés s'apparentent à ceux diffusés au Sénégal et au Niger, abstraction faite de l'expérience d'alphabétisation fonctionnelle. Les responsables de l'Opération estiment que pour les deux premières années d'implantation, les résultats sont "sans effet" (277). C'est donc seulement à partir de 1969 que le quadrillage du terrain par 390 vulgarisateurs doit valoir une expansion de la production et des progrès sensibles de la productivité. Dès la fin de la campagne agricole 1970, les rendements seraient passés à 750 kgs, alors qu'en dehors du domaine de l'Opération, ils ne sont que de 430 (278). Certes les distributions d'engrais et de fongicides ont fait des progrès et il semble que les thèmes sur la précocité et la densité des semis soient en passe d'être adoptés. Mais l'on sait combien il faut être prudent avant d'afficher dans ce domaine des bulletins de victoire. Les 1.200 kgs d'arachide à l'hectare qui sont l'

---

(275) Giordano (M). Compte-rendu de fin de campagne 1967-68, cf pp.51-52.

(276) Moureau, Morel et Gorse, doc.cit. cf p.34.

(277) Giordano (M). L'Opération arachide Mali. Oléagineux, juillet 1972, pp.363-370, cf p.369.

(278) Giordano (M). L'Opération arachide Mali. art.cit. p.368.

objectif pour 1975 peuvent être atteints puisque l'action est à peine engagée et que la culture attelée n'est pas encore véritablement pratiquée. Cependant l'exemple sénégalais entre autres montre combien ces paris sont risqués. La Direction de l'Opération ne se dissimule pas que les obstacles extérieurs peuvent aussi contrarier le progrès : mauvais état des routes, absence de toute infrastructure de stockage et mauvaise coordination entre les différents services.

Les évènements de novembre 1968 ont sans doute facilité l'action de l'Opération dans la mesure où ils signifient l'effacement du rôle des Sociétés d'Etat : " elles agonisent et sont ramenées à la fonction de services administratifs autonomes" (279). Les nouveaux dirigeants constatent en effet "que les objectifs qui avaient motivé la création des sociétés et entreprises d'Etat n'ont pas été atteints" (280) et invitent celles-ci à résorber leur déficit d'exploitation en 1970. Dans le même temps, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, dont on attend une réanimation des transactions et la disparition de la fraude, contribue à dépouiller la SO.M.I.EX. d'une partie de ses anciens monopoles. Un climat nouveau s'instaure dans les campagnes avec la suppression des champs collectifs et l'allègement des structures centralisatrices aux mains d'un encadrement de fonctionnaires polyvalents. Pour les principaux produits agricoles, le nouveau Gouvernement a opté pour la formule des "opérations", organismes administratifs autonomes (281).

3) La diversification : les progrès du coton

Comme l'arachide, le coton, premier produit d'exportation du Mali (en 1968 il a représenté 45,2 % de la valeur totale des ventes contre 13 % à l'arachide), bénéficie d'une opération spécifique, confiée à la C.F.D.T., qui couvre le Sud du pays, la région de Ségou et une partie de celle de Bamako, autant dire que dans ce dernier secteur, il entre en concurrence avec l'arachide. La production en progrès rapide a dépassé 40.000 tonnes dès 1968. Le tonnage de graines obtenu par les six usines d'égrenage de la C.F.D.T. et celle de l'Office du Niger

---

(279) Alexandre (Cl). art.cit. cf p.17.

(280) Moniteur africain, 13 novembre 1969 : déclaration du Lieutenant Moussa Traoré, Chef de l'Etat.

(281) Bulletin de l'Afrique noire. Programme triennal (1970-72) de redressement économique et financier du Mali. 23 sept.1970, cf p.12.373.

à Niono est donc en progression constante. Mais pour l'instant, seuls les deux petits ateliers de trituration (282) de ce dernier permettent une médiocre production d'huile : 70 tonnes en 1967 pour une capacité de 250 ! On a envisagé le traitement des graines à l'huilerie de Koulikoro mais il faudrait un matériel spécial et pour l'instant rien n'est fait. Aussi, dans l'état actuel des choses, celles-ci sont-elles disponibles pour l'exportation. Depuis 1965, les ventes sont en progrès rapides essentiellement au profit du Japon.

Le karité est toujours à la fois une ressource essentielle d'autoconsommation et une matière première à la commercialisation très fluctuante. Naturellement, aucune action spécifique n'étant prévue en sa faveur, les transactions sur ses produits pâtissent de la désorganisation des circuits commerciaux et une partie passe sans doute en fraude dans les pays voisins. La seule innovation de la période est la mise en place en 1962,sur crédit du F.E.D., de sept presses à karité Colin (cf p.1018) (283).dans les cercles gros producteurs. Mais l'opération se solde par un échec total. Alors qu'il était prévu le transport des amandes à l'atelier de la presse par les camions des S.M.D.R., ces organismes ne se soucient guère de ce ramassage. L'approvisionnement en matière première n'est donc, une nouvelle fois, pas assuré. Très rapidement le matériel est hors d'usage faute de personnel capable et de pièces détachées. Il faut démonter certaines des installations pour en réparer d'autres ! Enfin, aucun amortissement n'est prévu. Pour couvrir les seules dépenses de fonctionnement, il faudrait retenir au client au moins 20 % du beurre produit, or le paiement est assez approximativement fixé au poids d'amandes apportées (284).

A partir de 1965, l'Huilerie de Koulikoro,dont la demande est de plusieurs milliers de tonnes, crée un nouveau marché. Mais une fois encore les apports sont très fluctuants. Après avoir acheté près de 700 tonnes d'amandes en 1965, elle n'en traite pratiquement pas en 1966 et 1967. Puis elle en acquiert 2.300 tonnes en 1968 et 6.221 en 1969. Elle peut alors livrer du beurre raffiné et utiliser une partie du reste de sa production à la fabrication du savon.

---

(282) A l'atelier déjà existant avant 1960, s'est ajoutée en 1966 une autre installation financée par la Chine.

(283) Elles reviennent à 3.250.000 frs C.F.A. chacune.

(284) Ministère de la Coopération et Institut national de sciences appliquées de Lyon : mission karité au Soudan, 1965.

TABLEAU 236 - Exportations de produits oléagineux secondaires du Mali : 1960-1970 (en tonnes).

	Graines de coton	Amandes de karité	Beurre de karité
1961			
1962	600	98	637
1963			409
1964	2.322		482
1965	7.978	510	263
1966	9.034	35	144
1967	5.567	961	244
1968	10.180	2.180	1.370
1969	10.646	5.457	2.362
1970			

La collecte des amandes et du beurre pour l'exportation reste, en dépit de l'organisation annuelle formelle d'une campagne, une activité très marginale qui ne draîne guère que des surplus. Les amandes sont achetées en moyenne à 5,5 frs maliens le kilo et le beurre à 35 frs. Or ce dernier se vend sur les marchés à 5 frs en général la boule de 40 grammes environ. Cependant, à partir de 1968, les transactions connaissent un net regain, en partie grâce à la demande de pays variés parmi lesquels on retrouve le plus souvent le Danemark et le Japon. Après n'avoir vérifié aucun tonnage d'amandes depuis 1963, le Service du conditionnement contrôle 2.349 tonnes en 1968 et 4.034 en 1969 (285).

Il faut enfin signaler, au titre d'une diversification potentielle, la création depuis 1962 de nombreux vergers d'anacarde. A partir de graines distribuées par les services de l'agriculture, ont été réalisés de petits peuplements autour des villages. Mais en l'absence de toute organisation de ramassage et de possibilité de traitement

(285) Service de l'agriculture, rapport annuel 1968-69 cité, cf p.81.

industriel local, il s'agit d'un appoint local en fruits, les noix étant consommées fraîches ou sèches.

La décennie 1960-1970 restera marquée au Mali par la "tragique récession de la production arachidière" (286) et par la faillite d'un système économique et social théorique "ignorant les conditions géopolitiques du pays" (287). Le retour de la confiance et le rétablissement durable de circuits commerciaux efficaces dans les campagnes sont les conditions préliminaires au succès des opérations de redressement actuellement engagées.

IV - LA HAUTE VOLTA : PROGRES DE TOUS LES OLEAGINEUX

La situation des oléagineux en Haute Volta dans la décennie 1960 relève d'un non-conformisme marqué par rapport à celle des autres pays du domaine soudanien d'Afrique occidentale : la production et les ventes connaissent une expansion vigoureuse (cf tableau 189, p.1129) et elles concernent quatre produits : arachide, sésame, karité et graines de coton, ce qui témoigne d'une certaine diversification illustrée par la polyvalence de l'huilerie de la C.I.T.E.C. à Bobo Dioulasso (cf p.766 et 1124). Le développement rural, objectif prioritaire dans un pays aux ressources aussi médiocres, n'en est encore en dépit de l'originalité des formules (cf p.1118) qu'à la phase d'expérimentation.

1) Progrès et diversification des ventes d'oléagineux

Vers 1960, le cas de la Haute Volta était particulier puisque les exportations d'oléagineux se situaient à un niveau si faible que tout recul était inconcevable (cf pp.766 et 872-883). Cette médiocre importance des transactions dispense les autorités de toute réforme brutale et aventureuse : la création de l'Office de commercialisation (cf p.990) ne bouleverse en rien les modestes circuits existants. L'organisme, qui dispose de peu de moyens, limite en principe son rôle à la surveillance du déroulement des achats. Localement, au cas de défaillance du secteur privé, il procède lui-même à la commercialisation

(286) Marchés tropicaux, 7 septembre 1968.
(287) Moniteur africain, 13 février 1969.

des produits non sans difficultés d'ailleurs, du fait "d'un manque de trésorerie chronique et d'une grande lenteur" (288). Le même pragmatisme prévaut en matière d'intervention dans les différents O.R.D. des sociétés responsables. En principe, elles ont à partir de 1966 l'exclusivité des achats dans leurs zones respectives. En fait, elles reçoivent des avances de sacherie et d'argent des sociétés de commerce étatisées et se contentent d'acquérir les tonnages disponibles là où ces dernières ne collectent pas (289). Quatre firmes jouent le rôle essentiel d'animation des achats : la C.F.A.O., la C.I.C.A., la S.C.O.A. et la C.F.C.I. S'y ajoutent le Groupement des exportateurs qui réunit de petits commerçants africains, de modestes sociétés encouragées par l'Etat : SO.VOL.C.I. ou SO.VOL.COM.(290) et la C.I.T.E.C. qui, en dehors de lots d'arachide, de sésame ou de karité fournis par le commerce, acquiert directement une partie des tonnages qui lui sont nécessaires. Depuis 1960, l'usine de Bobo-Dioulasso a priorité sur l'exportation qui requiert une autorisation ministérielle.

Naturellement, le grand problème reste, pour le commerce, celui des transports. L'enclavement du pays à plus de 1.000 kilomètres de la mer est une donnée défavorable permanente en dépit des progrès techniques réguliers du chemin de fer et de l'amélioration de la desserte routière vers la Côte d'Ivoire. Le mauvais état général du réseau routier intérieur grève de charges excessives le prix de revient des produits dont les cours au producteur sont très faibles en moyenne et diminuent régulièrement du Sud-Ouest proche de la Côte d'Ivoire vers le Nord et l'Est (291).

Pour l'arachide, jusqu'à 1967, la garantie de la France est acquise à concurrence d'un tonnage moyen de 3.000 tonnes annuelles de graines : les ventes dépassent d'ailleurs en général le contingent.

---

(288) Ministère du développement rural et du tourisme de Haute Volta. Rapport annuel 1965-66, 204 p. cf p.200.

(289) Dans les zones encadrées par les O.R.D., les commerçants reversent à ces derniers une commission qui en 1969 s'élève à 250 frs la tonne d'arachide coques et à 500 frs celle des graines décortiquées ou de sésame.

(290) SO.VOL.C.I. : Société voltaïque pour le commerce et l'industrie.
SO.VOL.COM. : Société voltaïque de commerce.

(291) Les cotations des produits sont établies à partir des prix d'achat sur bascule à Bobo Dioulasso et Ouagadougou. Sur le deuxième marché, les cours sont naturellement inférieurs à ceux du premier.

TABLEAU 237 - Les prix moyens d'achat des produits au producteur par O.R.D. de la Haute Volta : campagne 1968-69. (en francs C.F.A. à la tonne).

O.R.D.	Arachide coques	Arachide décort.	Sésame	Karité
Banfora	16.400	27.000	28.000	7.400
Koudougou	14.285	23.925	24.925	7.100
Ouagadougou	13.825	23.425	24.425	7.000
Dédougou	13.055	23.425	23.790	5.165
Kaya	13.890	23.365	24.365	5.425
Ouahigouya	13.055	22.790	23.790	4.685

Mais la Haute Volta réussit à placer quelques lots dans d'autres pays comme l'Italie et surtout la Côte d'Ivoire où un millier de tonnes est régulièrement vendu à l'huilerie et savonnerie des lagunes. Mais en dépit de ces progrès, les ventes ne sauraient atteindre un haut niveau: 20.000 tonnes décortiquées paraissent un optimum difficile à obtenir. En dehors des obstacles multiples à un développement commercial : faible prix d'achat et difficultés de transport, l'importance considérable de l'autoconsommation ne laisse que de maigres tonnages disponibles pour la vente (292). Il n'empêche que ces dernières années, celle-ci fait des progrès réguliers puisqu'elle est passée de 3.250 tonnes en 1961-62 à 5.505 en 1963-64, 10.880 en 1966-67 et 10.833 en 1968-69, en dépit de l'abandon des aides françaises depuis 1967 qui fait tomber le prix d'achat du produit en coques au producteur de 2 francs environ. Assez paradoxalement, c'est la région de Fada N'Gourma, fortement enclavée à l'Est qui, autour de Bogandé et de Fada, fournit les principaux tonnages : les faibles densités de population rendent disponibles d'importants surplus et de plus, la concurrence du coton est ici faible car le climat moins humide qu'à l'Ouest convient plutôt à l'arachide. La région intermédiaire entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, autour de

(292) On peut estimer qu'en Haute Volta, la consommation annuelle d'arachide décortiquée est de 18 kgs par habitant.

Boromo (O.R.D. de Dédougou) est parmi celles qui vendent les plus fortes quantités. Par contre, les campagnes autour de Banfora où l'arachide tient une place importante et où elle a bénéficié en priorité des actions de productivité de l'I.R.H.O., ne livrent que des tonnages modestes : moins de 1.500 tonnes. En général, partout les achats portent aussi bien sur des arachides en coques que sur des graines. Faute de décortiqueuses mécaniques, les sociétés officielles doivent souvent se contenter d'achats en décortiquées, alors que les firmes privées acquièrent indifféremment les deux types de produits et que la C.I.T.E.C achète essentiellement en coques.

Les produits du karité alimentent des transactions en progrès mais d'une irrégularité totale : entre 1962 et 1967 la commercialisation des amandes approche ou dépasse trois fois 15.000 tonnes (18.658 en 1965-66) mais s'effondre à 497 tonnes en 1963 et... 91 en 1967 ! On retrouve les effets du comportement déroutant d'un arbre qui alterne bonnes et mauvaises années (cf p.106). Lors de ces dernières, la production couvre à peine les besoins. De plus, les prix peu attractifs n'encouragent toujours que des ventes de surplus. Comme pour l'arachide, l'huilerie de la C.I.T.E.C. est prioritaire : lors des années maigres, elle acquiert la totalité des tonnages dérisoires proposés, par contre elle achète dans des meilleures jusqu'à près de 4.000 tonnes. Cependant, le fait nouveau de la période est l'existence d'une demande assez soutenue des pays scandinaves et du Japon. En dépit des prix peu élevés offerts à la production (moyenne inférieure à 7.000 frs C.F.A. la tonne d'amande), les charges de transport sont telles que l'exportation est possible seulement par l'octroi d'une aide au soutien des prix. La campagne 1965 peut apparaître comme très favorable puisque 18.658 tonnes sont commercialisées et 15.541 exportées mais ces opérations coûtent une aide de 41.265.134 frs C.F.A. (293). Cette commercialisation du karité intéresse surtout le Centre et l'Est du pays : les régions de Dédougou, Koudougou, Ouagadougou et Fada N'Gourma procurent les quatre cinquièmes des tonnages.

La progression régulière de la commercialisation du sésame est sans doute le fait économique le plus nouveau en Haute Volta depuis

(293) La caisse de soutien est alimentée par le versement de cotisations à l'exportation et gérée par l'O.C.P.

l'Indépendance. Les ventes de petits lots réalisés assez irrégulièrement avant 1960 (cf tableau 142 p.883) cèdent la place à un courant régulier d'environ 2.000 tonnes de graines à partir de 1963, lié aux besoins spécifiques de l'Italie (cf p. 944) et du Japon où la graine est utilisée pour la pâtisserie (294). Le prix moyen pratiqué de 25.000 frs C.F.A. la tonne à la production encourage relativement la vente de surplus. En dépit de faibles rendements qui ne dépassent guère 250 kgs de graines à l'hectare, la culture a sans doute progressé assez nettement dans le Sud-Ouest du pays qui, autour de Bobo-Dioulasso et de Boromo commercialise près de la moitié des tonnages. Plus à l'Est, c'est la région de Kaya qui connaît les ventes les plus importantes.

TABLEAU 238 - Exportations de produits oléagineux de la Haute Volta de 1961 à 1970 (en tonnes).

	Arachides décortiquées	Sésame	Graines de coton	Karité	Beurre
1961	564	33		2.744	75
1962	855	680	837	4.770	681
1963	3.535	1.750	1.698	447	316
1964	3.565	2.120	3.032	875	773
1965	4.278	2.414	5.062	4.340	1.154
1966	5.780	1.660	1.651	15.541	1.142
1967	7.440	2.600	5.567		
1968	8.802	2.897	5.611	14.549	1.185
1969	8.867	3.549	8.339	12.178	1.024
1970	6.086	5.288	14.557	16.875	

Vieille culture dont le développement a été encouragé avant 1960 par l'implantation de la C.F.D.T. (cf p.882), le coton connaît aussi une grande expansion en Haute Volta dans ces dix dernières années : les surfaces ont sans doute triplé ! Ces progrès affectent

(294) Depuis 1963, l'huilerie de la C.I.T.E.C. n'achète plus de graines de sésame.

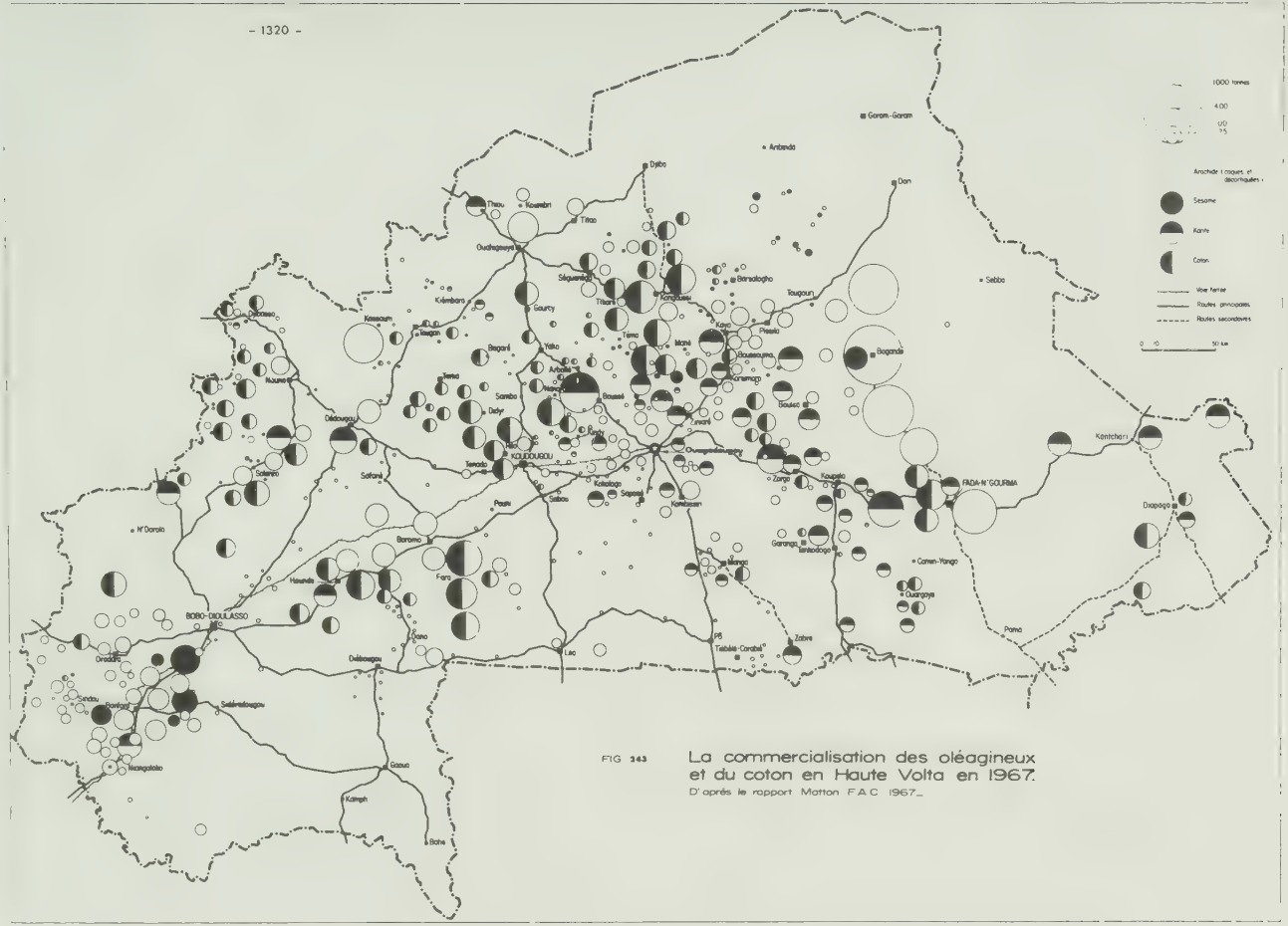

FIG 343 La commercialisation des oléagineux et du coton en Haute Volta en 1967.

D'après le rapport Matton F.A.C. 1967.

toutes les régions mais surtout celles du Centre : Koudougou, Koundé et Dédougou, qui fournissent plus de la moitié de la récolte, et de Ouahigouya-Kongoussi. La production alimente les égrenages de la C.F.D.T. Comme pour les autres pays d'Afrique occidentale, aucun débouché industriel local n'existe pour le traitement des graines : pour l'instant, elles prennent par la Côte d'Ivoire la voie de l'exportation vers la Grande-Bretagne et surtout le Japon.

2) L'industrie huilière : stagnation et projets

A la différence de la commercialisation en progrès, la fabrication et les ventes de l'industrie huilière n'évoluent guère, puisque l'usine de la C.I.T.E.C. devenue en février 1967 la "Société des huiles et savons de Haute Volta" reste la seule dans le pays (cf pp.730 et 766). Elle est devenue entreprise prioritaire et à ce titre son approvisionnement en graines est garanti à l'ouverture de chaque campagne. Elle reçoit par camions de l'O.C.P. ou des O.R.D. des lots en provenance de toutes les régions. Les difficultés dans l'organisation de la collecte font que certaines années, le tonnage prévu n'est pas réalisé, surtout pour le karité ! Mais le grand problème de l'huilerie est d'ordre technique. En dehors de l'unité de savonnerie qui a été renouvelée en 1965-66, le matériel est ancien et la disposition des différentes unités de l'usine n'est pas satisfaisante (cf fig.221 p.1124). Jusqu'ici, l'usine limite donc son ambition à la couverture des besoins nationaux en huile d'arachide (600 tonnes environ par an) et en savon (autour de 2.000 tonnes). Ne restent disponibles pour l'exportation que les tourteaux d'arachide et la plus grande partie du beurre de karité qui sont exportés vers Abidjan. En dépit de ses possibilités très modestes, il s'agit d'une des principales installations industrielles de la Haute Volta qui emploie en pleine saison (sept mois environ) plus de 250 travailleurs et réalise actuellement un chiffre d'affaire annuel d'environ 300 millions C.F.A.

Dès avril 1966, l'Huilerie et savonnerie des lagunes (cf p. 1153) crée avec participation de la Banque nationale de développement de la Haute Volta la "Société voltaïque des corps gras" (S.C.G.) qui propose la construction prévue pour 1970 d'une huilerie d'arachide et de coton et d'une savonnerie à Bobo-Dioulasso. Mais ce projet vient en concurrence de celui présenté par la Société des huiles et savons de Haute Volta qui, déjà implantée dans le pays, obtient la préférence

consacrée par la signature d'une convention d'établissement, le 28 août 1969. Les premiers travaux ont commencé en novembre 1970, leur achèvement était prévu pour la fin de 1972. Dans une première phase, l'usine pourra traiter 20.000 tonnes de graines de coton, 2.200 tonnes d'arachide en coques et 3.000 tonnes d'amandes de karité. Ainsi la Haute Volta disposera-t-elle d'une unité de production moderne qui consacrera la promotion des graines de coton au rang de premier oléagineux du pays.

TABLEAU 239 - Activité de l'huilerie de la C.I.T.E.C. de 1961 à 1970. S.H.S.H.V.

	Traitement de l'arachide		Traitement du karité			Savon
	Tonnage trituré (décortiquées)	Huile raffinée	Tourteaux	Tonnage amande	Beurre	
1960-61	2.150			1.901		
1961-62	2.126	1.023	789	1.177	203	505
1962-63	2.624	1.120	1.400	1.555	590	672
1963-64	1.142	486	576	2.174	836	1.091
1964-65	1.200	493	622	3.137	1.193	999
1965-66	2.583	1.104	1.343	1.249	488	1.220
1966-67	2.544	759	1.055	91	747	1.901
1967-68	2.226	452	506	3.333	1.171	2.327
1968-69	1.466	559	851	3.124	868	2.350
1969-70	1.718			2.909		

3) Résultats encore modestes des actions de productivité

Au moment de l'Indépendance, les campagnes très peuplées de la Haute Volta, surtout le pays mossi où les techniques traditionnelles permettent au mieux de couvrir les besoins locaux, présentent tous les traits classiques d'une Afrique immuable et offrent un champ illimité d'intervention pour des actions de développement qui se proposent

d'améliorer la productivité et d'ouvrir ces pays "aux cultures de rente". Sur la lancée des tentatives faites avant 1960, le système des fermes expérimentales chargées d'éprouver les thèmes diffusés par les stations de Niangoloko et de Saria est ranimé (295). Mais en dehors d'enseignements théoriques, ces expériences coûteuses n'ont guère de portée, ce qui justifie des actions plus pratiques en faveur des cultures de commercialisation : arachide, sésame ou coton. Les programmes techniques de l'I.R.H.O. pour les deux premiers produits et de la C.F.D.T. pour l'autre sont propagés par des organismes, la C.I.D.R., le B.D.P.A. et la S.A.T.E.C. dans les régions dont chacun a la charge (cf pp.118-119).

L'analyse des résultats obtenus par ces actions, en particulier celles consacrées à l'arachide, conduit à des conclusions nuancées. Si tous les rapports évoquent des progrès appréciables des rendements et de la productivité, force est de reconnaître que les progrès de la commercialisation sont pour part majeure à rapporter à ceux des surfaces. D'après les estimations des services agricoles, les superficies consacrées à l'arachide seraient passées de 113.000 hectares en 1959 à 240.000 en 1967, celles vouées au coton de 31.000 hectares à 71.000 et au sésame de 13.000 à 38.000 hectares : "c'est grâce à la richesse de ses terres défrichées... que la Haute Volta a pu, à mesure de son développement, étendre ses cultures et augmenter sa production" (296).

Les thèmes techniques définis par l'I.R.H.O. qui reprennent les principales propositions déjà évoquées pour le Sénégal ou le Niger sont à partir de 1960 vulgarisées sur le terrain par cet organisme dans les régions de Banfora et de Bobo-Dioulasso. Dès 1962, 2.000 agriculteurs "encadrés" produisant de l'arachide sur 1.000 hectares obtiennent par utilisation de 100 tonnes de semences sélectionnées et de 85 tonnes d'engrais, la culture en ligne et le semis à forte densité, des rendements moyens de 1.500 kilos contre 500 en culture traditionnelle, soit des rentrées d'argent de 25 millions contre 8 auparavent pour une dépense de 5 millions seulement. L'opération pilote obtient

---

(295) Defraigne (J.P). Expérience de culture modernisée en Haute Volta, ferme communautaire de Haute Volta. Oléagineux, mai 1967, pp.301-306. Plus de 500 fermes ont été équipées sans aucun résultat.

(296) Afrique express, 25 juillet 1969, cf p.12.

donc de"remarquables résultats" (297). Dès 1964, on estime que l'action étendue aux secteurs de Dédougou (C.I.D.R. et C.F.D.T.) et de Ouagadougou (S.A.T.E.C.) vaut une plus-value de production d'environ 1.600 tonnes d'arachide décortiquée (298). Or elle n'en est qu'à ses débuts. Dès 1965, l'I.R.H.O. "encadre" 4.000 paysans autour de Banfora et de Bobo-Dioulasso et la S.A.T.E.C. entreprend une action sur trois ans pour l'expansion de la culture attelée. Mais déjà apparaissent des difficultés liées pour partie à la baisse du prix de l'arachide en 1967 et à la concurrence que lui fait alors le coton dans les régions centrales du pays surtout. Cependant les opérations elles-mêmes "s'essoufflent" comme en témoigne le cas de la S.A.T.E.C. De 1964 à 1966, elle réussit à placer des milliers de houes auprès des cultivateurs des cercles de Ouagadougou et de Koudougou : 8.695 sont en service en 1965 et elle distribue 122 tonnes d'engrais arachide en 1966 contre 43 en 1964. Mais en dépit de multiples interventions de l'encadrement et de l'usage intensif de la radio, les consignes ne sont pas toujours respectées et surtout apparaît ici aussi cet obstacle essentiel à la poursuite des actions engagées qu'est le non-remboursement des dettes. En 1964, les impayés sont de 5 % ; en 1966 ils sont de 35 % et ils passent à 71 % en 1967. Dans ces conditions, il faut reprendre une partie du matériel : 1.170 houes sont saisies en 1967 ! Si l'on excepte les paysans de mauvaise foi ou les débiteurs qui sont morts ou se sont expatriés, il apparaît une nouvelle fois que l'achat de l'unité la plus modeste : âne, harnais et houe, qui représente 12.300 frs en 1965, c'est-à-dire pour quatre annuités un remboursement de 3.700 frs par an, est trop lourd. On peut estimer qu'au mieux le revenu monétaire familial est de 15.000 frs par an ! Chaque année revient aussi pour le paysan consciencieux l'achat du fongicide et de l'engrais. Certes il s'agit là de dépenses payantes... si l'année est bonne comme en 1965 où les plus-values nettes sont estimées à 2.085 frs à l'hectare, mais en année médiocre comme en 1966 ou après 1968, "la réponse" est insuffisante, le paysan se détourne de l'engrais et du fongicide. Depuis 1967 d'ailleurs, les actions sur le terrain ne connaissent pas l'extension envisagée par faute de disponibilités financières. Alors que les

---

(297) S.A.T.E.C. Organismes régionaux de développement de Ouagadougou et de Koudougou. Rapport annuel 1967, p.92.

(298) Paysan noir : Une opération de développement rural en pays mossi. n°2, janvier 1965, pp.27-33, cf p.31.

prévisions de dépenses pour les O.R.D. entre 1967 et 1969 portent sur 4.480 millions C.F.A., les réalisations ne dépassent pas 2.447 millions! En 1970, la situation se dégrade encore : 694 millions investis sur 2.374 programmés ! Sur quatre ans, les réalisations n'atteignent que 46 % des prévisions. Or l'O.R.D. le plus défavorisé est celui du Sud-Est, premier producteur d'arachide, qui reçoit 3 % des sommes programmées.

Ainsi, il apparaît vers 1970 que le principal mérite des actions de productivité est celui d'avoir engagé timidement le paysan voltaïque dans des circuits monétaires. La désinfection des semences est sans doute le résultat technique général le plus encourageant. Quant aux progrès des façons culturales, les thèmes principaux sont aujourd'hui connus de nombreux paysans et quelques uns les appliquent. Beaucoup cependant reste à faire, puisque les actions actuelles ne sont guère encore que des expériences.

C O N C L U S I O N

-:-:-:-:-:-

Un milieu géographique convenant à leur production et des contextes économique et politique imposant leur commercialisation surtout depuis la fin du XIXème siècle, ont fait des oléagineux le produit de "rente" souvent essentiel, parfois exclusif, des campagnes de l'Ouest africain. Le fait même que ces matières premières de valeur modeste détiennent encore dans les bilans de 1960 une place essentielle, témoigne alors du retard économique de ces pays du tiers-monde.

Il était normal qu'au moment de l'émancipation, on s'interrogeât sur les causes d'une telle situation. Mais la passion l'emportant alors souvent sur la raison, la condamnation du passé autant que les espoirs placés dans l'avenir immédiat apparaissent excessifs. Les jugements portés sur l'économie de traite et sur les expériences de "modernisation" des techniques de culture sont en général fort sévères, ce qui peut être justifié mais le plus souvent sans argumentation valable. On en arrive ainsi à caricaturer plus d'un siècle d'histoire économique de l'Ouest africain et surtout à en ignorer délibérément les leçons. Or il nous est apparu que la reconstitution de ce passé méconnu aide de façon décisive à la compréhension des nombreuses difficultés du présent. L'échec des coopératives, au Sénégal surtout, avant 1960 n'était-il pas prémonitoire de celui des organismes mis en place depuis l'Indépendance ? L'hostilité du paysan dahoméen envers les tentatives d'aménagement de la palmeraie n'annonce-t-elle pas sa réserve à l'encontre des Périmètres coopératifs ? Les résultats modestes des nombreuses tentatives faites par les Services de l'agriculture de l'A.O.F. pour vulgariser la culture attelée ne pouvaient-ils inciter à la réflexion et à la prudence les responsables du développement rural ? Quant au système de traite, l'étude de l'évolution de ses techniques et de ses bilans ne montre-t-elle pas que l'affirmation de

"l'exploitation éhontée du paysan par le commerçant" est pour le moins simpliste et en tout cas imprudente ? Ne devait-on pas se demander si la transformation radicale des structures commerciales pouvait vraiment valoir une revalorisation des revenus procurés par quelques sacs d'arachide ou de palmistes ou quelques tines d'huile de palme de qualité médiocre ? L'idée toute faite et péjorative pour lui d'un producteur se laissant à tout coup gruger par les traitants n'est-elle pas en contradiction avec "l'esprit paysan" illustré par les nombreux conflits qui émaillaient traditionnellement les opérations de traite ? Pour avoir méconnu ces réactions paysannes du passé, n'a-t-on pas compté imprudemment sur la résignation sinon l'inertie des campagnes face à des mesures impopulaires comme la baisse du prix d'achat ou à des charges nouvelles telles les obligations d'équipement ?

L'oubli délibéré des enseignements du passé va souvent de pair avec ceux des contraintes du milieu naturel et de la grande complexité des sociétés paysannes ouest-africaines. Encouragés par les lacunes de la documentation, les jugements sommaires et les a priori doctrinaires conduisent par des démarches scientifiques d'apparence séduisante à des schémas prospectifs ambitieux : une nouvelle direction politique et des structures économiques d'inspiration socialiste mèneront en peu de temps, par la planification, au progrès économique et social ! Or pas plus que la transposition tentée jadis de "recettes" européennes, l'emploi en Afrique de formules théoriques de développement ne saurait mener au succès ! Comment imaginer que l'expansion de la production agricole et le progrès technique dans les campagnes puissent se réaliser partout selon les mêmes thèmes, sans circuits commerciaux souples et efficaces ?

Dans ces dix dernières années, l'Afrique indépendante peut à juste titre se plaindre de l'anarchie des marchés internationaux des oléagineux. Les producteurs de l'ex-A.O.F. ressentent d'autant plus la dégradation des cours que dans le système ancien, ceux-ci étaient garantis. Paradoxalement, au moment où l'association au Marché commun leur retire ces avantages au nom de la moralisation du commerce, s'ouvre une période d'aide renforcée des pays riches à leurs propres agriculteurs ! Certes les pays africains associés n'ont pas été totalement

abandonnés. Sans l'assistance extérieure, surtout celle de l'Europe et de la France, les grandes plantations de palmiers et de cocotiers n'étaient pas concevables et l'économie de l'arachide aurait sans doute totalement sombré. Pour celle-ci, la double fatalité de l'anarchie de marchés aux prix désastreux vers 1968 et de la désorganisation des circuits commerciaux nationaux font que les bilans des campagnes au début de la décennie 1970 ramènent au niveau de commercialisation d'après-guerre. Avec la traite 1970-71 où 434.000 tonnes sont commercialisées, le Sénégal "touche le fond"; le Niger reste très en-dessous de sa performance de 1966-67 : 130.000 tonnes (décortiquées) en 1970-71 contre 191.300 alors ! Quant au Mali, il amorce seulement une reprise. Certes on peut admettre qu'au Sénégal surtout, la prééminence de l'arachide si souvent dénoncée est heureusement mise en cause. Il n'empêche que les autorités s'inquiètent et multiplient ces derniers temps les initiatives pour relancer la production. Après le relèvement du prix, le moratoire des dettes et la reconstitution sur aide extérieure du capital-semences en sont les points essentiels. Sans nul doute, l'assainissement des circuits commerciaux et un contrôle de gestion de plus en plus sévère des sociétés d'Etat vont s'imposer. En novembre 1971, la suppression de l'O.C.A.S. qui n'a plus de graines à exporter est une première étape.

Mais quels que soient leurs mérites, ces efforts de redressement ne peuvent être fructueux que si la conjoncture économique extérieure est favorable. Les cotations des différents produits entre 1970 et 1972 montrent des tendances assez contradictoires. Du fait de son repli de plus en plus prononcé (675.000 tonnes base huile exportées dans le monde en 1971 contre 1.100.000 en 1968), l'arachide connaît tant pour les graines que pour l'huile un niveau de prix élevé : c'est une faible compensation pour les exportateurs (1). Par contre, l'huile de palme donne des inquiétudes : d'une moyenne de 280 dollars la tonne en début de 1971, son cours est tombé à 220 au milieu de 1972. Les disponibilités ont augmenté d'un tiers entre 1968 (647.000 tonnes) et 1971 (965.000). Que deviendront les cours lorsque les vastes plantations réalisées un

(1) Les cours élevés de l'arachide s'expliquent aussi par la stagnation des disponibilités en tournesol. Les très mauvaises récoltes soviétiques font que l'exportation de ses produits régresse de 943.000 tonnes base huile en 1968 à 498.000 en 1971 !

peu partout entreront en pleine production, portant dans quelques années les exportations à 1.500.000 tonnes (2) ? Il y a là sans nul doute sujet de préoccupation pour le grand vendeur qu'est en passé de devenir la Côte d'Ivoire (24.200 tonnes exportées en 1971, 150.000 espérées en 1975) et à un degré moindre pour le Dahomey. Circonstance aggravante, les huiles lauriques (palmiste et coprah) fournies par les mêmes producteurs enregistrent un repli régulier des cotations qui se situent en 1972 au-dessous de la moyenne 1962-1967.

Par-delà ces fluctuations de cours qui sont constantes, la grande préoccupation est certainement pour les Pays associés l'évolution de la structure du marché des matières grasses. Le 1er janvier 1971, "Yaoundé II", la nouvelle Convention d'association, est entrée en vigueur. Elle apporte certes des satisfactions : la dotation du F.E.D. est élevée à un milliard d'unités de compte et surtout, grande innovation, le protocole 6, article 4 annexé, prévoit une aide accrue de la Communauté "pour la réalisation d'actions touchant la commercialisation et la promotion des ventes des produits exportés". Mais un grand sujet d'inquiétude est la mise en pratique par les Six dès le 1er juillet 1971 du système des "préférences généralisées" qui pour satisfaire les récriminations exprimées à New Delhi par les pays sous-développés non associés consiste à abaisser les droits de douane sur les produits de ces pays qui concurrencent ceux des Associés. Les droits sur les huiles sont dans une première phase réduits de 9 à 6 %. C'est dire que "le volet commercial préférentiel a connu une érosion non négligeable" (3). D'ores et déjà les tarifs extérieurs de la Communauté, principal débouché des Associés, sont parmi les plus bas dans le monde alors que le marché américain est inaccessible à ces derniers hormis pour quelques lots d'huile de palme ! Le temps est donc proche où les huiles des Associés ne disposeront dans la C.E.E. d'aucun avantage particulier sur leurs concurrents sud-américains ou asiatiques. Or l'élargissement à neuf membres du Marché commun risque d'accélérer cette disparition des préférences. La concurrence sera alors féroce sur un marché toujours totalement inorganisé.

---

(2) Randag (J.E). La situation mondiale des corps gras, statistiques et problèmes. Oléagineux, août-septembre 1972, pp.405-417, cf p.411. Voir p.1131 de notre texte les prévisions faites vers 1965.

(3) Frisch (D). Les relations de la C.E.E. avec les pays en voie de développement. Courrier de l'Association, novembre-décembre 1971, pp. 29-32, cf p.31.

Pas plus que celles de Genève ou de New Delhi, la Conférence mondiale des Nations-Unies pour le commerce et le développement réunie à Santiago du Chili en 1972 n'a pu apporter de solutions globales aux problèmes du marché des matières grasses. Aucune des propositions faites n'a de chance d'être retenue, tout au moins dans un proche avenir. Un relèvement général des cours conduirait à la surproduction, une entente globale sur ces produits est impensable du fait de leur extrême variété et des accords particuliers le sont tout autant à cause de l'interchangeabilité. Quant à la constitution éventuelle de stocks régulateurs, c'est une idée en apparence séduisante mais qui n'a guère progressé : quelle autorité prendrait et imposerait des décisions et qui fournirait les fonds pour les achats et le stockage ? Or c'est en l'absence de toute ébauche de règlement mondial qu'en 1973 doit se tenir sous l'égide du G.A.T.T. la grande discussion mondiale sur le commerce. Elle se résumera en un dur marchandage entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Excipant du déséquilibre de leur balance des comptes et du désordre monétaire international qui lui est lié, ces derniers feront pression pour que les Neuf ouvrent encore plus largement leurs frontières à leurs produits agricoles. Mais paradoxalement, les Associés n'ont guère à craindre dans l'immédiat une concurrence accrue du soja : depuis 1970, les exportations américaines stagnent car la production dans ce pays ne progresse pas. Mais comme le tourteau est décidemment le produit le plus recherché, une extension prochaine de la culture n'est pas exclue.

Ainsi, tant au niveau de la production qu'à celui de la vente, le sort des produits oléagineux des Associés est fait, pour le présent et le proche avenir, d'incertitudes. Ces pays qui ne peuvent avoir grand poids sur les décisions à l'échelle planétaire, devront trouver des solutions originales. Sur le plan intérieur, les oléagineux ne retrouveront sans doute jamais dans l'économie de certains d'entre eux la place excessive qui était la leur. Au prix de nombreux échecs, la diversification des cultures devrait s'affirmer. Cependant, en dépit du progrès prévisible des consommations nationales, d'importants surplus resteront disponibles. Il semble que la seule possibilité sera pour chaque gouvernement la garantie de prix équitables aux producteurs grâce à des caisses de stabilisation aux moyens renforcés par l'octroi

de crédits provenant de l'aide extérieure. Dans le même temps, la prospection des marchés des pays du tiers-monde déficitaires permettrait sans doute d'ouvrir de nouveaux débouchés. Des aides à la consommation pourraient alors favoriser les achats. Tandis que l'Afrique occidentale colonisée avait la vocation de procurer des graines à l'huilerie européenne, les Républiques indépendantes devraient pouvoir placer des tonnages croissants d'huile dans les pays dont elles se sentent solidaires. La définition de règlements équitables confèrerait son originalité à un marché des matières grasses spécifique aux pays en voie de développement. L'exemple étant alors contagieux, ceux-ci apporteraient des propositions pratiques pour la recherche d'un règlement mondial.

B I B L I O G R A P H I E

I - ARCHIVES

A) ARCHIVES PUBLIQUES

Notre dépouillement a porté essentiellement sur les fonds de Dakar et de Paris (rue Oudinot) et accessoirement sur ceux de Bamako et de Lomé. Nous n'avons pu avoir accès à celui d'Abidjan car le local s'était effondré en 1968, ni à celui de Porto-Novo. En Haute Volta, nous avons pu consulter les archives de cercles : pays bobo et mossi avant 1957.

1) Archives nationales Paris, section d'Outre-mer

- Sénégal III Explorations et missions :

  Dossier 2 : Sauvigny 1822
  Dossier 3 : De Beaufort 1823
  Dossier 7 : Rousseau 1849

  - XIII Agriculture, commerce, industrie : 1815-1895 :

  Dossier 22 : Jardins d'essais de Richard Toll et Gabon 1819-1895
  Dossier 41 : Ricin 1815-1895
  Dossier 42 : Arachide, pourghère 1815-1895
  Dossier 43 : Arbre à beurre, amande de palmier 1815-1895

  - XV Entreprises particulières :

  Dossier 6 : Etablissements agricoles au Sénégal 1827
  Dossier 7 : Devès, demande de concession 1835
  Dossier 8 : Auxcousteaux 1847
  Dossier 9 : Différentes entreprises en particulier Bohn
  Dossier 13 : Marquis de Rays. Concession à Rufisque pour la culture de l'arachide pour alimenter une huilerie 1862-1863
  Dossiers 31 et 32 : Concessions et ventes de terrain, 1860-1895

- Dahomey XIII Agriculture, commerce, industrie : 1889-1895

  Dossier 1 : Commerce, agriculture 1889-1895
  Dossier 3 : Huile de palme

- Côte d'Ivoire XIII Agriculture, commerce, industrie 1889-1895

  Dossier 2 (c) : Huile de palme

Dossier 5 : Agriculture, commerce, industrie

- XV entreprises particulières :

Dossier 3 : Maison Verdier

- Guinée XIII Agriculture, industrie

Dossier 3 : Huile de palme, gutta percha

2) Archives nationales du Sénégal, Dakar

Série B

- 1 B : Ministre à Gouverneur
  1 B 230 : Répertoire chronologique des dépêches ministérielles 1850-1860

- 2 B : Affaires politiques
  2 B 73 à 78 : Affaires politiques 1874-1891

Série G : Politique et administration générale 1782-1920

- 1 G : Sénégal
  1 G 22 : Voyage à Timbo de M.Hecquard 1849-51
  1 G 26 : Voyage de Faidherbe à la Côte occidentale d'Afrique 1860
  1 G 33 : Notices sur les sérères et le Diander 1861-1871
  1 G 36 : Notice sur le Cayor 1837-1870
  1 G 19 : Notice historique sur la Casamance 1894
  1 G 283 : Cercle de Nioro du Rip 1901
  1 G 290 : Monographie du cercle de Kaolack 1904
  1 G 291 : Cercle de Louga 1904
  1 G 293 : Niani Ouli 1904
  1 G 295 : Sédhiou 1903
  1 G 296 : Cercle de Thiès 1903

- 5 G : Côte d'Or
  5 G 1 : Assinie 1843
  5 G 2 : Assinie 1844
  5 G 3 : Assinie 1845
  5 G 16 : Grand Bassam 1843
  5 G 17 : Grand Bassam 1844
  5 G 18 : Grand Bassam 1845
  5 G 23 : Grand Bassam 1850
  5 G 31 et 33 : Côte d'Or 1878-1884
  5 G 34 : Côte d'Or 1885 (Verdier)

- 7 G : Guinée et Rivières du Sud
  7 G 1 : Rapports de tournées
  7 G 6 : Rio Nunez 1831-1865
  7 G 7 : Correspondance du chef de poste avec le Commandant supérieur de Gorée 1865-1872
  7 G 12 : Rio Pongo : Rapports et correspondance 1853-1868

- 22 G : Statistiques commerciales
  - 22 G 5 : Tableau du commerce extérieur du Sénégal 1844-1848 et 1853-57
  - 22 G 7 : Renseignements sur le mouvement commercial des ports de la colonie 1868-1869
- 8 G : Dahomey
  - 8 G 12 : Propriété des palmeraies du Sud Dahomey

Série Q : Commerce : traite de la gomme et économie du Sénégal 1782-1894

- Q 16 : Mise en valeur du Sénégal 1822-1830
- Q 17 : Compagnie commerciale et agricole du Galam et du Wallo 1824-1828
- Q 18 : Traite de la gomme 1835-1841
- Q 50 : Commerce en A.O.F. 1896-1903
- Q 51 : Rapports commerciaux des cercles de la Sénégambie-Niger 1903-1904
- Q 54 : Situation économique de l'A.O.F. 1906-1911

Série R : Agriculture, séries anciennes

- R 2 : Agriculture en A.O.F. 1894-1902
- R 3 : Agriculture au Sénégal 1896-1906
- R 4 : Agriculture au Soudan 1892-1900
- R 5 : Agriculture au Soudan 1898-1905
- R 6 : Rapports agricoles des cercles de Sénégambie-Niger 1903-1904
- R 7 : Agriculture en Guinée 1896-1905
- R 8 : Agriculture en Côte d'Ivoire 1901-1912
- R 9 : Agriculture au Dahomey 1905-1909
- R 10 : Calendrier agricole d'A.O.F. 1909
- R 18 : Arachides et oléagineux 1912-1919

Série 1 R moderne : Affaires agricoles et phytosanitaires

- 1 R 26 : Dossier 239 1824-1828
- 1 R 39 : Dossier 311 1902-1942 karité
- 1 R 166 : Dossier 26 1947-1958 karité, cocotier
- 1 R 93 : Concession de Latmengué, culture mécanisée de l'arachide 1925-1931
- 1 R 200 : Arachide
- 1 R 217 : Traites de l'arachide au Sénégal 1953-58
- 1 R 101 : Palmier à huile 1914-1938
- 1 R 127 : Oléagineux, dossier 29 palmier à huile 1936-42
- 1 R 139 : Palmier à huile 1936-1951
- 1 R 154 : Huileries de palme 1945-1951

Cartes et plans : Ils sont insérés dans des séries et répertoriés à part :

- A/10 : Carte des cultures de l'A.O.F. par le Dr Barot 1903 : 1 G 286
- Sé 6 : Plan de la ville de Gorée en 1855. Dossier P 112

- Sé 63 : Plan d'ensemble du poste de commerce de Rufisque 1900, dans P/41
- Sé 62 : Plan de Rufisque au 1.4.000 1900 P/41
- Sé 94 : Carte générale de la Casamance 1861 5 D 4
- Sé 98 : Carte du Cayor 1864 5 D 4
- Sé 107 : Plan de Kaolack 1877 13 G 321
- So 172 : Plan de la ville de Kayes 1906 15 G 124
- C.I.16 : Croquis des rivières Assinie et Grand Bassam 1849 5 G 7
- C.I.20 : Plan du poste de Grand Bassam 1853 5 G 20
- B d 4 : Carte du Cayor et du Diambour 1883
- B c 60 : Carte du Saloum et du Rip 1889
- B c 68 : Carte de la région de Kaolack 1902
- B c 52 : Carte du cercle du Baol 1908
- B c 3 : Carte du Niani Ouli (cultures) 1910

3) Archives nationales du Mali, Bamako

Ces archives comportent deux parties. Le fonds ancien jusqu'en 1922 est classé et répertorié. Par contre, il est très difficile de retrouver les documents plus récents.
Nous avons dépouillé essentiellement la série Q : commerce en particulier :

- 1 Q : Commerçants 1898-1921
  - Q 48 : Situation commerciale et économique du Haut Sénégal et Moyen Niger 1897-1900 par le Cap.Ballieu
  - Q 49 : Commerce du Soudan 1896-1901
  - Q 50 : Commerce en A.O.F. 1898-1903

Nous avons aussi consulté la Série 1 R : Agriculture

4) Archives nationales du Togo, Lomé

Les archives de l'époque allemande et celles de la période française sont mélangées sans aucun ordre. Nous avons pu consulter la plupart des numéros du Amstblatt für das Schützgebiet Togo paru de 1906 à 1914, et de nombreux documents isolés tant français qu'allemands.

B) ARCHIVES PRIVEES

Nous avons contacté de nombreuses maisons de commerce : Maurel et Prom et Vézia à Bordeaux ont mis leurs archives à notre disposition. La C.F.A.O. à Paris nous a fourni de nombreux documents :

1) Etablissements Maurel et Prom - Bordeaux

La maison dispose d'un fonds d'archives considérable et d'une grande richesse. Nous avons retenu plus particulièrement trois types de documents :

a) Copie des lettres échangées, départ et arrivée, entre le siège de Bordeaux et les comptoirs d'Afrique. Une cinquantaine de registres de 400 pages papier pelure, portant sur la période 1848-1900 a été dépouillée. Malheureusement, certains sont devenus illisibles.

b) Comptabilité les comptoirs d'Afrique, arrêtée chaque année au 31 octobre, de 1908 à 1960. Ces documents font la synthèse des activités, achat d'arachide et ventes de marchandises des différents comptoirs, factoreries et opérations pour chaque année. Les rapports des chefs de comptoir fournissent de nombreux renseignements sur la situation économique au Sénégal et au Soudan.

c) Registres immobiliers : particulièrement ceux de 1913 et 1929, fournissant l'inventaire des biens immobiliers de la Société, leur mode d'acquisition et leurs plans cadastraux.

Nous avons pu glaner de nombreuses données dans les archives de correspondance depuis le début du siècle, dans celles des navires de la Société et dans de multiples documents comme les livres-journaux, les comptes-rendus des Assemblées générales etc...

2) Vézia et Cie - Bordeaux

Cette maison nous a autorisé à dépouiller la documentation relative à la période 1945-1963 pour ce qui concerne la traite des produits. Elle consiste essentiellement en dossiers annuels relatifs à l'activité commerciale des différents comptoirs et au décorticage de l'arachide.

Nous avons pu disposer aussi des archides du S.C.IMPEX pour la même période.

3) Compagnie française de l'Afrique occidentale - Paris

En dehors de renseignements sur l'organisation de la firme, nous avons pu consulter les registres fonciers qui, en plus des plans cadastraux des immeubles et terrains qu'elle possède, offrent pour différentes périodes une très riche documentation sur les plans des escales, aussi bien dans les pays du palmier que dans ceux de l'arachide ! Nous avons pu aussi prélever des clichés dans la riche collection de photographies anciennes qu'a conservée la maison.

4) Chambres de commerce

Nous avons visité les Chambres de commerce de tous les pays d'Afrique occidentale concernés par notre étude et nous avons pu y obtenir des renseignements précieux, en particulier à Abidjan, Lomé et Cotonou. La Chambre de commerce de Niamey nous a ouvert ses archives sur la traite de l'arachide depuis 1950, ainsi que sur l'organisation et le déroulement de l'Opération hirondelle.

II - CARTES

A) CARTES TOPOGRAPHIQUES ET ROUTIERES

Les documents de référence essentiels que nous avons utilisés sont les feuilles de la carte au 1/200.000 de l'I.G.N. qui couvrent l'ensemble de la région concernée à raison de un degré carré (environ 110 x 110 kms) pour chaque. Pour certaines régions comme la Casamance, nous avons aussi compulsé les documents récents au 1/50.000. A plus petite échelle, les cartes de l'A.O.F. au 1/500.000 édition 1909 du Service géographique des Colonies et celles au 1/1.000.000 de l'I.G.N. vers 1946 ont constitué nos instruments de travail essentiels.

A l'échelle des différents territoires, en dehors des cartes au 1/200.000, nous avons pu disposer de documents cartographiques récents édités par l'I.G.N. :

- Sénégal au 1/500.000 en quatre feuilles
- Togo au 1/500.000
- Dahomey au 1/500.000 en deux feuilles
- Haute Volta au 1/1.000.000
- Mali au 1/2.500.000
- Niger au 1/2.500.000

Nous pouvons ajouter pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest la carte Michelin au 1/3000.000 et celle publiée par le même éditeur pour la Côte d'Ivoire (1/800.000). Les feuilles publiées de l'Atlas de l'Ouest africain édité sous le patronnage de l'O.U.A., en particulier celles consacrées aux divisions administratives et aux facteurs et éléments du climat nous ont été précieuses.

B) GEOLOGIE, PEDOLOGIE ET VEGETATION

La carte géologique au 1/5 000.000 du Service des mines de l'A.O.F. nous a fourni la trame physique de base, précisée localement par

des documents récents comme la carte géologique au 1/500.000 en quatre feuilles du B.R.G.M. (1962) pour le Sénégal. La carte des sols d'Afrique éditée par la Commission de coopération technique en Afrique (C.C.T.A.) en 1964 à Lagos au 1/5.000.000 en six feuilles nous a procuré l'essentiel des renseignements à ce sujet. Nous l'avons précisée par les cartes publiées par l'O.R.S.T.O.M. : Sénégal au 1/1000.000 (R.Maignien), Côte d'Ivoire au 1/2000.000 (R.Dabin, N.Leneuf et G.Riou), Togo au 1/100.000 (M.Lamouroux) et Niger (feuilles Maradi et Zinder) au 1/500.000 par M.Gavaud et autres. Enfin nous avons utilisé la carte de la végétation de l'Afrique au 1/10.000.000 publiée sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O. (Oxford University Press).

La carte agricole de l'A.O.F. au 1/5.000.000 (I.G.N. et Secrétariat général du Gouvernement, 1954) complète ces références cartographiques de base.

C) PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Noud avons pu avoir accès à de nombreux documents tirés des missions de l'I.G.N. et pour le Sénégal, nous avons disposé des levers réalisés à la demande de la S.A.T.E.C. en 1965 au 1/7.500. Ces photos réalisées entre la fin de la récolte des arachides et le début de celle des mils tardifs présentent le gros intérêt de permettre une interprétation des principales cultures .

D) PLANS, DOCUMENTS CADASTRAUX

De nombreux plans de villes, d'"escales" et de bâtiments nous ont été fournis par les archives publiques et privées (cf supra). Nous avons pu obtenir des plans d'ensemble de certaines de leurs plantations établis par la SO.DE.PALM et la SO.NA.DER et des reproductions du cadastre de la région de Gbada établi par le service topographique du Dahomey et conservées au Service du domaine et de l'enregistrement à Cotonou.

III - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET STATISTIQUES

Pour chaque pays concerné par notre étude, nous avons réuni une importante documentation faite de rapports d'ensemble des services ou d'études particulières. Il serait fastidieux de vouloir en dresser la liste. Retenons que dans la mesure du possible, nous nous sommes attachés à obtenir le plus grand nombre de documents provenant des Services de l'agriculture, du conditionnement, de l'industrie ou des transports. En dépit de grosses lacunes, les sociétés et organismes d'Etat ou étrangers chargés de la commercialisation et

des actions d'intensification de la production nous ont fourni l'essentiel de leurs documents de travail. Nous n'avons pas toujours eu satisfaction auprès des sociétés d'études qui refusent souvent de fournir certains rapports sous prétexte qu'ils sont propriété des autorités qui les commanditent !

Nous avons glané les statistiques nombreuses nécessaires à notre travail dans les ouvrages, revues ou parutions particulières dépouillés. Cependant certains recueils statistiques nous ont été fort utiles :

Pour la période précoloniale :

- Douane coloniale : statistiques 1845-1849. Arch.O.M., Paris, Sénégal XIII 72
- Renseignements dans les ports de la colonie du Sénégal 1868-1876. Arch.du Sénégal, Dakar 22 G 7
- Statistiques des colonies françaises 1864-65 et 1866-67, 2 vol. Imprimerie Impériale
- Notices statistiques pour les colonies françaises. Paris, Berger-Levrault 1883
- Annuaire agricole, commercial et industriel des colonies françaises pour 1885, Ministère de la marine et des colonies, Imprimerie nationale 1886, 7 fasc.
- Les archives Maurel et Prom nous ont fourni de nombreuses statistiques.

Pour la période coloniale :

- Annuaire du Gouvernement général de l'A.O.F. Paris, Larose. Parution annuelle 1900 et 1903-1922
- Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'A.O.F. de 1921 à 1940
- Bulletin de la statistique générale de l'A.O.F. Dakar 1946-1956, bimestriel
- A.O.F. 1957 : Haut Commissariat de la République en Afrique occidentale française
- Outremer 1958
- Inventaire économique et social de la France d'Outremer, 1950-55 Ministère de la France d'Outremer
- Bulletin mensuel de statistique d'Outremer, I.N.S.E.E. depuis 1945

Pour la période actuelle :

Pour chaque pays est publié par les services de la statistique un bulletin mensuel de statistique.

La C.E.E. publie des mercuriales statistiques pour les Associés d'Outremer.

Pour le commerce extérieur des Associés, nous avons utilisé les statistiques fournies depuis 1960 par la C.E.E. dans les Annuaires de statistiques générales. Nous les avons complétées par une étude de la Commission des Communautés européennes, série aide au développement n°2 : "Les échanges commerciaux entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés", 1958-1966-1967, Bruxelles 1969 201 p. + nombreux tableaux annexes.

Voir aussi : Güsten (Dr R). Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté économique européenne et les Etats africains associés depuis 1959. Actes du Colloque de Berlin (sept.-oct.1968) sur "Les relations entre la Communauté économique européenne et les pays en voie de développement". Rev.jurid.et polit. et Ediafric, 1970, 384 p. cf pp.87-131.

Les rapports annuels d'activité et les nombreuses études particulières de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) nous ont été fort précieux.

Enfin, nous avons largement utilisé les renseignements statistiques qui nous ont été fournis par les syndicats professionnels : Syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux de France, Syndicats de la savonnerie et des producteurs de margarine à Paris et Syndicat des producteurs d'huile d'Afrique occidentale à Dakar et par les organismes d'Etat spécialisés : O.C.A. et B.N.D.S. au Sénégal, SO.N.ARA. au Niger, SO.D.E.PALM en Côte d'Ivoire, SO.NA. DE.R. au Dahomey.

IV - REVUES ET PERIODIQUES

Nous ne répertorions que les collections effectivement dépouillées, à l'exclusion de celles qui ne nous ont fourni qu'un petit nombre d'articles.

- AFRICA Dakar, bimestriel, depuis 1958
- AFRIQUE EXPRESS, Bruxelles, 22 numéros par an, depuis 1961
- AFRIQUE FRANCAISE (L'), cf BULLETIN DU COMITE DE...
- AFRIQUE INDUSTRIE, Paris
- AGRICULTURE PRATIQUE DES PAYS CHAUDS, Paris, mensuel, 1901-1940
- AGRONOMIE COLONIALE (L'), Paris, 1912-1945, suivi de :
- AGRONOMIE TROPICALE (L'), depuis 1946, mensuel
- ANNALES AFRICAINES, Dakar, depuis 1954, parution irrégul.
- ANNALES DE GEOGRAPHIE, Paris
- ANNALES DE L'INSTITUT COLONIAL DE BORDEAUX, 1901-1940, mensuel
- ANNALES DE L'INSTITUT COLONIAL DE MARSEILLE, 1895-1940, mensuel
- ANNALES DU CENTRE DE RECHERCHES AGRONOMIQUES DE BAMBEY, Nogent sur Marne, depuis 1949, parution irrégul.

- ANNUAIRE DU GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F., St Louis,puis Dakar 1900 et 1903-1922, annuel
- ANNUAIRE DU SENEGAL ET DEPENDANCES, St Louis, 1859-1902, annuel
- BULLETIN DE L'AFRIQUE NOIRE, Paris, depuis 1957 hebdomadaire
- BULLETIN DE L'AGENCE GENERALE DES COLONIES, cf FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS
- BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA COTE D'IVOIRE, Abidjan, 1916-1958, parution irrégul.
- BULLETIN DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE COMMERCIALE DE BORDEAUX, 1875-1967, mensuel, puis irrégul.après 1940
- BULLETIN DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS, 1873, bimestriel
- BULLETIN DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE PARIS, depuis 1882, suivi de : GEOGRAPHIE (LA), 1900-1939, mensuel
- BULLETIN DE L'OFFICE COLONIAL, cf FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS
- BULLETIN DE L'UNION COLONIALE FRANCAISE, Paris, suivi de :
  - . QUINZAINE COLONIALE, 1896-1940 (bimensuel) suivi de :
  - . REVUE FRANCAISE D'OUTRE MER, 1940-1945, suivi de :
  - . BULLETIN DU COMITE DE L'EMPIRE FRANCAIS, 1945-1948,suivi de :
  - . BULLETIN DE LA FRANCE D'OUTREMER, 1948 -1950suivi de :
  - . NOUVELLE REVUE FRANCAISE D'OUTREMER, 1950-1966 suivi de :
  - . COMMUNAUTES ET CONTINENTS, depuis 1966, trimestriel.
- BULLETIN DES MATIERES GRASSES, Marseille, 1916-1945, mensuel
- BULLETIN DU COMITE DE L'AFRIQUE FRANCAISE, Paris 1891-1908, suivi de : AFRIQUE FRANCAISE (L') plus RENSEIGNEMENTS COLONIAUX, 1909-1940, mensuel
- BULLETIN DU COMITE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE L'A.O.F., Dakar 1917-1939, trimestriel, suivi de :
  - . BULLETIN DE L'INSTITUT FRANCAIS D'AFRIQUE NOIRE, 1940-1965 2 séries : A) Sciences naturelles
    B) Sciences humaines
    suivi de :
  - . BULLETIN DE L'INSTITUT FONDAMENTAL D'AFRIQUE NOIRE, depuis 1966 trimestriel
- BULLETIN MENSUEL DE L'AGENCE ECONOMIQUE DE L'A.O.F., Paris 1921-1940, mensuel
- BULLETIN MENSUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DAKAR, depuis 1926
- BULLETIN MENSUEL DE LA F.A.O. : Economie et statistique agricole, Rome, depuis 1952

- CAHIERS D'OUTREMER (LES), Bordeaux, depuis 1948, trimestriel
- CHRONIQUES D'OUTREMER, Paris, 1951, bimestriel
- COMMUNAUTES ET CONTINENTS, cf BULLETIN DE L'UNION COLONIALE

- COMPTES-RENDUS DES TRAVAUX DE L'UNION COLONIALE, Paris, 1910-1939
  en général mensuels
- COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, Paris, depuis 1965, bimestriel
- COURRIER DE L'ASSOCIATION, Bruxelles, 1970, bimestriel

- DEPECHE COLONIALE, Paris, 1896-1915, mensuel, suivi de :
  DEPECHE COLONIALE ET MARITIME, 1916-1939, mensuel
- DEPECHE COLONIALE ILLUSTREE, Paris, 1901-1913, bimensuel
- DEUTSCHE KOLONIAL ZEITUNG, Berlin, 1884-1914, bimensuel
- DEVELOPPEMENT ET CIVILISATION, Paris, depuis 1960, trimestriel

- ENCYCLOPEDIE MENSUELLE D'OUTREMER, Paris, 1949-
- ETUDES DAHOMEENNES, I.F.A.N., Porto Novo I 1948, parution irrég.
- ETUDES EBURNEENNES, Abidjan, I.F.A.N. I 1952, parution irrégul.
- ETUDES GUINEENNES, Conakry, I.F.A.N. I 1947, parution irrégul.
- EUROPE FRANCE OUTREMER, voir MONDE COLONIAL ILLUSTRE

- FEUILLE DE RENSEIGNEMENT DE L'OFFICE COLONIAL, Paris, 1899-1907
  suivi de :
  . BULLETIN DE L'OFFICE COLONIAL, 1908-1920, suivi de :
  . BULLETIN DE L'AGENCE GENERALE DES COLONIES, 1920-1934,
  mensuel

- GEOGRAPHIE (LA), cf BULLETIN DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE PARIS

- INFORMATION GEOGRAPHIQUE, Paris, depuis 1937, bimestriel

- JOURNAL D'AGRICULTURE TROPICALE, Paris, 1901-1914, mensuel
- JOURNAL D'AGRICULTURE TROPICALE ET DE BOTANIQUE APPLIQUEE, cf
  REVUE INTERNATIONALE DE BOTANIQUE APPLIQUEE
- JOURNAL OF AFRICAN HISTORY (THE), Londres, depuis 1960, trimestriel
- JOURNAL OFFICIEL DE L'A.O.F., Dakar, 1905-1959, Hebdomadaire
- JOURNAL OF WEST TROPICAL INSTITUTE FOR OIL PALM RESEARCH, Lagos,
  depuis 1953

- MARCHES COLONIAUX, Paris, 1945-1956, hebdomadaire, suivi de :
- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, depuis 1956
- MER ET COLONIES, cf REVUE MARITIME ET COLONIALE
- MOIS EN AFRIQUE (LE), cf REVUE FRANCAISE D'ETUDES POLITIQUES
  AFRICAINES, depuis 1966, mensuel

- MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ (LE), Paris, 1923-1940, mensuel, suivi de EUROPE FRANCE OUTREMER, depuis 1941
- MONITEUR AFRICAIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, Dakar, depuis 1961, hebdomadaire
- MONITEUR DES COLONIES ET DES PAYS DE PROTECTORAT, 1884-1914, bimensuel

- NOTES AFRICAINES, I.F.A.N. Dakar, depuis 1939, trimestriel
- NOUVELLE REVUE FRANCAISE D'OUTREMER, cf BULLETIN DE L'UNION COLONIALE

- OLEAGINEUX, Paris, depuis 1946, mensuel

- PRESSE COLONIALE ILLUSTREE, Paris, 1908-1939, mensuel

- QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES, Paris, 1897-1914
- QUINZAINE COLONIALE (LA), cf BULLETIN DE L'UNION COLONIALE

- RAPPORT ANNUEL DE L'I.R.H.O., Paris
- REVUE COLONIALE, Paris
- REVUE D'HISTOIRE DES COLONIES, Paris 1913-1958 suivi de : REVUE FRANCAISE D'HISTOIRE D'OUTREMER, trimestriel
- REVUE DE GEOGRAPHIE ALPINE, Grenoble, depuis 1913
- REVUE DES CULTURES COLONIALES, Paris, 1897-1907, bimensuel
- REVUE FRANCAISE D'ETUDES POLITIQUES AFRICAINES, cf LE MOIS EN AFRIQUE
- REVUE FRANCAISE DE L'ETRANGER ET DES COLONIES, Paris, 1873-1914, mensuel
- REVUE FRANCAISE D'OUTRE MER, cf BULLETIN DE L'UNION COLONIALE
- REVUE INTERNATIONALE DE BOTANIQUE APPLIQUEE ET D'AGRICULTURE TROPICALE, Paris, 1921-1954, mensuel, suivi de : JOURNAL D'AGRICULTURE TROPICALE ET DE BOTANIQUE APPLIQUEE
- REVUE INTERNATIONALE DES PRODUITS COLONIAUX, Paris, depuis 1936, suivi de:REVUE INTERNATIONALE DES PRODUITS TROPICAUX
- REVUE MARITIME ET COLONIALE, Paris, 1864-1898, suivi de : MER ET COLONIES, 1898-1945

- SEMAINE COLONIALE, Paris, 1924-1938, hebdomadaire
- SIERRA LEONE STUDIES, Freetown, depuis 1956, mensuel
- SOLS AFRICAINS, Paris, Lagos, depuis 1956, parution irrégul.

- TOUR DU MONDE (LE), Paris, 1860-1915, plus : A TRAVERS LE MONDE, Supplément mensuel
- TROPENPFLANZER (DER), Berlin, 1897-1914, mensuel
- TROPICAL ABSTRACTS, Amsterdam, depuis 1946, mensuel
- TROPICAL SCIENCE, Londres, depuis 1959, trimestriel
- TROPIQUES, Paris, nouvelle série depuis 1948, mensuel

V - OUVRAGES ET ARTICLES IMPRIMES

A) OUVRAGES GENERAUX ET CADRE PHYSIQUE

ADAM (J.G.). Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de l'Afrique occidentale : la Basse Casamance - Sénégal. Bull.I.F.A.N., série A, 1961, n°4, pp.911-913,et 1962, n°1, pp.116-153

ADJANOHOUN (E). Etude phyto-sociologique des savanes de Basse Côte d'Ivoire. Vegetatio acta geobotanica, vol.XI, fasc.1-2, 1962, 38 p.

ADJANOHOUN (E). Comparaison entre les savanes côtières de Côte d'Ivoire et du Dahomey. Ann.Université Abidjan, série scientif. n°1, 1965, 20 p.

ATTIGNON (H). Climat de la zone côtière entre Takoradi et Cotonou. D.E.S. Aix-en-Provence, oct.1960, 72 p.

AUBERT (G), DUBOIS (G) et MAIGNIEN (R). Les sols à arachide du Sénégal. Rapport dactyl., Gvt gén.A.O.F., 1947, 57 p.

AUBERT (G) et MAIGNIEN (R). L'érosion éolienne dans le Nord du Sénégal et du Soudan français. C.R. Confér.internat.des sols de Goma (Congo belge), 1949, T.I, pp.1309-1316

AUBREVILLE (A). La forêt de la Côte d'Ivoire. Bull.Com.ét.hist.et scient.A.O.F., avril-sept.1932, n°2-3, pp.205-260

AUBREVILLE (A). Les forêts de la colonie du Niger. Bull.Com.ét. hist.et scient.A.O.F., janv.-mars 1936, pp.1-95

AUBREVILLE (A). Les forêts du Dahomey-Togo. Bull.Com.ét.hist.et scient.A.O.F., 1937, n°1-2, pp.1-112

AUBREVILLE (A). La Casamance, phytogéographie forestière, latérisations. Agron.tropic.1948, n°1-2, pp.25-52

AUBREVILLE (A). La forêt coloniale : les forêts d'Afrique occidentale française. Ann.de l'Académie des Sciences colon. T.IX, 1938, 244 p.

AUBREVILLE (A). Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale, Paris, Société d'édit.géogr., marit.et coloniales, 1949, 351 p.

AUBREVILLE (A). Flore forestière soudano-guinéenne (A.O.F., Cameroun, A.E.F.), Paris, Société d'édit.géogr., marit.et colon., 1950, 523 p.

AUBREVILLE (A). Bioclimats forestiers et types de forêts (en Afrique occidentale) A.O.F., Encycl.colon.et marit. T.I, 1949, 390 p. cf pp.371-390

BAGNOULS (F) et GAUSSEN (H). Les climats biologiques et leur classification. Ann.de géogr., n°355, 1957, pp.193-220

BOUYER (S) et AUGUSTE (A). Quelques aspects agrobiologiques de la région de Kayes. Bull.Centre de Rech.agron.de Bambey, n°5, 1951, pp.44-60

BRESCLIN (A). La forêt tropicale en Afrique. La géographie, T.V, juin 1902, pp.431-450, T.VI, juil.et oct.1903, pp.27-39 et 218-237

DABIN (B), LENEUF (N) et RIOU (G). Carte pédologique de la Côte d'Ivoire au 1/2.000.000. Notice, 31 p., O.R.S.T.O.M., Adiopodoumé, 1960

DUCHAUFOUR (Ph). Pédologie, applications agricoles et forestières. Ecole nationale des Eaux et Forêts , Nancy, 1956, 310 p.

FAUCK (R). Etude pédologique de la région de Sédhiou, moyenne Casamance. Agron.tropic. 1955, nov.déc., pp.752-793

FAURE (J). Les sols de la région de Louga. Annales du Centre de Rech. agron.Bambey, Bull.agron. n°II, Ministère F.O.M., 1953, pp.141-168

GUERNIER (E) (ss la direction de). Afrique occidentale française. Paris, Encycl.col.et marit. 2 T., 1949

GUILCHER (A). La région côtière du Bas-Dahomey occidental. Bull. I.F.A.N. Dakar, série B, juil-oct.1959, pp.357-424

LAMOUROUX (M). Notes pédologiques sur le delta de l'Ouémé. Agron. tropic., juil-août 1957, pp.442-447

LAMOUROUX (M). Les sols de la bande côtière du Sud-Togo en relation avec la maladie de Kaïncopé. O.R.S.T.O.M., Lomé, 1957, 46 p.

LEROUX (M). La dynamique des précipitations en Afrique occidentale. Thèse doct.3ème cycle, Univ.Dakar, 1970, 281 p.

MAIGNIEN (R). Le passage des sols ferrugineux tropicaux aux sols ferrallitiques dans les régions du Sud-Ouest du Sénégal. Sols africains, n°2-3, mai-déc.1961, pp.113-173

MAIGNIEN (R). Carte pédologique du Sénégal au 1/1.000.000. Notice explicative, 63 p. O.R.S.T.O.M., Dakar 1955

MANGIN (M). Une mission forestière en A.O.F. La Géographie, XIII, nov.1924, pp.449-483, déc.1924, pp.629-654

MAUNY (R). Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age. Dakar, I.F.A.N., mémoire n°61, 587 p.

MERLE (M) (ss la direction de). L'Afrique noire contemporaine. Paris, A.Colin, coll.U, 1968, 450 p.

MICHEL (P). Rapport préliminaire sur la géologie, la morphologie, l'hydrologie et la pédologie de la région des niayes, de Cayor à l'embouchure du Sénégal. Mission d'aménagement du Sénégal, Bull.n°56, 1955, 38 p.

MICHEL (P). Recherches pédologiques au Sénégal et en Mauritanie méridionale. Revue de l'Afrique occidentale, Dakar, 1965, n°1-2, pp.169-187

MICHEL (P), NAEGELE (A) et TOUPET (Ch). Contribution à l'étude biologique du Sénégal septentrional. I) Le milieu naturel. Bull.I.F.A.N., série A, juil.1969, pp.757-839

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, Aménagement du territoire, Rép.du Sénégal. Quelques données agro-pluviométriques de 16 stations du Sénégal (1932-1965), Dakar, avril 1967, 135 pp. + annexes

MONDJANNAGNI (A). Contribution à l'étude des paysages végétaux du Bas-Dahomey. Thèse de 3ème cycle, Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nanterre, mai 1969, 251 p.

MORAL (P). Essai sur les régions pluviothermiques de l'Afrique de l'Ouest. Ann.de géographie, nov-déc.1964, n°400, pp.660-686

MORAL (P). Le climat du Sénégal (1er art.). Rev.de géographie de l'Afrique occidentale. Univ.de Dakar, n°1-2, 1965, pp.49-70

O.R.S.T.O.M., A.S.E.C.N.A. et Ministère des T.P. du Niger. Relevés pluviométriques journaliers jusqu'au 31 décembre 1960. ss date, 2 vol. 1030 p. A.S.E.C.N.A. Représentation au Niger : relevés pluviométriques journaliers, années 1961 à 1967

RICHARD-MOLARD (J). L'A.O.F. Paris, Berger-Levrault, 1949, 239 p.

ROUGERIE (G). Latérisation et pédogénèses intertropicales. Esquisse d'une mise au point des données actuelles. Inf.géogr. 1959, n°5, nov-déc., pp.199-205

ROUGERIE (G). Façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière. Mémoire I.F.A.N., n°58, 1960, 542 p.

SECK (A). La moyenne Casamance, étude de géographie physique. Rev. géogr.alpine, 1955, pp.707-756

SECK (A), MONDJANNAGNI (A). L'Afrique occidentale. Coll.Magellan, n°21, Paris, P.U.F., 1967, 288 p.

SCHNELL (R). La forêt dense. Introduction à l'étude botanique de la région forestière d'Afrique occidentale. Paris, Lechevalier, 1950, 330 p.

SERVICE DE L'AGRICULTURE DU SENEGAL. Mémoire concernant les mesures prises ou à prendre pour conserver leur fertilité aux terres à arachide. C.R.Conférence internationale des sols, Goma (Congo belge), 1949, T.I, pp.1557-1561

THORNTHWAITE (C.W). An approach toward a rational classification of climate. Geographical review, 1958, pp.55-94

TOBIAS (Ch). Contribution à l'etude du passage des sols beiges aux sols rouges. Etude d'une toposéquence dans la région de Séfa. O.R.S.T.O.M., Dakar Hann, janv.1965, 116 p.

TRICART (J). Géomorphologie dynamique de la moyenne vallée du Niger. Ann.de géographie, juil-août 1959, pp.333-343

TROCHAIN (J). Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Mémoire I.F.A.N. n°2, Larose 1940, 433 p.

URVOY (Y). Les bassins du Niger. Mémoire I.F.A.N. n°4, Paris, Larose 1942, 139 p.

B) OUVRAGES ET ARTICLES SUR LES OLEAGINEUX

1) Documents sur les plantes alimentaires et leur origine

ACOSTA (J.d'). Historia natural y moral de las Indias. Seville, 1590

ADRIAN (J), SAYERSE (Ch). Les plantes alimentaires de l'Ouest africain. O.R.A.I.A., Dakar, 1955, 107 p.

ADANSON (M). Histoire naturelle du Sénégal et relations abrégées d'un voyage fait pendant les années 1749-1753. Paris, Bauche, 1757, 190 + CVI + 176 p.

BARRERE (P). Essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale. Paris, Piget, 1741, 215 p.

BAUHIN (J). Historia plantarium universalis, 1650.

BOIS (D). Les plantes alimentaires chez tous les peuples et à travers les âges. Encyclopédie biologique, T.III, vol.II : les phanérogames fruitières. Paris, Lechevalier, 1938, 637 p.

BUSSON (F). Plantes alimentaires de l'Ouest africain : étude botanique, biologique et chimique. Ministères de la Coopération, de la Recherche scientifique et technique et des Armées. Marseille, Leconte, 1965, 568 p.

CANDOLLE (A. de). Origine des plantes cultivées. Paris, Alcan 1912, 385 p.

CAPUS (G). Les produits coloniaux d'origine végétale. Paris, 1930, 499 p.

CHEVALIER (A). Exploration botanique de l'Afrique occidentale française. Enumération des plantes récoltées. T.I, Paris, Lechevalier, 1920, 798 p.

CHEVALIER (A). Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française. Paris, dépôt des publications, 5 fasc. 1905-1910

CHEVALIER (A). Le rôle de l'homme dans la dispersion des plantes tropicales. Rev.internat.de bot.appl., 1931, pp.633-650

COSNIER (H). L'Ouest africain français : ses ressources agricoles. Paris, Larose, 1921, 248 p.

DALZIEL (J.M). The useful plants of West tropical Africa. London, The crowder Agents for the colonies, 1948, 612 p.

DELILE . Fragments d'une flore de l'Arabie petrée. Paris, Giard, 1933, 25 p.

DUDGEON (G.C). The agricultural and forest products of british West Africa. London, J.Murray, 1911, 170 p.

EXELL (E.W). Catalogue of the vascular plants of San Tomé. London, British Museum, 1944, 428 p.

FORSKAL. Flora Aegyptaca arabica. Carsten Niebuhr Hauniae, 1775, 219 p.

FRANCOIS (G). L'A.O.F. et ses matières premières. Paris, Larose 1920, 87 p.

FRIEDBERG (C). Contribution à l'étude ethnobotanique des tombes précolombiennes de Lauri (Pérou). Journal agric.trop.et bot.appl., 1958, pp.397-428 et 1959 pp.405-434

FUSEE AUBLET. Histoire des plantes de la Guiane française. Paris, Didot, 1775, 4 vol. 976 p.+ 392 planches.

GAGNEPAIN. La botanique descriptive dans ses rapports avec les colonies. Congrès colonial de Marseille, 1906, T.IV, pp. 485-493

GEORGI MARCGRAVI DE LIEBSTADT. Historiae Rerum naturalium Brasiliae. Amsterdam, 1648, 293 p.

GRANDVAUX BARBOSA (L.A). Plantes du Cap Vert. Garcia de Orta, Revista da Junta de Investigaçoes do Ultramar, Lisboa, 1961

GUYOT (A.L). L'origine des plantes cultivées. Paris, P.U.F., Que sais-je ? n°79, 126 p.

HAUDRICOURT et HEDIN (L). L'homme et les plantes cultivées. Paris, Gallimard, 1943, 233 p.

HEDIN (L). L'origine des plantes cultivées dans l'Ouest africain et les migrations humaines. Bull.mensuel de l'Assoc.franç. pour l'avancement des sciences. Paris, 1933, pp.29-35

HENRY (Y) (sous la direction de). Matières premières africaines. T.I, caoutchouc, textiles, matières grasses. Paris, Larose, 1918, 498 p.

IRVINE (F.R). Woody plants of Ghana,with special reference to their uses. London, Oxford University Press, 1961, 686 pp

JACQUES-FELIX (H). Contribution de René Caillié à l'ethnobotanique africaine au cours de ses voyages en Mauritanie et à Tombouctou. Journal d'agric.trop.et bot.appl. T.X, 1963, pp.287-334, 449-520, 551-602

JACQUIN (N.J). Selectarum stirpium americanarum historia. Vienne, Kransiana, 1763, 284 pp.+ annexes.

JUMELLE (H). Les cultures coloniales. I) Plantes alimentaires. Paris, J.B.Baillière et fils, 2 vol.

LANESSAN (J.L). Les plantes utiles des colonies françaises. Paris, Imprimerie nationale, 1886, 990 p.

LABOURET (H). Paysans d'Afrique occidentale. Paris, Gallimard 1941

LACROIX (A). Michel Adanson du Sénégal. Bull.Com.ét.hist.et scient. A.O.F., janv.-mars 1938, pp.20-107

LA VEGA (G.de). Le commentaire royal ou l'histoire des Incas, rois du Pérou. 1609, 2 vol.

LEROY (J.F). Les migrations humaines entre le nouveau et l'ancien monde et l'origine des plantes cultivées : controverses actuelles. Journal agric.trop.et bot.appl. T.II, 1955, pp.211-215

LERY (J.de). Journal de bord de Jean de Léry en la terre de Brésil, 1557. Paris, Editions de Paris, Coll."L'histoire au présent". Présentation de M. R.Mayeux, 1957, 413 p.

LINNE (C). Hortus cliffortianus plantas exhibens. Amsterdam, 1737, 501 p. + index + 36 planches

LINNE (C). Species plantarum. Vienne, J.T.de Trattner, 1764, 2 vol. 687 p. + index

LOUREIRO (J.de). Flora cochinchinensis. Berlin, Mande et Spiner, 1743, 822 p.

MAUNY (R). Notes historiques autour des principales plantes cultivées en Afrique occidentale. Bull.I.F.A.N. 1953, T.XV, pp.684-730

MIEGE (J). Les cultures vivrières en Afrique occidentale. C.C.L. n°25, janv.-mars 1954, pp.25-50

MILLER (Ph). Dictionnaire des jardiniers. Paris, Guillot, 1785, 10 vol.

MONARDES (Dr N). Delle cose che vengono portate dall' Indie occidentali pertinenti all'uso della medicina. Venise, Giordano Ziletti, 1575, 2ème partie, 299 p.

MONOD (Th). Un catalogue des plantes cultivées à Richard Toll en 1824. Bull.I.F.A.N., 1951, pp.1281-1298

MONOD (Th). Plantes alimentaires indigènes de l'Afrique de l'Ouest. Notes africaines I.F.A.N., n°43, 1949, pp.69-70

NIEREMBERG (F.E).Historiae naturae perigrinae. Anvers, B.Korebti, 1635

PALES (Méd.Col.L). L'alimentation en A.O.F., milieux, enquêtes, techniques, rations. O.R.A.N.A. Dakar, 1954, 434 p.

PERIER DE LA BATHIE (H). Plantes introduites à Madagascar. Rev.de bot.appl.et agric.trop., sept.1931, pp.719-729

PERROT (E) et autres. Sur les produits végétaux indigènes et cultivés de l'A.O.F. Paris, Larose, 1929, 564 p.

PHILLIPS (J). Agriculture and ecology in Africa. London, Faber and Faber, 1960, 424 p.

PISONIS (G). De Indiae utriusque Re naturali et medica. Amsterdam, Elzevirios, 1658, 326 p.

PLUMIER (R.P). Nova plantarum americanarum. Paris, J.Boudot, 1703 702 p. + 40 planches

PORTERES (R). Plantes non identifiées citées par V.Fernandes (1506). Notes africaines, I.F.A.N. n°79, juillet 1958, pp. 81-83

PORTERES (R). Berceaux agricoles primaires sur le continent africain. Journal of African history, 1962, n°2, pp.195-210

PORTERES (R). Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale. L'agron.tropic. n°9-10, 1950, pp.489-507

PORTERES (R). Géographie alimentaire : berceaux agricoles et migrations des plantes cultivées en Afrique intertropicale. C.R.Soc.biogéog. Paris, n°239, 1951, pp.16-21

PRUDHOMME (E). Plantes utiles des pays chauds. Paris, Larose 1929, 161 p.

RUMPHIUS (G.E). Herbarium amboinense. Amsterdam, J.Burmanni, 1747, 5 livres

ROCHEBRUNE (A.T.de). Recherches d'ethnographie botanique sur la flore des sépultures péruviennes d'Ancon. Actes de la Société linéenne de Bordeaux, 1879, pp.343-358

SCHNELL (R). Noms vernaculaires et usages indigènes des plantes d' Afrique occidentale. Et.guinéennes I.F.A.N. 1950, pp.57-80

SCHNELL (R). Plantes alimentaires et vie agricole en Afrique noire. Paris, Larose, 1957, 223 p.

SEBIRE (R.P). Les plantes utiles du Sénégal. Paris, Baillière, 1895, 342 p.

WALKER (A) et SILLANS (R). Plantes utiles du Gabon. Paris, Lechevalier, 1961, 614 p.

WIENER (L). Africa and the discovery of America. Philadelphia, Innes and sons, 1920-1922, 3 vol., 290, 287 et 402 p.

2) Documents généraux sur les oléagineux

ADAM (J). Problèmes posés par la culture des oléagineux tropicaux. Paris, Ann.de la nutrition et de l'alimentation, 1949, vol.III, n°3-4, pp.303-314

ADAM (J). Les plantes à matières grasses. Paris, société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, 1941-1953, 4 vol. : I) Généralités, 302 p. - II) Le cocotier et le palmier à huile, 420 p. - III) L'arachide, 366 p. IV) Le ricin et le pourghère, 127 p.

ANONYME - Végétable oils and oilseeds. London, publicat.Commonwealth economic Committee, 1961, 11, 234 p.

BALLY (Dr W). Tropische and subtropishe welwirtschaftspflanzen. 2ème partie, olpflanzen. Stuttgart, Ferdinand Enke Verlag, 1962, 442 p.

BEILLE (Dr L). Les oléagineux. Paris, Larose, 1921, 47 p.

BOURGEOIS (L). Sur les corps gras d'origine africaine. Revue colon. janv.1906, nelle série, n°34, pp.21-33

CAHIERS DE L'ENCYCLOPEDIE D'OUTREMER. Les oléagineux de l'Afrique intertropicale française,1957, T.I, culture, 140 p, T.II, économie, 120 p.

CHRONIQUES D'OUTREMER, n° spécial sur les oléagineux, juilt-août 1957, n°37

C.N.R.S. Les corps gras alimentaires. Journées scientifiques du Centre national des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation, 5-6-7 avril 1949, 370 p.

CONGRES D'AGRICULTURE COLONIALE, 1918, C.R. des travaux. Paris, Union coloniale française et Challamel, T.II, section des oléagineux, 631 pp.

CONGRES COLONIAL DE MARSEILLE, 1908 : Exposition coloniale, Challamel, T.IV, cultures et productions des colonies, élevage, forêts coloniales, 570 p.

CONGRES DE LA PRODUCTION COLONIALE, C.R. et rapports. Marseille,1922 Exposition coloniale, 476 p.

CONGRES INTERNATIONAL DES OLEAGINEUX, Exposition coloniale internationale, Paris, 1931, 252 p.

DUBIE (P). La C.G.O.T., développement des oléagineux dans la Communauté. Oléagineux, n° spécial, mai 1960, pp.403-413

FRANCOIS (G). Les oléagineux en Afrique occidentale. L'Afrique française, renseignements coloniaux, mai 1920, pp.103-106

HECKEL (E). Graines grasses nouvelles ou peu connues des colonies françaises. Paris, Challamel, 1902, 187 p.

HENRY (Y). Eléments d'agriculture coloniale : les plantes à huile. Paris, A.Colin, 1921, 220 p.

OLEAGINEUX : Les oléagineux de la zone franc. n° spécial, mai 1960, 357 p.

OLEAGINEUX : I.R.H.O., vingt ans d'activité, 1942-1962, n° spécial avril 1962, 448 p.

RIVALS (P). Les graines oléagineuses : essai de statistique générale, Travaux du Congrès colonial de Marseille, Exposition coloniale 1906, pp.2-73

3) Le marché des oléagineux depuis 1940

Pour la situation du marché des oléagineux, nous nous sommes fondés sur la "situation mensuelle des cours" et sur la présentation annuelle de la "situation mondiale des corps gras" publiées par la revue Oléagineux. Nous avons complété ces chiffres par ceux fournis par les études spécifiques de la C.E.E., série Développement de l'Outremer :

- Document synthétique sur l'économie mondiale des matières grasses. Bruxelles 1964, n°2, 63 p.

- Le marché des oléagineux tropicaux dans les Etats membres de la C.E.E., Bruxelles, 1966, n°4, 201 p.

- Le marché des oléagineux tropicaux dans les Etats membres de la C.E.E., Commission : Bruxelles, déc.1965, 157 p.

- Metra international : Analyse économétrique du marché des oléagineux tropicaux. Extrait publié par la Direction générale de l'Aide au Développement, Bruxelles, 1969, 55 p.

Nous avons aussi utilisé :

ANSPRENGER (F). Les Etats africains et l'Association. Colloque de Berlin, sept-oct.1968, Paris, revue jurid.et pol., 1970, pp.27-45

B.C.E.A.O. Les matières grasses dans la Communauté économique européenne. Note d'information n°76, déc.1961, 8 p.

BAILLAUD (E). La situation des matières grasses depuis le début de la guerre. Bull.des matières grasses, n°5, 1940, pp.79-91

BAIROCH (P). Le problème des termes des échanges. Colloque de Berlin, sept.-oct.1968, Paris, revue jurid.et pol., 1970, pp.217-238

BAUME (P). La Communauté économique européenne et les oléagineux tropicaux des pays associés. Oléagineux, mars 1964

BAURET (H), FORLACROIX (Ch), GILLET (M). Assistance et coopération en Afrique. Année africaine 1969, Paris, Pédone, 1970, 549 p.

BAURET (H). Assistance et coopération en Afrique. Année africaine 1970, Paris, Pédone, 1971, pp.227-244

BENAYME (A). Les conditions de développement des oléagineux en Afrique noire. Thèse de Doctorat, Faculté de Droit de Paris, 1957, 227 p.

C.E.T.E.M.A. Le point sur les politiques agricoles communes dans le secteur des matières grasses alimentaires. 1964, 29 p. + annexes

C.E.T.E.M.A. Perspectives d'approvisionnement de la C.E.E. en 1970 en oléagineux alimentaires. Première approche statistique. déc.1965, 5 p. + annexes

DESPORTE (J). La production des oléagineux dans les territoires français d'Outre-mer. Marchés coloniaux, 16 nov.1946, pp. 1204-1206

DIDIER (H). Le marché des oléagineux concrets. Nouvelle revue franç. O.M., oct.1955, pp.451-466

EUROPE FRANCE OUTREMER. Les oléagineux dans l'économie de l'Afrique noire et de Madagascar. n°466, nov.1968, 72 p.

FONSEGRIVE (J.M). L'organisation du marché européen des oléagineux tropicaux : ses conséquences sur l'économie des Etats africains et malgache associés. Paris, Pédone, 1970, Coll.de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Centre d'Etude d'Afrique noire, série Afrique noire, I, 198 p.

GUERNIER (M). Le plan français des corps gras et le problème de la C.G.O.T. Encycl.col.et marit. mens., février 1951, pp. 38-41

LEBACQ (L), WILLEMART (M). Le commerce des oléagineux dans le cadre du Marché commun (C.E.E). Musée royal de l'Afrique centrale. Tervuren, Belgique, document.écon. n°2, 145 p.

MICHAUX (R.M.E). Perspectives ouvertes par le Marché commun aux oléagineux tropicaux de la Communauté. Marchés trop. et méditer., 19 déc.1959, 8 p.

O.E.C.E. Les productions principales des territoires d'Outremer : les oléagineux. Paris, 1957, 346 p.

OLMER (Ph).Unilever, grandeur et servitudes. La vie française, 19 mars 1971

PEHAUT (Y). Le problème des matières grasses. Actes du Colloque de Berlin (sept.-oct.1968) sur "Les relations entre la Communauté économique européenne et les pays en voie de développement". Rev.jurid.et pol. et Ediafric, 1970, pp.135-161

PENOUIL (M). Le développement économique de l'Afrique noire. Ds L'Afrique noire contemporaine, Paris, A.Colin, coll.U, 1968, pp.252-320

S.E.D.E.S., CO.GE.R.AF, S.E.M.A. Le marché des oléagineux tropicaux. 6 vol. Rapport général, 382 p., rapport analytique, 433p. Annexe 1 : arachides et palmiers à huile, 207 p. Annexe 2 : Coton, ricin, sésame, 142 p. Annexe 3 : Cléagineux des régions tempérées, 474 p. Note de synthèse, 80 p., Ministère de la Coopération, mai 1964

VELLAS (P). Organisation du marché international des matières grasses. Publication n°6 de l'Institut d'études internationales et des pays en voie de développement. Faculté de Droit et des Sc.éco. Université de Toulouse, Paris, recueil Sirey, 1966, 593 p.

WHITE (F). Le marché des matières grasses au cours des dernières années et son évolution probable. B.I.R.D., Paris, 1963 82 p. + annexes.

WORMS (P). Economie des oléagineux. Oléagineux de l'Afrique intertropicale française, cahiers encycl.d'O.M., n°3

ZELLER (A). Imbroglio agricole du Marché commun. Paris, Calmann Lévy, 1970, 316 p.

4) L'industrie des oléagineux, généralités

AFRIQUE INDUSTRIE. Fichier industriel de l'Afrique noire

ANDERSEN (A.J.C.), WILLIAMS (P.A.). Margarine. London, Pergamon Press Ltd, 1965, 420 p.

ANDRE (E). Les corps gras. Paris, P.U.F. "Que sais-je ?" n°234, 1950, 126 p.

ANDRE (E). Initiation à l'étude chimique des corps gras. Paris, Sedes, 1963, 364 p.

BAGOT (Y). Technologie des huiles et graisses d'origine tropicale. Cahiers encycl.d'O.M., Oléagineux de l'Afrique intertropicale française, T.II, pp.5-64

BLANK (M.J.de). Industrie de l'huile végétale en Europe. Congrès international des oléagineux. Expos.col. Paris, 1931, pp.173-195

BOINVILLE (de). L'industrie des matières grasses. Statistiques et problèmes. Oléagineux, août-sept.1965, pp.485-496

BULLETIN DE L'AFRIQUE NOIRE. L'industrie des oléagineux, 4ème réunion du Comité consultatif sur les problèmes industriels dans les Etats africains et malgache. 7 juil.1965

CHAULEUR (P). Industries de l'alimentation dans les T.O.M. Encycl. mens.O.M., juil.1954, pp.229-232

EDIAFRIC. L'industrie africaine en 1968, 415 p.

EDWARDS (H.R). Competition and monopoly in the british soap industry. Oxford, Clarendon Press, 1962, 270 p.

FAIVRE (L). L'Afrique occidentale pose de grands problèmes. Monde colonial illustré, avril 1931, pp.90-92

FERON (R). Méthode moderne de fabrication des margarines. Dans "Les corps gras alimentaires", Paris, C.N.R.S., avril 1949, cf pp.147-160

FRANCOIS (R). Force motrice et carburants africains. Premier congrès soudanais de technique et colonisation africaine. Gouv. gén.de l'A.O.F., Bamako Ségou, fév.1936, T.II, pp.171-178

JUMELLE (H). Les huiles végétales,carburant colonial. Agron.col. nov.1922, pp.345-354

JUMELLE (H). Les huiles végétales. Paris, Baillière, 1921, 496 p.

LECOMTE (R). Rapport présenté au nom de la Chambre syndicale des margariniers et fondeurs margariniers. Congrès intern. des oléagineux, Exposition col. Paris, 1931, pp.231-238

MAYOLLE (L). Les industries du savon et des détergents. Paris, P.U.F. "Que sais-je ?" n°980, 1962, 125 p.

MENIAUD (J). Industries indigènes de l'Afrique occidentale. Dépêche col.illust. 15 août 1909, pp.192-201

MENSIER (P). Dictionnaire des huiles végétales. Paris, Lechevalier 1957

MONNIER (F.LE). Utilisation des huiles de graines comme carburant. Congrès intern.des oléagineux. Expos.col.Paris 1931, pp.239-247

POLIAKOFF (J). Le matériel de traitement des oléagineux tropicaux. Marchés tropicaux n°699, 1958, pp.2153-2157

ROCCA (J.B). Note sur l'état de l'industrie de l'huilerie française en 1931. Congrès intern.des oléagineux. Expos.col. Paris 1931, pp.197-204

SCHIFFER (Cap.) Une mission industrielle et commerciale en A.O.F. Bull.soc.géog.com. Paris, 1910, pp.770-827

SURET-CANALE (J). L'industrie des oléagineux en A.O.F., Cahiers d'O.M. T.III, 1950, n°11, pp.280-288

5) Monographies sur les différents oléagineux

a) L'arachide

ADAM (J). L'arachide en Afrique occidentale. Encycl.mens.O.L., fév.1953, pp.45-49

ADAM (J). L'arachide. Paris, Challamel, 1908, 206 p.

ADAM (J), FERRAND (M). L'arachide,dans Oléagineux de l'Afrique intertropicale française. T.I, pp.57-74

ADRIAN (J), JACQUOT (R). Valeur alimentaire de l'arachide et de ses dérivés. Paris, Maisonneuve et Larose, 1968, 471 p.

AMMANN (P), DENIS (G), HENRY (Y). Etudes et avant-projets sur l'amélioration de la culture de l'arachide. Paris, Larose, 1922, 111 p.

AMMANN (P) et DENIS (G). Mission d'études aux Etats-Unis. Dans : Etudes et avant-projets sur l'amélioration de la culture de l'arachide. Gouvern.Gén.A.O.F., Paris, Larose, 1922, 111 p. cf pp.9-77

ANDRE (E). Historique de l'arachide. Paris, Journal de Pharmacie et de Chimie, 1932, n°16, p.390

ANDRE (E) et autres. L'huile d'arachide. Union de l'Université de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, Bordeaux, 1932, 28 p.

ANNET (E). Le problème du décorticage en A.O.F. Revue bot.appl.et agron.trop., sept.1931, pp.730-738

BOCQUELEE-MORVAN (A). Possibilités offertes par l'emploi d'une variété à cycle court résistante à la sécheresse dans la zone nord du Sénégal. I.R.A.T. et I.R.H.O., fév.1967, 15 p.

BOCQUELEE-MORVAN (A). La maturité de l'arachide. Conseils de l'I.R.H.O., pratique agricole n°75, Oléagineux, juil.1968, 3 p.

BOUFFIL (F). Biologie, écologie et sélection de l'arachide au Sénégal. Ministère de la F.O.M., Direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, bull.scient. n°1, juin 1947, 107 p.

BOUYER (S). Croissance et nutrition minérale de l'arachide. Agron. trop. 1949, n°5, sept-oct., pp.229-265

CARLE (P). Les grandes structures de commercialisation, l'exemple de l'arachide. Ministère de la Coopération, Paris, 1964, 37 p.

CHEVALIER (A). Rapport de mission. Dans Congrès prod.col. Marseille, 1922, pp.221-234

CHEVALIER (A). A propos d'arachides. Monde col.ill., mars 1930, p.65

CHEVALIER (A). Monographie et origine des arachides cultivées et possibilités de leur amélioration. Revue inter.bot.appl. 1948, pp.514-519

CHEVALIER (A). Monographie de l'arachide. Rev.intern.bot.appl., oct-nov. 1933, pp.689-789, août-sept-oct.1934, pp.565-632, 709-755, 831-864

DELAVIGNETTE (R). La crise de l'arachide. L'Afrique française, mai 1933, p.263

DENIS (G). Avant projet de la station expérimentale. Dans études et avant-projets sur l'amélioration de la culture de l'arachide. Gouv.gén.A.O.F., Paris, Larose, 1922, 111 p., cf pp.89-111

DIAGNE (B), BRUNET. Le drame de l'arachide. Appel de l'Afrique française, 1933, pp.391-394

DUBARD (M). De l'origine de l'arachide : étude sur l'origine de l'arachide. Bull.du Museum d'histoire naturelle, T. XII, 1906, n°5, pp.340-344

ETESSE (M). Les grands produits africains : l'arachide. L'Afrique franç., renseignements coloniaux, nov.1928, pp.677-683, déc.1928, pp.759-766

FALL CHEIKR IBRAHIM. L'économie de l'arachide dans les Etats de l'Ouest africain, 1960, 53 p. ronéo.

FAUCHERE (A). L'arachide. Paris, Challamel, 1921, 94 p.

FLEURY (Th). L'arachide, principalement celle de Sénégambie. Bordeaux, Féret, 1900, 64 p.

FREMONT (L.C.A.). Note sur l'arachide avec la découverte de sa véritable fructification. Poitiers, chez l'auteur, Thermidor an XIII, 15 p.

GILLIER (P), SILVESTRE (P). L'arachide. Maisonneuve et Larose, 1969, 292 p.

HENRY (Y). Palmier à huile et arachide. Paris, Larose, 1922, 23 p.

KOPP. Etude sur l'arachide. Congrès de la production coloniale, Marseille, 1922, pp.282-326

LABOURET (H). La grande détresse de l'arachide. L'Afrique franç. déc.1932, pp.731-733

MARTIN (J.P), BILQUEZ (A.F). Contribution à l'étude de la floraison et de la fructification chez l'arachide. Journal agr. trop.et bot.appl., 1960, pp.529-538

MASSIBOT (J). Etat actuel de nos connaissances sur la rosette de l'arachide au Sénégal. Bull.mens.Ag.écon.A.O.F., mai 1938, pp.131-138

MAUREL (L). Notes et rapports du Conseil d'administration de l'Institut colonial de Bordeaux, avril-juin 1935, pp.35-41

NISSOLLE (M). Arachidnoïdes americana. Mémoires Acad.Sciences, 1723, pp.550-556

NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES. L'arachide. La documentation franç. n° 3112, 7 août 1964, 17 p.

PAPY (L). Les Landes, "terre d'expérience du Premier Empire". Revue philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1933, pp. 166-179

PEAN. La bruche des arachides. B.M.A.E.A.O.F., fév.1934, pp.35-38

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN A.O.F., La campagne arachidière 1956-57

PERRUCHOT. La culture de l'arachide. Dans: Le Sénégal. Exposition univ. de 1900, pp.385-405

PORTERES (R). Plantes indicatrices du niveau de fertilité du complexe cultural édapho-climatique en Afrique tropicale. L'agron.trop., 1948, pp.246-257

PREFET DES LANDES (Sur ordre du). Recueil de mémoires, instructions, observations et essais sur la culture de l'arachyde, vulgairement dite par les Espagnols cacahuète ou mani d'Amérique. Mont de Marsan, Delaroy jeune. Germinal, an X, 118 p.

PREVOT (P), OLLAGNIER (L). Le problème de l'eau dans l'arachide. Oléagineux, 1957, n°4, pp.215-223

RAULIN (H). La dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord. Paris, C.N.R.S., 1967, 202 p.

RAMBERT (M). Travaux de la station expérimentale de l'arachide de Bambey. Bull.com.ét.hist.et scient.A.O.F., janv-juin 1928, pp.261-314

SAGOT (R). L'arachide. Chroniques d'Outremer, nov.1954, p.47

SAGOT (R) et BOUFFIL (F). L'arachide. Dans Encycl.col.et marit., 1949, T.II, 400 p., cf pp.41-48

SILVESTRE (P). Monographie des recherches conduites à Bambey sur l'arachide. Agron.tropic. 1961, n°6, pp.623-738

S.I.O.F.A. L'arachide, éléments statistiques 1923-1962. Mars 1963, 58 p. + 20 annexes

SONNINI (M.C.S.). Traité de l'arachide ou pistache de terre. Paris, D. Colas, 1808, 87 p.

TARDIEU (M). Contribution à l'étude écologique de la floraison chez l'arachide. Ann.centre rech.agro.Bambey. Bull.agric. F.O.M., n°11, 1953, pp.72-85

TOURTE (R), FAUCHE (J) et SCHOCH (P.G). Vers une évaluation des rendements de l'arachide par la pluviométrie annuelle. C.R.A. Bambey, 1965, 7 p.

TOURY (J), DUPIN (N), MARTINEAUD (M), GIORGI (R), HOCQUET (P) et RICHIR (Cl). Les contaminations de l'arachide par Aspergillus flavus, Dakar, O.R.A.N.A., sans date, 11 p.

TRAMA (P). Le commerce de l'arachide et les industries dérivées à Bordeaux. Institut.de Géographie, Faculté des Lettres et Sc.Humaines de Bordeaux, 1966, 152 p.

VEZIA (F). Du commerce des arachides. Congrès intern.des oléagineux, 1931, pp.155-163

b) Le palmier à huile

AGENCE ECONOMIQUE DE L'A.O.F. Les grands produits de l'A.O.F. : le palmier à huile. Larose, 1931, 20 p.

AMMAN (P). L'huile de palme à la C.O.A. B.M.A.E.A.O.F., juillet 1925, pp.149-150

ANNET (E). Le palmier à huile au Cameroun et en Afrique tropicale. Paris, Larose, 1921, 154 p.

ANNET (E). Observations sur le palmier à huile et divers oléagineux au Cameroun. Congrès agric.col. 1918, T.II, pp.371-425

ANONYME. Pourquoi nos palmistes sont-ils exportés à l'étranger ? Bull.com.Afrique franç., déc.1923, p.634

ANONYME. The oil palm, its culture, manuring and utilisation. Institut internat.de la potasse, Berne, 1957, 108 p.

ANONYME. Une ressource appréciable pour l'Afrique noire : le palmier à huile. L'économie, n°679, 23 avril 1959, pp.17-18

AUBREVILLE (A). Le climat écologique du palmier à huile dans l'Ouest africain. Bull.des matières grasses, 1944

BAILLAUD (E), STIELTJES (A). Les amandes et l'huile de palme. Institut. colon. Marseille, 1920, 400 p.

BENARD (G), SERIER (J.B). Sélection en prépépinière. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°39, avril 1965, 3 p.

BOURLET (G). Le palmier à huile dans l'Union française, ses atouts. Conférence donnée le 27 oct.1952, 20 p.

BREDAS (J), SCUVIE (L). Aperçu des influences climatiques sur les cycles de production du palmier à huile. Oléagineux, avril 1960, pp.211-222

BREDAS (J), MOREAU (Y). Les légumineuses de couverture. Oléagineux, Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O. n°32 août-sept. 1964, 4 p.

BRECKMANS (A). Growth, flowering and yield of the oil palm in Nigeria. Journal of West african Institutefor oil palm research oct.1957

CASTELLI (L). Note sur l'emploi des pressoirs à vis pour l'extraction de l'huile de palme. B.M.A.E.A.O.F., sept.1926, pp.193-195

CAZANOVE (Dr). L'alimentation des indigènes en A.O.F. Huile de palme et vitamines. L'Afrique franç. juin 1936, pp.283-284

CHEVALIER (A). Documents sur le palmier à huile. Végétaux utiles de l'Afrique occidentale française. Paris, Challamel, 1910

CHEVALIER (A).La patrie des divers Elaeïs, les espèces et les variétés. Où en est la sélection ? Revue de bot.appl., mars 1934, pp. 187-196.

DECHAMBRE (P), HEIM (F). Le tourteau de palmiste. Bull.off.col. 1916, n°99, pp.112-116

DESASSIS (A). Sur les modalités de formation des matières grasses dans le fruit d'Elaeïs. Thèse Université de Paris, 1961, I.R.H.O., Série scientifique n°13, Paris, 1962, 162 + 66 p.

DUARTE (C). Influence de la variété d'Elaeïs sur la composition de l'huile de palme. Congrès internat.des oléagineux, 1931, pp.125-128

ENCYCLOPEDIE MARITIME ET COLONIALE. Afrique occidentale française. T.II, 1949, 400 p., cf pp.49-60

ETESSE (M). Le palmier à huile. L'Afrique franç., renseign.colon. 1929, fév. pp.140-144, mars pp.173-177, avril pp. 256-258

GATIN (L). Le palmier à huile et ses produits. Dans Perrot (E). Les grands produits végétaux des colonies françaises. pp.233-284

GATIN (L) et BRET (M). Les variétés d'Elaeïs guineensis. C.R. Acad. des Sciences, Paris, T.156, 1913

GHESQUIERE (J). Elaeïs guineensis est-il africain ou américain ? Rev.bot.appl. 1934, pp.340-343

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F. Etudes et projets d'amélioration de l'exploitation du palmier à huile. Paris, Larose, 1922, 136 p.

HAINES (W.B). Réapparition cyclique de rendements élevés chez les palmiers analysés individuellement. Oléagineux, avril 1958, pp.367-373

HARTLEY (C.W.S). The oil palm. London, Longmans, 1967, 706 p.

HENRY (P). Recherches sur la croissance et le développement des Elaeïs guineensis jacq et chez cocos nucifera. Thèse, Université de Paris, 1957, 154 p.

HENRY (Y). Palmier à huile et arachide. Paris, Larose, 1922, 43 p.

HOUARD (A), LAVERGNE (J), BLONDELEAU (M). La sélection du palmier à huile à la station expérimentale de La Mé. Rapport technique de 1925, Gouv.gén.A.O.F., Paris, Larose, 1926, 232 p.

HOUARD (A), CASTELLI (L), LAVERGNE (J). Contribution à l'étude du palmier à huile en A.O.F. Paris, Larose, 1927, 98 p.

HOUARD (A). Le palmier à huile en A.O.F. Monde col.ill., juil.1928, pp.151-152

JORAND (J). L'huile de palme dans l'étamage à chaud. Oléagineux, février 1959, pp.73-81

KELLENS (E). L'huile de palme en margarinerie. Oléagineux, 1958, oct. pp.751-755, nov. pp.819-823

LEPESME (P). Les insectes des palmiers. Paris, Lechevalier, 1947, 903 p.

MARIAU (D). Les ravageurs et maladies du palmier à huile et du cocotier Oryctes et espèces voisines. Oléagineux, Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°103, fév.1971

MARIAU (D). Les ravageurs et maladies du palmier à huile et du cocotier : le Rhynchophore. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°100, nov.1970

MICHAUX (P). Les composants climatiques du cycle annuel du palmier à huile enregistrés à La Mé de 1938 à 1946. Oléagineux, mars 1948, pp.137-144

NICOLAI (H). Le Kwilu. Etude géographique d'une région congolaise. Thèse de doctorat, Bordeaux, 1963, 469 p.

PASSELEGUE (G). Les concasseurs à noix de palme. Paris, Larose, 1927, 157 p.

POUJADE (R). L'I.R.H.O. et les huileries du Plan. I.R.H.O., vingt ans d'activité, 1942-1962. Oléagineux, n° spécial avril 1962, pp.413-417

RAYMOND (W.D). The oil palm industry. Tropical science, n°2, 1961, pp.69-89

REES (A.R). Evidence for the african origin of the oil palm. Principes, 1965, T.9, n°1, pp.30-36

RUER (P). Les conditions de lutte contre un prédateur du palmier à huile : coelaenomedera elaeïdis. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°30, juin 1964

STORK and CO'S APPARATENFABRICK N.V. Revue de l'huile de palme. 1960, 1962, Amsterdam.

SURRE (Ch), FRAISSE (A), BOYE (P). Plantation de palmiers à huile sur sol de forêt et sur savane à Imperata. Oléagineux, fév. 1961, pp.91-98

SURRE (Ch) et ZILLER (R). Le palmier à huile. Paris, Maisonneuve et Larose, 1963, 243 p.

SURRE (Ch). Les pépinières de palmiers à huile en sacs plastiques. Pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O. n°77, oct.1968 5 p.

WATERSTON (J.M). Observations on the influence of some ecological factors on the incidence of oil palm diseases in Nigeria. Journal of west tropical Institute for oil palm research. I, 1953, n°1, pp.24-59

c) Le cocotier

BECCARI (O). The origin and dispersal of cocos nucifera. Philip. Journal of science, 1917, pp.27-43

CHILD (R). Coconuts, London, Longmans, 1964, 216 p.

COOK (O.F). History of the coconut palm in America. Contributions from the U.S. national herbarium. Vol.14, part.2, 1910, pp.280-et 314-316

FAURE (A). Le coprah. Congrès international des oléagineux. Paris, Expos.colon.1931, pp.61-65

FREMOND (Y), ZILLER (R), NUCE DE LAMOTHE (M.de). Le cocotier. Paris, Maisonneuve et Larose, 1966, 267 p.

HEYERDAHL (T). American indians in the Pacific. Part.VII, botanical evidence of Polynesian routes : the coconut. Londres, Allen and Unwin, 1952

I.R.H.O. Le cocotier, arbre d'avenir. Afrique documents, nov-déc. 1960, pp.230-234

PICHEL (R.J). Quelques aspects de la culture du cocotier et du palmier à huile en A.O.F. Bruxelles, Ministère des colonies, service de l'agriculture, 1957, 96 p.

PRUDHOMME (E). Le cocotier : culture, industrie et commerce dans les principaux pays de production. Paris, Challamel, 1906, 491 p.

PURSEGLOVE (J.W). The origin and distribution of the coconut. Tropical science, London, 1968, n°4, pp.191-199

VILLEMAIN (G). Les pépinières de cocotiers. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°5, fév.1962

VILLEMAIN (G). La mise en place des jeunes cocotiers. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°15, fév. 1963

VILLEMAIN (G). Entretien des cocoteraies. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°25, janvier 1964

VILLEMAIN (G). Règles à suivre pour la fumure manuelle des cocoteraies de l'Ouest africain. Oléagineux, pratique agricole, conseils de l'I.R.H.O., n°43, août-sept.1965

d) Le karité

AMMAN (P). Rapport sur le karité. Bull.des matières grasses, 1927, 20 p.

ANDRE (E). Le beurre de karité. Oléagineux, nov.et déc.1947, pp.546-552 et 599-603

ANNET (E). Le karité en A.O.F. Rev.de bot.appl., 1930, pp.913-922

ANONYME. Le karité au Dahomey. Notes d'information et de statist. Institut d'émission de l'Afrique occid.franç. et du Togo, Paris, n°30, janv.1958, 12 p.

BIENAYME (A), SERVANT (M), DESMARETS (J). La conservation des amandes de karité. Oléagineux, oct.1956, pp.635-644

CHEVALIER (A). Le karité ou arbre à beurre : essai monographique. Rev.de bot.appl., 1943, pp.100-120

CHEVALIER (A). L'arbre à beurre d'Afrique et l'avenir de sa culture. Oléagineux, sept.1946, pp.1-15

CHEVALIER (A). Nouvelles observations sur l'arbre à beurre au Soudan. Rev.de bot.appl., mai-juin 1948, pp.241-256

CHRONIQUES D'OUTRE MER. Le karité au Soudan. n°22, fév.1956

DELOLME (A). Etude du karité à la station de Ferkessédougou. Oléagineux, avril 1947, pp.186-200

DESMARETS (J). Observations sur la population de karités de Niangoloko (1953 à 1957). Oléagineux, mai 1958, pp.449-455

ETESSE (M). Les grands produits africains : le karité. L'Afrique franç., rens.col., juin 1929, pp.348-352

HALFF (A). Le karité, 1945-1948. Manuscrit, 134 p., bibliothèque I.R.H.O., Paris

HILL (H.L). Le karité à la Gold Coast. Rev.de bot.appl., août-sept. 1931, pp.696-698

HOUARD (A). Le karité en Afrique occidentale française. Congrès d'agricult.col., 1918, pp.305-312

HOUARD (A). Le karité. Dans Henry (Y), Matières premières africaines. Paris, Larose, 1918, pp.401-460

JAEGER (P). Note provisoire sur le rôle des chauve-souris dans la dissémination des fruits du karité. Bull.I.F.A.N., janv. 1962, pp.112-115

LERICHE (A). Note sur le karité. Notes africaines, I.F.A.N., n°71, juillet 1956, pp.68-69

MILLIAU (E). Rapport sur le beurre de karité. Dans Rapport agricole pour l'année 1906. Gouvern.gén.A.O.F., Paris, Challamel, 1907, 304 p., cf pp.242-244

PAQUOT (C). Etudes sur l'insaponifiable du beurre de karité. Oléagineux, avril 1952, pp.195-200 et juillet 1952, pp. 397-402

ROCCA (M). Le karité au Dahomey. Chroniques d'O.M., avril 1958, pp.13-17

RUYSSEN (B). Le karité au Soudan. L'agron.trop., 1957, n°2, pp.143-172 et n°3 pp.279-306

SERVANT (M), DESMARETS (J), POLIAKOFF (J). L'amélioration du karité au stade de la production paysanne. Oléagineux, fév.1956, pp.89-93

VEZIA (F). De la production du karité en A.O.F. Congrès internat.des oléagineux, 1931, pp.149-154

VUILLET (J). Le karité et ses produits. Paris, Larose; 1911

VUILLET (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain :le karité. Congrès d'agriculture coloniale, 1918, pp.178-208

e) Le ricin

CAHIERS ENCYCLOPEDIQUES D'OUTREMER. Oléagineux de l'Afrique intertropicale française. T.I, n°2, le ricin, pp.75-87

DUBARD (M), EBERHARDT (Ph). Le ricin, botanique, culture, industrie et commerce. 2ème éd. Paris, Challamel, 1917, 120 p.

DUBOIS (L). Le ricin, ses possibilités de production au Congo belge et au Rouanda Urundi. Bruxelles, Ministère des colonies, 1952, 106 p.

ETESSE (M). Les grands produits africains : le ricin. L'Afrique franç., rens.col. juin 1929, pp.532-534

LEON (J.de). La culture du ricin en Israël : monographie du rilsan. Journal d'agriculture tropicale, 1962, pp.441-449

RAYMOND (W.D). Castor beans as food and fodder. Tropical science, 1961, n°1, pp.19-24

REVUE INTERNATIONALE DES PRODUITS COLONIAUX. Le ricin, septembre 1930, pp.333-380

TROCHAIN (J). Le ricin. Rev.de bot.appl., 1930, pp.299-308, 385-392, 578-589, 671-675 et 738-748

f) Oléagineux secondaires

ADAM (J), FERRAND (M). Le sésame. Oléagineux de l'Afrique intertrop. franç. Cahiers encyclop.d'O.M., n°2, T.I, pp.93-95

AFZELIUS (A). Butter and tallow tree. Report of Sierra Leone. London, J.Philipps, 1794

AGGARWAL (Dr J.S). La noix et le beurre de cajou. Oléagineux, août-sept.1954, pp.559-564

AMMAN (P). Le pignon d'Inde. B.M.A.E.A.O.F., nov.1925, pp.245-246

AMMAN (P). L'huile de béref. B.M.A.E.A.O.F., avril 1926, pp.73-74

ANONYME. La graisse de mafura. Oléagineux, déc.1963, p.761

BAUDON (A). Les graines de cucurbitacées oléagineuses. Congrès de la production colon. Marseille, 1922, pp.367-369

BAUDOU. Le Djavé. Ann.Museum col.de Marseille, n°2, 1929, pp.10-20

BRUNEAU DE MIRE (Ph) et GILLET (H). Contribution à l'étude de la flore du massif de l'Aïr. Journal agric.trop.et bot.appl. 1956

CARVALHO (G) et GILLET (H). Catalogue raisonné et commenté des plantes de l'Ennedi. Journal agric.trop.et bot.appl., 1960

CHEVALIER (A). Systématique des cotonniers cultivés ou ayant été cultivés en Afrique tropicale. Rev.intern.bot.appl.et agric. trop., mai-juin 1948, pp.228-241

CHEVALIER (A). Une plante oléagineuse africaine : Tetracarpidium conophorum Dal. Rev.bot.appl.et agron.trop., sept-oct. 1948, pp.463-465

CHEVALIER (A). Plantes oléagineuses annuelles à cultiver dans les pays tropicaux et spécialement en Afrique noire. Rev. intern.de bot.appl.et agron.trop., mai-juin 1949, pp.205-223

CREACH (P). Le Balanites aegyptiaca : ses multiples applications au Tchad. Rev.bot.appl.et agron.trop., août-sept.1940, pp. 578-593

DIALLO OUSMANE. Un produit de cueillette au Fouta Djalon : le koura. Notes afric. I.F.A.N., janv.1949, pp.37-38

FICKENDEY (Dr.E). Der Samen von Mimusops djave. Der Tropenpflanzen. 1910, pp.29-36

GORSE (J). Les plantations de darcassou (Anacardium occidentale) au Sine Saloum. Bois et forêts des Tropiques, nov-déc.1962, pp.19-22

HECKEL (E). Le beurre de dika. Ann.Instit.col.de Marseille, 1897, fasc.3, pp.1-35

HECKEL (E). Pentadesma butyracea Sab. Ann.Instit.col.de Marseille, 1897, pp.161-170

HECKEL (E). Le beurre d'owala. Ann.Instit.col. de Marseille, pp.183-192

HECKEL (E). Le beurre de maloukang. Ann.Instit.col.de Marseille, 1897, pp.193-197

HECKEL (E). L'huile de néou. Ann.Instit.col.de Marseille, 1898, pp. 131-140

HECKEL (E). L'huile de citron de mer. Ann.Instit.col.de Marseille, 1898, pp.26-39

HECKEL (E). Le beurre de touloucouna. Ann.Instit.col. de Marseille, 1898, pp.152-160

HECKEL (E). Le beurre de kombo. Ann.Instit.col.de Marseille, 1898, pp.100-110

HECKEL (E). L'huile de coula. Ann.Instit.col.Marseille, 1898, pp.1-11

HECKEL (E). L'huile d'Ongeko. Ann.Instit.col. de Marseille, 1898, pp.67-72

HECKEL (E). L'huile d'essang. Ann.Instit.col. de Marseille, 1898, pp.40-49

HOUARD (A). Sur l'Irvingia gabonensis du Dahomey. Agron. colon. mars 1921, pp.73-82

LAROCHAS (L). Le pourghère. Oléagineux, juin-juil.1948, pp.321-328

MILLIAU (E). Notes sur le méné. Rev.col. janv.1900, pp.773-780

PIERAERTS. Contribution à l'étude de Ximenia americana. Rev.hist. nat.appl. I, 1920, pp.27-32

SORNAY (P.de). Cucurbitacées tropicales : Telfaria pedata Hook. agron.tro., mars 1924, pp.78-84

TAYEAU (F), FAURE (F), SECHET-SIRAT (J). Etude sur le soump. Journ. agric.trop.et bot.appl., vol.II, 1955, pp.40-49

THILLARD. Le Djave. Agric.au Cameroun. 1920, pp.91-94

VUILLET (J). Les oléagineux sauvages de l'Ouest africain. Congrès agric.col., 1918, pp.178-208

C) HISTOIRE, VOYAGES, EXPLORATIONS

ANCELLE (J). Les explorations du Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Paris, Maisonneuve et Leclerc, 1886, 442 p.

ANONYME. Voyages en Afrique comprenant les découvertes et conquêtes des Portugais. Paris, Everat, 1834, 2 vol.

ANONYME. Tableau historique des découvertes et établissements des Européens dans le Nord et l'Ouest de l'Afrique jusqu'au commencement du XIXème siècle. Paris, Fain jeune et Cie, An XII, 450 p.

BARTH (Dr H). Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855. Traduction de P.Ithier, Paris, A.Bohné, 1860, 4 vol.

BERTEAUT (S). Marseille et les intérêts nationaux qui se rattachent à son port.Marseille, Barlatier, 1845, 2 vol. 383 et 379 p.

BLAKE (J.W). European beginnings in West Africa (1454-1578). London, Longmans, Green and Co, 1937, 212 p.

BOSMAN (G). Voyage de Guinée. Utrecht, Schouten, 1705, 520 p.

BOUET WILLAUMEZ (E). Le commerce et la traite des noirs à la Côte occidentale d'Afrique. Paris, Imprimerie nationale, 1848, 230 p.

BOUET (Ed). Esquisse commerciale de la Côte occidentale d'Afrique depuis Gallinas jusqu'au Gabon (1838-1839). Manuscrit, 86 p., 1843

BROQUANT (Cap.). Rapport comme délégué de la Chambre de commerce de Bordeaux dans un voyage d'exploration sur la Côte occidentale d'Afrique, 1838-1839. Manuscrit, 107 p.

BURTON (R.F). Wandering in West Africa from Liverpool to Fernando Po. London, Tinsley Brothers, 1863, 2 vol., 303 et 295 p.

CA DA MOSTO (Al.da). Relation des voyages à la Côte d'Afrique (1455-1457). Traduct.J.Temporal. Paris, Leroux, 1895.

CAILLIE (R). Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale. Paris, Anthropos, Textes et documents retrouvés, 1965, 2 vol.

CASAS (B.de). Relation des voyages et des découvertes que les Espagnols ont faits dans les Indes occidentales, avec la relation des voyages du sieur de Montauban en Guinée en l'an 1695. Amsterdam, J.L.de Lorme, 1698

CHAILLEY-BERT (J). La politique coloniale de la France. Paris, A.Colin, 1896, 68 p.

CHALLAMEL. Notices sur les colonies françaises publiées par ordre de Chasseloup-Laubat. Paris, Challamel, 1866, 767 p.

COMMISSION DES COMPTOIRS ET DU COMMERCE DES COTES D'AFRIQUE. Rapports Paris, Imprimerie nationale, juin 1851, 143 p.

COQUERY (C). La découverte de l'Afrique noire atlantique des origines au XVIIIème siècle. Paris, Juilliard, coll.Archives, 1965, 255 p.

CULTRU (R). Premier voyage du sieur de la Courbe fait à la Côte d'Afrique en 1685. Paris, Champion et Larose (Société d'histoire des Colonies françaises), 1913, LVIII + 321 p.

CUVELIER (Mgr) et JADIN (Abbé). L'ancien Congo d'après les Archives romaines, 1518-1640. Bruxelles, Académie royale des Sc. col., Mémoires, T.XXXVI, 1954, 600 p.

DAPPER (O). Description de l'Afrique. Amsterdam, Wolfang, 1686, 556 p.

DEGRANDPRE (L). Voyage à la Côte occidentale de l'Afrique de 1786 à 1787. Paris, Dentu, 1801, 2 vol., 225 et 320 p.

DEMANET (Abbé). Nouvelle histoire de l'Afrique française. Paris, Veuve Duchesne, 1767, 2 vol., 266 et 352 p.

DENHAM (Major), CLAPPERTON (cap.) et OUDREY (Dr). Voyages et découvertes dans le Nord et les parties centrales de l'Afrique. Paris, A.Bertrand, 1826, 3 T.

DONNAN (E). Documents illustrative of the history of the slave trade to America. Washington, Carnegie Institution, 4 vol. : 1930 : 495 p., 1931 : 731 p., 1932 : 553 p., 1935 : 719 p.

DUJARDAY (H). Résumé des voyages,découvertes et conquêtes des Portugais en Afrique et en Asie aux XV° et XVI° siècles. Paris, Fournier jeune, 1839, 2 vol.

FAIDHERBE (L). Chapitres de géographie sur le Nord-Ouest de l'Afrique à l'usage des écoles de Sénégambie. St Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1864, 40 p.

FERNANDES (V). Description de la Côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal (1506-1507). Trad.P.de Cenival, Th.Monod. Paris, Larose, 1938, 214 p.

GRAY (Major) et DOCHARD. Voyage dans l'Afrique occidentale pendant les années 1818-1821, depuis la rivière de Gambie jusqu'au Niger. Paris, De Gastel, 1826, 392 p. + un atlas

HAILEY (Lord). An African survey, revised 1956. Oxford University Press, 1957, 1676 p.

HECQUARD (H). Voyages sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale. Paris, Bénard, 1853, 409 p.

HENRIQUE (L). Les colonies françaises. Paris, Quantin, 1890, 6 vol. V : colonies d'Afrique, 366 p. - VI : Côte de Guinée, 75 p.

IBNBATOUTAH. Voyages d'Ibn Batoutah. Trad.par C.Defrémery et le Dr Sanguinetti. Paris, Imprimerie nation., 1874, 4 vol. cf T.IV, 478 p. Voyage au pays des nègres, pp.374-478

IBN FALL ALLAH AL OMARI. L'Afrique moins l'Egypte. Trad.Gaudefroy Demombynes. Paris, Geuthner, 1927, 224 p.

IMPRIMERIE IMPERIALE. Tableaux de population, de commerce et de navigation pour l'année 1866. Imprimé en 1866.

JANNEQUIN (Cl). Le voyage de Lybie au royaume de Sénéga le long du Niger. Paris, Bouillard, 1643, 228 p.

JORE (L). Les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique (1758-1809). Soc.franç.hist.O.M., 1965

LABARTHE (P). Voyage à la Côte de Guinée. Paris, Debray, 1803, 310 p.

LABARTHE (P). Voyage au Sénégal pendant les années 1784 et 1785 d'après les mémoires de Lajaille. Paris, chez l'auteur, an X, 262 p.

LABAT (R.P. J.B). Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique. Paris, Cuvelier, 1742, 6 vol. cf T.5, 533 p.

LABAT (R.P. J.B). Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. Paris, Giffart, 1728, 5 vol.

LABAT (R.P. J.B). Voyage du Chevalier Des Marchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne fait en 1725-26 et 1727. Paris, Osmont 1730, 4 vol.

LACOSTE ou COSTAPARNOB4. Voyage au pays de Bambouk. Bruxelles, Dujardin, 1789, 62 p.

LACROIX (A). Michel Adanson au Sénégal, 1749-1753. Bull.com.ét.hist. et scient.A.O.F., janv-mars 1938, pp.20-107.

LACROIX (Sr de). Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne. Lyon, Amaulry, 1688, 4 vol.

LACROIX (L). Les derniers négriers. Paris, Amiot-Dumont, 1952, 374 p.

LAHARPE (J.F). Abrégé de l'histoire des voyages. Paris, Le Dentu, 1825, 24 livres, T.I, livres 1-2-3, l'Afrique, 463 p.

LAING (Major G). Voyage dans le Timanni, le Kouranko et le Soulimana fait en 1822. Trad. MM.Eyriès et De Larenaudière. Paris, A.Bertrand, 1826, 430 p.

LAMIRAL. L'Afrique et le peuple africain. Paris, Dessenne, 1789, 399 p.

LANDOLPHE (Cap). Mémoires du Capitaine Landolphe contenant l'histoire de ses voyages pendant trente six ans aux côtes d'Afrique et des deux Amériques. Rédigé sur son manuscrit par J.S.Quesné. Paris, A.Bertrand, 1823, 2 vol., 350 et 500 p.

LA RONCIERE (Ch.de). La découverte de l'Afrique au Moyen Age. Le Caire, Mémoires de la Société royale de géographie, 1925, 2 vol. 174 et 144 p.

LAWRENCE (A.W). Trade castles and forts of West Africa. London, J.Cape, 1963, 390 p.

LEMAIRE (J.J). Les voyages du sieur Le Maire aux Iles Canaries, Cap Verd, Sénégal et Gambie. Paris, J.Collombet, 1695, 205 p.

LEON L'AFRICAIN. Description de l'Afrique. Paris, Leroux, 1896, 3 vol. : 372, 489 et 480 p.

LOARER. Rapport commercial sur la Côte orientale d'Afrique, 1846-1851. Autographie par ordre du Ministre de l'agriculture et du commerce, 1851, 244 p.

LORIN (H). Bordeaux et la colonisation française. Questions diplom. et colon., n°87, oct.1900, pp.385-401

LOYER (R.P. G). Relation de voyage au Royaume d'Issigny, Côte de l'Or, Païs de Guinée en Afrique. Paris, Robert Marc d'Espilly, 1723, 298 p.

MACHAT (J). Documents sur les Etablissements de l'Afrique occidentale au XVIIIème siècle. Paris, Challamel, 1905, 140 p.

MACOUDI . Les prairies d'Or. Trad.Barbier de Meynard et Pavet de Courtelle. Paris, Imprimerie impériale et nationale, 1861-1877, 3 T.

MARMOL. L'Afrique. Trad. Perrot d'Ablancourt, Paris, Th.Iolly, 1567, 3 vol.

MARTIN (G). Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises. Paris, P.U.F., 1948, 318 p.

MARTIN (G). Nantes au XVIIIème siècle : l'ère des négriers, 1714-1774, d'après des documents inédits. Paris, Alcan, 1931, 448 p.

MARTINS MORAIS. Contactos de culturas no Congo Português. Lisboa, Ministerio do Ultramar, 1958, 166 p.

MASSON (P). Marseille et la colonisation française : essai d'histoire coloniale. Marseille, Barlatier, 1906, 592 p.

MAURO (F). Le Portugal et l'Atlantique au XVIIème siècle, 1570-1670. Etude économique, Paris, 1960

MINISTERE DE LA MARINE ET DES COLONIES. Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation pour l'année 1866. Paris, Imprimerie impériale, 1868

MOLLIEN (G). Voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Paris, Gourcier, 1820, 2 vol. 337 et 319 p.

NACHTIGAL (G). Sahara et Soudan. Paris, Hachette, 1882, 2 vol.

NEUMARK (S.D). Foreign trade and economic development in Africa. Stanford University, Food research Institute, 1964 222 p.

NEWBURY (C.W). British policy toward West Africa. Select documents 1786-1874. Oxford, Clarendon Press, 1865, 656 p.

PARK (M). Voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Trad.J.Caster. Paris, Dentu, 1789, 2 vol. 411 et 376 p.

PARK (M). Deuxième voyage pendant l'année 1805. Paris, Dentu, 1820, 245 p.

PEREIRA (D.P). Esmeraldo de situ orbis (1506-1508). Trad.R.Mauny. Bissau, memerio Centro de estudos da Guine portuguesa n°19, 1956, 226 p.

PEUCHARIC (A). Côte occidentale d'Afrique, Côte d'Or. Géographie, commerce, moeurs. Paris, Challamel, 1857, 52 p.

PIGAFETTA (F)? DUARTE LOPES. Description du Royaume de Congo et des contrées environnantes. Trad.W.Bal. Université de Louvain, Ed.Wauwelaerts, 1965, 246 p.

PRESTAGE (E). The portuguese pionneers. Londres, A.et C.Black Ltd, 1933, 352 p.

PRUNEAU DE POMMEGORGE. Descritpion de la négritie. Paris, Maradan, 1789, 286 p.

RAFFENEL (A.J). Nouveau voyage dans le pays des nègres, suivi d'études sur la colonie du Sénégal. Paris, Chaix 1856, 2 vol. 502 et 449 p.

RAMUSIO (B). Delle navigationi et viaggi . Venetia Stamperia de Giunti, 1563-

RIBEIRO (O). Aspectos e problemas da expansao portuguesa. Lisboa, Junta de Investigaçoes do Ultramar, n°59, 1962, 213 p.

RINCHON(R.P. D). La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens. Paris, Vanelsche, 1929, XVI + 307 p.

RINCHON (R.P. D). Pierre Ignace Liévin Van Alstein, capitaine négrier Gand 1733, Nantes 1793. Dakar, mémoire I.F.A.N. n°71, 1964, 452 p.

RODRIGUEZ (J.H). The influence of Africa on Brazil and of Brazil on Africa. The Journal of African history, vol.III, 1962, pp.49-67

SANTAREM (Vicomte de). Notice sur André Alvarez d'Almada et sa description de la Guinée. Paris, A.Bertrand, 1842, 77 p

SAUGNIER (M). Relations de plusieurs voyages à la Côte d'Afrique. Paris, Gueffier, 1791, 341 p.

SAUVAGEOT (S). Navigation de Lisbonne à Sao Tomé par un pilote portugais anonyme (vers 1595). Garcia de Orta. Revista da Junta de investigaçoes do Ultramar, Lisboa 1961, pp. 123-138

SCHEFER (Ch). Instructions générales données de 1763 à 1870 aux Gouverneurs et ordonnateurs des établissements français en Afrique occidentale. Paris, Société d'histoire des colonies françaises, Champion, 1921, 2 vol.

SCHNAPPER (B). La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée, 1838-1871. Paris, La Haye, Mouton et Cie, 1961, 286 p.

SLOANE (H). Histoire de la Jamaïque. Londres, Nourse, 1751, 2 vol. 285 et 248 p.

SMITH (G). Nouveau voyage de Guinée. Paris, Durand, 1751, 2 vol.

SNELGRAVE (G). Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée. Amsterdam, 1735, 348 p.

TARDIEU (A). Sénégambie et Guinée. Paris, Didot, 1847, 387 p.

TEIXEIRA DA MOTA (A). Toponimos de origem portuguesa na Costa occidental de Africa. Desde o Cabo Boja don do Cabo de Sta Caterina. Bissau, Centro de Estudos da Guine portuguesa, 1951.

TERTRE (R.R). Histoire générale des Antilles habitées par les Français. Paris, Iolly, 1667, 2 T., 593 et 539p.

VERGER (P). Influence du Brésil au Golfe du Bénin. Mém.I.F.A.N., n°37

VERGER (P). Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe de Bénin et Bahia de todos los Santos du 17° au 19° siècle. Paris, La Haye, Mouton, 1968, 720 p.

VILLAULT DE BELLEFOND. Relation des Côtes d'Afrique appelées Guinée 1666-1667. Paris, Thierry, 1669, 455 p.

WADSTROM (C.B). An essay on colonization particularly applied to the western coast of Africa. London, Darton and Harvey, 1794, 340 p.

WADSTROM (C.B). Observations sur la traite des nègres avec une description de la Côte de Guinée durant un voyage fait en 1787-1788. Paris, Gattey, 1790

WELSH (J). A description of a voyage to Benin. London, Dent,296 p.

D) ETUDES REGIONALES

1) Afrique occidentale britannique

ANONYME. La colonie anglaise de Sierra Leone et les pays circonvoisins. Rev.marit.et col., nov.1867, pp.537-565

ANYANE (S.La). Ghana agriculture economic development from early times to the middle of the twentieth century. London, Oxford University press, 1963, 228 p.

BAILLAUD (E). La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale. Paris, Hachette, 1912, XL + 560 p.

BEECHAM (J). Ashantee and the Gold Coast. London, John Mason, 1841, 376 p.

COX (G). Finance and development in West Africa. The Sierra Leone experience. London, Dobson, 1961, 329 p.

CROWDER (M). The story of Nigeria. London, Faber and Faber, 1962, 305 p.

DEMONGEOT (A). Le commerce français en Gambie : passé et présent. Encycl.col.et marit.mens., janvier 1951, pp.10-12

DICKSON (K.B). Development of the coprah industry in Ghana. Journal of trop.geog. Singapore, déc.1964, pp.27-34

DIKE (K.O). Trade and politics in the Niger delta. Oxford Univ.Press 1956, 250 p.

FYFE (C.H). European and creole influence in the hinterland of Sierra Leone before 1896. Sierra Leone Studies n°6, juin 1956, pp.113-123

FYFE (C.H). A history of Sierra Leone. Oxford Univ.Press, 1962, 773 p

GAILEY (H.A). A history of the Gambia. London, Routledge and Kegan Paul, 1964, 244 p.

HASWELL (M.R). Economics of agriculture in a Savannah village. Report on three years study in Genieri (Gambia). London, H.M.S.O. Colonial Office, 1953, 142 p.

GRAY (J.M). A history of the Gambia. Cambridge Univ.Press, 1940, 508 p.

JONES (G.I). The trading states of the oil rivers. A study of political development of Eastern Nigeria. Oxford Univ. Press, 1963, 262 p.

LANDER (R.et J). Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger. Paris, Paulin, 1832. Trad.L.Belloc, 3 vol. 354,348 et 395 p.

LAWTON (R). Liverpool and the tropics. Dans Geographers and the tropics. Longmans, 1964, 375 p., cf pp.349-375

LEGRAND (G). La Gambie, notes historiques et géographiques. Bull. com.ét.hist.et scient.A.O.F., 1928, n°3, pp.432-484

MAC PHEE (A). The economic revolution in British West Africa. London, Routledge and sons, 1926, 322 p.

MARTY (F). Le comptoir français d'Albréda en Gambie, 1817-1826. Rev.hist.col.franç., 1924, 2ème trim., pp.237-272

ROUSSIER (P). Documents des relations entre la France et le Royaume de Ouaire à la Côte d'Afrique. Bull.com.ét.hist.et scient. A.O.F., 1928, n°3, pp.352-385

SOUTHORN (Lady B). The Gambia, the story of the groundnut colony. London, George Allen and Unwin, 1952, 273 p.

VIARD (E). Au Bas-Niger. Paris, Guérin, 1885, 267 p.

WADSTROM (C.B). Précis sur l'établissement des colonies de Sierra Leone et de Boulama à la Côte occidentale d'Afrique. Paris, Pougens, 1798.

2) Afrique portugaise

CHEVALIER (A). Les îles du Cap Vert. Rev.bot.appl.et agric.trop., 1935, pp.733-1090

NEGREIROS (A). Colonies portugaises. L'Ile de San Thomé. Paris, Challamel, 1901, 166 p.

TENHEIRO (F). A ilha de Sao Tome. Memorias da junta de investigaçoes do Ultramar, Lisboa, 1961, 289 p.

3) Afrique occidentale française

ANFREVILLE DE LA SALLE (D'). Sur la côte d'Afrique. Paris, Larose, 1912, 323 p.

ASPE FLEURIMONT. Les employés coloniaux de nos possessions d'Afrique. Questions diplom.et colon., janv-juin 1903, pp.771-783

ASPE FLEURIMONT. La transformation du commerce colonial : le système des ententes. Bull.soc.géog.com., Paris, 1905, pp.196-197

BAROT (Dr). Guide pratique de l'Européen en Afrique occidentale. Paris, Flammarion, 1903, 487 p.

BARRET (Dr P). L'Afrique occidentale, la nature et l'homme noir. Paris, Challamel, 1888, 2 vol.

BOULLAND DE L'ESCALE. Le tourisme en Afrique occidentale. Bull.soc. géog.com., Paris, 1910, pp.80-106

CHARBONNEAU (J.et R). Marchés et marchands d'Afrique noire. Paris, La Colombe, 1961, 150 p.

CHAILLEY (M). Histoire de l'A.O.F. Paris, Berger-Levrault, coll.Mondes Outremer, 1968, 580 p.

DEHERME (G). L'Afrique occidentale française. Action politique, écon. et sociale. Paris, Blond et Cie, 1908, 525 p.

DELONCLE (P). L'A.O.F., Paris, Leroux, 1934, 457 p.

FABRE (L). La politique agricole en A.O.F. Monde col.ill. juil.1930, p.181

FAIVRE (L). L'A.O.F. pose de grands problèmes. Monde col.ill. avril 1931, pp.90-92

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F., annuaire 1909, Paris, Larose, 902 p.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F., Rapport d'ensemble annuel. Laval, Barnéoud, 1910, 264 p., 1911 287 p. Paris, Larose, 1912, 948 p., 1922 1086 p.

GUY (C). Le voyage de M. A.Sarraut en A.O.F. L'Afrique franç. nov. 1921, pp.381-390

HENRY (Y). Rapport agricole pour l'année 1906. Gouvernement général de l'A.O.F., Paris, Challamel, 1880, 423 p.

LEBEL (A.R). L'Afrique occidentale française dans la littérature française depuis 1870. Paris, Larose, 1925, 277 p.

MARY (G). Précis historique de la colonisation française en Afrique occidentale jusqu'en 1910. Paris, Larose, 123 p.

MANGIN (Col.Ch). Le recrutement des troupes noires et l'essor économique de l'A.O.F. Bull.soc.géog.com. Paris, 1912, pp. 73-106

MINISTERE DES COLONIES (AFFAIRES ECONOMIQUES). Les exportations agricoles des cercles de l'A.O.F. et du Togo. Paris, 1944, 334 p.

MONNEROT DUMAINE (M). A propos de l'A.O.F. Monde col.ill., janv.1926, pp.14-15

PERROT (E). Où en est l'A.O.F. Mission en Côte d'Ivoire, Haute Guinée, Soudan, Sénégal. Paris, Larose, 1939, 458 p.

PREVAUDEAU (A). La protection des produits coloniaux français. L'Afrique franç., nov.1934, pp.656-658

PROUST (L). Visions d'Afrique. Bordeaux, Delmas, 1946, 333 p.

ROBEQUAIN (Ch). Problèmes de l'économie rurale en A.O.F. Ann.de géog. mars 1937, pp.137-163

ROUCH (J). Sur les côtes du Sénégal et de la Guinée. Voyage du Chevigné. Paris, Soc.d'édit.géog.marit.et col., 1925, 184 p.

SONOLET (L). L'Afrique occidentale française. Paris, Hachette, 1912, 255 p.

VEZIA (H). Cinq en A.O.F. Bordeaux, Delmas, 1937, 268 p.

a) La Côte d'Ivoire

ATGER (P). La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893. Université de Dakar, Public.section hist. n°2, 1962, 204 p.

BINGER (G). Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889). Paris, Hachette, 1892, 2 vol. 509 et 411 p.

BONNEFONDS (A.L). La transformation du commerce de traite en Côte d'Ivoire depuis la dernière guerre et l'Indépendance. Cah. O.M., oct-déc.1968, pp.395-413

BOYE (P). La plantation expérimentale de Dabou. Oléagineux, n°spécial avril 1962, pp.297-306

BRET (M). L'exploitation du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Congrès agric.col., 1918, pp.246-265

CARRON. Rapport commercial de la Côte d'Ivoire. Rev.col., oct.1896, pp.609-635

CASTELLI (L). L'industrie de l'huile de palme en Côte d'Ivoire. Agron. col.,janv.1932, pp.1-5

CAUVIN (C). De la palmeraie naturelle à la plantation sélectionnée. Toupa, un village en pays adioukrou. Doctorat 3ème cycle, Fac.des Lettres, Univ.de Strasbourg, 1er juil.1968, 215 p

CHARTIER (J). Le cercle du Bas-Sassandra. L'Afrique franç., rens. col., avril 1925, pp.120-127

CHATEL (A). Le développement économique de la Côte d'Ivoire. Dép.col. ill., 15 nov.1909, pp.263-276

CHEVALIER (A). Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. Rev.bot.appl. et agric.trop., avr.1931, pp.213-229

COULIBALY (S). Les paysans senoufos de Korhogo. Cah.O.M., janv-mars 1961, pp.26-59

DELAFOSSE (M). Renseignements économiques sur le Baoulé. Quinz.col. 10 oct.1899, pp.602-603

DESNOUY (O). Les établissements français de la Côte de l'Or. Rev. marit.et colon., nov.1866, pp.493-529

DIARRA (O). La main d'oeuvre étrangère. Ministère du Plan, fév.1968, 45 p.

DUPIRE (M), BOUTILLIER (J). Le pays adioukrou et sa palmeraie. O.R.S.T.O.M., Homme d'Outremer, n°4, 1958, 100 p.

ECOLE DE STATISTIQUE, République de Côte d'Ivoire. Enquête agricole sur la culture du cocotier en Basse Côte d'Ivoire, 1964, Paris, 1966, 129 p.

ESPAGNAT (P.d'). La Côte d'Ivoire, état présent et avenir. Rev.des Deux Mondes, 1896, pp.166-200

EYSSERIC (J). Exploration et captivité chez les Gouro, 1896-1897. Le Tour du Monde, 17 fév.1900, pp.73-108

FARGEAS (L). Notes sur la Côte d'Ivoire. Le Tour du Monde, A travers le monde, 1er avril 1899, pp.97-99

FONCIN. Les comptoirs de la Guinée septentrionale. Bull.soc.géog.de Bordeaux, 1878, pp.493-504

FREMOND (Y). La station de Port Bouet. Oléagineux, n° spécial, avril 1962, pp.289-295

FREMOND (Y) et NUCE DE LAMOTHE (M.de). Le bloc d'amélioration du cocotier de Port Bouet. Oléagineux, fév.1971, pp.71-82

GRANDJEAN. Note sur le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. Cong.agric. col., 1918, pp.266-284

I.R.H.O., Ministère de l'agriculture : Etude générale des possibilités de développement de la culture du palmier à huile en Côte d'Ivoire. 3 parties : 1) Localisation, 2) Reconnaissance générale, 3) Prospection pédologique. Mars à juil. 1969

JOSEPH (G). La Côte d'Ivoire : le pays, les habitants. Paris, Larose, 1917, 220 p.

LAMY (Dr). Souvenirs de la Côte d'Ivoire. Le Tour du Monde, fév.1906, cf pp.61-96

LAPALUD (Gvr). Les oléagineux de la Côte d'Ivoire. Congrès agric.col. 1918, pp.236-245

LARTIGUE (Cap.). Rapport sur les comptoirs de Grand Bassam et Assinie. Rev.col., oct.1851, pp.329-373

LE BARBIER (L). La Côte d'Ivoire, agriculture, commerce, industrie, questions économiques. Paris, Larose, 1916, 215 p.

MEUNIER (J). Etat des populations naturelles d'Elaeis guineensis de Côte d'Ivoire. Oléagineux, avril 1964, n°4, pp.195-201

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN. Projet de création de 32.000 ha de plantations de palmiers à huile, août 1964, 4 tomes

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, SO.D.E.PALM. Projet 32.000 ha de palmeraies sélectionnées : caractéristiques techniques. oct.1966, 134 p. Aspects sociaux, déc.1967

MINISTERE DE L'AGRICULTURE. Les plantations villageoises de palmiers à huile, 1967, 32 p.

MONNIER (M). Mission Binger. Paris, Plon 1894

MOORE (F). Travels in the inland parts of Africa. Trad.J.Lallemant, Paris, Xhrouet, 1804, 165 p.

MOUEZY (H). Assinie et le royaume de Krinjabo. Histoire et coutumes. Paris, Larose, 1953, 287 p.

MUNARI (G). Les conséquences économiques des investissements industriels associés au projet de plantation de 32.000 ha de palmiers à huile. S.E.D.E.S. et Ministère du Plan de la Côte d'Ivoire, nov.1967, 53 p.

OFFICE COLONIAL. Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire. Paris, 1910, 260 p.

PELLETIER (G). Origine des comptoirs français à la Côte d'Ivoire. Rev.colon. août 1900, pp.1173-1193

POBEGUIN (Ch). Notes sur les lagunes de Grand Lahou, de Fresco et les rivières Bandama et Yocoboué. Bull.soc.géog., 1er trim. 1897, pp.106-128

QUIQUEREZ (Lt). Exploration de la Côte d'Ivoire, journal de voyage. Bull.soc.géog. Paris, 2ème trim.1892, pp.265-279

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTOIRS ET DU COMMERCE DE LA COTE D'AFRIQUE. Paris, Imprimerie nationale, 1851, 143 p.

RESTE (Gvr J). Circulaire sur l'intensification de la production agricole et pastorale en Côte d'Ivoire. Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 4 avril 1931

REIZLER (S). Le voyage du Ministre des colonies en Côte d'Ivoire. Monde col.ill., juin 1937, pp.144-146

ROUGERIE (G). Le pays agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire forestière. I.F.A.N., Et.éburn., 1957, 241 p.

ROUGERIE (G). La Côte d'Ivoire. P.U.F., coll.Que sais-je ? n°1137, 126 p.

ROUSSIER (E). L'établissement d'Issigny. Paris, Larose, 1935, 243 p.

SCHIFFER (Cap). Lettre de la Côte d'Ivoire. Bull.soc.géog.com. Paris, 1910, pp.274-278

SOURNIES. A propos des huileries de palme. Et.éburn., 1956, pp.216-219

VERDIER (A). Trente cinq années de lutte aux colonies. Paris, Chailley 1896, 360 p.

XIOR (J). La situation économique de la Côte d'Ivoire. Quest.dipl.et col. juin 1903, pp.433-448

b) Le Dahomey

ALBECA (Al.d'). Les établissements français du Golfe de Guinée. Paris, L.Baudoin, 1889, 240 p.

ALBECA (Al.d'). La France au Dahomey. Paris, Hachette, 1895, 236 p.

ALBECA (Al.d'). Voyage au pays des Eoué. Le Tour du Monde, fév-mars 1895, pp.85-92, 97-104 et 109-116

AMOUSSOU (B). Le développement du palmier à huile au Dahomey. Oléag. avril 1967, pp.205-214

B.C.E.A.O. L'anacarde au Dahomey. Dans Economie ouest-africaine, n°87, août-sept.1971, 7 p.

BERBAIN (S). Le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIIIème siècle. Mémoire I.F.A.N., n°3, Paris, Larose, 1942, 127 p.

BERNARD (M). Le cocotier dans le Golfe du Bénin. Etudes dahom., 1948, pp.20-46

BERTEAULT (C). Centenaire de la mort du roi Ghezo. déc.1958, Imprim. gouvern., Porto Novo, 1968

BEYNEL (D.J). Revue des différentes solutions dahoméennes au problème du développement de l'agriculture. Paris, Penant, Rev.de droit des pays d'Afrique, avril-juin 1972, pp.209-245

BOUCHE (Abbé J.E). La côte des esclaves et le Dahomey. Paris, Plon, 1885, 403 p.

BRASSEUR (M) et BRASSEUR (G). Porto Novo et sa palmeraie. Dakar, Mémoire I.F.A.N., n°32, 1953, 131 p.

BRIOLLE (Ch.E). La station de Sémé Podji. Oléagineux, n°spécial avril 1972, pp.337-341

BRUNET (L), GIETHLEN (L). Dahomey et dépendances. Paris, Challamel, 1900, 535 p.

C.E.E. Direction générale du développement de l'Outre-mer. Exposé du programme quinquennal d'aide à la production de la Républ. du Dahomey. Bruxelles, nov.1964, 36 p.

CLERC (J), ADAM (P) et TARDITS (C). Société paysanne et problèmes fonciers dans la palmeraie dahoméenne. Etude sociologique et cadastrale. Paris, O.R.S.T.O.M., L'homme d'Outremer, n°2, 1956, 147 p.

COCO (P). Région du Grand Hinvi. Etude de géographie agraire. SO.NA. DE.R. et I.G.N., 1968, 3 vol.,cf rapport sociologique, 75 p.

CORNEVIN (R). Histoire du Dahomey. Paris, Berger-Levrault, 1962, 568 p.

COUCHARD (A). Au Moyen Dahomey : notes sur le cercle de Savé. Bordeaux Imprimerie commerciale et industrielle, 1911, 62 p.

DRESCH (J). Paysans montagnards du Dahomey et du Cameroun. B.A.G.F. janv-fév.1952

FOA (E). Le Dahomey. Paris, Hennuyer, 1895, 431 p.

FONSSAGRIVES (J.B). Notice sur le Dahomey. Paris, Exposition Univers. 1900, 408 p.

FORBES (Fr.E). Dahomey and the Dahomeans. London, Longmans, 1851, 2 vol., 244 et 248 p.

FRANCOIS (G). Le Royaume de Porto Novo. L'Afrique franç.,renseign. colon., avril 1904, pp.97-103 et mai pp.132-136

FRANCOIS (G). Notre colonie du Dahomey : sa formation, son développement, son avenir. Paris, Larose, 1906, 284 p.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F. Le Dahomey, notice pour l'exposition coloniale de Marseille. Corbeil, Crété, 354 p.

GUERARD (R). La régénération de la palmeraie dahoméenne et l'accroissement de la production de l'huile et des amandes de palme. Agron.trop., janv-fév.1951, pp.66-71

GUILLEVIN (M). Voyage dans l'intérieur du royaume de Dahomey. Paris, Bertrand, 1862, 47 p.

HOUARD (1). Notice sur l'agriculture au Dahomey. Congrès d'agric.col. 1918, pp.209-304

HOUARD (A). Le cocotier au Dahomey, sa situation actuelle, son avenir. Congrès de la production coloniale, 1922, pp.192-202

HURAULT (J). Les principaux types de peuplement du Sud-Est du Dahomey et leur représentation géographique. Paris, I.G.N., 1965, 79 p.

IND.A.COM. Etude de la collecte des récoltes des palmeraies naturelles dans la zone littorale du Dahomey. 1968, 93 p.

I.R.H.O. Etude de la cocoteraie dahoméenne et de ses possibilités de développement. 1965, 2 T.

JARRY (A). Le point d'essais de Savé. Oléagineux, n°spécial, avril 1962, pp.343-348

LAFFITTE (Abbé). Le Dahomé, souvenir de voyage et de mission. Tours, Mame, 1876, 239 p.

LECLERC (M). Akpro, un village de la palmeraie porto-novienne. Thèse de 3ème cycle, U.E.R. de géographie, Université de Bordeaux III, sept.1971, 217 p.

LE HERISSE. L'ancien royaume du Dahomey. Paris, Larose, 1911, 384 p.

MAGA (H). La production des corps gras végétaux au Dahomey et ses perspectives d'avenir. Dans Oléagineux de la Zone Franc. Oléagineux, mai 1960, ouv.cit. pp.361-374

MASSON (P). Le Bas-Dahomey. Dép.col.ill., 15 août 1902, p.12

MERCIER (P). L'habitat et l'occupation de la terre chez les Somba. Bull. IFAN., série B, avril 1953, pp.798-817

NORRIS (R). Voyage au pays de Dahomé, Etat situé dans l'intérieur de la Guinée. Paris, Gattey, 1790, 161 p.

NOUELARD (Lt Gvr). Les oléagineux au Dahomey. Congrès agric.col. 1918, pp.285-288

PAULIN (H). L'avenir économique du Dahomey. Dép.col.ill., 31 mai 1912, pp.116-130

PECH (H). La station de Pobé. Oléagineux, n°spécial, avril 1962, pp.329-336

PELISSIER (P). Les pays de l'Ouémé, une région témoin du Dahomey méridional. Cah.O.M. 1962, pp.204-254 et 313-354, 1963, pp.81-125

PRATO (A). Les relations de Bahia avec le Dahomey. Rev.hist.col. 1954, pp.167-222

RANCOULE. Travaux de la station expérimentale du palmier à huile de Pobé. Bull.com.ét.hist.et scient. A.O.F.janv-juin 1928, pp.250-260

REPIN (Dr). Voyage au Dahomey. Le Tour du Monde, 1863, 1er sem., pp.65-112

RESTE (J.F). Le Dahomey, réalisations et perspectives d'avenir. T.II, L'agriculture : A - les plantes oléifères. Bull.com. Afrique franç., rens.col., avril 1933, pp.87-96

SAVARIAU (N). L'agriculture au Dahomey. Paris, Challamel, 1906, 110 p.

SERVAL (Cap). Rapport sur une mission au Dahomey. Rev.marit.et col. nov.1878, pp.186-195

TARDITS (C). Porto Novo, les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident. Paris, La Haye, Mouton, 1958, 128 p.

TOUTEE (Cdt). Du Dahomé au Sahara : la nature et l'homme. Paris, A.Colin, 272 p.

TOUTEE (Cdt). Dahomey-Niger. Récit de voyage. Paris, A.Colin, 1898, 370 p.

VALLET (J). Région du Grand Hinvi, étude de géographie agraire. SO.NA.DE.R. et I.G.N., 1968, 3 vol.

VERGER (P). Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe de Bénin et Bahia de Todos os Santos du XVIIème au XIXème siècle. Paris, La Haye, Mouton, 1968, 720 p.

c) La Guinée

ARCIN (A). La Guinée française. Paris, Challamel, 1907, 659 p.

ARCIN (A). Histoire de la Guinée française. Paris, Challamel, 1911, 742 p.

COFFINIERES DE NORDECK (Lt de V). Voyage au pays des Baga et du Rio Nunez. Le Tour du Monde, 1886, pp.273-304

DEMONGEOT (A). Histoire du Nunez. Bull.com.ét.hist.et scient.A.O.F., avril-juin 1938, pp.177-289

FAMECHON (M). Notice sur la Guinée française. Paris, V.Gaboriaud, 1900, 226 p.

GALLAIS (J). La riziculture de plaine en Haute Guinée. Ann.de géog. mai-juin 1959, pp.207-222

HARGREAVES (J.P). The French occupation of the Mellacourée, 1865-1867 Sierra Leone Studies, n°9, déc.1957, pp.3-15

MADROLLE (C). En Guinée. Paris, Le Soudier, 1895, 407 p.

MISSION DEMOGRAPHIQUE DE GUINEE, Gouvernement de la Guinée française et Haut Commissariat à l'A.O.F., Service de statistiques Vallée du Niger III, village de Kobané, oct.1955, 36 p.

RICHARD MOLARD (J). Essai sur la vie paysanne du Fouta Djalon. Rev. de géog.alpine, 1944, pp.136-239

POIRET (G). Les oléagineux de la Guinée française. Dans Congrès agric. col., 1918, pp.224-235

SANDERVAL (Comte A.de). De l'Atlantique au Niger par le Fouta Djalon. Paris, Ducrocq, 1882, 407 p.

d) Haute Volta

BAIN. La liberté du commerce dans la Haute Volta. Monde col.ill., janv.1925, p.9

BINGER (G). Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889). Paris, Hachette, 1892, 2 vol. 509 et 441 p.

BITARD (J.P), FAFFA (J.C). Di, monographie d'un village marka de la vallée du Sourou (Haute Volta). Service de l'Hydraulique de Haute Volta et I.S.H.A. de Bordeaux, 1958, 275 p.

DEFRAIGNE (J.P). Expérience de culture modernisée en Haute Volta. Oléagineux, mai 1967, pp.301-306

DELAVIGNETTE (R). Paysans noirs : récit soudanais en douze mois. Paris, Stock, 1931, 221 p.

DHERY (M). La culture de l'arachide dans le Centre et le Nord de la Haute Volta. Oléagineux, août-sept.1969, pp.481-488

FAIVRE (L). Une simple histoire d'arachides : une usine se fonde en pleine brousse. Le Monde col.ill., oct.1930, pp.232-234

GALLAND (Ph). La station de Niangoloko. Oléagineux, n° spécial, avril 1962, pp.316-326

KELLERMANN (J). Etude des possibilités de diversification de la production rurale en Haute Volta. Paris, Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération, 1967, 124 p.

MANESSY (G). Tâches quotidiennes et travaux saisonniers en pays bwa. Université de Dakar, Faculté des Lettres, publications de la section Langues et Littératures, n°5, 1960, 359 p.

PAYSAN NOIR. Une opération de développement rural en pays mossi. janv.1965, pp.27-33

S.A.T.E.C. Les organismes régionaux de développement (O.R.D.) de Ouagadougou et Koudougou. Rapport annuel 1967, 92 p.

SAVONNET (G). Un système de culture perfectionnée pratiqué par les Bwaba, bobo Oulé de la région de Houndé. Bull.I.F.A.N. série B, n°34, 1959, pp.425-458

TAUXIER (L). Le noir du Soudan : pays mossi et gourounsi. Paris, Larose, 1912, 793 p.

YAMEOGO (M). L'économie des oléagineux en Haute-Volta. Oléagineux de la zone franc, n° spécial oléagineux, mai 1960, pp.353-359

e) Mali - Soudan

ALEXANDRE (Cl). L'expérience du Mali, Documentation française, problèmes économiques, 25 mars 1971, pp.12-17

ANONYME. Colonies françaises, Sénégal-Soudan, agriculture, industrie, commerce. Exposition universelle de 1900, Paris, Challamel, 1900, 121 p.

BALLIEU (Cap). Notice agricole, industrielle et commerciale sur le Soudan français. L'Afrique franç.,rens.col.,janvier 1898, pp.1-29

BECHET (E). Cinq ans de séjour au Soudan français. Paris, Plon, 1889, 270 p.

BIRO (A). Mali, le réalisme a pris le pas sur les chimères. Cérès, revue de la F.A.O., sept-oct.1969, pp.28-34

BOIS (Cdt). Sénégal et Soudan. Travaux publics et chemins de fer. Paris, Challamel, 1886, 74 p.

BRASSEUR (G). Etude de géographie régionale : le village de Ténentou (Mali). Bull. I.F.A.N., série B, juil-oct.1961, pp.607-675

CAPIAN (A). Sur l'origine des difficultés de l'option socialiste au Mali. Afrique contemporaine,juil-août 1972, pp.6-14

CARON (E). De Saint Louis au port de Tombouctou. Paris, Challamel, 1891, 376 p.

CHEVALIER (A). Lettre de Ségou. Bull.soc.géog.com. Paris, sept.1910, 666 p.

DIARRA (I). Voies et moyens du socialisme au Mali. Economie et polit. oct.1964, pp.97-108

DUBOIS (F). Notre beau Niger. Paris, Flammarion, 1911, 299 p.

FREY (Col). Campagne dans le Haut Sénégal et le Haut Niger, 1885-1886. Paris, Plon, 1888, 505 p.

GALLIENI (Cdt). Exploration du Haut Niger, 1880-1881. Le Tour du Monde 1882, pp.257-320 et 1883, pp.113-208

GALLIENI (Cdt). Mission dans le Haut Niger et à Ségou. Bull.soc.géog. 1883, pp.565-631

GIORDANO (M). Opération arachide, compte rendu de fin de campagne. B.D.P.A., 30 juin 1968, 54 p.

GIORDANO (M). L'opération arachide Mali. Oléagineux, juillet 1972, pp.363-370

HUMBERT (Lt Col). Le Soudan français. Bull.soc.géog., 1891, pp.216-242

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES (Lyon). Mission karité au Soudan, 1965

KEITA (M). Les oléagineux au Soudan. Dans Oléagineux, n°spécial, mai 1960, pp.335-340

KÖRPER (M). Mission agricole et zootechnique dans le Soudan occidental, 1884-1885. Paris, Challamel, 1885, 61 p.

LEBIGRE (J.M). Les activités commerciales à Diré, République du Mali. T.E.R., U.E.R. de Géographie, Université de Bordeaux III juin 1971, 160 p.

MAGE. Voyage dans le Soudan occidental, 1863-1866. Paris, Hachette, 1868, 692 p.

MENIAUD (J). Haut Sénégal - Niger. Géographie économique. Paris, Larose, 2 vol, 396 et 305 p.

MOUREAU, MOREL, GORSE (J). Opération arachide au Mali, étude de factibilité, campagnes 1971-72, 1975-76. B.D.P.A., 1970

NACHTIGAL (G). Sahara et Soudan. Paris, Hachette, 1881, 1er vol. 552 p.

NASSE. Réalisation d'un programme de développement de la production arachidière dans les cercles de Koulikoro et Banamba. B.D.P.A., juil.1966, 2 vol.

PERIGNON (A). Haut Sénégal et Moyen Niger. Paris, André, 1901, 208 p.

PEROZ (E). Au Soudan français : souvenirs de guerre et de mission. Paris, Calmann Levy, 1889, 467 p.

PEYRISSAC (L). Aux mines des grandes cités soudanaises. Paris, Challamel, 1910, 245 p.

RAFFIN. Les oléagineux du Haut-Niger. Dans Congrès d'agric.colon., 1918, pp.221-223

RIEMBAU (F). De Dakar au Niger : la question des chemins de fer et la mise en valeur des territoires de la Sénégambie et du Niger. Rev.col., fév-mai 1908, cf avril, pp.215-245

ROQUES (A). Le chemin de fer du Soudan français. Rev.col., 1896, pp. 753-783

SABATIER (C). Touat, Sahara et Soudan : étude géographique, politique et économique. Paris, Soc.éd.scientif., 1891, 236 p.

SANDERVAL (Comte A.de). Soudan français, Kahel, carnet de voyage. Paris, Alcan, 1893, 442 p.

SOLEILLET (P). Voyage à Ségou. Paris, Challamel, 1887, 515 p.

TELLIER (Adm.). Kayes, L'Afrique franç., rens.col. juillet 1914, pp. 249-255

TRENTINIAN (Gal de). Le Soudan et nos colonies côtières. Paris, Hemmerlé, 1899, 119 p.

f) Niger

BELLONCLE (G). Une expérience d'animation coopérative au Niger. Centres de recherches coopératives. Ecole pratique des Hautes études (6ème section), arch.internat.de sociologie de la coopération, janv-juil.1966, 30 p.

CHUDEAU (R). L'Aïr et la région de Zinder. La Géographie, 15 mai 1907 pp.321-336

CO.G.E.R.AF. République du Niger. L'huilerie au Niger. déc.1964.

CO.G.E.R.AF. République du Niger. Etude de la commercialisation des arachides, 4 vol., déc.1961.

COLLIN (R). Compte rendu d'une session organisée à Maradi, 25-31 janv. 1968 sur "l'analyse sociologique et l'animation en pays haoussa du Niger". I.R.A.M. Paris, juil.1968, 50 p.

FERRIER (G), SELLIER (M). Histoire des populations du cercle de Dosso. Bull. I.F.A.N., oct.1950, pp.1051-1074

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F. Le Niger. Paris, Société d'édit.de géog. marit.et colon., 1931, 88 p.

MAINET (G). La vie des Haoussa de la région de Maradi. D.E.S., Faculté des Lettres et Sc.humaines de Bordeaux, juin 1965, 179 p.

MAINET (G), NICOLAS (G). La vallée du Gulbi de Maradi, étude sociologique. Etudes nigér. n°16, I.F.A.N., C.N.R.S., 315 p.

MARIKO (K.A). Qu'est ce que l'U.N.C.C. Niamey, mai-juin 1968, doc. dactyl.

METOIS (Cap). Conférence sur Zinder. Bull.com.Afr.franç., juin 1901, pp.203-204

NICOLAS (G). Problèmes agraires en pays haoussa, canton de Kantché. Rapport provisoire, 1961-62, 177 p.

NICOLAS (G), MAGAJI (M). et MOUCHE (Maman dan). Problèmes posés par l'introduction de techniques agricoles modernes au sein d'une société africaine. Vallée de Maradi, Niger. Université de Bordeaux, Faculté des Lettres et Sc.humaines, 1966, 132 p.

ROCHETTE (R). Au Niger, Tibiri, village maouri. Rev.de géog.alpine, 1965, n°1, pp.101-129

ROBIN (J). Description de la province de Dosso. Bull. I.F.A.N., 1947, pp.56-98

ROCHETTE (R), GRONOFF (J.D), MASSEPORT (F) et VALANCOT (A). Doumega, Dioundiou, Kawara - Debé, villages des dallols Maouri et Fogha. Etudes nigériennes, I.F.A.N., C.N.R.S., n°19, 1966, 106 p.

S.E.D.E.S. et MINISTERE DE LA COOPERATION. Les produits vivriers au Niger. T.I, Les mils et sorghos, 1963, 303 p.

THILL (L). Etude sur l'Opération hirondelle. 25 mai 1959, 49 p. dactylog.

TILHO (Cap). Rapports sur la mission de délimitation franco-anglaise entre Niger et Tchad. Dép.col.ill., 15 août 1906, pp. 195-208

URVOY (Y). Histoire des populations du Soudan central (colonie du Niger). Paris, Larose, 1936, 352 p.

g) Sénégal

ADAM (G). Sédhiou de 1855 à fin de 1883. Rev.col., oct.1900, pp.1287-1313 et nov.1900, pp.1371-1381

ADAM (J). Développement et amélioration de l'arachide au Sénégal. Congrès agric.col., 1918, pp.117-127

ADAM (J). Le Sénégal, pays de l'arachide, terre qui meurt, à faire renaître. Oléagineux, oct.1946

ANFREVILLE DE LA SALLE (M.d'). Notre vieux Sénégal : histoire, état actuel. Paris, Challamel, 1909, 298 p.

ANFREVILLE DE LA SALLE (M.d'). Les étrangers au Sénégal. L'Afrique franç., rens.col., août 1912, pp.317-319

ANONYME. Colonies françaises : Sénégal, Soudan. Agriculture, commerce. Exposition Universelle de 1900, Paris, Challamel, 121 p.

ARNAUD (R). La Casamance, le pays bayotte et le Balantacounda. Etude commerciale. Quest.diplom.et colon. janv.1900, pp.281-286

AUBE (T). Trois ans de campagne au Sénégal. Rev.des Deux mondes, 1863, pp.515-567

AUXCOUSTEAUX (S). Le Sénégal est une colonie française. Paris, Dupont, 1851, 40 p.

AUGUSTE (A). Le commerce et le conditionnement des arachides au Sénégal. Minist.F.O.M., Direct.agric., juin 1956, 184 p.

AUJAS (J). La région du Sine Saloum, le port de Kaolack. Bull.Com. études hist.et scient.A.O.F., juin 1929, pp.93-113

AZEMARD (G). Notes agricoles sur le cercle de Niani Ouli en 1908. suppl.J.O. A.O.F., 23 juil.1910, 12 p.

BACHIR (Dr A). Commercialisation et industrialisation des arachides. Doc.ronéot., sans date, 80 p.

BADIANO (E). La culture de l'arachide en Basse Casamance. L'éducation afric., avril-juin 1936, pp.112-118

BAILLET (E). Origines de la navigation à vapeur. Le voyage au Sénégal de l'Aquitaine de Maurel et Prom. Rev.philomatique de Bordeaux, 1937, pp.162-177

BALLIF (Cdt). Le chemin de fer de Casamance. L'Afrique franç., rens. col., sept.1928, pp.579-581

BARBIER (J). L'économie de l'arachide au Sénégal. Contribution à l'étude du marché français des huiles alimentaires. Thèse de droit, Lille, 1950, 175 p.

BARRAT. Les mines d'or du bassin du Sénégal. Rev.col., août 1896, pp. 477-502

BARRIS (P). Le problème de l'arachide et le redressement économique du Sénégal. Juil.1931, 56 p.ronéot.

BARTHELEMY (A). Guide du voyageur dans la Sénégambie française. Bordeaux, J.Durand, 1884, 330 p.

BATUDE (F). L'arachide au Sénégal. Paris, Sirey, 1941, 184 p.

BENVENISTE (C). Les relations Dakar - St Louis, le rail et la route. D.E.S. Faculté des Lettres et Sc.humaines de Dakar, déc.1967, 110 p.

BERANGER FERAUD (L.J.B). Peuplades de la Sénégambie. Paris, Leroux, 1879, 420 p.

BERLIOUX (E.F). André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal, Paris, De Guillaumin, 1874, 349 p.

BOCANDE (B). Carabane et Sédhiou. Rev.col.7 1856, pp.398-421

BOILAT (Abbé P.D). Esquisses sénégalaises. Paris, Bertrand, 1853, 496 p.

BOIS (Cdt). Sénégal et Soudan, T.P. et chemins de fer. Paris, Challamel, 1886, 74 p.

BOUCHEZ (Lt). Renseignements sur le cercle de Nioro. Quinz.col., 10 juin 1898

BOUFFLERS (Chev.de). Journal inédit du second séjour au Sénégal. Paris, édit.rev.pol.et littér., 1905, 196 p.

BOUSQUET (M). Le Sine Saloum agricole. Agron.trop., 1952, n°2, pp. 117-136

BRIGAUD (F). Histoire traditionnelle du Sénégal. Et.sénég., St Louis, C.R.D.S., n°9, 1962, 335 p.

BROCARD (Adm). Le développement de la culture de l'arachide au Sénégal. Congrès agric.col., 1906, pp.93-110

BUFFET (H). Commercialisation des arachides : circuit commercial et circuit financier. Inspection générale du Sénégal, rapport n°30, 27 juil.1965, 45 p.

BUFFET (H). La remise en ordre du mouvement coopératif. Inspection générale du Sénégal, rapport n°49, 5 juil.1966, 18 p. + annexes

CAMBOULIVES (M). L'organisation coopérative au Sénégal. Paris, Pédone 1967, 402 p.

CARON (E). De Saint Louis au Port de Tombouctou. Paris, Challamel, 1891, 376 p.

CARRERE (F), HOLLE (P). De la Sénégambie française. Paris, Didot, 1855, 393 p.

CASTAING (Dr J). Culture du ricin au Sénégal. St Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1889, 14 p.

CHARPY (J). La fondation de Dakar. Paris, Larose, 1958, 589 p.

CHAVANEL (E). L'arachide au Sénégal.

CHOVARD. L'O.C.A. Problèmes de l'équipement et de la commercialisation. Inspection générale du Sénégal, rapport n°5, 19 nov. 1965, 55 p.

CHRISTEN (M.de). La Gambie et la contrebande. Rapport F.O.M., mars 1960

C.I.N.A.M. Les flux de transport dans la République du Sénégal, 1961. 2 vol.

C.I.N.A.M.-SERESA : Rapport sur les perspectives de développement du Sénégal. La région arachidière. Dakar, 1960, 3 T.

CISSE BEN MADY. L'animation des masses. Dans Sénégal an 2 par lui-même. Développement et civilisation, 4ème trim.1963, 99 p.

CO.G.E.R.AF. La commercialisation des arachides au Sénégal. sept-oct. 1963, 2 vol.

CO.G.E.R.AF. L'huilerie au Sénégal. 1965, 67 p.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. Etude sur les circuits commerciaux dans l'intérieur du Sénégal. Dakar, 1965, 167 p.

COSTE (J). Problèmes et perspectives de l'administration du Sénégal. Thèse de Doctorat, Faculté de Droit et Sc.économiques de l'Université de Bordeaux, 11 mars 1965, 306 p.

COURTET (M). Etudes sur le Sénégal. Paris, Challamel, 1903, 183 p. Voir aussi Revue coloniale, 1902, n°4 et 5, pp.377-423 et 551-608

COUTY (Ph), COPANS (J). Entretiens avec des marabouts et des paysans du Baol. O.R.S.T.O.M., Dakar, 2 vol.

CROS (C). Les migrations rurales vers la zone arachidière orientale. Dakar, Direction de l'aménagement du territoire, janv. 1968, 89 + XLIV p.

CULTRU (P). Les origines de l'Afrique occidentale : histoire du Sénégal du XVème siècle à 1870. Paris, Larose, 1910, 374 p.

DARD (Ch). La chaumière africaine : "Histoire d'une famille jetée à la Côte occidentale d'Afrique à la suite du naufrage de la Méduse". Dijon, Noellet, 1824, 313 p.

DEBIEN (M.T). L'association du Sénégal à la Communauté économique européenne et les problèmes de l'arachide. Bull. I.F.A.N. série B, n°3, 1966, pp.878-926

DECRAENE (Ph). Le Sénégal, dix ans après l'Indépendance. Le Monde, 20 août 1970

DECUPPER (J). La fraude, un fléau national. Africa, n°47, 1969, pp. 29-53

DELAVIGNETTE (R). Sénégal et arachide. Monde col.ill., oct.1934, pp.174-176

DELAVIGNETTE (R). Les plans de production en A.O.F., Sénégal et Côte d'Ivoire. L'Afrique franç., sept.1933, pp.555-556

DELCOURT (A). La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763. Mémoire I.F.A.N., 1952, 432 p.

DESSERTINE (A). Naissance d'un port: Kaolack des origines à 1900. Ann.africaines, 1961, pp.225-259

DIA (M). Les oléagineux au Sénégal. Dans Les oléagineux dans la zone franc. Oléagineux, n°spécial, mai 1960, pp.328-334

DIARASSOUBA (V.C). L'évolution des structures agricoles du Sénégal. Paris, Cujas, 1968, 298 p.

DUMONT (R). Le mouvement coopératif en Afrique : plus d'échecs que de réussites. Rev.franç.d'ét.polit.afric., Le mois en Afrique, nov.1970, pp.36-54

DUPON (J.F). Tambacounda, capitale du Sénégal oriental. Cah.O.M., avril-juin 1964, pp.175-214

DURAND (J.B). Voyage au Sénégal. Paris, Agasse, 1802, 2 vol. : vol.I , 419 p., vol.II, cartes et planches

DURAND-GORRY (Ph). La modernisation de l'agriculture au Sénégal. Thèse de doctorat, Faculté de Droit et Sc.économiques de Dakar, juin 1962, 203 p.

DURANTON (G.E). L'arachide en pays ouoloff. Diourbel, 1952, 84 p. dactylogr.

ETESSE (M). Quelques remarques sur le problème de l'arachide au Sénégal. L'Afrique franç., rens.col., mai 1934, pp.102-106

FAIDHERBE (L). Notice sur la colonie du Sénégal. Paris, A.Bertrand, 1859, 98 p.

FAIDHERBE (L). Le Sénégal, la France dans l'Afrique occidentale. Paris, Hachette, 1889, 503 p.

FAURE (Cl). Histoire de la presqu'île du Cap Vert et des origines de Dakar. Paris, Larose, 1914, 164 p.

FOUQUET (J). La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques. Thèse de droit, Montpellier, 1951, I.F.A.N., Et.sénég. n°8, 1958, 261 p.

FREMOND (Y). Les possibilités d'extension du cocotier au Sénégal. I.R.H.O., oct.1962, 14 p.

GANIER (G). Lat Dyor et le chemin de fer de l'arachide. Bull.IFAN, série B, n°1-2, 1965, pp.223-281

GASTELLU (J.M). Techniques d'enquête sur les comportements économiques en zone arachidière sénégalaise. O.R.S.T.O.M., Dakar, nov.1967, 48 p.

GATIN (A). Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal. Colloque de Bambey, nov.1968, 29 p.

GAYE (K). Histoire du mouvement coopératif au Sénégal. Note d'information de la B.C.E.A.O. août-sept.1963

GOULVEN (J). Le port de Dakar, son rôle économique. L'Afrique franç. rens.col., oct.1925, pp.370-376

GUIRAUD (X). L'arachide sénégalaise. Paris, Libr.techn.et écon., 1938, 269 p.

GUY (C). Le Sine Saloum. La Géog., nov.1908, pp.297-315

HARDY (G). La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854. Paris, Larose, 1921, Thèse de Lettres, 376 p.

HAURIGOT (S). Quinze mois en Sénégambie. Extrait des annales des voyages.,janv.1869, Paris, Challamel, 44 p.

JOURDIER (F). Le vieux Sénégal et le plus grand Sénégal. Dép.col. ill., 15 mars 1912, pp.55-66

KAYSER (B), TRICART (J). Rail et route au Sénégal. Ann.de géog., juil-août 1957, pp.328-350

KERHARO (J), ADAM (J.G). Plantes médicales et toxiques des Peul et Toucouleurs du Sénégal. Journal d'agric.trop. et bot. appl., 1964, pp.543-549

LABARTHE (P). Voyage au Sénégal pendant les années 1784-85 d'après les mémoires de M.de Lajaille. Paris, chez l'auteur, 1802, 262 p.

LA COSTE ou COSTA D'ARNOBA. Voyage au pays de Bambouk. Bruxelles, Dujardin, 1789, 62 p.

LAFONT (F). Le Gandoul et les Niominkas. Bull.com.ét.hist.et scient. A.O.F., juil-sept.1938, pp.385-458

LAGRIFFE (L). La culture et le commerce des arachides au Sénégal. Monde col.ill., juin 1925, p.130

LAGRIFFE (L). Rufisque, capitale des arachides. Monde col.ill., déc. 1926, p.270

LASNET, CHEVALIER, CLIGNY et RAMARD. Une mission au Sénégal. Paris, Challamel, 1900, 344 p.

LAUNAY (Ingén.en chef). Rapport sur le fonctionnement des chemins de fer au Sénégal. Union col., séance du 10 juin 1920, pp.302-314

LAVILLE (P). Notes sur les coopératives de consommation. fév.1963

LENOIR (E). Le développement économique du Sénégal et le rôle des chemins de fer. Dép.col.ill., 15 avril 1903, pp.93-96

LENOIR (E). La Casamance. Dép.col.ill., 30 nov.1904, pp.278-288

LERICOLLAIS (A). La détérioration d'un terroir en pays sérèr. Etudes rurales, sept.1970, pp.112-128

MACLAUD (Dr). La Basse Casamance et ses habitants. Bull.soc.géog.com. Paris, 1907, pp.176-202

MARTY (P). Etudes sénégalaises, 1785-1826. Paris, soc.hist.col.franç. Leroux, 1926, 236 p.

MAS (J.B). Le rôle de l'arachide dans la croissance économique du Sénégal. Service de la statistique, juil.1964, 16 p.

MAUNOURY (R). Essai de culture mécanique de l'arachide au Sénégal effectué par la C.F.A.O. Congrès prod.col. Marseille, 1922, pp.245-254

MENSIER (P.H). Les huileries au Sénégal. Rev.int.des prod.col., fév-mars 1948, pp.27-30

MERSADIER (Y). Budgets familiaux africains (Senégal). I.F.A.N., Et. sénég., 1957, 102 p.

MERSADIER (Y). La crise de l'arachide sénégalaise au début des années trente. Bull. I.F.A.N., série B, 1966, n°34, pp.826-877

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE. Rapport sur le programme de développement accéléré de la productivité arachidière et des cultures vivrières au Sénégal. 25 fév.1964, 81 p.

MUIRON D'ARCENANT (L). Notice sur le Sénégal. Bull.soc.géog.com. Bordeaux, fév.1877, p.142

N'DIAYE (Abd el Kader). Le problème de la commercialisation de l'arachide au Sénégal. Thèse d'Université, Grenoble, 1957, 219 p.

NOIROT (Adm). Notice sur le Sine Saloum. J.O. Sénégal, 1892, pp.141-142

OCHS (R). Rapport de mission en Casamance (16-30 mars 1958). I.R.H.O. Pobé, 15 avril 1958, 20 p.

PASCAL (S.L). Voyage au Bambouk et retour à Bakel. Le Tour du Monde, 1861, pp.39-48

PASQUIER (R). Villes du Sénégal au XIXème siècle. Rev.franç.hist.O.M. n°168-169, 1960, pp.387-426

PELISSIER (P). L'arachide au Sénégal, rationalisation et modernisation de sa culture. Cah.O.M., n°15, 1951, pp.204-236

PELISSIER (P). Les paysans du Sénégal. Impr.Fabrègue, St Yrieix, 1966, 929 p.

PELISSIER (P). Réflexion sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole. Etudes de géog.trop. offertes à P.Gourou. Paris, La Haye, Mouton, 1972, pp.397-405

PELLETAN. Mémoire sur la colonie française du Sénégal avec quelques considérations historiques et politiques sur la traite des nègres. Paris, Panckoucke, an IX, 118 p.

PERROT (E). Situation actuelle de l'arachide au Sénégal. Quinz.col. 25 mai 1914, pp.366-367

PICARD. Précis historique et statistique sur les possessions françaises d'Afrique et particulièrement sur le Sénégal. Manuscrit, Paris, 27 mars 1816, 51 p.

PORTERES (R). L'assolement dans les terres à arachide du Sénégal. Rev.int.de bot.appl.et agr.trop., janv-fév.1950, pp.44-50

PORTERES (R). Aménagement de l'économie agricole et rurale du Sénégal. Mission d'étude, 15 mars-30 avril 1952, 3 vol.

PORTERES (R), FAUCK (R). Etude d'économie agricole et rurale. Possibilités d'implantation d'une agriculture modernisée sur les plateaux de la Casamance moyenne. Ministère de l'Economie rurale du Sénégal et F.A.C. Paris, janv-mars 1961, 80 p.

POUPON (M). L'organisation et le fonctionnement des coopératives et A.I.R. Inspection générale du Sénégal, rapport n°24, 22 juin 1965, 57 p.

PREVAUDEAU (A). Contribution à l'histoire de l'industrie huilière du Sénégal. Paris, 20 sept.1959, 17 p.dactylog.

RANCON (Dr A). Voyage d'exploration scientifique dans la Haute Gambie, 1891-1892. Paris, Soc.éd.scient., 1895, 592 p

RANCON (Dr A). Etude de botanique exotique ; la flore utile du bassin de la Gambie. Bordeaux, Gounouilhou, 1895, 159 p.

RANCON (Dr A). Le Bondou : étude de géographie et d'histoire soudanaise de 1681 à nos jours. Bordeaux, Gounouilhou, 188 p.

RENAUD (M), BROCHIER (J). Etude monographique sur la diffusion des unités de culture attelée dans l'arrondissement de Thiénaba. Dakar, I.S.E.A., janv.1964, 66 p.

RICARD (Dr F). Le Sénégal, étude intime. Paris, Challamel, 1885, 425 p.

RIVIERE (C). Les coopératives agricoles en Guinée. Rev.franç.d'Et. polit.afric., Le mois en Afrique, nov.1970, pp.54-64

ROUSSEAU (R). Le palmier à huile au Sénégal. Inform.géog., sept-oct. 1950, pp.141-148

SABLEAU (M). Comment tenter sa chance au Sénégal. Monde col.ill., sept.1926, pp.204-205

SAINT MARTIN (Y). Une source de l'histoire coloniale du Sénégal : les rapports de situation politique, 1874-1891. Rev. franç.d'hist.O.M., 1965, pp.153-224

SANNER (P). Production arachidière et circulation monétaire au Sénégal. Minist.F.O.M., service de la statist., juin 1949, 23 p.

SAR (M). Louga, la ville et la région. Doctorat de 3ème cycle, Univ. de Dakar, Faculté des Lettres et Sc.humaines, nov. 1970, 388 p.

S.A.T.E.C. Réflexions sur la remise en ordre du mouvement coopératif. Dakar, juin 1967, 26 p.

S.A.T.E.C. Exécution du programme de développement accéléré de la productivité d'arachide et de mil. avril 1964-juin 1968, Dakar, 164 p.

SAVONNET (G). La ville de Thiès, étude de géographie urbaine. I.F.A.N. études sénég., n°6, St Louis, 1955, 179 p.

SCHRADER (M). Dakar, revue de Paris, 15 oct.1912, pp.790-816

SECK (A). Dakar, métropole africaine. Mémoire I.F.A.N., n°85, 1970, 516 p.

SEGUIN (Cap.). Situation agricole et commerciale de la Casamance. Quinz.col., 25 avril 1899, pp.240-242

SORBIERS DE LA TOURASSE (J). De la colonisation au Sénégal. Paris, Savaete, 1897, 76 p.

SYNDICAT DES FABRICANTS D'HUILE D'AFRIQUE OCCIDENTALE. Situation actuelle et perspectives à terme de l'industrie sénégalaise. Dakar, janv.1965, 36 p.+ 10 annexes

TERRISSE (A). Aspects du malaise paysan au Sénégal. Rev.franç.d'Et. polit., Le mois en Afrique, juil.1970, pp.79-91

TRICART (J). L'arachide au Sénégal, exemple d'économie de traite. Cahiers de l'Inform.géog., n°4 et 5, 1954, pp.48-64

TROCHAIN (J). Une mission botanique et agronomique au Sénégal. Bull. com.ét.hist.et scient.AOF. , mars 1932, pp.1-41

TROCHAIN (J). Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Mémoire I.F.A.N., n°2, Larose, 1940, 433 p.

TOURTE (R), GAUDEFROY DEMOMBYNES (P) et FAUCHE (J). Perfectionnement des techniques culturales au Sénégal. Ann.Centre de rech. agron.de Bambey, 1954, pp.3-109

VALLON (A). Le port de Dakar en 1866. Rev.marit.et col., juin 1887, pp.382-394

VILLARD (A). Histoire du Sénégal. Dakar, Viale, 1943, 265 p.

WARENHORST (G). La Casamance, côte occidentale d'Afrique. Paris, Jouvet et Cie, 1891, 16 p.

h) Le Togo

BOOTH (J). Wirtschaftliches über Togo. Die Olpalmkultur Togos und ihre Aussichten. Der tropenpflanzer, août 1912, pp. 401-419

CHERADAME (A). La colonisation et les colonies allemandes. Paris, Plon, 1905, 480 p.

COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE. Guide de la colonisation au Togo. Paris, Larose, 1926, 205 p.

DAGION (M). L'oeuvre agricole de la France au Togo. L'agron.colon. oct.1930, pp.105-116

ENJALBERT (H). Paysans noirs : les Kabré du Nord-Togo. Cah.O.M., avril-juin 1966, pp.137-180

GEISMAR (L). Le Togo en 1936. Monde col.ill., oct.1936, pp.202-203

HOUARD (A). Etude agrologique du Bas-Togo. Bull.com.ét.hist.et sc. A.O.F., 1922, n°4, pp.481-528

I.R.H.O. Le palmier à huile dans le Sud-Togo. sept.1962, 4 vol.

MARTIN (C). Togo et Cameroun. Paris, Comité de l'Afrique française, 1916, 89 p.

PECHOUX (L). Le mandat français sur le Togo. Paris, Pédone, 1926, 405 p.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS CITES DANS LE TEXTE

ACOSTA (J. D'), p. 262.
ADAM (G), p. 328, 331, 332, 350.
ADAM (J), p. 95, 110, 114, 118, 121, 126, 151, 155, 321, 448, 467, 483, 484, 489, 494, 514, 539, 559, 629, 810, 873.
ADAM (J.G.), p. 114, 180.
ADAM (P), p. 871.
ADANSON (M), p. 246, 751.
ADJANOHOUN (E), p. 197, 211.
ADRIAN (J), p. 17, 18, 19, 1124.
AFZELIUS (A), p. 247.
AGGARWAL (Dr J.S.), p. 120.
ALBECA (A.L. D'), p. 406, 413, 595, 596, 597.
ALEXANDRE (Cl), p. 1292, 1297, 1299, 1303, 1311.
ALVAREZ D'ALMADA (A), p. 262.
AMMANN (A), p. 516.
AMMANN(P), p. 121, 122, 435, 637.
AMOUSSOU (B), p. 871, 997, 1058.
ANCELLE (J), p. 335.
ANDRADE (F. D'), p. 270.
ANDRE (r), p. 349.
ANDRE (E), p. 259, 425, 428, 429, 430.
ANFREVILLE DE LA SALLE (Dr d') p. 318, 359, 468, 523, 533.
ANGOULVANT(Gr Gl G), p. 628, 631, 633.
ANNET (E), p. 133, 162, 163, 177, 573, 647, 703.
ANSPRENGER (F), p. 958.

... / ...

ANYAN. (S. LA), p. 267.
ARCIN (A), p. 337, 630.
ARNAUD (R), p. 489, 623.
ASPE FLEURIMONT, p. 523, 525.
ATGER (P), p. 293, 294, 296, 297, 392, 394, 398.
ATTIGNON (H), p. 140, 218, 235.
AUBE (T), p. 335, 336.
AUBERT (G), p. 31, 34.
AUBERTIN (E), p. 18.
AUBREVILLE (A), p. 45, 99, 106, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 139, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 172, 174, 175, 180, 183, 186, 197, 218, 225, 248, 688.
AUGUSTE (A), p. 52, 552, 556, 751, 752, 782, 794, 795, 800.
AUJAS (J), p. 484.
AUXCOUSTEAUX (S), p. 313.
AZEMARD (G), p. 475.
BACHIR (Dr A), p. 802, 832.
BACHIR (J), p. 749, 819.
BAGNOULS (F), p. 135.
BAGOT (Y), p. 1059.
BAILLAUD (E), p. 710, 717.
BAILLET (E), p. 316.
BAIN, p. 529.
BAIROCH,(P), p. 964.
BALLIEU (Cdt), p. 494.
BALLIT (Cdt), p. 491.
BARBIER (J), p. 742, 749, 751, 777, 808, 824.
BARBOT (J), p. 247, 254.
BAROT (Dr), p. 348, 374, 396.
BARRAT (M), p. 271.
BARRES (J), p. 440.

... / ...

... / ...

BARRET (Dr), p. 402.
BARRIS (P), p. 662, 682, 696.
BARTH (Dr H), p. 250, 502.
BARTHELEMY (A), p. 328, 356, 359, 379.
BATUDE (F), p. 549.
BAUDON (A), p. 122.
BAUDOU, p. 162.
BAUHIN (J), p. 246.
BAURET (H), p. 972, 974.
BAYOL (Dr J.), p. 492.
BAYOL (V), p. 365.
BELLONCLE (G), p. 987.
BENARD (G), p. 1045.
BENVENISTE (L), p. 1244.
BERNARD (M), p. 449, 450, 451, 886, 1076.
BERRE (M), p. 651.
BERTEAULT (C), p. 404.
BERTEAUT (S), p. 290, 291, 303.
BERTRAND, p. 806.
BERVAS (L), p. 616.
BESSE (G.T), p. 791.
BEYNEL (D.J.), p. 997, 999.
BIENAYME (A), p. 1012, 1014.
BILQUEZ (A.F.), p. 60.
BINGER (G), p. 421, 499.
BIRO (A), p. 1292.
BITARD (J.P), p. 1011.
BLAKE (J.W.), p. 267.
BLONDELEAU (M), p. 133, 636, 812.
BLUME (H), p. 995, 998.
BOCANDE (B), p. 328.
BOCQUELEE-MORVAN (A), p. 62, 96.
BOCQUIER (G), p. 47.
BOILAT (Abbé P.), p. 315.
BOINVILLE (DE), p. 927.
BOIS (Cdt), p. 462.

... / ...

... / ...

BOIS (D), p. 120.
BONFILS (P), p. 35.
BONNEFONDS (A.L), p. 1152.
BOOTH (J), p. 600.
BORGHERO (Père), p. 408.
BOSMAN (G), p. 262.
BOUCHEZ Lt), p. 476.
BOUET (A), p. 295.
BOUET-WILLAUMEZ (E), p. 290, 293, 304, 317, 321, 323, 325, 328, 330, 338, 388.
BOUFFIL (P), p. 86, 89, 97, 712, 1034.
BOULEGUE (J), p. 270.
BOULET (R), p. 47.
BOULLAND DE L'ESCALE, p. 471.
BOUR (Ch), p. 402.
BOURGEOIS (H), p. 455.
BOURLET (G), p. 865.
BOUSQUET (M), p. 37.
BOUTILLIER (J), p. 485, 855, 856, 865, 1028, 1029, 1033.
BOUYER (S), p. 52, 61.
BOYE (P), p. 866, 1043.
BOYER (Cdt), p. 397.
BRASSEUR (G), p. 25, 1020.
BRECKMANS (A), p. 138.
BREDAS (J), p. 138, 1043.
BRET (M), p. 131, 614, 622, 637, 638, 645, 1032.
BREVIE (Gr Gl), p. 656, 708.
BRIGAUD (F), p. 122.
BRIOLLE (Ch. E), p. 887.
BROCARD (Adm), p. 469, 483, 484, 507, 509, 512, 549.
BROCHIER (J), p. 1257.
BROQUANT (Cne), p. 290, 293.
BRUNEAU DE MIRE (Ph), p. 115, 122.
BRUNET, p. 656.

... / ...

/ ...

BRUNET (L), p. 407, 588, 594, 595, 597.

BUDIN (E), p. 481.

BUFFET (H), p. 1236, 1273, 1243, 1244, 1245.

BURTON (R), p. 328, 384, 386, 409 409.

BUSSON (F), p. 104, 114, 116, 117, 118, 124, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 170, 171, 174, 175.

CA DA MOSTO (A. DA), p. 244, 253.

CAILLIE (R), p. 247, 249, 251, 274, 1015.

CAMBOULIVES (M), p. 828, 831, 981.

CANDOLLE (A. DE), p. 114, 250, 251, 255, 258, 260, 265.

CAPIAN (A), p. 1297, 1298, 1303.

CARDE (Gvr gl), p. 656.

CARLE (P), p. 778, 977.

CARRERE (F), p. 304, 314, 315, 316, 364, 380.

CARRIERE DE BELGARRIC (R), p. 877.

CARRON, p. 608, 610.

CARVALHO (G), p. 115, 124.

CASTAGNOU (R), p. 18.

CASTAING (Dr J.), p. 431, 432.

CASTELLI (L), p. 636, 639, 646, 709, 1034.

CATHERINET (M), p. 59.

CAUVIN (C), p. 1024.

CAZANOVE (Dr), p. 1034.

CHAIGNEAU (Cdt), p. 289, 305, 327.

CHAILLEY, p. 542.

CHAILLEY-BERT (J), p. 418.

CHARBONNEAU (J) et (R), p. 525, 527.

CHARPY (J), p. 317.

CHARTIER (J), p. 645.

CHATEL (A), p. 618.

CHAUDIE (Gr Gl), p. 513.

... / ...

/ ...

CHAUDRON (Lt), p. 476.

CHAVANEL (E), p. 484.

CHAVANEL (H), p. 663, 677.

CHERADAME (A), p. 414.

CHEVALIER (A), p. 20, 22, 69, 92, 100, 101, 104, 106, 115, 116, 121, 122, 131, 165, 166, 171, 186, 244, 253, 258, 259, 262, 265, 268, 275, 309, 345, 422, 440, 463, 486, 495, 514, 515, 578, 633, 634, 546, 646, 1012.

CHILD (R), p. 151, 152, 156, 255.

CHOVARD, p. 1234, 1237, 1257.

CHRISTEN (M. de), p. 780.

CISSE BEN MADY, p. 981.

CLAPPERTON (C), p. 257.

CLERC (J), p. 871.

COCO (P), p. 1164, 1166.

COFFINIERES DE NORDECK (Lt de V.), p. 349, 627.

COLLIN (R), p. 1287.

COMPAGNON, p. 274, 1086.

CONJARD (Lt), p. 395.

COOK (O.F.), p. 244, 255.

COPANS (J), p. 1233.

CORDEIRO (L), p. 246.

CORNEVIN (R), p. 291, 404, 405, 410, 414, 585.

COSNIER (H), p. 108, 510, 514, 546, 628, 629, 633, 1023, 1036.

COSTE (J), p. 1236.

COSTE (LA), p. 272, 1086.

COULIBALY (S), p. 1011, 1012.

COURNET (Lt), p. 388.

COURTET (M), p. 277, 351, 431, 435, 439, 448, 513.

COUTY (Ph), p. 1233.

CREACH (P), p. 124.

CROS (C), p. 739, 1255.

CROWDER (M), p. 281, 283, 286.

CULTRU (P), p. 251, 309.

... / ...

/ ...

CURIAL DE BREVANNES, p. 853.

CUVELIER (Mgr J.), p. 254.

DABIN (B), p. 23, 190, 200, 209, 211.

DAGION (M), p. 452.

DAGRON, p. 647.

DALZIEL (J.M.), p. 114, 115, 117, 118, 120, 122, 124, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 171, 172, 174, 175, 251.

DANGOUMEAU (A), p. 18.

DANIEL (J), p. 591, 595, 598, 603.

DAPPER (O), p. 251, 256, 257, 261.

DARAMY D'OXOBY (J), p. 325, 327, 468, 514, 543, 572, 574.

DARD (Mme Ch.), p. 278.

DECHAMBRE (P), p. 386.

DECRAENE (Ph), p. 1227, 1296.

DECUPPER (J), p. 1249.

DEFFERRE, p. 696.

DEFRAIGNE (J.P.), p. 1323.

DEHERME (G), p. 303, 384, 468, 514, 516.

DELAFOSSE (M), p. 499.

DELAGE, p. 518.

DELAVIGNETTE (R), p. 484, 500, 653, 656, 663, 669, 675, 696, 697, 703, 716.

DELILE, p. 260.

DELOLME (A), p. 104.

DELONCLE (P), p. 704.

DELORME (G), p. 70.

DEMONGEOT (A), p. 324, 325, 327, 334, 336, 502, 626, 630.

DENHAM (M), p. 257.

DENIS (G), p. 508, 516.

DESANTI (H), p. 658.

DESASSIS (A), p. 129.

DESBORDES (J.G.), p. 534.

... / ...

/ ...

DESMARETS (J), p. 107, 1014.

DESNOUY (O), p. 390, 396, 398, 401.

DESPORTE (J), p. 732, 821, 851.

DESSERTINE (A), p. 323, 364, 480.

DEVUYST (A), p. 137, 144.

DHERY (M), p. 1119.

DIA (M), p. 978.

DIAGNE (B), p. 529, 563, 656.

DIALLO (OUSMANE), p. 168.

DIARASSOUBA (V.C.), p. 807, 824, 828, 981, 984, 1235.

DIARRA (I), p. 1297.

DIARRA (O), p. 1144.

DICKSON (K.B.), p. 449.

DIDIER (H), p. 837, 838, 875.

DIKE (K.O.), p. 247, 281, 283, 285, 286.

DIORI (H), p. 964.

DIOUF (J), p. 957.

DONNAN (E), p. 256.

DORAT (L), p. 412.

DRESCH (J), p. 758, 763.

DUBARD (M), p. 110, 112, 259, 265.

DUBIE (P), p. 827.

DUBOIS (G), p. 31.

DUBOIS (L), p. 110, 111.

DUCHAUFOUR (Ph), p. 27.

DUDGEON (G.C), p. 504.

DUFRAYER (A), p. 310.

DUMONT (R), p. 748, 1030, 1230, 1231, 1262.

DUNGLAS (E), p. 586.

DUPIN (N), p. 18.

DUPIRE (M), p. 845, 855, 856, 865, 1028, 1029, 1033.

DUPON (J.F.), p. 1248.

DURAND (J.B.), p. 251, 256, 273, 277.

... / ...

/ ...

DURAND-GORRY (Ph), p. 828.

DYKE (M), p. 636.

EBERHARDT (Ph), p. 110, 112.

EDWARDS (H.R.), p. 282.

ENGELMANN (Ch), p. 330, 331, 347, 348, 350, 378.

ENJALBERT (H), p. 25.

ESNAUT-PELTERIE, p. 437.

ESPAGNAT (P.D. d'), p. 615.

ETESSE (M), p. 110, 433, 473, 694, 1032, 1035.

EXCELL (A.W.), p. 268.

EYSSERIC (J), p. 610.

FABRE (L), p. 692.

FAFFA (J.C.), p. 1011.

FAIDHERBE (Gl l.), p. 306, 315, 316, 324, 336, 337, 380, 491.

FAIVRE (L), p. 500, 686.

FALL CHEIKH (I), p. 806.

FAMECHON (M), p. 332, 335, 336, 347, 357, 502.

FARGEAS (L), p. 615.

FAUCHE (J), p. 65, 815, 819, 824, 1089.

FAUCK (R), p. 39, 42, 185, 825, 826.

FAURE (A), p. 384.

FAURE (Cl), p. 309, 310.

FAURE (F), p. 124.

FAURE (L), p. 35.

FERNANDES (V), p. 242, 244, 249, 250, 251, 261, 386, 1032.

FERON (R), p. 428.

FERRAND (H), p. 110, 114, 121.

FERRAND (M), p. 126, 155.

FERRANDI (J), p. 961.

FICKENDEY (Dr E.), 162, 458.

FLEURIOT DE LANGLE, p. 298, 300, 324, 341, 386, 392.

FONSEGRIVE (J.M.), p. 911, 913.

... / ...

/ ...

FONSSAGRIVES (J), p. 450, 594.

FOA (E), p. 450, 587, 598.

FONCIN, p. 392.

FORBES (F.E.), p. 292, 403.

FORIZE (Adm.), p. 322, 467.

FORLACROIX (Ch.), p.972, 974.

FORSKAL, p. 260.

FOUQUET (J), p. 309, 475, 483, 665, 681, 701, 719, 770, 808.

FRAISSE (A), p. 1043.

FRANCOIS (G), p. 597, 598, 599.

FRANCOIS (R), p. 687.

FREMOND (Y), p. 151, 152, 156, 184, 185, 886, 1077.

FREMONT DU CALVADOS (L.C.A.), p. 264.

FREY (Cl), p. 491.

FRIEDBERG (C), p. 259.

FRISCH (D), p. 1329.

FROT, p. 704.

FUSEE AUBLET, p. 263.

FYFE (Ch), p. 281, 337, 338, 384.

GAFFAREL (P), p. 492.

GAGNEPAIN (F), p. 421.

GAILEY (H.A), p. 302.

GALLAIS (J), p. 25.

GALLAND (Ph), p. 877.

GALLIENI (Cdt), p. 492, 1013.

GANIER (G), p. 357.

GARROS (H), p. 688, 709, 710, 714, 1029, 1030.

GASTELLU (J.M.), p. 1256.

GATIN (A), p. 1232, 1260.

GATIN (L), p. 126, 131.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES (P), p. 819, 822, 823, 824, 1089.

GAUSSEN (H), p. 135.

GAVAUD (M), p. 47.

GAYE (K), p. 829, 1195.

... / ...

/ ...

GEISMAR (L), p. 453.

GEOFFROY-VILLENEUVE, p. 273, 306.

GHESQUIERE (J), p. 244.

GIETHLEN (L), p. 407, 588, 594, 595, 597.

GILLET (H), p. 115, 124.

GILLET (M), p. 972, 974.

GILLIER (P), p. 22, 59, 61, 86, 87, 88, 97.

GIORDANO (M), p. 19, 1116, 1300, 1302, 1304, 1308, 1311.

GIORGI (R), p. 16.

GOLBERRY (S.M.X.), p. 251, 271, 273.

GORSE (J), p. 120, 1299, 1304, 1311.

GOUDARD, p. 645.

GOULVEN (J), p. 472.

GOURIAU (Cne), p. 399.

GRANDJEAN, p. 614, 630, 633, 638.

GRANDVAUX BARBOSA (LA), p. 121, 258.

GRAY (J.M.), p. 327.

GUERARD (R), p. 709, 870, 1022.

GUERNIER (M), p. 825.

GUILCHER (A), p. 228.

GUILLEVIN (M), p. 405, 406, 414.

GUIRAUD (J), p. 362, 463.

GUIRAUD (X), p. 309, 511, 660, 663, 669, 691, 692.

GUISE (R. DE), p. 712.

GUSTEN (Dr R.), p. 3.

GUY (C), p. 474, 480, 627.

GORSE, p. 1299.

HAINES (W.B.), p. 139.

HARDY (G), p. 277, 303, 306, 310.

HARGREAVES (J.D), p. 338, 341.

HARTLEY (C.W.S.), p. 126.

HAUDRICOURT (G), p. 240.

HAURIGOT (S), p. 318, 358, 359.

... / ...

/ ...

HECKEL (E), p. 117, 120, 160, 162, 163, 165, 166, 168, 172, 174, 458.

HECQUARD (H), p. 326, 327.

HEDIN (L), p. 240, 242, 269.

HEIM (F), p. 386.

HENRY (P), p. 145, 172, 174.

HENRY (Y), p. 115, 117, 118, 121, 124, 162, 164, 175, 185, 435, 437, 444, 449, 506, 509, 510, 513, 601, 634.

HOCQUET (P), p. 18.

HOLLE (P), p. 304, 314, 315, 316, 364, 380.

HOUARD (A), p. 133, 162, 443, 451, 454, 628, 631, 635, 636, 647, 1072.

HUBERT (J), p. 1310.

HUMBERT (Lt Cl), p. 493.

HURAULT (J), p. 230.

IBN BATTOUTA, p. 248.

IBN FADL ALLAH AL OMARI, p. 248.

IRVINE (F.R), p. 118, 121, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 171, 172, 174, 175.

ISNARD, p. 299.

JACQUES-FELIX (H), p. 247, 250, 253, 257, 274, 277.

JACQUOT (R), p. 17, 18, 19, 1124.

JADIN (Abbé L.), p. 254.

JAEGER (P), p. 241.

JARRY (A), p. 882, 1085.

JEANNIN, p. 878.

JOHNSON (G), p. 416.

JONES (G.I.), p. 287.

JORE (L), p. 275.

JOURDIER (F), p. 465, 478.

JUMELLE (H), p. 687.

KAYSER (B), p. 785, 786.

KELLERMANN (J), p. 106.

KERHALLET (Ch. Ph. de), p. 335, 338, 376.

KERHARO (J), p. 114, 116.

... / ...

/ ...

KORPER (M), p. 492.
KOUASSIGAN, p. 1012.
LABARTHE (P), p. 277.
LABAT (R.P. - J.B.), p. 240, 243, 250, 256, 263, 306, 1027, 1081, 1086.
LABOURET (H), p. 240, 243, 675, 699.
LACROIX (A), p. 246.
LACROIX (L), p. 282, 335.
LAFFITE (Abbé), p. 405, 450, 1024.
LAFONT (F), p. 184.
LAGRIFFE (L), p. 472, 483, 484, 486.
LAMOUROUX (M), p. 230, 235.
LAMY (Dr), p. 610, 1031.
LANDOLPHE (Cne), p. 289.
LANESSAN (J.L. DE), p. 259, 421.
LAPALUD (Gvr), p. 629, 638, 639.
LAROCHAS (L), p. 121.
LARONCIERE (Ch. de), p. 248.
LARROQUE, p. 112.
LARTIGUE (Cap), p. 388.
LAUNAY, p. 540.
LAURENS (DU), (Adm), p. 476.
LA VEGA (G. DE), p. 262.
LAVERGNE (J), p. 133, 636.
LAVILLE (P), p. 1235.
LAWRENCE (A.W.), p. 257, 268.
LAWTON (R), p. 283.
LE BARBIER (L), p. 621, 644.
LEBEL (R), p. 528.
LEBIGRE (J.M.), p. 1303.
LEBON, p. 513.
LECLERC (M), p. 1037, 1168.
LECOMTE (R), p. 430.
LEGRAND (G), p. 325, 327.
LEGRAND (R), p. 557.
LE HERISSE (R), p. 403.

... / ...

/ ...

LENEUF (N), p. 23, 190, 200, 209, 211.
LENOIR (E), p. 463, 489.
LEON (J. DE), p. 880.
LEPESME (P), p. 255.
LERICHE (A), p. 249, 261.
LERICOLLAIS (A), p. 1101.
LEROI BEAULIEU, p. 418.
LEROUX (M), p. 54, 58, 96.
LEROY (J.F), p. 255.
LEROY-BEAULIEU (P), p. 280.
LERY (J. DE), p. 262.
L'ESCLUSE (Ch. DE), p. 246.
LINNE (C), p. 249, 263.
LOARER (Cap), p. 345.
LOCHARD (A), p. 719.
LOMBARD (J), p. 843.
LORIN (H), p. 304, 521.
LOUREIRO (J. DE), p. 14, 265.
LOYER (R.P.), p. 1086.
LUQUET (J.M.), p. 719.
MACLAUD (Dr), p. 624.
MACOUDI, p. 256.
MAC PHEE (A), p. 282.
MADROLLE (C), p. 332, 365, 488.
MAGA (H), p. 841.
MAIGNIEN (R), p. 31, 34, 40.
MAINE, p. 310, 314, 316.
MAINET (G), p. 809.
MANESSY (G), p. 1016, 1082.
MANGIN (Cl Ch), cf. NED NOLL, p. 423, 464, 527, 566.
MARCGRAF, p. 263.
MARIAU (D), p. 1048.
MARIKO (K.A.), p. 985, 1290.
MARMOL, p. 271.
MARTIN (C), p. 450, 638.
MARTIN (J.P.), p. 60.

... / ...

/ ...

MARTINEAUD (M), p. 18.

MARTINS (M), p. 254, 265.

MARTIUS (C.F.P. Voir), p. 255.

MARTY (P), p. 272, 277, 306, 325.

MAS (J.B.), p. 1220.

MASSIBOT (J), p. 515.

MASSON (P), p. 290, 292, 293, 324, 325, 332, 595, 598, 599.

MATTEZ (Amiral), p. 393.

MATTON, p. 1320.

MAUBOUSSIN (J.C), p. 96.

MAUNOURY (R), p. 516.

MAUNY (R), p. 242, 248, 249, 250, 251, 258.

MAUREL (E), p. 327, 333, 348, 349, 350, 352, 356, 364, 367, 371, 378, 381, 464, 469, 488, 509, 522, 528, 530, 531, 532, 533, 535, 550, 555.

MAUREL (H), p. 456, 543.

MAUREL (Phil) p. 321, 322.

MAUREL (L), p. 674, 686.

MAUREL (M), p. 314, 318, 320, 323, 327, 342, 344, 345, 374, 378, 381, 522.

MAUREL (P), p. 334, 371.

Mc NAMARA (R), p. 974.

MEIFFREN (M), p. 887.

MENIAUD (J), p. 436, 444, 495, 1011.

MENSIER (P.H.), p. 686, 745.

MERCIER (P), p. 25.

MERLE (neveu et Cie), p. 337.

MERLIN (Gr Gl M.), p. 557, 628.

MERSADIER (Y), p. 570, 652, 653, 660, 804.

METOIS (Cne), p. 503.

MEUNIER (J), p. 203.

MICHAUX (P), p. 137, 206, 222.

MICHAUX (R. M.E), p. 906.

MICHEL (P), p. 26, 33, 147.

MIEGE (J), p. 6, 253.

... / ...

/ ...

MILA (L), p. 721.

MILLER (Ph), p. 264.

MILLIAU (E), p. 175, 442, 443, 457.

MOLLIEN (G), p. 273, 277.

MONARDES (Dr M.), p. 262.

MONDJANNAGNI (A), p. 225, 226, 1023.

MONLEON (DE), p. 291.

MONNEROT-DUMAINE (M), p. 472.

MONOD (Th), p. 5, 168, 278.

MONTEIL (Ch.), p. 271.

MONTEIL (V), p. 486.

MOORE (F), p. 272.

MORAL (P), p. 66, 135, 147.

MOREAU (Y), p. 1043.

MOREL, p. 1299, 1304, 1311.

MOREL (E.D), p. 411, 457, 504, 637.

MORIN, p. 432.

MOUREAU, p. 1299, 1304, 1311.

MUIRON D'ARCENANT (L), p. 356.

MULSANT, p. 439.

MUNARI (G), p. 1050, 1131.

MUNGO PARK, p. 249, 273, 1015.

NACHTIGAL (G), p. 503.

NAEGELE (A), p. 33.

NASSE, p. 1299, 1300, 1305.

N'DIAYE (Abd el Kader), p. 33, 518, 683, 782, 783, 798, 805, 808, 832.

NED NOLL (cf. MANGIN), p. 423.

NEWBURY (C.W), p. 288, 291, 383, 406, 407, 411, 412, 413, 414, 415, 587.

NICOLAI (H), p. 1022.

NICOLAS (G), p. 1095.

NIEREMBERG (F.E), p. 265.

NISSOLLE (M), p. 260.

NOIROT (Adm.), p. 357, 474, 480, 483, 528, 549.

NORRIS (R), p. 283.

NORVAL (Ch. de), p. 440.

NOUFLARD (Lt Gouvr), p. 451.

... / ...

/ ...

NUCE DE LAMOTHE (M. de), p. 151, 152, 156, 1077.

OCHS (R), p. 178, 180.

OLLAGNIER (M), p. 77.

OLMER (Ph.), p. 927.

O'NEIL (Amiral), p. 402.

ORCEL (J), p. 477, 522, 527, 528, 530, 564, 655.

OUDREY (Dr), p. 257.

PAPY (L), p. 305.

PAQUOT (C), p. 104.

PASCAL (S.L.), p. 317.

PASQUIER (R), p. 355, 359, 470.

PASSELEGUE (G), p. 637, 639.

PAULIN (H), p. 591.

PEAN, p. 692.

PECH (H), p. 870.

PECHOUX (L), p. 600.

PELISSIER (P), p. 28, 37, 177, 182, 213, 230, 469, 486, 699, 3 41, 822, 823, 825, 1095, 1101, 1259.

PELLETIER (G), p. 302, 399, 401.

PENAUD (Ch), p. 387, 388, 389, 399, 401.

PENMAN, p. 192.

PENOUIL (M), p. 976.

PEREIRA (D.P.), p. 242, 271.

PERIER DE LA BATHIE, p. 265.

PERRIER (G), p. 504.

PERROT (E), p. 99, 126, 507, 688, 690, 710.

PERRUCHOT, p. 361, 509, 513, 535.

PEUCHGARIC (Cne), p. 297.

PEYTAVIN, p. 960.

PICARD (Ch. M), p. 278.

PEIRAERTS, p. 120.

PIERRON, p. 712, 716, 1032.

PILLIEUX (Cdt), p. 389, 398.

PINET-LAPRADE, p. 318, 323, 329, 359, 363.

... / ...

/ ...

PINSON (G), p. 263.

PLUMIER (R.P. Ch), p. 260, 263.

POBEGUIN (Ch), p. 402, 458, 611, 612, 614, 615.

POBEGUIN (H), p. 168, 172, 174, 175, 609.

POIRET (Gvr G.), p. 629.

POIRET (N), p. 501.

POLIAKOFF (J), p. 1014.

PONTY (W), p. 521.

PORGE, p. 612.

PORTERES (R), p. 42, 77, 114, 117, 185, 241, 245, 247, 258, 267, 279, 422, 485, 698, 808, 810, 826, 1087, 1096, 1104, 1264.

POTHUAU (Amiral), p. 393.

POUJADE (R), p. 852, 861.

POUPON (M), p. 1230, 1231, 1234, 1246, 1256.

PRATO (A), p. 291, 292.

PREVAUDEAU (A), p. 305, 308, 310, 361, 675.

PREVOT (P), p. 77.

PROM (L), p. 538.

PRUDHOMME (E), p. 151, 152, 154, 451.

PRUNEAU DE POMMEGORGE (H), p. 277, 1086.

PURSEGLOVE (J.W), p. 255.

QUIQUEREZ (Lt), p. 614.

RAFFIN (M), p. 432, 484.

RAMBERT (M), p. 508.

RAMUSIO (B), p. 256, 262.

RANCON (Dr A.), p. 422.

RANCOULE, p. 636, 709.

RANDAG (J.E), p. 1329.

RAULIN (H), p. 1087.

REGIS, p. 291, 297, 299, 382, 406.

REIZLER (S), p. 714.

RENAVO (M), p. 1257.

REPIN (Dr), p. 405, 407.

... / ...

/ ...

RESTE (J), p. 105, 433, 454, 455, 670, 708.

REY (J), p. 971.

REYNAUD (P), p. 696.

RIBEIRO (O), p. 254.

RICARD (Dr P), p. 313, 314, 321, 323, 361, 379.

RICHARD-MOLARD (J), p. 22, 25, 27, 28, 186, 213, 306, 1096.

RICHIR (Cl), p. 18.

RIEMBAU (F), p. 440, 475, 477, 495.

RIOU (G), p. 23, 190, 200, 209, 211.

RIVALS (P), p. 424, 437, 439.

RIVES (P), p. 333, 334, 370.

RIVIERE (C), p. 1229.

ROBEQUAIN (Ch), p. 696, 699.

ROBIN (L), p. 45.

ROBIDELOUERE , p. 613, 644, 1020.

ROCACHE, p. 467.

ROCHEBRUNE (A.T. DE), p. 259.

ROCHETTE (R), p. 45.

ROQUES (A), p. 357.

ROUCH (J), p. 482, 528, 542.

ROUGERIE (G), p. 22, 24, 26, 189, 190, 200, 302.

ROUSSEAU (R), p. 149, 175, 183, 1029.

ROUSSIER (P), p. 289.

ROUX (Cne), p. 492.

ROUX (F. DE), p. 436.

RUER (P), p. 1048.

RUMPHIUS (G.E), p. 265.

RUYSSEN (B), p. 100, 102, 103, 106, 1012, 1016.

SABLEAU (M), p. 527.

SAINT-MARTIN (Y), p. 322.

SALLER (R), p. 851.

SANNER (P), p. 562, 658.

SAR (M), p. 1255.

... / ...

/ ...

SAUGNIER (M), p. 273.

SAUVAGEOT (S), p. 246.

SAVARIAU (N), p. 501.

SAVONNET (G), p. 25, 465, 479, 1082.

SCHIFFER (Cne), p. 592, 616, 631, 640.

SCHNAPPER (B), p. 288, 290, 292, 293, 296, 299, 300, 324, 336, 341, 382, 387, 388, 390, 397, 409.

SCHNELL (R), p. 5, 168, 275.

SCHOCH (P.G), p. 65.

SCHRADER (M), p. 320.

SCUVIE (L), p. 138.

SECHET-SIRAT (J), p. 124.

SEBIRE (Rd P.), p. 421.

SECK (A), p. 40, 41, 147, 180, 470, 700, 786, 788, 789, 1214.

SEGUIN (Cap), p. 623.

SELLIER (M), p. 504.

SERIER (J.B), p. 1045.

SERVAL (Cne de frégate), pp. 292,410 411, 412.

SERVANT (M), p. 1014.

SEVIN-DESPLACES (L), p. 491.

SILLANS (R), p. 162, 166.

SILVESTRE (P), p. 22, 59, 60, 61, 62, 86, 87, 88, 97, 813, 870.

SLOANE (H), p. 264, 265.

SONNINI (M.C.S.), p. 260, 264.

SONOLET (L), p. 532, 566.

SORNAY (P. de), p. 171.

SOUTHORN(Lady B), p. 302, 325, 347.

SOUCAIL (P), p. 846.

SOURNIES, p. 855.

SPRENGEL (K.P), p. 260.

SURET-CANALE (J), p. 730, 756.

SURRE (Ch), p. 126, 127, 134, 138, 1042, 1043, 1045, 1059.

TALIN (Lt), p. 331.

TANTI (A), p. 436.

... / ...

/ ...

TARDIEU (M), p. 60, 61.
TARDITS (C), p. 871, 1076.
TAYEAU (F), p. 124.
TELLIER (Adm.), p. 499.
TENHEIRO (A.W), p. 268.
TERRISSE (A), p. 1225.
TERTRE (R.P. du), p. 260, 263.
THEVET (A), p. 257.
THILL (L), p. 761, 792.
THILLARD, p. 162.
THORNTHWAITE (C.W), p. 135, 147, 177, 192.
TILHO (Cne), p. 503.
TOBIAS (Ch), p. 40.
TOUPET (Ch), p. 13, 140, 142.
TOURTE (R), p. 65, 815, 819, 824, 1089.
TOURY (J), p. 18.
TOUZET (A), p. 496.
TRAMA (P), p. 361.
TRICART (J), p. 26, 785, 786.
TROCHAIN (J), p. 33, 110, 124, 149, 180, 515.
TROUCHAUD (J), p. 1150, 1151.
TURBE, p. 696.
TURC, p. 192.
URVOY (Y), p. 49, 52, 123.
VAILLANT, p. 1254.
VALLET (J), p. 1164, 1165, 1166, 1168.
VALLON (A), p. 320.
VAN VOLLEN (Gvr), p. 33.
VAVILOV (L.I), p. 255.
VELLAS (P), p. 927, 928.
VERDIER (A), p. 299, 391, 393, 401.
VERGER (P), p. 246, 292, 414.
VERNEY, p. 853, 855.
VEZIA (F), p. 447, 566.
VEZIA (H), p. 518, 525.

... / ...

/ ...

VEZIA (L), p. 314.
VIERS (G), p. 258.
VILLARD (A), p. 546, 562, 700.
VILLAULT DE BELLEFOND, p. 256, 267.
VILLEMAIN (G), p. 1077, 1078.
VUILLET (J), p. 99, 106, 118, 160, 172, 440, 442, 457, 1014.
WADSTROM (C.B), p. 247, 257.
WALKER (A), p.162, 165, 166.
WARENHORST (G), p. 487.
WATERSTON (J.M.), p. 127, 1025.
WELSH (J), p. 244, 246.
WHITE (H.P), p. 222.
WIENER (L), p. 259, 261.
WILDEMAN (DE), p. 244.
XIOR (J), p. 619.
YAMEOGO (M), p. 767.
YENOU (A.D), p. 610.
ZELLER (A), p. 912.
ZILLER (R), p. 126, 127, 134, 138, 151, 152, 156, 1042, 1059.

-:-

TABLE ANALYTIQUE D'ENSEMBLE

(Principales rubriques)

AIELE (Canarium Schweinfurthii), p. 164, 165.

AKU AWUSA (Tetracarpidium conophorum), p. 171.

ANACARDE (Anacardium Occidentale), p. 120, 257, 1180-1181.

ARACHIDE (Arachis hypogea) :

- La plante et son domaine en Afrique occidentale : limites du domaine ouest-africain, pp. 10-14, la plante pp. 14-16, ses produits pp. 17-20, l'aflatoxine pp. 18-19, sols et milieu physique des grands bassins arachidiers pp.20-53, cycle végétatif et climats ouest-africains pp. 54-63, les aléas climatiques en Afrique de l'Ouest, pp. 63-93, les variétés naturelles ouest-africaines pp. 66-69 et 86-89, la sélection pp.97-98.

- L'origine de l'arachide pp. 259-266, introduction et diffusion en Afrique occidentale pp. 266-279.

- La culture de l'arachide : les façons agricoles pp.1086-1095, l'arachide dans les systèmes paysans pp. 1095-1102, les producteurs d'arachides : pp. 1102-1104, les navétanes pp.698-699, pp.1102-1103, la conquête des Terres neuves au Sénégal, pp.483-486, 694-703.

- L'amélioration de la production : la station de Bambey pp. 505-513, 689-690, 811-817, 1104-1109. La rosette de l'arachide pp. 516-518, 820-828, la culture attelée pp. 513-514, 692-694, 818-820, 1086-1095. Les "actions de productivité". Sénégal, pp. 1104-1114, 1250-1265, Mali, 1115-1118, 1296-1301, 1311-1312, Haute-Volta, 1118-1119, 1322-1325, Niger, 1114-1115.

Le commerce traditionnel de l'arachide. Les origines pp. 302-312, l'Organisation de la traite, pp. 368-381, 536-541, 579-682, 780-793. Les grandes maisons de commerce 519-532, 564-571, 659-663, 665-669, 724-727, 793-800, 803, les indépendants pp.532-533, les Libano-Syriens pp. 533-534, les traitants africains, pp. 534-535, 800. Le producteur pp. 562-564, 803, 809. Les débouchés en Europe pp. 542-544, la crise mondiale pp. 654-657, 682-685, les prix pp. 545-551, les abus pp. 552-560, la contrebande pp. 778-780, coopération au Sénégal pp. 828-833.

- Les nouvelles structures pp. 977-992, 1223-1250, 1282-1292, 1301-1304.

- Etudes économiques régionales : Côte d'Ivoire pp.499-500, 768, Dahomey-Togo pp. 501, 762-765, 1175-1177, 1191-1192, Guinée, pp. 332-352, 501-502, 768-769, Niger, pp. 502-504, 756-762, 789-793, 984-987, 1267-1275, 1278-1287, Sénégal, pp. 313-332, 352-368, 462-483, 487-491, 694-703, 735-745, 783-789, 1195-1210. Soudan (Mali) pp. 491-499, 752-756, 1294-1296, 1306-1311, Haute-Volta, pp. 1316-1318.

... / ...

- L'industrie pp. 301, 572-574, 669-670, 685-686, 727-730, 745-749, 755-756, 761-762, 787 788, 1214-1223, 1276-1277, 1305-1306, 1321-1323. Carburant végétal pp. 687-688, principes de l'huilerie de graines pp. 1120-1127, décorticage pp. 703-707, 749-752, 1211-1214, 1275, 1304.

ARBRE A PAIN D'AFRIQUE (Treculia africana), p. 166.

ARBRE A SUIF (Pycnantus kombo), pp. 163, 458.

ASSISTANCE TECHNIQUE, pp. 1006-1009.

AVOCATIER (Persea gratisima), pp. 170, 258.

BAOBAB (Adansonia digitata), pp. 123-124.

BEN (Moringa pterygosperma), pp. 117, 249, 437.

BEREF (Citrullus vulgaris), pp. 122, 250, 436, 1061.

BEURRE, p. 913 914.

CACAOYER (Théobroma cacao), pp. 164, 258.

CITRONNIER DEMER (Ximenia americana), p. 120.

COCOTIER (cocos nucifera) .

- L'arbre et ses produits pp. 151-155, climats du cocotier pp. 155-157, variétés et hybrides ouest-africains pp. 157-159, cocotier en Casamance pp. 184-185, en Côte d'Ivoire, pp. 207-212, au Benin pp. 231-237, Origine du cocotier et introduction en Afrique pp. 254-257.

- Plantations pp. 447-452, 715-716, 884-885, 886-887. Plantations familiales, pp. 1065-1074, propriété urbaine pp. 1075-1076, plantations industrielles pp. 1077-1079, plantations villageoises pp. 1007-1080, 1139-1143, stations de recherches pp. 885-886, 887. Maladie de Kaïncopé, p. 887, Préparation du coprah pp. 1074-1075. Commerce du coprah pp. 452-456, 1150-1151, 1177-1179, 1187-1189.

COLZA (Brassica napus), pp. 945-949, 955.

CORPS GRAS, pp. 424-428, 950-955.

COTON (graines), p. 2, 116-117, 249, 437-439, 1160-1161, 1179-1180, 1190-1191, 1265-1266, 1312-1313, 1319-1321.

COULA (Coula edulis), p. 65.

DA (Hibiscus cannabinus), p. 117.

ESSANG (Ricinodendron africanum), p. 166.

FINZAN (Bligia sapida), pp. 170, 171.

FROMAGER (Ceiba pentandra), p. 164.

... / ...

GORLI (Caloncoba echinata) , p. 163.

KARITE (Butyrospermum parkii).

Limites du domaine pp. 99-101, cycle végétatif pp. 102-105, production pp. 105-106, variétés pp. 106-107, répartition, sols, pp. 108-109.

Origine et utilisation ancienne pp. 248-249, cueillette pp. 1011-1013, séchage pp. 1013-1015, préparation du beurre pp. 1015-1019, artisanat pp. 879-880, industrie pp. 877-879, commerce pp. 440-447, 658, 873-877, 1179, 1189-1190, 1314-1315, 1318.

LAMI (Pentadesma butyracea), pp. 173-174, 247.

LOPKO (Telfairia africana), p. 171.

MAFOUREIRE (Trichilia emetica), pp. 118-119, 249.

MAKORE (Mimusops heckelii), pp. 160, 457.

MALOUKANG (Polygala butyracea), pp. 117-118, 249.

MANGUIER SAUVAGE (Irvingia gabonensis), p. 162.

MARCHE DES OLEAGINEUX :

Crise mondiale pp. 650-654, mesures protectionnistes pp. 674-678, reprise avant 1939 pp. 682-685. Dirigisme à partir de 1939 pp. 717-724. Zone franc pp. 730-731, 769-778, 833-840. Marché commun pp. 893-916, 936-964, 1329, Marché mondial pp.917-936, 1328-1329, 1330-1331, aide étrangère pp. 964-975.

MARGARINE, pp. 428-430, 901-903, 916, 953.

MENE (Lophira lanceolata), pp. 173-175, 457.

MOABI (Mimusops djave), pp. 162, 457.

NEOU (Parinari macrophylla), pp. 168-170, 437.

ONGEKO (Ongokea gore), p. 166.

ORGANISMES DE RECHERCHE, pp. 1003-1006.

OWALA (Pentaclethra macrophylla), pp. 163, 458.

PALMIER A L'HUILE (Elaeïs guineensis) :

La plante et son domaine en Afrique Occidentale : Domaine, pp. 125-126, la plante pp. 126-129, ses produits pp. 129-130, les variétés pp. 131-134, écologie pp. 136-139, climats ouest-africains de la palmeraie pp. 139-149, milieu naturel et sols : Casamance pp. 175-185, Côte d'Ivoire pp. 186-207, Bénin pp.213-231.

Origine et utilisation ancienne, pp. 243-247, la palmeraie naturelle pp. 1020-1026, le grimpage pp. 1026-1031, la fabrication de l'huile artisanale pp. 1032-1034, 1063-1065, le concassage pp. 1034-1037, le matériel artisanal pp. 637-640, 712-714.

L'aménagement de la palmeraie, pp. 629-630, 867-870, les stations expérimentales : pp. 634-636, 709-712, 862-863, 1038-1041, les plantations pp. 630-634, 863-872, 1041-1059, 1132-1139, 1143-1148, 1160-1168.

... / ...

Commerce des produits :

Débuts des Anglais, pp. 280-288, débouchés (huile et palmistes) pp. 382-386, 578-585, crise mondiale pp. 657-658, 663-669, règlementation de la traite p. 680, sociétés d'Etat pp. 993-1003. Traite en Casamance, pp. 623-625, 847-848, en Côte d'Ivoire pp. 293-302, 387-402, 608-622, 843-846, 1148-1152, au Dahomey, pp. 290-293, 402-412, 585-599, 840-843, 1172-1174, en Guinée pp. 626-627, 846-847, au Togo pp. 412-417, 600-607, 840-843, 1183-1187.

Industrie :

Principes techniques pp. 848-855, huileries du Plan pp. 848-85 1063-1065, huileries modernes pp. 1065-1068, Côte d'Ivoire, pp. 640-646, 855-858, 1152-1160, Dahomey, p. 640, 860-862, 1168-1172, Togo pp. 647-648, 859-860.

POURGHERE (Jatropha Curcas), pp. 120-121, 256, 434-435.

RICIN (Ricinus communis) :

La plante pp. 110-111, ses variétés pp. 111-112, son domaine climatique pp. 112-113, les sols pp. 113. Origine, usages anciens pp. 250-251, cueillette et culture pp. 1083-1085. Production et commerce pp. 431-434, 658, 880-882, 1177, 1190.

SAVON, pp. 282, 289, 382, 904-907, 953.

SESAMES (Sesamum indicum, Cerathoteca sesamoïdes, etc). Les plantes pp. 114, les variétés pp. 114-115, l'écologie pp. 115-116, l'origine et les usages anciens pp. 250, 258, la culture pp. 1082-1083, la production et le commerce, pp. 435-436, 658, 882, 1318-1319.

SOJA (Glycine hispida), pp. 904, 912-926, 930-931, 945-949, 955.

SOUGUE (Parinari excelsa), pp. 168-169, 247.
SOUMP (Balanites aegyptiaca), pp. 122-124, 251, 437.

TOULOUCOUNA (Carapa procera), pp. 172, 247, 456.

TOURNESOL (Helianthus annuus), pp. 921-926, 931, 945-949, 955.

TOURTEAUX, pp. 385-386, 904, 945-943.

-:-:-:-

INDEX DES NOMS GEOGRAPHIQUES

ABATA, p. 388, 389.

Abbey, p.612, 620.

ABENGOUROU, p.202, 205.

ABEOKUTA, p.411.

ABIDJAN, p.209, 215, 388, 400, 462, 610, 612, 613, 634, 645, 688, 721, 768, 853, 857, 858, 865, 1029 1051, 1068, 1151, 1157, 1153, 1156 1158, 1161, 1294, 1306, 1321.

Abidjanais, p.858, 1156.

ABOBO, p. 1138.

ABOISSO, p.194, 1052, 1138.

ABOMEY, p. 226, 227, 291, 292, 296, 404, 405, 407, 413, 585, 586, 588, 589, 591, 595, 764, 851, 870, 1020.

ABOMEY-CALAVI, p.411, 595.

ABY (lagune), p.196, 209, 296, 302, 394, 618, 1133, 1159.

ABYSSINIE, p.251.

ABZAC, p.353

ACCRA, p.140, 223, 267, 414.

ACOBO-DABOU, p.852, 854, 855-857, 858, 864, 866, 1059, 1063, 1065, 1067, 1133, 1152, 1154, 1156.

ACORES (anticyclone), p.96.

ADAME, p. 230.

ADDAH, p. 884.

ADDO (rivière), p.412.

ADEANE, p. 183, 1231.

ADELE (plateau), p.44.

ADER-DOUTCHI, p.47.

ADETA, p.214, 1042, 1184.

ADIAKE, p.194, 1138, 1140.

ADIOUKROU (pays), p.23, 209, 610, 611, 616, 632, 639, 844, 845, 856, 864, 867, 1021, 1023, 1029, 1031, 1034, 1136.

... / ...

ADJARA, p.589, 670, 851, 860.

ADJEKORIA, 1270, 1273.

ADJOHON, p.851.

ADJOUPA, p.859.

ADZOPE, p.198, 200.

AFINIAM, p. 43, 183.

Africains, p. 767, 778, 909, 911, 922, 945, 955, 956, 957, 958, 960, 963, 964, 967, 971, 976, 1003, 1008, 1011, 1019, 1022, 1035, 1068, 1076, 1078, 1095, 1120, 1153, 1173, 1202, 1247, 1249, 1277, 1303, 1316, 1328.

AFRIQUE CENTRALE, p. 257, 502, 943.

AFRIQUE DU NORD, p.253, 257, 437, 685, 686, 721, 727, 728, 745, 748, 774, 1265.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANCAISE, p. 775, 920.

AFRIQUE ORIENTALE, p.252, 255, 345, 406, 414, 451, 821, 822.

AGBELOUVE, p.218, 680.

AGBETIKO, p. 1187.

AGBLANGANDA, p.887, 1178.

AGBOVILLE, p.198, 200.

AGLEGUE, p.388.

AGNEBY, p. 612.

AGNEBY (rivière), p.209.

Agni, p.296, 302.

AGNIBILEKROU, p.202, 203, 205.

AGOEVE, p.218.

AGONVY, p.595, 870, 871, 872, 971, 973, 1042, 1057, 1058, 1163, 1164, 1167, 1168, 1172.

AGOU, p.212, 214, 220, 221, 647, 648, 680, 848, 859, 1042, 1059, 1960, 1184.

... / ...

/ ...

AGOUE, p. 292, 405, 410, 414, 415, 450, 451.

AGUIE, p. 1270.

AHEME (lac), p. 228, 231.

AHOZON, p.852, 853, 854, 860, 861, 998, 1059, 1170, 1171.

AIR, p. 115, 122, 503.

AKABA (rivière), p.297.

AKBA, p. 299, 388, 402.

AKPAKPA, p.1173 (COTONOU)

AKPRO, p.1037, 1168.

ALBREDA, p.324, 325, 327, 476.

ALEPE, p.390, 400, 610, 1133, - 1135, 1138.

ALGER, p.728.

ALGERIE, p.418, 686, 728, 745, 930, 943, 1220.

Algérien, p.122 .

ALLADA, p.226, 227, 407, 588, 599 851, 870, 871.

Alladian, p.296, 610, 884, 886, 1070, 1071, 1079, 1140, 1141.

ALLEMAGNE, p.386, 415, 416, 429, 436, 437, 439, 444, 464, 544, 582, 583, 585, 588, 593, 606, 617, 637, 653, 654, 878, 899, 901, 902, 903, 905, 906, 912, 913, 916, 944, 948, 951, 1167, 1175.

Allemand (s), p.263, 338, 350, 382, 384-386, 396, 404, 412-417, 428, 449, 450, 452, 501, 542, 578 582, 585, 586, 587, 593, 599, 600-607, 620, 627, 638, 640, 646, 647-648, 677, 721, 893, 902, 913, 947, 974, 1059, 1065, 1133, 1170, 1184, 1276, 1305.

ALOKOLGBE, p.842, 854, 855, 859, 860, 998, 1002, 1042, 1059, 1063, 1065, 1067, 1172, 1184, 1185.

Alsacien, p.754.

AMAZONE p.265.

... / ...

/ ...

Américains, p.261, 324, 414, 437, 439, 463, 631, 632, 645, 652, 721, 823, 901, 927, 930, 1106, 1166, 1181, 1285, 1329.

AMERIQUE, p.240, 252, 255, 257, 257-266, 267, 268, 282, 374, 432, 440, 917, 919, 920.

AMERIQUE CENTRALE, p.258.

AMERIQUE DU SUD, p. 255, 259, 262, 265, 278.

AMLAME, p.212, 214.

AMSTERDAM, p.851, 959.

ANA, p.645.

ANCON, p.259.

ANDES.(cordillère), p.265.

ANECHO (petit-Popo), p.218, 226, 232, 413, 414, 145, 416, 450, 453, 600, 604, 606, 680, 716, 881, 889, 1076, 1186, 1188, 1190.

ANFOIN, p.218, 416.

ANGERS, p.693.

Anglais, Britanniques, p.238, 257, 281, 283-288, 302, 312, 324, 325, 327, 337, 338, 341, 382, 383, 384, 387, 389, 395, 396, 401, 402, 403, 404, 407-412, 413, 414, 444, 450, 476, 484, 503, 504, 543, 552, 553, 582, 584, 588, 593, 597, 600, 610, 614, 615, 620, 621, 627, 631, 645, 677, 679, 721, 726, 778, 779, 806, 821, 853, 913, 927, 928, 959.

ANGOLA, p.126, 253, 256.

ANGUEDEDOU, p.1049, 1065, 1133, 1135, 1153, 1154.

ANSONGO, p.10.

ANTILLES, p.258, 260, 263, 278, 390.

ANVERS, p.264.

APLAHOUE, p.218, 227, 1177.

Appoloniens, p.296, 299, 620.

Arabe (s), p.242, 244, 252, 261, 266, 1287.

... / ...

/ ...

ARABIE, p.260.

ARDA, ARDE (Allada), p.246, 256. ARDRES (Royaume)

ARGENTEUIL, p. 880.

ARGENTINE (Rep.), p. 919-920, 1156.

ARGUIN, p. 250, 252.

ARIEGE, p. 525.

Ariégeois, p. 522.

ASAGNY (canal), p.612.

Ashanti, p. 285, 393, 412, 414.

Asiatique (s), p. 1329.

ASIE, p. 240, 254-257, 265, 634, 917, 919, 920, 921.

ASIE (DU SUD-EST), p. 265.

ASIE MINEURE, p. 252, 254, 303 ou OCCIDENTALE, LEVANT.

ASNIERES, p. 652.

ASSAHOUN, p. 218, 680, 859.

ASSINI (canal), p. 1159.

ASSINIE Fort Joinville, p. 207, 290, 293-302, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 397, 399, 400, 402, 608, 617, 618, 884, 885, 1079, 1140, 1142.

ATAKORA (MONTS), p. 25, 1096, 1180.

ATAKPAME, p. 100, 213, 214, 462, 600, 604, 680, 765, 881, 1190, 1191.

ATHIEME, p. 218, 220, 764, 842, 851, 870.

ATLANTIQUE, p.256, 268, 342, 393.

Attié, p. 1031.

ATTIEEN (climat), p. 186.

ATTINGUIE, p. 1133, 1135, 1138.

AUSTRALIE, pp. 919.

Autrichien (s), p. 425, 426.

AVRANKOU, p. 852, 853, 854, 860, 870, 998, 1059, 1170, 1172.

... / ...

/ ...

Aztèques, p. 265.

AZURETTI, p. 455.

BACALAN (Bordeaux), p. 344.

BADAGRY, p. 292, 386, 449.

BADIKAHA, p. 878.

BADOU BADO, p. 388.

BAFING (FLEUVE), p. 50, 52.

BAFOULABE, p. 52, 103, 462, 493, 755.

BAFOULABE (REGION, CERCLE), p. 108, 706, 1117.

Baga, p. 334, 349, 626, 627, 630.

BAGDA, p. 680.

Bagnouk, p. 623.

BAGUIDA, p. 416, 449, 452.

BAHIA, p. 246, 291, 414.

BAILA, p. 43, 625.

BAKAO, p. 334.

BAKEL, p. 10, 30, 77, 78, 80, 272, 277, 315, 316, 317, 364, 366, 425, 475, 492, 706.

BAKOYE (RIVIERE), p. 52.

BALANDINE, p. 625.

BALANTACOUNDA, p. 40, 41, 489, 623.

Balante, p. 244.

BALLA, 1212.

BALMADOU, p. 330.

BAMAKO, p. 52, 93, 273, 435, 436, 492, 493, 496, 497, 498, 499, 521, 530, 562, 661, 687, 704, 721, 725, 753, 754, 756, 794, 875, 876, 959, 1294, 1301, 1303, 1308, 1312.

BAMAKO (REGION), p. 48, 50, 51, 103, 106, 755, 1117, 1301, 1312.

Bambara, p. 275, 389, 483.

BAMBEY, p. 22, 59, 60, 65, 74, 78, 80, 82, 96, 477, 478, 693, 794, 1198, 1232.

... / ...

/ ...

BAMBEY (STATION), p. 97-98, 460, 505-509, 514, 516, 689-694, 810, 811-816, 820, 1004, 1005, 1088, 1089, 1104, 1106, 1114, 1118.

BAMBOUK, p. 249, 271, 272, 317, 1086.

BANAMBA, p. 53, 755, 988, 1116, 1299, 1304, 1305, 1308.

BANDAMA (fleuve), p. 140, 190, 202, 207, 402, 458, 611, 612, 618, 1133.

BANDE, p. 47, 986, 1273, 1288.

BANDIA, p. 474.

BANDIAGARA p. 100.

BANDIE, p. 699.

BANFORA, p. 500, 877, 878, 1118, 1317, 1318, 1323, 1324.

BANGUI, p. 1270.

BANI (fleuve), p. 53, 445.

BAOL, p. 31-36, 66, 82, 88, 277, 318, 321, 322, 324, 462, 463, 467, 469, 472, 476, 478, 484, 486, 511, 513, 523, 573, 681, 697, 698, 736, 741, 819, 1096, 1198, 1233.

Baoulé, p. 125, 202, 499, 611.

BAOULE (Pays), p. 171.

BAOULE (rivière), p. 50, 51, 52.

Bariba, p. 763.

BAS DE LA COTE, p. 346, 350, 463.

BASSARI (pays), p. 273.

BASSE COTE, p. 563, 577, 760, 766, 1144.

BATHURST, p. 323, 324, 327, 348, 369, 476, 491, 667.

BATONOU, p. 647.

Bayotte, p. 489, 623.

BEAIR (Dakar), p. 435, 700, 726, 746, 1217.

Belge, p. 902, 1007, 1060, 1158.

BELGIQUE, p. 429, 444, 465, 867, 873, 883, 913, 916, 1158.

... / ...

/ ...

BENELUX, p. 878.

BENIN, p. 140, 147, 167, 175, 212-237, 244, 246, 312, 382, 386, 391, 402-417, 449, 585, 1069, 1073, 1076, 1186.

BENIN-NIGER , p.658, 707, 792, 793. Chemin de fer

BENINIEN (climat), p. 213.

BENOUE (FLEUVE), p. 115, 117.

BENTY, p. 138, 341, 449.

BEOUMI, p. 203.

BIREBY, p. 197, 615, 616.

BERETTO, p. 476.

BERLIN, p. 3, 238, 417, 418, 449, 585, 637, 963.

BEYLA, p. 626.

BIA (rivière), p. 618.

BIAFRA, p. 4.

BIGNONA , p. 43, 125, 180, 181, 491, 690, 1192, 1196.

BIMBEREKE, p. 879.

BIMBIA, p. 285.

BINGERVILLE, p. 610, 630, 631, 633, 634, 635, 648, 867, 1135, 1136, 1156.

BIRKELANE, p. 477, 1247.

BIRMANIE, p. 919.

BIRNI N'KONNI, p. 44, 47, 78, 79, 80, 690, 986, 1273, 1275.

BIRO, p. 879.

BISSAGOS (îles), p. 262, 324, 332 333.

BLIERON, p. 615.

Bobo, p. 500, 1082.

BOBO-DIOULASSO, p. 441, 708, 766, 767, 876, 878, 1018, 1118, 1120, 1123, 1124, 1315, 1316, 1319, 1321 1323, 1324.

BOCANDA, p. 203.

BODL, p. 699.

BOFFA, p. 337, 341, 626.

... / ...

/ ...

BOGANDE, p. 100, 1317.

BOGUEL, p. 489.

BOHICON, p. 216, 219, 220, 591, 595, 604, 605, 764, 851, 852, 853, 860, 861, 998, 1070, 1171, 1176.

BOIS LE DUC, p. 429.

BOJADOR (cap), p. 252, 269.

BOKE, DEBOKE, p. 335, 336, 337, 341, 349, 626.

BOLO, p. 1054, 1065, 1134, 1135, 1138, 1159.

BOMBAY, p. 345.

BONDOUKOU, p. 125, 190, 205.

BONNY, p. 281, 285, 287.

BONOUA, p. 1140.

BORDEAUX, p. 20, 304, 305, 310, 316, 338, 346, 352, 353, 361, 363, 368, 372, 374, 380, 431, 440, 444, 494, 503, 521, 522, 523, 524, 525, 528, 532, 542, 543, 593, 656, 660, 666, 674, 686, 689, 705, 748, 754, 782, 846, 1213, 1214.

Bordelais, p. 304-312, 338, 355, 366, 367, 376, 488, 518, 522, 529, 542, 543, 627, 653, 703, 754, 1120.

BORGOU, p. 1014, 1180.

BORNOU, p. 100, 503.

BOROMO, p. 729, 877, 878, 1318, 1319.

BORON, p. 50, 53.

BOSSE, p. 484, 486.

BOSSO (Dallol), p. 44.

BOUAFLE, p. 202.

BOUAKE, p. 12, 100, 203, 204, 441, 500, 612, 619, 664, 768, 845, 1081, 1160, 1161.

BOUBO, p. 1134, 1135, 1138.

Bouboury, p. 296, 298, 389, 394, 396.

BOUDHIE, p. 41, 330, 331. (Plateau)

... / ...

/ ...

BOUDOMEL (Pays de), p.253. (Nord Cap Vert).

BOUGOUNI, p. 25, 521, 1294.

BOULAM, BOULAMA (île), p. 247, 257, 332, 333, 334, 346, 347, 350, 374, 564.

BOULEL, p. 741, 821-824, 827.

BOUNDIALI, p. 1161.

BOUNDOU, p. 274, 316.

BOURE, p. 271.

BRAMAYA (rio), p. 448.

Brame, p. 333.

BRASS (rivière), p. 285, 287, 637.

BREME, p. 414, 415, 416, 457.

BRESIL, p. 18, 158, 244, 250, 254, 255, 257, 258, 259, 262, 263, 265, 267, 281, 291, 402, 406, 881, 919, 920.

Brésiliens, p. 291, 409, 413.

Brignan, p. 1140.

BRIN, p. 183.

BRISTOL, p. 298, 396.

BRUXELLES, p. 909, 927, 956, 960, 971, 973.

BURUNDI, p. 910.

Bwaba, p. 25, 1016, 1082. (bwa)

CACHEO (rio) SAN DOMINGO, p. 271, 330, 332.

CACHEO, CACHEU, p. 270.

CAHENE, p. 625.

CAJINOLLE, p. 487.

CALABAR, p. 285, 287.

CALAVI, p. 1164.

CAMEROUN, p. 120, 134, 162, 171, 269, 285, 450, 458, 640, 647, 763, 775, 851, 887, 909, 910.

CANADA, p. 920.

CANARIES (courant des) p. 147.

CANARIES (îles), p. 306, 543.

... / ...

/ ...

CAP-VERT (ILES), p. 121, 252, 258, 268, 269, 270, 278, 306, 434.

CAP VERT (PRESQU'ILE), p. 31, 36, 125, 147, 184, 257, 253, 308, 310, 317-320, 323, 324, 431, 435, 448, 1211.

CAPE-COAST, p. 292, 414.

CARABANE p. 328, 332, 351, 369, 487, 488, 564, 625.

CARONTE, p. 652.

CASABLANCA, p. 728, 729, 927.

CASAMANCE, p. 28, 30, 39-44, 86-94, 96, 97, 112, 125, 126, 140, 144, 145, 147, 149, 150, 167, 168, 174, 175-185, 212, 215, 220, 328-332, 346, 347, 348, 350, 351, 365, 369, 370, 378, 386, 431, 448, 456, 467-491, 515, 521, 530, 535, 536, 540, 541, 552, 569, 570, 572, 605, 623-625, 626, 661, 666, 669, 679, 690, 696, 701, 705, 706, 722, 726, 741, 742, 747, 750, 754, 773, 787, 788, 789, 796, 819, 824, 825, 826, 831, 846-848, 1024, 1033, 1087, 1088, 1091, 1096, 1099, 1101, 1109, 1195, 1196, 1198, 1200, 1201, 1208, 1209, 1212, 1218, 1230, 1249, 1264, 1265.

CASAMANCE (BASSE), p. 38, 40, 42, 43, 172, 174, 180-185, 448, 491, 624, 699, 709, 1029, 1102.

CASAMANCE (FLEUVE), p. 26, 29, 30, 39, 40, 541, 542.

CASAMANCE (HAUTE), p. 40, 42, 325, 331, 491.

CASAMANCE (MOYENNE), p. 26, 31, 40, 41, 43, 145, 181, 488, 489, 1102.

CAVALLY (Fleuve), p. 207, 615, 616, 618.

CAYAR, p. 147.

CAYOR, p. 16, 31-36, 38, 66, 73, 82, 88, 124, 168, 247, 277, 313-315, 318, 320-323, 324, 342,

... / ...

/ ...

346, 352-357, 364, 366, 368, 379, 463, 464, 467-476, 475, 483, 494, 505, 513, 514, 655, 670, 697, 741, 746, 747, 1087, 1096, 1099.

CAYOR (lac), p. 250, 1081. (RKHIZ)

CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE), p.100, 909, 910.

CEYLAN, p. 155, 156, 919, 920.

CHADAKORI, p. 1286.

CHARI, p. 106.

CHINE, p. 166, 919, 920, 921, 959, 1296, 1313.

Cinghalais, p. 1178.

CINKASSE, p. 880.

CIVE, p. 692.

COCHINCHINE, p. 561.

COCODY,p. 388, 688, 858.

COCOVILLE, p. 455.

COGON (Rio), p.334.

COKI, p. 467.

COLOBANE, p. 35, 36, 699.

COLOGNE, p. 964.

COLOMBIE, p. 255.

COMBO, p. 328, 488.

COMMONWEALTH, p. 915, 928.

COMOE (fleuve), p. 610, 618, 631, 643, 663, 1031.

COMPONY (Rio), p. 446, 488.

CONAKRY, p. 449, 457, 462, 502, 562, 627.

CONAKRY-NIGER (voie ferrée), p. 457.

CONGO (Rep. Popul. du), p.825, 909, 910.

CONGO (BELGE) ou KINSHASA, ou ZAIRE, p. 134, 135, 578, 628, 687, 709, 710, 837, 849, 858, 861, 893, 901, 909, 910, 921, 922, 937, 944, 957, 1030.

... / ...

/ ...

CONGO (Fleuve), p. 247, 391.

CONGO (Royaume), p. 253, 254, 264.

CONGO (Zone congolaise), p.126.

Congolais, p. 1022.

Coniagui, p. 502.

CORDOFAN, p. 251.

COREE, p. 772, 837.

COSROU, p. 610, 858, 867, 1065, 1133, 1136, 1138, 1153, 1154, 1156.

COTE D'IVOIRE, p. 2, 4, 6, 12, 23, 24, 126, 134, 147, 149, 150, 159, 170, 174, 175, 181, 215, 293-302, 312, 382, 386, 387-402, 421, 433, 440, 447, 449, 451-452, 455, 458, 462, 499-500, 523, 524, 578, 608-622, 623, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 637, 639, 640-646, 653, 658, 665, 668, 679, 678, 680, 688, 696, 708, 709, 714, 716, 718, 724, 762, 768, 785, 812, 834, 843-846, 848, 851, 852, 853, 855, 859, 861, 863-867, 878, 883, 884-886, 888, 889, 909, 910, 958, 962, 965, 968, 970, 974, 992, 993-996, 1004, 1005, 1020, 1022, 1023, 1026, 1030, 1031, 1038, 1041, 1042, 1044, 1046, 1049, 1050, 1051-1056, 1057, 1060, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077-1080, 1128, 1129-1161, 1162, 1163, 1183, 1186, 1246, 1296, 1301, 1316, 1317, 1329.

COTE D'IVOIRE (FORESTIERE), p.160-166, 1029.

COTE D'IVOIRE (HAUTE), p. 100, 105, 108, 112, 185-212, 249, 274, 690, 708, 866, 1015.

COTE D'IVOIRE (ORIENTALE), p. 100.

COTE D'IVOIRE (SUD-EST), p. 140, 158, 175, 186, 196, 207, 211, 212, 236, 844, 1021, 1022, 1033, 1070, 1132, 1144, 1147, 1159.

COTE D'IVOIRE (SUD-OUEST), p.197, 207, 209, 614-618, 835, 927.

COTE DE L'OR, p. 252, 256, 282, 284, 292, 293, 386, 387, 390, 391,

... / ...

/ ...

392, 393, 394, 395, 396, 398, 400, 407, 413, 449, 450, 668, 887.

COTE DES ESCLAVES, p. 407, 408, 412-417.

COTE DES GRAINES, p. 252.

COTONOU, p. 140, 145, 215, 230, 232, 234, 407-412, 448, 449, 451, 454, 462, 503, 562, 585-593, 595, 596, 607, 618, 640, 657, 715, 764, 791, 792, 840, 841, 853, 876, 887, 958, 974, 998, 1001, 1068, 1170, 1171, 1173, 1175, 1178, 1179, 1277, 1279, 1281.

COUFFO (Rivière), p. 228, 589.

COUTA, p. 338.

COUTRAS, p. 652.

COVE, p. 604.

CUBA, p. 255, 281, 1296.

DABAKALA, p. 125.

DABO, p. 125.

DABOU, p. 134, 137, 140, 194, 195, 197, 206, 209, 296, 388, 389, 392, 398, 400, 610, 611, 633, 639, 688, 710, 714, 716, 844, 853, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 884, 1004, 1021, 1024, 1038, 1039, 1040, 1043, 1046, 1050, 1051, 1063, 1133, 1136, 1138, 1144, 1148, 1153, 1156, 1159.

DACCA, p. 306.

DAGANA, p. 317.

Dahoméen, p. 171, 402, 406, 450, 503, 588, 592, 598, 620, 670, 709, 713, 715, 792, 861, 871, 997, 1000, 1025, 1029, 1056-1059, 1070, 1177, 1179, 1186, 1279, 1282, 1320.

DAHOMEY, p. 3, 4, 5, 12, 23, 25, 105, 106, 120, 126, 130, 134, 150, 162, 174, 212-237, 281, 283, 284, 288, 290-293, 402-412, 417, 433-434, 440, 445, 448, 449, 450-451, 453-455, 456, 499, 501, 502, 503, 504, 524, 584, 585-608, 618, 622, 623, 629, 634, 648, 657, 658, 665, 668, 670, 678, 680, 683, 690, 707, 708, 709, 714, 715, 760, 762-764, 765, 775, 785, 791, 792, 793, 812, 833, 834, 837, 840-843,848, 851,

... / ...

/ ...

852, 853, 858, 860-862, 867-872, 874, 876, 879, 880-883, 884, 885, 886-887, 888, 889, 909, 910, 927, 959, 962, 965, 966, 968, 974, 992, 996-1001, 1003, 1005, 1009, 1022, 1024, 1026, 1030, 1031, 1032, 1036, 1038, 1041, 1043, 1045, 1046, 1049, 1050, 1063, 1065, 1069, 1073, 1075, 1078, 1080, 1083-1085, 1128, 1129-1130, 1162-1183, 1278, 1282, 1283.

DAHOMEY (BAS), p. 95, 100, 140, (voir Bénin) 149, 158, 162, 171, 175, 212-237, 433, 599, 630, 1023, 1029, 1033, 1081, 1167.

DAHOMEY (MOYEN), p. 117, 431, 433-434, 881, 1084.

DAHOMEY (NORD), p. 103, 105, 108, 112, 422, 440, 875, 1014, 1101.

DAKAR, p. 31, 33, 35, 66, 68, 76, 80, 147, 317, 320, 321, 350, 356, 367, 381, 399, 448, 467, 464, 467, 470, 471, 478, 480, 521, 542, 543, 558, 562, 577, 574, 656, 661, 662, 665, 666, 667, 669, 678, 682, 685, 686, 700, 721, 722, 725, 726, 728, 746, 747, 748, 749, 751, 770, 772, 773, 776, 782, 785, 786, 787, 788, 789, 794, 798, 850, 851, 884, 927, 957, 1126, 1127, 1200, 1201, 1213, 1214, 1222, 1223, 1249, 1306.

DAKAR-NIGER (voie ferrée), p. 440, 441, 462, 474-482, 783, 785.

DAKAR-ST LOUIS (voie ferrée), p. 341, 357, 432, 462-474, 476, 478, 479, 510, 521, 522, 523, 540, 562, 1244.

Dakarois, p. 747, 1217.

DAKORO, p. 44, 1270, 1273.

DALOA, p. 198, 199, 200, 202, 203, 631.

DAMARAGAM, p. 44.

DAMGA, p. 315.

DANANE, p. 192, 203, 205.

DAN BARTO, p. 986, 1273.

... / ...

/ ...

DANEMARK, p. 267, 281, 439, 702, 873, 926, 1179, 1314.

DANKAN, p. 388.

DANMEIRO, p.1270, 1283.

Danois, p. 252, 267, 677.

DANS (Massif), p. 190, 203.

DAPANGO, p. 765, 880, 1189, 1192.

DAROU, p. 812, 1098, 1264.

DAROU-MOUSTY, p. 484, 486.

DAROU-SALAM, p. 486.

DAROUMA (RIVIERE), p. 52.

DASSA-ZOUME, p. 604, 764, 1176.

DAX, p. 305.

DAYES (Plateau des), p.214.

DEALI, p. 699.

DEBRIMOU, p. 389, 639, 865, 866.

DEDOUGOU, p. 706, 1317, 1318, 1321, 1324.

DELFT, p. 524, 652.

DIABIDA, p. 493.

DIAKHAO, p. 475, 828.

DIAFILON, p. 183.

DIAGANAO, p. 38.

DIAKENE, p. 625.

DIAKHAO, p. 549.

DIALAFARA, p. 53.

DIAMOU, p. 52, 517.

DIANA MALARI, p. 183, 328, 330, 789.

DIEMA, p. 50.

DIENDE, p. 475.

DIMBOKRO, p. 202, 203, 204, 612, 619.

DIOILA, p. 879.

Diola, p. 149.

DIONEWAR, p. 184.

Dioula, p. 269, 275, 469, 534, 716, 864.

... / ...

/ ...

DIOULOULOU, p. 39, 43, 180.

DIOUNDIOU, p.1114.

DIOURBAKAHO, p. 878.

DIOURBEL, p. 31, 73, 74, 77, 78, 80, 82, 96, 97, 468, 477, 478, 479, 486, 537, 556, 562, 573, 574, 657, 685, 742, 752, 785, 787, 789, 794, 828, 1122, 1127, 1211, 1246.

DIOURBEL (REGION), p. 69, 78, 738, 741, 1109, 1195, 1196, 1198, 1232, 1255, 1259.

DIOURBEL-TOUBA (Voie ferrée),(Baol) p. 462, 469, 562, 699.

DIRE, p. 1303.

DIVO, p. 190, 198, 199, 200, 201, 1029, 1138.

DJAVI, p. 871, 872, 1162, 1164, 1167.

DJENNE, JENNE, p. 247, 274, 495, 1015.

Djerma, p. 760, 1099.

DJIBIDIONE, p. 181.

DJIGUI (PLATEAU), p. 44.

DJOLOFF, p. 33, 315, 316, 462, 562, 681, 696.

DJOMON, p. 1164, 1167.

DJOUGOU, p. 440, 441, 1176.

DJOUGOUT (PLATEAU), p. 43, 180, 184.

DODJA, p. 872, 1162, 1164, 1167.

DODORI, p. 1270.

DOGBOTOTA, p. 223.

DOGO-DOGO, p. 1273.

DOGONDOUTCHI, p. 44, 72, 78, 79, 80.

DORI, p. 10.

DOSSO, p. 44, 45, 78, 80, 504, 757, 759, 791, 1275, 1281, 1282.

DOUKOUMANE, (canton), p.699.

DROUM, p. 1273.

DUNKERQUE, p. 356, 390, 728, 748, 1213, 1214.

... / ...

/ ...

Ebrié, p. 296, 299, 387-390, 392, 394, 396, 402, 616, 1021.

EBRIE (LAGUNE), p. 23, 209, 210, 296, 297, 299, 388, 392, 399, 610, 612, 618, 856, 885, 1159.

Ecossais, p. 337.

EDEA, p. 851.

Egbas, p. 411.

EGYPTE, p. 248, 260, 431, 509.

EHANIA, p. 1041, 1054, 1065, 1133, 1135, 1138, 1153, 1154, 1159.

ELGON (MONT), p. 100.

ELIMA, p. 394, 608.

ELOKA, p. 209, 1051, 1054, 1059, 1065, 1066, 1067, 1132-1135, 1137-1139, 1153, 1154.

ENNEDI, p. 115, 122, 124.

ESPAGNE, p. 305.

Espagnols, p. 263, 265.

ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES, p. 899-901, 904, 911, 913, 915, 917-944, 958.

ETATS-UNIS, p. 17, 264, 281, 406, 439, 516, 572, 582, 653, 722, 825, 858, 915, 917-921, 922, 929, 930, 932, 1156, 1175, 1193, 1220, 1264, 1330.

ETHIOPIE, p. 256.

Ethiopiens, p. 242.

EURE, p. 880.

EUROPE, p. 154, 247, 252, 254, 257, 268, 280, 282, 302, 305, 342-346, 384, 386, 401, 406, 409, 418, 421, 424, 428, 429, 442, 445, 457, 463, 464, 495, 509, 512, 529, 542-544, 545, 546, 548, 558, 564, 566, 569, 588, 602, 650-654, 660, 665, 667, 767, 777, 791, 837, 875, 883, 894, 895, 899, 902, 917, 919, 920, 927, 945, 950, 964, 966, 1120, 1156, 1158, 1193, 1225, 1283, 1306, 1330.

EUROPE DE L'EST, p. 921, 930, 956.

Européens, p. 238, 239, 240, 241, 246, 250, 252, 253, 260, 261, 266,

... / ...

/ ...

280, 281, 282, 283, 284, 285, 287, 292, 296, 299, 321, 328, 345, 348, 356, 369, 399, 402, 407, 413, 418, 450, 451, 462, 476, 504, 513, 516, 525, 527, 529, 532, 535, 539, 540, 543, 544, 546, 563, 568, 578, 591, 593, 595, 603, 620, 638, 651, 726, 727, 749, 767, 794, 801, 840, 878, 893, 901, 904, 905, 908, 909, 913, 914, 936, 945, 947, 948, 960, 966, 1059, 1068, 1069, 1104, 1151-1152, 1186, 1201, 1220, 1272, 1285, 1331.

Ewé, p. 406.

EXTREME-ORIENT, p. 154, 156, 158, 252, 254, 255, 267, 268, 280, 578, 628, 710, 837, 851, 928, 1015, 1035, 1051, 1074.

FADA N'GOURMA, p. 12, 760, 1317, 1318.

FALEME (FLEUVE), p. 38, 48, 49, 50, 53, 104, 271, 272, 494.

Fanti, p. 285, 620.

FARABANNA, p. 271.

FARAKOUNDA (Manigot), p. 181.

FARIM, p. 271, 333.

FATICK, p. 364, 475, 479, 539, 549, 1198.

FERKESSEDOUGOU, p. 103, 482, 612.

FERKESSEDOUGOU (STATION), p. 105, 106, 877.

FERLO, p. 29, 31, 33, 104, 477, 699, 1103.

FERLO (VALLEE), p. 30, 33.

FERNANDO-PO (île), p. 252, 285, 328.

FINLANDE, p. 1156.

FIRDOU, p. 325.

FLERS, p. 488, 523.

Floup, p. 44, 625.

Fon, p. 296, 412.

FORECARIAH, p. 338.

FORMOSA (Rio), p. 289.

FORT-JOINVILLE (Assinie), p. 293.

... / ...

/ ...

FORTNEMOURS (Grand-Bassam), p.293.

FOS SUR MER, p. 955;

FOULADOU, p. 842, 489.

FOUNDIOUGNE, p. 30, 303, 364, 369, 475, 476, 479-483, 528, 564, 750, 751, 763, 1113.

FOUTA-DJALON, p. 25, 50, 99, 100, 125, 145, 168, 177, 175, 247, 250, 272, 273, 274, 332, 337, 475, 626, 693.

FOUTA-TORO, p. 317.

Français, p. 238, 252, 288-302, 304, 312, 324, 327, 328, 335, 337, 338, 341, 349, 350, 376, 382, 383, 384, 385, 387, 392, 396, 397, 398, 401, 402, 404, 405, 407, 409, 412-417, 428, 436, 439, 444, 450, 491, 492, 493, 500, 501, 505, 521, 523, 524, 534, 544, 552, 553, 555, 576, 581, 583, 585, 587, 588, 597, 600, 608, 610, 612, 615, 637, 640, 646, 682, 653, 668, 674, 676, 678, 684, 686, 726, 727, 728, 745, 746, 762, 766, 777, 778, 779, 791, 797, 800, 802, 806, 825, 828, 833, 837, 838, 851, 853, 882, 885, 893, 894, 902, 908, 911, 913, 915, 928, 947, 951, 954, 958, 960, 964, 965, 967, 971, 1004, 1007, 1011, 1012, 1065, 1177, 1210, 1213, 1218, 1304.

FRANCE, p. 3, 4, 65, 81, 238, 281, 289, 304, 306, 314, 328, 335, 338, 341, 344, 345, 346, 351, 355, 367, 371, 372, 374, 376, 383, 393, 397, 409, 411, 412, 416, 419, 424, 425, 429, 430, 436, 437, 439, 443, 444, 448, 452, 456, 458, 464, 480, 497, 503, 512, 516, 535, 544, 546, 551, 563, 574, 577, 581, 582, 583, 585, 600, 617, 637, 653, 656, 659, 660, 663, 674, 677, 682, 686, 719, 721, 722, 725, 726, 730, 737, 747, 748, 753, 761, 762, 765, 769, 772, 773, 774, 778, 781, 782, 803, 806, 812, 833, 837, 838, 848, 852, 858, 878, 880, 882, 884, 886, 893, 895, 896, 899, 900, 901, 902, 903, 905, 906, 907, 908-909, 911, 912, 913, 916, 928, 929, 936, 943-944, 948, 950, 953, 955, 956, 958, 959, 960, 961, 964, 967, 972, 973, 976, 993, 994,

... / ...

/ ...

1005, 1007, 1008, 1158, 1192, 1210, 1213, 1220, 1222, 1223, 1244, 1253, 1294, 1296, 1298, 1304, 1316, 1328.

FREETOWN, p. 28, 337, 338.

FRESCO, p. 198, 199, 200, 207, 209, 402, 458, 608, 611, 632, 1079, 1141.

GABI, p. 986, 1273, 1287.

GABON, p. 162, 170, 252, 278, 293, 390, 392, 458, 486, 551, 608, 637, 909, 910.

GAGNOA, p. 198, 199, 204.

GALAM, GAJAAGA, GADIAGA, p.30, 249, 272, 273, 315, 317, 321, 364-366, 424, 492, 754.

GALOULE, p. 699.

GAMBIE, p. 2, 3, 12, 28, 29, 30, 38, 39, 40, 88, 177, 244, 272, 273, 285, 302, 306, 310, 313, 324, 325-328, 332, 341, 342, 346, 347, 349, 368, 369, 371, 373, 374, 422, 475, 476, 477, 482, 483, 484, 489, 491, 521, 522, 523, 527, 528, 530, 531, 537, 540, 541, 552, 557, 558, 564, 565, 570, 574, 655, 666, 667, 679, 685, 726, 773, 778, 779, 780, 782, 785, 954, 957, 1094, 1206, 1213, 1222, 1241, 1249, 1250, 1254.

GAMBIE (FLEUVE), p. 29, 30, 31, 271, 542, 741, 1034.

GAMBIE (BASSE), p. 125, 184.

GAMBIE (HAUTE), p. 99, 100, 273, 422, 476, 696.

Gambien (ne), p. 741, 1266.

GANDIOLAIS, p. 314, 468.

GANDIOLE, p. 69, 277, 314, 315, 361, 470.

GANDOUL, p. 184.

GAO, p. 250.

GAOUA, p. 708.

GAOUAL, p. 125, 768.

GARROWAY, p. 290, 293.

GASCOGNE, p. 525.

... / ...

/ ...

GAYA, p. 44, 45, 759, 1114, 1281, 1282.

GAYA (REGION), p. 69.

GAZAOUA, p. 1274.

GBADA, p. 852, 853, 854, 860, 869, 870, 871, 872, 973, 998, 1170, 1172.

GEBA (Rio), p. 271, 333.

GENEVE, p. 957, 1009, 1330.

GERS, p. 525.

GHANA - GOLD-COAST, p. 2, 3, 12, 100, 108, 112, 113, 140, 145, 149, 150, 158, 167, 186, 209, 218, 231, 267, 284, 285, 312, 391, 414, 415, 417, 433, 449, 841, 876, 880, 885, 889, 1014, 1186, 1188, 1192.

GHEZIN, p. 228.

GIBRALTAR, p. 543.

GIRONDE, p. 376, 652.

GLASGOW, p. 637.

GLEKOVE, p. 214.

GODCHOUDI, p. 494.

GODOMEY, p. 407, 411, 586, 595.

GOREE, p. 273, 275, 305, 309, 310, 313, 317-320, 321, 322, 323, 324, 325, 328, 331, 332, 333, 337, 346, 351, 355, 356, 358, 366, 367, 368, 369, 371, 373, 374, 467, 522, 553.

GOSSAS, p. 30, 477, 751, 1198.

GOUBEYE, p. 800, 1286.

GOUCHY, p. 47.

GOURE, p. 690, 1270.

Gouro, p. 610.

GRABO, p. 197.

GRAN D ALEPE, p. 610, 1031.

GRAND-BASSAM FORT NEMOURS, p. 211, 290, 293-302, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 397, 398, 399, 400, 401, 452, 455, 524, 562, 608-614, 617, 646, 657, 665, 714, 884, 1075.

GRAND-BOUBOURY, p. 400.

GRAND-DREWIN, DREWIN, p. 199, 206, 614, 615, 616, 631, 632, 633, 640-

... / ...

/ ...

645, 688, 845, 848, 857, 863, 1004, 1024, 1026, 1059, 1060, 1063, 1136, 1152, 1156.

GRAND-JACK, p. 298.

GRAND-LAHOU, p. 186, 196, 199, 200, 207, 211, 212, 402, 458, 611, 612, 614, 616, 617, 618, 716, 384, 1079, 1141, 1142.

GRAND POPO, p. 228, 231, 233, 292, 406, 41[illegible], 414, 415, 416, 417, 450, 451, 588, 593, 594, 595, 842, 1076.

GRANDE (Rio), p. 350.

GRANDE BRETAGNE, ANGLETERRE, p. 3, 18, 238, 280, 281, 282, 283, 289, 302, 312, 327, 350, 374, 383, 384, 401, 412, 424, 429, 437, 439, 444, 458, 544, 572, 582, 583, 584, 617, 627, 882, 928, 929, 942, 1158, 1161, 1180, 1291.

Grecs, p. 261.

GUADELOUPE, p. 260.

GUEMEYERE, p. 626.

GUENOTO, p. 476.

GUEOUL, p. 513.

GUET-N'DAR, p. 447.

GUIDIMAKA, p. 10, 53.

GUIERS (lac), p. 3[illegible].

GUIGLO, p. 203.

GUINEE, p. 2, 3, 12, 16, [illegible], [illegible], 50, 99, 117, 168, 174, 244, 250, 252, 2[illegible]2, [illegible]64, 2[illegible], 31[illegible], [illegible], 334, [illegible]7, 338, 340, 35[illegible], [illegible], 440, 441, 448, 457, 482, 496, 497, 499, 501-502, 522, 523, 524, 573, 574, 608, 621, [illegible], 626-627, 629, 630, 638, 648, [illegible], 692, 698, 736, 737, 7[illegible], 768-769, 775, 787, 834, 840-846, 882, 891, 908, 930, 943, 1026, 1034, 1062, 1103, 1229, 1[illegible]4.

GUINEE BISSAU (PORTUG.), p. [illegible], 1[illegible], [illegible]8, 30, 40, 43, 145, 261, [illegible], 350, 489, 524, 623, 625, [illegible].

GUINEE (FORESTIERE), p. 1[illegible], [illegible].

/ ...

GUINEE (Golfe), p. 144, 223, 265, 232, 287, 288, 289, 290, 297, 383, 385, 400, 412, 421, 462, 608, 668, 843, 892, 931.

GUINEE (HAUTE), p. 25, 112, 115, 269, 435, 457, 460, 484, 502, 690, 866.

GUINEE (MARITIME). Voir RIVIERES DU SUD, p. 144, 145, 167, 172, 174, 768, 847.

GUINEE (ZONE), p. 22-23, 94-97, 102, 103, 126, 142, 167, 172, 174, 175, 177, 181, 243, 248, 267, 440, 456-458, 720.

Guinéen, p. 627, 769, 977.

GUINGUINEO, p. 38, 477, 480, 483, 484.

GUITRY, p. 200.

GUYANE (FRANCAISE), p. 263, 431, 469.

HAHO (fleuve), p. 223, 716.

HALF-JACK, p. 298, 391.

HAMBOURG, p. 287, 406, 413, 414, 415, 415, 416, 417, 451, 457, 458, 599, 1066, 1276.

Hambourgeois, p. 414, 523.

HANEKE, p. 1098.

HANN, p. 308, 317, 669.

Haoussa, p. 45, 269, 416, 556, 758, 779, 809, 1095, 1096, 1099, 1267.

HARBEL, p. [illegible], 144.

HAUBOURDIN, p. 652.

HAUTE VOLTA, p. [illegible], 4, 1[illegible], 12, 24, 25, 98, 105, 106, 108, 109, 114, 115, 186, 441, 447, 500-501, 529, 572, 670, 708, 729-730, 755, 762, 766-767, 768, 775, 812, 866, 874, 875, 877, 878, 882, 884, 889, 909, 910, 927, 944, 962, 965, 972, 990-992, 1008, 1011, 1014, 1016, 1018, 1081, 1082-1083, 1087, 1090, 1096, 1099, 1118-1119, 1127, 1129-1130, 1147, 115[illegible], 1193, 1315-1325.

havrais, p. 409.

HERZOGENRATH, p. 1134.

... / ...

/ ...

HINVI, p. 871, 872, 973, 974, 1042, 1057, 1163, 1164, 1166, 1168, 1172.

HISPANIOLA (HAITI), p. 262, 263.

Hollandais, Néerlandais, p. 252, 390, 391, 396, 524, 544, 582, 893, 927, 947, 1063.

HOLLANDE, p. 254, 429, 444, 464, (Pays-Bas), 544, 582, 606, 652, 653, 673, 895, 896, 900, 901, 902, 903, 905, 906, 913, 916, 928, 943, 951, 1158, 1175.

Holli, p. 1032.

HOUIN-AGAME, p. 1163, 1164, 1168, 1172.

HOUNDE, p. 25, 1082, 1321.

IKPINLE, p. 871.

ILORIN, p. 100, 125.

IMPERIE, p. 646.

INA, p. 812.

INDE, p. 17, 120, 155, 282, 303, 306, 345, 347, 352, 384, 431, 436, 437, 463, 881, 902, 917, 919, 922, 1180.

INDES (Occidentales), p. 262.

INDES (Orientales), p. 252, 256.

INDOCHINE, p. 112, 557, 678, 703.

INDONESIE, p. 255, 633, 849, 917, (INDES NEERLAND.), 919, 920.

INOR, p. 183.

INSULINDE, p. 578, 591.

IROBO, p. 1065, 1134, 1138, 1153, 1154.

ISRAEL, p. 880, 881, 1264.

Israélien, p. 1000.

ISSABA, p. 223.

ITALIE, p. 882, 893, 894, 896, 900, 901, 902, 912, 916, 943, 944, 948, 951, 966, 1158, 1192, 1317, 1319.

Italien, p. 902, 948, 1181.

... / ...

/ ...

Ivoirien, p. 61°, 711, 884, 1068, 1131, 1139, 1142, 1143, 1147, 1150, 1152, 1154.

Jack-Jacks, p. 293, 296, 297, 298, 299, 388, 389, 391, 392, 393, 396, 398, 402, 610.

JACQUEVILLE, p. 452, 610, 611, 613, 884, 1140.

JAMAIQUE, p. 263.

JAPON, p. 653, 942, 959, 1160, 1161, 1179, 1180, 1190, 1291, 1313, 1314, 1318, 1319.

Japonais, p. 159, 1179.

JAVA, p. 509.

JOAL, p. 29, 184, 323, 324, 363, 369, 701.

KAARTA, p. 49, 52.

KABE, p. 99.

Kabré, p. 25, 213.

KABROUSSE, p. 185.

KADIOLA, p. 1294.

KAFFRINE, p. 37, 38, 89, 93, 478, 483, 486, 699, 812, 817, 821, 822, 824, 825, 831, 1113, 1212.

KAHONE, p. 828.

KAINCOPE, p. 884, 887, 1077, 1080, 1183, 1187.

KAINDJI, p. 1281.

KAKANDI, p. 334, 335.

KAKOULOU, p. 52.

KALOUM (Presqu'île de), p. 337.

KALOUNAYES (Forêt classee), p. 181.

KAMALIA, p. 273.

KAMINA, p. 600.

KAMOBEUL BOLON, p. 43.

KANDIADOU (FORET), p. 43.

KANDIAFARA, p. 334.

KANEMBAKATCHE, p. 1270, 1283.

KANGABA, p. 53.

... / ...

/ ...

KANKAN, p. 100, 125, 274, 462, 502, 626, 690.

KANO, p. 100, 444, 504, 721, 760, 761, 790, 791.

KANO-LAGOS (voie ferré), p. 462, 504, 790.

KANTCHE, p. 1270.

KAOLACK, p. 36, 89, 90, 93, 94, 323, 360, 364, 472, 475, 476, 478, 479-483, 484, 496, 497, 505, 516, 517, 523, 528, 543, 558, 562, 566, 572, 573, 656, 657, 661, 665, 681, 682, 685, 699, 700, 706, 725, 737, 746, 750, 751, 752, 770, 772, 773, 785, 787, 788, 789, 798, 828, 832, 1095, 1198, 1200, 1201, 1213, 1214, 1218, 1242, 1246, 1254.

KAOLACK (Région, cercle), p. 37, 364, 510, 812, 1109, 1113, 1269.

KARGUERI, p. 44, 47, 1270.

KATI, p. 52, 432, 505, 506.

KATSINA, p. 250.

KAYA, p. 708, 1317.

KAYES, p. 52, 100, 432, 433, 445, 462, 493, 494, 495, 496, 497, 498-499, 503, 517, 521, 523, 553, 558, 562, 570, 704, 706, 755, 794, 1301.

KAYES (Région, cercle), p. 48, 50, 93, 432, 706, 820, 1117, 1301.

KAYES-KOULIKORO (voie ferrée), NIGER, p. 441, 476, 495, 493, 496.

KEBEMER, p. 470, 1097, 1196.

KEDOUGOU, p. 93, 475, 1212.

KELLE, p. 555, 557.

KELTOU (RIVIERE), p. 52.

KENIEBA, p. 50, 53.

KETA, p. 414, 449.

KETE-KRACHI, p. 125.

KETENOU, p. 412.

... / ...

/ ...

KETOU, p. 125, 214, 216, 223, 226, 228.

KEUR ALY BASSINE, p. 832.

KEUR MOMAR SARR, p. 30.

KHASSO, p. 316, 425.

KHOMBOLE, p. 477, 478.

KIAN (PLATEAU), p. 40, 41.

KIDIRA, p. 706.

KIPEMBLE, p. 1022.

Kissi, p. 275, 626.

KITA, p. 52, 103, 493, 494, 497, 755, 802, 1117, 1308.

KLOUTO, p. 680.

KOBANE, p. 25.

KOLDA, p. 40, 42, 89, 90, 93, 94, 178, 328, 330, 489, 491, 657, 705, 789, 1198, 1213.

KOLIMBINE (Rivière), p. 52.

KOLOKANI, p. 52, 1117, 1307, 1308.

KONG, p. 421, 610, 615, 618.

KONGOUSSI, p. 1331.

KORHOGO, p. 12, 100, 768, 1011, 1161.

KOSSANTO, p. 50.

KOTIARY, p. 477, 478.

KOUDOUGOU, p. 12, 708, 766, 878, 1119, 1317, 1318, 1321, 1324.

KOUILOU, p. 710.

KOUKA, p. 257.

KOULAR, p. 476.

KOULAR BOLON (rivière), p. 483.

KOULIKORO, p. 50, 53, 436, 462, 493, 494, 495, 497, 499, 503, 521, 704, 729, 755, 756, 879, 974, 988, 1018, 1116, 1120, 1123, 1127, 1299, 1302, 1304, 1305, 1308, 1313.

KOULOUNTOU (Rivière), p. 40.

KOUMPLNTOUM, p. 1109, 1113.

... / ...

/ ...

KOUNDARA, p. 751, 768.

KOUNDOUMAWA, p. 1277.

KOUNGHEUL, p. 477, 478, 663, 706, 738, 739, 750, 751, 798, 831, 1212, 1255.

KOUMPENTOUM, p. 739, 741.

KOUROUSSA, p. 441, 502.

KOUSSANAR, p. 477, 739, 741.

KOUTIALA, p. 785.

KOUTROU, p. 615.

KOVIEPE, p. 229.

KPEDJI, p. 229.

KPEME, p. 449, 450, 452.

KRAFFI, p. 395.

KRAKE, p. 236, 887.

KRINJABO, p. 300.

Krou, Kroumen, p. 269, 399, 595, 611, 615.

KUMASI, p. 413.

KUNTAUR (CANTOR), p. 271, 325, 1034, 1213.

KWILU, p. 1022, 1030.

LAGHEM, p. 1106.

LAGOS, p. 228, 230, 281, 287, 288, 385, 404, 496, 407, 409, 410, 411, 412, 413, 417, 444, 448, 449, 587, 588, 591, 592, 721, 790, 791, 853, 957, 1279.

LAHOU, p. 293, 613, 618, 710, 714, 1029, 1030.

LAKOTA, p. 198, 199, 201, 1029.

LAMA (dépression), p. 223, 225, 230, 231, 589.

LAMAKARA, KARA, p. 765, 1002, 1189.

LAMBE KOBA (Rivière), p. 57.

LAMI, p. 1133, 1136, 1138.

LAME (Station), p. 133, 134, 195, 634-636, 639, 709-710, 712, 848, 857, 862, 863, 866, 1004, 1005, 1022, 1038-1041, 1047, 1059, 1063, 1077, 1133, 1152, 1154, 1156.

... / ...

/ ...

LA MECQUE, p. 275.

LA MINE (St Georges de), MINA, p. 246, 252, 267.

LAM-LAM, p. 816.

LANDES, p. 305.

LANEL, p. 699.

Landouman, p. 334, 335.

LANGUEDOC, p. 610.

LA ROCHELLE, p. 254, 931, 393, 394.

Latins, p. 261.

LATMENGUE, p. 516-517, 525, 821.

LA TOUMANGUIE, p. 1041, 1051, 1052, 1054, 1065, 1132, 1133, 1135, 1137-1139, 1144, 1153, 1154.

LAURI, p. 259.

LAUZOUA, p. 198, 612, 710, 1021.

LEBE, p. 716.

Lébou, p. 318, 321, 331, 368.

LE HAVRE, p. 290, 302.

LEKE, p. 412.

LEONA, p. 1242.

Libano-Syriens, Syriens, p. 518, 532-536, 541, 557, 571, 627, 660, 667, 724, 768, 793, 794, 794, 800, 843, 847, 1151, 1152, 1192, 1201, 1202, 1217, 1242, 1246, 1273, 1303.

LIBERIA, p. 140, 142, 252, 290, 399, 614.

LIBERO-GUINEENNE (dorsale), p. 145, 168.

LILI (Rivière), p. 228.

LILLE, p. 457.

LIMA, p. 259.

LINGUERE, p. 30, 35, 74, 77, 78, 80, 82, 467, 741, 1198, 1209.

LISBONNE, p. 246, 256, 344, 434.

LIVERPOOL, p. 283, 287, 288, 289, 298, 328, 368, 838, 444, 457, 524, 599.

LANGO, p. 264.

... / ...

/ ...

LAKODJA, p. 100, 125.

LOME, p. 216, 218, 228, 232, 233, 234, 235, 284, 414, 415, 449, 450, 453, 462, 600, 604, 606, 648, 665, 680, 716, 841, 859, 860, 889, 1032, 1076, 1185, 1186, 1188, 1189, 1191.

LOME-PALIME (voie ferrée), p. 600.

LOMPOUL, p. 147.

Londonien, p. 292, 666.

LONDRES, p. 288, 368, 391, 444, 445, 543, 929, 959.

LORRAINE, p. 656.

LOS (Iles de), p. 337.

LOUDIMA, p. 825.

LOUGA, p. 28, 29, 34, 73, 77, 78, 80, 361, 448, 465, 467, 470, 478, 486, 515, 656, 657, 662, 670, 682, 685, 690, 742, 746, 748, 752, 787, 794, 809, 812, 1106, 1109, 1242.

LOUGA (CERCLE, REGION), p. 34, 78, 467, 468, 681, 691, 694, 696, 741, 1198, 1209, 1255, 1265.

LOUGA-LINGUERE (voie ferrée), Djoloff), p. 462, 469, 562, 696.

LUXEMBOURG, p. 916, 927.

Luxembourgeois, p. 902, 1065.

LYNDIANE, p. 482, 523, 746, 756, 787, 1126, 1214.

LYON, p. 449.

Lyonnais, p. 982.

MAC CARTHY, p. 325, 327, 369, 475, 477.

MACINA, p. 51, 53.

MADAGASCAR, p. 256, 265, 825, 910, 943, 1157.

MADAOUA, p. 10, 44, 47, 78, 79, 80, 757, 1114, 1270, 1275, 1279, 1281.

MADAROUNFA, p. 77, 1274.

MADELEINE (Ile), p. 435.

MADERE, p. 287.

... / ...

/ ...

MADINA, p. 331.

MAGARIA, p. 44, 77, 78, 80, 82, 757, 761, 986, 1114, 1270, 1276, 1277.

MAGGIA, p. 47, 116.

MAIDUGURI, p. 100.

MAKA TARE, p. 1242.

MAKURDI, p. 100, 125.

MALAISIE, p. 134, 135, 158, 255, 633, 710, 849, 862, 887, 919, 920, 921.

MALBAZA, p. 1275.

MALANVILLE, p. 763, 791, 792.

Malgache (s), p. 909, 963.

MALEME-HODDAR, p. 736, 741, 1255.

MALI, p. 2, 4, 12, 25, 27, 28, (Cf. Soudan), 48-53, 66, 69, 89, 96, 98, 103, 105, 108, 109, 112, 115, 186, 769, 876, 909, 910, 927, 957, 958, 962, 965, 968-970, 972, 973, 974, 987-990, 1008, 1018, 1087, 1088, 1094, 1096, 1115-1118, 1129-1130, 1157, 1193, 1214, 1223, 1254, 1292, 1315.

MALI (Empire), p. 271, 275.

Malien (s), p. 971, 973, 988, 989, 1115, 1144, 1292, 1294, 1296-1299, 1304, 1306, 1311.

MALINKE, p. 275.

MALLAOUA, p. 1270.

MAMOU, p. 125.

MAN, p. 125, 140, 142, 144, 145, 172, 190, 192, 199, 202, 203, 204, 205, 845.

Mancagne, p. 1029.

MANCHESTER, p. 267, 338, 396, 524.

MANDCHOURIE, p. 919.

Mandingue, p. 41, 50, 271, 274, 325, 327, 330, 331, 333, 334, 350, 435, 487, 1087.

MANDINGUES (, p. 27, 48, 50-52, 53.

MANGA, p. 44.

... / ...

/ ...

MANGO (SANSANE MANGO), p. 600.

Manjack, p. 333, 1029.

MANKONO, p. 1161.

Maouri, p. 45.

MARADI, p. 44, 47, 72, 78, 79, 80, 95, 690, 707, 730, 760, 761, 789, 790, 791, 812, 1095, 1114, 1120, 1126, 1276, 1277, 1279, 1286, 1287, 1291.

MARADI (Région, cercle), p. 14, 503, 504, 757, 792, 809, 986, 1099, 1274, 1283, 1290.

MARCHE COMMUN, C.E.E., p. 649, 891, 893-975, 1003, 1105, 1131, 1175, 1284, 1329.

MARCORY, p. 633, 646.

MARENA, p. 50.

Marka, p. 1011.

MAROC, p. 273, 631, 722, 745.

MARSASSOUM, p. 183, 625.

Marseillais, p. 304-312, 331, 337, 345, 367, 382, 436, 437, 442, 454, 456, 542, 584, 591, 593, 653, 663, 675, 677, 686, 748, 797, 1120.

MARSEILLE, p. 289, 290, 302, 303, 309, 324, 325, 341, 345, 346, 348, 351, 353, 368, 374, 382-383, 384, 424, 425, 431, 432, 436, 439, 447, 456, 457, 458, 464, 487, 497, 516, 524, 542, 543, 548, 551, 593, 640, 651, 661, 662, 664, 665, 675, 687, 748, 837, 852, 860, 880, 1059, 1060, 1213, 1214.

MATAKONG (île), p. 337.

MATAM, p. 78, 80, 692.

MATAMEYE, p. 760, 1270, 1277.

Maures, p. 273, 322, 469, 536.

MAURITANIE, p. 2, 4, 26, 122, 486, 674, 909, 910, 965, 1081.

MAYAHI, p. 1270, 1273, 1275, 1283.

M'BACKE, p. 30, 484, 486, 699, 785, 786, 828.

M'BAHIAKRO, p. 202.

M'BATO, p. 633, 646.

... / ...

/ ...

M'BEGUE, p. 699.

M'BOUR, p. 38, 474, 541, 657, 701, 750, 751, 752, 786, 788, 794, 1198.

ME (Rivière), p. 610.

MECKHE, p. 487, 794.

MEDINA-PAKANE, p. 491.

MEDINE, p. 52, 492, 493, 499, 521.

Méditerranéen, p. 902.

MELANESIE, p. 255.

MELLACOREE, p. 337-341, 349, 391, 435.

MERINAGHEN, p. 315, 470.

Mexicain, p. 597.

MEXIQUE, p. 265.

MIDI (Région du), p. 437.

Minas, p. 414.

MISSION TOVE, p. 226.

MITRO, p. 227.

MOHAMEDI, p. 452.

MONO (fleuve, région), p. 230, 231, 412, 413, 416, 591, 600, 606, 629, 647, 886, 971, 1031, 1057, 1180, 1187, 1191.

MONROVIA, p. 846.

MONTE (cap de), p. 242.

MONTPELLIER, p. 815.

MOPOYEM, p. 632, 633, 645, 848, 856, 857, 1029, 1063, 1152, 1154.

MOPTI, p. 10, 100, 495, 497, 707.

MOSCOVIE, p. 254.

Mossi, p. 275, 421, 500, 766, 1011, 1325.

MOURDHIA, p. 50.

Mouride, p. 486, 696, 738, 741, 797, 822, 823, 1103, 1104, 1255.

MOZAMBIQUE, p. 158, 509, 885.

M'PAL, p. 360, 361.

M'PESOBA, p. 812, 820.

NALOU, p. 335, 349, 626, 630.

NANTES, p. 290, 524, 652.

... / ...

/ ...

NARA, p. 50.

NARANG (Forêt), p. 43.

NATIONS UNIES, p. 974, 1008.

NATITINGOU, p. 1176.

N'DIAMBOUR, p. 314, 352, 467.

N'DIANDER, p. 318, 323, 352, 353, 464.

N'DIENG, p. 1097.

N'DOFFANE, p. 812.

NDOULO, p. 1246.

N'DOUT, p. 480.

NEGALA, p. 52.

NERIGABA, p. 500, 670.

NETTECO, NATACON, p. 271.

NEW DELHI, p. 928, 1329, 1330.

N'GANDA, p. 1255.

N'GAZOBIL, p. 38, 432.

N'GUEKOKH, p. 36.

N'GUIEME, p. 1159.

NGUIGMI, p. 10.

NIAFOUNKE, p. 10.

NIAMEY, p. 69, 503, 504, 760, 1275, 1277.

NIAMNIORO, p. 482, 789, 1213.

NIANGOLOKO (Station), p. 105, 107, 812, 877, 879, 1016, 1018, 1083, 1118, 1323.

NIANI-OULI, p. 325, 462, 475, 476, 477, 741.

NIANING, p. 363, 369, 474, 481.

NIAOULI, p. 636.

NIARI, p. 710, 825.

NIELLE, p. 1294.

NIGER, p. 2, 4, 12, 27, 28, 44-47, 48, 50, 61, 66-86, 95, 96, 98, 116, 117, 122, 168, 170, 213, 285, 421, 440, 444, 447, 462, 494, 500, 502-504, 518, 524, 649, 653, 678, 679, 687, 690, 693, 707, 721, 732, 753, 755, 756-762, 763, 769, 775, 777, 778, 779, 780, 781, 789-792, 785,

/ ...

789, 794-810, 820, 889, 910, 927, 954, 957, 958, 962, 965, 968, 969, 972, 973, 984-987, 1009, 1011, 1067, 1088, 1094, 1095, 1096, 1098, 1100, 1114-1115, 1129-1130, 1147, 1156, 1173, 1193, 1267-1292, 1299, 1302, 1311, 1328.

NIGER (Delta), p. 247, 281, 282, 283, 284, 288, 386, 503.

NIGER (Fleuve), p. 10, 25, 26, 35, 47, 48, 49, 50, 53, 65, 100, 109, 115, 116, 122, 269, 272, 273, 277, 435, 436, 444, 445, 493, 495, 486, 497, 521, 614, 791, 1291.

NIGERIA, p. 2, 12, 27, 72, 112, 115, 125, 145, 150, 231, 232, 278, 444, 447, 449, 462, 504, 524, 569, 573, 640, 758, 777, 778, 779, 783, 789, 790, 792, 805, 837, 849, 876, 887, 921, 922, 928, 934, 935, 954, 957, 1126, 1156, 1267, 1270, 1272, 1278, 1279, 1281, 1283.

NIGERIA (NORD), p. 100, 250, 503, 504, 791.

NIGERIA (SUD), p. 100, 142, 145, 223, 637.

Nigérian, p. 760, 777, 779, 785, 790, 1096, 1279.

Nigérien, p. 241, 758, 779, 803, 1273, 1282, 1284, 1289.

Nilotique, p. 241.

NIODOR, p. 184.

NIOMBATO, p. 33, 681.

NIOMINKAS, p. 184.

NIONO, p. 755, 1313.

NIORO (Dahomey), p. 440.

NIORO DU RIP, p. 476, 483, 690, 812, 825, 831, 832, 1113, 1213.

NIORO DU SAHEL, p. 10, 50.

NOEPE, p. 218, 680.

NOGENT, p. 432.

NOKOUE (lac), p. 230, 231, 407, 411, 412, 592, 595.

NORD (Région du), p. 303, 531.

NORMANDIE, p. 374.

NOUN (cap), p. 269.

... / ...

/ ...

NOUVELLE CALEDONIE, p. 418.

NUATJA, p. 3 55, 881, 1191.

NUNEZ (RIO), p. 94, 247, 324, 334-337, 347, 349, 351, 501, 626, 627, 630.

NYASSIA, p. 180.

N'ZEREKORE, p. 846.

NZI-COMOE (cercle), p. 612.

OCEANIE, p. 254, 919, 920, 921.

ODIENNE, p. 203, 1015.

ODOMETA, p. 223.

OIL RIVERS, p. 283, 285, 312, 386.

ONO (lagune), p. 863, 864.

ORBAF, p. 865.

ORODARA, p. 1118.

OSS, p. 429.

OUACHA, p. 47, 986.

OUAGADOUGOU, p. 27, 441, 766, 876, 1119, 1316-1318, 1324.

OUAGADOUGOU (Région, cercle), p. 108, 708, 766, 1008.

OUAGBO, p. 1164.

OUAHIGOUYA, p. 100, 755, 766, 1118, 1317, 1321.

OUALIA, p. 52, 475, 477.

OUANGOLODOUGOU, p. 1294.

OUASSA, p. 870, 871, 872, 1164, 1167.

OUEME (fleuve), p. 213, 227, 228, 230, 407, 589, 591, 871, 997, 1031, 1162, 1180.

OUENOU, p. 879.

OUGANDA, p. 100, 106.

OUIDAH, p. 216, 220, 228, 229, 231, 232, 233, 237, 288, 290, 291, 292, 296, 403, 404-407, 413, 414, 451, 562, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 595, 715, 851, 881, 1076, 1085.

OUSROU, p. 1138.

... / ...

/ ...

OUSSOUYE, p. 39, 43, 177, 180, 185, 625.

OWERE, OUAIRE, p. 256, 289.

PACIFIQUE (Régions du), p. 154, 158, 254, 255, 450.

PAKAO (Plateau), p. 40, 41, 181, 330, 488.

PAKISTAN, p. 919.

PALIME, p. 212, 213, 214, 215, 219, 600, 604, 680, 1184.

PALMA, p. 406, 412.

PALMES (cap des), p. 140, 192, 290.

Papel, p. 333.

PARAGUAY, p. 258.

PARAKOU, p. 108, 2 1, 440, 441, 763, 791, 792, 879, 1181, 1281, 1282.

PARIS, p. 429, 487, 523, 524, 718, 746, 878, 956, 959, 1004, 1005, 1172, 1281.

Parisien, p. 304, 517, 653, 1186.

PASSE, p. 388.

PASSY N'DIAYEN, p. 476.

PEROU, p. 259, 262, 263, 265, 932.

PETIT-BADIEN, p. 209.

PETIT-BASSAM, p. 391, 633, 646.

PETITE COTE, p. 29, 31, 36-39, 88, 125, 184, 320, 322, 324, 363, 368, 376, 474, 515, 569, 794.

Peul, Foula, p. 50, 114, 261, 273, 275, 350, 477, 489, 1099, 1298.

PHILIPPINES, p. 158, 265, 917, 919, 920, 922, 935.

PICANINY, p. 299.

PISANIA, p. 273.

POBE (station), p. 137, 214, 215, 216, 219, 220, 221, 222, 591, 634-636, 688, 709-710, 712, 848, 861, 862, 863, 866, 870, 871, 998, 1004, 1038-1041, 1063, 1077, 1171, 1172.

... / ...

/ ...

PODOR, p. 317.

POISSY, p. 429.

Polonais, p. 1281.

POLYNESIE, p. 152, 158, 255.

PONDICHERY, p. 306.

PONGO (RIO), p. 324, 334-337, 349, 351, 435, 626.

PORT-BOUET, p. 156, 158, 210, 211, 212, 844, 884, 885, 886, 887, 1004, 1005, 1075, 1077, 1079, 1139, 1142.

PORTO-NOVO, p. 11,215, 216, 219, 220, 226, 228, 256, 407, 409, 411, 412, 413, 451, 454, 562, 585-593, 618, 629, 630, 635, 715, 763, 764, 841, 843, 860, 861, 867, 870, 871, 1020, 1023, 1030, 1076, 1076, 1168.

PORTO NOVO (lagune), p. 230, 404, 407-412.

PORTO-NOVO (Région, Royaume), p. 95, 407, 587, 670, 1037.

PORTO-RICO, p. 255.

PORTO-SEGURO, p. 413, 415, 417, 449, 585, 716.

PORTUGAL, p. 363, 474.

Portugais, p. 158, 209, 238, 239, 250, 252, 253, 254, 256, 261, 263, 265, 266, 267, 269-272, 275, 332, 333, 350, 409, 451, 585, 843, 920.

PORTUGAL, p. 3, 253, 344.

POTOU (lagune), p. 209, 646.

POUT, p. 36, 318, 356, 464, 1206.

PRINCIPE, p. 256, 268.

REMONDO, p. 595.

RHIN (fleuve), p. 436.

RICHARD TOLL, p. 278, 421.

RIMA (rivière), p. 47.

RIP, p. 38, 325, 363, 474, 476, 482, 681.

RIVIERES DU SUD (Voir GUINEE MARITIME), p. 149, 168-170, 177, 269, 312, 313, 324, 332-341, 346-

... / ...

/ ...

356, 355, 362, 367, 368, 373, 374, 376, 379, 381, 386, 435, 456, 457, 463, 501, 534, 622-628, 629, 846, 1102.

Rochelais, p. 390.

ROCKTOWN, p. 614.

ROME, p. 3, 908.

ROTTERDAM, p. 391, 523, 544, 927.

ROUEN, p. 309, 368.

RUANDA, p. 910.

RUFISQUE, p. 29, 68, 309, 317, 318, 320, 324, 345, 346, 356, 357-361, 363, 369, 378, 399, 462, 463, 464, 467, 468, 470-473, 474, 475, 478, 480, 497, 508, 509, 510, 511, 512, 521, 522, 523, 528, 531, 539, 541, 542, 544, 548, 550, 556, 558, 559, 560, 562, 564, 565, 566, 568, 569, 570, 577, 656, 660, 661, 663, 686, 700, 746, 789, 1214, 1217.

SABONGARI, p. 44.

SABONMACHI, p. 986, 1273, 1286.

SABOYA, p. 483, 577, 789.

SADIO, p. 699.

SADIOLA, p. 53.

SAFAL (île), p. 278.

SAGATA, p. 468.

SAHARA, p. 241, 503.

SAHEL (Sahélien), p.14, 26-28, 50, 63, 66-86, 103, 121-124, 168, 241, 242, 248, 250, 266, 269, 756, 1080.

SAINT GEORGES (POINTE), p. 44.

SAINT GERMAIN (convention de), p. 536.

St HELENS, p. 283.

SAINT-LOUIS, p. 28, 33, 118, 147, 184, 275, 277, 278, 305, 308, 309, 313-317, 321, 322, 331, 333, 337, 338, 342, 355, 356, 359, 361, 366, 367,368, 369, 373, 374, 376, 378, 381, 445, 447, 448, 463, 464, 467, 470, 493, 494, 503, 521, 523, 531, 532, 534, 562, 564, 565, 757, 785.

SAINT NAZAIRE, p. 948, 955.

... / ...

/ ...

SAINTE-HELENE (anticyclone), p.96

SAKAL, p. 28.

SAKETE, p. 216, 227, 407, 842, 1164, 1167.

SALEKRO, p. 125.

SALICAGNA, p. 476.

SALINDRES, p. 880.

SALON DE PROVENCE, p. 303.

SALOUM, p. 16, 37, 88, 277, 323, 337, 462, 475, 480, 523, 690.

SALOUM (Iles), p. 184, 448.

SALOUM (vallée, fleuve), p.30, 36, 182, 323, 475, 479, 516, 542, 699, 701, 741.

SAN, p. 704, 875, 878.

SAN (REGION), p. 53.

SANDINIERY, p. 330.

SANDOUGOU, p. 475, 741.

SANIOKHOR, p. 468.

SANNON (RIVIERE), p. 271.

SAN PEDRO, p. 192, 197, 615, 1159.

SANTIABA-MANDJACK (Forêt), p.180.

SANTIAGO (DU CHILI), p. 1330.

SANTIAGO (île), p.252, 269, 270.

SANWI, p. 296, 300.

SAO TOME, p. 246, 252, 253, 256, 257, 268.

Sarakolé, p. 49, 330, 331, 333, 350.

SARIA, p. 812, 1083, 1118, 1323.

SASSANDRA, p. 190, 198, 199, 201, 207, 209, 210, 615, 616, 617, 618, 642, 645, 716, 1020, 1078, 1138.

SASSANDRA (fleuve), p. 150, 192, 197, 198, 202, 207, 458, 631.

SASSOUMBOUROUM, p. 1286.

SAVALOU, p. 213, 433, 764.

SAVE, p. 433, 441, 462, 503, 591, 708, 764, 881, 882, 1085, 1176, 1177.

... / ...

/ ...

SAY, p. 100.

Scandinaves, p. 543, 748, 762, 940, 1318.

SCANDINAVIE, p. 685, 932, 1122.

SCARCIES (rivières), p. 94, 337.

SEBE, p. 716.

SEDHIOU, p. 39, 41, 42, 178, 181, 183, 301, 324, 328, 330, 331, 332, 333, 347, 348, 351, 365, 369, 371, 378, 487, 488, 489, 625, 789, 825, 1198.

SEFA, p. 40, 42, 612, 824-828.

SEGOU, p. 53, 100, 492, 495, 497, 687, 704, 812.

SEGOU (région, cercle), p. 48, 755, 1312.

SEME PODJI, p. 156, 158, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 884, 886, 887, 1177, 1178.

SENEGAL, p. 2, 4, 12, 17, 24, 26, 28-44, 48, 50, 54, 61, 62, 63, 66-94, 95, 96, 98, 110, 113, 117, 120, 124, 126, 140, 147, 149, 150, 168, 170, 175-185, 246, 247, 249, 251, 256, 257, 258, 273, 275-279, 280, 289, 303, 304, 305, 306, 310, 312, 313-324, 330, 332, 335, 341, 347, 349, 351, 352-366, 367, 368, 374, 378, 379, 380, 399, 421, 422, 431-432, 433, 434, 435, 436, 448, 456, 458, 460, 462-491, 497, 501, 502, 504, 505, 507, 509, 511, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 521, 522, 523, 524, 528, 530, 533, 540, 541, 543, 544, 546, 549, 552, 555, 556, 557, 558, 560, 561, 562, 563, 566, 568, 572, 573, 574, 593, 602, 621, 638, 649, 650, 654, 656, 658, 661, 662, 663, 665, 668, 669, 670, 674, 679, 680, 681, 682, 685, 686, 690, 691, 692, 693, 694-703, 705, 706, 718, 721, 725, 728, 729, 732, 735-752, 753, 754, 758, 762, 764, 768, 769, 772, 773, 775, 776, 777, 779, 780, 781, 783-789, 794-833, 834, 846, 858, 889, 909, 910, 927, 943, 956, 957, 962, 965-970, 972, 973, 978-984, 1004, 1005, 1007, 1009, 1026, 1087, 1088, 1089, 1094, 1096, 1099, 1102-1114, 1117, 1118, 1120,

... / ...

/ ...

1122, 1129-1130, 1156, 1193, 1194-1266, 1286, 1289, 1290, 1292, 1294, 1296, 1299, 1301, 1302, 1311, 1326, 1328.

SENEGAL (fleuve), p. 10, 30, 51, 52, 122, 250, 251, 271, 272, 315-317, 364-366, 436, 441, 493, 496, 498, 503, 521 696, 738, 1061.

SENEGAL (DELTA), p.147, 681, 969.

SENEGAL-NIGER (HAUT), p. 104, 272-275, 277, 364-494, 521, 1011, 1013.

SENEGAL ORIENTAL, p. 38, 116, 476, 1109, 1201, 1212, 1232, 1246.

Sénégalais, p. 448,480, 482, 484, 511, 516, 517, 523, 523, 546, 556, 557, 563, 566, 568, 570, 574, 629, 656, 661, 668, 674, 686, 689, 698, 747, 748, 749, 803, 806, 807, 808, 824, 750, 762, 768, 776, 786, 794, 795, 797, 803, 806, 807, 808, 824, 832, 950, 954, 973, 979, 982, 1092, 1095, 1096, 1109, 1112, 1113, 1210, 1120, 1227, 1229, 1241, 1242, 1240, 1250, 1262.

SENEGAMBIE, p. 12, 26, 48, 66, 241, 304, 316, 352, 362, 3.., 371, 379, 440, 494, 526, 77 .

SENOUDEBOU, p. 366.

Senoufo, p. 275, 1011, 1012.

Sèrer, p. 37, 318, 323, 324, 363, 379, 474, 506, 514, 538, 699, 1101.

Sèrer none, p. 38.

SERQUIGNY, p. 880.

SEVOGAN, p. 716.

SHEFFILLO, p. 396.

SHERBRO (Rivière), p. 251, 257, 341.

SIBITI, p. 866.

SIERRA LEONE, p. 2, 3, 12, 117, 144, 149, 167, 177, 244, 247, 251, 257, 261, 281, 284, 285, 312, 324, 334, 337-341, 346, 384, 390, 391, 620.

... / ...

/ ...

SIKASSO, p. 197, 521.

SINBANDI BALANTE, p. 183.

SINE, p. 86, 323, 364, 469, 475, 480, 482, 549, 699, 1101.

SINE (vallée, fleuve), p. 30, 33, 36, 37, 475, 741.

SINE SALOUM, p. 14, 21, 36-39, 48, 86-94, 97, 120, 277, 320, 323, 363, 365, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479-483, 484, 511, 521, 526, 536, 549, 569, 668, 681, 691, 698, 701, 726, 736, 737, 739, 741, 742, 766, 770, 779, 785, 789, 794, 798, 801, 802, 808, 819, 832, 1093, 1102, 1103, 1106, 1155, 1156, 1198, 1212, 1232, 1242, 1246, 1249, 1254, 1259, 1261.

SINE-SALOUM (estuaire), p. 29, 125.

SINGUERE, p. [illegible].

SINTHIOU-MALEME, p. 690, 812, 1264.

SIO (Rivière), p. 124, 229.

SOBANEH, p. 449.

SOKODE, p. 600, 1169.

SOKOLO (rivière), p. 47.

SOKONE, p. 36, 796, 802, 831, 1264.

SOKOTO, p. 166.

SOMALIE, p. 897, 909, 910.

Somba, p. 25, 763.

Songhai, p. 275.

SOR, p. 315, 447, 523, 572.

SOTTEVILLE, p. 366.

SOUBRE, p. 192, 197, 216, 1041, 1054, 1065, 1135, 1136, 1159.

SOUDAN, p. 88, 252, 253, 337, 351, (Cf. Mali),352, 355, 357, 422, 423, 432, 439, 440, 444, 445, 458, 460, 462, 470, 476, 478, 484, 491-493, 500, 503, 572, 573, 581, 674, 679, 685-688, 691, 692, 693, 696, 698, 700, 701,706-707, 725, 732, 736, 737, 738, 747, 752-756, 762, 775, 776, 778, 780, 781, 783, 784,

... / ...

/ ...

785, 787, 788, 789, 793-810, 822, 831, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 882, 884, 909, 920, 1011, 1013, 1016, 1018, 1103, 1214, 1304, 1313.

SOUDAN (KHARTOUM), p. 106, 957.

SOUDAN (zone), (soudanien), p.14, 23-26, 36, 39, 40, 45, 48, 52, 63, 86-94, 96, 99 - 121, 144, 160, 174, 175, 181, 215, 242, 248, 249, 258, 266, 279, 433, 434, 439, 462, 500, 1080, 1081, 1087, 1096, 1101, 1102, 1114.

Soudanais, p. 631, 667, 729, 753, 754, 760, 789, 803, 812, 876, 977, 1080, 1305.

SOUNGROUGROU (rivière), p. 39, 40, 42, 175, 180, 181, 183, 825.

SOUROU (Rivière), p. 1011.

Soviétique (s), Russe, p. 1281, 1298.

STIRING (cap), p. 185.

STRASBOURG, p. 909, 1228.

SUBCANARIEN (climat), p. 147.

SUBGUINEEN (ENNE) (province), p. 39, 149.

Suédois, p. 687.

SUEZ (canal de), p. 345, 384, 935.

Suisse, p. 1176.

SUMATRA, p. 134, 135, 633, 710.

SURINAM, p. 263.

SYRIE, p. 534, 660.

TABLIGBO, p. 215, 219, 220, 221, 226, 648, 1183, 617, 1184.

TABOU, p. 140, 194, 195, 197, 207, 615, 616, 617, 618.

TADIO (lagune), p. 198, 612.

TAFIE, p. 647.

TAHOUA, p. 757, 1275.

TAI, p. 192.

TAIBA, p. 616.

TAIF, p. 629.

... / ...

/ ...

TAKIETA, 1270, 1277.

TAKORADI, p. 140.

TAKORKA, p. 1270.

TAMABO, p. 1054, 1135.

TAMANI, p. 445.

TAMBACOUNDA, p. 30, 73, 477, 656, 657, 739, 750, 751, 752, 783, 789, 1248.

TAMBACOUNDA (cercle, région), p. 477, 478, 1266.

TAMBAOURA (plateau, falaise), p.50, 51, 53.

TAMBAYA, p. 338.

TAMNA (lac), p. 148.

Tamoul, p. 265.

TARNA (station), p. 690.

TANDE, p. 688.

TARNA, p. 812, 820, 1114.

TCHAD, p. 60, 122, 124, 503, 909, 910.

TCHAD (LAC), p. 10, 121, 122, 250.

TCHADAOUA, p. 1274, 1275.

Tchadien, p. 241.

TCHECOSLOVAQUIE, p. 1296.

TCHEKPO, p. 223.

TEGAMA, p. 44.

TELIMELE, p. 125.

TENENTOU, p. 25.

TENKODOGO, p. 708.

TESSAOUA, p. 45, 78, 95, 757, 1270, 1275.

THAILANDE, p. 158.

THIADIAYE, p. 1256.

THIAKKA, p. 400.

THIENABA, p. 38, 1257.

THIES, p. 31, 35, 77, 78, 80, 95, 432, 448, 462, 465, 467, 474, 477, 479, 522, 528, 657, 742, 752, 785, 787, 1202, 1213.

... / ...

/ ....

THIES (région, cercle), p. 69, 467, 468, 515, 681, 698, 741, 1109, 1195, 1196, 1198, 1201, 1204, 1211, 1230, 1232, 1246, 1247, 1255, 1259.

THIES (plateau), p. 30, 31, 35, 38.

THIES-KAYES (voie ferrée), p. 475, 476-483, 486, 496-499, 528, 540, 541, 559, 656.

TIASSALE, p. 200, 611, 616.

TIBIRI, p. 45, 1274.

TIEGBA, p. 1135.

TIEME, p. 1015.

TIENDO, p. 445.

TILLABERY, p. 10, 504, 1291.

TIOBON, p. 43.

TIVOUANE, p. 35, 448, 465-466, 467, 484, 505, 528, 555, 812, 1198.

TIVOUANE, (région, cercle), p.69, 468.

TOGO, p. 2, 3, 4, 12, 23, 25, 100, 126, 130, 150, 212-237, 412-417, 433, 438, 439, 449-450, 451, 452-453, 455, 456, 499, 501, 530, 578, 585-608, 628, 630, 638, 647-648, 675, 677, 680, 712, 714, 715-716, 718, 720, 721, 762, 765, 775, 778, 833, 834, 840-843, 848, 851, 853, 859-860, 862, 874, 880, 881, 882, 883, 887-889, 891, 910, 937, 947, 943, 959, 962, 964, 966, 968-972, 992, 1001-1003, 1032, 1038, 1050, 1060, 1063, 1065, 1067, 1071, 1073, 1075, 1078, 1080, 1128, 1129-1130, 1147, 1169, 1172, 1179, 1183-1196.

TOGO (BAS), p. 95, 140, 149, 171, Voir BENIN, 175, 212-237, 848, 855, 859, 1041, 1042.

TOGO (lac), p. 216, 228, 231, 413, 416, 716.

TOGO (Monts du), p. 140, 145, 212, 213, 218, 426.

TOGO (MOYEN), p. 117.

TOGO (NORD), p. 108, 112, 213, 875, 1041.

.. / ...

/ ....

Togolais, p. 578, 600, 716, 887, 959, 1003, 1184, 1185, 1187.

TOGOVILLE, p. 416.

TOKPLI, p. 218, 230.

Toma, p. 275, 626.

TOMBOUCTOU, p. 122, 247, 1015.

TOMINIAN (région), p. 53.

TONKIN, p. 418, 881, 1085.

TONKOUI (Mont), p. 190, 203.

TOPO, p. 448, 449.

Touaregs, p. 121.

TOUAT, p. 248.

TOUBA, p. 484, 486, 1104.

TOUBABOGO, p. 1104.

Toucouleurs, p. 114.

TOUGAN, p. 755, 766.

TOUKOTO, p. 52, 493.

TOUMODI, p. 202, 212, 1079, 1139, 1141.

TOUNGA, p. 800.

TOUPA, TOPA, p. 388, 392, 393, 394, 400, 610, 688, 710, 1021.

TOURA (Massif), p. 190, 203.

TOUTANG, p. 476.

TOVEGA, p. 686.

Trarzas, p. 316.

TREPOINT, p. 915.

TRIPOLITAINE, p. 503.

TSEVIE, p. 218, 220, 221, 600, 680, 841, 859, 1183, 1184, 1186.

TUAGO, p. 273.

TUNISIE, p. 631.

UNION DOUANIERE ETATS AFRIQUE OCCIDENTALE, p. 936-944, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 971, 972, 1129-1130.

UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMB., p. 895, 896, 900, 901, 902, 905, 906, 944, 951.

U.R.S.S., p. 917-921, 929, 931, 932, 959, 1294, 1296.

... / ...

/ ...

VALENCE (Drôme), p. 880.

VALENCE, p. 305

VAVOUA, p. 125, 202, 205.

VELINGARA, p. 42, 789, 1198, 1213, 1266.

VENISE, p. 894.

VERSAILLES (Traité de), p. 600.

VICHY, p. 719, 728.

VICTORIA, p. 335, 449.

VIETNAM (Nord), p. 166.

VIRGINIE, p. 396.

VOGAN, p. 218, 416, 716.

VOLTA (fleuve), p. 412, 413, 414, 449, 729.

Voltaïque, p. 990-992, 1029, 1118, 1119, 1144, 1156, 1316, 1321.

VOSGES, p. 656.

VRIDI, p. 1068, 1072, 1159.

WACK N'GOUNA, p. 831.

WALO, OUALO, p. 278, 308, 314, 315, 316, 317.

WENCHI, p. 125.

WIDNESS, p. 283.

Wolof, Yolof, p. 117, 122, 244, 249, 251, 261, 265, 275, 277, 208, 314, 322, 368, 468, 488, 525, 534, 698, 778, 819, 1086, 1089, 1097, 1101, 1103.

YACINE, p. 181, 488.

YAMOUSSOUKRO, p. 202.

YACINE (plateau), p. 41.

YANG-YANG, p. 468.

YANGAMBI (station), 138, 709.

YAOUNDE, p. 4, 909, 958, 967, 1279, 1329.

YARBOUTENDA, p. 476.

YASSAP, p. 1138.

YATENGA, p. 1008, 1119.

YOCOBOUE, p. 402, 458, 611, 1054, 1134, 1135, 1138.

... / ...

/ ...

Yoruba, p. 171.

Yougoslave, p. 1281, 1298.

YOUKOUNKOUN, p. 502, 768, 769.

ZAGNANADO, p. 100, 216, 230, 589.

ZANZIBAR, p. 256, 288, 345, 347, 406.

ZIGUINCHOR, p. 43, 89, 93, 125, 177, 180, 181, 182, 215, 328, 332, 350, 487, 488, 489, 491, 543, 605, 787, 789, 832, 1102, 1122, 1126, 1127, 1198, 1200, 1201, 1213.

ZINDER, p. 10, 44, 45, 47, 69, 78, 79, 80, 82, 502, 503, 504, 707, 757, 758, 760, 761, 789, 790, 791, 792, 1099, 1279, 1281, 1290.

ZONE FRANC, p. 893, 956, 958, 964, 1292, 1301.

ZOU, p. 1180.

ZUENOULA, p. 202.

-:-

SIGNIFICATION DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

DANS LE TEXTE

A.I.D. - Association internationale pour le développement.

A.I.R. - Association d'intérêt rural (Sénégal).

A.O.F. - Afrique occidentale française.

A.S.E.C.N.A. - Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

B.A.O. - Banque de l'Afrique occidentale.

B.C.E.A.O. - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

B.D.D. - Banque dahoméenne de développement.

B.D.P.A. - Bureau pour le développement de l'agriculture.

B.D.R.N. - Banque de développement de la République du Niger.

B.I.R.D. - Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

B.I.T. - Bureau international du travail.

B.M.A.E.A.O.F. - Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'A.O.F.

B.R.G.M. - Bureau de Recherches géologique et

B.S.D. puis B.N.D.S. - Banque sénégalaise de développement. Banque nationale de développement du Sénégal.

B.S.I.E. - Budget spécial d'investissement et d'équipement (Côte d'Ivoire).

C.A.C.I.B. - Compagnie agricole commerciale et industrielle de Badikaha (Haute Volta).

C.A.F., C.I.F., Coût assurance frêt.

C.A.R. - Centres d'animation rurale (Mali).

C.C.C. - Commodity crédit corporation (Etats-Unis).

C.C.C.E. - Caisse centrale de coopération économique (France).

C.E.C.A. - Communauté européenne du charbon et de l'acier.

C.E.E. - Communauté économique européenne.

C.E.R. - Centres d'expansion rurale (Sénégal).

C.E.R.P. - Centres d'expansion rurale polyvalents (Sénégal).

C.F.A. (franc) - Franc de la Côte française d'Afrique devenu franc de la Communauté financière africaine.

C.F.A.O. - Compagnie française de l'Afrique occidentale.

C.F.A.R. - Centres de formation et d'action rurale (Haute Volta).

C.F.D.T. - Compagnie française de développement des textiles.

C.F.H.P. - Compagnie fermière des huiles de palme (Côte d'Ivoire).

... / ...

C.G.O.T. - Compagnie générale des oléagineux tropicaux.

C.I.C.A. - Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique.

C.I.D.R. - Compagnie internationale de développement rural.

C.I.N.A.M. - Compagnie d'études industrielles et d'aménagement du territoire.

C.I.T.E.C. - Compagnie de l'industrie textile cotonnière cf. S.H.S.E.V.

C.N.C.A. - Caisse nationale de crédit agricole (Niger).

C.N.F. - Compagnie du Niger français.

C.N.R.S. - Centre national de la recherche scientifique.

C.N.U.C.E.D. - Conférence des Nations Unies pour le commerce et le Développement.

C.O.G.E.R.A.F. - Compagnie générale d'études et de recherches pour l'Afrique.

CO.PRO.NIGER - Société de commerce et de production du Niger.

C.R.A. Bombay - Centre de recherches agronomiques de Bambey.

C.R.A.D. - Centres régionaux d'assistance au développement (Sénégal).

C.R.D.S. - Centre de recherche et de documentation du Sénégal.

C.S.P.A.T.N. - Caisse de stabilisation des produits arachidiers et des transports du Niger.

D.E.S. - Diplôme d'Etudes supérieures.

E.A.M.A. - Etats africains et malgache associés.

EN.COOP - Entente coopérative.

E.T.P. - Evapotranspiration potentielle.

F.A.C. - Fonds d'aide et de coopération.

F.A.O. - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

F.A.R. - Franco africaine de raffinage.

F.E.D. (O.M) - Fonds européen de développement (pour l'Outre mer).

FENASYCOA - Fédération nationale des syndicats de commerçants de la Côte occidentale d'Afrique.

F.E.O.G.A. - Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles.

F.I.D.E.S. - Fonds d'investissement et de développement économique et social.

F.I.T. - Front intertropical.

F.O.B. - Franco à bord.

F.O.M. - France d'Outre Mer.

G.A.T.T. - General agreement on tariff and Trade.

... / ...

G.E.R.D.A.T. - Groupement d'études et de recherches pour le développement agricole tropical.

G.E.S. - Groupements économiques sénégalais.

G.I.D.O.T.O.M. - Groupement interprofessionnel pour le développement des oléagineux dans les territoires d'Outre-Mer.

G.M.V. - Groupement mutuel villageois (Niger).

G.N.A.P.O. - Groupement national d'achat des produits oléagineux.

G.R.A. - Groupement rural associé (Mali).

GROUPARA - Groupement d'achat et de répartition des arachides.

GROUP.EX.AR - Groupement des exportateurs d'arachide.

G.R.P.S.M. - Groupement rural de production et de secours mutuel (Mali).

G.V.A. - Groupement de villages animés (Niger).

H.S.L. - Huileries et savonneries des lagunes (Côte d'Ivoire).

I.F.A.N. - Institut français (fondamental) d'Afrique noire.

I.G.N. - Institut géographique national.

IND.A.COM - Bureau d'études industrielles agricoles et commerciales.

I.N.E.A.C. - Institut national pour l'étude agronomique au Congo (Belge).

I.R.A.M. - Institut de recherche et d'application des méthodes du développement.

I.R.A.T. - Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières.

I.R.C.T. - Institut de recherche pour le coton et les textiles.

I.R.H.O. - Institut de recherches pour les huiles et oléagineux.

NO.SO.CO. - Nouvelle société commerciale africaine.

I.S.E.A. - Institut de Sciences économiques appliquées.

I.S.S.A. - Industrie sénégalaise des savons et annexes.

N.S.O.A. - Nouvelles savonneries de l'Ouest africain (Sénégal).

O.C.A. - Office de commercialisation agricole (Sénegal).

O.C.A.D. - Office de commercialisation agricole du Dahomey.

O.C.A.S. - Office de commercialisation agricole du Sénégal.

O.C.D.N. - Organisation commune Dahomey-Niger.

O.C.P. - Office de commercialisation des produits (Haute-Volta).

O.N.C.A.D. - Office national de coopération et d'assistance au développement (Sénégal).

O.N.U. - Organisation des Nations Unies.

O.P.A.M. - Office des produits agricoles du Mali.

O.P.A.T. - Office de production agricole du Togo.

... / ...

O.R.A.N.A. - Office de recherche pour l'alimentation et la nutrition en Afrique.

O.R.D. - Office régional de développement (Haute-Volta).

O.R.S.T.O.M. - Office de recherches scientifique et technique Outre-Mer.

O.S. - Organismes stockeurs.

P.H.C.I. - Société des plantations et huileries de Côte d'Ivoire.

P.L. 480 - Public law 480.

P.N.U.D. - Programme des Nations Unies pour le développement.

S.A.I.C.A. - Société agricole et industrielle de la Côte d'Afrique.

S.AL.C.I. - Société alsacienne de Côte d'Ivoire.

S.A.PRO.C.SY. - Société africaine de produits chimiques et de synthèse.

S.A.S.E.M. - Société africaine de stockage et d'embarquement.

S.A.T.E.C. - Société d'assistance technique et de coopération.

S.A.T.M.A.C.I. - Société d'assistance technique pour la modernisation agricole en Côte d'Ivoire.

S.B. - Secteur de base (Mali).

S.C.A.E.R. - Service du crédit agricole et de l'équipement rural (Mali).

S.C.I.A. - Société commerciale industrielle et agricole.

S.C.IMP.EX - Syndicat des commerçants importateurs-exportateurs.

S.C.O.A. - Société commerciale de l'Ouest agricain.

SE.CA.CO. - Société des carburants coloniaux.

S.E.D.AGRI. - Société d'études et de développement agricoles.

S.E.D.E.S. - Société d'étude pour le développement économique et social.

S.E.I.B. - Société électrique et industrielle du Bacl.

S.E.I.C. - Société électrique et industrielle de Casamance.

S.E.M.A. - Secteur d'expérimentation et de modernisation agricole (des Terres Neuves).

S.E.P.O.M. - Société d'exploitation des produits oléagineux du Mali. Cf. S.N.H.M.

S.E.R.E.S.A. - Société d'études et de réalisations économiques et sociales dans l'agriculture.

S.G.G.G. - Société générale du golfe de Guinée.

S.H.M.D. - Société des huileries modernes du Dahomey.

S.H.N. - Société des huileries du Niger.

S.H.R.O.A. - Société des huileries reunies de l'Ouest africain.

S.H.S.H.V. - Société des huileries et savonneries de Haute Volta (cf. C.I.T.E.C.).

... / ...

S.I.A.M. - Société industrielle et alimentaire de Magaria.

S.I.CO.NIGER - Société industrielle et commerciale du Niger.

S.I.O.F.A. - Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires.

S.I.T.O.F.A.L. - Société industrielle des oléagineux fluides alimentaires et du lin.

S.I.R.P.O. - Société d'importations et de répartitions des produits oléagineux.

S.I.S.C.O.M.A. - Société industrielle sénégalaise de constructions mécaniques et de matériels agricoles (Sénégal).

S.I.T.C.O.G. - Société ivoirienne de transformation des corps gras.

S.M.D.R. - Sociétés mutuelles de développement rural (Ex. A.O.F. et Mali).

S.NA.H.DA. - Société nationale des huileries du Dahomey.

S.N.H.M. - Société nationale d'exploitation des huileries du Mali (Cf. S.E.P.O.M.).

SOC.FIN. - Société financière des caoutchoucs.

SO.CO.P.A.O. - Société commerciale des ports d'Afrique Occidentale.

SO.D.A.I.CA. - Société de développement agricole et industriel de Casamance.

SO.D.DE.O. - Société Desmarais-Decomis de produits oléagineux.

SO.D.E.O.- Société Desmarais frères de produits oléagineux.

SO.DEC.- Société de décorticage (Sénégal).

SO.D.E.PALM.- Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile (Côte d'Ivoire).

SO.DE.VA. - Société de développement et de vulgarisation agricole (Sénégal).

SO.M.I.EX. - Société malienne d'import-export.

SO.NA.DE.R. - Société nationale pour le développement rural (Dahomey).

SO.NA.FI.- Société nationale de financement (Côte d'Ivoire).

SO.NA.DIS.- Société nationale de distribution (Sénégal).

SO.NA.P.H. - Société nationale du palmier à huile (Togo).

SO.N.ARA.- Société nigérienne de commercialisation de l'arachide.

SO.R.A.D.- Société régionale d'aménagement et de développement (Togo).

SO.SE.CI. - Société sénégalaise pour le commerce et l'industrie.

SO.SE.CO.D. - Société sénégalaise de commerce et de distribution.

SO.T.E.H.PA. - Société togolaise d'extraction d'huile de palme.

SO.TRA.S.OL. - Société pour le transport et le stockage des oléagineux.

... / ...

S.P. - Sociétés de prévoyance (ex. A.O.F.).

S.P.A.R. - Sociétés publiques d'action rurale (Togo).

S.P.H. - Société de plantations et huileries de Bingerville.

S.P.O. - Secteur palmeraie Ouemé.

S.P.O.M. - Syndicat des producteurs d'oléagineux d'outre-mer.

S.R.P. - Secteur de rénovation de la palmeraie (Dahomey).

Syndicoa. - Syndicat des commerçants de la Côte Occidentale d'Afrique.

U.A.C. - United Africa Company.

U.C. - Unité de compte = $

U.D.E.A.O. - Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

U.E.B.L. - Union économique belgo-luxembourgeoise.

U.N.C.C. - Union nigérienne de crédit et de coopération.

U.N.E.S.C.O. - Organisation des Nations-Unies pour l'éducation la science et la culture.

U.P.S. - Union progressiste sénégalaise.

U.S.I.M.A. - Union sénégalaise d'industries maritimes.

U.T.P. - Union tropicale de plantations (Côte d'Ivoire).

U.S.B. - Union sénégalaise de banque.

Z.E.R. - Zone d'expansion rurale (Mali).

TABLE DES FIGURES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

FIGURES		PAGES
1	Les pays de l'Afrique de l'Ouest concernés par notre étude et les grands domaines oléagineux.	6
2	Les grands domaines oléagineux et les régimes pluviométriques.	7
3	Les zones de types de temps associées au FIT et leur "balancement" pendant l'année.	8
4	L'aire de dispersion de l'arachide dans le monde.	11
5	Part de l'arachide dans le total des surfaces consacrées aux cultures annuelles.	13
6	Les sols de l'Afrique occidentale et la localisation des grands bassins arachidiers.	21
7	Carte de localisation des provinces et localités sénégalaises citées dans le texte.	29
8	Les sols et l'arachide au Sénégal.	32
9	L'arachide et les sols au Niger.	46
10	Le relief et les sols du bassin arachidier du Mali.	49
11	Le cycle végétatif de l'arachide.	55
12	Etapes mensuelles de la montée et de la descente du FIT.	55
13	Succession zonale des types de pluie.	56
14	Types de temps caractéristiques de l'hivernage.	57
15	Evolution de la commercialisation par les principales régions productrices des arachides coques au Sénégal (1955-1967).	64
16	La commercialisation des arachides au Niger.	65
17	La durée moyenne de l'hivernage et la localisation des grands bassins arachidiers.	67
18	Le total moyen des précipitations, les grands domaines bioclimatiques et la localisation des grands bassins arachidiers.	67
19	Les rendements moyens de l'arachide au Sénégal.	68
20	Part des différents types de pluie dans le total des précipitations pour quatre stations du domaine arachidier.	70
21	La durée de l'hivernage au Niger.	71
22	L'arachide et les variations du total annuel des précipitations au Niger.	71

23	L'arachide et les variations du total annuel des précipitations au Sénégal (1932-1965).	72
24	Durée moyenne de l'hivernage utile en jours au Sénégal et ses variations (1932-1965).	73
25	Dates moyennes de la première et de la dernière pluie utile au Sénégal.	74
26	Aléas climatiques pour trois stations du Niger arachidier (1934-1967).	75
27	Aléas climatiques pour quatre stations du Sénégal arachidier (1932-1965).	76
28	Répartition mensuelle des précipitations et des nombres de jours de pluie pour quelques campagnes caractéristiques du Niger et dans le Nord-Sénégal.	83
29	Profil pluviométrique des campagnes arachidières de la région de Diourbel de 1956 à 1966.	84
30	Profil pluviométrique des campagnes arachidières du Niger Est de 1956 à 1966.	85
31	Elaboration comparée de l'huile et de la matière sèche chez les arachides tardives et hâtives.	87
32	Courbes de floraison comparée des arachides tardives et hâtives.	87
33	Répartition mensuelle des précipitations et des nombres de jours de pluie pour quelques campagnes caractéristiques au Sine Saloum et en Casamance.	90
34	Profil pluviométrique des campagnes arachidières du Sine Saloum de 1956 à 1966.	91
35	Profil pluviométrique des campagnes arachidières de Casamance de 1956 à 1966.	92
36	L'aire du karité en Afrique.	101
37	L'aire du karité et les limites de quelques espèces végétales de l'Ouest africain.	101
38	Les phases végétatives du karité pour trois stations.	102
39	Le karité au Soudan français.	107
40	Un exemple de répartition des karités : les peuplements de la région de San et les sols.	109
41	Coton, sésame et ricin en Afrique occidentale.	111
42	L'aire de Polygala butyracea.	118
43	L'aire ouest-africaine de Ximenia americana.	119
44	L'aire ouest-africaine de Trichilia emetica.	119
45	L'aire ouest-africaine de Balanites aegyptiaca.	123
46	L'aire ouest-africaine d'Adansonia digitata.	123
47	Le développement d'une feuille d'Elaeïs et de son inflorescence.	128
48	Les principales variétés productrices d'Elaeïs et les résultats de leurs croisements.	132

49	Types de climats favorables au palmier à huile.	136
50	Déficits hydriques et production du palmier à huile.	137
51	La pluviométrie du domaine du palmier à huile et les aptitudes régionales.	141
52	Las saisons des régions de palmeraie en liaison avec le balancement du front intertropical.	143
53	Type de temps d'harmattan dans les régions guinéennes littorales.	144
54	Les données thermiques du domaine du palmier à huile.	146
55	Les subdivisions géobotaniques du domaine ouest-africain du palmier à huile.	148
56	Principales phases végétatives de quelques espèces oléagineuses de la forêt dense.	161
57	Aire d'extension de Parinari excelsa (sougué).	169
58	Aire d'extension de Parinari macrophylla (néou).	169
59	Aire d'extension de Lophira lanceolata (méné).	173
60	Domaines des galeries forestières où le lami est très abondant.	173
61	Le palmier à huile et les sols en Casamance.	176
62	Les déficits hydriques et les principales caractéristiques des climats de Casamance.	179
63	Essai de localisation des principales palmeraies de Côte d'Ivoire.	187
64	La pluviosité moyenne annuelle en Côte d'Ivoire.	188
65	Nombre et répartition des mois secs (moins de 50 mm) en Côte d'Ivoire.	189
66	La géologie et les sols de la Côte d'Ivoire.	191
67	Les déficits hydriques annuels en Côte d'Ivoire.	193
68	Variations interannuelles des déficits hydriques de quelques stations de la palmeraie ivoirienne.	193
69	Diagrammes climatiques et déficit hydrique des régions ivoiriennes les plus favorables au palmier à huile.	195
70	Signification climatique et pédologique de la limite Nord des palmeraies naturelles homogènes de Côte d'Ivoire.	201
71	Diagrammes climatiques et déficits hydriques des régions limites pour les plantations de palmier à huile à haut rendement en Côte d'Ivoire.	204
72	Les aptitudes régionales pour l'élaeïculture en Côte d'Ivoire.	206
73	Cycle moyen de production du palmier à huile à Dabou et à Grand Drewin.	206
74	La localisation de la cocoteraie dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire.	208

75	Diagrammes climatiques et déficits hydriques de deux stations de la cocoteraie ivoirienne.	210
76	Les précipitations annuelles moyennes au Bas-Dahomey Togo.	216
77	Répartition des mois secs (moins de 50 mm) au Dahomey Togo.	217
78	Les déficits hydriques annuels en millimètres au Danomey-Togo.	217
79	Les déficits hydriques de quelques stations de la palmeraie du Dahomey - Togo.	219
80	Variations interannuelles du total des précipitations pour quelques stations de la palmeraie au Bénin (1945-1968).	221
81	Cycle moyen de production du palmier à huile à Pobé.	222
82	Le bassin sédimentaire du Bénin.	222
83	Les sols et la répartition des palmeraies et des cocoteraies au Dahomey - Togo.	225
84	La palmeraie du plateau au contact de la vallée de l'Ouémé.	227
85	Les sols et le contact palmeraie - cocoteraie à l'Ouest de Ouidah.	229
86	Diagrammes climatiques et déficits hydriques de quatre stations de la cocoteraie du Bénin.	233
87	Ressources oléagineuses de base des différents secteurs du berceau agricole afro-occidental.	245
88	Centre d'origine et variations d'Elaeis guineensis.	245
89	Routes présumées de l'arachide à partir de son berceau d'origine sud-américain.	266
90	L'implantation portugaise et les relations commerciales en Afrique occidentale aux XVème et XVIème siècles.	270
91	Carte du Galam et du Bambuc d'après Compagnon, 1714.	274
92	Les mentions de l'arachide par quelques voyageurs européens à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème.	276
93	Les exportations d'huile de palme de la Côte occidentale d'Afrique en 1838.	286
94	Le trafic de l'huile de palme en Afrique occidentale en 1856.	286
95	La région côtière de la Côte d'Ivoire dans la deuxième moitié du XIXème siècle.	294
96	Le comptoir de Grand Bassam en 1843.	294
97	Croquis de la rivière de Grand Bassam, partie Sud.	295
98	Carte du pays d'Attacla, roi d'Assinie.	296
99	Plan d'une fraction de la rivière d'Assinie (1843).	299
100	L'acte officiel de création de la maison Maurel et Prom.	307

101	Le cadastre de l'île de Gorée en 1855.	319
102	Plan de l'escale arachidière de Mac Carthy (1851).	326
103	Carte générale de la Casamance (1861).	329
104	L'arachide en Afrique occidentale, 1866-1867.	340
105	Vingt ans de cours mensuels de l'arachide à Marseille : 1855-1875.	343
106	Le Cayor en 1864.	353
107	Kaolack en 1861 et 1877.	360
108	Plan de lotissement de M'Pal (1883).	360
109	Exportations d'arachides de Sénégambie et des Rivières du Sud en 1886.	362
110	L'implantation commerciale dans le Sine Saloum et en Casamance en 1886.	365
111	Sédhiou en 1890.	365
112	L'implantation commerciale dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire en 1885.	403
113	La Côte des esclaves en 1865.	408
114	Les exportations d'huile de palme et de palmistes du Dahomey en 1877.	410
115	Les exportations d'huile de palme et de palmistes de la Côte des esclaves occidentale en 1883.	415
116	L'inventaire des ressources naturelles de l'A.O.F. : les itinéraires d'Auguste Chevalier de 1899 à 1912.	423
117	Les exportations d'oléagineux secondaires de l'A.O.F. et du Togo en 1930.	438
118	La répartition du karité en A.O.F.	441
119	Evolution des exportations d'arachides coques d'A.O.F. (1894-1929).	460
120	Destination des arachides d'A.O.F.	461
121	Une escale typique de la voie ferrée : Tivaouane en 1904.	466
122	Rufisque en 1900.	471
123	Rufisque en 1913.	473
124	L'escale de Nianing en 1904.	481
125	Extrait du plan de Kaolack, 1910.	481
126	L'évolution spatiale du domaine arachidier du Sénégal de 1900 à 1925.	485
127	L'escale de Kayes en 1914.	498
128	La recherche agronomique au Soudan : le jardin d'essai de Kati.	506
129	La station expérimentale de Bambey en 1921.	507
130	La traite de l'arachide en Sénégambie par la maison Maurel et Prom pour la campagne 1911-1912.	526

131	Plan de l'immeuble principal de la maison Maurel et Prom à Diourbel en 1913.	537
132	Plan du comptoir principal de la maison Maurel et Prom à Fatick vers 1930.	539
133	Exemple de bilan commercial : les résultats des comptoirs Maurel et Prom d'Afrique de 1878 à 1913.	565
134	Le bilan "arachide" des comptoirs Maurel et Prom de 1906 à 1910.	567
135	Evolution des exportations d'huile de palme d'A.O.F. entre 1894 et 1929.	580
136	Evolution des exportations d'amandes de palme d'A.O.F. entre 1894 et 1929.	580
137	Destination des produits du palmier à huile d'A.O.F. (1929).	581
138	Les exportations d'huile de palme et de palmistes et le réseau de traitants au Dahomey en 1888.	584
139	Les routes de commerce et les factoreries dans le Sud du Dahomey en 1888.	587
140	Plan d'ensemble de Cotonou en 1891.	589
141	La palmeraie dahoméenne et l'organisation commerciale au début du XXème siècle.	590
142	Les exportations d'huile de palme et de palmistes et le réseau de traitants au Dahomey en 1914.	594
143	Carte de répartition des palmeraies au Togo et au Dahomey en 1922.	601
144	Plans de lotissement de trois marchés de commercialisation des produits du palmier à huile à la fin de la décennie 1920.	604
145	Factorerie de la C.F.A.O. à Bohicon.	605
146	Ziguinchor vers 1914.	605
147	Cotonou à la fin des années 1920.	607
148	Grand Bassam en 1895.	609
149	Grand Bassam en 1916.	611
150	L'implantation des maisons de commerce dans le quartier commercial d'Abidjan.	613
151	Production des cercles et exportation par ports de Côte d'Ivoire des produits du palmier en 1930.	619
152	La factorerie de la C.F.A.O. à Guemeyeré avant 1914.	626
153	La situation de la station de La Mé et des huileries de la région de Bingerville en 1922.	635
154	L'huilerie de palme de Grand Drewin en 1912.	641
155	Lots de palmeraies d'Elaeïs du Bas-Sassandra attribués à la Société française des huileries et plantations.	642
156	Lots de palmeraies d'Elaeïs du groupe Bas-Comoé attribués à la Société française des huileries et plantations.	643

157	Les cours des produits oléagineux à Marseille de janvier 1928 à décembre 1935	651
158	La commercialisation des arachides, par colonie, de la maison Maurel et Prom	662
159	L'extension de la culture de l'arachide au Sénégal en 1937	695
160	La commercialisation des arachides coques au Sénégal par points de traite pour la campagne 1937-1938	697
161	Projet d'aménagement du réseau des routes et pistes de la palmeraie	711
162	L'équipement en matériel artisanal de la palmeraie ivoirienne en 1939	711
163	L'équipement en matériel artisanal de la palmeraie dahoméenne en 1934	713
164	Evolution des exportations d'arachides d'A.O.F. : 1930-1960	732
165	La production d'arachide commercialisée par cercles d'A.O.F. : campagne 1956-57	735
166	L'arrivée des navétanes dans les principaux centres du Sénégal arachidier en mai 1955	736
167	L'origine des navétanes et leur répartition au Sine Saloum en 1955	738
168	La commercialisation des arachides au Sénégal pendant la campagne 1956-57 par points de traite	739
169	La commercialisation des arachides des principales régions productrices du Sénégal entre 1945 et 1960	742
170	La commercialisation des arachides au Niger par points de traite pendant la campagne 1955-56	758
171	Les transports d'arachide au Sénégal et au Soudan pour la campagne 1958-59	784
172	L'approvisionnement en arachide de Lesieur-Afrique à Dakar (1953-54)	786
173	Les voies d'exportation des produits arachidiers du Niger (1958-59)	790
174	Les prix à la production de l'arachide coques en A.O.F. (1956-57)	804
175	Superficie cultivée par habitant au Sénégal en 1959	811
176	Les stations de recherches sur les oléagineux en Afrique occidentale en 1960	813
177	Les engrais arachide recommandés par Bambey au Sénégal en 1958	814
178	Zones de culture des lignées de semences sélectionnées en 1960 au Sénégal	814
179	La concession de la C.G.O.T. à Séfa	827
180	Evolution des exportations d'huile de palme d'A.O.F. entre 1930 et 1960	835

181	Evolution des exportations de palmistes d'A.O.F. entre 1930 et 1960	835
182	Moyenne annuelle de commercialisation d'huile de palme et de palmistes par cercle du Dahomey dans la décennie 1950	842
183	Moyenne annuelle de commercialisation des palmistes par cercle de Côte d'Ivoire dans la décennie 1950	845
184	L'industrie des oléagineux en A.O.F. vers 1960	850
185	Carte de la région adioukrou à l'implantation de l'huilerie d'Acobo	856
186	La plantation pilote du palmier à huile à Ono	864
187	La rénovation de la palmeraie au Dahomey : situation et capacité des pépinières en 1947	868
188	Une portion du plan cadastral de la palmeraie de Gbada au Dahomey	869
189	Les zones à cocotier en Côte d'Ivoire au début de la décennie 1950	885
190	La part des oléagineux dans les exportations des pays d'Afrique occidentale associés au Marché commun en 1960	890
191	L'approvisionnement en matières grasses des six pays du Marché commun en 1960	898
192	La production des matières grasses dans le monde en 1960 et 1968	918
193	Le commerce des matières grasses dans le monde en 1960 et 1968	923
194	Les prix des principales huiles comestibles entre 1960 et 1969	931
195	L'évolution mensuelle des cours des principaux produits oléagineux tropicaux : 1964-1970	934
196	La part des oléagineux dans le montant en valeur des exportations des pays d'Afrique occidentale associés au Marché commun en 1969	937
197	L'évolution des exportations des pays de l'U.D.E.A.O.-Togo par rapport au total des ventes des E.A.M.A. et de l'U.D.E.A.O.-Togo de 1958 à 1969	939
198	L'approvisionnement en matières grasses des six pays du Marché commun en 1969	949
199	L'organisation de la traite de l'arachide au Sénégal selon les nouvelles structures	980
200	Le financement de la traite de l'arachide dans les nouvelles structures	983
201	Les O.R.D. de Haute Volta en 1969	991
202	Organisation de la SO.D.E.PALM.	995
203	Organisation de la SO.NA.DE.R.	998

204	Le cycle de la palmeraie	1025
205	Les débouchés artisanaux du palmier à huile	1037
206	La plantation expérimentale de Dabou	1039
207	Echéancier des travaux dans la plantation jusqu'à la mise en place des plants	1044
208	Le bloc et les plantations villageoises de La Toumanguié	1052
209	Le bloc d'Agonvy : calendrier des réalisations	1058
210	L'huilerie de palme : principes généraux	1061
211	Les rendements d'une huilerie de palme type huilerie du Plan	1064
212	Les rendements d'une huilerie de palme récente	1066
213	La cocoteraie du littoral alladian	1071
214	Les successions de culture à N'Dieng:1965 et 1966	1097
215	Les successions et associations de culture à Hanène	1098
216	La place de l'arachide dans les terroirs du Niger ouest	1100
217	Les thèmes engrais et semences proposés par l'I.R.H.O. pour l'Opération productivité au Sénégal	1107
218	Les phases d'implantation de l'Opération productivité au Sénégal de 1964 à 1966	1110
219	L'opération arachide au Mali : l'expansion et les phases d'implantation	1116
220	Les principes de l'huilerie de graines	1121
221	Une petite huilerie de graines mixte , celle de la S.H.S.H.V. à Bobo-Dioulasso	1124
222	Le premier plan palmier en Côte d'Ivoire	1133
223	Le plan 32.000 hectares de palmiers à huile en Côte d'Ivoire	1134
224	L'occupation de la savane de Dabou par les plantations : le pays adioukrou vers 1966	1136
225	Le plan cocotier en Côte d'Ivoire	1140
226	La production en régimes frais du Sud de la Côte d'Ivoire en 1967	1150
227	La production en équivalent coprah de la cocoteraie ivoirienne en 1967	1151
228	Le groupe Blohorn et ses filiales	1155
229	Les programmes prévus par le plan palmier à huile au Dahomey	1165
230	La commercialisation des oléagineux par régions du Dahomey-Togo en 1967	1182
231	L'évolution de la commercialisation de l'arachide par départements du Sénégal (moyennes 1961-63 et 1968-70)	1199

232	La commercialisation "amont" de l'arachide au Sénégal : part des O.S. et des coopératives	1203
233	La collecte des arachides-coques par les coopératives : campagne 1963-64	1205
234	La commercialisation "aval" de l'arachide au Sénégal: décorticage et huileries, 1960-1969	1211
235	Le décorticage au Sénégal : 1963-64	1212
236	Approvisionnement des huiliers sénégalais en arachide coques : 1963-64	1221
237	Les transports d'arachide au Sénégal, campagne 1963-64	1242
238	La commercialisation de l'arachide au Niger par points de traite (1967-68)	1269
239	L'exportation des produits arachidiers du Niger, campagne 1967-68	1280
240	L'évolution par cercle de la commercialisation de l'arachide coques au Mali : 1960-1966-1970	1295
241	L'organisation de la commercialisation par l'Opération arachide Mali : l'exemple du cercle de Kolokani : 1967-68	1307
242	Opération arachide Mali : implantation des seccos des sociétés d'Etat. Collecte 1969-70	1309
243	La commercialisation des oléagineux et du coton en Haute Volta en 1967	1320

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX		PAGES
1	Classification des principaux types d'arachide.	15
2	Les totaux de précipitations extrêmes : Niger et Sénégal du Nord.	78
3	La durée de l'hivernage : Niger et Sénégal du Nord.	80
4	Caractéristiques pondérales des arachides de différentes provenances.	88
5	Les variations du total des précipitations et de la durée de l'hivernage dans le Sénégal méridional.	93
6	Principaux types de palmiers "naturels" d'Afrique occidentale.	103
7	Caractéristiques des principales variétés de cocotiers.	158
8	Production de coprah (en kg à l'hectare).	159
9	Relation entre les productions et les déficits hydriques à La Mé.	196
10	Caractéristiques des principaux groupes de la palmeraie ivoirienne.	203
11	L'humidité relative dans quelques stations de la palmeraie (au Bénin).	215
12	Variations du total des précipitations et du déficit hydrique pour quelques stations de la palmeraie au Dahomey Togo (période 1945-1968).	220
13	Relations entre les productions et les déficits hydriques à Pobé.	221
14	Variations des données pluviométriques dans la cocoteraie du Bénin.(1955-1967).	232
15	Ensoleillement en heures (cocoteraie du Bénin).	234
16	Moyennes d'humidité relative pour trois stations de la cocoteraie (en %) du Bénin.	234
17	Inventaire des espèces oléagineuses des Iles du Cap Vert, Sao Tomé et Principe.	268
18	Noms vernaculaires de l'arachide pour les principaux peuples des pays du Niger.	275
19	Consommation et prix du savon en Grande-Bretagne de 1801 à 1851.	282
20	Importations d'huile de palme en Grande-Bretagne dans la première moitié du XIXème siècle.	284

21	Mouvement des navires et du commerce à Grand Bassam et Assinie de 1844 à 1849.	301
22	Exportation des arachides de la côte occidentale d'Afrique à l'origine du trafic.	311
23	Exportations d'arachides et d'oléagineux secondaires de la côte occidentale d'Afrique en 1868.	339
24	Rendement industriel comparé de 100 kgs de graines de Gambie et de Saint-Louis.	342
25	Les importations de graines oléagineuses à Marseille, 1855-1876.	344
26	Les relations de Bordeaux avec le Sénégal et la côte d'Afrique.	354
27	Evolution des exportations d'arachide du Sénégal et des importations bordelaises de 1867 à 1886.	355
28	La situation de la maison Maurel et Prom au Sénégal au 31 août 1860.	370
29	Les comptes marchandises des comptoirs Maurel et Prom en 1859-60.	373
30	Détail des frais généraux des comptoirs Maurel et Prom de 1857 à 1861.	375
31	Le bilan du comptoir de Gambie de Maurel et Prom de 1849 à 1860.	377
32	Les marchandises et produits qui alimentent le commerce de Bordeaux avec le Sénégal (1875-1879).	380
33	Les importations d'huile de palme en France (1850-1885)	383
34	Achats par nationalités des produits du palmier à huile à Lagos (1870-1885).	385
35	Le commerce de la Côte de l'Or entre 1874 et 1884.	395
36	Liste des agriculteurs, des négociants et des industriels (en Côte d'Ivoire) pour 1885.	400
37	La valeur des exportations des produits oléagineux d' A.O.F. en 1895 et en 1930.	420
38	Classification des principaux beurres et huiles de l' Ouest africain, selon les indices de saponification et d'iode.	427
39	Composition de la matière première utilisée dans l'industrie de la margarine, 1899-1928.	430
40	Exportation des graines de ricin d'A.O.F. de 1919 à 1930.	434
41	Prix de revient respectifs et cotation en France des produits du karité vers 1906.	443
42	Les exportations de karité par les principaux producteurs de l'A.O.F. des origines du trafic à la veille de la crise mondiale.	446
43	Les exportations de coprah de l'A.O.F. et du Togo jusqu' en 1930.	455

44	Les exportations d'arachides d'Afrique occidentale de 1885 à 1940.	459
45	Destination en pourcentage des sorties (d'arachides) d'A.O.F. (1896-1930).	461
46	Expéditions d'arachides des principales escales du Thiès-Kayes lors de la campagne 1919-1920.	479
47	Les exportations d'arachides en coques des principaux ports du Sénégal (1899-1930).	490
48	Distribution des semences par les S.P. au Sénégal de 1920 à 1930.	512
49	Les principales firmes de traite de l'arachide entre 1885 et 1930.	519 - 520
50	Production d'huile à partir des graines importées dans les principaux pays d'Europe occidentale en 1913 et 1930.	545
51	Les cours de l'arachide de 1885 à 1930.	547
52	Exemple des variations comparées des cours de l'arachide à Marseille et Rufisque, 1924-1925.	548
53	Détails comparés des frais supportés par les arachides de Casamance en 1911-1912 et 1930-1931.	569
54	Les frais généraux du début de la crise. Succursale Maurel et Prom de Rufisque.	569
55	Evolution des capitaux investis dans le commerce et du chiffre d'affaires en A.O.F. (1920-1928).	570
56	Bilans d'activité de la S.C.O.A. (1907-1929).	571
57	Production des huileries d'arachide d'A.O.F. (1922-1929).	573
58	Les exportations d'huile de palme d'A.O.F. de 1887 à 1930.	575
59	Les exportations de palmistes d'A.O.F. de 1887 à 1930.	576
60	Les prix CAF en France des produits du palmier à huile de 1888 à 1930.	577
61	Exportations des produits du palmier à huile dans le monde de 1906 à 1929.	579
62	Importations par les principaux pays consommateurs des produits du palmier à huile (1907-1929).	582
63	Exportations d'huile de palme et de palmistes par les comptoirs Régis du Royaume d'Abomey (1887-1895).	586
64	Exportations par ports des produits dahoméens (1888-1900).	588
65	Exportations par ports des produits dahoméens en 1916.	592
66	Les marchandises de traite importées par Cotonou en 1890.	596
67	Prix de revient et bénéfices sur les produits en provenance d'Allada (octobre 1899).	599
68	Le renouvellement des firmes commerciales au Togo après la guerre 1914-1918.	602
69	Les firmes commerciales installées au Dahomey en 1922.	603
70	Achats d'huile et d'amandes par les firmes installées à Anécho en 1930.	606

71	Exportations d'amandes et d'huile du cercle de Sassandra entre 1916 et 1930	616
72	Exportations d'huile et de palmistes par les principaux ports de Côte d'Ivoire : 1907-1930	617
73	Exportations d'amandes et de palmistes de Côte d'Ivoire par pays de destination : 1896-1930	617
74	Composition moyenne de fruits de palme de différentes provenances	623
75	Evolution des transactions mondiales sur quelques corps gras et oléagineux de 1913 à 1930	652
76	Evolution des cours du quintal d'arachide dans les principales escales du Sénégal : 15 novembre-27 décembre 1930	655
77	Cours locaux des produits du palmier en 1931	657
78	Niveaux des prix de gros en France et des cours des produits oléagineux par rapport à 1913	659
79	Décompte des éléments du prix de revient d'une tonne de palmistes exportée de Bouaké à Marseille en juin 1931	664
80	Les exportations des produits du palmier d'A.O.F. pendant la décennie 1930	671
81	Les exportations des produits arachidiers d'A.O.F. pendant la décennie 1930	672
82	Les exportations des oléagineux secondaires d'A.O.F. de 1930 à 1939	673
83	Tarifs douaniers du 6 août 1934 sur les graines étrangères	674
84	Contingents d'oléagineux réservés aux colonies (décret du 22 janvier 1934)	674
85	Part de l'A.O.F. dans l'approvisionnement de la métropole	678
86	Cours locaux moyens des huiles et amandes de palme au Dahomey de 1934 à 1939	683
87	Niveaux comparés des prix de gros des produits français importés et des cours des produits oléagineux en fin de 1938 par rapport à 1913	684
88	Distribution des semences par les S.P. au Sénégal de 1930 à 1939	691
89	Distribution de matériel agricole au Sénégal (1931-1939)	693
90	Effectifs des navétanes entre 1930 et 1939	698
91	Tonnages respectifs d'arachides décortiquées du Soudan expédiés par les trois grands ports du Sénégal (1936-1939)	701
92	Exportations des arachides par les ports du Sénégal de 1929 à 1938	702
93	Part des arachides décortiquées dans la commercialisation du Sénégal de 1935 à 1939	705

94	Cours moyen d'achat aux producteurs de la tonne d'arachide en coques au Soudan, 1930-1935	706
95	Le matériel artisanal en service en Côte d'Ivoire et au Dahomey-Togo en 1931 et 1938	714
96	Décalage entre les prévisions de livraison et les transactions réelles d'oléagineux en 1941-42 (A.O.F. et Togo)	720
97	Exportations de produits arachidiers de l'A.O.F. pendant la guerre 1939-1945	722
98	Exportations de palmistes et d'huile de palme d'A.O.F. et du Togo pendant la guerre 1939-1945	723
99	Situation des oléagineux d'A.O.F. à la fin de 1944	727
100	Pourcentage de frais et marges bénéficiaires sur les principales marchandises au Soudan en fin de 1942	725
101	L'activité des huileries d'arachide d'A.O.F. pendant la deuxième guerre mondiale	729
102	L'ampleur du déficit français en oléagineux en 1945	731
103	Production commercialisée d'arachide en A.O.F. de 1946 à 1960	733
104	Exportations des produits arachidiers d'A.O.F. : 1945-1960	734
105	Les données relatives à la production arachidière du Sénégal entre 1944 et 1960	740
106	L'activité générale des huileries sénégalaises : 1946-1960	743
107	Productions des huileries sénégalaises : 1951-1960	744
108	Prix de l'huile d'arachide à la consommation en France et à l'exportation à Dakar : 1940-1960	749
109	Exportations de produits arachidiers du Sénégal et du Soudan : 1946-1960	753
110	Les exportations de produits arachidiers du Niger 1946-1960	759
111	La production des huileries du Niger : 1958-1960	761
112	Exportations des producteurs secondaires d'arachide d'A.O.F. : 1946-1960	773
113	Exportations d'arachides décortiquées du Togo : 1946-1960	765
114	Evolution de la trituration et de la production de la C.I.T.E.C. à Bobo Dioulasso de 1956 à 1960	767
115	Barême des arachides décortiquées exportées par le Sine Saloum (campagne 1949-1950)	770
116	Fixation des prix F.O.B. du kilo d'arachide dans les ports d'exportation (1952-1960)	773
117	Répartition du contingent d'arachide garanti par le décret de novembre 1954 (en 1958)	775

118	Le prix C.A.F. de l'arachide : 1954-1959	775
119	Cotisation au Fonds de régularisation et aux Caisses locales de stabilisation (1958-59)	776
120	Les surprix consentis sur le marché français aux arachides décortiquées	777
121	Répartition des achats des huiliers du Sénégal par région (1956-67)	788
122	Part des maisons de commerce dans les achats et les ventes d'arachide du Sénégal-Soudan 1958-59	796
123	Répartition par firmes des achats d'arachide au Niger : 1954-55	799
124	Aperçu des frais supportés par un intermédiaire traitant en moyenne 250 tonnes d'arachide en coques	801
126	Structure des prix de l'arachide décortiquée dans trois pays d'Afrique occidentale (1960-61)	805
127	Le pouvoir d'achat du producteur sénégalais d'arachide avant et après la guerre	807
128	Evolution des prix dans le commerce international (1950-1960)	808
129	Distribution de matériel et d'engrais au Sénégal (1945-1960)	818
130	Les coopératives au Sénegal et leur rôle dans la traite : 1947-1953	829
131	Les exportations des produits du palmier d'A.O.F. de 1946 à 1960	834
132	Les cours moyens des produits concrets de 1947 à 1960	836
134	Le marché français des produits concrets en 1954	838
135	Les droits d'importation et les taxes sur les oléagineux concrets en France à partir de 1951	839
136	Tonnages de produits du palmier commercialisés par les principaux producteurs mondiaux : 1938-1954	849
138	La production des usines du Plan jusqu'en 1960	854
139	Surfaces plantées en blocs plantations au Dahomey de 1955 à 1960	872
140	Exportations des produits du karité d'A.O.F. et du Togo : 1947-1960	874
141	Production des unités artisanales à karité du Nord Dahomey	879
142	Les exportations d'oléagineux secondaires d'A.O.F. et du Togo de 1946 à 1960	883
143	Les exportations de coprah de l'A.O.F. et du Togo de 1947 à 1960	888
144	Bilan des matières grasses par pays membres dans la C.E.E. : 1958-1969	895

145	Le bilan des matières grasses de la C.E.E. par catégorie de produits et par pays : 1958-1969	896
146	Importations par principaux produits des pays membres de la C.E.E. en 1960 (catégories de produits)	897
147	Importation des produits oléagineux des Six pour l'année 1960	900
148	Consommation de corps gras alimentaires par habitant dans les pays de la C.E.E. (moyenne 1958-1960)	902
149	Evolution de la composition de la margarine en France et aux Pays-Bas entre 1956-57 et 1960	903
150	L'évolution de la consommation des tourteaux dans les pays de la C.E.E. entre 1955 et 1960	905
151	Evolution de la production européenne de savon de 1938 à 1958	905
152	Evolution de la consommation de savon et détergents chez les Six de 1958 à 1961	906
153	Evolution de la consommation de corps gras par la savonnerie en France de 1938 à 1951	907
154	Aides à la production et à la diversification prévues par la 2ème Convention d'association	910
155	Tarif extérieur commun de la C.E.E. sur les huiles tropicales des pays tiers	915
156	Production mondiale de corps gras par région de 1960 à 1969	919
157	Exportations mondiales par région	920
158	Production et exportations mondiales par produit	923 - 924
159	Les ventes d'oléagineux des Etats-Unis et de l'Union soviétique de 1960 à 1969	929
160	Evolution des cours des corps gras de 1960 à 1970	933
161	Dégradation de la situation du tiers-monde dans le bilan des exportations mondiales d'huile (1962-1967) à l'exclusion du trafic des graines	935
162	Les exportations totales d'oléagineux des pays associés de l'U.D.E.A.O.-Togo de 1960 à 1969	938
163	La part de la C.E.E. dans les exportations d'oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O.	941
164	La part des E.A.M.A. et des pays de l'U.D.E.A.O.-Togo dans l'approvisionnement en principaux oléagineux tropicaux de la C.E.E. de 1960 à 1969	942
165	La part de chaque pays membre du Marché commun dans les achats d'oléagineux aux pays de l'U.D.E.A.O. de 1960 à 1969	944
166	L'évolution des achats de la C.E.E. en principaux corps gras de 1960 à 1969 (comparaison achats graines et huile)	946
167	La consommation de tourteaux dans les six pays de la C.E.E. de 1960 à 1969	947

168	La consommation de beurre et de margarine dans les six pays du Marché commun de 1960 à 1969	951
169	Evolution de la consommation de corps gras par la savonnerie en France de 1961 à 1969	952
170	Evolution de la consommation de corps gras par la margarinerie en France de 1964 à 1969	953
171	La production de savons et de poudres détergentes dans la C.E.E. (1960-1969)	953
172	Les disponibilités du marché national français en huiles fluides de 1960 à 1969 et la part de l'huile d'arachide	954
173	Prix de vente C.A.F. en France des principaux produits oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O. jusqu'en 1967	961
174	Valeur des exportations d'oléagineux par pays de l'U.D.E.A.O. de 1965 à 1969	962
175	Indices des prix d'importation et d'exportation et des termes des échanges : 1963 = 100	963
176	Versement du F.E.D. au titre de l'aide à la production et à la diversification au 15 mai 1970	965
177	Aide au soutien des prix des oléagineux accordée aux pays de l'U.D.E.A.O.-Togo durant la deuxième Convention d'association jusqu'au 30 juin 1970	966
178	Principales actions menées par le 1er F.E.D. au profit des oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O.-Togo	968
179	La part des oléagineux dans les sommes engagées et dépensées par le 2ème F.E.D. au titre de l'amélioration structurelle (jusqu'au 30 juin 1970)	969
180	La part des oléagineux dans les sommes engagées et dépensées par le 2ème F.E.D. au titre de la diversification des cultures (jusqu'au 30 juin 1970)	970
181	Total des subventions par pays et par type d'oléagineux consenties par les deux F.E.D. aux pays de l'U.D.E.A.O.-Togo (Haute Volta exclue) à la date du 30 juin 1970 (1er F.E.D. paiements effectifs, 2ème F.E.D. engagements)	972
182	Répartition des palmiers dans la région de Dabou sur 25.000 hectares environ	1021
183	Répartition des palmiers sur 1.000 hectares environ à l'Ouest de Lauzoua en 1937	1021
184	Production moyenne à l'hectare des principaux types de palmeraies de l'ancienne A.O.F.	1026
185	Prestations respectives à la charge des planteurs et de la SO.DE.PALM	1056
186	Effectifs en personnel de trois usines d'huile de palme	1067
187	Bonifications de rendements attendues des thèmes de productivité au Sénégal	1108

188	Equipement des huileries de graine d'Afrique occidentale en 1969	1127
189	Valeur des exportations d'oléagineux par pays de l'U.D.E.A.O.-Togo de 1960 à 1969	1129-1130
190	L'extension des plantations industrielles de palmiers SO.D.E.PALM. de 1963 à 1970	1135
191	Extension des plantations privées : 1963-1970	1136
192	Rendement des plantations industrielles selon l'âge en 1968	1137
193	Expansion des plantations villageoises de palmiers entre 1963 et 1970	1138
194	L'expansion des plantations industrielles de cocotiers de la SO.D.E.PALM. : 1967-1970	1141
195	L'extension des plantations villageoises de cocotiers de la SO.D.E.PALM. : 1969-1970	1142
196	Evolution de la cocoteraie ivoirienne de 1963 à 1970	1142
197	Compte d'exploitation pour un hectare de plantation villageoise	1146
198	Evolution de la production de la palmeraie ivoirienne de 1960 à 1970	1149
199	Evolution de l'activité des huileries de palme de Côte d'Ivoire de 1960 à 1970	1154
200	Principales exportations de la firme Blohorn de 1960 à 1969	1157
201	Exportations de la SO.D.E.PALM. en 1970	1158
202	Exportations d'oléagineux de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1970	1161
203	L'extension des palmeraies sélectionnées au Dahomey par la SO.NA.DER. : 1962-1970	1164
204	Activité des huileries du Dahomey : 1960-1969	1171
205	Commercialisation et exportation des produits du palmier au Dahomey : 1960-1969	1174
206	Les exportations d'oléagineux secondaires du Dahomey de 1960 à 1969	1181
207	L'évolution de la production de l'huilerie d'Alokoégbé de 1960 à 1969	1185
208	Exportation des produits de la palmeraie togolaise de 1960 à 1969	1187
209	Les exportations togolaises des produits du cocotier de 1960 à 1969	1189
210	Les exportations d'oléagineux secondaires du Togo de 1960 à 1969	1190
211	Achats de produits oléagineux par les firmes d'import-export au Togo (1966-1967)	1193
212	Part des différentes régions dans la commercialisation de l'arachide au Sénégal (1960-1970)	1196

213	Bilans simplifiés des campagnes arachidières au Sénégal de 1960 à 1970	1197
214	Evolution des prix d'achat de l'arachide coque au producteur au Sénégal: 1960-1970	1201
215	Exportations d'arachides décortiquées du Sénégal 1961-1970	1215
216	Les exportations de produits oléagineux par port du Sénégal : 1960-1970	216
217	Les activités des huileries au Sénégal : 1961-1970	1219
218	Les ventes des huileries du Sénégal : 1960-1970	1224
219	Evolution de la fiscalité et de la parafiscalité sur l'arachide	1226
220	Eléments essentiels des bilans de fin d'exercice de l'O.C.A. de 1961 à 1966	1239
221	L'évolution du parc de matériel agricole au Sénégal de 1960 à 1968	1250
222	Bilans des programmes agricoles 1960-1969	1252
223	Pourcentage de paysans ayant par région respecté les principaux thèmes diffusés par la S.A.T.E.C. (1965-1967)	1259
224	Exportation d'oléagineux secondaires du Sénégal de 1960 à 1970	1266
225	Bilans simplifiés des campagnes arachidières au Niger de 1960 à 1970	1268
226	Répartition régionale de la commercialisation d'arachide au Niger de 1962 à 1970	1270
227	Part des différents acheteurs dans la commercialisation au Niger : 1962-1970	1272
228	Pourcentages d'arachide coques commercialisés au Niger de 1962 à 1970	1275
229	Activité des huileries du Niger : 1961-1970	1277
230	Les voies d'exportation des produits arachidiers du Niger	1278
231	Les frais de commercialisation des marchés de l'U.N.C.C. en 1966-67 et 1967-68	1285
232	Exportations de graines de coton du Niger	1292
233	Bilans simplifiés de l'économie arachidière du Mali : 1960-1970	1293
234	Production de l'huilerie de la S.E.P.O.M. à Koulikoro : 1965-1969	1306
235	Bilan de l'Opération arachide Mali : 1967-1971	1310
236	Exportation de produits oléagineux secondaires du Mali : 1960-1970	1314
237	Les prix moyens d'achat des produits au producteur par O.R.D. de la Haute Volta : 1968-1969	1317

238 Exportations de produits oléagineux de la Haute Volta de 1961 à 1970 1319

239 Activité de l'huilerie de la C.I.T.E.C.(ou S.H. S.H.V.) de 1961 à 1970 1322

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE

LES GRANDS DOMAINES OLEAGINEUX DE L'OUEST AFRICAIN ET LE MILIEU NATUREL 4

CHAPITRE I : L'IMMENSE DOMAINE DE L'ARACHIDE : LES CARACTERES PHYSIQUES DES GRANDES REGIONS DE CULTURE. 10

A) L'ARACHIDE, LEGUMINEUSE AUX MULTIPLES USAGES. 14

I - DESCRIPTION DE LA PLANTE 14

II - LES PRODUITS DE L'ARACHIDE ET LE PROBLEME DES AFLATOXINES. 17

B) L'ARACHIDE EST LA PLANTE DES SOLS MEUBLES DU NORD DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE. 20

I - LA ZONALITE DES SOLS ET LA LOCALISATION DES GRANDS BASSINS ARACHIDIERS DE L'OUEST AFRICAIN 22

1) Les argiles rouges de l'Afrique guinéenne humide conviennent mal à l'arachide. 22

2) Aptitudes très variées des sols ferrugineux tropicaux du Soudan humide : des terroirs à arachide discontinus. 23

3) Les vrais sols à arachide sont les terres sableuses pauvres du contact Soudan-Sahel. 26

II - LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES GRANDS BASSINS ARACHIDIERS. 28

1) Le bassin arachidier du Sénégal 31

a) Le Nord du bassin : domaine des sols sableux 31
b) La zone de transition : Sine Saloum et Petite Côte. 36
c) L'arachide, culture sèche des plateaux de Casamance. 39

2) Les régions arachidières du Niger. 44

3) Le bassin arachidier du Mali. 48

a) Les plateaux mandingues 50
b) Le Kaarta et les plaines intérieures du pays mandingue 52
c) Les terroirs à arachide des dépressions périphériques. 53

C) L'ECOLOGIE DE LA PLANTE ET LE MILIEU CLIMATIQUE OUEST AFRICAIN. 54

I - LE CYCLE VEGETATIF DE L'ARACHIDE ET LE PROFIL THEORIQUE DE L'HIVERNAGE. 54

1) La germination et la levée de la plante sont associéesau type de temps d'orage et de ligne de grains du début d'hivernage. 54

2) La floraison et le début de la fructification sont favorisés par les pluies de mousson du coeur de l'hivernage. 60

3) La fructification et la maturation coïncident avec la "queue" d'hivernage. 62

II - LES TYPES DE CLIMATS OUEST AFRICAINS ET LEURS ALEAS : L'ADAPTATION NATURELLE ET LA SELECTION VARIETALE DE L'ARACHIDE. 63

1) En climats secs soudano-sahéliens, l'adaptation variétale de l'arachide est imparfaite et les aléas climatiques sont grands. 66

a) Variétés à petites gousses et cycle végétatif assez long. 66

b) Des aléas climatiques fréquents et de grandes variations de production. 69

- Le total des précipitations 77
- La durée de la saison des pluies 79
- Le profil de l'hivernage 81

2) Les climats humides de Soudan : des variétés bien adaptées et un hivernage assez régulier. 86

- Le total des précipitations 89
- Effets bénéfiques d'une bonne répartition 90

3) Les climats guinéens humides sont peu favorables 94

4) La sélection et l'amélioration variétale de l'arachide. 97

CHAPITRE II : LE KARITE ET LES OLEAGINEUX ANNEXES DU DOMAINE SOUDANO-SAHELIEN. 99

A) LE KARITE, ARBRE A BEURRE DU SOUDAN 99

I - LE KARITE ET LE SOUDAN : LE CYCLE ANNUEL DE L'ARBRE 99

II - ARBRE A CROISSANCE TRES LENTE ET RENDEMENTS TRES FLUCTUANTS. 105

III - ARBRE DES TERROIRS CULTIVES. 108

B) OLEAGINEUX CULTIVES ET SAUVAGES DU SOUDAN 110

I - LE RICIN 110

II - SESAME ET FAUX SESAMES 114

III - LES MALVACEES, PLANTES TEXTILES ET OLEAGINEUSES 116
IV - OLEAGINEUX SECONDAIRES DES PAYS DE SOUDAN 117

C) LES PAYS SAHELIENS : CORPS GRAS ANIMAUX ET FAIBLES RESSOURCES OLEAGINEUSES. 121

CHAPITRE III : LES PALMIERS ET LES OLEAGINEUX DES REGIONS GUINEENNES. 125

A) LE PALMIER A HUILE DANS SON DOMAINE 125

I - L'ARBRE : SON COMPORTEMENT ET SES VARIETES. 126
1) Un système radiculaire adapté aux sols meubles 126
2) Une vie végétative continue. 127
3) Les produits du palmier à huile : les huiles et le vin. 129
4) Les variétés d'Elaeïs d'Afrique occidentale. 131

II - LE PALMIER A HUILE ET LE CLIMAT 134
1) L'écologie théorique de l'Elaeïs. 135
2) Les caractères climatiques généraux de la palmeraie ouest-africaine. 139
a) La localisation de l'aire du palmier à huile 139
b) Les données thermiques 145

B) LES RESSOURCES ANNEXES DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'ELAEÏS: LE COCOTIER ET LES OLEAGINEUX FORESTIERS. 149

I - LE COCOTIER, ARBRE AUX "CENT USAGES" DES REGIONS LITTORALES. 150
1) L'arbre et ses produits 151
2) Le cocotier est un arbre des climats marins de la zone intertropicale 155
3) Le cocotier ouest-africain et les hybrides. 157

II - LES ESPECES OLEAGINEUSES DE LA FORÊT DENSE 159
1) Les arbres à beurre 160
2) Les espèces produisant des huiles fluides 164

III - LES OLEAGINEUX SECONDAIRES DES FORÊTS ET SAVANES PREFORESTIERES 167
1) Oléagineux secondaires du district préforestier maritime 168
2) Espèces oléagineuses de la mosaïque forêt-savane 170
a) Les reliques boisées 170
b) Essences oléagineuses des forêts galeries. 172
3) Le méné, oléagineux des savanes guinéennes. 174

C) REPARTITION ET APTITUDES DES PALMERAIES ET COCOTERAIES AU SENEGAL, EN CÔTE D'IVOIRE ET AU BENIN. 175

I - LE MILIEU NATUREL ET LA LOCALISATION DES PALMERAIES EN CASAMANCE. 175

1) Des conditions climatiques marginales 177

2) Palmeraies des plateaux de Basse-Casamance 180

3) Les rideaux de palmeraies des versants 182

4) Le cocotier, arbre fruitier et non oléagineux de Basse Casamance. 184

II - LA REPARTITION DES PALMERAIES ET COCOTERAIES EN CÔTE D'IVOIRE 185

1) Des conditions naturelles d'ensemble favorables au palmier à huile 186

2) Le Sud-Est et le Sud-Ouest ont les meilleures vocations naturelles pour l'élaeïculture 192

3) Les régions "intermédiaires" du Centre-Sud 197

4) Les régions forestières du Nord : un milieu naturel peu favorable à l'élaeïculture 202

5) Le littoral des lagunes, domaine de la cocoteraie 207

III - PALMERAIES ET COCOTERAIES DU BENIN 212

1) Le climat équatorial tempéré : limites et aptitudes de la palmeraie 213

2) Plateaux de "terre de barre" et dépressions alluviales : les sites des palmeraies 223

a) Les forêts de palmiers des plateaux 225
b) Palmeraies des vallées et dépressions 228

3) Le cordon littoral sableux, domaine de la cocoteraie. 231

DEUXIEME PARTIE

DES VIEILLES AGRICULTURES A L'INDEPENDANCE : HISTOIRE DE LA PRODUCTION, DU COMMERCE ET DE LA TRANSFORMATION DES OLEAGINEUX, JUSQU'EN 1 9 6 0 238

CHAPITRE I : LES OLEAGINEUX D'AFRIQUE OCCIDENTALE AVANT LES DEBUTS DE LA TRAITE DE L'HUILE DE PALME ET DE L'ARACHIDE. 240

A) LES RESSOURCES OLEAGINEUSES DES VIEILLES AGRICULTURES 240

I - PROBLEME DE L'INVENTAIRE DES RESSOURCES 241

II - L'UTILISATION DES MATIERES GRASSES ET LES PROBLEMES TECHNOLOGIQUES 242

III - L'HUILE DE PALME EST LA SUBSTANCE OLEAGINEUSE DES REGIONS GUINEENNES 243

IV - LE BEURRE DE KARITE ET LES MATIERES GRASSES ANNEXES DU SOUDAN ET DU SAHEL 248

B) LA DECOUVERTE EUROPEENNE : LES OLEAGINEUX D'EMPRUNT 252

I - LES APPORTS ASIATIQUES : LE COCOTIER 252

II - PLANTES OLEAGINEUSES D'AMERIQUE TROPICALE 257

III - LE PROBLEME DE L'ORIGINE DE L'ARACHIDE 259

1) Arguments ethnobotaniques 259

2) L'arachide chez les auteurs européens après les grandes découvertes 261

3) L'arachide et la traite des noirs 263

C) LA DIFFUSION DES NOUVELLES PLANTES : L'EXEMPLE DE L'ARACHIDE 266

I - PENETRATION DE L'INFLUENCE PORTUGAISE PAR LES RIVIERES 269

II - L'ADOPTION RAPIDE DE L'ARACHIDE AU HAUT SENEGAL-NIGER 272

III - RÔLE TRES DISCRET DE LA PLANTE DANS LE SENEGAL ARACHIDIER ACTUEL 275

CHAPITRE II : LES ORIGINES DE LA TRAITE DES OLEAGINEUX ET SON EXPANSION JUSQU'A LA VEILLE DE LA PERIODE COLONIALE (1885). 280

A) LES ORIGINES DE LA TRAITE DES OLEAGINEUX DANS LA PREMIERE MOITIE DU XIXème SIECLE 280

I - LE COMMERCE DE L'HUILE DE PALME RELAIE LA TRAITE DES NOIRS 280

1) La traite de l'huile de palme, exclusivité britannique 283

2) Les débuts tardifs et modestes des Français : le Dahomey et la Côte d'Ivoire dans les années "quarante" 288

a) Le Dahomey, une initiative privée : Régis à Ouidah 290

b) La Côte d'Ivoire : les comptoirs fortifiés, Régis à Assinie et Grand Bassam 293

II - LES ORIGINES ET LES DEBUTS DU COMMERCE OUEST AFRICAIN DE L'ARACHIDE (1830-1848). 302

1) Intérêt de Marseille pour l'huile d'arachide 302

2) Les origines du commerce de l'arachide en Sénégambie : une controverse entre Bordelais et Marseillais 304

B) L'EXPANSION ET LES CRISES DE LA TRAITE DE L'ARACHIDE (1850-1885). 312

I - LA PERIODE D'EXPANSION 313

1) L'expansion de la production et du commerce de l'arachide au Sénégal, 1848-1870 313

a) Saint Louis, le Nord du Cayor et le Fleuve 313
b) Gorée et le Cap Vert 317
c) L'extension de la culture : Cayor et Baol, Petite côte et Sine Saloum 320

2) Les progrès rapides de l'arachide dans les "Rivières" jusqu'en 1868 324

a) La Gambie 325
b) La Casamance 328
c) Les "Rios de Guinée" 332

II - LA PREMIERE CRISE DE L'ARACHIDE : LES RIOS DE GUINEE CESSENT D'EXPORTER (1867-1885). 341

1) La concurrence de nouvelles matières premières et la baisse des cours de l'arachide en Europe (1867-1885) 342

2) Mauvaise qualité et sélectivité des cours : l'effondrement de la production des "Rivières" 346

3) La qualité des arachides du Cayor sauve la production du Sénégal 352

a) La vocation arachidière du Cayor s'affirme 352
b) L'expansion de Rufisque, port de l'arachide 357
c) La faible production des régions "périphériques" 363

III - L'ORGANISATION DU COMMERCE DE L'ARACHIDE VERS 1885 : LES NEGOCIANTS ET LEURS COMPTES 366

1) Les agents de la traite 366

2) Comptoirs et factoreries, l'organisation du commerce 368

3) Les comptes de la traite 372

C) LES VICISSITUDES DU COMMERCE FRANCAIS DES PRODUITS DU PALMIER A HUILE (1850-1885) 382

I - LES INNOVATIONS TECHNIQUES DANS L'EMPLOI DES PRODUITS DE L'ELAEÏS 382

1) Le procédé de décoloration de l'huile de palme permet son utilisation dans les savons blancs de Marseille 382

2) Les amandes de palme apparaissent sur les marchés européens, mais intéressent surtout les Allemands 384

II - LES INCERTITUDES IVOIRIENNES : L'ECHEC DE REGIS ET LA POLITIQUE DE VERDIER (1850-1885) 387

1) L'échec français dans l'Ebrié et l'abandon de Régis (1850-1857) 387

2) Le rôle de Verdier dans le maintien de la présence commerciale française après 1871 390

a) Les débuts de Verdier en Côte d'Ivoire 390
b) La fin des comptoirs fortifiés 392
c) Verdier résident et planteur (1878-1885) 393

3) Un bilan commercial décevant 394

III - LES PROGRES DU COMMERCE DES PRODUITS DU PALMIER AU BENIN, LA CONCURRENCE ENTRE EUROPEENS 402

1) Solides positions de Régis à Ouidah jusqu'à la mort de Ghézo (1858) 404

2) L'expansion du commerce français à Porto Novo et Cotonou et les difficultés avec les Britanniques (1863-1888) 407

3) Les rivalités entre Français et Allemands dans l'Ouest de la Côte des esclaves jusqu'à la création du Togogebiet en 1885 412

CHAPITRE III : L'EPOQUE DU COMMERCE LIBRE : L'ESSOR DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE DES OLEAGINEUX DE 1885 à 1929 418

A) L'INVENTAIRE DES RESSOURCES OLEAGINEUSES DE L'OUEST AFRICAIN ET LES MECOMPTES DE LA DIVERSIFICATION 419

I - L'INVENTAIRE BOTANIQUE ET L'EVOLUTION DE LA CHIMIE DES CORPS GRAS 421

1) L'inventaire botanique : Auguste Chevalier 421

2) Les aptitudes des matières grasses africaines et la chimie des "indices" 424

3) Raffinage et hydrogénation : l'interchangeabilité des corps gras et la margarine 426

II - LES MEDIOCRES RESULTATS DU RICIN ET DES OLEAGINEUX FLUIDES SECONDAIRES 431

1) Le ricin ne connait un faible essor qu'au Moyen-Dahomey 431

2) Sésame, graines de coton et autres oléagineux à huile fluide ne suscitent pas de véritables courants commerciaux 434

III - LES GRAISSES ET BEURRES : DE GRANDS ESPOIRS ET DE FAIBLES RESULTATS 440

1) Déceptions pour les produits du karité 440

2) Les premières plantations de cocotiers et les débuts modestes du commerce du coprah 447

3) Les "beurres" des pays guinéens n'ont guère de valeur économique 456

B) L'ARACHIDE, PRODUIT D'EXPORTATION PRINCIPAL DE L'A.O.F. 458

I - L'ARACHIDE SUIT LE RAIL : LES PROGRES DE LA CULTURE, LES NOUVELLES ESCALES ET LES MIGRATIONS DE POPULATIONS 462

1) Les progrès de l'arachide au Sénégal 462

a) Le Dakar - Saint Louis : apogée et déclin du "vieux bassin" 462

- L'expansion de la production et la création des escales 464
- Le déclin du Nord du Cayor et de St Louis 467
- L'apogée de Rufisque 470

b) Le Thiès - Niger et l'expansion de la production arachidière dans le Sud du Sénégal 474

- Le manque de moyens de transport avant 1907 474
- L'effet d'entrainement du Thiès - Kayes 476
- Le début de la conquête des Terres neuves : les mourides 483

c) La lente reprise de l'arachide en Casamance : le problème des transports 487

2) Le chemin de fer du Niger fait du Soudan le deuxième exportateur d'arachides de l'A.O.F. 491

a) Le Kayes - Niger et les débuts de la commercialisation de l'arachide 493
b) Le Thiès - Kayes provoque l'essor de la culture et du commerce 496
c) La prospérité passagère de Kayes 498

3) Faibles progrès de l'arachide dans les autres colonies de la Fédération 499

a) La Côte d'Ivoire 500
b) La Haute Volta 500
c) Le Dahomey - Togo 501
d) La Guinée 501
e) Le Niger 502

II - LES PROBLEMES DE L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION 505

1) La station de recherches de Bambey 505

2) La question des semences : les S.P. 509

3) L'amélioration des techniques de culture : la charrue et le tracteur 513

III - L'APOGEE DU SYSTEME DE TRAITE 518

1) La hiérarchie commerciale : grandes maisons et intermédiaires 518

a) Les grandes maisons de commerce : leur organisation, leur comportement 521
b) Les intermédiaires indépendants français, les Libano-syriens et les traitants africains 532

2) L'organisation matérielle de la traite : un commerce libre à vocation européenne 536

a) Le producteur chez le traitant 536

b) L'évacuation des arachides vers les ports 540
c) Des exportations vers l'Europe entière 542

3) Les grands problèmes de la traite : le niveau des prix, les fraudes et abus 544

a) Le niveau des cours à la production 546
b) Fraudes et abus commerciaux : l'usure 552
c) L'adultération des arachides : le conditionnement 558

4) Prospérité fragile du commerce et débuts timides de l'industrie de l'huilerie 561

a) Amélioration passagère du sort du producteur après la guerre 562
b) Les maisons de commerce : une prospérité qui se dégrade 564
c) Les timides débuts de l'huilerie d'arachide en A.O.F. 572

C) LES PRODUITS DU PALMIER A HUILE : DES TRANSACTIONS ACCRUES, UNE PRODUCTIVITE FAIBLE 574

I - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION : LE RESEAU COMMERCIAL, SON ORGANISATION 578

1) Places modestes de l'A.O.F. dans la production et de la France dans la consommation mondiale 578

2) Le Dahomey - Togo, principal exportateur de l'Afrique française 585

a) Le progrès de la production et des moyens de transport jusqu'en 1914 : Porto Novo et Cotonou principaux centres de commerce 585
b) Techniques et bilan du commerce jusqu'en 1914 593
c) L'après-guerre : élimination des firmes allemandes et expansion du commerce 600

3) Huile de palme et palmistes ne sont plus que des ressources secondaires de la Côte d'Ivoire 608

a) Le Sud-Est : production stagnante mais rôle accru de Grand Bassam 608
b) Le Sud-Ouest : faible population, isolement et médiocres progrès du palmier à huile 614
c) Des firmes commerciales "prudentes" qui diversifient les produits de traite 618

4) Les Rivières du Sud : de modestes exportations de palmistes 622

a) La Casamance : les palmistes ne sont qu'un complément aux traites du caoutchouc puis de l'arachide 623
b) Le trafic des palmistes survit à toutes les crises des produits de Guinée 626

II - FAIBLES RESULTATS DES ACTIONS DE PRODUCTIVITE 628

1) Faibles résultats des tentatives d'aménagement des palmeraies exploitées 629

2) Les interventions européennes directes : concessions, affermage et plantations conduisent à de nombreux échecs 630

3) Timides débuts des stations expérimentales : La Mé et Pobé 634

III - LE TRAITEMENT DES FRUITS : MATERIEL ARTISANAL ET USINES 636

1) Les moyens artisanaux : pressoirs et concasseurs 637

2) Graves vicissitudes des premières huileries de palme d'A.O.F. 640

3) Le modeste héritage industriel allemand au Togo 647

CHAPITRE IV : DE LA CRISE MONDIALE A L'INDEPENDANCE : PROGRES DE LA PRODUCTION ET REGLEMENTATION ACCRUE DU COMMERCE 649

A) LA CRISE DE 1930-1934 : L'ECONOMIE DE L'A.O.F. MENACEE ET RESTAUREE A LA VEILLE DE LA GUERRE 650

I - ASPECTS ET CONSEQUENCES DE LA CRISE 650

1) Effondrement des cours en Europe : le "trust" des matières grasses et le recul de la consommation 650

2) La crise en Afrique occidentale : le recul de la production et du pouvoir d'achat des producteurs 654

3) Les graves difficultés du commerce et de l'industrie 659

a) En dehors de quelques profits sur l'arachide, le commerce des produits est peu rentable 661
b) La vente des marchandises est paralysée 665
c) Les vicissitudes du commerce : faillites, liquidations et assainissement 667
d) Les huileries d'arachide cessent pratiquement leurs activités 669

II - LES MESURES DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION DE LA TRAITE : REPRISE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE 674

1) L'aide de la métropole : tarifs protecteurs et contingents profitent surtout à l'arachide 675

2) La réglementation de la traite des oléagineux 679

3) La brève reprise commerciale des années d'avant guerre 682

4) Essor modeste de l'industrie et essais de carburant végétal au Soudan 685

III - RESULTATS ASSEZ DECEVANTS DES ACTIONS DE PRODUCTIVITE 689

1) L'expansion des surfaces consacrées à la culture de l'arachide 689

a) Faible impact des thèmes de Bambey : les semences et la culture attelée 689
b) Les progrès de la production sénégalaise s'associent à la conquête des "terres neuves" et à la venue des navétanes 694

c) Le décorticage favorise l'expansion de la production des colonies de l'intérieur 703

2) La productivité de la palmeraie est améliorée par le matériel artisanal de traitement des fruits 708

a) La Mé et Pobé ne fournissent qu'une faible assistance technique 709
b) Grands progrès des unités artisanales de traitement des produits 712
c) L'extension des plantations de cocotiers 715

B) LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE : DIRIGISME ACCRU ET EFFONDREMENT DE LA PRODUCTION 717

I - DIRIGISME ET PLANS DE PRODUCTION 717

1) L'économie de guerre 717

2) L'A.O.F. doit ravitailler en corps gras la métropole occupée 719

3) L'A.O.F. coupée de la France 721

II - UN COMMERCE DIFFICILE MAIS RELATIVEMENT LUCRATIF 724

III - LE GRAND ESSOR DES HUILERIES D'ARACHIDE EN A.O.F.: LESIEUR-AFRIQUE 727

C) DE L'APRES-GUERRE A L'INDEPENDANCE : LES OLEAGINEUX DANS LA ZONE FRANC 730

I - L'ARACHIDE : PROGRES DE LA PRODUCTION ET INNOVATIONS ECONOMIQUES, TECHNIQUES ET SOCIALES 731

1) L'expansion de la production et la valorisation sur place des produits arachidiers 732

a) Le Sénégal : reprise tardive de la production et rôle croissant des huileries et du décorticage 735
b) Le Soudan, une production relativement stagnante 752
c) Le Niger devient le deuxième producteur d'arachide de l'A.O.F. 756
d) La production arachidière des autres territoires reste très modeste 762

2) Les bilans d'un commerce contrôlé, fermé et soutenu 769

a) L'organisation du marché de l'arachide : un dirigisme accru 769
b) Le déroulement de la traite : une réglementation accrue et des problèmes renouvelés 780
c) Les bilans de la traite 793

3) Résultats décevants des actions techniques et sociales au niveau de la production 810

a) L'amélioration des techniques traditionnelles de culture est très insuffisante 810
b) L'échec des expériences de culture motorisée en Terres neuves : la reconversion par le colonat 820

c) L'échec du mouvement coopératif 828

II - LE PALMIER A HUILE : LA RENOVATION DES PALMERAIES ET LES USINES DU PLAN 833

1) La commercialisation traditionnelle insuffisamment protégée ne porte pratiquement plus que sur les palmistes 833

a) Un marché en partie protégé mais pas organisé 835
b) Le rôle des maisons de commerce dans la commercialisation est en déclin marqué 840

2) Les progrès de l'industrie de l'huile de palme : les huileries du Plan 848

a) En Côte d'Ivoire 855
b) Au Togo 859
c) Au Dahomey 860

3) La rénovation de la palmeraie et les plantations 862

a) Les résultats spectaculaires des stations de recherche 862
b) L'extension des plantations en Côte d'Ivoire 863
c) Le "secteur de rénovation" de la palmeraie au Dahomey 867

III - LES OLEAGINEUX SECONDAIRES : DES MARCHES NON ORGANISES ET DES TRANSACTIONS STAGNANTES 873

1) Le karité, grandes fluctuations des ventes et échec des essais d'industrialisation 873

2) Le ricin au Dahomey, matière première du rilsan, le sésame et les graines de coton 880

3) Extension de la cocoteraie et régression des exportations de coprah 883

a) La Côte d'Ivoire : extension des plantations paysannes et création de la station de Port Bouet 884
b) Le Dahomey : la diversification de la production et la station de Sémé-Podji 886
c) Le Togo : recul de la production du fait de la maladie de Kaïncopé 887

CONCLUSION 889

TROISIEME PARTIE

LA SITUATION DES OLEAGINEUX DANS LES REPUBLIQUES INDEPENDANTES 891

CHAPITRE I : L'ASSOCIATION AU MARCHE COMMUN ET L'EVOLUTION DU MARCHE 893

A) L'ASSOCIATION AU MARCHE COMMUN : SA SIGNIFICATION 893

I - LA SITUATION DU MARCHE ELARGI : LE BILAN DES MATIERES GRASSES CHEZ LES SIX VERS 1960 894

1) Un déficit de près de 50 % des besoins 894

2) L'approvisionnement des Six vers 1960 : des importations massives d'origines variées 895

3) Les données de consommation 901

a) La consommation alimentaire : la margarine 901
b) Une énorme consommation de tourteaux 904
c) Le déclin du savon et le succès des détergents 904

II - LES PRINCIPES DE L'ASSOCIATION 908

1) Les conventions d'association imposent l'abandon des préférences accordées par la France 908

2) La deuxième convention : Yaoundé I 909

3) Une innovation : les aides à la production et à la diversification 910

III - LE MARCHE COMMUN DES MATIERES GRASSES 911

1) La défense des productions d'oléagineux et de beurre des Six 912

a) Les huiles fluides 912
b) Le conflit beurre-margarine 913

2) Les mesures initiales en faveur des oléagineux des E.A.M.A. 914

3) L'aide exceptionnelle du 25 juillet 1967 et la taxe sur la margarine 915

B) L'EVOLUTION DU MARCHE MONDIAL EST DEFAVORABLE AUX PRODUITS DES E.A.M.A. 917

I - LES DONNEES DE LA PRODUCTION ET DES TRANSACTIONS MONDIALES : RECUL DES PAYS TROPICAUX 917

1) Les données géographiques : forte progression des U.S.A. et de l'U.R.S.S. 917

2) Gros progrès du soja et du tournesol et recul des concrètes tropicales 921

II - L'ANARCHIE DU MARCHE MONDIAL 926

1) Le marché traditionnel est dominé par Unilever 927

2) Politique de l'Europe occidentale : abandon des accords de zone 927

3) Les énormes surplus américains et soviétiques échappent en grande partie au marché mondial 929

III - LES COURS DES MATIERES GRASSES CONNAISSENT UN RECUL MARQUE DANS LA DECENNIE 1960 931

C) L'EVOLUTION DU MARCHE DES MATIERES GRASSES DES SIX : LES DECEPTIONS DES ASSOCIES 936

I - STAGNATION DES VENTES DES ASSOCIES D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LE MARCHE DES SIX 936

1) L'évolution peu favorable du commerce des oléagineux des pays de l'U.D.E.A.O. 936

2) La France reste le client presqu'exclusif mais ses achats régressent 943

II - LES CORPS GRAS TEMPERES PRENNENT UNE PLACE PREEMINENTE SUR LE MARCHE DES SIX 945

1) Le soja, le colza et le tournesol, matières premières essentielles des huileries européennes 945

2) Un danger pour les productions oléagineuses des associés : des substitutions accrues 950

3) Les vendeurs africains essaient de s'organiser : le Conseil africain de l'arachide et le "Comité d'action eurafricain des oléagineux" 955

III - LA DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE ET LES AIDES AUX OLEAGINEUX DES ASSOCIES 959

1) La dégradation des termes de l'échange et les oléagineux d'Afrique occidentale 960

2) Les aides de l'Europe aux productions oléagineuses des pays de l'U.D.E.A. - Togo 964

a) Le soutien des prix par la Communauté 965

b) Les aides à la production et à la diversification 967

3) Les autres aides : le F.A.C. et les organismes internationaux 971

CHAPITRE II : LES NOUVELLES STRUCTURES : ORGANISATION DES PAYSANNATS ET REFORME DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION 976

A) LES "NOUVELLES STRUCTURES" DANS LES PAYS ARACHIDIERS 977

I - LE SENEGAL : LE SOCIALISME HUMAIN 978

1) Les "structures d'accueil" initiales 978

2) Les transformations ultérieures 983

II - LE NIGER : DES SOLUTIONS MODEREES 984

1) Les organismes étatiques de commercialisation : la SO.N.ARA et la CO.PRO.NIGER 985

2) L'organisation de la coopération : l'U.N.C.C. 986

3) L'Animation et la commercialisation par les coopératives 987

III - LE MALI : UNE SOCIALISATION RADICALE 987

1) Socialisation intégrale de l'appareil commercial 987
2) Coopération et mobilisation des masses 989
3) Les réformes après le 19 novembre 1968 989

IV - L'ORIGINALITE DES SOLUTIONS VOLTAIQUES : LES O.R.D. 990

B) LES PAYS DU PALMIER : LES SOCIETES D'ETAT 992

I - LA CÔTE D'IVOIRE : LA SO.D.E.PALM. 993
II - LE DAHOMEY : LA SO.NA.DE.R. ET LES STRUCTURES COOPERATIVES 996
1) Les sociétés d'intervention spécialisées : la SO.NA.DE.R. et la S.NA.H.DA. 997
2) L'organisation coopérative des blocs de palmeraie 999

III - LE TOGO : LES SO.R.A.D. ET LA SO.NA.P.H. 1001

C) L'ERE DES EXPERTS ET DE LA COOPERATION TECHNIQUE 1003

I - ROLE ACCRU DE LA RECHERCHE : L'I.R.H.O. ET L'I.R.A.T. INSPIRENT TOUS LES PROGRAMMES 1003
II - LES EXPERTS ET LES SOCIETES DE DEVELOPPEMENT SUPPLANTENT LES SERVICES DE L'AGRICULTURE 1006

CHAPITRE III : LES NIVEAUX TECHNIQUES ACTUELS 1010

A) PERMANENCE DES TECHNIQUES TRADITIONNELLES : L'EXEMPLE DU KARITE 1010

I - LA CUEILLETTE PAR LES FEMMES ET LES ENFANTS 1011
II - LA CONDITIONNEMENT ET LE SECHAGE : LES FOSSES ET LES FOURS 1013
III - LA PREPARATION DU BEURRE : L'ARTISANAT EST ENCORE ESSENTIEL 1015

B) DE LA PALMERAIE NATURELLE A LA PLANTATION 1019

I - LA PALMERAIE NATURELLE ET L'ARTISANAT : DES FORMULES DEPASSEES 1019
1) Les types de palmeraies naturelles : de la brousse au parc 1020
2) La crise du grimpage 1026
3) L'artisanat traditionnel : faibles rendements et productivité médiocre 1031
a) Les techniques de fabrication de l'huile 1032
b) Le concassage manuel des palmistes 1034

II - LA PLANTATION MODERNE ET L'USINE 1038

1) Les thèmes techniques communs 1038

a) La fourniture des graines par les stations de La Mé et de Pobé 1038
b) L'ouverture de la plantation 1041
c) L'entretien de la plantation 1046
d) Les techniques de récolte 1049

2) Les types d'organisation des palmeraies 1050

a) La palmeraie industrielle de Côte d'Ivoire : unité de production et cellule sociale 1051
b) La palmeraie villageoise : une organisation rigoureuse en milieu traditionnel 1054
c) La plantation coopérative : travail collectif en palmeraie et individuel dans les champs 1056

3) Les huileries de palme 1059

a) Les principes généraux 1059
b) Les huileries du Plan : des unités à productivité modeste 1063
c) Les "plans palmier" : une génération d'usines modernes et la première huilerie de palmistes 1065

C) LES COCOTERAIES : DES STRUCTURES SOCIALES ET DES NIVEAUX TECHNIQUES TRES VARIES 1069

I - LES PLANTATIONS FAMILIALES TRADITIONNELLES 1069

1) Extension de la cocoteraie à partir du village et du rivage 1070

2) Des principes techniques simples et peu exigeants 1072

3) Des procédés défectueux de préparation du coprah 1074

II - LA GRANDE PROPRIETE CITADINE 1075

III - LA PLANTATION PLANIFIEE : ENSEMBLES INDUSTRIELS ET VILLAGEOIS EN CÔTE D'IVOIRE 1077

D) LES TECHNIQUES DE PRODUCTION DES OLEAGINEUX ANNUELS ET L'HUILERIE DE GRAINE 1080

I - LES OLEAGINEUX MINEURS : DES TECHNIQUES ELEMENTAIRES 1080

1) Les cucurbitacées : des façons simplistes 1081

2) Le sésame : culture de défriche ou culture dérobée 1082

3) Le ricin : cueillette et culture épisodiques 1083

II - LES TRAVAUX DE L'ARACHIDE : PAYSANS ET PRODUCTEURS 1085

1) Les techniques de culture : l'outil et le matériel attelé 1086

a) La préparation des champs est encore essentiellement manuelle 1086
b) Les semailles : le semoir fait disparaître les façons traditionnelles 1088
c) Les sarclages : le problème de l'utilisation de la houe 1091
d) Mécanisation très inégale des opérations de récolte et de conditionnement 1093

2) Paysans et producteurs d'arachide 1095

a) La place de l'arachide dans les systèmes paysans 1095
b) La culture aventureuse : les producteurs d'arachide du Sénégal 1102

3) Les thèmes techniques des actions de développement et de productivité 1104

a) Le Sénégal : le programme de développement accéléré de la productivité d'arachide et de mil 1105
b) Les actions de productivité au Niger 1114
c) "L'Opération arachide" au Mali : ses thèmes de productivité 1115
d) La Haute Volta : l'I.R.H.O. inspire les actions menées dans les O.R.D. 1118

III - LES HUILERIES DE GRAINE : UN EQUIPEMENT PUISSANT ET MODERNE 1120

CHAPITRE IV : LES OLEAGINEUX ET LES ECONOMIES DES REPUBLIQUES INDEPENDANTES 1128

A) LES PAYS DES PALMIERS : PRIORITE AUX PLANTATIONS 1128

I - LA CÔTE D'IVOIRE PRODUIRA MASSIVEMENT APRES 1970 1131

1) Les plans palmier et cocotier : réussites techniques et problèmes humains 1132

a) Les programmes de plantation se déroulent selon les prévisions 1132
b) De graves problèmes humains se posent 1143

2) L'économie de la palmeraie : l'organisation industrielle supplante la traite 1148

a) Les firmes européennes abandonnent la traite 1151
b) L'expansion de l'industrie de l'huilerie 1152

3) En dehors des graines de coton, la stagnation des autres oléagineux est générale 1160

II - LE DAHOMEY : LES OLEAGINEUX RESTENT LE FONDEMENT D'UNE ECONOMIE EN DIFFICULTE 1162

1) Réalisations et mécomptes du plan palmier 1162

2) De grandes concurrences pour la transformation et le commerce des produits du palmier 1168

a) Artisanat et industrie : des activités rivales en progrès 1168
b) La S.NA.H.DA. et le commerce privé se partagent les transactions 1172

3) Situations contradictoires des autres oléagineux 1175

a) Des oléagineux en difficulté : l'arachide et le ricin 1175
b) Les autres oléagineux enregistrent quelques progrès 1179

III - LE TOGO : DES PRODUCTIONS MODESTES EN LEGER PROGRES 1183

1) La palmeraie : des projets déçus et une production stagnante 1183

2) La cocoteraie : une richesse compromise par la maladie de Kaïncopé 1187

3) L'arachide, oléagineux secondaire en meilleur progrès 1189

B) LES PAYS DE L'ARACHIDE : D'ENORMES DIFFICULTES 1193

I - LE SENEGAL : L'ECONOMIE DE L'ARACHIDE EN CRISE, LE PAYSANNAT EN DETRESSE 1194

1) Le déroulement des campagnes et les nouveaux circuits de l'arachide 1195

a) Le recul de la production : ses implications géographiques 1195
b) L'évolution de l'organisation de la traite 1200
c) La valorisation des produits : le décorticage et l'huilerie 1210

2) La responsabilité des nouvelles structures dans la crise de l'arachide 1223

a) La mauvaise gestion des coopératives 1228
b) Le fonctionnement anarchique des organismes de tutelle 1233
c) Les graves difficultés des transports et du commerce intérieur : la fraude 1241

3) Les déboires des opérations de productivité et de diversification 1250

a) Succès et difficultés du Programme agricole 1254
b) Résultats contradictoires de l'Opération productivité 1258
c) Progrès récents des actions de diversification concernant les oléagineux 1263

II - LE NIGER, PROGRES ET CRISE 1267

1) Les circuits de l'économie arachidière de la production à l'exportation 1267

a) Evolution géographique et technique de la traite 1270
b) Le décorticage et l'industrie huilière 1275

c) Les problèmes du transport aval : poursuite de l'Opération hirondelle 1278

2) Les difficultés du nouveau système de commercialisation 1282

a) Problèmes financiers de la SO.N.ARA. 1282
b) Complexité et fragilité du système coopératif 1284

3) Faible résultat des actions de productivité 1288

III - LE MALI : EFFONDREMENT ET REPRISE 1292

1) L'effondrement de l'économie arachidière de 1960 à 1968 1294

a) Recul progressif de la commercialisation
b) Le malaise des campagnes : la crise de production 1296
c) La crise des circuits de commercialisation 1301
d) Problèmes du décorticage et de l'huilerie 1304

2) L'Opération arachide : la reprise 1306

3) La diversification : les progrès du coton 1312

IV - LA HAUTE VOLTA : PROGRES DE TOUS LES OLEAGINEUX 1315

1) Progrès et diversification des ventes d'oléagineux 1315

2) L'industrie huilière : stagnation et projets 1321

3) Résultats encore modestes des actions de productivité 1322

CONCLUSION 1326

A N N E X E S

AVANT-PROPOS
BIBLIOGRAPHIE 1332
INDEX des noms d'auteurs cités dans le texte 1391
TABLE ANALYTIQUE D'ENSEMBLE 1402
INDEX des noms géographiques 1406
Signification des principaux sigles utilisés 1431
LISTE DES FIGURES 1437
LISTE DES TABLEAUX 1447
TABLE DES MATIERES 1458
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

P L A N C H E S P H O T O G R A P H I Q U E S

Planches I à IX	: L'arachide.
Planches X à XXI	: Le palmier à huile.
Planches XXI à XXIV	: Le cocotier.
Planches XXV-XXVI	: Le karité.
Planches XXVI-XXVIII	: Oléagineux secondaires.

-:-

PLANCHE I

Paysage du Cayor central : Baba Garage, sur la route de Bambey à Meckhé...

Noter au Sud-Ouest un village wolof typique et la répartition régulière des nombreux arbres.

Mission IGN. A.O. 584, 1/10 000.

370
AD-P004 101

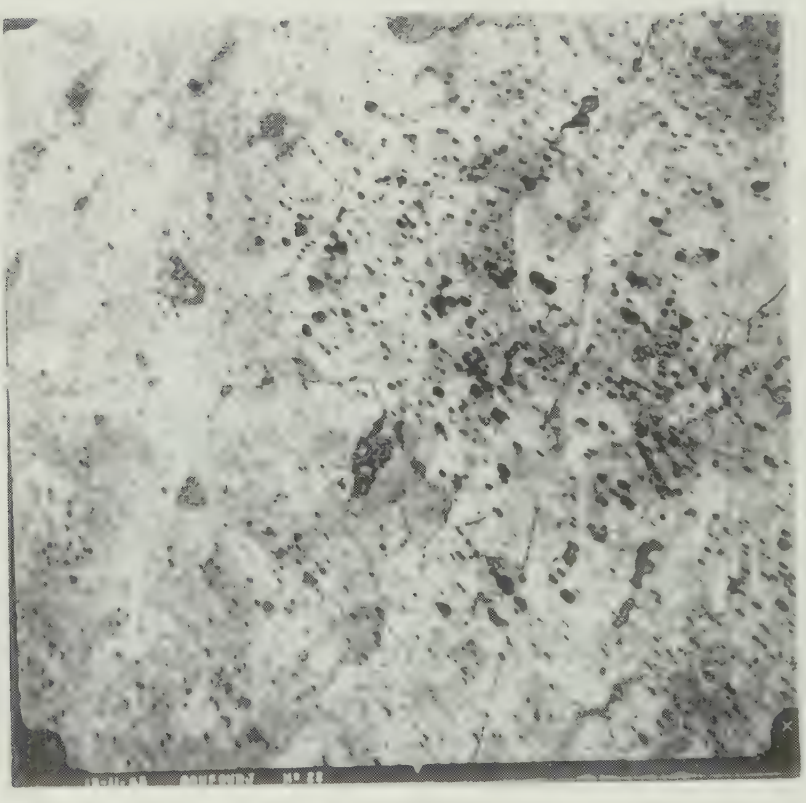

PLANCHE II

Paysage du pays Sérer : Boufoudj près de Fissel.
Photo Gallot (S.A.T.E.C.), 1/7 500 - 13.11.1965.

PLANCHE III

Paysage des Terres Neuves du Sénégal : Sadio à l'Est de Touba.

Mission I.G.N. 1960-61, 1/10 000.

Village de colonisation mouride récente. Noter le déboisement intensif et le lit imprécis du Haut Sine.

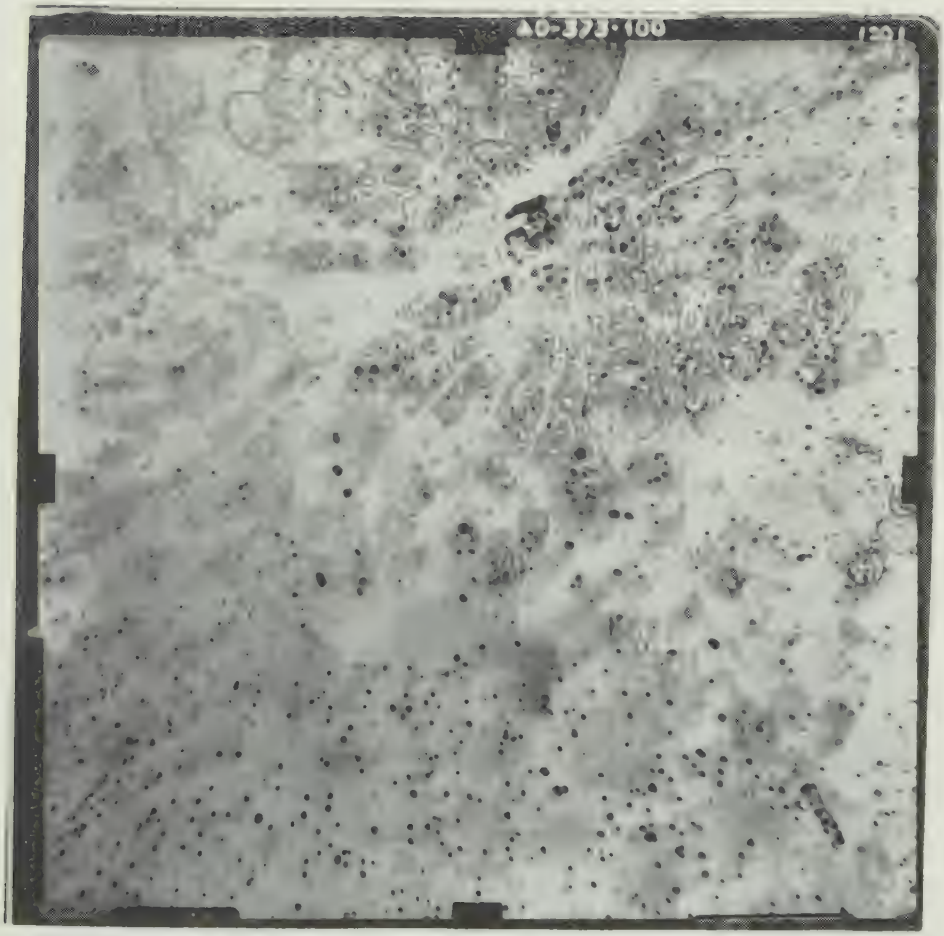
AO-373-100
129

d

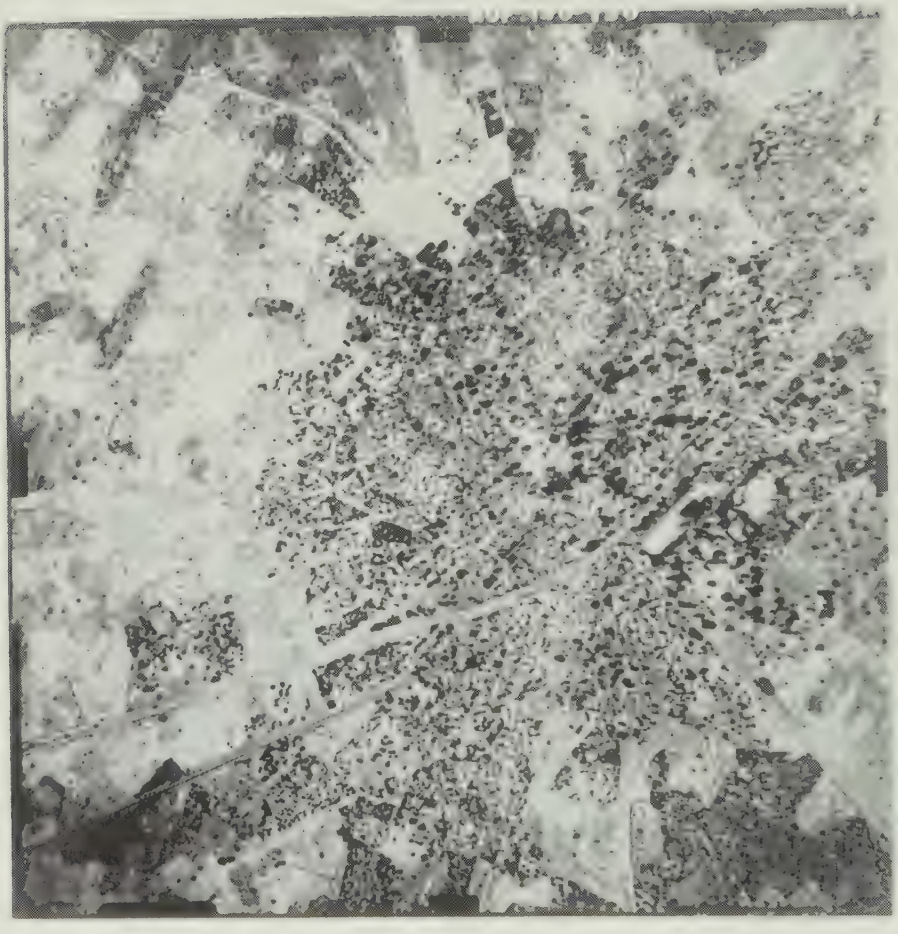

PLANCHE IV

Une escale arachidière sur la voie ferrée Dakar-St-Louis : Tivaouane (voir plan, figure 121 page 466).

Mission I.G.N. 1058, 1/15 000.

Noter le boisement dense, fait surtout de rôniers, autour de l'escale.

PLANCHE V

1) Paysage caractéristique du Cayor entre Guéoul et Louga. Au fond, le sommet de la dune à dior rouge. En avant, la pente à dior gris-blanc où l'arachide vient d'être récoltée. Au premier plan, zone d'interdune, et "sing" (acacia raddiana).

2) Guente Gueye près de Kaolack. Champs d'arachide de navétanes.

3) Paysage des Terres Neuves : champs du grand khalife des mourides à Toubabo go.

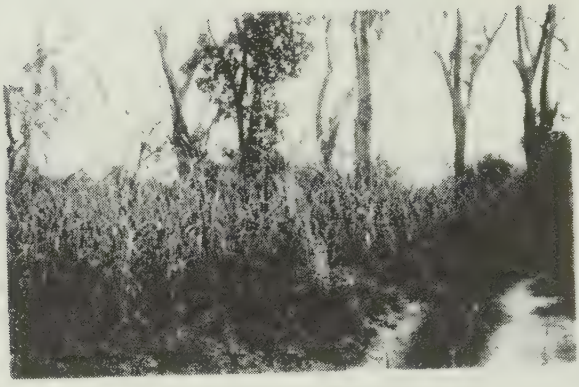

PLANCHE VI

1) Cultures associées mil-arachides sur billon, dans la forêt défrichée du plateau de Moyenne Casamance près de Sédhiou.

2) Technique immuable : la préparation du sol à l'iler.
(Photo Garderet).

3) La culture attelée : arrachage de la récolte à la souleveuse à traction équine.

PLANCHE VII

1) L'arrivée de l'arachide au point de traite : Madarounfa au Niger.

2) La décortiqueuse à main utilisée au Niger.

3) Décorticage mobile de l'O.C.A. à Paos Koto (photo Lefèvre Kaolack).

PLANCHE VIII

1) Décorticage industriel de l'O.C.A. à Kaffrine.
(Photo Lefèvre Kaolack).

2) A la grande époque de Rufisque vers 1920 : secco d'arachide coques en attente d'embarquement et réseau des voies Decauville.

3) Le premier grand comptoir européen de Rufisque : celui de Maurel et Prom. La photo date des années 1920. A gauche, le wharf, premier construit à Rufisque (1865).

PLANCHE IX

1) Une escale arachidière du Sénégal : Bambey. A gauche, construction commerciale récente. Remarquer les charrettes.

2) Une "opération", celle de Maurel et Prom à Kita, au Soudan dans la décennie 1930. Remarquer le réseau Decauville.

3) Une des principales huileries de l'Afrique occidentale, celle de la SO.DEC à Lyndiane. A gauche, la tour de l'unité au solvant. Remarquer les wagons et la file de camions apportant l'arachide en coque.

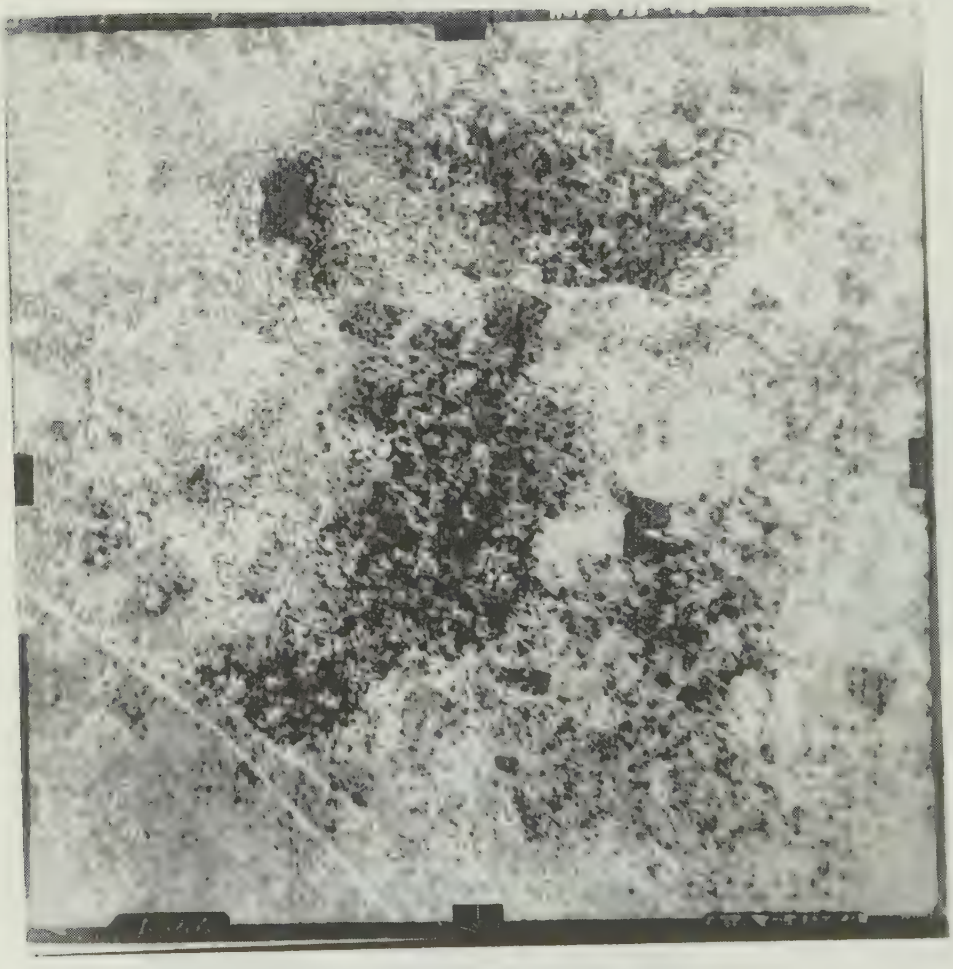

PLANCHE X

La palmeraie naturelle du Dahomey dans la région de Bohicon (Ouassa).
Densité élevée des palmiers, surtout autour des villages.

(photo I.G.N., 1958. 052 . 1/10 000.

PLANCHE XI

La palmeraie sur le rebord du plateau, à Afiniam, en Basse Casamance.

Au Nord, le plateau avec défrichements pour cultures sèches et palmiers très peu denses, puis vers le Sud le cordon de palmiers qui ourle le plateau, les rizières et vers l'extrême Sud-Est le Tanne.

Photo I.G.N. 295, 1/5 000.

PLANCHE XII

1) Côte d'Ivoire, la palmeraie naturelle en pays bakyé.

2) Côte d'Ivoire : la palmeraie naturelle en pays adioukrou. Au premier plan, culture de manioc.

3) Dahomey : la palmeraie de Porto Novo : cultures associées de maïs et arachide sur billons.

PLANCHE XIII

1) La palmeraie du plateau de Basse Casamance, éntre Ziguichor et Nyassia.

2) Paysage classique du rebord du plateau de basse Casamance : au premier plan, la rizière, puis un peu plus haut le versant boisé où dominent les palmiers.

m

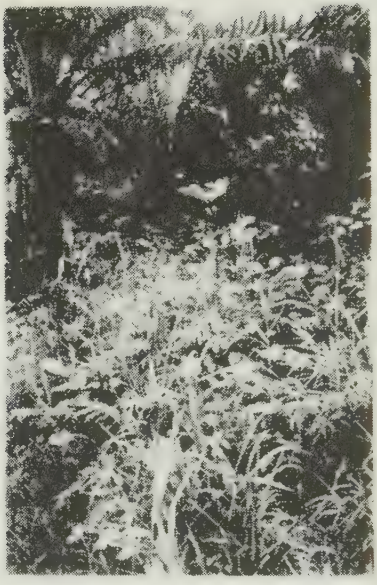

PLANCHE XIV

1) Le sous-bois touffu de la palmeraie naturelle en friche sur les bords du Mono au Togo. Remarquer les plantes parasites sur les arbres.

2) La plantation R. Michaux de l'I.R.H.O. à Dabou. Remarquer les plantes de couverture.

PLANCHE XV

1) La pépinière de la plantation I.R.H.O. de Dabou.

2) En Côte d'Ivoire : palmeraie villageoise SO.DE.PALM. jeunes palmiers et plantes de couverture.

3) En Côte d'Ivoire : défrichement et andainage pour la réalisation d'un des périmètres de la plantation industrielle de la SO.DE.PALM à Ehania.

(Photo Normand, Abidjan).

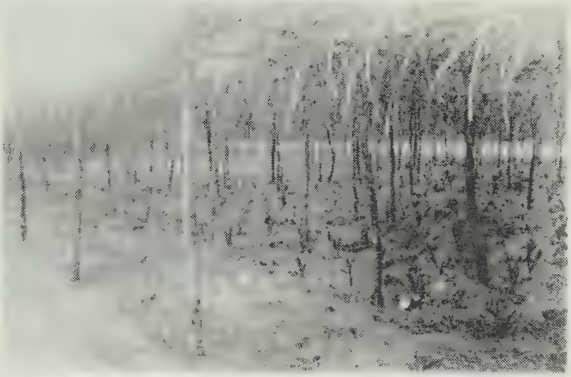

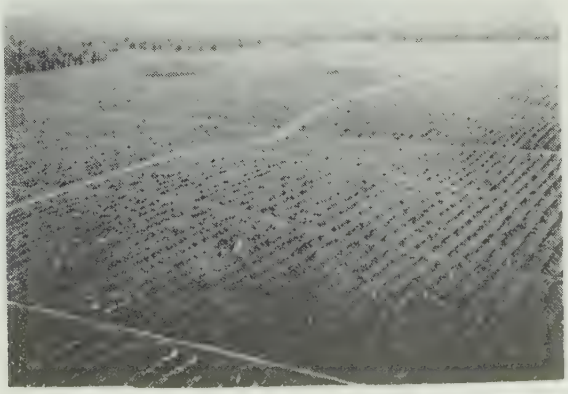

PLANCHE XVI

1) La plantation industrielle SO.DE.PALM d'Eloka. Au centre de la clairière, l'usine et le "quartier" administratif, en avant les "cases" alignées d'un village de travailleurs.

2) L'usine et la plantation des "palmeraies et huileries de Côte d'Ivoire" à Cosrou ; à gauche, témoins de l'ancienne forêt, au premier plan, de jeunes plants viennent d'être mis en terre.

(Photo Normand, Abidjan).

3) Un ancien grand centre de la traite de l'huile de palme et des palmistes : grand Bassam et ses vastes factoreries aujourd'hui en grande partie abandonnées.

PLANCHE XVII

1) Le grimpage... stylisé ! Remarquer la confection de la ceinture.

2) La récolte à la machette, depuis le sol dans une plantation SO.DE. PALM (Eloka) de Côte d'Ivoire. L'ouvrier coupe la feuille pour dégager le régime se trouvant à son aisselle.

PLANCHE XVIII

1) Dans la palmeraie du Mono, l'égrappage des fruits en vue de la préparation de l'huile.

2) Dans la palmeraie de Porto Novo : le foulage au pied de la pulpe, dans un "canari" à moitié enterré.

3) Sur les bords du Mono : un campement de préparation de l'huile : le mélange de pulpe et d'eau est porté à ébullition.

(Photo B. Antheaume).

PLANCHE XIX

1) Un autre aspect du campement : après la préparation de l'huile tas de palmistes et "gâteaux" de pulpe qui sèchent.

(photo B. Antheaume).

2) Le décorticage mécanique des palmistes : "l'atelier".

3) Une huilerie du "Plan", celle d'Avrankou au Dahomey.

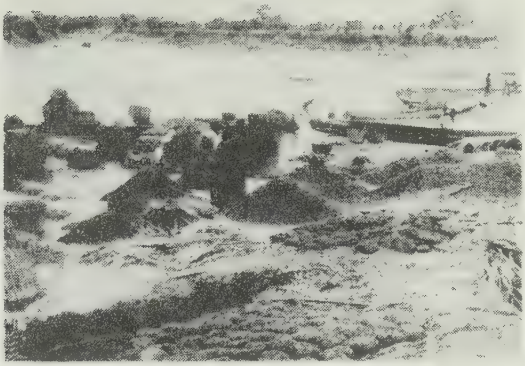

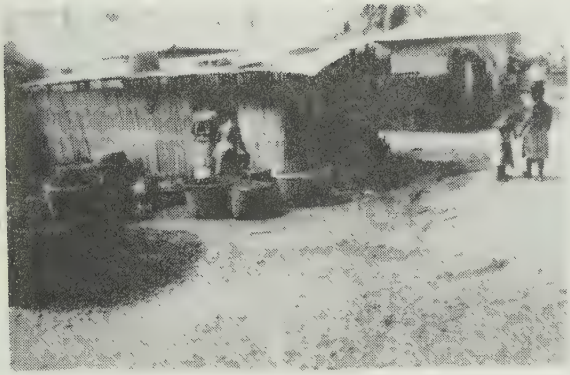

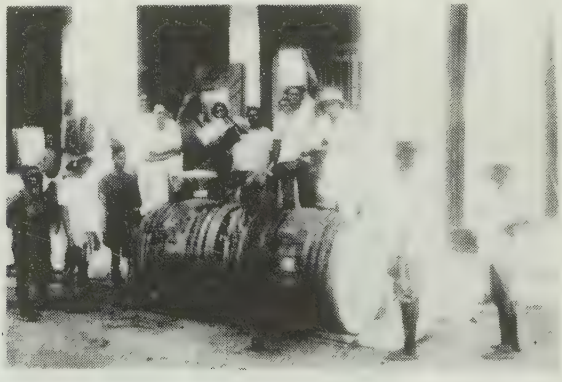

PLANCHE XX

1) La "traite" dans une factorerie de la C.F.A.O. (Sherbro) dans les années 1920. L'arrivée des produits.
(Document C.F.A.O.)

2) L'achat des palmistes à la mesure.
(Document C.F.A.O.).

3) L'achat de l'huile en tines.
(Document C.F.A.O.).

PLANCHE XXI

1) L'épuration de l'huile.
(Document C.F.A.O.).

2) L'atelier de tonnellerie.
(Document C.F.A.O.).

3) La cocoterie ivoirienne près
de Grand Bassam.

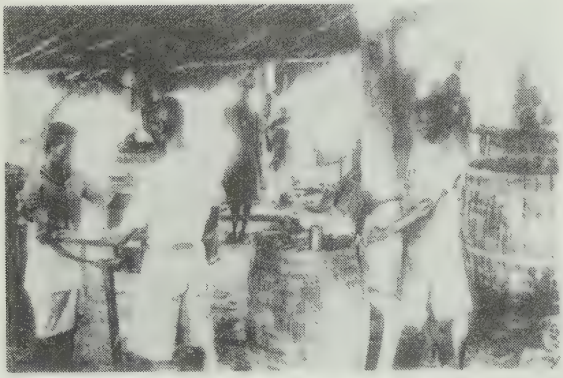

PLANCHE XXII

L'échelonnement en "rangs" parallèles de la cocoterie ivoirienne à l'Ouest de Grand Bassam.

Du Sud vers le Nord, on peut remarquer successivement : la cocoteraie au Nord de la lagune proche de la route ; des restes de la forêt primitive, puis les sites défavorables à sols hydromorphes et les alignements de plantations récentes sur les cordons littoraux anciens du Nord.

Photo I.G.N. A.O. 630, 1/8 000, 1963-64.

PLANCHE XXIII

1) Station I.R.H.O. de Port Bouet : les cocotiers nains jaunes.

2) Station I.R.H.O. de Port Bouet : une pépinière.

3) Un four à coprah moderne dans la cocoteraie près de Port-Bouet.

PLANCHE XXIV

1) Les restes de la vieille cocoteraie allemande près de Kpemé au Togo. Au fond, le wharf de chargement des phosphates.

2) La destruction de la cocoteraie togolaise par la maladie de Kaincopé. Tout l'appareil végétatif de l'arbre est détruit. Au fond une résidence dans la cocoteraie.

PLANCHE XXV

1) Paysage des monts mandingues près de Kati : dans le vallon, le village dissimulé par le verger de manguiers. Sur les pentes et le rebord du plateau, les karités.

2) Un beau parc à karité près de Borcmo en Haute Volta. Il signale l'emplacement d'un ancien village.

3) Un four à karité au Mali.

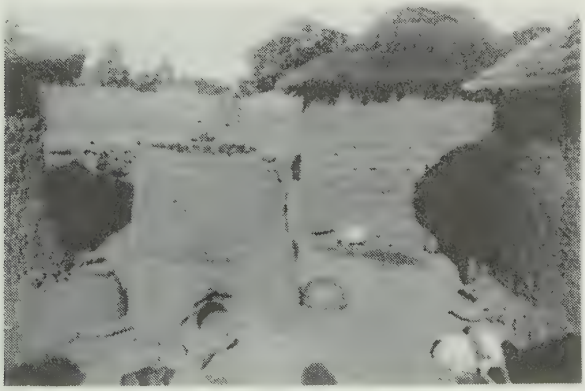

PLANCHE XXVI

1) La préparation du beurre de karité en Haute Volta.
(Document I.R.H.O.).

2) Le ricin plante spontanée. Une haie au Sénégal.

3) Un champ de ricin sélectionné au Dahomey.
(Photo Capitaine).

PLANCHE XXVII

1) Un champ de sésame avant la récolte en Haute Volta.

2) Pourghère en haie, région de N'Guékok au Sénégal.

3 bis

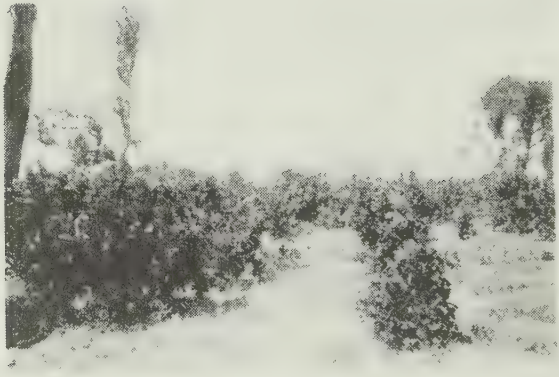

PLANCHE XXVIII

1) Un verger de jeunes anacardes au Sénégal.